

TUFTS COLLEGE LIBRARY.

*Bound,
May, 1882.*

19471.

REVUE
DES
DEUX MONDES

XLII^e ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE



REVUE

DES

DEUX MONDES



XLII^e ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

1872

19471.

LA POLITIQUE FRANÇAISE

EN CHINE

DEPUIS LES TRAITÉS DE 1858 ET DE 1860

Les tristes événemens survenus à l'improviste en Chine au mois de juin 1870 et connus sous le nom de « massacres de Tien-tsin » sont de ces faits où la France devrait puiser enfin les leçons d'une sage politique à l'étranger. Il ne suffit pas que l'affaire de Tien-tsin soit terminée; il faut savoir si une semblable tragédie ne peut pas se reproduire, et quels sont les moyens d'en empêcher le retour. Nous avons trouvé cette fois la Chine toute prête à reconnaître ses torts et à les réparer; mais il ne faudrait pas négliger l'avertissement qui nous a été donné.

On se propose dans cette étude de montrer où sont nos véritables intérêts en Chine, et d'en préciser l'exacte étendue. Nous examinerons quelles sont les conditions de notre commerce dans ce pays, celles des missions catholiques que la France a prises sous sa sauvegarde, et de quelle manière on pourrait assurer à ces différens intérêts une base solide et exempte de dangers. Pour mieux insister sur la nécessité d'une politique prudente et réservée, nous tâcherons aussi d'expliquer à quels sacrifices la France devrait être prête, si un jour elle se voyait obligée de faire reprendre à ses troupes le chemin de Pékin.

I.

Il est inutile de chercher des négocians français dans un autre port de la Chine que Shanghai. Parmi les maisons étrangères qui font dans cette ville le commerce des soies, cinq seulement sont

françaises; elles exportent de 6,000 à 8,000 balles par an sur 45,000 que comprend en moyenne l'exportation totale. Si l'on ajoute trois ou quatre magasins de détail, l'agence des Messageries et celle du Comptoir d'escompte, on aura le bilan exact de nos établissemens commerciaux. C'est absolument ce qui existait à Shanghai en 1864 (1). La compagnie des Messageries, dont les magnifiques paquebots continuent à justifier la réputation sur la ligne de l'Indo-Chine et du Japon, n'a pas même au point de vue des affaires de la soie réalisé les prévisions qu'on pouvait formuler en 1864. Des soies qu'elle apporte en France, une dizaine de milliers de balles au plus restent dans les magasins de Marseille et de Lyon; le surplus ne fait que traverser la France pour rejoindre les marchés anglais.

Le port de Shanghai lui-même, en dehors des intérêts français, a vu sa prospérité s'accroître considérablement. Les importations et les exportations y sont arrivées à un chiffre moyen de 560 millions de francs par an. Les importations ne comprennent pourtant qu'un petit nombre d'articles, dont les principaux sont l'opium, les étoffes de laine et de coton, les métaux, les allumettes et le charbon; les exportations se composent surtout de thé, de soie et d'épices. Au chiffre de ces échanges s'ajoute celui des grandes opérations locales, lignes de *steamers*, bureaux d'assurances, banques, etc. Le nombre des établissemens commerciaux n'est pas au-dessous de 150. Le port contient généralement au mouillage 80 navires, tant à voiles qu'à vapeur, sur lesquels la France ne compte que trois ou quatre navires à voiles et les *steamers* des Messageries qui y attendent la malle. Enfin Shanghai est relié à l'Europe, depuis l'ouverture du canal de Suez, par des départs presque quotidiens de bateaux à vapeur; d'un autre côté, le télégraphe sous-marin permet aux résidens de recevoir des nouvelles immédiates de leurs correspondans, soit par la voie de l'Inde, soit par la voie de la Russie. Cependant importations, exportations et tonnage ne donnent à notre pays qu'un très faible profit, et, si nous calculions comme les Anglais, pour lesquels une métropole ne doit de protection aux établissemens de ses nationaux à l'étranger que dans la proportion de l'utilité qu'elle en retire, un simple consulat appuyé d'un navire de guerre serait tout ce que la France devrait à son commerce de Shanghai. Nous avons pourtant trouvé moyen de nous créer dans ce port une responsabilité qui peut, à un moment donné, appeler de notre part une intervention active, et ceci à propos d'un terrain qui ne nous appartient pas, mais sur lequel nous

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin 1864.

tenons à exercer un véritable protectorat. Ce terrain est appelé à Shanghai la *concession française*.

On sait que le mot de concession désigne en Chine des terrains affectés à la résidence des étrangers dans les ports ouverts à leurs opérations. Le terme d'ailleurs est impropre, car les étrangers ne sont que les locataires perpétuels de ces terrains; ils paient un impôt foncier annuel au gouvernement chinois. Ce qui a contribué à faire adopter une pareille dénomination, c'est que les étrangers jouissent en ces endroits d'une espèce d'autonomie municipale destinée à leur assurer un système de voirie, de police et de commodités commerciales conformes à leurs habitudes. Il y a eu dans le principe trois concessions: la concession anglaise, obtenue ou mieux délimitée en 1846, puis agrandie en 1861; la concession française, obtenue en 1849 et agrandie en 1861; la concession américaine, qui date de 1849. Elles devaient être d'abord soumises à des réglemens communs de municipalité, publiés en 1854, après sanction de l'autorité chinoise, par les trois consuls de France, d'Angleterre et des États-Unis; mais ces réglemens, mis immédiatement en pratique sur les concessions anglo-saxonnes, n'ont pu l'être sur la nôtre, le gouvernement français, fort peu sympathique alors au principe de l'autonomie municipale, s'étant refusé à les admettre.

Pour bien comprendre comment le gouvernement chinois a pu, sur son propre territoire, déléguer en quelque sorte ses devoirs et ses droits d'administration à des étrangers établis chez lui, il faut se rappeler que par les traités ceux-ci se trouvent, comme dans le Levant, placés sous un régime d'*exterritorialité*, d'après lequel ils ne relèvent que de leurs propres consuls. Le but de cet arrangement a été de soustraire les étrangers au mode arriéré de la procédure et des pénalités du code chinois; il épargne aussi à leur amour-propre la surveillance et les vexations de la police indigène. C'est donc un service spécial qui maintient l'ordre dans les concessions; il fonctionne sous le contrôle des consuls, des communautés elles-mêmes ou de leurs délégués. D'autre part, la race blanche a besoin, sous un climat qui est dur à supporter, de beaucoup d'air, de beaucoup de propreté, de larges rues, de promenades, nécessités parfaitement ignorées en Chine. Enfin les navires à voiles et à vapeur demandent, pour la commodité des opérations, des quais, des *wharves*, dont le besoin n'existait pas pour les jonques chinoises; de là la nécessité d'un système de voirie et de travaux publics que les étrangers seuls pouvaient organiser.

Les réglemens dont nous avons parlé ont pourvu à ces besoins divers par l'établissement d'une administration municipale; ils ont été appliqués, sur les concessions anglaise et américaine, par des

gens accoutumés à voir fonctionner un système pareil dans leur propre pays. Le conseil municipal de la concession anglaise ne devait d'abord se composer que de sujets britanniques; mais, comme des étrangers de toute nationalité venaient également y fixer leur résidence et qu'on trouvait avantage à les recevoir, l'accès du conseil municipal fut bientôt ouvert à tous. En 1862, les concessions anglaise et américaine se sont réunies; elles s'appellent dès lors simplement *concessions étrangères*, et sont devenues en réalité terrains neutres. Cette fusion d'intérêts en apparence divisés a porté ses fruits; il s'est créé à Shanghai une florissante république cosmopolite.

On nous permettra de donner quelques détails sur l'organisation de cette colonie d'une forme toute nouvelle. Les concessions renferment plusieurs élémens auxquels il convenait de faire une part. Ainsi il fallait ne pas enlever au gouvernement chinois la souveraineté du sol, qu'il n'avait jamais entendu abandonner; il fallait laisser aux consuls l'autorité qui leur est dévolue et qui comprend le droit de justice sur leurs nationaux, enfin satisfaire aux stipulations des traités d'après lesquelles eux seuls peuvent directement communiquer avec les autorités chinoises. Il était aussi de convenance et de bonne politique de faire d'eux les chefs de la famille commune, tout en laissant au conseil municipal, émanation directe des résidens, une liberté suffisante d'action. C'est en tenant compte de ces diverses conditions qu'ont été élaborés les réglemens d'administration des concessions neutres de Shanghai. La souveraineté du gouvernement chinois, déjà sanctionnée par l'impôt foncier que les locataires des terrains doivent acquitter, y est reconnue de plusieurs manières: les achats ou transferts de terrains délivrés par les consuls aux parties contractantes doivent être revêtus du sceau des autorités locales; celles-ci ont droit de lever des taxes sur les concessions, pourvu qu'il s'agisse de taxes communes à tout l'empire et non particulières à la localité; elles peuvent faire arrêter leurs nationaux sur les concessions après que leur mandat d'arrêt a été contre-signé par l'un des consuls. Quant à ces derniers, bien que la police et les services municipaux ne soient pas placés directement sous leurs ordres, c'est devant eux que sont traduits les délinquans pour injure à la paix publique, refus d'acquitter les taxes et autres délits de ce genre. Les mesures générales, avant d'être soumises à la sanction des ministres plénipotentiaires et du gouvernement chinois, sont discutées par le corps consulaire réuni en conseil. L'assemblée des contribuables est convoquée par le plus ancien des consuls à des époques fixes ou lorsque la demande en est faite par un nombre suffisant de résidens; c'est aussi le plus ancien con-

sul qui préside la séance. Les contribuables votent les taxes, qui portent sur les loyers, les terrains, le débarquement et l'embarquement des marchandises traversant les quais. Le conseil municipal est élu par les contribuables; il perçoit les taxes et les applique aux travaux de la voirie, aux dépenses de la police et aux divers services municipaux placés sous sa direction exclusive.

La police, formée d'étrangers et de Chinois, agit au nom du conseil sans que ce dernier ait le pouvoir judiciaire et répressif, qui appartient au consul pour les prévenus étrangers, et à un tribunal mixte, composé d'un employé consulaire subalterne et d'un mandarin pour les prévenus chinois. On peut assigner le conseil municipal en appelant son président devant le consul de la nation à laquelle il appartient ou devant la cour suprême anglaise, selon le cas. Telles sont les bases fort simples d'une organisation à l'aide de laquelle une population de 2,500 étrangers, d'un millier de gens de la classe maritime et de 100,000 Chinois est administrée de la façon la plus satisfaisante par une demi-douzaine de bourgeois sans traitement aucun, ayant sous leurs ordres une police d'environ 110 individus.

La France a trouvé bon de rester isolée à Shanghai et d'avoir une administration à part à côté de ces terrains neutres sur lesquels les autres nationalités se sont fondues. Les réglemens qui devaient être communs aux trois concessions ayant été, nous l'avons vu, rejetés par le gouvernement de Napoléon III, notre consul fut chargé d'administrer seul la concession française. La situation devint bientôt difficile par l'accroissement de la population chinoise, dans le sein de laquelle la rébellion jeta des réfugiés par milliers, et par l'agrandissement de la concession, à laquelle on réunit en 1861 un vaste quartier chinois qui avait été incendié pour les besoins de la défense de la ville. Débordé de toutes parts, le consul obtint de créer une municipalité, qui fut établie toutefois sur ce principe, conséquent avec le système impérial, que le conseil administratif serait le délégué du consul et non pas, comme sur les concessions voisines, celui des contribuables. Les rapports du consul, du conseil et des contribuables inaugurés d'après ce principe ont été sanctionnés par des réglemens officiels en 1866. La concession y fut traitée comme un terrain cédé à la France, dans le sens réel du mot.

Ces réglemens ne résultaient pas des propositions des contribuables, c'était le ministre des affaires étrangères qui les avait envoyés tout d'une pièce et sans les soumettre à la discussion. Ils ont laissé le gouvernement aux mains du consul, qui toutefois prend l'avis du conseil municipal, composé de huit membres : quatre Fran-

çais et quatre étrangers. Ce conseil délibère, sous la présidence du consul, sur le budget des recettes et des dépenses, sur les tarifs de perception, sur les mesures et travaux de voirie; la seule action des contribuables est d'en élire les membres et d'approuver leur gestion. Le consul dresse la liste électorale et convoque les électeurs; il a le droit de suspendre et de dissoudre le conseil, qui du reste ne se réunit que sur son invitation. Il peut également empêcher l'exécution des délibérations par un arrêté motivé, et sous réserve de l'assentiment du ministre de France. Le conseil doit soumettre à son approbation les nominations qu'il fait aux emplois rentrant dans le service municipal. Le maintien de l'ordre et de la sécurité publique sur la concession, de même que la direction du corps de police, dont l'entretien est à la charge du budget municipal, restent exclusivement dans les attributions du consul; il nomme les agens de police, les suspend ou les révoque. Aucun étranger ne peut être arrêté dans les limites de la concession française, même en vertu d'un mandat émanant d'un juge ou d'un tribunal de sa nation, sans l'autorisation du consul et sans le concours de ses agens. Sur les concessions neutres au contraire, chaque consul fait arrêter ses nationaux où et quand il le veut. On le voit, la France a réglementé ici comme sur son propre territoire; son représentant est un préfet impérial dans tout l'éclat de son autorité. Il est maître absolu d'une police à l'entretien de laquelle la France n'a point de part, et que même, avec assez de sans-gêne, on déclare tout particulièrement être à la charge d'un budget municipal qu'alimentent pour la plupart les contributions de résidens non français et de sujets chinois.

Il est facile d'apercevoir les embarras que peut créer à la France cet isolement, ce rôle égoïste, si peu conforme à son caractère généreux. Il lui impose le devoir de défendre seule ce coin de terre qui ne lui rapporte rien, où elle n'a pu développer jusqu'ici son commerce et son industrie. Sur les concessions anglo-américaines, aucune nationalité n'a plus de responsabilité morale qu'une autre pour la défense des résidens; si l'Angleterre est tenue, le cas échéant, par le développement supérieur de ses intérêts et le nombre plus considérable de ses nationaux et de ses navires, de prendre matériellement à sa charge la majeure part des moyens d'action, elle s'est acquis, en rendant sa concession neutre, le droit moral de pouvoir faire appel au concours des autres. Nous au contraire, devant un danger qui menacerait notre concession, à qui pourrions-nous recourir?

La concession française, outre 60,000 Chinois, compte environ 460 étrangers, sur lesquels 232 Français, dont une vingtaine au

plus sont de vrais commerçans; les autres, ou bien dépendent de la police et des services de l'administration municipale, ou ne sont qu'à l'état de passage et ne forment qu'un groupe flottant. La majeure partie des maisons de commerce françaises n'est même pas établie sur notre concession; elle est dispersée sur les terrains voisins, où l'on est plus près des banques et où l'on trouve un plus grand choix d'immeubles. Il est donc permis d'affirmer que la concession est sans importance pour nos intérêts commerciaux, et nous ne sommes que pour une faible part dans le mouvement assez considérable d'affaires qu'on peut y signaler. Nous y avons, il est vrai, des intérêts fonciers assez étendus, car ce fut une excellente spéculation que d'acheter des terrains et de construire à la hâte des maisons légères qui servaient d'asile aux réfugiés de la rébellion; mais cette spéculation n'a eu qu'un temps. Le flot des réfugiés, poussé et grossi par la tourmente, s'est retiré avec le calme; les terrains ont perdu de leur valeur et ont passé dans d'autres mains. Les Français ne sont plus les seuls propriétaires ou, pour être plus exact, les seuls locataires perpétuels des terrains de la concession; beaucoup de titres ont été transférés à des individus d'autres nationalités. On pourra dire en faveur de notre concession de Shanghai que les intérêts de l'œuvre de la propagation de la foi y sont largement représentés, que plusieurs missions y ont leurs procures, lesquelles administrent des terrains et des maisons dont la location sert à l'entretien des missions, que l'église paroissiale catholique s'y élève. Nous répondrons que les missionnaires sont répandus par toute la Chine, qu'il n'y a pas de raisons de les protéger plus spécialement ici qu'ailleurs, qu'enfin leur sécurité serait tout aussi bien garantie sur une concession neutre que sous la garde exclusive de la France, qui ne peut même pas toujours laisser une canonnière mouillée à poste fixe dans les eaux de Shanghai.

Pour le reste, nous reconnaissons volontiers que l'administration de notre concession, surtout dans ces dernières années, a été sagement conduite. Les Chinois, traités avec justice, avec bienveillance, s'y sont vus plus d'une fois protégés contre les exactions de ces innombrables sangsues que les mandarins traînent à leur suite. Le corps de police, composé de 52 agens, remplit parfaitement son rôle. Le conseil municipal a toujours montré un zèle louable et la plus parfaite intégrité. Les finances ne sont obérées par aucun emprunt. Les travaux publics n'ont pas été négligés; les quais sont plus beaux que sur les concessions voisines et offrent des *wharves* plus commodes aux *steamers* et navires à voiles qui viennent s'y aligner. Le gaz éclaire les rues, qui sont fort bien tenues.

Pour ramener notre concession à un état normal, il suffirait de la

fusionner avec les autres, et de la rendre neutre comme elles, en faisant toutefois quelques réserves destinées à sauvegarder les positions acquises, et à ménager la transition. Ces réserves consisteraient à stipuler que, pour un certain nombre d'années, l'administration du terrain de la concession serait continuée par une délégation d'une municipalité générale commune à toutes les concessions, délégation dans laquelle entreraient un certain nombre de Français. Le consul de France servirait toujours d'intermédiaire entre le conseil municipal et l'autorité chinoise pour les questions relatives à la concession, rôle que les consuls anglais et américains remplissent pour ce qui regarde les concessions voisines. Enfin la police serait placée sous les ordres du conseil électif.

Nous avons encore en Chine des concessions ailleurs qu'à Shanghai, par exemple dans les ports de Tien-tsin et de Canton. De celles-ci, nous ne dirons qu'un mot : comme il ne s'y trouve et ne s'y trouvera pas de longtemps un seul négociant français, le vrai parti à prendre est de nous en débarrasser le plus vite possible et de les rendre au gouvernement chinois.

II.

Le moment est venu pour la France de s'occuper d'une question que l'Angleterre a déjà traitée, et qu'elle a même tranchée d'une manière fort inattendue, celle de la révision des traités conclus à Tien-tsin en 1858 et ratifiés en 1860. Il fut stipulé alors que les tarifs de douane et les arrangements relatifs au commerce pourraient être révisés et remaniés. Cette révision, pour la France, doit même être entendue dans un sens plus large et peut s'appliquer à tout son traité. L'Angleterre avait stipulé un délai de dix ans et la France un délai de douze ans avant la révision. Le moment était donc venu pour les Anglais en 1870; pour nous, il échoit en 1872. Or, des deux classes de nationaux que nous avons en Chine, les négocians et les missionnaires, les premiers n'ont pas d'autres intérêts que ceux mêmes du commerce anglais; quant aux seconds, il faut dire qu'en fait d'avantages et de privilèges ils n'ont plus rien à obtenir, les traités leur accordant tout ce qu'ils peuvent désirer.

En ce qui regarde les intérêts du commerce, les rapports si complets que le cabinet de Londres a obtenus au sujet de cette révision, tant de ses agens que des chambres de commerce des différens ports de la Chine, suffisent à nous éclairer; on ne peut rien ajouter aux argumens que renferme le *blue book* présenté aux chambres britanniques. De 1868 à 1870, tout le commerce anglais

s'est vivement occupé de cette affaire et des négociations engagées à Pékin. De ces négociations naquit un projet de convention dont le gouvernement chinois avait accepté les clauses, et qu'on désigne sous le nom de convention Alcock, du nom du ministre plénipotentiaire, sir Rutherford Alcock, qui en a été le signataire et l'éditeur. La *Revue* a déjà fait connaître les principaux traits de cette convention, qui causa un mécontentement général (1); l'opposition fut telle de la part des commerçans du royaume-uni que le gouvernement en vint à la rejeter. Elle renfermait cependant quelques modifications qui eussent pu assurer au commerce étranger des avantages sérieux. Les Anglais, après avoir demandé beaucoup et avoir relativement peu obtenu, ont préféré rester dans le *status quo* et renoncer au bénéfice de la révision.

Les avantages nouveaux que réclamait le commerce anglais peuvent se classer ainsi : 1° modifications des tarifs pour certains articles ; 2° protection accordée aux marchandises appartenant à des Anglais contre des taxes intérieures, droits d'octroi, contributions de guerre ou autres que les Chinois prélèvent sur leur transit, et que les négocians déclarent illégales ; 3° facilités commerciales nouvelles, telles que droit pour les étrangers de s'établir dans l'intérieur du pays, création de chemins de fer et de télégraphes, permission pour les navires à vapeur de prendre part à la navigation intérieure des fleuves et des canaux, exploitation des mines, notamment de celles de charbon ; 4° ouverture de nouveaux ports pour l'établissement du commerce étranger ou simplement comme stations des lignes de bâtimens à vapeur. Comme modifications des tarifs, les chambres de commerce ont réclamé peu de chose. L'inspecteur des douanes chinoises a dressé en 1867, pour éclairer le public, des tableaux indiquant la relation qui existe entre les droits perçus sur les articles du commerce et le prix moyen de ces articles (2). D'une manière absolue, et par comparaison avec les taxes que perçoivent les États-Unis et les pays de l'Europe, ce tarif est peut-être le plus libéral du monde. Aussi la convention Alcock n'avait-elle cherché qu'à faire disparaître certaines inégalités. Elle avait légèrement augmenté les droits sur la soie et l'opium, et par contre avait diminué les droits sur le thé en poussière, les

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} juillet 1871.

(2) Les droits représentent pour l'opium 6 3/4 pour 100, pour les cotonnades supérieures 6 7/10^{es} pour 100, pour les cotonnades inférieures de 1 7/10^{es} à 3 et à 5 pour 100, pour les lainages supérieurs de 3 à 5 1/2 pour 100, pour les lainages inférieurs de 2 à 3 1/2 pour 100, pour les métaux 5 1/2 pour 100, pour le thé noir 11 4/10^{es} pour 100, le thé vert 8 6/10^{es} pour 100, la soie grège 2 8/10^{es} pour 100, les allumettes 5 pour 100, et l'horlogerie 5 pour 100.

montres et quelques autres articles; mais, comme il arrive toujours en pareil cas, les diminutions étaient parfaitement accueillies, et les augmentations énergiquement repoussées. Ainsi l'Inde anglaise, qui perçoit près de 300 pour 100 sur l'opium qu'elle exporte, s'indigna que la Chine voulût augmenter de 2 ou 3 pour 100 le droit d'importation, légitime au premier chef, sur cette denrée qui abrutit ses sujets.

Au reste les négocians anglais se plaignent moins des tarifs d'entrée et de sortie que des taxes intérieures, qui frappent leurs marchandises un peu partout. Ils citent l'article des traités d'après lequel, moyennant le paiement d'un droit de transit égal à la moitié des droits d'importation ou d'exportation, un négociant peut expédier ses marchandises où il veut, de même qu'il peut recevoir de l'intérieur les articles qu'il a l'intention d'exporter, sans que les uns ni les autres aient à payer d'autres taxes. Le gouvernement chinois ne conteste pas le texte du traité, et même dans certaines provinces le demi-droit de transit a presque toujours protégé les marchandises étrangères, pourvu que celles-ci fussent accompagnées de laissez-passer spéciaux; mais voici ce qui arrive. Le budget de l'empire suffisant à peine aux services réguliers, toute circonstance extraordinaire exige des taxes spéciales : il y a les taxes pour l'anéantissement de la rébellion, celles pour la réparation des digues d'un fleuve, etc. Les unes sont approuvées par le gouvernement de Pékin; d'autres, mais plus rarement, sont établies par les autorités supérieures provinciales sous leur propre responsabilité. Il arrive alors que les marchandises se trouvent grevées d'un droit qui monte jusqu'à 30 et 40 pour 100; les mandarins ont mille moyens de les percevoir, et le plus souvent il est impossible aux négocians étrangers de réclamer. C'est ainsi que dans le Tchékiang, pendant la guerre civile, les thés et la soie étaient respectés en transit, mais étaient frappés, entre les mains du producteur, de taxes élevées qui grossissaient d'autant le prix de vente; l'augmentation était supportée en définitive par les étrangers. Même en cours de transit, les marchandises dont ceux-ci étaient propriétaires ont été soumises plus d'une fois à des droits irréguliers qui ont soulevé bien des protestations. Le gouvernement chinois a généralement essayé dans ce cas de prouver que les marchandises avaient passé dans des maisons indigènes se couvrant du nom des maisons étrangères pour éviter les taxes spéciales imposées au commerce chinois. Il a été reconnu du reste en plus d'une circonstance que ce moyen de fraude était réellement employé. Bref, depuis 1844, époque des premiers traités, on a discuté sur cette question sans arriver à donner satisfaction ni aux uns ni aux autres. La conven-

tion Alcock aurait pu conduire à une solution; elle renfermait une clause, qui ne devait toutefois s'appliquer qu'à certaines provinces, d'après laquelle le négociant étranger, après avoir payé toutes les taxes réclamées sur ses marchandises à l'aller et au retour, pouvait se faire rembourser la différence entre la somme payée et les droits de transit fixés par les traités. Cette disposition est tombée naturellement avec le rejet de la convention. D'ailleurs le seul moyen qui pourrait mettre un terme définitif aux abus que nous avons signalés, c'est que Chinois et étrangers eussent à payer les mêmes taxes, que celles-ci fussent plus élevées, et que le budget de l'empire fût administré de façon à faire face à toutes les circonstances. Maintenant que le pays est à peu près tranquille, le gouvernement chinois tente, dans quelques provinces, d'alléger les taxes payées par ses sujets en leur appliquant les mêmes réglemens qu'au commerce étranger; mais ce système cessera naturellement lorsque, par suite d'une cause quelconque, le budget de ces provinces se trouvera insuffisant. On ne peut donc espérer de remède définitif aux irrégularités du fisc dans l'empire chinois tant que les étrangers ne voudront pas se prêter à une augmentation de tarifs, et que le pays ne jouira pas d'une centralisation des finances publiques telle que nous la comprenons en Europe.

Au point de vue des facilités commerciales, notamment de la faculté réclamée par les étrangers d'ouvrir des établissemens dans l'intérieur de la Chine, la convention Alcock avait obtenu qu'un négociant pût s'installer dans une maison du pays, mais sans devenir propriétaire du sol ou de la maison, sans même pouvoir afficher au dehors le nom de son établissement. C'est toujours un propriétaire indigène qui eût été responsable devant l'autorité chinoise. Des négocians russes ont procédé de cette façon; ils résident en paix dans l'intérieur de certaines provinces, où ils font préparer eux-mêmes les thés qu'ils destinent à l'exportation. Les Anglais pouvaient en faire autant; si trente maisons de commerce avaient suivi ce système, graduellement les populations se seraient habituées à voir des étrangers habiter parmi elles; mais les Occidentaux se sont formalisés de ces précautions, et cet article de la convention, le plus important de tous, n'a pas plus que les autres trouvé grâce à leurs yeux. La Chine a, de son côté, de fort bonnes raisons à donner pour refuser aux étrangers d'aller se fixer à leur guise dans l'intérieur du pays. Tant que le privilège d'exterritorialité existera, tant que l'autorité chinoise n'aura pas le droit de justice sur les étrangers, il n'y a que deux voies possibles : ou que ceux-ci restent dans les quelques ports habités par le consul dont ils relèvent, ou bien que l'on couvre la Chine de consulats. Peut-on de-

mander avec équité que, si un Anglais commet un crime ou un délit à 50 lieues d'un port, les autorités chinoises aient à expédier délinquant, témoins et preuves nécessaires au consul de ce port, pour que justice soit faite? Il y aurait bien un moyen d'atténuer les inconvéniens de l'exterritorialité : ce serait de composer un code spécial disciplinaire pour les étrangers établis à l'intérieur, et de le laisser appliquer par les mandarins, en donnant aux intéressés pouvoir d'appel devant un tribunal mixte réuni dans le port le plus voisin. Ce code les garantirait de la torture et d'autres procédés qui ne sont plus de notre temps. On ne délivrerait le permis de résidence qu'à des individus présentant des garanties de bonne conduite et parlant assez bien la langue chinoise pour pouvoir soutenir une conversation ordinaire et ne pas être à la merci d'un interprète chinois. Malheureusement les résidens étrangers bondiraient d'indignation à l'idée de devenir passibles de la justice chinoise.

Il faut bien dire encore que les Chinois ne se soucient pas de voir les étrangers se mêler aux habitans de l'intérieur, où ils apporteraient des idées qui ne s'accordent ni avec la loi et le système gouvernemental de la Chine, ni avec les pratiques ordinaires des mandarins. L'indigène pourrait apprendre d'eux à résister aux exactions et aux vexations; il pourrait entrevoir les théories de l'Occident sur les avantages d'une représentation nationale, sur les droits du contribuable à voter les taxes qu'il paie. On voit généralement, dans les ports, les Chinois au service des Européens prendre au bout de quelque temps leurs autorités nationales en dédain. Ils ne suivent plus les coutumes séculaires de l'empire, leurs femmes circulent dans les rues; les vieux Chinois en frémissent d'horreur. Ces gens, qui commencent par être domestiques, deviennent courtiers des maisons qui les emploient; beaucoup d'entre eux arrivent à la richesse, et sont alors pour leurs compatriotes des notables dont l'exemple est pernicieux. Que deviendrait la société chinoise, si le contact des Européens allait transformer de cette façon les populations de l'intérieur?

Aussi les Européens sont-ils parqués dans les ports. Ils ne trouveraient pas à acheter, en dehors des limites qui leur ont été prescrites, un pouce de terrain à des conditions convenables. Cette espèce de claustration rend certainement dix fois plus pénible aux Européens le séjour des ports chinois. A Shanghai, on leur a laissé faire, en dehors de la concession, des routes atteignant la longueur de quelques milles; près des autres ports, on ne trouve que les sentiers chinois, sur lesquels il est souvent fort difficile de passer deux de front, et cependant, sous un climat affaiblissant, il faudrait de larges voies pour monter à cheval, se promener en voiture et pren-

dre tout l'exercice possible. A Fou-tchéou par exemple, la seule promenade des étrangers est un sentier tortueux qui serpente à travers des tombeaux. On a tenté, mais sans succès, d'y établir une route convenable. Les concessions occupent généralement des terrains plats, situés sur le bord de l'eau; en été, l'air y est accablant et humide, et l'Européen demanderait vainement la permission de construire à quelques lieues plus loin une maison de campagne. Nous avons vu, il y a deux ans, dans les environs de Fou-tchéou, les Anglais réduits à canonner un village pour obtenir de ses habitants qu'ils ne vinssent pas démolir un *sanitarium* que voulaient bâtir près de la mer des missionnaires protestans.

Il n'est pas d'ailleurs indispensable, pour alimenter le marché des importations et des exportations, que les étrangers aillent s'enfoncer dans les provinces; il suffit d'entrepôts bien situés, sur le bord de la mer ou sur les rives des fleuves, d'où les courtiers indigènes transportent dans l'intérieur les articles étrangers, et où ils amènent aux Occidentaux le thé et la soie. Assurément le séjour des Européens dans l'intérieur permettrait d'étaler aux yeux des Chinois des échantillons de marchandises nouvelles, des procédés industriels de tissage, de labourage, qui serviraient graduellement à multiplier les échanges; mais le présent est assez beau, la moisson est trop facile pour que l'Angleterre ne s'en contente pas. C'est elle qui absorbe les cinq sixièmes du commerce étranger, dont le chiffre monte à plus de 1 milliard 400 millions de francs par année. Il lui est facile de protéger ses négocians, réunis dans une quinzaine de ports, et elle ne désire pas s'imposer la tâche de les surveiller par toute la Chine. Elle laissera sans doute le temps créer des relations plus intimes entre ses nationaux et les Chinois. Ceux-ci arriveront à perdre de leurs préventions et de leurs craintes; l'étude des langues européennes, qui commence à entrer dans l'éducation de la jeunesse, y contribuera certainement; des voies de communication rapides rapprocheront quelque jour des ports les marchés de l'intérieur : c'est là une spéculation à échéance plus ou moins longue.

Quant au télégraphe, nous avons des raisons de croire que la Chine est sur le point d'en adopter l'introduction; les négocians indigènes, les mandarins même, se servent largement des lignes télégraphiques sous-marines qui fonctionnent déjà le long des côtes, et qui auront relié dans quelques mois tous les ports ouverts à la résidence des étrangers. L'établissement de ces lignes ne date que de l'année dernière, et déjà le gouvernement étudie l'installation de lignes intérieures qui desserviraient les provinces. Nous croyons aussi à la construction de voies ferrées malgré les refus persistans que le gouvernement chinois oppose depuis dix ans aux efforts ten-

tés pour le décider dans ce sens. Il veut seulement éviter la participation des étrangers. S'il fait des télégraphes et des chemins de fer, il s'en chargera lui-même; il attendra pour le faire qu'aucune pression ne soit exercée sur lui, et qu'il soit assuré d'agir librement. C'est dans ces conditions que se sont créés les arsenaux et les usines que la Chine possède maintenant. Dans ces idées, et avec le peu de ressources dont le gouvernement chinois peut disposer pour les travaux publics, l'établissement de voies ferrées marcherait avec une extrême lenteur. Les coutumes sociales et religieuses y apporteraient aussi de nombreux obstacles. Il faudrait enlever à des familles les champs qu'elles possèdent depuis des siècles; il faudrait détruire des tombeaux, sanctuaires vénérés qui perpétuent les traditions et les gloires; il faudrait percer ou abaisser des collines, asiles de génies malfaisants ou protecteurs. Cependant aucun de ces obstacles n'est insurmontable; l'expropriation pour cause d'utilité publique a cours en Chine comme en France. L'empereur peut décider une famille à déplacer ses tombeaux en lui désignant un autre endroit par décret; enfin les bonzes ont à la disposition du public les pratiques nécessaires pour conjurer la malveillance des génies : si ces derniers ont été dérangés sur un point, l'oracle indiquera la nouvelle résidence qui peut leur plaire et les cérémonies qui peuvent conjurer leur courroux. Nous en avons fait l'expérience dans un établissement du gouvernement chinois placé sous notre direction. Il nous fallait un terrain assez important que les paysans ne voulaient pas vendre. Le vice-roi qui résidait dans la localité vint lui-même en grand appareil leur faire entendre raison; ils l'écoutèrent, les champs furent achetés et libéralement payés. Il fallut ensuite remblayer le terrain au moyen de terres prises dans les montagnes voisines. Dans cette opération, des tombeaux furent profanés. Les génies qui rôdaient à l'entour ne pouvaient manquer d'entraver l'entreprise naissante; ce danger fut signalé par un soldat tombé en syncope et parlant au nom d'un génie qui s'était incarné en lui. Les mandarins prirent cet homme au sérieux et exécutèrent ce qu'il conseilla; ils firent une grande cérémonie de purification qui dura trois jours et fut précédée par un temps d'abstinence; ils construisirent des autels pour y attirer les génies et leur assigner un nouveau lieu de rendez-vous. « Il faudra, dit le soldat, mettre auprès de ces autels de la monnaie d'or et d'argent (c'est du papier doré ou argenté) pour qu'ils trouvent de quoi jouer, et ne pensent plus à vos travaux. »

Les rapports des différentes ambassades ou missions chinoises envoyées en Occident ont dû éclairer le gouvernement sur les bénéfices des transports rapides; ce qui aura surtout une influence

déterminante sur sa résolution, c'est l'exemple du Japon, qui a maintenant des chemins de fer, des télégraphes, une monnaie, des machines à tisser, et qui vient, par un traité récent, de se créer des relations avec la Chine.

L'exploitation des mines par les procédés de l'Occident sera commencée très prochainement, parce que la Chine y voit des bénéfices immédiats. Ses arsenaux, les *steamers* qu'elle possède, lui font déjà une loi de se procurer de la houille à bon marché. Avec les moyens très simples qu'elle emploie, les mines de Formose, celles des rives du Fleuve-Bleu, livrent dès maintenant à la consommation plus de 15,000 tonnes; mais ces charbons sont d'une qualité inférieure : il est devenu urgent de mettre en exploitation d'autres mines dont on connaît les gisemens, et dont les produits seraient supérieurs. Il était stipulé dans la convention Alcock que certaines mines spécialement désignées allaient être mises en rapport au moyen d'un outillage venu de l'étranger; le rejet de la convention n'arrêtera pas une entreprise dont le gouvernement chinois reconnaît pleinement l'utilité.

Pour les motifs que nous avons signalés, la Chine est peu disposée à concéder aux étrangers la libre navigation de ses fleuves. Le ministre anglais avait obtenu que, dans un des grands lacs qui avoisinent le Fleuve-Bleu, le lac Poyang, un *steamer* fût détaché pour remorquer les chalands que les étrangers envoient trafiquer en ces parages; mais le lac n'a qu'une importance médiocre au point de vue commercial, et peut faciliter seulement les transactions du port de Kiou-kiang. On avait aussi obtenu que des navires étrangers à voiles, de petit tonnage, pussent naviguer dans les fleuves. C'était encore là une concession insignifiante, car les négocians n'auraient trouvé aucun avantage à remplacer par de petits cotres, des lougres ou des *lorchas*, les jonques et chalands chinois, fort commodes, dont ils se servent actuellement. Sir Rutherford Alcock n'avait pas été plus heureux dans ses efforts pour ouvrir de nouveaux ports au commerce étranger. Les négocians demandaient qu'on leur donnât l'accès de quelques points au-dessus de Han-kou, grand marché situé à 220 lieues environ de l'embouchure du Fleuve-Bleu; les *steamers* peuvent remonter deux fois plus haut encore avant d'arriver aux rapides qui sont les premiers obstacles à la navigation. Les Chinois autorisèrent la fréquentation d'une ou deux stations situées entre Han-kou et Shanghai; ils consentirent à l'ouverture d'un nouveau port sur la côte, à la condition que l'on renoncerait à un ou deux des ports concédés dix ans auparavant par le traité de Tien-tsin. C'est là certainement le côté le plus faible de la convention Alcock et celui sur lequel les Chinois prêtent

le flanc. Rien ne justifie les craintes que semble leur inspirer l'ouverture de nouveaux ports. Ils ont pu voir en effet depuis longtemps combien, sous la surveillance des consuls, sont faciles les relations des indigènes et des communautés étrangères. Ils ont pu juger également que ces belles lignes de *steamers* qui naviguent sur le Fleuve-Bleu et la rivière de Canton n'ont procuré à leur commerce que des commodités et des bénéfices. En réduisant provisoirement à quinze le nombre des ports où peuvent résider ses nationaux, l'Angleterre n'a pas entendu immobiliser indéfiniment son commerce dans ce cercle restreint. Quant à la France, elle doit désirer que les points habités et fréquentés par les étrangers se multiplient, car dans le voisinage des ports ouverts les difficultés qui touchent aux missionnaires vont en diminuant; les mandarins y prennent moins ombrage de leur présence.

L'examen des questions principales soulevées par la révision des traités anglais nous amène à conclure que nous n'avons aucun intérêt à faire de la révision de notre traité un nouveau sujet de négociations. Les facilités de commerce et de relations que la France obtiendrait lui profiteraient peut-être, si elles lui étaient accordées d'une manière exclusive; mais il a été stipulé par les autres nations qu'elles jouiraient des droits de la nation la plus favorisée, et, comme nous avons en Chine fort peu de négocians, nous aurions cette fois encore travaillé pour les autres, c'est-à-dire pour les Anglais, les Américains, et aussi les Allemands, dont le nombre s'accroît chaque jour. Ce qu'on peut réclamer de nous, c'est notre appui moral pour toute négociation de ce genre; mais l'initiative n'est pas dans notre rôle. Du reste, toute révision de traité péchera par la base, si elle ne résulte pas d'une entente commune entre les divers états qui ont des traités avec la Chine. En effet, si chacun a le droit de réclamer ce qui est accordé aux autres, il a aussi le droit de ne pas admettre ce que les autres auraient concédé aux négociateurs chinois. Il est dit à l'article 40 de notre traité que « toute obligation non consignée expressément dans le texte même ne saurait être imposée ni aux agens ni aux sujets français, » et chaque nation a le même privilège. Ainsi la Grande-Bretagne avait obtenu, comme nous l'avons dit, que le droit sur certains articles fût diminué, à la condition que le droit sur certains autres, notamment sur la soie, fût augmenté; nous, qui employons beaucoup de soies, aurions naturellement refusé l'augmentation stipulée; ces modifications de tarifs tombaient donc par là même. L'Angleterre n'a fait appel au concours des nations représentées à Pékin qu'à l'époque où les négociations étaient terminées; son ministre plénipotentiaire reçut de ses collègues, lorsqu'il leur en communiqua le résultat, une réponse

qui déjà les frappait de nullité. Sir Rutherford Alcock déclarait alors qu'il n'y avait à recevoir de la Chine que ce qu'elle voulait concéder de bon gré. Il avait épuisé tous les efforts possibles pour arriver à la conclusion de sa convention; la conséquence est que la reprise des mêmes questions n'en sera que plus délicate.

Il n'y aurait, à notre avis, pour la France qu'une politique commerciale à suivre en Chine, si elle tient à en avoir une : ce serait d'employer son influence à déplacer le marché des échanges; ce serait de l'enlever aux quelques ports où il est encore concentré pour l'attirer graduellement vers l'Europe. Suivant nous, la seule chance pour notre pays de prendre une part directe dans ces échanges consisterait à suggérer aux Chinois l'idée de venir se créer des agences en Europe, agences qui échangeraient les produits de la Chine contre nos produits manufacturés. Les articles de notre industrie leur sont peu connus; ils n'ont sous les yeux que ceux qui sont fabriqués exprès pour eux en Angleterre et en Amérique. Ainsi, pour les étoffes de laine et de soie, on les leur apporte suivant les échantillons qu'ils préfèrent, et surtout dans des conditions de bon marché que notre commerce, sous le poids des impôts qui l'accablent, pourra moins que jamais supporter. Nos étoffes, il est vrai, sont plus soignées, plus durables, et compensent par leurs qualités l'augmentation de prix qu'elles réclament; cependant il faudrait, pour faire comprendre ces avantages aux Chinois sur le territoire de leur empire, y étaler des stocks de marchandises qui seraient exposées dès le début à des pertes considérables et sans certitude de gain final. Ce sont des risques qu'aucune compagnie n'est prête à courir; mais, si les négocians chinois venaient sur les places de l'Europe, nous n'aurions probablement qu'à gagner dans l'examen comparatif qu'ils pourraient faire des produits de chaque nation. Les diverses ambassades asiatiques qui nous ont visités ont reconnu les qualités de la fabrication française, et ont fait des commandes importantes. Nous avons réalisé un premier pas en demandant au cabinet de Pékin de fixer une légation à Paris; si nous pouvions obtenir que, renonçant à des lois qui sont du reste tombées en désuétude, il voulût, comme le Japon, encourager ses nationaux à visiter les pays étrangers, nous aurions double raison de renoncer à la révision de notre traité. Ministre, consuls, agens français, s'emploieraient alors au besoin pour faciliter aux Chinois leurs voyages vers l'Europe; nos paquebots à vapeur, pourvus d'installations spéciales, les prendraient à prix réduits, comme les navires américains du Pacifique, qui à chaque voyage emportent 300 ou 400 Chinois vers la Californie. Les gens de l'empire du Milieu sont maintenant habitués à l'emploi des *steamers*. Le mandarin allant de Canton à Pékin

s'embarque sur un bateau à vapeur qui le transporte à sa destination en huit jours, tandis que les barques mettaient autrefois deux mois à faire le même voyage.

III.

Les missions catholiques de la Chine constituent pour la France une question spéciale qui l'oblige d'avoir une politique à elle, et de suivre cette politique avec prudence. Bien que toutes les missions catholiques ne soient pas françaises, elles sont toutes réellement sous le protectorat de notre pays. Or l'œuvre de la propagation de la foi est en butte, depuis quelques années surtout, à un sentiment de défiance, on peut même dire d'animosité, dans presque toutes les provinces de l'empire chinois. Les massacres de Tien-tsin n'ont été dirigés que contre les missions catholiques et par suite contre la France, dont celles-ci sont considérées comme étant l'œuvre politique.

Le point de départ de ce fâcheux état de choses doit être recherché dans la guerre de 1857, entreprise par le gouvernement impérial, de concert avec l'Angleterre, en apparence pour venger le meurtre d'un missionnaire, l'abbé Chappedelaine, en réalité, disait-on alors, pour renouer avec nos voisins des relations plus intimes d'alliance. Cette guerre a changé complètement les conditions d'existence des missions vis-à-vis de la société chinoise, et il ne pouvait en être autrement. Le traité conclu en 1844 par M. de Lagrené assurait aux missions le droit de présence en Chine; leur œuvre se poursuivait dans un calme sinon complet, du moins suffisant pour reprendre la chaîne rompue par les persécutions antérieures. L'esprit libéral dans lequel sont rédigés les articles relatifs aux missions prouve clairement que la perspective de voir ses sujets devenir chrétiens n'effrayait pas plus alors le gouvernement chinois qu'il ne s'émeut depuis longtemps de les voir devenir musulmans, bouddhistes ou juifs. La guerre de 1857 lui a montré que les missions pouvaient avoir un but politique, et que la croix que l'on promenait dans ses dix-huit provinces était pour l'avenir escortée d'une épée redoutable. Les missionnaires n'ont plus été regardés que comme des émissaires français.

Le baron Gros ne perdit pas de vue, dans la conclusion de ses traités, les difficultés que la guerre venait de susciter, et regarda comme dangereux d'exiger pour les missions des concessions trop larges. Dans le premier traité, qu'il conclut à Tien-tsin en 1858, il s'en était tenu aux bases du traité Lagrené. Voici l'article de ce traité qui se rapporte aux missions.

« Art. 13. — La religion chrétienne ayant pour objet essentiel de porter les hommes à la vertu, les membres de toutes les communions chrétiennes jouiront d'une entière sécurité pour leurs personnes, leurs propriétés et le libre exercice de leurs pratiques religieuses, et une protection efficace sera donnée aux missionnaires qui se rendront pacifiquement dans l'intérieur du pays, munis des passeports réguliers. Aucune entrave ne sera apportée par les autorités de l'empire chinois au droit qui est reconnu à tout individu en Chine d'embrasser, s'il le veut, le christianisme et d'en suivre les pratiques, sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait. »

La convention ajoutée en 1860 au traité de Tien-tsin par le baron Gros compléta dans l'article suivant une clause du traité Lagrené :

« Conformément à l'édit impérial rendu le 20 mars 1846 par l'auguste empereur Tao-Kouang, les établissemens confisqués aux chrétiens pendant les persécutions dont ils ont été les victimes seront rendus à leurs propriétaires par l'intermédiaire du ministre de France en Chine, auquel le gouvernement impérial les fera délivrer avec les cimetières et autres édifices qui en dépendaient. »

Les interprètes du baron Gros ajoutèrent au texte chinois de l'article 3 de la convention la phrase qui suit :

« Il est en outre permis aux missionnaires français de louer et d'acheter des terrains dans toutes les provinces, et d'y ériger des édifices à leur convenance. »

Nous ne savons si le baron Gros eut ou non connaissance de cette addition. Quoi qu'il en pût être, il lui devenait impossible de réagir contre les faits accomplis; le traité devait être inévitablement aux yeux des Chinois une consécration de leur défaite. Demandez aux vieux missionnaires, à ceux qui sont établis depuis longtemps en Chine, s'ils préfèrent la nouvelle situation à celle dont ils jouissaient sous le régime du traité Lagrené. Leur entrée au cœur des provinces se faisait alors graduellement; dans le Kiang-nan, le Tche-kiang, le Fokien, le Kouang-toung et plusieurs autres provinces que nous avons visitées, les églises, les communautés s'organisaient, la restitution des anciennes propriétés des chrétiens s'opérait même sans secousses, les missions recouvraient peu à peu sinon ces propriétés elles-mêmes, du moins des biens équivalens; s'il s'élevait de temps en temps quelque orage, il pouvait être conjuré aussi bien que maintenant. Des relations de politesse, d'amitié même, existaient sur beaucoup de points entre les mandarins et les

missionnaires. Les évêques, considérés comme notables, pouvaient soumettre eux-mêmes aux fonctionnaires chinois les affaires intéressant leurs communautés. Aujourd'hui nos évêques sont regardés comme de hauts fonctionnaires français; ils ont voulu prendre les insignes extérieurs des dignitaires chinois, et ceux-ci les leur contestent; ils correspondent par lettres avec les vice-rois ou gouverneurs des provinces, et leurs lettres ne sont pas toujours bien accueillies; ils ont plus difficilement accès dans les classes éclairées, parmi lesquelles se feraient les conversions fructueuses par l'exemple; leurs néophytes ne se trouvent plus que parmi les pêcheurs, les portefaix, les gens des dernières classes, et même, depuis quelque temps, le nombre ne s'en est accru que dans une proportion insignifiante.

La France a du reste accepté franchement les conséquences de ses guerres, et exerce aussi bien que possible le protectorat qu'elle avait assumé. Les questions relatives aux missions ont absorbé toute l'activité de nos ministres et de nos agens. Chaque meurtre de missionnaire ou de chrétien, chaque pillage de chapelle a été suivi de réclamations persévérantes qui ont amené des châtimens pour les coupables, des indemnités pour les victimes ou les communautés. Sans remonter au-delà de 1869, nous avons vu alors le chargé d'affaires français, escorté d'une division navale, se rendre lui-même dans chaque capitale des provinces qui bordent le Fleuve-Bleu jusqu'à Han-kou, afin de résoudre au profit des missions des questions en litige. Les consulats de Tien-tsin, de Han-kou, de Canton, ne sont pas autre chose que des postes affectés à la protection des intérêts religieux.

On peut se demander si la France est tenue de continuer cette politique. Pour répondre, il faut examiner la question suivante : l'œuvre des missions ne peut-elle subsister ni s'étendre en Chine sans avoir derrière elle le gouvernement français, et nous procure-t-elle en échange une influence réelle? Il semble en effet que la France devrait s'abstenir d'appuyer la propagande catholique, si cette propagande restait une cause incessante de troubles et de discordes. Mais on a déjà vu que l'hostilité des Chinois provient bien plus de l'intervention de nos armes que de l'œuvre même des missions. Il en résulte que la France n'a plus le droit d'abandonner les missionnaires à eux-mêmes; leur situation dans l'intérieur de la Chine a été créée par des traités aux obligations desquels le gouvernement de la république se trouve lié. Tout ce qu'on peut faire, c'est d'améliorer ce qui existe, et, si l'on veut bien considérer que la Chine est le pays le plus tolérant en matière de religion, on peut espérer qu'il sera possible de détruire la défiance qui entoure les

missions. L'influence que nous procure un protectorat qui s'étend sur 500,000 catholiques pourrait être considérable, si elle s'exerçait dans d'autres conditions. Malheureusement les missions sont pour la France une source de conflits irritans, de contestations sans fin et de chaque jour. Par là même, les commerçans français se trouvent exposés à plus d'inconvéniens que les autres étrangers; il ne faut pas oublier que la populace de Tien-tsin n'en voulait qu'aux Français.

Une circulaire récemment publiée par le gouvernement chinois a mis en lumière quelques-unes des causes qui peuvent rendre l'œuvre des missions, telle qu'elle est actuellement conduite, dangereuse pour le maintien des bonnes relations entre les pays étrangers et le Céleste-Empire. Les missionnaires catholiques, sans y être spécialement désignés, en sont certainement le point de mire unique. Ce document mérite d'être étudié avec soin, bien que le peu de mesure avec lequel il est rédigé, les propositions inacceptables qu'il renferme, le ton ironique qui y règne, en amoindrissent la portée. La circulaire appelle d'abord l'attention sur les orphelinats de la Sainte-Enfance et demande qu'aucun établissement de ce genre ne puisse s'ouvrir sans que les autorités locales en aient été averties; elle demande aussi qu'une surveillance soit exercée sur ces orphelinats, et que l'enfant devenu grand soit rendu à ses parens, s'ils le réclament. Les missionnaires peuvent répondre que, si des parens abandonnent leurs enfans, ils perdent par là même le droit de venir les réclamer, surtout après que, pendant quinze ans, l'orphelinat a supporté les frais de leur éducation. Quant à laisser l'autorité locale exercer une surveillance sur les orphelinats, nous ne croyons pas que la plupart des chefs de missions doivent s'y refuser. Une inspection du vice-roi de Nankin, qui vint à la sollicitation des jésuites visiter leur orphelinat, fit tomber de faux bruits répandus dans la populace, et épargna probablement à cet établissement le sort de celui de Tien-tsin. Les asiles de ce genre prêtent un facile prétexte à des soupçons malveillans, qu'il importe de dissiper par toute la publicité possible. Sur les enfans qu'on y recueille, pauvres êtres chétifs condamnés pour la plupart à la mort par suite de l'abandon, la mortalité est très grande, souvent dans la proportion de 8 sur 10. La population de la Chine ajoute facilement foi aux plus sottes rumeurs. Il y a quelques mois à peine, la province de Canton fut agitée par une émotion subite; la mortalité y était très grande par suite de la température irrégulière de l'été; le bruit courut que des étrangers jetaient dans les puits une drogue dite « des génies, » qui produisait une enflure dont on ne pouvait guérir qu'en allant trouver les missionnaires et en embrassant leur re-

ligion. En moins d'une semaine, Canton, Hongkong, Fou-tchéou, tous les ports et provinces qui s'étendent depuis le sud de la Chine jusqu'au Fleuve-Bleu, furent pris de la même panique, et il en résulta des troubles assez graves. Le vrai remède aux soupçons de toute sorte est, pour les missionnaires, de mettre l'autorité chinoise à même de réfuter les mensonges qui se répandent, et pour cela de tenir ouvertes les portes de leurs établissemens.

La circulaire condamne le ministère des sœurs de charité; pour les Chinois, la présence d'une femme près du lit du premier venu est un scandale, sa place est au gynécée. Les Chinoises chrétiennes s'assemblent dans la même église que les hommes, autre sujet de scandale signalé par la circulaire; il est de principe absolu en Chine que la femme doit vivre séparée de la société des hommes. Nous avons connu des chefs de missions qui, par suite de ces préjugés, trouvent plus simple et plus prudent de confier les enfans qu'ils recueillent à des nourrices chinoises, chrétiennes ou même païennes, dispersées dans les campagnes. Le point le plus important sur lequel le gouvernement de Pékin attire l'attention est la tendance qu'ont les chrétiens chinois à se grouper autour de leurs missionnaires et à se former en communautés qui ne reconnaissent d'autorité que celle de leur chef spirituel. Un fonctionnaire chinois nous exprima un jour, sur ce point, son opinion en termes énergiques. Nous voulions faire construire, dans l'enceinte d'un établissement dont nous avons déjà parlé, une chapelle nécessaire aux besoins religieux d'un personnel européen presque entièrement catholique. « Je suspendrais les travaux, nous dit le mandarin placé près de nous, et licencierais votre personnel plutôt que de laisser construire une chapelle ici. Ce n'est pas que je veuille vous empêcher de remplir vos devoirs religieux; mais à votre chapelle, à la suite du prêtre qui viendra la desservir, arriveront des chrétiens chinois dont la présence pourra me créer des difficultés. J'ai été gouverneur de province, et j'ai vu ces gens de près: ce ne sont pas les enseignemens de votre religion qui les attirent, ils ne sauraient les comprendre; leur seul but en se convertissant est d'échapper à notre action. Dans cet établissement, qui appartient à l'empereur et où j'ai des pouvoirs absolus, si l'un de ces chrétiens venait à commettre un vol, je ne pourrais lui faire trancher la tête sans avoir contre moi vos missionnaires et vos consuls. Vous êtes trop juste pour ne pas admettre ces raisons. » Nous résolûmes la difficulté en construisant notre chapelle sur un terrain situé en dehors de l'enceinte réservée. Ce mandarin nous avait exprimé le plus sérieux grief des gens de sa classe contre l'œuvre de la propagation de la foi. Nous avons déjà dit que les néophytes viennent des classes inférieures de la so-

ciété; ce sont généralement des gens simples et pauvres, attirés par l'assistance que les missions peuvent leur prêter et par l'espoir d'appartenir à ces petites communautés dont ils voient les membres se soutenir mutuellement sous la direction d'un étranger respecté de tous pour l'austérité de sa vie.

La discipline religieuse exerce d'ailleurs une heureuse influence sur le caractère des Chinois convertis; il serait injuste de les juger d'après ces vagabonds que l'on rencontre dans les ports s'offrant à exercer tous les métiers, et cherchant à imposer la confiance en prodiguant le signe de la croix. Nous avons visité dans les campagnes de la Chine quelques communautés chrétiennes, nous les avons vues composées de gens paisibles, sobres, hospitaliers. L'étranger y est reçu en ami, tandis qu'ailleurs il rencontre souvent la défiance ou même la répulsion. Dans certaines provinces, des villages entiers sont chrétiens; la maison commune qui sert aux réunions des paysans, et dans laquelle ils déposent les tablettes de leurs ancêtres, est remplacée par une pauvre chapelle qu'un missionnaire habite, ou qu'il visite de temps à autre. Son troupeau l'appelle père, et le prend en toutes choses pour arbitre ou pour guide; il règle les différends, il allie les familles entre elles, il surveille l'administration des modestes finances de la communauté. Faut-il s'étonner si, pour la défense des intérêts qui s'abritent sous son apostolat, il se laisse aller à une intervention qui méconnaît les droits de l'autorité locale? On le voit, disent les mandarins, déployer son influence dans des procès civils entre chrétiens et non-chrétiens, soutenir ses néophytes contre le paiement des taxes, contre l'exécution des corvées que ceux-ci trouvent injustes. Les missionnaires affirment qu'une de leurs principales difficultés est précisément de résister aux demandes des fidèles qui ne cessent de solliciter leur intervention. D'un autre côté, peut-on donner tort au gouvernement chinois lorsqu'il se plaint de ces empiétements?

Parmi les faits que la circulaire impute aux missions, le plus grave est celui-ci : des bandits auraient échappé à l'action des lois en se convertissant à la religion catholique. On allègue par exemple qu'à Kouei-tchéou toute une bande de voleurs a été admise à recevoir le baptême; qu'on l'eût ensuite arrêtée, ajoute la circulaire, c'eût été une persécution catholique. Faut-il voir dans ces voleurs des rebelles ou plutôt des individus appartenant aux Miao-sze, tribus aborigènes que le gouvernement chinois travaille depuis bien des années à soumettre et même à écraser complètement? Quoi qu'il en soit, le missionnaire est naturellement porté à ne voir que des néophytes dans ces hommes qui pour le gouvernement sont des ennemis ou des coupables.

On a vu que les Chinois contestaient aux missionnaires le droit

de s'approprier les emblèmes distinctifs des hauts fonctionnaires de l'empire. La circulaire officielle réclame d'eux qu'ils s'en tiennent au costume et à l'étiquette des lettrés. Ainsi des évêques font usage de la chaise verte à quatre porteurs à laquelle n'ont droit que les mandarins au-dessus du quatrième rang; ils se servent pour leurs dépêches de sceaux pareils en forme et en grandeur au sceau que l'empereur donne à ses agens pour les investir de leur charge. Le sceau est un signe précieux et redoutable dont la perte entraîne la mort pour celui qui en est le dépositaire. Les évêques, toujours d'après la circulaire, exigent d'être traités par les hauts fonctionnaires des provinces sur le pied de l'égalité, c'est-à-dire qu'ils se font ouvrir les grandes portes des prétoires que le mandarin ouvre seulement à ses pairs. Vers 1861 déjà, une communication de la légation de France prescrivit aux évêques de renoncer à de telles pratiques, qui pouvaient éveiller la susceptibilité des autorités chinoises. Si les évêques tiennent absolument à s'entourer d'une certaine pompe, ils devraient consulter les réglemens qui existent pour le cérémonial et les privilèges des chefs de religions étrangères, notamment du bouddhisme et de l'islamisme, et s'entendre pour l'adoption d'un code acceptable de tous.

La restitution des édifices et propriétés confisqués jadis aux chrétiens a été rendue obligatoire par la convention de Pékin. De là sont nées des difficultés d'autant plus graves qu'on a eu le tort de ne pas les régler immédiatement. La circulaire s'exprime comme il suit à ce sujet :

« Les missionnaires exigent la restitution de ce qu'ils déclarent avoir appartenu aux chrétiens, sans s'inquiéter des intérêts auxquels ils portent atteinte. Il arrive en plus d'un cas que ce sont de belles maisons appartenant à des lettrés qu'ils revendiquent, et ils en expulsent le propriétaire dans le plus bref délai; mais ce qu'il y a de plus fort et ce qui blesse la dignité du peuple, c'est que souvent ils réclament comme leur propriété des *yámens*, des lieux d'assemblée, des temples tenus en grand respect par les lettrés et les habitans du voisinage. Certainement dans chaque province se trouvent des maisons qui appartenaient jadis à l'église; mais on doit tenir compte du nombre d'années qui se sont écoulées depuis, et songer que les chrétiens ont vendu ces maisons et qu'elles sont peut-être passées entre les mains de plusieurs propriétaires. Il faut aussi considérer que la maison a pu être vendue vieille et délabrée, et que l'acquéreur a peut-être fait de grosses dépenses pour la réparer, ou même en a construit une nouvelle. Les missionnaires ne s'inquiètent pas de tout cela; ils exigent la restitution, et n'offrent pas la moindre indemnité...

« Quand les missionnaires voudront acheter un terrain pour y bâtir

une église, ou louer une maison pour y fixer leur résidence, ils devront, avant de conclure le marché, aller avec le véritable propriétaire faire une déclaration à l'autorité locale, qui examinera si le *fong-choui* ne présente aucun empêchement. »

Le *fong-choui* (mot à mot *vent et eau*) joue un grand rôle dans la vie du peuple chinois; il résume les conditions d'emplacement, d'influence du vent et de l'eau, qui donnent à une localité, à un champ, à une maison, sa bonne ou sa mauvaise fortune. L'édile qui va percer une rue, orienter un quartier, le propriétaire qui veut construire une maison, consulte le sort ou l'oracle des pagodes; il en apprend l'orientation à donner, l'emplacement à choisir, les moyens de mettre pour toujours le lieu désigné sous une influence heureuse. Ces moyens sont certaines cérémonies, telles que l'érection d'un autel, d'une tour ou d'une simple pierre dédiée à un *poussah*. Dans toute la Chine, on voit des tours, des chapelles élevées sur des points culminans, bâties généralement en des temps de fléau, d'épidémie, de famine ou d'inondation, et couvrant en quelque sorte tout le pays environnant d'une ombre protectrice. Lorsqu'une mission vient construire un édifice trop élevé, que surtout elle le surmonte de tours qui détruisent les « influences heureuses, » le monument catholique est pris en aversion. Telle cathédrale qui domine les maisons basses et humbles d'une grande ville soulève dans le cœur d'une population de plusieurs centaines de mille âmes un soufuffle de colère qui finit par devenir dangereux en un jour de tempête. Il existe à Pékin, près du palais impérial, sur un terrain donné aux jésuites par l'empereur Kang-hi, alors qu'ils vivaient à la cour, une église, confisquée au temps des persécutions, et rendue au culte par les victoires de nos armes. Les missionnaires ont voulu y ajouter une tour. La hauteur en avait été fixée par le ministère des affaires étrangères chinois; mais, quand elle fut construite, on s'aperçut que du faite la vue plongeait dans les jardins impériaux. Le ministère avait commis une erreur; il demanda qu'on voulût bien en réparer les conséquences en abaissant la tour : on s'y refusa. Le gouvernement s'est contenté d'élever un mur devant la tour; mais il n'est pas un mandarin ou un lettré qui revienne de la capitale sans parler avec indignation de l'offense faite à son souverain. La circulaire conclut en déclarant qu'avec les procédés qu'elle signale la bonne harmonie ne peut exister entre les sujets chrétiens et non chrétiens de la Chine.

Les classes supérieures se sont, comme on le sait, éloignées des missionnaires, qu'elles regardent comme des agens étrangers; elles ont fait le vide autour d'eux et rendu leur propagande difficile. Le

cabinet de Pékin cependant n'a pas cessé de les protéger dans les limites de son action sur les provinces, et depuis la conclusion des traités de Tien-tsin les missionnaires ont pu circuler et prêcher librement. Avant l'horrible événement de juin 1870, on n'avait eu à regretter que le meurtre de deux ou trois missionnaires dans des localités désolées par l'anarchie ou par des luttes de clans. On n'a surpris derrière leurs assassins ni la main, ni le mot d'ordre de mandarins influens. Si des congrégations chrétiennes ont été molestées, si des résistances ont été opposées par les populations à des constructions de chapelles, à des établissemens d'orphelinats, si des néophytes chinois ont été emprisonnés et mis à rançon, nous ne pouvons voir dans ces faits que l'opposition inévitable d'un pays à une religion étrangère. S'étonnera-t-on que des bonzes, des lettrés, des paysans, voient d'un mauvais œil le symbole qui vient détruire leurs croyances et le prestige de leurs idoles, lorsque, dans certains de nos départemens, catholiques et protestans ne peuvent vivre en paix? Il y a lieu d'être surpris au contraire de la tolérance relative que la propagation de la foi rencontre en Chine pour le développement de ses œuvres. Les causes de conflit, qui naissent inévitablement des préjugés et du fanatisme des idolâtres, peuvent aussi venir quelquefois des imprudences commises par les nouveaux convertis, toujours trop zélés.

Les derniers journaux venus de Chine nous ont apporté le sens de la dépêche adressée au *Tsong-li-Yâmen*, le 14 novembre 1871, par notre chargé d'affaires, M. le comte de Rochechouart, en réponse à la circulaire du cabinet de Pékin. Déjà le ministre plénipotentiaire américain avait répondu en se plaçant au point de vue des missions en général. La dépêche de notre représentant peut se résumer en quelques points : d'une part, les Chinois n'ont pas le droit de toucher aux conventions des traités, en limitant la liberté reconnue aux missionnaires d'ouvrir des églises et des orphelinats, en exigeant des précautions qui deviendraient préventives pour l'admission des nouveaux convertis. D'autre part, le gouvernement français n'a jamais prétendu soutenir les missionnaires dans l'usurpation de droits qui ne leur appartiennent pas; il leur sera recommandé de prendre toutes les mesures voulues pour écarter de leurs établissemens les plaintes et les soupçons; s'ils s'ingèrent dans l'administration civile et politique, nos agens réprimeront cet abus; ils ne sont pas fonctionnaires, et ne peuvent par conséquent prétendre aux prérogatives réservées aux fonctionnaires chinois. Les réclamations à propos des biens jadis confisqués aux chrétiens doivent être décidées de la manière la plus équitable, et pour les missions et pour les possesseurs actuels. Quant à la protection accordée

par les missionnaires aux chrétiens traduits devant les tribunaux, on ne saurait la blâmer en elle-même; elle ne deviendrait un motif réel de plainte que s'ils voulaient soustraire des coupables ou des accusés à la justice du pays. Le gouvernement français, ajoute M. de Rochechouart, ne nie pas que les chrétiens causent des inquiétudes au gouvernement chinois; mais il croit bien plus qu'ils servent de prétexte aux adversaires systématiques des étrangers. « Au fond toutefois, conclut-il, le danger existe, il a augmenté pendant ces dernières années; il pourrait devenir irrémédiable, si une entente parfaite ne s'établissait entre les deux gouvernemens. »

Cette entente serait très nécessaire à notre avis. Il est temps que la France se débarrasse du protectorat qui est la conséquence de ses guerres, et qui la tient sur une défensive continuelle; il faut placer les missions sur un autre terrain, en leur créant, au moyen de négociations auxquelles se prêterait sans doute le gouvernement de Pékin, un *modus vivendi* qui fasse cesser l'antagonisme qui existe. On pourrait fixer par une convention des règles d'étiquette qui seraient particulières aux ministres du culte catholique, établir entre les missionnaires et l'autorité chinoise un système de relations qui tiendrait les mandarins au courant du développement des communautés, et ne leur permettrait plus de les considérer comme autant de groupes séparés de fait ou d'apparence de leur juridiction. A des époques déterminées, ils visiteraient les établissemens et les orphelinats catholiques. Ces concessions auraient la plus heureuse influence sur les progrès de l'apostolat catholique en donnant aux missions une existence librement consentie par la Chine.

La France n'est pas la seule nation qui ait des missionnaires en Chine, elle n'est pas le seul pays qui ait stipulé dans ses traités la liberté de conscience pour les sujets chinois; mais elle est la seule qui ait consacré ces stipulations par un protectorat effectif. Son attitude a été plus d'une fois désapprouvée par les autres gouvernemens. Dans les dépêches échangées entre le *foreign office* et le ministre anglais résidant à Pékin, à la suite des massacres de Tientsin, il est maintes fois répété que la prétention de la France à soutenir des chrétiens chinois contre leurs autorités est une cause certaine de troubles périodiques. L'Angleterre n'a pas voulu permettre à ses missionnaires de profiter du droit obtenu par les nôtres de posséder et de louer des terrains ou des établissemens dans l'intérieur de la Chine.

Quelques missionnaires protestans ne s'en sont pas moins établis dans l'intérieur; leurs œuvres ont pris racine dans quelques chefs-lieux de province; mais, bien avertis qu'ils n'ont pas à leur service le bras de la Grande-Bretagne, ils sont forcés de suivre les conseils

que leur a donnés lord Granville, « de s'abstenir de tout ce qui pourrait inspirer aux Chinois du soupçon ou de l'animosité, et de détourner avec insistance leurs prosélytes de l'idée que leur conversion au christianisme les dispense de leurs devoirs généraux de sujets chinois. » Cette manière de voir du gouvernement anglais a naturellement soulevé les réclamations des sociétés bibliques. Dans la polémique qui s'est engagée à ce sujet, quelques hommes d'état ont reproché aux missionnaires protestans de ne pas être à la hauteur d'une tâche aussi délicate qu'une propagande religieuse. C'est, à notre avis, un reproche immérité. Si ces missionnaires, divisés en sectes nombreuses, réduits à des ressources modiques par le manque de concentration de leurs efforts, mariés pour la plupart, ne pouvant par conséquent s'éloigner beaucoup de leurs familles pour prêcher dans l'intérieur, ne font que peu de progrès, ils ne laissent pas d'apporter une part très appréciable dans l'œuvre de la civilisation et du rapprochement de la Chine avec l'Europe, soit par les écoles et les hôpitaux qu'ils fondent, soit par leurs études, leurs travaux, leurs observations, qui embrassent presque toutes les branches des sciences morales et physiques. Ils traduisent pour les Chinois nos principaux livres de mathématiques et de sciences industrielles. A l'Europe, à l'Occident, ils font connaître par des publications continuelles les mœurs, la philosophie, la religion, la médecine, la flore de l'empire du Milieu. Ils ont pris sous ce rapport dans le monde savant la place qu'occupaient les jésuites au XVIII^e siècle.

IV.

Nous croyons utile, en terminant, d'attirer l'attention sur les sacrifices qu'exigerait de la France une nouvelle expédition en Chine, si un jour les circonstances l'y poussaient. Beaucoup de personnes en parlent à la légère; se rappelant qu'en 1860 les troupes alliées, fortes à peine de 20,000 hommes, purent arriver au pas de course et de victoire en victoire jusque sous les murs de Pékin, on se figure que de pareils effectifs seraient encore suffisans; nous l'avons même entendu dire par des Européens résidant en Chine. C'est là une illusion. Si le gouvernement chinois est resté jusqu'ici inerte devant la pression exercée sur lui pour lui faire adopter les chemins de fer et les télégraphes, il est un but qu'il poursuit résolûment : celui de s'armer. Tous les mandarins, du premier au dernier degré de la hiérarchie, ont à cœur de voir leur pays prendre une attitude qui impose le respect, et ne le laisse plus soumis aux menaces qu'on lui prodigue plus souvent peut-être qu'il ne le faudrait, et quelque-

fois sans prétextes justifiables. Les journaux anglais qui se publient en Chine contribuent à entretenir ce sentiment en prêchant la guerre sans relâche. A l'heure qu'il est, le gouvernement chinois peut compter sur 50,000 hommes de troupes armés de fusils à tir rapide, dont 5,000 carabines Remington et 45,000 carabines Enfield. Le vice-roi du Tchéli, Li-hung-tchang, en a 30,000 environ sous ses ordres. Tseng-kouo-fang, gouverneur-général des deux Kiang, en a 20,000; ces deux mandarins disposent d'une trentaine de batteries de campagne et de montagne. Leurs hommes savent se servir de leurs armes; beaucoup d'entre eux ont combattu dans les corps anglo-franco-chinois au temps de la guerre des taïpings et savent ce que c'est que de marcher résolument au feu. Ils présenteraient une tout autre résistance que les cavaliers ou fantassins armés d'arcs et de flèches qui furent opposés à nos troupes en 1860. En évaluant au bas mot les forces qu'il faudrait jeter en Chine, nous ne conseillerions pas de s'y aventurer avec moins de 40,000 hommes accompagnés de cavalerie et d'artillerie. Telle nous semble être la vérité pour le présent; dans quelques années, les moyens d'attaque devront être plus considérables, car la Chine ne s'arrêtera pas dans la voie où elle est entrée. Les arsenaux et les usines qui ont été organisés pour elle, et dont elle augmente graduellement le nombre et l'importance, donnent déjà des résultats. A Shanghai et à Nankin, on fabrique des canons, de la poudre et des fusils rayés; la confection des fusils à répétition du système Remington y a été entreprise également. Le gouvernement poursuit la construction d'une flotte, effort certainement plus long et plus compliqué, mais qui finira par aboutir. Dans ses chantiers de Shanghai, il a déjà lancé cinq navires; on y travaille en ce moment à la construction d'une frégate à vapeur. A Fou-tchéou, il possède un véritable port militaire qui dès à présent peut livrer par an trois navires à vapeur en bois, machines et coques complètes. Les travaux y sont dirigés par un corps de 75 Européens, presque tous Français, ayant sous leur direction 2,500 ouvriers chinois. Un navire-école, des écoles de construction navale et de navigation attachées à cette entreprise donneront à la Chine, à échéance certaine et rapprochée, des officiers de marine et des contre-mâtres d'ateliers. Les navires ne sont certainement pas bien formidables, leur armement n'est pas ce qu'il devrait être, et ils ne pourraient se mesurer avec la grosse artillerie ou l'éperon d'une frégate cuirassée, mais c'est en définitive une affaire de peu d'années que d'arriver à la construction des bâtimens blindés. Enfin le cabinet de Pékin vient de décider l'envoi en Amérique de cinq séries de trente jeunes gens qui, partant de Chine à raison d'une série par année, iront pendant dix ans suivre

des cours et acquérir des connaissances dans les cinq branches suivantes : droit, instruction militaire, instruction navale, génie civil et construction navale. C'est le premier pas d'une transformation dans le système d'éducation jusqu'à présent suivi.

La conséquence de ces essais ou, si l'on veut, de ces velléités de progrès, c'est que plus nous avancerons et plus la Chine prendra de force, plus aussi les relations avec elle deviendront importantes, et pourront conduire à des conflits redoutables. Nous répéterons donc que la France fera bien de se dégager en Chine de toutes charges inutiles, telles que protectorat de concessions dont elle n'a que faire et réclamations d'avantages commerciaux qui ne sauraient lui profiter; nous croyons enfin qu'elle fera sagement de chercher pour l'œuvre des missions catholiques une condition d'existence préférable sous tous les points de vue à celle dont elle éprouve aujourd'hui les difficultés avec son protectorat. Elle devra être toujours juste dans sa politique, équitable dans ses procédés, et ne plus dire : Ce sont des Chinois, à quoi bon se gêner? Il faut comprendre au contraire que l'on a devant soi un peuple qui n'oublie jamais les torts qu'on lui a faits. Ne perdons pas de vue que ce peuple a déjà subi trois guerres, dont l'une lui a imposé l'opium étranger et a développé la rébellion des taïpings, quand il faut remonter à bien des siècles pour trouver sur le sol de l'Europe l'invasion des hordes asiatiques. Ne perdons pas de vue non plus que les conquêtes de l'industrie, bateaux à vapeur, télégraphes, chemins de fer, ont rapproché de nous des pays perdus jadis dans le lointain, que Hong-kong n'est qu'à quarante jours de Marseille, que Pékin sera peut-être plus tôt qu'on ne le croit à une dizaine de journées de Saint-Pétersbourg, et que ce dernier fait aurait pour conséquence probable de transporter l'action politique des peuples de la race blanche sur un théâtre dont la scène est encore confuse et peu étudiée.

La Chine et le Japon, une fois armés, amèneront sur les champs de bataille de cette partie de l'Asie des masses de combattans auxquels'on n'a pas encore songé; déjà les Russes, les Anglais, sont à leur poste sur les frontières du Thibet ou sur les rives du fleuve Amour; l'Allemagne et l'Amérique se préparent à leur rôle en développant leurs intérêts dans cette partie du monde. La France, en face de ces éventualités, doit sortir d'un état de choses qui enchaîne sa politique, et l'engagerait dans une voie peut-être funeste.

PROSPER GIQUEL.

LA PRUSSE

ET LES DEUX EMPIRES

- I. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. — II. Sybel, *Geschichte der Revolutionszeit*. — III. Gardin, *Histoire générale des traités de paix*. — IV. Lanfrey, *Histoire de Napoléon Ier*. — V. Armand Lefebvre, *Histoire des cabinets de l'Europe, 1800-1815*. — VI. *Correspondance de Napoléon Ier, Bulletins de la grande armée, 1805-1807*. — VII. Pertz, *Aus Stein's Leben*. — VIII. Benedetti, *Ma mission en Prusse*. — IX. *Qui est responsable de la guerre?* par Scrutator, Paris 1871. — X. Duc de Gramont, *La France et la Prusse avant la guerre*, Paris 1872.
-

Après avoir reçu les confidences des hommes d'état prussiens dont la politique avait amené la catastrophe de 1806, Gentz écrivait dans son journal (1) : « J'étais suffisamment instruit pour porter un jugement définitif. J'avais vu avant mon voyage que la grande majorité des personnes estimables à Berlin avaient désiré et demandé cette guerre par des motifs dont elles n'auront pas à rougir, pour mettre un frein aux progrès d'une puissance monstrueuse, pour briser les chaînes de l'Allemagne, pour relever leur propre pays de la dégradation cruelle où il était tombé aux yeux des contemporains. Je savais à présent que les ministres du roi avaient embrassé le même parti, d'abord par la crainte que leur inspiraient les instances toujours renouvelées de leurs adversaires et la fermentation générale des esprits, ensuite par leur propre conviction de la perfidie du gouvernement français et par le chagrin d'en avoir été joués et bafoués,

(1) *Journal de ce qui m'est arrivé de plus marquant dans le voyage que j'ai fait au quartier-général de sa majesté le roi de Prusse le 2 octobre 1806 et jours suivans*. — Mémoires et lettres inédites du chevalier de Gentz. Stuttgart (en français).

enfin par la perspective séduisante que leur offrait la chance du succès... Aucun des individus ou des partis qui avaient coopéré à ce projet n'en avait mesuré la profondeur... Dès que l'on se méprenait sur le caractère de l'entreprise, l'assimilait aux guerres d'autrefois, la confiait à des hommes de routine, l'enfermait dans la sphère de quelques combinaisons vulgaires et mesquines, elle n'offrait plus que des dangers sans équivalent et des désastres sans remède. » S'il avait pu voir Paris pendant les jours d'orage pesans et fiévreux qui précédèrent le coup de foudre de Wœrth, Gentz n'aurait eu que quelques traits à changer à ce tableau pour rester dans le vrai. Il y a d'étranges et profondes analogies entre ces deux crises; elles étonnent au premier aperçu des événemens, elles saisissent quand on les observe de plus près. Le hasard semble s'être fait un jeu de rapprocher jusqu'aux incidens même les plus caractéristiques. On retrouve en 1806 et l'ambassadeur insulté dont l'affront soulève les passions populaires, et l'escarmouche d'avant-postes après laquelle on se replie et dont on prétend jeter le bulletin triomphal aux quatre vents d'Europe. Le seul attrait d'une vaine curiosité ne vaudrait point pourtant que l'on entreprit cette étude; elle a des titres plus sérieux à notre attention. Dans l'état douloureux et critique où nous sommes réduits, il y a quelque chose de fortifiant pour nous à considérer que les mêmes fautes, les mêmes passions, les mêmes imprévoyances, avaient amené les mêmes désastres chez le peuple qui vient de nous vaincre. Ce peuple s'est relevé; nous savons par quels moyens. Ce n'est pas la seule leçon qui ressorte de ces événemens. On voit une fois de plus à quels égaremens déplorables se laisse entraîner un peuple ébloui par la victoire. Les systèmes politiques sont à cet égard aussi dangereux que les hommes. Le sophiste qui fanatise les foules n'est pas moins funeste que le César qui les fascine. Tous les deux poussent aux mêmes abîmes et aveuglent également la conscience des nations. Béranger ne se trompait pas lorsqu'il mêlait dans ses chansons le culte de l'empereur à celui de la révolution. Les théories de Brissot sont la préface du système continental. La France révolutionnaire pensait sincèrement qu'elle assurait son indépendance lorsqu'elle étendait sa domination sur les pays voisins, et s'entourait d'un cercle de républiques vassales. La France impériale n'a pas cessé de désirer la paix, de l'attendre et d'y croire, et comme chaque guerre nouvelle lui paraissait entreprise pour la défense de ses droits, elle s'enivrait sans scrupules des triomphes dont la cause lui semblait légitime. L'Allemagne est victime aujourd'hui des mêmes illusions : elle s'est soulevée, elle a combattu pour une grande idée, l'unité. Elle proteste constamment de son amour pour la paix; elle

s'irrite quand on parle de ses emportemens belliqueux et de ses ardeurs conquérantes; elle n'a, dit-elle, étendu sa frontière que pour protéger son repos; les chefs l'affirment, la nation le croit. Il n'est pas moins vrai que depuis six ans ce peuple pacifique a entrepris trois guerres, et que l'Europe est en armes. C'est ainsi qu'au bout d'un demi-siècle le même problème se pose devant nous. Il ne nous appartient pas d'en préjuger la solution; il nous suffit d'en tirer l'enseignement qu'il renferme. Il est clair et frappant. Le premier empire, avec sa politique à outrance et ses étonnantes victoires, nous a conduits au même résultat que le second empire avec ses contradictions diplomatiques et ses désastres militaires. L'un et l'autre ont fini par la défaite et l'invasion.

I.

L'invasion de la France en 1792 fut, de la part de la Prusse, l'acte d'agression le plus injuste et le moins excusable. Des états allemands avaient permis aux émigrés de se rassembler en armes sur leur territoire. C'était le droit et le devoir du roi Louis XVI d'exiger la dispersion de ces rassemblemens. Les princes allemands possessionnés en Alsace demandaient au gouvernement français de rétablir les droits féodaux en cette province; le gouvernement français refusait : il avait le droit de régler à sa guise sa constitution intérieure. Il offrait une indemnité en argent; les princes n'en voulurent pas, et la guerre s'ensuivit avec l'empire. La Prusse n'y était engagée que très indirectement. Elle conclut un traité spécial d'alliance avec l'Autriche, promit 20,000 hommes, en donna 60,000, et envahit la Champagne. La Prusse à cette époque n'aimait point les révolutions, et n'admettait pas qu'une nation réglât ses propres affaires sans prendre au préalable l'avis de ses voisins. Les ministres prussiens avaient du reste prévu tous les cas. Dès l'année 1791, à Pillnitz, ils prenaient position et posaient leurs jalons. M. de Sybel, pour qui les chancelleries d'Europe n'ont point eu d'armoires secrètes, a trouvé quelque part une dépêche qui vaut son pesant d'or. Supposant qu'ils ne parviendraient peut-être pas à *rétablir complètement le gouvernement de Louis XVI*, « que ferions-nous alors, demandaient les hommes d'état de Berlin, si nos armes avaient conquis l'Alsace et la Lorraine? Quel motif aurions-nous de les restituer? Et si nous ne les rendions pas, qui de nous devrait les posséder? L'Autriche les conserverait-elle? Mais alors quelle acquisition équivalente à celle-ci nous serait accordée? Ces questions pourraient occasionner la rupture complète de l'alliance; il

est donc indispensable de les résoudre avant de commencer la guerre.»

Elles ne furent point résolues, et l'alliance se rompit. Dumouriez et sa manœuvre y contribuèrent pour quelque chose. Le fait est que l'armée prussienne se replia en désordre, et que les Français s'emparèrent de la rive gauche du Rhin. Déçue de ce côté, la Prusse se retourna vers l'est, où l'on se partageait la Pologne. Elle sortit de la coalition, et, dès qu'il y eut en France un gouvernement avec lequel il fut possible de traiter, elle traita : ce fut la paix de Bâle en 1795. Les Allemands lui ont reproché cet acte comme une trahison. « Elle ne livrait pas elle-même les frontières allemandes aux Français, dit M. de Sybel, mais elle renonçait à les défendre avec les forces prussiennes. » Elle fit plus : elle promit de s'entremettre, afin d'amener, par une paix avec l'empire d'Allemagne, la cession définitive des provinces du Rhin. Ce fut le point de départ des relations amicales entre la Prusse et la France; elles durèrent dix années. La situation que la Prusse s'était faite en Europe et en Allemagne, assez embarrassée d'abord, devint bientôt irritante et presque insupportable. En butte aux reproches et aux méfiances, soupçonnée de convoitises secrètes et d'ambitions envahissantes, elle se trouva sans alliés, et vit diminuer à la fois son prestige et son influence. « Prendre et garder pour soi, écrivait M. de Pradt en 1815, ont à peu près composé tout le dictionnaire diplomatique de l'Europe. » La Prusse avait beaucoup pris depuis cinquante ans; elle gardait avec un soin jaloux. Comme tous les corps robustes destinés à grossir démesurément, elle s'affaiblissait cependant faute de nourriture; elle avait des appétits impérieux, et la diète la mettait en fièvre.

Le Hanovre était un morceau de roi : on y pensait à Berlin; mais le Hanovre était le patrimoine particulier du souverain d'Angleterre, il y tenait avec entêtement. C'était une grosse partie à jouer, où Napoléon était seul en mesure de faire gagner son partenaire. Il occupait le Hanovre, et le conservait en gage. Pourquoi, en attendant la paix, la Prusse ne serait-elle point commise à la tutelle de ce pays? Faute de mieux, cette « garde noble » aurait ses avantages : la possession est un titre comme un autre quand il s'agit de régler le droit du plus fort. Napoléon ne défendait point à la Prusse d'y songer. Il en avait été question à diverses reprises entre les chancelleries de Paris et de Berlin; mais les entretiens avaient toujours manqué de précision, de suite, de conclusion surtout. A l'automne de 1805, lorsque la triple alliance de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie se noua contre lui, Napoléon jugea le moment venu de parler plus nettement. Il était assez malaisé de se faire en-

tendre. Le roi de Prusse était scrupuleux; il aurait désiré obtenir le Hanovre sans laisser de tache à sa mémoire, « sans manquer aux règles de la morale, sans perdre en Europe l'estime des gens de bien. » Laforest, l'envoyé impérial, s'efforçait d'endormir sa conscience; il lui présentait des argumens spécieux : « unies ensemble, la France et la Prusse deviendraient les arbitres de l'Europe (1)... » Le roi n'écoutait qu'à demi, Napoléon fit une démarche décisive; il envoya Duroc à Berlin pour offrir positivement le Hanovre et demander en retour une démonstration comminatoire contre l'Autriche.

La tentation était forte. Il s'agissait de rendre l'acceptation honorable. Les diplomates de Berlin ont toujours été gens de bon conseil. Ils engagèrent le roi, « inébranlable dans son indécision, » à prendre un biais et à tourner politiquement les choses : il ferait une déclaration en règle; il y dirait à quelles conditions l'équilibre de l'Europe semblerait garanti, ces conditions seraient précisément celles que posait Napoléon, puis il réclamerait pour lui-même une juste compensation des remaniemens territoriaux opérés par l'empereur (2). Malheureusement il y avait un point noir : un mot sur lequel on ne s'entendait pas. Napoléon ne voulait garantir, pour le moment, que l'*intégrité* de la Hollande. Au lieu d'*intégrité*, la Prusse désirait que l'on écrivît *indépendance*. C'était un admirable prétexte de tergiversation; le roi s'y accrocha. Le ministre des affaires étrangères, Hardenberg, se désolait de ces malencontreux scrupules : Frédéric n'eût certes pas manqué une si bonne occasion de s'arrondir; mais tel était le roi « que les plus grands avantages ne sauraient le déterminer à se rendre agresseur (3). »

(1) Les argumens ne furent pas perdus; la chancellerie prussienne les nota sans doute, et les retrouva plus tard quand elle en eut besoin. M. Benedetti écrivait en juillet 1866 : « M. de Bismarck me répondit que la France et la Prusse unies, et résolues à redresser leurs frontières respectives en se liant par des engagements solennels, étaient désormais en *situation de régler ensemble ces questions* » (les difficultés en Europe)... Quant à la combinaison, « nous devrions la chercher en Belgique, et il m'a offert de s'en entendre avec nous. » — *Dépêches* du 15 et du 20 juillet 1866 — M. de Bismarck disait à Berlin au prince Napoléon : « Vous cherchez une chose impossible. Vous voulez prendre les provinces du Rhin, qui sont allemandes. Pourquoi ne pas vous adjoindre la Belgique?... J'ai déjà fait dire cela à l'empereur... » Gramont, *dépêche* du 3 août 1870.

(2) « Nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance. » Suivaient les *desiderata* de l'Europe : la Prusse à arrondir, l'Allemagne à constituer, l'Italie à terminer. — Lettre de l'empereur Napoléon III à M. Drouyn de Lhuys, 11 juillet 1866.

(3) Le fils, bien qu'autrement décidé de caractère et convaincu de sa mission, montrait en 1866 les mêmes scrupules que le père en 1805. « Le roi est essentiellement

Cependant les armées russes avançaient vers la frontière de Silésie. Napoléon tenta un dernier effort pour que la Prusse leur interdît le passage. Il fit écrire le 20 septembre à Duroc : « Si les scrupules du roi ne peuvent être vaincus, si la gloire ni l'intérêt ne le touchent plus, si enfin il n'y a plus un mot à placer pour l'alliance, vous êtes autorisé à conclure un traité de neutralité dont la remise du Hanovre, à titre de simple dépôt pendant toute la durée de la guerre, serait la condition fondamentale. » Les diplomates français se rendaient parfaitement compte de la situation où ils mettaient la Prusse, mais ils gagnaient du temps; c'était tout ce qu'ils voulaient. On voyait assez clair en ce temps-là au ministère des relations extérieures; nous avons une bien curieuse dépêche du chef de la division du midi auquel Talleyrand avait confié l'intérim, tandis qu'il suivait de loin, *pede claudo* et comme il convient à la justice diplomatique, le quartier-général. M. d'Hauterive lui écrivait de Paris le 1^{er} novembre 1805 : « La destinée prochaine du cabinet de Prusse dépend de la détermination qu'il va prendre. Il peut aller encore quelque temps avec une neutralité telle que celle de la dernière guerre. Il déperira rapidement sous la honte d'une neutralité passive et déshonorée. Il courra vers l'abîme, s'il se joint à nos ennemis... La cour de Vienne sera pacifiée dans le cours de l'hiver, et la première campagne verra commencer la décadence de la Prusse et consommer sa ruine. »

La Prusse en était arrivée à l'heure où il n'y a plus que des fautes à commettre. La remise du Hanovre, ou la briguaît depuis longtemps à Berlin, presque sans l'espérer. On l'obtenait maintenant, on n'osa l'accepter. C'est que les agens russes circonvenaient le roi, et trouvaient dans son entourage, dans sa plus proche intimité, un appui d'autant plus efficace qu'il partait de la plus pure conviction. Il y avait chez eux « un parti-pris d'entraîner la Prusse par des caresses ou de la décider par des menaces. » Ils se hâtèrent un peu trop toutefois et prirent le silence pour un consentement. Alexandre donna ordre à ses troupes d'entrer en Silésie. Frédéric-Guillaume tenait à ses prérogatives souveraines; il se fâcha, et fit mobiliser l'armée. Napoléon lui offrit aussitôt de le protéger contre toute agression de ses voisins. Il y avait cette fois des chances sérieuses de conclure l'alliance, l'empereur la tint pour décidée, et il

rebelle aux procédés que lui conseille son ministre. » — Benedetti, 14 janvier 1806.
 — « Le roi n'a pas cessé de redouter la guerre pour l'histoire de son règne et pour le bien de son peuple, sans pouvoir se résoudre à résister aux entraînemens d'une politique qui séduit l'ambition traditionnelle de sa race. » — Id., 29 mai 1806. — « La part du roi et celle du prince royal ne sont pas à confondre avec celle de leur ministre. » — Gramont, p. 203.

agit en allié, c'est-à-dire qu'il traversa les principautés franco-niennes du roi de Prusse sans en prévenir ce prince. L'irritation fut grande à Berlin. Le parti de la guerre se récria; on avait interdit le passage à Alexandre, pouvait-on le permettre à Napoléon?

Il y eut un revirement : Duroc et Laforest, que l'on entourait la veille, furent mis en interdit. L'armée fut portée de la Vistule à la frontière du sud. On décida que le passage serait accordé aux Russes en représailles de la violation d'Anspach, et que l'on se saisirait du Hanovre *pour prévenir, de ce côté, de nouvelles violations*. Sur ces entrefaites, l'empereur Alexandre arrivait à Berlin; il était dans tout l'éclat de sa première passion pour la gloire. La cour fut séduite, Hardenberg se prononça contre la France, l'entraînement devint général. Les alliés laissaient entrevoir au roi qu'ils lui abandonneraient le Hanovre, s'il leur apportait un appui décisif. L'Angleterre cependant fit quelques restrictions quant au patrimoine de son souverain, mais elle ne se montra pas moins généreuse du bien d'autrui : elle offrit la Hollande. Il fallait se hâter; la campagne avait commencé, et les nouvelles de la guerre portaient au plus haut degré la surexcitation des états-majors. Une armée autrichienne était enveloppée dans Ulm. Napoléon menaçait de la passer au fil de l'épée, si elle ne se rendait point : Mack capitula. Le roi de Prusse finit par céder aux obsessions dont il était l'objet; mais il ne prit encore qu'un parti moyen. Il se décida pour un projet de médiation entre les belligérans : la frontière de l'Autriche serait reportée de l'Adige au Mincio, le roi de Sardaigne recevrait une indemnité pour la réunion du Piémont à la France, l'indépendance de la Suisse, de Naples et de la Hollande serait garantie. M. de Haugwitz reçut l'ordre de porter ces propositions au quartier-général français, et un mois après qu'elles auraient été remises, s'il n'y était point fait droit, la Prusse entrerait en campagne. Ce fut l'objet d'un traité signé à Potsdam le 3 novembre entre le roi Frédéric-Guillaume et l'empereur Alexandre. Les deux souverains s'embrassèrent sur le tombeau du grand Frédéric et se jurèrent une éternelle amitié.

Haugwitz arriva au quartier-général français le 1^{er} décembre. L'empereur le reçut fort bien; « il lui dit qu'il allait se battre le lendemain, qu'il le reverrait après, s'il n'était pas emporté par un boulet de canon, et qu'alors il serait temps de s'entendre avec le cabinet de Berlin. » Il l'invita ensuite à se rendre à Vienne, où il trouverait M. de Talleyrand, et le fit conduire « à travers le champ de bataille d'Hollabrunn, qui présentait un spectacle horrible. — Il est bon, écrivait-il à M. de Talleyrand, que ce Prussien apprenne par ses yeux de quelle manière nous faisons la guerre. »

Le lendemain, l'Autriche était abattue et la coalition brisée. La nouvelle d'Austerlitz éclata à Berlin comme un coup de tonnerre. La Prusse se sentit vaincue sans avoir livré bataille. On vit le cabinet en désarroi, la cour divisée, le monarque indécis, le peuple inquiet, stupéfait, irrité, l'incertitude partout, partout la conscience confuse d'une défaite morale pour le pays, d'un grand danger pour l'avenir, d'une impéritie inqualifiable ou de calculs équivoques de la part du gouvernement. Napoléon négociait à Brünn avec l'Autriche, il n'y admit pas M. de Haugwitz; il ne le reçut que le 13 décembre à Schönbrunn dans le cabinet de Marie-Thérèse. Le diplomate prussien était venu en médiateur, apportant des conditions, il devait en subir. Napoléon, après une de ces scènes de colère et d'intimidation dans lesquelles il excellait, se radoucit peu à peu, et revint à ses propositions d'autrefois, une alliance payée par le Hanovre. Haugwitz argumenta quelques instans, puis consentit. « Eh bien ! dit Napoléon, c'est chose décidée, vous aurez le Hanovre. Vous m'abandonnez en retour quelques parcelles de territoire dont j'ai besoin, et vous signerez avec la France un traité d'alliance offensive et défensive; mais, arrivé à Berlin, vous imposerez silence aux coteries, vous les traiterez avec le mépris qu'elles méritent, vous ferez dominer la politique du ministère sur celle de la cour. » Il est à croire qu'il laissa entrevoir derrière cette alliance des perspectives aussi vagues que séduisantes, que ce brouillard lumineux éblouit les yeux de Haugwitz, que l'empereur enfin eut recours avec cet homme d'état à quelques-unes de ces séductions habiles, de ces flatteries d'autant plus décevantes qu'elles partaient de plus haut. Le fait est que le négociateur prussien signa le traité le 14 décembre, et partit pour Berlin, convaincu qu'il avait gagné l'empereur, dominé la situation et ménagé l'avenir.

Il s'agissait d'imposer silence non pas seulement à une coterie, mais à une armée, à toute une nation passionnée, orgueilleuse, avide de gloire, qui se croyait la première puissance militaire de l'Europe, pour laquelle tout succès d'une puissance rivale était une blessure d'amour-propre, qui trouvait enfin que depuis Rosbach la France avait tiré en Europe trop de coups de canon sans sa permission. Appelons les choses par leur nom : ce qu'on demandait au roi de Prusse, c'était un blanc-seing pour la diplomatie napoléonienne, c'était une violation de l'amitié jurée un mois auparavant sur le tombeau de Frédéric. Le Hanovre sans doute était un beau présent; mais, déduction faite des cessions exigées par Napoléon en Franconie et sur le Rhin, le présent se réduisait à 500,000 âmes. C'était un prix médiocre pour l'honneur d'une monarchie; puis il faudrait peut-être faire la guerre aux Anglais. Les Allemands s'é-

criaient que la Prusse livrait la patrie commune aux envahisseurs. On racontait que l'empereur avait dit aux négociateurs autrichiens : « La Prusse est au plus offrant; je lui donnerai plus que vous, et je la rangerai de mon côté. » Le cabinet de Berlin avait voulu jouer au plus fin, réserver ses chances, attendre la tempête pour prononcer le *quos ego*, et pêcher en eau trouble les épaves du naufrage. Il se trouvait maintenant entre ses alliés de la veille qui lui rappelaient ses promesses, Napoléon qui exigeait qu'il les démentît, et la nation blessée et mécontente. Ce Hanovre tant convoité depuis trois ans, circonvenu par tant et de si tortueux chemins d'approches, n'était plus qu'un instrument d'humiliation et de ruine. On en était venu à cette crise faute d'avoir su prendre un parti, on ne sut pour en sortir trouver qu'un expédient. On remania le projet de traité : au lieu d'une alliance pure et simple, on inscrivit en marge une alliance conditionnelle, on stipula des *causæ fœderis*, comme on dit là-bas. Ce fut pour Haugwitz l'heure des *angoisses patriotiques* (1); mais il avait été fasciné par Napoléon à Schönbrunn; il croyait « l'avoir dans ses poches : » il conseilla de refuser la cession des territoires franconiens, et de demander les villes hanséatiques. On espérait ainsi dorer la pilule au peuple prussien et endormir sa passion.

Laforest ratifia sous toutes réserves le traité ainsi amendé; Haugwitz se rendit à Paris pour le faire accepter de Napoléon. Il était plein de confiance. En arrivant, il dit au ministre prussien, marquis de Lucchesini : « Soyez tranquille, aussitôt que je l'aurai vu, tout s'arrangera; je sais ce qu'il m'a dit à Vienne. » Il attendit cinq jours sans audience, et se trouva fort désappointé. C'est que le vent avait tourné de nouveau : il soufflait à l'orage du côté de la Prusse. Pitt était mourant; Fox avait des chances de prendre le portefeuille des affaires étrangères, et la paix devenait possible. Napoléon ordonna à Talleyrand de refuser les ratifications. « Vous comprenez, lui écrivait-il le 4 janvier 1806, que ceci a deux buts : de me laisser maître de faire ma paix avec l'Angleterre, si d'ici à quelques jours les nouvelles que je reçois se confirment, ou de conclure avec la Prusse un traité sur une base plus large. Vous serez sévère et net dans la rédaction; mais vous y ajouterez de vive voix toutes les modifications, tous les adoucissements, toutes les illusions qui feront croire à M. de Haugwitz que c'est une suite de mon caractère, qui est piqué de cette forme, mais que dans le fond on

(1) Il a dit depuis qu'il n'avait signé le 14 décembre que *sous le couteau*, que de retour à Berlin il avait *supplié le roi de le renvoyer et de le désavouer*. Il est sur ce point en contradiction avec Lucchesini et, ce qui est plus grave, avec sa propre conduite.

est dans les mêmes sentimens pour la Prusse. Mon opinion est que dans les circonstances actuelles, si véritablement M. Fox est à la tête des affaires étrangères, nous ne pouvons céder le Hanovre à la Prusse que par suite d'un grand système tel qu'il puisse nous garantir de la crainte d'une continuation d'hostilités. »

Les nouvelles ne se confirmèrent point. Fox n'était pas ministre, il ne le fut qu'un mois plus tard, le 3 mars, et le dernier souffle de Pitt semblait agiter encore l'Angleterre. Napoléon se retourna vers la Prusse. « Je ne veux pas vous contraindre, dit-il à Haugwitz, je vous offre toujours de remettre les choses sur l'ancien pied, c'est-à-dire de reprendre le Hanovre en vous rendant Anspach, Clèves et Neufchâtel; mais, si nous traitons, si je vous cède de nouveau le Hanovre, je ne vous le céderai plus aux mêmes conditions, et j'exigerai en outre que vous me promettiez de devenir les fidèles alliés de la France. Si la Prusse est franchement, publiquement avec moi, je n'ai plus de coalition européenne à craindre, et sans coalition européenne je viendrai bien à bout de l'Angleterre; mais il ne faut pas moins que cette certitude pour vous faire don du Hanovre, et pour avoir la conviction que j'agis sagement en vous le donnant. » Haugwitz, cette fois, fut bien forcé d'ouvrir les yeux. C'était trop tard pour résister, il se résigna. Un traité fut signé le 15 février : la Prusse s'engageait à fermer aux produits anglais l'Elbe et le Weser; elle garantissait en outre les résultats éventuels de la guerre commencée entre la France et Naples. Ainsi chaque entrevue avec Napoléon entraînait de nouvelles exigences de sa part, de nouvelles concessions plus humiliantes de la part de la Prusse. Lucchesini fut chargé de porter le projet à Berlin. S'il trouvait l'armée réunie, il devait engager le roi à refuser sa ratification. Il trouva l'armée dissoute : il fallut céder; mais le roi, dit plus tard Haugwitz, « crut dès lors que tout ce qu'il avait gagné, c'était du temps. Je lui expliquai que je n'avais obtenu qu'un dernier et triste répit, que la paix et la convention de Paris ne pouvaient pas tenir six mois, qu'il fallait se préparer à la guerre et *saisir la première occasion pour prévenir notre prétendu allié*, qui n'avait d'autre projet que celui de nous asservir et de nous détruire. » En revenant à Berlin (1), il trouva le roi mécontent de lui-même et des autres, désirant la paix et se sentant entraîné à la guerre, n'ayant ni le courage de s'y résoudre ni l'habileté nécessaire pour l'éviter. La cour, l'armée, toutes les classes de la société exprimaient tout haut leur indignation. Une

(1) « J'étais également convaincu que, coûte que coûte, la Prusse ferait la guerre et la ferait à bref délai. C'était absolument infaillible... » « Le gouvernement dut enfin reconnaître qu'il se trouvait désormais en présence d'un adversaire décidé à l'ame-ner, au besoin à le trainer sur le terrain du combat. » — Gramont, p. 10 et 221.

nuit, on brisa les vitres de Haugwitz. Tout le monde sentait l'abaissement et comprenait le péril. Les âmes s'irritaient, on ne parlait que de revanche à prendre. Ce sont les prodromes ordinaires des fièvres nationales.

II.

Les cours s'inquiétaient. Elles avaient eu vent de ce qui se tramait. La Prusse chercha d'abord à s'excuser près de la Russie, qui se montra bienveillante et proposa une *sous-alliance*. L'Angleterre ne voulut rien entendre et déclara la guerre. Napoléon avait l'amitié soupçonneuse, jalouse et exigeante. Hardenberg, le chef du cabinet prussien, lui portait ombrage. Déjà, dans un bulletin daté de Vienne, il l'avait accusé de n'avoir pas été insensible à la pluie d'or. Il lui reprocha dans *le Moniteur* « de s'être prostitué aux éternels ennemis du continent, » il l'appela *traître* et parjure, et fit dire à Haugwitz par Talleyrand « qu'on avait toujours supposé que M. de Hardenberg se retirerait. » Hardenberg se retira; à partir de ce jour son rôle était tracé : il devenait un ennemi radical de la France et le plus populaire des ministres prussiens. Comme Hardenberg quittait le ministère à Berlin, Fox y entra à Londres. Talleyrand l'avait connu pendant ses séjours en Angleterre; ils se mirent immédiatement en relations. Lord Yarmouth fut chargé d'entamer officieusement les pourparlers. Dès le mois d'avril, Talleyrand lui déclara que « la restitution pure et simple du Hanovre ne ferait point de difficulté. » La négociation devint officielle; pendant qu'elle s'engageait, la chancellerie impériale en poursuivait une autre à Saint-Pétersbourg et en terminait une troisième en Allemagne. Napoléon notifia un jour à la diète de Ratisbonne qu'elle avait perdu toute raison d'être, et que les états du sud et de l'ouest de l'Allemagne s'étaient formés en confédération du Rhin sous le protectorat de l'empereur des Français. Le saint-empire romain des nations germaniques était dissous.

La Prusse avait été tenue à l'écart et très rigoureusement dans ces trois affaires. Elle en était réduite aux confidences intéressées, aux bavardages de chancellerie, aux indiscretions officieuses de la presse. Non-seulement on ne la traitait plus en amie, mais on cessait de la traiter en puissance. En guerre avec l'Angleterre et la Suède, elle savait que l'Autriche ne lui pardonnait pas l'abandon de 1805; la Russie parlementait en arrière d'elle avec Napoléon, et Napoléon, son seul allié, disposait des affaires allemandes sans daigner seulement l'en avertir. C'était une situation intolérable.

Le roi cependant espérait encore éviter une rupture qui l'épouvantait. Napoléon avait fait miroiter devant ses yeux un nouvel appât. En annonçant à la cour de Berlin la création de la ligue du Rhin, Laforest dit à M. de Haugwitz : « Sa majesté prussienne peut réunir sous une nouvelle loi fédérative les états qui appartiennent encore à l'empire germanique et faire entrer la dignité impériale dans la maison de Brandebourg. Elle peut, si elle le préfère, former une fédération des états du nord de l'Allemagne qui se trouvent plus particulièrement placés dans sa sphère d'activité. » Il est assez intéressant de voir suggérer à la Prusse par Napoléon l'idée que M. de Bismarck devait réaliser plus tard à la suite de manœuvres diplomatiques qui perdent une partie de leur originalité pour qui étudie de près les événemens de 1806. Cette idée du reste n'était pas nouvelle; dès le mois d'octobre 1805, Talleyrand écrivait à M. d'Hauterive : « Plus d'empereur d'Allemagne; trois empereurs en Allemagne, — France, Autriche et Prusse. Plus de diète de Ratisbonne. » C'était la fameuse théorie des trois tronçons, avec cette différence que la France en aurait tenu un, tandis qu'au temps des métaphores politiques et des *entités* de M. Rouher ces tronçons, fort près de se joindre, se tournaient tous les trois contre nous.

La Prusse se mit en campagne; une confédération du nord, l'empire peut-être, c'était enfin une compensation sérieuse et de quoi satisfaire les patriotes les plus exigeans. Il ne manquait que des confédérés. On s'adressa à la Saxe, à la Hesse : elles élevèrent d'inadmissibles exigences. Quant aux villes hanséatiques, Napoléon signifia qu'elles devaient rester indépendantes et isolées de toute confédération, « parce que, disait-il, l'Angleterre en faisait une condition de la paix. » Restaient peut-être les deux Mecklembourg. Cette fois, la déception dépassait la mesure. Comme il arrive toujours, la rumeur populaire grossit les choses. On affirma que Napoléon détournait la Saxe et la Hesse d'entrer dans la confédération, et machinait sous main pour empêcher la combinaison d'aboutir. La Hesse dénonça de prétendues intimidations dont elle aurait été l'objet. Le langage des officiers français campés en Allemagne, tout près de la frontière prussienne, devenait menaçant. Murat, qui se trouvait à l'étroit dans son grand-duché de Berg, annonçait qu'on lui découperait bientôt dans le territoire de la Prusse un royaume à sa taille. Bernadotte, établi à Anspach, racontait à tout venant ses plans d'invasion. Les états-majors parlaient de leur visite à Berlin; Augereau buvait au succès de la prochaine guerre. Napoléon faisait fortifier et enclavait dans la 25^e division militaire Wesel, que le roi de Prusse lui avait cédé dans la confiance motivée que cette forteresse demeurerait à l'Allemagne.

Tous ces récits, répétés à Berlin, y excitaient les esprits, déjà trop disposés à s'emporter. On avait dans l'armée, dans son organisation, dans ses généraux une confiance aveugle et absolue (1). Les Français avaient battu l'Autriche; mais qui ne l'avait battue? Les Prussiens en avaient fait plus d'une fois bon marché. Il faudrait voir ces révolutionnaires aux prises avec les vieilles troupes, la tactique savante et les invincibles lieutenans de Frédéric. La Prusse seule était capable de faire la leçon à ces présomptueux et de rétablir le bon ordre en Europe. Tels étaient les propos quand, au commencement du mois d'août, le bruit se répandit que Napoléon négociait avec l'Angleterre et lui rendait le Hanovre, cédé à la Prusse par trois traités. C'était une dépêche de Lucchesini qui en avait apporté la nouvelle. Lord Yarmouth, dans un moment d'abandon, peut-être calculé, lui avait après boire livré le secret de l'affaire. « La vérité n'étant pas toujours dans le vin, écrivait l'envoyé prussien, il est possible que le plénipotentiaire anglais n'ait voulu que semer la défiance entre Berlin et Paris; » mais il ajoutait que les rumeurs les plus étranges circulaient depuis quelque temps, qu'il était question d'une entente secrète entre Napoléon et la Russie, d'un rétablissement de la Pologne au profit du grand-duc Constantin... Comme si ce complot n'avait pas suffi, on apprend que cette dépêche, où se dévoile sa perfidie, Napoléon n'a pas craint de l'intercepter au passage, et qu'il exige maintenant le rappel de Lucchesini. La mesure était comble. La colère éclate partout. On peut se figurer le spectacle que présentait alors Berlin; nous l'avons vu à Paris lorsque, au mois de juillet 1870, M. de Gramont évoquait à la tribune le fantôme de Charles-Quint, et que M. Émile Ollivier dénonçait à la France l'outrage infligé publiquement à son ambassadeur.

Ici l'analogie cesse pour un instant, ou plutôt elle se déplace et se retourne. Les rôles se renversent; c'est du moins ce qui ressort du témoignage d'un des principaux acteurs de ce drame déplorable. M. de Gramont rapporte que cette injure déconcerta complètement et poussa aux extrémités le gouvernement impérial, qui, le 14 juillet au soir, s'était arrêté à une solution pacifique. S'il faut en croire Gentz, les choses n'allèrent pas de même à Berlin en 1806, et l'aventure de Lucchesini se trouva fort à point pour tirer le ministère d'embarras. La collision était fatale. « Depuis deux ans, disait à Gentz le secrétaire du roi, nous n'y échappions plus que par des

(1) ... « Je croyais à la force et à la grandeur de mon pays *presque autant qu'à ma sainte religion*... » L'empereur « croyait à la victoire, nous y croyions tous; ce fut là notre faute... Si on avait eu un doute, *un seul* doute sur notre aptitude à la guerre, on eût immédiatement arrêté la négociation. » — Gramont, p. 319, 317, 321.

tours de force, par des expédiens désespérés comme tous ces maudits traités. » Les plus déterminés partisans de la France, comme Haugwitz, se sentaient joués par Napoléon et ne le lui pardonnaient pas; ils devenaient les plus belliqueux pour regagner la faveur publique et échapper aux reproches de trahison dont on les accablait. « Ce n'est pas moi, disait plus tard Lucchesini, qui ai voulu qu'on commençât la guerre dans ce moment; j'ai fait mon devoir en écrivant ce que je savais; *mais la résolution était prise avant que l'arrivée de mes dépêches à Berlin ne fût connue.* Le fait est qu'il n'y avait plus à délibérer; le public avait décidé la question; les têtes ardentes l'avaient emporté (1). La fermentation était au comble, le cabinet ne pouvait plus y résister. » Quant à la dépêche interceptée et au rappel demandé de l'ambassadeur, ce fut, disait Haugwitz à Gentz, « tout ce qui put nous arriver de plus heureux. Nous consentîmes de la meilleure grâce du monde. » Et Gentz ajoute : « A en juger d'après plusieurs circonstances, je ne crois pas me tromper en soupçonnant que cet *incident avait été prévu et amené à dessein.* » D'après M. de Gramont, M. de Bismarck aurait eu recours en 1870 à un artifice fort analogue à celui de ses prédécesseurs de 1806. Les journaux officieux publièrent « un récit fantastique dans lequel d'une part le comte Benedetti était accusé d'avoir manqué d'égards envers le roi de Prusse, et de l'autre le roi était représenté comme ayant humilié par sa contenance et ses refus l'ambassadeur de France. » Cette « double invention... avait un double but,... enflammer les esprits en faisant appel à l'orgueil national des deux nations les plus fières de l'Europe. »

Revenons à 1806. « La cour de Berlin, continue Gentz, *fut secrètement enchantée de cet orage; rien ne lui parut plus favorable pour masquer ses projets.* » On se remit à négocier avec la Russie, et l'on envoya à Paris un nouveau ministre, M. de Knobelsdorf, « pour compléter l'illusion. » Lucchesini fut reçu en audience de congé par l'empereur, qui l'entretint de la meilleure grâce du monde, puis il partit pour Berlin, où il trouva le public et l'armée également impatiens de venger ses outrages. Quant à Kno-

(1) Il y eut un autre ambassadeur dont les dépêches servirent aussi de prétexte à une guerre funeste pour son pays. Il pense comme Haugwitz et s'exprime presque dans les mêmes termes. « Devions-nous, dit M. Benedetti, considérer comme insuffisante la satisfaction qui nous était accordée? (Le retrait de la candidature Hohenzollern.) *Pour ma part, je ne l'ai pas pensé... Mais personne n'a certainement oublié comment cette solution fut accueillie à Paris.* Dans la chambre, dans la presse, dans les populations de tous les rangs, on ne voulut voir dans la renonciation du prince de Hohenzollern qu'un succès dérisoire, et le gouvernement, contraint de tenir compte de l'état des esprits, jugea nécessaire de demander une garantie nouvelle... » — *Mission en Prusse*, p. 369.

belsdorf, pour être plus sûr de son jeu, on avait évité de lui livrer le secret de la pièce. C'était un ami de la France et un partisan de Napoléon. Il fut lui-même complètement dupe de sa mission. Il se croyait appelé à rétablir la paix. « Je suis bien aise de vous voir ici, lui dit Napoléon, j'aime les hommes simples et ronds comme vous ; mais je suis bien mécontent de votre cour. Qu'est-ce que ces chicanes sur la confédération du nord et sur le séjour de mes troupes en Allemagne?.. Avant tout, ajouta-t-il, il faut que votre roi désarme, qu'il désarme complètement, que toutes vos troupes rentrent dans leurs quartiers de paix. » Knobelsdorf fut un peu inquiet après cette sortie vigoureuse ; mais, lorsque le lendemain matin il reçut en présent quatre chevaux et une voiture (chose qui n'avait jamais eu lieu que pour l'ambassadeur turc), il se crut de nouveau au pinacle de la faveur. Il écrivit à sa femme qu'elle pouvait être parfaitement tranquille, et qu'on ne pensait pas à la guerre.

Tandis que cette pitoyable comédie se jouait à Paris, elle se répétait à Berlin entre M. de Haugwitz et M. de Laforest. Comme l'opinion publique demandait des réparations, au moins des éclaircissements, et qu'il fallait bien paraître la satisfaire, le ministre s'adressait à l'envoyé français. Celui-ci avait eu ordre de démentir les récits de Lucchesini, mais ses instructions se bornaient là, et quand on le pressait davantage, il ne répondait pas. Il avait pour cela des raisons puissantes, les mêmes que Knobelsdorf pour se croire en faveur à Paris. Napoléon avait écrit le 2 août à Talleyrand : « Réitérez à Laforest qu'à tout prix je veux être bien avec la Prusse, et laissez-le, s'il le faut, dans la conviction que je ne fais point la paix avec l'Angleterre à cause du Hanovre. » Et le 26 août : « Dites-lui qu'il doit rester tranquille, observer tout en me mandant tout, battre froid ; que, si on lui parle de la confédération du nord, il dira qu'il n'a pas d'instructions. » Cependant Haugwitz commençait à s'effrayer de son propre ouvrage : il se sentait débordé. Il dit à Laforest que tout était perdu, si l'empereur ne se décidait pas à une concession, qu'il était impossible de contenir plus longtemps le peuple, qu'il fallait une satisfaction pour la multitude, par exemple l'éloignement de l'armée française (1). Laforest se tut. « Ce silence perd tout, » dit Haugwitz. Il y eut une réponse cependant aux cris de la foule qui demandait la guerre, une réponse sanglante, et dans laquelle cette fois la menace ne se dissimulait plus. Il y avait à

(1) Je dis à M. de Werther « qu'il était nécessaire, dans une situation aussi tendue, de tenir compte de l'opinion publique d'une manière toute particulière... Je m'en remettais à son appréciation sur la question de savoir si le véritable expédient ne serait pas une lettre du roi à l'empereur. » — Gramont, p. 126-121.

Nuremberg un libraire nommé Palm; il avait vendu un pamphlet de Gentz intitulé *le profond Abaissement de l'Allemagne* (1). Napoléon en fut averti; le 5 août il écrivit à Berthier : « Mon cousin, j'imagine que vous avez fait arrêter les libraires d'Augsbourg et de Nuremberg. *Mon intention est qu'ils soient traduits devant une commission militaire et fusillés dans les vingt-quatre heures.* Vous mettrez les coupables au milieu d'une division et vous nommerez sept colonels pour les juger... Vous ferez répandre la sentence dans toute l'Allemagne. » Palm fut enlevé sur le territoire bavarois, jugé, condamné, et fusillé le 26 août 1806.

La guerre était devenue inévitable, il s'agissait de savoir qui la déclarerait. Napoléon eut le talent de la faire déclarer par la Prusse (2). Le 21 septembre, le roi Frédéric-Guillaume partit pour Magdebourg. Les princes, la reine surtout, belle et chevaleresque, parée des plus nobles séductions que puisse envier une souveraine, soutenaient l'enthousiasme de l'armée et du peuple. Les troupes étaient acclamées au passage; partout éclataient les chants patriotiques. Le spectacle contagieux de ces entraînemens acheva d'égarer le gouvernement. Il perdit toute prudence, et se précipita en avant : il fallait prévenir les Français. Il ne faut pas oublier que l'armée de Napoléon était prête et massée à la frontière, qu'elle était en campagne depuis un an, reposée de ses victoires récentes et dévorée d'ardeur. En Prusse au contraire, tout était à préparer; les levées étaient incomplètes et les approvisionnemens inachevés. Le commandement, la division des corps, le plan de campagne, étaient à décider. On n'y réfléchit pas; on ne songea pas davantage à prévenir l'Europe, à l'avertir de ce changement de front, à la rassurer sur les intentions à venir, après lui avoir donné le spectacle de volontés aussi chancelantes, de rechutes aussi fréquentes, d'ambitions aussi invétérées. Le roi reçut du tsar une lettre « qui ne laissait rien à désirer. » On se croyait prêt et sûr du succès. Le 1^{er} octobre, le ministre de Prusse à Paris pose l'ultimatum de son gouvernement. Il demande que les troupes françaises repassent le Rhin, qu'il ne

(1) Abaissement bien profond en effet. On peut s'en convaincre en lisant les adresses serviles envoyées à Napoléon et publiées récemment dans les *Preussische Jahrbücher*. Les princes et les municipalités rivalisèrent de platitudes. Il y eut cependant un moment d'abaissement plus grand encore : ce fut Erfurt, en 1809, le parterre de rois et de courtisans de tout ordre (il y avait deux hommes de génie) devant lequel se donna la fameuse accolade sur un vers de Voltaire.

(2) La chancellerie fédérale notifia aux agens prussiens à l'étranger la rupture des négociations. « En un instant, l'Europe apprend que l'ambassadeur de France s'est vu refuser l'accès du souverain... C'est la guerre... Le calcul était donc infallible, et, si la France hésitait à entrer en campagne, le chancelier avait trouvé le moyen de l'y contraindre. » — Gramont, p. 228-229.

soit plus mis d'obstacle à la création d'une confédération du nord, que Wesel soit rendu à l'Allemagne. Napoléon refuse, et la guerre est déclarée.

L'empereur en était venu à ses fins. Le 3 octobre, il se fit présenter un rapport par son ministre des relations extérieures. « La Prusse, disait Talleyrand, n'en est plus à méditer la guerre, elle la fait. Par quels motifs? Je l'ignore, et je ne lui en connais aucun (1). » — « Nous avons vu à Berlin, continuait-il, les préparatifs se poursuivre, l'arrogance s'accroître, les provocations s'accumuler (2). Le ministre de sa majesté n'est plus que le témoin de procédés et de mesures contraires à la dignité de la France (3). Les troupes prussiennes menacent le territoire de la confédération du Rhin. » — Napoléon envoya un message au sénat; il y développait les mêmes idées, puis, s'adressant à ses troupes, il chercha, en rappelant les outrages (4) anciens, à réveiller en elles les passions de 1792. « La même faction, le même esprit de destruction qui amena il y a quatorze ans les Prussiens en Champagne, à la faveur de nos divisions, animent et dirigent nos ennemis. Si ce n'est plus Paris qu'ils veulent brûler, ce sont les capitales de nos alliés au milieu desquelles ils prétendent planter leurs drapeaux, c'est la Saxe qu'ils ont forcée par un traité honteux de renoncer à son indépendance, ... ce sont enfin vos lauriers qu'ils veulent arracher de vos fronts (5). » La France croyait ces choses; elle était sincère et marchait. Les éblouissements de la gloire sont une explication, ils ne sont pas une excuse. Cet égarement n'était pas moins funeste que celui dont à la même heure la Prusse était possédée. Les ministres y faisaient dans un ma-

(1) « Tout prétexte pour la guerre manquait... Il n'y avait aucune cause quelconque de guerre. » — Le comte de Bismarck au comte Bernstorff, 18 juillet 1870.

(2) M. de Bismarck disait le 13 juillet à lord Loftus : « Nous ne pouvons laisser la France prendre l'avance sur nous en ce qui concerne les armemens... J'ai des informations positives que des préparatifs militaires ont été faits et se font en France pour la guerre... Il était impossible que la Prusse demeurât humble et impassible sous l'affront infligé au roi et à la nation par le langage menaçant du gouvernement français. » — Lord Loftus au comte Granville, 13 juillet 1870.

(3) « Les deux ministres demandèrent (à l'ambassadeur de Prusse) que sa majesté le roi écrivit une lettre d'excuse à l'empereur Napoléon... L'insolence de la presse gouvernementale française devançait le triomphe désiré. » — M. de Bismarck à M. de Bernstorff, id.

(4) Le 19 juillet 1870 le roi de Prusse rétablit l'ordre de la croix de fer « en souvenir des grandes années de la guerre d'indépendance. »

(5) « A l'exemple de nos pères, nous combattons pour notre liberté et pour notre droit contre la violence de conquérans étrangers... L'Allemagne a supporté en silence dans les siècles passés de semblables atteintes à ses droits et à son honneur, elle les a supportées uniquement parce que, dans sa division, elle ne savait pas combien elle était forte. » — Discours du roi de Prusse au Reichstag, 19 juillet 1870.

nifeste diffus l'apologie embarrassée de leur conduite. Une proclamation était aussi adressée à l'armée. « Tous les efforts du roi pour maintenir la paix ont été infructueux, et si toute l'Allemagne septentrionale et peut-être l'Europe entière ne doivent pas être abandonnées à la volonté arbitraire d'un ennemi qui ne connaît pas de repos et de ses armées dévastatrices, la guerre est inévitable (1)... » Le cabinet de Berlin ne dissimulait point les difficultés de l'entreprise, il s'en remettait à ses soldats et à Dieu. « Nous allons combattre un ennemi qui a vaincu des armées nombreuses, humilié des monarchies puissantes;... mais une victoire constante et une prospérité durable ne sont accordées qu'à la cause de la justice (2). La voix des contemporains a prononcé pour vous (3). »

On raconte que soixante ans plus tard, au lendemain de Sadowa, le général de Moltke, considérant comme fatale une guerre avec la France, proposa de l'entreprendre immédiatement. Les revendications territoriales de l'empereur Napoléon III auraient fourni le prétexte. L'Allemagne se serait soulevée. Le plan était tracé, l'armée pleine d'élan; par une marche hardie, mais dont le succès semblait assuré, M. de Moltke offrait de retourner ses colonnes et de se précipiter sur la France réveillée en sursaut, surprise en pleine désorganisation militaire. De même qu'en Prusse après Austerlitz, il y avait là un peuple ardent à la gloire, jaloux d'honneur, plein de confiance dans son armée, à la fois dédaigneux de ses rivaux et froissé par leurs triomphes, habitué surtout à ne point laisser tirer en Europe de coups de canon sans donner son avis, ni modifier la carte sans qu'il s'en mêlât, comme en 1806 il y avait en présence deux gouvernemens : l'un audacieux, sans scrupules, heureux même dans ses imprudences, soutenu par des victoires éclatantes et porté par l'enthousiasme d'une nation encore sous le coup des fièvres révolutionnaires; l'autre caduc et déchu, ne payant plus que d'apparences, présomptueux et irrésolu, irritable et mobile, sans conseils, sans volonté, et sentant frémir sous lui un peuple qui s'inquiète, une armée qui s'impatiente, jouant au plus fin d'abord, jouant au plus fort ensuite, et toujours manquant l'heure et perdant la partie. Tromper les ambitions

(1) « La Prusse n'a tenu aucun compte de notre bon vouloir et de notre longanimité. Lancée dans une voie d'envahissement, elle a éveillé toutes les défiances et fait de l'Europe un camp où règnent l'incertitude et la crainte du lendemain. » — Napoléon III, proclamations, juillet 1870.

(2) « Vous allez combattre une des meilleures armées de l'Europe... Dieu bénisse nos efforts! Un grand peuple qui défend une juste cause est invincible. » — Id.

(3) « Nous attendons sans inquiétude le jugement de nos contemporains comme celui de la postérité. » — Duc de Gramont, 31 juillet 1870.

de la Prusse, flatter ses irrésolutions, entraîner cette pensée flottante par l'attrait décevant d'un butin à partager, — engager un prince incertain et chancelant, un gouvernement sans consistance, par des promesses vagues et des engagements ambigus, — promettre ce qu'on ne tiendra pas, donner ce qu'on ne possède point; discréditer l'adversaire devant son peuple et devant ses voisins, l'isoler en Europe, lui faire le renom d'un allié sans conscience, l'amener peu à peu à cet état critique où tout parti est une faute et la résolution impossible, où l'énergie même devient folle, où l'on ne s'éveille que pour courir aux abîmes; cela fait, retirer une à une concessions et promesses, entasser les exigences, élever la parole jusqu'au ton de l'outrage, puis, le *moment psychologique* venu, donner le choix entre une paix qui est l'abdication et une guerre qui est la ruine, voilà ce que fit Napoléon pour la Prusse en 1806, la leçon qu'il laissa aux conquérans futurs, et dont la Prusse sut profiter lorsque, instruite par son passé, elle se retrouva forte, puissante et victorieuse, devant une France oublieuse de son histoire, énervée et incertaine, passionnée, frivole et sans armes, entre les mains débiles du troisième Napoléon (1).

III.

Un Autrichien nous disait en 1870 : Comment voulez-vous que nous arrivions ensemble à quelque chose? vous allez toujours trop vite, nous allons toujours trop lentement! Ce fut le cas avec la Prusse en 1806. Elle ne s'enquit de ce qu'on pensait à Vienne qu'une fois la guerre engagée. Le comte de Haugwitz manda au quartier-général le fameux pamphlétaire Frédéric de Gentz. Silésien d'origine, Gentz s'était mis au service de Metternich, qui lui donna le rang de conseiller aulique. La France de la révolution n'avait pas d'ennemi plus acharné; partout où il y avait un manifeste à écrire, une polémique à engager, Gentz apportait son esprit incisif, sa dialectique pénétrante, les ressources inépuisables d'une nature à la fois subtile et passionnée. Il ne manqua point à l'appel, et il partit de Dresde le 2 octobre pour rejoindre la chancellerie prussienne. Il a écrit jour par jour pendant ces deux semaines mémorables le journal de ses impressions. C'est une peinture saisie sur le vif et

(1) « A partir de ce jour fatal où prévalut dans les conseils de la couronne cette mémorable abstention de 1806, qui fut le fondement de la grande Prusse, on n'avait eu à constater qu'une longue série de vaines promesses, d'engagemens violés, de confidences perfides, de propositions trompeuses, dont la Prusse et son ministre saturaient l'empereur depuis 1806. » — Gramont, p. 142 et 147.

fixée de main de maître. Nous voyons se dérouler devant nous à la fois sur la scène, dans les coulisses, le terrible drame qui allait se dénouer par le foudroyant coup de théâtre d'Iéna.

Gentz s'était d'abord demandé, en voyant ce brusque revirement de la Prusse, si elle était sincère, et s'il ne s'agissait pas entre elle et Napoléon d'une nouvelle partie double. Il paraît que « des raisons péremptoires » mirent fin à ses doutes. Il se demanda si la Prusse était sage, si le « moment choisi pour cette levée de boucliers inattendue » était convenable ou propice. La Prusse était en guerre avec l'Angleterre et avec la Suède; elle devait prévoir que « l'Autriche, dont elle n'avait rien à se promettre sous le rapport d'une réciprocité de services, ne s'exposerait pas à de nouveaux dangers pour *partager les premiers coups d'une guerre qui semblait comme tombée des nues* (1). » La Russie était trop loin pour arriver à temps; du reste, on ne l'avait point appelée assez tôt; on entra donc en campagne « sans aucun allié... La Prusse se précipitait toute seule dans une arène où tant d'autres avaient succombé. » Quant aux moyens militaires dont elle disposait, Gentz partageait l'opinion favorable d'une quantité de juges compétens qui lui avaient inspiré beaucoup de confiance. « En jugeant les dispositions de l'armée d'après celles que je voyais en eux, je devais les croire excellentes. Pour ce qui était du plan de campagne et de la direction centrale des opérations, ils en étaient trop éloignés eux-mêmes pour me communiquer des notions bien correctes. »

Tel était l'état d'esprit dans lequel Gentz arrivait le 3 octobre au quartier-général de Naumbourg. Il y trouve le roi avec toute sa suite militaire; la reine accompagnée de sa grande-maîtresse et de deux dames d'honneur, une quantité de princes, de généraux, d'officiers de tout grade et de personnages diplomatiques y étaient réunis. Tout ce monde part le lendemain pour Erfurt; c'est un spectacle superbe : la berline du roi et de la reine suit la route au milieu des régimens, des voitures, des batteries qui cheminent, s'enchevêtrent et s'entravent. Gentz cependant ne peut se défendre d'un

(1) La situation était la même avec Napoléon III en 1870. Voici ce que dit à ce sujet un auteur très bien informé auquel nous aurons souvent recours pour ces rapprochemens. « En supposant que l'on comptât assez sur les *promesses* de l'Autriche pour l'entraîner avec soi, contre son gré, dans un moment inopportun, il n'en était pas moins vrai que son concours effectif ne pourrait nous être donné qu'à la fin d'août, au plus tôt... En proclamant immédiatement son alliance, l'Autriche courait un réel danger; la Prusse pouvait... porter sur elle les premiers coups sans qu'elle fût en état de résister,... sans qu'il y eût possibilité de l'appuyer. Cette perspective, dont nos hommes d'état ne s'étaient sans doute pas rendu compte, effraya à bon droit ceux qui dirigeaient les affaires de la monarchie austro-hongroise. » — *Metz*, par un officier supérieur de l'armée du Rhin. Paris, 1871.

pressentiment sinistre. « La réflexion que ces souverains allaient à la rencontre d'un combat dont le succès pouvait changer la face de l'Europe, mais dont l'issue contraire, en les ruinant eux-mêmes, détruisait la dernière chance de salut pour tant de pays et de peuples, rendait cette marche en même temps imposante et lugubre. » Le général Kalkreuth avait son quartier-général à Auerstaedt; Gentz s'y arrête, y déjeune et y passe la moitié de la journée. C'est là que des doutes plus positifs et des craintes plus motivées commencent à l'assaillir. Kalkreuth commandait la réserve du centre, l'élite de l'armée. C'était un vieux lieutenant de Frédéric, un des vétérans de la guerre de sept ans; il n'avait point le rôle auquel il aurait pu prétendre; naturellement caustique et persifleur, il voyait les choses en noir et jugeait sévèrement les hommes. C'était, comme on dit chez nous, un grognard et un mécontent, mais c'était aussi un homme de sens et d'expérience, et les confidences qu'il fait à Gentz jettent à celui-ci la mort dans l'âme. Il lui dit que personne plus que lui n'avait désiré une guerre avec la France, que personne n'en avait mieux reconnu la nécessité, mais qu'aujourd'hui personne ne serait plus enchanté qu'il se trouvât un moyen honorable pour en prévenir l'explosion. Engagée comme elle l'est, continuait-il, la guerre ne peut pas réussir sans un bonheur presque fabuleux; le commandement est entre les mains de l'incapable Brunswick; le roi n'est « plus qu'un volontaire étranger dans son armée, personne n'est consulté sur rien; le maréchal de Möllendorf, le seul général que le duc ait l'air d'admettre à sa confiance, n'est que l'écho de sa volonté; » Brunswick est au-dessous de sa tâche, il n'a ni la vigueur nécessaire, ni la largeur d'esprit qu'il faudrait; l'armée est sans confiance, la valeur des troupes ne compensera pas les défauts de la direction supérieure; si avant huit jours un événement fortuit n'a pas changé la face des choses, « cette campagne finira ou par une retraite dans le genre de celle de 1792, ou par quelque catastrophe mémorable qui fera oublier la bataille d'Austerlitz. » On ne parle dans l'état-major que de la nécessité de « prendre l'offensive et de marcher en force sur l'ennemi. Rien n'est plus absurde que ces propos, puisque non-seulement rien n'y répond dans les mesures prises, mais que de plus le moment de l'offensive est déjà passé sans remède (1). »

(1) Revenons à Metz, à la fin de juillet 1870. « Du moment où... on avait eu la hardiesse de jeter le gant à l'Allemagne, il fallait de l'audace et de la décision pour lui en imposer et profiter de son premier trouble; ce n'était qu'à ce prix que le succès était possible et que la provocation pouvait se justifier. Parler avec tant de hauteur et de décision pour agir ensuite avec tant d'hésitation et de timidité, c'était au moins un contre-sens... On se berçait de la malheureuse illusion qu'on avait une grande avance

Ainsi on a déclaré la guerre le 1^{er} octobre; on s'est précipité pour surprendre Napoléon. On a tout sacrifié à cette pensée, et dès le 4 on reconnaît qu'il n'est plus possible de la réaliser. Le 5, Gentz rejoint le quartier-général à Erfurt; il évalue à 2,000 le nombre des personnes qui y sont attachées. Le même jour, il a une longue entrevue avec Haugwitz, qui lui explique toute sa conduite: il a tout prévu, il n'a commis aucune faute, il n'a rien à rétracter. Il est d'accord avec la Russie; des pourparlers sont engagés avec Londres. S'il a paru pactiser avec Napoléon, c'était pour sauver les apparences et gagner du temps. Il n'a jamais été sa dupe. « S'il a jamais existé une puissance que nous ayons eu l'intention de tromper, c'était la France; la nécessité nous en avait fait la loi; nous avons constamment voulu le bien de toutes les autres. » Gentz demande s'il peut s'exprimer en toute franchise; Haugwitz l'y engage, et Gentz ne s'en fait pas faute. Ce qu'il a vu depuis un an, dit-il, l'a affligé et dégoûté au plus fort; le traité d'alliance avec « l'ennemi commun » répugne à tous ses principes, et quant à l'occupation du Hanovre, ce peut être un stratagème fort ingénieux, mais il ne se réconciliera jamais avec des habiletés de ce genre. — N'y aurait-il pas moyen, reprend Haugwitz, en s'expliquant avec le public, de déraciner le malheureux soupçon de mauvaise foi qui pèse sur le cabinet de Berlin? Gentz répond: — « L'Allemagne souffre; la tyrannie qui l'opprime est devenue insupportable; l'usurpateur cruel qui l'exerce est exécré partout... *Laissez là le passé; montrez le présent sous une forme qui ne laisse aucun doute sur la justice de votre cause, sur la fermeté de vos résolutions, éloignez absolument toute idée d'intérêt personnel; et j'ose répondre non-seulement de l'opinion, mais encore de la faveur et de la confiance générales.* » Ce langage paraît mettre Haugwitz plus à l'aise. « Nous aurons des alliés, dit-il (1). L'empereur de Russie s'est déjà prononcé d'une manière qui nous autorise à tout espérer de lui. *Les Français n'ont jamais soupçonné nos véritables rapports avec ce souverain.* » Quant à l'Autriche, Haugwitz est plein de confiance dans ses dispositions amicales. On s'occupe depuis quinze jours d'y envoyer quelque militaire de distinction. On a hésité jusque-là pour ne pas compromettre l'empereur, et aussi « parce que la guerre n'était pas déclarée, et le plan de campagne pas assez fixe. » Puis

sur les mobilisations prussiennes... On était décidé à rester sur la défensive la plus absolue, afin de laisser à l'armée le temps de se constituer. » — Metz, p. 16-15.

(1) A Metz en 1870, « un des conseillers les plus intimes de l'empereur avait dit : « Nous entamons une grande partie, et il est à craindre que nous n'ayons des revers au début; mais l'issue de la lutte n'est pas douteuse, elle se terminera par notre triomphe, grâce aux alliances qui viendront nous appuyer. » — Metz, p. 24.

on cause de ce qu'on fera, si l'on est victorieux. Gentz « avait jeté ses idées sur le papier. » Il a tout un plan tout prêt, et un plan d'ensemble. On reformera l'Allemagne, on la partagera en deux grandes confédérations sous la tutelle des deux grandes puissances, on étendra la frontière de l'Italie jusqu'au Mincio « comme condition indispensable de l'indépendance réelle de l'Allemagne et d'un arrangement solide de ses affaires. » — « Vous parlez comme si vous aviez lu dans mes pensées, et j'ajouterais presque dans mes papiers, » dit Haugwitz.

La journée du 6 est employée à discuter avec le conseiller privé Lombard la rédaction du manifeste à lancer à l'Europe. C'était une pièce de la plus haute importance : il s'agissait de justifier la conduite de la Prusse; Lombard et Gentz en décident la forme presque sans contrôle. « J'avoue, dit Gentz, que plus d'une fois pendant cette séance je m'étais livré à des réflexions sérieuses sur la manière singulièrement leste dont se traitaient les affaires dans ce cabinet que l'Europe était accoutumée à croire si prudent, si artificieux et si profond. » Le lendemain, il rapporte sa traduction au conseiller privé, et celui-ci s'épanche comme Haugwitz l'avait fait quelques jours auparavant. Comme Haugwitz, on l'a accusé d'être *vendu*. Il voyait clair, mais *il ne pouvait rien faire*. « Vous vous étonnez, dit-il, de ce qu'avec tant de motifs puissans je n'aie pas insisté pour un changement de politique. Connaissez-vous le roi? Ma justification tout entière est dans cette question. J'aurais bien voulu vous voir à ma place. Qu'auriez-vous fait pour engager à la guerre un souverain qui en déteste l'idée, et qui, pour comble de malheur, ne se croit pas la capacité de la faire? Voilà le grand secret de toutes nos irrésolutions et de tous nos embarras... Depuis longtemps, il a vu, comme les autres, que l'état actuel des choses ne pouvait pas durer, que, bon gré, mal gré, il serait obligé de tirer l'épée; mais il a toujours capitulé avec lui-même, il s'est toujours flatté que quelque catastrophe, étrangère à ses résolutions, viendrait résoudre le problème... L'armée est belle et brave, ajouta-t-il, mais où est l'âme puissante qui en dirige les mouvemens? Vous ne croyez plus, j'espère, au duc de Brunswick, et quelle idée pouvez-vous avoir de ses plans? »

Ce vieillard indécis et entêté à la fois, jaloux de son autorité et dépourvu de résolution, dont les incertitudes et l'incapacité avaient déjà commencé de perdre l'armée prussienne, Gentz le vit le lendemain. « J'ai trouvé Brunswick, dit-il, tel que les autres l'avaient caractérisé et absolument au-dessous de sa tâche. Il y avait dans toute sa manière d'être, dans sa contenance, dans ses regards, dans ses gestes, dans son langage quelque chose de louche, de mal as-

suré, qui n'annonçait rien moins que la conscience de ses forces; un genre de politesse qui semblait demander pardon d'avance des revers qui devaient arriver; une modestie outrée qui ne pouvait être qu'affectation toute pure ou excès de crainte de ne pas pouvoir répondre à l'attente publique... Il me répéta, une fois après l'autre, d'un ton qui achevait de me déconcerter : Pourvu qu'on ne fasse pas de grandes fautes ! Et lorsqu'enfin je pris la liberté de lui dire : Mais, monseigneur, tout le monde doit espérer qu'on n'en fera pas sous votre direction, il reprit : Hélas ! je puis à peine répondre de moi-même; comment voulez-vous que je réponde des autres ? »

Il n'y avait point d'autorité ni d'intelligence qui s'imposât à l'armée. La discorde était partout : l'esprit de coterie, qui avait formé les cadres des états-majors, en paralysait toute l'activité. Les généraux se plaignaient, critiquaient et n'agissaient point. On s'en remettait au commandement, et le commandement n'existait pas. Le 8 octobre seulement, un capitaine envoyé en reconnaissance apporta des nouvelles authentiques des Français. Toutes leurs forces sont du côté de Bamberg. On les attendait ailleurs. Le tiers de l'armée prussienne se trouvait entre Gotha et la Werra, on rêvait un grand mouvement en avant. Ce mouvement aurait peut-être surpris et déconcerté les Français, en les forçant de renoncer à l'envahissement de la Saxe, à établir le théâtre de la guerre sur les points choisis par les Prussiens; mais on avait attendu : « on avait flotté sans cesse entre un système maladroitement défensif et le projet d'une campagne offensive, et rien n'était arrêté lorsque déjà un ennemi entreprenant, familiarisé depuis longtemps avec la victoire, en concentrant toutes ses forces sur un point, avait simplifié et tranché la question. » Il faut opérer un revirement général; les troupes reçoivent l'ordre de se porter en toute hâte sur la Saale. « Ce que j'entendis de plus satisfaisant, ajoute Gentz, fut toujours l'observation stérile que rien n'était encore perdu. »

Rien n'était encore perdu ! Voilà où on en était huit jours après l'entrée en campagne. On comptait toujours sur les alliances. L'Angleterre se montrait assez froide, mais l'empereur de Russie avait écrit une lettre qui « serait un monument éternel de sa grandeur d'âme. » Dans ce corps affaibli et désorganisé qui ne pouvait plus désormais que chercher en tâtonnant une place pour s'abattre et mourir, il y avait cependant une âme. C'était la reine. Gentz lui fut présenté le 9 octobre; il redoutait cette audience, car il n'espérait plus rien. La reine ne lui rendit point une confiance déjà perdue sans retour, mais au moins elle releva son cœur. Il garda de cette entrevue une impression profonde. La reine « s'exprima avec une

précision, avec une fermeté, avec une énergie, et en même temps une mesure et une prudence qui m'auraient enchanté dans un homme, et cependant elle répandit sur tout ce qu'elle disait une teinte de sensibilité profonde qui ne me laissa pas oublier un instant que c'était une femme que j'admirais... C'était un assemblage de dignité, de douceur et de charmes tel que je crus ne l'avoir jamais rencontré. » Il y avait en elle un fonds d'inquiétude secrète, l'agitation cachée des pressentimens. Elle se préoccupait du jugement porté par l'Europe sur la conduite du roi. Elle avait sur ce point « nourri des doutes, et des doutes bien pénibles... Elle ne savait que trop qu'on n'aimait pas la Prusse, et elle comprenait aussi pourquoi on ne l'aimait pas. » Les nouvelles reçues la rassuraient cependant. Elle parla de la guerre de 1805 avec une émotion communicative; ses yeux se mouillèrent au souvenir d'Austerlitz. Le jour où elle avait appris ce désastre, son fils, le prince royal, avait mis pour la première fois l'habit militaire. Elle lui dit : « J'espère qu'au jour où tu pourras faire usage de cet habit, la seule pensée qui t'occupera sera celle de venger tes malheureux frères. » Ce mot et cette idée revenaient dans sa bouche; elle était « intimement persuadée que le grand moyen de salut se trouvait dans l'union la plus étroite de tout ce qui porte le nom d'Allemand. » Quant à la guerre, elle l'avait approuvée, « la position était devenue si équivoque qu'il fallait en sortir à tout prix, mettre un terme aux reproches et aux soupçons. » Gentz lui parla de quitter l'armée pour se rendre à Dresde. « Je le dis franchement, répondit-elle, autant que cela dépendra de moi, je resterai;... le roi m'a heureusement permis de l'accompagner encore demain, je ne partirai que lorsqu'il le voudra... Je crains de retourner à Berlin, je crains les bruits alarmans auxquels on est toujours en proie à une grande distance du théâtre des événemens... »

En sortant du palais, Gentz aperçut un grand mouvement de troupes. Le roi est à cheval. Tout le monde est joyeux. « Excellente nouvelle, dit un des officiers; les Français ont attaqué Tauentzien, et il les a bravement repoussés. » Gentz va aux informations, et lit le rapport du général : l'affaire se réduit à une reconnaissance offensive; Tauentzien a en effet repoussé les Français, qui ont perdu quelques hommes; puis il a lui-même opéré sa retraite, selon les ordres qu'il avait reçus. Haugwitz veut faire imprimer un bulletin de cette prétendue victoire et dépêcher des courriers à Berlin, Vienne, Dresde et Pétersbourg. Gentz et quelques autres personnes l'en détournent, non sans peine. Haugwitz se résigne, il renonce au bulletin imprimé et n'enverra de courrier qu'à Dresde; mais il s'enferme trois heures pour « chercher une rédaction qui ne donne ni

trop ni trop peu d'espérance à l'électeur de Saxe (1). » Voilà donc à quoi l'on s'occupait au quartier-général prussien, tandis que Napoléon s'avavançait à marches forcées et accomplissait contre Brunswick l'une de ses belles et de ses plus audacieuses combinaisons stratégiques. Le vieux Kalkreuth, arrivé à Erfurt dans la journée, persiste dans ses sinistres prédictions. « Le terme fatal avance à grands pas, » dit-il. Le roi et ses ministres n'y paraissent guère songer; ils discutent minutieusement les termes d'une proclamation à l'armée.

Le lendemain était le 10 octobre. Gentz eut une longue conversation avec Lucchesini. Assiégé par les plus tristes prévisions, inquiété au-delà de toute mesure par le spectacle des tergiversations auxquelles il assistait, Gentz veut s'éclairer sur les raisons qui ont déterminé la Prusse à risquer cette terrible partie et à précipiter ainsi les choses. Pourquoi choisir ce moment-là? Les motifs étaient justes, les griefs puissans; mais il n'y avait rien d'urgent en tout cela. Pourquoi ne pas attendre, ne pas familiariser en secret les autres puissances avec cette révolution politique? La réponse de Lucchesini est curieuse. Elle nous montre que nous n'avons pas eu le monopole des situations ambiguës, des imprudences fatales, des fautes inévitables et des ministres au cœur léger. « La Prusse, dit l'ex-ambassadeur, avait perdu la confiance de l'Europe; cette confiance ne pouvait être reconquise qu'à coups de canon. Si, sans entrer en guerre, elle avait fait des propositions à ses voisins, personne ne l'aurait seulement écoutée. Telle était la condition fâcheuse qu'elle se voyait obligée aujourd'hui de commencer par là où on aurait mieux aimé finir. »

Pendant qu'ils dissertaient de la sorte sur les origines de la guerre, une première catastrophe en présageait la fin. Un des corps avancés de la Prusse était écrasé à Lawfeld; l'armée française s'enfonçait entre les positions ennemies. Gentz avait passé une partie de la nuit à rédiger ses notes : il partit le matin pour Weimar avec Haugwitz. Ce dernier était silencieux; ce n'était point son habitude. Gentz flaira une mauvaise nouvelle : — J'ai mal aux dents, lui répondit le comte. Ils arrivèrent à Weimar à 11 heures. Les rues étaient encombrées de soldats, de chevaux, de canons, de chariots; les ordres se croisaient, les officiers couraient en tout sens; c'était une bagarre épouvantable, l'effarement de la première surprise, la stupéfaction qui suit le premier désastre. Les voitures s'arrêtent; le conseiller de cabinet Lombard, qui se trouvait là, s'approche de Gentz. « Vous ne savez pas ce qui se passe, lui dit-il; nous avons

(1) Il est désagréable de penser que dans le pays de Voltaire il ne s'est pas trouvé un seul homme d'esprit assez influent pour arrêter sur le chemin de l'imprimerie le ridicule bulletin de Sarrebrück.

perdu une bataille, le prince Louis est tué. » Gentz se précipite, il s'informe, on ne lui répond que ces mots : le quartier-général est ici, le roi et la reine viennent d'arriver, la marche des troupes est suspendue, le duc fait former un camp, tout est dans la plus grande consternation. « A ces mots, dit-il, mes forces m'abandonnent; quelques faibles débris d'espérance qui s'étaient cachés dans mon cœur disparaissent comme un rêve trompeur, et l'abîme s'ouvre devant moi. Le tourbillon me porte en avant; j'arrive à ce qu'on appelle l'Esplanade. J'y vois trois ou quatre officiers de tout grade et de toute couleur. J'y vois aussi des hussards prussiens et saxons, plusieurs d'entre eux grièvement blessés. Je demande des nouvelles à droite et à gauche. J'apprends en même temps les nouvelles fâcheuses du corps de Tauentzien, attaqué le 9 près de Schleitz, et repoussé avec une perte considérable (1). »

Le mécontentement et la méfiance se peignent sur toutes les figures; les murmures éclatent partout. « On perd la tête (2), cela ira furieusement mal, » dit un officier supérieur. « Bientôt, dit Kalkreuth, nous compterons non plus par jours, mais par heures. » *Le roi s'enferme et ne veut voir personne.* On ne s'aborde que les larmes aux yeux. « Ce qu'il y avait de désolant, c'était l'ignorance profonde dans laquelle on se trouvait sur les projets et les mouvemens de l'ennemi (3). *On ne savait pas même quelle direction donner à ses craintes.* Le soir, une députation d'officiers vient trouver Kalkreuth. « Le roi, disent-ils, ignore l'état des choses, le duc de Brunswick ne sait absolument plus ni ce qu'il fait, ni ce qu'il veut faire, ni où il est, ni où il va; son projet de camp, son mouvement rétrograde sont une faute sans remède, il s'est brouillé à propos de cette mesure avec son confident habituel Scharnhorst. Le roi a perdu déjà la moitié de la couronne; il perdra incessamment l'autre

(1) Les choses se passèrent ainsi à Metz le 6 août. « Au moment même où avait lieu le combat de Spickeren (6 août, général Frossard), se livrait la terrible bataille de Reichshoffen; le corps du maréchal de Mac-Mahon y était anéanti et entraînait dans sa déroute celui du général de Failly. La Lorraine et l'Alsace étaient envahies à la fois, et deux armées prussiennes qu'allait suivre une troisième marchaient de concert pour se réunir de ce côté-ci des Vosges. » — Metz, p. 50.

(2) « Ces désastres simultanés avaient atterré le quartier-général, où l'on ne savait plus que faire en présence d'une situation presque perdue au début... Le spectacle auquel l'armée assista pendant les quelques jours qui suivirent aurait suffi à lui seul pour la démoraliser à jamais. » — *Id.*

(3) « Après le petit combat de Sarrebrück, qui méritait à peine les honneurs d'un bulletin, on retrouve les mêmes faiblesses, les mêmes incertitudes, le même manque de décision et d'énergie. *On ne s'occupait pas davantage de savoir où était l'ennemi, ni ce qu'il faisait; sa présence était-elle constatée, on se gardait bien de l'aller chercher, et l'on vécut ainsi au jour le jour, en attendant les événements, sans vouloir rien prévoir.* » — *Id.*, p. 28.

moitié, si le duc de Brunswick continue à nous commander. » — Le vieux maréchal les calme du mieux qu'il peut; resté seul avec Gentz, il lui dévoile toute l'étendue du péril : le duc n'a pas de plan sur l'ensemble des opérations, il en dirige les détails d'une façon pitoyable. Il « fatigue les troupes par des dispositions confuses et contradictoires, par des marches et contremarches inutiles, par une mauvaise répartition des cantonnemens, par des difficultés continues pour la subsistance, par une infinité de fausses mesures qui épuisent leurs forces en pure perte (1). » Les Français, ajoute-t-il, vont pousser des forces considérables vers Leipzig; si on leur permet de s'emparer du pont de Koesen, la Saxe est perdue. Le projet du duc de concentrer l'armée près de Weimar est un trait de déraison militaire qui surpasse celle de Mack. Si cela ne change pas, il est à craindre que les troupes « excédées de fatigues et de misère ne fassent que médiocrement leur devoir. »

Cela ne changea que pour empirer. Le mouvement des Français se dessine; ils occupent Géra et Zeitz. C'est un coup de main, pense-t-on; on a intérêt à les voir se porter ailleurs, ils doivent s'y être portés (2). Les projets et les plans se succèdent à mesure qu'arrivent des nouvelles toutes incomplètes, toutes contradictoires sur les mouvemens de Napoléon. Comme il est impossible de prendre un parti, on reste dans l'indécision, on se divise. Épouvanté par ce spectre de Mack, que l'on dresse devant lui, Brunswick se décide à battre en retraite vers l'Elbe, et il se dirige sur Auerstaedt avec 70,000 hommes; le prince de Hohenlohe défendra le passage de la Saale à Iéna avec une armée égale. Ces décisions ne furent arrêtées que le 13. Gentz avait quitté le quartier-général depuis le matin; sa mission était terminée : il avait achevé son travail de rédacteur, et les diplomates prussiens avaient constaté qu'il était trop tard désormais pour négocier avec Vienne. Le 14 octobre, il traversait les collines qui entourent Mansfeld; il entend une canonnade terrible. Le 15, à Cœthen, deux négocians anglais, qui arrivent de Leipzig, lui racontent que Hohenlohe a battu les Français. Il retrouve les

(1) « Il semblait aussi impossible de comprendre ce que l'on faisait que de deviner la pensée qui présidait à nos destinées... Les ordres et les contre-ordres se succédaient sans intervalle; les troupes, ballottées sur les routes d'un point à un autre, ne savaient plus que devenir; dégoûtées par des marches et des déplacements inutiles, elles perdaient toute confiance dans le commandement. » — *Metz*.

(2) « L'empereur et le major-général se rattachaient à l'espoir que l'ennemi tenterait une attaque contre nos positions... Vainement leur démontrait-on que les Prussiens exécutaient de point en point le plan d'invasion depuis si longtemps médité, tracé par Clausewitz lui-même en 1831; ils ne voulurent pas y croire et caressèrent la seule idée où ils pensaient devoir trouver la réparation de nos premiers désastres. » — *Id.*, p. 51.

mêmes nouvelles à Wittenberg, les lettres de Leipzig ont confirmé la victoire de la veille; l'allégresse est générale. A Torgau, où il passe le 17, les officiers saxons assurent que tout va bien, et que la guerre s'éloigne. Ce n'est qu'à Dresde qu'il apprend la vérité : l'écrasement complet de Hohenlohe à Iéna, la victoire de Davoust à Auerstaedt, où avec 26,000 hommes il avait arrêté la grande armée prussienne. Les troupes battaient en retraite dans le plus grand désordre. « Je quittai Dresde deux jours après, dit Gentz; les portes de l'espérance ont paru se fermer derrière moi sur l'Allemagne et sur l'Europe. » Il n'y avait plus de Prusse; l'armée de Frédéric était détruite, et sa monarchie dispersée.

IV.

L'effondrement fut effroyable. L'armée vaincue, le pays se laissa subjugué presque sans résistance. Les autorités locales se soumettaient; les places fortes se rendirent. Magdebourg capitula avec 18,000 hommes sur une menace de bombardement. Un bataillon d'infanterie s'empara de Cüstrin; Stettin ouvrit ses portes à un régiment de cavalerie légère. Le prince de Hohenlohe, enveloppé à Prenzlau, se rend avec 16,000 hommes. En un mois, l'armée était abattue, les places occupées; Napoléon avait 100,000 prisonniers. A Berlin, les ministres voulaient d'abord essayer de se défendre; le gouverneur déclara que « la tranquillité était le premier devoir du citoyen, » et quitta la ville en y installant comme commandant le prince de Hatzfeld. Celui-ci défendit qu'on emportât les poudres; il y en avait de grandes provisions, on craignait d'attirer la colère du vainqueur. Hatzfeld n'en était pas moins arrêté quelques jours après comme traître et espion, et n'échappait à la mort que par un miracle de clémence de Napoléon. Les fonctionnaires prussiens recevaient les ordres des autorités françaises et les exécutaient. « Sept ministres consentirent, sans demander l'autorisation du roi, à prêter le serment de fidélité à l'ennemi (1). » La chute était complète, la désorganisation absolue. Rarement un peuple s'est affaissé si vite et si misérablement. Les armées prussiennes ont envahi la France quatre fois depuis quatre-vingts ans; elles ont vu crouler devant elles deux empires; elles ont vu deux fois le peuple affolé se précipiter dans la révolution; elles ont déporté des préfets, arrêté des otages, et forcé de vieux magistrats à monter, pendant les nuits d'hiver, sur des locomotives; elles n'ont trouvé ni fonctionnaires

(1) Pertz.

pour les servir, ni ministres pour leur prêter le serment d'allégeance. Elles en ont d'abord montré quelque surprise et plus tard quelque irritation (1). C'est une différence de caractère qu'il est intéressant de noter.

Pendant qu'il négociait avec la Prusse, Napoléon n'avait jamais caché son mépris pour elle; il l'afficha cyniquement après la victoire. Il fit abattre et emporter la pierre qui rappelait la victoire de Rosbach. Il enleva lui-même et envoya aux Invalides l'épée de Frédéric. Le 27 octobre, il entra triomphalement dans Berlin. La famille royale, pressée par les coureurs français, s'était réfugiée à Königsberg. Napoléon ne craignit pas de souiller sa victoire et d'avilir son génie en insultant la reine dans les bulletins de la grande armée. Il fit équiper, ravitailler et remonter son armée aux frais du pays; puis il continua sa route. Un an après, la Russie étant vaincue et son empereur fasciné, Napoléon consentit à *restituer* au roi de Prusse la moitié de ses états.

Frédéric-Guillaume III avait été forcé de souscrire au blocus continental. Il dut renvoyer son ministre Stein : Napoléon trouvait à cet homme trop de foi, d'intelligence et de patriotisme. Stein servait bien son pays, il devenait un danger; Napoléon le mit au ban de l'Europe (décret de Madrid, 16 décembre 1808). La Prusse cependant n'en avait pas fini : en 1812, Napoléon l'obligeait à entrer dans la coalition contre la Russie; sur les 42,000 hommes qu'il lui avait laissés, il en exigea 20,000 pour marcher sous ses ordres. La grande armée traversa le territoire prussien; le pays commençait à se refaire, les charges nouvelles, les réquisitions eurent promptement achevé de l'irriter et de l'épuiser. Les alliés de l'empereur, les Allemands surtout, se montraient les plus exigeants, les plus durs, les plus insatiables. Le feu couva jusqu'au jour où l'on apprit que Napoléon avait abandonné ses généraux, qui battaient en retraite, où l'on vit arriver à Königsberg affamés, en haillons, rongés de fièvre, les premiers blessés français, dépouilles vivantes de la grande armée. Ce fut alors que le commandant du contingent prussien eut à choisir entre deux trahisons : servir sa patrie et abandonner Napoléon, rester fidèle à l'alliance jurée et manquer l'occasion de délivrer son pays. L'histoire présente peu de situations aussi tragiques que celle-là. York passa aux Russes avec ses troupes. « C'est, dit M. de Pradt, l'homme de ces temps modernes qui a frappé le coup le

(1) « Rien ne nous a plus frappés dans cette guerre que l'incapacité radicale des Français à reconnaître la réalité des choses... De là vient qu'ils ne surent point à temps se résigner à l'inévitable,... qu'ils poussèrent jusqu'à l'épuisement du pays une résistance insensée, puisqu'elle était inutile. » — Eluntschli, *Das moderne Völkerrecht*. Heidelberg, 1871.

plus décisif. » Le roi de Prusse hésitait, la nation lui força la main. Elle donna l'exemple, et l'Allemagne entière se souleva.

C'était le résultat fatal du système excessif de Napoléon. La monarchie prussienne était discréditée, il lui fit une auréole de martyr; l'état prussien se désorganisait, il le régénéra; l'aristocratie s'était corrompue dans le repos et le plaisir, il la força de rentrer en elle-même et de lutter pour l'existence; la Prusse était un corps sans âme, il lui en rendit une; l'Allemagne n'avait pas le sentiment de la patrie, il le lui donna. Sa politique imprévoyante et hautaine ne réussit qu'à préparer Waterloo pour lui-même, Sedan pour son neveu. Il semait des haines si profondes, des méfiances si radicales, qu'après deux invasions, des représailles sanglantes et cinquante années de paix, il suffit de quelques mots lancés du haut d'une tribune, de quelques chansons dans des théâtres, de quelque turbulence de presse et du seul nom de Napoléon pour les rallumer d'un bout à l'autre de l'Allemagne. La France, ses orateurs, ses historiens, ses poètes, ont flétri contamment et réprouvé très haut la conduite de Napoléon. Chose étrange, la Prusse, qui en a tant souffert et qui en a tiré de si rudes leçons, ne paraît pas en avoir compris le plus grave enseignement. Elle a retenu pour maudire, mais aussi pour imiter. Elle a eu à son tour des victoires prodigieuses : elle n'a pas évité les excès et les fautes; mais elle a su attendre en silence, profiter de ses épreuves et réparer ses revers. C'est le grand exemple qu'elle nous donne. Méditons-le sans cesse. L'histoire serait le plus frivole et le plus dissolvant des divertissemens de l'esprit, si l'on ne pouvait dégager peu à peu des contradictions qu'elle renferme une notion plus élevée de la justice, une vue plus détachée des choses, une assurance plus ferme dans la conduite du présent, une confiance plus solide dans les solutions de l'avenir. Il n'est pas interdit d'espérer qu'un jour viendra où un peuple, instruit par ses malheurs, aura de ses destinées une conscience assez pure pour éviter cette impardonnable faute d'infliger à ses adversaires les souffrances qu'il a subies, au risque d'entraîner les mêmes représailles.

ALBERT SOREL.

L'ENQUÊTE

SUR LE 18 MARS

L'EMPIRE, LA RÉVOLUTION DE SEPTEMBRE ET LA COMMUNE

Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars, 2 vol. in-19.

Depuis que la révolution de la fin du dernier siècle a transformé la société française et en a fait une mêlée d'idées, de passions, d'intérêts nouveaux, la paix intérieure, on ne peut plus s'y tromper, la paix n'est qu'une illusion ou une trêve, la guerre est au fond de tout, la guerre est la condition intime et permanente de notre pays. Les élémens sociaux sortis de l'ardente fournaise sont restés discordans, ils ont tout au moins une grande peine à retrouver l'équilibre dans un organisme fixé et respecté. De temps à autre, la lutte, c'est-à-dire la révolution, semble finie, elle n'est qu'interrompue; elle se déplace ou elle a l'air de s'apaiser pour se raviver sans cesse, et, chose frappante, à mesure que les crises et les révolutions se succèdent, à chaque explosion périodique, la guerre s'étend et s'aggrave.

Il y a quarante ans, une sédition n'était qu'une sédition après tout, une éruption violente et courte. C'était l'affaire d'une journée, de deux journées tout au plus, une échauffourée meurtrière tentée le plus souvent par l'impatience d'un parti qui suppléait au nombre et aux moyens d'action par l'audace, qui engageait un combat inégal et à peu près sans espoir contre un gouvernement

armé de toute la puissance publique. En 1848, la sédition de juin prenait déjà de bien autres proportions; pendant quatre jours, elle occupait une partie de Paris, et elle tenait tête à la souveraineté nationale elle-même, représentée par une assemblée, à toutes les forces régulières placées sous la main d'un dictateur. En 1871, toutes les limites connues de la sédition sont dépassées, l'insurrection est restée maîtresse de Paris, et il a fallu un siège de deux mois, toutes les ressources de la stratégie, une bataille, une gigantesque bataille d'une semaine, pour reconquérir pied à pied ces murs, ces monumens incendiés et ensanglantés, sur lesquels avait flotté trop longtemps le hideux drapeau de la guerre civile. Je ne parle pas pour le moment des circonstances particulières et à jamais douloureuses qui ont pu favoriser cette effroyable explosion, qui en font et en feront éternellement un des plus grands crimes des annales françaises. Il n'est pas moins vrai qu'on sent à travers tout le progrès de la force insurrectionnelle.

Autre fait qui n'est pas moins frappant : dans cette succession de crises révolutionnaires qui vont en grandissant, qui apparaissent comme les jalons sinistres de l'histoire contemporaine, tout a changé par degrés, les idées, les mobiles, les mots d'ordre, les procédés. La lutte a pris visiblement un nouveau caractère. Elle n'est plus partielle, locale, sporadique en quelque sorte ou simplement politique comme autrefois, au temps où l'on conspirait, où l'on s'insurgeait, où l'on se battait pour une question de gouvernement, par fanatisme républicain. La lutte est décidément sociale. C'était déjà sensible en 1848, à cette époque où pour la première fois la grande armée prolétaire, soldée par l'imprévoyance, formée dans l'anarchie et dans l'oisiveté fiévreuse d'un interrègne agité, se levait contre la république elle-même. « Depuis 1830, disait un des pères de cet étrange mouvement, Infantin, dans ses confidences familiaires, depuis 1830 notre pauvre petit socialisme est devenu un fort gros socialisme, pas trop beau et assez mauvais garçon, n'entendant pas raillerie... » Le fait est, pour parler le langage du pontife saint-simonien, que le « bonhomme socialisme » avait grandi de 1830 à 1848, qu'il a grandi encore plus depuis 1848, et qu'il a montré effectivement qu'il n'avait rien de *beau*. Il a grandi surtout en ce sens qu'il ne se résume plus dans un nom, dans un système ou dans une secte; il est devenu légion. Il a recruté sur son passage tout ce qu'un monde en fermentation peut contenir de passions envieuses et inassouvies, de convoitises grossières, de vocations déclassées, de haines serviles, d'instincts anarchiques, et il en a fait cette masse confuse, sinistre, anonyme, redoutable par le nombre et par l'irresponsabilité, qui à un jour donné s'est trouvée être une

armée allant d'elle-même, presque sans chefs, à l'assaut de tout ce qui existe, poursuivant sa sombre victoire jusque dans les ruines, au risque d'ajouter le déshonneur aux malheurs de la patrie.

De révolutions politiques, il n'y en a plus guère après cela, ou plutôt dans l'esprit des obscurs meneurs des agitations contemporaines et selon leurs aveux, moins équivoques que leur grammaire, les mouvemens politiques ne sont qu'un moyen dont on peut se servir pour aider « à l'accomplissement du but final. » Le « but final, » c'est la révolution, c'est-à-dire la dissolution par le socialisme arrivé à la toute-puissance. Le 18 mars, en réalité, est le dernier mot de ce travail qui depuis plus d'un demi-siècle tend incessamment à grossir les insurrections, à en aggraver le caractère et la portée en les faisant passer de l'ordre politique à l'ordre social. Le 18 mars a été l'assaut suprême tenté par tous les instincts de destruction coalisés et merveilleusement servis tout à coup par la plus effroyable catastrophe publique; mais ici il est arrivé ce qui arrive toujours lorsque ces tragiques conflits en viennent à se simplifier. Le socialisme, trompé par tout ce qui lui laissait pour un instant une apparence de succès en lui livrant pour théâtre la première ville du monde, le socialisme a tenté l'impossible; il s'est heurté contre ce qu'il y a de plus indestructible, contre cette dernière force des sociétés en détresse, le sentiment le plus simple de conservation, ce sentiment qui se contracte et se raidit dans un suprême effort quand il s'agit de vivre ou de mourir, — et l'insurrection du 18 mars a été vaincue, matériellement vaincue; elle a été étouffée dans les torrens de sang dont elle a provoqué l'effusion, sous la cendre des incendies qu'elle avait allumés. De l'épouvantable crise, il est resté seulement l'amertume de la défaite chez les vaincus, et chez les vainqueurs eux-mêmes la vive, la forte et douloureuse impression d'une victoire chèrement payée, d'une victoire qui, avant de redresser d'un seul coup une société menacée d'effondrement, a laissé entrevoir dans un éclair lugubre toutes les extrémités de la décomposition et de la ruine.

Le choc a été terrible et sanglant en effet. Il reste comme un fantôme de deuil, comme un de ces événemens qui dépassent la mesure ordinaire des épreuves publiques, qui vont rejoindre les grands cataclysmes de l'histoire. Il a pesé, il pèse encore et il pèsera longtemps peut-être sur la conscience nationale du poids de toutes ces circonstances inexplicables, de ces péripéties accumulées et confuses, de ces contradictions qui en font une sorte d'énigme, car c'est là précisément le caractère de cette tragique aventure : l'insurrection du 18 mars est à quelques égards une énigme, elle est pleine d'obscurités, d'éléments complexes. Des causes générales loin-

taines, il y en a sans doute; mais ces causes seraient restées assez vraisemblablement longtemps impuissantes sans la guerre, sans les désastres qui en ont favorisé l'explosion. Il y a des menées de factions, des revanches de partis vaincus, des passions de bouleversement poursuivant un plan longuement prémédité; il y a aussi des phénomènes très accidentels, des déviations de patriotisme, des surexcitations engendrées par la claustration du siège, des défaillances, des surprises, toutes les improvisations du hasard s'enchevêtrant avec la conspiration. Paris est à un instant donné le centre du mouvement; mais en dehors de Paris, et même pendant qu'on ne communique plus que par les airs, il y a comme des ébauches, comme des épisodes décousus du grand drame révolutionnaire dont la commune parisienne devient bientôt la formidable et fantasque condensation. Tout se mêle, tout se confond, complots, aberrations, malentendus. Quelle est la part des divers élémens? où est la vérité?

Elle commence pourtant à se faire jour cette vérité inexorable, enfouie jusqu'ici sous un amas de faits obscurs et d'interprétations intéressées; elle se dégage peu à peu des livres, des débats de justice, de l'enquête laborieuse poursuivie par l'assemblée nationale, surtout de cette enquête, — œuvre diffuse peut-être en certaines parties, insignifiante quand elle flotte entre l'abstraction et la prolixité, singulièrement instructive néanmoins par un ensemble de témoignages directs qui, en se complétant ou en se contrôlant, rendent en quelque sorte sensible ce qu'on pourrait appeler la génération de ce mouvement du 18 mars. En un mot, à la lumière de quelques-unes de ces dépositions, celles de M. le préfet de police Cresson, de deux anciens affiliés de l'Internationale, M. Héligon, M. Fribourg, de quelques-uns des maires de Paris, de quelques-uns des chefs de la garde nationale, sans parler des dépositions des membres du gouvernement, — à cette lumière le drame apparaît dans son origine, dans sa marche, dans ce qu'il a de vivant et de précis. Hommes et choses se précipitent vers l'inconnu, vers le sanglant dénoûment, à travers le déclin de l'empire, les impuissans efforts de la défense nationale, les tranches d'une ville assiégée et la décomposition de la chute définitive devant l'ennemi triomphant sur nos ruines d'un jour.

I.

C'est la guerre, au mois de juillet 1870, qui descelle l'outrage aux tempêtes, rien n'est plus évident. C'est dans l'émotion des défaites aggravées d'heure en heure et au coup de tocsin de Sedan qu'éclate la révolution du 4 septembre. C'est dans les troubles du siège que

les élémens de perturbation concentrés à Paris se cherchent, se disciplinent, s'exaspèrent et s'encouragent au combat. C'est sous l'impression démoralisante de la capitulation du 28 janvier 1871, c'est dans l'effroyable vide ouvert tout à coup sous nos pieds que s'organise l'insurrection du 18 mars. Tout s'enchaîne, tout se plie à cette redoutable logique qui, après avoir courbé la France désarmée de sa puissance militaire devant l'ennemi extérieur campé à Versailles, la laisse désarmée d'institutions et presque de gouvernement devant l'ennemi intérieur retranché à Paris. Voilà la marche des choses. En apparence, l'empire ne compte dans ce triste enchaînement que pour la témérité aventureuse d'une lutte mal engagée et pour les malheurs militaires qui en sont aussitôt la foudroyante expiation; en réalité, il est pour beaucoup dans cet état moral où tout est devenu possible après lui. C'est lui qui a développé et fomenté tous ces germes funestes dont la révolution du 4 septembre n'a fait que hâter la maturité en les mettant à nu. L'enquête le dit, les hommes les plus attachés au régime impérial l'avouent; un des plus hauts fonctionnaires de la préfecture de police, aujourd'hui député, M. Mettetal, ne cache pas qu'à la fin, sous des dehors de puissance, le mal était déjà profond, et que ce mal était en partie l'œuvre du gouvernement. Le premier des responsables dans la situation d'où est sorti le 18 mars, c'est l'empire.

Les gouvernemens ont leur destin, et ne se transforment pas à volonté. L'empire avait voulu se faire libéral dans les dernières années de son existence. C'est ce qui l'a trompé lui-même, c'est ce qui a trompé bien des esprits toujours disposés à se prêter aux bons mouvemens. Au fond, rien n'est plus clair aujourd'hui, c'était un malentendu. L'empire se sentait partagé entre l'instinct de sa sûreté, qui l'avertissait que sa force autoritaire commençait à s'user, qu'il était obligé de se renouveler, et le pressentiment inquiet des dangers de toute sorte qu'il pouvait trouver dans l'abandon des procédés par lesquels il s'était fondé et avait vécu. De là cette politique pleine d'ambiguïté à laquelle il se laissait aller, devançant ou déroutant quelquefois l'opinion par des concessions inattendues ou équivoques, donnant et retenant en même temps, essayant de tout sans conviction, s'affaiblissant comme gouvernement absolu sans s'assurer les avantages d'un sérieux système de libertés régulières, et finissant par réunir les inconvéniens de tous les régimes. Que serait devenu l'empire, s'il n'avait pas péri par la guerre? Nul certes ne peut le dire. Toujours est-il que, pendant quelques années, il avait amassé autour de lui, au sein de la société elle-même, assez d'incohérences, assez d'éléments inflammables pour courir le risque un jour ou l'autre de disparaître dans une explosion soudaine, ou,

comme un des déposans de l'enquête lui en attribue l'intention, pour se voir contraint de revenir sur tout ce qu'on avait fait, « de reprendre tout ce que l'on avait abandonné. »

Le vice secret de cette politique, c'est qu'en réalité ce n'était point du libéralisme. C'était un système de concessions calculées de façon à dénaturer ou à neutraliser un mouvement d'opinion qu'on sentait renaître et dont on s'inquiétait, en le noyant pour ainsi dire dans un mouvement beaucoup plus vaste, bien autrement redoutable, mais qu'on se flattait de maîtriser. Qui ne se souvient des caractères étranges de la politique suivie pendant ces années? On refusait souvent aux journaux les plus modérés les facilités qu'on finissait par accorder au radicalisme le plus ardent. Les garanties sérieuses, sincères, pratiques d'un contrôle efficace, d'un gouvernement constitutionnel, on les disputait pied à pied, on les marchandait, et d'un autre côté on donnait ce qu'il est bien permis d'appeler les libertés périlleuses, les libertés conduisant à toutes les recrudescences révolutionnaires. On faisait sentinelle autour du domaine de la politique, et on ouvrait la porte aux agitations sociales, économiques. Il s'agissait avant tout de désintéresser les masses populaires, de détacher les ouvriers de la politique, de gagner ou de retenir le suffrage universel, fût-ce en cédant à ses passions, en ayant l'air de complaire à ses faiblesses, comme on avait réussi à le contenir ou à l'endormir jusque-là par toutes les satisfactions matérielles. Le gouvernement croyait se fortifier contre l'opposition parlementaire de jour en jour grandissante en livrant la société elle-même, parce qu'il espérait sans doute que les masses, caressées, flattées, satisfaites dans les villes comme dans les campagnes, lui sauraient gré de ses avances, ou que les excès, s'il venait à s'en produire, lui rallieraient d'autant plus sûrement les classes moyennes et conservatrices, guéries tout à coup de leurs fantaisies de fronde et d'opposition.

C'était un calcul aussi redoutable que singulier. On jouait le tout pour le tout avec l'arrière-pensée de rester en définitive maître du terrain par cette tactique, qui consistait à opposer les diversions démocratiques au simple libéralisme. M. Mettetal, le haut fonctionnaire de la préfecture de police, dans sa libre et sérieuse déposition, montre précisément cette politique à l'œuvre dès le premier ébranlement, dès l'instant où l'on commence à s'apercevoir qu'il va falloir compter avec le suffrage universel, réveillé de son sommeil de quinze ans. Celui-là est un témoin de la maison qui ne craint pas de distribuer les responsabilités.

« On s'est trouvé directement en face de ce redoutable instrument, dit-il, et on était du même coup aux prises avec l'opposition, qui voulait

l'exploiter à son profit. Il s'est produit ce fait d'une espèce de rivalité, de concurrence entre l'opposition et le gouvernement, cherchant tous deux à capter en quelque sorte la multitude. Comme on avait fait du suffrage universel la base de toutes les institutions, comme c'était là qu'il fallait aller chercher son point d'appui pour arriver à quelque chose, on a été amené de part et d'autre à le flatter par les moyens les plus divers. On a spéculé sur les aspirations du peuple. L'opposition a cherché là son point d'appui, le gouvernement s'est défendu en en faisant autant. Je crois qu'en se laissant aller à cette pente, il allait contre son premier intérêt de même que contre sa véritable mission et contre les intérêts conservateurs et sociaux dont il était avant tout le gardien...

« Toujours est-il que dans cette espèce de course au clocher qui s'exécute entre le gouvernement pour se défendre et l'opposition pour l'attaquer, on a livré en quelque sorte au jour le jour à la démocratie tout ce qu'elle demandait en lui faisant à peu près chaque année une nouvelle concession. C'est ainsi qu'on est arrivé à ce socialisme indirect qui n'était pas toujours ouvertement avoué, mais qui n'en était pas moins dangereux sur le terrain de la législation. On est arrivé à exciter les passions démagogiques et populaires sous le prétexte d'amélioration du sort des classes ouvrières. On a fait des concessions petites en apparence, mais en réalité très graves par rapport à l'ordre public... On a changé à peu près je ne dirai pas toute la législation, mais toute la jurisprudence, toutes les traditions, toutes les précautions que l'administration avait adoptées contre certaines difficultés qui se présentent incessamment dans une société comme la nôtre. On en est venu à permettre aux ouvriers de s'organiser en corporations avec une espèce de syndicat pour chaque profession; c'était un terrain sur lequel l'administration luttait depuis soixante ans...

« ... On disait au gouvernement de l'empereur : Il faut désintéresser les classes ouvrières de la politique. Pourquoi ont-elles fait de l'opposition, pourquoi ont-elles fait des révolutions, ces classes ouvrières? C'est uniquement parce qu'on les a tourmentées, parce qu'on a restreint leur liberté sur le terrain économique et industriel. Si vous leur donnez la liberté sur ce terrain, vous n'aurez plus d'opposition de leur part, les partis ne pourront plus les exploiter. Désistons-nous donc, a-t-on ajouté, de ces droits préventifs, de ces précautions excessives. Soyons libéraux! On a donc été censé faire de la liberté, on a saisi toutes les occasions de pratiquer ce soi-disant libéralisme industriel et économique qui devait détacher la masse populaire des agitations politiques... C'est ainsi qu'on a fait la loi sur les coalitions... »

Tout se lie invinciblement. La loi sur les coalitions entraînait la loi sur les réunions publiques, des dispositions législatives nouvelles sur les associations, bien d'autres choses encore. Or qu'é-

tait-ce particulièrement que ces lois sur les coalitions ouvrières, sur les réunions publiques? On a peut-être compromis pour longtemps des droits sérieux qui portent aujourd'hui la peine des combinaisons équivoques qui en ont réglé l'usage et des excès auxquels ils n'ont point été étrangers, qui les ont mis en suspicion. Qui donc, au point de vue de l'équité sociale, peut contester aux ouvriers la liberté de veiller à leurs intérêts et même de s'entendre en certains momens, sous certaines formes régulières, pacifiques, pour défendre ces intérêts? En réalité, la loi, telle qu'elle était conçue, organisait en quelque sorte la guerre entre patrons et ouvriers sans prévoir, sans créer aucun moyen de prévenir les conflits ou de les apaiser. Elle faisait presque des grèves une institution, elle livrait l'industrie à la discrétion du nombre, sans profit réel pour les droits et pour l'indépendance des ouvriers eux-mêmes, exposés désormais à devenir les instrumens dociles et toujours sacrifiés des associations plus ou moins légitimes qui auraient la prétention de représenter leurs intérêts. Chose plus grave enfin, elle pouvait mettre une arme redoutable entre les mains des agitateurs politiques. Cette loi nouvelle en un mot, bien loin de résoudre une question aussi délicate que complexe, ne faisait que développer les hostilités des classes en créant une crise aiguë et permanente au sein de la société industrielle.

La loi sur les réunions publiques! c'était là encore une de ces tentatives incohérentes d'une politique plus préoccupée d'un certain effet d'ostentation que de l'application sérieuse et pratique d'un droit assurément essentiel. Telle qu'elle était, cette loi, sans être un piège comme on le disait alors, était du moins vague, insuffisante et excitante. Inefficace dans le système de restrictions ou de surveillance qu'elle organisait, facile à tourner par des déclarations concertées, successives, qui aboutissaient au club déguisé et en permanence, elle semblait venir fort à propos pour offrir un théâtre à un personnel de déclamateurs et d'agitateurs obscurs, peu nombreux, mais remuans et impatiens de se produire. La loi, il est vrai, limitait la compétence des réunions publiques; elle avait la naïveté d'exclure la politique, elle n'admettait que la discussion des questions économiques et sociales, comme s'il était facile à un commissaire de police envoyé en surveillance de saisir la distinction pratique entre la politique et l'économie sociale! M. Mettetal le dit justement : « La religion, la notion de Dieu, est-ce de la politique? Non. La famille? Non. Le mariage? Non... De même du prolétariat et de toutes les questions qui intéressent les rapports des ouvriers et des patrons. Vous comprenez la conséquence... »

Ce qui est arrivé en effet, on l'a vu. L'expérience a été instruc-

tive pour ne pas dire « effroyable, » selon le langage employé dans l'enquête. D'une loi sur les coalitions ainsi faite, ainsi conçue, il est sorti ce qui devait sortir, — des conflits, des grèves meurtrières, le trouble dans l'industrie, l'agitation dans les classes ouvrières, livrées aux influences de meneurs implacables. Les réunions publiques sont devenues une école bruyante, tumultueuse, de démagogie, d'athéisme et de licence, où se sont produites les utopies les plus insensées, les prédications les plus furieuses, où l'on a pu tout dire, tout attaquer, tout diffamer, où l'on a pu aborder les questions les plus irritantes par les côtés les plus périlleux, « pourvu qu'on ne parlât pas de l'empereur, de la dynastie ou des ministres, — et on a fini par en parler. »

Jamais peut-être on n'avait vu un tel spectacle d'incandescence, de fièvre et de désordre d'esprit. En réalité, ces réunions ont eu un double résultat : elles n'ont pas créé l'armée révolutionnaire qui existe toujours à Paris, qui se tenait tout au plus dans l'ombre; elles ont donné aux élémens de cette armée un moyen de paraître au grand jour, de se rapprocher, de se grouper et de se compter. Elles ont été en outre le signal de ce qu'on a justement appelé la rentrée en scène du socialisme. Sans doute le socialisme n'était point une nouveauté; il était apparu en 1848 dans le feu d'une révolution, dans les déchiremens de la guerre civile, et il n'avait pas cessé d'exister, même de se propager obscurément, si l'on veut. Seulement on ne l'apercevait pas d'une manière distincte, on ne le voyait que dans les livres, dans des théories surveillées et contenues, dans des tentatives qui affectaient les dehors de réformes inoffensives, d'améliorations pratiques. Ce qu'il y a eu de nouveau dans tout ce que les réunions de 1869 et 1870 ont mis soudainement au jour, c'est le caractère même de cette recrudescence, de cette agitation roulant comme dans un torrent déchaîné des fureurs inconnues, des haines échauffées par une longue compression, des appétits aiguisés au spectacle d'une époque de luxe et de fortunes subites, des ambitions sans scrupule, l'âpreté des convoitises, le matérialisme le plus abject, l'athéisme le plus cru, la négation de tout ordre moral. Voilà ce qui est apparu. C'est là, c'est dans ces réunions détournées de leur but et envahies par la tourbe révolutionnaire, que s'essaie, que commence à se produire tout ce qui sera la commune, hommes et choses, programmes d'anarchie et jusqu'à ce personnel violent, médiocre, inassouvi, qui s'abat comme une nuée de sauterelles sur Paris. De tous les calculs du gouvernement, voilà ce qui est resté : l'état moral le plus confus, des classes ouvrières agitées et non satisfaites, des classes moyennes inquiètes, désaffectionnées, un public dégoûté, sceptique, plus dé-

fiant qu'effrayé, et toujours disposé, selon le mot d'un des témoins de l'enquête, à répéter à propos de tout ce qu'on faisait passer sous ses yeux : « C'est un piège de la police ! » Non, ce n'était pas un piège de la police, c'était un faux système portant ses fruits naturels de désordre et de déception.

Un des phénomènes les plus significatifs, les plus extraordinaires dans ce mouvement renaissant d'opinion où l'empire, à un jour donné, jette comme un dérivatif la loi sur les coalitions, la loi sur les réunions publiques, c'est l'existence, le progrès rapide de cette *association internationale des travailleurs*, qui a été la concentration la plus originale, la plus puissante des aspirations ouvrières, de toutes les idées de démocratie et de socialisme fermentant dans certaines classes. Cette association, on sait aujourd'hui comment elle est née assez modestement d'un voyage de quelques délégués des ouvriers français à l'exposition de Londres en 1862; on sait comment elle s'est développée à travers tous ces congrès de Genève, de Lausanne, de Bruxelles, de Bâle, qui en ont révélé la marche, les tendances, les déviations. Je ne voudrais point exagérer la part de l'empire dans l'apparition et dans les œuvres de cette nouvelle secte; il ne reste pas moins vrai que le gouvernement impérial aide en quelque sorte l'Internationale à naître par les subventions accordées aux délégués envoyés à Londres en 1862, qu'il lui donne bientôt par la loi sur les coalitions ouvrières le plus énergique moyen de propagation et d'action, qu'il est presque en coquetterie avec elle, et qu'il ne songe enfin à l'entraver par des procès que lorsqu'il a perdu l'espoir de la faire entrer dans ses plans de politique populaire; mais alors il n'est plus temps, l'association a grandi, et les poursuites judiciaires ne sont pour elle qu'un stimulant de plus, un moyen de notoriété et de popularité. Le fait est ainsi : en 1862, on donne de l'argent pour le voyage de Londres, le prince Napoléon est un intermédiaire empressé. En 1869, l'association est assez forte pour se tourner contre l'empire et contre **bien** d'autres choses.

Par quel travail intérieur, par quelle série de transformations ou par quel concours d'influences l'Internationale est-elle devenue ce qu'on l'a vue? C'est une histoire qui n'a presque plus de mystères aujourd'hui. Elle est écrite à chaque page de l'enquête, particulièrement dans les libres et nettes dépositions de M. Héligon, de M. Tolain, de M. Fribourg, — des hommes, ouvriers eux-mêmes, à la fois intéressés et désintéressés, puisque, après avoir été les premiers fondateurs de l'Internationale, ils s'en sont séparés. Le rapport de M. Ducarre, député de Lyon, décrit d'un trait saisissant le rôle de l'association dans la ville où il est encore manufacturier

après avoir passé par l'atelier, comme il le dit. La déposition de M. Charles Dunoyer, en restant le témoignage d'un savant, d'un économiste, n'est pas une étude moins précieuse. Évidemment l'Internationale, bien que procédant toujours d'une inspiration socialiste, d'une conception dangereuse des choses, l'Internationale à l'origine, dans la pensée de ceux qui l'ont fondée, n'avait pas la destination que les circonstances et les passions des hommes lui ont faite. Au fond, elle naissait de deux ou trois idées qui en elles-mêmes n'avaient rien d'invouable ou d'absolument révolutionnaire.

La première de ces idées, c'était que depuis longtemps les ouvriers jouaient un jeu de dupes. Toutes les fois qu'ils s'étaient mêlés aux agitations politiques, ils avaient été le marchepied des ambitieux impatients de monter au pouvoir. Leurs intérêts étaient toujours sacrifiés. On se servait d'eux, et on les rejetait ensuite comme des instrumens inutiles. — Ce qu'on voulait cette fois, c'était une association exclusivement composée de travailleurs, uniquement occupée des intérêts des travailleurs, et mettant les questions sociales au-dessus des questions de gouvernement. — La seconde idée, c'était qu'aux oscillations violentes ou à l'abaissement des salaires résultant de la concurrence entre les industries de nation à nation on pourrait peut-être opposer une entente organisée, une ligue des ouvriers de tous les pays pour arriver à maintenir un certain niveau, une certaine égalité de rémunération. Soit, M. Héligon le dit, et il faut le croire, on ne songeait qu'à cela; on ne se proposait rien de plus que de former, sous le nom d'Internationale, une société consacrée à l'étude de tous les problèmes économiques, une confédération prévoyante et pacifique de tous les intérêts populaires ayant pour unique mot d'ordre l'amélioration progressive de la condition morale et matérielle des ouvriers. Même dans ces limites, et l'Internationale n'eût-elle point dévié, n'était-ce point, selon le mot de M. Vacherot, quelque chose de redoutable pour la société tout entière que « l'organisation de cette immense machine de guerre? » Sans doute on se défendait d'avoir voulu organiser une machine de guerre; on s'étudiait dans les premiers temps à ne prendre aucune couleur politique, on évitait de ressembler à un parti d'action; mais la machine était créée, et c'était désormais à qui se servirait de cette armée enrégimentée sous un drapeau de socialisme.

Le mal était dans l'institution même, dans ce vaste amalgame de tous les élémens socialistes, — proudhoniens, coopérateurs, mutualistes, communistes ou collectivistes, — qu'on se figurait retenir dans un cercle de paisibles études sociales, et tout a servi à précipiter la crise qui a fait de l'Internationale une société révolutionnaire, qui

s'est dénouée par le triomphe des plus violens, des communistes sur les modérés, les mutuellistes. C'était inévitable. M. Ducarre montre d'une façon singulièrement nette et saisissante ce qu'il y avait de fatal dans cette transformation ou dans cette déviation. Les ouvriers français qui allaient à Londres signer le traité d'alliance de l'Internationale pouvaient se faire l'illusion qu'ils défendaient leurs intérêts et qu'ils gagneraient au contrat; ils ne défendaient rien, et ils livraient la France.

« Ils avaient en face d'eux, dit M. Ducarre, des théoriciens, des communistes anglais et allemands qui, eux, avaient un autre objectif et qui se disaient : Nos théories ne peuvent se réaliser dans les contrées que nous habitons parce que la vie y est réglée depuis des siècles dans des conditions d'harmonie qui ne permettent pas de tenter une pareille aventure; mais le pays, la terre promise de toutes les expérimentations, le terrain périodique de toutes les révolutions, c'est la France... Avec leur imagination hardie, avec leur activité de tempérament, les Français expérimentent et tentent toutes les aventures. Ils viennent à nous d'eux-mêmes, profitons-en, et, sous le couvert de ce traité qu'ils consentent avec nous, nous les chargerons d'expérimenter sous notre direction, sous notre impulsion, l'essai de nos théories communistes, l'essai socialiste. C'est la France qui sera le terrain de nos expérimentations... »

Voilà la vérité, et les internationaux français sont devenus les instrumens des révolutionnaires étrangers, et tout ce qui s'est produit en France d'essais d'organisation ouvrière, de fédérations, de grèves, a tendu au même résultat, n'a fait qu'accélérer le mouvement excité du dehors par les congrès, surexcité et fortifié à l'intérieur par les lois sur les coalitions, sur les réunions publiques. D'un autre côté, les procès engagés à une certaine heure par le gouvernement sont venus achever de dégager l'élément anarchique en poussant de plus en plus l'Internationale dans la voie révolutionnaire. « Alors, dit M. Héligon, est venu l'élément *blanquiste*. Tous les étudiants fruits secs du quartier latin, tous les rédacteurs de petits journaux qui ne demandaient que cela pour arriver à quelque chose, sont accourus... » Comment s'est accomplie l'alliance? « Je vais vous le dire, répond M. Fribourg. On a conclu l'alliance en 1867 au congrès de Genève. L'alliance conclue, on vint à Paris, on prit part, à raison de cette alliance, à la manifestation en l'honneur de Baudin au cimetière Montmartre, à celle du boulevard, et en échange le parti révolutionnaire bourgeois s'engagea à étudier les questions sociales... » Dès lors tout était fini, l'Internationale n'était qu'une force disponible de plus dans un mouvement révolu-

tionnaire qui grandissait d'heure en heure, qu'elle compliquait de l'élément le plus redoutable, puisqu'elle promettait une armée à ceux qui n'en avaient pas, aux conspirateurs, qui sont le plus souvent des chefs sans soldats. « La note politique s'accroissait, » selon le mot de M. Tolain, et c'est ainsi qu'à la faveur des moyens nouveaux d'agitation dont on pouvait disposer se dessinait, se précisait cette situation étrange où une révolution n'était pas infaillible sans doute, mais où elle redevenait possible par ce seul fait que les révolutionnaires politiques, les jacobins, les radicaux, grossis de tous les aventuriers de la plume, de tous les bohèmes, de tous les déclassés, pouvaient trouver désormais dans les affiliés de l'Internationale ce qu'ils appelaient « un instrument tout prêt, une armée constituée. »

Que restait-il à ce moment, en 1869, en 1870, de l'Internationale primitive? Une organisation de guerre civile qui dépassait cette fois tout ce qu'on avait vu, et ici je voudrais montrer, ne fût-ce que d'un mot, cette éternelle fatalité qui s'attache en France à toutes les tentatives de l'esprit d'association pour les ruiner. On ne peut rien essayer, on ne peut rien organiser dans un certain ordre d'intérêts sans qu'il y ait quelque fissure par où la politique pénètre aussitôt, sans qu'une pensée révolutionnaire vienne se glisser parmi des hommes réunis quelquefois pour l'objet le plus simple. On ne voit pas que c'est là ce qui a empêché jusqu'ici l'idée d'association de s'acclimater en France, de devenir une réalité sérieuse et durable. M. Héligon raconte lui-même qu'il s'était formé une société coopérative d'alimentation et de consommation qui s'appelait *la Marmite*. C'était assurément bien simple et d'une apparence bien inoffensive. « Eh bien! ajoute M. Héligon, cette société est devenue tout de suite une société politique. » Qu'est-ce donc lorsqu'il s'agit d'associations plus considérables ou d'un caractère moins pratique, moins défini? — « Il s'était passé sous l'empire des faits qui avaient amené des haines, » dit M. Tolain, et par là s'expliquent les déviations inévitables. C'est là le mot en effet, l'empire avait excité des haines qui pendant des années avaient paru assoupies, mais qui n'étaient pas mortes, qui au premier signal se ravivaient au contraire plus ardentes que jamais. Le gouvernement impérial, par ses condescendances, par ses velléités démocratiques, croyait avoir désarmé les ressentiments; en réalité, il n'avait sérieusement réussi à rien, pas même à effacer les souvenirs du 2 décembre, et il voyait se relever ou tourner contre lui tout ce qu'il avait fait, les journaux qu'il laissait naître, les réunions publiques qu'il rouvrait, les essais d'organisation ouvrière qu'il avait encouragés ou couverts de sa tolérance avant d'être réduit à les poursuivre, les classes mêmes

auxquelles il avait le plus prodigué les flatteries, parce qu'elles étaient le nombre, parce qu'il se croyait intéressé à s'appuyer sur elles. M. Mettetal laisse échapper une parole profonde; « le gouvernement se sentait fort, dit-il, et il l'était à certains égards, *mais pas contre la classe populaire*. Au fond, il lui était à peu près impossible de se défendre contre certaines pressions... La vérité est que déjà le gouvernement et la société n'étaient plus guère maîtres de la multitude... »

Et maintenant élevez-vous au-dessus de ces faits pour les embrasser d'un regard et en saisir le sens : vous aurez sous les yeux un spectacle d'une moralité aussi singulière que terrible. L'empire, à un moment de sa carrière, commet des erreurs désastreuses de politique extérieure. Il le sent, et, comme pour fuir la responsabilité qui le poursuit, il se jette tout à coup dans les diversions intérieures. Qu'arrive-t-il? Aussi imprévoyant dans ses combinaisons de politique intérieure que dans sa diplomatie, il tombe dans une erreur d'un autre genre. Par crainte de ce qu'il appelle les anciens partis, par une défiance jalouse du libéralisme modéré, ou, si l'on veut, par entraînement, il caresse, il remue les instincts de démocratie, dont il compte se faire des alliés intéressés et soumis. Il veut être l'empire démocratique, presque socialiste ! Il ne réussit qu'à susciter un mouvement qu'il n'a pas prévu, qui ne tarde pas à le déborder de toutes parts. Un jour vient, au commencement de 1870, où il marche au milieu des menaces d'éruptions incendiaires. Les fautes engendrent les fautes. Pour échapper aux conséquences de ses déceptions dans les affaires de l'Europe, il a cru pouvoir se retremper dans une politique prétendue populaire; maintenant, pour échapper aux dangers de révolution qui l'entourent, qu'un plébiscite fastueux n'a pas supprimés, il se sent ramené, peut-être par une logique impitoyable et sans le vouloir, à la tentation des aventures extérieures, il cède à l'entraînement de l'occasion, il risque un grand coup pour se raffermir. C'est la guerre pour éviter la révolution. Alors tout lui manque, la victoire dans le combat, la confiance, la sympathie, l'estime de l'opinion dans le malheur. Il succombe sous le poids des fautes de toute nature entre lesquelles il se débat depuis quelques années, il disparaît en un instant comme emporté par la tempête qu'il a soulevée. Qui donc est responsable du tragique dénouement?

Si l'empire eût été victorieux, tout aurait été changé, rien n'est plus évident. La défaite, telle qu'elle se présentait, avec toutes les complications d'un désastre humiliant pour la fierté nationale, de la décomposition et de la reddition des armées, de la captivité du chef du gouvernement lui-même, cette défaite ne laissait point assurément

ment un doute. Je me souviens que quelques jours avant le 4^{er} septembre 1870, dans ces momens d'universelle anxiété, je me trouvais avec un des hommes qui avaient servi l'empire avec le plus d'éclat. Je lui disais, ce qui était bien facile à voir, que la situation devenait terriblement simple, qu'il n'y avait plus à s'y méprendre, qu'au premier bruit d'un nouveau revers courant dans Paris la révolution était faite, un gouvernement provisoire surgirait instantanément à l'Hôtel de Ville. Cet éminent personnage n'en doutait pas lui-même, il n'avait plus aucune illusion; il avouait qu'une seule chose pouvait peut-être encore sauver l'empire si ce n'est l'empereur : c'était une grande action personnelle, au besoin une mort héroïque de ce souverain qui se traînait à la suite ou à la tête de l'armée, ne sachant plus ce qu'il était, empereur ou soldat. Peu de jours après, la grande action était Sedan ! Lorsque deux années ont passé remplies d'événemens inouis, lorsque les impressions ont chassé les impressions, laissant les esprits fatigués et abattus devant une telle suite d'infortunes, on peut essayer d'oublier ou de transfigurer cette première catastrophe, mère de toutes les autres catastrophes. Rien n'est plus facile que de faire aujourd'hui de la révolution du 4 septembre un obscur complot s'emparant furtivement du pays en face de l'ennemi, ou d'attribuer la chute de l'empire à l'infidélité du général placé au poste de gouverneur de Paris. C'est le général Trochu qui a tout fait : que le général Trochu soit convaincu de trahison, le 4 septembre n'est plus qu'un crime vulgaire et l'empire est réhabilité ! Que pouvait donc le général Trochu, si ce n'est se souvenir que le pays survivait à un gouvernement frappé à mort, et que l'ennemi s'avancait sur Paris ?

Puisqu'il était si facile de défendre, de maintenir l'empire le 4 septembre, que ne le défendait-on ? Où étaient ces ministres qui parlent si haut maintenant devant une cour de justice, qui trouvent si commode de rendre témoignage contre celui qu'ils assaillaient de méfiances au moment du danger ? Pourquoi ne songeait-on pas à se servir de ces quelques soldats rassemblés autour du corps législatif et dont le gouverneur de Paris ne disposait pas ? Où est la tentative ou même la pensée apparente d'une résistance à la fatalité qui s'abattait sur tous ? Puisque l'empire était encore si vivace, comment se fait-il que le ministre de la guerre, le président du conseil d'alors, le général de Palikao, en vint à proposer de créer un comité souverain de défense, un gouvernement où il n'était plus question ni de l'empereur captif ni de l'empereur mineur, ni de la régente, ni de l'empire sous aucune forme ? C'était le moment de se redresser dans le malheur, de se montrer à la hauteur du péril ! On oublie tout aujourd'hui. J'aime mieux M. Mettetal déclarant sincèrement que même

avant la guerre « on ne s'appartenait plus. » J'aime mieux un autre des chefs de la préfecture de police, M. Marseille, disant sans détour dans l'enquête : « Nous sommes arrivés à la révolution de septembre. Se soutenir était chose impossible dans cette situation à un gouvernement qui avait cru nécessaire de faire la guerre pour changer l'ordre des idées, que la bourgeoisie désaffectionnait, et contre lequel les ouvriers, qui pendant quelques années avaient eu quelque déférence pour lui, se montraient très hostiles. » Ce jour-là en effet, l'empire meurt parce qu'il ne peut plus vivre, parce qu'il est au bout des conséquences de toutes ses fautes. Il disparaît, mais en disparaissant il laisse, avec l'invasion qui déborde sur Paris, cet état moral qu'il a en partie créé, qui va s'aggraver sans nul doute par la révolution du 4 septembre, où fermente déjà tout ce qui, avec du malheur, des fatalités et des fautes nouvelles, sera le 18 mars.

II.

Il faut s'en souvenir, cette révolution du 4 septembre, sur laquelle les partis s'acharnent encore de toute la force de leurs passions ou de leurs illusions, n'a point été une révolution ordinaire. Elle n'est point venue au monde comme toutes les révolutions politiques, préparées et accomplies pour faire triompher un mouvement d'opinion. Elle a été, à proprement parler, un acte d'impatience effarée, de désespoir populaire poussé à bout par les conspirateurs toujours prêts à saisir l'occasion, subi par les adversaires réguliers et prévoyans de l'empire, favorisé au dernier instant par l'inertie d'un gouvernement frappé de stupeur, peut-être par la perte de quelques heures. Les passions révolutionnaires, réveillées sous l'empire, se sont précipitées par l'issue qui se rouvrait devant elles, rien n'est plus clair. L'opposition régulière, qui, depuis quelques jours, avait le fatal avantage de voir grandir son importance dans la mesure de nos revers, l'opposition, à la fois attirée et troublée par cette perspective d'un avènement dans un désastre, a suivi un courant qu'elle était impuissante à maîtriser. Le gouvernement ne pouvait plus rien, et en réalité il n'a rien essayé. Je ne fais pas l'histoire du 4 septembre, je veux seulement montrer le nœud des choses, le caractère supérieur des événemens dans une situation d'où tout va découler avec une irrésistible logique.

Y a-t-il un moment dans cette crise haletante où la catastrophe définitive aurait pu être détournée? Peut-être ce moment a-t-il existé le soir du 3 septembre, avant que le coup de foudre de Sedan eût produit tous ses effets sur l'imagination publique, lorsque, dans

une séance de nuit au corps législatif, on proposait la création d'une commission de gouvernement chargée de saisir sur-le-champ l'autorité souveraine. Si l'on s'était hâté, si le matin du 4 septembre Paris en se réveillant eût trouvé un pouvoir de défense nationale établi, parlant à tous le langage du patriotisme, mettant hardiment la main à l'œuvre, peut-être aurait-on pu tout au moins suspendre la marche précipitée des événemens et détourner le coup d'état populaire. C'est là l'instant unique et fugitif. Faute d'une décision, dès qu'on a laissé passer sans rien faire ces heures de miséricorde, la conséquence est claire. Paris, à son réveil, se sent dans le vide, — livré à toutes les incertitudes, aux impatiences de l'irritation, à l'influence secrète des mots d'ordre révolutionnaires qui ont eu le temps de courir pendant la nuit. L'empire n'a rien gagné, puisque les ministres eux-mêmes sont réduits à venir proposer une combinaison devant laquelle ils ont reculé quelques heures auparavant, la création d'un conseil souverain de gouvernement, avec la convocation d'une assemblée constituante. Le corps législatif, tardivement réuni pour discuter quand tout devrait être résolu, devient le point de mire de toutes les anxiétés et de toutes les agitations. La garde nationale se répand spontanément dans les rues, ébranlée et confuse comme la population tout entière. Les soldats, gagnés par la contagion, ne savent plus ce qu'ils ont à défendre, ce qu'ils ont à combattre. Alors il n'y a plus d'illusion possible, c'est l'imprévu qui commence. Tout tient à un reflux de houle populaire, à une grille du palais législatif qui plie sous la pression de la multitude, — et la révolution est accomplie! Ce qui reste de pouvoir passe à l'Hôtel de Ville, où la république renaît en un instant sous le nom de gouvernement de la défense nationale.

Eh! sans doute la révolution du 4 septembre est un malheur comme toutes les révolutions intérieures accomplies en face de l'invasion étrangère. C'est un de ces malheurs que tout devrait rendre impossibles et que tout rend inévitables, qui ne sont une victoire, — triste victoire selon le mot de Royer-Collard, — que pour cette fatalité qui emporte en certains momens toutes les volontés. Les vainqueurs apparens du jour sentaient eux-mêmes le péril, ils éprouvaient de singulières hésitations, et à ceux qui se figurent aujourd'hui que rien ne serait arrivé sans la conspiration, qu'on n'attendait que cette occasion pour se jeter sur l'empire comme sur une proie, un des agens de la préfecture de police, M. Marseille, répond dans l'enquête : « Je sais de source certaine que les chefs qui ont triomphé ce jour-là n'étaient pas alors disposés à prendre le gouvernement. Ils croyaient qu'il y avait danger à agir trop vite; ils ne voulaient pas prendre sitôt une succession aussi périlleuse... » Au dire d'un député impérialiste, M. Gambetta lui-même s'em-

ployait dans la nuit du 3 au 4 à calmer la foule qui commençait à prononcer le nom de la république, en lui répétant qu'il ne fallait pas que la république héritât des malheurs qui venaient de fondre sur la patrie, et il évitait même le nom du gouvernement pour lequel il laissait entrevoir ses préférences.

Je n'ai pas oublié pour ma part une parole d'un des chefs de ce nouveau gouvernement, fatalement voué par son origine, par les circonstances, à faire peut-être peu de bien et à laisser faire beaucoup de mal. Comme je lui disais qu'il lui avait fallu du courage pour se jeter dans une telle aventure, il me répondait : « Nous ne l'avons pas voulu, les événemens ont été plus forts que nos volontés. Maintenant tout est fini. Si la république réussit à sauver le pays, elle est fondée; si elle ne réussit pas, qu'il lui soit donné au moins de mourir avec honneur pour se recommander à l'avenir ! » La république n'a pas sauvé le pays, et elle n'est pas morte. Est-il bien certain qu'elle ne reste pas chargée devant l'avenir et devant la France du fardeau de cette paix désastreuse qu'elle s'est exposée à contre-signer de son nom en expiation d'une guerre dont elle n'était pas responsable? Oui, assurément, le 4 septembre a été une complication, une aggravation de plus dans un état déjà si grave, comme il a été d'abord et surtout un malheur pour Paris, qu'il plaçait du premier coup entre l'ennemi, s'avançant à grandes marches, et la révolution grondant désormais dans ses murs, tournoyant autour d'un gouvernement né d'une émotion populaire, peu expérimenté par lui-même, bientôt réduit à n'être plus que le premier des prisonniers dans une place de guerre assiégée. Et cependant quel moyen y avait-il de faire autrement?

Ce gouvernement de la défense nationale improvisé par une révolution et bientôt enfermé dans Paris, il a été naturellement ce qu'il pouvait être avec les fatalités d'une origine irrégulière et violente, au milieu des passions de toute sorte dont il était l'otage, dans des conditions morales, politiques, militaires, qu'on n'avait jamais vues, qui ne se reproduiront peut-être jamais. Au moment où surgit des ruines de l'empire ce gouvernement nouveau, un peu étrange, il faut le dire, dans sa composition, désigné par le hasard, et s'offrant, avec une naïveté qui n'a d'égale que son inexpérience, à relever une cause si désastreusement compromise, la situation se dessine en traits sinistres.

De forces régulières, il n'y en a plus. L'armée de Sedan est traînée captive sur les routes de l'Allemagne. L'armée de Metz, plus ou moins bien conduite, mais toujours vaillante, s'est usée à rompre les lignes qui la serrent; elle a livré trois grandes et meurtrières batailles, plusieurs combats, elle n'a pas réussi à se rapprocher du cœur de la France. Ce qu'elle n'a pu faire jusque-là, le fera-t-elle

après Sedan? De nos armées, tout ce qui reste c'est un malheureux corps prudemment et habilement ramené par le général Vinoy, une dernière poignée de soldats qui sera le noyau solide de la défense parisienne. La France éperdue cherche de toutes parts une direction, elle ne voit que les défaites qui se succèdent et la révolution qui la menace d'une désorganisation plus complète. Paris lui-même, quoique décidé à remplir son devoir de citadelle de l'indépendance française, a beaucoup à faire encore pour se mettre en état de défense, pour achever ses armemens, ses approvisionnemens, — et treize jours à peine nous séparent de l'arrivée des Allemands devant Paris, de l'investissement absolu et définitif! A partir de ce moment, plus rien : la France disparaît derrière les lignes prussiennes, le monde n'existe plus, Paris est réduit à lui-même dans cette redoutable claustration où tout fermente et s'agite. C'est le siège qui commence avec toutes ses épreuves, ses misères et ses impossibilités. On en parle peut-être bien à l'aise aujourd'hui. Ce gouvernement de la défense nationale, il est vrai, a été un médiocre pilote dans la tempête; il a fait ce qu'il a pu, et ce qu'il a fait, c'est encore cette œuvre de résistance entreprise presque contre toute espérance, soutenue malgré tout pendant près de cinq mois, poursuivie au milieu de tous les dangers, des journaux qui divulguent tout, des clubs qui soufflent la défiance et la haine, des passions qui s'essaient à la guerre civile, des inquiétudes d'une population tout entière passant d'une heure à l'autre de la résignation à l'impatience irritée. On a tenu cinq mois sans recevoir un secours, voilà le fait! C'est là le beau côté; malheureusement ce n'est qu'un côté de cette dramatique et douloureuse histoire, et c'est ici justement que, sous ces dehors d'une défense qui reste toujours un honneur, apparaît avec une intensité croissante, redoublée, tout ce qui fait de la révolution de septembre, du siège de Paris, une préparation aussi involontaire qu'irrésistible à l'insurrection du 18 mars.

La vérité est que, si ce siège de Paris, qu'on était réduit à subir, n'était qu'une « héroïque folie » au point de vue militaire, comme on l'a dit, il était bien autrement dangereux encore au point de vue politique, puisque pour tenter, sans succès possible, ce qu'on appelait d'avance une folie héroïque, on était obligé de faire appel à toutes les forces, de développer, d'entretenir un état moral où une déception mettrait infailliblement le feu. Le 18 mars n'est point sans doute, quoi qu'on en dise, la suite nécessaire du 4 septembre, il est du moins la rançon, la cruelle rançon du siège, de la politique qu'on a suivie, des conditions qu'on a subies ou qu'on s'est créées, les unes inévitables, les autres parfaitement arbitraires et factices, celles-ci infligées en quelque sorte par la force des choses, celles-là dues à l'imprévoyance, à de faux calculs, à la légèreté ignorante et

présomptueuse des hommes. On a tenu cinq mois, mais à quel prix et par quels moyens? Voilà toute la question, et cette question, elle commença à être étrangement éclairée par l'enquête. Le général Trochu raconte avec candeur que le 4 septembre au soir, voyant pour la première fois ceux dont il allait être le collègue et le président dans le gouvernement de la défense, il s'était borné à leur demander des garanties sur trois choses, Dieu, la famille et la propriété. Il faut convenir qu'on ne lui marchandait pas les trois choses qu'il voulait mettre en sûreté avant de se jeter à l'eau tête baissée, selon son expression. Moyennant ces garanties, tout le reste était permis ou possible, et par le fait, pendant ces cinq mois, Paris, cerné et retranché dans la solitude, n'a connu d'autre politique que ce système de concessions permanentes, tantôt à la force des circonstances, tantôt à des exigences tyranniques, quelquefois à des illusions ou à des passions généreuses, souvent à des prétentions de parti ou de faction. Il fallait acheter la paix intérieure; tout était là.

Une politique de transaction et de concessions était la première des nécessités, la condition essentielle d'une défense prolongée, dira-t-on. Sans doute, c'était une nécessité qui résultait de la nature des événemens et de la situation, qui tenait aussi à la composition de ce pouvoir un peu incohérent jeté à la direction des affaires dans un jour d'insurrection. Il est bien clair que le gouvernement était jusqu'à un certain point lié par son origine. Sans avoir préparé ou désiré la révolution du 4 septembre, il était l'œuvre de cette révolution et il lui devait des gages. Sans se confondre avec les chefs de secte ou de faction qui s'agitaient dans Paris, il avait subi leur concours avant d'être exposé à leurs agressions. Parmi ses adversaires les plus violens du lendemain, il comptait des amis de la veille qui pouvaient lui écrire : « Quel malheur que je sois ton prisonnier! tu serais mon avocat. » Compter avec les révolutionnaires de toute sorte qui voulaient leur part de victoire ou rompre inflexiblement avec eux, c'était l'alternative qui s'offrait au gouvernement de la défense nationale; lui, il ne comptait qu'à demi et il ne rompait qu'à demi avec la tourbe agitatrice. On refusait de reconnaître le grade de colonel que Gustave Flourens s'adjudgeait de sa propre autorité, et on lui donnait le titre fantastique de « major de rempart, » qui permettait toujours le galon. C'était une politique. Évidemment, d'un autre côté, la situation extraordinaire où l'on se trouvait, les conditions exceptionnelles d'une ville assiégée, faisaient une sorte d'obligation de se prêter à toutes les facilités, à toutes les combinaisons possibles en tout ce qui touchait l'armement, l'alimentation, l'administration économique de Paris. Pour ceci, la carrière était ouverte à toutes les imaginations, à toutes les imprévoyances, au risque de la confusion et de la dilapi-

dation. Il y avait enfin une raison assez sérieuse, assez spécieuse du moins, qui donnait à cette politique de transaction universelle et de concessions toujours nouvelles le caractère d'une nécessité supérieure d'ordre public.

Dans ce Paris livré à toutes les influences, mais animé d'un ardent esprit patriotique, on était un gouvernement d'opinion : on ne pouvait gouverner qu'avec l'opinion ou avec ce qu'on croyait être l'opinion. Comment transformer une cité telle que Paris en une place de guerre ordinaire, soumise aux sévérités de l'état de siège ordinaire? Comment prolonger la défense jusqu'au bout en condamnant la presse au silence, en interdisant les réunions publiques, en fermant toute issue à l'ébullition des esprits, en s'armant au besoin de toutes les rigueurs de la répression à l'intérieur? — C'était tourner absolument dans un cercle vicieux : on voulait le siège, et on ne voulait pas les conditions nécessaires du siège, ou plutôt on se sentait lancé dans une aventure sans exemple, et on n'avait d'autre idée que d'aller jusqu'au bout comme on pourrait. Voilà la vérité, et c'est ainsi qu'on a tenu cinq mois en livrant tout successivement, en laissant tout faire et tout dire, en pactisant avec ce qu'on ne pouvait empêcher, en suspendant toutes les lois de l'économie publique aussi bien que les lois sociales, en désarmant la justice et souvent la discipline la plus vulgaire, en ménageant les passions qu'on ne pouvait soumettre, en annulant la guerre civile elle-même sous prétexte de la détourner. La conséquence, c'est M. Jules Favre qui la résume ainsi dans sa déposition : « ceux qui ont vu de près cet état de choses reconnaîtront que je ne suis pas tout à fait un historien infidèle en disant que cet état a été la négation, la violation de toutes les lois du bon sens et de l'économie politique, et, jusqu'à un certain point, de toutes les lois de la morale, pendant les quelques mois de siège... »

Cet état ne s'est point sans doute révélé immédiatement dans toute sa gravité; il est allé en se développant et en se compliquant peu à peu jusqu'au triste et sanglant dénouement. Je voudrais montrer sous quelques-unes de ses formes les plus précises cette altération croissante de toute une société soumise à l'épreuve la plus extraordinaire, ce travail confus, agité, multiple, où tout le monde a un peu sa part. Il y a dans le siège de Paris un fait moral supérieur, dominant : c'est une certaine disposition générale des esprits, c'est ce qu'on pourrait appeler l'*influence* du siège, la maladie de l'isolement, de la séquestration violente, de l'inquiétude irritée, et par-dessus tout la maladie de l'illusion, — de l'illusion obstinée. Qui donc, même parmi ceux qui ne croyaient guère au succès, n'a pas subi en certains momens le tout-puissant et dangereux empire de l'illusion?

Bien des choses se mêlaient dans cet état moral : il y avait la souffrance de la fierté nationale blessée, l'idée insupportable de la patrie envahie, la révolte de l'orgueil parisien, le mépris persistant et peu réfléchi de l'envahisseur, un reste de cette infatuation française qui avait cru prendre le chemin de Berlin au commencement de la guerre, et qui maintenant se consolait en défiant les Prussiens d'entrer à Paris. On ne croyait pas, on ne voulait pas croire à une chute irrémédiable, à un écroulement si subit. On croyait tout au plus à une défaillance passagère de la fortune, et les meilleurs se laissaient aller à cette invincible et généreuse confiance. J'ai encore devant les yeux l'image de ce vieillard patriote et énergique, M. Piscatory, qui depuis, malgré ses soixante-dix ans, est allé chercher la mort dans les froides nuits du rempart, et qui dans une salle du corps législatif, le 2 septembre, au moment où l'on annonçait un succès, — un faux succès! — se redressait dans un naïf élan d'orgueil en s'écriant : « Est-ce que vous avez pu croire que la France était définitivement battue, qu'elle n'allait pas prendre une éclatante revanche ? » Pour ceux qui se figurent toujours qu'une révolution est le remède universel, pour ceux-là surtout, dès que l'empire n'existait plus et qu'on avait la république, on allait infailliblement tout relever, tout réparer, en commençant par la délivrance de Paris. On ne céderait « ni un pouce du territoire, ni une pierre de nos forteresses, » parole bien hasardée d'une diplomatie passablement imprudente, et qui ne répondait pas moins à l'état des esprits.

Puisque le gouvernement s'était engagé dans le siège, il était bien obligé de compter avec ces dispositions, de ne rien négliger pour entretenir ce moral qui était une force pour lui, et il ne ménageait à la population parisienne ni les flatteries ni les déclarations enflammées, ni les promesses de résistance à outrance. C'était sa manière de gouverner, de se maintenir à travers toutes les péripéties qui se succédaient. Quand le péril pressait, on faisait une proclamation. Lorsqu'on éprouvait quelque mécompte à Paris, on se mettait à sonder l'horizon du regard, à calculer le temps qu'il fallait aux armées de province pour se former, pour arriver. On palliait le mal, on grossissait le moindre avantage, et on parvenait même à triompher des incidens malheureux. Avouons-le, on s'abusait, et on abusait Paris faute d'oser l'éclairer; on le suivait dans ses entraînemens au lieu de le ramener à la sévérité des choses. Une fois sur cette pente, où s'arrêter? On est bientôt arrivé à une véritable hystérie d'imagination, à ce degré prodigieux d'exaltation où l'on semblait avoir perdu la notion de toute réalité, où l'on redoublait de passion désespérée à mesure que les chances de succès diminaient, et où, comme le rapporte M. Jules Favre, des

gens qui passaient pour calmes d'habitude ne parlaient que de sortir en masse, « d'aller se faire tuer avec leurs femmes et leurs enfans, » de « tout brûler » plutôt que de rendre la pierre d'une maison à l'ennemi. « Je ne rencontrais que des fous qui me comblaient de surprise et de chagrin, » dit l'ancien ministre des affaires étrangères. Qu'on suppose une population impressionnable et ardente condamnée pendant des mois à une solitude pleine d'anxiétés, vivant dans cette tension perpétuelle des âmes et des esprits, entretenue dans le sentiment exagéré de son inviolabilité, échauffée par les privations elles-mêmes, étourdie et excitée par le bruit incessant du canon, puis par le danger d'un bombardement : qu'arrivera-t-il le jour où une grande déception éclatera sur cette masse incandescente et abusée par un gouvernement faible? C'est là le phénomène moral qui domine tout dans le siège de Paris, et autour duquel viennent se coordonner bien d'autres faits plus sensibles d'organisation administrative ou de politique qui entrent dans la formation progressive de cette situation où tout va devenir possible.

Souvenez-vous bien en effet que cette population soumise à un régime exceptionnel d'excitation morale est de plus enrégimentée et armée, en partie soldée et entretenue par le gouvernement, détournée du travail, enlevée pour ainsi dire aux conditions les plus ordinaires de toute vie régulière et de toute économie publique. — Elle est armée tout d'abord, c'est encore une nécessité à peu près inévitable. Que faire d'une population qui n'a plus son labour de tous les jours, qui n'a plus que la pensée de l'ennemi campé sous ses murs? On lui donne des armes, un peu parce qu'on n'est pas trop maître de les lui refuser, selon l'aveu du général Trochu, peut-être aussi un peu, selon d'autres, parce qu'on se laisse aller soi-même à la chimère banale des levées en masse et de l'armement universel. On veut donner à ce peuple une occupation, une satisfaction, et sans le vouloir on va au-devant des plus graves complications en créant une force plus apparente que réelle, puissante par le nombre, faible par l'incohérence et par l'indiscipline, bonne pour la défense des murs, difficile à conduire sur un champ de bataille, quelquefois courageuse, souvent prompte à s'émouvoir, toujours accessible aux menées des ambitieux subalternes, à toutes les influences agitatrices. Le rôle de la garde nationale a été la grande illusion et la déception terrible du siège de Paris. Aurait-on pu se servir de la garde nationale mieux qu'on ne s'en est servi, comme le général Le Flô persiste à le dire dans sa déposition et comme bien d'autres le pensent encore? C'est possible. Assurément il y a eu des cœurs intrépides, de vaillans dévouemens, des morts comme celles du vieux marquis de Coriolis, du jeune et brillant Henri Regnault; — de pareilles fins sont faites pour laisser sur les der-

nières batailles de Paris un reflet de généreux et mélancolique héroïsme. Le vice primitif et irrémédiable a été dans ce qu'on a bien voulu par euphémisme appeler l'organisation de la garde nationale, dans l'esprit qui a présidé à cette organisation, à la direction de cette masse confuse, dans le laisser-faire qui a régné là comme partout. La première condition était évidemment de constituer une garde nationale assez sérieuse et assez forte pour devenir en peu de temps par ses habitudes de discipline, par son esprit de dévouement une armée auxiliaire efficace. C'était bien l'intention qu'on avait eue, il faut l'avouer, et au lendemain du 4 septembre on rendait même un décret qui, en élargissant les cadres de la garde nationale léguée par l'empire, pouvait atteindre le but. Que devenait ce décret dans l'application ? Le chef d'état-major de la garde nationale, le colonel Montaigu, le dit dans sa déposition.

« La garde nationale avait dû être organisée sur un effectif de 90 bataillons, et, si on s'en était tenu au décret de Gambetta, elle aurait pu être très bonne. On aurait constitué 90 bataillons de 1,200 hommes, ce qui faisait 108,000 hommes, effectif raisonnable que l'on pouvait composer d'excellens élémens. Par des motifs que je n'ai pas à rechercher, les mairies ont laissé un bien plus grand nombre de bataillons se former, et la garde nationale a pris un développement énorme le jour où les trente sous ont été alloués. Alors elle a reçu des élémens qui n'auraient jamais dû y entrer. J'ai évalué, pour ma part, à peu près à 35,000 hommes les indignes faisant partie de la garde nationale... Les maires, je le crois, je les calomnie peut-être, n'étaient pas maîtres dans leurs mairies. Il s'était institué des commissions d'armement, des commissions d'équipement, des commissions de barricades, qui exerçaient beaucoup d'influence. Les maires avaient une besogne à laquelle il était impossible que non-seulement un homme, mais une réunion d'hommes pût suffire ; il en résultait qu'on laissait faire. Je suis allé trouver les maires plus d'une fois, et je leur ai dit : « Prenez garde à ce que vous faites. » Ils n'ont pas tenu compte de mon observation, ils ont continué, et en dernière analyse, au lieu des 90 bataillons, il y en a eu 200 nouveaux, auxquels il faut joindre les 60 anciens... »

Voilà le principe du mal. Le gouvernement n'était pas maître d'exécuter ses décrets, les maires n'étaient pas maîtres dans leurs mairies, quand ils n'étaient pas complices du désordre. Tout allait à la diable, et de cette extension indéfinie de la garde nationale il résultait deux conséquences redoutables qui ne faisaient que se développer en s'aggravant : la première, c'était que les bons et solides élémens se trouvaient noyés dans les mauvais au point de devenir impuissans, d'honnêtes ouvriers se confondaient avec des re-

pris de justice. La seconde conséquence, c'était que la direction de cette masse obscure et incohérente échappait nécessairement à toute vigilance, à toute autorité régulière. La garde nationale allait au hasard. Les grades passaient à qui voulait ou savait les prendre. Il suffisait d'avoir assassiné un pompier, d'avoir paru dans les réunions publiques, d'avoir mené une vie un peu accidentée, pour avoir les galons d'officier supérieur. Quelquefois il y avait mieux. Un des maires de Paris prétend qu'il a eu comme chef de bataillon dans son arrondissement un homme condamné pour escroquerie et abus de confiance. Un autre maire déclare qu'il a eu, lui, un chef de bataillon, célèbre depuis dans la commune, qui, après avoir recueilli des souscriptions pour des canons, — cinq ou six mille francs, — ne put jamais fournir ni le compte de l'argent qu'il avait reçu, ni les canons. Obéissait d'ailleurs qui voulait. Dans une circonstance, un officier mis à l'ordre du jour pour avoir montré de la fermeté dans la répression d'une scène de désordre arrivait consterné auprès du colonel Montaigu en lui avouant que le témoignage du commandant supérieur l'avait perdu dans l'esprit de ses hommes. « Il était perdu devant son bataillon parce qu'il recevait un éloge de l'état-major pour s'être montré homme d'ordre ! »

Y avait-il du moins dans cette garde nationale ainsi formée une certaine volonté un peu sérieuse de combattre et de servir ? La passion de l'uniforme et du galon dont on semblait si vivement animé cachait-elle la préoccupation unique et fixe de l'ennemi extérieur qui étreignait Paris ? Certes chez beaucoup, même dans la masse, cette préoccupation existait, et pendant les premiers mois le patriotisme était assez puissant pour dominer et contenir les mauvais instincts, les mauvais desseins. Il n'y avait qu'à faire vibrer cette corde de l'honnêteté, du sentiment patriotique, pour refréner le désordre comme on le vit au 31 octobre. Nombre de bataillons ne demandaient qu'à marcher ; seulement ils étaient mêlés, l'esprit différait de quartier à quartier, de bataillon à bataillon, souvent de compagnie à compagnie dans le bataillon, et quelquefois dans une même compagnie la guerre civile était en germe.

Au fond, ceux qui faisaient le plus de bruit, qui se déchaînaient avec le plus de violence et criaient toujours à la trahison parce qu'on ne sortait pas en masse, parce qu'on n'avait pas encore exterminé les Allemands, ceux-là n'étaient point assurément les mieux disposés. Ils usaient d'intimidation auprès du gouvernement pour se faire délivrer les meilleures armes ; ils ménageaient leurs cartouches, ainsi que le remarque M. Bethmont, pendant que les braves gens brûlaient leur poudre ; ils se réservaient, et en prenant leur verre d'eau-de-vie, selon le mot de M. le préfet de police Cresson, ils se disaient prudemment que les Prussiens du dehors ne les regardaient

pas, que c'était dans Paris qu'ils avaient à faire. Ce n'est pas seulement le préfet de police qui le prétend; M. Fribourg, l'ancien fondateur de l'Internationale, l'avoue avec une sincérité indignée. « Beaucoup d'officiers, selon sa déclaration, n'ont accepté d'être chefs que pour être en possession d'un instrument politique. Quand on a voulu les lancer sur l'ennemi, ils ont dit : L'ennemi est à l'intérieur, ceux qui vont à l'extérieur sont des lâches qui désertent la cause de la république. Cela m'a été dit à moi-même quand on a appris que je voulais aller à l'ennemi du dehors plutôt que de surveiller au dedans... » M. le colonel Montaigu raconte l'histoire de ce fameux bataillon de *tirailleurs de Flourens*, composé de « 200 hommes pris dans la garde nationale et de 300 chenapans ramassés dans le ruisseau, qui se sont déshonorés six fois en cinq jours devant les Prussiens. » On les avait envoyés à Creteil. « C'était un essai que je voulais faire, dit le colonel Montaigu. Le même jour où partait pour Creteil le bataillon de Flourens, j'envoyais à la Gare-aux-Bœufs un autre bataillon, le 406^e, commandant Ibos, qui nous avait délivrés à l'Hôtel de Ville le 31 octobre. Ce sont les deux premiers bataillons menés devant l'ennemi : l'un a pris la Gare-aux-Bœufs, l'autre a fui six fois devant les Prussiens! » Mais la scène la plus burlesque en vérité est celle où M. Jules Ferry, un des membres du gouvernement, a un rôle. M. Jules Ferry avait eu l'idée assez bizarre d'aller porter un drapeau au bataillon de Belleville avant son départ pour les avancées. Le drapeau eut peu de succès, on le mit en lambeaux sous prétexte que c'était encore une trahison, un moyen « de dénoncer les Bellevillois aux Prussiens et de les faire massacrer. » Le colonel Montaigu raconte ce qu'ils firent avec ou sans drapeau. C'était la faute de chefs incapables, mal choisis, dit-on; c'est assez vraisemblable, mais ces chefs avaient été justement choisis pour cela, ils avaient été nommés pour ne rien conduire, pour laisser tout faire, et le malheureux Clément Thomas a payé plus tard de sa vie quelques sévérités nécessaires, quoique toujours inefficaces, du commandement supérieur.

Voilà ce que devenait une garde nationale ainsi organisée. On prenait les galons, les grades, les armes, les munitions, avec le droit de se plaindre de tout, de se livrer à toutes les séditions, et ce qu'il y avait assurément de plus corrompue, c'est que pour ce genre de service on était payé, nourri, entretenu. C'était encore une nécessité du siège, on l'assure; sans les trente sous, le siège était impossible! on ne pouvait laisser toute une population sans ressources, sans moyens d'existence. — Oui, c'était jusqu'à un certain point un des malheurs de la situation; seulement on aurait pu employer d'autres procédés tout aussi efficaces et même plus conformes

à la dignité de ceux qui recevaient des secours. Ce qu'on a fait, c'était une sorte de communisme où l'état devenait la providence universelle. On a mis tout en commun, on a prodigué les ressources, on a donné à tout le monde, « aux enfans, aux femmes, aux concubines. » On a désintéressé l'ouvrier du travail en lui fournissant le moyen de désertier l'atelier; en un mot, on a donné la possibilité de vivre sans rien faire. « Il en est résulté, selon M. Mettetal, que jamais cette classe infime qui existe au-dessous de l'ouvrier régulier n'a été aussi à l'aise qu'à ce moment. Pendant que toute la population souffrait, cette portion de la société était dans une aisance relativement plus grande que dans les temps ordinaires... » C'est enfin M. Jules Favre qui vient dire avec une éloquence attristée le dernier mot de cette situation désastreuse. « La classe ouvrière a en fait pris l'habitude d'être nourrie par l'autre, de vivre dans une fainéantise d'autant plus dangereuse qu'elle permettait de vivre sans rien faire, et qu'elle donnait cette satisfaction puéride et malsaine des exercices militaires... Pendant ces cinq mois, la classe laborieuse a été comme les populations antiques à la solde des classes aisées; elle a vécu dans l'oisiveté, dans l'enivrement de ces exercices militaires, et a contracté les plus déplorables habitudes... » Rien de plus vrai, le mal est décrit supérieurement. On l'avait vu naître et grandir; mais qu'a-t-on fait pour le prévenir ou le pallier? On n'y a point évidemment songé; on a fait autant qu'on l'a pu et surtout on a laissé faire un ordre apparent avec un grand désordre moral et économique; on a épuisé pour vivre les forces régulières de la vie, jusqu'au jour où cette population corrompue « par l'oisiveté, par l'idée qu'elle devait être nourrie, » — dégoûtée et désaccoutumée du travail, formée à l'indiscipline et aux aventures, est devenue naturellement « la proie des agitateurs qui étaient dans l'ombre. »

La faute est en partie aux malheurs du temps, je le veux bien; elle est aussi celle de l'inexpérience des hommes qui arrivaient au pouvoir dans les circonstances les plus périlleuses sans être préparés à une telle épreuve. La faute est encore à la politique décousue et vacillante de ce gouvernement de la défense nationale, qui ne s'est peut-être montré si faible dans le maniement de tous les ressorts de la puissance publique que parce que, lui, gouvernement né de l'insurrection, il avait à compter avec toutes les factions prêtes à le dévorer. C'est là en effet ce qu'on pourrait appeler le point central du siège de Paris. Que les factions qui avaient aidé au 4 septembre, qui se voyaient en même temps victorieuses et évincées du pouvoir par l'avènement de l'opposition régulière du corps législatif, que ces factions aient puisé aussitôt des espérances et une force nouvelle dans les événemens, qu'elles n'aient point cessé de

conspirer, d'épier une occasion favorable pour se jeter sur le gouvernement de l'Hôtel de Ville en s'emparant de la révolution, c'est bien évident. Dans quelle mesure les affiliés de l'Internationale, les purs socialistes, se mêlaient-ils à ces premiers mouvemens? Leur action est tout d'abord assez peu sensible. Assurément ils comptaient plus que jamais sur le triomphe prochain de la révolution sociale à laquelle ils aspiraient; le 4 septembre ne leur suffisait pas, et M. Fribourg dit même dans sa déposition ce mot assez singulier : « les membres du gouvernement de la défense nationale appartenaient au gouvernement de 1848, et s'il y avait à Paris quelque chose qui fût anti-populaire, c'étaient les gens de 1848, on n'en voulait à aucun prix... » Le secrétaire de l'Internationale française à Londres écrivait de son côté dès le 7 septembre : « La piteuse fin du Soulouque impérial nous amène au pouvoir les Favre, les Gambetta; rien n'est changé, et la puissance est toujours à la bourgeoisie. Dans ces circonstances, le rôle des ouvriers ou plutôt leur devoir est de laisser cette vermine bourgeoise faire la paix avec les Prussiens. » Au demeurant, les internationaux, les socialistes, étaient un peu effacés dans les commencemens; ils se réservaient encore, ils entraient dans la garde nationale, dans les comités de vigilance, ils prenaient des positions de sûreté, ils n'agissaient pas ostensiblement. Les partis révolutionnaires désignés sous le nom de jacobins, d'hébertistes, ceux qui marchaient à la suite des Blanqui, des Delescluze, des Félix Pyat, des Gustave Flourens, étaient plus impatiens; c'étaient des politiques, des dictateurs en disponibilité, pressés de mettre la main sur le pouvoir et disposés à se servir de toutes les émotions du siège, de tous les accidens qui pouvaient remuer ou attrister l'opinion. Ils avaient un mot d'ordre tout trouvé : la commune révolutionnaire! la commune de Paris! mot d'autant plus puissant que la plupart de ceux qui le répétaient ne le comprenaient pas. Avec ce mot mystérieux et magique, on espérait un jour ou l'autre avoir son tour de règne à l'Hôtel de Ville, et on ne négligeait rien pour fomentier les passions de guerre civile, pour multiplier les manifestations, les tentatives, jusqu'au 31 octobre, qui fut le coup décisif et manqué. Or en présence de cette agitation permanente, quelle était la politique du gouvernement de la défense nationale?

Ce malheureux gouvernement, pendant cinq mois, s'est fait une vertu de ce qui était peut-être pour lui une nécessité cruelle, et, comme tous les pouvoirs de révolution, il a fait de ses oscillations, de ses faiblesses, de ses tiraillemens intérieurs, un système politique. Il était et il voulait rester un gouvernement d'opinion. Il tenait, c'était son honneur, à ne pas livrer Paris, l'indépendance nationale, la sécurité sociale à la sédition avilissante devant l'ennemi,

et il avait d'inépuisables indulgences pour les auteurs de séditions. Il ressemblait à un homme qui serait plein de consternation devant un incendie, qui prodiguerait son dévouement personnel, et qui ne voudrait pas qu'on employât les pompes ou qu'on arrêtât les incendiaires occupés à entretenir l'incendie. Il n'avait ni une foi suffisante en lui-même, ni l'intelligence bien nette de la situation, ni une volonté bien précise. Il craignait surtout d'être accusé de réaction ou de trahison envers la république, et naturellement la faiblesse qui était en haut passait à tous les degrés de la hiérarchie administrative, politique, judiciaire, militaire.

C'était une sorte de désarmement ou d'énervement des forces sociales à l'heure où elles auraient dû fonctionner avec le plus d'énergie, et ici qu'on observe un instant tout ce qu'il y avait de douloureux, de dramatique, dans le rôle d'un homme comme le général Trochu, qui se trouvait brusquement jeté au sommet de ce gouvernement de la défense nationale et de la transaction universelle. Par son instinct de soldat, il ne croyait pas au siège, c'était lui qui avait donné d'avance le nom d'héroïque folie à tout ce qu'on allait faire; comme politique, il était obligé de paraître croire au succès, d'entretenir, d'encourager chez les autres des illusions qu'il ne partageait pas, de pousser jusqu'au bout une défense qu'il savait impossible; il fallait même qu'il eût l'air de croire à la garde nationale, quoiqu'il n'y crût guère. Ce que le général Dacrot avait le droit de dire parce qu'il n'était qu'un soldat, le gouverneur de Paris ne pouvait le sanctionner de l'autorité de sa parole. Comme militaire, le général Trochu sentait bien que l'état de siège avait ses nécessités, qu'on ne pouvait sérieusement se défendre en permettant tout, en laissant diffamer ou divulguer toutes les opérations, en ménageant tous les factieux; comme chef du gouvernement, il était obligé de se prêter à ce que désavouait sa prévoyance de commandant d'une capitale assiégée. Il imaginait la théorie des courans contraires qui se neutralisent; il ne pouvait pas réprimer, il était un « gouvernement d'opinion! » Après le général Trochu, s'il est quelqu'un qui représente fidèlement cette situation pleine de douloureuses perplexités, c'est le préfet de police, M. Cresson, un homme de beaucoup de droiture, d'une grande sagacité d'esprit, d'une volonté ferme, et dont la déposition pleine de sincérité a un accent presque émouvant. Arrivé à la préfecture de police après le 31 octobre, M. Cresson s'épuise à ressaisir les garanties les plus élémentaires d'ordre public, il se débat contre les états-majors, contre les mairies, contre le parquet, contre le gouvernement lui-même, au point de quitter un jour vivement le conseil en s'écriant : « Je vois que vous n'avez pas besoin de préfet de police, je me retire! » Son administration est un vrai drame, une défense de tous

les instans, résolue, infatigable et définitivement impuissante. Un jour, un des chefs de factions, Ranvier, est arrêté; aussitôt il reçoit un permis de sortie du procureur de la république, et il en profite pour aller à Belleville s'écrier dans un club : « Ils n'ont pas le courage de me fusiller; nous aurons ce courage, nous les fusillerons! » Un autre jour, c'est Félix Pyat qui est arrêté par ordre du préfet de police. Là-dessus arrive le garde des sceaux, M. Emmanuel Arago, qui fait observer que Pyat est un vieillard, « un des vétérans de la démocratie, » qu'on s'est trompé, qu'il faut le mettre en liberté. On finit par dire qu'il est « monstrueux que le préfet de police de la république, alors qu'on lui affirme l'innocence de Félix Pyat, veuille le garder. » M. Cresson persiste malgré tout à garder son prisonnier; le gouvernement, saisi de la question, a l'air de le soutenir. Dix jours après intervient une ordonnance de non-lieu provoquée par le parquet! Le préfet de police agit, la justice détourne ses armes des factieux les plus incorrigibles. « Oui, dit M. Cresson, j'ai eu la douleur très profonde de m'entendre demander ce qui avait pu être commis par des personnages comme Eudes, Mégy et Tridon! » On a passé trois mois sans oser juger les gens du 31 octobre. Vers la fin, les conseils de guerre eux-mêmes se laissent ébranler; ils hésitent à rendre justice, ou ils se désintéressent par quelque verdict d'incompétence. M. Cresson raconte ce fait incroyable d'un conseil ayant à juger un futur chef de la commune convaincu d'avoir usurpé le titre de général de la garde nationale, d'avoir signé un ordre de guerre civile, et se déclarant incompétent, — pourquoi? parce que l'écrit qui constituait le crime n'était pas un ordre militaire; « pour cela il fallait qu'il portât en tête : *ordre*, et ce mot n'y était pas! »

Ainsi allaient les choses en ce temps-là. Si le préfet de police essayait de sévir contre tous les organisateurs d'insurrection, on l'entravait de toute façon, on le renvoyait du parquet à l'état-major. S'il proposait de disperser les conciliabules secrets des sociétaires de l'Internationale, qui après une courte halte recommençaient à s'agiter, un des membres du gouvernement répondait que « c'étaient de très braves gens, qu'il les connaissait, qu'il avait plaidé pour eux. » Si, dans un intérêt de sécurité publique, il tentait de faire rentrer la police dans les divers arrondissemens, surtout autour de l'Hôtel de Ville, il rencontrait d'abord la résistance de certains maires qui étaient de petits dictateurs, — ensuite les gardes nationaux insultaient ou battaient ses agens; puis enfin, s'il allait se plaindre au gouvernement, on le consolait en lui disant « qu'il fallait bien accepter ce qu'on ne pouvait pas empêcher. » Le dernier mot était le progrès de jour en jour plus rapide des forces et de l'esprit de sédition. Tant que la passion de la lutte soutenait la masse de la

population, tant qu'on était sous les armes en face de l'ennemi extérieur et que tout espoir de succès n'était pas perdu, le gouvernement pouvait se défendre encore, maintenir une certaine paix intérieure du moment. Les factions s'agitaient et grondaient sans pouvoir triompher. Paris, j'en conviens, a dû, pendant ces cinq mois, aux conditions exceptionnelles où il se trouvait d'échapper au sort de Lyon, où florissait déjà la commune avec l'Internationale, avec ce que M. Challemel-Lacour appelle une « bande composée de ce qu'il y a de pire dans le mauvais. » Le jour où le cri funèbre de la fin du siège, de la capitulation allait retentir, que restait-il? tous ces élémens de dissolution et de révolte retrouvaient en quelque sorte leur liberté, tandis que tous les ressorts généreux se détendaient d'un seul coup et que le gouvernement lui-même, humilié, vaincu, atteint d'une irrémédiable impopularité, tombait dans cet abattement dont parle M. Jules Favre, dans cette impuissance où il n'était plus que l'image sans prestige de cinq mois de misère inutile. Le dénoûment est là tout entier. S'il tarde six semaines, c'est qu'il faut franchir le dernier écueil de la famine qui menace, c'est que tout n'est pas prêt encore.

III.

Ce n'est pas du ressentiment de la défaite et de la paix qui en a été la douloureuse rançon, ce n'est pas même de la colère provoquée par l'entrée des Prussiens à Paris, qu'est née l'insurrection du 18 mars. Les héros de l'insurrection ont exploité ce ressentiment, ils ont bien donné depuis la mesure de leur sincérité par l'empressement qu'ils ont mis dès le premier jour de leur victoire à reconnaître cette paix dont ils se faisaient un grief, à s'entendre avec les Prussiens qui entouraient Paris. Le mouvement du 18 mars est sorti en quelque sorte tout armé de la situation morale, politique, mise à nu par l'armistice du 28 janvier 1871. Rassemblez en effet les élémens de cette situation : une prostration irritée succédant tout à coup à une exaltation de patriotisme jusque dans la partie la plus saine de la population, des aberrations mentales engendrées par le siège, des masses indisciplinées, enlevées au travail, perverties par une existence soldée d'oisiveté et d'aventures, une garde nationale incohérente et froissée dans son orgueil, les passions les plus furieuses fomentées par les journaux révolutionnaires et par les clubs, une conspiration en permanence de tous les chefs de sédition. Que faut-il pour mettre le feu à cet amas d'éléments incandescens? Une étincelle, un prétexte. Après avoir déjà subi l'inévitable sous tant de formes, il y avait à le subir sous une dernière forme, qui résumait toutes les autres. M. Jules Favre le dit :

« Je sentais bien, tout le monde le savait, que, si nous parvenions à dominer la crise extérieure, nous aurions la crise intérieure. On ne met pas des armes dans les mains de tant de mauvais sujets sans qu'il faille un jour songer à les retirer. » C'était là précisément la difficulté.

On s'est fait quelquefois cette illusion, que la terrible fatalité aurait pu être détournée moyennant quelques circonstances secondaires de plus ou de moins, — si par exemple l'assemblée sortie du sein déchiré de la France et réunie à Bordeaux eût moins ressemblé à une menace pour la république, dont Paris se croyait le gardien, si cette assemblée eût donné satisfaction à des intérêts cruellement atteints par des lois plus généreuses ou mieux combinées sur les loyers, sur les échéances des effets de commerce. Est-ce qu'en 1848 la république était en péril au mois de mai, et l'insurrection de juin en a-t-elle moins éclaté? Est-ce que des lois sur les échéances, sur les loyers, eussent-elles été cent fois meilleures, auraient désarmé les factions, les sectes, les passions de toute sorte? La vérité est qu'à défaut de ces circonstances dont on parle il y en a eu quelques autres qui ont préparé et hâté le dénouement. Il y a eu surtout deux ou trois faits singulièrement significatifs, qui ont eu sur le moment une importance décisive. Le premier de ces faits, c'est au lendemain du siège cette émigration de tous les Parisiens que des affections, des intérêts, le besoin d'air et de liberté jetaient hors de la ville désolée. Tous ceux qui ont pu partir sont partis : ils étaient, dit-on, plus de cent mille ! C'était la désorganisation subite des forces conservatrices de la garde nationale dans un moment où il n'y avait plus d'armée régulière, où il ne restait debout qu'une division passablement démoralisée elle-même. D'un autre côté, dans cette garde nationale plus que décimée par l'émigration, réduite à ses élémens les plus dangereux et les plus équivoques, il y avait eu tout un travail intérieur qu'on n'avait pas assez surveillé et qui portait maintenant ses fruits, qui ne tendait à rien moins qu'à une véritable émancipation de toute autorité légale, à ce qui est l'éternel objet des conspirateurs, la création subreptice d'un état dans l'état. Sous l'apparence des conseils de famille, des comités de secours, d'armement, d'équipement, il s'était formé une étrange hiérarchie de délégations finissant par annuler et supplanter le commandement régulier depuis le général jusqu'au chef de bataillon, lorsque le chef de bataillon n'était pas lui-même l'agent, l'auxiliaire secret de cette œuvre de dissolution. Le jour où tous les hommes qui offraient quelques garanties quittaient Paris, la conséquence était claire, les délégués restaient maîtres du terrain, et par les délégués c'étaient les chefs révolutionnaires qui s'emparaient de cette

force, à peu près abandonnée à elle-même au moment de l'armistice. De nouveaux officiers venus on ne sait d'où, élus on ne sait comment, se substituaient à ceux qui étaient partis. Des bataillons sur lesquels on croyait jusque-là pouvoir compter n'étaient plus bons à rien.

D'heure en heure, le mal s'accroissait. « Voyez-vous, disait alors l'infortuné Clément Thomas à M. Roger (du Nord), voyez-vous, tout est perdu, personne n'obéit plus. Je commande 3,000 hommes, il m'en arrive 300. La garde nationale est maintenant complètement désorganisée, il n'y reste plus que des élémens de désordre fort dangereux. » Oui certes, elle était désorganisée, elle avait échappé par degrés, d'une façon presque insaisissable d'abord, à l'autorité régulière, pour passer sous la direction de ce conseil de délégués qui commandait beaucoup plus que l'état-major, qui, en s'avouant ostensiblement, allait bientôt former ce qui s'est appelé la fédération de la garde nationale. Enfin, dans cette confusion du lendemain du siège, si les meneurs de la garde nationale eussent été seuls, ils n'auraient peut-être pas réussi encore ou ils n'auraient réussi qu'en partie dans leurs desseins; mais ils avaient pour complice l'Internationale, qui renouait fiévreusement tous les fils de son organisation, qui croyait que le moment d'agir était venu pour elle. « L'Internationale a mal compris son rôle, disait-on dans les réunions secrètes de l'association. Les travailleurs devaient s'emparer du pouvoir le 4 septembre; il faut le faire aujourd'hui. »

En réalité, le nœud de la situation est là. Les meneurs de la garde nationale offraient l'organisation militaire dont ils s'étaient emparés; l'Internationale portait le contingent de ses affiliations ouvrières, de ses idées socialistes et de ses ambitions. L'alliance des deux élémens faisait le comité central, et le hasard des circonstances fournissait les canons qui devenaient le prétexte définitif de l'explosion. Je n'oserais assurer que cette œuvre de décomposition ait été bien puissamment combattue ou contrariée. Les ministres du 4 septembre qui étaient restés dans le nouveau gouvernement constitué à Bordeaux, et que le péril de la situation ramenait à Paris, continuaient un peu trop, en vérité, à suivre la politique qu'ils avaient suivie jusque-là. Ils laissaient faire, ils n'attachaient pas une importance extrême à tout ce qui se passait. Il fallut que, dans une réunion qui se tenait au ministère de l'intérieur, un des maires de Paris, M. Vautrain, s'écriât un jour : « Sommes-nous ici dans une réunion d'enfans ou dans une réunion d'hommes? Nous avons en face de nous le danger le plus épouvantable. L'artillerie est aux mains de fous furieux, et le comité central se développe toujours. Nous n'avons qu'une chose à faire : prendre les canons et arrêter le comité cen-

tral... » M. Vautrain prétend qu'il fut pris pour un insensé. Au dire du général d'Aurelle de Paladines, qui avait été envoyé pour essayer de ressaisir l'autorité sur la garde nationale et qui assistait tous les soirs à une conférence ministérielle au quai d'Orsay, M. Ernest Picard se montrait d'habitude peu préoccupé. Dans ces conférences on disait, à ce qu'il paraît, un mot des affaires publiques; puis on s'égayait, M. Picard faisait des frais de bonne humeur, cela durait ainsi jusqu'à une heure du matin. Si on touchait à la question du moment, à la question brûlante, le ministre de l'intérieur répondait : « Ce n'est rien, on est habitué à cela, vous savez ce que c'est que la population de Paris. » Le fait est que M. Ernest Picard ne savait plus trop lui-même ce que c'était que ce Paris incohérent, confus, absolument démoralisé, livré pendant sept semaines, à partir de l'armistice, aux fauteurs de sédition, et conduit d'incident en incident jusqu'à la catastrophe.

Elle a éclaté, cette suprême catastrophe qui a plongé Paris pour deux mois dans la plus étrange fournaise. Je ne recherche pas ce qui a été fait à l'heure décisive. Quelle que soit la part des dernières circonstances qui à dater du 28 janvier ont favorisé ou précipité le sanglant événement : l'insurrection du 18 mars reste toujours, à un point de vue supérieur, le produit ou le prolongement de toute une situation préparée et léguée par l'empire, développée, compliquée et étrangement envenimée pendant le siège de Paris. Tout y est, le mouvement n'a plus rien de nouveau, l'exhibition est connue d'avance. Quels sont les acteurs, les violens et grotesques héros de cette commune qui va s'installer à l'Hôtel de Ville pour n'en sortir qu'en laissant l'incendie derrière elle? Ce sont tous ces obscurs déclamateurs, ces médiocres démagogues, qui déjà dans les derniers temps de l'empire s'essayaient au rôle d'agitateurs, qui pendant le siège s'en allaient dans les clubs, retirant leur habit, selon le témoignage de M. Cresson, déployant leurs chemises rouges, leurs drapeaux rouges. Quel est le programme de la commune? C'est cet ensemble de doctrines matérialistes, athées, communistes, qui depuis quelques années traînent dans les journaux du radicalisme extrême, dans les réunions publiques, qui ont la prétention de représenter la révolution sociale. L'idée même de la commune, telle qu'on veut la constituer, n'est autre chose que l'idée primitive de l'Internationale, la section, noyau embryonnaire de l'organisation publique qu'on a l'ambition de faire prévaloir. L'Internationale, avec ses alliés de toutes les nuances, de toutes les sectes, règne pendant deux mois. On peut donc enfin voir à l'œuvre cette politique de la démocratie nouvelle qui depuis quelques années s'annonce avec tant d'orgueil comme la régénératrice de la société! Que va-t-il se produire dans cette phase aiguë et aggravée des ré-

volutions qui agitent la France depuis près d'un siècle? On a tout à coup sous les yeux un spectacle singulier, — tout simplement un phénomène de violence et de stérilité, un mouvement qui est sans doute l'expression d'un grand désordre, et qui n'est rien de plus, qui, au lieu d'être un développement, même exagéré, de la révolution française, est au contraire la négation la plus caractérisée de cette révolution dans quelques-uns de ses principes les plus féconds, dans quelques-unes de ses idées les plus essentielles. C'est pour cela que l'insurrection du 18 mars, avec des moyens de succès qu'une insurrection ne retrouvera peut-être jamais, a passé comme une perturbation désastreuse et impuissante. Elle a échoué et elle devait échouer, parce qu'elle était un attentat à l'honneur de la révolution française, âme de la société moderne, et à la patrie.

C'est l'éclatante vérité qui se dégage de cette lutte à peine refroidie. Quand la révolution française est apparue dans le monde, elle est venue, non pour abolir les vérités morales qui sont la plus noble et la plus pure essence de la civilisation, mais pour élever tous les hommes à l'intelligence de ces vérités souveraines; elle est venue surtout, non pour perpétuer sous d'autres formes et dans d'autres conditions les haines et les divisions de classes, mais pour fonder l'unité sociale par l'égalité des droits, par la substitution du mérite personnel aux privilèges de naissance ou de caste. C'est là son œuvre, c'est son idéal et sa tradition. Quel est au contraire l'objet avoué de ces étranges novateurs du 18 mars? Ils l'ont dit, ils l'ont répété dans tous ces programmes de l'Internationale qui sont devenus les programmes de la commune : sous l'apparence d'une démocratie étroite, tyrannique et abjecte, leur rêve est je ne sais quelle aristocratie des passions envieuses et des intérêts faméliques, je ne sais quel rétablissement des castes en sens inverse. par la prédominance de l'ouvrier, du prolétaire sur les classes qui vivent du travail intelligent, de l'héritage légitime ou de l'esprit. Ils n'ont plus même le sens des traditions fécondes de cette révolution dont ils parlent sans cesse, pas plus qu'ils n'ont gardé le sens national, l'idée de la patrie qui disparaît dans leur utopie de cosmopolitisme démagogique. M. Ducarre raconte qu'un soir de novembre 1870 une prétendue délégation populaire se présentait à la municipalité lyonnaise, dont il faisait partie. L'orateur de la délégation a de tels accens et parle un tel langage qu'on finit par lui demander de quel pays il est. Il répond, en croisant fièrement les bras, qu'il est citoyen américain. On lui fait alors observer qu'il n'a qu'à s'occuper de son pays et à laisser des Français s'occuper de leurs propres affaires. Pas du tout, l'orateur de la délégation s'obstine, il est délégué du peuple! — Le peuple, remarque-t-on, n'a pas le droit de déléguer un étranger. — « Malheureusement, poursuit

M. Ducarre, des collègues autour de moi réclament et me répondent : Il est citoyen du monde ! — Et nous sommes obligés de subir le citoyen du monde qui peut-être était un agent de la police étrangère, le citoyen du monde venant parlementer avec nous dans notre ville natale, dans notre pays ! » M. Héligon, de son côté, raconte une scène non moins étrange, non moins significative, où il a été acteur. Au lendemain du 18 mars, au moment où il y a encore des négociations, on presse des délégués du comité central de rendre l'Hôtel de Ville. L'un des délégués, Jourde, s'emporte, s'écrie qu'ils vont être les maîtres de la France. « Et les Prussiens, lui dit-on, qu'en ferez-vous ? — Les Prussiens ne bougeront pas. — Mais enfin vous admettez bien que, s'ils veulent entrer dans Paris, ils y entreront. — Eh bien ! si nous sommes vaincus, nous brûlerons Paris et nous ferons de la France une seconde Pologne ! »

Voilà le dernier mot de cette insurrection du 18 mars : faire de la France une seconde Pologne ! Un autre des acteurs de la commune disait avant ces tragédies : « Nous, ou le néant ! » Non ; heureusement, entre les insurrections de ce genre et le néant, il y a la France, qui ne se laisse pas tuer ainsi, qui garde une assez énergique vitalité pour se redresser au moment où l'on croit l'avoir abattue dans la poussière, pour triompher des commotions intérieures aussi bien que des désastres d'une guerre néfaste. Que tout ce qu'il y a de haines survivantes, de ressentiments, d'instincts de destruction, se rallie encore aujourd'hui, comme le dit l'enquête, sous le nom compromis de l'Internationale, c'est possible. Seulement on a vu maintenant ce qui en était, on a fait une expérience aussi instructive que douloureuse, et qui doit rester désormais devant les yeux de ceux qui gardent leur foi aux principes généreux de la première, de l'ancienne révolution et à la vieille patrie française. On sait, pour l'avoir appris une fois de plus et plus durement que jamais, que la force des révolutionnaires n'est le plus souvent qu'une force factice due à des circonstances exceptionnelles ou à un instant de surprise. Assurément un pays comme la France n'est pas de ceux qui disparaissent dans une aventure. A la dernière extrémité, il se place sous la sauvegarde des armes ; mais il y a aussi une autre défense plus efficace, plus sûre, parce qu'elle prévient les crises, c'est d'opposer à ceux qui prétendent se jeter sur la patrie et sur la civilisation comme sur une proie un sentiment national ravivé et retrem pé par le malheur, la vigueur intérieure d'une société qui reprend ses forces en retrouvant son culte traditionnel pour toutes les grandeurs morales.

IMPRESSIONS

DE VOYAGE ET D'ART

III.

SOUVENIRS DE BOURGOGNE (1).

I. — DIJON. — PHYSIONOMIE ET CARACTÈRE DE LA VILLE.

Dans une précédente étude, à propos de cette épidémie de statues monumentales qui s'est abattue sur nos promenades et nos places publiques, j'insistais sur ce qu'avait de banal ce témoignage de reconnaissance appliqué indifféremment à tous les services et à tous les genres de mérite. Il m'est agréable aujourd'hui de commencer ces souvenirs de Dijon en rendant aux citoyens de cette illustre ville la justice qu'ils ont eue le bon goût de ne mériter en rien cette accusation. Des grands hommes, ils en avaient à en garnir, s'ils l'avaient voulu, toutes leurs places, toutes leurs promenades, et à en encombrer encore par-dessus le marché les allées du charmant petit parc de Le Nôtre; mais ils ont considéré sans doute que la plupart étant gens de robe ou de plume, érudits et écrivains ou magistrats, leur souvenir, cher surtout aux gens de bien et de labeur libéral, ne gagnerait rien à être étalé aux yeux des foules. Il était d'ailleurs assez difficile de choisir au sein d'une telle abondance, il en faut convenir, et ici l'embarras des richesses a produit juste le même résultat qu'ailleurs l'excès de l'indigence. On a vu des villes qui, manquant de grands hommes, se sont plu à s'en inventer pour se donner le luxe d'une statue monumentale; Dijon, qui en avait à

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars.

foison, n'a élevé de monument qu'à un seul de ses enfans, au plus illustre, il est vrai, à celui en qui résida pendant près d'un siècle la légitime autorité du christianisme, qui fut le véritable vicaire de Dieu sur la terre et qui fit de la Bourgogne un centre si puissant de religion, saint Bernard (1). Pour celui-là, l'hésitation en effet n'était pas possible, tant le caractère de son illustration était unique. Personne plus que nous n'approuve cette parcimonie de statues, et cependant on verrait sans déplaisir les effigies de Crébillon et de Rameau sous le péristyle du théâtre, et l'image de ce président Jeannin, qui fut un si utile auxiliaire d'Henri IV, ne paraîtrait pas déplacée en face du superbe hôtel de ville élevé par la monarchie des Bourbons avec et sur les débris du palais des ducs de la maison de Valois.

Ce n'est pas à dire que les Dijonnais soient indifférens à la mémoire de leurs grands hommes, parce qu'ils ont eu le bon goût de ne pas gêner leurs places et leurs promenades d'ennuyeuses statues. Dans ces dernières années, ils ont fait deux choses fort intéressantes pour la conservation des souvenirs historiques. La première, d'exécution facile, et que chaque ville considérable devrait bien imiter, consiste en des plaques de marbre noir gravées d'inscriptions et apposées sur toutes les maisons où ont vécu des hommes célèbres (2). Grâce à cette innovation peu coûteuse, le promeneur étranger à la ville rencontre avec facilité une instruction qu'il n'aurait trouvée qu'avec beaucoup de peine, s'il lui avait fallu la poursuivre lui-même, ou qu'il n'aurait même pas songé à se procurer. Nous revoyons les demeures où ont vécu le président Jeannin et le président Bouhier, où le spirituel Charles de Brosses, avant et après son voyage d'Italie, élabora son éternel *Salluste*, où Bernard La Monnoie écrivit ses *noëls* en patois bourguignon, où Crébillon médita ses violentes tragédies, où Alexis Piron cuva ses ivresses ou se répandit en saillies amusantes, et, souvenir plus glorieux que tous les autres, où Bossuet poussa le premier vagissement de cette voix qui devait remplir tout un siècle et s'identifier pour jamais avec celle de l'éloquence française même. C'est à l'édilité

(1) Cette statue, œuvre de M. Jouffroy, qui, par le choix des figures dont il l'a accompagnée, a résumé heureusement tout le xii^e siècle français, a eu d'assez singulières aventures. Elle était à peine érigée lorsque arriva la révolution de 1848, et alors on fut obligé de la transporter à l'église de Saint-Bénigne, parce que, nous dit le *Guide* de M. Joanne, « un certain nombre d'imbéciles menaçait de la détruire. » Quelques années plus tard, cette animosité de nature bizarre ayant paru calmée, on reporta la statue à sa place primitive. Il est assez curieux que la mémoire de saint Bernard ait eu à souffrir des conséquences de la chute de Louis-Philippe, roi constitutionnel et qui passa pour voltairien.

(2) L'exemple de Dijon a été suivi par Melun pour la maison d'Amyot et par Chaumont pour la maison de l'amiral Decrès.

dijonnaise qu'est due cette excellente mesure; une seconde, d'entreprise moins aisée, a été menée à fin par le zèle du clergé dijonnais, la réparation et la restitution au culte de la vieille basilique de Saint-Jean-hors-les-Murs. Cette église, où Bossuet fut baptisé et à laquelle se rapportent quelques-uns des faits les plus lointains de nos origines nationales, avait été convertie en magasin à fourrages; la religion et la science historique se sont trouvées d'accord pour faire cesser cette profanation. La vieille petite basilique a donc été restaurée, et de la manière la plus heureuse et la plus intelligente. Des pierres et des inscriptions marquent les places des souvenirs et des tombeaux illustres : ici a été baptisé Bénigne Bossuet, tout près s'élevait le tombeau qui renfermait les restes de saint Urbain; sur l'autre flanc de la basilique était placé le tombeau où dormaient saint Grégoire, seizième évêque, et son fils, saint Tétric, dix-septième évêque de Langres. Plus loin, un souvenir dont la nature échappe à ma mémoire est consacré à saint Vorle, le patron de Châtillon-sur-Seine. A l'exception de celui de Bossuet, tous ces noms sont certainement inconnus à beaucoup de nos lecteurs, qui peut-être les rencontrent ici pour la première fois; ils ont cependant leur importance non-seulement dans l'histoire particulière de la Bourgogne, mais dans l'histoire générale de la France. Saint Urbain est cet évêque de Langres à qui l'empereur Constantin donna le domaine spirituel du Dijonnais. Saint Grégoire de Langres est le propre bisaïeul de notre premier historien national, Grégoire de Tours. Quant à son fils Tétric, c'est cet évêque qui, lors de la révolte de Chramne contre son père Clotaire, voyant le rebelle entrer dans son église, interrogea sur son sort les livres saints et lui prédit sur l'examen du texte la destinée d'Absalon, et c'est dans cette basilique même de Saint-Jean de Dijon que se passa cette dramatique aventure. On ne saurait trop louer les auteurs de cette intéressante restauration, car, dans l'état actuel des monuments de Dijon, cet édifice est le seul qui relie directement la ville à ses premières origines.

Il ne faudrait pas croire en effet qu'il y ait rien de cet air vieillot et suranné des anciennes capitales qui ont depuis longtemps cessé de l'être dans l'aspect actuel de Dijon. Sa physionomie générale et qui frappe tout d'abord est celle d'une ville qui a été constamment heureuse. De toutes les provinces du royaume de France, la Bourgogne est celle qui a toujours été le mieux gouvernée, et de toutes les villes de Bourgogne Dijon est celle que le sort a toujours favorisée avec le plus d'amour. Elle mérite par excellence le nom de ville de Cocagne parmi les villes françaises, car son bonheur tient un peu de la féerie. Mâcon a été saccagé, Châlon a été saccagé, la malheureuse ville d'Autun a pendant près de dix siècles subi pé-

riodiquement tout ce que les fléaux de la guerre et de l'invasion peuvent enfanter de calamités; Tonnerre, Joigny, Auxerre, Avallon, Semur, ont subi de durs assauts : seule, Dijon a été à l'abri de ces épreuves. Tout humble et petite encore, lorsque commença l'invasion germanique, elle dut à son obscurité d'échapper aux maux qui fondaient sur les cités plus antiques et plus illustres. Tranquille sous les bons barbares qui donnèrent leur nom à la Bourgogne, épargnée sous les rois francs, bien défendue sous les ducs de la décadence carlovingienne, elle vécut dans une sorte de libre esclavage sous les ducs de la première race capétienne, et, lorsqu'enfin l'ère des franchises communales fut arrivée, elle obtint sans coup férir, à titre de pur don princier, les libertés que les autres villes avaient eu à payer par la révolte, l'anarchie et le sang versé. A cette longue enfance, si heureuse en des temps qui furent si troublés, succéda, lorsque le roi Jean eut fait passer à son quatrième fils l'héritage de Philippe de Rouvre, une adolescence d'un éclat et d'une vie extraordinaires. Philippe le Hardi, qui aurait pu tout aussi justement être nommé *le magnifique*, l'embellit de superbes édifices, et lui prodigua le luxe des arts. La France baignait alors dans son sang : aux horreurs des guerres anglaises vinrent bientôt se joindre les horreurs plus grandes encore de la guerre civile, l'anarchie des grandes routes, les déprédations des soldats d'aventure; Dijon entendit parler de tout cela et n'en connut rien par elle-même. Pendant que l'Anglais rançonnait les provinces, que Bourguignons et Armagnacs s'égorgeaient, Dijon était en fêtes et retentissait de passes d'armes et de carrousels. Tout lui réussissait, même la grande trahison nationale de ses ducs. Enfin la mort du Téméraire vint mettre fin à l'existence de la Bourgogne ducale. La Bourgogne n'étant plus qu'une province relevant de la couronne, Dijon fut menacée de perdre son importance, car il était évident que dans cette transformation la première place appartiendrait désormais à la ville qui serait le siège de la cour souveraine; or ce privilège, sous les ducs, appartenait principalement à Beaune, et Louis XI pensait à le lui conserver lorsqu'il résolut de transformer en parlement fixe cette cour à assises irrégulières. Par une chance inouïe, Dijon l'emporta cette fois encore (1). Alors commença pour cette ville une nouvelle existence qu'on peut appeler sa période de maturité, moins brillante que l'ère précédente, mais d'une prospérité plus solide. Tous les biens qui font les heureuses maturités, une

(1) Au moment où nous commençons ces pages, nous recevons une brochure pleine de curieux détails sur le palais de justice de Dijon par M. Henri Beaune, magistrat en cette ville, et nous y lisons que ce fut grâce aux habiles manœuvres de deux Dijonnais, Odinet Godran et Thomas Berbisey, que Dijon l'emporta sur Beaune en cette circonstance importante.

condition respectée, une liberté de mœurs supérieure à la malignité du vulgaire et insoucieuse de le scandaliser, une autorité fondée sur la déférence due aux fonctions, une aisance cossue, un loisir studieux, les charmes de l'érudition et les voluptés de la cuisine, échurent en partage à Dijon transformée en ville parlementaire. Rien ne lui manqua de ce qui fait le bonheur, pas même ce demi-scepticisme qui est nécessaire pour entretenir la santé de l'âme et l'empêcher de s'emporter à des mouvemens excessifs de croyance et de noblesse qui peuvent mener à la souffrance, — et cette dose nécessaire de scepticisme, vous la trouverez en très exacte proportion chez La Monnoie et Charles de Brosses. L'existence des honnêtes gens de la société dijonnaise des deux derniers siècles n'eut de comparable que l'existence de la société parisienne pendant les cinquante années qui ont précédé la révolution, et encore donnerai-je volontiers le prix à Dijon. Il y eut dans l'existence parisienne du XVIII^e siècle trop de mouvement, d'inquiétude, de témérité, d'éléments nerveux pour le parfait bonheur; il y manque un peu de cette animalité sanguine qui n'est pas moins nécessaire au bonheur qu'un certain degré de scepticisme, et cet atome d'animalité, on le trouve assez aisément dans les mœurs et la littérature dijonnaise; Alexis Piron fut, si vous voulez, l'exagération scandaleuse de cet élément. Oh! les grasses vies de savans! et les studieuses vies d'épicuriens! cela fait penser parfois aux nymphes de Rubens: elles sont charnues jusqu'à la bestialité; mais le rayon de la beauté tombe sur ces océans de chairs, et le souffle de la volupté enroule en plis amoureux leurs molles vagues blanches.

C'est à ce bonheur constant qui l'a suivie dans toutes les périodes de son existence que Dijon doit la physionomie souriante et gaie qu'elle conserve encore aujourd'hui. Voilà la cause qui, après avoir d'abord peuplé ses rues de jolies maisons ciselées de la renaissance, les a remplacées magnifiquement par de riches hôtels des XVII^e et XVIII^e siècles, et a donné à ses demeures bourgeoises l'air d'aisance sans faste et de modestie sans humilité que nous leur voyons. Voilà pourquoi ses rues sont si raisonnablement proportionnées, assez larges pour recevoir la lumière dans toutes leurs parties, assez étroites pour que l'ombre s'y répande. Voilà d'où vient à la population cet air d'indépendance sensée, aussi loin de la basse servilité que de l'arrogante familiarité, qui la distingue; elle a été dressée par d'honnêtes gens qui connaissaient les vraies lois de la vie sociale, et qui pendant trois siècles ont commandé ici en maîtres. Voilà pourquoi enfin, pour tout dire en deux mots, la récente occupation prussienne a été si impatiemment supportée dans cette ville, et pourquoi l'on y dîne encore aujourd'hui d'une manière si conforme aux exigences du palais d'un galant homme.

Une chose que l'on constate avec un sensible plaisir en parcourant les rues de Dijon, c'est qu'elle a eu le bon sens de ne pas se laisser emporter par cette fièvre de transformation qui s'était emparée de toutes les villes de France il y a quelques années, et qu'elle n'a cherché à se renouveler que dans la mesure où l'exigeaient les nécessités de la vie moderne. Je ne connais pas de ville où l'on ait ménagé plus judicieusement l'espace; on dirait que les habitans ont compris la leçon de bon goût qui leur avait été donnée par Le Nôtre dans le joli petit parc placé à leur porte, et qu'ils ont voulu la mettre à profit. Rien de plus intelligent que la petite place en demi-cercle par laquelle ils ont découvert leur superbe hôtel de ville. Lorsqu'en suivant la longue rue qui mène à cet édifice on tombe dans ce demi-cercle, on éprouve exactement la même sensation que lorsqu'on tire sous vos yeux le rideau qui protège la toile d'un grand maître. Ils ont parfaitement compris qu'ici la place devait être une simple annexe de l'édifice, et ne devait avoir d'autre ambition que celle de le faire valoir. Grâce à cette heureuse disposition, le spectateur embrasse sans efforts et sans fatigue la vaste façade de ce bel édifice du xvii^e siècle; il le contemple tout entier et il ne contemple rien d'autre; son attention ne redoute aucune distraction, puisque devant lui le palais occupe tout l'espace que son œil peut parcourir, et que derrière lui le demi-cercle en se fermant lui dérobe toute autre perspective. Ainsi judicieusement dégagé, il a vraiment très grand air, ce palais du xvii^e siècle construit sur l'emplacement du palais des ducs, dont il enclave quelques parties. En le regardant, je ne puis m'empêcher de me rappeler ce que, dans ses causeries à propos du cheval de Phidias, notre collaborateur Victor Cherbuliez a si bien dit sur la préférence que le siècle de Louis XIV donna au cheval normand, aux membres épais et à l'ample croupe, sur le cheval arabe, aux formes grêles et ardentes. Entre ce palais et les monumens de la renaissance, ou les charmans édifices civils élevés par l'art gothique à sa dernière période, il y a juste en effet la même différence qu'entre le massif cheval normand et l'élégant cheval arabe; il est bien un peu lourd, mais, n'importe, il est imposant, cet édifice avec sa large façade et ses trophées sculptés, emblème d'une paix majestueuse appuyée sur la force. Par derrière se dresse, altière et comme jalouse de maintenir la prééminence d'un souvenir plus ancien, la haute tour du palais des ducs, et, ainsi dominé, ce palais ressemble véritablement à un sénat de gentilshommes présidé par un souverain.

Une autre remarquable perspective, obtenue avec aussi peu d'ostentation, est celle que présente à quelque distance de l'hôtel de ville l'église de Saint-Michel, qui forme l'extrémité d'une longue rue

inclinée. Cet édifice gothique à l'intérieur, de style presque indéfinissable à l'extérieur, œuvre d'un excentrique Dijonnais, nommé Hugues Sambin, qui avait trop vu l'Italie, est tout à fait bizarre avec sa façade percée de petites ouvertures, son faite surmonté de pyramidions baroques semblables à ceux que l'on voit sur quelques tombeaux du dernier siècle, et ses deux tours de style bourguignon, sans sveltesse ni élévation, qui ont l'air de somptueux pigeonniers; mais, comme décoration de rue, rien n'est plus gai et plus amusant à regarder. Ce n'est pas une église chrétienne que l'on contemple, c'est une sorte de pagode où se mêlent dans une union assez bien fondue des détails gothiques et des détails d'architecture locale, des souvenirs d'Italie et des formes dues à l'art grec; on dirait le rêve d'un artiste enivré de la renaissance, dont la tête n'a pas été assez forte pour résister aux breuvages de la séduisante sirène, mais a été assez bien douée pour conserver aux excentricités de son ivresse harmonie et proportions. Je comparais tout à l'heure ses tours à des pigeonniers somptueux : ne croyez pas que ce mot soit une qualification ironique; il se trouve qu'il exprime une toute charmante réalité. A la place des oiseaux sauvages ou de sinistre augure qui recherchent les hautes tours des cathédrales, nous avons ici d'inoffensives colombes qui à toutes les heures du jour volent autour de l'édifice, pénètrent par ses ouvertures, se perchent sur ses saillies. On dirait que les oiseaux chers à Vénus ont reconnu l'architecture des heureux pays du midi, et, se trompant sur le caractère de l'édifice, ont pris cette église pour un temple consacré aux dieux païens. D'autres créatures que ces bestioles ailées pourraient commettre cette erreur avec innocence, car les images des dieux de l'olympé grec sont sculptées sur sa façade pêle-mêle avec les personnages de la Bible (1). C'est la bizarrerie même, mais cela produit une décoration du plus heureux effet, et vingt fois par jour je me suis surpris à me diriger involontairement vers cette église pour jouir de son amusant panorama.

Malgré sa longue histoire, Dijon est presque entièrement une ville des deux derniers siècles. C'est l'époque parlementaire qui lui a donné sa forme et son aspect, et c'est cette époque seule qui revit dans les édifices de sa vie civile. Les tombeaux, en très petit nombre, qui décorent les églises et y prolongent les souvenirs du

(1) Cette façade est pleine du reste de beaux détails. La sculpture placée au fond du portail d'entrée, par derrière la statue de chevalier qui sans doute figure le guerrier céleste auquel cette église est dédiée, est d'une belle composition et d'une remarquable finesse d'exécution. Elle représente la séparation des élus et des damnés; mais il se trouve que c'est encore vers les souvenirs du paganisme que cette œuvre nous reporte, car on pense plus volontiers en la regardant au Phlégéton du Tartare antique qu'au puits de l'abîme qui compose l'enfer traditionnel du moyen âge.

passé sont ceux des familles parlementaires. A Saint-Bénigne, c'est un Berbisey, un Frémot, un Legouz et sa femme; à Saint-Michel, c'est le président Bouhier, et au fond de l'église la petite chapelle consacrée au souvenir de divers magistrats. Quant aux époques antérieures, il en reste beaucoup moins de traces qu'on n'aurait lieu de s'y attendre. Les très anciennes églises de Dijon ont disparu, ou, comme Saint-Étienne et Saint-Philibert, ont été transformées en halles et en magasins à fourrages; nous avons dit déjà comment Saint-Jean avait été arraché à cette déchéance. De la première maison ducale, il ne reste aucun souvenir, ce qui n'a d'ailleurs rien de bien étonnant, puisque ces princes résidaient un peu partout, voire en terre-sainte, et que le lieu de leur sépulture était Cîteaux, entre Beaune et Dijon. Les souvenirs de la seconde maison ducale ne sont pas non plus fort nombreux; la chartreuse de Philippe le Hardi a été transformée en hospice d'aliénés; le palais ducal a disparu pour faire place à l'hôtel de ville, et ce qui en reste se trouve comme emprisonné dans ce vaste édifice. Au premier abord, cette rareté de souvenirs cause une assez pénible surprise, mais un peu de réflexion vient bien vite la dissiper. La domination des ducs de la maison de Valois fut aussi courte que brillante : elle n'embrasse en définitive qu'une période d'un peu plus de cent années, et, sur les quatre souverains dont se composa cette dynastie ducale, deux seulement, Philippe le Hardi et Jean sans Peur, furent Bourguignons de fait et de cœur, et eurent leur résidence fixe à Dijon. Quant aux deux autres, les exigences de la politique, la tyrannie de leurs ambitions et l'agrandissement de leurs domaines en firent des princes beaucoup plus flamands que français. Philippe le Bon avait certes hérité de la magnificence de son père, surtout de celle de son grand-père Philippe le Hardi; mais cette magnificence, il la transporta dans les Flandres, où il fit éclore cette luxueuse civilisation qui échut à l'Espagne par la maison d'Autriche. O ironie de la destinée! ce prince si libéral qui appartenait à une famille où de père en fils on se faisait enterrer avec tant de pompe et d'art, dont le père et le grand-père reposèrent sous les monumens superbes qu'on admire à Dijon, dont le fils et la petite-fille dorment dans les beaux mausolées de Notre-Dame de Bruges, le prince qui fut idolâtré dans les Pays-Bas et aimé dans le reste de ses états, n'a de tombeau nulle part, ni en Flandre, ni en Bourgogne. L'ingrat Téméraire, absorbé par les soucis de l'ambition et tout heureux de mettre la main sur la souveraineté, en oublia de faire enterrer ce père que les Flamands nomment encore aujourd'hui le bon duc avec un attendrissement dans la voix. Enfin cet ingrat Téméraire, vrai cosmopolite, comme on le sait, et qui toute sa vie se promena d'un lieu à un autre pour y chercher des champs de ba-

taille, résida encore moins que son père à Dijon, et eut encore moins de loisirs d'y laisser trace de son passage.

Mais si ces souvenirs de l'époque ducal sont peu nombreux, ils sont admirables, et l'on peut dire que, si Dijon doit à sa période parlementaire son air cossu, son aisance noble, toutes les choses d'usage ordinaire et de chaque jour qui font l'étoffe des villes bien conditionnées, comme elles font celles des existences heureuses, en revanche elle doit exclusivement à ses ducs ce qu'elle renferme de choses rares, curieuses, et qui se rapportent à l'éternelle beauté.

II. — LE Puits de Moïse. — LES TOMBEAUX DES DUCS.

Que les Valois ont été au XVI^e siècle de fins dilettantes et d'intelligens protecteurs des arts, la chose est tellement évidente que tout le monde est d'accord à cet égard; mais on se trompe singulièrement, à mon avis, en faisant commencer ces qualités brillantes à la branche d'Angoulême. Ces qualités, les Valois les eurent dès l'origine, même lorsqu'ils ne trouvèrent pas d'occasions de les appliquer, ou qu'ils ne se soucièrent pas en apparence des objets qu'elles poursuivent. J'entends par là qu'à trois exceptions près ils eurent tous la nature d'âme propre avant toute autre à enfanter des artistes ou à apprécier les voluptés qui nous viennent par le moyen de la beauté. Des trois grandes branches de la maison de France qui se sont succédé sur le trône, les Valois furent la plus aventureuse, on peut dire même la seule aventureuse. Ils n'eurent ni la patience, la lenteur calculée, l'admirable esprit de suite des Capétiens directs, ni l'habile, calme, invariable esprit de domination de la maison de Bourbon. Rois par saccades et soubresauts, et, dans les habitudes ordinaires de la vie, plus volontiers gentilshommes que rois, courageux au-delà de la témérité et irrésolus au-delà de la timidité la plus enfantine, capables de violences insensées et susceptibles de générosités imprudentes, ces princes semblent avoir été guidés dans leur conduite par la seule imagination. — Leurs actes, tout d'impulsion, sont comme les bonds d'âmes effarées, et portent la marque d'une nervosité extraordinaire; quelques-uns rasant la frontière même de la folie, et l'on peut dire que l'insensé Charles VI fut en un certain sens l'expression parfaite des défauts constitutionnels de sa race, chez laquelle on sent, dès l'origine, quelque chose de déséquilibré. Est-il besoin de rappeler les folies de Philippe de Valois, les frénésies de Jean, les bizarreries secrètes de Louis XI, les mélancolies de Charles le Téméraire, les hallucinations chevaleresques de Charles VIII? Des trois familles de nos princes, c'est celle à qui l'on peut le plus justement reprocher la cruauté, et cependant c'est celle où l'on rencontre la bonté la plus foncière; mais

leur bonté, comme leur cruauté, est toute d'accès et de soudain mouvement. Ils sont cruels avec frénésie, ils sont bons avec effusion; leur colère, aveugle comme une terreur panique, fait couler des torrens de sang, puis leur cœur s'attendrit, et ils laissent échapper des paroles d'or qui, encore aujourd'hui, à la distance où nous sommes d'eux, vont droit à nos entrailles et les remuent des meilleures émotions, tant elles sont sorties des sources mêmes de la nature. Par-dessus tout, ils furent romanesques dans la plus stricte acception de ce mot, et romanesques au-delà de toute mesure. Les plans de leur ambition, quand ils ne sont pas chimériques à force d'être gigantesques, le sont à force d'être désordonnés : nulle proportion entre les ressources dont ils disposent et les rêves dont ils se bercent; ruinés, ils ne méditent que fêtes et splendeurs; battus, ils ne méditent que conquêtes. Au sein des plus affreux désastres, leur heureuse imagination ne leur montre que victoires; c'est l'histoire du roi Jean, qui, vaincu, ruiné, maître précaire d'un royaume mutilé à toutes ses extrémités, blessé au tronc, réduit d'une moitié de ses habitans par la famine, la peste et la guerre, rêve encore de s'unir au roi de Chypre pour aller conquérir des palmes en terre-sainte. Les aventures de Charles le Téméraire et la brillante équipée de la guerre d'Italie de Charles VIII sont les exemples les plus connus et les plus caractéristiques de cette tournure d'esprit romanesque. Aussi comme ils aimaient la magnificence, la prodigalité, les beaux spectacles, les fêtes coûteuses! Ces modes et ces somptuosités chevaleresques qui distinguent le xiv^e et le xv^e siècle, ils en furent presque les inventeurs. Ces représentations des mystères et des basochiens qui commencent alors le théâtre moderne les trouvèrent pour protecteurs, et se propagèrent rapidement sous leur influence. Toujours pauvres pour les besoins de l'état et obligés d'avoir recours à des moyens extraordinaires, ils sont toujours riches quand il s'agit d'acquérir à grands frais un beau travail d'enluminure et d'imagerie. Ceux qui ne furent point des héros d'aventures furent amateurs passionnés des choses de l'intelligence; les plus prudens et les plus sages ne font point exception à cet égard. Le goût très vif de Louis XI pour les gens d'esprit est bien connu, et on sait que l'origine de notre Bibliothèque nationale est la collection de manuscrits rassemblés par le roi Charles V; mais la plupart du temps les Valois furent tout à la fois héros d'aventures et dilettantes passionnés, et parmi eux, nuls n'eurent jamais plus de magnificence et de sentiment vrai des arts que les quatre ducs de la maison de Bourgogne.

De ces princes, un seul doit nous occuper, c'est le premier, Philippe le Hardi, quatrième fils du roi Jean. Rarement il exista prince plus aimable. Il fut le plus parfait résumé de ce que sa race eut de

qualités charmantes et de brillans défauts sans aucun de leurs vices. Il fut égal aux plus héroïques par le courage, aux plus humains par la bonté, aux plus magnifiques par le faste. Son père Jean ne combattit pas mieux ni plus longtemps à Poitiers, car ce fut à cette journée néfaste qu'il gagna son surnom de *Hardi* en continuant à frapper aux côtés du roi lorsque la bataille était déjà perdue. Aussi bon que brave, le cœur lui faillit le jour où on lui proposa le sinistre projet que son fils devait mettre à exécution pour le malheur de la France, le meurtre du duc d'Orléans, et on le vit tourner brusquement les talons en répétant à haute voix le verset du psalmiste : « heureux l'homme qui n'est pas entré dans les conseils des méchans. » Quant à sa libéralité, elle fut telle qu'elle l'appauvrit complètement, et que sa veuve, la pratique Marguerite de Flandre, refusa nettement de payer ses dettes, et laissa l'honneur de cette liquidation à son fils Jean sans Peur. Mais comme il avait aimé les arts, et comme il avait généreusement payé les émotions qu'il leur devait ! comme il avait pourchassé avec ardeur les livres rares, et comme ses fêtes avaient été somptueuses ! Sympathique jusque dans ses défauts, il est au nombre de ces hommes qu'on a toujours envie de justifier, et pour lesquels la mémoire retrouve sans efforts les sentences de morale indulgente qui ont été célèbres, cette boutade de Luther par exemple : « celui qui n'aime ni le vin, ni les femmes, ni le chant, celui-là est un sot et le sera sa vie durant. » Or, si Philippe passe dans l'histoire pour un prince chaste et continent, il passe en revanche pour avoir été amateur effréné de musique. On voit son buste sur la haute cheminée de la salle des gardes au musée de Dijon, la salle même où se tenaient les banquets des ducs, et sa statue agenouillée en face de celle de sa femme, Marguerite de Flandre, à l'entrée de la chapelle de la Chartreuse. Je n'ai jamais contemplé avec plus de plaisir une effigie princière. Le visage, qui est loin d'être beau, possède un attrait irrésistible. De grands yeux spirituels à l'excès, une physionomie qui est comme resplendissante de gaieté, des traits où se lisent la cordialité, l'affabilité, la franchise, la bonté native, la bonne humeur malicieuse, et dont pas un n'exprime une tortuosité d'âme, une bassesse d'inclination, une déloyauté de nature, voilà Philippe le Hardi. Tel nous le représentent les effigies de sa personne vivante, et tel nous le montre encore l'effigie funèbre étendue par son *imagier* Claux Slutter sur la table de marbre noir de son tombeau.

Le temps des grandes fondations ecclésiastiques n'était pas encore tout à fait passé à cette époque, et Philippe fit construire aux portes de Dijon une chartreuse dont les moines relevaient directement de lui, et qu'il avait destinée à être la sépulture de sa famille.

Son fils Jean et lui-même y furent seuls ensevelis, Charles le Téméraire et Marie reposent à Bruges, et nous avons dit comment Philippe le Bon n'eut pas une pierre qui marque la place où dorment ses os. Cette chartreuse, commencée vers 1383, fut achevée en 1391. Pour l'embellir, Philippe appela près de lui les plus habiles artistes de France et de Flandre, et dans le nombre il s'en rencontra un qui fut un homme de génie, un Hollandais, du nom de Claux Slutter. De cette chartreuse de Philippe, élevée à si grands frais, aujourd'hui transformée en hospice d'aliénés, il ne reste rien que des débris; heureusement les plus précieux de tous, le puits de Moïse et les tombeaux de Philippe et de Jean, ont échappé aux ravages du temps et aux attentats de l'esprit de destruction.

Le puits de Moïse se compose d'un piédestal hexagone élevé au-dessus d'une source, et autour duquel sont rangées six statues de prophètes ou personnages de l'ancienne loi, Moïse, David, Isaïe, Daniel, Zacharie, Jérémie. Le plus grand éloge que l'on puisse faire de ce groupe de sculptures est certes de dire qu'on peut l'admirer, après qu'on a vu les prophètes de la Sixtine, tout autant qu'on l'aurait admiré, si on n'avait pas commencé par voir les figures créées par Michel-Ange. Ce redoutable souvenir ne nuit en rien à ces statues; modestement, humblement, avec une sorte de bonhomie flamande, elles acceptent sans l'appeler ni la craindre la comparaison, et elles la soutiennent; bien mieux, l'admiration s'accroît encore lorsqu'on songe que ces figures sont séparées de celles de la Sixtine par un intervalle de plus de cent années. Nous sommes à la fin du xiv^e siècle, et cependant, chose admirable, toute trace de formalisme hiératique est absent de ces sculptures. Ces figures sont le produit d'inspirations personnelles d'une entière liberté; elles ont été conçues par une pensée exempte de toute contrainte traditionnelle; c'est aux flammes de son cœur et non aux lampes du temple que l'artiste a demandé le feu de vie dont il les a données. Songez combien nous sommes près encore des formes raides et saintement gauches du moyen âge, de ces types, acceptés, établis, transmis de génération en génération, qui faisaient pour ainsi dire à l'artiste un devoir de l'impersonnalité. Nul parmi les grands artistes de cette époque et de celle qui suit immédiatement n'est à ce point dégagé des formes traditionnelles. La grandeur des pensées est à la hauteur de cette liberté d'exécution, et cette grandeur est d'autant plus intéressante qu'elle est simple, naïve, sans ostentation, ni excentricité d'aucun genre. Les pensées d'un Michel-Ange font effort pour qu'on les reconnaisse, elles veulent être comprises et commandent pour ainsi dire l'attention à haute voix; si elles ne peuvent atteindre l'intelligence, elles veulent au moins exciter

la surprise, car elles refusent au contemplateur le droit de se détourner d'elles sans emporter une impression qui ne permette plus l'oubli. Les figures du bon Claux Slutter n'aspirent point à une telle tyrannie; les regarde qui voudra, les comprenne qui pourra : aussi modestes que franches, elles ne cherchent pas à séduire, et n'ont pas d'énigmes à faire deviner. Ce qu'il y a dans ces figures d'élévation de pensée, de profondeur de sentiment, de connaissance intime des choses de la religion, est extraordinaire; mais il en est trois surtout, celles de Moïse, d'Isaïe et de Daniel, qui sont dignes de l'attention la plus recueillie.

Toute figure de Moïse provoque une écrasante comparaison, celle du géant de marbre sculpté par Michel-Ange pour le tombeau de Jules II. Certes le Moïse de Claux Slutter n'a pas la sublimité de celui de Michel-Ange; mais j'ose affirmer que, des deux, c'est le plus vrai historiquement, celui qui est le plus près de la réalité hébraïque, qui traduit le plus exactement le texte sacré. Le Moïse de Michel-Ange porte avec lui une signification plus générale; c'est le héros et le créateur d'une civilisation primitive, l'être sorti noble des limons de la nature et doué d'une force assez grande pour imposer sa noblesse au sauvage troupeau humain qui cherche pâture à ses pieds, c'est un Titan fidèle au service de la pensée de Dieu, et qui dévoue sa force à l'établissement et au triomphe de l'ordre moral. Le personnage de Claux Slutter présente une signification moins vaste; ce Moïse n'est que le fondateur de la loi hébraïque, mais il l'est avec une précision et une rigueur qui en font l'incarnation même de cette loi. Deux traits surtout, la dureté du mosaïsme et l'obstination de la race hébraïque, y sont marqués avec la clarté du génie en caractères auxquels on ne peut se méprendre. La plus inexorable sévérité qui puisse se rencontrer au monde est celle qui se lit sur ce visage aux traits maigres et pour ainsi dire consumés par le feu de justice qui brûle intérieurement en cet homme : cette sévérité est si absolue, si complète, qu'elle en exclut tout mélange d'aucune autre passion morale. Cette implacabilité est sans colère, cette justice est sans vengeance, cette vertu stricte est sans tristesse comme sans sourire. C'est une âme qui ne compatit ni ne hait, et qu'aucun mouvement ne pourrait mettre hors de son centre d'équité; ni troubles, ni agitation, ni mélancolie d'aucun genre : aussi une sorte de morne sérénité est-elle comme la récompense de cette sévérité purifiée à un tel point de tout alliage. Plus invincible encore que sa dureté est la force d'obstination que laisse apercevoir cette figure. M. Michelet, parlant naguère du Moïse de Michel-Ange, disait qu'il avait quelque chose de bestial par la manière dont les rayons avaient été transformés en cornes; mais ce

mot, qui pour la statue de Michel-Ange n'était qu'une métaphore exprimant un caractère moral, serait pour celle de Claux Slutter une réalité exprimant un caractère physique. Le haut de cette tête est d'un bœuf, les rayons de lumière sont des défenses véritables, ce front n'est qu'os, corne et cuir épais; on dirait une tête qui s'est appliquée à battre en brèche les plus fortes tours et qui a gagné à ce dur travail la calleuse enveloppe des mains du paysan. Ce Moïse est le rocher de l'ancienne loi, un rocher plus dur que celui que sa verge attendrit dans le désert; la loi avant la grâce et sans la grâce n'a jamais trouvé d'expression plus profonde, et en même temps plus claire, plus aisément reconnaissable.

La figure de Moïse est une traduction du texte biblique faite avec une intelligence aussi fidèle que pénétrante; on n'en peut dire autant d'Isaïe dont la conception, plus particulière à l'artiste, pourrait être appelée une fantaisie de génie; mais cette fantaisie est admirable. Cet Isaïe est un aveugle; sa tête rase se penche comme celle d'un homme dont l'âme s'est fatiguée à force de lutter contre les ténèbres; son corps s'incline sous une démarche chancelante; sa ceinture, lâche et bouclée de travers par des mains qui n'ont pas de guides, retient mal sa tunique, et toute sa personne est marquée de la navrante négligence involontaire d'un malheureux réduit à lutter seul contre son infirmité. Que signifie cette figure étrange d'aveugle hébété et chancelant dont la description est bien faite pour surprendre tous ceux qui ont vu le bel Isaïe de Raphaël et l'Isaïe plus beau encore de Michel-Ange? Est-il donc admissible que le même personnage puisse se prêter à des représentations si différentes et si contraires? L'Isaïe de Claux Slutter est cependant parfaitement vrai, mais seulement pour ceux qui sont entrés dans les mystères de la tradition théologique. Si ce n'est pas le fils d'Amos, le prophète de race royale, tel qu'il fut dans les jours de sa jeunesse, — celui-là est le personnage qu'ont peint Michel-Ange et Raphaël, — c'est bien en revanche Isaïe tel qu'on peut se le figurer au terme de sa longue existence, lorsqu'il fut mis à mort par Manassé. Cette forme de vieillard chancelant a été donnée au prophète pour signifier sa longévité extraordinaire, — Isaïe mourut à cent trente ans, — et la longue durée de son ministère prophétique de soixante-quatre années. Cette forme n'est pas seulement d'un vieillard, elle est aussi presque d'un esclave; cela signifie l'esclavage de la parole divine, dont Isaïe fut l'interprète fidèle et héroïque jusqu'à la mort. Cette forme est d'un aveugle enfin, et cette cécité exprime le caractère particulier du génie d'Isaïe. Ce qui le distingue des autres prophètes en effet, c'est qu'il fut plutôt un révélateur qu'un visionnaire. Sauf le jour où il contempla Dieu entouré des chérubins de feu et où l'un d'eux lui posa sur les

lèvres le charbon ardent, Isaïe n'eut pas, à proprement parler, de visions. « Et alors je vis ce Verbe, » dit-il au commencement d'une de ses prophéties, et ce mot hardi le peint merveilleusement. Il n'a pas vu, il a entendu, ou, s'il a vu, c'est dans le sens où il vient de le dire lui-même; c'est cette mission de secrétaire de Dieu, l'oreille tendue vers la parole d'en haut, que Raphaël a exprimée avec une si grande force dans la fresque de l'église de Saint-Augustin. « Il vit par force de grand esprit les choses des derniers temps; » cet éloge du livre juif de l'*Ecclésiastique* résume Isaïe tout entier. C'est par les yeux de l'âme et non par les yeux du corps que voient les vrais prophètes, et c'est pourquoi les anciens avaient représenté le voyant sous la forme d'un aveugle; or cette opinion ne s'est jamais appliquée à aucun prophète avec autant d'exactitude qu'à Isaïe. C'est donc très justement que l'Isaïe de Claux Slutter est aveugle comme Tirésias, et que toute sa personne accablée et chancelante nous crie comme le vieux devin devant OEdipe : « Hélas! hélas! combien il est terrible de savoir! » Il y aurait bien une dernière explication à cette cécité, c'est qu'Isaïe est le prophète qui en tâtonnant dans les ténèbres de l'avenir a rencontré la figure du Messie, et l'a décrite avec la plus frappante ressemblance; mais une telle explication friserait une semi-hérésie, et il n'est pas probable que ce soit la pensée à laquelle s'est arrêté le naïf Claux Slutter.

Tout autre Daniel. Celui-là est un robuste et nerveux jeune homme, le visage resplendissant d'une sagesse radieuse, triomphante, infaillible. Daniel, c'est la science innée, l'expérience précoce, l'intuition instinctive; aussi est-ce sous les traits de la jeunesse que l'a représenté Claux Slutter. Le voilà tel qu'on peut l'imaginer lorsqu'il commença la série de ses divinations dans le palais des rois de Babylone; il porte haut la tête avec une confiance souriante, et ses regards interrogent les champs de l'espace avec une ferme assurance. Celui-là est un voyant, non-seulement par les yeux de l'âme, mais aussi par les yeux du corps; pour lui, les secrets de l'avenir se précisent sous des formes visibles et tangibles, il sait à quelle date viendra le Fils de l'homme, quelle est la hauteur exacte de la statue à la tête d'or et aux pieds d'argile, il contemple les quatre bêtes qui se succéderont sur la terre, et décrit le combat du mouton et du bouc avec la rigueur et la clarté d'un habitué des combats d'animaux. Ce Daniel révèle un fait bien curieux pour l'histoire de l'art; c'est qu'il est évident que Michel-Ange a eu connaissance des statues de Claux Slutter, car il s'est rappelé le Daniel pour la figure de son Ézéchiël. Le profil est le même, seulement accentué d'une manière plus morose; le port de la tête est le même, le regard interroge avec la même attentive curiosité.

L'Ézéchiël de Michel-Ange n'est en toute exactitude que le Daniel de Claux Slutter vieilli.

Les trois autres figures ont moins de grandeur; cependant celle de Zacharie est encore fort remarquable. Le prophète est assis, revêtu, comme le Zacharie de Michel-Ange, de la robe pontificale. Sa tête s'incline sur sa poitrine, et toute sa physionomie indique que son âme se concentre dans une pensée obscure où elle s'absorbe et s'égare. Cette figure ne voit ni n'entend; rarement l'isolement moral où l'intensité de la rêverie place l'homme a été mieux exprimé. Et cependant ce visage si absorbé n'est pas essentiellement celui d'un rêveur; ce menton pointu, les lèvres fines de cette bouche rentrée par l'âge, les plis de ces joues amaigries dénoncent une fermeté de caractère réelle et même une sorte de sagacité pratique, comme il convenait de le marquer pour l'homme qui fut le plus efficace auxiliaire de Zorobabel et d'Esdras dans la reconstruction de ce temple qu'il vit si grand et de cette cité qu'il vit étendue à tous les peuples de l'univers. Du reste, si cette méditation est profonde, elle est sans angoisse ni trouble intérieur. Ce Zacharie est la parfaite image d'une certitude obscure, mais infaillible. La lumière viendra certainement, voilà ce que sait cette âme; tout le reste est ténèbres, mais elle n'en est pas plus effrayée que nous ne sommes nous-mêmes effrayés de la nuit. Soit que le temps ait manqué à l'artiste, soit que les quatre figures que nous venons de commenter eussent épuisé pour un moment toute la sève morale de l'artiste, les deux figures de Jérémie et de David, si bien faites cependant pour porter un homme de génie au-dessus de lui-même, n'ont fourni à l'artiste que des inspirations froides et languissantes. Il serait difficile de voir dans ce Jérémie calme et presque souriant l'image de l'Héraclite sacré dont les sanglots ont traversé les âges sans rien perdre de leur force communicative de pitié : « O vous qui passez par ce chemin, regardez, et dites s'il est une douleur comparable à ma douleur. » Une seule chose est à noter dans ce Jérémie, c'est que pour le représenter l'artiste s'est tout simplement souvenu du visage de Dante, qui serait en effet exactement comparable à Jérémie, s'il n'unissait pas à sa douleur une colère digne d'Isaïe, s'il ne savait pas à l'occasion assaisonner ses lamentations d'invectives à la façon d'Ézéchiël. Ce fait est curieux en ce qu'il montre combien la renommée de Dante était allée loin à son époque et quelle fut sa popularité dans cette première période encore entièrement chrétienne de la renaissance. Quant à la figure de David, la plus faible des six, elle est à mon avis entièrement manquée. Ce jeune dandy hébraïque qui tourne vers le ciel des yeux languissans où nage une sorte de sentimentalité élégiaque ou de sensualité attendrie ne saurait en aucune façon représenter digne-

ment et avec vérité la ressemblance du royal coupable qui est devenu le type même de la pénitence.

Tel est ce groupe mémorable de sculptures qui montre à quel point de liberté et de perfection l'art s'était déjà élevé dans les Flandres, alors que la renaissance avait à peine commencé sérieusement pour l'Italie, et qu'on remarque encore chez tous les autres peuples de l'Europe cette maladresse de la main et cette incertitude de l'œil qui distinguent l'enfance. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que jusqu'à ce jour ces sculptures n'ont pas été placées à leur rang véritable, ni louées des connaisseurs autant qu'elles le méritent. Peut-être les pensées très étroitement théologiques qu'elles expriment leur ont-elles nuï de plus en plus à mesure qu'on s'est éloigné de ces âges où la religion était tout, car, pour en apprécier pleinement la profondeur et pour en goûter le charme mystique, il est nécessaire de suspendre un moment en soi tous ses souvenirs et de concentrer son âme tout entière sur le sujet de la religion, et non pas de la religion entendue à la façon latitudinaire de notre siècle, mais entendue dans le sens strict de l'orthodoxie catholique. Or cette condition n'est pas sans exiger quelque effort et une certaine souplesse lorsqu'on la réclame d'esprits dont la faculté d'admirer aussi large que peu simple est difficilement propre à s'arrêter sur des œuvres dont l'inspiration n'est pas en quelque sorte multiple, c'est-à-dire capable de donner au contemplateur plusieurs émotions à la fois. Aussi croirais-je volontiers que les plus sincères et les plus enthousiastes admirateurs qu'elles aient eu ont été ceux qui les virent pour la première fois, car leurs âmes à ceux-là étaient encore simples, et ces statues leur représentaient des pensées qui leur étaient familières, qui faisaient l'objet de leur sérieuse préoccupation. Ces sculptures en effet semblent avoir été à leur apparition très appréciées du public religieux pour qui elles furent faites, et la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est qu'elles ont été reproduites sous forme de figurines sur un de ces beaux retables de la chartreuse de Philippe le Hardi qui sont aujourd'hui déposés au musée de Dijon.

Le tombeau de Philippe le Hardi, de ce même Glaux Slutter, surprend autant par la perfection minutieuse du travail que les sculptures du puits de Moïse par la liberté de l'exécution. La statue de Philippe, presque de grandeur naturelle, est étendue sur une table de marbre noir : il est revêtu de ses ornemens princiers; derrière sa tête, deux anges présentent son casque à cimier de fleurs de lis qu'ils viennent de lui enlever, dirait-on, comme une coiffure dont il n'a plus que faire dans le royaume de paix où il est entré, et qui d'ailleurs serait gênante pour dormir le sommeil de l'éternité. Cette statue est peinte, et les couleurs lui communiquent quelque chose

de l'apparence de la vie. Ses mains, jointes pour la prière, semblent prier en effet; les lèvres sourient doucement, et le visage, comme inondé d'une luëur de bonté, donne l'illusion d'un sommeil qui serait rempli par un si beau rêve, qu'il serait dût d'en être réveillé. Mais la statue du duc n'est que l'accessoire de ce tombeau, dont la partie importante consiste dans les ornemens; la disposition en est d'une originalité singulière. Sur les quatre côtés du monument se déroulent les longues galeries d'un cloître avec ses arcades et ses colonnettes, toutes pareilles à celles qui règnent encore aujourd'hui autour des cours intérieures des anciens monastères d'architecture gothique que la destruction a respectés. Selon toute vraisemblance, cette décoration reproduit exactement les galeries mêmes de la chartreuse bâtie par Philippe. Sous les arceaux de ces nefs découpées à jour dans l'albâtre et s'avancant en saillie circule librement une longue procession de figurines représentant des moines et des dignitaires ecclésiastiques dans les attitudes les plus variées et avec les expressions de physionomie les plus diverses. J'ai dit que les dispositions de ce monument étaient d'une remarquable originalité, et cependant comme il serait facile, avec un peu de mauvaise foi, de nier à Claux Slutter toute invention et toute nouveauté! Ici, on voit une fois encore que le génie consiste bien plus souvent à développer les germes existans, et qui courent risque de mourir inaperçus et inféconds, que de les créer de lui-même. Les pierres tombales du xiv^e et du xv^e siècle ne présentent-elles pas en effet le germe réel de la décoration du tombeau de Philippe le Hardi? Généralement ces pierres tombales sont recouvertes sur toute l'étendue de leurs surfaces d'une sorte de dessin au trait gravé par le ciseau et représentant l'effigie du mort encadrée dans une décoration qui n'est pas sans analogie avec celle du tombeau de Philippe. D'ordinaire cette décoration est une sorte d'architecture de cathédrale dont les côtés, divisés en compartimens qui figurent des niches, présentent telles ou telles figurines pieuses, un moine encapuchonné, un religieux en prière, un saint porteur de la palme céleste, un emblème de la mort, etc. Ces sculptures linéaires, qu'on pourrait aussi bien appeler des estampes sculptées, sont quelquefois fort riches en ornemens, mais ces ornemens, on ne les aperçoit presque jamais, éteints qu'ils sont par cette surface plate qui ne les fait pas saillir à l'œil. L'originalité de Claux Slutter a consisté tout simplement à transformer ces surfaces en reliefs, à donner à ces architectures linéaires saillie, perspective et profondeur, à multiplier les figures. Il a développé les indications sèches et sommaires que lui fournissaient les pierres tombales de son époque, absolument comme Shakspeare a développé les indications

vagues que son génie savait apercevoir dans des contes à dormir debout ou de détestables nouvelles, et, rien qu'en faisant cela, il a substitué un spectacle plein de mouvement, de magnificence et d'émotion, qui est tout un drame, à une décoration plate qui n'était qu'un encadrement.

Tout à l'heure nous avons vu Claux Slutter devancier de Michel-Ange dans les sculptures du puits de Moïse; devant ce tombeau de Philippe le Hardi, nous le découvrons avec une vérité plus étroite encore devancier d'un autre grand artiste, son semi-compatriote, Jean Van Eyck de Bruges. Cette fois la ressemblance n'est plus seulement morale, elle ne porte plus seulement sur la nature des sujets traités; elle porte sur la nature même des facultés des deux artistes, sur les qualités de leurs talens et les procédés de leur art. Claux Slutter dans ce monument, c'est Jean Van Eyck en sculpture. Ceux qui ont vu à Saint-Bavon de Gand le fameux triptyque de l'*Agneau mystique* avec sa double multitude de docteurs, dont pas un seul n'a été sacrifié, retrouveront cette même prodigieuse conscience dans les petits moines du tombeau de Philippe; ils y retrouveront aussi le même scrupuleux respect du détail, la même délicatesse de travail et le même fini d'exécution. Ces figurines de moines sont au nombre de quarante; il n'y en a pas une seule qui ne porte la marque d'une individualité forte, pour laquelle Claux Slutter n'ait inventé une nuance de physionomie, et ce qui était plus difficile encore avec des figurines qui sont toutes représentées debout, une attitude différente. Quelques-unes se suivent à la file comme les personnages d'un cortège, d'autres s'isolent et s'enfoncent dans les profondeurs de la galerie; quelques-unes se sont appuyées pour lire contre une colonne du cloître, d'autres se sont arrêtées comme si elles avaient été saisies par la stupeur et fixées en terre à la place qu'elles occupent. Toutes les variétés du caractère monastique sont là, et l'on peut lire sur ces physionomies des histoires bien diverses et des fortunes bien contraires, car le cloître a aussi ses vicissitudes. Chacun de ces visages, bien interrogé, raconte comment et pourquoi le personnage est entré au cloître, quelle nature d'âme il y a portée, quelles modifications la vie monastique a fait subir à cette âme, quel genre de ferveur l'a poussée, soutenue, retenue, quelles vertus elle y a acquises et parfois quels vices elle y a contractés. Chez celui-ci, de mine dure et rébarbative, la science théologique s'est évidemment durcie en pédantisme; chez celui-là au contraire, de physionomie heureuse et sereine, elle s'est épanouie en paroles onctueuses et en fleurs d'éloquence. Ce troisième semble avoir vieilli sans expérience; sa physionomie sèche, morose, ingrate, fait penser à une longue vie morne et dépeuplée qui se se-

rait écoulee sans joies ni douleurs. Ce jeune novice mêle à sa piété une certaine expression d'attendrissement qui pourrait bien n'être pas sans rapports avec un certain souci des choses de la terre et du siècle, pour lesquelles il était mieux fait peut-être que pour les choses du ciel et de l'éternité. Cet autre, d'âge mûr au contraire, a cherché dans l'éternité un refuge contre la terre, car toute sa personne d'aspect violent dit assez nettement que, s'il eût vécu dans le monde, il n'aurait peut-être pas échappé au mariage de la potence. Sur tels de ces fronts, on lit écrit gravité, prudence, autorité; sur tels autres humilité, obéissance, infinité. Cependant cet art de varier les physionomies, si grand qu'il soit, n'est rien encore à côté de l'art avec lequel Claux Slutter a su varier les formes et les plis du capuchon monastique. Le capuchon est dans ces sculptures l'élément dramatique par excellence, et l'on ne saurait croire tout ce qu'il est capable de rendre d'effets saisissans avant d'avoir vu ce tombeau. Ici il est terrible comme le mystère, là il est austère comme la vertu, plus loin le voilà gracieux comme l'élégance. Celui-ci l'a rejeté en arrière pour découvrir une tête de prédicateur ou de docteur que le monde connaît et a coutume d'admirer; celui-là, dandy du cloître, l'a ramené coquettement de manière à en faire le cadre de son visage; chez un troisième, il dissimule la face comme un masque chargé de protéger les secrets des mouvemens réels de l'âme. Chez un quatrième, il tombe modestement comme un voile de femme afin de frustrer la curiosité vulgaire, ou comme un rideau devant un jour trop vif, afin de protéger la méditation ou d'empêcher que soit troublé l'entretien de l'âme avec ses pensées. Il donne à ce cinquième, qui se tient immobile et comme pétrifié, l'apparence d'une de ces idoles à signification symbolique dont le voile n'était levé que devant les initiés. Chez ce dernier enfin, il fait frissonner, car il semble vouloir cacher un visage que le monde ne doit jamais plus voir, et dérober la lumière à des yeux qui ne doivent plus contempler que la nuit; il tombe lourdement comme le couvercle du cercueil ou se colle à la face comme un suaire. Toutes les expressions possibles de la vie et du caractère monastiques sont là, rendues par ce simple détail du capuchon, depuis celles des moines bénis d'Ange de Fiésole jusqu'à celles des moines damnés des romans hétérodoxes de Lewis et de Maturin.

Ce tombeau de Philippe le Hardi semble avoir fait école pendant un moment du xv^e siècle, car non-seulement le tombeau de son fils Jean sans Peur est la reproduction exacte du monument de Claux Slutter, mais celui de son frère Jean, duc de Berry, dont on voit les restes dans la crypte de la cathédrale et au musée de la ville de Bourges, semble avoir été exécuté en partie d'après le même

modèle; c'est au moins ce qu'on peut induire des figurines de moines encapuchonnés, populairement nommées *les pleureuses*, qui ont échappé à la destruction, et dont une partie se trouve au musée de Bourges, et l'autre, me dit-on, chez le marquis de Vogué. Le tombeau de Jean sans Peur est placé dans la même salle du musée de Dijon que celui de son père : nous n'avons que peu de choses à en dire après la description que nous venons de faire du premier. C'est Philippe le Bon, le troisième duc, qui fit exécuter ce mausolée, et il se ressent de la magnificence de ce prince, car il est encore plus imposant d'aspect et plus richement orné que celui de Philippe le Hardi; mais il y manque le mérite de l'originalité, puisqu'il n'est qu'une répétition du précédent. Jean est étendu sur son tombeau dans la même attitude que son père, dont il n'a pas l'expression de bonté; le visage d'une énergie tant soit peu brutale, qui rappelle l'air d'un dogue hargneux, ne surprend pas trop cependant quand on songe qu'il est celui du meurtrier de Louis d'Orléans, et qu'on se rappelle la terrible entrée dans Paris : à ses côtés est étendue sa femme, Marguerite de Bavière, car Philippe le Bon, en fils pieux, a voulu réunir ses deux parens. L'artiste qui exécuta ce monument fut un Aragonais nommé Juan de la Verta, et, quoiqu'il se soit borné à reproduire les principales dispositions de l'œuvre de Claux Slutter, il a trouvé moyen cependant de signer sa nationalité par cette exubérance d'ornemens pour laquelle l'Espagne va devenir tout à l'heure célèbre, et surtout par quelques-uns de ses types de moines, fort différens de ceux de Claux Slutter. Au lieu de ces bonnes figures de moines flamands ou français du tombeau de Philippe le Hardi, nous rencontrons ici, non sans surprise, de véritables types africains qui sentent leur Andalousie ou même leur Sahara. Un surtout, dont le capuchon enveloppe la tête nerveuse comme le burnous arabe, semble le portrait d'un cavalier berbère ou même d'un soldat du Soudan; c'est un vrai *marane* en chair et en os, pour employer le mot par lequel les Italiens du xvi^e siècle désignaient les Espagnols, et que Luther aimait à répéter comme une injure dans ses invectives fréquentes contre ce peuple. N'est-il pas étrange que les tombeaux des deux premiers ducs aient été élevés par deux artistes appartenant aux deux nations les plus originales et les plus fortement caractérisées des futurs états de cette maison d'Autriche qui va tout à l'heure hériter de la fortune si rapide de la maison de Bourgogne? Et n'y a-t-il pas là comme un présage de cette grandeur prochaine qui va si souvent présenter, non plus seulement parmi ses artistes, mais parmi ses soldats, ses conseillers et ses diplomates, des associations de nationalités et de noms aussi excentriques que celle du Hollandais Slutter et de l'Aragonais Juan de la Verta?

Avant de dire adieu à ces admirables débris de la chartreuse de Philippe le Hardi, nous ne voulons pas oublier trois beaux retables d'autel en bois doré et sculpté qui ont été préservés des vivacités révolutionnaires, et qui sont déposés au musée de Dijon à côté des tombeaux des ducs. Les sculptures de ces retables, à demi populaires, à demi savantes, sont extrêmement curieuses, et nous montrent les croyances du moyen âge encore vierges de toute altération. L'une d'elles nous représente le Christ en croix entre les deux larrons. C'est le moment où les suppliciés expirent, et l'artiste naïf, mais fort ingénieux et même un peu subtil, qui a composé cette œuvre, nous y présente la mort comme la grande accoucheuse des âmes. Le bon et le mauvais larron en effet rendent leurs âmes sous la forme de deux enfans nouveau-nés dont un diable griffu et un ange se saisissent avec empressement pour les porter l'une à sa nourrice infernale, l'autre à sa bonne céleste. Une autre de ces sculptures représente la tentation de saint Antoine. Un démon fort laid, mais qui au fond a l'air assez bon diable, et dont le plus grand défaut est d'être affligé d'une bouche vaste comme l'entrée du Tartare ou l'ouverture du puits de l'Apocalypse, pousse vers le saint une jolie femme dont le front orné de gentilles cornes dorées dénote une existence douteuse et des mœurs qu'on peut soupçonner sans trop de légèreté; mais le saint vient d'apercevoir ces cornes, et il la repousse avec une dignité froide en lui répétant sans doute ces paroles de la pièce populaire de marionnettes qui représentent encore aujourd'hui sa tentation :

Non, non, non, madame l'hôtesse,
Vous êtes une diallesse.

Je croirais volontiers que quelque compatriote de Claux Slutter a mis la main à la sculpture de ces figurines, car cette tentatrice du pieux ascète ressemble singulièrement à quelque grasse et blanche fille de l'aquatique Hollande. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces retables cependant, ce ne sont pas les figurines, ce sont les simulacres d'architecture qui les encadrent. Les figurines ne sont que naïves et populaires; mais ces simulacres d'architecture sont d'un art consommé. L'un d'eux figure une cathédrale; rien ne peut donner une idée de la sensation de quasi-vertige que cause ce joujou de deux pieds. Cette miniature de cathédrale est encore plus haute que les cathédrales véritables; il semble que ses différens étages soient séparés par des espaces démesurés; c'est en toute réalité l'échelle de la terre au ciel. Le seul monument qui m'ait donné un sentiment d'élévation comparable, oserai-je le dire, c'est la flèche

de Strasbourg. Ces deux choses si dissemblables rendent le même idéal; c'est qu'au fond la babiole de Dijon et la flèche d'Erwin de Steinbach sont nées du même profond sentiment de piété et d'amour mystique. Et pourquoi s'étonner qu'une miniature produise la même impression qu'une œuvre colossale, puisque nous connaissons des œuvres colossales qui produisent une impression de miniatures? Le même Erwin de Steinbach, qui lança vers le ciel la flèche de Strasbourg, construisit la ravissante église de Fribourg en Brisgau, et je demande à tous ceux qui ont vu ce bijou de pierre si la comparaison qu'il a éveillée dans leur esprit n'est pas celle d'un de ces jouets sculptés par les paysans de cette Forêt-Noire qu'il avoisine. L'infiniment petit peut donc atteindre aux sublinités de l'infiniment grand, puisque l'infiniment grand peut reproduire les délicatesses de l'infiniment petit.

III. — CURIOSITÉS DIJONNAISES. — LA PIERRE TOMBALE DE WLADISLAS LE BLANC. — L'HORLOGE DE COURTRAY.

Les deux principales églises de Dijon sont Notre-Dame et Saint-Bénigne. Notre-Dame est des deux la plus originale; malheureusement on est pour l'heure en train de la restaurer complètement, et il est assez difficile d'en prendre une idée tout à fait exacte au milieu des échafaudages qui masquent les proportions de l'intérieur, des débris qui jonchent le sol et des monceaux de plâtre qui s'étalent à la base des colonnes; nous aimons mieux n'en rien dire que de présenter au lecteur des impressions mutilées. Saint-Bénigne est l'ancienne église abbatiale des bénédictins; à l'extérieur, qui a souffert, elle n'offre rien de remarquable; à l'intérieur, c'est un bel édifice gothique de proportions imposantes et d'un aspect majestueux. Les tombeaux de Saint-Bénigne, qui appartiennent aux familles parlementaires, n'ont rien de particulièrement intéressant, et les ornemens, assez rares, sont plutôt riches que curieux. Une chose cependant est à noter dans la décoration générale, qui est toute moderne, c'est que ceux qui y ont présidé semblent avoir eu le souvenir de Rome très présent à l'esprit, car lorsqu'on traverse la grande nef du centre, dont chaque pilier est orné d'une statue, on éprouve quelque chose de la sensation que donne l'intérieur de Saint-Jean de Latran, et lorsque, entré dans le chœur, on contemple les quatre statues de dimension colossale qui en occupent les quatre coins, on pense involontairement à la décoration qui entoure la confession de Saint-Pierre de Rome au-dessous de la coupole de Michel-Ange. Le caractère de ces sculptures, œuvres de deux très habiles artistes dijonnais, Attiret et Du-

bois, loin de contrarier cette impression, la confirme au contraire, car on dirait que les deux artistes se sont proposé pour modèle la sculpture romaine de la seconde moitié du xvii^e et de la première moitié du xviii^e siècle. Les statues de la nef par leur grâce un peu mièvre, mais non sans charme, leurs draperies trop soigneusement travaillées, leur originalité tourmentée et cherchée avec labeur, pourraient rivaliser sans désavantage avec les statues des Philippe Valle, des Flaminius Vacca, des Maini, des Rusconi, et autres sculpteurs romains dont elles reproduisent les ingénieux mérites et les agréables défauts. Quant aux grandes statues du chœur, dont on trouverait facilement les analogues dans la sculpture romaine, une au moins, celle de saint André, fait mieux que rappeler la statue colossale du Flamand Duquesnoy qui orne un des coins de la confession de Saint-Pierre. Mais Saint-Bénigne contient un objet d'un intérêt bien autrement piquant que ces sculptures, et le curieux qui est à l'affût de choses inconnues ou peu remarquées fera bien d'aller droit à la pierre tombale de Wladislas le Blanc, relevée dans ces dernières années et dressée contre un des murs de l'église par la piété patriotique du prince Ladislas Czartoryski. De toutes les curiosités historiques de Dijon, cette pierre tombale est assurément la plus excentrique et la plus piquante.

Cette pierre tombale est du genre de celles dont nous parlions il y a un instant à propos de Claux Slutter. Le dessin de la surface pique tout d'abord la curiosité comme une énigme, et l'on n'a de cesse avant de tout savoir du personnage dont elle recouvrit les os. Au centre de la pierre se présente l'image du mort : c'est un homme d'âge mûr, de physionomie morose, sur laquelle l'artiste a essayé de répandre un air de piété qui cache mal une âme violente et volontaire. Les mains qui sont jointes pour la prière et les pieds qui foulent deux lions sont d'une remarquable délicatesse et indiquent le rejeton d'une race qui pourrait bien toucher à sa fin. Un ange robuste, mais dont les contours rappellent les formes de la femme, tient une couronne suspendue au-dessus de la tête. L'y déposera-t-il? De chaque côté de la tête, deux autres anges, encore d'apparence féminine, tiennent d'une main deux écussons, et de l'autre les deux extrémités d'un diadème dont ils s'apprêtent à ceindre son front. L'en ceindront-ils? La chose est douteuse, car, de même que l'ange qui tient la couronne, ils semblent hésiter et attendre un ordre. Un détail curieux, c'est que les deux extrémités de ce diadème, par la manière dont elles sont présentées, figurent deux énormes oreilles d'âne. Ce détail paraît d'abord l'effet d'un hasard ou d'une gaucherie, mais lorsqu'on connaît les aventures du personnage, on ne doute pas qu'il n'y ait là une allusion malicieuse

de l'artiste. Le vêtement est une tunique brodée aux manches de six galons et garnie de paremens de fourrures. Cette effigie est encadrée dans une architecture de cathédrale ou d'abbaye dont les côtés sont divisés en six niches surmontées de clochetons. Dans chacune de ces niches est dessinée une figurine. Trois de ces figurines représentent des moines, une quatrième est la Mort en habit de religieux, la cinquième un personnage à vêtemens monastiques, armé d'un glaive, probablement un chevalier teutonique, la sixième un porteur de palme qui, selon toute apparence, représente un pèlerin de Jérusalem, tous emblèmes bien choisis des diverses fortunes du mort, qui fut tour à tour aspirant au trône de Pologne, pèlerin, chevalier porteglaive et moine. Autour de la pierre se déroule cette inscription : « *Hic jacet, vir illustris, Wladislaus, dux altus Poloniae, monachus hujus cœnobii per plures annos, postmodum dispensatus per papam pro successione regni Poloniae. Obiit in civitate Argentina, hic eligens sepeliri. Anno MCCCXXXVIII. I kalen. martii; ci git illustre seigneur Wladislas, haut duc de Pologne, moine de ce monastère pendant plusieurs années, plus tard dispensé de ses vœux par le pape pour la succession du royaume de Pologne. Il mourut dans la cité de Strasbourg après avoir déclaré sa volonté d'être enterré en ce lieu-ci. L'an 1388, 1^{er} mars.* »

Ce prince, qui fut deux fois moine, deux fois compétiteur au trône de Pologne, et qui, après bien des aventures dues à l'inconstance de la fortune et à l'inconstance plus grande encore de son âme, est venu choisir sa sépulture à Dijon, c'est le dernier rejeton de la première dynastie de Pologne, la maison des Piasts. Le royaume pour lequel il combattit n'existe plus, mais sa pierre tombale existe toujours, attestant une fois encore qu'il n'y a de vraiment solide ici-bas que le sépulcre. Il fut exclu définitivement du trône par l'avènement du premier Jagellon, et voilà qu'après bien des siècles c'est le dernier descendant des Jagellons, hôte comme lui de la terre étrangère, qui rend à sa mémoire le suprême témoignage de piété. Ainsi passent les choses dans un monde où rien ne vaut la peine qu'on se donne pour l'atteindre, et où rien ne s'acquiert que pour être perdu. L'histoire de ce prince est au plus haut point instructive, car elle présente, comme en un microcosme magique, la prophétie des destinées de la malheureuse Pologne, et les enfans de ce noble pays peuvent encore contempler dans ce miroir la fidèle image des séduisants défauts qui perdirent leurs pères. Vaillante turbulence, brillante anarchie, courage aventureux, exaltation romanesque, soudains accès de passion montant au cerveau comme l'ivresse, soudaines résolutions désespérées, imprudentes générosités suivies d'un repentir inutile, inconstance fébrile d'une âme

impétueuse qui éclate presque au même instant en chants de triomphe et en cantiques de détresse, dont les mouvemens presque lyriques dans leur vélocité font succéder les *de profundis* aux *te deum* en moins de temps que la foudre ne succède à l'éclair, aucun de ces caractères attachans qui ont conquis à la Pologne cette sympathie persistante qu'obtient rarement le malheur dont les hommes sont si vite lassés ne manque à l'histoire du prince Wladislas le Blanc.

En 1333, à la mort du Ladislas surnommé le Bref comme notre Pépin, la race royale des Piasts se trouva réduite à deux héritiers mâles, son fils Casimir, qui lui succéda, et un petit-neveu, ce même prince qui nous occupe en ce moment. Casimir n'avait que des filles exclues de la couronne par la loi du pays; Wladislas était donc le seul héritier légitime du trône, et pouvait raisonnablement espérer qu'il succéderait à son oncle. Il semble en effet qu'il n'avait qu'à soigner patiemment la bienveillance de cet oncle qui avait à lui laisser un si bel héritage, et qui lui avait montré son affection en ajoutant de son propre mouvement plusieurs duchés nouveaux à ses domaines héréditaires. Un oncle à héritage est toujours fort soupçonneux, à plus forte raison lorsqu'il est roi et placé dans les conditions où se trouvait Casimir, n'ayant pour héritier mâle qu'un petit neveu, qu'il pouvait sans trop de défiance supposer pressé d'ouvrir l'heure de sa succession. Précisément parce que le hasard de la fortune l'avait rendu contre toute attente le légitime héritier du trône, Wladislas avait toute raison de se tenir tranquille; c'est tout le contraire qu'il fit cependant. Soit que Casimir, pénétrant les défauts de jugement de son neveu, l'eût cru incapable de régner et eût laissé percer de bonne heure la pensée d'appeler au trône le mari d'une de ses filles, soit que Wladislas ait obéi docilement aux impulsions d'une âme inquiète et turbulente à l'excès, la mésintelligence sépara bientôt les deux parens. Dès les premières années du règne de Casimir, Wladislas se fit le chef de l'opposition comme nous dirions aujourd'hui; il appuya tous les mécontents, et le roi en avait fait beaucoup, car il s'était efforcé de brider l'ambition des seigneurs polonais. Wladislas ayant commis dans son duché de Cujavie certains excès de pouvoir qui bravaient ouvertement l'autorité de Casimir, celui-ci le fit sommer de comparaître devant le trône. Le prince ne comparut pas, mais, obéissant à un accès de fierté impertinente qui peint bien son caractère, il écrivit à son oncle qu'il ne voulait rien lui devoir, et qu'ayant reçu en don de lui un nouveau duché, il lui renvoyait en échange un de ses anciens domaines. Le pratique Casimir prit au mot son imprudent neveu. A peine Wladislas eut-il donné son duché qu'il se repentit de sa générosité mal

inspirée et qu'il voulut ravoïr son bien; Casimir refusa de le rendre. Alors pour réparer le mal qu'il s'était fait à lui-même, Wladislas prit l'ingénieuse résolution de se ruiner complètement; il vendit à vil prix un autre de ses duchés à son oncle, et s'en alla courir le monde.

Il fit le voyage de terre-sainte, revint en Europe, résida en Autriche, et s'unit quelque temps aux chevaliers teutoniques pour faire la guerre à cette Lithuanie, encore païenne en plein xiv^e siècle, dont le grand-duc devait vingt-cinq ans après s'asseoir à sa place sur le trône de Pologne; son caractère altier ne tarda pas à le brouiller avec ses compagnons d'armes. Tant que son escarcelle princière put résister, tout alla bien; mais cette escarcelle, Wladislas, toujours imprévoyant, avait négligé de la remplir suffisamment à son départ, en sorte qu'elle fut bientôt vide. On peut supposer d'ailleurs, sans courir risque de le calomnier, qu'il était de la nature de cet Albert Laszki, son compatriote, qui sous le règne d'Élisabeth étonna l'Angleterre de son faste, et qui, après avoir dépensé en deux ou trois années une fortune prodigieuse, essaya de la reconstruire en consommant les débris pour faire de l'or. Ce ne fut pas à l'alchimie, ce fut à la religion que Wladislas demanda un remède contre le dénûment. Par une de ces résolutions désespérées qui lui étaient familières, il se rendit en Bourgogne, et n'eut de cesse qu'il ne fût reçu moine dans l'ordre de Cîteaux, sans s'être informé, paraît-il, au préalable, de la règle qu'on y suivait. Or cette règle, qui était celle de saint Bernard, était des plus sévères, et Wladislas en eut bien vite assez. Celui qui avait pensé que sa qualité de prince le mettait au-dessus des lois de son pays devait penser à plus forte raison qu'elle le mettait au-dessus des règles de son couvent; un beau jour donc, il partit de Cîteaux sans prévenir l'abbé, et s'en alla frapper à la porte de Saint-Bénigne de Dijon, dont la règle était moins dure. Ce ne fut pas sans difficultés qu'il y fut reçu; mais enfin son entêtement l'emporta, et il y vécut plusieurs années assez heureusement, sous le titre de frère convers, d'une pension que lui faisait le roi son oncle.

Ce calme fut rompu en l'année 1370. Le roi Casimir mourut en désignant pour son héritier au trône de Pologne Louis d'Anjou, roi de Hongrie, mari d'Élisabeth, fille de la propre sœur de Wladislas. Cette nouvelle réveilla les anciennes ambitions du prince, l'heure était venue en effet où elles auraient pu se réaliser; mais quoi! il s'était lui-même exilé volontairement de Pologne et s'était fermé le chemin du trône par sa conduite aventureuse et ses vœux imprudemment contractés. Il resta plongé quelque temps dans l'hésitation; enfin toute indécision cessa lorsqu'il vit arriver à Dijon une

députation de seigneurs polonais qui, mécontents de voir un étranger sur le trône de Pologne, venaient demander au dernier rejeton de la famille qui les avait commandés pendant plus de cinq siècles de reprendre possession de son héritage. Wladislas partit sur-le-champ pour Avignon, où le saint-siège était encore, afin de se faire relever de ses vœux par le pape. Or le pape était alors le second Roger de Maumont, Grégoire XI, pontife scrupuleux, qui avait bien hérité de la tiare, mais non pas de la largeur d'esprit et de la complaisance aux ambitions mondaines du premier Maumont, son oncle, le magnifique Clément VI. Il refusa tout net d'ajouter une nouvelle cause de guerre civile à celles qui désolaient déjà la chrétienté. Alors Wladislas, qui par toute sa conduite montra qu'il avait plus d'orgueil de tempérament que de vraie fierté, s'avisa de faire solliciter en sa faveur auprès du pape son propre rival, Louis, roi de Pologne, qui venait sur sa demande de lui rendre généreusement ses duchés. Grégoire XI fut encore inflexible, et les évènements se chargèrent bientôt de justifier la sagesse de ce refus plusieurs fois répété.

Ne pouvant obtenir le consentement du pape, Wladislas prit la résolution, facile à un tel caractère, de s'en passer, et s'en alla incontinent porter le trouble dans les états de ce roi qu'il venait de faire intercéder pour lui. La guerre continua un certain temps avec des chances égales pour les deux partis, mais enfin Wladislas mit le siège devant Zlotor, une de ses anciennes villes, et, attaquant le gouverneur par ce vice pour lequel les Polonais ont été si fameux que notre peuple en a tiré une expression proverbiale, l'ivrognerie, il se rendit maître de la place et s'y fortifia solidement. Alors il vit affluer autour de lui tous ces mécontents que la fortune engendre en tout temps et en toute société avec plus d'abondance que la nature n'engendre les coquelicots dans les blés. Une fois muni d'un point d'appui solide, Wladislas montra une vaillance à toute épreuve et une véritable habileté militaire. Quelquefois battu, mais le plus souvent victorieux, il donna de telles proportions à la lutte qu'il vint un moment où il ne fallut rien moins que toutes les forces réunies de Louis pour le forcer à s'enfermer dans Zlotor. Bloqué étroitement dans cette ville, il s'y défendit encore avec un extrême courage et un esprit de ruse des plus malicieux qui témoigne des ressources de sa nature inégale et fantasque. Enfin il fallut se rendre, et, une fois la rébellion vaincue, il se trouva comme devant moine selon la règle de saint Benoît. Il refusa l'abbaye que lui offrait le roi en Pologne, accepta les florins qu'il lui compta comme compensation de ses anciens duchés, et reprit le chemin de Dijon et de Saint-Bénigne.

Le diable l'y laissa en repos sept années, au bout desquelles Louis de Hongrie mourut en désignant pour son successeur son gendre Sigismond, roi de Bohême, fils de l'empereur Charles IV, et peu après empereur lui-même; c'est le Sigismond du concile de Constance et de l'opéra de *la Juive*. Ce nouvel étranger, qui ne reconnaissait rien au-dessus de ses caprices ou de ses erreurs, pas même la grammaire, ainsi qu'il le déclara un jour qu'on lui faisait remarquer une faute de syntaxe, se fit bientôt déposer. Le parti de Wladislas releva alors la tête plus haut que jamais, car il était le légitime héritier du trône, et on était las des étrangers. Le prince eut de nouveau recours au pape pour se faire relever de ses vœux. Or à cette époque le schisme avait éclaté, et la chrétienté contemplait le scandale de deux pontifes, l'un à Rome et l'autre à Avignon. Toujours bien inspiré, Wladislas eut la bonne idée de s'adresser à l'antipape d'Avignon, au lieu de négocier auprès d'Urbain VI, qui avait été reconnu pour le pape véritable par la Pologne, et qui, dans les circonstances où se trouvait ce pays après la déposition de Sigismond, aurait vraisemblablement consenti à un accommodement. Le pape d'Avignon, Clément VII, se hâta de relever Wladislas de ses vœux moins par intérêt pour sa cause que pour le plaisir de se venger de la nation qui avait reconnu la légitimité d'Urbain. Ce bref de l'antipape fut loin de porter bonheur au prétendant. Au moment où il allait prendre possession du royaume qui lui appartenait de par tous les droits des nations monarchiques, un parti se forma parmi les seigneurs pour appeler au trône Hedwige, fille de Louis de Hongrie, en ayant soin d'en exclure formellement son fiancé, fils du duc d'Autriche. C'était la première fois qu'une femme gouvernait seule la Pologne depuis les jours de la fabuleuse Vanda, et ce fait prouve à quel point le caractère de Wladislas inspirait la défiance. Les nobles polonais ne tardèrent pas cependant à se repentir de cette dérogation aux coutumes traditionnelles; mais Hedwige, pour détourner un péril qu'elle voyait croître chaque jour, consentit à recevoir un époux des mains de sa noblesse, et cet époux choisi fut Jagellon, grand-duc de Lithuanie, qui consentit en échange de la couronne à abjurer son paganisme, et à le faire abjurer à son peuple.

Le pauvre Wladislas fut complètement étourdi par ce superbe coup de politique qui terminait l'état de crise prolongé dans lequel vivait la Pologne depuis la mort de Casimir en inaugurant une nouvelle dynastie, et en même temps conquérait tout un peuple jusqu'alors obstinément idolâtre au christianisme; il sortit piteusement de Pologne, emportant dans sa poche ce bref de l'antipape qu'il aurait peut-être aussi bien fait de ne pas solliciter. Après

avoir erré pendant deux ou trois années, il se dirigea vers son monastère de Saint-Bénigne pour y cacher ses suprêmes mécomptes; mais l'intelligente mort, qui comprit que le drame de sa vie formait un tout bien conforme aux lois des bonnes poétiques, se chargea du dénoûment, et le lui apporta à Strasbourg le 1^{er} de mars 1388. Ainsi que son épitaphe nous l'apprend, il voulut être enterré à Saint-Bénigne, où pendant longtemps on célébra annuellement un anniversaire qu'on appelait l'anniversaire du *roi Lancelot*. Ses biographes n'ont pu rendre raison de cette dénomination, qui peut-être n'est qu'une corruption populaire du nom de Ladislas; mais, comme elle prit naissance évidemment au sein même du cloître, il est plus probable qu'elle est, comme le diadème figurant les oreilles d'âne de sa pierre tombale, une allusion malicieuse à son caractère et à ses aventures. Don Quichotte n'existait pas encore, mais en revanche Lancelot du Lac était fort populaire, grâce aux poèmes de la table ronde. Wladislas fut sans doute nommé le roi Lancelot, par ironie, à cause de son caractère aventureux et romanesque. Jamais sobriquet ne fut mieux appliqué et ne rendit mieux compte d'un personnage, car ce pauvre prince, en qui s'enterre une dynastie, est une des victimes les plus intéressantes que l'imagination ait jamais faites, et c'est d'ordinaire au roman plutôt qu'à l'histoire qu'on s'adresse quand on a envie d'en connaître de pareilles. Et maintenant que cette esquisse rapide est terminée, je laisse au lecteur le soin de décider si je me suis trop avancé en disant que l'histoire de Wladislas était un véritable microcosme magique des futures destinées de la Pologne. Il fut romanesque, il fut chimérique, il fut inconstant; il perdit de gaieté de cœur un trône qui lui revenait de droit par une impatience injustifiable, et cependant je n'oserais jurer qu'il ait été malheureux. Il y a bien des manières d'être épicurien, et peut-être Wladislas ne fut-il qu'un épicurien transcendant que les sensations exceptionnelles pouvaient seules toucher et émouvoir, et qui par nature aimait mieux vivre fortement pendant une heure que s'ennuyer sagement pendant des années. Il semble avoir aimé passionnément une jeune femme qu'il perdit prématurément; il eut le goût des grandes aventures, il connut les âpres délices de l'ambition et les consolations de la vie religieuse; il épuisa la série entière des voluptés des choses idéales. Si, malgré tout cela, on doit cependant le considérer comme un malheureux, eh bien! disons au moins qu'il échappa à l'ennui des platitudes prosaïques que les individus, comme les peuples prospères, traînent trop souvent après eux (1).

(1) Pour ce résumé de la vie de Wladislas, nous nous sommes servis principalement

Une autre curiosité de Dijon, mais qui nous retiendra moins longtemps que la tombe de Wladislas, c'est le fameux Jacquemard qui sonne les heures au sommet du clocher de Notre-Dame en tête-à-tête avec son épouse flamande. Je ne veux faire sur cette horloge qu'une observation d'une nature toute morale; il est vrai qu'elle a son importance. On sait que cette horloge appartenait à la ville de Courtray, et qu'elle fut enlevée par Philippe le Hardi et transportée à Dijon après la victoire de Roosebeck. Elle est donc là depuis 1382, et en la regardant je ne puis m'empêcher de songer qu'elle est comme une sorte d'allégorie ironique de l'histoire de la Flandre après son enlèvement. La dernière fois que Courtray l'entendit sonner, elle sonnait l'heure suprême de la démocratie flamande, pour laquelle le temps s'arrêta subitement aussitôt après qu'elle eut été enlevée. A Roosebeck mourut Philippe, second du nom d'Artevelde, — je dis second, parce que la démagogie de ces d'Artevelde eut une si réelle grandeur qu'il y avait vraiment là les premières assises d'une dynastie populaire, — et avec Philippe mourut la démocratie gantoise, après avoir duré juste quatre-vingts ans. Elle mourut sur ce même champ de bataille de Courtray où elle était née et qu'elle avait rendu si célèbre, coïncidence remarquable sur laquelle j'appelle les rêveries et les souvenirs de démocraties plus modernes. Ainsi fut vengée la sanglante journée de 1302, où l'on avait ramassé les éperons des chevaliers français par brouettées, comme on avait ramassé les anneaux d'or des chevaliers romains par boisseaux après la journée de Cannes. On croirait vraiment qu'en enlevant cette horloge Philippe a obéi à une intention malicieuse, et qu'il s'est dit : « Voici des voisins qui nous donnent trop de tourmens avec leur turbulence; je m'en vais leur enlever leur horloge, et peut-être qu'après cela ils perdront la notion du temps et sonneront midi à quatorze heures. » La plaisanterie, si elle a été faite, est devenue une véritable réalité. Un esprit républicain très prononcé existe dans la Côte-d'Or, on le sait, et cela certes n'est pas un mal; mais on dit que sous cet esprit républicain général une démocratie plus aventureuse porte déjà, et les journaux se sont chargés tout récemment de nous informer que la fameuse société de l'Internationale comptait trois brigades dans la ville de Dijon, fait que j'ai de la peine à croire, étant donnée la richesse générale de ce pays de Bourgogne, où la pauvreté n'existe réellement pas. Cependant, si le fait est vrai, j'invite les démocrates trop ardents de Dijon à venir quelquefois méditer au pied de la tour de Notre-Dame sur

d'un bon mémoire écrit en 1832 par M. Amanton, alors académicien de Dijon, dans lequel sont relevés plusieurs erreurs des précédens biographes du prince.

la signification de l'horloge de Courtray ; ils possèdent dans ce Jacquemard un fameux remède contre la véhémence et la présomption, s'ils savent bien le contempler. Ils apprendront en le regardant non-seulement que le temps passe pour les démocraties comme pour toutes les formes possibles de gouvernement et de société, mais encore qu'il passe beaucoup plus rapidement lorsqu'elles ne sont pas avisées, sages et prudentes, et qu'elles veulent prendre les choses de ce monde comme un jeu amusant et passionné, à l'instar de ce Wladislas de Pologne dont nous parlions il n'y a qu'un instant. Leur mobilité et leur inconstance usent avec une incroyable rapidité leurs passions, leurs formes, leurs doctrines, en sorte qu'elles se dépouillent elles-mêmes des ressources de leur vie par trop d'ardeur à vivre ; leurs agitations perpétuelles, les éloignant toujours davantage du point où elles ont leur centre de gravité, les chasse à leur insu hors de leur propre orbite ; leur crédulité, qui laisse de bien loin derrière elle celle du corbeau de La Fontaine, les rend la proie de tout mensonge qui se donne la peine de les flatter ; leur rage de vouloir que les réalités correspondent à leurs désirs lorsqu'elles y sont contraires par essence les expose à des dangers qu'elles ne soupçonnent jamais, et qui les laissent déconcertées et démoralisées à la merci de qui veut les prendre. La démocratie flamande dura quatre-vingts ans, et cette durée n'est pas une exception ; c'est la limite d'âge que la vivacité de leurs passions permet aux démocraties. Nous connaissons des oligarchies qui ont vécu douze cents ans ; nous ne connaissons pas de démocratie qui ait persisté cent ans à l'état pur et sans abdication d'une partie d'elle-même. Il est très possible que les exemples de six mille ans d'histoire ne soient pas absolument concluans, que les constitutions démocratiques puissent dépasser de beaucoup cette courte vie d'un siècle, et nous l'espérons pour elles. Il serait beau et glorieux à notre démocratie de faire mentir l'expérience historique ; mais, si elle veut accomplir cette œuvre originale et qui n'a pas de précédens, qu'elle pense quelquefois, qu'elle pense souvent, qu'elle pense toujours à l'horloge de Courtray, à la leçon de morale politique qu'elle sonne avec les heures.

ÉMILE MONTÉGUT.

L'ULTRAMONTANISME

ET

LA POLITIQUE FRANÇAISE

La France affaiblie semble exposée à un péril nouveau non moins grave que ceux qu'elle a traversés. L'étranger lui a pris des provinces; on voudrait qu'elle abandonnât son patrimoine moral, le fruit le plus incontestable du glorieux effort de 1789, le caractère laïque de l'état moderne. La révolution française n'a pas eu de résultat plus certain que la sécularisation de la société civile. Dès les premiers jours de la constituante, dans le débat sur les droits de l'homme, Mirabeau donne la vraie formule du droit moderne; quelques mois plus tard, un ordre du jour, voté sur la proposition de M. de La Rochefoucauld, portait que « l'assemblée n'a ni ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences et sur les opinions religieuses. » Ce principe de l'indépendance de l'état, en dépit des démentis qui lui ont été infligés à diverses reprises, est l'âme même de la France moderne, qui pendant toute la première moitié de ce siècle a été seule à le proclamer et à le pratiquer avec quelque largeur dans l'Europe continentale. Nos constitutions successives pouvaient disparaître, ce principe n'en demeurerait pas moins enraciné dans la conscience nationale. Nous assistons à une tentative audacieuse : on voudrait mettre de nouveau la politique au service de la religion; c'est là l'effort de l'école ultramontaine, si puissante aujourd'hui aussi bien par nos malheurs que par son propre triomphe au sein de l'église.

Les grandes épreuves nationales ont ce résultat certain de ranimer le sentiment religieux. Rien n'est plus salutaire quand ce sen-

timent pousse à l'action virile; rien n'est plus dangereux quand il se transforme en une dévotion malade. Les réactions politiques et religieuses mesurent alors leur audace à la grandeur des calamités; tout devient possible en fait de prétention et de revendication au lendemain des catastrophes. On sait ce qu'ont osé les partis rétrogrades en 1815 et en 1849. Les mêmes tendances reparaissent, et si elles triomphaient, ce serait la fin de notre pays dans l'histoire des peuples libres. La réaction ultramontaine emprunte d'ailleurs une gravité particulière à la révolution religieuse qui s'est opérée au sein du catholicisme le 18 juillet 1870. Avant la proclamation de l'infailibilité du saint-père, il existait en France un catholicisme libéral; il acceptait la société moderne et la séparation des pouvoirs qui en est la condition essentielle. Ce catholicisme-là subsiste sans doute encore dans les cœurs et les esprits, mais ses partisans ne peuvent plus parler comme autrefois, ils se sont condamnés au silence ou aux ambiguïtés; l'encyclique du pape infailible ne souffre plus de commentaires atténuans (1). Or il est certain que la doctrine des dernières encycliques tend à détruire complètement la distinction entre la société civile et la société religieuse. La réaction ultramontaine qui a commencé sous nos yeux est la mise en œuvre de ce qui a été décidé au concile du Vatican; c'est la vraie campagne de Rome à l'intérieur qui a été inaugurée.

D'autre part, la Prusse victorieuse se montre encore plus disposée à profiter de nos défaillances que de notre affaiblissement matériel. Si nous n'y prenons garde, ce sera elle qui relèvera ce grand drapeau de la société moderne qui depuis 1789 avait brillé partout avec nos trois couleurs. C'est là le sens profond de cette loi sur l'inspection des écoles que M. de Bismarck vient de faire passer avec tant de peine dans les deux chambres prussiennes. Sans doute elle réduit de bien peu l'influence du clergé, mais elle atteste le caractère laïque de l'état, surtout par les commentaires que le prince-chancelier lui a donnés dans les débats législatifs. Il s'est posé nettement comme le champion de la société civile en face de l'ultramontanisme. S'il nous dérobaît, même en l'altérant, la grande idée de la sécularisation de l'état, il nous prendrait notre meilleure gloire et notre plus sûr moyen d'influence en Europe.

(1) On peut s'en convaincre par la soumission absolue que l'ordre de l'Oratoire, auquel appartenait le père Gratry, vient de faire solennellement par l'organe de son directeur. Le père Petetot déclare dans une lettre récente que désormais tout oratorien est tenu d'accepter le *Syllabus* dans le sens du saint-père et de repousser non-seulement ce qu'il condamne, mais encore ce qu'il désapprouve.

I.

Nous nous occuperons uniquement des faits politiques qui révèlent le plan de la réaction ultramontaine, en laissant de côté les exagérations de la presse cléricale, parce qu'elles ne renferment rien de nouveau; elles ont pourtant cette gravité exceptionnelle, que nos *zelanti* représentent une cause victorieuse, et qu'il est devenu difficile de les discuter, les exagérés de la presse religieuse étant à cette heure les chefs reconnus et autorisés non d'un parti, mais d'une église. Toute la vie politique de la France est absorbée depuis un an dans l'assemblée nationale. Pour que la réaction ultramontaine soit possible, il faut qu'elle trouve quelques points d'appui et quelques encouragemens à Versailles. Éluë dans un moment où le pays se débattait dans une sorte d'agonie et cherchait à échapper à ce mélange d'anarchie et de dictature qui avait marqué les derniers mois de la guerre, l'assemblée répondait à un profond besoin de réparation et d'ordre. La province, surmenée, harassée par une lutte inégale et les horreurs de l'invasion, fit des élections essentiellement conservatrices, surtout dans les départemens envahis. Au mois de février 1871, elle remonta souvent au-delà de 1830, et l'on vit reparaître bien des débris de l'ancienne noblesse. Hommes de courage et d'honneur, ils avaient largement payé leur dette à la patrie dans une guerre qu'ils avaient condamnée. Le parti légitimiste avait encore un grand mérite, c'était son aversion pour l'empire, qu'il avait toujours combattu. Il apportait à la nouvelle assemblée un patriotisme ardent, une indépendance mêlée d'un peu de fierté; mais il ne pouvait laisser là ses préjugés, qui étaient surtout tenaces dans la question religieuse. On comprend que la tentation fût grande pour les ultramontains, qui avaient une telle carte dans leur jeu, de jouer une grande partie politique. Aussi n'ont-ils pas manqué de l'engager sur le terrain parlementaire; heureusement le sentiment élevé que l'assemblée a toujours gardé de sa responsabilité au milieu de nos périls a constamment entravé ces détestables calculs, et l'a sauvée elle-même des entraînemens extrêmes.

La terrible crise où la France fut jetée par la guerre civile fournit une première occasion à l'assemblée nationale de se prononcer sur une question religieuse. M. Cazenove de Pradine proposa de demander des prières publiques dans toute la France. Rien n'était plus respectable que le sentiment qui avait inspiré cette proposition; elle n'en était pas moins une dérogation aux principes modernes.

En effet les manifestations religieuses ne peuvent faire l'objet d'un vote dans une assemblée politique. « Quand on veut traiter des questions qui intéressent les chrétiens, il faut être chrétien soi-même, » disait à ses contradicteurs l'honorable rapporteur du projet de loi. Si une pareille condition était faite aux représentans du pays, le serment du *test* serait implicitement rétabli.

La question romaine a été et demeure encore le grand moyen d'agitation choisi par le parti catholique pour arriver à ses fins. Il faut se garder de croire que les derniers incidens parlementaires l'aient fait disparaître de nos préoccupations politiques; elle sera sans cesse ramenée sous une forme ou sous une autre. Rappelons brièvement les diverses phases qu'elle a parcourues depuis un an.

Le clergé ultramontain n'a pas attendu que nous fussions sortis de la guerre civile pour commencer sa campagne en faveur du pouvoir temporel de la papauté. Nous ne reviendrons pas sur les circonstances qui ont amené à Rome la royauté italienne. Tout en faisant la part des difficultés politiques qui, à la suite de l'ébranlement causé par la guerre de 1870, l'ont poussée à cette grave entreprise, il est permis de croire qu'elle s'est montrée trop empressée à profiter de nos malheurs. Le pouvoir temporel n'en était pas moins en lui-même une violation permanente du droit qu'un peuple a de s'appartenir, sans qu'il assurât à aucun degré l'indépendance du saint-père. Nous sommes pleins de respect pour Pie IX, la France ne peut oublier la généreuse sympathie qu'il lui a montrée aux jours de ses plus cruels revers. Ce respect ne va pourtant pas jusqu'à nous faire admettre la légende de sa captivité; la loi des garanties votée par le parlement italien lui assure la position et l'indépendance d'un chef d'état, en même temps qu'elle affranchit de toute entrave et de tout *placet* royal sa souveraineté spirituelle. Nous verrions volontiers cette indépendance mieux assurée encore par le concert des puissances européennes. Seulement le saint-père s'est refusé à toute transaction; la chute du pouvoir temporel est à ses yeux le renversement de toutes les lois morales. « La concession même des garanties, disait en son nom le cardinal Antonelli, n'est-elle pas une preuve qu'on veut nous imposer des lois, à nous qui avons été établi de Dieu interprète du droit naturel et divin? » De pareilles prétentions rendent impossible toute négociation. On ne traite pas avec un dieu; toutes les puissances catholiques de l'Europe y ont renoncé.

Le parti ultramontain ne s'est pas laissé décourager par cette inaction si coupable à ses yeux. Il est certain qu'il a fondé d'abord quelques espérances sur les profonds calculs de la politique prussienne. Un archevêque bien connu comme l'un des chefs du parti,

s'étant rendu à Versailles pendant l'occupation allemande pour plaider la cause de son département, n'a pas hésité à mêler à cette mission des revendications bien étranges dans une bouche française, surtout à un pareil moment. Ce fait a été rendu public, il y a quelques mois, sans avoir été démenti. D'autre part, nous avons pu lire récemment dans un journal ultramontain ces mots significatifs : « A la place du prince de Bismarck, un homme vraiment supérieur eût prononcé le mot de la situation en disant : Je prends en main la cause de Rome. Quel service il eût rendu à tous ! quelle stabilité il donnait au précaire gouvernement français, et quelle hypothèque à la dette du vaincu meilleure que l'occupation de son territoire ! »

Peu de semaines après la signature de la paix, qui était la mesure de l'impuissance et de l'écrasement momentané de la France, un vaste pétitionnement a été organisé par un certain nombre d'évêques français pour demander une intervention, dont la nature n'était pas nettement définie, en faveur du pouvoir temporel. Le moment était bien choisi pour surexciter le sentiment religieux. Le meurtre abominable de l'archevêque de Paris et de plusieurs prêtres éminens avait provoqué la plus légitime indignation ; il était facile d'en faire bénéficier la cause ultramontaine. A un point de vue plus élevé, l'heure pouvait sembler défavorable pour provoquer de pareilles agitations. Eh quoi ! voici un peuple qui a été entraîné dans les malheurs les plus inouis par une suite accumulée d'erreurs et de fautes, il se relève à peine au milieu des débris de sa grandeur matérielle, son salut est au prix de sa régénération. L'église la plus accréditée au milieu de lui, celle qui est liée étroitement à son histoire, trouve une occasion solennelle de lui faire entendre une parole grave et austère, capable d'éveiller un écho dans les consciences ; elle se borne à réclamer par la voix de son haut clergé un lambeau de terre comme la condition essentielle du triomphe de la religion !

Que voulaient en réalité les pétitionnaires ? Les naïfs, à qui on n'avait pas fait la leçon, demandaient tout uniment une intervention de la France ; ils se souciaient fort peu des obstacles et des périls : les journaux religieux ont publié un certain nombre de ces pétitions. Celles des évêques étaient bien plus réservées, ils se bornaient à prier le gouvernement d'agir diplomatiquement en faveur de la théocratie romaine ; mais une telle démarche aurait suffi pour entraîner la politique française dans la voie la plus dangereuse, car, si l'on s'en tenait aux négociations, c'est que l'on sentait bien qu'il était impossible de faire plus, alors que le pays était encore occupé par les armées étrangères. L'action diplomatique contient une menace, ou elle n'est qu'une vaine parade peu propre à relever la

dignité de la nation. Les pétitions poussaient évidemment à une intervention, directe pour l'époque où elle deviendrait possible; en attendant, elles étaient un acte d'hostilité contre l'Italie, et personne ne s'y est mépris. Qu'importe aux ultramontains? qu'est-ce que la patrie et ses mesquins intérêts comparés à la suzeraineté pontificale? La campagne du pétitionnement a été conduite avec autant d'habileté que d'ardeur; le mot d'ordre a été donné d'un bout de la France à l'autre. Les signatures ont afflué par milliers. Les instituteurs ont été sommés de faire signer les enfans des écoles, et il a fallu une circulaire ministérielle pour arrêter ce beau zèle dans les départemens de l'ouest. Quand on faisait remarquer aux ecclésiastiques bien pensans que, d'après la loi, les signataires d'une pétition doivent être majeurs, ils répondaient que la majorité en religion commence à la première communion, et que la foi n'a ni âge ni sexe. C'est ainsi qu'on est arrivé pour ce premier pétitionnement à un chiffre de plus de 50,000 signatures.

La discussion qui eut lieu à l'assemblée le 22 juillet 1871 se termina, on s'en souvient, par le renvoi des pétitions au ministre des affaires étrangères, après des explications qui ôtaient à ce renvoi toute importance politique. Aussi, dès le lendemain de la séance, un nouveau pétitionnement a commencé. Il avait un objet plus précis. Les signataires, au nombre de près de 70,000, demandaient formellement que la France se refusât à envoyer un ambassadeur à Rome. Parlons franc, cela signifiait la rupture diplomatique avec l'Italie, par conséquent l'hostilité avouée. Si l'on en doutait, on n'a qu'à lire la lettre envoyée l'automne dernier au saint-père par les quarante-six députés de l'assemblée nationale qui avaient pris l'initiative du mouvement. C'est une véhémence protestation contre les « usurpations sacrilèges de l'Italie » et une adhésion absolue à la doctrine des encycliques. La manifestation des comités catholiques de l'Europe, à la tête desquels est placé le comité français, n'est pas moins significative. Leur députation a été reçue par le saint-père le 20 janvier. L'adresse présentée par eux était une amende honorable pour l'apostasie des gouvernemens qui ont envoyé leurs ambassadeurs dans la ville éternelle auprès d'un autre souverain que le pape.

La seconde pétition, malgré les nombreuses signatures qu'elle a réunies, n'a pu obtenir jusqu'ici un débat public. Les rapports des diverses commissions auxquelles les pétitions catholiques avaient été envoyées étaient prêts. L'un d'eux, le plus important, avait été communiqué au nonce du pape, qui lui avait donné son entière approbation. On sait aujourd'hui quelle en était la teneur: le rapporteur concluait à ce que l'assemblée votât l'ordre du jour dans les senti-

mens de son rapport; l'approbation du nonce indiquait suffisamment la nature de ces sentimens. Dans cette pièce encore inédite, l'Italie était sévèrement condamnée pour ses agissemens en septembre 1870; en outre le principe du pouvoir temporel était formulé sans ambages comme seule condition de l'indépendance du saint-père. Il est facile de comprendre la gravité d'un tel vote, s'il eût été obtenu de l'assemblée, surtout avec l'adhésion du gouvernement, dont on se flattait très haut dans le parti catholique. Par bonheur, l'espoir d'une pareille concession était une pure illusion; la veille du jour où le rapport devait être discuté, l'ambassadeur près du roi d'Italie était nommé; presque immédiatement il partait pour son poste. La discussion elle-même était ajournée; quinze jours plus tard, le 15 mars, un vote de l'assemblée semblait l'écartier indéfiniment. L'évêque d'Orléans, absent au moment de cette décision, parut le lendemain à la tribune pour prendre au nom du parti catholique l'engagement de demander dans un bref délai une nouvelle fixation du débat. M. Dupanloup a cédé huit jours plus tard devant l'insistance de M. Thiers; pour ne pas se rendre à l'appel du président de la république, il aurait fallu pousser jusqu'à l'insanité du fanatisme l'oubli des premiers intérêts du pays. Tout le monde sait quelles avances à l'heure même étaient faites à l'Italie; il eût suffi de quelques paroles imprudentes pour tout compromettre. Les amis de l'évêque d'Orléans ont bien tort de chercher à l'excuser pour un acte de patriotisme si simple qu'il est à peine digne d'éloges. De leur côté, les ultramontains à outrance n'ont pas hésité à opposer évêque à évêque; M^{sr} de Versailles a été chargé de rappeler aux catholiques de l'assemblée qu'ils font actuellement partie de son diocèse, et feraient bien de s'inspirer de ses lumières. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que le mouvement ultramontain en dehors de l'assemblée, bien loin de se ralentir, s'est précipité. Une adresse de protestation contre le vote du 19 mars s'est couverte de signatures. Une espèce de congrès ultramontain a été tenu à Paris pour imprimer à cette agitation une impulsion vigoureuse (1). On peut être assuré que le parti ne désarmera pas; il savait bien qu'il ne réussirait pas du premier coup. Ce qu'il voulait par-dessus toute chose, c'était d'obtenir de l'assemblée un acte de foi catholique qui fût comme un jalon nouveau pour le rétablissement de la religion d'état. Faire acclamer le pouvoir temporel à Versailles lui paraissait presque aussi important que de le reconquérir à Rome. Bien loin d'être découragé par l'échec qu'il a subi, il va plus que jamais se servir de la question romaine pour soulever les passions à son profit. Il es-

(1) Au dernier moment, le projet vient d'être abandonné.

saiera de nouveau de surprendre un vote de l'assemblée à la première heure favorable, et il ne cessera pas un instant de travailler au rétablissement de la théocratie romaine.

Nous ne devons pas perdre de vue cette menace; elle peut devenir d'un jour à l'autre notre plus grave péril. Ne nous laissons pas d'opposer à ces revendications la ferme notion du droit. Prétendre que la liberté de conscience des catholiques du monde entier réclame que cette liberté soit suspendue pour la population de Rome, c'est prétendre que la religion a besoin de l'injustice. En outre tous ces essais d'intervention diplomatique attentent à la liberté de conscience des Français aussi bien qu'à celle des Romains; ils signifient que la politique de notre pays cesse d'être neutre au point de vue religieux, et prend une couleur dogmatique. C'est le bouleversement même du droit français. Il ne sert de rien de répéter sur tous les tons que la France est fille aînée de l'église, elle ne l'est plus politiquement; elle est bien plutôt la mère du droit moderne. Tout ce qui la fait dévier de cette voie porte atteinte à sa constitution intime, qui ne dépend pas du hasard de nos agitations.

II.

Le grand effort du parti ultramontain s'est porté, pour la question intérieure, sur l'instruction publique. Il n'est pas d'intérêt qui le passionne davantage; il sait que la société appartient à celui qui est maître de l'éducation. L'ultramontanisme a toujours pensé et souvent hautement déclaré que l'église est de droit divin chargée d'élever les peuples. Il réclame les enfans comme sa propriété. Si l'on veut se rendre compte de ses prétentions, on n'a qu'à lire les clauses du concordat, maintenant aboli, conclu entre le saint-siège et l'Autriche. L'école était absolument asservie à l'église; l'autorité épiscopale choisissait les livres d'enseignement et tenait l'instituteur sous le joug. A Rome, on a vu ce que le parti est capable de faire dans ce genre, là où il est souverain. Dans les pays où le droit des consciences ne saurait être supprimé, l'ultramontanisme n'abandonne pas ses prétentions; il s'accommode aux circonstances et il parle un langage nouveau. La liberté de l'enseignement n'est pour lui qu'une machine de guerre pour détruire l'enseignement laïque; au fond, il ne veut que sa liberté à lui, la liberté du bien, ce qu'il appelle sans détour le droit de la vérité. On l'a bien vu en 1850, lorsqu'après des luttes acharnées contre l'université, qu'il n'avait cessé de dénoncer et de battre en brèche, il a profité de l'espèce de lassitude et de terreur qu'éprouvait l'esprit public, au lendemain d'une guerre sociale, pour entrer dans la place assiégée et se faire

une part léonine dans le monopole tant décrié par lui sous le règne de Louis-Philippe. Sauf une infime minorité qui n'a pas voulu renier son drapeau, le parti s'est rangé à une transaction, qui au fond lui donnait tous les avantages. Que telle soit la vraie signification de la loi du 15 mars 1850, c'est ce qui ressort du discours prononcé le 17 janvier de la même année par le plus illustre représentant du catholicisme français, qui, dans l'ardente mobilité de ses sentimens, devait, quelques années plus tard, flétrir de mots sanglans l'ultramontanisme. « Nous avons, disait-il, appelé la religion, représentée par les ministres des différens cultes et surtout par l'épiscopat, à intervenir d'une manière régulière dans le gouvernement de l'éducation. »

Le rétablissement de la loi de 1850 est actuellement l'un des objectifs principaux du parti ultramontain. L'empire l'avait quelque peu modifiée, non pas au profit de la liberté, cela va de soi, mais pour la mettre d'accord avec son régime dictatorial. Il avait partout supprimé l'élection pour lui substituer le bon plaisir ministériel; il avait cherché surtout à enlever au professorat toute garantie d'indépendance en lui retirant l'inamovibilité. Le catholicisme s'est très bien accommodé de l'empire, tant que celui-ci a eu besoin de lui et lui a prodigué ses faveurs; toutefois, depuis l'expédition d'Italie, qui a eu son contre-coup dans la politique intérieure, la brouille a été complète, et, comme toujours, elle a été envenimée par les questions d'instruction publique. On se souvient de l'animosité que le clergé a montrée au ministre de l'empire qui a le plus fait pour propager l'instruction populaire. On ne l'a pas attaqué pour sa direction de l'enseignement supérieur, qui prêtait à des critiques fondées; on s'est acharné sur ce qu'il faisait de bien. On le savait partisan de l'obligation dans l'instruction primaire, il poussait l'audace jusqu'à faire servir l'enseignement universitaire à l'instruction des jeunes filles. Qui ne se souvient de la croisade épiscopale organisée contre lui et des débats ridicules dont retentit le sénat à l'occasion des bibliothèques populaires? Cette croisade venait à peine d'être terminée quand l'empire s'écroula. Le parti ultramontain n'a rien eu de plus pressé que de courir sus aux questions d'enseignement et de demander la remise en vigueur de la loi de 1850 dans ses dispositions les plus caractéristiques.

C'est au moment où cette tentative s'accusait de plus en plus par des propositions dues à l'initiative parlementaire que le ministre de l'instruction publique déposa son projet de loi sur l'instruction primaire. On sait quels débats passionnés il souleva dans les bureaux de l'assemblée, quelles protestations indignées il provoqua dans la plupart des diocèses. Rappelons les principales dis-

positions de cette loi, qui viendra prochainement en discussion. Tout d'abord elle pose nettement le principe de l'instruction obligatoire, en lui donnant pour sanction des pénalités graduées, dont la plus grave est la privation pour l'illettré des droits électoraux. Elle n'en admet pas moins pour la mise en pratique de l'obligation des délais raisonnables qui ménagent la transition. La loi écarte la gratuité, elle se borne à l'assurer aux indigens. Bien loin de consacrer l'instruction laïque, elle laisse à chaque commune le droit de donner un préavis sur le genre d'enseignement qu'elle préfère, soit laïque, soit congréganiste, et cela non-seulement quand l'école devient vacante, mais encore à chaque renouvellement intégral du conseil municipal; la décision est laissée au conseil départemental, sauf appel au conseil supérieur. L'enseignement religieux est maintenu sur le programme de toutes les écoles; seulement la lettre d'obédience, tolérée jusqu'ici pour les religieuses, est déclarée insuffisante : toute institutrice congréganiste doit se pourvoir du brevet avant l'année 1876, à moins qu'elle n'ait quatre ans d'exercice à cette date. Enfin l'instituteur est nommé par l'inspecteur d'académie. La loi garantit la pleine liberté des écoles non communales, et restreint l'obligation à un minimum très raisonnable de connaissances. L'exposé des motifs est un commentaire de la loi et en démontre la nécessité. L'esprit de parti a voulu en faire un manifeste contre l'enseignement religieux; dans le camp ultramontain, on ne pardonnait pas au ministre de parler de morale. Ce mot à lui tout seul est dénoncé comme un blasphème: on n'y veut voir que la morale indépendante, dont l'exposé ne dit mot, qu'il écarte au contraire en déclarant que l'instituteur aura pour mission d'enseigner aux enfans leur devoir envers Dieu.

La discussion des bureaux chargés de nommer la commission pour l'élaboration de la loi a vu se produire toutes les prétentions de l'ultramontanisme. C'est contre l'obligation que les protestations ont été surtout dirigées, au nom de la liberté de conscience. Les accusations d'irréligion et d'athéisme ont été prodiguées sans mesure à l'enseignement de l'état; la prétention de soumettre les congréganistes, en fait de brevet, au régime de l'égalité, a été dénoncée comme un sacrilège. La commission nommée à la suite de cette discussion préliminaire est en très grande majorité ouvertement hostile à la loi. Réunie sous la présidence de M. Dupanloup, elle prépare un contre-projet qui débute par la suppression totale du principe de l'obligation.

Il nous faut suivre de près la campagne cléricale engagée contre la loi en dehors de l'assemblée. N'oublions pas que le projet du ministre n'est en réalité qu'une transaction. En maintenant l'ensei-

gnement religieux sur le programme des écoles communales, en mettant les congréganistes sur le même pied que les instituteurs sortis des écoles de l'état, en éliminant le principe de la gratuité, il s'est mis en opposition flagrante avec la fameuse devise : enseignement gratuit, laïque et obligatoire. Il n'en retient qu'un seul terme, le dernier. Pour notre part, nous irions beaucoup plus loin dans la voie de la sécularisation des écoles qui dépendent de l'état. On peut donner à l'enfance un solide enseignement religieux sans imprimer un caractère confessionnel à l'école communale, qui n'appartient à aucun culte. L'idéal serait de séparer non-seulement l'église, mais encore l'école de l'état, sous la réserve d'une inspection sérieuse et en accordant de larges subsides, dans la proportion de son importance, à tout établissement scolaire qui répondrait à des conditions déterminées. L'enseignement religieux pourrait être ainsi donné selon le vœu des familles, sans porter atteinte aux droits de la conscience et sans froisser aucune minorité. C'est le régime qui a longtemps dominé en Angleterre. En tout cas, le projet du ministre s'est tenu à l'égard de l'enseignement laïque dans la réserve la plus prudente.

La guerre contre l'instruction obligatoire se poursuit à la fois par la presse et par le pétitionnement. Parlons d'abord des brochures. Nous avons les imprudens, les enfans terribles, qui disent sans ménagemens ce qui est la pensée générale et dominante du parti; puis viennent les prudens ou les modérés, qui donnent une certaine tournure libérale à leur opinion, ou bien qui font loyalement certaines concessions à l'opinion publique. Nous rangeons dans la première catégorie les brochures qui déclarent sans ambages leur profond dédain pour l'instruction en soi, et tiennent l'ignorance en haute estime. « Savaient-ils donc tous lire, s'écrie triomphalement un des bons abbés qui font le coup de feu dans cette guerre sainte, les vainqueurs de Tolbiac et d'Austerlitz? De bonne foi, peut-on dire que l'électeur soit requis de savoir lire et écrire pour connaître ses intérêts? Ne voit-on pas souvent les paysans faire des dupes parmi les gens lettrés? » Admirable raisonnement contre la nécessité de l'instruction! On peut sans elle arriver à ce degré d'intelligence qui permet de voler un savant! Ne nous étonnons pas trop de ces excentricités. En réalité, l'école ultramontaine n'aime pas l'instruction; elle n'y pousse que quand elle est forcée. Elle préfère à tout autre un peuple aveuglément soumis. Dans tous les pays où elle a dominé, elle n'a rien fait pour instruire les masses. Elle n'y a aucun intérêt. Un ardent député de la droite, au milieu d'un débat sur les surtaxes de pavillon, se lançait tout à coup dans une apologie du marin, qu'il caractérisait par ces mots : *ignorant*

et chrétien! C'est bien là la devise de la fraction exaltée du parti.

La discussion actuelle nous a valu deux brochures qui parlent en termes fort convenables de l'instruction, tout en écartant l'une et l'autre le principe de l'obligation. Dans la première (1), l'auteur, ancien recteur et inspecteur d'académie, accumule les chiffres pour établir que l'obligation serait complètement inutile, qu'elle se heurterait à des impossibilités matérielles; il renouvelle les dénonciations des siens contre le caractère tyrannique de l'obligation, et chante à son tour l'antienne sur la liberté du père de famille. Son idéal est bien loin en arrière, dans l'ancienne société française. C'est alors qu'à ses yeux la famille était libre sous l'autorité de l'église. Il est vrai qu'il ne lui était pas permis de n'être pas catholique, que les minorités religieuses n'existaient pas devant la loi, que les enfans étaient jetés de force dans un couvent; ce sont là détails sans importance. La seconde brochure qui se distingue du ramassis sorti des officines ultramontaines est de M. l'évêque d'Orléans. On se souvient des pages pleines de verdure qu'il avait adressées sur le même sujet à M. Gambetta au mois de novembre dernier. C'était une entrée en campagne aussi véhémente que brillante. L'évêque insistait sur l'importance de l'enseignement religieux et réfutait les théories absolues de M. Gambetta, qui, dans son discours de Saint-Quentin, avait déplacé la question en paraissant s'attaquer à la religion en elle-même et non plus simplement à son intervention officielle dans l'école communale. Cette fois-ci M. Dupanloup s'attache à prouver que ce fameux enseignement obligatoire prussien dont on fait tant de bruit est en réalité le moins laïque des enseignemens, que la religion figure en première ligne dans ses programmes, et, tout en concluant contre l'obligation, il demande à ses adversaires si c'est là ce qu'ils veulent pour la France. L'évêque d'Orléans invoque même avec une satisfaction visible le témoignage de ce grand chrétien qui s'appelait Frédéric II, et qui, entre deux consignes à ses grenadiers, en avait donné une à ses maîtres d'école pour qu'ils eussent à instruire son peuple dans la religion, qui n'en était pas moins l'objet constant de ses mépris. Nous ne comprenons pas bien le parti que l'évêque peut tirer de l'exemple de la Prusse, puisqu'il refuse nettement de lui emprunter l'obligation, et qu'il ne consent pas à reconnaître les bons effets que ce régime a produits pour élever le niveau intellectuel et accroître la vraie force du pays. Il se contente de nous apprendre que le pays de M. de Bismarck ne sait pas respecter suffisamment la conscience; nous le savons de reste,

(1) *La Vérité pratique sur l'instruction gratuite et obligatoire, ou la liberté de la famille sous l'autorité de l'église et son asservissement sous l'autorité de l'état*, par P. Fayet.

le fonctionnarisme ecclésiastique fleurit à Berlin comme nulle part ailleurs. M. Dupanloup pourrait nous dire mieux que personne, lui qui s'est si noblement conduit pendant la guerre, ce que cet enseignement religieux donné d'office au nom de l'état a produit de vertu dans les armées allemandes, quel respect de la propriété privée et quelle bienveillance pour les faibles elles y ont appris ! La brochure de l'évêque a du reste joué de malheur, car elle venait à peine de paraître que M. de Bismarck faisait voter la loi qui rend à l'état l'inspection des écoles. Cette brusque transformation de la politique prussienne ôte beaucoup d'à-propos aux paroles suivantes : « Heureux clergé de Prusse, heureux clergé allemand ! On ne vous dispute pas à vous le droit d'enseigner la jeunesse et de vous mêler à tout ce qui se fait pour le peuple ! Vous n'êtes pas des étrangers dans l'école, et on laisse chez vous le Christ venir aux petits enfans. La France a là quarante mille de ses fils librement dévoués au bien, vivant pauvres dans tous ses villages, au sommet des montagnes, au fond des bois, fils et frères de ses paysans, prêts à leur parler de Dieu, du devoir, de la patrie. Ah ! de quel cœur nous nous livrerions à la grande tâche de l'éducation populaire ! Pauvres soldats suspects et désarmés, nous ne pouvons pas combattre, nous ne pouvons que crier : Voilà l'ennemi ! » On croit rêver en entendant ces plaintes. Le clergé français n'a-t-il pas toute liberté, comme les autres citoyens, pour fonder des écoles ? Chaque maison de ses paroisses ne lui est-elle pas ouverte ? Les enfans ne sont-ils pas conduits à ses catéchismes ? La loi proposée ne lui conserve-t-elle pas une part, trop considérable à notre sens, dans l'inspection et le gouvernement de l'instruction publique ? Prétendre que, quand il n'a pas tout, il n'a rien, c'est bien la coutume du parti clérical, mais il se fera difficilement passer pour un martyr dans un pays où il n'a encore que trop de privilèges. Il en est un qu'il défend avec acharnement, c'est celui de la lettre d'obédience pour les congréganistes. L'évêque d'Orléans s'est exprimé à ce sujet avec la plus grande énergie dans sa lettre à M. Gambetta, et M. l'évêque d'Angers a crié au scandale dès qu'il a été question d'imposer la condition du brevet à tous les instituteurs publics. Il nous est impossible de comprendre au nom de quel principe on réclame une aussi choquante inégalité en faveur des religieuses. Quand on invoque leur délicatesse offensée pour les soustraire au jury de l'état, on oublie que nos filles se soumettent à cet examen, et qu'elles ont appris dans nos maisons toutes les pudeurs de la femme aussi bien que dans un couvent. On vante la supériorité d'instruction des congréganistes ; rien ne leur est plus facile que d'en fournir la preuve en prenant le brevet.

N'oublions pas la brochure de M. Laurentie. Le vieil athlète reprend le ceste encore une fois pour frapper son constant adversaire. Alors que de tous côtés on court sus à l'université, il ne peut rester sous sa tente, et il dénonce ce qu'il appelle les crimes de l'éducation française. Il n'a pas tort d'attaquer l'idée qui a présidé à la fondation de l'université, et qui n'était que l'application de ce mot d'un révolutionnaire illustre : « vous devez donner une *centralité* à l'instruction publique, comme vous en avez donné une au gouvernement. » Nous le suivons tant qu'il combat le monopole universitaire tel qu'il fut organisé par le grand despote, tel qu'il a subsisté avec quelques modifications sous les régimes suivans; mais il gâte sa polémique en représentant l'enseignement de l'état comme un empoisonnement public. A l'en croire, Victor Cousin aurait répondu à un de ses disciples qui l'interrogeait sur Dieu : Dieu est l'être qui n'est pas, — et cette parole aurait suffi pour faire de l'élève un athée. M. Laurentie ne voit que machinations et complots contre la religion en dehors des petits séminaires. On croirait qu'après avoir battu en brèche le monopole universitaire il va conclure en proclamant la liberté; il s'en garde bien. Sa vraie pensée, celle de tout le parti éclate dans ce passage significatif : « L'erreur générale, le grand crime de l'éducation française est d'avoir soustrait le peuple à l'action de l'église. L'église fut de tout temps la maîtresse et l'éducatrice du peuple. L'école du peuple était une annexe de la maison du prêtre. La loi du 18 juin 1833 a été une loi injurieuse pour l'église. Elle a fait et voulu faire du maître d'école un rival du prêtre. Là-dessus sont venues les théories qui veulent l'instruction obligatoire, comme si elles voulaient un degré satanique de plus dans le crime de l'éducation. Voici donc la différence des temps : dans la constitution des âges chrétiens, l'église fut la maîtresse du peuple. » La brochure se termine, comme la plupart des opuscules du même genre, par le grand argument du pétrole : Courbez-vous sous le joug de l'église, brûlez ce que vous avez adoré en fait de liberté, ou vous serez brûlés vous-mêmes.

Après les brochures, nous avons un vaste mouvement de pétitionnement, qui dépasse de beaucoup en importance celui que nous avons signalé en faveur du pouvoir temporel de la papauté. Il a été inauguré par une pétition à l'assemblée dont le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, a pris l'initiative, et qui a été signée par six évêques et archevêques. C'est la pièce principale, car la plupart des autres prélats français se bornent à y joindre leur adhésion. La pétition est un vrai manifeste. Elle débute en dénonçant le nouveau projet de loi comme l'atteinte la plus grave à la liberté de l'enseignement, aux droits sacrés des pères de famille, aux intérêts

les plus élevés de l'ordre religieux et moral, à l'avenir même de la patrie. « Ce projet, disent les pétitionnaires, serait à nos yeux un malheur public plus cruel que tous nos désastres. » Les évêques consentent à reconnaître que tout le monde est d'accord pour souhaiter une large et intelligente diffusion de l'instruction; mais ils se montrent très satisfaits des progrès déjà obtenus, leur grandeur dédaigne les chiffres désolans de la statistique. A les entendre, la France a marché à pas de géant dans cette voie; ils en concluent qu'il n'est point nécessaire d'aller plus vite. Les vœux de nos conseils-généraux exprimés au lendemain de nos défaites ne sont que des illusions. « Nous touchons presque au but désiré, » disent ces hommes d'une grande foi, qui ont renoncé à se guider par la constatation des faits dans les choses terrestres. Vient ensuite la grande déclamation contre l'obligation. Défenseurs émus de la liberté de conscience quand il s'agit d'apprendre à lire aux enfans, ils oublient leur adhésion flagrante aux doctrines qui la nient et refusent la liberté du culte partout où domine la papauté. Ils dédaignent le droit, si hautement reconnu par le projet de loi, de fonder des écoles libres, par le seul motif que ces écoles seront soumises au contrôle de l'état. On voit clairement qu'ils veulent s'emparer de l'école communale et donner à l'enseignement de l'église un caractère officiel. Leur protestation n'est pas moins vive contre la nécessité du brevet de capacité pour les religieuses. Toutes ces obligations reviennent d'après eux à l'athéisme obligatoire. Ils terminent par un cri d'effroi et de colère à la vue « de ces légions de la libre pensée qui menacent la civilisation chrétienne et la liberté. »

Pour donner une idée de ce qu'est à l'heure actuelle la campagne entreprise par l'ultramontanisme sur tous les points du pays, il faudrait entrer dans des détails presque minutieux. On verrait avec quel art perfide et quelle violence elle est conduite par les subalternes du parti. Nous avons d'abord les circulaires des comités catholiques d'éducation et d'enseignement qui se maintiennent encore à une certaine hauteur, et se bornent à répéter les assertions des évêques. La *Société générale d'éducation et d'enseignement*, dans sa protestation contre l'obligation, n'hésite pas à dire que le droit de l'état ne pourrait être placé au-dessus de celui de la famille qu'autant qu'il serait prouvé que le père, en ne procurant pas à son fils l'instruction primaire, le prive d'un bien nécessaire à son âme comme le *pain l'est à son corps*; que, même dans ce cas, la prédominance du droit de l'état serait douteuse parce qu'il s'agit d'un bien de l'ordre moral, dont l'appréciation est du ressort de la conscience; que, réduite à elle seule, l'instruction primaire est un

instrument utile, mais ne saurait être appelée un bien nécessaire. Le pétitionnement qui se poursuit dans les communes rurales mérite surtout d'être signalé. Les femmes, les jeunes filles, les enfans, sont invités à donner leurs noms. Les commentaires injurieux ou diffamatoires vont leur train. Les agens chargés de recueillir les signatures déclarent hautement qu'il s'agit d'empêcher le triomphe de l'athéisme, que l'infâme projet de loi dont il s'agit veut enlever Dieu à la France. Une véritable guerre sainte est prêchée contre l'obligation. Les malheureux instituteurs qui ne veulent pas participer à ce mouvement, dirigé contre leur propre cause, sont voués au mépris et soumis à des vexations de toute sorte. Ce qu'il y a de plus grave, c'est le texte même des pétitions mises en circulation; on est en droit de leur reprocher de manquer absolument à la vérité en présentant le système d'obligation sous le jour le plus faux. Au lieu de parler directement du gouvernement qui a proposé la loi nouvelle, on dit que la presse et les conseils-généraux demandent que l'instruction religieuse soit rayée du cadre des matières de l'enseignement primaire. Comme ce pétitionnement n'a commencé qu'au lendemain de la présentation du projet de loi, c'est bien le projet ministériel qu'il vise; les ardents le disent d'ailleurs tout haut, même en chaire. Grâce à une circonlocution bien choisie et qui prête à l'équivoque, on peut noircir à son aise ce que l'on tient surtout à écarter en se ménageant une retraite assurée, si d'aventure des justifications embarrassantes étaient demandées. La pétition du comité de la rue de Grenelle est celle qui a le plus de faveur; elle invoque la pitié publique pour le malheureux père de famille obligé de livrer son enfant aux hommes athées qu'on va préposer à l'école. Elle circule dans toute la France de maison en maison. On a trouvé bon dans certains diocèses de lui ajouter quelques enjolivemens. Dans un de nos centres religieux les plus importants, la conclusion a été modifiée de cette façon : « nous demandons que ledit projet de loi soit rejeté, *et que les bornes restent là où les a placées Charlemagne.* » La propagande contre l'instruction obligatoire se poursuit avec une activité croissante. Elle a ses missionnaires infatigables. On sait faire appel aux intérêts divers avec une grande habileté, qui n'exclut pas la violence; dans les villes où l'esprit religieux et conservateur a gardé de l'influence, on parle de l'abîme des révolutions et de l'irrégion; dans les campagnes, on insiste davantage sur la situation difficile que les idées révolutionnaires font aux agriculteurs. Dans beaucoup de communes, l'instituteur est devenu un véritable paria, le représentant, le bouc émissaire de l'impiété. Il a beau remplir ses devoirs et observer scrupuleusement la loi dans ses dispositions religieuses, il n'en est pas moins

l'objet de l'animadversion. Les passions religieuses ont été tellement excitées dans quelques communes que le conseil municipal a refusé à l'instituteur le misérable supplément de traitement qui lui est nécessaire pour ne pas mourir de faim. La presse départementale ne manque pas d'envenimer la lutte. Nous avons sous les yeux les plus furibondes déclamations contre l'instruction obligatoire. Il faut louer le gouvernement d'avoir défendu par une circulaire très nette aux instituteurs laïques d'entreprendre un contre-pétitionnement.

Peut-on imaginer une tentative plus insensée que cette campagne contre l'instruction obligatoire? On aurait voulu froisser et exaspérer le sentiment national que l'on n'aurait pu mieux faire. Les tambours français battaient encore dans les rues de Berlin que Fichte faisait entendre son éloquent appel à la nation allemande en faveur de l'instruction obligatoire. La France entend le même appel par la voix même des événements terribles qui ont dissipé ses illusions. C'est le moment choisi par l'ultramontanisme pour l'arrêter dans son élan, la river à son passé, et l'empêcher de rien entreprendre d'efficace en fait d'enseignement public.

Notre intention n'a point été de traiter en elles-mêmes les graves questions de politique étrangère ou intérieure que nous venons d'aborder. Il s'agissait simplement de caractériser par des faits précis les efforts actuels du parti clérical. Il serait facile de fournir bien d'autres preuves de sa tendance à exploiter nos malheurs pour reconquérir le pouvoir politique. Toutes les positions importantes dans la société sont l'objet d'un siège régulier, quand elles ne peuvent être emportées d'assaut. Après l'instruction viendra l'assistance publique, dont l'organisation est étudiée présentement par une commission formée à peu près dans le même esprit que la commission pour le projet de loi de M. Jules Simon. L'intervention directe du clergé dans les élections est approuvée hautement par l'extrême droite, qui applaudit avec enthousiasme quand un député vient dire qu'il siège à la chambre en tant que catholique. Si l'on n'y prend garde, et pour peu que l'on suive cette pente, nos institutions seront absolument faussées; mais, comme l'esprit public ne marchera pas du même pas dans la voie rétrograde, nous arriverons prochainement à ces conflits entre la légalité et la réalité des choses qui ramènent les catastrophes. Voilà pourquoi il est nécessaire de signaler et de combattre de toute son énergie la tendance fatale qui se développe sous nos yeux. Il ne s'agit pas des intérêts de tel ou tel parti religieux triomphant des fautes de ses adversaires. Triste et coupable triomphe que celui qui consisterait à se féliciter de ce qui divise et abaisse la patrie! C'est d'elle seule que nous sommes préoccupés dans cette période tourmentée et

obscur que nous traversons. On profite de sa détresse pour essayer de l'amener à désavouer les grands principes de liberté qu'elle a professés depuis soixante ans. Il nous semble voir ces personnes doucereusement tenaces qui guettent au chevet d'un malade l'heure de l'affaiblissement pour obtenir de lui qu'il fasse pénitence des paroles courageuses et viriles qu'il a jetées dans le monde. Non, la France, toute malheureuse qu'elle soit, ne reniera pas sa révolution dans ses résultats immortels. On trouve bon aujourd'hui de nous dire sur tous les tons que c'est là une œuvre misérablement avortée, et qu'il vaudrait mieux l'effacer de notre histoire. Sans doute, à bien des égards, elle ne nous a pas donné ce que nous en pouvions attendre, et elle n'a pas réussi à fonder cette liberté mesurée qui échappe aux dictatures et aux insurrections. Quand on va au fond des choses, on reconnaît que le plus grand obstacle au succès définitif est venu de ce que la religion dominante et la liberté n'ont pas pu s'entendre, et cela précisément parce que la religion n'a pas su se dégager suffisamment de la politique, qu'elle a pris parti contre le régime nouveau, et a cherché, en maintenant ses privilèges, à restreindre à son profit le droit de la conscience. Toutes les déclamations, toutes les tentatives contre l'état laïque sont dirigées contre ce qu'on peut appeler l'héritage inaliénable de la révolution; il a été payé d'assez d'efforts, de luttes et de douleurs pour que nous ne le laissions pas entamer. Il faut que la France sache que l'ultramontanisme veut lui prendre bien plus que son territoire, qu'il veut lui ravir sa pensée, sa force, sa liberté, tout ce pour quoi elle a combattu et souffert, tout ce qu'évoque son nom, qui à lui seul, selon l'expression de Tocqueville, faisait pâlir les despotes en leur rappelant ce qu'elle était capable de faire pour défendre le legs de 1789. Aussi croyons-nous que, bien loin de revenir en arrière, elle doit faire courageusement un pas en avant, et aborder le grand problème des temps modernes, celui que tout ramène devant nous, cette séparation franche et complète de l'église et de l'état qui seule mettra fin à ce déplorable mélange de politique et de religion par lequel nous périssons.

EDMOND DE PRESSENSÉ.

UN DIPLOMATE

—
—
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

L'ABBÉ DUBOIS.

D'APRÈS LES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

—

Correspondances diplomatiques : 1^o Dubois en Angleterre (Hanovre), 1716. — 2^o Dubois à La Haye, 1716-1717. — 3^o Dubois ambassadeur à Londres, 1717-1718. — Dépôt des archives.

—

I.

Dubois avait soixante ans en 1716, lorsque le régent, menacé à l'intérieur par la faction des légitimés, mal vu à Vienne, suspect à Madrid, en délicatesse avec l'Angleterre, qui lui reprochait sa connivence dans l'insurrection jacobite, imagina l'expédient d'envoyer au roi George un homme assez habile pour bien servir, et trop mince personnage pour compromettre un gouvernement. Rien de plus vague et de plus irrégulier que la mission confiée au nouveau plénipotentiaire : sans base assurée comme sans limites précises, pouvant finir au premier mot ou tout embrasser dans ses vastes conséquences, elle semblait faite à la mesure de l'envoyé lui-même et réglée en quelque sorte sur la capacité flexible d'un esprit aventureux, sur l'audace d'une ambition qui ne pouvait plus attendre. C'était à lui de créer son rôle, de compter sur son étoile, et, par un coup de bonheur ou d'adresse, de pousser sa fortune. Un incognito sévère enveloppait cette démarche pleine de hasards. Caché sous un faux nom, déguisé en cavalier hollandais, et se donnant

tantôt pour un malade en voyage, tantôt pour un amateur en quête de livres ou de tableaux, l'abbé devait courir en poste au fond de la Hollande, guetter le passage du roi George sur la route de Hanovre, se glisser dans le cortège, remettre au secrétaire d'état Stanhope une lettre du régent, et, dans l'éclair de cette unique entrevue, saisir la chance d'un rapprochement. Le seul maréchal d'Huxelles, président du conseil des affaires étrangères, avait le secret de cette tentative, et la désapprouvait.

Le 6 juin, un billet de la main du régent donne le signal du départ; c'est le premier de ces documens officiels dont la série finit au traité de la quadruple alliance. Il est ainsi conçu : « Je prie M. le marquis de Torcy de faire expédier un ordre aux maîtres de poste de fournir au sieur de Sourdeval les chevaux dont il aura besoin pour une chaise à deux personnes et pour les gens de sa suite. » Un second billet de la même main ordonne de délivrer un passeport pour le sieur de Sourdeval et son secrétaire, afin qu'il puisse librement passer, sans être arrêté, retardé ni fouillé. — Le sieur de Sourdeval était le secrétaire de Dubois : son maître et lui avaient interverti les rôles sur le papier, comme Dorante et Pasquin dans *les Jeux de l'amour et du hasard* de Marivaux. Muni de 10,000 livres en argent blanc et de 4,000 livres en or, Dubois emportait, outre la lettre pour Stanhope et d'amples instructions, cette seconde lettre de créance, qui ne devait être présentée au roi qu'après le succès des premières ouvertures : « Si l'abbé Dubois, qui va en Hollande pour ses affaires particulières, s'y trouve lorsque sa majesté y passera, et s'il a l'occasion d'avoir l'honneur de lui rendre compte des sentimens qu'il connaît en moi pour la personne de votre majesté et pour l'union de la Grande-Bretagne et de la France, je la supplie d'avoir créance en lui, et d'être persuadée qu'il ne peut exagérer mon estime et mon respect pour votre majesté. » Ce n'était pas sans peine que le régent avait rencontré cette forme adroite et simple d'un désir qui voulait se montrer et qui craignait de se trop faire voir : la minute chargée de ratures l'atteste; deux ou trois brouillons plus expressifs ont été rejetés. Le 5 juillet, Dubois arrivait à La Haye, et prenait logement dans une auberge pleine d'Allemands, sous le nom de Saint-Albin, qui était précisément celui d'un bâtard de la comédienne Florence et du duc d'Orléans. Le 23, il envoyait à Paris un rapport de cent soixante-dix-sept pages sur le début de ses opérations.

A lire cette longue dépêche, on se croirait en plein roman comique : la négociation, qui devait produire de très sérieux résultats, commence à la façon de ces imbroglios légers où figurent les héros travestis de la littérature picaresque. Incommodé de la route, « tous-

sant et fébricitant dans son auberge, » étourdi du vacarme de la cohue tudesque au milieu de laquelle il se tenait caché, Dubois rêvait aux moyens de se découvrir à l'ambassadeur français, Chateaufort, sans être reconnu par le personnel de l'ambassade. Un matin donc, dissimulant la moitié de sa figure sous une vaste perruque, comme Scapin sous son manteau, il se rend à la chapelle où Chateaufort entendait la messe; mais, trahi par une toux fâcheuse qui attire sur lui l'attention des assistans, il brusque « sa prière, » descend aux écuries, et, pour se donner une contenance, se pose en amateur de cavalerie, admirant la beauté des chevaux de l'ambassadeur. Survient Chateaufort, qui après la messe passait la revue de ses équipages; saisissant l'à-propos, Dubois se fait connaître. Restait une difficulté grave : quel jour et en quel lieu débarquerait le roi? Nul ne le savait, pas même l'ambassadeur; ce débarquement était un secret d'état. L'abbé se désespérait en pensant que sa mission pouvait échouer sur ce premier écueil et son pot au lait se briser. « Je compris que, si je manquais ce moment, je n'avais qu'à m'en retourner avec la seule consolation d'avoir eu bonne intention et d'avoir pris beaucoup de peine inutile, comme don Quichotte, pour venger les torts faits à l'honneur et à la vertu. » Il couvre d'éclaireurs la côte et les chemins qui y conduisent, fait surveiller les mouvemens de l'ambassade anglaise, et pendant les heures d'attente occupe l'impatience de son esprit inquiet à rédiger la demande de rendez-vous qu'il adressera au comte Stanhope. Ce billet, qui allait tout engager et qui pouvait tout rompre, est tourné en sept façons différentes; la dernière est la meilleure et la plus courte : « Je n'ai pu résister, milord, à la tentation de profiter de votre passage par la Hollande pour avoir l'honneur de vous embrasser. Je suis à La Haye à l'insu de tout le monde et entièrement inconnu; je vous en demande le secret, et je vous supplie de vouloir bien me faire savoir en quel endroit vous jugerez à propos que je me rende, et en quel temps, pour pouvoir vous entretenir librement; j'espère que vous voudrez bien accorder cette grâce à l'ancienne amitié dont vous m'avez honoré et à l'intérêt sincère que je prends à tout ce qui vous regarde. »

Le succès ne pouvait échapper à des mesures si bien concertées. Informé à temps par ses émissaires, Dubois brûle le pavé sur la trace de l'ambassadeur anglais, rejoint le roi, débarqué le 20 à Maastricht, et le 21 il voyait Stanhope. Là, il joue si naturellement les divers rôles qu'il a étudiés, mêlant dans ses discours une feinte indifférence à une exacte connaissance des questions, parlant de ses livres, de ses tableaux, de ses infirmités, des eaux de Saint-Amand qu'il va prendre, des avantages d'une solide union entre la

France et l'Angleterre, rappelant le souvenir du cidre pétillant qu'il a bu jadis avec Stanhope à la prospérité des deux peuples; — il jette si adroitement l'amorce à la curiosité du diplomate anglais qu'il obtient de lui, coup sur coup, trois entrevues d'où il sort avec l'ébauche d'une convention. Il la porte à Paris, revient huit jours après muni de pleins pouvoirs pour la discuter, et suit à Hanovre le roi et son ministre. C'est la préface de la négociation. Dubois a conquis son terrain, il est homme à s'y maintenir. « Vous voilà dans la machine, lui écrivait le commis principal Pecquet; je ne suis pas en peine de la manière dont vous la remplirez. »

Le comte Stanhope, qui venait d'accepter au nom de l'Angleterre le principe d'une entente cordiale et d'une politique de paix, était un de ces Anglais que la séduction du génie français au xvii^e siècle et l'air de grandeur visible jusque dans nos revers avaient à demi gagnés à notre cause : bien que l'âpreté des dernières guerres eût altéré cette impression, elle n'était pas effacée, et le secrétaire d'état céda malgré lui à l'empire des préventions qui animaient alors contre nous le peuple, la majorité whig du parlement, la famille royale presque entière, et le cabinet même auquel il appartenait. Connaissant à fond les principales cours de l'Europe, mêlé activement aux grandes affaires des premiers temps du xviii^e siècle, ses fréquens voyages sur le continent, les amitiés qu'il y cultivait, son expérience de diplomate et de soldat, un tour d'esprit cosmopolite et déjà philosophique, tempéraient chez lui la fougue et la rudesse du patriotisme insulaire; il craignait la France et s'en défiait sans la haïr. Attaqué par des rivaux qui aigrissaient les rancunes nationales, il ne lui déplaisait pas de les supplanter par une évolution inattendue : il avait connu le régent en Espagne et Dubois à Paris, il goûtait les hautes qualités du prince, la vivacité spirituelle de l'abbé; nul préjugé ne l'empêchait de travailler avec eux à l'établissement d'un système nouveau qui, soutenu par lui, le soutiendrait lui-même. « J'espère bien, disait-il, faire perdre aux Anglais l'habitude de regarder les Français comme leurs ennemis naturels. »

Dans le cours des négociations, la probité de Stanhope eut à repousser certaines attaques extra-diplomatiques de l'insidieux abbé : son caractère sortit victorieux de l'épreuve. On a beaucoup dit, d'après Saint-Simon, que Dubois s'était vendu à l'Angleterre; mais quel besoin avait l'Angleterre d'acheter un homme qui recherchait son alliance et tremblait d'être éconduit? Les deux pays dans cette affaire n'étaient nullement sur un pied d'égalité; selon le mot de Dubois, on ne jouait pas à bille égale avec les Anglais. Si vénal qu'on suppose l'abbé, il n'était pas en situation de se vendre. Loin d'être le corrompu, c'est lui, — les documens officiels le prouvent,

— qui fut ou essaya d'être le corrupteur. Pénétré des avantages de l'alliance et craignant d'insurmontables obstacles, le régent avait autorisé son représentant à tenter les moyens extrêmes, bien plus irréguliers qu'extraordinaires en ce temps-là. Dubois offrit donc à Stanhope 600,000 livres. Que répondit Stanhope? Suivant l'abbé, il accueillit favorablement l'ouverture; puis, se ravisant, il refusa. Cette dépêche, adressée au régent le 30 octobre 1716, nous paraît assez importante pour être citée ici; on y verra l'impudence du tentateur naïvement peinte par elle-même.

« Je n'ai pas eu le temps jusqu'à présent, monseigneur, d'avoir l'honneur de vous rendre compte d'une circonstance dont j'avais impatience pourtant que vous fussiez instruit. Dans le temps le plus obscur et le plus incertain de la négociation d'Hannover, je trouvai une occasion si naturelle de faire à M. Stanhope l'offre que vous m'aviez ordonné de lui faire, que je hasardai le compliment, et je n'ai jamais eu plus de joie que de voir qu'il me laissait tout dire, jusqu'à la somme que je fixai tout d'un coup à 600,000 livres, ce qu'il écouta gracieusement et sans se gêner. Ma satisfaction fut encore plus grande quand il me répondit que votre altesse royale était un si grand prince que personne ne devait rougir de recevoir de ses grâces et d'être l'objet de sa générosité, qu'il recevrait avec beaucoup de reconnaissance les marques de l'honneur de son estime qu'elle voudrait lui donner, mais qu'il fallait au moins travailler à lui rendre quelque service, ce qu'il accompagna de toutes les marques de reconnaissance d'un homme qui sent qu'on l'enrichit. Depuis cette entrevue, j'ai eu occasion sept ou huit fois de lui en reparler. Tantôt je lui disais que, comme je ne me connaissais pas en diamans, je le priais d'acheter lui-même ceux que j'avais ordre de le prier d'accepter, tantôt que je ne voulais pas lui faire tenir cet argent par M. Lass... Une fois je l'ai prié de me dire si je devais prendre des lettres de change sur Londres ou sur Amsterdam, ou sur Hambourg, qui était dans le voisinage d'Hannover... Une autre fois je lui dis, comme en confidence, que j'avais une raison personnelle de désirer que le traité fût signé, qui était que cette signature me délivrerait de la frayeur perpétuelle que j'avais qu'on ne volât 30,000 louis d'or neufs, qui étaient dans mon appartement à Paris, et qui étaient à lui, et que ce dépôt m'importunait fort... Enfin, après la signature des dernières conventions, je lui dis fort sérieusement que, devant partir incessamment, je le priais de me dire quelles lettres de change lui seraient plus commodes; il me remit d'un jour à l'autre, jusqu'à celui de mon départ, qu'il me déclara que votre altesse royale était un grand prince qui pouvait, dans mille occasions, lui faire plaisir, qu'il me priait de lui faire mille remerciemens des offres généreuses que je lui avais faites,

qu'il avait estimé toute sa vie votre altesse royale, et regardé comme le seul prince de l'Europe qui fût instruit, et que cette estime suffisait pour qu'il lui fût dévoué toute sa vie; qu'il ne m'avait pas dit sa pensée jusqu'à ce moment, de peur que cela ne me contraignît et ne me rendît moins hardi à lui proposer tout ce qui pouvait convenir à votre altesse royale. Je n'oubliai rien pour l'ébranler, sans y réussir; toutes mes figures de rhétorique furent inutiles. Voilà le seul point de la négociation où j'aie totalement échoué. »

Étonné d'un refus qu'il qualifie d'héroïque et d'admirable, Dubois fort sagement conseille au régent de n'en rien dire. « Quoiqu'on soit tenté de parler d'un si beau trait, je ne crois pas, monseigneur, que vous deviez le divulguer... Je crois que vous devez essayer de lui faire accepter par bricoles et par les menus ce qu'il n'a pas voulu recevoir directement et en gros, et quand il résisterait à tout, comme je crois qu'il le fera, il ne serait pas bon de répandre que vous avez voulu tenter un ministre public. » L'abbé n'avait pas renoncé à circonvenir Stanhope de ses souplesses; nous le verrons en 1718 revenir à la charge après la signature de la quadruple alliance, présenter son marché avec plus de délicatesse et d'un air plus engageant. En attendant qu'il trouve jour à recommencer ses « bricoles » et son maquignonnage, il presse le régent d'envoyer en Angleterre soixante pièces des meilleurs crus de la Champagne et de la Bourgogne. « Je supplie votre altesse royale de faire choisir par quelque connaisseur fidèle, d'une part, trente pièces de vin de Champagne du plus fort, et de celui qui aura le plus de qualité, tel que le bon vin de Sillery, et d'autre part quinze pièces de vin de Champagne de la même qualité, dix pièces de bourgogne et du plus fort aussi, et cinq pièces de vin de Volnay. Les trente pièces de vin de Champagne seront pour le roi, et les trente autres seront pour M. Stanhope. » — Ces façons hardies et ces procédés généreux ne refroidirent point Stanhope, bien au contraire; l'amitié des deux négociateurs en devint plus intime, et le régent ayant exprimé à Dubois combien il regrettait que le ministre se fût montré d'humeur si peu traitable, l'abbé s'empressa de communiquer à celui-ci les sentimens du prince. La minute de sa lettre porte en tête ces mots : *papier à brûler*. « Je viens de recevoir, milord, la réponse de M. le duc d'Orléans sur la confiance que je lui ai faite de la tricherie avec laquelle vous m'avez laissé espérer pendant plus d'un mois que vous recevriez une petite marque d'amitié de sa part, et du refus par lequel vous avez fini avec moi le jour de mon départ d'Hannover. Il me marque combien il est touché de vos grandes qualités et finit par ces paroles : « je suis bien fâché que vos instances au-

près de lui aient été inutiles, mais je ne me rebute pas pour cela. » Stanhope répondit par ce *billet secret* qui marque bien le caractère que les deux diplomates entendaient donner à l'alliance. « Cette alliance doit être une parfaite amitié et entière confiance entre nos maîtres. J'espère que ces deux princes seront amis à tel point qu'ils pourront faire grand bien aux serviteurs l'un de l'autre en se les recommandant réciproquement. Or je vous promets d'avance que, si vous pouviez jamais suggérer au roi mon maître les moyens de vous rendre service, il le ferait du meilleur de son cœur, tant vos manières et tout votre procédé lui ont plu. » Dubois avait raison : la vertu de Stanhope était de celles qui « ne se gendarment pas. »

Malgré les bonnes dispositions du secrétaire d'état et une heureuse entrée en matière, la mission de Dubois se heurtait à des difficultés considérables. On s'en fera une juste idée par cette simple remarque : l'alliance avait contre elle l'opinion publique des deux pays, le parti espagnol dans le gouvernement français et toutes les chancelleries d'Europe; elle ne comptait guère d'autres partisans bien décidés que les diplomates qui la négociaient. Dubois put voir dans ces débats quelle crainte inspire aux agens d'un pays libre le contrôle d'une assemblée; il n'était pas un des ministres du roi George qui ne fût convaincu qu'en travaillant au traité il jouait sa fortune et sa tête. « Les Anglais, écrivait-il au maréchal d'Huxelles, portent leurs scrupules et leur timidité si loin qu'ils refusent de corriger une faute d'orthographe dans la crainte que dans dix ans cela puisse servir à faire leur procès au parlement, ce qui est devenu en eux comme un sentiment involontaire contre lequel rien ne les rassure. On m'en a rapporté des exemples qui feraient une scène de comédie. » Combattu par les influences hostiles, le roi George hésitait : comme tout prince mal affermi, il était sensible au désir d'abattre ses compétiteurs en leur enlevant l'appui de la France; mais l'opposition du parlement, les clameurs de son entourage, la défiance que lui inspirait le régent et surtout l'ascendant de l'empereur l'arrêtaient. L'empereur avait alors en Europe, grâce aux fautes de Louis XIV et à l'épée du prince Eugène, une situation comparable à celle que les événemens de 1814 et de 1815 ont donnée un siècle plus tard à la Russie. « On ne saurait croire, écrit Dubois, à quel point l'empereur est ici redouté. Son étoile, ou pour mieux dire sa comète, car c'est une étoile effrayante, a une terrible influence sur cette cour. » Au moment où l'agent français mettait le pied en Hollande, le canon de Peterwaradin avait de l'écho dans toute l'Allemagne; il n'était bruit que de la défaite des Turcs et de la gloire des armes impériales. « On m'a envoyé humer une étrange nouvelle pour le succès de nos affaires,

il semble que l'air de l'Allemagne en soit changé, et je puis dire même empoisonné. » La France au contraire pesait d'un poids léger dans la balance. Épuisée et pleine de factions, les rapports diplomatiques s'accordaient à la peindre des plus tristes couleurs; on représentait le régent comme un homme sans énergie ni bonne foi, paresseux d'esprit et de corps, haï du peuple, odieux aux troupes, méprisé de ses partisans, jouant à peine le sixième rôle dans son gouvernement et menacé d'aller achever sa régence à la Bastille.

Dubois eut le mérite de discerner l'unique chance favorable et de la saisir. Il attaqua le roi par l'intérêt dynastique, et s'efforça de changer en sentimens de confiance et d'estime ses préventions contre le régent. Tout son travail porta sur ce point; il fit jouer selon cette vue les ressorts de son intrigue, appliquant à la guerre diplomatique ce grand principe des stratégestes en galanterie : celui qui a le cœur a tout. Il gagne le cœur du roi, et par ce coup de maître frappe d'impuissance ses adversaires. George l'autorise à lui écrire en confidence et sans intermédiaire, l'invite à ses chasses, lui donne son médecin, le présente à la reine de Prusse sa fille, le régale de son excellent vin de Tokay, « dont il était fort curieux, » et disgracie un de ses ministres, lord Townsend, qui s'obstinait à empêcher l'alliance. La volonté du roi, une fois déclarée, entraîna la cour et adoucit l'aigreur du parlement. Il faut donc attribuer à la séduction des qualités personnelles de l'ambassadeur une bonne part du succès. Dubois avait de l'esprit, dit Saint-Simon, qui pourtant ne le ménage guère; il avait « assez de lettres, d'histoire et de lecture, beaucoup de monde, force envie de plaire et de s'insinuer, » tous les dehors, sinon tout le vertueux de l'honnête homme. Son humeur gaillarde, ses libres saillies réussissaient fort dans la meilleure société d'Angleterre, et lui-même faisait profession d'aimer cette nation un peu rude, mais sensée et vigoureuse. Il écrivait un jour à l'abbé de Saint-Pierre : « Je suis ici parmi les plus solides esprits qu'il y ait au monde, je veux dire les Anglais. »

Deux choses étaient en question dans les conférences de Hanovre : la paix de l'Europe et la stabilité du gouvernement français. Dubois avait pour maxime que « les affaires étrangères sont l'âme de l'état, » — vérité de tous les temps et même du nôtre; il sentait bien que le régent, si chancelant jusqu'alors, — braverait les factions ainsi que l'étranger avec l'appui de l'Angleterre, et qu'il gagnerait à cette alliance d'être respecté chez les autres et le maître chez lui. Aucune des conséquences de la négociation n'échappait à la sagacité du négociateur. Il était de ces politiques clairvoyans et prompts qui en toute affaire vont droit à l'essentiel, marquent nettement le but et enlèvent ou tournent l'obstacle avec résolution. Son style exprime

en traits saisissans la conviction dont il était animé. « Je voudrais pouvoir racheter d'une partie de mon sang le temps que d'inutiles difficultés nous ont fait perdre. Ces longueurs nous coupent la gorge. On nous a reproché autrefois, monseigneur, pendant vos études, de compter par minutes. Je mérite bien mieux présentement ce reproche, et les minutes me paraissent plus longues que des heures entières à un écolier retenu à l'étude par force, tant j'ai d'impatience que vous ayez ce papier bien signé dans votre cassette. Quand vous serez libre dans votre taille de tous les côtés, vous écouterez plus tranquillement les balivernes qu'on vous débitera. Il est clair que cette alliance déterminera le système de l'Europe pour longtemps, et donnera à la France une supériorité qu'elle ne pourra pas acquérir autrement. Cela posé, elle me paraît sans prix, et, si j'étais le maître, j'aimerais mieux donner 30 millions que de la manquer. » En regard de cette déclaration, on lit une note écrite à la marge de la main du régent : *Je pense comme vous sur tout cela.*

La langue diplomatique de Dubois, comme on a pu le voir déjà, a plus de vivacité que de concision, plus d'originalité que d'élégance. Ses dépêches sont des conversations verbeuses, mais toujours claires dans leur abondance négligée; le sujet y est examiné sous toutes ses faces, et les répétitions servent à mettre en relief l'idée principale. Dubois n'emprunte pas aux chancelleries leur style; il garde le sien, qui est l'image de son esprit, plus pétulant que distingué. Le fond de cet esprit, c'est la verve et la gaieté, c'est la finesse enluminée de belle humeur, avec une pointe de gaillardise; tout cela éclate en trivialités pittoresques, sans penser le moins du monde à se mortifier et à s'éteindre sous la froideur d'un genre convenu. Dubois est le moins académique des diplomates, et, si sérieusement qu'il joue un rôle très sérieux, il ne peut s'empêcher d'avoir le mot pour rire dans les situations les plus critiques. « Jamais Hibernois, écrit-il à Pecquet, n'a tant ergoté que moi. J'a estocadé comme un prévôt de salle, mais j'ai reçu de terribles estocades, et j'aurais eu grand besoin d'un second tel que vous. J'ai soutenu opiniâtrément tout ce que vous m'avez appris, et j'ai été martyr de vos vérités comme les premiers chrétiens de Rousseau. » Il ne hausse pas le ton, même en écrivant au régent. « Souvenez-vous, monseigneur, que la chandelle brûle, et que les pieds me grillent... Ces lenteurs m'ont coûté plus de larmes qu'il n'en tiendrait dans un seau. Je vois les difficultés grossir à tous momens comme les boules de neige qui tombent des Alpes, qui n'auraient pas d'abord couvert un oiseau et qui à la fin accablent des caravanes tout entières. » On saisit ici le caractère du style de Dubois; c'est une langue imagée et familière, faite de comparaisons, de bons

mots et de proverbes, ayant l'accent gascon et les libertés colorées du langage populaire. « Je crois pouvoir assurer votre altesse royale que les concessions qu'elle fait seront rejetées, si on les fait filer cliquète par cliquète, et qu'au contraire il faut former de ces petites grâces un plat en pyramide qui ait une belle apparence, parce que cette menue dragée présentée grain à grain paraîtrait rien. »

Dubois est souvent bas, il n'ennuie jamais; il a une vulgarité piquante et assaisonnée. Son vrai mérite d'ailleurs est dans le fond des choses, et cette humeur joviale n'est que la vive expression d'une supériorité qui sait trop bien sa force pour s'imposer une gêne inutile. Il rit volontiers de lui-même et de la figure inaccoutumée qu'il commence à faire dans le monde : c'est le contraire du sot parvenu qui prend des airs d'importance. Écrivant à ce même Pecquet, dont il appréciait fort les services et redoutait les maladies, « je prie le Seigneur, lui dit-il, que vos maux n'aient point de suite, et j'offre un holocauste d'un couple de cardinaux, du double de présidens à mortier et d'une douzaine de ducs que je lui abandonne, pourvu qu'il vous conserve... Vous deviez bien, en m'envoyant la pancarte de plénipotentiaire, m'instruire du personnage que cela m'oblige de faire, car il faut que je prenne garde à *Jodelet prince*. » Jodelet prince, ou Dubois plénipotentiaire, se signalait dans son nouveau métier par des stratagèmes inattendus, par des traits de génie tout à fait dignes d'enrichir le répertoire comique, et il faut voir, lorsqu'il en parle, comme sa verve brille, témoin le récit d'un tour joué par lui à lord Stanhope au sortir d'un dîner qui avait troublé de quelques vapeurs le flegme du secrétaire d'état; laissons le héros de l'aventure s'expliquer en personne, car on ne saurait mieux dire, et bornons-nous à bien fixer le lieu de la scène.

Pendant les conférences de Hanovre, Dubois, qui avait quitté l'auberge hollandaise et la compagnie d'Allemands où nous l'avons laissé, habitait incognito, toujours sous le nom de Saint-Albin, dans la maison même que lord Stanhope occupait. On négociait là, du matin au soir, « en robe de chambre et en bonnet de nuit; » là se passa l'histoire que Dubois raconte au régent le 4 novembre 1716. « J'ai dressé une embuscade à mon hôte, qui a eu tout le succès que je pouvais espérer. Le premier étage de la maison qu'il occupe est composé d'un grand salon peint qui a à chaque bout un grand appartement. Je suis logé dans l'un et il habite l'autre, de sorte que, comme il n'y a que le salon entre nos deux logemens, cela fait une communication continue de lui chez moi, et nulle de moi chez lui pour ne le pas interrompre dans les occupations de sa charge et ne pas m'exposer tous les jours à trouver en face ceux dont il est important que je ne sois pas vu. J'ai eu l'honneur d'écrire à votre

altesse royale que M. Stanhope devait donner à dîner mardi à l'envoyé de l'empereur. Il invita le général des troupes, le ministre d'Hanover et les principaux de l'état au nombre de quatorze à ce dîner, qui se fit dans le salon qui est entre nos deux appartemens, et pendant lequel le mien fut fermé. Comme ce festin allemand devait être beaucoup arrosé, il me vint en pensée que, si le vin du secrétaire d'état était, comme je l'avais vu autrefois, gai et parleur, je pourrais peut-être après le dîner profiter de quelqu'une des vérités que le vin se vante de tirer des plus taciturnes, et, lorsque les derniers convives furent accompagnés, je laissai ma porte ouverte, ce qui invita M. Stanhope d'y entrer en remontant, comme je l'avais espéré. En se jetant dans un fauteuil, il me dit : « Mon cher prisonnier, j'ai bien des excuses à vous faire de l'incommoité que vous avez eue d'être enfermé toute l'après-dînée; vous voyez un homme qui s'est enivré en faisant les honneurs de sa table! » En effet, il s'était distingué parmi treize Allemands qui avaient bu soixante-dix bouteilles de vin et cinq ou six bouteilles des liqueurs les plus violentes, qu'ils avaient avalées comme de l'orgeat. L'ayant trouvé à peu près comme je le désirais, je lui conseillai de prendre du thé pour abattre les fumées du vin, et après qu'on eut établi devant nous un cabaret propre à une longue conversation, je lui montrai en confidence une lettre tout en chiffres de M. de Chateaufort... Je n'eus besoin que de cette confidence pour le mettre en mouvement, et il commença à me parler avec une rapidité qui ne s'arrêta depuis neuf heures qu'à une heure après minuit, et qui m'instruisit de la plupart des choses que je voulais savoir, sans qu'il m'en coûtât que le soin de lui faire quelques petites objections pour le faire passer d'une matière à une autre... « Mais, mon Dieu, mon cher petit ami, me dit-il à la fin et un peu tard, je crois que tu m'as ensorcelé, oui, mordieu, je le crois, car sans prudence je me laissai ébranler par tout ce que vous me dites. » La pièce n'est-elle pas délicate et le récit bien tourné? Dubois, qui vivait de régime, a tiré une belle vengeance de ce banquet anglo-allemand dont sa sobriété forcée avait subi le voisinage.

Tandis qu'il jouait au plus fin sur l'échiquier diplomatique, ses ennemis et ceux du régent agissaient à Paris pour traverser un succès qui devait pousser si haut la fortune du négociateur et consolider celle de son maître. Ce parti avait à sa tête un puissant et rusé personnage, le maréchal d'Uxelles, chargé de suivre et de contrôler, comme président des affaires étrangères, une négociation entreprise contre son avis. Dubois était dans la position rare, mais non sans exemple, d'un ambassadeur qui a pour ennemi de sa personne et de son œuvre le ministre dont il reçoit les instructions.

Chateauneuf, à La Haye, servait de confident à la pensée intime du maréchal : jaloux de la supériorité de Dubois, qui l'écrasait, fatigué d'un poste où il s'était ruiné sans dédommagement et avait vieilli sans gloire, tourmenté de sa goutte et de ses créanciers, il se prêta volontiers à un espionnage qui satisfaisait ses rancunes et flattait celles du ministre. Tout en protestant, dans les dépêches officielles, de l'étroit accord qui régnait entre lui et son collègue, il accusait en secret les emportemens de l'abbé, son orgueil ambitieux, ses discours inconsidérés, ses imprudentes démarches, les extravagances de cet ambassadeur vraiment extraordinaire, qu'il dépeignait comme un brouillon et un fou. Huxelles, entrant dans ses chagrins, lui recommandait une patience habile et amassait en silence ces prétendus griefs pour en accabler Dubois le jour où éclaterait l'échec définitif qu'il n'avait pas cessé d'espérer.

L'abbé, dont l'œil profond perceait les intrigues des cours de Vienne et de Madrid, n'avait gardé d'ignorer ce qui se tramait au Palais-Royal. Opposant à la cabale d'Huxelles le crédit des amis particuliers du régent, les fortes têtes du tripot des roués, il écrivait à Nancre, à Nocé, leur dénonçait les menées du maréchal, ses lenteurs calculées, ses indiscretions perfides. « N'est-il pas étonnant qu'au moment où je suis venu à bout de la seule chose qui puisse assurer la paix au royaume et mettre M. le duc d'Orléans hors d'atteinte, et lorsque j'ai toute l'Europe à mes trousses pour nous enlever ce bonheur inespéré, les obstacles viennent de France et de certains serviteurs du prince? Désormais je tiendrai pour un miracle au-dessus de ceux de saint Antoine de Padoue quand une affaire étrangère réussira. » Dubois connaissait le faible de son ancien élève, tous les accès ouverts aux suggestions mauvaises dans cet esprit aimable et ce cœur incertain. « Il passe sa vie, disait-il, à filer des cordes pour être emmaillotté. » Aussi l'effort le plus sérieux de sa diplomatie est-il tourné de ce côté-là; le duc d'Orléans lui coûte plus à diriger et à retenir que le roi George à persuader. « Je vous supplie, monsieur, de ne communiquer mes lettres à personne et de ne pas les laisser tomber entre les mains des canailles qui touchent à vos papiers, car nous avons besoin du secret. J'espère aussi qu'on prendra des moyens pour faire taire le carillon du Palais-Royal, de peur qu'à force de sonner les cloches on n'attire le tonnerre. » Dans sa guerre contre Huxelles, Dubois se donne tous les mérites, comme il a tous les droits : scrupuleux observateur des formes, il reçoit avec déférence les ordres du ministre, fait appel « à la supériorité de ses lumières, et l'invoque comme un dévot son saint patron; » il prie le commis Pecquet de lui montrer le droit chemin du cœur et de l'estime « de ce grand homme, »

affirmant qu'un seul mot d'éloge accordé par un tel connaisseur « est un opium souverain pour tous ses maux. » En même temps il se tient ferme sur cette habile défensive, ne cédant rien d'essentiel, attentif à réprimer les empiètemens de l'adversaire et à relever ses torts. Huxelles un jour ayant eu l'air de lui faire la leçon sur d'apparentes variations, Dubois lui répond finement que varier à propos est l'art du diplomate, comme louvoyer est celui du marin; le maréchal, piqué au jeu, marque son dépit par une inconvenance. Dubois, se souvenant qu'il est conseiller d'état, s'informe à Paris des égards dus aux conseillers et les impose à la mauvaise humeur du maréchal. De là cette lettre à Fontenelle, qui est comme perdue dans ces vastes collections de papiers diplomatiques : « Mon illustre, faites-moi l'amitié, lorsque vous rencontrerez M. l'abbé Bignon, de lui demander, par manière de conversation et sans qu'il puisse deviner que cela vienne de moi, comment les maréchaux de France finissent leurs lettres en écrivant aux conseillers d'état. La réponse vous coûtera le papier qu'il faut pour une lettre et la peine de cacheter et de mettre le dessus pour moi et de l'envoyer à mon appartement, afin que l'on me la fasse tenir à la campagne. Je vous prie de ne dire à personne que je vous ai fait cette prière; je vous embrasse de tout mon cœur. » Pour le talent méconnu ou molesté, la seule vengeance efficace et digne, c'est de réussir. Dubois battit tous ses ennemis en signant à La Haye la triple alliance le 4 janvier 1717.

Le traité avait été précédé de la convention de Hanovre, signée avec les Anglais seuls le 10 octobre; ces deux actes diplomatiques résument les négociations des six derniers mois de 1716, et marquent la décisive intervention de l'abbé Dubois dans les affaires extérieures. A partir de ce moment, il y a un personnage de plus sur la scène politique. Tiré de son néant à l'âge de soixante ans, après avoir consumé en d'obscures intrigues un génie plein de ressources, Dubois eut dès lors une vue claire de l'avenir qui s'ouvrait devant lui et de la route à suivre pour atteindre ce faite où devaient le porter certainement la confiance de son maître, l'appui de l'Angleterre et le besoin qu'on aurait de lui. Annonçant au régent le 4 janvier la signature du traité, il termine sa lettre par une insinuation significative : « La triple alliance est enfin signée, mousseigneur, et ce qui augmente infiniment ma joie, elle a été signée unanimement par les députés de toutes les provinces. Vous voilà hors de page et moi hors de mes frayeurs que votre altesse royale canonisera lorsque j'aurai eu l'honneur de lui rendre compte de tout. Je m'estime très heureux d'avoir été honoré de vos ordres dans une affaire si essentielle à votre bonheur, et je vous suis plus redevable

de m'avoir donné cette marque de l'honneur de votre confiance *que si vous n'avez fait cardinal.* » Nul doute qu'il n'ait désigné à son ambition, dès 1717, le but suprême vers lequel il lui fallait se hâter pour achever dans la gloire et la puissance les restes d'une vie usée, dit-on, par les plaisirs, et qui ne se soutenait plus, à travers mille maux, qu'à force d'abstinences. Vers la fin de la négociation, quand le succès paraissait assuré, le régent avait aussitôt songé à récompenser le négociateur. Il chargea Nocé de le sonder là-dessus; Dubois répondit : « Si M. le duc d'Orléans veut me faire quelque plaisir, tâchez de lui insinuer que ce ne soit pas de la guenille, » et il demanda la liste des bénéfices vacans, pour joindre le solide au brillant, et soutenir le rang qu'on lui destinait. Pressé de jouir et d'arriver, toute proie lui sera bonne; son âpreté sans pudeur aura l'air de saccager les dignités que son talent et ses services, à défaut du caractère, semblaient mériter.

L'avant-goût des honneurs qui l'attendaient lui vint de l'étranger. Rien ne manquait à l'éclat d'un événement qui, déplaçant le pivot séculaire de la politique européenne, changeait en force et en sécurité pour la France la cause permanente de ses craintes et de ses dangers. Après une longue résistance, l'antipathie invétérée de la Hollande avait cédé sous la pression de Stanhope et du roi George; peut-être aussi que l'argent, cet auxiliaire suspect des victoires diplomatiques, n'était pas étranger au miracle d'une conversion unanime et solennelle. Dubois fait un portrait de l'esprit public en Hollande qui est loin de démentir notre supposition : « il n'y a pas ici trois hommes qui soient déterminés par le motif du bien général, et dans ce pays comme ailleurs le grand nombre se gouverne par l'intérêt particulier, par l'envie, par la haine et par les autres passions. » A ce renseignement, le régent se hâte de répondre : « Dites bien à MM. les ministres que, si l'alliance se fait, ils ne se repentiront pas d'y avoir contribué. » Quoi qu'il en soit des ressorts mis en œuvre, l'importance du résultat paraissait seule et couvrait tout. Dubois recevait, au nom de la France, les complimens officiels de l'Angleterre et de la Hollande, et se montrait en public avec le faste d'un ambassadeur, avec le prestige de l'habileté heureuse, au milieu des démonstrations qui accompagnent les amitiés récentes. Ce n'était plus l'émissaire déguisé, blotti dans le coin d'une auberge, aux portes d'une écurie, en guettant l'occasion; il avait une suite, des laquais, un cuisinier, force domestiques, un carrosse de gala et à son tour un équipage. « J'ai acheté six belles jumens noires, écrit-il à Nocé, et je vous rapporterai le tabac le plus doux que je pourrai trouver. » Il se prodiguait en visites, en réceptions, en festins, « tout en n'ayant que la peau sur les os, » poussait la complaisance « plutôt que la gourmandise jus-

qu'à s'incommoder, » et regrettait d'avoir perdu « les privilèges des philosophes. » Il était l'hôte le plus fêté de la république, le dispensateur accrédité des grâces et des promesses, représentant à titre presque égal la faveur de deux souverains.

Parmi les courtisans du fait accompli, nous ne sommes pas médiocrement surpris de rencontrer, du côté de la France, le duc de Saint-Simon. On sait quelle flétrissure Saint-Simon, dans ses mémoires, a essayé d'imprimer sur le nom de Dubois et sur son œuvre; quant à lui, ennemi juré de l'alliance anglaise, partisan invariable de l'alliance espagnole, il épuisait, dit-il, son éloquence, en 1716, à détourner le régent de l'Angleterre, « cette irréconciliable adversaire de la France, » à l'arracher aux contours tortueux de la politique de l'abbé, et à le précipiter dans les bras de l'Espagne. Parlant du traité du 4 janvier 1717, il ajoute fièrement : « Dubois et les siens me craignaient sur l'Angleterre ! » Nous n'avons pas le texte de la lettre écrite à Dubois par Saint-Simon vers la fin de 1716 ; mais la réponse du négociateur fait bien voir que son correspondant était fort éloigné de prendre ces airs farouches et de maudire les résultats de la négociation. « Si quelque chose, monsieur, pouvait me flatter, ce serait l'honneur de votre approbation, parce que votre esprit pénétrant vous fait voir les choses comme elles sont, et que votre droiture ne vous permet de parler que sincèrement. J'avoue que je suis heureux que la Providence se soit servie de moi pour procurer au royaume et à un maître que j'adore depuis trente-cinq ans le plus grand bien qu'on pût espérer dans la situation présente, pourvu qu'on sache l'assurer et en faire un bon usage. Je vous supplie, monsieur, d'exhorter ce prince, que Dieu semble destiner à de grandes choses, à être ferme dans ses opinions et dans sa confiance. J'espère que vous serez plus content du détail encore que de la première nouvelle. Je vous rends mille grâces, monsieur, des marques de bonté dont vous m'honorez, et que je continuerai de ménager avec l'attention que vous méritez. » Voilà comment les mémoires de Saint-Simon nous instruisent en matière sérieuse, comment ils nous apprennent la vérité sur le fond des choses et sur les opinions de Saint-Simon ! Nous retrouverons ailleurs d'autres preuves non moins étonnantes de son exactitude et de sa sincérité.

Quelque désir qu'éprouvât Dubois de revenir à Paris et de rentrer, avec sa gloire diplomatique, dans l'intimité du régent, « loin de qui, disait-il, il languissait comme un poisson dans un baquet, » son séjour à La Haye se prolongea par convenance jusqu'au 3 février, c'est-à-dire jusqu'au moment où le roi George mit à la voile pour l'Angleterre. Ce retard lui permit d'exécuter un article capital de ses instructions secrètes; il s'agissait de découvrir et de faire

taire, par force ou par douceur, les collaborateurs mystérieux des journaux satiriques qui lardaient à distance le régent et ses roués. L'altesse royale, touchée au vif, lui avait recommandé ce point délicat en lui laissant carte blanche sur le choix des moyens. Dubois, qui savait bien que dans les pays libres la violence employée contre la presse fait beaucoup de bruit et produit peu d'effet, avait demandé à son maître des espions et de l'argent, estimant plus sûr de corrompre en silence que de sévir avec scandale. « Il y a ici, écrivait-il, une coquine appelée Desnoyers, qui a de l'esprit, qui fait ce qu'on appelle la *quintessence*. Elle est si méchante et si impudente que presque tous les princes de l'Europe lui font donner quelque chose pour lui fermer la bouche. Elle se regarde comme l'Arétin, *Pietro Arétino, flagello de principi*, qui avait des pensions de tous ceux de son temps. Je ne m'en retournerai pas sans m'être assuré de cette folle dans un pays où l'on n'oserait prendre des mesures d'autorité contre l'insolence de ces écrits... Comme nous sommes en situation de gagner le cœur des nations, il ne faut pas dédaigner les petits soins qui y contribuent souvent autant que les grandes choses. » Enfin, le roi George l'ayant prévenu par un exprès de son départ, il partit lui-même et résigna dans une dernière dépêche ses fonctions d'ambassadeur extraordinaire : « Je ferme mon portefeuille avec la satisfaction de ne pouvoir pas me reprocher d'avoir écouté une pensée ou dit une parole qui n'eût pas pour but le service, et qui fût mêlée d'intérêt ou de passion. » L'éloge le plus vrai de la négociation avait été fait par Stanhope le jour où l'on signa le traité : « Votre voyage à La Haye, monsieur l'abbé, a sauvé bien du sang humain, et il y a bien des peuples qui vous auront obligation de leur tranquillité, sans s'en douter. » C'est le dernier mot de l'histoire sur cet acte habile, inspiré sans doute par l'intérêt particulier du régent et de son envoyé, mais qui eut ce grand mérite d'assurer à la France, à l'Europe épuisées, une paix nécessaire, et de fonder une politique digne de l'esprit libéral des temps modernes.

En quittant la Hollande, Dubois y laissait d'assez nombreux amis; les lettres qu'il leur écrivit après son retour en France nous font connaître leurs noms : c'étaient Saurin, Basnage, le comte d'Obden, la comtesse de larière de Nassau, l'amiral de Wassenaër et sa fille. Le diplomate poussa même la galanterie envers cette demoiselle jusqu'à se charger pour lui plaire « de quatre-vingts livres pesant de batteries de cuisine et de chaudrons, dont il paya les droits comme de choses précieuses. » A peine arrivé, il reçut la récompense de ses services, le premier gage certain de sa haute fortune : le 26 mars 1717, il entra au conseil des affaires étrangères. « Il s'y fourra, dit Saint-Simon, qui cette fois a touché juste, comme

ces plantes qui s'introduisent dans les murailles et qui enfin les renversent. » Son plan, dès ce moment arrêté, peut se résumer en deux mots : il voulait consolider son maître et s'élever lui-même en prenant un point d'appui solide dans la politique étrangère, briser avec ce levier tous les obstacles qui gênaient le pouvoir personnel du régent, et barraient ainsi à ses meilleurs amis la route des hauts emplois. Quand il partit pour Londres, à la fin de cette même année 1717, il ne perdit pas un seul instant de vue ce double but pendant les onze mois de son ambassade. Tout en négociant avec l'Europe la quadruple alliance, il complotait à Paris, avec ses affidés, les changemens qui allaient éclater dans le gouvernement en 1718; il était l'artisan invisible, l'inspirateur ardent et tenace d'une révolution intérieure dont il entendait bien recueillir les fruits. Ce double travail, poussé d'une main ferme au dedans et au dehors, cette combinaison qui unit dans un même dessein deux objets différens et f'appe à la fois deux coups décisifs, voilà le côté nouveau, le sérieux intérêt de la seconde mission confiée à l'abbé Dubois. Nous insisterons, toujours à l'aide des pièces officielles, sur ce trait caractéristique d'une négociation encore moins connue que la précédente dans ses détails intimes et ses péripéties.

II.

Dubois quitta Paris le 20 septembre 1717 pour achever à Londres ce qu'il avait commencé à La Haye. Pendant ce temps, le cardinal Albéroni, couvrant d'une armée de 60,000 hommes les côtes d'Espagne, lançait une flotte sur la Sicile : l'antagonisme des deux politiques était déclaré; Dubois se trouvait en face d'un adversaire ambitieux et rusé comme lui, mais dont la ruse avait le prestige et l'audace de la force. La lettre de créance remise par le régent à son ambassadeur était ainsi conçue : « Monseigneur, il est si juste de concourir aux bonnes intentions de votre majesté pour la tranquillité de l'Europe, que j'envoie auprès d'elle l'abbé Dubois, à qui elle a eu la bonté de confier elle-même ses vues, pour conférer avec les ministres des princes qu'il serait important de réunir, et comme personne n'est plus instruit que lui de mes véritables sentimens, je suis ravi qu'il ait occasion de lui rendre compte de nouveau de mon attachement sincère et de mon zèle pour sa gloire et pour ses intérêts. » Une autre lettre adressée au prince de Galles, qui haïssait la France en haine de son père, lui demandait d'appuyer la politique de la paix, et lui rappelait « la proximité de sang qui l'unissait au régent, son très affectionné frère. »

Des incidens fâcheux traversèrent le voyage de notre ambassadeur. Près d'Amiens, les commis des fermes, sans respect pour sa

qualité, pillèrent ses bagages, — paniers de vin, coffres et papiers, — en criant : « Voilà des affaires étrangères ! c'est un homme gagné par les ennemis ! » A Calais, les vents contraires lui fermèrent la route pendant plusieurs jours, et ce retard mit à une rude épreuve son humeur impatiente. « On m'avait fait espérer, écrit-il à Nançré, de pouvoir partir cette nuit à une heure après minuit, et j'ai fait toute la nuit la veille des armes pour saisir le premier moment où le bâtiment pourrait sortir du port; mais il s'est élevé un vent du nord qui a empêché entièrement la sortie. Je suis donc à la merci des vents et, si plusieurs avis qui m'ont été donnés sont véritables, à la merci de la Providence, car on m'a averti que les jacobites avaient conjuré ma perte. Il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu, je suis dévoué à tout sans réserve pour le service de mon maître, qui est celui de l'état. » Le 28 enfin il débarquait en Angleterre, « après avoir essuyé en passant les incommodités ordinaires à ceux qui ont l'estomac délicat. » Arrivé à Londres, il s'empressait de donner au maréchal d'Huxelles son adresse officielle, « rue des ducs, à Westminster, *ducks street in Westminster*, » et une seconde adresse très différente à son correspondant de La Haye, M. Basnage : « Vous m'enverrez vos lettres sous une enveloppe au nom de M. Dubuisson, maître à danser, chez M. Hamton, maître charpentier à Saint-Martin Scott, derrière l'église, proche Cherincroff, à Londres. »

Ce n'était pas la première fois que Dubois visitait l'Angleterre. En 1698, il y avait accompagné, dans un dessein qu'on nous dispensera de rechercher ici, l'ambassadeur de France, duc de Tallard : recommandé à Saint-Évremond par Ninon de Lenclos, qui aimait l'esprit « de ce petit homme délié, » présenté par l'amie de la duchesse de Mazarin à la meilleure société de Londres, il y avait reçu, pendant un séjour de six mois, l'accueil le plus flatteur. Les souvenirs de 1698, un peu affaiblis sans doute, vivaient encore en 1717, quand l'abbé reparut à Londres, transformé en personnage. Son premier soin fut de les ranimer, et dès le 9 octobre il écrivait à la comtesse de Sandwich, avec qui, selon Saint-Simon, il avait été du dernier bien : « Quelque objet, madame, que je puisse avoir dans mon voyage, rien ne m'y peut tant toucher que d'être encore une fois à vos pieds avant de mourir; mais il ne faut pas qu'il vous en coûte la peine de venir à Londres, et je m'empres-serai d'aller vous chercher, dès que les affaires dont je suis chargé me le permettront. » Partisan des Anglais et de leur solide esprit, nous l'avons vu, Dubois appréciait aussi la supériorité de l'Angleterre par un côté moins politique : « il n'y a aucun pays dans le monde, disait-il un jour à Nançré, où il se voie autant de jolies femmes que dans celui-là. »

L'aspect de Londres, le mouvement et l'exubérance de la population le frappèrent comme au temps de son premier voyage. Dans ce rajeunissement de ses impressions anciennes, le regard du diplomate ne se refroidit pour aucun des attraits qui l'avaient séduit en 1698. « J'ai été étourdi de l'affluence du peuple, comme un provincial qui arrive au Pont-Neuf à Paris, lequel Pont-Neuf paraîtrait une solitude en comparaison de ce que l'on voit ici. Je n'ai encore eu l'occasion de rien observer, mais je n'ai pu m'empêcher d'être frappé de la prodigieuse quantité de belles personnes et de leur bonne grâce. » Sa réception à la cour fut digne d'un si parfait ami de l'Angleterre. « On ne saurait désirer, écrit-il au régent, des dispositions meilleures. Pour soutenir les droits de votre altesse royale à la couronne, les Anglais mettront jusqu'au dernier sol et au dernier homme. Le roi est si bien disposé qu'il semble qu'il vous ait mis à la place de son fils. Quant à M. Stanhope, c'est un philosophe homme de bien qui aime sa patrie, mais qui aime votre altesse royale presque autant qu'elle. » L'aristocratie anglaise suivit le branle donné par la cour; elle traita magnifiquement l'ambassadeur, et notre buveur d'eau, débauché de son régime par devoir diplomatique, fut contraint de s'abandonner à toutes les intempérences, parlons comme lui, à toutes les « lampées » de l'hospitalité britannique.

Il existe à la bibliothèque Mazarine une vie manuscrite du cardinal Dubois, très peu connue, même de ses apologistes, bien qu'elle ne soit pas d'un ennemi : ce récit, — fort différent de la vie imprimée en 1789 et de cette autre biographie mensongère dont le manuscrit, attribué à La Houssaye-Pegeault, est à l'Arsenal, — nous paraît l'œuvre d'un contemporain qui avait bien connu l'abbé, ou du moins quelqu'un de son intimité. On y trouve, avec un air de modération et de bonne foi, des faits précis, notamment un long détail de ses fêtes célébrées à Londres en l'honneur de Dubois pendant son ambassade. Bals, dîners, chasses et concerts, tout y figure jusqu'aux indigestions de l'abbé, « survenues à la suite de banquets de 800 convits. » Sur plus d'un point, la correspondance diplomatique confirme les dires du biographe anonyme; nous nous bornerons à ce court passage d'une lettre de Dubois au régent : « Je suis allé lundi souper avec le roi à Hamptoncourt, et le lendemain je l'ai suivi à Guisfort pour voir les courses de chevaux. Milord Onslow, chez qui le roi dîna, m'ayant porté à petit bruit la santé de votre altesse royale avec du vin de Chypre de quatre-vingt-dix ans que son frère lui a envoyé de Constantinople, le roi s'en étant aperçu demanda du même vin, et m'ordonna de choquer mon verre avec le sien, et dit tout haut : *« A la santé de M. le régent, le bon ami de*

l'Angleterre! » ce qui fut répété par cinq cents voix et bu de la même manière à sept ou huit tables où était la principale noblesse d'Angleterre. »

Ces *santés* trop fréquentes mirent au lit pour quinze jours l'hôte de la Grande-Bretagne, avec la toux, la fièvre, la goutte au genou et un rhumatisme à la hanche. Menacé « d'une catastrophe dans sa fragile machine, » il consulta Chirac. « Le travail et les chagrins, les repas et le vin ne m'ont pas fait un sang fort doux. Incapable de toute occupation suivie, je ne fais plus rien que souffrir impatiemment. Je prends du lait de vache coupé le matin et le soir, un lavement par vingt-quatre heures et un potage à dîner... Je suis bien aise, monsieur, ajoutait-il avec sa bonne humeur toujours gaillarde, qu'on vous ait donné le *Jardin du roi*, c'est la promenade des amans qui boude et qui veulent se raccommo-der; vous étendrez cette destination à ceux qui ne peuvent se raccommo-der. » — Quels étaient donc les « chagrins » que Dubois accusait de lui aigrir le sang? quelles peines d'esprit pouvaient se mêler à la douceur de ces relations si cordiales qui lui garantissaient le fidèle appui de l'Angleterre?

Albéroni, décidé à tout pour ruiner l'homme et le système qui tenaient en échec sa politique, avait fait subitement volte-face; tandis qu'il ourdissait en France la conspiration de Cellamare, il offrait au régent l'alliance espagnole avec tous les avantages si laborieusement cherchés dans l'alliance anglaise. L'offre, habilement présentée, avait séduit l'esprit indolent du prince par la flatteuse apparence de concilier, sans plus d'ennui, ses intérêts personnels et ses devoirs de famille, — de couper court aux tracasseries de l'intérieur. Il s'en ouvrit à Dubois. Celui-ci, démêlant l'artifice, et se sentant touché par ce coup imprévu, représenta au régent combien était suspecte l'amitié d'un ennemi qui venait se jeter brusquement dans ses bras, quel piège cachait cette manœuvre, dont le but se démasquerait aussitôt qu'on aurait réussi à détacher la France de l'Angleterre. « C'est un point bien délicat, monseigneur, que les nouvelles ouvertures que l'on a faites à votre altesse royale. J'ai fremi à la vue de ce qu'on lui propose. Quand je serai instruit du détail de ce projet, je consulterai mon sixième sens qui me donne quelque instinct pour ce qui regarde votre altesse royale, et je lui dirai pour lors mon sentiment. Quand on a affaire à des fous, des fripons, des ennemis personnels et des concurrens, la prudence veut qu'on ne prenne aucun engagement avec eux sans de grandes précautions. Le lion qui a une épine au pied se la laisse tirer avec toute douceur; mais, lorsqu'il a repris ses forces, il n'y a que dans la fable qu'il se souvient du bienfait. » Cette dépêche est du 11 novembre 1717. Le moment était critique; jamais l'œuvre et la for-

tune de Dubois n'avaient couru si grand hasard. Il comprit qu'il fallait tout risquer pour sauver tout; il offrit sa démission et revint à Paris s'expliquer avec le régent. Une fois sur le terrain des intrigues ennemies, il prit sa revanche des demi-succès remportés contre lui en son absence, et ressaisit le maître qui lui échappait. Il put bientôt écrire à Stanhope : « Milord, M. le duc d'Orléans n'a point changé de sentiment et ne sera ébranlé par aucune proposition contraire. » Dubois rentra à Londres le 31 décembre, après un mois d'éloignement.

Ce n'était là toutefois qu'un avantage précaire, une paix sans sécurité; le péril, un instant conjuré, renaissait sous une forme plus redoutable. Albéroni, usant d'une habileté souvent employée en France par la diplomatie étrangère, et qui lui réussit toujours parce qu'elle a pour complices nos passions et notre sottise, excita dans Paris, par ses émissaires, par tous les moyens de presse et de publicité alors connus, un soulèvement de l'opinion contre Dubois et sa politique : le parti déjà formé, qui n'attendait qu'un mot d'ordre, se déchaîna en paroles avant de passer à l'action, et enflamma l'esprit public de ses récriminations et de ses colères. Ce bruit, dont l'écho portait jusqu'à Londres, troublait et irritait l'ambassadeur. « N'est-ce pas une chose monstrueuse que cette fureur contre l'affaire qui se traite actuellement? Je suis dans le dernier étonnement quand je vois qu'on fait des assemblées sur une négociation comme sur la constitution *Unigenitus*, qu'on lit des mémoires dans les maisons, qu'on en publie dans les rues, et qu'on commet un intérêt de cette importance au caquet de tout le monde. En vérité, son altesse royale est trop trahie; tout ce que je lui écris dans mes dépêches transpire au point que tout ce qui peut être nuisible à ses affaires roule dans Paris et puis voyage jusqu'à Madrid... Je ne puis assez d'implorer le malheur de monseigneur, qui pleurera des larmes de sang. s'il perd cette occasion, qui est la seule qui pouvait le rendre indépendant et sauver le royaume. » L'histoire de la vénalité de Dubois, recueillie plus tard par Saint-Simon, qui n'y croyait pas en 1718, puisqu'il soutenait la même politique, est de ce temps-là probablement, et vient d'une source espagnole; quelques lettres écrites de Paris à Dubois nous semblent y faire allusion. « Vous seriez surpris, mon-sieur, combien on crie ici contre la négociation; je vous plains toutes les fois que j'entends les choses étonnantes qu'on en dit. Prenez bien garde aux engagements que vous prendrez; rien ne saurait être pour vous d'une aussi grande conséquence. » C'est dans cet état violent, dans la fermentation et la rumeur de l'Europe politique, que s'écoulèrent les onze mois de l'ambassade de Dubois.

Un trait de sa correspondance mérite d'être signalé. Elle ne roule pas uniquement sur des matières diplomatiques : les affaires privées

de l'abbé y sont mêlées aux intérêts de l'état; le même courrier apporte, avec les graves nouvelles des dépêches officielles, d'autres lettres remplies des plus minces détails de l'économie domestique, et il y a par tout, entre le ménage de l'ambassadeur et les secrets de son portefeuille, un contraste piquant. Il avait laissé à Paris, pour garder la maison, un sien neveu de Brives-la-Gaillarde, qu'il appelle dans ses lettres « un homme de l'autre monde; » dévoué à l'oncle protecteur de la famille, tremblant sous la menace de ses terribles vivacités, ce provincial à moitié dégourdi, naïf et madré comme un paysan de comédie, figurait une sorte de maître Jacques, intendant, valet et secrétaire, un excellent serviteur à toutes fins. Au premier rang de ses attributions et de ses multiples responsabilités était la cave, grand objet des sollicitudes de l'abbé et l'un des instrumens de sa diplomatie. Sur un signe du maître, les expéditions de vin se succèdent, accompagnées des rapports les plus précis du sommelier. « Monsieur, j'ai fait tirer en bouteilles les deux tonneaux que vous m'avez demandés. Il y a eu 407 bouteilles de vin bien clair et 8 dont le vin était trouble parce que c'était ce qui approchait de la lie. Les premières sont ficelées, cachetées et prêtes à être emballées. On prendra de chez M. Hénauld (le président) 43 bouteilles pour faire un panier qui partira cette semaine. Nous fîmes hier un état de tout ce qui se trouva dans vos caves. Nous trouvâmes beaucoup de bouteilles de bière et de vin de Chères cassées. La force du vin et de la bière les avait fait peter, et les éclats de verre avaient sauté par-ci par-là dans la cave; il y en eut une qui creva lorsque nous y étions, le cul de la bouteille sauta, et la bière se répandit à terre en moussant comme du lait. Outre les cassées, il y avait des bouteilles qui étaient toutes vides, quoique bouchées et ficelées; d'autres étaient à demi pleines, d'autres un peu plus ou un peu moins qu'à demi. Je vous envoie l'état de ces bouteilles. »

Nous avons regretté de ne pas retrouver cet « état, » bien que ce ne fût pas encore une cave de cardinal-ministre. La Palatine, mère du régent, ne dédaignait pas d'y puiser, et ces emprunts d'altesse désespéraient le neveu, qui, craignant de se compromettre en refusant ou en donnant trop, demanda des instructions. « Il reste fort peu de bouteilles de vin de Tokay, et Madame doit revenir de Saint-Cloud au premier jour; ainsi il y a apparence qu'elles ne dureront pas longtemps. Lorsqu'elles seront finies et qu'on en viendra demander, faudra-t-il dire qu'il n'y en a plus, ou bien faut-il tirer quelque tonneau en bouteilles, afin de pouvoir toujours en donner, et, supposé qu'il faille en tirer quelqu'un, est-ce nous qui devons acheter les bouteilles et les bouchons, ou bien dire à celui qui vient demander le vin qu'il apporte de l'un et de l'autre pour

tirer la pièce ou les pièces qu'il jugera à propos? » Entre l'oncle et son prudent neveu s'engagent des dialogues dans le genre de celui-ci :

« LE NEVEU. — Votre vin de Bourgogne se gâte, il file comme de l'huile.

« L'ONCLE. — Je ne comprends pas la vidange de mon vin de Xérès.

« LE NEVEU. — J'ai prié, selon votre ordre, M. le premier président de Bordeaux d'acheter pour vous six pièces de vin de Pontac, que l'on préfère au plus excellent vin de Champagne.

« L'ONCLE. — Ayez grand soin de remplir les tonneaux de vin de Tokay avec des cailloux bien lavés. »

Après la cave, la garde-robe; autre sujet d'active correspondance et parfois de controverse. Dubois était débarqué à Londres sans habit et sans carrosse; or il avait besoin de faire figure à la naissance très prochaine d'un fils du prince de Galles. « Je vous recommande avec instance mon carrosse, faites en sorte que tout soit du meilleur et du plus beau. Priez le tailleur, M. Coche, de m'envoyer un justaucorps et une culotte de velours violet, avec une veste et des manches qui relèvent sur l'habit, d'une belle étoffe à son choix. Dès qu'il sera fait, il faut mettre un peu de poudre sur les épaules, comme s'il avait été porté. Ne perdez pas de temps. » Le neveu répond : « J'ai remis au messenger une boîte couverte de toile cirée qui contient votre habit de velours, avec l'étoffe d'or pour les manches; l'un et l'autre sont très beaux et très chers. On a mis à l'habit des boutons et des boutonnières d'or, quoique vous ne le marquiez pas, parce que autrement il aurait été trop simple. Vous trouverez aussi dans la boîte un paquet de cure-dents à la carmeline et votre cachet d'or. » Ce bel habit, dont l'étoffe coûtait 105 francs 12 sous l'aune, ne suffisant pas, l'ambassadeur en demande un autre moins façonné, et en même temps une tabatière avec 4 livres de tabac. « Faites-moi faire un habit de camelot violet pour ne pas porter toujours le même. Les souliers que vous m'avez envoyés sont trop pointus, et la semelle en dedans est si raboteuse que je n'ai pu m'en servir; d'ailleurs ils sont très mal faits, car une partie du talon est beaucoup plus en arrière que le pied. Si vous savez où je prends du tabac à râper, qui est dans une boutique à l'entrée de la place Dauphine, je vous prie de m'en envoyer 4 livres. » — « On vous a acheté, monsieur, écrit le neveu, votre tabac et une tabatière d'or qui a coûté 631 livres. »

Ceux qui ont le goût réaliste et qui se plaignent que l'histoire, idéalisant ses personnages, nous les montre toujours en scène, solennels comme des héros de tragédie, ne peuvent adresser ce reproche à la correspondance de l'abbé Dubois : les petits côtés de la

vie humaine n'y manquent pas, et les tons heurtés y sont aussi fréquens pour le moins que dans un drame de Shakspeare. Le défilé des provisions passe et repasse sous nos yeux dans sa variété pittoresque : jambons, poires, fromages, linge de table, marmelades, truffes du Périgord, tout y est, jusqu'aux cure-dents à la carmeline. « Vos jambons se gâtaient, monsieur, et les souris les mangeaient, quoiqu'ils soient suspendus à des crochets; je fis choisir les deux meilleurs que nous enveloppâmes dans du foin et que nous mîmes dans le coffre de votre carrosse. » — « Envoyez-moi, répond l'abbé, un petit panier de fromages du Pont-l'Évêque ou de Marolles et deux fromages de Brie. Dès qu'il fera assez froid pour faire voyager des truffes en sûreté, écrivez à Brives qu'on vous en envoie. » Le neveu ayant objecté qu'on ne trouvait rien cette année en fait de truffes qui vaût la peine d'être expédié, l'oncle insista, et les truffes partirent. « J'ai reçu vos truffes, elles ont fort bien réussi. Demandez à M^{me} Duclos (la femme de l'académicien) deux douzaines de pots de marmelade de fleurs d'oranger. »

Il n'est pas jusqu'au poète comique Destouches, premier secrétaire de l'ambassade, qui ne s'occupe des questions de ménage; quand l'abbé est à Paris, Destouches lui écrit : « Votre maître d'hôtel vous supplie très humblement, monsieur, de vouloir bien envoyer ici vos jambons et quelques paniers de poires de bon chrétien et de pommes reinettes. Il croit que cela pourra vous épargner de la dépense, parce que le fruit est extraordinairement cher en Angleterre. » Le neveu expédia plus tard les poires et les reinettes « à 11 sous pièce, » avec les confitures de M^{me} Duclos. « La caisse, qui est partie le 12 de ce mois de février par des rouliers, contient trois cent trente poires, six boîtes de confitures de pommes, douze coffrets de fruits secs, les pots de marmelade liquide à la fleur d'oranger, et quelques vieilles hardes de Thoinon. Je vous envoie en outre une troisième boîte de truffes que j'ai reçue hier de Brives. » Tout cela, nous le répétons, se croise avec les plus grosses nouvelles politiques, avec les menaces d'Albéroni, les défaillances du régent, les tergiversations de l'empereur, et c'est dans la crise de ses anxiétés et de ses colères que l'abbé reçoit des lettres comme celle-ci : « Monsieur, le feu ayant pris à la maison du voisin dans une cheminée, j'ai fait ramoner toutes les cheminées de votre appartement. Mich not, votre palefrenier, arriva hier de Calais; j'ai appris avec bien du chagrin par lui la mort de votre jument. Voici le mémoire du linge dont j'ai remis le ballot au coche : sept douzaines de serviettes communes, deux douzaines de tabliers de cuisine, douze essuie-mains, onze nappes de cuisine, cinq douzaines de torchons, dix-huit paires de gros draps. Ce paquet pesait 235 livres, et a coûté 35 livres 5 sous de port jusqu'à Calais. »

Un incident vint compliquer les embarras que lui donnait l'agitation des chancelleries européennes : son cuisinier tomba malade. Alité lui-même, incapable de travail, il surmonta ses douleurs et écrivit à tous ses amis de France de lui chercher un maître-queux du premier ordre. Une liste de candidats lui fut envoyée qu'il discuta fort sévèrement : « vous me parlez du cuisinier de feu M. d'Armenonville; mais M. d'Armenonville ne se connaissait pas en bonne chère : l'évêque d'Orléans son frère ne mange que des salsifis, et il est impossible qu'il sorte de cette école un bon officier. » Aux séductions de la table, Dubois ajoutait les soins délicats de la galanterie. Ayant longtemps vécu dans une condition subalterne et observé de ce point de vue l'envers et le dessous des choses humaines, le jeu des ressorts mystérieux qui déterminent la volonté des puissans de ce monde, en un mot les adresses infinies du grand art de plaire, il avait appris à estimer l'efficacité pratique des petits moyens : renfort utile qui doublait les ressources de son intelligence supérieure. Suivant le biographe anonyme, déjà cité, les manières insinuanes de l'abbé Dubois et la grâce de son esprit l'avaient mis en faveur auprès du sexe; « s'il eût été homme à bonnes fortunes, il aurait fait beaucoup de conquêtes. Ceux toutefois qui connaissent la carte du pays de Tendre savent qu'il y a voyagé agréablement, mais toujours avec discrétion. » Ses habiles prévenances se font sentir en même temps à Londres et à Paris. Il se met aux ordres des princesses d'Orléans pour les raretés et les curiosités d'Angleterre; il fournit de boîtes d'épingles la Palatine, qui lui a recommandé cette fantaisie : à Londres, il distribue aux dames de la cour des étoffes précieuses et des robes à la mode de Paris.

Avec quelle attention il étudie le dessin des étoffes, en assortit les nuances à l'éclat particulier de la beauté des dames! C'est une affaire d'état : il écrit à M^{me} Law, à M^{me} Fillion, couturière, et met en campagne l'éternel neveu; il envoie, avec les mesures, des indications détaillées sur la couleur des cheveux, l'air du visage et l'embonpoint de la personne, sans oublier l'article des doublures. « Je vous prie, madame, de choisir une étoffe riche dont le fond soit blanc pour en faire un habit à la duchesse de Munster, qui est une très grande et très grosse femme, qui a des cheveux et des sourcils noirs et la peau fort blanche. Il faut un autre habit riche pour M^{me} de Schulembourg sa nièce, qui a des sourcils noirs et des cheveux châtons. Il faut en outre deux étoffes fort riches pour faire deux habits à deux jeunes dames, parentes de milord Stanhope. Avec ces six étoffes, il en faut encore de deux façons pour faire deux vestes ou tuniques à la turque, de sorte qu'il en faut six aulnes pour chacune. Il faut que ces deux dernières étoffes soient

brillantes et aient l'air étranger. Les dames pour qui sont ces habits ont envoyé leurs mesures à M^{lle} Fillion, couturière. » — Une lettre de l'ambassadeur à M^{lle} Fillion priait celle-ci de se donner la peine de passer le plus tôt possible chez M^{me} Law, à la place Vendôme, et, répétant les indications qui précèdent, y ajoutait ce détail : « les queues ne doivent pas être coupées, mais doublées de taffetas à l'anglaise. » Deux jours après, il s'aperçoit qu'il a commis un oubli, et se hâte de le réparer par une seconde lettre à M^{me} Law. « Il faut que chacune des deux pièces d'étoffes riches qui doivent être achetées pour faire deux habits soit de vingt aunes. Ici le tour d'une jupe est de trois aunes trois quarts. Les manteaux sont fort amples et les queues fort larges. » Quand les habits sont prêts, Dubois veut montrer aux dames de Londres comment on les porte à la mode de Paris. Il prie M^{lle} Fillion « de faire fabriquer une grande poupée, laquelle puisse faire voir aux dames anglaises de quelle manière celles de France sont habillées et coiffées, et portent le linge. » Le neveu se récrie : « mais cette poupée coûtera pour le moins 300 livres, et ni M^{me} Law ni la Fillion ne veulent la commander avant d'être assurées du paiement. » Lui-même il n'a garde d'avancer, sans un ordre formel, une pareille somme.

Pendant que Dubois parlait chiffons à M^{me} Law, il entretenait avec son mari un plus sérieux commerce; Law était pour lui, comme Nocé à cette époque, un ami politique du premier degré. Nocé, esprit bizarre, philosophe à la façon du grand-prieur de Vendôme, préférait le repos aux dignités, un crédit obscur auprès du régent à d'éc'atantes faveurs. Très attaché à ce prince, il le servait sans ambition, ce qui dans une cour pleine d'intrigues lui donnait le flegme et l'impartialité d'un sage. Plus fidèle que Nancre, qui, chargé d'une mission diplomatique en Espagne à la demande de Dubois, s'y barbouilla dans des « patricotages » et perdit la confiance de l'abbé, Nocé soutint, sans jamais varier, l'alliance anglaise; comme la rupture était consommée entre Huxelles et Dubois au point que le maréchal cachait au conseil de régence les dépêches de Londres, tout l'essentiel de l'affaire passait par les mains de ce roué intelligent, dont les services, très appréciés de l'ambassadeur, furent trop vite oubliés du cardinal-ministre. Appuyé sur Nocé pour la politique étrangère, Dubois, d'un autre côté, avait lié sa partie avec Law, et trouvait en lui un puissant auxiliaire des projets de réforme qu'il méditait dans le gouvernement. D'accord sur le but et sur les moyens, nos deux ambitieux avaient résolu d'exclure les importans de la première heure, Noailles, Huxelles, d'Aguesseau, de supprimer les conseils, d'abaisser le parlement, de réta' lir l'omnipotence des secrétaires d'état, c'est-à-dire de simplifier et de renouveler la

machine au profit d'un personnel nouveau. Law, à portée de saisir dans l'intimité du prince l'occasion propice, basardait les ouvertures délicates et insinuait ses idées; il sondait d'Argenson, serviteur-né des coups d'état, mais très fin personnage, qui louvoyait encore et refusait de s'engager trop tôt.

Dubois, à Londres, rédigeait des mémoires que Law faisait passer sous les yeux du régent. On y démontrait au prince « la nécessité de constituer son gouvernement sur un plan simple et commode, où l'autorité fût concentrée de telle sorte qu'à la majorité du roi le régent pût devenir le premier ministre de sa majesté : dans cette vue, il fallait écarter des principales places les gens de haute volée qui pourraient inspirer au roi de secourir la dépendance de son oncle; on devait n'employer que des personnes sûres, ayant tout leur intérêt dans un dévouement absolu à son altesse royale. » En janvier 1718, la disgrâce de Noailles et de d'Aguesseau donna une première satisfaction à l'auteur de ce mémoire; il en félicita le régent au nom du roi d'Angleterre. « Vous avez fait, monsieur, les deux seules choses qui pouvaient être difficiles à faire pour corriger votre gouvernement. Soutenez-les avec hauteur; il est maintenant facile, après un tel préliminaire, de former un gouvernement à souhait et pour le présent et pour l'avenir. Le roi en a témoigné de la joie et de la fierté, comme s'il avait eu quelque grand avantage. Il m'a ordonné de vous féliciter de sa part du bon chemin que vous prenez. » Le nouveau garde des sceaux, d'Argenson, qui devait être le bras de l'entreprise dont l'abbé était l'âme, reçut de lui ce compliment. « J'avais besoin, monsieur, de cette nouvelle, qui a été reçue avec les applaudissemens qu'on donnait à Hercule après la défaite des monstres. Je dormirai dorénavant en repos et je travaillerai sans distraction. Voilà le plus mauvais grain séparé. Il faudra encore quelque coup de crible, mais ces heros méritaient la distinction de n'être pas confondus dans une réforme générale. » Pour le dernier « coup de crible, » on attendait la conclusion du traité de Londres; c'était le signal convenu de la grande bataille qui restait à livrer. « Ces établissemens fixes et durables, disait le mémoire, se feront après la signature du traité qui est sur le tapis, et qui affranchira son altesse royale des craintes les plus pressantes. » En stratège consommé, Dubois menait de front et soutenait par ce concert les deux opérations.

Pour exciter ses amis et surveiller ses ennemis, il avait fait partir dès le mois de mars un attaché d'ambassade. Chavigny, dont la mission apparente était de porter en France le diamant *le Régent*, avec la quittance des sommes reçues par M. Pitt. Saint-Simon se vante d'avoir décidé le duc d'Orléans à cette acquisition onéreuse,

mais digne de la couronne; en toute affaire d'importance, le duc vaniteux n'a jamais vu que les surfaces et la plus légère écorce : il ignorait ici le fin des choses, la raison cachée, moins noble, il est vrai, que les motifs qu'il fait valoir. En payant le prix demandé pour *le Régent*, on avait acheté du même coup l'adhésion tacite d'un chef de parti au traité de La Haye; le silence de l'opposition dans la chambre des communes était le pot-de-vin du marché. Chavigny, par ses fonctions diplomatiques, avait accès auprès du régent et du monde officiel; il y prenait, comme on dit, l'air du bureau, et composait de tout ce qu'il avait entendu des rapports volumineux qu'il adressait à Dubois chaque semaine. Désigné pour la prochaine vacance du poste de ministre à Gènes, il s'évertuait, se faisait de fête, jaloux de plaire à un homme dont il avait le secret et qui étendait visiblement sa main sur le portefeuille des affaires étrangères. Il travaillait pour Dubois avec l'âpreté fidèle d'un subalterne assuré d'avoir sa part des dépouilles au lendemain du succès. « Hier, j'ai eu audience de M. le régent. — Oh! m'a-t-il dit, l'abbé a bien de l'esprit et me sert bien! — Et comme, en parlant de vos envieux et de leurs intrigues, j'ajoutais que c'est sans doute votre esprit et votre zèle qui les offusquent, son altesse royale a répondu : — Vous l'avez dit. — Là-dessus, M. de Nocé m'a appuyé et a fait merveille. Je suis persuadé, monsieur, qu'à votre retour vous serez le maître absolu dans cette cour. J'ai causé aussi avec M. d'Argenson, qui m'a assuré de son dévouement pour vous, et qui m'a dit : — Oh! M. l'abbé est bien avec le maître, ce qui s'appelle bien. Il peut avoir toutes les vues qu'il voudra. » Sur les indications que lui envoyait Dubois, Chavigny visitait Saint-Simon, Torcy, Tallard, Villeroy, personnages favorables à l'abbé ou déclarés contre Huxelles. Il conférait avec eux, s'ingéniait, en diplomate de la bonne école, à les faire causer, à mettre en verve la rancune ou l'orgueil de ces merveilleux seigneurs. Répandu dans les meilleurs endroits de Paris, il écrivait la gazette politique des salons, et traçait de minutieuses peintures de l'opinion, sans oublier même les détails fâcheux, lorsqu'ils avaient chance d'être utiles. Si Chavigny dit vrai, Saint-Simon était de feu pour Dubois et sa politique en 1718. « M. le régent ayant demandé à M. de Saint-Simon ce qu'il pensait de la négociation, il a répondu que tout ce qu'il en avait appris par morceaux était bon. Il vous rendit beaucoup de justice. Vous pouvez être sûr qu'il ne tiendra qu'à vous que vous soyez lié plus étroitement avec lui. M. de Saint-Simon est fort de vos amis et de vos plus zélés partisans; il adore votre besogne et ne cesse de la prêcher à son altesse royale. Il m'a dit qu'il était votre ancien ami, qu'il vous assurait de sa reconnaissance et de son dévouement. » Saint-Simon « adorateur de la besogne » de Dubois! quel trait de

lumière jeté en passant sur ces caricatures sanglantes où le fougueux duc a travesti son siècle et s'est travesti lui-même!

Tout servait aux desseins de l'ambassadeur, les amitiés littéraires aussi bien que les relations politiques. Il avait pour maxime que « rien n'est indifférent à qui sait faire usage de tout. » Nous l'avons vu écrire à Fontenelle; il écrit à l'abbé de Targny, de l'Académie des Inscriptions, et lui demande comment on dit en latin secrétaire du cabinet du roi et du conseil des affaires étrangères. Il a pour correspondant assidu l'abbé de Saint-Pierre, qui, avant le voyage de Chavigny, lui envoyait des nouvelles de Paris. Une lettre de Dubois fera connaître le ton familier de cette correspondance. « Je m'aperçois terriblement, mon cher abbé, que vous m'avez abandonné, car je n'apprends plus rien de France. Tout autre que vous aurait droit d'exiger de moi des remerciemens fréquens; mais un philosophe et un citoyen doivent agir sans aucun intérêt personnel, et combien de choses vous avez faites sans aucun retour de la part de ceux pour qui elles ont été faites! Continuez donc à me mander ce qui se passe, avec vos réflexions et celles du public, sans souhaiter que je vous réponde. Parlez-moi comme on parle à Dieu; je ne vous promets pas une récompense éternelle, mais une reconnaissance qui ne finira point, et, si j'échoue dans ma négociation, j'ai dessein de rétablir mon honneur en faisant accepter l'arbitrage universel. » Si Dubois négligeait de répondre à ses amis, il n'oubliait pas leurs intérêts. Tout en négociant la quadruple alliance, il demandait au régent l'abbaye d'Euron pour l'auteur de *la Paix perpétuelle*.

Trop spirituel pour n'aimer pas les gens d'esprit, même un peu chimériques, on dirait qu'il a le pressentiment du rôle nouveau que le xviii^e siècle réservait à la littérature. Au moment où Albéroni soulevait contre lui la légèreté parisienne, Dubois songeait à le combattre par le ridicule; il eût voulu qu'une muse bien inspirée s'égayât aux dépens de l'éminence belliqueuse dans quelque joli vaudeville et mît les rieurs du bon côté. Il chargea M. Dubourg, à Vienne, d'en suggérer l'idée à Jean-Baptiste Rousseau, réfugié alors chez le prince Eugène, et de lui faire savoir le prix qu'il attachait à l'accomplissement de ce désir. « Je n'ai pas pu m'empêcher, monsieur, de souhaiter que dans Paris, où Albéroni a pris soin d'avoir tant d'émissaires, il fût rendu odieux et ridicule par quelque vaudeville que le sel et la gentillesse mît dans la bouche de tout le monde; mais nous avons perdu le seul homme qui pût brocarder dignement ce faiseur de sauces, et vous l'avez à Vienne. Vous jugez bien que je parle de M. Rousseau. S'il voulait faire quelque chose qui pût être chanté dans Paris et qui fût bien frappé à son coin, il ferait une chose agréable à beaucoup de puissances, et peut-être

n'a-t-il rien écrit qui lui fût plus utile. Je n'ai pas voulu l'en prier directement, bien que je compte sur son amitié; mais, s'il saisit cette occasion, il me fournira peut-être le moyen de lui donner des preuves de la mienne. Je vous prie de lui montrer ma lettre et de l'assurer que je désire avec passion faire quelque chose qui lui fasse plaisir. » Le cours rapide des événemens enleva l'à-propos à cette démarche, qui est du 8 juillet, et dont nous ignorons la suite. Dubois trouvait d'ailleurs à Londres même, dans l'amitié de Stanhope, des secours bien autrement efficaces que tous les vaudevilles du monde.

Le secrétaire d'état lui communiquait, sur les intrigues de l'Espagne en France, des renseignemens tirés de l'ambassadeur de Philippe V, Montéléon. L'abbé, les mains pleines de preuves, avertissait et animait le régent, lui montrait jusque dans ses antichambres et ses conseils les complices du « boute-feu Cellamare, » et l'armait d'énergie pour les résolutions extrêmes. C'est ici qu'il faut placer la vraie découverte du complot espagnol; elle n'est point due à d'obscurs révélateurs, à l'employé Buyat, à la Fillion : la lumière est venue d'Angleterre, et Dubois tenait tous les fils de la trame quand il quitta Londres au mois d'août 1718. L'écrivain de la Bibliothèque du roi, Buyat, vint lui révéler, dit-on, au commencement de décembre, les correspondances qu'il transcrivait à l'ambassade d'Espagne; mais le copiste ignorait que depuis six mois ses rapports avec les chefs de la conspiration étaient connus et surveillés. Dans une lettre du 16 juillet 1718, Dubois en prévient l'abbé de Targny, le supérieur de Buyat, et lui recommande d'interroger avec précaution son employé. « Le prince de Cellamare, dit-il dans cette lettre, a envoyé ici un mémoire que je n'ai qu'entrevu, mais dans lequel j'ai reconnu au premier coup d'œil l'écriture de votre écrivain de la Bibliothèque du roi. Il n'est point blâmable d'avoir fait cette écriture, mais il pourrait être important de savoir qui lui a procuré la pratique de l'ambassade d'Espagne, et ensuite d'observer si on pourrait faire quelque usage de lui pour avoir des copies de ce qu'il écrit pour cet ambassadeur, ou du moins pour être averti de tout ce qu'il écrit, et en savoir le sujet et ce qu'il pourra en retenir. Si honnête garçon que soit votre écrivain, comme il s'agit du service de l'état, il ne doit pas faire scrupule de donner toutes les lumières qu'il pourra. Il manquerait tout au contraire au devoir de fidèle sujet du roi, s'il ne contribuait pas en tout ce qu'il pourra à ce qui peut être de son service. Je vous supplie, monsieur, de suivre cela avec votre sagesse ordinaire et de vouloir bien m'en instruire et d'être persuadé de ma reconnaissance. » Voilà qui diminue singulièrement le prix des révélations attribués à Buyat, et l'on comprend maintenant pourquoi Dubois refusa de récompenser sa tardive déposition, suggérée ou commandée par l'abbé de Targny.

Au milieu de l'été de 1718, au moment où Dubois suivait à Londres la trace des menées espagnoles en France, les résultats déjà mûrs de sa politique patiente faillirent sombrer dans une dernière tempête. L'empereur avait promis son adhésion au traité; mais Alberoni, poussé à bout et comptant sur un coup de force à Paris comme en Sicile, refusa formellement la sienne : les illusions conservées jusqu'alors sur la possibilité d'un accommodement se dissipèrent; il devint manifeste que le premier fruit de l'alliance anglaise serait pour la France une guerre avec l'Espagne, et l'idée de s'armer contre un petit-fils de Louis XIV révoltait les plus indifférens. En quelques jours, Dubois reperdit dans l'opinion le terrain qu'il avait péniblement conquis; il sentit, cette fois encore, chanceler son maître, étourdi de tant de clameurs et sincèrement affecté lui-même de l'apparence fâcheuse du rôle qu'on lui préparait. A la fin de juin, tout semblait remis en question. « Je suis outré de douleur, écrivait Chavigny, et je ne vous dis pas la centième partie de ce que j'ai sujet de penser. Il y a longtemps que je suis familiarisé avec les sujets d'affliction; mais aucun ne m'a jamais tant touché que ce qui se passe en ce moment. » Cédant aux instances de Dubois, Stanhope paya de sa personne et vint en France sauver l'œuvre commune. Il apportait au régent cette lettre du roi : « Mon frère et cousin, ayant trouvé à propos, dans cette conjoncture délicate, de faire partir incessamment le comte Stanhope, un de mes principaux secrétaires d'état, je l'ai chargé de vous renouveler de la manière la plus forte les assurances de mon amitié et de mon estime très parfaite pour votre personne. Il vous expliquera plus au long, avec le comte Stair, le sujet de son voyage et mes sentimens sur la grande affaire à laquelle nous travaillons ensemble pour le bien de l'Europe. Je me persuade que vous apporterez toutes les facilités possibles à l'accomplissement d'un ouvrage si nécessaire, et je vous prie d'ajouter une entière foi à ce que ledit comte vous dira de ma part, et principalement aux assurances que je lui ai ordonné de vous faire de mon amitié constante et de la sincérité très particulière de mes sentimens pour vous. »

Flatté et rassuré par cette marque publique des intentions du roi et par l'effet produit sur l'opinion, le régent accueillit Stanhope avec une joie qu'il ne chercha pas à dissimuler; toutes les difficultés s'évanouirent, même au conseil de régence, et une convention préliminaire fut signée le 17 juillet. Ici encore Chavigny est le fidèle narrateur des incidens qui signalèrent cette conclusion, et des sentimens qu'elle fit éclater dans les deux camps. « Le voyage de M. Stanhope est notre salut. Son altesse royale est ravie de le voir arriver; il lui est échappé plus de dix fois des exclamations de joie. — Son altesse royale nous a dit de vous mander que

tout était fini. Elle est remplie d'une satisfaction indicible. Joie en soit à votre excellence. » Ce n'était pas, on le pense bien, sans un violent dépit que les envieux de Dubois, qui se croyaient sûrs de vaincre, avaient essuyé cette déroute de leurs espérances. Forcé de signer la convention, après avoir tout fait pour la rendre impossible, ou de donner sa démission, le maréchal d'Huxelles signa, avec la conscience du déshonneur qu'il s'infligeait par cette triste faiblesse, ç n ne sauva pas son portefeuille. Saint-Simon, son ennemi, a vivement conté les colères et les bravades de ce superbe personnage, ses déclarations « qu'il ne signerait jamais, qu'il se moquait de sa place, » le manège de ses faux-fuyans et le scandale de ses palinodies; mais ce récit contient une singulière méprise. La scène y est placée en 1717, après la triple alliance, dans une situation tranquille et qui ne pouvait point soulever d'orages, erreur d'autant plus étonnante que Saint-Simon a figuré comme témoin et comme acteur dans les agitations de 1718. Une lettre de Chavigny, datée du 13 juillet, nous donne le résumé d'une conversation de notre duc, et en quelque sorte sa première version sur l'événement : « M. de Saint-Simon m'a dit qu'il a été un de ceux qui ont le plus fait remarquer à son altesse royale combien sa réputation souffrait à tolérer le refus du maréchal d'Huxelles. Il m'a donc dit que son altesse royale lui avait fait donner l'option ou de signer ou de quitter sa place, en lui faisant ajouter qu'il n'y avait que trois choses qui pussent l'empêcher de signer : la première, ce serait de regarder le traité comme mauvais, ce qui ne pouvait être, puisque le maréchal avait toujours dit à son altesse royale que le traité était bon; la deuxième, des engagements avec l'Espagne, auquel cas il ne conviendrait pas à son altesse royale de se servir de lui; la troisième, une jalousie de femmelette contre M. l'abbé Dubois, ce qui rendrait inexcusable le procédé de M. le maréchal. » L'inadvertance de l'auteur des mémoires sur un point qu'il avait parfaitement connu prouve une fois de plus combien ses souvenirs sont confus, et à quelle distance des faits il a composé ses récits.

L'heure de la récompense était venue pour le négociateur; un succès si complet allait produire tous les fruits qu'en attendait son ambition. Stanhope avait pressé le régent de remplacer Huxelles par l'abbé Dubois; c'est Chavigny qui nous l'apprend, et qui ajoute : « M. Stanhope songe aussi à vous faire cardinal. Son altesse royale lui a ouvert son cœur à votre égard avec toute l'affection, toute la tendresse et toute la confiance que vous pouvez désirer. » La lettre du régent, qui annonçait à Dubois les heureux résultats du voyage de Stanhope, se terminait par ces mots : « mon cher abbé, je vous attends avec impatience. » L'abbé ne laissa pas se refroidir ce bon

mouvement du prince : les plus vives instances de ses amis politiques l'appelaient; dès que le traité du 2 août fut signé, il précipita son départ. Avant de quitter Londres, tout en faisant ses adieux au monde officiel de l'Angleterre, il voulut régler la question délicate entamée avec Stanhope, on s'en souvient, dans l'automne de 1716. Il écrivit à ce sujet une longue dépêche au régent où, développant ses vues pour le présent et pour l'avenir, il traçait un plan de séduction bienséante et d'honnête corruption à l'usage du gouvernement français.

Sa connaissance du personnel diplomatique européen lui avait suggéré l'idée de changer les façons grossières de la vénalité et de donner au trafic des consciences l'air galant de la bonne compagnie. « Il ne faut rien négliger, monseigneur, pour gagner l'affection des acteurs grands et petits, non par des propositions directes qui leur fassent penser qu'on les croit capables d'être subornés, mais par des manières nobles qui paraissent partir plutôt de générosité que d'un dessein de surprendre leur fidélité. Votre altesse royale a éprouvé le désintéressement de milord Stanhope. Je voudrais pourtant le tenter encore par quelque galanterie, et si votre altesse royale le priaient d'accepter un portrait du roi ou d'elle garni de diamans pour le prix de 50,000 écus ou de 200,000 francs, je doute s'il l'accepterait; mais, qu'il le refusât ou non, cela ne pourrait faire que bon effet. » Là ne s'arrêtent pas les largesses qu'il conseille à la munificence politique du prince. Il demande 100,000 livres en bijoux pour lord Stair, et 40,000 livres de vaisselle pour le ministre de l'empereur, Pentherrieder. « Il est certain que l'argent a de l'ascendant sur Pentherrieder, aussi la prudence veut qu'on en profite pour animer sa bonne volonté. » Piquant d'émulation son maître dans cet art perfectionné de gagner les cœurs, il fait valoir les nombreux cadeaux que Pentherrieder a déjà reçus du roi George, les larges brèches pratiquées de toutes mains dans l'intégrité du diplomate allemand. « A l'occasion du traité de Bade, bien qu'il ne fût alors que simple secrétaire, le roi d'Angleterre lui a donné 3,000 pistoles; ces jours-ci, il a commandé à son intention pour 20,000 ou 30,000 livres de vaisselle. Je suis assez entêté de la gloire de son altesse royale pour croire qu'elle ne saurait faire trop à la grande certaines choses; mais d'un autre côté elle épargnera beaucoup par quelques traits de cette espèce. »

Sur la liste des vertus faciles, Dubois avait placé le commis principal Pecquet : il demandait pour lui une gratification de 15,000 livres au régent, et un diamant au roi d'Angleterre. Pecquet refusa le diamant. Dubois, avec sa gaité triviale et parfois cynique, insista, priant le maître de faire entendre raison à cette probité de l'autre

monde. « Je ne puis pas me résoudre à laisser perdre à M. Pecquet le diamant du roi de la Grande-Bretagne, et je supplie votre altesse royale de le forcer à l'accepter. C'est un beau diamant que le désintéressement et la vertu dont il se pique, mais le petit diamant que le roi d'Angleterre lui fait envoyer est si joli qu'il faut que M. Pecquet ou moi l'ayons, et j' le conjure donc de ne pas se faire tirer l'oreille pour le recevoir. J'ai donné une telle opinion de lui que, pour le corrompre, on n'oserait pas lui offrir 1 million. » Il terminait sa dépêche par une profession de désintéressement personnel qui sans doute ne lui semblait pas inutile après de telles confidences. « En même temps que je me flatte que les libertés d'un ancien domestique ne seront pas désagréables à votre altesse royale, je la supplie de trouver bon, si le roi de la Grande-Bretagne veut me faire un présent, si grand ou si petit qu'il puisse être, que je ne l'accepte point, et de me laisser le soin de prendre des prétextes si respectueux et si polis pour refuser qu'il ne puisse pas en être offensé. »

Pendant que l'abbé traversait la Manche, l'amiral Byng, père de celui qui perdit Mahon en 1756, battait la flotte espagnole le 11 août près de Messine, et consolidait par un grand succès militaire le traité récemment signé. Nous retrouvons la main et la pensée du diplomate français jusque dans le désastre qui anéantit la marine renaissante de l'Espagne. Il s'était montré l'un des plus ardens à réclamer l'envoi d'une flotte anglaise, à presser l'amiral de brusquer les choses et de « finir tout » par un coup heureux. « Si le chevalier Byng, écrivait-il au régent le 2 août, avait quelque occasion prématurée dont il profitât et qui eût du succès, il y a des circonstances où votre altesse royale ne pourrait s'empêcher d'en paraître fâchée; mais il n'y en a aucune où elle ne dût être ravie dans le cœur que les forces maritimes de l'Espagne fussent ruinées, et j'avoue à votre altesse royale que j'agirai ici secrètement dans cette vue, à moins qu'elle ne me donne des ordres contraires. » Arrivé à Paris le 16 août, dix jours avant les changemens politiques, depuis longtemps médités, qui l'élevèrent au pouvoir, la nouvelle du combat de Messine, coïncidant avec la défaite de ses ennemis à l'intérieur, le transporta de joie; il dicta au régent pour le roi d'Angleterre une lettre dont le brouillon est entièrement de sa main. « Monseigneur, en apprenant par la relation de l'amiral Byng la confirmation de la victoire remportée par la flotte de votre majesté, ma joie serait imparfaite, si mon intérêt seul y avait part, et si je n'étais plus sensible encore à la gloire de ses armes et à tout ce qui doit la faire respecter. Les bonnes intentions de votre majesté pour le repos public méritent que le ciel favorise les soins qu'elle prend

pour le procurer, et tous ceux qui ont pris des liaisons avec elle doivent redoubler de zèle pour concourir à la perfection de son ouvrage. » Dans cette lettre peu fière, Dubois triomphait sans mesure et sans prudence d'un succès remporté par des amis de la veille, nos éternels rivaux. A force d'abonder dans son propre sens, il s'était infatué de l'alliance anglaise au point d'en avoir le cœur anglais. S'applaudir de l'entière destruction de la marine espagnole et de la supériorité marquée de l'Angleterre six ans après la guerre de la succession, ce n'était ni d'un patriote ni d'un homme d'état : à défaut du sentiment français, la prévoyance, cette lumière du génie diplomatique, aurait dû l'avertir et le modérer. Nous touchons ici le point faible, ou plutôt le côté personnel et étroit de la politique de l'abbé Dubois; c'est le moment de résumer avec précision l'idée que nous laissent ces nombreuses dépêches dont nous avons donné une exacte analyse.

Nous avons à peine besoin de le dire, ce n'est pas la moralité privée de l'abbé Dubois, ni son ambition ecclésiastique que nous voulons juger. Le précepteur du régent, l'archevêque de Cambrai, le cardinal, restent en dehors de cette étude; sur aucun de ces points, nous n'avons à intervenir entre ses détracteurs et ses apologistes et à nous prononcer. Le diplomate seul est en cause; c'est le négociateur des traités de Londres et de La Haye que nous avons étudié dans son œuvre, et fait paraître dans son vrai génie, en l'éclairant de documens certains. Sans franchir ces limites, sans excéder la juste portée de ce travail, quelle opinion est-on fondé maintenant à exprimer sur le talent et le caractère de l'abbé Dubois?

Il faut d'abord écarter, selon nous, ce reproche infamant de vénalité dont l'a chargé Saint-Simon, l'ancien admirateur de sa politique, transformé en ennemi par les ressentimens d'une vanité d'autant plus implacable que les griefs en étaient plus légers. Nous avons vu Dubois dans la situation d'un corrupteur bien plus que d'un corrompu, et en supposant même qu'on l'ait tenté, à la fin, par quelque-une de ces faveurs lucratives que ne dédaignait point la diplomatie, nous croyons qu'il l'a refusée, et, si l'on veut, nous ferons honneur de ce désintéressement, non pas à son caractère, mais à son esprit. Dubois était trop avisé pour risquer de se perdre auprès du régent, et de donner une telle prise contre lui à l'acharnement de ses ennemis par une faiblesse dont le secret eût certainement transpiré. Vieux et malade, sa vraie ambition, dans ce déclin trop visible et pendant ce peu de jours qui lui sont mesurés, ce n'est pas l'argent, c'est le pouvoir. Une fois maître des affaires, il entasse les biens avec les dignités pour soutenir l'éclat de ses su-

bites grandeurs et répondre aux insulteurs de son passé par la magnificence de sa fortune présente. Quel besoin avait-il de l'argent étranger, lorsqu'il puisait si largement dans les trésors de l'église et dans les coffres de l'état? Il a laissé un million : quoi d'étonnant? Le pouvoir en France enrichit vite; Dubois, premier ministre, avait, en places et en bénéfices ecclésiastiques, près d'un million de revenu. Ce n'est donc pas là, croyons-nous, l'endroit faible et vulnérable de son caractère, cette flétrissure lui doit être épargnée; mais, s'il n'a pas vendu les intérêts de la France, les a-t-il fidèlement et uniquement servis?

Reconnaissons-le : ce que Dubois poursuit avec âpreté dans ses négociations, ce n'est ni un accroissement d'influence pour son pays, ni même le repos dont il a besoin. Un seul objet l'occupe : l'affermissement du régent et la consécration de ses droits éventuels à la couronne. De l'intérêt du royaume, il est à peine question dans sa correspondance : le bien de son maître, et, avec l'intérêt du prince, son intérêt à lui, étroitement lié à la fortune du maître, voilà l'unique passion qui l'anime, le grand ressort de son génie et de sa conduite. A Londres comme à La Haye, il est beaucoup moins l'ambassadeur et le représentant de la France que l'envoyé, l'affidé, et, pour parler sa langue, « l'ancien domestique » du régent. Il s'est trouvé que l'alliance anglaise, formée dans un intérêt particulier, était d'une bonne politique pour l'Europe et pour la France; le bien de l'état s'est confondu avec celui du prince : c'est là un surcroît d'avantages, un superflu, que le négociateur est heureux de recueillir; mais il ne l'a point cherché. Les grands aspects de son œuvre, qui seuls paraissent aujourd'hui et qui la relèvent aux regards de l'histoire, Dubois certainement les a vus, mais ils le touchaient peu, et c'était pour lui, osons le dire, le petit côté.

Dans son dévoûment au régent, il y a une part d'affection sincère qu'il serait injuste de méconnaître. Ni en bien ni en mal, Dubois n'est l'homme des sentimens simples; les moîfs et les moyens, dans sa conduite, sont également combinés : il aime son maître et son élève sans s'oublier lui-même, il entend bien ne pas perdre les profits de son dévoûment et de son esprit. Pour soutenir les combinaisons variées de sa politique, il a déployé des ressources d'intelligence dont notre essai n'a pu donner qu'un faible aperçu. Il faudrait lire la correspondance entière, se placer avec lui au centre des opérations qu'il dirige, et voir à l'œuvre, au milieu des difficultés et des écueils, sur le terrain mouvant des intrigues diplomatiques et des cabales de l'intérieur, cet esprit net, décidé, nerveux et souple, d'une activité qui prévoit tout et fait face à tout, changeant d'expédiens sans s'écarter du but, et, malgré les transforma-

tions que lui impose le caprice des circonstances ou des hommes, invariable sur le fond même de sa pensée et toujours maître de son dessein. Tel nous l'a montré l'examen attentif de ses dépêches, tel assurément on le retrouverait, après 1718, si l'on voulait étudier en lui, non plus seulement l'ambassadeur, mais le ministre, le conducteur de l'état, et suivre dans les pièces officielles le rayonnement de son action vigilante au dedans comme au dehors. Il suffit de jeter les yeux sur quelques pages manuscrites de lui que possède la Bibliothèque nationale pour y reconnaître aussitôt les qualités qui nous ont frappé dans le diplomate : le bon sens alerte, l'abondance et la sûreté des vues, la passion de l'ordre et du travail appliqués au gouvernement de l'intérieur.

Ses contemporains n'ont pas tous, comme on le croit, fermé les yeux à son mérite; ils ne lui ont pas tous prodigué, avec la violence de Saint-Simon, l'insulte et le mépris. A côté de la coalition des chroniqueurs ennemis dont on aperçoit vite les mobiles très différents, il y a des témoins équitables qui savent discerner le bien du mal dans ce multiple personnage et lui rendre justice. Les bourgeois de Paris, qui étaient alors bons juges en politique parce qu'ils n'aspiraient ni à gouverner ni à dominer l'état, se montrent sensibles aux bienfaits de son administration ferme et sage, et, s'ils s'égaient aux dépens de l'archevêque et du cardinal, ils applaudissent le ministre! « Le cardinal Dubois a fait de grandes choses pour son maître, dit Marais, il a fait les traités et établi la paix avec l'étranger. Il n'aimait point les fripons ni les flatteurs. » Barbier confirme cet éloge. « Ce cardinal est d'une politique étonnante. Il ne boit ni ne joue; il ne fait que travailler. S'il venait à mourir, ce serait une perte, car c'est un homme de beaucoup d'esprit et qui paraît se présenter de bonne grâce pour punir les coquins de tous états. » A la mort du cardinal, Barbier reproduit cette opinion et ajoute : « Il n'était pas aimé, et le petit peuple a insulté ses funérailles. On savait son impiété, c'est ce qui lui attire ces malédictions; mais il n'a jamais fait grand mal, et il a fait du bien par ses négociations pour éviter la guerre. » Tout est là, dans ce peu de mots écrits par un contemporain judicieux et impartial : le fond indélébile de mauvaise renommée, l'impression des scandales de sa vie privée ou publique, le sentiment vrai des talents du négociateur et du ministre. Aujourd'hui les plus solides conclusions de l'histoire ne diffèrent pas essentiellement de cette brève et simple appréciation. Il n'est donc pas impossible à un homme d'état d'être jugé selon ses mérites, et cela de son vivant : le difficile pour lui, c'est de bien connaître ce sentiment juste et sincère, et d'y chercher une lumière et une force.

L'EMBRYOGÉNIE

ET

LA PISCICULTURE EN FRANCE

Il y a quelque temps, un des professeurs de l'université de Fribourg en Brisgau, parlant dans une solennité académique du rôle effacé de la France dans le monde, prétendait que « l'anatomie microscopique, l'embryogénie, sont de pures sciences allemandes, dans lesquelles les Français ne peuvent revendiquer que fort peu de services dignes d'être mentionnés. » M. Ecker est un naturaliste distingué ; mais son opinion, exprimée d'ailleurs en termes d'une courtoisie relative, paraît se ressentir quelque peu de l'ébranlement moral causé par la guerre. Sans accepter tout à fait ce qu'il dit de l'anatomie microscopique, nous reconnaissons que cette science a fait moins de progrès chez nous qu'en Allemagne. Nous avons essayé de montrer ici même (1) quelle avait été la funeste influence de Cuvier sur cette partie de l'anatomie dont le microscope est devenu l'instrument par excellence. Tandis que l'Allemagne, grâce au jeu de ses institutions universitaires, avançait dans la voie ouverte par notre Bichat, la France devait attendre jusqu'en 1860 que le gouvernement créât une chaire d'anatomie microscopique appliquée à l'homme ; celle des animaux n'a pas encore d'enseignement officiel. Par ce côté, cela n'est que trop vrai, nous avons beaucoup à envier à nos voisins ; mais il en est autrement de l'embryogénie. Le zèle patriotique de M. Ecker a certainement obscurci sa mémoire ; il ne pouvait guère être plus mal inspiré. Notre pays, en cette

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} janvier 1872.

science du moins, a dignement tenu son rang. Dans les études d'embryogénie théorique, il a été le premier à un moment donné et le véritable instigateur des progrès qui ont suivi; puis il a eu cet autre mérite, moins conforme, dit-on, à notre génie national, d'entrer encore le premier dans la voie des applications pratiques. Peut-être serait-il bon, au moment où l'on semble contester à notre patrie, parce qu'elle a été malheureuse, toute valeur scientifique comme toute initiative, de dresser, nous aussi, l'inventaire de notre patrimoine, afin de rappeler les autres à un peu plus de modestie et nous-mêmes à cette confiance en nos propres forces qui pourra devenir par le travail le fondement d'une véritable régénération.

I.

L'étude du développement des êtres ne remonte pas au-delà du monde grec. La science de l'antique Asie, exclusivement tournée vers le cours des astres, n'avait éclairci ni même entrevu aucun des problèmes de la vie. D'ailleurs la formation d'un être qui agit, pense et veut, aux dépens de la matière, inerte en apparence, d'un jaune d'œuf, n'est ni plus ni moins merveilleuse que le reste des fonctions vitales : aussi ne voyons-nous pas que l'attention se soit plutôt portée au début sur l'évolution de l'œuf que vers les autres branches de la biologie. C'est Hippocrate, puis Aristote, chez les Grecs, qui en parlent d'abord et tentent d'expliquer l'apparition de l'embryon. Aristote avait observé les premiers battemens du cœur du poulet, il crut que la vie commençait avec ces oscillations. Après l'antiquité, l'étude du développement, comme toute science, tomba dans une nuit profonde jusqu'à cette aurore de la renaissance où toutes les perspectives attirent à la fois l'esprit humain, réveillé du lourd sommeil où l'avait plongé la barbarie germaine. L'embryogénie va faire un pas immense : on soupçonnera de plus en plus qu'une même loi préside à la reproduction de tous les êtres vivans, aussi bien de ceux qui pondent que de ceux qui donnent le jour à des petits en vie, et l'espèce humaine ne fera point exception; mais il fallut, pour arriver là, un dur labeur qui dura près de deux siècles. C'est d'abord Fabrice d'Aquapendente qui publie à Venise son *Traité de la formation du fœtus* (1600) avec de belles planches. Cinquante ans plus tard, Charles I^{er}, roi d'Angleterre, autorise son médecin Harvey à expérimenter sur les daines et les biches de ses parcs, faveur inouïe en un pays où la chasse du moindre gibier royal était punie des derniers supplices : Harvey fait paraître son *Traité de la génération* (1651). Le frontispice montre un Jupiter créateur avec un œuf dans la main d'où s'échap-

pent des plantes, un cerf, un crocodile, des oiseaux, l'araignée au bout de son fil et un homme. Harvey proclame que les vivipares aussi bien que les autres animaux proviennent d'un œuf, mais il se trompe sur la nature de celui-ci. C'est seulement en 1672 que le Hollandais Regnier de Graaf, sans mettre tout à fait le doigt sur la vérité, montre du moins la voie qui doit y conduire. A ce grand mouvement du xvii^e siècle, la France n'avait pris aucune part. Buffon lui-même, cent ans après, imagine un système bizarre; il n'accepte pas les découvertes acquises, non plus que la nécessité d'un œuf : il se fait sur les conditions des sexes et l'origine de l'embryon des idées erronées, dont la trace a reparu jusqu'en notre temps comme pour mieux nous rappeler que Buffon n'a pas été dans ces questions à la hauteur de son génie. Le 18 mars 1860, M. Flourens, alors secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, annonça qu'un héritier du grand naturaliste demandait l'ouverture d'un paquet cacheté autrelouis déposé par celui-ci sur le bureau de l'Académie. La curiosité eût été excitée à moins : ce fut une déception. Buffon informe la compagnie qu'il a commencé son *Traité de la génération*; au chapitre vi, dit-il, « je fais voir évidemment l'erreur de ceux qui donnent des œufs aux femelles vivipares. » L'avenir allait confirmer d'une manière éclatante les vues opposées de Graaf.

C'est de notre temps seulement que la France, reprenant l'avantage, devait conquérir une place digne d'elle dans l'histoire des découvertes qui nous ont éclairés sur l'apparition et la première évolution des êtres. Et, loin que l'embryogénie soit « une pure science allemande, » nous allons voir que le plus grand nombre des découvertes capitales qui l'ont élevée à la hauteur où elle est sont dues à nos compatriotes ou à des savans que leurs tendances rapprochent de nous, qui publient leurs œuvres en français et dans nos recueils scientifiques. MM. Prevost, de Genève, et Dumas, l'éminent chimiste, dont les premières études furent tournées vers les sciences de la vie, adressent leurs travaux aux *Annales des sciences naturelles* de Paris; M. Carl Vogt écrit en français une histoire du développement des saumons (1842). Quant à M. de Baër, le plus célèbre parmi les embryogénistes étrangers, il est Russe. En France, Dutrochet, le même qui a découvert l'endosmose, avait fait au commencement du siècle d'importantes recherches sur le fœtus : il précède MM. F.-A. Pouchet et Coste. Nous ne voyons guère en Allemagne à opposer à tous ces noms que celui de M. Bischoff, aujourd'hui professeur à Munich.

L'embryogénie moderne date en réalité de l'époque dont nous parlons, où l'Allemagne fut loin d'avoir la plus belle part. La double tendance des travaux accomplis pendant cette période fut à

la fois de reculer de plus en plus l'heure des premières manifestations par lesquelles l'œuf laisse voir qu'il est animé de vie, et d'établir la complète ressemblance de ces phénomènes chez tous les êtres, qu'ils soient d'espèce vivipare ou se reproduisent par des œufs. Jusqu'au milieu du siècle dernier, on n'avait fait que peu d'attention au travail intérieur de l'œuf avant l'instant marqué par Aristote où le cœur commence le rythme de ses battemens qui ne doivent plus s'arrêter qu'à la mort. On avait quelque tendance à croire que « le point bondissant, » le *punctum saliens*, comme l'appelle Harvey, annonçait le début même de la vie par l'organe essentiel où la croyance populaire plaçait le centre de nos sentimens et de nos affections. On découvrit plus tard que l'apparition du cœur du poulet, — car c'est toujours du poulet qu'il s'agit dans ces recherches, — était précédée de celle des centres nerveux. On avait distingué à la surface du jaune, quelques heures après le commencement de l'incubation, une tache ayant la forme d'un ovale légèrement étranglé en son milieu et parcourue par un sillon suivant le plus grand axe. Ce sont les premiers vestiges de l'animal, déjà visibles longtemps avant que le *punctum saliens* ait commencé de battre. Ces signes, qui appartiennent nettement à l'embryon, sont eux-mêmes précédés d'une série d'actes qu'on ne saurait rapporter à un être qui n'existe pas encore : ils semblent plutôt le propre de l'œuf en même temps que la condition nécessaire de son évolution à venir. L'œuf, composé d'un jaune ou *vitellus* enveloppé d'une série de couches plus ou moins diverses, reste inerte tant qu'il n'a pas reçu l'excitation qui en fera sortir un animal. Jusque-là il n'est rien, il n'est qu'un *devenir*, selon l'heureuse expression d'un physiologiste. Soustrait à cette influence nécessaire, il ne présentera d'autres changemens que ceux qu'amèneront en peu de temps la mort et la décomposition; mais a-t-il trouvé la vie, aussitôt il entre en travail. L'œuf de grenouille est très propre à l'étude de ce qui se passe alors, grâce à la transparence des enveloppes : l'observateur voit tout à coup le *vitellus* présenter à sa surface un étranglement circulaire qui en fait le tour comme un méridien. Ce sillon se creuse de plus en plus jusqu'au centre du globe, qu'il sépare à la fin en deux moitiés indépendantes, légèrement aplaties par leurs faces opposées, sans rien qui les relie que le fluide dans lequel les deux demi-sphères flottent suspendues; mais déjà celles-ci laissent voir qu'elles sont à leur tour le siège d'une opération semblable, elles se partagent en deux, et, le même travail se répétant sur chaque segment nouveau, il arrive que le *vitellus* finit par se résoudre en une multitude de sphères d'un volume d'autant moindre qu'elles sont plus nombreuses. C'est seulement alors, après cet égrè-

nement du *vitellus*, véritable destruction de l'œuf, que va commencer le travail inverse, la construction de l'embryon : ces sphères, sortes de matériaux animés, se déplacent, sollicitées par des forces mystérieuses dont nous ne soupçonnons pas même la nature; elles se disposent les unes à côté des autres, puis se soudent, et de nouveau reconstituent l'unité primitive de l'œuf, dans les premiers linéamens de l'être qui commence.

La découverte de la *segmentation du vitellus*, c'est ainsi qu'on appelle ce curieux phénomène, est due à MM. Prevost et Dumas (1823). Pendant vingt-cinq ans, cette activité propre de l'œuf, qui précède d'une manière si nette l'apparition de l'embryon, avait occupé les naturalistes et défrayé un nombre prodigieux de mémoires et de dissertations. Observée d'abord chez la grenouille, où l'on suit aisément avec le microscope toutes les phases de la division, elle fut retrouvée chez la plupart des animaux inférieurs; mais on n'arrivait pas à l'apercevoir dans l'œuf des oiseaux, où le *vitellus* énorme semblait si bien se prêter à l'observation. On avait beau regarder, on ne voyait rien de pareil : bien certainement le jaune ne se séparait ni en deux ni en quatre. La segmentation restait un fait spécial, elle perdait la plus grande part de son importance du moment qu'elle n'était plus l'expression d'une loi constante. C'est alors que, plus heureux ou, pour nous servir de l'expression juste, plus habile que ses prédécesseurs, M. Coste démontra qu'il n'y avait pas d'exceptions, et que le fractionnement existe aussi dans l'œuf des oiseaux et des autres animaux à *vitellus* volumineux, où on n'avait pas su le constater, tels que les reptiles, les poissons de l'ordre des sélaciens (raies et requins) et les céphalopodes (seiche, poulpe, calmar). Seulement chez ces animaux, la segmentation, au lieu de porter sur le *vitellus* tout entier, est exclusivement limitée à cette tache blanche bien connue qui occupe un point de la surface du jaune, et que les anatomistes nomment la *cicatricule*. Celle-ci doit seule donner naissance à l'être nouveau, et seule elle se segmente; le reste du globe vitellin ne servira qu'à nourrir l'embryon, formé primitivement aux dépens de la cicatricule. De là ressortait l'importante distinction de deux parts dans le vitellus, fort inégales selon les espèces : l'une qui subit la segmentation, qui deviendra l'embryon, et à laquelle on réserve le nom de *germe*; l'autre, qui reste inerte, ne présente aucun fractionnement spontané, et ne doit jouer que le rôle d'aliment. Si le *vitellus* de la grenouille, des mammifères et de beaucoup d'animaux inférieurs se segmente en entier, c'est qu'il est appelé à former et non à nourrir l'embryon, qui puise dans le sein maternel ou dans l'eau, à travers les membranes perméables de l'œuf, les matériaux nécessaires à sa croissance. Chez

la poule au contraire, le germe est restreint, l'aliment abondant, parce que le poussin n'emprunte au dehors, à travers la coque, que des gaz insuffisans à la formation des parties dures de son organisme.

Par cette découverte si riche de conséquences, M. Coste complétait celle de MM. Prevost et Dumas en donnant au phénomène de la segmentation sa véritable importance, qui consiste dans l'universalité même du fait. Ce fut au reste le caractère particulier des travaux de l'éminent embryogéniste de généraliser des faits regardés jusque-là comme restreints à certaines espèces, et de transformer en expression de lois absolues dans leur généralité ce qu'on croyait accidentel et contingent à des formes zoologiques spéciales. La gloire de Graaf avait été de pressentir que la femelle des mammifères et la femme ont des ovaires, et émettent intérieurement de véritables œufs analogues à ceux des oiseaux et des reptiles, mais dont tout le développement s'accomplira dans le sein maternel. Cependant le grand anatomiste n'avait pas aperçu ces œufs, qui sont extrêmement petits, et qu'on appelle à cause de cela des *ovules*. L'œuf des mammifères fut en réalité découvert par M. de Baër, mais on crut tout d'abord à une différence entre cet ovule et l'œuf des oiseaux. Il existe dans celui-ci une toute petite bulle microscopique qu'on trouve jusqu'au moment où la segmentation va commencer. Elle est placée dans la cicatricule, et on la nomme, du nom du physiologiste de Breslau qui l'a vue le premier, *vésicule de Purkinje* ou *vésicule germinative*. Or M. de Baër ne l'avait point retrouvée dans l'ovule des mammifères, et il avait imaginé toute une théorie pour rendre compte de cette discordance inattendue avec ce qu'on observe chez tous les autres animaux. Pour lui, l'ovule des mammifères devient l'analogie de la vésicule germinative; celle-ci, perdue dans le *vitellus* de la poule, est le véritable œuf, et de proche en proche, dominé par les conséquences de la fausse doctrine qu'il institue, M. de Baër en arrive à formuler des dissemblances beaucoup plus grandes que celle qu'il veut faire disparaître. C'est encore M. Coste qui mit un terme à ces confusions, et qui donna définitivement à l'ovule des mammifères la vraie signification qu'il doit avoir, en y démontrant la présence d'une vésicule germinative analogue à celle des oiseaux. La constitution et les premiers développemens de l'œuf retrouvaient leur unité dans tous les êtres, et, après de longs débats, notre pays a définitivement gardé l'avantage d'une découverte dont la valeur est attestée par les luttes mêmes qu'elle souleva.

A peu près vers le même temps, MM. F.-A. Pouchet et Coste étaient arrivés à déterminer l'époque précise où l'ovule des mam-

mifères et celui de la femme tombent par une véritable ponte intérieure. En discussion sur ce point avec M. Bischoff, comme ils l'avaient été déjà sur d'autres, l'avantage resta encore aux savans français; la précision de leurs observations fut même portée si loin qu'on vit des tribunaux dans les pays voisins, où la recherche de la paternité n'est pas interdite, motiver leurs sentences sur les résultats acquis par nos embryogénistes.

Enfin M. Coste mettait le sceau à ses expériences en découvrant par suite de quelle modification l'organisme maternel, dans l'espèce humaine, devient apte au rôle nouveau qui commence pour lui à la chute de l'œuf fécondé. Les recherches des anatomistes étaient restées vaines : l'occasion d'observer est très rare, l'expérimentation impossible. Nous ne sommes plus au temps où les pharaons mettaient, dit l'histoire, les enfans en expérience pour savoir quel langage ils parleront, ou essayaient les poisons sur leurs esclaves. Le respect moderne de la personne n'autorise pas ces vivisections humaines reprochées à tous les grands médecins de l'antiquité, et plus tard à Vésale, à Harvey lui-même. L'examen du cadavre pouvait seul nous renseigner sur les changemens qui se passent au début de la conception; mais d'autre part il arrive que l'état de maladie a justement pour premier effet de suspendre ces fonctions qu'on voulait connaître. Les amphithéâtres des hôpitaux étaient muets, ne pouvant livrer le mystère. Paris a des ressources uniques : M. Coste eut l'idée d'interroger la Morgue. De temps à autre, on y transporte des malheureuses tuées par accident ou qui se sont volontairement donné la mort à une époque peu éloignée de la conception. En observant pendant plusieurs années tous les cas de ce genre, il découvrit ce qu'on avait vainement cherché : il vit le sein maternel se préparer par des modifications spéciales à son rôle nouveau, comme un sol fertile habilement disposé pour recevoir le grain que l'œuf y apportera; il put réunir un nombre considérable de pièces probantes et en former une précieuse collection au Collège de France, qui venait de lui ouvrir ses portes.

Dès 1836, M. de Blainville, alors professeur au Muséum et à la Sorbonne, avait chargé M. Coste de le suppléer; il avait saisi bien vite l'importance de cette science des premières manifestations de la vie, et son impulsion n'a pas été certainement étrangère à l'éclat qu'allait jeter l'embryogénie française. Il donnait, mérite rare, à son suppléant l'expresse mission d'exposer les travaux qui venaient de le faire connaître. A cette époque aussi, il soutenait contre de misérables difficultés en province l'un de ses élèves, déjà occupé de recherches sur la chute de l'œuf des mammifères, le même qui devait plus tard rappeler l'attention sur l'antique et obscur problème des

génération spontanée, qu'on pourrait appeler une embryogénie spontanée aux dépens de la matière inorganique. Dans le même temps, M. Charles Robin, un autre de ses élèves, tourné vers l'étude des élémens microscopiques qui s'accumulent pour former l'être nouveau, essaie de surprendre les lois de cette embryogénie permanente qui préside pendant toute la vie au renouvellement continu des tissus. C'est qu'en effet nulle science n'est plus vaste : l'embryogénie touche à toute l'histoire naturelle. Le zoologiste y trouve un fil précieux pour le classement des formes primordiales apparues sur le globe, et qu'on retrouve, reflets du passé, dans les phases du développement embryonnaire. Quel argument en faveur des idées de M. Darwin n'a-t-on pas tiré de ce fait, que l'embryon d'un chien, celui d'une tortue et celui de l'homme sont à un moment donné tellement semblables qu'on les pourrait confondre ! Pour l'anatomie et la physiologie, l'importance n'est pas moindre ; nous assistons par l'embryogénie à la construction même du corps, dont les rouages s'ajoutent sous nos yeux les uns aux autres. Nous en suivons la multiplicité et la complication croissantes, et comme chaque organe qui naît puise évidemment le principe même de son existence et de son rôle dans les conditions où il est apparu et qui l'ont précédé, si jamais nous devons connaître ce principe, base de la vie, ce sera certainement par l'observation de ce qui se passe dans la genèse successive des organes.

Cuvier, avant de Blainville, avait probablement compris toute l'importance de l'embryogénie, mais une petite mésaventure paraît l'avoir dégoûté de s'en occuper. Dutrochet lui avait remis un mémoire sur le développement de la brebis, que Cuvier s'appropriâ sans façon. L'auteur réclama, et le grand naturaliste dut écrire une piteuse lettre d'excuses restée célèbre (1). De Blainville eut toujours le talent, contrairement à Cuvier, de créer autour de lui l'indépendance. Après l'épreuve faite dans sa propre chaire, il insista pour qu'un enseignement régulier fût confié à M. Coste, qui obtint d'ouvrir un cours au Collège de France, sans être toutefois nommé professeur. Cependant la science nouvelle ne laissa pas que d'avoir ses détracteurs. On prétendit que ce n'étaient pas là des recherches ayant droit de cité dans l'enseignement, et qu'au bout du compte tous les anatomistes, comme tous les zoologistes, devaient être initiés à ces études, et l'on vit ce curieux spectacle des adversaires du nouveau cours se mettant tous à traiter d'embryogénie dans leurs leçons. C'était aller contre le but ; il devenait évident qu'une tribune spéciale était utile pour répandre une science d'intérêt si

(1) Voyez Dutrochet, *Mémoires*, t. II, p. 284.

général. Le ministère Guizot s'honora en instituant définitivement (24 septembre 1844) la chaire qui répondait si bien aux aspirations de la biologie contemporaine. L'histoire du développement des êtres eut donc à Paris un amphithéâtre bien avant que des cours semblables ne s'ouvrissent dans les universités allemandes. Au point de vue de l'embryogénie théorique, la France tenait sa place par les travaux de ses savans, par cette chaire créée pour les faire connaître, enfin par une publication monumentale. M. Coste avait entrepris une *Histoire du développement* dont le texte est resté jusqu'à ce jour inachevé. M. Gerbe, qui seconde depuis plus de trente ans l'éminent professeur dans tous ses travaux, dessina pour cet ouvrage d'admirables planches retraçant les phases du développement dans l'homme et les animaux, et en fit le plus bel atlas qu'on ait jamais publié sur cette partie de l'histoire naturelle.

II.

Pendant que l'Allemagne s'avancait à son tour dans la voie que nous avons tant contribué à ouvrir, et produisait de nombreux travaux dont on ne saurait contester le mérite (1), tout à coup l'embryogénie française prenait une direction nouvelle. Délaissant peut-être un peu trop la recherche pure, elle se livre avec ardeur à l'étude des applications, et, grâce à la souplesse de son génie, nous marchons encore les premiers dans cette voie, véritables initiateurs de l'Europe. Tout le monde sait quelles préoccupations excita dans l'esprit public la mise en culture des eaux. L'enthousiasme inconsidéré qu'elle a causé aux uns, les attaques passionnées qui ont été dirigées d'autre part contre elle, suffisent à démontrer l'importance d'une question qui n'eût certes point résisté à ce double courant d'exagérations, s'il n'y avait eu au-dessous de cette agitation, qui n'était nullement factice, un intérêt réel où l'industrie privée a fort bien su, quoi qu'on en ait dit, trouver son avantage.

Il s'en faut que l'idée d'exploiter les eaux et d'en régulariser le rendement soit nouvelle; les Chinois l'ont eue sans la tenir de nous. Rome connut tous les secrets de cet art, et on rapporte le mot d'un certain Sergius Orata, qui disait, quand on fit mine de l'empêcher d'élever des huîtres au Lucrin, « qu'il saurait bien en faire pousser sur les toits. » L'industrie actuelle du lac Fusaro n'a probablement jamais été délaissée, et au nord de l'Italie la grande lagune de Comacchio, entre les bouches du Pô, est depuis des siècles en

(1) Ceux de MM. Wagner, Remak, Reichert, Kölliker, His, etc.

coupe réglée pour l'élevage des anguilles, dont il se fait un commerce considérable. Nous voyons au xvii^e siècle le cardinal Palotta améliorer l'exploitation par un nouvel aménagement des eaux, et à la fin du xviii^e Spallanzani apprendre du fermier-général que le rendement de la lagune est de 600 tonnes de poisson par an.

Si l'industrie de l'anguille se perd dans le passé, celle de la truite et du saumon est probablement tout aussi ancienne, quoique moins connue. Forcément réduite aux petits cours d'eau, cette pisciculture ne put avoir nulle part la même importance qu'à Comacchio; mais on la vit pratiquée sur plusieurs points à la fois. Il a été fait dans le temps beaucoup de bruit autour des noms d'un pêcheur et d'un aubergiste d'une commune de l'arrondissement de Remiremont, La Bresse, située au fond des Vosges. Il s'est trouvé que MM. Rémy et Génin appliquaient depuis longtemps pour leur compte les procédés de la fécondation artificielle des poissons, quand M. de Quatre-fages soumit à l'Académie une étude scientifique sur le même sujet. Celle-ci devint aussitôt le point de départ de réclamations extrêmement vives en faveur des deux pêcheurs vosgiens. Nous avons en nous un penchant très louable, mais souvent injuste, à nous faire redresseurs des torts de la renommée; nous sommes enclins par nature à relever les humbles dans l'histoire des inventions et des découvertes scientifiques; nous taillons volontiers la part plus grande à l'artisan qui exécute qu'au patron qui conçoit, à l'aide qu'au professeur, au pêcheur qu'au naturaliste. Peu s'en fallut que la presse et le public ne fissent de Rémy et de Génin deux hommes de génie qui avaient appris au monde la fécondation artificielle, le transport du frai, les soins que réclame l'alevin, en un mot toutes les opérations fondamentales de l'industrie piscicole. Le gouvernement ne fit que son devoir en assurant une honorable aisance à la vieillesse des deux Bressans; ils avaient montré ce que pouvait, même au fond d'une campagne, la persévérance dans l'application de procédés qu'ils avaient peut-être découverts, ou dont ils avaient entendu vaguement parler, car, s'il faut rendre justice à leur initiative, il semble assez probable qu'ils ont dû connaître par oui-dire quelque chose de ces pratiques, en usage avant eux dans les départemens voisins. Dans l'Auvergne, certains pêcheurs en savaient tout aussi long. En Allemagne, le forestier Franke, au service du prince de Schauenbourg-Lippe, appliquait aussi les mêmes moyens, et ils étaient loin d'être nouveaux, puisqu'on prétend qu'un moine de l'abbaye de Réome, dom Pinchon, les a exactement décrits au xiii^e siècle. En tout cas, on ne s'en était pas tenu aux essais pratiques : s'il fallait assigner une date à la pisciculture scientifique, elle remonterait au dernier siècle. Dès 1763, un savant allemand,

Jacobi, communique au *Magazin de Hanovre* un travail que l'on voit figurer l'année suivante en français dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, rédigés jusqu'en 1804 dans cette langue. Jacobi avait tout vu et tout fait : fécondation artificielle de la truite et du saumon, transport du frai, nourriture de l'alevin. Son mémoire est complet, on ne sait rien de plus aujourd'hui; ajoutons que Jacobi s'était vraisemblablement inspiré de l'abbé Spallanzani, qui le premier pratiqua la fécondation artificielle des œufs de grenouille dans un dessein purement spéculatif.

Comme toutes les grandes inventions, celle des procédés sur lesquels repose la pisciculture est donc impersonnelle : elle fut l'œuvre du temps et de tous; mais ces traditions recueillies par des pêcheurs au fond de leurs vallées, ces doctes mémoires enfouis dans les recueils académiques, tout cela devait rester fatalement stérile, si l'attention publique ne s'en emparait. Il vint un jour où l'Europe s'en émut, et c'est la France, c'est Paris qui donna le signal. Des paysans avaient bien pu conserver ou retrouver ces pratiques, des savans avaient pu les formuler : M. Coste, tout en reconnaissant l'ingéniosité de ses obscurs précurseurs, tout en suivant Jacobi, rendit du moins l'incontestable service de répandre partout les traditions des uns, les préceptes du second, et de fixer d'une manière définitive l'attention du public sur les applications de l'embryogénie à l'industrie rurale. Il n'y avait pas certainement en France dix propriétaires d'eaux qui eussent la notion de ces choses; aujourd'hui tous les savent, on peut dire que tous ont été mis à même de faire des essais plus ou moins prolongés.

Toutefois, pour étudier, pour généraliser les méthodes, pour épargner les essais inutiles ou coûteux, pour éclairer la production sur la valeur des tentatives à faire, des risques à courir, il fallait opérer en grand. De petites installations déjà établies à Beaux-Dames et dans ce massif qui des Vosges s'étend aux Cévennes étaient tout à fait insuffisantes : la création de l'établissement d'Huningue fut résolue (1852). Le choix de l'emplacement est des plus heureux, non loin du pays qui avait vu les essais de Rémy et de Génin, à portée des Vosges, de la Forêt-Noire et des lacs de la Suisse, d'où les œufs peuvent arriver sans difficulté. Dans l'établissement même, une savante distribution des eaux, empruntées soit au canal du Rhône au Rhin, soit à un ruisseau du voisinage, soit à des sources encloses, permet de parquer le frai et de nourrir l'alevin dans des rigoles disposées pour une constante surveillance. Un vaste hangar facilite les observations suivies, même par la saison la plus rigoureuse, à l'abri des intempéries.

Sans rechercher si l'établissement d'Huningue a réalisé les chi-

mères d'esprits peu pratiques qui croyaient qu'il suffit de semer pour récolter, et qui voyaient déjà tous les cours d'eau de France regorger de poisson, on reconnaîtra sans peine qu'il n'a pas été inutile : il eut surtout un rôle d'entraînement. Partout on s'occupe de cet art, qui a l'attrait de la nouveauté; tous les laboratoires ont leurs appareils à éclosion sur le modèle de ceux du Collège de France; chaque département a son comité de pisciculture. Huningue adresse des œufs de toutes parts à qui en demande, à qui veut faire un essai. En certaines années, l'établissement expédie ainsi jusqu'en Écosse, jusqu'en Russie, plus d'un million d'œufs, qui servent moins peut-être à la propagation d'espèces utiles qu'à l'étude et à la vulgarisation de procédés restés jusque-là le secret des pêcheurs ou le domaine des savans. Nos voisins d'outre-Rhin ne dédaignent point de nous suivre dans ce grand mouvement qui vient de France. Les sociétés d'agriculture de l'Allemagne envoient à Huningue leurs délégués, accueillent M. Coste au nombre de leurs membres, s'emparent de la question. On n'entend parler que des expériences de M. Kauffmann à Berlin, de M. Scholtz, *forstmeister* à Brunswick, du docteur Scholl à Francfort, de M. Ruff à Hohenheim, enfin de MM. Scheifelhut et Frass à Augsbourg, où la pisciculture, établie dans les fossés des fortifications, est pendant quelque temps pour l'oisif Augsbourgeois ce qu'était à Paris l'hippopotame du Jardin des Plantes. Les têtes couronnées ne résistent pas à l'engouement. En décembre 1853, le roi et la reine de Bavière visitent en grand apparat les essais de pisciculture à l'école vétérinaire de Munich, et le roi de Wurtemberg, qui ne veut pas rester en arrière, établit un appareil à éclosion dans son domaine de *Monrepos*. C'est alors que M. Coste fait paraître les *Instructions pratiques sur la pisciculture*, aussitôt traduites dans toutes les langues, en Hollande, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Suède, et, de même que l'*Histoire du développement* avait marqué le point culminant de l'embryogénie théorique en France, ce petit volume élémentaire du savant professeur marqua l'apogée de cette préoccupation piscicole dont l'établissement d'Huningue était le centre.

Ce temps est déjà bien loin de nous, il appartient presque à une autre génération; nous pouvons, avec plus de calme, mesurer la valeur des résultats obtenus. S'il fut assurément téméraire d'en attendre d'immédiats, qui n'avaient que trop de chances de ne se point réaliser, on ne saurait contester l'influence de ce mouvement de curiosité, disons de cette mode, si l'on veut, qui porta tout le monde vers la pisciculture. On sait maintenant dans quelles limites, à quelles conditions, la réussite est possible : c'est un grand point; il ne reste plus que le calcul des circonstances particulières où

chacun se place pour tenter la fortune. La grosse erreur fut de croire que la mise en rapport des eaux ne réclamait pas les mêmes soins que les autres opérations agricoles. On compte les risques, on calcule les coûts et dépens quand il s'agit de poulets ou de canards, mais il semblait, on ne sait pourquoi, que l'élevage du poisson dût se faire tout seul. C'est le contraire : soins incessans pour surveiller les œufs, écart de toute bête ennemie, barrages efficaces pour retenir l'alevin, sans parler des contestations légales dès qu'on met obstacle au cours de l'eau, tout cela n'est rien : la grande, l'insurmontable difficulté est précisément cette eau qui coule, qui se déplace, entraînant à chaque minute avec le jeune poisson le fruit de vos constans efforts. D'autre part, les chutes, multipliées par l'industrie, s'opposent à ce que les rivières soient empoisonnées d'aval en amont, et, comme le volume des eaux va croissant, il en résulte que le repeuplement, appréciable au voisinage de la source, devient insensible dès qu'il se répartit sur la masse entière du fleuve.

Encore ne parlons-nous que des espèces qui ne quittent jamais les mêmes eaux, comme les truites ; pour celles qui ne viennent que frayer dans les rivières, le problème se complique. L'alevin qu'on lancera reviendra-t-il ? retrouvera-t-il sa route ? Et dans ce cas que de millions de jeunes faudra-t-il pour qu'un nombre suffisant échappe aux ennemis qui les guettent dans le fleuve, dans la mer, jusqu'au jour éloigné où l'instinct les pousse au retour ! et que d'années encore avant qu'ils se soient multipliés ! Le sort certain des poissons de l'océan est d'être mangés tôt ou tard, tôt plus souvent que tard. Tandis que les animaux terrestres se nourrissent principalement de substances végétales, celles-ci faisant défaut dans l'eau salée, il ne reste aux habitans de la mer qu'à s'entre-dévorer morts ou vifs. Les gros mangent les petits, les petits mangent les moindres, et l'espèce parfois n'a pas de plus terrible destructeur que l'espèce elle-même après l'homme. Celui-ci est bien vraiment le souverain destructeur par ses pêches intempestives, par l'abus des engins prohibés, par les moyens les plus absurdes de prendre le poisson, comme d'empoisonner une rivière ou de la mettre à sec, afin d'en retirer tout ce qui a vie (1).

Ce qui est aujourd'hui certain, c'est qu'un cours d'eau, quand il n'a pas d'emploi plus lucratif, peut, dans la plupart des cas, être utilisé pour la production. C'est une entreprise comme une autre, pour laquelle il faut des capitaux, des soins, et qui ne saurait, plus qu'une autre, prospérer d'elle-même. La pisciculture, réduite ainsi

(1) Il n'y a pas longtemps qu'on employait encore ce procédé en Bretagne : on barrait une rivière, on l'épuisait, et on enlevait à la pelle tout le fretin pour le donner aux porcs.

à sa sphère vraiment pratique, ne perd rien en importance : c'est aujourd'hui une véritable industrie, tombée dans le domaine public. Ce résultat, bien éloigné peut-être des utopies rêvées, est, à tout prendre, fort sérieux. On le doit à l'établissement d'Huningue, à ces élevages installés publiquement de tous côtés, qui n'ont point fait pulluler le poisson dans nos fleuves battus par la vapeur, infectés par les égouts et les manufactures, mais qui ont répandu partout la notion d'une source de gain que plus d'un sans bruit met à profit. Quant à l'état, il avait rempli, dans une mesure qu'on ne saurait blâmer de bonne foi, sa fonction, qui est de tenter au début l'entreprise incertaine des industries nouvelles, même de luxe, qui peuvent augmenter la fortune publique. Quand les rois de France firent venir à grands frais des moutons mérinos d'Espagne, ce n'était pas assurément par amour de leur peuple qu'ils voulaient habiller avec économie, et cependant ce fut un grand bienfait. Quand le comité d'instruction publique de la convention ordonnait de planter en ananas tout le jardin de Tivoli, il n'avait point l'intention sans doute de faire du fruit savoureux un régal populaire, et cette initiative coûteuse n'en était pas moins louable. Plus d'un propriétaire élève maintenant des truites et se débarrasse sur les marchés du superflu de ses viviers; d'autres ont appris à parquer certaines espèces de poissons; enfin, et ce seul fait suffirait à justifier la pisciculture de toutes les attaques, les habitans de l'Australie ont acclimaté dans leurs rivières le saumon des fleuves de l'Europe.

La fortune des armes a enlevé à la France l'établissement d'Huningue. Il est loué aujourd'hui par le gouvernement impérial à une compagnie qui en continue l'exploitation pour son compte. Huningue reste ce qu'il était, un vaste entrepôt où arrive le frai des eaux de l'Europe centrale, et d'où on l'expédie dans toutes les directions, vendu, — non plus donné, — à qui en demande. Peut-être il est de ces œufs, achetés de seconde main, qui sont revenus l'hiver dernier à ce laboratoire du Collège de France où avaient été tentés les premiers essais et les premières recherches qui conduisirent à l'idée de créer un pareil établissement. La science, comme la politique, a de durs retours.

III.

Sans prétendre à repeupler l'océan, on pouvait concevoir dans l'industrie de nos pêches côtières d'utiles améliorations. Tout le poisson qui alimente les marchés d'Europe n'est qu'une minime fraction de ces innombrables populations qui s'entre-dévorent au fond des eaux : l'idée ne serait venue certes à personne d'agir au-

trement que par des lois de pêche (sont-elles même efficaces?) sur les espèces qui jouent un rôle important dans l'alimentation; mais peut-être en est-il d'autres plus recherchées qu'on arriverait à nourrir comme les murènes des piscines romaines? Pour cela, le premier point était de s'éclairer sur la vie, les mœurs, le temps de croissance de ces animaux; mille questions pratiques, avant elles mille autres théoriques, étaient à résoudre. De là le caractère particulier, à la fois scientifique et industriel, de l'établissement fondé à Concarneau.

Concarneau est une étrange petite cité, ville forte autrefois et réputée imprenable; ses vieilles murailles, que la mer entoure, nous font sourire maintenant avec leurs mâchicoulis et leurs poivrières. Sur la terre ferme s'élève le faubourg, plus grand, plus important que la ville close. L'entrée du port est dangereuse; toutefois, par une singularité de ces *rivières*, espèces de fiords en miniature qui découpent la côte de Bretagne, les plus grands navires peuvent venir chercher un abri jusque derrière les remparts. Concarneau, d'où partirent jadis des flottes de guerre, est aujourd'hui une ville industrielle. Les sept ou huit cents barques qui font la pêche de la sardine et du maquereau n'arrivent point à lui donner un aspect maritime; elle est purement fabricante. Les pêcheurs sont des ouvriers d'industrie plutôt que des loups de mer: ils n'ont que des bateaux non pontés, assez mal grésés; dès que le vent fraîchit, on les voit rentrer au port et attendre, les bras croisés ou regardant jouer au palet, que le ciel s'éclaircisse et qu'il vente moins. Pêcheurs sans conviction d'une pêche sans risques, ils ne ressemblent guère à leurs voisins de Groix, de Gavre, de Penmar'ch et de la pointe du Raz, écumeurs autrefois, aujourd'hui tous, hommes et femmes, intrépides matelots d'une mer toujours tourmentée, aux caps dangereux « que nul, au dire d'un ancien dicton, n'a franchis sans peur ou malheur. » Au reste, la mer à Concarneau est à l'unisson d'une population plus paisible, — toujours tranquille lorsque ne soufflent pas les grands vents de sud-ouest, calme comme un lac, sans bruit, sans une vague, sans un roulement. Fermée au large par une ceinture de rochers et de petites îles, les Glénan, échauffée par les eaux mourantes du *gulf-stream*, pleine d'immenses prairies sous-marines de goémon qu'on exploite pour la soude, cette côte semble toute favorable au développement des animaux de l'Océan. Nul endroit ne pouvait être mieux choisi pour les étudier. D'ailleurs il s'était trouvé à Concarneau, comme dans les Vosges, un pilote, M. Guillou, homme avisé, attentif aux choses de la mer, qui avait fait aussi de la pisciculture d'inspiration; avec des planches, il s'était fabriqué une sorte de réserve où il gardait

son poisson en attendant les bons jours de vente, observant les mœurs des bêtes et les apprivoisant. On le voyait, avec un congre énorme dans les bras, indiquer au monstre docile les mouvemens qu'il devait faire. La présence d'un auxiliaire aussi entendu avait décidé le choix de Concarneau pour y construire des viviers laboratoires (1859). M. Gerbe fit les plans, donna les indications, surveilla l'exécution. L'établissement s'élève au bord de la mer, presque dans la mer; le bâtiment, haut d'un seul étage du côté de la ville, en a deux sur les bassins; il est d'apparence fort simple, comme il convient; la porte, les fenêtres, les encoignures, relevées de granit, attestent cependant la ferme volonté de créer là une institution durable. Sur le devant, deux étages dominant les viviers, au nombre de huit, où le flot entre et d'où il sort à chaque marée. Ils sont creusés dans la roche, à ciel ouvert, séparés de la mer par un mur insubmersible, et de dimensions différentes; ils ont de 40 à 100 mètres carrés de superficie. De larges trottoirs les séparent, où l'on peut circuler autour de chaque bassin. Des ponts volans établis sur des planches permettent d'observer, sans troubler leurs ébats, les mœurs des animaux qu'on y enferme. Dans un de ces bassins, quartier des bêtes féroces, on nourrit des congres, des anges, des baudroies, et les autres grands destructeurs qui hantent la côte. Le plus curieux spectacle est celui que donnent les turbots : le turbot, — ce qu'on ignorait avant l'existence de ces viviers, — est un animal rustique, facile à élever, à nourrir, à engraisser en captivité. Les petits, qu'on tient à part pour qu'ils ne soient pas dévorés par les autres, viennent manger à la main avec une amusante glotonnerie, et les gros arrivent en foule dès qu'on leur jette la nourriture. Plus loin, les homards, les langoustes, plus calmes et d'appétit moins vorace, attendent qu'on les emballe tout vivans pour les marchés lointains de la France, de la Belgique et de l'Allemagne.

Dans le bâtiment, un aquarium sans aucun luxe, mais bien pourvu d'eau courante, avec des bacs et des auges de toute dimension, reçoit les animaux de petite taille et ceux dont on observe le développement. Ces derniers, mis en cellule, grandissent sous l'œil du naturaliste : on a pu ainsi mesurer la lenteur du développement de certaine espèce dont on ne savait rien. Ailleurs des embryons se forment dans leurs œufs en laissant voir toutes les phases de leur évolution, ou bien ce sont des bêtes mutilées par l'expérimentateur, dont les membres coupés repoussent par une sorte d'embryogénie partielle, qui a plus d'une fois éclairé celle de l'être entier. Des salles de dissection pour les gros animaux occupent avec l'aquarium tout le rez-de-chaussée; au premier étage sont des laboratoires

pour les travaux plus délicats. Chaque naturaliste qui vient à Concarneau faire des recherches a le sien, avec une fenêtre donnant sur la mer. On lui remet la clé. Il est là chez lui, dispose ses microscopes, ses appareils, s'arrange comme il l'entend, va et vient à toute heure du jour et de la nuit, poursuivant ses travaux dans un calme presque monastique, au milieu des inépuisables matériaux d'une des côtes les plus riches du littoral.

La portée pratique de l'établissement de Concarneau ne pouvait être la même qu'à Huningue. Il ne s'agissait plus de repeupler un rivage d'où peu à peu certaines espèces recherchées, comme le homard et la langouste, se sont retirées vers le large. Fût-on parvenu, à force de soins et de dépenses, à jeter dans la pleine mer des millions de jeunes, était-il sûr qu'on en retrouvât seulement la trace au bout de quelques jours? Mais l'établissement de Concarneau pouvait avoir une importance réelle en apprenant aux pêcheurs à créer de véritables entrepôts pour le *poisson plat* et le *coquillage*. Ces animaux se prêtent par nature à la captivité, tandis que beaucoup d'autres meurent vite dans les viviers, ou même dès qu'on les sort de l'eau. Au contraire la sole, la barbue, le turbot surtout, s'accommodent très bien de la vie recluse, et, pourvu que la nourriture soit abondante, ils prospèrent à merveille. Le homard, la langouste, la chevette ou bouquet, subissent aussi sans dommage cet entassement dans les bassins en attendant l'occasion d'un plus gros bénéfice. Le poisson, le coquillage est-il abondant, on le met au vivier, d'où on le tirera avec une plus-value quand la pêche sera moins bonne. On commande aujourd'hui à l'avance, pour tel jour, un turbot du poids que l'on veut, ou la plus belle langouste pour la table d'un souverain étranger. Les viviers comme celui de Concarneau, comme celui de Roscof, établi sur le même plan par l'industrie privée à l'autre bout du Finistère, ont augmenté sensiblement le gain des pêcheurs. Les habitans aisés de la côte, qui payaient jadis quelques sous un magnifique homard, peuvent gémir sur les dépenses croissantes de leur table; mais le marin qui l'a vendu 3 ou 4 francs au maître du vivier s'en trouve bien avec toute sa petite famille, et c'est le principal.

De pareils résultats ont bien leur valeur; ils ne doivent pas cependant faire oublier le but supérieur qu'on s'était proposé en installant ces bassins pour l'étude scientifique des mœurs et surtout de l'embryogénie des animaux de la mer, afin d'en déduire, comme de toute science pure, les applications qui font tôt ou tard tourner en profit commun les découvertes les plus abstraites et en apparence les plus vaines. A ce point de vue, l'établissement de Concarneau n'a pas été non plus stérile. C'est là qu'ont été faites les

recherches de M. A. Moreau sur la formation et la nature des gaz de la vessie natatoire des poissons, celles de M. Legonis sur le pancréas des mêmes animaux, celles de M. Gerbe sur le développement des crustacés marins et en particulier de la langouste. Les voyageurs avaient depuis longtemps rapporté des mers lointaines certains animaux de forme étrange, plats comme une feuille, que l'on avait pour cela nommés *phyllosomes*, et dont les zoologistes avaient fait un ordre spécial parmi les crustacés. M. Gerbe démontra que ces êtres singuliers, pêchés au large des côtes, n'étaient autres que des larves de langoustes, qui ressemblent fort peu à ce qu'elles deviendront ensuite, quand de la haute mer elles retourneront au rivage. A Concarneau seulement, M. Charles Robin put confirmer la belle découverte qui lui a ouvert les portes de l'Académie des Sciences. Il avait décrit un organe spécial qu'on trouve dans la queue des raies : une analogie de structure constatée au moyen du microscope le conduisit à rapprocher cet organe de l'appareil électrique des torpilles ; mais ce n'était qu'une présomption. La preuve physiologique, indispensable, manquait encore : il était malaisé d'observer les raies vivantes ; on les pêche au large, et, comme beaucoup de poissons, elles meurent presque aussitôt qu'on les sort de l'eau. Il ne fut pas difficile de réunir dans les viviers un nombre suffisant de raies des plus grosses qu'on put pêcher, et de les faire passer des bassins, sans perdre un instant, sur la table d'expériences. C'est ainsi que l'éminent professeur put démontrer la réalité d'une fonction qu'il avait pressentie quinze ans auparavant en disséquant les raies mortes de la halle de Paris. L'établissement de Concarneau n'a pas été moins apprécié des étrangers : un des zoologistes les plus marquans de l'Europe, M. Van Bénédén, professeur à l'université de Louvain, et son fils, professeur à l'université de Liège, sont venus tous deux y recueillir les animaux inférieurs qui vivent en parasites sur les poissons. Enfin c'est là qu'ont été suivies les recherches faites dans ces derniers temps sur les changemens de coloration des animaux (1).

L'Association britannique pour l'avancement des sciences, dans sa dernière réunion annuelle, a décidé qu'elle consacrerait une partie de ses richesses, aujourd'hui considérables, à créer sur différens points des côtes d'Angleterre et dans la Méditerranée, en attendant qu'elle étende son action plus loin, des *stations zoologiques*, c'est-à-dire des établissemens où les naturalistes, les physiologistes, les anatomistes, iront étudier commodément le monde de la mer, où ils trouveront un local disposé pour les recevoir avec les instru-

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} janvier 1872.

mens et les réactifs essentiels qu'on ne peut partout emporter avec soi sans se surcharger d'un bagage incommode. Il n'est pas douteux qu'avant peu d'années ces stations n'aient rendu aux sciences naturelles les plus signalés services, et là encore notre pays s'est trouvé en avance. Voilà douze ans que nous avons, par l'initiative de M. Coste, une station zoologique sur les bords de l'Océan. Certes elle est appelée d'un jour à l'autre à jouer un rôle encore plus important lorsqu'elle aura reçu une organisation définitive : telle qu'elle est cependant, elle a contribué déjà pour une part notable aux progrès de la biologie en France.

IV.

S'il était inutile de chercher à multiplier le poisson de mer, population errante qu'une marée, un coup de vent, un calme, la pluie même, chassent au large pour toujours, le problème, quand il s'agit de l'huître ou de la moule qui vivent fixées à la roche, se présente dans des termes presque aussi simples que celui d'empoissonner le moindre ruisseau coulant. Aussi l'ostréiculture est-elle vite devenue lucrative. Chose merveilleuse, l'état lui-même a pu organiser et gérer *avec succès* un certain nombre d'huîtrières. Il n'en fallait pas tant pour éveiller l'intérêt privé, et la nouvelle industrie a grandi rapidement sur toutes les parties du littoral *où elle est praticable*. Au fond même du port de Concarneau, dans la rivière d'Auray, aux îles françaises, sur tout le périmètre du bassin d'Arcachon, il y a de ces établissemens en plein rapport.

Pour l'huître, comme pour tout animal, le point de départ d'une production sérieuse était l'étude des circonstances où elle vit, où elle se reproduit. C'est encore à un naturaliste français, M. Davaine, qu'on doit ces renseignemens nécessaires sur l'embryogénie de l'huître. Les œufs, qui sont extrêmement petits, restent jusqu'à l'éclosion entre les valves de la coquille. Les embryons ne ressemblent pas d'abord à ce qu'ils seront plus tard, ils nagent avec agilité au moyen d'un organe spécial, ils vaguent à l'entour de l'huître mère, et ne se posent point jusqu'à un moment donné. Alors ils s'arrêtent, l'organe de natation peu à peu disparaît, l'animal est fixé pour toujours. Cependant ce *naissain* ne va jamais loin. Il suffit, pour le retenir, qu'il trouve près de là quelque corps dur, bois, tuile, pierre, où s'attacher. Au bout d'un an, la jeune huître pond à son tour; au bout de deux ans, elle est presque *marchande*. La multiplication des huîtres se fait donc seule. Comme soins propres à augmenter la récolte, on jette simplement à portée des embryons quelques fascines ou de vieux débris de poterie et de brique pour

les recueillir. Voilà ce que nous ont appris les patientes études poursuivies dans les huîtrières du gouvernement créées à l'instigation de M. Coste.

Il y a un de ces établissemens dans la baie de Laforêt, non loin de Concarneau. L'état l'administre. Nous laissons à penser si pendant la terrible année de nos désastres on s'occupa de l'huîtrière, qui fut complètement abandonnée à elle-même, et cependant elle subsiste; on a encore vendu l'an dernier plus de milliers d'huîtres qu'il ne fallait pour couvrir les frais d'exploitation. Tout au plus n'aura-t-on pas de récolte l'année prochaine, si l'ensemencement s'est mal fait en 1870. Les bénéfices que rapporte depuis bientôt dix ans l'huîtrière de Laforêt (1) ont profité pour une large part aux pêcheurs peu aisés du quartier maritime de Quimper : quand la barque, les engins, qui sont toute leur fortune, subissent des avaries ou sont perdus à la mer, le bureau de la marine leur vient en aide avec ces fonds. L'huîtrière joue de la sorte un petit rôle social au milieu de cette laborieuse population, où la misère, grâce à ces secours, est à peu près inconnue.

L'industrie privée n'a pas hésité à se lancer dans une exploitation qui ne demande, pour être lucrative, qu'un choix judicieux de l'emplacement. Pas plus qu'un arbre ou une plante quelconque, l'huître ne prospère sur toute espèce de terrain, ainsi qu'on semble quelquefois le croire en demandant à la nature plus que force. L'huître se nourrit d'animalcules microscopiques, il faut donc que les eaux où on veut l'exploiter en soient abondamment pourvues; il faut que le sol de l'huîtrière découvre à marée basse, afin de permettre l'exploitation réglée, mais qu'il ne découvre pas trop longtemps, parce qu'alors le soleil ou la pluie feraient mourir les huîtres; il faut que ce rivage ne soit point exposé à être recouvert de sable ou de galet par les fortes mers. Il y a ainsi une série de conditions que nous trouvons onéreuses, on ne sait pourquoi, quand il s'agit des huîtres, et qui existent cependant pour toute espèce de culture au monde. Les difficultés sont telles que l'obstination britannique n'a pu encore les surmonter; la côte anglaise est restée

(1) Voici, d'après les documens officiels, les chiffres des dernières ventes aux enchères faites par les soins du gouvernement :

26 avril 1867.	130,000 huîtres vendues	4,628 fr.
12 septembre 1868. . .	100,000 —	7,560 fr.
16 novembre 1869. . .	150,000 —	12,150 fr.
11 septembre 1871. . .	100,000 —	7,100 fr.

On remarquera la progression croissante du prix de vente pendant la période 1867-69; après la guerre, le parc, abandonné à lui-même, mais préservé du braconnage, put encore fournir un revenu de 7,000 francs, supérieur aux frais d'entretien et d'amortissement.

jusqu'à présent rebelle à cette industrie, qui prospère si bien chez nous. Il y a six mois, un ingénieur anglais visitait encore nos huîtres avec un attirail de tubes dans lesquels il recueillait précieusement, pour les étudier, des échantillons du fond et des eaux légèrement troubles où se plaisent les huîtres, afin de rechercher les conditions analogues sur la côte d'Angleterre. Nos voisins ont déjà dépensé en essais infructueux 60,000 livres sterling, soit près de 1 million 1/2; ils ne sont pas rebutés. Le succès nous a coûté moins que cela.

Faut-il maintenant répondre à une prétendue critique qu'on entend parfois, et qui n'est qu'un sophisme d'ignorance? On semble s'étonner que le prix de ce mets recherché ne cesse d'augmenter, et on croit avoir trouvé là un argument contre l'ostréiculture. D'abord on oublie que, la plupart des bancs naturels étant à peu près épuisés, les marchés sont en grande partie alimentés par les huîtres artificielles, sans lesquelles le prix serait encore beaucoup plus élevé; mais ce n'est pas tout. Pour peu qu'on réfléchisse, il est facile de se rendre compte que non-seulement le prix ne saurait diminuer, mais qu'il ne cessera de s'accroître, quand bien même nos côtes seraient bordées d'un cordon d'exploitation ininterrompu. Or il n'en sera jamais ainsi; certaines régions du littoral, comme la côte anglaise, ne se prêtent point à cette industrie. Supposons, pour mettre les choses au mieux, que tous les rivages propices sans exception soient couverts d'huîtres; ce ne sera jamais qu'une bande de terrain fort restreinte par la limite même des marées. Que l'on se figure d'autre part la consommation croissant en Europe à mesure que s'allongent les lignes de fer. Il est loin, le temps où le voyageur partant de Paris pour Marseille y portait comme objet rare et précieux une bourriche d'huîtres. On voit aujourd'hui des écaillères, dans les villes du midi. La Méditerranée ne produit plus d'huîtres en quantité suffisante pour en faire la pêche réglée, et cependant on en mange à Nice, à Alger, dans toute l'Italie. Les côtes de France en expédient jusqu'à Rome, Saint-Petersbourg, Moscou. En même temps que les voies ferrées vont plus loin, un nouveau réseau en double le parcours sur le sol même de la France. Les huîtres arrivent fraîches au fond des départements. L'aire géographique de la consommation augmente sans cesse, celle de la production est fatalement limitée. En un mot, la demande surpasse l'offre, d'où la concurrence des acheteurs en gros dans les ventes, d'où une nouvelle cause d'élévation des prix; mais ce n'est ni le producteur ni l'état qui s'en plaignent. Loin d'être un argument contre les essais tentés, cette cherté croissante des huîtres est un encouragement pour les particuliers, qui font leur fortune en

même temps qu'ils augmentent les revenus publics par la mise en valeur de terrains dont la loi ne permet pas même à celui-ci de se dessaisir.

Pour la culture des huîtres, problème aujourd'hui complètement résolu, comme pour celle du poisson, comme pour les études théoriques qui préparaient ces applications, notre pays a donc marché le premier. Si l'ivresse du triomphe a pu égarer nos vainqueurs d'hier jusqu'à nier la participation de la France à tous ces progrès, les autres nations nous rendent sans doute meilleure justice. Les faits sont là qui parlent assez haut. Quoi qu'ait pu dire M. Ecker devant ses collègues de l'université de Fribourg en Brisgau, l'embryogénie n'a point été « une pure science allemande. » La France a fait d'importantes découvertes dans cette branche des sciences; elle l'a consacrée en quelque sorte par un enseignement public, par un monument bibliographique sans égal. Il n'a pas tenu au mérite de ses hommes de science que de plus nombreux travaux, sinon de plus importants, aient été publiés; elle a souffert en cela du système qui a pesé sur l'enseignement supérieur tout entier.

Dans l'histoire des applications de l'embryogénie, le rôle de la France est encore moins contestable, si c'est possible. Elle a élevé des établissemens que la Prusse exploitera ou que les autres nations imiteront; mais surtout elle a communiqué à l'Europe entière une impulsion merveilleuse vers des industries oubliées ou inconnues. S'emparant de découvertes vingt fois faites par des savans comme Jacobi ou des simples comme Rémy, et vingt fois oubliées, elle les jette au monde avec un tel éclat qu'elles ne se perdront plus jamais. Une industrie nouvelle a été créée, trop confiante peut-être dès l'abord dans le succès universel, mais qui, réduite aux proportions du possible, reste une source de richesse, puisque c'est une source de production et d'activité. Il ne s'agit point de faire baisser le prix d'objets que le luxe gardera toujours pour lui, il s'agit d'en augmenter la consommation et d'accroître par elle le travail et le salaire. Tels ont été les résultats incontestables des applications de l'embryogénie à la culture des eaux, « et c'est là, comme l'a dit quelque part l'éminent professeur du Collège de France dont le nom résume tous les efforts dans cette direction, c'est là un bienfait nouveau que les classes laborieuses ont reçu des mains de la science, et qui leur fera mieux sentir quel lien étroit unit dans l'organisme social ceux qui travaillent à ceux qui pensent. »

GEORGE POUCHET.

LÉGENDES HUMORISTIQUES

D'UN CONTEUR ALLEMAND

Sieben Legenden, von Gottfr. Keller. — Stuttgart, Göschen. 1872.

Les innombrables légendes que le moyen âge a vues éclore à l'ombre des monastères offrent parfois un singulier mélange de mysticisme chrétien et de réminiscences païennes. Dans bon nombre de ces poétiques fictions, on démêle encore sans trop de peine les souvenirs classiques ou l'écho lointain des mythes scandinaves, et l'on y rencontre plus d'un saint d'origine fort suspecte. La plupart probablement sont dues à cet auteur anonyme qu'on appelle le peuple, et n'ont été fixées qu'après bien des transformations, subies pendant qu'elles passaient de bouche en bouche comme les chansons et les proverbes. L'âme populaire, naïve et impatiente, crée, façonne, rapproche ses types sans s'attarder au pourquoi des choses; comme le rêve, elle se moque de l'unité de temps et de lieu, et même de l'unité des caractères. Les événemens sont audacieusement juxtaposés, les motifs psychologiques ne se devinent pas toujours; incidens et actions manquent souvent de vérité poétique, et se montrent presque aussi invraisemblables que la vie réelle. On voudrait pourtant expliquer l'imprévu, faire accepter l'incompréhensible, et l'on a recours à l'intervention des puissances surnaturelles. Le monde des légendes vient remplacer l'antique mythologie pour satisfaire ce besoin du merveilleux qui n'est qu'un secret besoin d'atténuer les surprises de la réalité.

Dans ces dernières années, la poésie légendaire a donné lieu à

plusieurs publications intéressantes en Hollande et en Allemagne. Un savant professeur d'Utrecht, M. Brill, vient de faire paraître une nouvelle édition critique de l'histoire de saint Brandanus en vieux flamand, tandis que M. Schræder en a mis au jour une version latine et trois autres en dialectes allemands. La bizarre odyssée du moine irlandais, bien que le côté merveilleux y domine, avait rencontré tant de crédit, que le Portugal, en abandonnant les Canaries au royaume de Castille, comprenait dans la cession « l'île de Saint-Brandanus, au cas où elle serait retrouvée. » M. Schræder a publié encore la légende du bois de la vraie croix et une ancienne version poétique de l'histoire d'Esther. M. Rochholz s'est livré à une étude de mythologie comparée à propos des trois saintes Walburg, Verena et Gertrude, dans lesquelles il croit avoir retrouvé des divinités germaniques déguisées. Verena ne serait autre que Frigga, la Vénus teutonne.

Enfin un poète de Zurich, M. Gottfried Keller, a entrepris de terminer un certain nombre de ces ébauches commencées par des auteurs inconnus, en brochant sur l'antique canevas et en développant les vellétés romanesques qui se trahissaient dans les allures du récit, comme un peintre ferait sortir un tableau des maigres linéamens d'une fresque à demi effacée. Depuis seize ans, M. Keller semblait chercher l'oubli. Sa réputation date d'un roman qu'il a écrit en 1854 (*Der grüne Heinrich*), et qui fut suivi en 1856 d'un volume de nouvelles (*Die Leute von Seldwyla*). Le tardif réveil de la muse nous vaut une série de récits poétiques où sur le fond d'or de la légende se détachent des types vivans et variés. Ces récits sont très travaillés, ciselés avec amour; sous la bonhomie du conteur, la note ironique est souvent sensible. L'auteur n'indique pas les sources où il a puisé : sans y recourir, on reconnaît fréquemment la touche moderne; il a visiblement forcé le trait en développant le côté profane, pour ne pas dire frivole, de la donnée originale. Comme spécimen de son talent, nous allons donner ici la première des sept légendes qu'il a essayé d'habiller à sa façon.

FRÈRE EUGENIUS.

Quand les femmes, renonçant à toute ambition de beauté et de grâce, veulent briller par d'autres qualités, il arrive qu'on les voit prendre habit d'homme et se promener ainsi affublées. La manie de ces travestissemens paraît déjà au sein du monde légendaire de la première chrétienté, et plus d'une sainte de ce temps-là éprouve

la velléité d'enfreindre l'usage traditionnel. Tel fut aussi le cas d'une jeune et jolie Romaine nommée Eugenia; il est vrai que, ainsi qu'il en advint à d'autres, elle se vit par son escapade jetée en un grand embarras, et forcée à la fin, pour se tirer du mauvais pas, d'appeler à elle les ressources de son sexe naturel.

Le père d'Eugenia était un notable romain qui vivait avec sa famille à Alexandrie, où pullulaient alors les philosophes et les savans de toute sorte. Aussi la jeune personne reçut-elle une éducation des plus soignées, et elle en profita si bien, qu'à peine avait-elle grandi un peu, on la rencontrait dans toutes les écoles des scolastes et rhéteurs, où l'accompagnaient toujours en guise de trabans deux gentils garçons de son âge. C'étaient les fils d'un affranchi de son père, qu'on avait élevés avec elle, et qui étaient restés ses compagnons d'études.

Cependant elle devint la plus belle fille qu'il y eût au monde, et ses deux camarades, qui par aventure s'appelaient tous les deux Hyacinthus, n'avaient de leur côté cessé de croître et de s'épanouir: quelque part que se montrât cette charmante rose qui avait nom Eugenia, on était sûr de voir les deux Hyacinthes voltiger à sa droite et à sa gauche ou bien la suivre à pas gracieux tandis qu'elle disputait avec eux tout en marchant. Jamais d'ailleurs bas-bleu n'eut d'auditoire mieux élevé, car ils étaient constamment de l'avis de leur maîtresse, et restaient toujours en leurs connaissances d'un bon ponce en arrière, de sorte qu'elle eut en toute occasion le dernier mot, et n'avait point à craindre de parler moins bien que ses compagnons. Tous les poétereaux d'Alexandrie composaient des élégies et des épigrammes en l'honneur de la jeune muse, et les bons Hyacinthes se chargeaient de copier ces vers sur des tablettes d'or et les portaient derrière leur maîtresse.

De jour en jour et d'année en année, celle-ci embellissait et devenait plus savante. Déjà Eugenia s'enfonçait dans les labyrinthes mystérieux des doctrines néoplatoniciennes, quand le jeune proconsul Aquilinus s'éprit d'elle et la demanda pour femme à son père. Or le père de la belle Eugenia était pénétré d'un tel respect pour sa fille, qu'en dépit de ses droits consacrés par la loi romaine il n'osa lui faire aucune proposition, et renvoya le prétendant à la décision souveraine de la jeune personne, quoique nul gendre ne lui parût préférable à Aquilinus.

Mais, de son côté, Eugenia l'avait remarqué depuis longtemps déjà, car il était le cavalier le plus parfait et le plus considérable qui fût à Alexandrie, et on le disait homme d'esprit et de cœur. Néanmoins elle reçut l'amoureux proconsul avec calme et dignité, entourée de ses rouleaux de parchemins, et ses deux Hyacinthes

derrière son siège. L'un était habillé de bleu d'azur, l'autre avait un vêtement de couleur rose, elle-même portait une robe d'un blanc éblouissant. Un étranger eût été embarrassé de dire s'il avait devant lui trois beaux et suaves garçons ou bien trois fraîches jeunes filles. C'est devant ce tribunal que se présenta le viril Aquilinus, gravement drapé dans sa toge; il eût été certes bien aise de parler à cœur ouvert et de déclarer sa tendre passion; mais, voyant qu'Eugenia ne songeait nullement à renvoyer les deux jeunes gens, il s'assit en face d'elle sur un siège et fit sa demande en quelques paroles brèves et fermes, en surmontant son trouble, car il ne pouvait détacher ses yeux de tant de charmes.

Eugénia eut un sourire imperceptible; elle ne rougit même pas, tant sa science et son esprit avaient maîtrisé en elle les délicates faiblesses de l'âme. Elle prit un air sérieux, et lui répondit en ces termes : Ton désir, Aquilinus, de faire de moi ta femme m'honore et me flatte; mais il ne faut pas pour cela que je manque de sagesse, et ce serait en manquer que d'obéir sans nous connaître à un premier mouvement irréséchi. Avant tout, si je me marie, je veux que mon époux comprenne mon être spirituel, qu'il sache respecter mes aspirations et les partager. Tu seras donc le bienvenu, si tu consens à me tenir compagnie et à t'exercer avec moi à la recherche des sublimes vérités, comme le font mes bons camarades que voici. De cette manière, nous verrons bien si nous sommes faits l'un pour l'autre, et après un temps passé à mettre en commun nos efforts, nous pourrions nous juger ainsi qu'il convient à deux créatures de Dieu qui doivent marcher, non pas dans les ténèbres, mais dans la lumière.

A cette hautaine prétention, Aquilinus répliqua avec calme et fierté, en réprimant un secret mouvement de colère : Si je ne te connaissais point, Eugenia, je ne me serais pas présenté pour te demander en mariage, et, quant à moi, je suis connu de tout Rome aussi bien que de cette province. Si donc ta science ne suffit pas dès ce moment à juger qui je suis et ce que je vaudrais, elle n'y suffira, je le crains, jamais. Au reste, je ne suis pas venu pour me remettre à l'école: je venais chercher une femme, et pour ce qui est de ces deux enfans, si tu m'accordais ta main, je commencerais par te proposer de les rendre à leurs parens, afin qu'ils pussent les aider et leur être utiles. Maintenant je te prie de me répondre, non en savant, mais en femme de chair et de sang.

En écoutant ce discours, la belle philosophe n'avait pu s'empêcher de rougir comme un œillet pourpré, et le cœur lui battait bien fort lorsqu'elle répartit : Ma réponse est toute prête, puisque tes paroles me prouvent que tu ne m'aimes point, Aquilinus... Cela

ne me toucherait guère, si ce n'était une offense pour la fille d'un noble romain de s'entendre mentir.

— Je ne mens jamais, dit froidement Aquilinus; adieu!

Eugenia se détourna sans lui rendre son salut, et le consul quitta la maison à pas lents pour rentrer chez lui. Elle essaya, comme si de rien n'était, de se remettre au travail; mais les lettres dansaient devant ses yeux troublés, et elle dut prier les Hyacinthes de lui faire la lecture pendant que son cœur bouillait, et que sa pensée était ailleurs. Si jusqu'à ce jour Aquilinus avait été le seul homme qui lui parût digne d'obtenir sa main, en supposant qu'elle voulût se marier, il devenait désormais pour elle une vraie pierre d'achoppement posée sur sa route. Le consul de son côté continua de vaquer à ses affaires en accusant secrètement sa folie, qui ne lui laissait point oublier la belle pédante.

Près de deux années se passèrent, pendant lesquelles Eugenia se fit de plus en plus remarquer et devint un vrai personnage, tandis que les Hyacinthes étaient, aux yeux de tous, deux grands gars avec un fort duvet au menton. Bien qu'à la ville on commençât d'être scandalisé par ce bizarre entourage et que les épigrammes satiriques se mêlassent parfois aux stances élogieuses, elle ne pouvait se résoudre à congédier sa garde d'honneur; n'était-il pas toujours là, le présomptueux qui avait prétendu l'obliger à s'en séparer? Celui-ci vivait comme par le passé, et semblait ne plus avoir d'elle le moindre souci; cependant ses yeux ne s'arrêtaient sur nulle autre femme, et il ne fut plus question de mariage pour lui, en sorte que déjà on le blâmait, lui aussi, parce qu'un homme dans sa position n'avait pas le droit de rester célibataire. Raison de plus pour l'obstinée Eugenia de ne pas avoir l'air de lui faire une avance par le renvoi de ses singuliers compagnons. Au surplus, il lui plaisait assez de braver l'usage et l'opinion en ne prenant conseil que d'elle-même, et de garder la conscience d'une vie pure au milieu de circonstances qui pour toute autre femme eussent été pleines de dangers et d'écueils. De telles excentricités étaient alors dans l'air.

Cependant Eugenia était loin d'être heureuse. Ses deux familiers et aides philosophes, lorsqu'ils avaient à sa suite battu ciel, terre et enfer, se voyaient arrêtés brusquement, et forcés de courir avec elle la campagne des lieues à la ronde sans qu'elle daignât une seule fois leur adresser la parole. Un beau matin, elle demande à visiter une de ses propriétés. Elle conduisait elle-même son char, et semblait d'humeur affable: c'était une limpide journée de printemps, l'air était embaumé de mille parfums; les Hyacinthes se réjouissaient de la voir si gaie. On traversait un faubourg rustique où les chrétiens avaient licence de se livrer à leur culte. Ils célébraient

justement l'office du dimanche; de la chapelle d'un couvent s'échappaient les sons pieux d'une hymne, Eugenia arrêta ses chevaux pour écouter, et elle entendit les versets du psaume : « Ainsi que la biche soupire après la source, mon âme soupire après le Seigneur. Mon âme a soif du Dieu vivant. »

Aux sons de ce chant, où vibraient un accent de fervente dévotion et d'humilité, elle sentit subitement s'évanouir en elle tout ce qui était artifice et vanité : elle s'était retrouvée elle-même. Lentement, silencieusement, elle reprit la course interrompue. Arrivée dans sa villa, elle s'enferma, quitta ses vêtemens pour s'habiller en homme, puis sortit avec ses Hyacinthes sans avoir été vue de ses gens. Elle s'en alla droit au couvent, se fit ouvrir la porte, se présenta devant l'abbé avec ses deux compagnons, et le pria de les admettre parmi ses moines, voulant tous trois renoncer au monde et se consacrer au Seigneur. L'abbé lui ayant posé diverses questions auxquelles elle n'eut pas de peine à répondre, avisée et instruite qu'elle était, il pensa qu'il avait affaire à des jeunes gens de bonne maison, et consentit aisément à les recevoir dans son monastère, où ils prirent dès lors l'habit ecclésiastique.

Eugenia faisait un beau moine, un petit moine ravissant; on l'appelait le frère Eugenius. Les Hyacinthes s'étaient vus obligés d'endosser le froc à son exemple, sans qu'on eût pris la peine de les consulter; ils étaient de longue main habitués à ne vivre que par la volonté de leur modèle féminin. Toutefois la vie monacale ne laissa pas de leur profiter; ils coulaient maintenant des jours bien plus tranquilles, n'étaient plus astreints au travail et n'avaient d'autres devoirs qu'une obéissance passive. Frère Eugenius au contraire ne s'accorda point de repos; il devint un moine célèbre, avec un visage blanc comme marbre, des yeux de feu et un port d'archange. Il convertit beaucoup de païens, soigna les malades et les misérables, pénétra dans les saintes Écritures, prêcha d'une voix argentine, et finit par être élu successeur de l'abbé à sa mort, de sorte que la gentille Eugenia fut un abbé régnant sur soixante-dix bons moines tant grands que petits.

Pendant ce temps, son père, après la disparition inexplicable de sa fille et de ses deux compagnons, avait été consulter un oracle, qui répondit qu'Eugenia avait été enlevée par les dieux et changée en constellation. Les prêtres n'étaient pas fâchés de montrer aux chrétiens qu'il se faisait encore des miracles, tandis que ceux-ci avaient depuis longtemps l'affaire dans le sac. On désigna même dans le ciel comme la nouvelle constellation une certaine étoile flanquée de deux petits satellites; les Alexandrins s'arrêtaient dans les rues ou grimpaient sur les terrasses de leurs maisons pour la contempler,

et plus d'un qui se souvenait de la belle Eugenia lui voua un culte rétrospectif, et se mit à suivre d'un œil humide l'étoile qui planait dans l'azur.

Aquilinus aussi regardait en haut; cependant il hochait la tête et restait sceptique. En revanche, le père de la belle disparue croyait fermement au miracle annoncé, il s'en targuait, et même avec l'aide des prêtres obtint qu'une statue serait élevée à Eugenia, et qu'on lui rendrait des honneurs divins. Aquilinus, à qui on dut demander l'autorisation légale, l'accorda sous la condition que l'image serait faite ressemblante; c'était facile, car il existait d'Eugenia une foule de médaillons et de bustes. Sa statue en marbre fut donc placée dans le vestibule du temple de Minerve, et elle pouvait défier la critique; c'était, malgré la ressemblance frappante, une œuvre idéale à tous les points de vue.

Les soixante-dix moines du monastère, lorsqu'ils apprirent la chose, ne furent pas médiocrement contrariés de voir les païens jouer un tel atout, — érection d'une nouvelle idole et adoration effrontée d'une mortelle; mais c'est cette femme surtout qu'ils accablèrent d'invectives : c'était une misérable bohémienne, un sup-pôt de Satan, et ils firent un tapage infernal pendant tout le dîner. Les Hyacinthes, qui étaient maintenant deux bons moinillons, et qui avaient enseveli dans leurs cœurs le secret de leur abbé, jetèrent sur ce dernier un regard expressif; il leur fit signe de se taire, et subit les injures des bons pères comme une punition méritée par ses péchés.

Au milieu de la nuit pourtant, Eugenia se leva de sa couche, prit un lourd marteau, et sortit à pas furtifs du couvent, afin d'aller trouver l'idole et de la briser. Elle gagna sans difficulté le quartier resplendissant où s'élevaient les temples et les édifices publics, et dans lequel s'était écoulée sa première jeunesse. Pas une âme dans les rues désertes, parmi ces blocs de marbre endormis; au moment où le faux moine gravit les degrés du temple, la lune se levait au-dessus des ombres de la ville, et elle projetait sa lumière crue entre les colonnes du vestibule. Eugenia vit alors sa merveilleuse image, blanche comme la neige qui vient de tomber, les épaules chastement voilées par une ample draperie aux plis gracieux, la bouche souriante, le regard exalté. La jeune chrétienne s'approcha curieusement, son marteau levé dans la main; mais, lorsqu'elle put distinguer les traits de l'idole, elle sentit un doux frisson courir dans ses veines, le marteau retomba, et elle s'abîma dans la contemplation de ce miroir de son passé. D'amers regrets envahirent son âme, il lui semblait qu'elle était exilée d'un monde heureux, condamnée, ombre déshéritée, à errer dans la solitude. Cette image,

qui portait l'empreinte de l'idéal, n'en traduisait que mieux sa vraie nature, que sa pédanterie n'avait fait que voiler, et ce fut un sentiment plus élevé que la vanité qui lui révéla subitement l'essence de son être à la clarté magique de l'astre des nuits. Ne s'était-elle pas trompée de vocation ?

Tout à coup des pas rapides résonnèrent dans la rue; Eugenia se cacha dans l'ombre d'une colonne, et vit approcher un homme de haute stature. Elle reconnut Aquilinus. Debout devant l'idole, il la considéra longuement; puis, l'entourant d'un de ses bras, il effleura d'un baiser ses lèvres marmoréennes, après quoi, s'étant enveloppé de son manteau, il disparut comme il était venu, non sans jeter plus d'un regard en arrière. Eugenia tremblait, et si fort qu'elle s'en aperçut; la colère la prit, elle fit un violent effort sur elle-même et revint sur la statue avec son marteau soulevé pour en finir avec cette fantasmagorie criminelle; mais, au lieu de briser la gracieuse image, elle la baisa sur la bouche à son tour en pleurant à chaudes larmes, et s'éloigna précipitamment, car elle entendait le pas du guet. Le cœur gros et en soupirant, elle se glissa dans sa cellule. Elle ne dormit pas cette nuit avant l'aube, et pendant qu'elle manquait les matines, elle rêvait confusément d'une foule de choses assurément fort étrangères au culte.

Les moines respectèrent d'abord le sommeil de leur abbé, que ses veilles prolongées excusaient suffisamment; à la fin cependant, force leur fut de le troubler, car on était venu le demander pour une affaire particulière. C'était une riche veuve qui, se disant gravement malade, réclamait les consolations spirituelles de l'abbé Eugenius, dont elle connaissait depuis longtemps la glorieuse renommée. Les moines n'eurent garde de laisser échapper cette conquête très profitable à leur église, et ils s'empressèrent d'éveiller Eugenia. Elle se mit en route, un peu troublée et les joues légèrement colorées, comme on ne se souvenait plus de l'avoir vue: son esprit était encore hanté par les visions du rêve matinal et par les impressions de la nuit. Elle arriva chez la païenne: on la conduisit dans une chambre où elle se trouva seule avec celle qui l'attendait. Elle vit une femme belle et jeune encore étendue sur un lit de repos; ce n'était point là une malade au cœur contrit, c'était une pécheresse que brûlait la fièvre du désir. A peine sut-elle feindre la modestie jusqu'à ce que le prétendu moine se fût assis à ses côtés; alors elle saisit ses blanches mains, y colla son front, les couvrit de baisers. Eugenia, trop préoccupée pour remarquer les allures profanes de cette femme, prit d'abord sa ferveur pour l'expression d'une humilité dévote, et la laissait faire; encouragée par cette tolérance, la païenne lui jeta ses bras autour du cou, croyant serrer sur son cœur le plus beau

des jeunes moines. Bref, avant que le pauvre abbé fût revenu de sa surprise, il se sentit enlacé par cette passionnée créature, et sa bouche battue par une grêle de baisers véhémens. Étourdie de l'attaque, Eugenia s'arracha enfin à sa distraction, mais elle dut lutter avant de parvenir à se dégager de cette farouche étreinte et se remettre sur ses pieds.

Aussitôt ce démon femelle d'appeler sa langue à son secours; en un déluge de paroles, elle fit comprendre à l'abbé terrifié son amour et ses langueurs, cherchant à lui prouver que tant de jeunesse et de charmes n'étaient pas faits pour résister à de telles prières. En même temps elle revenait à la charge, si bien qu'Eugenia ne savait plus comment se défendre, et qu'elle perdit patience. Se redressant indignée, l'œil flamboyant, elle se mit à tancer si vertement la diablesse et avec des malédictions si énergiques, comme les moines seuls en savent trouver, que l'autre fut convaincue du naufrage de ses projets et se transfigura subitement, pour recourir au moyen qui a été mille fois mis en usage depuis qu'il fut inventé par la femme de Putiphar. Elle bondit sur Eugenia, l'enlaça de nouveau dans une étreinte furieuse, la fit tomber près d'elle, et poussa des cris tels que les servantes accoururent de tous les côtés. — Au secours! criait-elle, sauvez-moi de cet homme! — En même temps elle lâchait Eugenia, qui, tout essoufflée, interdite, éperdue de frayeur, se remit debout. Les servantes aussitôt élevèrent une clameur perçante, quelques-unes coururent chercher du renfort; Eugenia, que l'effroi empêchait de parler, s'enfuit pleine de honte et de dégoût, poursuivie par les glapissimens et les invectives de la tourbe affolée.

De son côté, la vindicative païenne se rendit sur-le-champ avec un cortège imposant chez le consul Aquilinus, afin d'accuser le moine d'un attentat inoui : s'étant introduit chez elle sournoisement pour l'importuner d'abord de ses tentatives de conversion, il avait, après avoir échoué dans ses efforts, essayé de lui ravir son honneur. Toute sa suite était là pour témoigner dans ce sens. Aquilinus, indigné d'un tel forfait, fit immédiatement cerner le couvent, et on lui amena l'abbé avec ses moines pour les juger.

— Voilà donc vos débuts, infâmes hypocrites? leur dit-il d'un ton sévère. A peine tolérés parmi nous, vous déshonorez nos femmes, vous rôdez comme des loups autour de la bergerie? Est-ce là ce que vous a enseigné votre maître, que je respecte plus que vous ne le faites, imposteurs? Assurément, non. Vous êtes une bande de coquins qui se décorent publiquement d'un nom honorable pour mieux pécher en secret. Défendez-vous contre l'accusation, si vous pouvez.

La perfide veuve répéta ensuite son récit mensonger, l'interrompant fréquemment par des soupirs et des larmes. Quand elle eut fini et qu'elle s'enveloppa de nouveau dans ses voiles avec un geste de pudeur effarouchée, les moines se regardèrent effrayés, puis regardèrent leur abbé, dont la vertu était pour eux hors de doute, et ils élevèrent tous ensemble la voix pour repousser cette fausse accusation. Cependant, outre la nombreuse domesticité de la traîtresse, plusieurs voisins et quelques passans, qui avaient vu l'abbé s'échapper de la maison déconfit et troublé, et qui de très bonne foi le croyaient coupable, venaient maintenant témoigner hautement contre lui; les pauvres moines étaient écrasés par le nombre. Leurs yeux s'arrêtaient incertains sur leur abbé; sa grande jeunesse tout à coup apparut à quelques grisons sous un jour suspect. — S'il était coupable, s'écriaient-ils, le châtiment de Dieu ne manquerait pas de le frapper, comme eux-mêmes le livraient dès à présent à la justice humaine.

Tous les regards se portèrent sur Eugenia, qui restait abandonnée au milieu de la foule. On l'avait trouvée couchée dans sa cellule et dévorant ses larmes, lorsqu'on l'avait arrêtée avec les moines; depuis lors, elle s'était tenue debout, les yeux baissés, son capuchon rabattu sur le front. Elle était dans une position critique: gardait-elle le secret de sa naissance et de son sexe, elle tombait sous le coup du faux témoignage porté contre elle; le révélait-elle, l'orage se déchaînait contre le monastère plus furieux même qu'auparavant, et elle le vouait à sa perte, car un couvent qui avait pour abbé une belle jeune femme devait s'attendre à toute sorte de soupçons de la part des païens. Ces craintes et ces incertitudes n'auraient pas eu de prise sur elle, si à ce moment elle s'était encore senti l'âme pure selon les idées monacales; mais depuis la nuit dernière le schisme avait éclaté dans son cœur, et la malheureuse rencontre avec la perfide païenne avait achevé de la troubler, de sorte qu'elle ne trouva plus en elle le courage de prendre une attitude résolue et d'appeler un miracle.

Au moment où Aquilinus l'invitait à parler, elle se souvint pourtant de l'affection qu'il lui avait vouée, et elle se reprit à espérer. Modestement et très bas, elle dit qu'elle était innocente et qu'elle s'offrait à le prouver, si le consul voulait lui permettre de lui parler en secret. Sans savoir pourquoi, Aquilinus se sentit remué par le son de cette voix; il accorda sur-le-champ l'audience qui lui était demandée. Eugenia fut conduite dans l'intérieur de sa maison, où il s'enferma avec elle dans une chambre écartée. Là, elle leva sur lui ses yeux, rejeta son capuchon en arrière, et lui dit : — Je suis Eugenia, qu'un jour tu as désirée pour femme.

Il la reconnut tout de suite et fut convaincu que c'était bien elle; mais en même temps il ressentit un grand dépit, et la jalousie le mordit au cœur en songeant que celle qu'il venait de retrouver si miraculeusement reparaissait sous la figure d'une femme qui pendant des années avait vécu parmi soixante-dix moines. Il se contenta donc, et, la scrutant du regard, feignit de n'accorder aucune créance à ses paroles. — En effet, dit-il, tu ressembles assez à cette folle; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit pour le moment. Je voudrais d'abord savoir ce que tu as fait à cette veuve.

Eugenia, très intimidée par ce début, raconta en tremblant ce qui s'était passé, et Aquilinus vit à son accent combien était fautive l'accusation dont elle était l'objet. Cependant il reprit avec un sang-froid apparent : — Et de quelle manière, si tu es vraiment Eugenia, serais-tu donc devenue moine, dans quel dessein, et comment cela fut-il possible?

A cette question, elle rougit et baissa les yeux d'un air embarrassé. Toutefois elle n'était pas sans goûter un vague plaisir de se retrouver enfin face à face avec une de ses anciennes connaissances et de pouvoir lui parler d'elle et de sa vie passée. Elle ne se fit donc pas prier, et raconta simplement tout ce qui lui était arrivé depuis le jour où elle avait disparu; seulement elle ne fit aucune mention des deux Hyacinthes. Ce récit ne déplut pas au consul, qui avait beaucoup de peine à dissimuler la satisfaction qu'il ressentait à se retrouver en présence de la belle Eugenia. Il dompta néanmoins son impatience, afin de pousser l'épreuve jusqu'au bout et de juger par sa contenance si elle était toujours la jeune fille pure et irréprochable qu'il avait connue. — Tout cela, dit-il, est une histoire assez bien imaginée. Cependant, quelles qu'aient été les bizarreries de la personne pour laquelle tu veux te faire passer, je ne l'aurais pas crue capable d'aventures aussi étranges : la véritable Eugenia eût certes mieux aimé prendre le voile, car, je me le demande, quel mérite, quel avantage y a-t-il même pour la femme la plus savante ou la plus pieuse à porter le froc et à vivre avec soixante-dix moines? Pour moi, tu es donc toujours un petit imposteur imberbe qui ne m'inspire nulle confiance. D'ailleurs l'Eugenia dont tu parles a été déifiée et logée parmi les étoiles, son image est debout à l'entrée du temple, et tu t'en repentiras, si tu persistes dans ton blasphème.

— Cette image, quelqu'un est venu l'embrasser la nuit dernière, repartit Eugenia tout bas en jetant un regard indéfinissable sur son interlocuteur, qui tout à coup resta bouche bée. — Comment le même homme peut-il donc torturer l'original?

Aquilinus sut maîtriser son émotion, il feignit de ne point com-

prendre, et dit froidement en manière de conclusion : — Bref, pour l'honneur des pauvres moines chrétiens qui m'ont l'air innocens, je ne puis croire que tu sois une femme. Prépare-toi à être jugé, car tes explications ne m'ont point satisfait.

— Eh bien! que Dieu me soit en aide! — Et elle déchira son habit de moine, pâissant comme une rose blanche et s'affaissant accablée par la honte et le désespoir; mais Aquilinus la reçut dans ses bras, la serra sur son cœur, l'enveloppa dans les plis de son manteau. Ses larmes tombèrent sur ce beau front; il voyait bien qu'elle était une honnête femme. Il la porta dans la pièce voisine, l'y déposa doucement sur un lit magnifique, l'ensevelit jusqu'au menton sous des couvertures de pourpre; puis, l'ayant embrassée, il sortit et ferma la porte avec soin. Il ramassa le froc, encore chaud, qui était resté par terre, retourna au milieu de la foule, qui attendait toujours, et parla en ces termes :

— Voilà une aventure bien étrange. Ces moines sont innocens; qu'ils partent en paix! Votre abbé était un démon, venu sans doute pour vous pousser dans le chemin de perdition. Voici son froc, gardez-le en souvenir de cet événement, car, après avoir changé de forme sous mes yeux, il s'est évanoui et dissipé sans laisser de trace. Quant à cette femme, qui a tenté de vous perdre avec l'aide de ce démon, elle est suspecte de sorcellerie et sera jetée en prison. Là-dessus, rentrez tous chez vous, et réjouissez-vous.

Tout le monde fut étonné de ces révélations, et on considéra craintivement la dépouille du démon. La veuve pâlit et se couvrit le visage, trahissant ainsi sa culpabilité. Les bons moines furent contents de leur victoire, ils s'en allèrent pleins de reconnaissance avec le froc vide, ne se doutant pas quel doux contenu avait été enfermé dans cette rude écorce. La veuve fut conduite en prison, après quoi Aquilinus appela auprès de lui un vieux serviteur qui avait sa confiance, et se mit avec lui à courir la ville pour faire emplette d'une quantité de splendides vêtemens de femme, que l'esclave rapporta secrètement à la maison.

Le consul lui-même entra sur la pointe des pieds dans la chambre où il avait laissé Eugenia, s'assit sur le bord du lit, et constata qu'elle dormait paisiblement, comme quelqu'un qui se repose d'une grande fatigue. Il ne put s'empêcher de rire à l'aspect de sa tête monacale de velours noir, et involontairement passa la main sur ces cheveux en brosse. Elle se réveilla, et ouvrit de grands yeux. — Veux-tu enfin être ma femme? lui dit-il doucement; — ce à quoi elle ne répondit ni oui ni non, mais frissonna légèrement sous les couvertures de pourpre qui l'enveloppaient. Aquilinus alors alla chercher, en fait de robes et de parures, tout ce qu'il fallait à une

jolie femme en ce temps-là pour s'habiller des pieds à la tête, puis la laissa seule.

Le soir même, après le coucher du soleil, n'emmenant avec lui que son vieux familier, il la conduisit dans une de ses villas, située dans un site charmant et solitaire à l'ombre épaisse d'un bouquet d'arbres. Là, ils furent mariés dans le plus grand secret. Ils avaient attendu longtemps avant d'être unis; cependant ils ne regrettaient pas le temps perdu, ils étaient pénétrés de reconnaissance du bonheur qu'ils se donnaient mutuellement. Aquilinus consacrait la journée aux affaires et venait chaque soir retrouver sa femme, emporté par ses meilleurs coursiers. Les jours de pluie et d'orage, quand l'air était chargé d'ennui, il rentrait parfois plus tôt que d'habitude, afin d'égayer sa chère Eugenia. Celle-ci, sans beaucoup de paroles, s'était mise, avec la même ardeur qu'elle avait autrefois portée dans l'étude de la philosophie et de l'ascétique chrétienne, à étudier l'amour et le dévouement conjugal. Quand ses cheveux eurent repoussé et qu'ils furent d'une convenable longueur, Aquilinus ramena sa belle épouse chez ses parens étonnés, et leurs noces furent célébrées avec pompe. Le père se montra bien un peu désappointé de retrouver dans sa fille, à la place d'une déesse immortelle et d'une constellation céleste, une simple femme terrestrement amoureuse de son mari, et il ne vit pas sans chagrin enlever du temple la statue jadis consacrée; cependant il se consola bientôt en voyant cette fille plus charmante et plus aimable qu'elle ne l'avait jamais été. Aquilinus plaça l'idole de marbre dans la plus belle pièce de sa maison, mais il n'eut plus envie de l'embrasser, ayant trouvé mieux maintenant.

Eugenia, lorsqu'elle eut fait assez de progrès en la science du mariage, se tourna vers d'autres études, et entreprit de convertir son époux au christianisme, qu'elle n'avait pas cessé de confesser, et elle n'eut pas de repos qu'Aquilinus n'eût publiquement adhéré à sa foi. La légende nous dit encore comment toute la famille revint à Rome vers l'époque où Valerianus, l'ennemi des chrétiens, monta sur le trône, et comment, par suite des persécutions qui commencèrent alors, Eugenia devint une glorieuse martyre, et fit d'étranges miracles avant qu'elle mourût. L'empire qu'elle avait pris sur Aquilinus était si absolu qu'il lui avait permis d'emmener avec elle les deux frères Hyacinthes d'Alexandrie à Rome, où ils furent assez heureux pour gagner également la couronne du martyre; dans un sarcophage des catacombes, on a retrouvé leurs restes réunis comme deux agneaux dans une poêle.

Comme on a pu le voir, ce qui caractérise la manière de M. Keller, c'est la teinte légère d'ironie qu'il mêle à ses couleurs, ce sont les lumières glissantes que l'humour fait tomber dans ce monde sombre des antiques légendes. Ce côté fantaisiste produit un assez bizarre effet dans les deux légendes intitulées *la Vierge et le Diable*, *la Vierge chevalier*, qui sont d'une conception hardie et d'un tour imprévu. La sainte Vierge y prend figure humaine pour venir au secours de ceux qu'elle protège. Le comte Gébizo a vendu sa femme Bertrade au diable, il l'emmène la veille de Sainte-Vaubourg dans une forêt pour la livrer. Ayant rencontré sur la route une petite église, Bertrade s'y arrête pour faire sa prière, s'endort au pied de l'autel, et est remplacée par la Vierge, que Gébizo conduit au matin; la Vierge lutte avec ce dernier, et obtient qu'il renonce au pacte conclu avec le comte. Gébizo meurt; la main de sa veuve sera le prix d'un tournoi. Cette fois la Vierge se substitue à un jeune chevalier, remporte en son lieu la victoire pendant qu'il dort dans l'église, et lui cède, lorsqu'il arrive enfin, sa place à côté de la belle Bertrade. Il y a là une vague réminiscence de Minerve prenant la forme de Diomède pour combattre les Troyens. Dans *la petite Légende de la Danse*, on voit même les neuf muses, un jour de fête, attablées dans le ciel en compagnie de sainte Cécile et servies par sainte Marthe en costume de ménagère. On peut regretter que la verve comique de l'auteur et son penchant pour la facétie l'entraînent parfois trop loin, et le fassent verser dans la trivialité. Le conte du *Moine Vitalis*, un mauvais saint dont la spécialité consiste à ramener les filles perdues dans le chemin de la vertu, est d'un goût douteux et frise la limite de la convenance, s'il ne la dépasse. Ces réserves faites, nous pouvons reconnaître que les récits de M. Keller révèlent un talent agréable et des recherches de style qui se font de plus en plus rares.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 avril 1872.

La France n'est point certainement au bout des épreuves qui sont la douloureuse conséquence des ébranlemens qu'elle a subis; elle commence seulement à se reconnaître et à reprendre un certain équilibre : elle se dégoûte des sauveurs qui l'ont perdue, des mauvais médecins qui n'ont fait qu'aggraver son mal, des excitations qui l'ont épuisée, des déclamations qui l'ont trompée. La France en vient peu à peu à comprendre que pour elle, dans la situation qui lui a été faite, la meilleure politique c'est encore de se conduire avec bon sens, de se défendre des mouvemens de passion et d'irréflexion, et comme pour le moment, sans avoir des illusions démesurées, elle se trouve mieux qu'elle n'a été depuis assez longtemps, elle n'éprouve pas le besoin d'être remuée ou inquiétée sur son lendemain. Être tout simplement une nation qui sent ses malheurs, qui cherche à se ressaisir elle-même, qui avec tout cela garde la fierté d'un grand peuple toujours assuré de se faire respecter, n'est-ce donc rien? La France a aujourd'hui cet instinct que, pour résoudre tous les problèmes que de déplorables événemens lui ont légués, elle a besoin d'appeler à son aide le temps, le calme, la bonne volonté de tous, la raison prévoyante et pratique, et c'est surtout pour maintenir sa dignité extérieure qu'elle est tenue de s'attacher à une politique qui peut se résumer en deux mots : une modération exemplaire et une tranquille fermeté.

Que la France s'enferme systématiquement, résolument dans cette politique, elle retrouvera sans effort son rôle naturel, elle sera inexpugnable contre les mauvais vouloirs, s'il y en avait; elle a bien moins encore à s'émouvoir des mauvais bruits que les novellistes se font un jeu de répandre de temps à autre sur ses relations avec l'Allemagne. L'Europe est aujourd'hui en proie aux agitateurs de la plume, dont les événemens ont développé l'inagination, et qui se complaisent à dérouler

une fois par semaine les plus sombres et les plus redoutables perspectives. Un jour, la Prusse et la Russie vont être aux prises infailliblement d'ici à peu, il n'y a point à en douter; la Russie se met en défense, M. de Moltke fait apprendre la langue russe aux officiers prussiens. Un autre jour, c'est avec l'Autriche que l'Allemagne va engager la lutte; le duel est inévitable, et l'issue est déjà prévue. Naturellement la France, qui est dans une situation particulière vis-à-vis de l'Allemagne, n'est point oubliée dans toutes ces combinaisons, qui se succèdent et s'entre-croisent. Eh! sans doute l'Europe n'est point dans les meilleures conditions possibles.

Quand l'esprit de conquête et la force se sont déchaînés et ont fait leur œuvre dans un coin de cet univers civilisé, il n'y a plus de sécurité nulle part. On s'en aperçoit un peu tardivement; on finit par croire à tout parce que tout est possible, parce que les excès de domination et de prépondérance s'engendrent invinciblement. Cela ne veut pas dire que le feu soit déjà aux quatre bouts de l'Europe, et que la Prusse, même après ses succès, en soit à prendre le ton et les allures qu'on lui prête, pas plus avec la France qu'avec d'autres, à marquer sur ses horloges l'heure fatidique de la chute des empires et des peuples. Que n'a-t-on pas colporté pendant quelques jours dans toutes les gazettes du continent! Avec un peu de bonne volonté, on pouvait croire assurément aux complications les plus menaçantes, à un de ces essais d'intimidation qui conduisent à des ruptures inévitables, s'ils ne restent pas un impuissant et inutile abus de la force, un acte d'arrogante ostentation. Un journal anglais, le *Daily Telegraph*, avait reçu la nouvelle de son correspondant de Berlin, aucun détail ne manquait. M. de Bismarck préludait décidément à de nouveaux exploits par une de ces campagnes diplomatiques qui lui sont familières. Les efforts que fait la France pour sa réorganisation militaire, le chiffre de notre budget de la guerre, tout cela inquiétait le chancelier de Berlin, qui ne trouvait rien de mieux que d'expédier un ultimatum à Versailles. C'était M. d'Arnim qui, à son retour en France, après être allé à Rome remettre ses lettres de rappel comme ancien ambassadeur auprès du saint-siège, devait être chargé de cette mission de confiance et surtout de conciliation auprès du gouvernement français. Ce qui avait particulièrement exaspéré M. de Bismarck, disait-on, c'était le discours prononcé par M. Thiers à la veille des vacances de l'assemblée, discours où M. le président de la république, tout en professant la politique la plus désintéressée, la plus pacifique, attestait une fois de plus la volonté persévérante de poursuivre la réorganisation de l'armée française.

Le coup était assez bien monté pour faire un instant quelque impression, pour laisser dans les esprits cette idée banale et éternelle qu'il devait tout au moins y avoir quelque chose. Par le fait, il n'y avait rien. Le

lendemain, les journaux allemands qui passent pour avoir la faveur de la chancellerie de Berlin étaient les premiers à souffler sur la fantasmagorie du *Daily Telegraph*. Seulement ces journaux, en démentant l'ultimatum et les démonstrations menaçantes, reprenaient à leur tour le thème du journal anglais. Ils reprochaient à la France ses dépenses militaires exagérées, ses armemens faits pour éveiller les soupçons, ils accusaient la persistance de ses ressentimens contre l'Allemagne, ils lui faisaient un crime de trop se souvenir, ils voyaient en M. Thiers un homme qui avait le tort, lui aussi, de céder à la passion populaire. En un mot, les journaux allemands reproduisaient avec des variations la pensée qu'on attribuait à M. de Bismarck, si bien qu'on finissait par se demander si ce n'était pas encore l'ultimatum sous une autre forme, si toute cette stratégie de journaux marchant ensemble au même but ne constituait pas une campagne organisée pour exercer une certaine pression sur la France. On ne laissait pas d'avoir quelque doute, et, comme on voit partout ce qu'on a dans l'esprit, on s'est préoccupé de savoir si M. Thiers, en demandant à la rentrée de l'assemblée l'ajournement de la loi militaire, n'avait pas quelque raison de prudence et n'obéissait pas à quelque pressante considération de sûreté extérieure.

Eh bien! non, il n'y avait rien. Si M. Thiers a demandé l'ajournement de la loi militaire, c'est tout simplement parce qu'il était indisposé, et en fin de compte la France n'a nullement à s'inquiéter, parce que l'Allemagne n'a aucun droit de sommation ou d'avertissement en dehors des questions par lesquelles les deux pays se touchent nécessairement et douloureusement. Quelle est en définitive la situation de la France vis-à-vis de l'Allemagne? La France a signé une paix qu'elle respecte jusque dans ses conditions les plus cruelles, sans cesser d'être parfaitement libre d'en penser ce qui lui convient; elle a une partie de son territoire occupée, et plus que jamais elle doit songer à délivrer ceux de ses départemens qui restent encore sous la domination étrangère, comme elle a délivré les autres; elle a enfin 3 milliards à payer à l'Allemagne, et elle ne l'a pas oublié, elle ne l'oublie pas un instant. L'Allemagne, de son côté, a intérêt à être payée, et elle le sera certainement. Sur ce terrain, des négociations peuvent s'engager, et, selon toute apparence, c'est là un des plus sérieux objets de la mission du comte d'Arnim revenant aujourd'hui en France. Hors de là, chacun rentre dans son indépendance complète, dans la liberté de ses résolutions, de ses pensées et de ses sentimens.

Les relations générales de la France avec l'Allemagne restent toujours, nous en convenons, une des questions les plus graves et les plus délicates. Le meilleur moyen de les maintenir telles qu'elles doivent être, c'est de ne pas prétendre faire violence à la nature des choses. Il faut que les journaux allemands en prennent leur parti, la France a payé assez cher

le droit de se relever librement, de faire ce qu'elle doit et même ce qu'elle veut, simplement, tranquillement, — et si M. Thiers a aujourd'hui un ascendant si naturel, c'est qu'on sait bien qu'il porte au cœur ce sentiment de la dignité française dans la mesure de modération et de fermeté que comportent les circonstances. Il ne risquera rien et il ne livrera rien, c'est le point essentiel à l'heure où nous sommes. Que M. de Bismarck se préoccupe particulièrement, comme on le dit, des discours que peut prononcer M. Thiers, de ce que pense ou de ce que fait M. le président de la république, il a raison; il sent bien au fond que M. Thiers, avec sa renommée européenne, avec son expérience des affaires, avec son habitude des grands intérêts diplomatiques, n'est pas le premier venu avec qui on peut en prendre tout à fait à l'aise. Lui qui ne craint personne, il ne peut se défendre peut-être d'une certaine considération instinctive pour un homme qui à des dons personnels supérieurs joint l'autorité de la France, qu'il représente, qu'il a sagement conduite depuis un an. Si léger et si présomptueux que le chancelier prussien se soit montré quelquefois dans ses paroles à notre égard, il l'est moins dans ses démarches, et il hésiterait à pousser jusqu'au bout des exigences que notre gouvernement serait obligé de décliner. Non, on ne connaît pas M. de Bismarck : il écouterait M. le président de la république parlant au nom de la France, il restera poli et correct parce qu'il le doit, et puis parce que ce qu'il a de mieux à faire, c'est de ne rien dire là où il n'a le droit de rien empêcher.

Que peut-on d'ailleurs demander sérieusement à la France? Est-ce qu'on a la prétention de nous fixer la mesure de nos sentimens, de nos regrets ou de nos espérances, — de nous imposer sous forme d'ultimatum ou d'avertissemens plus ou moins officieux l'amour de la paix que nous avons subie, la sympathie pour les Allemands, l'oubli du passé d'hier et l'abandon de l'avenir? Ce qu'on a le droit de nous demander sans aucun doute, c'est que nous remplissions les engagements que nous avons acceptés. Pour cela, la France le fera, et elle le fait tous les jours. Que veut-on de plus? Si l'Allemagne, au faite de l'orgueil et de la puissance, trouve qu'il n'y a pas une complète sécurité dans la situation qu'elle a créée, à qui la faute? C'est elle qui l'a voulu : elle paie les frais de sa grandeur; elle apprend en Alsace et en Lorraine, elle apprendra de mieux en mieux chaque jour que l'expiation des conquêtes, c'est le trouble dans les dominations abusives. Elle n'est pas au bout. C'est à elle de savoir se retenir sur la pente où elle est, surtout de ne point aggraver les conséquences de la situation qu'elle s'est faite. Quant à la France, sa politique est bien simple : elle reste dans les limites douloureuses que les circonstances lui ont tracées, et elle garde sa liberté, son inviolabilité. Les Allemands peuvent être tranquilles, on ne va pas entrer en campagne contre eux, on ne va pas dénon-

cer le traité de Francfort pour se dispenser de payer les 3 milliards.

La France n'a pour le moment qu'une préoccupation, qu'un devoir et qu'un but : se relever de ses malheurs, refaire son organisation intérieure et ses finances, reconstituer ses forces militaires, non pour troubler la paix, comme l'a dit M. Thiers, mais pour rester à la hauteur du rôle qu'elle n'est point disposée à désertir, — et tout ceci, elle a l'incontestable droit de le faire; elle a tellement ce droit, que c'est la puérité la plus saugrenue d'avoir admis, ne fût-ce qu'un instant, qu'il pût se produire des observations quelconques sur ce point. A la dernière extrémité, il se peut bien sans doute que tout ce qui s'est passé depuis un an ait trompé quelques calculs, qu'on ait été un peu surpris de l'élasticité énergique de notre pays, de ses ressources infinies, de sa promptitude à se remettre sur pied. C'est possible, la France n'a point à s'inquiéter de l'étonnement de ses ennemis; elle n'a qu'à poursuivre son œuvre avec une patiente résolution, sans bravade et sans forfanterie comme sans faiblesse. C'est pour la France la plus sûre manière de reconstituer sa position en Europe, en faisant sentir à tous le prix de son alliance. Avec ce système de prévoyante et active modération, on peut marcher, il n'y a certainement rien à craindre, on ne nous troublera pas dans ce patriotique et sérieux travail de réorganisation, parce qu'on n'en a peut-être pas la pensée, parce qu'on ne l'oserait point en tout cas, parce que toute tentative que rien ne justifierait, qui ne serait qu'un abus criant de la force, ferait immédiatement de la France la personnification vivante de tous les droits menacés, de toutes les inviolabilités nationales.

Qu'on remarque bien à quel point tout se lie dans cette œuvre de réorganisation nationale qui s'impose aujourd'hui à la France. Le succès de la politique extérieure tient absolument à la politique intérieure, et c'est justement dans ces termes que l'assemblée retrouve encore la question en rentrant à Versailles, au moment où la chambre et le gouvernement vont avoir à reprendre ensemble ce grand et impérieux travail qui s'accomplit depuis un an. Il y a seulement un progrès qui est fait pour frapper tous les regards, c'est le sentiment décidé, presque tyrannique, de la nécessité du calme; ce sentiment vient du pays lui-même, il s'impose aux partis, il réduit à l'impuissance tous ceux qui auraient la tentation de réveiller ou d'entretenir des agitations factices. Est-il donc si difficile, dans ces conditions, qui laissent subsister de fort grosses questions, nous ne l'ignorons pas, mais qui sont relativement favorables, est-il si difficile de se mettre à l'œuvre? Les travaux sérieux et pressans ne manquent pas. La loi militaire est là toute prête, et le pays l'attend; elle a été ajournée sur la demande de M. le pré-ident de la république, qui veut prendre part à la discussion; cet ajournement toutefois ne peut être que très momentané. Les mesures financières qui doivent

constituer l'équilibre et la force du budget sont à l'étude depuis longtemps; tout a été examiné. Il y a encore, il est vrai, quelques dissentimens entre la commission de l'assemblée et le gouvernement sur quelques uns des impôts qui doivent être proposés; la solution définitive des difficultés financières peut d'autant moins être retardée désormais qu'elle est le préliminaire indispensable de tout ce qu'on peut entreprendre pour la libération du territoire. Que faut-il donc pour aborder ces questions? La connaissance des affaires, un grand esprit pratique sans doute, mais aussi et peut-être par-dessus tout de la sincérité, du désintéressement, la bonne volonté d'hommes mettant en commun leur patriotisme et leur zèle. écartant pour le moment toutes les tactiques et les arrière-pensées. C'est là peut-être le point le plus essentiel. Le gouvernement, mieux que tout autre, peut exercer une influence heureuse et donner une salutaire impulsion, justement parce que personne ne songe sérieusement à contester son autorité. S'il y a même un reproche à lui faire, c'est de trop douter quelquefois de cette autorité qu'il possède, de n'avoir pas assez de foi en sa propre force et de se croire obligé de recourir à une certaine habileté de manœuvre entre les partis.

L'assemblée, de son côté, doit plus que jamais s'attacher à comprendre son vrai rôle. Elle a fait l'expérience de ce que peuvent les incohérences, les diffusions et les tiraillemens de partis. La meilleure politique pour elle aujourd'hui, c'est d'accepter la situation telle qu'elle est, de se grouper et de se coordonner autour de ce gouvernement qu'elle a créé, non pour lui livrer son indépendance, mais pour le soutenir, pour lui communiquer au besoin son impulsion, pour le contenir quelquefois, et surtout il ne faudrait pas que, pour quelques circonstances ou quelques dissentimens secondaires, on en vint à faire le vide autour de lui, à se réfugier dans une sorte d'expectative où l'on s'immobiliserait sans profit. Ce serait une dangereuse tactique, lorsque la première nécessité est au contraire de maintenir dans sa force cet accord de l'assemblée et du gouvernement, avec lequel on peut tout faire, et sans lequel tout devient difficile.

Cet accord de l'assemblée, de la majorité de l'assemblée et du gouvernement, il se retrouve naturellement dans toutes les circonstances essentielles, comme il s'est retrouvé l'autre jour dans cette discussion qui s'est élevée à propos de la participation de quelques maires aux banquets où M. Gambetta est allé figurer à Angers et au Havre. Ce débat n'était peut-être pas sans inconvénient; le promoteur de l'interpellation, M. Raoul Duvai, a su du moins éluder fort habilement ce danger en s'attachant à un seul fait, la participation de magistrats municipaux à des manifestations dirigées contre l'assemblée nationale elle-même, et M. le ministre de l'intérieur s'est empressé de désavouer très hautement, très résolument, les maires d'Angers et du Havre. Sur de telles

questions, l'accord de l'assemblée et du gouvernement est complet, et il est d'autant plus nécessaire qu'il peut aider à résoudre une difficulté qui survit à cette discussion même. A qui appartient le droit de nommer les maires dans les grandes villes? Si le gouvernement garde ce droit, qu'il a réclamé l'an dernier, il doit l'exercer complètement. Si par prudence, comme il le fait quelquefois, il se borne à sanctionner le choix des conseils municipaux, il prend une responsabilité singulière. On l'a vu à Angers, au Havre, où des maires nommés par le ministère de l'intérieur ont pris part à des démonstrations contre l'assemblée nationale. On le voit mieux encore à Lyon. Le gouvernement, pour ne pas entrer en conflit avec le conseil municipal, a cru devoir nommer un maire qui représente le radicalisme le plus pur, et le voilà aujourd'hui obligé de faire arrêter les partisans de ce maire, les membres d'un comité qui règne à Lyon depuis plus d'un an! C'est une véritable anomalie, une confusion morale que le gouvernement et l'assemblée ne peuvent laisser se perpétuer.

Ce qui reste la grande et invariable affaire de notre politique n'est assurément ni simple ni facile. Remettre de l'ordre dans les esprits comme dans les faits, relever avec une patiente fermeté de tous les instans le crédit, l'autorité extérieure de la France, préparer l'avenir sans parti-pris sur un terrain déblayé des ruines de la guerre étrangère et de la guerre civile, c'est là l'œuvre essentielle, et une des difficultés de cette œuvre, c'est de voir clair dans la situation qui nous a été léguée, c'est de dégager la vérité de cet amas d'événemens dont le poids retombe incessamment sur nous. Évidemment il y a encore aujourd'hui des choses et des hommes sur lesquels l'opinion a besoin d'être éclairée et fixée. S'il n'y a eu que du malheur dans nos tristes affaires, on a pu certainement être malheureux sans être coupable; s'il y a eu des fautes, les fautes elles-mêmes ne sont pas encore un crime; s'il y a eu autre chose que des fautes et du malheur, il faut le savoir. Une commission d'enquête composée de généraux est occupée depuis quelques mois à instruire ce grand procès militaire, à éclaircir l'histoire de toutes ces capitulations qui ont été les douleurs les plus poignantes de la dernière guerre, et parmi lesquelles la capitulation de Metz est restée la plus obscure. Les résultats de cette enquête appartiennent nécessairement à l'opinion. De son côté, le maréchal Bazaine, sur qui pèse une responsabilité exceptionnelle, porte aujourd'hui sa cause devant le public par son livre de *l'Armée du Rhin*. Vivement accusé, livré un instant à toutes les animadversions, il rompt le silence qu'il avait gardé jusqu'ici, il se défend comme il s'est défendu sans doute devant la commission d'enquête. Le général Changarnier vient de dire le mot décisif de tout cela. « La France a le droit de savoir si elle a été loyalement servie! » C'est une question de moralité publique, de justice nationale.

Il faut en finir avec cette affaire de Metz, autour de laquelle tourbillonnent depuis trop longtemps toutes les préventions et toutes les susceptibilités de l'opinion.

Que le maréchal Bazaine reste après tout un vigoureux soldat, ce n'est point là ce qui est en doute. Pour la direction de la campagne, il faut le remarquer en toute justice, le maréchal ne prenait le commandement que le 13 août, lorsque tout était déjà compromis, et à ce moment décisif il n'était même pas maître de ses actions. Ainsi, pour ne citer qu'un fait, le maréchal assure avoir eu la pensée de se jeter sur l'armée prussienne marchant de la frontière sur Pont-à-Mousson, d'essayer de la couper, pour gagner Frouard, où il aurait occupé de fortes positions qu'il avait signalées depuis deux ans, dit-il, à l'attention du ministre de la guerre. Pourquoi ne réalisa-t-il pas cette pensée? Ah! c'est que dans cette étrange guerre tout le monde faisait de la stratégie, même la malheureuse impératrice. C'est une dépêche toute stratégique, adressée de Paris par l'impératrice, appuyée de toutes les instances de l'empereur, qui arrêta le maréchal, qui le déterminait à repasser la Moselle pour aller se jeter sur la ligne de Verdun, au risque d'avoir à livrer bataille dans sa retraite, de perdre un jour qui profitait à l'ennemi, et de trouver devant lui l'armée allemande qui le gagnait de vitesse sur la ligne où il s'engageait. Ainsi allaient les choses! Une fois le premier moment passé, le maréchal livre les furieuses batailles qu'on sait, il reste à demi victorieux, et il n'est pas moins arrêté avec 160,000 hommes dignes de la France par leur valeur, il est cloué autour de Metz sans pouvoir désormais se frayer un passage. Aurait-il pu mieux faire? C'est possible.

Jusque-là cependant c'est une question militaire à débattre entre militaires. Le maréchal a hérité d'une situation compromise qu'il n'a pas pu ou qu'il n'a pas su relever, voilà la vérité; mais c'est ici que cette malheureuse affaire de Metz devient singulièrement obscure, et que commence pour le maréchal Bazaine une responsabilité que ses récits mêmes accusent et précisent au lieu de l'affaiblir. Évidemment le commandant de l'armée du Rhin enfermé dans son camp retranché comme dans une vaste prison pendant que s'accomplissent au dehors les plus terribles événemens, le commandant de l'armée du Rhin se trouve soumis à une épreuve trop forte pour lui. Davout, enfermé à Hambourg en 1814, refusait absolument de recevoir les nouvelles que lui faisait passer l'ennemi; il ne voulait rien écouter, il attendait des ordres réguliers du gouvernement constitué à Paris, et il conservait une armée intacte à la France. Ici, par un étrange renversement de rôle, c'est le chef des forces françaises investies dans Metz qui demande à l'ennemi ce qui se passe en France, et le prince Frédéric-Charles lui répond avec componction qu'après la capitulation de Sedan est survenue, « hélas! à Paris,

un bouleversement qui a établi, sans répandre de sang, la république à la place de la régence, » que cette république « n'est pas d'ailleurs partout reconnue en France, » que « les puissances monarchiques ne l'ont pas reconnue non plus, » que sa majesté le roi est arrivé devant Paris sans rencontrer de forces militaires françaises. Ce qui est plus étrange encore, c'est qu'à un moment donné le maréchal Bazaine, selon son propre aveu, se laisse aller à recevoir un personnage subalterne et mystérieux venu on ne sait d'où, remplissant on ne sait quelle mission, — qu'il engage avec ce personnage, dépêché par M. de Bismarck, une espèce de pourparler, et qu'au bout du compte il finit par faire ce qu'on lui demande en donnant congé à un général pour se rendre auprès de l'impératrice en Angleterre. Le maréchal prétend qu'il croyait avoir ainsi des nouvelles sûres par le retour du général : c'était assez naïf pour un homme d'expérience. Il était dur sans doute de sentir, au-delà des lignes de blocus, son pays dévasté par l'étranger, ébranlé par une révolution, et de se dévorer dans son impuissance : c'était alors le cas ou jamais de se rattacher simplement, sans arrière-pensée, avec un désespoir héroïque, à son rôle de chef militaire. On ne l'a pas fait assez complètement, c'est là le malheur.

Il est bien clair après cela qu'à une certaine heure, dans l'esprit du commandant de l'armée du Rhin, la politique est entrée en partage avec le sentiment du devoir militaire. Le maréchal s'est dit, et il l'écrit, que la question militaire était jugée, qu'il n'y avait plus que le péril social créé par la révolution, et que dans de telles circonstances son armée pouvait peser d'un poids immense ; « elle rétablirait l'ordre et protégerait la société, dont les intérêts sont communs avec ceux de l'Europe. Elle donnerait à la Prusse, par l'effet de cette action, une partie des gages qu'elle pourrait avoir à réclamer dans le présent, et enfin elle contribuerait à l'avènement d'un pouvoir régulier et légal. » M. de Bismarck a évidemment connu ou soupçonné ces perplexités morales du chef des forces françaises, et il n'a rien négligé pour les entretenir et pour s'en servir. Il paraît bien avoir caressé jusqu'au bout, ou il a feint d'admettre cette idée, qu'il y avait peut-être quelque chose à faire avec une régence reconstituée et appuyée par l'armée de Metz ; le fait est qu'au dernier moment, lorsque le maréchal envoyait le général Boyer à Versailles, la première condition qu'on mettait en avant pour rendre à l'armée de Metz sa liberté, c'était que cette armée se déclarerait fidèle à l'empire, « décidée à soutenir le gouvernement de la régence, » et que cette déclaration coïnciderait avec un manifeste adressé par l'impératrice régente au peuple français. Il faut ajouter que les chefs militaires ont toujours manifesté la plus grande répugnance à se laisser engager dans cette voie, qu'ils ont décliné pour l'armée toute intervention d'une couleur politique. Que des négociations dans ce sens aient été malgré

tout poussées assez loin, rien n'est plus clair. L'impératrice est intervenue, puisque le roi de Prusse lui écrivait de Versailles le 25 octobre : « A l'heure qu'il est, je regrette que l'incertitude où nous nous trouvons par rapport aux dispositions politiques de l'armée de Metz, autant que de la nation française, ne nous permette pas de donner suite aux négociations proposées par votre majesté. »

L'intrigue a été menée jusqu'au bout; seulement ce n'était qu'une intrigue de M. de Bismarck, des chefs prussiens, et, le tour une fois joué, il n'est plus resté à l'armée de Metz qu'à capituler. Le maréchal Bazaine s'y est laissé prendre, il a été saisi d'un de ces troubles d'esprit qui sont le malheur d'un chef militaire. Enfin, dans ces tristes événemens, il y a toujours un fait obscur et pénible qui n'est pas entièrement expliqué, c'est cette histoire des drapeaux que le maréchal Bazaine avait donné l'ordre de brûler, qui n'ont pas été détruits, et qu'il a fallu livrer à l'ennemi. C'est le poignant épilogue de toutes ces péripéties qui à cette époque allaient retentir si cruellement dans un pays disposé par l'infortune à toutes les méfiances, et qui pèsent encore aujourd'hui sur la conscience publique.

Quand on tourne ses regards vers ces mois lugubres de 1870 à 1871 qui ont été à la fois si longs et si courts, qui sont comme un tissu de catastrophes, il semble qu'on ne doive jamais épuiser tout ce qu'ils contiennent de dramatiques et cruels enseignemens, de terreur et de pitié. Ces événemens, ils sont faits pour l'histoire sans doute, et ils ont aussi certainement leur sombre et émouvante poésie. *L'Année terrible*, le titre est bien trouvé par M. Victor Hugo, et le sujet était digne d'une grande inspiration. Oui, l'année terrible, l'année des deuils publics, de l'invasion de la France, des mutilations nationales, des déchiremens de guerre civile! que faut-il de plus pour donner à un poème les couleurs dantesques? Les campagnes ravagées par la soldatesque ennemie, les populations en fuite, les armées captives ou réduites à chercher un chemin à travers les neiges jusque par-delà les frontières, Paris assiégé pendant cinq mois, puis livré à l'insultante domination d'histrions sinistres, puis brûlé par de nouveaux barbares, Moscou, Leipzig, la Berezina, Waterloo dépassés, oh! jamais sûrement l'imagination n'avait pu rêver de pareils spectacles en pleine civilisation! Qu'a fait M. Victor Hugo de ces navrans et prodigieux élémens d'inspiration? Il a laissé tomber de sa plume une série d'élucubrations d'une artificielle sonorité, d'une fatigante redondance. S'il n'a pas mis l'année terrible en sonnets, il n'a fait guère mieux. Cela ne veut point dire qu'il n'y ait par instans dans ces pages un reste du vieux souffle lyrique de l'auteur. L'ancien Hugo se retrouve dans un éclair, par exemple dans ce fragment sur *Sedan*, où, après avoir convoqué toutes les gloires françaises depuis la Gaule, toutes nos victoires depuis Tolbiac et Châlons jusqu'à Wagram,

tous nos hommes de guerre, Charlemagne, Turenne, Condé, Desaix, Napoléon lui-même, « plus grand que César et Pompée, » le poète montre tout ce qui a été la patrie vivante et glorieuse rendant l'épée de la France par la main de celui qui fut Napoléon III et que l'auteur appelle d'un autre nom. C'est une de ces images comme M. Hugo en a trouvé quelquefois. Pour tout le reste, il faut le dire, c'est de la poésie de décadence, un mélange de rêves humanitaires, d'effusions d'orgueil personnel, d'antithèses violentes, de puérités titaniques et même de facéties assez lugubres.

Quel rapport y a-t-il entre ces tragédies sanglantes et la poésie qui a la prétention de les consacrer, entre les émotions de la lutte, les douleurs du siège, les tressaillemens de la patrie en ruines et en feu, et ces vers où ne palpète aucune émotion spontanée et sincère? C'était le cri de l'âme émue de tant de sentimens généreux ou de tant de terreurs qu'il fallait reproduire pour que la guerre eût sa poésie. *L'Année terrible* n'est qu'un entassement laborieux et froid. Quand M. Victor Hugo parle du premier siège, c'est pour lancer des objurgations assez médiocres aux rois teutons, à M. Gladstone, à M. Bancroft, au général Grant, à un évêque qui l'a appelé athée, — chose importante à relever dans un pareil moment. Quand il parle de la commune et de l'incendie des bibliothèques, c'est pour aboutir à une antithèse qui ressemble à une excuse pour les incendiaires. Quand il parle des mésaventures qu'il a essayées en Belgique pour l'hospitalité qu'il a voulu offrir aux évadés de la commune de Paris, l'affaire n'est franchement ni aussi tragique, ni aussi épique qu'il le croit. Lorsqu'enfin pour venger son képi de garde national contre le général Trochu, qui en a plaisanté, M. Hugo conjugue en vers le verbe *tropchoir*, dont le nom de l'ancien gouverneur de Paris serait le participe passé, ce n'est là peut-être ni de la poésie, ni même de l'esprit. C'est de l'esprit de M. Hugo! Il y a pourtant dans ce livre un mot étrange, c'est le dernier. L'auteur décrit le flot montant qui bat incessamment le vieux monde. On lui dit : « Arrête! » il monte toujours, il envahit tout, et aux conjurations par lesquelles on cherche à l'arrêter, le flot majestueux répond : « Tu me crois la marée, et je suis le déluge! » C'est bien possible, l'auteur de *L'Année terrible* aura été entraîné dans le déluge démagogique, et il nous convie à le suivre dans son naufrage. Peut-être hésitera-t-on à l'accompagner. Le monde devient sérieux, et n'est plus trop disposé à se laisser charmer par le poète qui, après avoir chanté toutes les causes, finit par toutes les complaisances pour les derniers excès de l'ivresse révolutionnaire.

Que se passe-t-il donc en Espagne? Depuis quelques jours, ce malheureux pays semble engagé dans une aventure nouvelle dont l'issue n'est point assurément indifférente pour la France. Au lendemain même des élections, au moment où les cortès allaient s'ouvrir, une insurrection

carliste a éclaté au nom du roi légitime don Carlos, duc de Madrid, de la religion et de l'indépendance nationale! Elle n'avait, à vrai dire, rien d'imprévu, cette insurrection, puisqu'elle avait été annoncée publiquement. Le duc de Madrid avait donné à ses partisans, aux députés carlistes récemment élus, l'ordre de ne point aller siéger aux cortès; il avait même envoyé ses instructions à M. Candido Nocedal, comme à une sorte de premier ministre chargé de ses pleins pouvoirs. Le jour où l'on devait prendre les armes était fixé, il n'y avait en vérité rien de mystérieux; ainsi vont les choses en Espagne! Le fait est qu'à l'heure dite l'insurrection a éclaté, et en quelques jours elle a pris une tournure tout au moins inquiétante. Des bandes se sont montrées un peu de tous les côtés, sauf dans l'Andalousie : on en a vu jusque dans les monts de Tolède, au-delà de Madrid, autour de Guadalajara, dans la Vieille-Castille, dans certaines régions de la province de Valence, dans l'Aragon; mais en définitive l'insurrection semble concentrée au nord, dans la Navarre et dans les provinces basques, où elle a, comme c'est arrivé dans d'autres temps, ses forces principales, son quartier-général et un théâtre d'opérations plus favorable à la guerre de partisans qu'aux marches d'une armée régulière. Au premier instant, le gouvernement n'a pas paru trop s'enouvoir, il n'a pas tardé à comprendre que le mouvement était sérieux, et la meilleure preuve qu'il en a jugé ainsi, c'est qu'il a chargé le général Serrano de se rendre en Navarre pour prendre le commandement des opérations militaires.

C'est donc tout au moins un commencement de guerre civile. Le gouvernement du roi Amédée a bien des chances de succès, cela n'est point douteux, il dominera la situation, c'est infiniment probable. Il ne faut pas s'y tromper cependant, le danger est grave. Le parti carliste est le seul en Espagne qui ait un fanatisme véritable. Jusqu'ici, il ne s'était engagé que très partiellement, cette fois la campagne semble plus sérieuse. Il y a d'anciens officiers de l'armée, des députés, à la tête des bandes. Les provinces basques et la Navarre sont tout entières dans l'insurrection. Le duc de Madrid est-il déjà en Espagne? On ne le sait pas encore; il vient de publier un manifeste qui est une avance à tous les partis, et on a eu l'habileté de substituer à tous les mots d'ordre ce cri de ralliement qui peut trouver un écho dans les passions nationales : vive l'Espagne! à bas l'étranger! Ce n'est pas tout. Les carlistes sont déjà en armes; mais les républicains à leur tour ne profiteront-ils pas de l'occasion pour se jeter dans la lutte, et ne s'insurgeront-ils pas dans les villes tandis que les bandes de don Carlos tiendront la campagne? On fait de grands efforts à Madrid pour les retenir; d'autres annoncent tout haut que l'insurrection républicaine sera pour le 2 mai. Cette fois le chaos serait complet, et au fond toutes ces effroyables perspectives servent peut-être mieux que tout le reste le gouvernement

du roi Amédée. Quant à la France, elle ne peut certainement désirer le succès d'aucune de ces causes qui pourraient se mêler dans l'insurrection, pas plus de la cause absolutiste que de la cause révolutionnaire.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

History of Scotland from Agricola's invasion to the revolution of 1688, by John Hill Burton, vols. V, VI and VII, Londres et Édimbourg; William Blackwood, 1870.

Lors de la publication des quatre premiers volumes de cet ouvrage, nous avons entretenu le public de M. Hill Burton, de son tour d'esprit, de sa méthode, de son patriotisme écossais libre de préventions et de préjugés; de l'auteur passant au livre, nous en avons fait connaître l'idée générale, qui est l'histoire d'une nationalité (1). Le quatrième volume finissait avec l'année 1568; ce moment était celui d'une crise pour la nation écossaise. Marie Stuart, accablée par le témoignage de sa correspondance, avait abandonné le trône, non sans esprit de retour. La royauté de son fils n'était pas contestée, les Écossais demeuraient fidèles à leur dynastie; la reine seule était frappée de déchéance pour avoir trempé dans le meurtre de son époux. Tant que Marie demeura au pouvoir des Écossais, elle n'était pas à craindre; ses adversaires étaient les maîtres du jeune roi, et elle comptait parmi ses adversaires tous les partisans de la nouvelle religion. La situation du pays était donc nette encore; elle ne le resta pas longtemps. Marie, en s'échappant de captivité, prouva qu'elle n'avait pas renoncé à toute prétention. Si elle avait pu se réfugier en France, elle n'y aurait pas trouvé de soutien pour ses droits; Catherine de Médicis n'aurait rien fait pour la fille des Guises, et les Écossais n'auraient pas prêté l'oreille à une puissance catholique parlant en faveur d'une reine catholique détrônée. Cependant cette démarche eût moins déplu; s'il y avait là quelque motif d'inquiétude pour le gouvernement nouveau, il n'y en avait pas pour la nationalité. En se réfugiant en Angleterre, Marie Stuart suivait l'exemple de Baliol; elle se replaçait sous la protection d'une nation autrefois rivale, et mettait ses dernières espérances dans une suzeraineté que l'Écosse n'avait jamais reconnue, que l'Angleterre n'avait pas entièrement abandonnée. Le danger pour l'église nouvelle n'était pas conjuré, puisque la reine Élisabeth tenait pour les prélats, dont les calvinistes ne voulaient pas, et pour les formules communes de la prière, *commou prayer*, dont ils ne voulaient pas davantage. Quant à l'indépendance nationale, elle était évidemment menacée par l'ingérence d'une reine soi-disant suzeraine

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} septembre 1867.

dans les affaires de la nation. On a trop facilement regardé la fuite de Marie Stuart comme une des imprudences de cette princesse aventureuse; elle savait sans doute ce qu'elle faisait quand elle mit le pied sur le sol d'Angleterre. Ce qui la perdit, c'est la lutte engagée avec une sorte de courage aveuglé pour une cause dont les chefs étaient au-dessus d'elle et loin d'elle, la cause du catholicisme. Le signal de sa perte vint du continent.

Élisabeth la défendit dans une certaine mesure; elle la soutint moyennant conditions jusqu'au moment où les événemens de France et d'Espagne mirent son propre trône en péril. Le coup d'état sanglant de la Saint-Barthélemy et l'alliance défensive et offensive des états catholiques renversèrent l'équilibre qui s'était établi entre les parties intéressées dans le procès pendant de Marie Stuart. Les Écossais relâchèrent quelque chose de leur jalousie nationale; Élisabeth parut moins exigeante pour la majesté royale, que jusque-là elle n'avait pas voulu sacrifier dans la personne de Marie; l'orgueil de la fille des Tudors se montra plus coulant pour des rebelles. Une ligue protestante fut signée entre l'Angleterre et l'Écosse, premier pas vers l'union des deux nationalités. A partir de ce jour, non-seulement Marie n'est plus reine, elle n'est plus même Écossaise, elle appartient à l'histoire d'Angleterre. Du fond de chacune de ses prisons elle lutte désormais contre Élisabeth : comme femme, parce que l'amour-propre naturel du sexe aigrit le débat entre les deux adversaires; comme reine, parce que Marie ne voulut jamais renoncer aux droits qu'elle prétendait avoir sur le trône d'Angleterre; comme catholique, parce que cette princesse se dévoua jusqu'à la fin aux intérêts de son église. C'est ce dévouement porté jusqu'au martyre qui a fait la beauté de son rôle dans l'histoire. A partir du même jour, l'Écosse s'achemina vers la fin de sa nationalité indépendante. L'Angleterre, pays positif et pratique, fit toutes les concessions pour emporter à la fin le contrat auquel elle aspirait depuis des siècles. Elle en fit une fort curieuse dans ce contrat même. L'Écosse ne voulut signer la ligue protestante qu'en y ajoutant la réserve de ne pas être obligée de rompre de vieilles alliances : c'était un scrupule en faveur de la France, sa plus ancienne et sa plus fidèle amie. Clause singulière assurément et qui mettait à peu près à néant le contrat; mais les peuples ont de ces inconséquences : les Anglais eurent le bon esprit de n'y pas regarder de trop près. Moyennant cette réserve, dernier soupir de l'alliance française, on peut dire que la fierté écossaise, ayant sauvé les apparences, traversa bravement la Tweed.

Ceci se passait en 1584; mais tout n'était pas fini pour la nationalité de ce petit pays, dont la population n'excédait pas alors de beaucoup la population actuelle de Londres. Non-seulement l'union des deux pays se fit par l'accession du roi d'Écosse Jacques VI au trône d'Angleterre, c'est-

à-dire du petit roi au grand trône, ce qui était particulièrement flatteur pour la nation écossaise; mais cette union même eut des périodes diverses avant de devenir un amalgame définitif. De 1603 à 1688, les deux peuples vécurent côte à côte, comme fédérés, sous le même roi, mais avec des lois, une administration, un parlement différens. Les Anglais furent assez sages pour accorder droit de cité à tous les Écossais nés et à naître après 1603. Les Écossais eurent la courtoisie d'accorder aux Anglais la réciprocque, sans pouvoir se flatter de leur avoir rendu la pareille. Un jugement prononcé par les tribunaux, en tranchant cette question, fit plus pour l'union des deux pays que le roi et les chambres. Les Anglais se conduisaient toujours en ceci comme des hommes intelligens qui ne refusaient aucun sacrifice en vue d'une bonne affaire.

Quand le parlement anglais se souleva contre Charles I^{er}, s'il fut secondé par les Écossais, ce n'est pas que les deux nations fussent désormais unies de sentimens, — l'œuvre de la fusion n'était pas si avancée; sous l'annexion politique, la nationalité survivait encore. L'Écosse presbytérienne favorisait l'opposition aux tendances catholiques de Charles I^{er}. Quand Charles I^{er} fut livré aux parlementaires par l'armée écossaise, ce n'est pas que celle-ci voulût sa perte; elle ne l'abandonnait pas pour de l'argent à ses ennemis; ce ne sont pas les parlementaires qui devaient faire trancher la tête au malheureux prince. D'ailleurs les Écossais n'étaient pas des amis auprès desquels le roi s'était réfugié; ils ne le défendaient pas, ils le gardaient comme un gage, et ils le remirent entre les mains du parlement quand celui-ci eut payé leur solde et les eut licenciés. Cette conduite n'était pas une preuve d'héroïsme ni même de générosité; ce n'était pas non plus une trahison de Judas. Quand Cromwell et la faction des indépendans eurent commis le régicide, l'Écosse ne se crut pas obligée de suivre l'Angleterre dans la révolution où elle s'engageait. Elle proclama Charles II en prenant des garanties, et le fils des Stuarts reconnut le covenant. Quand ce prince fut battu par Cromwell, les Écossais soumis par la force se regardèrent comme un peuple conquis, ainsi qu'une grande partie de l'Angleterre, et attendirent la restauration.

Les persécutions et les supplices préparèrent les deux peuples à se lier plus étroitement contre la dynastie des Stuarts, lorsqu'elle eut prouvé que la réunion des deux royaumes n'avait fait que la rendre plus despotique, et les souffrances de la révolution plus ombrageuse. Une nouvelle faute des catholiques du continent fit présager la ruine de cette maison : la Saint-Barthélemy, au siècle précédent, avait porté un coup fatal à Marie; la révocation de l'édit de Nantes acheva la perte de sa famille. L'Angleterre et l'Écosse furent averties du sort qui les attendait avec des princes formés à l'école de Louis XIV. L'Écosse ne vit qu'un petit nombre de réfugiés, une colonie qui vint fonder dans Édim-

bourg la petite Picardie ; mais ces calvinistes français étaient en grande vénération, les presbytériens tenaient d'eux leur liturgie. Trois ans après la révocation de l'édit de Nantes, la révolution de 1688 était accomplie.

Soit qu'il parût aux Anglais qu'ils avaient assez fait pour l'union, soit qu'en matière d'argent ils fussent moins accommodans, les concessions firent place aux exigences. Sous les Stuarts, le danger commun avait rapproché les deux peuples; sous les dynasties d'Orange et de Hanovre, les intérêts les divisèrent. Les Écossais avaient appris à leurs dépens qu'ils n'étaient pas les égaux des Anglais, quand il s'agissait de la protection de leur commerce. Leur établissement de l'isthme de Darien ou de Panama succomba faute de secours de la part de la marine, et dans sa chute il entraîna presque toutes les fortunes écossaises. A partir de ce jour, les Anglais n'employèrent contre leurs voisins que la force militaire et les taxes. L'union des deux parlemens en un seul, au grand détriment de l'Écosse et surtout de son aristocratie, ne fut obtenue que par la vénalité. L'heureuse fortune des armes anglaises sur le continent fut aussi de quelque poids dans la décision. John Bull sentait sa force et l'exerçait sans scrupule; sa sœur, Margaret, subissait en grondant sa condition nouvelle. De là les émeutes d'Édimbourg, l'agitation dans les clans montagnards, les insurrections dans les comtés du nord, les expéditions des prétendans. Les Stuarts ne comptaient plus un grand nombre de partisans, et les partis ne se liguèrent contre l'Angleterre que dans les occasions où la dignité du pays ou ses intérêts étaient compromis. Lorsque le parlement anglais, éclairé par les événemens, revint à une politique plus juste et plus sage, les vieux griefs furent oubliés; l'Écosse, enrichie, ne songea plus à regretter l'union.

M. Burton avait commencé l'*histoire d'Écosse* par la dernière période, celle qui va de 1688 à 1745, comme s'il s'était proposé de prouver que cette histoire avait encore tout son intérêt malgré l'union des deux royaumes. Aujourd'hui son livre est complet : il commence aux sources de la nationalité écossaise et finit avec elle. Sept volumes contiennent la période qui s'étend depuis les origines jusqu'en 1688; le reste compose les deux volumes de son ouvrage primitif. Si M. Burton donne un jour une édition nouvelle de cette dernière partie, il développera sans doute les chapitres relatifs à la civilisation écossaise, qui ne répondent pas à l'importance des chapitres analogues dans les volumes précédens. Dès aujourd'hui pourtant l'Écosse possède une histoire complète et populaire qui n'a qu'un petit nombre de rivales dans les autres pays d'Europe et qui certainement remplace toutes celles qu'elle avait déjà, y compris celles de Robertson, de Walter Scott et de Tytler. L. ÉTIENNE.

L'INVASION GERMANIQUE

AU CINQUIÈME SIÈCLE

SON CARACTÈRE ET SES EFFETS

On se représente ordinairement, au début de l'histoire de la France, une grande invasion de Germains. On se figure la Gaule vaincue, conquise, asservie. Cet événement a pris, dans les livres et dans les imaginations, des proportions énormes. Il semble qu'il ait changé la face du pays et donné à ses destinées une direction qu'elles n'auraient pas eue sans lui. Il est, pour beaucoup d'historiens et pour la foule, la source d'où est venu tout l'ancien régime. Les seigneurs féodaux passent pour être les fils des Germains, et les serfs de la glèbe pour être les fils des Gaulois. Une conquête, c'est-à-dire un acte brutal, se place ainsi comme l'origine unique de l'ancienne société française. Tous les grands faits de notre histoire sont expliqués et jugés au nom de cette iniquité première. La féodalité est présentée comme le règne des conquérans, l'affranchissement des communes comme le réveil des vaincus, et la révolution de 1789 comme leur revanche.

Il faut d'abord reconnaître que cette manière d'envisager l'histoire de la France n'est pas très ancienne; elle ne date guère que de deux siècles. Les anciens chroniqueurs, qui étaient contemporains de ce que nous appelons l'invasion germanique, mentionnent sans nul doute beaucoup de ravages et de dévastations; mais jamais ils ne parlent d'une conquête, c'est-à-dire d'une race vaincue et d'une population assujettie. Il n'y a rien dans ces vieux documens qui ressemble aux légendes dans lesquelles les Gallois et les Bretons d'Angleterre conservèrent le souvenir de leurs vainqueurs, et pleurèrent leur race asservie. Aucun des écrivains de

la Gaule, ni ceux qui appartiennent à la race gauloise, comme Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours, ni ceux qui étaient de race germanique, comme Jornandès, ne nous présentent les événemens qu'ils ont vus comme une grande invasion qui aurait substitué une population à une autre, et aurait changé les destinées du pays. Cette idée n'apparaît pas davantage dans les écrivains des siècles suivans. Le moyen âge a beaucoup écrit; ni dans ses chroniques, ni dans ses romans, nous ne trouvons trace d'une conquête générale de la Gaule. On y parle sans cesse de seigneurs et de serfs, mais on n'y dit jamais que les seigneurs soient les fils des conquérans ou que les serfs soient les fils des vaincus. Philippe de Beaumanoir au XIII^e siècle, Comines au XVI^e et une foule d'autres écrivains cherchent à expliquer l'origine de l'inégalité sociale, et il ne leur vient pas à l'esprit que la féodalité et le servage dérivent d'une ancienne conquête. Le moyen âge n'eut aucune notion d'une distinction ethnographique entre Francs et Gaulois. On ne trouve, durant dix siècles, rien qui ressemble à une hostilité de races. La population gauloise n'a jamais conservé un souvenir haineux des Francs et des Burgondes. Aucun des personnages de ces nations n'est présenté comme un ennemi dans les légendes populaires. L'opinion qui place au début de notre histoire une grande invasion, qui partage dès lors la population française en deux races inégales et ennemies, n'a commencé à poindre qu'au XVII^e siècle; elle a surtout pris crédit au XVIII^e, et pèse encore sur notre société présente : opinion dangereuse qui a répandu dans les esprits des idées fausses sur la manière dont se constituent les sociétés humaines, qui a répandu aussi dans les cœurs des sentimens mauvais de haine et de vengeance.

I. — CE QU'ÉTAIENT LES ENVAHISSEURS GERMAINS.

Il faut observer avec attention comment s'est opéré le singulier événement qu'on appelle l'invasion des barbares; il faut le voir, s'il se peut, tel qu'il a été vu par les hommes de ce temps-là.

Nous sommes portés à nous exagérer le nombre et la force de ces barbares. C'est une étrange erreur que d'avoir cru que la Germanie fût « la fabrique du genre humain et la matrice d'où sortent les nations, » comme si l'humanité y avait été plus féconde qu'ailleurs! La barbarie n'est jamais féconde. Comment la population aurait-elle été nombreuse sur un sol qui était alors couvert de forêts et de marécages, chez des peuples qui estimaient peu le travail, et dans un état social si troublé que chaque tribu avait besoin pour sa sûreté de s'entourer d'un désert? Les coups répétés dont les

Romains, depuis César jusqu'à Marc-Aurèle, avaient frappé la Germanie, sans parler de ceux qui lui venaient de l'Orient et que nous connaissons moins, avaient dû affaiblir la race. Si l'on compare les noms des peuples germains tels que Tacite les énumère et les noms qui apparaissent deux siècles plus tard, on reconnaît que dans cet intervalle beaucoup de peuples avaient disparu, et qu'il s'était opéré dans le pays une désorganisation complète. Les Germains qui se montrent dans l'histoire au v^e siècle de notre ère n'étaient que des débris d'une race épuisée. Le sol de l'Allemagne ne se repeupla plus tard que par l'adjonction des Slaves et des Hongrois.

Ce qu'il y avait de plus puissant chez ces Germains, c'était l'empire gothique, qui s'était fondé au nord du Danube. On peut voir pourtant comment cet empire s'écroula aux premiers coups des Huns, et les Huns n'étaient pas eux-mêmes un peuple bien puissant, puisqu'ils n'étaient que des fuyards échappés de l'Asie, d'où les chassait une autre population. Tout cela paraît grand, vu de loin; vu de près, ce n'est que faiblesse, que désorganisation, qu'impuissance.

Entre ces peuples germains, on ne voit aucune entente, aucun mouvement concerté, aucun effort commun. Tout sentiment national est absolument absent. Il n'y a indice chez eux ni d'un amour pour la patrie, ni même d'une haine pour l'étranger. Se représenter la Germanie se précipitant sur l'empire romain est une illusion tout à fait contraire à la réalité des faits. De ces Germains dont parle l'histoire, la moitié au moins était à la solde de l'empire. Ils ne manifestaient aucune antipathie pour le nom romain ou pour le nom gaulois. Ils se combattaient les uns les autres plus volontiers qu'ils ne combattaient l'empire. Ce sont les Francs de Mellobaude qui ont la plus grande part à la bataille d'Argentaria, où sont écrasés les Alamans (377). Les Germains de Radagaise sont exterminés par une armée dont le chef est un Vandale, et dont la moitié est composée de Goths et de Huns. L'invasion des Huns et des Ostrogoths est arrêtée par une armée de Wisigoths, de Francs, de Burgondes, de Saxons et de Sarmates.

Ils n'avaient pas non plus cette fierté sauvage dont on leur fait honneur. Lorsque les Cimbres et les Teutons étaient venus se heurter, sans le savoir, contre les forces romaines, ils s'étaient excusés auprès du consul Carbon, et ils avaient demandé qu'on les reçût comme soldats et serviteurs de Rome. Ainsi firent dans la suite presque tous les Germains. Les Vandales, au iv^e siècle, obtinrent des terres en Pannonie et se firent sujets de l'empire, *imperatorum decretis, ut incolæ, famularunt*. Les Wisigoths, tremblant de-

vant les Huns, implorèrent un refuge dans l'empire; pour l'obtenir, ils s'engagèrent à obéir aux lois et aux ordres de l'empereur, et ils consentirent même à abandonner leur culte national pour adopter celui de l'empire. Qu'ils se soient ensuite révoltés contre Valens, qu'ils l'aient vaincu et tué, cela ne changea rien à leur situation; ils n'en restèrent pas moins serviteurs de l'empire, *in servitio imperatoris*, c'est un historien de leur nation qui nous l'affirme. Les Francs aussi, comme les Burgondes et les Alains, étaient sujets des empereurs, *romano serviebant imperio* (1).

L'entrée de nombreux Germains dans l'empire se présente à notre esprit sous l'aspect d'une invasion et d'une conquête; mais les hommes de ce temps-là s'en faisaient une autre idée. Ils virent, durant deux siècles, ces Germains se glisser dans leur pays pacifiquement et humblement, les uns à titre de laboureurs, les autres à titre de soldats de l'empire.

Il se fit en effet, pendant une série de générations, une immigration incessante de laboureurs germains. Ils ne venaient pas toujours de bon gré; ils étaient souvent amenés de force, et leur arrivée coïncidait presque toujours avec une victoire des armées impériales. C'est après les succès de l'empereur Claude le Gothique en 270 que l'on vit affluer sur les terres en friche une foule de Germains vaincus. C'est après une victoire de l'empereur Probus en 277 qu'on vit les champs de la Gaule labourés par les prisonniers germains. En 291, les Francs, « admis sous les lois de l'empire, » cultivèrent les champs des Nerviens et des Trévires. Un peu plus tard, en 296, les victoires de Constance Chlore forcèrent les Chamaves et les Frisons à labourer pour les Romains. Au siècle suivant, les Francs-Saliens furent cantonnés dans l'empire par la volonté du César Julien, leur vainqueur. Théodose remporta une grande victoire sur les Alamans; l'Italie vit alors arriver une foule de captifs de cette nation, qui, par ordre de l'empereur, furent établis comme colons sur les rives du Pô (2). Plus tard, le poète Claudien chanta les grands succès de Stilicon, qui obligeait les Siscambres à changer leurs épées en socs de charrue. Assurément ces faits n'apparaissaient pas aux yeux des contemporains comme une conquête du pays par une population étrangère; ils y voyaient plutôt l'empire conquérant des sujets étrangers.

Que l'empire eût besoin de chercher des bras au dehors pour cultiver son sol, c'est ce qui étonne au premier aspect. Il est avéré que la classe agricole était devenue insuffisante. Cette insuffisance

(1) Jornandès, *de Reb. gothicis*, 7, 8, 9, 11.

(2) Ammien Marcellin, xxviii, 15; Vopiscus; Eumène, *Panég.*

venait de ce que les progrès de la population sous l'empire n'avaient pas été en rapport avec le grand défrichement des forêts et le développement qu'avaient pris les travaux industriels et les occupations de l'intelligence. Il s'était formé des professions nouvelles qui avaient enlevé des bras à l'agriculture au moment même où les défrichemens exigeaient que ces bras fussent plus nombreux. D'ailleurs l'usage des affranchissemens et l'élévation incessante des basses classes avaient peu à peu épuisé cette couche inférieure de la société dont le travail devait féconder la terre. Si l'on ne trouvait moyen d'amener des bras étrangers, la main-d'œuvre était chère, le travail languissant, le propriétaire ruiné, l'impôt foncier impayé. C'est contre cette difficulté que l'empire lutta pendant des siècles, et c'est contre elle qu'à la fin il échoua. L'adjonction de Germains laborieux était son salut : aussi profitait-il de chaque victoire pour en amener le plus qu'il pouvait, à la grande joie des populations.

Loin que ces Germains entrassent en maîtres dans l'empire, ils y entraient comme *colons*. Or le colonat, à cette époque, n'était pas autre chose que le servage de la glèbe. Un colon était attaché à un champ pour toute sa vie, il ne pouvait s'en éloigner « même une heure ; » les lois impériales l'appellent *servus terre*. Non-seulement ces Germains ne s'emparaient pas de la terre, c'était au contraire l'empire qui s'emparait de leurs personnes pour les enchaîner à la terre. Le code théodosien mentionne des nations barbares qui avaient été ainsi introduites de force dans l'empire, fixées au sol et assujetties à la dure condition du colonat. Les Germains faisaient effort pour se tirer de cette servitude; on cite des Francs qui, transplantés comme colons dans l'Asie-Mineure, construisirent des barques et revinrent par mer en Germanie. L'empire redoubla de sévérité, comme on peut le voir en suivant dans les codes la progression des lois relatives au colonat, pour retenir de force ces étrangers. Il y a des coïncidences frappantes. Le colonat ou servage de la glèbe, inconnu dans les premiers siècles de l'empire, fut constitué et se développa à mesure que s'accrut le nombre des Germains amenés par chaque victoire. Peut-être y aurait-il quelque témérité à prétendre que cette introduction forcée des Germains ait été la source unique du servage de la glèbe ; mais on peut affirmer au moins que dans cette classe des serfs, qui commence au III^e siècle et qui ne finit qu'en 1789, il y a eu beaucoup de sang germanique.

D'autres Germains entrèrent dans l'empire sous de meilleures conditions, à titre de soldats. Ce fait, qui surprend d'abord, est expliqué par une des institutions capitales de l'empire romain. Le trait le plus caractéristique de la politique d'Auguste et ce qu'on

peut appeler la pensée impériale par excellence avait été de séparer l'ordre militaire de l'ordre civil. Non-seulement il avait rendu les armées permanentes, mais il les avait mises loin de tout contact avec la population. Les soldats vivaient absolument en dehors de la vie civile. Soldats pendant vingt années, puis vétérans, rarement ils redevenaient paysans ou bourgeois. Ils n'étaient pas logés dans les villes; ils habitaient toute l'année dans des camps et des cantonnemens dont ils finirent par faire une sorte de villes, mais de villes qui n'étaient occupées que par eux et par leurs familles. Les armées impériales ne se recrutaient guère dans la population; celle-ci ne devait le service militaire que sous forme d'impôt (*aurum tironicum*); quand les empereurs commandaient une levée de conscrits (*tirones*), c'était presque toujours de pièces d'or et non pas d'hommes qu'il s'agissait. Les armées se perpétuaient de père en fils, car l'empire tendait à établir l'hérédité dans la profession de soldat. L'armée formait une sorte de caste, qui avait ses habitudes, ses mœurs, son langage, ses lois particulières. Des barrières infranchissables la séparaient de l'ordre civil; le curiale n'avait pas le droit de se faire soldat.

Ces armées ainsi constituées furent pour les princes un embarras autant qu'un soutien. Elles firent durer l'empire, mais elles renversèrent souvent les empereurs. Un temps vint où le gouvernement impérial aima mieux avoir pour soldats des étrangers que des Romains (1). On enrôla des barbares; et ce qui est assez curieux, c'est qu'on ne changea presque rien à l'organisation militaire qui était en usage. Les soldats étrangers vécurent dans des cantonnemens séparés, comme avaient fait les légions. Leur solde leur fut payée en terres, suivant une coutume qui avait prévalu dans les armées impériales. La jouissance de ces terres leur fut donnée à la condition d'être soldats de père en fils, suivant la loi qui était déjà imposée aux légionnaires. Les règles et les usages qui s'étaient établis depuis deux siècles dans les armées romaines se prêtaient merveilleusement à l'adjonction des soldats barbares.

Les Germains affluèrent en foule au service de l'empire. Leur sol était pauvre; le sol de la Gaule, bien cultivé depuis quinze générations d'hommes, était fertile et riche. Il se fit alors parmi les Germains un courant d'émigration analogue à celui que nous remarquons aujourd'hui dans cette même contrée. Les hommes se portèrent vers l'empire romain, comme ils émigrent aujourd'hui vers la France, vers l'Angleterre, vers l'Amérique. De même qu'ils se

(1) On appelait Romains à cette époque tous les habitans de l'empire, et on appelait barbares tous les étrangers.

font ouvriers ou marchands pour obtenir une place dans les sociétés riches, ils se firent alors soldats pour obtenir une place dans l'empire.

Les fonctionnaires impériaux essayèrent d'abord de les recruter individuellement et de les distribuer parmi les troupes romaines; mais ce procédé présentait des difficultés insurmontables qui le firent abandonner. Il fallut faire de ces Germains des corps spéciaux. Une troupe était ordinairement composée d'hommes appartenant à une même tribu; elle obéissait à un chef de son pays, et le gouvernement impérial lui laissait le plus souvent le droit d'élire elle-même ce chef. Ces corps de troupes s'appelaient *fédérés* en latin, et *lètes* en langue germanique. On les distinguait entre eux par leur nom d'origine, et l'on disait lètes suèves, lètes francs, lètes bataves, lètes sarmates, etc. Chaque troupe sous son chef élu gardait sa langue, ses usages, ses lois; elle n'était astreinte qu'à l'obligation de combattre pour l'empire. Elle formait, sur les frontières, quelquefois même dans l'intérieur du pays, un véritable établissement. Elle cultivait son canton; elle y vivait avec ses femmes, ses enfans, ses vieillards; elle labourait et combattait tour à tour. Elle était à la fois une garnison et une colonie, ainsi qu'avaient été les légions impériales de l'époque précédente. Un contemporain définit bien cette situation quand il dit : « Voyez ce Chamave; il laboure, il paie le tribut; que l'empire fasse une levée d'hommes, le voilà qui accourt, il obéit à tous les ordres, il prête le dos à toutes les corvées, et s'estime heureux d'être, sous le nom de soldat, un serviteur de l'empire. »

On lit dans la *Notitia dignitatum*, espèce d'almanach impérial de l'an 400, qu'il y avait des lètes teutons à Chartres, des lètes suèves à Coutances et en Auvergne, des lètes bataves à Arras et à Noyon, des lètes francs à Rennes, d'autres lètes francs à Tournai et d'autres encore près du Rhin, des lètes sarmates à Paris, à Poitiers, à Valence, des lètes de différentes nations germaniques à Reims, à Sens, à Bayeux, au Mans. Toutes ces troupes étaient aux ordres de l'empire et tenaient lieu des légions. La population civile était gauloise, et presque toute la population militaire était germaine. Les contemporains ne voyaient en cela rien qui les étonnât, habitués qu'ils étaient à la séparation absolue de l'ordre militaire et de l'ordre civil. Les lètes ne leur paraissaient pas fort différens des légionnaires, et personne ne pensait à les regarder comme des conquérans.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait jamais eu d'invasion. L'empressement des Germains à se mettre à la solde de l'empire était plus grand qu'on n'eût voulu. Le courant d'émigration allait toujours

croissant en intensité et en vitesse. La Germanie envoyait plus d'émigrans que l'empire ne pouvait accepter de soldats. Un jour, en 370, l'empereur Valentinien demanda quelques milliers de Burgondes : il en vint 80,000; on jugea prudent de les renvoyer chez eux. Les solliciteurs, en nombreuses bandes armées, se pressaient à la frontière, tendant les bras pour qu'on les admit sur l'autre rive. Il arriva naturellement que ceux qu'on refusait, pressés par la faim plus que par la haine et se sentant nombreux, entrèrent de force. Faute d'être acceptés comme soldats de l'empire, ils se firent, comme pis-aller, soldats contre l'empire. C'est pour cela que l'on vit, durant tout le iv^e siècle et le v^e, une moitié des Germains défendre la Gaule et l'autre moitié l'envahir.

Ces deux catégories de Germains eurent des destinées bien différentes. Ceux qui se présentèrent en ennemis firent beaucoup de ravages, brûlèrent et saccagèrent beaucoup de villes, mais ne réussirent jamais à s'établir dans le pays. On peut compter ces envahisseurs, et l'on reconnaîtra qu'ils ont passé sans avoir rien laissé d'eux. Il ne resta rien de ces Alamans qui en 259 ravagèrent la Gaule et passèrent ensuite en Italie, où ils disparurent; rien de ces autres Germains qui profitèrent de la mort d'Aurélien pour piller la Gaule, mais furent ensuite exterminés par Probus; rien de ces 60,000 Alamans qui furent vaincus par Constance Chlore; rien de toutes ces bandes qui détruisirent quarante-cinq villes et firent un désert de l'Alsace, mais furent à la fin repoussées et détruites par l'empereur Julien; rien de ce qu'on appelle la grande invasion de 406, puisque les Vandales et les Suèves, après de grandes dévastations, quittèrent enfin la Gaule pour passer en Espagne et en Afrique, où ils n'eurent pas une longue destinée.

Les Germains qui s'établirent en Gaule et y purent laisser quelque chose de leur sang et de leurs mœurs furent seulement ceux qui y entrèrent à titre de soldats de l'empire. Ce fut, par exemple, cette troupe de lètes saxons qui, cantonnés dans le pays de Bayeux depuis le iv^e siècle, s'y perpétuèrent et attachèrent longtemps leur nom à cette contrée (1). Ce fut encore une troupe d'Alains à qui le gouvernement impérial assigna des terres dans les environs d'Orléans en récompense de leurs services. D'autres sont plus connus : ce sont les troupes des Wisigoths, des Burgondes et des Francs. Ces Wisigoths avaient été admis dans l'empire d'Orient en vertu d'un contrat qui faisait d'eux une armée impériale. Le gouvernement devait fournir à leur entretien par des dons de vivres ou de terres; ils devaient en retour obéir aux ordres de l'empire. Leur

(1) Ducange, *Glossarium latinitatis*, au mot *otlinga*.

titre officiel était celui de *fédérés*. Le gouvernement disposait d'eux comme de ses soldats; Théodose, ayant une expédition à faire du côté de la Gaule, y emmena 20,000 d'entre eux.

Il est bien vrai que cette armée, qui élisait elle-même son chef, n'était pas toujours docile. Elle fit ce qu'avaient fait maintes fois les armées romaines du Rhin et du Danube; un jour, elle massacra l'empereur Valens, qui ne la payait pas assez; une autre fois, pour mettre sur le trône le patrice Ruffinus, elle ravagea toute la Grèce. Un peu plus tard, son chef Alaric, peut-être à l'instigation de la cour de Constantinople, se jeta sur l'Italie et la mit au pillage. A sa mort, les mêmes Wisigoths redevinrent une armée impériale aux ordres d'Honorius, dont leur chef était le gendre. Deux compétiteurs se disputaient alors la Gaule, Jovin d'une part, l'empereur Honorius de l'autre. Jovin avait à son service deux troupes de Vandales et de Burgondes; Honorius lança contre son adversaire les Wisigoths. C'est à titre d'armée impériale et pour le service du prince que ces Wisigoths entrèrent en Gaule et un peu plus tard en Espagne. On leur assigna des cantonnemens et des terres, comme on faisait à toutes les troupes impériales. On aurait bien voulu les disperser; mais il n'était pas possible de traiter avec chaque Wisigoth individuellement, de donner à chacun une solde et d'exiger de chacun une obéissance personnelle. C'était avec le chef seul qu'il fallait traiter; c'était lui qu'on payait pour qu'il payât ensuite ses soldats. On lui donna des villes, Bordeaux, Périgueux, Angoulême, Poitiers, ce qui signifiait qu'on lui donnait les revenus que le fisc impérial tirait de ces villes et le droit de lever une taxe sur les propriétaires fonciers pour la solde de ses hommes. Ainsi cantonnés dans le sud de la Gaule, les Wisigoths furent des soldats fort peu dociles; ils étendirent, bon gré mal gré, la limite de leurs cantonnemens; ils en sortirent plus d'une fois pour ravager des provinces. Dans la paix, l'empire avait beaucoup de peine à se faire respecter de ces singuliers sujets; mais, dès qu'il pouvait leur donner quelque ordre de guerre, il les trouvait tout disposés à le servir. On doit surtout remarquer qu'ils ne manquèrent jamais au devoir de le défendre contre les autres Germains; longtemps ils se considérèrent comme des sujets de l'empire. Le titre de roi que prenait leur chef n'indiquait pas, dans la langue de ce temps-là, une autorité indépendante. Leur historien Jornandès rapporte que ce fut seulement leur septième roi, Euric, qui eut la pensée de s'affranchir de la sujétion impériale et d'occuper le midi de la Gaule en souverain, *jure suo*. Cette prétention nouvelle indique bien que jusqu'alors les Wisigoths s'étaient considérés comme des sujets de l'empire. Elle étonna les contemporains; l'empereur la repoussa et la combattit par la force comme une usurpation.

Les Burgondes s'étaient présentés d'abord en ennemis. Ils avaient franchi le Rhin en 406, à la suite des Alains et des Vandales. Pendant sept ou huit années, à la faveur des désordres de l'empire et des luttes entre les compétiteurs, ils avaient parcouru et ravagé le pays; puis ils avaient obtenu du gouvernement impérial la permission de s'établir dans la contrée qui est située entre les Vosges et le Rhin, à des conditions que les historiens ne nous disent pas, mais qui semblent avoir été les mêmes qui étaient imposées à toutes les troupes barbares. Peu d'années après, le gouvernement impérial les punit de quelques incursions en massacrant une partie de leurs bandes et en confinant le reste dans le pays qu'on appelait la Sabaudie. Ces Burgondes, sous un chef qu'ils nommaient roi, étaient une armée au service de l'empire. Leurs rois, en véritables fonctionnaires, portaient des titres de dignités romaines; Gundioc était *magister militiæ*, Gondebaud était patrice; Sigismond écrivait à l'empereur : « Mon peuple est votre peuple; je vous obéis en même temps que je lui commande; je parais roi au milieu des miens, mais je ne suis que votre soldat. »

Les Francs étaient dans les mêmes relations avec l'empire que les Wisigoths et les Burgondes. Ils n'avaient reçu de lui des terres qu'à la condition de le servir. Le prologue même de leur loi salique prouve qu'il fut un temps où ils lui obéissaient; les rédacteurs de ce code se souvenaient encore « du joug très dur » que l'empire avait fait peser sur eux. Ces Francs formaient plusieurs troupes de *fédérés* ou de *lètes*; l'une était établie sur l'Escaut, l'autre sur le Rhin, une troisième près de Rennes. Il y en avait beaucoup d'autres; on voyait des cohortes franques casernées en Espagne, en Italie, jusque dans l'Égypte et dans la Phénicie, même à Constantinople parmi la garde des empereurs. Toutes ces troupes servaient au même titre. Chacune d'elles jouissait de terres en guise de solde, et avait avec elle ses familles, comme les *lètes* germains et comme les anciennes légions.

Ces Francs se faisaient remarquer par leur docilité; leurs actes d'insubordination furent infiniment rares en comparaison des services qu'ils rendirent. Le gouvernement impérial eut d'ailleurs assez d'adresse pour les tenir toujours partagés en petits corps indépendans les uns des autres et dont chacun avait son chef. Il fut donc assez facile de les maintenir dans l'obéissance. Si parfois une de leurs bandes venait à se montrer exigeante, et prétendait, comme fit un jour celle de Chlodion, agrandir ses cantonnemens, il n'était pas malaisé de la réprimer par la force; on voit même que le gouvernement impérial osait quelquefois nommer lui-même leurs chefs, ce qu'il n'eût pu faire à l'égard des Wisigoths et des Burgondes. Ces chefs, qui recevaient peut-être de leurs soldats le titre de roi

(*koning*), et qui paraissent avoir porté auparavant le titre romain de duc, qui signifiait chef militaire, étaient des officiers impériaux. Mérovée obéit aux ordres d'Aétius et de l'empereur; Childéric, le père de Clovis, combat au nom de l'empire les Wisigoths et les Saxons.

II. — COMMENT LES FRANCS DEVINRENT LES MAÎTRES EN GAULE.

Il nous a été conservé une lettre adressée à Clovis par saint Remi, archevêque de Reims. Elle ne porte pas de date; mais le ton même qu'emploie le prélat, la nature des conseils qu'il donne et qui ne peuvent s'adresser qu'à un jeune homme, l'absence de toute allusion aux victoires de Clovis, à la puissance qu'il acquit, à sa conversion, tout prouve que cette lettre se rapporte au début de la carrière du chef franc et à une époque où il n'avait encore que « ce que lui avait légué son père. » Elle marque bien quelle était alors la nature de son autorité. « Nous avons appris, dit le prélat gaulois, que tu as pris en main, comme tes ancêtres, le commandement militaire. » C'est par cette expression qu'il désigne ce qu'on a depuis appelé l'avènement de Clovis au trône. Clovis à ses yeux n'est qu'un chef de guerre. L'évêque ajoute, à la vérité, qu'il rend la justice, que, comme les fonctionnaires romains, il a un prétoire. Il est clair que tous les chefs militaires, dans les limites de leurs cantonnemens, avaient le droit de justice et l'autorité administrative; mais le mot dont il désigne ce pouvoir du jeune chef est significatif : il l'appelle *beneficium*, terme qui dans la langue latine de ce temps-là signifiait une délégation, et ne pouvait s'appliquer qu'à cette sorte de pouvoir emprunté qu'on exerce au nom d'un autre. Quant au territoire que gouvernait Clovis, l'évêque ne l'appelle pas du nom de royaume ni d'aucun nom analogue; il l'appelle *province*, et l'on sait que ce mot avait alors un sens fort différent de celui qu'il a de nos jours; il désignait un territoire sujet et ne pouvait en aucune façon s'appliquer à un état indépendant. Nous pouvons juger par tout cela sous quel aspect la situation apparaissait aux contemporains. Saint Remi regardait certainement Clovis comme subordonné à l'empire, et nous devons croire que les Gaulois, les Francs et Clovis lui-même pensaient comme le prélat.

On dit ordinairement que l'empire romain n'existait plus à cette époque, qu'il avait disparu en 476. Cette manière de voir est tout à fait opposée à ce que pensaient les hommes de ce temps-là. Il faut remarquer en effet que, lorsque les différens chefs germains étaient entrés en Gaule ou en Italie, ils n'avaient jamais eu la pensée de renverser l'empire. Pour eux, l'autorité impériale était quelque chose de sacré qui leur semblait fort au-dessus de leur autorité

royale. On avait entendu l'un d'eux, et l'un des plus puissans, s'écrier à l'aspect de l'empereur : « Oui, l'empereur est un dieu sur la terre. » Un autre avait écrit : « Je m'estime plus de vous obéir que de commander à mon peuple. » Seulement ces chefs d'armée firent souvent par cupidité ou par colère ce qu'avaient fait pendant trois siècles les anciennes armées romaines; sans renverser l'empire, ils renversèrent des empereurs et en nommèrent d'autres. Ils se battirent entre eux pour faire prévaloir les princes de leur choix. C'est ainsi que les Wisigoths donnèrent la pourpre à Avitus, les Suèves à Majorien, les Burgondes à Glycérius. Il est à remarquer que ces chefs germains ne songeaient jamais à se faire empereurs eux-mêmes. Ils choisissaient toujours des Romains. Pour eux, ils n'osaient toucher à la pourpre.

Lorsque l'un de ces chefs de *fédérés*, Odoacre, se fit roi en Italie, il ne renversa pas pour cela l'empire. Il se contenta, ne voulant pas avoir un empereur trop près de lui, de transporter la dignité impériale au prince qui régnait à Constantinople. Cela ne surprit pas les contemporains; ils savaient que Rome et Constantinople étaient les deux capitales d'un même état qui n'avait eu longtemps qu'un seul chef. Le prince qui avait son palais à Constantinople portait le titre officiel d'empereur des Romains et d'Auguste. Le sénat de Rome, sur l'invitation d'Odoacre, adressa une ambassade à l'empereur Zénon pour lui déclarer qu'un seul monarque suffisait à gouverner l'Orient et l'Occident. Odoacre de son côté lui envoya les insignes de l'autorité impériale et apparemment la promesse d'une sujétion qui ne devait pas lui coûter beaucoup. Il reçut en retour le titre romain de patrice. En tout cela, Odoacre ne supprimait pas l'empire, il éloignait seulement l'empereur.

La population gauloise continua de croire à l'existence de l'empire. Elle persista à considérer l'*empereur des Romains* comme son chef suprême, et s'attacha d'autant plus à ce pouvoir lointain qu'elle n'en sentait plus le poids. Elle adopta les lois et les codes romains, elle conserva la langue de l'empire, elle continua pendant plusieurs siècles à s'appeler romaine. Voyez les chroniqueurs du temps; ils marquent avec plus de soin l'avènement des empereurs que celui des rois, ils sont attentifs à ce qui se passe dans la capitale de l'empire, ils comptent les années par les consuls annuels de Constantinople (1).

Lorsque, plusieurs siècles après ces événemens, on a cherché à les expliquer, on a été très frappé de ce que la population gauloise n'avait jamais, sauf des cas isolés et accidentels, résisté aux Germains; les uns ont expliqué cela par la lâcheté des Gaulois, les

(1) Voy. Monod, *les Sources de l'histoire des Mérovingiens*, dans le recueil des travaux de l'École des hautes études.

autres par leur haine pour l'empire; mais les faits ne montrent pas que cette population fût lâche. Il est vrai qu'elle n'avait pas l'usage des armes; nous voyons pourtant que quelques villes résistèrent avec un grand courage aux exigences de certains chefs barbares, et à la génération suivante nous voyons les Gaulois former de grandes armées sous la conduite des rois francs. Dire qu'ils détestaient l'empire romain et qu'ils le virent tomber avec une secrète joie est une hypothèse que rien ne justifie. Cette prétendue haine de la Gaule pour la domination impériale n'a pas d'autre preuve que les déclamations violentes et démagogiques de Salvien, et elle est démentie par ce fait incontestable, que la Gaule resta romaine de langue, de mœurs, de lois, d'affection pendant plusieurs siècles. Quelques révoltes de *bagaudes* ne prouvent rien pour les classes supérieures et moyennes de la société. La répugnance des curiales, c'est-à-dire des contribuables, à payer les impôts n'indique nullement qu'ils préférassent la domination des Germains à celle de l'empire. Si la Gaule n'opposa que peu de résistance aux barbares, on peut en donner une explication beaucoup plus simple. En premier lieu, la population ne résista pas parce que le gouvernement impérial ne lui en donna pas l'ordre et même le lui défendit, car on vit plusieurs villes qui avaient imaginé de fermer leurs portes aux nouveau-venus être attaquées conjointement par les *fédérés* barbares et par les fonctionnaires impériaux, être enfin punies de leur mauvais vouloir par l'empereur lui-même. En second lieu, elle songeait rarement à résister, parce que ces barbares étaient à ses yeux des soldats de l'empire, soldats brutaux et cupides sans doute, mais qui ne l'étaient pas beaucoup plus que les *lètes* du siècle précédent ou les légions des temps antérieurs. Là où nous voyons des envahisseurs, les contemporains voyaient des armées impériales.

Il est vrai qu'il fallait obéir aux chefs de ces armées; mais d'abord la population civile conservait son administration municipale, même dans ses villages, et par là elle n'avait presque aucun contact avec les chefs militaires. Ensuite ces chefs germains n'étaient *rois* que vis-à-vis de leurs sujets barbares; à l'égard de la population gallo-romaine, ils étaient *patrices, maîtres de la milice, proconsuls*, c'est-à-dire fonctionnaires. Ils apparaissaient donc comme des délégués de l'empire, et c'est à ce titre qu'ils obtenaient l'obéissance. L'autorité impériale planait toujours au-dessus d'eux.

Dans les dernières années du v^e siècle, quatre armées vivaient sur le sol de la Gaule : celle des Wisigoths, celle des Burgondes, celle des Francs, et une quatrième composée de Bretons et de *Romains*, sous les ordres d'un chef gaulois, Syagrius, qui paraît avoir pris le titre de roi. Ces quatre armées, qui n'avaient aucun lien entre elles, que ni l'autorité impériale ni la population gauloise

n'avait intérêt à tenir en harmonie, devaient inévitablement entrer en lutte. Il suffisait que leurs chefs fussent ambitieux ou les soldats cupides. C'était d'ailleurs ce qui s'était toujours vu depuis qu'il y avait des armées *fédérées*; les Wisigoths n'avaient cessé de faire la guerre aux Burgondes; les Ostrogoths, armée de l'empire, se ruèrent de même sur les Hérules. Les Germains n'avaient aucune idée d'une confraternité de sentiments, d'une communauté de race, d'une solidarité d'intérêts. Il leur arrivait quelquefois d'assaillir une ville romaine pour la piller; mais leurs vraies luttes comme leurs vraies haines étaient toujours entre eux.

De ces quatre armées qui occupaient la Gaule, la moins nombreuse était celle de Clovis; c'était aussi celle qui avait le plus besoin de butin et de guerre. Elle attaqua successivement les trois autres, en commençant par la plus faible et en finissant par la plus forte. Après les avoir détruites par habileté et par ruse plus encore que par force, Clovis se trouva le seul chef militaire qu'il y eût en Gaule. Cet événement ne ressembla ni à une invasion ni à une conquête. Clovis ne faisait pas la guerre à la population gauloise. Sauf quelques villes qui avaient pris parti pour les autres chefs, cette population ne fut pas attaquée par lui. Elle assista impassible à des querelles entre chefs d'armées qui lui étaient également étrangers. Il y a même quelque apparence que le clergé catholique marqua une prédilection pour le chef franc (1).

Quelle pouvait être, d'après cela, la nature du pouvoir de Clovis sur les Gaulois? Ne les ayant pas vaincus, il ne pouvait pas régner sur eux par droit de conquête. Quant à les traiter en peuple libre et à se faire élire roi par eux, personne ne pouvait y penser. Il ne se présentait qu'une seule manière de les gouverner. Clovis voyait devant lui, toujours debout, l'empire romain. Il savait que les Gaulois, qui s'appelaient eux-mêmes Romains, ne connaissaient d'autre autorité légale que celle de l'empire. Lui-même, comme son père et comme les autres chefs germains qu'il avait vaincus, était accoutumé à l'idée d'être subordonné au pouvoir impérial. Cette suprématie lui était d'ailleurs infiniment plus utile qu'elle n'était gênante. Clovis fit donc ce que tous les chefs germains avaient

(1) Ce dernier fait, si généralement admis qu'il soit, ne nous paraît pourtant pas tout à fait avéré. On ne cite qu'un petit nombre d'évêques qui aient eu des relations avec Clovis. Ces évêques ne paraissent pas avoir représenté exactement les opinions de la population gauloise; par exemple, « les citoyens de Redez, dit Grégoire de Tours, reprochaient à leur évêque Quintianus de vouloir les soumettre aux Francs; ils résolurent de le tuer. » Si les évêques aidèrent Clovis à vaincre les Burgondes, ils l'empêchèrent aussi de profiter de sa victoire. Peut-être auraient-ils essayé de même de sauver les Wisigoths, si la rapidité extrême de Clovis ne leur en eût ôté le temps et les moyens. La population gauloise devait préférer plusieurs chefs d'armée à un seul : ses calculs furent déjoués par les événements.

fait : il gouverna les Romains à titre de délégué et de représentant de l'autorité romaine.

La cour de Constantinople avait précisément pour politique de conserver avec soin sa suzeraineté nominale sur toutes les parties de l'empire, espérant reprendre un jour l'autorité réelle, comme elle le fit en effet pour l'Italie et pour l'Afrique. L'empereur Anastase avait donc le même intérêt à conférer cette délégation que Clovis à la recevoir. Il envoya au chef franc, qui avait déjà le titre de patrice, « un diplôme qui y ajoutait celui de consul et même celui d'Auguste; il lui adressa en même temps la chlamyde, le bâton de commandement, même la robe de pourpre et le diadème; revêtu de ces insignes, Clovis fit dans les grandes villes une entrée solennelle, suivant la mode romaine, et voulut qu'on l'appelât patrice et Auguste. » Tel est le récit textuel de Grégoire de Tours. La critique historique peut bien faire quelques réserves sur certains points de ce récit. On peut objecter que Clovis n'est pas mentionné sur les fastes consulaires, et que par conséquent il n'a pu recevoir tout au plus que le diplôme honoraire de consul. On peut dire encore qu'il eût été bien contraire aux habitudes de la cour de Constantinople de conférer à un chef germanique le titre d'Auguste, qui était le titre le plus sacré de l'empereur. Il est probable que le souvenir de ces faits, qui paraissent avoir vivement frappé les imaginations, avait été un peu altéré avant de parvenir à Grégoire de Tours, et que l'intérêt des rois ou le goût des peuples avait ajouté quelque chose à la réalité. Une chose du moins paraît hors de doute, c'est que Clovis reçut de l'empereur la délégation de l'autorité. Il ne pouvait penser à régner ni par la grâce de Dieu, principe absolument inconnu en ce temps-là, ni par droit de conquête, puisqu'il n'avait pas conquis la Gaule, ni par la volonté nationale, puisqu'il n'entraît dans l'esprit de personne de consulter les populations; il exerçait à titre d'intermédiaire et par le consentement formel des empereurs le pouvoir impérial.

C'est apparemment pour cette raison que Clovis ne prit jamais le titre de roi des Gaules. Il n'était roi que des Francs. Pour les Gaulois, il était, comme les anciens préfets du prétoire ou comme les patrices burgondes, un représentant et presque un fonctionnaire de Constantinople. Dans les actes officiels, Clovis s'intitulait *rex Francorum et vir illuster*. Ce titre d'homme illustre n'était pas une appellation élogieuse; c'était un terme officiel usité depuis plusieurs siècles dans l'empire romain et qui désignait formellement les fonctionnaires du rang supérieur, tels que les préfets du prétoire. Les mots *rex Francorum* marquaient donc l'autorité de Clovis sur les Francs; les mots *vir illuster* indiquaient son rang dans la hiérarchie impériale et la nature de son autorité sur la population gauloise.

Ses fils et ses petits-fils firent comme lui. Ils entretenirent des relations suivies avec la cour de Constantinople; ils continuèrent à regarder l'empire comme la source la plus haute et la plus légitime de leur pouvoir. Lorsque Théodebert, fils de Thierry, se fut emparé de la Provence, il ne crut pas la posséder justement, s'il ne se la faisait donner par un diplôme de l'empereur Justinien. On a des lettres de Théodebert et de Childebart adressées aux empereurs de Constantinople; ils les appellent du nom de maître, *dominus*, qui était le terme obligé quand un sujet parlait au prince. Dans la pensée des hommes de ce temps-là, l'empire n'avait pas péri. Non-seulement il restait debout, mais c'était par lui seul qu'on régnait. Il n'est pas douteux que Constantinople ne fût alors considérée comme la vraie capitale du monde.

Il faut ajouter que les rois francs ne purent pas s'astreindre longtemps à une subordination qu'il leur était si facile de faire cesser. Un chroniqueur a marqué ce changement avec des expressions dont la netteté est remarquable. Parlant de l'année 524, c'est-à-dire treize ans après la mort de Clovis, il dit : « C'était le temps où la Gaule était sous la domination de l'empereur Justin. » Parlant ensuite de l'année 539, il écrit : « Alors les rois, laissant de côté les droits de l'empire et ne tenant plus compte de la souveraineté de la république romaine, gouvernaient en leur propre nom et exerçaient un pouvoir personnel. » Ainsi les contemporains avaient distingué la période où les chefs germains avaient gouverné comme délégués des empereurs de celle où ils régnèrent comme souverains indépendans. La première, si l'on prend pour point de départ l'invasion de 406, eut une durée d'environ cent trente années; elle se prolongea sous les rois wisigoths et burgondes, sous Clovis et ses fils. Ce fut donc une suite de quatre ou cinq générations d'hommes qui, après l'entrée des Germains, se crurent encore sujets de l'empire, et le furent en réalité dans une certaine mesure. Assurément ces quatre ou cinq générations ne se sont pas fait des événemens dont elles ont été témoins l'idée qu'on s'en est faite depuis. Elles n'y ont pas vu une conquête. Elles en ont sans doute beaucoup souffert et beaucoup gémi, elles ont été victimes d'une foule de désordres, de convoitises et de violences; mais elles ne se regardèrent jamais comme une race vaincue sous la main et sous le joug d'une race victorieuse. Ce n'est pas sous cet aspect que les faits se présentèrent à elles.

III. — LE RÉGIME FÉODAL N'A PAS ÉTÉ UNE CONSÉQUENCE DE LA CONQUÊTE.

On a souvent attribué aux Germains l'invention du régime féodal. Ce qui est certain, c'est qu'il n'existait rien en Germanie qui

ressemblât à ce régime. Le guerrier germain qui choisissait un chef et se dévouait à lui différait fort du vassal qui devait plus tard être astreint à des obligations fixes à l'égard d'un suzerain qu'il n'avait pas choisi. Le don du cheval de bataille et de la framée n'était pas le don de la terre, et n'avait qu'un rapport très lointain avec le bénéfice et le fief. Qu'on lise ce que Tacite, Ammien Marcellin et Jornandès disent de l'ancienne Germanie, on n'y rencontrera rien d'analogue à la hiérarchie féodale.

Le comte de Boulainvilliers, qui écrivait à une époque où les privilèges de la noblesse étaient déjà fort contestés, voulut lui retrouver ses anciens titres, et crut les voir dans le fait de la conquête et de l'asservissement de la population gauloise par les guerriers burgondes et francs. Cette théorie a un double défaut : elle est, à l'égard du passé, une erreur; elle est, à l'égard du présent, une source de rancunes, une excitation à de prétendues vengeance. C'est la haine des castes qui l'a engendrée, et elle perpétue en retour la haine des classes.

Nous avons constaté, dans ce qui précède, que l'établissement de quelques milliers de Germains en Gaule ne fut ni une invasion ni une conquête. Les nouveau-venus, qui étaient entrés comme soldats au service de l'empire et qui n'avaient guère combattu qu'entre eux, ne purent pas avoir même la pensée d'asservir la population indigène. Il est bien vrai qu'il y eut des violences individuelles; plusieurs villes refusèrent d'obéir aux ordres impériaux qui leur enjoignaient d'ouvrir leurs portes, et il dut arriver plus d'une fois ce que Grégoire de Tours raconte d'une ville d'Auvergne « où les Burgondes massacrèrent les hommes et réduisirent les femmes et les enfans en esclavage. » Mais entre de tels actes, si nombreux qu'on les suppose, et un asservissement en masse de la population gauloise, il reste encore une incalculable distance. Croire que les Germains réduisirent les Gaulois en servage serait croire une chose qu'ils n'avaient ni le droit, ni la pensée, ni le pouvoir d'accomplir. D'innombrables documens attestent que la population gauloise resta dans les mêmes conditions où elle se trouvait avant l'arrivée des Germains; ceux qui étaient hommes libres demeurèrent libres; ceux qui étaient esclaves ou colons demeurèrent dans la servitude ou dans le colonat. Rien ne fut changé aux anciennes distinctions sociales. Ceux des Gaulois qui s'appelaient citoyens restèrent citoyens, et ceux qui avaient le rang de sénateurs continuèrent à s'appeler sénateurs. Ces titres ne se trouvent pas seulement chez les chroniqueurs de race gauloise, on les trouve constatés et reconnus dans des documens d'origine germanique.

Ni l'esclavage ni le servage de la glèbe ne datent de l'invasion;

ils sont infiniment plus anciens qu'elle. Il y avait des esclaves chez les Gaulois, il y en avait de même chez les Germains. Les esclaves de la Germanie appartenaient si complètement à leur maître, que celui-ci pouvait les vendre, et qu'il pouvait même les tuer impunément. Quant au servage de la glèbe, forme adoucie de l'esclavage, il était également en vigueur des deux côtés du Rhin. Les Germains avaient dès le temps de Tacite, outre leurs esclaves proprement dits, « une espèce particulière d'esclaves qui, placés à demeure sur un champ, devaient à leur maître une redevance déterminée en grains ou en bétail. » Ils appelaient ordinairement ces hommes du nom de *lites*. Quand les Germains entrèrent en Gaule, ils amenèrent derrière eux leurs *lites* et leurs esclaves. Leur établissement n'eut pour effet ni d'asservir les hommes libres gaulois ni d'affranchir les serfs germains. Les codes germaniques eux-mêmes parlent des esclaves barbares et des *lites*, et nous les montrent soumis aux mêmes conditions à très peu de chose près que les esclaves et les colons d'origine gauloise. De même qu'il y eut des hommes libres dans les deux populations indifféremment, il y eut aussi des esclaves de l'une et de l'autre race. Le servage de la glèbe n'est pas le résultat d'une conquête; il n'a pas non plus pesé exclusivement sur la race gauloise.

C'est une opinion assez répandue que les guerriers germains ont dépouillé les Gaulois de leurs terres. Si le fait est vrai, voici les conclusions qu'on en doit tirer : les domaines seigneuriaux du moyen âge ont été des terres arrachées aux vaincus par le droit de l'épée; ces vaincus ne sont rentrés dans une demi-possession de leur sol qu'avec le nom de vilains et sous la dure condition des redevances et des corvées; la révolution de 1789 leur a enfin rendu la possession complète de ce que la violence leur avait autrefois enlevé. Telle est en effet la façon dont quelques historiens présentent l'ensemble de notre histoire. Elle n'est juste qu'autant qu'il est établi que les Gaulois ont été primitivement dépouillés de leurs propriétés foncières. Ce problème historique mérite bien qu'on l'examine.

Il est hors de doute que les guerriers germains n'étaient venus en Gaule que pour acquérir des terres. Cependant, comme ils y entraient à titre de soldats de l'empire, on ne voit pas bien quel prétexte ils auraient eu pour s'emparer des terres des habitans. Aucun historien contemporain ne mentionne ce fait, qui ne pouvait pourtant passer inaperçu. Jornandès n'en dit rien. Sidoine Apollinaire et Salvien montrent bien qu'il y a eu des actes de cupidité et des violences brutales; mais ils ne parlent point d'une spoliation générale et systématique. Ils décrivent la vie intime de leur époque et sont fort loin de dire que leur race ait été réduite à la misère. Ils

parlent sans cesse de la richesse et du luxe des Romains, c'est-à-dire de la population gauloise. Ils font le tableau de la société qui est sous leurs yeux : c'est une société délicate et raffinée où il se trouve de grandes et opulentes existences, où l'on compte « des riches et des nobles, » où l'on rencontre des rhéteurs et des poètes, où l'on voit des théâtres, des écoles, des boutiques de libraires, et pourtant les Germains sont en Gaule depuis cinquante ans. Il arrive sans cesse à ces écrivains de comparer les Romains aux barbares, et ce sont les barbares qu'ils représentent comme pauvres, ce sont les Romains qu'ils représentent comme riches et voluptueux. Ils ne font jamais allusion à un immense déplacement de la propriété foncière passant des Gaulois aux Germains.

Pourquoi ces nouveau-venus auraient-ils pris aux particuliers leurs terres? L'empire possédait d'immenses domaines qui depuis deux siècles étaient spécialement destinés à rémunérer les services des soldats, soit qu'ils fussent légionnaires, soit qu'ils fussent barbares. Les soldats francs, burgondes, wisigoths, obtinrent naturellement la concession de ces terres, et ils n'étaient pas tellement nombreux qu'elles ne fussent très suffisantes à les enrichir tous. Les Francs, établis dans l'empire à titre de *lètes*, cultivèrent tranquillement pendant deux siècles leurs terres *létiques*. Leur chef devint plus tard le maître de la Gaule; il n'y a pas un mot dans les chroniqueurs qui permette de croire qu'ils aient profité de leurs victoires pour s'emparer des terres des Gaulois. Un terme a fait illusion, c'est le mot *sors* employé pour désigner une terre. On a cru que les terres ainsi nommées avaient dû être tirées au sort, qu'elles supposaient par conséquent un partage général au moment de la conquête. Or le mot *sors*, dans la langue latine, ne signifiait pas autre chose que propriété : il s'appliquait à toute terre possédée héréditairement; l'idée de tirage au sort n'y était pas contenue. Les propriétés des Romains s'appelaient *sortes romanae*, comme les propriétés des barbares s'appelaient *sortes barbaricae*; pas plus pour les unes que pour les autres, il n'y avait eu tirage au sort.

On croit que les Burgondes s'emparèrent des deux tiers des terres. Deux chroniqueurs disent en effet qu'ils partagèrent le pays avec les habitans; mais ils disent cela après nous avoir appris que ces mêmes Burgondes avaient été écrasés par Aétius, que leur race avait été presque anéantie, qu'il n'en restait plus que des débris, et que c'était le gouvernement impérial lui-même qui leur assignait leurs cantonnemens et qui leur enjoignait de « partager la terre » avec les habitans du pays. De quelque façon qu'on entende ce « partage, » il est difficile d'admettre que ce fût un fait de conquête et de violence, et qu'il se soit opéré aux dépens de la population. Un article du code des Burgondes, qui fut écrit soixante années

après ces événemens, explique la nature de ce partage; le législateur rappelle « qu'autrefois des propriétaires ont invité des hommes de naissance barbare (c'est-à-dire des Burgondes) à s'établir à demeure sur leur propriété, et qu'ils ont spontanément, volontairement, détaché de leurs domaines des lots de terre pour les donner à habiter à ces barbares. » Il s'agit donc d'une sorte de partage qui a été voulu par la population indigène elle-même. Quelles en furent les conditions, nul ne nous l'apprend; mais la suite des événemens montre bien qu'elles furent onéreuses pour le Burgonde. Il était sur ce lot de terre un cultivateur, un travailleur, une sorte de métayer. Il « partageait » le lot avec son propriétaire en ce sens qu'après l'avoir cultivé il en partageait les fruits. Il n'était pas appelé colon, parce que ce mot désignait alors une sorte de servitude; mais il était appelé *hôte*, et ce terme prit alors un sens qu'il conserva ensuite pendant tout le moyen âge, celui d'homme domicilié, de cultivateur, de fermier assujetti à redevance.

A regarder de près le code des Burgondes, on y peut voir ce que devint la condition de ces *hôtes* dans les soixante années qui suivirent l'établissement. Le Burgonde, qui était laborieux et qui aimait la terre, cultiva son lot ou le fit cultiver par des serfs, jouit des fruits, mais ne remplit pas toujours les conditions qui lui avaient été imposées. La société était pleine de désordres, l'autorité ne tarda pas à passer aux mains des chefs burgondes; il n'était facile au propriétaire gaulois ni de se faire payer du Germain ni de se débarrasser de lui. Il y eut alors une série de conflits annuellement renouvelés entre ces propriétaires, qui s'efforçaient d'éloigner ces hôtes, et ceux-ci, qui s'obstinaient à rester. Les rois finirent par décider que le Burgonde conserverait la possession de son lot à titre d'hôte, et qu'il aurait pour sa part le tiers des serfs qui cultivaient ce lot et les deux tiers des fruits. Ils fixaient ainsi à un tiers du produit brut le prix de fermage qui devait continuer à être payé à l'ancien propriétaire. C'est à partir de ce temps que le mot *tiers* ou *tierce* fut fréquemment employé pour désigner le prix du fermage ou la redevance annuelle. Une autre loi du roi Gondebaud décida que, si cette redevance du tiers restait impayée pendant quinze ans, le lot du Burgonde, en vertu du principe de prescription, en serait à tout jamais dégreuvé. Dans l'un et l'autre cas, le Burgonde acquérait une garantie de jouissance sur son lot; sans en être propriétaire, il en était hôte héréditairement (1). Il avait droit de vendre

(1) Il en était si peu propriétaire que la loi lui interdisait d'intervenir en justice dans les procès dont ces terres pouvaient être l'objet (*Lex Burgund.*, tit. 55); les débats relatifs au droit de propriété sur les terres *quæ hospitalitatis jure a barbaris possidentur* ne regardaient que les Romains et passaient par-dessus la tête des hôtes burgondes. — On allégué le titre 54 du même code pour soutenir que les conquérans s'étaient

sa jouissance; seulement il ne pouvait la vendre qu'à l'ancien propriétaire romain. On voit que cet ensemble de transactions n'a rien de commun avec ce que ferait un peuple conquérant qui s'emparerait de toutes les terres d'un pays et se les partagerait. Le même code mentionne des Burgondes qui ne sont pas seulement *hôtes*, mais qui sont propriétaires; leurs propriétés viennent toutes d'une source unique, « les largesses des rois, » ce qui signifie qu'elles viennent toutes du domaine fiscal, dont les rois ont distribué une partie à leurs soldats, à leurs amis ou à leurs fonctionnaires. Jamais il n'est fait mention de propriétés acquises en vertu de la conquête et par un partage du sol des vaincus.

Les Germains, en s'établissant en Gaule, ne firent que ce qu'il était naturel qu'ils fissent; leurs chefs, par cela seul qu'ils succédaient aux préfets du prétoire et à tous les agens de l'autorité romaine, prirent pour eux toutes les terres du fisc. Le partage, s'il y en eut un, ne put porter que sur ces terres-là; elles ne furent même pas distribuées toutes aux guerriers germains. Les chartes et les diplômes du temps prouvent qu'une très grande part en fut donnée aux églises. Le reste fut concédé peu à peu à des particuliers; encore pouvons-nous croire que ces dons des rois tombèrent indistinctement sur des Gaulois et sur des Germains, car dans la classe des *antrustions* ou *convives du roi* il y avait des hommes des deux races, et les dons de terre récompensaient indifféremment les services de toute nature. Quant aux terres qui étaient, au temps de l'empire, propriétés privées, rien ne fut changé à leur condition. Sauf des violences isolées que le désordre de l'époque explique suffisamment, elles demeurèrent aux mains de leurs anciens maîtres. Une foule d'anecdotes rapportées par les chroniqueurs, un grand nombre d'actes de donation et de testament qui ont été conservés, prouvent que les habitans du pays restèrent propriétaires. Leur droit fut formellement reconnu et inscrit dans les lois; les codes germaniques qui furent rédigés à cette époque assurèrent les mêmes garanties et la même protection légale à la propriété du Gaulois qu'à celle du Germain.

On ne peut donc pas admettre comme une vérité historique qu'un grand déplacement de la propriété foncière se soit opéré par l'effet de l'invasion germanique, et on ne doit pas croire non plus que les terres nobles qu'il y a eu dans tout l'ancien régime aient pour origine le droit de l'épée. Les seigneuries ne viennent pas de là conquête.

emparés des terres; on n'a pas observé que l'acte auquel ce titre fait allusion a été décrété par Gondebaud et est par conséquent postérieur d'au moins quarante années à l'établissement des Burgondes dans le pays. C'est assez dire qu'il n'a pas le sens qu'on lui prête ordinairement.

Il est bien vrai que les Gaulois ne se confondirent pas tout d'abord avec les Francs; mais ils ne furent pas placés vis-à-vis de ceux-ci dans un état de dépendance. Il s'en faut beaucoup que le nom de Gaulois, ou plutôt celui de Romains que ces populations gardèrent, soit devenu un terme de mépris. Les Germains s'appelaient eux-mêmes « barbares, » et appelaient les indigènes « Romains; » or le nom de Romains paraît avoir été aussi honoré pour le moins que celui de barbares. Les récits des chroniqueurs et les vies des saints montrent en mainte occasion que, dans les relations de la vie ordinaire, les Gaulois étaient avec les Francs sur un pied d'égalité; on ne voit jamais les uns reprocher aux autres d'être des vaincus.

La population gauloise garda ses lois, qui étaient les lois romaines; les codes germains ne lui furent jamais imposés. Elle garda sa langue, qui était le latin; il faut même remarquer que le latin ne se conserva pas comme idiome inférieur et populaire: il fut la langue officielle du pays; les ordonnances des rois furent rédigées en latin. Lorsqu'on mit en écrit les lois germaniques, ce fut en latin qu'on jugea à propos de les écrire; du moins, parmi les textes nombreux que nous en possédons, n'en est-il pas un seul qui soit dans l'idiome d'outre-Rhin. On jugera combien cette persistance de la langue est significative, si l'on songe à ce qui se passa en Angleterre; la conquête saxonne fit oublier la langue des Bretons, la conquête normande réduisit la langue saxonne à n'être pendant deux siècles qu'un idiome vulgaire. Rien de semblable en Gaule; l'ancienne langue ne fut ni oubliée ni méprisée, parce que la population ne fut pas asservie.

Si les Gaulois avaient été traités en race inférieure et sujette, il n'est pas probable qu'on leur eût laissé l'usage des armes. Or nous voyons par de nombreux exemples que les Mérovingiens se servirent d'eux comme soldats. Dans les querelles des rois et dans les batailles, les troupes gauloises figurent fréquemment. Il ne paraît à aucun signe qu'elles fussent méprisées. Ces rois confièrent plus d'une fois des commandemens et de hautes dignités militaires à des indigènes, et il est assez curieux que le général le plus habile et le plus heureux du vi^e siècle ait été un Gaulois; il s'appelait Mummolus. Les Gaulois siégeaient dans les tribunaux au même titre que les Francs. Ce qu'on appelait *mall* en langue germanique et *conventus* en langue latine était composé des deux populations. Les juges s'appelaient *rachimbourg* dans une langue et *boni viri* dans l'autre. Ils étaient indifféremment de l'une et de l'autre race; les Francs n'y étaient en majorité que dans le cas où ils formaient la majorité des propriétaires d'un canton. On a conservé un acte qui montre un tribunal composé de 18 juges, dont 4 Goths, 3 Francs

et 11 Romains (1). Les Romains et les Germains siégeaient donc côte à côte. Ils prononçaient dans chaque procès suivant la loi personnelle du défendeur; mais ils prononçaient tous, quelle que pût être la race de chacun d'eux. Il pouvait donc arriver qu'un Franc fût jugé par un tribunal composé en majorité de Gaulois.

Il n'y a qu'un cas où les indigènes semblent avoir été traités en inférieurs : c'est lorsque les lois salique et ripuaire prononcent qu'un Romain victime d'un délit ou d'un crime n'a droit qu'à la moitié du *wehrgeld* qui serait dû au Franc. Toutefois il nous semble que les historiens modernes ont tiré de là des conclusions exagérées. Les Francs, en inscrivant ces inégalités dans leurs codes, n'en disent pas la raison, et il serait difficile de la trouver. Sans essayer de la chercher, nous devons songer qu'il s'agit ici d'un mode de pénalité qui était propre aux Germains, que les Romains ne le connaissaient pas, et qu'il pouvait y avoir plusieurs motifs pour n'en accorder le bénéfice aux Romains que dans une proportion restreinte. Il faut tout supposer ici plutôt que le mépris pour la population indigène, car ce mépris ne perce nulle part dans les codes germaniques eux-mêmes, et il serait en contradiction avec tous les faits de l'histoire de cette époque.

Les Gaulois tenaient le même rang que les Francs dans l'entourage de Clovis et de ses successeurs. Les rois se servaient indifféremment des uns et des autres comme conseillers, comme agents, comme ambassadeurs ou comme soldats. Les fonctions publiques les plus hautes étaient souvent exercées par des Gaulois. Si l'on examinait la liste des ministres, des fonctionnaires, des comtes, des ducs, des patrices au temps des Mérovingiens, on y compterait peut-être plus de Gaulois que de Germains. C'était donc une chose très fréquente que les Francs eussent à obéir à des Gaulois; or on ne voit à aucun signe que cela ait surpris ou choqué les contemporains.

Le nom de Franc a prêté à des erreurs. Comme il a eu le sens d'homme libre, on a pensé que la liberté n'avait appartenu qu'aux hommes de race franque. Or ce mot ne fut jamais le nom d'une race ni d'une tribu; simple adjectif que quelques corps de guerriers adoptèrent et dont ils firent une sorte de nom national, il signifiait homme libre autant qu'homme brave, car ces deux qualités se confondaient au point de s'exprimer par un seul mot. Plus tard l'idée de liberté y prévalut; aussi le mot devient-il, dans les documens de l'époque mérovingienne, synonyme de *ingenuus*, et c'est le sens qu'il a gardé dans tout le moyen âge. Comme il n'avait pas précisément un sens ethnographique, il a pu s'appliquer sans peine à

(1) Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*.

des Gaulois, à des Burgondes, à des Wisigoths, aussi bien qu'aux guerriers francs; il désignait tous les habitans libres du pays sans distinction de race. Il y a eu des Gaulois francs aussi bien qu'il y a eu des Germains serfs ou esclaves.

Dans la société du vi^e siècle, on distinguait déjà une aristocratie; or les Gaulois en faisaient partie aussi bien que les Germains. Comme il y avait des Francs et des Burgondes nobles, il y avait aussi des Gaulois nobles, et cette qualité leur était reconnue par les codes germaniques eux-mêmes. Nous chercherons plus loin en quoi consistait cette noblesse; il importe de constater d'abord qu'elle n'a pas son principe dans une supériorité de race. Il n'est pas vrai que les nobles de l'époque mérovingienne fussent des Francs, ni que les non-nobles fussent des Gaulois. Les deux populations se mêlaient à tous les degrés de l'échelle sociale. Croire que les seigneurs féodaux sont les fils des Germains serait une erreur profonde. Il est impossible de dire s'il y eut dans la noblesse française plus de sang gaulois ou plus de sang germanique. La distinction des classes qui a duré jusqu'en 1789 ne fut nullement fondée sur une différence de race, et ne fut pas le résultat d'une conquête. L'inégalité a découlé d'une autre source.

IV. — LES GERMAINS N'ONT APPORTÉ EN GAULE NI LES INSTITUTIONS DE LA GERMANIE NI L'ESPRIT DE LIBERTÉ.

Si l'invasion germanique n'est pas la source des institutions féodales, elle ne l'est pas davantage des institutions libres qu'a pu avoir la France. Représenter la population gauloise comme gémissant sous le joug de l'empire romain, représenter d'autre part les envahisseurs germains comme venant infuser en Gaule un esprit nouveau de liberté, c'est là une idée toute moderne dont on ne trouve pas trace chez les hommes de ce temps-là.

Que la liberté ait été insuffisante sous l'empire romain, cela nous paraît hors de doute; mais encore est-il juste de faire cette remarque : nous ne voyons à aucun signe certain que, pendant ces cinq siècles, les hommes aient réclamé une liberté plus grande. La Gaule n'avait jamais fait aucun effort pour s'affranchir de la domination romaine; deux ou trois insurrections toutes locales n'avaient servi qu'à montrer l'attachement du pays à l'empire; elles avaient été réprimées par les Gaulois eux-mêmes. La Gaule, satisfaite de ses libertés municipales, avait travaillé et prospéré, s'était enrichie, embellie, éclairée. Il ne paraît pas que, sauf quelques restes du clergé druidique, elle ait jamais regretté sa vieille indépendance. Il est vrai que vers la fin de l'empire les désordres intérieurs, les rivalités des princes, les exigences des légions et les incursions des Ger-

mais l'appauvrirent. C'est alors qu'un certain nombre de propriétaires fonciers devinrent incapables de payer l'impôt, et que, la misère croissant, des bandes de paysans se firent brigands et bagaudes; mais ces faits n'ont jamais été généraux en Gaule, et il semble que les historiens modernes en aient fort exagéré la portée. Les administrations municipales, que l'on croit avoir été désertées vers la fin de l'empire, l'étaient si peu qu'elles ont survécu à l'empire lui-même. Les révoltes des bagaudes ont été réprimées sans peine. La haine que l'on attribue à ces populations à l'égard de l'empire romain est démentie par le fidèle et pieux attachement qu'elles lui conservèrent. Les Germains eux-mêmes n'auraient pas eu tant de respect pour lui, s'ils avaient vu le peuple le haïr.

Si d'ailleurs la Gaule avait été tellement esclave que l'amour même de la liberté se fût éteint en elle, on ne comprend pas bien comment l'arrivée des Germains l'aurait ravivé. On a beaucoup vanté la vieille liberté de ces peuples. Nous ne chercherons pas ici jusqu'à quel point ils avaient été libres dans leurs forêts, ni s'il n'y a pas quelque illusion à croire que la liberté ait pu fleurir au milieu de l'état sauvage et du désordre; mais, à supposer que leurs anciennes institutions d'outre-Rhin fussent supérieures à celles des Gaulois, une chose est certaine, c'est qu'ils ne les ont pas apportées en Gaule. On ne doit en effet jamais perdre de vue que ceux d'entre les Germains qui s'établirent dans ce pays n'étaient pas des peuples; ils n'étaient que des armées. Les uns étaient des débris de tribus détruites, les autres étaient des guerriers de toute tribu qui avaient quitté leur pays pour se mettre au service de l'empire ou pour le piller. Les Burgondes et les Francs n'avaient jamais été des nations; les Wisigoths eux-mêmes, à partir du moment où le choc des Huns les avait frappés, avaient cessé d'en être une. Leur historien Jornandès les appelle une armée. Ils avaient des rois; mais le titre de roi désignait le commandement militaire bien plus que l'autorité politique. Pas un seul peuple germanique, pas une seule tribu n'entra en Gaule. Ce que l'on dit des tribus franques ne s'appuie sur aucun texte. Les Saliens de Clovis n'étaient pas plus une tribu que les Saliens casernés à Constantinople ou en Mésopotamie (1) n'en étaient une autre. Ce n'étaient là qu'autant de troupes de soldats.

Tous ces hommes qui étaient sortis de leur pays pour se faire guerriers au service d'une puissance étrangère, tous ces hommes qui s'étaient mis en dehors des conditions sociales de la tribu, n'avaient pas pu en emporter les institutions avec eux. Ils durent les oublier pendant la durée de quatre ou cinq générations où ils servirent l'empire. Il est possible qu'ils aient conservé le souvenir de

(1) *Notitia dignitatum utriusque imperii.*

leurs lois civiles; encore serait-il téméraire d'affirmer que les codes qu'ils rédigeaient en Gaule furent l'expression exacte des vieilles coutumes d'outre-Rhin. En tout cas, ce qui est possible pour les lois civiles et les coutumes ne l'est pas pour les institutions politiques. Celles-ci ne sont pas chose que l'on puisse perdre et retrouver arbitrairement, laisser de côté et reprendre comme on veut. Un système d'institutions ne dure que par une pratique constante. Une fois que la tradition en est brisée, on ne la renoue pas. Ce serait un fait unique dans l'histoire du monde que les Francs, après avoir perdu leurs institutions, les eussent ensuite retrouvées et remises en vigueur. Ajoutons que les nouvelles conditions de leur existence et l'entourage de la population gauloise ne se fussent pas prêtés à une telle restauration.

Ces Francs, au moment où ils avaient passé la frontière, n'étaient plus que des guerriers. Ils ne purent apporter en Gaule que les usages de la troupe guerrière. Or le caractère germain se plie à merveille à la discipline du soldat. Déjà Tacite l'a remarqué : « Qui survit à son chef et revient sans lui du combat est déshonoré pour la vie. Le défendre, le couvrir de son corps, rapporter à sa gloire tout ce qu'on fait soi-même de beau, voilà le devoir : le chef combat pour la victoire; eux pour le chef. » Cela nous donne une idée du respect, de la soumission aveugle, de l'abnégation du soldat germain. Il est vrai que ce soldat a élu son chef; mais comme il lui obéit! Qu'on se rappelle l'anecdote du vase de Soissons : le chef frappe de sa hache l'un des siens; toute la troupe est là qui regarde et qui tremble. Ces Germains dans la vie civile sont très capables de liberté; faites-en des soldats, ils ne connaissent plus que la discipline. Il n'y a tout au plus que la question de butin qui puisse parfois altérer leur obéissance; c'est pour affaire de butin que ce guerrier de Clovis a mérité sa colère, c'est encore pour affaire de butin que les guerriers de Thierry et de Clotaire II manquent au devoir de soumission. Hors ce point, ils savent toujours obéir. Leur chef est un maître absolu dont le pouvoir n'est limité par aucune loi.

On est frappé de quelques actes d'insubordination de ces guerriers; mais l'insubordination n'a rien de commun avec la liberté, elle en suppose plutôt l'absence. Il ne semble pas que les Francs se soient jamais préoccupés d'assurer leur indépendance vis-à-vis des rois, ni qu'ils aient songé à se mettre en garde contre la monarchie. Qu'on lise les codes des Saliens, des Ripuaires, des Burgondes : ils ont été discutés et rédigés dans des réunions qui avaient quelque apparence d'assemblées nationales; on n'y trouve pourtant pas la moindre allusion aux droits politiques d'un peuple libre. Tout au contraire la royauté se présente dans ces codes avec les privilèges et l'autorité qui s'attachaient à la monarchie impériale. Elle en a les

allures, le langage, l'accent. Le roi y est appelé du nom de maître, *dominus*, ce qui est bien surprenant dans des codes rédigés pour les seuls Germains. Tout ce qui approche du roi est privilégié. Le « convive du roi » a une valeur triple de celle du simple homme libre. L'esclave qui appartient au roi vaut aussi trois fois plus que l'esclave ordinaire. Il n'est pas jusqu'aux chevaux et aux bœufs du roi dont le vol ne soit puni plus sévèrement que s'il s'agissait des chevaux ou des bœufs d'un sujet. Il y a dans le code des Francs-Ripuaires des articles qui sont d'une portée étrangement monarchique. « Si quelqu'un refuse d'héberger un envoyé du roi, qu'il paie une amende de 60 sous d'or. » — « Si quelqu'un est infidèle au roi, qu'il compose de sa vie et que tous ses biens soient confisqués. » On voit bien que le souvenir de l'ancienne Germanie et l'amour de la liberté politique étaient également absents de l'âme de ces hommes.

Les Germains avaient tellement oublié les institutions politiques d'outre-Rhin que tous leurs chefs, francs ou wisigoths, ostrogoths ou burgondes, adoptèrent les usages des empereurs, leurs insignes, et leur phraséologie pompeuse. Ils revêtirent le costume romain; ils se montrèrent avec la robe longue, sceptre à la main, couronne en tête. C'est ainsi que les rois mérovingiens sont représentés sur leurs monnaies. Rien de tout cela ne venait de la Germanie. Les chroniqueurs ne nous disent pourtant pas que les Francs aient protesté contre ces usages si nouveaux pour eux. Leurs rois s'entourèrent d'un cortège de chambellans, de comtes du palais, de patrices, de référendaires, de chanceliers, personnages dont les titres mêmes avaient été inconnus dans l'antique Germanie. Rien n'indique que les Francs se soient plaints de la création de ces dignités nouvelles; ils les briguèrent à l'envi. Les rois établirent un système d'administration copié sur le système impérial. On a quelquefois comparé les *comtes* mérovingiens aux *grafen* de l'ancienne Germanie. Il y avait au moins cette différence, que les uns étaient nommés par les rois, tandis que les autres avaient été élus par la population. En réalité, ces comtes mérovingiens, mi-partie Francs et mi-partie Gaulois, étaient les successeurs des comtes que l'empire avait établis dans chaque cité au v^e siècle.

Les Germains réfugiés en Gaule ne possèdent plus rien qui ressemble à ce qui existait en Germanie. Ils n'ont pas pensé à établir dans leur nouvelle patrie les institutions de l'ancienne. Le regret de la vieille liberté de la tribu ne paraît nulle part. L'histoire nous montrera bien une lutte toujours renaissante entre les leudes et les rois; mais ce que ces leudes réclament n'est pas la liberté, c'est la terre. Les théories politiques sent absolument étrangères au conflit. Le débat ne porte que sur des intérêts matériels. On ne comprendrait pas comment ces troupes de soldats avides auraient infiltré

dans la Gaule l'esprit et les mœurs de la liberté, et l'on reconnaît bien d'ailleurs dans l'histoire de toute la période mérovingienne que la liberté fut leur moindre souci.

L'établissement des Germains en Gaule n'a donc pas pu produire les grands effets qu'on lui attribue ordinairement. Le sang n'a pas été notablement altéré, car ces Germains étaient peu nombreux. La manière même dont ils sont entrés dans le pays ne leur permettait pas d'en changer la face. Ils n'ont été ni des vainqueurs ni des maîtres. Tout ce qui est vivace dans une nation et tout ce qui y est signe de vie a subsisté en Gaule après eux. La langue est restée telle qu'on la parlait au temps de l'empire; rien n'a été changé ni à ses radicaux, ni à ses règles, ni à son accent; elle s'est modifiée ensuite d'âge en âge, suivant les lois naturelles des langues, sans que l'invasion germanique ait été pour rien dans sa lente et régulière transformation. Ces mêmes Germains n'ont eu aucune influence sur les croyances religieuses du pays. Ni les Francs n'ont songé à établir en Gaule leur vieux culte, ni les Wisigoths n'ont réussi à y implanter leur arianisme. Rien n'a disparu des croyances, des rites, de la discipline même de l'église. Tous les Germains qui sont entrés en Gaule, en Espagne, en Italie, n'ont pas empêché le catholicisme de se développer conformément aux habitudes d'esprit des populations du sud-ouest de l'Europe. Quant aux mœurs et au caractère de ces nations, on ne voit pas plus que les Germains y aient mis leur empreinte; ils n'ont apporté ni une idée ni un sentiment qui leur fût propre. A regarder enfin à quel niveau tombèrent le sens moral et l'intelligence dans les siècles qui suivirent l'invasion, on ne saurait prétendre que ces Germains aient épuré la conscience humaine ou ravivé l'esprit.

Ils n'eurent pas plus d'action sur les institutions politiques que sur la langue, la religion et le caractère. Ils n'ont pas transplanté en Gaule les institutions de la tribu germanique, car ils les avaient oubliées. Ils n'y ont introduit ni le régime féodal, qu'ils ne connaissaient pas, ni le servage de la glèbe, qui existait avant l'invasion. Ils n'ont pas plus asservi la population gauloise qu'ils ne l'ont affranchie. Ni la monarchie ni la liberté ne viennent d'eux. Le régime féodal n'est pas un fait de conquête, car il n'a pas été établi par les vainqueurs aux dépens des vaincus. Il n'est pas le fruit de l'invasion, car le germe s'en trouve déjà d'une manière très manifeste dans l'empire romain. Il n'est pas plus germanique que gaulois, car il s'est développé avec la même vigueur chez les deux races et chez beaucoup d'autres encore. Il fut la conséquence naturelle d'un certain état social auquel les incursions germaniques n'ont pas été étrangères, mais que ces incursions n'ont pas créé toutes seules.

LA

CHAMBRE DES COMMUNES

ET

LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE

I.

Il n'y a pas d'assemblée plus auguste que le parlement anglais; son nom va de pair avec celui du sénat de Rome. Elle a été le berceau de la liberté moderne; les règles, les lois, les formules du gouvernement « parlementaire » ont été adoptées de tous les pays civilisés. Dans tout l'univers, on sait ce que veulent dire ces mots : motion, résolution, amendement, budget, ordre du jour. Rome a fait la grammaire du droit civil, l'Angleterre a fait la grammaire politique. Elle apprit à l'Europe, à l'Amérique, à l'Australie, au monde entier, à connaître, à envier un certain idéal de gouvernement qui met la force au service de la raison, qui livre le pouvoir à l'intelligence, qui, en conciliant les besoins du présent avec les droits du passé, empêche les révolutions par les réformes, impose des réserves à toutes les impatiences et des freins à toutes les ambitions.

L'histoire des parlemens anglais se perd dans la nuit féodale : les premiers font penser à ces réunions que peint Tacite, décrivant les mœurs des Germains (1). La grande charte du roi Jean ne créa pas une véritable représentation nationale : elle n'appelait au conseil

(1) « *Mox rex vel princeps, prout ætas cuique, prout nobilitas, prout decus bellorum, prout facundia est audiuntur, auctoritate suadendi magis, quam jubendi potestate.* »

royal, avec les prélats et les pairs, que les tenanciers de la couronne; elle ne parle ni d'élection, ni de représentation, ni de villes, ni de bourgs. Sous Henry III, successeur de Jean, il y a déjà un vrai parlement représentatif. Il naît dans l'ombre; les vieux historiens s'occupent à peine de ces assemblées. Le 22 janvier 1265, le parlement se réunit à Londres. Les lettres de convocation ordonnent aux *shérifs* (1) de choisir et d'envoyer deux chevaliers par comté, deux citoyens par ville, et deux bourgeois par *bourg* du comté. Sous Édouard I (1272-1307), il y eut douze parlemens, où chevaliers, propriétaires, bourgeois, prirent place. Ce roi s'en servit dans toutes ses entreprises, notamment pour faire sanctionner le meurtre de David de Galles, et pour subjuguier l'Écosse. Le parlement de 1327 était assez puissant pour déposer le roi Édouard II. Sous son règne s'opéra sans doute la séparation définitive du parlement en chambre haute et chambre basse; le grand conseil féodal s'organise en quelque sorte, les rôles se divisent. Sous Richard II, les communes ne se contentent plus de voter l'impôt en bloc; elles votent des fonds pour des services spécifiés. Sous ce règne et sous le suivant (Henry IV), le parlement se réunit presque chaque année. Dès la fin du XIII^e siècle, les communes sont donc un organe reconnu de la constitution anglaise. La souveraineté de fait est déjà dans le parlement; mais dès cette époque son attitude vis-à-vis de la royauté est plutôt défensive qu'agressive. Quand le parlement proclame le 30 septembre 1399 la déposition de Richard II, le duc de Lancastre s'avance vers le trône vacant et prononce la formule : « au nom de Dieu le père et du Fils et du Saint-Esprit, moi, Henry de Lancastre, réclame ce royaume d'Angleterre, parce que je suis descendu en ligne directe du bon lord roi Henry III, lequel royaume était sur le point de se défaire par manque de gouvernement et par violation des bonnes lois. » Cela dit, Henry s'assit sur le trône. La royauté reconnaissait le parlement comme son juge; on punissait le roi sans punir la royauté. Les guerres des deux roses fortifièrent pourtant le pouvoir royal en détruisant les grandes familles. Sous les Tudors, les communes deviennent humbles et serviles; Henry VIII écrivait cependant au pape : « Les discussions du parlement anglais sont libres et sans restrictions; la couronne n'a ni le droit de limiter les débats, ni celui de contrôler les votes des membres. »

A la fin du XV^e siècle, les rois dans tous les pays avaient lutté avec succès contre l'aristocratie, Ferdinand d'Aragon, Ferdinand de Naples, Louis XI, Henry VII. Il semblait que les mêmes causes dus-

(1) Le *shérif* est le vicomte normand de chaque province ou *shire* saxonne auquel les Saxons conservaient le vieux nom de *shire-reeve*.

sent produire partout les mêmes effets; mais la monarchie, en devenant plus absolue, ne prit point partout les mêmes caractères. La chambre des communes fut la complice plutôt que l'esclave du sanguinaire despotisme d'Henry VIII. Sous les Tudors comme sous les Plantagenets, le parlement conserva ses privilèges essentiels, il continuait à fixer le chiffre et la nature de l'impôt. La passion royale et la passion nationale avaient les mêmes objets. Henry VIII, le roi le plus absolu qu'ait eu l'Angleterre, donna sans le vouloir l'omnipotence au parlement. Qu'est-ce qui pouvait être interdit ou impossible à un corps qui avait déposé, flétri des reines, confisqué le quart des terres dans le royaume, changé la religion établie, condamné des innocens, modifié plusieurs fois l'ordre de succession au trône? Il n'y avait rien qu'on ne lui demandât : il pouvait donc tout faire.

Sous le règne d'Élisabeth, la ferveur nationale et l'exaltation religieuse firent de la reine une idole. On lui pardonna ses caprices arrogans, son dédain pour les formes constitutionnelles, encore mal définies du reste. Ce fut seulement sous son triste successeur que commença la lutte mémorable d'où le parlement devait sortir vainqueur et maître définitif des destinées de l'Angleterre. L'histoire de ces combats restera toujours la grande époque de l'Angleterre; rien n'en fera pâlir la gloire tragique, ni la révolution de 1688, ni la lutte contre la révolution française et contre Bonaparte.

Les libertés parlementaires sont comme de fortes racines entrées dans le sol : l'arbre a souvent été insulté, ses branches, son tronc même, ont été brisés, la vieille souche est toujours restée. Trois grands principes traversent tous les événemens, mal définis au début, souvent contestés, mais toujours vainqueurs : 1^o le roi ne fait point la loi sans le parlement; 2^o il ne lève point d'impôts sans le parlement; 3^o si la loi n'est pas exécutée, les agens du roi sont responsables devant les tribunaux. Henry VIII est obligé de céder quand il veut établir l'impôt du sixième du revenu; Élisabeth cède quand les marchands se révoltent contre les monopoles qu'elle veut créer. Comines vante déjà la constitution anglaise, la royauté limitée, tempérée.

Charles I^{er} ose rêver la royauté latine, romaine, de droit divin; ses théologiens niaient le contrat, le pacte entre la royauté et la nation. De 1629 à 1640, et bien qu'il eût accepté la *pétition des droits*, qui était la confession des obligations du souverain, Charles I^{er} se passa de parlemens. Celui qu'il convoqua en 1640 devint le *long parlement*. Il frappa d'abord Laud et Strafford, puis, quand le roi voulut faire arrêter sous ses yeux cinq de ses membres, entre autres Pym et Hampden, il se vengea sur le roi

lui-même. La révolution, d'abord défensive et faite au nom de la constitution, renverse bientôt le parlement lui-même. Cromwell, devenu protecteur, fit une réforme électorale, des communes nouvelles, une nouvelle chambre haute; mais ces chambres ni ne furent ni ne parurent jamais assez libres. Au moment de la restauration, le cri universel était « le parlement libre. » La réforme électorale de Cromwell était judicieuse, mais c'était l'œuvre de la violence; après lui, on retourna au vieux parlement.

L'idée de la réforme du système parlementaire n'était point populaire; elle ne devait le devenir que dans notre siècle. L'Angleterre était contente de ses communes, quelle qu'en fût l'origine. Ne tenaient-elles pas la royauté en échec? Ne faisaient-elles pas en 1688 une révolution défensive, qui donnait une satisfaction définitive à toutes les passions, à tous les intérêts du pays? Tant que les intérêts, tant que les passions dominantes sont représentés dans le gouvernement, on peut dire de ce gouvernement qu'il est représentatif. Au sens où l'on entend ce mot dans les temps modernes, le gouvernement anglais ne l'était point aux siècles derniers; il commence à peine à le devenir. Dans sa constitution, on trouve ce principe fondamental : les hommes ne sont point représentés, ce sont les corporations, les êtres moraux, villes ou comtés. Un député vaut un député, un électeur ne vaut pas un électeur. Dans l'acte d'Henry VI, il n'est jamais question d'un chiffre quelconque de population. Nulle proportion n'existe encore aujourd'hui entre le nombre de ceux qui élisent et de ceux qui sont élus.

Les premiers parlemens anglais furent en réalité les diètes des grands feudataires ou de leurs délégués. Les villes y étaient représentées en leur qualité de villes libres. Un bourg franc avait une parcelle de souveraineté; c'était un centre de commerce libre, sans douanes, délivré de péages, de pontage, de droits royaux, administré par une guilde de marchands. Une chartre lui accordait le droit de tenir des foires, des marchés, de lever des taxes; le droit d'envoyer des membres au parlement était considéré comme onéreux, c'était la rançon des libertés municipales. La représentation était un privilège souvent peu envié. La couronne pouvait donner et retirer la franchise électorale; Henry VIII, Charles II, firent un grand nombre de ces bourgs dits *bourgs de nomination*. Souvent c'était le simple shérif qui choisissait les villes électORALES. Cette prérogative exorbitante du roi ne finit que sous Charles II. Il n'y avait aucune règle fixe pour l'attribution du droit électoral dans les centres d'élection. Ici, tous les hommes *libres, freemen*, étaient électeurs, ailleurs c'étaient seulement les membres des corporations, les maires et les conseillers municipaux.

Ce système, si grossier, si arbitraire, était la dernière expression de la féodalité; il laissait le pouvoir aux possesseurs du sol, aux grandes familles. La plupart des députés, directement ou indirectement, représentaient l'aristocratie conquérante. A la fin du siècle dernier, Leeds, Birmingham, Manchester, n'étaient pas représentés; mais le duc de Norfolk nommait de fait 11 députés, lord Lonsdale 9, lord Darlington 7, les ducs de Rutland et de Buckingham 6 chacun. Il y avait à Galton 7 électeurs, 10 à Tavistock, 7 à Saint-Michel; 70 députés ne représentaient presque personne, 90 députés représentaient en moyenne chacun 50 électeurs, 37 en moyenne 100 électeurs. Il y avait 200 députés nommés par 7,000 électeurs. Jusqu'à la réforme de 1832, 300 députés étaient de fait les élus des pairs, 170 seulement pouvaient être considérés comme tout à fait indépendans. Macaulay se trompe lorsqu'il écrit à propos de cette réforme : « Des villes ont dégénéré en simples villages, des villages ont grandi jusqu'à être des villes, » et lorsqu'il semble croire que les villages électoraux, les bourgs pourris, sont tout ce qui reste de lieux jadis importans. Il y a eu au contraire en tout temps des villages, des hameaux, des solitudes, représentés en tant que villages, que hameaux et solitudes. Le bourg fameux d'Old-Sarum, qui perdit son privilège électoral en 1832, nommait 2 députés et n'avait que 12 électeurs. Ce qui semblait un abus en 1832 ne le paraissait point aux siècles précédens. Les communes représentaient bien l'Angleterre, non pas tel et tel village, telle colline avec ses moutons, ses bergers, ses charrues, mais l'Angleterre. Le droit politique de cette époque était le droit de propriété. Pendant que toute l'Europe passait sous la domination de rois absolus, l'aristocratie anglaise maintenait sa puissance : attachée au sol, elle y puisait la sève de la politique. Qu'importaient les irrégularités, les absurdités du système électoral, si ce système laissait le pouvoir à ceux qui exerçaient sur le pays un patronage incontesté, qui défendaient l'honneur, la religion, la liberté anglaise? Les grandes familles possédaient des sièges au parlement au même titre que des domaines héréditaires. Le candidat sortait du château avec musique et bannières, il était salué par les acclamations des laboureurs. Les tonneaux de bière étaient défoncés, les tables de bois se couvraient de lourdes viandes. Le député faisait à ses constituans un discours où il s'efforçait de les égayer; l'élection était une kermesse.

Les *bourgs pourris*, les *bourgs de poche*, étaient des bénéfices politiques. Le poète Waller fut député d'Ayesham à l'âge de seize ans. Fox entra en 1768 au parlement à dix-neuf ans comme député de Midhurst, que son père, lord Holland, avait acheté pour lui; à vingt et un ans, il faisait partie du ministère de lord North.

Le pouvoir n'était pas encore mis au concours, on ne considérait pas la souveraineté nationale comme un trésor qu'il faille diviser exactement entre tous les habitans mâles; deux partis, tous deux aristocratiques, tous deux armés de la puissance sociale, se disputaient seulement le pouvoir et l'exerçaient tour à tour. Le même système électoral leur convenait. On entrait dans la politique comme on entre dans le monde, où on a une place toute marquée. Les grands propriétaires pouvaient, dans leurs bourgs, faire nommer leurs parens, leurs cliens. Ce patronage profitait souvent à des hommes de plaisir, des parasites; il savait chercher pourtant les Pitt, Fox, Burke, Tierney, Sheridan, Canning, Brougham, Macaulay.

II.

Le vieux système électoral anglais eut les conséquences suivantes : il établit une solidarité secrète entre les partis politiques; l'un voulait donner plus, l'autre donner moins à la couronne, aucun ne voulait perdre son privilège. Il associait l'idée de puissance politique avec l'idée de richesse, de possession; il la matérialisait, la rendait inviolable, habitua la nation à croire que les maîtres du sol anglais devaient être les maîtres de tout. Il opposait au raffinement et à la corruption des cours une certaine rusticité énergique, jalouse, fière. — Il confondit de très bonne heure les bourgeois et les nobles (1), car les fils cadets des grandes familles entrèrent dans la chambre basse, les aînés s'y mêlèrent aux affaires publiques du vivant de leur père; les deux états apprirent à vivre, à raisonner, à discuter, à penser en commun.

Le tiers et la noblesse ne se trouvèrent pas tout d'un coup, ainsi qu'il arriva en France en 89, en face l'un de l'autre comme deux masses aveugles, impénétrables, dont l'une devait écraser et renverser l'autre. La bourgeoisie et l'aristocratie étaient liées par des nœuds séculaires; le parlement était comme un arbre dont les branches et les racines vivent du même air et de la même eau. Le préjugé, la haine, l'ignorance, n'élevaient pas un mur infranchissable entre les grands et le peuple; la race gouvernante n'était pas devenue une espèce nouvelle. Le pouvoir absolu n'avait eu ni le temps ni l'occasion de créer une société artificielle, de passer un niveau sur l'aristocratie comme sur le peuple; l'organisation politique n'était l'œuvre ni du caprice, ni d'une volonté unique, ni d'une théorie, ni d'un système; c'était l'ouvrage inconscient de

(1) Le fils d'un duc de Bedford, pendant les guerres des deux roses, fut le premier noble qui se présenta au parlement.

toutes les forces naturelles, du temps, de l'hérédité, de l'énergie humaine, du caractère, des inégalités natives, des événemens. La force d'une telle société venait de ce qu'elle ne doutait pas d'elle-même, et elle ne doutait pas d'elle-même parce sa foi religieuse avait passé dans sa foi politique. « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. » Le peuple croyait aussi fermement à cette autre maxime : « il y aura toujours des lords parmi vous. » La vie était acceptée comme un fardeau, une tâche, un labeur; tous les ouvriers ne pouvaient travailler aux mêmes étages. Qu'importent les inégalités, les injustices même d'un jour, à celui qui a la vision d'un avenir infini? Au-dessus de ces milliers d'existences, les unes brillantes, faciles, les autres ternes, sombres, désespérées, toutes éphémères, il y avait sur la terre une existence prolongée et durable, celle de l'Angleterre. Tout ce qui la glorifiait, l'embellissait, était bon, tout ce qui la fortifiait utile. L'idée chrétienne du sacrifice est le fil qui coud la nation comme la famille. Que n'est-on prêt à donner à cette idole qui s'appelle la patrie! Les politiques modernes ne songent pas assez que le peuple, enfant de cœur et d'esprit, a une vie tout imaginative : ce sont les petits, les humbles qui se plaisent le plus aux rêves de grandeur. Pourquoi le Breton, qui n'a jamais vu, qui ne verra jamais le clocher de la cathédrale de Strasbourg, souffre-t-il si vivement aujourd'hui de la perte de l'Alsace? Il y a sans doute plus d'un paysan en France qui troquerait volontiers cette belle province contre sa fraction infinitésimale d'impuissante souveraineté. Tant que l'Angleterre grandissait, abattait ses rivaux, bravait Rome et les puissances catholiques, la vision et le retentissement de ces luttes remplissaient les esprits : il n'y avait pas encore de place pour les calculs égoïstes. La hiérarchie politique anglaise n'aurait pu être respectée tant d'années, si l'Angleterre n'avait pas été menacée par tant d'ennemis, si elle n'avait eu que des besognes et des soucis domestiques; mais sa vie fut une longue conquête défensive, en Europe, dans l'Inde, aux Antilles, au Canada. Si elle n'était une très grande puissance, elle n'était rien. Si elle ne pouvait se faire respecter dans toutes les mers, elle ne pouvait plus défendre ses propres côtes. Ainsi elle s'accoutumait à regarder le monde entier comme son ennemi. De là une tension extraordinaire, des habitudes impériales, et, sous tant de flegme apparent, un état permanent de crise, de hâte, d'inquiétude, une disposition à se servir des instrumens les plus proches, les plus familiers. L'Angleterre a toujours été comme un général plus pressé de gagner des batailles que de changer l'uniforme de ses soldats.

Quelles que fussent leurs imperfections, les parlemens anglais ont

eu ce grand mérite : ils ont su gouverner, tantôt avec le roi, tantôt contre le roi, dans l'intérêt du pays. L'impureté des collèges ne touchait point les élus. Paley l'avait dit : « en fin de compte, il s'agit de l'élu et non de l'électeur. » Dans ces élections, orgie, farce ou marché, la main royale ne se montre plus depuis longtemps. Une loi, rendue sous George II, défend aux soldats de se tenir à moins de deux milles de l'élection; ils ne peuvent revenir que deux jours après. Tous les fonctionnaires pensionnés par la couronne sont exclus du parlement; les shérifs ne peuvent être élus dans leur comté; les juges sont exclus du parlement parce qu'ils sont nommés par le roi. Les listes électorales sont faites par des employés des provinces, les inspecteurs des pauvres; les juges de circuit choisissent des « avocats réviseurs » qui statuent sur les réclamations. On ne voit l'état nulle part dans ces opérations; on ne l'aperçoit pas davantage le jour de l'élection. Les commissaires électoraux sont le shérif dans le comté, le maire dans les villes, dans les bourgs qui n'ont pas de maire un notable choisi par le shérif. Les élections sont absolument libres; les partis y sont seuls en présence. Les réunions électorales sont aussi libres que les élections. Quel système est le meilleur, celui qui restreint la liberté, ou celui qui restreint le nombre des électeurs? L'élection est un duel entre les partis qui a ses règles établies; l'état y assiste comme un témoin.

Ce système si simple et si honnête ne peut s'appliquer que lorsque les partis ont une organisation séculaire. Il y a bien des pays qui ont des parlemens, des chambres haute et basse; il y en a peu qui aient le vrai gouvernement parlementaire. Le caractère propre de ce gouvernement est de tenir en présence deux partis, l'un qui occupe le pouvoir, l'autre qui est tout prêt à remplacer le premier, si celui-ci commet quelque faute et cesse de satisfaire les instincts, les intérêts dominans. Dans un tel gouvernement, l'état n'est point quelque chose de supérieur, d'extérieur à tous les partis, qui profite de leurs divisions, dont la force vienne de leur faiblesse, la permanence de leur instabilité. Les idées de la nation s'infiltrèrent dans le corps électoral, de là elles passent dans une majorité parlementaire, et enfin s'incarnent dans un comité qui se nomme le cabinet. Au-dessus de tout, il y a la couronne, indifférente au moins en apparence et impartiale, qui n'est plus que l'image de l'unité nationale. C'est bien à tort qu'on a cru voir en Angleterre le pays par excellence où les trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont séparés et indépendans. Les pouvoirs exécutif et législatif sont au contraire entièrement confondus. Un tel système produirait la tyrannie ou l'anarchie, si les volontés individuelles étaient déré-

glées, les ambitions dévorantes et insoucieuses de l'intérêt national; mais, dans un parlement aristocratique, la passion de la toute-puissance, naturelle à l'homme, perd quelque chose de son âpreté. Dans d'autres pays, les députés n'ont à choisir qu'entre le pouvoir et la misère; la politique y devient personnelle, on suit des hommes, on ne suit plus des traditions, des principes. En Angleterre, les politiques se soumettent à une discipline volontaire, l'ambition la plus ardente est réglée par une obéissance plus ou moins sincère à des partis séculaires. On arrive au pouvoir avec son parti, on trouve tout naturel d'en sortir avec lui. On attend patiemment pendant des années que les fautes du parti ennemi lui enlèvent la confiance du pays et lui retirent la majorité dans le parlement. On se contente souvent toute la vie du rôle ingrat de censeur. On se résigne à n'être rien, on est retenu dans les rangs du parti vaincu par un sentiment d'honneur. On n'a point inventé en Angleterre cette maxime commode, qu'il est toujours licite de servir l'état : l'état, ce n'est jamais qu'un des partis au pouvoir; s'il a besoin de serviteurs, il a aussi besoin de successeurs.

Sur le continent européen, il s'attache une sorte de défaveur à ce mot d'opposition systématique; l'opposition en Angleterre est toujours systématique, en ce sens qu'il y a toujours un certain nombre d'hommes occupés à critiquer le pouvoir, à relever toutes ses erreurs, à signaler toutes ses fautes. Il y a un gouvernement potentiel à côté du gouvernement de fait; l'opposition a des cadres, des chefs, une discipline. C'est chose certaine que la longue jouissance du pouvoir stérilise un parti, lui ôte l'invention, le ressort, il devient comme une terre qu'il faut mettre en jachère. L'opposition réglée aiguise au contraire, affine les facultés; il faut s'y montrer digne du pouvoir, s'ingénier, promettre quelque chose au pays et ne rien lui promettre d'impossible. Il y a aussi, dans un pays naturellement enclin à respecter le succès, grande utilité à forcer les hommes d'état à savoir se passer du succès; on n'y voit point les généraux, ni même les soldats, passer d'un camp à l'autre, attacher la fortune de l'état à leur propre fortune, trahir les principes qu'ils ont longtemps publiquement épousés et défendus. Sans doute l'intelligence humaine ne peut rester éternellement emprisonnée dans les mêmes formules; l'opinion publique n'astreint pas les hommes d'état à une rigidité entêtée, mais il est bien rare que ceux qui ont un esprit supérieur n'entraînent pas leurs amis dans le sens où les conduit leur propre raison. Dans la chambre des lords, qui a la part la moins active dans la législation, les opinions sont presque héréditaires : l'esprit des familles patriciennes se transmet avec le sang. Les privilèges du droit d'aînesse nouent une

chaîne morale entre les représentans successifs du même nom. En sortant de l'université, le jeune lord imberbe va prendre sa place à Westminster du côté où siégeaient ses aïeux. En quoi diffère-t-il de ses amis qui sont assis de l'autre côté? Ils ont mêmes habitudes, mêmes préjugés, même idéal politique, religieux, moral, et néanmoins, tant qu'ils vivront, l'un votera oui quand l'autre votera non. Ils sentent qu'ils accomplissent une fonction, ils sont comme des poids de même métal attachés aux deux bouts d'un levier; quand l'un monte, l'autre descend.

Ces traditions pénètrent, quoique avec un caractère moins impératif, dans la chambre des communes. De la sorte il s'y trouve toujours deux partis en présence; leur nom change d'âge en âge, les problèmes du siècle présent ne sont pas les mêmes que ceux des siècles derniers. La prérogative royale, qui a été si longtemps en litige, semble aujourd'hui parfaitement définie. Les questions sociales ont pris le pas sur les questions de l'ordre constitutionnel. Les whigs sont devenus les libéraux, les tories les conservateurs; mais le tour d'esprit, les instincts, les aspirations des tories, se retrouvent modifiés par le temps et les circonstances dans les conservateurs. Les conservateurs modernes ont des principes de gouvernement qui en bien des pays épouvanteraient ceux qui se flattent d'être les représentans du progrès. Tories et whigs ont le même respect de la constitution et des droits populaires, les mêmes mœurs politiques; ni les uns ni les autres ne songent à usurper le pouvoir, à s'y maintenir autrement que par les moyens légaux, par la persuasion, par le concours des majorités. On peut causer très longtemps avec un homme politique anglais avant de s'apercevoir qu'il appartienne à l'un ou à l'autre des partis. On ne voit point chez ceux qui attendent le pouvoir cette amertume, cette impatience, cette lassitude de la fidélité ou cette ardeur désespérée qui s'observent en France, en Espagne, en Italie. Le mot de vaincu s'applique mal à des gens qui sortent si simplement des affaires.

On peut s'étonner cependant que les cadres politiques aient une telle solidité et se déforment si lentement, d'autant plus que les oscillations qui élèvent et rabaissent un parti ont été souvent d'une extrême lenteur. La révolution de 1688 porta les grandes familles whigs au pouvoir. Le nouvel établissement avait à lutter contre les passions les plus tenaces; il conserva longtemps, pour la moitié de la nation, le caractère de l'usurpation et presque de la conquête. Guillaume III était arrivé comme un conquérant avec ses régimens; il resta toujours son propre ministre des affaires étrangères. L'Angleterre n'était pas sa pensée dominante, elle n'était qu'un de ses instrumens contre la puissance de Louis XIV. Au dedans, il n'avait

rien à refuser à ceux qui lui avaient donné la couronne; ceux-ci étaient perdus, s'ils ne restaient tout-puissans. L'oligarchie des whigs abusa de sa victoire, comme il arrive à tous les vainqueurs : elle acheta le parlement. A l'époque de la révolution, les débats des chambres n'étaient pas encore publiés; de fait, le vote était secret. Le trafic des voix fut éhonté sous les George. La dynastie hanovrienne, importée d'Allemagne, tenait à peine au sol anglais; elle laissait faire les whigs. La reine Caroline, plus virile que son mari, avait des momens de révolte. « Pouvez-vous, mylord, dit-elle un jour à Stair, qui voulait s'opposer à un impôt, oser venir me parler de l'opinion des électeurs et du compte qu'en doivent tenir les élus? Comment avez-vous l'assurance de me dire que vous croyez que l'opinion des constituans, que leurs intérêts, que leurs instructions servent de mesure ou de règle à la conduite de leurs représentans dans le parlement (1)? » Caroline, élevée dans les idées despotiques du continent, ne respectait dans les libertés anglaises que le prestige, l'aurole qu'elles jetaient sur l'Angleterre. Avec son appui, sir Robert Walpole resta vingt ans ministre, il érigea la corruption en système.

La vague qui avait soulevé les whigs en 1688 ne commençait à baisser que sous le règne de George III; les excès des whigs les avaient perdus. Depuis la défaite du prétendant, le parti jacobite s'était transformé; il était devenu simplement le parti monarchique, il avait contracté avec la nouvelle dynastie un mariage de raison. Il avait toujours des racines dans la population des campagnes, il était dès lors un parti national, ne portait plus les regards au dehors. Il soutenait encore la prérogative royale, cependant ses théories politiques n'avaient plus le caractère d'une foi religieuse. Ce parti avait mûri en quelque sorte pour le gouvernement. Le règne des whigs avait duré presque sans interruption pendant soixante-dix ans, depuis la mort de la reine Anne; il prit fin quand lord North se coalisa avec Fox. En regardant l'histoire seulement par les sommets, on peut dire que les tories conservèrent l'ascendant jusqu'en 1832. Depuis cette époque, les libéraux ont repris l'avantage. Ces grandes oscillations subissent des arrêts ou même des retours momentanés, mais il y a comme de fortes impulsions qui se font sentir à travers plusieurs générations d'hommes. George III tira les tories de leur longue disgrâce; le jeune souverain, plus Anglais que ses prédécesseurs, se sentait aussi plus roi. Les règnes précédens avaient servi à mettre en pratique le gouvernement parlementaire; ses règles étaient si bien établies que les batailles pour la prérogative

(1) Mémoires de lord Hervey, ami et confident de la reine.

royale livrées sous George III ne furent que des escarmouches, comparées à celles qui s'étaient livrées sous les Stuarts. Les tories n'étaient plus que les amis du roi. Ils portaient dans les questions extérieures plus d'âpreté et de hauteur, dans les questions intérieures un esprit plus conservateur. La révolution française, en épouvantant le monde entier par ses crimes, l'empire, en l'alarmant par son ambition, rivèrent pour ainsi dire les tories au gouvernement. L'instinct de conservation agit sur les peuples comme sur les individus; dans les grands périls, les nations se cramponnent, à moins que leurs instincts même ne soient corrompus, à ce qui leur semble le plus ferme et le plus solide. Quand tout succomba en Europe, quand les plus redoutables puissances subirent le joug d'un parvenu couronné, l'Angleterre devint un instant le seul refuge de la liberté, elle resta la seule terre vierge de conquête et d'oppression. Que valaient les généreuses et pacifiques espérances des whigs, quand le monde était livré à la force, quand la guerre restait la dernière ressource de l'honneur? La vieille constitution anglaise, comme une forteresse, leva ses ponts-levis.

La grande marée conservatrice qui avait englouti la France impériale ne descendit que lentement : le règne des whigs ne recommença véritablement qu'en 1830; ils obtinrent une réforme électorale, mais dès ce moment ils paraissent plus préoccupés de modérer le progrès des idées démocratiques que de combattre leurs anciens ennemis. Depuis longtemps, conservateurs et libéraux n'ont plus qu'un objet commun; ils cherchent à conserver aux classes moyennes la direction de la politique anglaise. S'ils restent divisés, c'est moins pour se nuire que pour ne pas risquer de tout perdre ensemble. A peine peut-on dire que les uns sont plus enclins, les autres plus opposés aux réformes. L'esprit réformateur pénètre l'un et l'autre des partis.

Il y a toujours eu, en dehors des vieux cadres politiques, des groupes irréguliers qui, sans prétendre former un parti de gouvernement, ont exercé une influence considérable sur la marche des affaires en se portant d'un côté ou de l'autre, en déplaçant le centre de gravité des partis, en apportant des idées nouvelles dans le parlement. Les libres échangeistes, ceux qu'on a appelés les *peelites*, ceux qu'on nomme aujourd'hui les radicaux, n'ont jamais constitué des partis véritables, mais ils ont fourni des dogmes nouveaux, des thèses, des doctrines. Ils ont plus de sincérité que d'ambition; le triomphe de leurs idées leur importe plus que celui de leurs personnes. Il s'établit ainsi comme une sorte d'accord tacite même entre ceux qui journallement se font la guerre. Dans les pays où les partis parlent sans cesse de concorde, on peut dire qu'il n'y a déjà

plus de concorde ; « ils crient : la paix ! et il n'y a point de paix. » En Angleterre, les partis ne s'offrent jamais la branche d'olivier, ils se poursuivent, se querellent, s'invectivent sans relâche, mais leur inimitié n'est point mortelle.

Les réformes électorales n'ont pas encore altéré la nature du parlement. La réforme de 1867 a été très radicale ; elle a considérablement augmenté le corps électoral, mais rien n'a été changé dans l'idéal constitutionnel. Aujourd'hui comme autrefois, le député est un représentant, sans être un simple délégué, c'est-à-dire qu'il représente des intérêts plutôt que des personnes ; il ne subit point le mandat impératif. Souverain le jour de l'élection, le corps électoral s'efface le lendemain. Chaque intérêt cherche ses collègues électoraux, les achète au besoin. L'électeur transmet en quelque sorte une puissance plutôt qu'il ne la produit, il est pareil aux courroies des usines. La vraie puissance est dans les choses durables, dans la richesse naturelle ou créée, dans la terre, dans les manufactures, dans le capital ; les électeurs l'en expriment en quelque sorte et ne font pas autre chose. Les compagnies d'assurance, par exemple, ont intérêt à être représentées au parlement ; elles trouvent des électeurs dociles, et disposent d'une cinquantaine de voix (1867). La terre, au moment où se faisait la réforme de 1867, avait 396 représentans dans les comtés, sans parler de 200 nommés dans les bourgs, mais appartenant à la classe des propriétaires fonciers.

La terre et le capital immobilier se partagent le parlement. La terre y a encore la part du lion, on peut bien compter 500 voix pour elle ; le reste appartient au commerce, aux mines, aux manufactures, aux banques, aux manieurs d'argent. De même que dans la société civile une fortune mobilière semble moins noble qu'une fortune territoriale, le capital, incertain, fragile, remuant, abandonne encore la primauté politique au capital séculaire, éternel, immobile. Il n'y a plus au reste entre eux de rivalité, comme au temps de l'abolition de la loi des céréales. Tout le monde sait que, plus riche sera le commerce anglais, plus riche sera la terre anglaise. Les profits faits aux quatre coins du globe viennent s'endormir dans les champs mieux drainés, dans les prés, se solidifier dans les murailles des châteaux. Mille bras vont comme des tentacules chercher la richesse sur la terre entière pour la ramener toujours à la vieille Angleterre. Il y a dans l'esprit des parlemens des traditions tenaces qui survivent à toutes les réformes. Le corps électoral les subit ; les électeurs ne peuvent que *choisir* entre des hommes qui, sous des masques différens, ont même visage. La réforme de 1832 a surtout profité à la classe des petits boutiquiers,

elle leur a donné la majorité numérique; qui pourtant oserait dire que c'est la classe des petits boutiquiers qui a gouverné l'Angleterre de 1832 à 1867? Elle s'est contentée de vendre ses voix à ce que l'on nomme en Angleterre les classes gouvernantes (*governing classes*); elle n'a pas eu d'hommes d'élite propres, de visées politiques particulières, elle a eu tout au plus des passions, des préjugés faciles à satisfaire. Il n'y a pas de classe au reste plus attachée aux lords, à l'aristocratie, plus naïvement éprise du rang, de la richesse, que celle des petits marchands. C'est ce qu'il y a de moins noble dans la nation; les détaillans sont les électeurs les plus impurs, les agens les plus complaisans de la corruption électorale. Cette corruption a été aussi éhontée après 1832 qu'auparavant. De temps en temps, des comités d'enquête la recherchent, la poursuivent; mais la publicité de leurs procès-verbaux, loin de réprimer le mal, semble seulement familiariser les esprits avec les habitudes de la vénalité électorale. Dans les comtés, dans les bourgs, on vend sa voix au plus offrant, whig ou tory. Les libéraux ne sont pas plus scrupuleux que les conservateurs. Pour faire une élection, il faut gagner les gens de loi et les cabaretiers. Les courtiers parlementaires sèment l'argent, les cabaretiers versent la bière; les grands brasseurs, qui possèdent presque tous les cabarets, sont une puissance dans l'état. Le petit marchand ne se croit pas déshonoré, s'il tire une dizaine ou une vingtaine de livres sterling d'une élection; le candidat ne l'est point pour acheter de quelques milliers de livres sterling l'honneur de faire des lois.

La réforme de 1832 n'a guère changé le parlement; celle de 1867 a donné la franchise dans les bourgs à tout homme domicilié depuis un an et payant la taxe des pauvres, *quel que soit son loyer*. Dans les comtés, il faut payer un loyer de 12 livres. On est réduit aux conjectures pour apprécier les conséquences de cette nouvelle réforme. Les Cassandres ont fait les plus sinistres prophéties. On craint d'avoir donné trop de droits au nombre, à l'ignorance; « il faudra, a dit M. Lowe, que nous nous décidions à enseigner l'alphabet à nos maîtres. » On peut se rassurer cependant. En premier lieu, la réforme n'a pas été violemment arrachée par le peuple aux classes gouvernantes. Depuis bien des années, le mot de réforme parlementaire n'était qu'un appât de popularité; on la promettait sans la désirer. Tant que dura le ministère de lord Palmerston, on savait qu'on en pouvait parler sans danger. Après sa mort, le parti libéral, qui n'était plus soutenu par sa popularité, se crut obligé de présenter un bill de réforme; mais il s'éleva bientôt dans son propre sein un corps d'opposition recruté principalement dans les grandes familles. Celles-ci redoutaient moins une réduction du

cens qu'un remaniement des circonscriptions électorales et la suppression de leurs derniers bourgs pourris. Lord Russell et M. Gladstone virent une partie de leur propre armée se retourner contre eux. On eut peur au dernier moment de la démagogie, de l'inconnu. L'Angleterre, riche, prospère, avait-elle besoin de rien changer? pourquoi ne pas la laisser entrer tranquillement dans l'avenir, comme un vaisseau dans une passe familière?

Les réformistes défaits organisèrent des démonstrations populaires; les grilles de Hyde-Park furent arrachées un jour qu'on voulait les empêcher de s'y réunir. Cette force nouvelle, le nombre, qui voulait entrer au parlement, se montra dans la rue. Le parti conservateur, tout surpris de se trouver au pouvoir, crut nécessaire, pour s'y maintenir, de faire lui-même une réforme que la veille il repoussait encore. Il n'y a presque pas de doctrinaires en Angleterre; le gouvernement s'y donne pour tâche de satisfaire le pays; il ne prétend pas être plus sage que lui. Les tories firent donc la réforme, comme autrefois ils avaient enlevé à leurs adversaires le mérite de l'acte d'émancipation des catholiques et de l'abolition des lois sur les céréales. La session de 1867 fut non pas enthousiaste, mais résignée; ce fut à qui ouvrirait le plus largement les portes à la réforme. M. Disraeli ne s'arrêta qu'aux confins du suffrage universel.

Témoin de ces changemens pacifiques, j'ai la conviction que la pression populaire n'était pas assez forte pour en rendre l'ajournement périlleux. On pouvait encore faire attendre le peuple, ou le contenter du moins à meilleur marché; mais on voulut éloigner jusqu'à la crainte et à la pensée même d'un bouleversement. On comprit que le vieil édifice social serait moins menacé, si les concessions étaient offertes par le parti le plus attaché au passé; les conservateurs sacrifièrent moins leurs principes à leur ambition qu'à une sorte de patriotisme profond, jaloux, qui veut épargner à l'Angleterre les épreuves et les hontes des révolutions. Le rôle que le parti aristocratique par excellence a joué dans ces événemens noue une sorte d'alliance secrète entre ceux qui sont le plus épris des changemens et ceux qui ont le plus à les redouter. Jusque dans le radical se cache un conservateur. Le peuple anglais ne regarde pas ses nobles comme des ennemis, comme des étrangers. Quand un jeune lord se fait radical, ce qui arrive fréquemment, il obtient plus aisément les suffrages des ouvriers qu'un plébéien. Qu'il s'agisse d'éducation, d'hygiène des grandes villes, de salaires, d'heures de travail, de logemens à bon marché, d'assistance publique, d'une réforme sociale quelconque, le peuple voit toujours des pairs au premier rang des réformateurs. Il aime encore son

aristocratie, il la regarde avec complaisance, comme un père qui, perdu dans une foule et les pieds dans la boue, verrait passer sa fille parée pour le bal.

La nouvelle réforme n'a pas changé encore le personnel parlementaire. La richesse et l'aristocratie y sont restées souveraines. Le centre de gravité politique a été à peine déplacé. Comme autrefois, on peut définir le parlement « un club d'hommes riches. » Il faut payer une entrée de 2,000 à 5,000 livres sterling (ce chiffre est quelquefois dépassé), et chaque réélection coûte une somme pareille. Il n'y a pas au budget et longtemps sans doute on n'y verra point de chapitre intitulé « appointemens des députés. » L'opinion publique repousse l'idée du député salarié. Les candidats sont donc exclusivement des propriétaires ou fils de propriétaires fonciers, des hommes enrichis dans l'industrie, la banque, le commerce, des gens de loi dont la carrière parlementaire augmente la clientèle. Le titre de député vaut de l'argent à ceux qui sont dans les affaires, mais il faut déjà beaucoup d'argent pour le conquérir. Les hommes de lettres, les journalistes, n'y aspirent pas ; ce serait un luxe trop coûteux. Comment diminuer les frais d'élection ? Plus le droit de suffrage s'étend, plus les frais obligatoires augmentent. La coutume est plus forte que la loi. Il faut qu'un candidat fasse tomber une pluie de Danaé sur son district. A peine sait-il où elle tombe, il ne va pas lui-même corrompre les électeurs ; c'est l'affaire des agens, qui savent toujours, quand on leur demande des comptes, faire des comptes fictifs, réguliers en apparence. Le député n'a point la ressource de promettre des faveurs, comme dans les pays de grande centralisation. Il faut qu'il dépense son propre argent, souscrive pour les écoles, les églises, les asiles, les hôpitaux, les monumens, pour les jeux, pour la chasse. L'ambition paie la dime. Plus d'un maugrée contre ces terribles impôts, mais personne ne veut que les autres en soient exempts, et l'on achète fort cher la défaite de ses rivaux. Les lois contre la corruption électorale ne font que restreindre le nombre des candidats, car, sur cent personnes qui peuvent acheter un siège, il n'y en a pas beaucoup qui veillent courir le risque de se voir enlever ce qui a tant coûté. En dépit de toutes les lois, la chambre des communes restera donc une chambre *riche*. Personne ne veut faire les affaires d'un homme pauvre, économe. S'il s'agit d'un Mill, d'un Gladstone, les électeurs consentiront à se faire eux-mêmes agens électoraux ; ce sont là de rares exceptions. M. Mill avait déclaré qu'il voulait être élu par Westminster sans rien payer : il fut élu, mais son élection coûta 50,000 francs à ses amis.

L'aristocratie n'a plus, comme autrefois, le désir de gouverner

uniquement en vue de ses propres intérêts : elle abandonne tout ce qu'elle croit nécessaire de perdre; elle ne peut pourtant se détruire de ses propres mains, elle ne peut extirper ses propres instincts. Les ouvriers, qui par la dernière réforme sont devenus électeurs, ne cherchent pas encore à se faire représenter par des ouvriers; ils ne paraissent pas y avoir songé sérieusement jusqu'ici. L'ouvrier anglais n'est pas révolutionnaire : il ne veut que des réformes, et il les obtient des partis politiques. Les agitateurs qui le flattent obtiennent ses applaudissemens, mais ils n'oseraient lui demander son sang, ils ne pourraient le mener à l'assaut de la royauté, de la constitution; leur gloire, qui brille dans les carrefours, s'obscurcit à Whitehall. Le peuple gronde, remue, s'agite, cependant il est encore retenu par le respect de la constitution, ou plutôt d'un je ne sais quoi qui n'a pas de nom dans la langue politique, qui lui représente et la grandeur des souvenirs et la majesté du présent et cette force invisible qui a construit l'Angleterre, assuré sa durée, son autorité morale, sa fortune sans pareille. L'idée chrétienne du devoir, du renoncement, a aussi une place dans les âmes simples qui se consolent de leur petitesse par la vue de la prospérité nationale. Le froid égoïsme ne les a pas complètement salies. Le peuple anglais n'est pas seulement une poussière humaine. Toutes ces volontés ont un ciment : dans leur grand et douloureux effort, elles ne demandent à l'état, aux gouvernans, que ce qu'elles regardent comme le strict nécessaire de la vie humaine, la liberté, une certaine protection pour les faibles, les impuissans, les malheureux. Le socialisme même reste chrétien; il ne relève ni d'Épicure ni de Babeuf; il a des alliés dans les palais, parmi les privilégiés. L'ouvrier anglais n'est point indifférent à la politique, car les journaux à bon marché l'en nourrissent : il s'abuse sur la puissance et la compétence de l'état; mais son intelligence n'est pas corrompue. Il admire naturellement plutôt qu'il ne hait ce qui le dépasse; il veut s'élever plutôt que rabaisser les autres.

Tant qu'il en sera ainsi, le parlement restera fermé aux démagogues, aux aventuriers, aux politiques hasardeux. Il y a quelque chose dans la rudesse anglo-saxonne qui repousse la flatterie. Le peuple considère comme ses amis ceux qui s'efforcent de lui donner le pain, la viande, les vêtemens à bon marché, qui protègent ses enfans contre la rapacité industrielle, qui lui promettent de les mieux instruire; il se défierait de ceux qui lui diraient que l'ignorance et la pauvreté sont les seuls maîtres, les seuls juges légitimes, qu'elles doivent seules faire et appliquer les lois. L'esprit révolutionnaire n'a pas encore franchi le seuil de la chambre des com-

munes. L'esprit de réforme y trouve ses instrumens dans des partis parfaitement organisés, qui se remplacent au pouvoir comme des ouvriers qui descendent les uns après les autres dans une mine. Cette chambre reste encore aujourd'hui le modèle des assemblées politiques; son président a la gravité et l'impartialité d'un juge. Elle n'a pas de règlement écrit; des précédens séculaires lui servent de loi. Elle connaît le prix du temps. Sa besogne est énorme, car elle gouverne le plus vaste empire du monde. Comparez-la à tant d'autres assemblées où l'on agit d'autant moins qu'on parle davantage, où des journées entières sont données à de vaines paroles, à des discussions théoriques, à des querelles! Dans les pays novices, les assemblées, surtout à leurs débuts, ne savent comment user de leur force; elles discourent, s'embourbent dans la rhétorique; elles ressemblent à une armée qui ne saurait point manœuvrer, et qui remuerait sans pouvoir se mettre en ligne. Des réglemens compliqués, les discussions et les intrigues des bureaux, les rapports, dévorent son temps. En Angleterre, l'action parlementaire est plus virile; toute proposition arrive directement à la chambre, elle est toujours défendue, et à chaque lecture, par son propre auteur, elle ne passe point par la nuit des bureaux pour revenir transfigurée dans un rapport théâtral; elle s'adresse à un gouvernement, à une chambre, préparés à toutes les discussions, à des partis qui savent prendre une décision et ne sont pas réduits à se chercher eux-mêmes. La fonction parlementaire ressemble moins à un rôle. Il n'y a point dans toute discussion une part secrète et une part publique. Les clubs servent bien d'antichambre au parlement; on y discute, on s'y prépare aux discussions, on s'y concerte. Dans les occasions solennelles, les chefs des partis appellent autour d'eux leurs adhérens dans leurs propres demeures; mais tous les grands débats qui s'ouvrent devant les communes n'en ont pas moins quelque chose de direct, de spontané. Les partis n'ont pas besoin d'apprendre leur leçon.

Recrutée en majeure partie dans la caste aristocratique, la chambre a des allures très républicaines. Le crédit d'un député ne tient ni à son nom, ni à sa richesse; il n'est dû qu'au talent, ou plus encore au caractère. Nulle servilité; on sent une sorte d'égalité politique pareille à l'égalité sociale qui relie tous les *gentlemen*. La chambre ne donne pas volontiers « son oreille; » mais elle ne la refuse jamais à un serviteur éprouvé de la nation ou à un débutant. Après le lord, le député est ce qu'il y a de plus élevé dans le pays. Quelle dignité dépasse celle du législateur? Il ne faut point s'étonner si les parvenus ouvrent avec une clé d'or les portes de Westminster. Membre du parlement, le nouveau riche va de pair avec tout le monde, il

devient « l'honorable ami » de ce qu'il y a de plus illustre. La puissance nationale se fait visible en lui : il entre dans un courant de grandeur, dans un nimbe de lumière; il est souverain. Le peuple fut mécontent quand son « grand communeux » Pitt en 1776 devint lord Chatham. La souveraineté des communes est la plus vivante, la plus agissante, la plus entière; les grands orateurs ne s'exilent dans la chambre haute que quand leur ardeur s'éteint, quand leur propre flamme les a consumés. Ils regardent alors de loin, souvent avec envie, ces combats où ils ne peuvent plus se mêler.

III.

« Le parlement, a dit Blackstone, a la puissance absolue, et il est omnipotent. » On a dit plus familièrement de la chambre des communes « qu'elle peut tout faire, sauf d'un homme une femme et d'une femme un homme. » Il est certain que l'autorité parlementaire n'a point de limites bien tracées. Les fonctions du souverain n'ont jamais été définies, et, le parlement se trouvant être l'héritier de l'antique souveraineté royale, tous les pouvoirs y sont indistinctement mêlés. Le parlement est un souverain en trois personnes, le roi, les lords, les communes; de ces trois personnes, les deux premières sont aujourd'hui les moins actives. Il faut à toute loi la sanction royale et la sanction des lords; mais la royauté ne refuse plus la sienne quand les deux chambres sont d'accord, et les lords cèdent toujours à temps à la volonté de la nation, exprimée dans les communes.

La couronne n'a jamais été dépouillée par des lois de ses antiques prérogatives; théoriquement, son autorité est presque sans limites. Il n'y a point de constitution écrite qui l'oblige à prendre ses ministres dans le parlement, à renvoyer un ministère déplaisant aux chambres. Les ministres sont les ministres de la couronne; le cabinet est un conseil royal. Les juges n'exercent leur pouvoir qu'en vertu d'une patente royale qui peut toujours être révoquée. Le roi nomme le commandant en chef de l'armée; l'armée même est *son* armée. On ne peut intenter une action contre le souverain. Il gouverne l'église établie; la *convocation* n'est que son conseil. La suprématie ecclésiastique, au temps d'Henry VIII, d'Élisabeth, de Jacques I^{er}, de Charles I^{er}, donnait au roi une autorité absolue sur l'église; elle s'exerçait par une haute cour qui punissait tous les délits ecclésiastiques, et qui sous Laud devint un objet de terreur pour la nation. Qui reconnaîtrait aujourd'hui dans ce qui reste des

cours ecclésiastiques (la cour des arches) la cour de haute commission?

Rien dans les mots n'a changé; tout a changé dans les choses. La royauté est comme une façade antique qui couvre des bâtimens nouveaux. Le droit de *veto* subsiste toujours, mais depuis le commencement du xviii^e siècle le parlement n'a pas entendu une seule fois la formule du rejet : « le roy s'avisera. » Entourée des cercles de l'aristocratie, comme le soleil de ses planètes, la royauté demeure toujours pour le peuple comme l'image visible de la nation. Les respects humains se fixent plus aisément sur des hommes que sur des idées; mais, quand ces hommes représentent des idées, le respect devient une sorte de religion. Ce simple mot le roi, la reine, évoque dans l'âme de l'Anglais toutes les passions qui sont son orgueil, son souci, et qui sont entrées dans la fibre nationale, car à l'idée de la royauté ne s'attache pas seulement l'idée d'une antique possession, de glorieux souvenirs, de bonheurs ou de malheurs partagés en commun; il s'y attache celle d'un traité, d'un pacte qui protège les libertés religieuse et civile.

Ce traité existe toujours; il fut conclu avec Guillaume d'Orange. La *Déclaration des droits* rappelle les crimes et les erreurs qui ont rendu une révolution nécessaire. Le roi désormais ne pourra plus, par l'exercice d'un prétendu droit de dispense, arrêter l'effet des lois pénales; il ne pourra lever des impôts sans un vote du parlement, ni entretenir en temps de paix une armée permanente. La déclaration confirme le droit de pétition, la liberté électorale, constate que les débats du parlement sont libres, que la nation a droit à une administration de la justice humaine et conforme aux lois. Tous ces droits, tous ces biens sont l'héritage inviolable de la nation anglaise, et c'est à la condition que cet héritage sera gardé intact que l'autorité exécutive est confiée à la nouvelle dynastie. Il faut descendre l'histoire jusqu'à 1830 pour trouver quelque chose de semblable, une négociation ouverte entre une nation et un roi. On ne parle pas de droit divin en Angleterre; le pouvoir exécutif y est moins une propriété qu'une fonction. La nation est fidèle au roi, le roi est fidèle à la nation.

La nouvelle royauté, en se faisant complice de la nation contre l'ancienne, renonçait à la toute-puissance; elle se montra tantôt plus et tantôt moins exigeante, elle était forcément amenée à ne garder du pouvoir royal que ce qui était un obstacle aux prétendants et aux ambitieux. On sent encore, après plusieurs générations, ce caractère exceptionnel de la monarchie anglaise : elle n'a pas l'allure, le ton des monarchies continentales. Elle ne parle pas à l'Angleterre comme les Habsbourgs parlent à l'Autriche, les rois de

Prusse à la Prusse, comme les Bourbons parlaient à la France. Elle se sent en même temps plus solidaire de la nation et plus étrangère, pourrait-on presque dire, à la nation. Elle a les mêmes principes sans avoir le même sang, elle lui est unie par les intérêts plutôt que par les instincts. Elle plane comme un arbitre au-dessus des partis. Elle est moins une race qu'une magistrature. Son principe véritable, c'est l'utilité. *We love*, dit Cowper, *the king who loves the law* (nous aimons le roi qui aime la loi).

Depuis la chute des Stuarts, les discussions sur la prérogative royale n'ont été que des querelles de ménage; la monarchie ne disait plus : être ou ne pas être; elle argumentait, marchandait. Les derniers dévots de la royauté furent ceux qu'on nomma sous George III « les amis du roi, » qui n'allaient point à la cour, mais qui attaquaient l'administration au nom du souverain, dont ils prétendaient connaître la pensée secrète. Au fond, c'était leur propre pensée qu'ils défendaient. Lord Bute fut le dernier favori; George III, qui l'aimait, le fit d'emblée secrétaire d'état. Bute fit son premier discours en qualité de premier ministre; au bout de deux ans, las du pouvoir, il se retira sans motif apparent. Sous les deux premiers Georges, la royauté était en tutelle; George I^{er} vivait avec des femmes rapaces et des courtisans qui préféraient l'argent au pouvoir; George II, flegmatique et lourd, laissa régner Chatham. Seul, George III, plus Anglais et moins Allemand, plus roi que ses prédécesseurs, osa lutter pour sa prérogative. Il n'avait rien du despote, mais il prenait son autorité au sérieux, et voulait secouer le joug des grandes familles. Son esprit comprenait mal les fictions constitutionnelles; il tenait autant aux apparences du pouvoir qu'au pouvoir même; il ne permit jamais à ses ministres de s'asseoir devant lui. Il sacrifia Pitt à un scrupule religieux; sa résistance aux projets de cet homme d'état empêcha la réconciliation de l'Irlande et de l'Angleterre. La guerre d'Amérique fut sa guerre; tant qu'elle dura, il fut premier ministre avec North. Il lui parle sans cesse, dans ses lettres, de son honneur, de ses droits, de sa dignité; il menace quelquefois de retourner en Hanovre et de faire armer son yacht. Bien que la politique personnelle du roi n'eût amené que des désastres, il reste assez puissant pour qu'un billet de sa main colporté par lord Temple (1) fit rejeter l'*India bill* et tomber le ministère de coalition de North et Fox.

(1) « Sa majesté a permis à lord Temple de dire que quiconque doit voter pour l'*India bill* non-seulement n'est pas son ami, mais sera par lui considéré comme un ennemi, et, si ces paroles ne sont pas assez fortes, le comte Temple pourra employer des mots qu'il jugera plus forts et plus efficaces. » L'*India bill* ôta le gouvernement de l'Inde à la compagnie, et le donna à une commission nommée par le parlement.

L'allié du roi, Pitt, devenu ministre à vingt-quatre ans, lutta pour un souverain qui ne l'aimait point, et mit les grandes familles en déroute; cependant, soutenu au pouvoir par sa popularité, par les erreurs de Fox, par la guerre avec la France, il contint la prérogative royale. Le roi le subissait sans pouvoir lui pardonner sa hauteur et son génie. Enfin la folie du roi livra tout au parlement; elle fit de la royauté une fiction. Si aucun parti ne proposa d'interdire le souverain, ce respect même mettait l'interdit sur la fonction souveraine; la nation aimait son pauvre vieux roi, mais elle ne se sentait plus gouvernée que par le parlement.

Dans George IV, le prince de Galles avait d'avance tué le roi; son alliance haineuse avec l'opposition, ses procès, ses vices, son mariage secret, le livrèrent désarmé aux partis. La prérogative enfin passa aux mains délicates d'une femme; elle s'y dépouilla de tout caractère oppressif; elle se fit plus impersonnelle. La reine, protégée par son sexe, par une vie sans tache, par l'intégrité de son caractère, a joué comme sans effort ce rôle suprême d'arbitre entre les partis que les théories constitutionnelles lui assignent. La nation l'aperçoit au-dessus des partis, plutôt résignée à la grandeur que jalouse de s'en parer, fidèle à des conseillers sans avoir de favoris, humaine, ennemie de la guerre; elle ne s'est jamais ligüée avec un parti contre un autre parti, elle n'a jamais conspiré contre les communes. Elle a régné au grand jour; elle n'a eu ni diplomatie secrète, ni politique occulte, ni cour ennemie du parlement. La reine a très nettement tracé en 1852 le programme de ce qu'elle regardait comme les droits de la couronne dans une note qui fut lue par lord Russell au parlement. Ce memorandum était ainsi conçu : « La reine exige d'abord que lord Palmerston (il était alors le chef du cabinet) dise distinctement ce qu'il propose dans un cas donné, afin que la reine sache elle-même distinctement ce à quoi elle donne la sanction royale. Ensuite, quand elle a donné sa sanction à une mesure, elle exige que cette mesure ne soit point arbitrairement altérée ou modifiée par le ministre. Elle est obligée de considérer un tel acte comme un manque de sincérité envers la couronne, lequel mérite d'être puni par l'exercice constitutionnel du droit de renvoyer le ministre. Elle s'attend à être informée de ce qui se passe entre lui et les ministres étrangers avant que des décisions importantes ne soient prises, sur leurs rapports, à recevoir les dépêches en temps convenable, à recevoir les documens qui ont besoin de son approbation à temps pour qu'elle puisse bien en connaître le contenu avant expédition. » On ne peut trouver ces prétentions exagérées : le premier ministre soumet à la reine toutes les décisions importantes du cabinet, il lui fait connaître les princi-

paux scrutins du parlement; mais elle ne prend point de part aux discussions du cabinet. Les théoriciens politiques ont cherché en Angleterre l'exemple de la séparation des trois pouvoirs, mais le secret de la constitution anglaise est au contraire dans le mariage du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Qu'est-ce que le cabinet? C'est un comité des assemblées législatives investi de toutes les fonctions exécutives. Le premier ministre est un souverain électif et révocable qui gouverne au nom du souverain héréditaire. Les ministres sont nominalemeut les serviteurs de la reine, en fait ceux du parlement. En théorie, c'est le souverain qui choisit les membres de la commission exécutive; en pratique, c'est la majorité des communes. Un ministère renversé, le souverain appelle le chef du parti vainqueur, qui amène ses amis, ses adhérens, tous ceux qui ont préparé la victoire ou qui peuvent la consolider.

Le *cabinet* commença par la *cabale*. L'institution qu'on regarde aujourd'hui comme l'organe essentiel du gouvernement parlementaire fut regardée d'abord avec méfiance. Les ministres étaient les hommes du roi; ils se nomment encore les ministres de sa majesté, car en Angleterre les mots changent longtemps après les choses, tandis qu'en France les choses ne changent que longtemps après les mots. Au début, il n'y avait aucune solidarité dans le cabinet; aujourd'hui cette solidarité est si étroite qu'un ministre est responsable d'une mesure qu'il a combattue dans le conseil. S'il diffère de ses collègues sur un point important, il doit se démettre. Les délibérations du conseil sont enveloppées d'un secret absolu; on ne tient aucun procès-verbal des séances. Les ministres n'écrivent point, ne racontent jamais ce qui s'y passe. Il y a une saveur presque révolutionnaire dans cette proposition : le cabinet est un comité des chambres; il faut la corriger en ajoutant que le mandat de ce comité n'est pas plus impératif que le mandat des députés. Le mystère dont s'enveloppe le conseil, la solidarité de ses membres, lui font une sorte de conscience qui reste libre. La majesté de la couronne est aussi préservée par ces précautions. Il serait impossible à un Anglais de rester longtemps ministre, s'il n'était secret.

Il n'est pas mauvais que la puissance du premier ministre, qui risque de s'exalter par les triomphes de l'éloquence et les applaudissemens populaires, vienne pour ainsi dire se reposer et se refroidir dans des délibérations sans écho. La force bruyante qui éclate dans les assemblées et qui entraîne les hommes par la parole ne suffit pas aux hommes d'état : ils ont besoin encore d'une force latente, tirée de ce qui représente l'intérêt et la grandeur nationale sous la forme la plus auguste et la plus invariable. Le pouvoir du

ministre est une conquête qu'il a sans cesse à protéger contre les partis; il n'a pas seulement à vaincre ses ennemis politiques, il doit encore triompher de ses amis, de leurs sourdes divisions, de leurs jalousies. La royauté lui sert en quelque sorte d'armure invisible, elle l'élève à des sommets plus tranquilles. Sans convoitises, elle peut calmer les convoitises, — sans haine, guérir les haines. Il faut la supposer ce qu'elle est aujourd'hui, honnête, sincère, fidèle à la nation; alors sa seule présence n'a plus seulement le don de réprimer l'ambition, elle l'élève et la purifie.

Tombât-elle pour quelque temps entre des mains indignes, la royauté anglaise n'est plus capable d'opposer des obstacles infranchissables à la souveraineté parlementaire. Les droits positifs dont elle est encore armée, le droit de dissolution, celui de créer de nouvelles pairies, ne peuvent s'exercer qu'avec le concours du cabinet, et les cabinets sortent des chambres, et ne peuvent se passer de leur concours. Dans une crise suprême, le premier ministre peut faire appel au pays, renvoyer une chambre hostile; mais la liberté électorale est entière, il n'y a point d'administration qui puisse corrompre, épouvanter ou tromper les électeurs; le pays a toujours le dernier mot. Tout s'incline à la longue devant lui, ministres, pairs, monarchie.

Les partis ne peuvent s'organiser fortement que dans les pays où l'état n'est pas organisé lui-même comme un parti, et le gouvernement parlementaire ne va pas sans l'organisation des partis; j'entends par là la faculté pour les hommes qui poursuivent le même but politique de se grouper, de se réunir, de fonder des journaux, de propager leurs doctrines dans des réunions publiques, de maintenir une perpétuelle agitation pacifique. Un parti est comme une armée, il a son état-major, ses cadres, son trésor; l'état n'intervient pas dans la lutte : il ne convertit pas ses fonctionnaires en agens électoraux. Quand il pose des questions au pays, il n'essaie pas d'y répondre d'avance. On cherche en vain l'état hors de Londres : le lord-lieutenant, le shérif, sont des notables plutôt que des fonctionnaires.

Mille gouvernemens locaux, paroisses, corporations, comités, couvrent toute la surface du royaume; l'aristocratie, la richesse, la terre, le clergé, sont les seules puissances visibles dans les comtés. Tout ce que nous nommons en France l'administration leur appartient. Qu'une lutte électorale s'engage, les deux partis, toujours prêts, mettent en ligne toutes leurs forces; sous mille formes, en mille lieux, on cherche à exciter, à émouvoir les électeurs. L'état pendant ces grands duels n'a qu'une mission, il maintient l'ordre. La diffamation contre les hommes publics, les ministres, n'a d'autre

frein que le droit commun ; la colère, l'envie, l'injustice et la haine peuvent à leur gré se déchaîner. Ces orages n'épouvantent personne, ils semblent aussi inévitables que les vents d'équinoxe. Au pouvoir ou hors du pouvoir, les partis font de la propagande, remuent l'opinion. La politique a une sorte d'ardeur théologique ; ce mot ne fait pas horreur comme aux pays latins. La politique envahit tout, elle est assise au foyer domestique, à toutes les tables, elle se glisse dans tous les livres, elle respire partout ; on n'en sépare point l'économie politique, l'administration, la science des finances, comme je ne sais quoi de bas et d'impur. Les femmes n'en sont pas moins des femmes pour avoir une opinion. Les affaires de l'état ne sont point le monopole d'une classe de vendeurs de sermens et de marchands d'éloquence. Il n'y a pas deux pays dans le pays, l'un qui vit de la politique, et l'autre qui la subit, s'en défend, s'en éloigne avec dédain ou dégoût. On demande à un homme d'avoir la préoccupation, la passion des choses publiques, du bien public ; l'esprit de parti n'est pas regardé comme un danger pour l'état, on y voit une condition nécessaire du gouvernement libre. Ce n'est pas assez de dire : Je veux servir le pays ; avec qui voulez-vous le servir ?

Ces mœurs n'assurent pas seulement la liberté électorale la plus complète ; la nation est tellement pénétrée et saturée de politique que l'élection exprime d'une manière à peu près parfaite la volonté nationale. Elle n'est point une sorte de saillie imprévue, elle sort du corps électoral comme le fruit sort de l'arbre. Il faut sans cesse avoir cette vérité devant les yeux pour ne pas s'étonner de l'omnipotence parlementaire : la souveraineté de la chambre n'est pas en quelque sorte superposée à celle de la nation, elle en est exprimée. Rien ne la gêne dès lors, les hommes politiques vivent dans l'opinion comme des salamandres dans le feu. Il n'y a pas de mesure législative qui ne soit discutée, commentée, amendée, critiquée, d'un bout à l'autre du pays. Les parlemens ne sont que des greffiers de la volonté nationale, ou plutôt il y a comme une circulation perpétuelle de volontés entre les mandataires et les mandans, entre le peuple et ses représentans. Le parlement agit sur la nation, et la nation sur le parlement. Il est assez vain de décréter que le mandat est impératif quand la nation est insoucieuse, indolente, ignorante ; il est oiseux de le faire quand les esprits sont toujours tendus, quand le souci des affaires publiques est incessant, universel, quand la politique devient pour ainsi dire une partie de l'hygiène nationale.

IV.

Il n'y a point de constitution, point de charte écrite qui définisse les pouvoirs du parlement. Ces pouvoirs n'ont pas de limite précise; ils sont de toute nature, religieux, législatifs, judiciaires, administratifs.

La constitution actuelle de l'église d'Angleterre date des premières années du règne d'Élisabeth; toute une session lui fut consacrée. On vota des lois canoniques et liturgiques comme on aurait voté d'autres lois; elles furent envoyées, comme de coutume, des communes aux lords. Il se trouva deux pairs temporels et neuf prélats pour voter contre la suprématie spirituelle de la reine et l'exclusion absolue de l'autorité spirituelle de « tout prince ou prélat étranger. » Ce fut à la majorité des voix qu'on remit en vigueur, avec quelques changemens, le « livre de prières » d'Édouard VI, et qu'on établit de fortes pénalités contre ceux qui attaqueraient la nouvelle liturgie. Le parlement n'est pas un concile, et pourtant la transsubstantiation a été la doctrine de l'église jusqu'à ce que le parlement l'ait abolie. Qui a mis fin au célibat des prêtres? Le parlement. L'église étant nationale, elle reste forcément soumise à la puissance législative. L'église aime à considérer sa doctrine comme un héritage direct des apôtres, comme un dépôt transmis à travers les âges; mais on ne peut la regarder comme une simple famille apostolique, elle demande trop à l'état, à la société civile. Elle possède des privilèges; elle a une part directe dans l'autorité législative, puisque ses évêques siègent à la chambre des lords; elle conserve un rôle important dans l'administration des paroisses, et la constitution des paroisses n'a été qu'ébranlée par la réforme de la loi des pauvres; en principe et en fait, elles demeurent toujours les foyers, les centres de l'administration provinciale.

Quel est l'état de la législation en ce qui concerne l'église anglicane? 1° La loi a permis qu'un grand nombre de fondations fussent appropriées à des usages religieux, 2° que le clergé anglican conservât ces fondations à la condition de remplir certains devoirs et engagements; 3° elle asservit ce clergé à une forme particulière de culte, à la doctrine du *Prayer Book* et des 39 articles; 4° elle permet aux évêques de siéger à la chambre des lords; 5° elle leur permet de tenir des cours ecclésiastiques, mais on peut en appeler des décisions de ces cours devant le conseil privé; 6° elle autorise les réunions d'une assemblée ecclésiastique nommée *convocation*, qui peut discuter certaines matières, et, avec la permission et l'assistance du parlement, prendre une part subordonnée dans la législa-

tion. Le parlement, qui a donné à l'église ses dogmes, sa constitution, ses privilèges, sa richesse, peut modifier son ouvrage. Il a déjà défait l'établissement de l'église anglicane d'Irlande, et remis cette église dans le droit commun. Il n'y a aucun doute qu'il pourrait délier un à un en Angleterre même les liens qui rattachent l'église à l'état.

Pour ce qui est de l'administration, on ne peut pas dire qu'elle soit tout entière dans le parlement, car les comtés, les villes, les paroisses, ont des pouvoirs administratifs très étendus; mais il n'y a rien pour ainsi dire entre le parlement et cette multitude de corps isolés, indépendans et sans cohésion. Il n'y a pas de grands corps administratifs tout-puissans, formant une sorte d'état dans l'état. L'administration ne se sépare pas nettement de la politique. Si l'on réduisait le cabinet aux ministères purement politiques, on ne laisserait pas assez de place à l'ambition des partis, on ne saurait plus comment récompenser les services rendus dans l'opposition; les autres ministères sont les premiers échelons sur lesquels se hissent les jeunes talens, les réputations nouvelles. En face de cabinets réduits à un petit nombre d'hommes indispensables s'élèverait une administration savante placée au-dessus des orages de la politique, bien plus préoccupée d'échapper au contrôle de la chambre des communes le jour où ses chefs n'appartiendraient plus au parlement; en ce moment, ceux-ci servent de lien vivant entre les volontés changeantes de la nation et cette volonté tenace et traditionnelle qui s'enracine toujours dans les bureaucraties.

Faire paraître à côté des ministres des directeurs placés à la tête des grandes administrations répugnerait à l'esprit du parlement anglais. Ces personnages, habitués au respect, au silence des bureaux, seraient emportés comme des feuilles mortes dans les orages des communes. Leur éloquence technique reculerait devant la dialectique aisée, devant les sarcasmes des gladiateurs oratoires. Ils détesteraient la chambre, qui les mépriserait. Les ministres, dont le sort est toujours incertain, les sacrifieraient sans pitié. C'est à conjurer à temps les colères de la chambre que servent surtout les *petits ministres*. Vrais souffre-douleurs, ils couvrent à la fois le ministère et les administrations. Quand on fit la grande réforme de la loi des pauvres, on essaya de confier la direction de l'assistance publique à une commission purement administrative. Les « trois rois de Somerset-house » n'eurent qu'un règne assez court; ils avaient dans le parlement beaucoup d'ennemis et pas un défenseur officiel. La commission fut dissoute, et c'est un ministre aujourd'hui qui dirige ce département.

On n'entend point parler en Angleterre de « l'administration »

comme d'un corps distinct du corps politique. Ce mot s'emploie dans un tout autre sens; on dit : « l'administration de lord Palmerston » pour « le cabinet de lord Palmerston; » c'est qu'en effet le cabinet et la chambre, que le cabinet représente, sont la véritable administration. Il n'y aura rien à redouter de l'esprit bureaucratique tant que le parlement le dominera par l'esprit politique. On pourra centraliser davantage tout ce qui touche à l'éducation publique, à l'assistance, à la collection des impôts; mais tant que le pouvoir législatif restera le moteur principal de l'état, l'âme du gouvernement, la centralisation, étant liée à la loi, en respectera les formes, les garanties, et ne deviendra pas un instrument d'oppression. Le parlement peut tout changer, il pourra effacer les limites féodales des paroisses, abolir la corporation de Londres, mettre des préfets à la place des lords-lieutenans, réformer Oxford, Cambridge, les grandes écoles : les barrières locales, les constructions antiques, ne restent debout que par sa tolérance; mais l'instinct de la conservation l'avertit qu'il ne faut pas transférer à d'autres son droit universel de réforme. Les lords eux-mêmes le sentent, ils accordent une réforme pour conserver le droit d'en empêcher une autre.

Il n'y a pas de pays plus centralisé que l'Angleterre, en ce sens qu'il y a une volonté centrale qui peut tout faire et défaire, qui embrasse tout, qui ne connaît pas de frein, qui se modifie librement, d'âge en âge, de génération en génération, d'année en année, en restant toujours souveraine. Cette volonté est économe d'efforts, comme un ouvrier habile qui ne dépense que la force nécessaire pour obtenir un certain effet. Elle ne fait que le nécessaire, elle ne dérange point tous les petits centres où s'accomplit tant bien que mal une besogne sociale, politique, religieuse. Elle laisse vivre tout ce qui a de la vie, durer tout ce qui peut durer. L'Anglais ne goûte pas, ne connaît pas le plaisir de la destruction. Le lord-chancelier est toujours le *cancellarius*, le gardien de la conscience du roi; il est le représentant suprême de cette juridiction d'équité, reste des temps barbares où le roi mitigeait lui-même ou cassait les jugemens; il nomme à des bénéfices et convoque le parlement, il est le tuteur naturel des mineurs, des aliénés; il confond en sa personne les trois pouvoirs, le judiciaire comme magistrat, l'exécutif comme membre du cabinet et comme représentant spécial du roi, le législatif comme président de la chambre des lords. Quand il s'agit de ses privilèges, la chambre des communes a eu longtemps la prétention de se rendre elle-même justice, et de ne pas tolérer l'intervention des cours ordinaires. Elle a fait incarcérer des prévenus sur un simple mandat et sans indication des motifs de l'arrestation. En

1810, sir Francis Burdett fut arrêté et emprisonné à la Tour par ordre du parlement. La chambre des communes peut mettre en accusation et faire juger par la chambre des lords, convertie en cour suprême, non-seulement les ministres, mais tous les officiers de la couronne; on se souvient du procès de Warren Hastings. Dans ces grands procès, les communes sont représentées par trois accusateurs; c'étaient, pour Warren Hastings, Burke, Fox et Sheridan. Le dernier procès de ce genre a été, dans ce siècle, celui de lord Melville, accusé de malversation.

La prérogative judiciaire de l'assemblée est une arme bien émoussée; on saurait à peine parler aujourd'hui des privilèges du parlement, car le plus humble Anglais jouit de la liberté de la parole et de la liberté personnelle. Depuis longtemps, il n'y a plus de précautions à prendre pour garantir les députés contre l'autorité royale. Aussi chaque fois que les communes ont voulu invoquer de trop grands privilèges, la nation et la justice du pays ont repoussé ces prétentions. Elles ont triomphé des communes quand celles-ci ont voulu empêcher les imprimeurs de reproduire leurs débats ou priver des citoyens des bénéfices de l'*habeas corpus* et les soustraire aux tribunaux ordinaires. En 1771, un imprimeur, Wheeble, fut cité devant la chambre pour répondre de la publication des débats parlementaires; il refusa de paraître. La chambre offrit une prime de 50 livres pour son arrestation. Wilkes, alors *alderman* faisant fonction de juge à Guildhall, acquitta l'imprimeur. Un autre imprimeur intenta une poursuite contre le messenger de la chambre chargé de l'arrêter. Wilkes et Oliver condamnèrent ce messenger à payer caution. Les ministres mirent Oliver à la Tour, et peu de temps après le lord-maire Crosby. Les juges refusèrent de s'interposer entre la chambre et les magistrats de la Cité, et ceux-ci restèrent en prison jusqu'à la fin de la session. Depuis cette époque, les journaux ont publié sans être inquiétés les débats de la chambre. Tous ces procès ne sont que des souvenirs. Les communes hésiteraient longtemps aujourd'hui avant de poursuivre un pamphlétaire ou un orateur pour « mépris de leur privilège. » La diffamation contre la chambre ou contre l'un de ses membres peut être réprimée par « la cour du banc du roi, » aussi bien que tout autre libelle calomnieux.

Il faut bien le remarquer, toutes les fois que les communes font l'abandon de quelque ancien droit, c'est moins au profit du pouvoir exécutif que du pouvoir judiciaire : le pouvoir exécutif, c'est encore le parlement, car il n'est qu'une délégation du parlement, c'est un pouvoir essentiellement politique; mais il est arrivé fréquemment que la chambre des communes a fait des sacrifices volontaires au pouvoir judiciaire, qui vit en dehors et au-dessus des partis. C'est

ainsi que le parlement a institué une cour spéciale pour prononcer sur les demandes en divorce. Il a récemment décidé qu'il n'examinerait plus les pétitions faites contre les élections entachées de corruption ou de violence; il confie à des juges la vérification des pouvoirs contestés de ses propres membres, abandonnant ainsi un privilège précieux, et dont toutes les assemblées politiques sont jalouses. Il songe aujourd'hui très sérieusement à modifier tout le système de la législation dite *privée*. Au début de chaque session, on nomme un grand nombre de comités qui ont pour mission principale de statuer sur toutes les demandes de concessions. Ces comités fonctionnent en réalité comme des tribunaux : les compagnies de chemins de fer, les constructeurs de docks, de ports, les compagnies rivales qui s'occupent d'éclairer les villes, de leur fournir de l'eau, de les assainir, apparaissent devant ces tribunaux avec leurs témoins, leurs avocats spéciaux, qu'on nomme les *avocats parlementaires*. Les enquêtes, au lieu de se faire sur rapports d'ingénieurs, comme devant nos savans conseils des mines et des ponts et chaussées, se font par un débat oral et contradictoire.

Le parlement a été frappé des vices de ce système. D'abord il est fort coûteux; il n'est pas rare qu'une compagnie de chemins de fer dépense 40,000, 50,000, 60,000 liv. st. dans l'enquête parlementaire : il y a une compagnie de chemin de fer anglaise qui n'a pas dépensé moins de 300,000 livres. S'agit-il de travaux à faire dans le port de Cork en Irlande, le procès, au lieu de se faire sur place, se fait à Londres; il faut faire venir les témoins à grands frais. Le prix des bills parlementaires a pesé bien lourdement sur la construction du réseau des chemins de fer anglais. Ce réseau représente un capital de 300 millions de liv. st. On peut juger ainsi de la grandeur des intérêts qui se débattent dans les comités de la chambre. Les juges de ces tribunaux parlementaires sont souvent inexpérimentés, ignorans; les ingénieurs les accablent de leur science, les avocats de leurs argumens. Il faut traiter chaque question *ab ovo*, la jurisprudence de ces comités nombreux et mobiles est forcément incertaine, changeante; elle doit être souvent redressée par le comité judiciaire permanent de la chambre des lords, qui sert de cour d'appel. Les comités sont si surchargés d'ouvrage et travaillent si lentement, qu'il est devenu nécessaire de donner au ministère dit *Board of trade* la faculté d'émettre des ordres provisoires pour les grands travaux publics. Le parlement, bien entendu, peut confirmer ou infirmer ces ordres, et les intéressés peuvent envoyer des pétitions à la chambre pour en arrêter l'exécution. Aujourd'hui il est question de renvoyer toute la législation privée à un véritable tribunal extérieur au parlement, mais l'on ne s'accorde pas encore sur la consti-

tution et sur la compétence de ce tribunal. Ne contiendra-t-il que des juges, des gens de loi? Leur associera-t-on des ingénieurs, des financiers? Quoi qu'il en soit, le parlement semble tout prêt à faire l'abandon de son ancienne autorité en matière de concessions; mais il ne veut la livrer qu'à des arbitres indépendans de la couronne et du gouvernement du jour.

V.

C'est une erreur générale de croire que le gouvernement parlementaire soit forcément un gouvernement libre. L'histoire de la convention ne montre-t-elle pas qu'une assemblée peut devenir le tyran le plus odieux, le plus impitoyable, parce que la responsabilité s'y divise, et pour ainsi dire s'y perd et s'y dissout? Y a-t-il rien de plus pitoyable que tant d'essais du gouvernement parlementaire qui n'ont jamais abouti qu'à des dictatures plus ou moins hypocrites? Une chambre peut, tout comme un souverain, devenir arbitraire, violente, s'engouer, s'entêter, avoir des caprices, des manies. Quel est en Angleterre le frein le plus puissant de l'omnipotence parlementaire? Ce n'est plus la prérogative royale, ce n'est plus la chambre des lords, c'est plutôt l'autorité judiciaire. J'ai déjà montré comment le parlement se dépouille de ses attributions au profit du pouvoir judiciaire plutôt qu'au profit du pouvoir exécutif. Il y a plus : l'autorité judiciaire fixe la place de tous les organismes politiques et en arrête tous les écarts; elle sert de *ne plus ultra* à tout ce qui exerce une autorité publique. La cour du banc de la reine est une quatrième puissance dans l'état; elle a le droit de contrôle, elle empêche toutes les usurpations, celles de la couronne, celles des ministres, celles des fonctionnaires de l'état, celles des fonctionnaires municipaux. Là fut jugé le différend entre Jacques et les sept évêques, et l'histoire doit rendre cet hommage au roi, qu'il ne songea pas à pervertir la justice dans ce grand débat où sa couronne était en jeu. Les jurés furent choisis comme de coutume. Que signifie cette institution du jury aussi sacrée que l'institution parlementaire? C'est que la nation, qui délègue tous les pouvoirs, a gardé pour soi le droit de punir. Les marchands qui vont donner leur verdict (*vere dictum*) sont les descendants de ces guerriers barbares qui rendaient eux-mêmes justice et qui déposaient des rois.

« La pureté et l'impartialité, dit Junius (lettre du 21 janvier 1769), dans l'administration de la justice est le lien le plus ferme par où l'on s'assure de la soumission empressée du peuple et on rat-

tache ses affections au gouvernement. Il ne suffit pas que les questions de droit privé soient décidées avec justice, ni que les juges soient supérieurs à l'infamie de la corruption pécuniaire. Jeffries lui-même, quand il ne s'agissait pas de la cour, était un juge probe. Un juge qui est sous l'influence du gouvernement peut être honnête dans la solution des procès privés et pourtant traître envers la nation. » Comment les juges anglais sont-ils soustraits à l'influence du gouvernement? Comment la justice est-elle devenue le pouvoir suprême, le grand régulateur de l'état? Ceux qui font les lois, presque en tous pays, se croient supérieurs aux lois; en Angleterre, le législateur tire plus de gloire du respect qu'on accorde à la loi que de la puissance qu'il possède de la changer. En France, qui a le plus souvent violé la légalité, les rois ou les assemblées? Notre histoire est remplie des outrages que la monarchie absolue, puis les gouvernements révolutionnaires, ont faits au droit. C'est en France qu'a été dit ce mot : « la légalité nous tue ! »

« Nous comptons, dit le duc de Broglie dans son livre sur *le Gouvernement de la France*, des juges non par centaines, mais par milliers. De ce fait, il résulte que nous ne pouvons avoir, comme nos voisins, un corps composé d'hommes de premier ordre et de jurisconsultes consommés. » Si l'autorité judiciaire est si puissante en Angleterre, cela vient de ce qu'il y a très peu de juges. Trois cours seulement représentent l'ancienne cour du roi, *l'aula regia*, celle du banc du roi, plus spécialement chargée à l'origine des procès criminels, celle de l'échiquier des matières fiscales, celles des plaids communs, des causes civiles ordinaires. Chacune a cinq juges seulement; et quinze juges, dans leurs assises criminelles et civiles, rendent la justice dans presque toute la Grande-Bretagne. Il faut ajouter à ces cours de droit strict les cours d'équité, qui peuvent suppléer à la loi, en corriger les lacunes, qui créent une sorte de droit perpétuel, organique, toujours en croissance, émané de la conscience individuelle du juge. Il y a donc fort peu de juges; ces personnages sont hors de pair, ils ont une majesté empruntée à la majesté royale, une dignité aussi stable que celle des législateurs héréditaires. A peine monté sur le trône, George III décida que les commissions royales données aux juges n'expireraient pas à la mort du souverain. Leurs appointemens sont payés par la liste civile, et ne sont par conséquent pas discutés tous les ans dans le parlement, puisque le chiffre de la liste civile est réglé pour toute la durée d'un règne. Le lord chancelier, qui est ministre de la justice, et président de la chambre des lords en même temps que juge, reçoit 500,000 fr. par an, le *chief justice* du banc de la reine 200,000 fr., celui des plaids communs et le *lord chief baron* 175,000 fr.; les

autres juges 125,000 fr. (1). Quand ils montent au banc des juges, ils sont déjà riches, car on ne choisit que les avocats les plus en renom, les plus heureux. Le juge n'a rien à demander à la couronne, aux ministres; il n'a ni la crainte de descendre, ni celle de ne pas monter. S'il est jaloux de renommée, il n'en peut tirer que de son impartialité; il ne descend à la postérité que s'il est devenu comme une image de l'équité, si sa raison profonde a exprimé le sens le plus exact en même temps que le plus heureux de cette foule de documens et de règles qu'on appelle la loi. Il faut qu'il représente quelque chose d'impersonnel, la continuité dans le mouvement discontinu des affaires humaines, le passé parmi les mouvantes passions du présent.

Il est tout simple que l'autorité judiciaire, née à l'abri de la couronne et représentant les droits de la société contre les passions individuelles, soit, même dans un pays aristocratique, restée longtemps le défenseur jaloux des droits de la royauté. Lord Mansfield, lord Thurlow, lord Loughborough, lord Eldon, lord Ellenborough, furent des alliés de la cour; lord Mansfield et lord Ellenborough entrèrent même dans des cabinets, devinrent des agens du pouvoir exécutif. Lord Mansfield tenta de réduire les droits du jury en matière de presse, de l'enfermer dans le simple jugement des faits. Il ne s'attira pas seulement les colères de Junius. Un autre juge se trouva pour combattre cette doctrine, lord Camden. Il montra qu'on ne peut séparer absolument le fait et le droit, que le jury qui dans le meurtre cherche le degré de malice, dans le vol le degré de félonie, peut chercher aussi dans un libelle l'intention coupable. Lord Camden eut raison de lord Mansfield, et en 1791 le bill de Fox devint la sauvegarde de la liberté de la presse.

Le parlement n'est qu'un des ouvriers qui travaillent à l'édifice de la loi : à côté de la loi écrite, faite sous la piquère et l'éperon du moment, il y en a une autre, fille des siècles, de la coutume, sortie par degrés de la conscience et de la raison des juges. Ce sont presque toujours des procès qui ont fixé de la manière la plus stable et avec le plus de retentissement les conquêtes solides de la liberté, car les théories politiques ne remuent pas l'âme d'une nation aussi aisément que ces drames dont elle voit, dont elle aime ou dont elle abhorre les acteurs. Il y a d'ailleurs dans le génie anglais une disposition à vénérer tout ce qui est puissant : or le législateur ne fait que conférer une puissance sur les hommes et sur les choses, il ne touche pas de sa propre main à la fortune et à la vie des

(1) Les juges irlandais (il y en a douze) ont 92,000 francs, les écossais 75,000, les juges des cours de comté 27,600 francs.

citoyens; il semble donc moins redoutable et moins grand que le juge.

Qui le premier a décidé que tout esclave devenait libre en touchant le sol anglais? C'est lord Mansfield à propos d'un noir saisi sur un vaisseau de la Tamise. Qui apprit la tolérance aux whigs? Ce sont les magistrats. Ils ont atténué les effets des lois iniques contre les dissidens et les catholiques. Les gens de robe, habitués à consulter la raison, ne sont pas enclins au fanatisme. Lord Mansfield, conservateur si sévère, gardien si jaloux des droits de toute autorité antique, fut un protecteur des dissidens. Il condamna la corporation de la Cité de Londres, qui infligeait des amendes aux shérifs qu'elle avait nommés et qui ne pouvaient remplir leurs fonctions faute de se conformer au rite anglican. « Ce n'est pas un crime, disait-il à la chambre des lords, érigée en cour d'appel, pour un homme de dire qu'il est un dissident, ce n'est pas un crime pour lui de ne pas recevoir le sacrement suivant les rites de l'église d'Angleterre; le crime consisterait à le faire contrairement aux dictées de la conscience (1767). » C'est la cour de chancellerie qui a tout à fait mis à l'abri les chapelles et les terres des sectes dissidentes (1844). Faut-il rappeler tout ce qu'ont fait les juges pour une liberté aussi précieuse que la liberté de conscience, pour la liberté personnelle? Jusqu'au règne de George III, il fut permis de faire des arrestations en vertu de mandats généraux (*general warrants*) qui ne désignaient pas nominativement les personnes suspectes. Quand parut le 45^e numéro du journal de Wilkes, le *North Briton*, Halifax fit arrêter 45 personnes. En 1762, le *chief justice* du banc du roi prononça que ces mandats généraux étaient illégaux; les agens du pouvoir furent condamnés à de fortes amendes. Wilkes, un moment arrêté, obtint 100,000 francs de dommages-intérêts. Les tribunaux interdirent jusqu'à la saisie en bloc des papiers d'un sujet du roi; les mandats de saisie doivent spécifier exactement les papiers qui sont recherchés, et ce sont les seuls qu'on puisse emporter. Il n'est pas licite de mettre le domicile d'un citoyen au pillage. Lord Camden expose cette doctrine en 1765 dans la cour des plaids communs.

Les communes n'intervinrent pas législativement dans ces fameuses querelles. Pendant que les procès relatifs aux mandats généraux duraient encore, l'attorney-général pouvait dire audacieusement « qu'il ne se souciait pas plus des résolutions des communes en cette matière que d'autant de jurons de porteurs ivres. » Les *résolutions* des communes ne sont en effet que des expressions d'opinion, elles n'ont pas de sanction légale. Les communes ne se croient pas le droit de changer une loi pendant qu'elle s'interprète et s'exécute : elles ne pourraient donner à une loi nouvelle un effet ré-

troactif. La nation représentée dans le parlement ne défie point la nation représentée dans le jury. Le juge se trouve ainsi pendant des mois, souvent pendant des années, sur une sorte de Sinaï, plus haut que les faiseurs de lois, et appelant sur lui les yeux de toute la nation.

Le prestige des juges ne tient pas seulement à ce rôle auguste; ce n'est pas assez que leur sagesse dirige les consciences ignorantes des jurys, que leur main les mène au vrai, que leurs arrêts deviennent comme des axiomes que les âges se transmettent. Le magistrat devient législateur sans cesser d'être magistrat. La chambre des lords peut être ou tribunal ou chambre législative. Ceux qui ont le plus longtemps veillé à l'application des lois sont les meilleurs correcteurs de législation. L'autorité morale des juges est donc presque sans bornes. La liberté de conscience, la liberté personnelle, la liberté de la presse, ne sont pas, grâce à eux, restées des mots, des chimères; ces biens sacrés sont devenus aussi inviolables que le droit de propriété, que les biens purement tangibles et matériels.

La chambre des communes est l'expression vivante de la souveraineté nationale; mais cette souveraineté n'est point une force aveugle, infantine, capricieuse, remuante, prête à faire des ruines plutôt qu'à ne rien faire. Le parlement peut tout faire, mais il se contente de corriger l'œuvre du passé, il ne prétend pas la renouveler tout entière. L'Angleterre ne connaît pas encore la doctrine funeste en vertu de laquelle nulle génération n'aurait le droit de lier d'autres générations. S'il en était ainsi, ce n'est pas seulement la constitution politique, ce sont toutes les lois qu'il faudrait sans cesse changer. Où commencent d'ailleurs, où finissent les générations? La chambre des communes est la force motrice de l'Angleterre, et il lui suffit de vaincre dans ses patients efforts les forces résistantes de la tradition, de la coutume, de la couronne, de l'aristocratie. Une sorte d'équilibre mobile s'établit sans cesse entre toutes ces forces. Les communes anglaises ne se sont jamais considérées que comme des instrumens de la grandeur, de la prospérité, de la sécurité de l'Angleterre. Leur souveraineté s'arrête toujours instinctivement devant tout ce qui semble menacer la patrie.

AUGUSTE LAUGEL.

L'ÉGLISE

DES ANCIENS-CATHOLIQUES

DE HOLLANDE

- I. Dupac de Bellegarde, *Histoire abrégée de l'église métropolitaine d'Utrecht*. Utrecht 1852. —
II. C. H. van Vlooten, *Esquisse historique sur l'ancienne église catholique dans les Pays-Bas*. Paris 1861. — III. Dr R. Benninck Janssonius, *Geschiedenis der Oud-Roomsch Katholieke kerk in Nederland (Histoire de l'église ancienne-catholique dans les Pays-Bas)*. La Haye 1870. — IV. *Verhandlungen des Katholiken-Congresses in München (Actes du congrès catholique de Munich)*. Munich 1871.
-

Il y a quelques années, M. Renan prédisait que l'ère des dissensions et des schismes allait se rouvrir pour l'église catholique. Deux grands faits déterminaient en lui cette conviction : en premier lieu, le mouvement accéléré de centralisation qui entraîne le catholicisme vers cette forme absolue que nous nommons en France l'ultramontanisme; en second lieu, la disparition imminente du royaume temporel de la papauté, conséquence tardive, mais rigoureuse, du nouveau droit politique inauguré par la révolution. Ces deux faits, en apparence étrangers l'un à l'autre, se relient cependant par une étroite solidarité. En même temps que la papauté devenait plus absolue dans l'ordre religieux, elle se heurtait plus violemment que jamais contre les conditions d'existence des sociétés modernes, et l'ambition de l'Italie, en quête de sa capitale naturelle, se trouvait dès lors soutenue par les défiances et les antipathies d'innombrables alliés répandus dans le monde entier. D'autre part, la nouvelle position faite à la papauté par les événemens et par ses propres

efforts devait, au sein des masses catholiques, rendre la vie aux anciens fermens d'indépendance relative, gallicanisme, jansénisme, épiscopalisme, dont elle se croyait à jamais délivrée. Ces tendances, que nous appellerons constitutionnelles pour les distinguer de l'absolutisme ultramontain, semblaient, il est vrai, devoir se briser contre le fanatisme des uns et l'indifférence des autres; mais elles n'allaient pas tarder à se voir appuyées par le sentiment désormais très vif de l'incompatibilité entre le catholicisme défini par le *Syllabus*, décrété par le dernier concile, et les nécessités les plus impérieuses de la société contemporaine.

On ne saurait assister sans intérêt aux premières manifestations du mouvement, — dirons-nous réformiste ou réactionnaire, il mériterait à la fois les deux épithètes, — qui agite l'église catholique, et qui, sans rejeter le catholicisme en principe, vise à le rendre supportable aux peuples modernes en le purifiant des exagérations ultramontaines; mais jusqu'à quel point cette réforme intérieure est-elle possible? Le principe du catholicisme, c'est l'autorité souveraine de l'église, plus spécialement celle du clergé, son seul organe légitime, plus spécialement encore celle de la collectivité des évêques, dépositaires des traditions et des pouvoirs sacerdotaux, seuls habiles à les transmettre par voie d'ordination régulière. La papauté a si bien fait que le corps épiscopal n'est plus que l'ensemble des délégués ou des préfets du pape; il a échangé son ancienne indépendance contre cette position subalterne en vertu d'un décret rendu par lui-même et ratifié plus tard par la soumission de la minorité récalcitrante. Sur quoi donc s'appuyer pour tenter la réforme désirée sans tomber dans l'hérésie? Où trouver en dehors de l'épiscopat régulier cette transmission de l'autorité divine qui seule fait le prêtre capable d'enseigner et d'absoudre *de jure*? Et si l'on prétend s'en passer, n'est-on pas dès lors entraîné fatalement vers un nouveau protestantisme? Peut-être la nécessité fera-t-elle surgir des ressources que l'on ne saurait définir d'avance; peut-être, certaines éventualités venant à se réaliser, — par exemple l'avènement d'un autre pape, — l'épiscopat se retrouverait-il moins unanime dans son abdication volontaire ou forcée. Les mouvemens religieux ne se piquent pas toujours d'une logique parfaite, on serait même tenté parfois de penser que c'est ce dont ils se soucient le moins; mais de nos jours, où l'enthousiasme religieux est rare, il est désirable qu'une certaine correction préside aux essais de réforme. Au moins accordera-t-on que les chances d'avortement de l'agitation actuelle seraient bien moindres, si elle pouvait se rattacher à tout le passé catholique par une filiation dont l'opinion ultramontaine pourrait seule contester la légitimité.

Voilà ce qui rend une importance toute spéciale à une petite église catholique tenue à Rome pour schismatique, mais reconnue autrefois comme parfaitement régulière par les premières autorités épiscopales de France et d'Allemagne, une église à peu près oubliée depuis une centaine d'années après avoir fait beaucoup parler d'elle, fondée par des saints, ayant donné le jour à des théologiens illustres et même à un pape, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours comme un témoin vivant de l'ancienne constitution catholique-épiscopale, anéantie aujourd'hui par l'absolutisme ultramontain. La petite église des « anciens-catholiques » des Pays-Bas pourrait bien être appelée à un rôle éminemment libérateur au sein de la catholicité.

I.

A côté de l'église catholique romaine, à laquelle se rattachent les deux cinquièmes de la population de la Hollande, existe un petit groupe de fidèles qu'on désigne souvent, mais à tort, du nom de jansénistes. Eux-mêmes s'appellent « anciens-catholiques » (*Oud-Katholieken*); tel est aussi le nom que l'état leur reconnaît officiellement. Ils ont un archevêque siégeant à Utrecht, deux évêques, résidant l'un à Deventer, l'autre à Harlem, un séminaire et un clergé relativement nombreux desservant les vingt-cinq paroisses disséminées dans le pays. Cependant leur nombre n'est pas grand : c'est tout au plus s'il dépasse 6,000 âmes, et, bien que généralement respectés, ils tiennent si peu de place dans la vie religieuse du pays qu'on les oublie aisément.

Il est certain qu'une secte protestante de 6,000 âmes réparties en vingt-cinq communautés serait fort insignifiante. Il en est tout autrement quand il s'agit d'une société catholique énonçant la prétention de se rattacher par son épiscopat et sa doctrine à la tradition de l'ancienne église. C'est sa hiérarchie, c'est son épiscopat qui importe, bien plus que le nombre de ses membres. D'où vient donc ce phénomène, si étrange à nos yeux, d'une société religieuse professant le catholicisme et pourtant en état de schisme *de facto* avec la grande église de même nom? A cette question, les anciens-catholiques de Hollande répondent qu'ils ne sont pas du tout en opposition avec l'église catholique dans son ensemble, qu'ils sont dans toute la rigueur du terme les continuateurs du catholicisme national des Pays-Bas, tel qu'il était avant et depuis la réforme, — que, n'ayant jamais reconnu la souveraineté absolue du siège romain au temps où rien ne les séparait du reste de la catholicité, ils ne pouvaient courber la tête devant un décret pontifical, à leur avis

arbitraire, qui supprimait purement et simplement leur église nationale, — que, victimes de l'ultramontanisme jésuitique, mais forts de leur vieux droit épiscopal, ils attendent avec confiance le jour où justice enfin leur sera rendue, et que les maux qui alligent à cette heure l'église catholique n'ont pas d'autre cause que cette déviation des vrais principes, dont les premiers ils ont eu beaucoup à souffrir. Quant à leur hiérarchie épiscopale, ils la tiennent pour parfaitement régulière, canonique, irréprochable en droit ecclésiastique, et les autorités théologiques ne manquent pas à l'appui de ces prétentions.

Utrecht fut le berceau du christianisme dans les Pays-Bas, où il fut apporté vers la fin du vi^e siècle par saint Willebrord, qui reçut les titres d'évêque d'Utrecht et d'archevêque des Frisons. Toutefois la religion nouvelle ne fit que peu de progrès jusqu'à l'arrivée de saint Boniface (vers 725), qui lui gagna de nombreux prosélytes. L'évêché d'Utrecht, depuis lors, fut constitué d'une manière définitive et assez fortement pour résister aux prétentions des évêques de Cologne, qui auraient voulu le réunir à leur diocèse. Les évêques d'Utrecht étaient, comme à peu près partout en ce temps-là, nommés par le clergé du diocèse et le peuple, du moins les notables, et avant Grégoire VII (xi^e siècle) il n'est pas question d'approbation pontificale nécessaire pour que l'élection sortisse son effet. L'évêque nouveau notifiait son avènement à ses collègues, entre autres à l'évêque romain; il entra dans le concert de la catholicité après avoir été reconnu par eux, mais il tenait ses droits de l'élection diocésaine et nullement d'une délégation du pontife romain. On peut même ajouter que la tradition constante du diocèse d'Utrecht fut de maintenir l'autonomie épiscopale contre les tentatives centralisatrices de la papauté. Ainsi l'évêque Guillaume I^{er} et son successeur Conrad prirent le parti de l'empereur Henri IV contre Grégoire VII. Lorsque la grande querelle des investitures fut vidée, les empereurs allemands avaient renoncé à leur droit de confirmer les évêques par la crosse et l'anneau. Depuis lors aussi, la nomination des évêques se fit simplement par le vote des chapitres diocésains, leur installation en était la conséquence immédiate. On se bornait encore à notifier l'élection à Rome; mais bientôt on sollicita l'approbation pontificale, et quelques évêques la croient nécessaire, tandis que d'autres, plus nombreux, déclarent que, comme leurs prédécesseurs, ils auraient pu s'en passer.

Du reste, l'histoire du diocèse d'Utrecht n'est ni plus ni moins édifiante que celle de tant d'autres évêchés du moyen âge. Ce diocèse formait une sorte de théocratie, comme ceux de Cologne, de Mayence ou de Trèves, nominalement soumise au saint-empire, en

réalité très indépendante. Les évêques étaient princes au temporel comme au spirituel. Souvent en lutte avec les bourgeois, qui tenaient ferme à leurs franchises, ils étaient aussi souvent en guerre avec les comtes de Hollande et de Gueldre, ou bien ceux-ci tâchaient de promouvoir au siège épiscopal leurs parens ou leurs favoris. De là des dissensions, parfois très violentes, où les papes intervinrent pour l'amour de la paix et aussi pour faire acte d'autorité.

Cette autorité toutefois n'était reconnue que dans de certaines limites. Ainsi, lorsque le pape Martin V (1423-1431) lança l'anathème sur l'évêque d'Utrecht et son diocèse tout entier, l'évêque, le clergé, les fidèles bravèrent l'excommunication et n'en tinrent pas le moindre compte. La messe fut dite, les sacremens administrés, les morts enterrés absolument comme si de rien n'était. L'événement leur donna raison. Le successeur de Martin, Eugène IV, animé de dispositions contraires, retira l'anathème, qui fut ainsi une arme sans force, *telum imbellè sine ictu*. Lorsqu'on suit l'histoire intérieure de ce diocèse, on n'est donc pas étonné d'en voir sortir des hommes qui joignent à un profond attachement pour la grande tradition catholique une foi assez médiocre dans les prérogatives de la papauté. Le plus remarquable fut l'Utrechtis Adrien Booiens, plus connu sous le nom du pape Adrien VI (1532-1533). Il avait professé la théologie scolastique avant de monter si haut, et nous lisons dans un de ses traités cette déclaration carrément énoncée : « il est certain que le pape peut errer aussi dans les choses qui concernent la foi... Plus d'un pontife romain en effet a été hérétique (1). »

Ce même esprit d'indépendance en face des exigences pontificales se retrouve dans deux ordres de faits également caractéristiques de l'ancien catholicisme néerlandais. C'est d'abord la résistance des évêques d'Utrecht à l'influence des ordres mendiants, ces armées du saint-siège, relevant directement de lui et toujours disposées à miner partout où elles venaient camper l'autorité de l'*ordinaire*. C'est ensuite, depuis le xiv^e siècle, la grande extension de l'ordre mystique connu sous le nom de *Frères de la vie commune*, ces pieuses corporations très attachées à l'orthodoxie, mais qui réagissaient contre la scolastique régnante et le formalisme des pratiques dévotes. Une piété onctueuse, pénétrante, presque voluptueuse, beaucoup d'ardeur pour les œuvres de bienfaisance, une tendance prononcée à saisir l'enseignement de l'église par son côté consolant et régénérateur plutôt que par le côté dogmatique, une préférence très visible pour la doctrine de la grâce telle que Paul

(1) Certum est quod papa possit errare etiam in rebus quæ tangunt fidem... Plures enim fuerunt pontifices romani hæretici. — *Quæstiones in quartum sententiarum magistri Hadriani Florentii Trajectensis*, fol. xxiii.

et Augustin l'ont comprise, tels sont les traits principaux de cette société peu bruyante, dont l'influence fut très grande au sein des populations flamandes et hollandaises. C'est de là par exemple que sortit l'*Imitation de Jésus-Christ*, non qu'elle y ait été composée, car on sait aujourd'hui qu'elle remonte au XIII^e siècle et qu'elle est due aux méditations solitaires d'un moine de l'Italie septentrionale nommé Gersen; mais ce précieux livre, longtemps oublié et pour ainsi dire perdu, fut retrouvé, transcrit, propagé par Thomas A-Kempis, qui faisait partie des frères. Rien de plus orthodoxe assurément que ce dialogue perpétuel entre une âme pénitente et le Christ consolateur. A la fin du livre pourtant, lorsqu'on a vu tout ce que le fidèle seul, en tête-à-tête avec le divin Maître, a reçu directement de lumières et de grâces, on en vient à se demander à quoi sert encore l'intervention du prêtre. Une telle conséquence, il est vrai, ne pouvait être sentie qu'à la longue, et les frères de la vie commune ne songeaient guère à la tirer. Nous voyons seulement que, dans le catholicisme néerlandais antérieur à la réforme, le mysticisme donnait la main à l'épiscopat dans sa résistance tantôt sourde, tantôt déclarée, aux impulsions et aux prétentions romaines.

Cependant les grands jours du XVI^e siècle étaient venus. Les idées protestantes pénétrèrent de bonne heure dans les Pays-Bas, sans y faire dès l'abord des progrès aussi rapides qu'ailleurs. Charles-Quint et surtout Philippe II y mettaient bon ordre. Un changement important s'opéra dans la constitution du diocèse d'Utrecht. Il était devenu trop considérable, eu égard surtout aux circonstances nouvelles, pour qu'un seul évêque pût surveiller efficacement les infiltrations continuelles de l'hérésie. L'évêché d'Utrecht fut érigé en archevêché, et cinq évêques furent adjoints à l'archevêque, avec les villes de Groningue, Leeuwarde, Deventer, Harlem et Middelbourg pour résidences. En même temps le pape conférait à Charles-Quint le droit de nommer les évêques, sous la réserve de l'approbation pontificale. Ces arrangements, pour ainsi dire extérieurs, n'affectèrent pas encore la constitution intérieure du diocèse; le chapitre désignait toujours le nouveau dignitaire au choix impérial, et la tradition du catholicisme néerlandais continuait de prévaloir. Par exemple les évêques et leurs prêtres recommandaient beaucoup la lecture de la Bible malgré les objurgations des moines mendiants, qui se signaient d'effroi à la vue d'une Bible imprimée; ils encourageaient l'usage de la langue vulgaire dans les offices de l'église, et dès les premières années de sa formation l'ordre des jésuites rencontra chez ce clergé plus que du mauvais vouloir. Les formes nouvelles de la piété ultramontaine, l'emploi du rosaire, le culte

exalté de Marie, les pompes théâtrales, étaient combattues par l'épiscopat national comme autant d'innovations pernicieuses; mais, notons-le bien, c'est surtout comme innovations qu'elles étaient repoussées. Au fond, ce clergé était éminemment conservateur. Il luttait avec une extrême énergie contre le protestantisme envahissant, et il avait accepté avec une entière soumission les décrets du concile de Trente.

Les événemens se précipitaient. En dépit de persécutions atroces, le protestantisme levait toujours plus la tête. Les provinces, exaspérées par la tyrannie politique et religieuse du roi d'Espagne, avaient pris les armes au nom de leurs droits méconnus. Guillaume le Taciturne commençait sa grande époque. Quelque temps réduit à l'impuissance par les succès militaires du duc d'Albe, il avait vu la fortune sourire de nouveau à son indomptable persévérance. Les *gueux de mer*, ces derniers défenseurs de la cause nationale, à l'heure où tout semblait perdu, avaient surpris le petit port de la Brille (1^{er} avril 1572), et de là l'insurrection s'était réveillée sur toute la surface du pays. Une guerre acharnée s'ensuivit, marquée par des combats sans nombre, des sièges qui font époque dans l'histoire, des cruautés qui font frémir, mais aussi par la consolidation croissante de l'œuvre qu'avaient entreprise Guillaume et l'énergique population rangée sous sa bannière libératrice. En 1579, l'Union d'Utrecht constitua définitivement la république des Provinces-Unies en lui donnant une charte fondamentale. La lutte était pourtant loin d'être finie. Elle a duré, à vrai dire, jusqu'en 1648, mais avec des interruptions et des trêves dont la jeune république sortait toujours plus affermie.

Ce fut un temps de rudes épreuves pour le catholicisme néerlandais. A l'origine de ce grand conflit, il importe de le remarquer, les griefs politiques contre l'Espagne étaient au moins aussi forts que les antipathies religieuses. La preuve en est que les provinces du sud, où le protestantisme resta toujours en minorité, furent les premières à donner le signal de la résistance. Plus tard encore, les odieuses mesures fiscales du duc d'Albe furent, nous ne dirons pas la cause, mais l'occasion déterminante de l'insurrection générale. Catholiques et protestans joignirent alors leurs efforts contre la tyrannie qui violait les droits jurés. Dans un moment de fanatisme délirant, d'aberration colossale, Philippe II n'avait-il pas condamné à mort tous les habitans des provinces sans distinction de rang, d'âge ou de religion! Le parti national ne faisait pas la guerre au nom d'une église, il avait inscrit simplement la liberté de conscience sur son programme religieux, et ce sera l'éternel honneur du Taciturne d'avoir, autant qu'il dépendait de lui, préservé

ce grand principe des atteintes que ses partisans victorieux étaient toujours tentés de lui porter. C'est ainsi que l'Union d'Utrecht assurait aux catholiques néerlandais le libre exercice de leur religion. Cependant il y avait dans la situation nouvelle des élémens de commotions religieuses que toute la prudence humaine ne pouvait conjurer. D'abord il était visible que la liberté de conscience profitait en premier lieu à l'église protestante, qui se recrutait désormais parmi ces timides, toujours nombreux dans les temps de crise, qui attendent que la victoire se décide dans le sens de leurs préférences pour oser les avouer. Ensuite on ne pouvait se soustraire à l'évidence que, si la lutte avec l'Espagne avait été dans son principe essentiellement politique, la prolongation de la lutte, les énormes sacrifices qu'elle avait entraînés, le pouvoir de fait dont elle avait investi la bourgeoisie des villes, très favorable aux idées républicaines et protestantes, avaient de plus en plus fait passer la prépondérance morale du côté de l'église réformée. Cette église était ainsi devenue l'âme de l'insurrection, elle en avait entretenu la flamme, elle avait confondu sa cause avec celle du patriotisme. La victoire nationale était donc aussi la sienne; mais alors il fallut compter avec la soif des représailles, avec la haine amoncelée au cœur d'hommes qui avaient vu périr sur les échafauds leurs amis, leurs parens, leurs enfans, leurs femmes, et qui portaient souvent eux-mêmes sur leurs têtes sans nez ou sans oreilles les marques des cruautés monstrueuses commises par les tribunaux de l'inquisition. Enfin il ne faut pas s'étonner si les catholiques, surtout les prêtres, toujours très attachés à la vieille foi, sentaient leur patriotisme se refroidir à la vue des pertes que la victoire du parti national infligeait fatalement à leur église. Les preuves de ce changement de dispositions frappaient les yeux de tous. De là des soupçons, des défiances, des mesures de précaution de la part des victorieux, qui voyaient dans le maintien de l'église catholique une porte toujours ouverte à la réaction espagnole. C'est ainsi que les états, sans entendre par là porter atteinte aux clauses libérales de l'Union d'Utrecht, bannirent de la république les moines et les jésuites, considérés comme autant d'agens secrets du roi d'Espagne. Les grands temples furent enlevés aux catholiques et donnés aux réformés, dont l'église devint celle de l'état, et qui seuls furent reconnus aptes aux emplois publics. Dès 1580, le chapitre d'Utrecht se vit privé de tout droit politique, et ses biens furent réunis au domaine national. Plus d'une fois même le culte catholique fut interdit, bien que le nombre des catholiques atteignît encore la moitié au moins du chiffre total de la population; mais c'était une moitié pauvre, ignorante, pliant humblement sous les ordonnances

tant qu'elles ne la forçaient pas à faire acte positif de protestantisme, et se contentant assez bien de pouvoir reprendre l'exercice de son culte à huis-clos, dans des chapelles soustraites aux regards de la foule. Toutes les forces vives du pays avaient successivement passé du côté de la réforme.

Dans un tel état de choses, la position des évêques et du clergé catholique néerlandais était devenue fort épineuse, hérissée de difficultés inextricables. Si par patriotisme ils consentaient à prêter les mains aux mesures dictées par l'intérêt de la défense du pays, ils couraient risque de trahir leur église et leur conscience. Si au contraire ils revendiquaient au nom de l'Union d'Utrecht la pleine et entière liberté du culte catholique, ils éveillaient les soupçons du parti vainqueur. Approuvaient-ils les lois d'exception rendues contre les moines et les jésuites, ceux-ci ne manquaient pas de les accuser partout de connivence avec l'hérésie. Réclamaient-ils la liberté pour eux comme pour tous les autres, non-seulement les soupçons se réveillaient de plus belle, mais de plus ils étaient convaincus par de pénibles expériences que les intrigues des jésuites et les formes spéciales de leur piété n'avaient pas peu contribué à dégoûter beaucoup d'esprits du catholicisme et de l'église catholique. Ne soyons donc pas trop sévères pour des hommes placés dans une situation fautive qui les condamnait à se contredire à chaque instant. Il y aurait même souvent lieu d'admirer le zèle et le savoir-faire qu'ils déployèrent pour sauver de ce grand naufrage le peu qui pouvait encore échapper. Les archevêques Sasbold Vosmaer (1583-1614) et Rovenius (1614-1637) eurent à porter le fardeau des plus mauvais jours. Parfois, de guerre lasse, ils se rallièrent au parti espagnol de manière à justifier les accusations des protestans; le plus souvent ils tâchèrent de séparer nettement leur cause de celle de l'ennemi national, et l'on peut dire qu'en fin de compte ils y réussirent.

La suite prouva en effet que leurs pires adversaires n'étaient pas les états. Ceux-ci, lorsque la victoire sur l'Espagne fut devenue irrévocable, se relâchèrent bientôt de leurs rigueurs, et, à la seule condition de se résigner à la perte des droits politiques, les catholiques furent de nouveau tolérés. Un épiscopat indigène, indépendant de l'Espagne et même jusqu'à un certain point de Rome, semblait donner toute garantie aux défiances des hommes politiques et protéger le catholicisme national contre l'intolérance des protestans exaltés; mais déjà s'élevait contre cette hiérarchie nationale l'ennemi qui avait juré sa perte. Les jésuites s'étaient glissés de nouveau dans les diocèses néerlandais à la faveur du désarroi général. Un certain nombre de prêtres avait passé au protestantisme,

beaucoup de communautés catholiques qui subsistaient au sein de la majorité réformée n'avaient point de prêtres. Les jésuites offrirent ou imposèrent alors des services qu'il eût été bien difficile de refuser; les évêques néerlandais consentirent à les utiliser temporairement. Ils ne tardèrent pas à se repentir de leur condescendance. Les jésuites furent épiés, reconnus, pris en flagrant délit de conspiration espagnole; de plus les évêques s'aperçurent bientôt que leur autorité épiscopale était minée par les cheminemens souterrains de ces alliés compromettans qui les dépeignaient à leurs ouailles comme des calvinistes déguisés. Les choses allèrent si loin que l'archevêque Rovenius se vit forcé de faire le voyage de Rome et de les dénoncer comme les plus dangereux ennemis de l'église catholique aux Pays-Bas. De leur côté, les jésuites avaient aussi dressé leurs batteries. Déjà ils avaient tâché de démontrer à Rome que, dans l'état où se trouvait l'église néerlandaise, il était inutile d'y maintenir des évêques, que dans l'intérêt de la cause catholique en général il vaudrait mieux instituer dans la contrée, comme en terre païenne, une mission que le saint-père confierait à ses délégués immédiats; ces délégués, dans leur esprit, ne pouvaient être qu'eux-mêmes.

Ainsi se déclara une lutte à outrance entre l'épiscopat néerlandais, sorti bien affaibli, mais encore debout, de la grande crise réformatrice, et la puissante congrégation. Vainement Urbain VIII, sous le coup des énergiques remontrances de Rovenius, ordonna aux jésuites plus de modération. Ces ordres n'eurent que peu d'effet. De plus la mauvaise étoile de l'épiscopat d'Utrecht voulut qu'une arme des plus dangereuses fût fournie par Rovenius lui-même aux ennemis jurés de son siège. Nous avons dit qu'antérieurement à la réforme la doctrine de la grâce avait été particulièrement goûtée par le clergé et les fidèles des Pays-Bas. C'était le temps où les théories relatives à ce dogme partageaient, passionnaient même les théologiens de profession, mais où l'église autorisait, au moins par son silence, de grandes diversités de vues sur ce problème obscur. Il n'en fut pas toujours ainsi. A Rome, où l'augustinisme fut rarement en faveur, on n'avait pas tardé à s'apercevoir que le mysticisme, quand il se nourrit de cette doctrine augustinienne, peut bien rester catholique d'intention, mais en fait dérive insensiblement vers les régions qui confinent au calvinisme. Telle est la raison qui depuis la réforme empêcha la papauté de laisser les idées jansénistes ou, pour mieux dire, augustinienes se répandre librement dans l'église. Or l'archevêque Rovenius, ami d'études de Jansénius, demeuré fort attaché à cet homme excellent, n'avait vu que du bien dans le fameux *Augustinus* du pieux professeur de Louvain. Il l'avait recommandé,

patronné, comme un ouvrage de haute édification. Quelle bonne fortune pour ses adversaires, qui ne manquèrent pas de dépeindre en cour de Rome l'archevêque d'Utrecht comme un hérétique, son diocèse comme un foyer de pestilence ! C'est depuis lors que dans le camp jésuite l'épiscopat néerlandais fut traité de janséniste. On vit là le moyen sûr d'indisposer toujours plus contre lui la cour de Rome. Le parti fut tellement pris qu'en 1670 les jésuites firent mettre à l'index un autre livre mystique, intitulé *Amor penitens*, d'un successeur de Rovenius, l'archevêque Neercassel, un livre que notre Bossuet, peu suspect de jansénisme pourtant et qui flairait de loin l'hérésie, avait proclamé excellent. Les évêques mis en cause protestaient de leur mieux contre cette accusation de jansénisme, condamnaient les mêmes thèses que l'on condamnait à Rome sous ce nom ; rien n'y faisait. La simple circonstance qu'ils ne consentaient pas à chasser de l'église ceux qui sympathisaient plus complètement avec la tendance augustinienne suffisait pour qu'on les confondit avec eux. Le séjour d'Arnaud, de Nicole, de Quesnel en Hollande, où les reléguait l'intolérance de Louis XIV, l'accueil honorable et mérité fait à leurs malheurs et à leurs vertus, servirent encore d'argument aux ennemis jurés du diocèse d'Utrecht.

Ici se pose une question d'une importance majeure pour la claire intelligence de l'histoire du catholicisme dans les deux derniers siècles : quel est donc le motif secret de cet acharnement prolongé des jésuites contre la hiérarchie épiscopale de Hollande ? Comment ne craignirent-ils pas d'affaiblir encore le catholicisme dans un pays où il avait déjà subi tant de pertes irréparables ? Des blessures d'amour-propre, le désir de dominer partout, quelques nuances doctrinales n'expliqueraient pas suffisamment cette série de manœuvres, longtemps déjouées, toujours reprises, qui aboutirent enfin à une solution conforme à leurs vœux. En faisant toute la part qu'on voudra aux mobiles d'animosité personnelle, il faut probablement en chercher la raison profonde dans l'effroi que le mouvement janséniste inspira aux chefs de l'ultramontanisme pendant tout le xvii^e siècle et une grande partie du xviii^e. Le jansénisme, ou la doctrine qui insistait sur la régénération intérieure par l'effet de la grâce divine comme condition essentielle de salut, était un protestantisme latent. S'il ne niait pas le pouvoir sacerdotal, il tendait à l'éliminer, tout au moins à le diminuer beaucoup. En réalité, le jansénisme, qui a compté dans ses rangs presque tous les beaux noms de la France catholique, n'a pas donné la mesure de ce qu'il aurait pu devenir, s'il s'était développé en liberté. Ce qu'il fit lorsque ses derniers représentans eurent un instant le pouvoir dans la

constituante montre suffisamment avec quelle facilité, tout en croyant rester catholique, il glissait dans la réforme intérieure, presque dans le schisme. Son heure vint trop tard, mais il ne faut pas s'étonner si la cour de Rome et les jésuites discernèrent longtemps d'avance, avec la sagacité des partis attaqués dans leur principe même, l'extrême danger dont ce réveil des idées augustiniennes menaçait le catholicisme tel qu'ils l'entendaient maintenir. C'est pour la même raison que Rome et les jésuites unirent leurs efforts contre tout ce qui de près ou de loin se rattachait au gallicanisme, c'est-à-dire au principe des églises nationales jouissant d'une certaine autonomie, possédant des traditions particulières, et le plus souvent très disposées à laisser sur la question de la grâce la liberté d'opinion permise par les anciens conciles. Supposons un instant que l'indépendance de l'épiscopat néerlandais, le jansénisme belge et parisien, le gallicanisme français, ces trois causes distinctes, mais solidaires, eussent triomphé ensemble : quel poids nouveau jeté dans la balance des destinées du catholicisme ! et qui pourrait dire les transformations ultérieures qui en seraient résultées pour la plus nombreuse des églises chrétiennes !

Si donc il est permis de regretter à bien des points de vue que l'ultramontanisme ait vaincu l'un après l'autre ses ennemis de l'intérieur, on ne peut contester à ses chefs du xvii^e et du xviii^e siècle d'avoir vu très nettement ce qu'ils avaient à faire pour établir leur domination absolue dans l'église, et identifier leur tendance particulière avec le catholicisme lui-même. Ils firent la guerre à la fois et avec le même acharnement au jansénisme, au gallicanisme et à l'autonomie de l'épiscopat néerlandais, parce qu'au fond c'était le même adversaire qu'ils retrouvaient sous ces trois formes. Ils usèrent de leur position centrale et de leur permanence pour frapper des coups continus sur l'hydre à trois têtes, pas toujours très conscientes de leur solidarité. Ils mirent tout à profit, circonstances locales, intérêts politiques, défaillances des rois et des peuples, indifférence des hommes d'état, timidité des populations croyantes. S'ils réussirent plus tôt et plus complètement en Hollande, c'est qu'ils avaient affaire à moins forte partie ; mais, il ne faut pas s'y tromper, la raison de leur acharnement contre cette église particulière est identiquement la même que celle qui a dicté leur violente opposition à notre Port-Royal, à nos jansénistes, à Bossuet, à notre gallicanisme enfin, si cruellement condamné par le dernier concile. . Après la mort de l'archevêque Neercassel, la cour de Rome et le chapitre d'Utrecht eurent de longs démêlés relatifs au choix de son successeur. Enfin une transaction intervint, et l'on fit choix d'un homme très pacifique, très modéré, Pierre Codde. On pouvait

croire la lutte assoupie pour longtemps, lorsqu'un jésuite français la ranima. Ce jésuite, Louis Doucin, accompagnait l'un des diplomates français qui concoururent à la paix de Ryswyk (1697). Le jansénisme était sa bête noire, il en voyait, il en mettait partout, et, comme les catholiques néerlandais ne partageaient point son horreur pour cette tendance, il crut que l'église néerlandaise était empoisonnée, gangrenée, absolument perdue par la faute de ses évêques. Il écrivit tout un livre pour dévoiler ce mystère d'iniquité, et ce livre fit à Rome un effet désastreux pour la cause épiscopale en Hollande. En vain Codde voulut se justifier et envoya au saint-siège une réfutation détaillée. Une commission de cardinaux, constituée *ad hoc*, le déclara suspens. La suppression du diocèse était même imminente, et Codde ne vit de chance de salut que dans un voyage à Rome, où il plaiderait lui-même sa cause auprès du saint-père.

Alors se déroula l'une de ces tragi-comédies que l'histoire sacrée connaît, hélas ! aussi bien que la profane. Codde croyait s'adresser à des juges prévenus, mais impartiaux d'intention et disposés à se rendre à de bonnes raisons. L'idée qu'on oserait, sans motifs de la plus haute gravité, usurper sur les droits de l'épiscopat au point de supprimer d'un trait de plume, un diocèse constitué par saint Willebrord et saint Boniface, un diocèse qui, malgré les malheurs récents, comptait encore 300,000 diocésains, une telle idée ne pouvait lui entrer dans l'esprit. Tout d'ailleurs ne commandait-il pas de laisser l'église catholique des Pays-Bas en possession de son clergé séculier, désormais reconnu, respecté par les pouvoirs politiques, très désireux de rester dans l'unité catholique, et toutefois ne donnant plus de prise aux soupçons des patriotes ? Ne serait-ce pas combler les vœux des ennemis déclarés de cette église que de l'enlever à ses chefs naturels pour la livrer à des moines étrangers, suspects par cela même, et qui ressusciteraient par leur intrusion les défiances dont elle avait eu tant de peine à triompher ? Les jésuites, avaient accusé Codde en cour papale d'être méprisé de son propre clergé : Codde arrivait avec des attestations d'estime et d'affection chaleureuse signées par plus de 300 ecclésiastiques de son diocèse. Que lui parlait-on de son jansénisme ? Il désavouait en son nom et au nom de tous les siens la doctrine janséniste condamnée à Rome, lors même qu'il persistait à penser qu'on n'avait pas bien compris Jansénius lui-même ni ses intentions réelles. Enfin les états lui prêtaient leur appui indirect, en ce sens que le saint-père était averti du fâcheux effet que produiraient en Hollande la suppression de l'épiscopat national et son remplacement par des moines.

Le résultat fut que Codde se vit accueilli à Rome de la manière la plus gracieuse. Le pape Clément XI déclara qu'il était enchanté des entretiens qu'il avait eus avec lui. Sa sainteté prit même hautement sa défense au sein du conclave, et en témoignage de son estime particulière elle voulut qu'une des premières places fût assignée à l'archevêque d'Utrecht lors des grandes fêtes célébrées à l'occasion du jubilé de l'an 1700. Le brave Codde fut littéralement enguirlandé, se reprocha d'avoir été trop vite effrayé, et écrivit en Hollande qu'il fallait se rassurer, que la cause de l'épiscopat était gagnée.

En réalité, cette cause était perdue. Tandis qu'on l'accablait à Rome de marques de bienveillance, le bref pontifical qui le suspendait arrivait en Hollande, et un pro-vicaire nommé par le pape pour le remplacer se présentait inopinément devant le chapitre. Codde s'aperçut qu'on l'avait joué, et voulut repartir sans délai pour les Pays-Bas. Nouvelle déception ! l'ordre était donné de ne pas le laisser partir, et il dut ronger son frein pendant que là-bas on bouleversait son cher diocèse.

Dans les Provinces-Unies, le chapitre d'Utrecht, ne reconnaissant pas à la cour de Rome le droit de déposer ainsi sans autre forme de procès un archevêque nommé canoniquement, refusa de se soumettre au pro-vicaire envoyé par le pape. L'internonce n'attendait que ce moment. Il répondit à la résistance prévue du chapitre en publiant le décret qui supprimait les chapitres d'Utrecht et de Harlem. Nouvelles protestations, nouveaux refus de soumission, répliques et dupliques ; en attendant, Codde était toujours retenu à Rome. Les états à la fin se fâchèrent, et, bien que protestans et par conséquent très indifférens à la question théologique débattue entre Rome et Utrecht, ils firent réclamer en termes énergiques la mise en liberté de leur compatriote. Il y avait déjà quatre ans qu'il était captif de fait. En ce temps-là, il n'était pas prudent de s'attirer le courroux de leurs hautes puissances les états. Rome comprit qu'elle devait capituler, mais elle prit ses précautions. Elle fit signer à Codde, qu'on avait laissé soigneusement dans l'ignorance des démarches faites en sa faveur, des engagements qui, sans lui ôter précisément sa dignité d'archevêque, lui liaient les mains dans son propre diocèse et ne lui permettaient plus d'exercer réellement les fonctions inhérentes à son titre. Le vieillard inquiet, abattu, désireux avant tout de revoir son pays, souscrivit ce qu'on voulut, et revint désespéré à Utrecht. La situation en effet était devenue très critique. Il y avait un archevêque, un chapitre, un diocèse ; mais ce diocèse était supprimé en principe, ce chapitre était annulé, cet archevêque ne pouvait plus se donner des coadjuteurs.

Jusqu'à la mort de Codde, qui, tant qu'il vivait, maintenait encore une forme de diocèse, il y eut une sorte d'ajournement forcé de la solution finale. Le parti jésuitique en profita pour se consolider et se mettre en mesure de dominer la situation lorsque l'heure décisive aurait sonné. Codde ne pouvant plus ordonner de prêtres, la mort éclaircissait lentement les rangs de son clergé, et, sous peine de laisser les âmes catholiques à l'abandon, il fallait bien tolérer le ministère des affiliés de l'ordre d'Ignace ou de ses partisans. Un certain nombre de prêtres effrayés croyaient qu'il était sage de conserver à tout prix l'unité parfaite avec Rome, et se détachaient de leur archevêque. C'est surtout au sein des communautés que la propagande ultramontaine était active. Les prêtres fidèles à la constitution épiscopale étaient stigmatisés comme hérétiques et excommuniés. Les mariages célébrés par eux, les sacrements administrés par leurs mains, les absolutions qu'ils prononçaient, étaient déclarés de nulle valeur, et l'on comprend l'effet de terreur que ces dénonciations, appuyées par de continuelles lettres venant de Rome, produisaient sur les consciences ignorantes et timorées qui formaient la grande majorité des catholiques néerlandais.

De son côté, le chapitre ne restait pas inactif. Il faisait retentir la catholicité de ses protestations et de ses plaintes. Il avait pour principaux avocats van Erkel et Heussen, l'auteur de la *Batavia sacra*. Nombre d'évêques, ceux entre autres de Bayeux, de Blois, de Senes, partisans déclarés du vieux droit épiscopal, s'étaient prononcés en sa faveur et se disaient disposés à consacrer des prêtres pour desservir les paroisses catholiques des Pays-Bas. Des facultés de théologie renommées, celles notamment de Paris et de Louvain, avaient émis sur sa demande des avis formellement contraires aux décrets du saint-siège; mais la fatalité voulait que la grosse affaire du jansénisme vint compliquer la position du chapitre. L'interminable querelle à propos de la bulle *Unigenitus* passionnait alors les esprits. On sait que cette bulle pontificale, contenant la condamnation d'un certain nombre de thèses extraites des écrits de Jansénius et de Quesnel, était imposée par la cour de Rome à la signature de tous ceux qui réclamaient le titre de catholiques. On sait aussi que la prétention des gallicans, appuyés par le parlement de Paris, était que cette bulle énonçait de graves erreurs de fait, qu'en réalité les thèses attribuées à Jansénius n'étaient pas les siennes ou ne se trouvaient pas dans son livre. Le chapitre d'Utrecht voulut rester sur le terrain que ses évêques avaient adopté depuis l'origine de la querelle. Il refusa sa signature. Il ne pouvait faire autrement, mais ce refus acheva de le perdre aux yeux de la curie romaine et de le compromettre dans l'esprit des catholiques, terrifiés à l'idée

d'encourir une dénomination tenue désormais à Rome pour hérétique.

Enfin Codde mourut. Que faire? Les dispositions à Rome étaient moins conciliantes que jamais. Le chapitre, aux yeux du pape, était frappé d'une sentence de suppression. Cette sentence, qui dans l'opinion du chapitre était sans aucune espèce de valeur, devait-elle l'exempter de son devoir impérieux, de l'obligation de nommer selon les canons un successeur à l'archevêque défunt? Un diocèse qui a vu au xv^e siècle l'erreur d'un pape à son égard redressée par son successeur a le droit d'espérer qu'il en pourra être de même au xviii^e. Après mainte hésitation, après s'être entouré de toutes les lumières possibles, après avoir reçu l'avis favorable de beaucoup d'évêques et des plus célèbres facultés de théologie, le chapitre fit le pas décisif. Se conformant minutieusement aux canons et coutumes ecclésiastiques en vigueur dans le diocèse, il nomma un archevêque (1723) et notifia respectueusement son choix à Innocent XIII. Ni lui ni son successeur Benoît XIII ne se montrèrent disposés à un rapprochement quelconque, ou plutôt le dernier répondit à la notification réitérée en prononçant l'excommunication sur le chapitre et le nouvel évêque. Le schisme était fait.

II.

Quel jugement, au point de vue catholique, faut-il porter sur la légitimité de la conduite adoptée par le chapitre? La question n'est rien moins que simple. La solution dépend entièrement de la manière dont on conçoit le catholicisme. Il est clair que, si l'on part du principe ultramontain, qui fait du pape le souverain absolu, le dictateur infaillible de l'église, la conduite du chapitre d'Utrecht est condamnable. La question de savoir si le saint-siège en cette occurrence a bien ou mal jugé ne se pose même pas. *Roma locuta, causa audita est*. Si au contraire on adopte le principe épiscopal ou gallican, il n'est pas permis de trancher ainsi les choses. Sans doute le catholique gallican redoute le schisme et professe la déférence la plus respectueuse pour le saint-père et son autorité; mais cette autorité qu'il reconnaît au saint-siège n'est pas l'infailibilité. Il est arrivé quelquefois que le pape a mal jugé, que, mal renseigné, il a pris des décisions regrettables. En pareil cas, on peut, on doit en appeler de ses décisions, et, si la discipline de l'église suppose que le pape peut être amené à des résolutions *motu proprio* réclamées par l'urgence du mal à combattre, le consentement, au moins tacite, du corps épiscopal demeure en droit la sanction des mesures

décrotées; s'il s'agit surtout de questions intéressant gravement la doctrine ou la constitution de l'église, le recours au concile œcuménique reste toujours ouvert. C'est qu'au fond le gallicanisme est un système aristocratique représentatif plutôt que monarchique. C'est l'épiscopat collectif qui est l'autorité fondamentale, le roc immuable sur lequel l'église est bâtie, et les droits de la papauté sont très inférieurs aux siens. « Nobles comme le roi, » disaient d'eux-mêmes les anciens gentilshommes de Bretagne les plus dévoués à la couronne de France; cependant, tout disposés qu'ils fussent à se faire tuer au service « dudit seigneur roi, » ils n'admettaient pas que le pouvoir royal pût aller jusqu'à supprimer leurs privilèges de naissance ni leurs franchises provinciales. De même un évêque gallican, tout en reconnaissant le pape comme son supérieur, se considère comme aussi inviolable, aussi sacré que lui dans l'exercice du ministère local qui lui est dévolu. Cette même inviolabilité s'attache à la personnalité morale du diocèse et du chapitre qui lui confèrent la dignité épiscopale en vertu des anciens canons. Il a fallu la révolution, le concordat napoléonien et les bouleversements qui en sont résultés dans les conditions d'existence de l'église catholique en France pour obscurcir ces notions qui, sous l'ancien régime, avaient pour ainsi dire force d'axiomes au sein de l'épiscopat français.

Il suit de là que, si la cour de Rome peut sous sa responsabilité blâmer, censurer, excommunier même tel ou tel membre de l'épiscopat qu'elle juge indigne ou hérétique, celui-ci peut à son tour invoquer une juridiction supérieure, et surtout que, sous peine de léser le principe vital de l'église, cette cour ne saurait de sa propre autorité supprimer des diocèses existans, ni par conséquent empêcher les diocèses vacans de donner des successeurs à leurs évêques défunts. Au point de vue épiscopal, c'est-à-dire au point de vue de l'ancienne église de France comme au sien, le chapitre d'Utrecht était donc entièrement dans son droit. Il ne voulait pas se séparer de Rome, il le prouvait en notifiant au pape le choix qu'il avait fait avec toutes les formalités requises; il aurait pu, le cas échéant, modifier ce premier choix sur les représentations du saint-siège, mais il ne pouvait absolument pas consentir à la suppression de son diocèse ni laisser indéfiniment le diocèse sans pasteur. En résumé, ce conflit local ne faisait que mettre en lumière la contradiction, longtemps adoucie ou voilée dans la pratique, qui est inhérente à la théorie de l'autorité catholique. Là où l'ultramontain reconnaissait l'exercice d'une souveraineté absolue, primant tous les droits et tous les devoirs, l'épiscopaliste se sentait lié par un devoir absolu dont rien ni personne ne pouvait l'exempter, dût-il même en

résulter une rupture, non pas avec l'église catholique, mais avec le pape mal éclairé.

Le chapitre d'Utrecht prit soin du reste que toutes les formalités canoniques fussent ponctuellement observées pour l'installation de l'archevêque Steenoven. D'après les canons de l'église, il faut ordinairement la coopération d'autres évêques pour qu'un nouveau membre de l'épiscopat soit installé dans ses fonctions. Toutefois les mêmes canons ont prévu les cas, dits de nécessité, où la présence d'un seul évêque suffit pour la consécration du nouveau dignitaire. Or il y avait en ce moment même en Hollande un évêque français du nom de Varlet, évêque missionnaire de Babylone, qui, lui aussi, s'était vu privé de son siège épiscopal, grâce aux manœuvres des jésuites, mais dont la position canonique était intacte. Il prêta son ministère au chapitre pour la circonstance, et Steenoven fut régulièrement installé.

Un seul archevêque ne pouvait remplacer l'ancienne hiérarchie épiscopale néerlandaise. Le chapitre local de Harlem, qui aurait dû pourvoir à la vacance ouverte par la mort du dernier titulaire, n'osait lui nommer un successeur. Le chapitre métropolitain fit ce que les canons commandaient lors des cas prévus où un chapitre inférieur est négligent ou récalcitrant; il nomma un évêque de Harlem. La même marche fut suivie à Deventer. L'archevêque ancien-catholique d'Utrecht se vit donc à la tête d'un corps épiscopal, très réduit sans doute, mais complet et habile à se perpétuer.

Ainsi se passa le reste du XVIII^e siècle. Plusieurs archevêques se succédèrent sur le siège d'Utrecht, Barchman Wuytiers, mort en 1733, van der Kroon, mort en 1739, Meindaerts, qui mourut en 1768. Un moment, la pauvre église, schismatique sans le vouloir, put croire que l'ère de la justice allait se rouvrir pour elle. Régulièrement, chaque fois qu'un nouvel évêque était nommé, la notification en était faite à Rome dans les termes les plus soumis; non moins régulièrement, Rome répondait à la notification par un anathème en due forme. Cet anathème était lu par déférence dans les églises épiscopales, et cette lecture était suivie d'une protestation du clergé. Vint enfin un pape très différent de ses prédécesseurs. Clément XIV, qui n'aimait pas les jésuites et qui prononça la dissolution de l'ordre, les soupçonnait d'avoir par leurs intrigues envenimé un différend qu'avec un peu de condescendance il eût été facile d'apaiser. L'épiscopat néerlandais, informé de ses dispositions, redoubla d'efforts pour plaider la justice de sa cause. A la fin, plusieurs hauts personnages, Charles III, roi d'Espagne, Marie-Thérèse, le comte Colloredo, primat d'Allemagne, se prononcèrent en

sa faveur, et réclamèrent du pape la révision de toute cette procédure. Les évêques néerlandais et leur clergé voulurent faciliter de leur mieux le rapprochement qu'on allait tenter. Ils se réunirent en concile provincial à Utrecht (1763), et, sans pour cela se soumettre à la bulle *Unigenitus*, ils condamnèrent officiellement et expressément les erreurs jansénistes telles qu'on les définissait à Rome. Clément XIV fut touché de ces preuves de bonne volonté et demanda au chapitre de lui envoyer un fondé de pouvoirs. Le chapitre d'Utrecht s'empressa de députer à Rome le savant Dupac de Bellegarde; mais il était à peine arrivé dans la ville pontificale, que Clément XIV mourut d'une manière aussi mystérieuse que subite. Son successeur Pie VI ne lui ressemblait en rien; lorsqu'on lui parla de renouer la négociation, il coupa court à tout en prononçant sur l'épiscopat et l'église d'Utrecht la grande excommunication *coram populo*. Ainsi s'évanouit l'espoir des anciens-catholiques néerlandais.

Leur position n'était favorable d'aucun côté. En Hollande même, les états avaient continué de les traiter avec des égards marqués; ils ne pouvaient pourtant forcer la multitude catholique de rester dans leurs cadres. Le plan des jésuites, même en dépit de leur suppression officielle, avait réussi. L'ancienne église nationale des Pays-Bas n'était plus en fait qu'une mission desservie par des moines. Ceux-ci, complètement soumis à leurs supérieurs ou généraux résidant à Rome, étaient parvenus à détacher la masse catholique de ses évêques légitimes. Ils avaient tiré grand parti des excommunications pontificales, du jansénisme dont ils disaient l'épiscopat rebelle infecté, de l'opposition du clergé épiscopal aux formes de la dévotion italienne, enfin de sa sévérité en matière d'absolution. Ce clergé en effet avait conservé l'ancienne discipline, qui ne badinait pas avec des infractions que l'esprit du siècle jugeait désormais avec plus d'indulgence. Par exemple, il refusait l'absolution à quiconque retirait un intérêt élevé de l'argent qu'il avait prêté. Une pareille clause était bien dure à observer dans un pays qui s'enrichissait en prêtant à gros intérêts au monde entier. Toutes ces circonstances firent que, les uns par dévotion superstitieuse, les autres pour mettre leur conscience au large, beaucoup enfin parce qu'ils ne pouvaient supporter longtemps l'idée d'être brouillés avec Rome, la grande majorité des catholiques abandonnèrent leurs évêques pour se ranger sous la direction des moines. Quand se déchaînèrent les tempêtes politiques de la révolution, le petit troupeau des anciens-catholiques de Hollande ne se montait plus qu'à 6 ou 7,000 âmes; c'est à ce chiffre qu'il a pu se maintenir jusqu'à nos jours.

Toutefois il persévéra, luttant avec une indomptable ténacité contre le dissolvant peut-être le plus actif qui puisse miner une société de ce genre, l'indifférence du monde entier, l'in vraisemblance d'un espoir quelconque de réhabilitation. De temps à autre seulement, à de longs intervalles, quelques vagues lueurs bien vite éteintes. Ainsi le roi Louis Bonaparte fut surpris d'apprendre que cette petite église existait encore ; son esprit curieux fit même qu'il lui donna quelques marques d'intérêt, ce qui ne l'empêcha point, vers la fin de son règne, de refuser au chapitre l'autorisation, exigée par la loi, de nommer un nouvel archevêque. Le refus n'eut pas longue suite, car Louis Bonaparte fut détrôné peu de temps après par son puissant frère. Celui-ci, qui n'avait guère songé jusque-là aux anciens-catholiques de Hollande, vit passer comme un éclair devant son esprit l'idée du service éminent qu'ils pouvaient lui rendre dans certaines éventualités. Il était alors au plus fort de ses démêlés avec le saint-siège. Quand il vint à Breda, il fit une terrible algarade aux prêtres catholiques romains, convoqués pour le saluer au passage ; il n'était pas fâché d'avoir pour ainsi dire sous la main un épiscopat de rechange. Il se montra donc fort gracieux pour la *clérésie épiscopale* (c'est le nom officiel et ne préjugant rien que l'on donnait désormais à l'église ancienne-catholique des Pays-Bas), et fit même des promesses positives ; les grands événements où l'empire sombra ne lui laissèrent ni le temps ni le pouvoir de les remplir.

Vint la restauration, puis la constitution du nouveau royaume des Pays-Bas, comprenant l'ancienne république néerlandaise et la Belgique. On aurait pu croire que le gouvernement de la maison d'Orange se montrerait plus favorable que tout autre à une église qui pouvait se vanter d'avoir souffert si longtemps de sa fidélité aux traditions nationales. C'est le contraire qui eut lieu. Sans doute les anciens-catholiques demeurèrent libres ; mais, bien loin de plaider leur cause auprès du saint-siège, le nouveau gouvernement, qui aurait eu plus de crédit que ses prédécesseurs, puisqu'il n'était plus exclusivement protestant, dirigea sa politique dans un sens presque hostile à leurs intérêts. Toutes les fois qu'il fallait nommer un évêque, l'autorité néerlandaise suscitait mille difficultés. C'est seulement en 1826 que, sous la pression de l'opinion, le gouvernement reconnut officiellement les évêques titulaires d'Utrecht, de Harlem et de Deventer.

Hélas ! il arrivait à la pauvre petite église hollandaise ce qui arrive si souvent de nos jours, dans d'autres pays, aux minorités religieuses trop faibles par le nombre pour peser d'un poids sérieux sur les intérêts et le jeu des partis politiques. Il est rare qu'un

gouvernement moderne les néglige, ou surtout les combatte par antipathie religieuse proprement dite. Cependant elles sont faibles, leurs adversaires sont forts, et ce sont elles qui doivent le plus souvent payer le prix du concours que l'on demande aux autres. La maison d'Orange avait de graves soucis à l'endroit de ses nouveaux sujets catholiques. Ceux-ci obéissaient aveuglément à leur clergé, qui, de son côté, ne respectait que les ordres émanés du saint-siège. Or, si la catholicité à peu près tout entière avait perdu de vue l'église catholique épiscopale de Hollande, si dans son pays même cette église ne pouvait plus compter que sur l'estime, d'ailleurs froide et peu utile, de la majorité réformée, il y avait une puissance qui n'avait cessé de diriger des yeux très grands ouverts sur ce débris de l'ancien catholicisme national, et qui présentait les graves embarras que cet épiscopat régulier, resté debout à travers tant d'orages meurtriers et d'accalmies peut-être plus mortelles encore, pourrait un jour susciter à sa politique envahissante. Les nonces accrédités à La Haye ou à Bruxelles ne cessaient de manœuvrer auprès du gouvernement néerlandais pour obtenir de lui des mesures qui, directement ou indirectement, missent un terme à ce schisme désormais insignifiant, qui du moins ne pouvait plus servir qu'à scandaliser inutilement les âmes catholiques. Quand la cour de Rome vit enfin qu'elle ne parviendrait pas à son but par cette voie détournée, elle s'avisa d'un autre moyen. En 1828, le nonce Capaccini reçut pour instructions d'inviter les évêques récalcitrans à prêter les mains à un arrangement dont la base serait qu'ils fissent volontairement abdication de leurs titres. L'entrevue qui eut lieu à La Haye entre ce nonce et l'archevêque van Santen, et dont la teneur a été soigneusement consignée, est trop caractéristique de tout ce débat pour que nous n'en reproduisions pas les traits essentiels.

Capaccini, en voyant venir l'archevêque, commença par le combler d'éloges personnels et par protester du désir qui animait le saint-père de voir le schisme apaisé d'une manière qui pût contenter les deux partis, et surtout ne rien coûter à la dignité ni aux convictions d'hommes aussi éclairés, aussi respectables que les titulaires de l'épiscopat séparé. Puis, comme l'archevêque demeurerait passablement interdit à l'ouïe de tant de compliments, qui contrastaient étrangement avec le langage auquel ses collègues et lui étaient habitués de la part des représentans du siège romain, il ajouta que, dans sa bonté paternelle, le pape consentait à réduire tout le différend à un point vraiment insignifiant, à une simple signature qu'il l'invitait à mettre au-dessous d'une bulle faisant désormais partie de la tradition catholique et sans application actuelle,

la bulle *Unigenitus*. Le nonce se gardait bien de porter la discussion dès l'abord sur le véritable terrain débattu entre Rome et Utrecht. Le refus que, d'accord avec tant de prélats, de prêtres, de docteurs catholiques, l'épiscopat et le clergé néerlandais avaient opposé jadis à l'injonction de signer la fameuse formule, n'était qu'un incident parmi tant d'autres de la querelle bien plus importante qui roulait sur les prétentions opposées de la cour de Rome et du catholicisme national. L'adroit Italien pouvait espérer que son interlocuteur ne verrait pas de difficulté majeure à souscrire un document dont, à dire vrai, la valeur n'était plus qu'historique, et dont personne ne s'occupait plus. S'il réussissait à obtenir cette concession de l'archevêque, sa cause, à lui, était gagnée, car cette concession équivalait au désaveu de tout le passé, à la reconnaissance des droits supérieurs du saint-siège, à une véritable capitulation, et, cela posé, rien n'empêche de croire que le nonce et la cour romaine ne fussent parfaitement sincères dans les promesses séduisantes qu'ils faisaient briller aux yeux de ces pauvres évêques, depuis si longtemps mis au ban de l'église, dénoncés, méprisés, traités en vrais parias. On leur eût bien accordé des titres, des honneurs, des fonctions même, qui eussent largement compensé la perte de leur position épiscopale contestée.

Van Santen aurait pu refuser de déplacer ainsi la question et la reporter immédiatement sur le véritable point en litige; il préféra rester sur le terrain choisi par son interlocuteur, et ce fut pour lui déclarer qu'il lui était impossible de faire ce qu'on lui demandait sans se parjurer. « J'ai lu plus d'une fois l'*Augustinus* de Jansenius, lui dit-il; je sais, à n'en pouvoir douter, que les cinq thèses condamnées par la bulle ne sont pas dans ce livre. Comment donc pourrais-je, en honnête homme et en chrétien, signer une déclaration qui affirme un fait que je sais faux? »

Le nonce alors s'efforça de lui démontrer que son devoir était de se soumettre sans aucune réserve aux décisions du saint-siège. « Voyez, lui dit-il, la table près de laquelle nous sommes assis est recouverte d'un tapis vert. Supposons qu'elle appartienne à un père de famille, et que ce père ait formellement défendu à ses enfans d'entrer dans cette chambre et même d'y regarder. Un jour, et malgré la défense, l'un des enfans regarde par le trou de la serrure et arrive à savoir, grâce à sa désobéissance, que ce tapis est vert. Un peu plus tard, le père dresse un inventaire de ce que cette chambre contient, et soit par inadvertance, soit avec intention, — cette distinction n'importe pas ici, — ce père désigne le tapis comme rouge. Si maintenant, au nom de son autorité paternelle, il ordonne à chacun de ses enfans de signer l'inventaire comme parfaitement

exact, le fils qui a vu le tapis sera-t-il en droit de faire valoir cette connaissance qu'il n'a acquise qu'en désobéissant, et devra-t-il refuser de signer que le tapis est rouge? Le père avait le droit de défendre à ses enfans de regarder dans la chambre, il avait aussi le droit de prescrire à ses enfans de signer ce qu'on leur donnait à signer, et ce n'est pas l'acte de désobéissance antérieure commis par l'un des enfans qui pouvait exempter celui-ci de l'obligation d'obéir à l'ordre paternel. »

On voit où le nonce voulait en venir. Le pape est le père des catholiques, il a interdit d'abord la lecture de l'*Augustinus*, puis il a condamné certaines propositions qu'il prétend contenues dans ce livre. Ceux qui refusent de souscrire la condamnation sous prétexte que les propositions condamnées ne sont pas dans le livre doivent avouer qu'ils ont lu un ouvrage défendu. Comment cette faute pourrait-elle leur donner un droit de résistance que la soumission complète ne leur eût pas conféré? Et pourquoi l'archevêque d'Utrecht ne mettait-il pas sa conscience à l'aise en se disant qu'après tout, s'il plaît au saint-père de déclarer rouge le tapis qu'il sait vert, cela regarde le saint-père, non pas lui, et qu'il peut signer les yeux fermés ce qu'on lui présente?

L'archevêque se défendit de son mieux contre ce sophisme captieux; rien n'est plus curieux que de suivre le long de cet entretien le duel acharné que se livrent sous des formes courtoises la diplomatie subtile de l'Italien et la bonne grosse probité hollandaise, qui ne peut se persuader qu'un faux en écriture soit susceptible de se transformer en œuvre pie. Si l'archevêque eût été, comme le nonce croyait peut-être qu'il était, fatigué de sa position et simplement désireux de trouver un biais qui lui permit d'en sortir avec honneur, peut-être eût-il prêté l'oreille à des propositions d'arrangement qui eussent sauvé les apparences. Pour l'honneur de sa réputation et de son église, il demeura sourd aux offres, aux cajoleries et même aux menaces du nonce, qui, furieux à la fin, le congédia en confirmant l'anathème lancé par les pontifes romains contre l'épiscopat schismatique.

Depuis lors l'église catholique-épiscopale ou ancienne-catholique des Pays-Bas continua de végéter, se maintenant, mais ne pouvant s'étendre, de plus en plus oubliée, beaucoup trop dédaignée de ceux même qui, dans le sein du catholicisme, commençaient à s'alarmer de la tournure que la politique religieuse prenait à Rome. Chaque fois qu'un nouveau pape montait sur le trône pontifical, la petite église le saluait humblement, demandant une enquête nouvelle et son rétablissement dans ses droits; on lui répondait par l'anathème. Chaque fois qu'un nouvel évêque était intronisé dans un de ses dio-

cèses, conformément à sa tradition constante, elle persistait à en donner avis au pape régnant; nouvel anathème, nouvelle protestation de l'église excommuniée. Cela finissait par devenir un de ses offices spéciaux. Du reste aucun changement, ou plutôt l'année 1853 vit diminuer encore la position de l'épiscopat ancien-catholique.

Jusqu'alors la grande majorité des catholiques de Hollande avait dû se contenter de son organisation en église de mission. Le pape Pie IX crut le moment venu de rétablir de son chef les sièges épiscopaux supprimés par ses prédécesseurs, et nomma directement un archevêque d'Utrecht, des évêques de Bois-le-Duc, de Harlem et de Ruremonde. La manière, fort injurieuse pour la nation néerlandaise, dont eut lieu cette réorganisation suscita au sein de la majorité protestante un mouvement de colère qu'on eut quelque peine à calmer. Au fond cependant il n'y avait rien de réellement changé par là dans ses rapports avec la minorité catholique; mais la plus directement frappée fut l'église catholique-épiscopale. Jusqu'en 1853, ses évêques étaient restés seuls en possession du titre officiel de leurs diocèses. Ils pouvaient encore se dire que, seuls, ils représentaient la tradition épiscopale nationale, que de meilleurs jours pourraient enfin luire où leurs ouailles naturelles les reconnaîtraient pour leurs légitimes pasteurs, que l'état anormal où se trouvait encore la masse des catholiques néerlandais était la confirmation indirecte de leur bon droit en tant que seuls continuateurs de la vieille église du pays. Désormais ils devaient voir à côté d'eux des compétiteurs qu'ils ne pouvaient regarder autrement que comme des usurpateurs, et ces compétiteurs avaient l'avantage d'être seuls reconnus par la majorité catholique, d'être en communion avec le saint-siège et avec tous les évêques de la catholicité. Leur protestation fut énergique et touchante. Elle ne fut pas sans influence sur certaines dispositions de la loi votée par les chambres néerlandaises, qui astreignait les nouveaux évêques à des conditions de résidence peu conformes à leur titre officiel. Cette mince satisfaction ne changeait rien à tout ce que la réalité avait de décourageant, et l'opinion générale fut que le décret de Pie IX avait porté le coup de grâce à l'église des évêques nationaux en lui enlevant jusqu'à l'apparence de légitimité qu'elle avait pu conserver jusqu'alors.

III.

Tout semblait donc fini pour les anciens-catholiques de Hollande. Leur église persistait à vivre avec sa hiérarchie, mais forcée de renoncer à toute expansion, de plus en plus enfoncée dans la masse indifférente ou hostile, condamnée à s'éteindre au bout d'un temps

donné. Un mélancolique rayon de soleil couchant se reflétait sur les derniers jours de cette vieille église qui s'en allait mourante. Quelques prêtres étrangers avaient continué de s'intéresser à la pauvre agonisante. On en rencontrait encore quelques-uns à Milan, ce vieux centre d'autonomie ecclésiastique, et dans le clergé de Paris, où quelques élémens jansénistes, très adoucis, mais toujours fidèles aux souvenirs de Port-Royal, se sont longtemps maintenus. En 1859, deux prêtres italiens, Nicolini Thomas, de Milan, et Emmanuel Johannes, de Pavie, faisaient parvenir à l'archevêque H. Loos, récemment élevé au siège d'Utrecht, une lettre pleine de sympathies chaleureuses. Un curé de Paris, M. P.-J. Jobart, mort il y a quelques années, resta jusqu'à la fin de sa vie en relations avec les anciens catholiques néerlandais. Lorsqu'on pénétrait dans leurs modestes sanctuaires, notamment à Utrecht, à Oudewater, à Delft, à Enkuyzen, on était tout surpris d'y découvrir des ornemens d'église d'une beauté rare ou d'un grand intérêt historique, des chasubles byzantines, des vêtemens sacerdotaux du moyen âge, de vieilles remontrances, des coupes, des dentelles d'une valeur considérable et d'un travail exquis, la croix pectorale de l'évêque Jansénius, l'anneau épiscopal de l'archevêque Nercassel, etc. A Utrecht, on pouvait examiner les belles archives de la petite église et parcourir toute une série d'autographes provenant des anciens évêques de la ville métropolitaine. C'étaient autant de témoins muets de la connexion de l'ancien diocèse avec l'église actuelle, seule propriétaire légitime de ces débris des richesses appartenant jadis à l'église catholique des Pays-Bas; on pouvait même y trouver de curieuses reliques. Hélas! l'église elle-même semblait passée à l'état de relique, de débris fossile d'un temps et d'un état d'esprit à jamais disparus. En pénétrant dans ces humbles chapelles, on croyait entrer dans le caveau de famille où dormaient ensemble les vieux gallicans, Port-Royal-des-Champs et l'ancien épiscopat de la Néerlande. C'est donc là tout ce qui restait de tant d'efforts, de tant de sacrifices, de tant de grandeurs!

Mais ne voilà-t-il pas qu'en très peu d'années, en peu de mois, la scène change, que des circonstances imprévues rendent un nouveau lustre à l'église qui s'affaissait lentement sur les tombeaux sacrés confiés à sa garde! Et à qui doit-elle cette renaissance inespérée? A cet ultramontanisme même qui avait déjà entonné plus d'un chant de triomphe sur ses ruines. Le pontificat de Pie IX ouvre en effet une ère nouvelle à l'ancien épiscopat néerlandais. Déjà la proclamation du dogme de l'immaculée conception avait provoqué une vigoureuse protestation de l'archevêque d'Utrecht contre cette doctrine inconnue de l'antiquité catholique et imposée à l'église

malgré les profondes répugnances d'une multitude de prêtres et de laïques. Cette protestation, qui parut en latin et en hollandais, fut traduite dans toutes les langues, et apprit à bien des gens qui l'avaient oublié qu'il existait encore une église catholique refusant d'accepter la dictature pontificale. Le concile du Vatican vint lui rendre un bien plus grand service. Tout le monde sait aujourd'hui que le procès n'est pas fini, que les protestations augmentent tous les jours de nombre et d'énergie, que l'avenir du catholicisme est impliqué dans le puissant mouvement de réaction suscité par des décrets dont en bien des lieux les catholiques les plus éclairés et les plus fervens contestent la validité.

Toutefois une circonstance grave, à laquelle nous avons déjà fait allusion, pourrait enrayer le mouvement et ne laisser aux anciens-catholiques que l'alternative d'une rupture formelle avec le catholicisme ou d'une soumission contraire à leur conscience : c'est que le corps épiscopal tout entier paraît décidé ou résigné à soutenir la doctrine de l'infaillibilité papale. La fière église gallicane elle-même n'a plus de voix attitrée pour revendiquer ses traditions d'indépendance. Bossuet n'a pas trouvé un seul défenseur hardi et persévérant parmi ses successeurs. On a vu les chefs eux-mêmes de l'opposition dans le dernier concile donner l'un après l'autre l'exemple de capituler. A quoi sert-il, dira-t-on, que des voix éloquantes, comme celles de l'abbé Loyson en France, des professeurs Döllinger et Friederich en Allemagne, s'élèvent pour affirmer le bon droit de l'ancien catholicisme contre les innovations décrétées au Vatican? La religion catholique ne se compose pas seulement d'une somme de doctrines; elle est aussi, elle est surtout, peut-on dire, une manière de constituer la communion de l'homme avec Dieu par l'intermédiaire d'un sacerdoce organisé, dont les membres se transmettent successivement, sans interruption, les pouvoirs divins qu'ils tiennent originairement du Christ lui-même. Que peuvent des voix isolées de prêtres ou de savans, quelle que soit leur valeur personnelle, contre les impérieuses exigences de la vie catholique? Ne faut-il pas que des évêques confirment les jeunes fidèles, consacrent les saintes huiles, ordonnent les jeunes prêtres? Peut-on les suppléer canoniquement dans l'exercice de ces fonctions nécessaires au salut des âmes? Les anti-infaillibilistes auront beau faire, leur protestation se brisera impuissante contre le fait inéluctable qu'on ne peut pas se passer de l'épiscopat pour vivre catholiquement, et que l'épiscopat tout entier est désormais rangé sous la bannière de l'infaillibilité.

Ce raisonnement, tout fort qu'il paraisse, pourrait bien être détruit par un simple détail au premier abord très insignifiant, savoir

l'existence de l'ancienne église catholique d'Utrecht avec sa hiérarchie épiscopale régulière et légataire canonique de tous les pouvoirs inhérens à l'épiscopat. Lui contester la légitimité de son épiscopat uniquement parce qu'elle n'est pas reconnue au Vatican, ce serait faire profession pure et simple d'ultramontanisme, et par conséquent résoudre la question elle-même. C'est pour cela que les anciens-catholiques des Pays-Bas et les catholiques opposés aux décrets du dernier concile n'ont pas tardé à se rapprocher et à faire cause commune. Dès que le mouvement des anciens-catholiques se fut prononcé en Allemagne, l'église d'Utrecht comprit qu'elle avait vis-à-vis d'elle-même et de la catholicité tout entière des obligations de premier ordre. L'archevêque Loos se mit en rapport avec les principaux organes de la protestation allemande. Lorsque le congrès ancien-catholique de 1871 fut convoqué à Munich, l'église épiscopale de Hollande se fit représenter dans ses rangs par trois délégués, MM. van Vlooten, van Beek et van Thiel. Ce dernier parlait assez bien l'allemand pour faire devant l'assemblée un exposé éloquent et lucide du passé de son église et de sa signification présente. Sa parole fut saluée par d'unanimes applaudissemens, et pour la première fois depuis cent cinquante ans une nombreuse réunion de prêtres, de théologiens, de notables catholiques, rendit un éclatant hommage au bon droit de l'église excommuniée. Parmi les résolutions votées par le congrès se trouve celle-ci : « nous déclarons que le reproche de jansénisme fait à l'église d'Utrecht n'est pas fondé, et qu'en conséquence il n'y a pas de différence dogmatique entre elle et nous. »

Cette déclaration du congrès de Munich fait aux évêques anciens-catholiques de Hollande une position très considérable. Si, d'après un calcul récent et très circonspect, on évalue à 300,000 le nombre des catholiques allemands et autrichiens qui ont adhéré aux protestations soulevées par les décrets du Vatican, l'archevêque Loos est le premier dignitaire ecclésiastique de l'association, et son diocèse est redevenu en fait aussi important par le nombre des âmes que l'était celui de son prédécesseur Codde, lorsqu'il fut supprimé par le pape. Il n'est donc pas surprenant que les relations inaugurées l'an dernier à Munich commencent à porter leurs fruits. Ainsi le curé Renfle, de Mering en Bavière, suivi dans sa résistance par sa paroisse entière, a demandé à l'archevêque d'Utrecht de venir avec les saintes huiles pour administrer le sacrement de la confirmation. Le curé Aloysius Anton, de Vienne, qui a organisé toute une communauté ancienne-catholique, lui a fait parvenir une requête toute semblable, et de plus lui propose de consacrer trois évêques. D'autres demandes du même genre vont lui arriver d'Al-

lemagne, de Bohême et d'Autriche. Nul ne peut savoir où s'arrêtera ce mouvement.

Ici pourtant se présente une difficulté de jurisprudence ecclésiastique : jusqu'à quel point, en droit canonique, un évêque peut-il remplir des fonctions épiscopales dans un autre diocèse que le sien et sans la permission de l'évêque du lieu? La question, paraît-il, est quelque peu embarrassante. Cependant cette fois encore les évêques de Hollande pourraient invoquer la loi suprême de la nécessité. Au point de vue catholique en général, il ne peut être permis de laisser périr les âmes par un respect outré des réglemens disciplinaires, et il y a dans l'histoire de l'église des précédens qui pourraient servir à justifier leur intervention. Par exemple, au temps où, selon l'énergique expression d'un père de l'église, le monde s'étonnait d'être arien, lorsque la majorité des évêques, soit par faiblesse, soit par conviction, pactisait avec l'hérésie, il y eut des évêques orthodoxes qui ne craignirent pas de se rendre dans des diocèses autres que les leurs pour porter le secours de leur ministère aux âmes fidèles qui gémissaient sous le joug de pasteurs indignes. Aujourd'hui, peuvent dire les évêques hollandais, la catholicité n'est pas moins étonnée de se trouver ultramontaine.

Pour nous qui assistons en témoins sympathiques, mais du dehors et avec un complet désintéressement, à cette crise intérieure du catholicisme, nous n'avons qu'un vœu à émettre, c'est que la religion pure, le spiritualisme chrétien, la liberté des consciences, les idées de largeur et de progrès dans la connaissance de la vérité, remportent une éclatante victoire dont la civilisation tout entière recueillerait les précieux fruits. Nous devons avouer que les difficultés tirées du droit canon, ainsi que les moyens d'y parer, nous laissent très froids en comparaison des grands intérêts qui dominent de si haut tout ce conflit; mais en matière religieuse plus qu'en toute autre il faut savoir respecter les scrupules et ne pas se formaliser de ce que le progrès suit des routes très bizarres ou très étroites à notre sens. Parfois les plus grands fleuves se voient resserrés entre des rochers; ils n'y perdent rien, ni en impétuosité, ni en profondeur, au contraire. Si cette image peut s'appliquer au mouvement des anciens-catholiques, et si l'église d'Utrecht est appelée à lui fournir l'issue dont il a besoin pour ne pas tourbillonner dans l'impuissance, on pourra dire de cette église ce qu'un prophète juif dit un jour de Bethléhem : « Tu es la plus petite des villes de Juda, et pourtant de toi sortira le salut. »

LE

TRAVAIL DES FEMMES

DANS LA PETITE INDUSTRIE

En décrivant la situation des ouvrières des manufactures, nous avons signalé les institutions ou les réformes qui peuvent améliorer leur destinée et en même temps contribuer au rétablissement de la paix sociale (1). Le sort des femmes employées dans les mille métiers de la petite industrie n'est pas moins digne d'intérêt, et nous voudrions indiquer aujourd'hui les causes de leur misère et les moyens de la soulager. Un moraliste éloquent, M. Jules Simon, nous a précédé, il y a douze ans, dans cette voie; mais en un siècle aussi mobile ces matières se renouvellent sans cesse, et doivent être périodiquement soumises à un examen minutieux. Une foule de faits authentiques, précis, concluans, ont été recueillis dans ces dernières années. En 1864 a paru le volumineux rapport de la chambre de commerce de Paris sur l'industrie parisienne; un peu plus tard, le gouvernement a livré au public les dépositions de l'enquête sur l'enseignement professionnel; la commission de l'exposition internationale de 1867 a mis au jour, sous le titre d'*Enquête du dixième groupe*, un ensemble d'informations précieuses; il y a deux mois à peine, un inspecteur-général de l'université, M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, adressait au préfet de ce département un mémoire sur l'apprentissage dans les ateliers et sur les écoles d'apprentis. Dans la même période de dix ans, de hauts fonctionnaires de l'instruction publique étaient envoyés dans les pays voisins, en Allemagne et en Angleterre particulièrement, pour nous renseigner sur l'éducation des classes moyennes et des classes ouvrières de ces contrées. On voit que le zèle spéculatif n'a

(1) Voyez la *Revue* du 1^{er} février 1872.

pas manqué à nos administrations pour s'enquérir de la situation des classes laborieuses et des moyens de la rendre meilleure. Il ne paraît pas cependant que ces recherches aient eu beaucoup de résultats pratiques, ni même qu'elles aient éclairé l'opinion sur ces matières. Chez nous, on ne lit guère les documens officiels, qui ont une forme d'un autre âge : notre génération a perdu l'habitude de manier les in-folio, elle s'effraie à l'aspect des publications encombrantes où se complaît encore l'administration française. Aussi importe-t-il de résumer toutes les notions précieuses qui sont ensevelies dans les récentes enquêtes et qui, si on ne les tirait de ces nécropoles, pourraient rester à peu près inconnues.

I.

On n'apprend rien à personne en disant que la situation de la plus grande partie des ouvrières de la petite industrie est excessivement précaire. D'un autre côté, les événemens de l'année 1871 ont prouvé que les idées révolutionnaires faisaient des progrès énormes chez les femmes des classes laborieuses. Le communisme trouve en elles des légions d'adeptes convaincues et dévouées jusqu'à la mort. Dans les grandes villes, à Paris et à Lyon notamment, les ouvrières industrielles s'enrôlent de plus en plus sous la bannière du socialisme; elles y apportent cette ardeur, cette foi, cette persévérance, que les femmes mettent toujours au service des causes qui les entraînent. La grève des *ovalistes* ou moulinières de Lyon en 1869 et leur affiliation en masse à l'*Internationale* paraissaient naguère une excentricité sans conséquence. Depuis lors, des coalitions ont eu lieu parmi les ouvrières de divers corps d'état; dans les réunions publiques sous l'empire, le personnel féminin tenait une place importante; le fanatisme des femmes de Paris n'a pas été sans influence sur la conduite et la durée de l'insurrection du 18 mars. Cette situation est assurément déplorable au point de vue moral et périlleuse au point de vue politique; peut-elle être améliorée? Il y a sans doute bien des causes qui expliquent la fascination qu'exerce aujourd'hui le socialisme sur les ouvrières de la petite industrie : l'affaiblissement des croyances religieuses n'en est pas une des moindres; mais les souffrances matérielles et l'ignorance presque absolue des ouvrières y ont aussi leur part. Tout observateur attentif et impartial doit reconnaître que les pouvoirs publics et les institutions philanthropiques ont beaucoup trop négligé jusqu'ici l'éducation de la femme pauvre.

C'est à Paris surtout qu'il faut étudier la petite industrie : nulle part, elle n'a pris autant de développement, et n'a obtenu autant de succès. En dépit de toutes nos déceptions et de toutes nos

épreuves, notre capitale reste encore le centre du monde pour les arts industriels. On ne peut douter que ces mille métiers élégans qui sont si actifs et si prospères dans nos murs ne fassent une large part au travail des femmes, et qu'ils ne le rémunèrent avec libéralité. Chose étrange cependant, mais certaine, la main-d'œuvre des femmes à Paris a diminué depuis quelques années en quantité et n'a guère augmenté de valeur. Nous avons sur l'industrie parisienne, outre un grand nombre d'informations morcelées, deux enquêtes générales et complètes : elles ne sont malheureusement pas très récentes, puisque l'une date de 1851 et l'autre de 1864; toutes deux sont l'œuvre de la chambre de commerce. La comparaison de ces deux enquêtes est instructive. D'après l'enquête publiée en 1851 et réellement faite en 1847, il y avait alors à Paris environ 318,000 ouvriers; la seconde enquête, publiée en 1864, et dont les opérations eurent lieu en 1860, recensait 416,814 ouvriers (hommes, femmes et enfans). C'est un accroissement d'un tiers; augmentation notable, mais normale, si l'on tient compte de l'extension de la ville au-delà des anciennes barrières et du développement de la population. Cependant, si l'on décompose ce chiffre total, on ne peut échapper à un douloureux étonnement : le nombre des ouvriers hommes, qui n'était que de 204,925 en 1847, s'élève en 1860 à 304,920; il a donc augmenté de 50 pour 100. Au contraire le chiffre des ouvrières a diminué, car, de 112,891, il est descendu à 111,891 (y compris les jeunes filles de moins de seize ans). Ainsi le territoire de la ville a été plus que doublé, sa population a augmenté d'un tiers, l'effectif total du personnel ouvrier a haussé dans la même proportion, et néanmoins le nombre des ouvrières non-seulement ne s'est pas élevé, mais a même légèrement baissé.

Quelle est la cause de ce phénomène étrange? On pourrait supposer que cette diminution du nombre des ouvrières recensées vient d'un progrès de l'aisance dans les classes populaires, qu'elle est une conséquence naturelle de l'accroissement des salaires des hommes, lequel permettrait au mari d'élever et de nourrir sa famille sans contraindre la femme à un travail salarié. Il y aurait encore une autre interprétation favorable, c'est que le nombre des ouvrières travaillant chez elles et sans intermédiaire pour des personnes du monde aurait augmenté : existences ignorées qui ne sont comprises dans aucun cadre officiel et qui s'écoulent silencieusement à l'ombre du foyer domestique. Ces deux explications ne peuvent être exactes que dans une très faible mesure. Il est une autre raison, profondément douloureuse, qui se trouve établie par les faits les plus incontestés : non-seulement les industries qui emploient les femmes ont moins d'élasticité et se prêtent moins au développement que les industries qui occupent les hommes, mais

encore il est un grand nombre de métiers, spécialement féminins, où, des procédés nouveaux venant à s'introduire sans que l'éducation des femmes se soit perfectionnée, le nombre des ouvrières se réduit, quelquefois même dans des proportions considérables. On a remarqué par exemple qu'en 1860 les décorateurs de porcelaine employaient 458 femmes seulement au lieu de 1,010 qu'ils occupaient en 1847, et que les polisseurs et brunisseurs pour orfèvrerie ne comptaient que 279 ouvrières au lieu de 284. Cependant les affaires dans ces deux métiers avaient doublé; mais un procédé nouveau, le procédé Dutertre, avait diminué l'emploi des femmes. D'un autre côté, beaucoup des industries féminines qui faisaient vivre à Paris un nombreux personnel ont dû reculer devant la concurrence des campagnes et surtout des ouvroirs de province. C'est ce qui est arrivé notamment pour la fabrication des corsets, qui n'employait en 1860 que 2,254 ouvriers des deux sexes, tandis qu'en 1847 elle donnait de l'ouvrage à 2,968. Enfin les industries féminines qui ont pris le plus grand développement sont loin d'avoir augmenté leur personnel dans la proportion où elles accroissaient leur chiffre d'affaires. Telle est l'industrie des fleurs artificielles, qui dans l'intervalle des deux enquêtes a triplé sa production, estimée en valeur, quoique le nombre des ouvrières ne s'y soit pas accru de plus de 23 pour 100, s'étant élevé de 5,720 à 7,011. Par toutes ces raisons, en dépit de l'accroissement énorme du territoire et de la population de Paris, l'effectif des ouvrières de cette ville a cependant diminué. Il est remarquable que le nombre des ouvrières recensées dans la dernière enquête est à peine double de celui des femmes et des filles que secourt l'assistance publique. En effet, d'après un rapport de M. Husson qui date de 1864, l'on comptait 35,432 femmes adultes et 22,277 jeunes filles parmi les indigens à la charge de la bienfaisance municipale. Encore doit-on dire que l'enquête de la chambre de commerce publiée en 1864 compte parmi les ouvrières de véritables pauvres assistées qui ne font qu'un travail nominal, comme les 1,250 femmes employées dans la filature des indigens, qui presque toutes ne gagnaient pas plus de 40 à 60 centimes par jour.

La main-d'œuvre féminine régulièrement occupée dans les industries parisiennes est donc en décroissance. C'est un fait d'autant plus regrettable que la proportion des femmes qui n'ont aucun appui et qui doivent subvenir par elles-mêmes à leurs besoins est infiniment plus grande dans les vastes métropoles comme Paris que partout ailleurs. Sur 1,000 femmes au-dessus de quarante ans, 592 seulement à Paris sont mariées, 264 sont célibataires et les autres veuves; c'est donc un peu plus des deux cinquièmes des femmes au-dessus de quarante ans qui se trouvent abandonnées à

leurs propres ressources ou bien à la charité publique. Il est certain que le cadre très restreint des ouvrières régulièrement occupées laisse en dehors toute une légion innombrable et au moins égale de malheureuses dont la vie ne s'explique que par l'assistance, par le vice ou par des expédients perpétuels et des privations inouïes. La chambre de commerce s'était efforcée de déterminer le salaire moyen des ouvrières recensées, on était arrivé au chiffre de 2 fr. 14 centimes par jour; mais la méthode suivie était peu exacte, peu logique. Si l'on décompose les nombreux tableaux de l'enquête, on voit qu'en mettant de côté les femmes qui sont nourries et logées et qui sont en réalité des servantes, comme les filles occupées par les marchands de vin, les crémiers ou les limonadiers, il reste en chiffres ronds 90,000 ouvrières véritables, dont 50,000 gagnent moins de 2 francs ou 2 francs au plus par jour, et 40,000 seulement gagnent plus de 2 francs. Depuis cette enquête, qui date de dix ans, les salaires se sont-ils accrus? Dans certaines professions et pour les sujets habiles, il y a eu de l'amélioration, c'est incontestable, on en trouve la preuve dans les notes publiées à l'occasion de l'exposition universelle; cependant la plupart des rémunérations sont demeurées et demeureront longtemps encore stationnaires. Ainsi tout démontre que dans cette grande ville si luxueuse, où la concurrence des fortunes brillantes et les exigences d'une fastueuse administration portent si haut les prix des subsistances et des loyers, c'est à peine si l'ouvrière assidue dont les doigts habiles produisent tant de délicats ouvrages obtient une rémunération égale à celle de l'ouvrière de fabrique, qui dans nos villes ou dans nos bourgs de province trouve une existence moins coûteuse et moins surexcitée par le luxe d'alentour.

Il serait intéressant d'entrer dans le secret de ces mille métiers divers qu'offre à nos yeux l'industrie de Paris et de noter partout la rétribution accordée à la femme. Sans nous perdre dans le détail d'une aussi minutieuse investigation, il est possible de répartir en certains groupes cette immense armée des ouvrières parisiennes et d'en résumer en quelques traits les destinées. Il faut laisser de côté les classifications tracées par les enquêtes, car ces divisions et ces subdivisions nombreuses ont été faites en considération moins de l'ouvrier que des industries et des affaires. Les ouvriers ne sont pas irrévocablement parqués dans les sections qui leur sont assignées par les commissaires de la chambre de commerce : ils passent facilement de l'une à l'autre. Telle femme qui fut recensée d'abord dans le groupe du vêtement se trouve aujourd'hui peut-être dans celui de l'ameublement, et une autre qui fut classée dans le groupe de l'alimentation peut avoir émigré depuis dans celui des industries chimiques, sans que leur tâche soit sensiblement modifiée. Il faut

donc constituer des groupes plus simples qui répondent mieux aux conditions réelles des existences ouvrières.

Il y a d'abord les femmes dont on ne saurait dire au juste si elles sont ouvrières, servantes ou employées. Moins occupées à la fabrication qu'à la vente et au débit, elles donnent aux marchandises la dernière façon qui doit les faire valoir; elles les ornent, les enveloppent, les présentent aux chalands, ou bien elles tiennent les écritures et font les comptes : classe immense dont la vie se passe tantôt dans des réduits enfumés au milieu de marchandises grossières, tantôt dans de fastueux salons décorés avec toutes les ressources du luxe parisien, — où l'on est en relations quotidiennes, ici avec le public affairé et besoigneux des quartiers commerçans et des classes laborieuses, là au contraire avec la foule oisive et élégante. Demoiselles de boutique, dames de comptoir, simples servantes, quelle que soit la diversité de leurs costumes ou de leurs manières, se ressemblent toutes par certaines aptitudes et certaines fonctions communes. C'est souvent la plus modestement vêtue, celle que l'on rencontre dans les boutiques les plus simples et qui fraie avec le public le plus humble, c'est souvent celle-là qui a la rémunération la plus élevée et la destinée la mieux assurée. Ainsi les femmes employées par les charcutiers sont mieux rétribuées que les élégantes demoiselles qui présentent et qui habillent avec tant de grâce les bonbons chez les confiseurs. La plupart de ces jeunes filles, vêtues et parlant comme de grandes dames, n'atteignent pas des salaires de plus de 2 fr. 50 cent. par jour, sans appoint de nourriture ou de logement; parmi les 294 femmes recensées chez les confiseurs, l'enquête publiée en 1854 n'en signalait que 12 dont la rétribution fût de 3 francs ou plus. Cette classe d'ouvrières, d'employées et de servantes ne comprend pas moins de 12,000 personnes.

L'immense majorité des femmes occupées par l'industrie parisienne vivent du travail de l'aiguille. Parmi les 112,000 ouvrières recensées en 1847, plus de la moitié, soit 60,000, étaient couturières. La proportion ne paraît pas avoir notablement changé. Le groupe des industries du vêtement, à lui seul, d'après l'enquête publiée en 1864, comptait plus de 47,000 femmes. Il est vrai que beaucoup de ces ouvrières rangées dans le groupe du vêtement ne sont pas employées dans les travaux de couture, comme les blanchisseuses et les repasseuses, qui sont au nombre de près de 9,000. En revanche, les couseuses ne s'en tiennent pas au vêtement; elles envahissent près de la moitié des autres industries : ameublement, peaux et cuirs, carrosserie, équipemens militaires, articles de Paris. Il serait difficile de fixer ce que peut gagner une femme avec son

aiguille; rien n'est plus variable. Il faut d'abord signaler une élite d'ouvrières dont le mérite consiste plutôt dans le goût et l'invention que dans le travail des doigts; elles rendent chez les modistes et les tailleurs pour femmes des services exceptionnels, qui leur valent des salaires de 5 à 10 francs par jour. C'est là une minorité qui ne représente pas 1 pour 100 du nombre des femmes occupées à Paris par la couture. D'après l'enquête de 1864, sur 3,970 femmes travaillant chez les couturières, 288 gagnaient 3 francs par jour, et 168 plus de 3 francs; toutes les autres, c'est-à-dire à peu près les neuf dixièmes, obtenaient moins de 3 francs. La lingerie occupait 5,106 femmes, dont 282 gagnaient 3 francs et plus. Les modistes sont les mieux rétribuées : parmi 2,743 modistes recensées, 200 gagnaient 3 francs, et 295 plus de 3 francs. On voit combien les rémunérations élevées sont rares parmi les ouvrières parisiennes, surtout si l'on tient compte de la morte saison, qui est deux fois plus longue pour les métiers que nous venons de citer que pour les autres corps d'état. Il faudrait tenir compte aussi de toutes ces ouvrières mobiles qui, sans être attachées à un établissement déterminé, sans fournir même un travail constant, cherchent de l'ouvrage dans les momens de détresse, et ne s'en procurent qu'avec une extrême difficulté, pour un salaire dérisoire. La couture est le dernier refuge de la femme sans appui et sans ressources; toutes les infortunées s'attachent avec acharnement à cette planche de salut qui peut à peine les soutenir. Pour réussir comme ouvrière, surtout quand on n'a pas une habileté de premier ordre, ce qu'il faut avant tout, ce sont des relations, c'est de l'expérience et de l'esprit de conduite. Il faut encore entrer jeune dans le métier; il est rare que des veuves, jusqu'alors oisives, parviennent à se tirer d'affaire. Aussi parmi les métiers qui fournissent le plus de pétitionnaires à l'assistance publique, on a rangé en première ligne les travaux d'aiguille, non pas que ces travaux ne puissent faire vivre les femmes qui y cherchent régulièrement leur subsistance, mais parce que la couture devient le métier de toutes les déclassées qui n'en ont pas d'autre. Si l'on met de côté cette légion trop nombreuse d'ouvrières irrégulières, cet arrière-ban incapable de longues fatigues et d'utiles travaux, l'on voit que la grande masse des femmes employées dans les ouvrages d'aiguille reçoivent un salaire qui, sans être élevé, suffit cependant à leurs besoins. Dans les nouveautés confectionnées par exemple, les deux tiers des ouvrières gagnent 2 francs 25 cent. au plus, un tiers à peine gagne moins de 2 francs, et un sixième atteint à des salaires de 3 francs ou davantage; c'est, paraît-il, une des industries les mieux rétribuées de Paris. Les cinq huitièmes des femmes qui travaillent pour les fripiers et pour le marché du Temple gagneraient 2 francs 50 cent. ou plus. Les documens postérieurs

à l'enquête de 1864 confirment ces renseignemens; d'après une note communiquée en 1867 à l'enquête du X^e groupe de l'exposition universelle, la maison de *la Belle Jardinière*, qui emploie 1,500 femmes, payait 3 fr. 50 cent. ou 4 francs par jour aux ouvrières d'élite, 2 francs ou 2 fr. 50 c. aux ouvrières inférieures. Plusieurs fabricans considérables nous ont affirmé plus récemment que le salaire des couseuses oscille entre 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. Qu'il faille peut-être un peu rabattre de ces chiffres optimistes, dus à des chefs d'industrie ou à leurs représentans, nous ne le contesterons pas. L'on doit néanmoins admettre que dans les industries de couture une bonne ouvrière gagne au minimum 2 francs par jour et le plus souvent davantage; mais malheur aux déclassées, aux abandonnées, aux ouvrières de la dernière heure, qui se précipitent en toute hâte et sans guide dans l'arène! elles gagneront à peine un morceau de pain.

La troisième catégorie qu'il convient d'établir, c'est celle des femmes occupées aux travaux de ménage autres que la couture : les blanchisseuses par exemple, les repasseuses, les teinturières, les dégraisseuses. Ici les salaires ont une certaine fixité. Les sept huitièmes des blanchisseuses gagnent 2 fr. ou 2 fr. 50 cent. par jour; elles ont souvent en outre soit la soupe, soit un verre de vin ou d'eau-de-vie. Les salaires sont à la fois plus élevés et plus variables pour les femmes employées chez les teinturiers et chez les dégraisseurs. Les quatre cinquièmes d'entre elles gagnent 2 francs par jour au moins, la moitié même atteint des salaires de 3 francs ou davantage; c'est là une industrie bien rétribuée, surtout si l'on considère que beaucoup de ces ouvrières qui gagnent moins de 2 francs par jour sont nourries et logées par le patron. Le nombre des femmes de ce groupe peut monter à 12,000.

La quatrième classe d'ouvrières se compose de celles qui sont occupées dans les articles de Paris, dans la bijouterie et les diverses industries de luxe. C'est dans cette classe que les salaires atteignent le plus haut point : pourtant il est très rare d'y rencontrer des ouvrières qui aient un véritable talent, et que l'on puisse considérer comme des artistes. Les femmes n'occupent que les plus bas échelons de ces industries, elles ne font que les ouvrages les plus aisés, qui réclament seulement un peu d'habileté de main, sans qu'une longue éducation, un pénible apprentissage ou un goût exercé soient nécessaires. Aussi, dans ces professions, les salaires des femmes, quoique relativement élevés, n'approchent pas de ceux des hommes. Quelle que soit la spécialisation presque infinie de la production de luxe à Paris, la tâche des femmes, précisément parce qu'elle ne porte que sur la façon la plus grossière à donner aux objets, y est d'une grande uniformité. Une multitude d'ouvrières sont

polisseuses pour métal ou pour marbre; on les trouve chez les sculpteurs en albâtre, les fondeurs de bronze, les fabricans de limes, dans les poteries d'étain. Beaucoup d'autres sont brunisseuses ou vernisseuses; on les rencontre dans toutes les industries qui travaillent les métaux; une ouvrière médiocre y gagne aisément 2 fr. 50 cent. par jour, une bonne ouvrière 3 fr., rarement 4 fr. Dans la bijouterie fine, les femmes ont d'autres attributions, un peu plus délicates, sans cesser d'être élémentaires, et qui leur valent des salaires élevés. C'est ainsi que plusieurs milliers sont reperceuses ou guillocheuses : le reperçage consiste à achever le découpage des ornemens en cuivre; le guillochage a pour objet de faire avec un tour, sur les métaux, les boîtes de montre et les bijoux, des fonds quadrillés, vermiculés ou autres. Ce sont des travaux faciles qui n'exigent ni talent ni goût; ils rapportent un salaire qui varie de 2 francs 50 cent. à 4 francs. Les doreuses, les émailleuses, des coloristes, gagnent à peu près autant. On trouve encore des ouvrières chez les fabricans d'instrumens de précision et d'instrumens de musique, et dans toutes les autres branches des articles de Paris. Pour toutes ces professions, les salaires de 2 fr. 50 cent. sont la généralité, ceux de 3 fr. sont assez fréquens, ceux de 3 fr. 50 cent., 4 francs et plus se rencontrent par exception. Ainsi l'habileté de la main est hautement rétribuée, alors même qu'elle n'est guidée par aucune instruction et par aucune aptitude intellectuelle, ce qui arrive pour l'immense majorité des ouvrières dont nous parlons. Il en est autrement des femmes occupées dans les industries de luxe spécialement féminines, comme les fleuristes, les plumassières; celles-là ont souvent beaucoup de goût et font des merveilles en leur art. Près de la moitié des femmes occupées par les plumassiers gagnent 3 francs ou plus; dans les fleurs artificielles, la rétribution monte quelquefois à 4 fr., 5 fr., et même à 10 francs. Telle est l'aristocratie des ouvrières parisiennes. Les industries de luxe fournissent à Paris le nécessaire aux femmes qu'elles emploient; elles donnent même un peu d'aisance aux ouvrières habiles.

La dernière catégorie des ouvrières parisiennes, c'est celle des femmes de tout âge et de toute origine, les unes encore enfans, les autres déjà vieilles, celles-ci qui ont connu des jours prospères, celles-là qui ont été dans le dénûment dès leur berceau, toutes dépourvues de ressources, de relations et de savoir-faire, vouées par leur incapacité à tous les travaux faciles, grossiers et peu rétribués, n'ayant, beaucoup du moins, aucune profession permanente, offrant leurs bras inhabiles et leur esprit inculte à toutes les occupations qui leur peuvent donner un morceau de pain. C'est la catégorie des incapables, des déclassées, des misérables, vivant tantôt des secours publics, tantôt de leur ingrat labeur, tantôt de

la honte et du vice, légion immense qui rapproche des milliers de créatures adonnées en apparence à des métiers différens, mais condamnées à la même destinée de privations matérielles et d'épreuves morales. C'est pour ces femmes que le salaire se tient à des taux tellement bas qu'on a peine à comprendre qu'il puisse suffire à leur subsistance. C'est surtout dans les industries chimiques, dans les fils et tissus et dans les professions non classées ou équivoques, toujours si nombreuses au sein des grandes villes, que se rencontrent ces ouvrières indigentes. Parmi les femmes employées chez les fabricans d'allumettes chimiques, chez les artificiers, chez les fabricans de chandelles, de veilleuses et de mèches, de gélatine ou de colle, dans l'industrie du caoutchouc, chez les épurateurs d'huile et de graisse, le plus grand nombre ne gagnent que 1 fr. 25 cent. ou 1 fr. 75 cent.; ce sont aussi là les métiers les plus rebutans. La rémunération n'est pas plus élevée à Paris chez les fabricans de couvertures et de molletons, chez les filateurs de bourre de soie, chez les filateurs et les retordeurs de coton, chez les fabricans de ouate, chez les tisseurs de châles. Dans la plupart de ces états, la moyenne des salaires pour les ouvrières travaillant à l'atelier est de 1 fr. 50 cent. par jour, quelquefois même de 1 fr. 25 cent. Il est incontestable qu'il y a des industries où l'ouvrière est moins rétribuée à Paris qu'en province : aussi ces industries ont-elles un personnel qui à tous les points de vue semble peu recommandable. Elles sont l'asile de l'ignorance, de la paresse et de la débauche. L'enquête de 1864 a signalé ce fait inoui que toutes les filles au-dessous de seize ans employées à Paris dans la fabrication des allumettes chimiques ne savaient ni lire, ni écrire, sans une seule exception, et elles étaient au nombre de 181. Dans l'industrie des filateurs et retordeurs de laine, où la moitié des femmes gagnent seulement 1 fr. 25 cent. ou 1 fr. 50 cent. par jour, les industriels se plaignent que le chômage du lundi soit d'usage parmi les ouvrières. Dans les mêmes conditions d'indigence sont les laveuses et les trieuses de chiffons, celles qui font des ouvrages de sparterie, les ouvrières en bimbelerie et beaucoup d'autres. Ainsi se compose cette dernière catégorie des ouvrières parisiennes; il y faudrait joindre une foule de professions plus ou moins avouées comme les marchandes de gâteaux, les vendeuses de jouets sur la voie publique, les femmes qui font des ménages en ville. On ne peut évaluer à moins d'une vingtaine de mille le nombre des infortunées qui dans une grande ville comme Paris se livrent à toutes ces tâches ingrates.

Les cinq catégories que nous venons d'indiquer comprennent les mille divisions des ouvrières parisiennes. Pour connaître les ressources réelles de ces femmes laborieuses, il ne suffit pas de fixer

le taux des salaires; il faut encore tenir compte de ces chômages qui arrivent régulièrement à des époques fixées, et que l'on appelle *morte saison*. Le mot est impitoyable et exprime bien la chose : il dit que la source des salaires est tarie, bien que les besoins restent les mêmes. La morte saison est une infirmité sociale et économique. Une meilleure constitution de l'industrie, une hygiène sociale plus rationnelle, réagissent contre ce mal endémique; ce n'est pas un des moindres mérites du régime manufacturier que d'avoir atténué et presque supprimé la morte saison dans beaucoup de branches de travail.

L'enquête de la chambre de commerce a relevé le nombre des industriels qui subissent une morte saison et le nombre de ceux qui en sont exempts. Il faut noter que ces indications ont été fournies par les industriels eux-mêmes, dont quelques-uns pouvaient se croire intéressés à ce que leur maison passât pour faire des affaires toute l'année. Quoi qu'il en soit, sur 101,471 patrons, 36,356 ont déclaré alors subir chaque année une morte saison; le minimum de la morte saison (5 pour 100) a été constaté dans le groupe de l'alimentation, le maximum (67 pour 100) dans le bâtiment et dans les articles de Paris. Certaines industries féminines sont spécialement atteintes par cette stagnation périodique du travail. Les confiseurs ne sont fort occupés que pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre. Les trois quarts des couturières, des tailleurs et des modistes ont accusé des chômages qui varient de quatre à six mois, et qui se divisent en deux périodes : l'une de janvier à mars, l'autre de juillet à septembre. Les blanchisseuses de fin subissent une morte saison de cinq mois. Le chômage est aussi très intense dans la bijouterie fine et dans la bijouterie fausse, qu'alimentent les demandes du commerce d'exportation. Dans beaucoup d'autres industries, une grande partie des ateliers sont frappés de chômage pendant le quart de l'année.

C'est déjà une consolation pourtant que près des deux tiers des industriels aient déclaré être exempts de morte saison; cela prouve qu'il y a dans la constitution actuelle de l'industrie une énergique réaction contre ce fléau redoutable. L'établissement de grandes maisons de confection tend à restreindre de plus en plus les chômages périodiques. Or ce n'est pas seulement au vêtement que la confection peut s'appliquer, c'est à tous les produits. Fabriquer d'avance en grandes masses et sans commande, jeter sur le marché des quantités considérables d'articles communs ou d'un luxe accessible au grand nombre, c'est la tendance de notre industrie. L'immensité du public auquel s'adresse aujourd'hui la production de luxe à bon marché favorise ce mouvement. La petite industrie elle-même prend des allures plus régulières; il n'y a guère que les maisons ayant

une clientèle d'élite qui échappent à cette impulsion. Voilà comment on explique que 64 pour 100 des industriels parisiens aient déclaré ne pas avoir de morte saison. Une autre cause vient encore amoindrir ce fléau. Beaucoup de ces chômages tiennent à l'éloignement pendant l'été de la partie la plus opulente de la société parisienne, mais cet éloignement se trouve compensé par l'affluence considérable d'étrangers et de provinciaux que la belle saison attire à Paris. Quand on dit par exemple que les blanchisseuses de fin chôment de juin à novembre, n'y a-t-il pas là une singulière exagération?

Une autre erreur serait de regarder la totalité des ouvrières des industries où sévit la morte saison comme privées d'ouvrage d'une manière continue pendant tout le temps des chômages. La morte saison n'est que le ralentissement de la production; une partie du personnel ordinaire est licenciée, ou bien on ne donne alors à chaque ouvrière que la moitié ou le tiers de l'ouvrage qu'elle avait auparavant. Ainsi l'enquête de 1864 nous apprend que, pendant la morte saison dans l'industrie des chapeaux de paille, 904 ouvriers seulement étaient occupés au lieu de 2,500; les perceuses restèrent au complet, mais n'avaient de l'ouvrage que deux jours par semaine pendant trois mois de l'année. Ce serait encore exagérer les rigueurs de la morte saison que de regarder comme absolument dénuées de ressources les ouvrières que leur industrie habituelle laisse alors sans travail. Les femmes, sur ce point, sont plus heureuses que les hommes. Elles peuvent se rejeter sur des travaux qui offrent une rémunération moindre, il est vrai, mais dont on doit tenir compte. Ainsi les ouvrières des tailleurs sur mesure, qui étaient à peu près condamnées jadis à une inaction de six mois, trouvent aujourd'hui de l'ouvrage chez les confectionneurs pendant la morte saison. La couture du linge de maison, draps de lit, nappes, serviettes, est la ressource de la plupart des ouvrières en lingerie pendant les chômages. On multiplierait les exemples à l'infini. Il y a un certain nombre d'industries qui sont les succédanées d'industries plus importantes et plus relevées; de là viennent les salaires très bas que l'on rencontre dans quelques métiers. C'est que ces métiers ne vivent qu'à l'ombre d'autres plus importants; ils ont un personnel d'occasion et de passage qui, cherchant à utiliser les heures perdues pour l'industrie principale, accepte une rétribution réduite. La morte saison n'est donc jamais complètement improductive, tout comme la terre qui, sous un bon régime de culture, au lieu de jachères, présente une alternance de récoltes qui toutes donnent quelque revenu. Réduite à ces proportions, la morte saison laisse encore un gain à l'ouvrière, mais ce gain est en général moitié

moindre qu'en temps normal; comme compensation, on a les heures supplémentaires, qui sont surtout nombreuses dans les industries où la mode prévaut et où les commandes affluent, c'est-à-dire précisément dans celles où les chômages périodiques et forcés durent le plus. Cette compensation entre les heures supplémentaires et la morte saison est encore loin d'être complète : il reste un déficit, à combien l'estimer? Pour une morte saison de trois mois, si l'on tient compte de toutes les circonstances, on fait la part large à la misère en retranchant du salaire annuel trente journées de travail. Ainsi, pour l'ouvrière parisienne qui gagne 2 francs par jour, il faudrait calculer 280 journées de travail par an, et, si on fait entrer la maladie en ligne de compte, 270 journées productives seulement, ce qui donnerait une rémunération annuelle de 540 francs. Une somme de 540 francs qui tombe dans un ménage déjà soutenu par le salaire du mari peut y apporter l'aisance; mais quand avec ces maigres ressources une femme seule, fille ou veuve, doit suffire à tous ses besoins dans une ville comme Paris, que de privations, que de qualités domestiques, que d'efforts sur soi-même un budget aussi réduit n'impose-t-il pas!

II.

On a pu voir combien est précaire la destinée d'un grand nombre de femmes dans notre société si riche et si laborieuse. Examinons quelques-uns des moyens qui s'offrent pour secourir ces infortunes. Parmi les causes de la dépréciation du salaire des ouvrières, il y en a deux d'une incontestable évidence : c'est d'abord que les carrières qui sont ouvertes aux femmes par le fait des traditions et des mœurs sont peu nombreuses; c'est ensuite que, dans les branches d'industrie où elles ont accès, le défaut de connaissances et d'habileté professionnelle les condamne aux ouvrages les plus grossiers et les plus rudimentaires. Leur champ d'emploi est très limité, et elles sont peu capables de l'exploiter avec fruit. Leur triste situation a pour origine, d'un côté, certaines préventions qui commencent à s'affaiblir, d'un autre côté les lacunes mêmes de l'éducation des femmes. A cet état de choses, il y a un remède d'une efficacité sûre, mais d'une application lente : l'instruction.

Au point de vue économique, la femme, qui est une force matérielle presque nulle, et dont les bras sont avantageusement remplacés par la moindre machine, ne peut avoir d'utilité notable que par le développement des qualités de son intelligence. C'est l'inexorable loi de notre civilisation, c'est le principe et la formule même du progrès social, que l'accomplissement par des engins mécaniques de toutes les opérations du travail humain qui ne relèvent

pas directement de l'esprit. La main de l'homme est chaque jour dessaisie d'une partie de sa tâche primitive; mais ce bienfait général peut se tourner en préjudice pour les particuliers et les classes qui n'ont pas d'autre gagne-pain que leurs bras débiles. Or, pendant que tout se perfectionne, que la production se raffine, se subtilise, se spiritualise même, il est une chose qui est demeurée presque stationnaire : c'est l'instruction des femmes. Tout a grandi, tout s'est élevé, tout s'est amélioré; seul l'esprit de l'ouvrière est resté grossier, routinier et obscur : aussi la main-d'œuvre des femmes a été dépréciée. Soit qu'elle lutte encore avec le rouet ou avec la quenouille contre le banc à broches, soit qu'avec des aiguilles à tricoter elle fasse concurrence au métier circulaire à douze têtes, soit même qu'elle veuille lutter avec la machine à coudre ou bien avec la machine à faire la dentelle, l'ouvrière est vouée à une tâche ingrate, à moins qu'elle ne consente à s'engager comme surveillante dans cet engrenage de machines qui l'ont déposédée. Toutefois les cadres agrandis de l'industrie manufacturière, si vastes qu'ils soient devenus, laissent encore en dehors d'eux des masses énormes de femmes et de filles qui ont leur vie et quelquefois celle des leurs à soutenir. En outre, avec leur implacable discipline, les machines ne conviennent pas à toutes les situations et à toutes les époques de la vie des femmes.

Dans l'enquête sur l'enseignement technique, document qui jette un si grand jour sur l'état réel de nos populations ouvrières, le ministre du commerce demandait à M^{lle} Marchef-Girard, l'habile directrice d'un établissement professionnel pour les jeunes filles, quels étaient les moyens de préparer en France aux ouvrières des occupations plus fructueuses; cette femme de tête et d'expérience répondit : « C'est de rendre les femmes à la fois plus intelligentes et plus spéciales. » Cette brève réponse est l'expression la plus juste des nécessités industrielles de notre temps. Ce qu'il faut en effet à une production aussi raffinée que la nôtre, ce sont des agents dont l'esprit soit ouvert à tous les progrès par une solide éducation générale, et qui aient en même temps une connaissance approfondie des mille détails d'un métier déterminé. Autrefois les femmes étaient affranchies du souci d'apprendre un état; sans quitter le foyer paternel, elles recevaient en quelques leçons l'héritage des connaissances pratiques qui étaient nécessaires à leur existence et au bien-être de la famille. Le jeu du rouet, le maniement de la quenouille ou du fuseau, des aiguilles à coudre ou à tricoter, c'était là un enseignement sommaire et complet que la mère transmettait aisément à la fille. De ces instrumens domestiques, la plupart ont perdu leur utilité; mais l'enseignement dans l'ensemble n'a pas varié. De là cette inaptitude des femmes à rendre des services effi-

caces : tout a changé autour d'elles, elles seules sont restées les mêmes, elles sont comme désorientées au milieu de cette civilisation automatique et de cet outillage si merveilleusement spécialisé.

Cependant, qu'on examine de près notre état social, on sera surpris de la place immense que les femmes y pourraient prendre et de la place infime qu'elles y remplissent. Il est un ordre de fonctions auxquelles leur nature semble les avoir prédestinées. Le commerce a dans notre société une importance aussi grande que l'industrie, il occupe probablement autant de mains et de têtes que l'industrie emploie de bras. N'est-il pas évident que la femme autant et plus que l'homme est apte aux professions commerciales? Elle a beaucoup de précision dans l'intelligence, du moins pour les choses ordinaires de la vie et pour les idées courantes. Son esprit est vif, son coup d'œil est sûr; elle calcule avec rapidité; son attention est vivement attirée et retenue par les menus objets; l'ordre matériel est une des exigences de son esprit et la condition naturelle de son activité. Elle a plus de droiture que l'homme, plus de dévouement et plus de soumission. Les femmes peuvent être d'excellens commis, des secrétaires corrects, des caissiers sûrs. Pour tenir des livres, faire des écritures, rédiger des bordereaux, des quittances, distribuer des bulletins, des billets, des prospectus, pour toutes ces occupations faciles, dépourvues d'initiative, les femmes sont les égales des hommes. Ne voit-on pas les femmes des commerçans faire quotidiennement leurs preuves de capacité au comptoir de leurs boutiques, dans les achats et dans les ventes? Les veuves de grands industriels ne montrent-elles pas de la tête, de l'énergie, de l'entente des affaires? Comment ne s'est-on pas avisé que ces mêmes qualités qui font des femmes d'excellens auxiliaires ou suppléans de leurs maris peuvent faire d'elles en général des subalternes capables? A quel chiffre s'élève le nombre des commis et des employés dans la multitude des administrations publiques ou privées de la France? A plusieurs centaines de mille, et parmi eux il n'y en a peut-être pas le quart dont la tâche ne pût être accomplie avec autant, peut-être même avec plus d'exactitude et plus de soin par des femmes; mais toutes ces qualités sont latentes, ce sont des germes sans culture.

Dans les professions industrielles même, combien n'y en a-t-il pas qui semblent devoir être le domaine réservé des femmes? Quelle est dans la production française la part de l'habileté et de la légèreté de la main, de la vivacité et de la facilité de l'esprit, de la finesse et de l'élégance du goût! Toutes ces qualités restent profondément enfouies sous la couche épaisse d'ignorance et de grossièreté que l'habitude d'une vie rude et inculte accroît sans cesse. On a vu qu'il y a plus de femmes que d'hommes occupées aux ar-

tibles de Paris; mais les femmes se tiennent sur les derniers échelons de cette production de luxe, elles ne sont employées qu'aux ouvrages les plus simples et les plus routiniers. Elles sont reperceuses, brunisseuses, polisseuses, guillocheuses, coloristes, émailleuses, retoucheuses; dans ces occupations aisées, elles gagnent 2 fr., 2 fr. 50 cent., 3 fr., rarement plus. Les hommes, dans les mêmes industries, sont modeleurs, graveurs, ciseleurs, dessinateurs, décorateurs, peintres, floristes, figuristes, armoristes, miniaturistes; à ces titres, ils obtiennent une rémunération rarement inférieure à 4 francs, et qui peut monter jusqu'à 15 francs par jour. Dira-t-on que ces dernières occupations sont réservées aux hommes par privilège de naissance et de nature, ou bien qu'il y a des convenances sociales qui rendent légitime cette inégale répartition du travail entre les deux sexes? Assurément non; mais les moyens d'instruction ont toujours été jusqu'ici plus nombreux pour les hommes que pour les femmes.

Notre siècle, avec sa logique impétueuse, ne pouvait éternellement respecter des préjugés que rien ne justifie. Il était visible qu'une moitié de l'humanité était restée en développement intellectuel trop en arrière de l'autre; qu'ainsi elle ne rendait pas, au point de vue de l'utilité générale, tous les services qu'elle pouvait rendre, et qu'elle était vouée à une vie de labours ingrats et de fatales privations. C'est de l'Angleterre que partit le mouvement de rédemption. Ce qu'a été, au commencement de ce siècle dans la Grande-Bretagne, l'agitation en faveur de l'instruction populaire, nous ne pouvons ici l'esquisser. Dès 1800, le docteur Birbeck avait jeté à Glasgow les premières bases des *Mechanics' institutes*, sortes de facultés ouvrières, qui étaient réservées à un grand avenir. En 1825, la parole ardente de lord Brougham donnait une impulsion plus vive à cette croisade pour l'instruction des classes pauvres. Alors se fonda la *Société pour la propagation des connaissances utiles*, dont firent partie dès l'origine l'historien Hallam, lord John Russell, lord Auckland et l'évêque de Durham. Dans ces premiers essais, l'attention n'avait pas été spécialement attirée sur le sort des femmes, mais elles recueillaient leur part de l'enseignement destiné aux classes ouvrières en général. Le mouvement de 1825 fut repris un quart de siècle plus tard, et cette fois les femmes devinrent l'objet d'une sollicitude particulière. L'exposition universelle de 1851 avait mis au jour l'infériorité de l'Angleterre dans toutes les industries où les arts trouvent une application. Le gouvernement et le parlement résolurent de n'épargner aucun sacrifice pour former des élèves et des maîtres en vue du développement des arts industriels. Une section spéciale fut créée au sein du *Comité du conseil privé chargé de l'instruction*; cette section, con-

nue sous le nom d'*Art department*, eut pour mission d'organiser sur une grande échelle l'enseignement public du dessin dans tout le royaume. Nous n'examinerons pas ici en détail l'organisation de l'*Art department* et de ses nombreuses fondations; elle a été décrite dans un savant rapport qui a pour auteurs MM. Marguerin et Mothéré, chargés par le préfet de la Seine d'étudier de près l'enseignement des classes moyennes et des classes ouvrières en Angleterre. Les institutions qui relèvent de l'*Art department* se divisent en deux catégories, selon qu'il s'agit de l'enseignement public destiné à diriger le goût général de la nation ou de l'enseignement spécial qui doit former des maîtres d'art. L'enseignement public comprend les écoles centrales d'art, qui étaient dès 1861 au nombre de 87, et autour desquelles se groupent des associations locales d'écoles primaires pour l'enseignement du dessin. Toutes ces institutions comptaient, il y a déjà dix ans, 91,836 élèves. Des inspecteurs locaux visitent chaque année les écoles centrales d'art et les écoles primaires qui y sont affiliées. Des concours locaux donnant lieu à des primes provoquent l'émulation des élèves; un concours national annuel a lieu entre les lauréats des concours locaux. Le musée central de South-Kensington prête aux diverses écoles des modèles, des moulages, des photographies, des écrits sur l'art; il établit de plus tous les ans dans un certain nombre de localités une exposition ambulante d'objets d'art originaux. Un fonds de subvention est alloué par l'état aux écoles d'art pour acquérir des modèles et d'autres objets utiles à l'enseignement. Toutes ces mesures sont destinées à développer dans la Grande-Bretagne le goût et les connaissances spéciales; mais il y a en outre des fondations plus positives et plus pratiques pour former des artistes industriels. Telle est l'école normale des arts établie à South-Kensington; on n'y est admis qu'en faisant preuve de connaissances générales: l'enseignement y est gratuit, les bons sujets y bénéficient même d'importantes primes en argent. Telle est en ses principaux traits l'organisation compliquée de l'*Art department*; elle constitue un vaste réseau s'étendant sur tout le territoire; au moyen de subventions, de primes, d'examens, de brevets de capacité, d'expositions, elle exerce une grande influence sur le goût de la nation, sur les progrès de l'industrie, sur l'essor des classes laborieuses. Quelle place tiennent les femmes dans ces institutions nouvelles? La même que les hommes, et c'est beaucoup dire. L'éducation des femmes a été jusqu'à ce jour si négligée dans tous les pays du monde, qu'on regarde presque comme une faveur insigne de les admettre aux établissemens publics d'enseignement. Dans la Grande-Bretagne, elles participent depuis dix ans à tous les moyens d'instruction et à tous les encouragemens qui sont offerts par l'état aux classes populaires; dans les

écoles primaires associées pour l'enseignement du dessin et dans les écoles centrales d'art, elles montrent parfois, nous assure-t-on, plus de dispositions que les hommes. Admises à titre d'élèves dans ces écoles, les femmes peuvent aussi y devenir maîtresses. L'école normale d'art ne leur est pas fermée; à celles qui y étudient, l'état peut accorder des subventions qui varient de 5 à 15 shillings par semaine (de 6 fr. 25 cent. à 18 fr. 75 cent.).

La science n'est pas moins utile que l'art à la petite industrie. Faire de l'ouvrier non plus un agent inerte d'exécution, mais un facteur intelligent, savant dans une certaine mesure, dominant son métier par l'étendue de ses connaissances, c'est une idée qui a germé au commencement de ce siècle, et qui n'a trouvé nulle part pour la recevoir un sol mieux préparé que l'Angleterre. Les *Mechanics' institutes*, fondations privées, avaient posé les premières bases d'un enseignement scientifique à l'usage des classes ouvrières. Une intervention plus puissante était nécessaire; à partir de 1850, l'état fit sentir son action dans ce sens. L'*Art department*, agrandi dans ses attributions, reçut la mission d'organiser un enseignement populaire des sciences appliquées. A dater de cette époque, cette section du conseil privé porta le nom de *Science and art department*. Le plan déjà suivi pour l'enseignement des arts le fut avec peu de modifications pour les sciences. L'on eut des maîtres et des maîtresses brevetés après examen; des médailles, des prix furent décernés; chaque candidat ouvrier qui a obtenu une médaille ou un prix vaut au maître ou à la maîtresse dont il a suivi le cours une prime déterminée. Cet ingénieux système de subventions profite à l'ouvrier studieux et intelligent, que le maître instruit à des conditions peu onéreuses dans l'espérance d'être rémunéré au jour de l'examen.

« Les tendances qui se manifestent chez nos voisins à l'égard de l'éducation des femmes, écrivent MM. Marguerin et Mothéré dans leur rapport au préfet de la Seine, sont bien propres à faire réfléchir; les voies larges où ils entrent n'appellent pas seulement la curiosité, mais un attentif examen... L'on est frappé de cette circonstance singulière pour nous que toutes les nouvelles institutions sont communes aux femmes et aux hommes... Par quelles raisons appelle-t-on les femmes à participer à ce grand enseignement public des arts et des sciences appliquées, qui semble au premier abord convenir aussi peu à leur rôle dans la vie et dans la société qu'il convient aux hommes? Nous avons fait bien des questions à cet égard. Voici ce que les Anglais répondent: l'éducation que reçoivent les femmes est le plus souvent nulle ou insignifiante: à tous les points de vue, il importe qu'elle soit plus élevée, plus forte et

plus solide. » Les deux consciencieux auteurs développent ensuite avec grand sens tous les argumens que nous avons déjà présentés, ensemble de vérités banales et de principes évidens qu'on rougirait presque d'écrire, tant ils paraissent des axiomes, mais qui, toujours méconnus dans la pratique, doivent être sans relâche répétés.

Les efforts des particuliers et des sociétés libres sont venus s'ajouter à ceux du gouvernement en Angleterre pour le développement de l'instruction pratique des femmes. On connaît l'*Association pour l'avancement des sciences sociales*, institution puissante qui longtemps fut dirigée par lord Brougham, et qui tient tous les ans ses assises dans les premières villes du royaume, Birmingham, Édimbourg, Dublin, Liverpool. La question de l'éducation et de l'emploi industriel des femmes fut souvent traitée dans ces congrès; mais l'*Association des sciences sociales* a exercé une action plus directe sur le sort des ouvrières en suscitant à côté d'elle et sous sa protection des sociétés privées ayant pour objet d'ouvrir aux femmes des carrières nouvelles. Parmi ces sociétés, les unes se préoccupent surtout du sort des femmes de la classe moyenne (*societies for promoting the employment of educated women*), les autres ont principalement en vue l'amélioration du sort des ouvrières proprement dites (*societies for promoting the industrial employment of women*). Ce ne sont pas là de simples comités de patronage; leur but est plus noble et plus général : ces associations se proposent de relever la condition de la femme dans le royaume-uni en étendant les débouchés ouverts à son travail. Elles ont trois moyens d'action : elles font faire aux jeunes filles l'apprentissage de métiers lucratifs, elles se mettent pour elles à la recherche de places ou d'ouvrages, enfin elles s'efforcent d'agir sur l'esprit public par la presse et les conférences, et de combattre les préjugés populaires dont les femmes ont à souffrir. Déjà des résultats ont été obtenus. La peinture à l'huile et à l'aquarelle, sur verre ou sur porcelaine, la gravure sur bois, la lithographie, bien d'autres menues occupations où l'art tient une place notable, ont été, grâce à ces sociétés, abordées par les jeunes ouvrières. On a vu dans ces tâches aisées de jeunes filles gagner 5 ou 6 francs par jour, quelquefois davantage. Les occupations plus grossières, mais d'un champ plus étendu, ont aussi été l'objet de l'attention de ces sociétés initiatrices. C'est à ouvrir aux femmes la carrière commerciale qu'elles ont déployé le plus d'ardeur : faire de leurs protégées des secrétaires, des comptables, des teneurs de livres, c'est là un des buts de leurs efforts. Elles voudraient même envahir les études des gens de loi et confier à des femmes le soin de rédiger les écritures d'avoué, de notaire, d'huissier. Lord Brougham a déclaré qu'il n'y avait aucune raison

pour que les femmes fussent exclues des études et des offices des gens d'affaires. Cette affirmation a de l'importance de la part d'un homme qui s'est trouvé à la tête de la magistrature britannique.

Il y a une autre branche de fonctions que l'on voudrait voir plus souvent livrée aux femmes, c'est celle de contre-maitresse et de directrice dans les manufactures. Les ateliers qui n'emploient que la main-d'œuvre féminine ne peuvent-ils avoir des femmes pour surveillantes? On a des exemples heureux d'une pareille organisation en Angleterre, notamment à Nottingham; on en a aussi quelques-uns en France; ce serait là une vaste carrière ouverte aux femmes de tête et d'expérience. Les sociétés anglaises pour l'avancement industriel des femmes voudraient rendre plus fréquens des faits qui ne sont encore qu'exceptionnels. Une loi du parlement qui date de quelques années est venue appuyer ces tendances; d'après ce bill, une bande d'ouvriers agricoles (*agricultural gang*) ne peut comprendre dans son sein des travailleurs du sexe féminin à moins qu'il n'y ait à leur tête pour les surveiller une femme offrant des garanties (*a woman of staid character*) et ayant obtenu une licence personnelle du magistrat local. Les sociétés anglaises dont nous parlons ne se contentent pas d'assurer le sort des femmes de la classe ouvrière: avec un esprit de logique incontestable, elles s'efforcent d'ouvrir aux femmes des classes moyennes les professions savantes et libérales, comme la carrière de l'enseignement et la pratique de la médecine: ce n'est pas là, selon nous, un excès de zèle.

De l'Angleterre, passons à l'Allemagne. Le mouvement n'y est pas moins accentué; seulement ici l'état reste spectateur immobile, et ce sont les particuliers qui jouent le rôle d'initiateurs. Dans un rapport adressé il y a quelques années au ministre de l'instruction publique, M. Beaudoin, inspecteur de l'université, chargé d'étudier en Belgique, en Allemagne et en Suisse l'état de l'enseignement technique, écrivait ce qui suit: « L'intelligence des filles est aussi développée que celle des garçons; elles pourraient aussi bien qu'eux calculer, rédiger des bordereaux, tenir des livres, faire la correspondance, et, si le commerce les employait dans l'intérieur, les négocians auraient à leur disposition un grand nombre de jeunes gens qui sont occupés aujourd'hui au service des bureaux. Enfin les riches commerçans pourraient appeler ces jeunes filles dans leurs familles pour les charger de donner à leurs enfans une sorte d'éducation commerciale qui les disposerait à comprendre et à seconder un jour le commerçant qu'elles devraient épouser. Donc il faut ouvrir pour les jeunes filles un enseignement analogue à l'enseignement commercial que la chambre de commerce fait donner aux garçons. Telles sont les pensées qui se sont présentées à l'esprit de quelques personnes, et sur-le-champ il s'est trouvé dans Leipzig,

comme toujours, un professeur particulier pour les mettre à exécution. » Le mouvement avait été plus général que M. Beaudoin ne paraissait le croire. En 1862, une école de ce genre avait été fondée dans le Wurtemberg; depuis lors, il n'est guère de ville importante d'Allemagne où n'ait surgi quelque institut pour préparer les jeunes filles aux carrières commerciales. Il y a cinq ans environ, naquit la première association pour le développement industriel des femmes (*Frauenbildungsverein zur Förderung der Erwerbsfähigkeit*). De semblables comités se sont successivement constitués à Breslau, à Leipzig, à Hambourg, à Prague, à Vienne, à Berlin, à Brême et dans bien d'autres lieux. En général, ces associations créent des écoles professionnelles et industrielles pour les femmes (*Handels-und Gewerbe schule*). Ces écoles comprennent d'ordinaire un enseignement commercial complet et quelquefois des ateliers pour la couture mécanique ou pour quelques autres fabrications, comme celle des gants ou des enveloppes à lettres. Il est rare qu'elles préparent les jeunes filles aux arts industriels; leur activité est tournée d'un autre côté. Voici la distribution des études et des travaux dans une de ces institutions, celle de Brieg, qui fut ouverte le 7 avril 1869 : deux leçons par semaine pour la composition allemande et les comptes-rendus d'affaires, deux leçons de tenue des livres, deux de calcul y compris l'étude des poids et mesures, du système décimal et de la comptabilité, deux leçons pour l'histoire du commerce et pour l'organisation commerciale, deux leçons pour les sciences naturelles, deux également de technologie, deux de géométrie, quatre leçons de dessin, deux leçons enfin pour les ouvrages de femmes de tout genre. On le voit, c'est l'enseignement commercial qui domine; il ne faut pas oublier que les Allemands sont un des peuples du monde les plus habiles au commerce.

Dans quelques villes où il n'existe pas d'écoles professionnelles pour les femmes, elles peuvent suivre à certaines heures, dans les établissemens spécialement destinés aux hommes, les cours qui leur sont réservés : c'est toujours la tenue des livres, la correspondance d'affaires, la rédaction des bordereaux, des quittances, l'économie domestique, qui forment le fond de cet enseignement. Tous ces cours trouvent faveur et ont un nombreux auditoire. La plupart des écoles professionnelles pour les femmes ont de 50 à 100 élèves; celle de Vienne a donné de l'instruction à plus de 700 jeunes filles. A quelques-unes de ces institutions sont joints des bureaux pour placer les ouvrières et pour leur chercher de l'ouvrage; d'autres ont pour annexes des bazars, où sont mis en vente les produits du travail des femmes. Quoique les carrières commerciales soient l'objet principal de ces associations, il en est qui font une part exclusive à

des études plus distinguées : telle est l'école d'art pour les femmes (*Kunstschule für Frauen*) à Munich. C'est une fondation récente, qui paraît destinée à réussir; il y vient, nous dit-on, des élèves d'Angleterre et même d'Amérique. Enfin un grand nombre de sociétés se proposent de relever la destinée des femmes, non-seulement en leur ouvrant de nouvelles branches d'industrie, mais encore en leur procurant des plaisirs élevés et des distractions instructives; elles instituent des récréations du soir (*Abendunterhaltungen*) qui réunissent les ouvrières toutes les semaines ou tous les quinze jours pour des lectures, des conférences, des spectacles et des chants. Nous avons sous les yeux le compte-rendu d'une série de ces séances tenues à Hambourg; elle s'ouvrit par une conférence populaire sur l'électricité avec des expériences, puis vint l'exécution d'une sonate de Mozart et de *lieder* de Mendelssohn et de Schubert. D'autres fois ce furent des leçons sur la poésie locale et le patois du pays. Ce qu'ont produit jusqu'ici ces œuvres, il serait difficile de le dire, — bien peu de chose peut-être : — ce sont des semences et non des récoltes; mais des indices nombreux permettent de conjecturer que le succès est assuré dans un laps de temps de quelques années.

De tous les pays, la France est celui où, depuis le moyen âge, la femme a tenu la plus grande place dans la littérature, dans la politique et surtout dans la société; c'est celui où les lois civiles ont été le plus favorables à son indépendance et où les mœurs et les lois commerciales lui ont ouvert la plus grande sphère d'action; c'est aussi la terre où par le développement des productions délicates les ouvrières ont trouvé le plus de débouchés. Quelles que soient les misères trop réelles de la condition des femmes dans notre civilisation, on peut dire que la France a été pour elles une terre promise. Il n'en est pas moins vrai que nous manquons encore d'un système d'instruction pratique destiné à développer l'éducation des ouvrières. La commission de l'enseignement technique en 1865 émettait avec raison le vœu suivant : « L'instruction industrielle et agricole des femmes ne mérite pas moins que celle des hommes la sollicitude et l'appui du gouvernement. Les encouragemens de l'état peuvent donc être utilement donnés aux établissemens fondés pour le développement de l'instruction technique des jeunes filles... L'organisation de l'enseignement commercial en faveur des femmes, convenablement approprié à leur sexe, mérite tout particulièrement les encouragemens de l'état. » Malgré ces déclarations officielles, on ne peut dire que de grands efforts aient été tentés en France pour améliorer la situation : nous avons à exposer moins des faits que des projets, et plutôt des plans d'établissemens à constituer dans l'avenir que des fondations déjà créées

dans le présent. Comme en Angleterre après l'exposition de 1851, c'est l'enseignement populaire du dessin que l'on se préoccupa surtout d'organiser. Malheureusement Paris fut presque le seul lieu où ces tentatives se produisirent; l'on ne citerait guère en province que Mulhouse, Lyon, Lille et deux ou trois autres villes peut-être qui se soient piquées d'émulation, et qui aient cherché à préparer aux arts industriels un personnel habile. L'état s'est jusqu'ici presque tenu à l'écart d'une propagande si nécessaire à l'industrie nationale; ce sont les municipalités, les chambres de commerce, les sociétés industrielles ou les particuliers qui ont pris part à la rénovation de l'enseignement populaire du dessin. D'après la déposition faite dans l'enquête sur l'enseignement professionnel par M. Noyon, conseiller de préfecture et directeur des affaires municipales de la ville de Paris, il n'existait alors dans la capitale que sept écoles spéciales de dessin pour les hommes et huit pour les femmes; toutes avaient été fondées à diverses époques par des professeurs privés et étaient subventionnées par la ville. Les écoles subventionnées de dessin pour les hommes adultes dataient les unes de 1825, les autres de 1832, de 1840. Au contraire les écoles d'adultes pour les femmes se trouvaient toutes de récente fondation, la première ayant été inaugurée en 1860. L'on en a depuis augmenté le nombre de façon qu'il y en eût une pour chaque sexe dans chaque arrondissement. Quant aux écoles primaires de la ville de Paris, les enfans y apprenaient dans la première classe le dessin linéaire et y commençaient le dessin d'ornement; mais cela n'avait guère lieu que pour les garçons. Dans les écoles primaires de filles, on peut dire que le dessin n'était nullement enseigné; ce n'était que dans les écoles spéciales de dessin que les femmes pouvaient être initiées à un enseignement élémentaire. Or ces écoles spéciales pour les femmes ne comptaient alors que 427 élèves inscrites, tandis que les mêmes écoles pour les hommes avaient plus de 4,600 élèves; le chiffre de la fréquentation à ces écoles était encore plus défavorable pour les femmes. Lors d'une inspection faite à un jour déterminé, l'on avait trouvé pour les hommes 907 élèves présents et pour les femmes 202 seulement. Ainsi toutes nos écoles subventionnées de dessin se bornaient à donner de l'instruction à 200 élèves environ; il y a pourtant à Paris plus de 105,000 ouvrières, dont 20,000 au moins sont occupées dans des industries qui se rattachent aux arts. En outre la directrice d'une de ces écoles déclarait que les résultats y étaient nuls; l'unanimité des déposans à l'enquête reconnaissait que tout était défectueux dans cet enseignement : les locaux, les méthodes, le recrutement, surtout les modèles à la fois rares et mauvais. Une école professionnelle pour les femmes, fondée au passage Saint-Pierre et largement subventionnée par la ville,

n'avait eu aucune influence sérieuse. Ainsi ces premières expériences avaient échoué, faute de sacrifices suffisants, de bonne direction, faute aussi de connaissances pédagogiques.

Cependant une œuvre privée qui naissait dans l'ombre était destinée à plus de succès. Au mois de mai 1862, il se formait à Paris une société pour l'instruction professionnelle des femmes. Elle ne comptait que 50 souscripteurs versant chacun 25 fr. par an; avec ces ressources dérisoires, elle ouvrit le 15 octobre 1862, rue de la Perle, une école qui ne reçut d'abord que 6 élèves. Au bout de six mois, elle avait 40 élèves et 105 souscripteurs. A la fin de 1864, c'est-à-dire après deux ans d'existence, l'école, transportée rue du Val-Sainte-Catherine, instruisait 146 jeunes filles; une succursale qui venait d'être ouverte rue Rochechouart en formait 16, en tout 152. Les demandes d'admission affluaient de Paris et de la province. Les progrès ont depuis continué. Aussi efficace s'est montrée l'instruction de l'école que le développement en avait été rapide. Outre l'enseignement général, que l'on y trouvait solide et substantiel, cet institut avait à sa naissance trois cours ou plutôt deux cours et un atelier : un cours de commerce qui avait pour objet de former de jeunes filles comme comptables, un cours de dessin dans lequel on faisait du dessin général jusqu'à ce que les jeunes filles fussent assez fortes pour être dirigées vers une spécialité, un cours de couture subdivisé en atelier de confection pour dames et en atelier de lingerie. La progression des recettes et du nombre des élèves permit d'élargir les bases de l'enseignement, de le rendre plus spécial et plus varié. Dans l'impossibilité d'ouvrir autant d'ateliers que le dessin appliqué à l'industrie contient de genres différents, l'on enseigna d'abord la gravure sur bois, et l'on eut presque immédiatement dix élèves pour ce métier productif; puis l'on adopta la peinture sur porcelaine et les industries de goût, dites industries parisiennes, comme la peinture sur ivoire, sur écran, sur store; considérant en outre que la multiplicité des industries et les dispositions des élèves donnent aux arts industriels une variété pour ainsi dire infinie, si quelques élèves de l'école professionnelle voulaient se consacrer à un genre non enseigné dans l'établissement, ou les plaçait au dehors dans des ateliers spéciaux, sans rompre avec elles le lien d'affection et de confiance qui avait été formé pendant le cours des études générales. Ainsi organisée, l'école de la rue de la Perle donna les plus importants résultats; il en sortit des jeunes filles bien disposées pour les luttes de la vie, et qui, placées dans des maisons de commerce ou travaillant pour des fabricans, valurent une solide réputation à l'établissement d'où elles provenaient.

Quelles sont les causes du succès de cette œuvre privée? Il y en

a quatre. L'enseignement du dessin était précédé dans cet institut par de substantielles études générales; il était suivi d'un apprentissage méthodique de l'art industriel auquel se destinait spécialement l'élève; en troisième lieu, la maison était en relations avec des patrons ou des personnes du monde, ce qui facilitait le placement des jeunes filles sortant de l'établissement; enfin une rétribution légère était exigée des élèves, condition qui éloignait les incapables et les paresseuses. Quelque engouement que l'on puisse avoir pour les études strictement professionnelles, tous les hommes compétens admettent qu'un enseignement général sérieux doit servir de préliminaire. Avant de prétendre utiliser les aptitudes spéciales, il faut développer les diverses facultés de l'esprit par des exercices et des vues d'ensemble. Dans la pratique même des arts industriels, il y a deux parties : la première est le dessin, la seconde est l'art industriel particulier que l'on veut exercer. Les élèves qui suivaient les cours de dessin de la ville de Paris n'avaient guère la possibilité d'apprendre simultanément ou postérieurement la profession à laquelle elles se destinaient; faute de cet apprentissage spécial, la plupart n'arrivaient à rien. Il existe encore pour la jeune fille une difficulté plus grande que l'étude d'un métier, c'est de se faire connaître et de trouver de l'ouvrage. Il est plus difficile aux femmes de se faire valoir qu'aux hommes; elles sont plus retenues au foyer et dans la famille, les démarches de leur part sont moins aisées, il n'existe guère entre elles cette camaraderie qui est aux hommes d'un si grand secours. L'école professionnelle de la rue de la Perle avait le mérite de suivre les élèves après la terminaison de leurs études, non pour leur imposer un gênant patronage, mais pour les mettre en relations avec des fabricans ou des personnes du monde. Elle faisait ainsi pour les femmes ce que l'école Turgot fait pour les hommes; c'était rendre également service aux ouvrières et aux patrons, mettant toujours en face l'une de l'autre l'offre et la demande, qui dans la petite industrie souvent s'ignorent et se cherchent réciproquement sans toujours se rencontrer, et qui souffrent gravement l'une et l'autre de leur mutuelle absence.

Une expérience a été tentée dans les conditions les plus ingrates, elle a eu le plus grand succès, et cela presque immédiatement par la force des choses, par la vertu de l'institution même. N'est-il pas désirable que cet heureux exemple soit suivi? Depuis quelques années, plusieurs écoles du même genre se sont fondées à Paris, mais combien nous sommes encore loin du but! Il nous faudrait cent fois plus d'instituts de ce genre. Les communes, les chambres de commerce, l'état lui-même, devraient contribuer à ce mouvement fécond. L'un des déposans à l'enquête professionnelle, M. Marguerin,

directeur de l'école Turgot, réclamait que l'on ouvrit pour les jeunes filles des établissemens analogues à cette école. L'industrie profiterait singulièrement de cette propagande pour relever la destinée des femmes. S'il est une conviction qui ressorte de l'enquête sur l'enseignement professionnel, c'est qu'on ne forme plus d'apprentis dans les ateliers de la petite industrie ou qu'on les forme mal. Un document officiel, vieux de deux mois à peine et qui est dû à M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, confirme pleinement sur ce point les rapports antérieurs. Notre siècle est trop pressé, il y a trop d'activité dans l'atelier commun, pour qu'on y puisse bien apprendre un état. Puis la division du travail est tellement grande, le morcellement de la main-d'œuvre si excessif, qu'un enfant peut rester des années dans nos ruches laborieuses sans parvenir à rien savoir. Nous sommes menacés de ce côté d'une véritable décadence; en même temps que se perfectionnent les procédés scientifiques, il semble que les procédés artistiques soient menacés de se perdre. « L'industrie étant partagée en une infinité de spécialités, il faudrait une encyclopédie de modèles, disait le directeur d'une école de dessin à Paris. Les uns voudraient ne dessiner que tel genre, celui-ci le paysage, celui-là les fleurs, cet autre les animaux. On demanderait, comme cela m'est arrivé souvent, à ne dessiner que du gothique ou de la renaissance, du grec ou de l'égyptien. Il y a peu de temps, on m'a amené un élève pour dessiner du chinois; on ne fait que cela chez mon patron, me dit l'élève. Les élèves, les parens, les patrons eux-mêmes, ne comprennent pas que c'est non le genre à la mode qu'il faut apprendre, mais ce qui mène à tous les genres. » Il en va de même pour presque tous les métiers. « Pour terminer les mouvemens de pendule qui viennent de fabrique, dit un autre déposant, un ouvrier fait l'emboitage, un autre l'échappement, un troisième le remonté, et dans la plupart des cas aucun de ces ouvriers n'est capable d'exécuter ces trois opérations. Chacun d'eux s'intitule horloger et fait des apprentis; on juge de la valeur de l'instruction professionnelle que ceux-ci reçoivent! » Il est donc urgent de fonder des écoles d'apprentissage; par elles, on pourrait encore développer en France des industries qui n'y ont pas assez d'importance. Dans l'enquête sur l'enseignement professionnel, plusieurs hommes distingués demandaient que l'on fondât des écoles pour l'horlogerie et pour les instrumens de précision : c'était le meilleur moyen, disait-on, d'arriver à lutter avec la Suisse. Or l'horlogerie peut avec grand avantage devenir une industrie féminine.

En dehors du commerce proprement dit et des arts industriels, il est d'autres débouchés que l'on peut ouvrir aux femmes. Les grandes administrations publiques par exemple ne les devraient-

elles pas occuper en plus grand nombre? Nos compagnies de chemins de fer ont déjà donné l'exemple à toute l'Europe en les prenant comme distributrices. Les femmes ont la vivacité de l'esprit et des doigts qui est nécessaire à une pareille tâche. Les postes aussi leur ont donné de nombreuses positions. L'expérience ayant réussi, on aurait pu l'étendre. Les femmes seraient d'aussi bons comptables que de bonnes distributrices. Les banques pourraient les employer. Il est surtout une administration nouvelle où l'étranger les admet et où nous ne sachions pas que la France les reçoive : ce sont les télégraphes. Notre pays, en excluant les femmes de cette profession aisée, manque à l'exemple qu'il avait donné lui-même. La Suisse a été l'une des premières à recruter dans le sexe féminin une partie de son personnel télégraphique : l'Union américaine et la plupart des états de l'Allemagne ont fait comme la Suisse.

Un débouché bien autrement vaste et fécond pour les femmes, c'est l'instruction publique. Elles sont plus aptes à l'enseignement que les hommes. Leur esprit, qui embrasse moins que le nôtre, saisit et retient mieux : elles ont quelque chose d'absolu dans l'intelligence qui donne la précision et la clarté; elles ont d'instinct la connaissance de l'enfance : qui possède plus qu'elles la patience, la ténacité et la souplesse? Insinuanes et fermes, elles savent se faire aimer et conduire doucement l'enfant à leurs fins : au point de vue pédagogique comme au point de vue moral, elles sont admirables et bien au-dessus de nous. Il semble donc que l'enseignement soit leur domaine : ainsi le voudrait sans doute la nature; les préjugés et les institutions en ont disposé autrement dans les sociétés européennes. L'Amérique cependant nous a donné la preuve de l'excellence des femmes en matière de pédagogie : on sait que presque toute la jeunesse des États-Unis est élevée par elles; les hautes études aussi les prennent pour interprètes au-delà de l'Atlantique. On a lu ici même (1) les intéressans récits où M. Hippéau nous montrait des femmes américaines traduisant en chaire Xénophon, ou bien donnant une leçon de géométrie descriptive. Que ces mœurs s'introduisent en France, nous ne le demandons pas; mais n'y a-t-il pas lieu d'employer les femmes plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici dans l'enseignement? Les difficultés, il est vrai, sont grandes; elles ne sont pas seulement pédagogiques, elles ne tiennent pas toutes aux préjugés populaires, elles ont aussi leur cause, qui le croirait? dans notre organisation politique et administrative. Voici quelques faits curieux que nous glanons dans les rapports des inspecteurs d'académie. Dans la Seine-Inférieure, le

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre 1869, et le travail de M. de Laveleye dans la *Revue* du 15 décembre 1871.

remplacement des instituteurs par des institutrices avait été essayé dans trois communes; la mesure n'avait réussi que dans une seule, dans les deux autres, les familles regardaient l'enseignement des institutrices comme insuffisant pour les garçons. Ensuite la plupart des maires ne peuvent se passer de secrétaires, ni les curés de chantres. Or nos communes sont si petites, — dans le Calvados, il y a 12 communes n'ayant pas 100 habitans, 401 qui en ont moins de 200, et 277 communes qui n'ont pas 300 habitans; — on conçoit qu'avec une population si chétive le secrétaire de la mairie et le chantre soient difficiles à trouver quand l'école est tenue par une femme. L'introduction des institutrices dans les petites communes du département du Nord s'était heurtée aux mêmes obstacles; on reprochait en outre à ce système l'inconvénient de priver les garçons de leçons d'agriculture et d'horticulture (1). Toutes ces plaintes sont-elles fondées et toutes ces difficultés insurmontables? Qui empêcherait par exemple les institutrices de tenir les registres de la mairie? Elles ont une capacité intellectuelle suffisante. Au surplus, il y a un certain revirement en faveur de l'emploi des femmes dans l'éducation. Il y a quatre ans, l'Académie des Sciences morales et politiques décernait un prix à M^{me} Pape-Carpentier, l'intelligente directrice des salles d'asile. « La commission a pensé, disait à cette occasion le rapporteur, M. Drouyn de Lhuys, que de nos jours il y a pour la société française un intérêt de premier ordre à susciter parmi les femmes, par tous les encouragemens possibles, des vocations pour l'enseignement. »

Quelle pourrait être sur la destinée des femmes l'influence des réformes que nous préconisons? Elle serait certainement considérable. Dans la seule industrie parisienne, il y aurait une foule de positions lucratives que les femmes pourraient occuper, si leurs facultés naturelles avaient été développées par l'instruction ou par l'apprentissage. Il y avait à Paris en 1860 environ 26,000 ouvriers occupés aux articles dits de Paris, les instrumens de précision et d'horlogerie en employaient près de 12,000, la boissellerie et quelques industries de demi-luxe en comptaient 4,500 en chiffres ronds, les groupes de l'or, de l'argent, du platine, de la gravure, de la papeterie, de l'imprimerie, figuraient pour un contingent de 38,000 personnes : l'ensemble de ces industries, qui font une grande place à l'habileté des doigts, à la science ou à l'art, formait un personnel de 80,000 ouvriers, dont 49,000 étaient des hommes, 22,000 seulement des femmes, et le reste des enfans. Il est évident que le nombre des femmes occupées dans ces corps

(1) *État de l'instruction primaire en 1861*, p. 387, 686 et *passim*.

d'état pourrait facilement augmenter de moitié et peut-être même se doubler. Leur rémunération aussi serait sensiblement plus élevée, si leurs connaissances professionnelles étaient moins insuffisantes. Enfin ces industries mêmes sont susceptibles d'une très grande expansion; tous les déposans à l'enquête sur l'enseignement professionnel déclarent que nos exportations de ces articles si variés pourraient s'accroître dans des proportions considérables, si l'apprentissage était moins défectueux et la masse du personnel ouvrier plus régulièrement préparée à la pratique du métier. Qu'on pense encore aux débouchés que pourrait offrir le commerce, s'il se fondait pour les femmes des institutions d'enseignement commercial, qu'on fasse entrer en ligne de compte aussi les positions qu'elles pourraient prendre dans l'enseignement public, on verra que le champ ouvert à leur activité est presque indéfini; il s'agit seulement de leur donner les moyens de le cultiver. Les industries de la couture, de la broderie, etc., seraient alors dégagées d'une partie du personnel surabondant qui pèse sur elles et qui y déprime les salaires.

De même que, sur un marché qui est surchargé, il suffit quelquefois de retirer une quantité relativement minime de denrées pour que les prix se relèvent, ainsi il suffirait, dans une grande ville comme Paris, que quelques milliers de femmes trouvassent en dehors de la couture et des travaux du même genre une occupation lucrative pour que les salaires de toutes les ouvrières devinssent plus rémunérateurs. L'œuvre est donc moins colossale qu'elle n'en a l'apparence. Que d'éléments de réforme d'ailleurs n'avons-nous pas sur notre sol de France! Ce n'est pas le zèle qui manque. Nous avons des ouvriers par centaines, on pourrait presque dire par milliers: ce sont là les éléments tout prêts d'un vaste enseignement professionnel pour les femmes; seulement ces efforts jusqu'ici ont été incohérens, quelquefois peu éclairés, presque toujours dépourvus de méthode. Aussi ont-ils rarement atteint le but qu'ils se proposent, parfois même ils ont desservi la cause qu'ils voulaient soutenir. Il est des cas trop nombreux où ils n'ont fait que remplir surabondamment les cadres d'une industrie déjà encombrée et précipiter des légions de jeunes filles dans des professions peu lucratives. C'est qu'il faut que le désir du bien soit guidé par la science. On connaît aujourd'hui parfaitement quelles sont les lacunes de l'éducation des femmes, quels sont les débouchés qu'il leur faut ouvrir; il est donc plus aisé de travailler avec confiance et avec efficacité à relever la destinée de l'ouvrière.

LA

RYCHTARKA DE JESTIED

UN ROMAN RUSTIQUE EN BOHÈME.

Vesnický Román, od Karoliny Světlé. Prague 1869.

Il est peu de pays où le nom et les œuvres de M^{me} George Sand soient plus populaires qu'en Bohême. Le peuple tchèque est particulièrement reconnaissant au grand écrivain qui a raconté la vie de Ziska, et qui dans *Consuelo* a su tracer une si fidèle esquisse des souffrances de la nation bohême au xviii^e siècle. George Sand n'a pas seulement des traducteurs en Bohême, elle y compte aussi des disciples et des imitateurs. La renaissance littéraire qui s'est accomplie à Prague depuis un demi-siècle a produit des œuvres en tout genre, parmi lesquelles le roman occupe une place considérable. Une femme de grand talent et de grand cœur, M^{me} Moujak Svieta, est aujourd'hui considérée comme le premier romancier de la Bohême. « C'est notre George Sand, » aiment à dire d'elle ses compatriotes. M^{me} Svieta a débuté dans la littérature en 1858, et depuis cette époque elle n'a cessé de publier chaque année des nouvelles ou romans qui ont été accueillis par le public avec une faveur toujours croissante. Parmi ses productions, les critiques slaves se plaisent surtout à signaler *la Première Bohême* (*První Czeska*), *le Baiser* (*Hubiczka*), *la Croix du ruisseau* (*Kříž u potoku*), *le Roman du village* (*Vesnický Román*). Ce dernier ouvrage nous a paru digne de fixer l'attention des lecteurs de la *Revue*. *Le Roman du village* a déjà eu deux éditions, et fait aujourd'hui partie d'une

collection qui n'est pas tirée à moins de vingt mille exemplaires. Arrangé en drame, il a obtenu un grand succès sur l'un des théâtres de Prague. En le réduisant aux proportions d'une simple nouvelle, nous nous sommes appliqué à respecter non-seulement les caractères, mais aussi les traits de mœurs locales qui lui donnent une saveur particulière, et qui en font une œuvre pour ainsi dire nationale. Au milieu des échecs et des déceptions qu'ils ont eu à subir depuis quelques années, les Tchèques se consolent et se réconfortent par les chants de leurs poètes et les récits de leurs historiens. Puisse *le Roman du village* appeler l'attention du public français sur une littérature jusqu'ici trop peu connue, et qui mérite d'autant plus de l'être qu'elle contribue puissamment à tenir le germanisme en échec dans le cœur de l'Europe.

I.

A quelques milles au nord de la ville de Mlada Boleslav, que les Allemands appellent Jung-Bunzlau, s'élève le Mont-Jestied. Depuis des siècles, il marque la limite entre les Allemands et les Slaves. Les bois pittoresques qui en revêtent les flancs sont peuplés de poétiques légendes : là, dans les nuits orageuses, on entend courir et aboyer des meutes de chiens fantastiques; là jaillissent des sources argentées auprès desquelles dansent le soir les esprits des eaux, tandis que les nymphes de la forêt peignent leurs blonds cheveux à la lueur de la lune naissante. Aux pieds du Jestied s'étend le hameau de Svietla, dont le blanc clocher attire de loin les regards du voyageur, c'est le dernier poste avancé de la nation bohême; dans cette humble église, le pèlerin tchèque peut encore, avant d'entrer chez les Allemands, entendre louer Dieu dans sa langue maternelle. Le peuple de la contrée garde vaillamment cette frontière d'une nationalité d'autant plus aimée qu'elle est plus restreinte et plus menacée. Il se distingue par je ne sais quoi de vif et de méridional; on loue son esprit, sa gaité, son humeur. Les femmes sont grandes et presque aussi fortes que les hommes; elles les remplacent le plus souvent dans les travaux des champs, car le pays de Jestied est pauvre et ne peut nourrir tous ses enfans. Beaucoup se font coquetiers et colporteurs. L'homme de Jestied aime avant tout sa liberté, il n'entre pas volontiers au service, et il est rare qu'il apprenne un état. Après avoir couru le monde et gagné quelques centaines de florins, il revient généralement finir la vie dans ses montagnes. Avec les progrès de ce que nous appelons la civilisation, la physionomie de cette contrée et celle des paysans tendent peu à peu à se transformer : les légendes disparaissent, les fées

des bois cèdent la place aux prosaïques forestiers. Cependant plus d'un récit fantastique égale encore les longues veillées du soir; à ces récits se mêlent parfois des histoires vraies, histoires d'amour, histoires de jalousie amère, d'illusions déçues, de cœurs brisés, qui font rêver les jeunes garçons et pleurer les jeunes filles. Le héros de l'aventure que nous allons raconter dort sous la pierre du cimetière, mais son souvenir est toujours vivant. Les mères, quand on parle de lui, voudraient avoir des fils qui lui ressemblient, les filles le donnent pour modèle à leurs soupirans, jeunes et vieux le proposent en exemple et bénissent sa mémoire.

Il s'appelait Antoch Jirovets. Il était, il y a de cela bien longtemps, le plus beau et le plus riche fermier de tout le cercle de Mlada Boleslav. Il avait le visage blanc comme une jeune fille, les cheveux souples et brillans; il se tenait droit comme un cierge, et marchait comme un prince. Jamais il ne restait le soir à l'auberge, jamais il ne jouait aux cartes, personne ne l'avait vu ivre. Jamais les domestiques de la ferme n'entendaient de lui un mot brutal, et pourtant ses biens étaient immenses : bois sur la montagne, cultures sur les pentes des coteaux, prairies dans la vallée, tout était à lui. Les grands seigneurs du voisinage le traitaient presque comme leur égal, et il n'en était pas plus fier. Antoch n'était pas né dans une condition aussi digne d'envie; il ne l'avait acquise qu'après de bien àpres vicissitudes. Il était né dans une pauvre chaumière, aux flancs de la montagne. Son père, simple bûcheron, était mort sans l'avoir connu. Sa mère vivait du travail de ses mains; l'été elle servait dans les fermes, l'hiver elle filait; de bonne heure, elle habitua son fils aux rudes leçons de la misère. Elle avait été fort belle; dans sa jeunesse, les riches partis ne lui avaient pas manqué, mais elle n'avait pas voulu d'un mari qui pût lui reprocher un jour sa pauvreté. Veuve à vingt ans, la mère d'Antoch aurait pu aisément se remarier; elle refusa toute proposition. « J'aurais honte, disait-elle, de me présenter un jour devant Dieu avec un autre homme que mon premier mari. Je ne veux pas que mon fils insulte à la mémoire de son père en donnant à un autre le titre qu'il n'a pu lui donner à lui-même. Je saurai bien l'élever seule. »

Elle l'éleva en effet. Dès l'âge de sept ans, elle le mit en service; le juge du pays, le *rychtarz*, comme on disait alors, le chargea de garder ses troupeaux. Il n'eut point à s'en repentir; l'enfant était alerte au travail, obéissant, docile, incapable de mensonge et plein de reconnaissance pour son bienfaiteur. Le juge et sa femme le prirent en affection. Ils n'avaient qu'un enfant, une petite fille malingre et chétive; Dieu leur avait refusé un garçon. Souvent ils regardaient Antoch avec un œil d'envie, et, malgré eux, ils reportaient

sur lui l'affection qu'ils avaient réservée à ce fils longtemps imploré et vainement attendu.

C'était surtout la femme du juge, la *rychtarka* (1), qui regrettait de n'avoir point de fils; la plus grande partie de la fortune venait de son côté, et elle songeait avec amertume que ces biens auxquels s'était si longtemps attaché le nom de sa famille passeraient dans des mains étrangères. Elle ne dissimulait pas son chagrin, et l'on prétendait dans le pays qu'elle se livrait à des pratiques défendues pour obtenir l'héritier tant désiré. La nuit, des voyageurs attardés l'avaient aperçue seule dans un carrefour, des femmes, qui se rendaient à Turnov de grand matin, l'avaient vue dans la forêt marcher à reculons, le sang coulait de ses mains; le soir, plus d'une fois, elle s'était glissée à la lisière du bois vers la demeure du vieux Mikusa. Personne ne prononçait le nom de cet homme sans horreur; il n'était pas admis à la communion, et ne pouvait pas même entrer à l'église.

La *rychtarka* était beaucoup moins aimée que son mari; elle était d'un caractère fier et impérieux, violente et capricieuse dans ses haines comme dans ses affections. Elle donnait beaucoup aux pauvres, traitait bien ses domestiques; mais on assurait qu'elle agissait moins par bonté de cœur que par intérêt et par vanité. Son mari supportait toutes ses fantaisies, et la paix du ménage était rarement troublée.

Tous les samedis soir, Antoch allait trouver sa mère; il lui racontait ses travaux de la semaine, les gens qu'il avait vus, ce qu'il avait entendu, même ce qu'il avait pensé. Par ses leçons et ses conseils, elle développait en lui le sentiment du devoir, dont sa vie entière lui donnait l'exemple. Chaque jour, ses maîtres s'attachaient à lui de plus en plus, sa maîtresse surtout : elle paraissait le préférer même à sa fille; il la respectait et l'aimait comme sa propre mère. Quand il eut atteint l'âge de quinze ans, il cessa de paître les troupeaux et devint valet de ferme. Ce fut un beau jour dans sa vie que celui où il mit pour la première fois les chevaux à la charrue. Le juge lui donna un ducat d'or, et sa femme un beau fouet neuf; sa mère était tout exprès descendue de la montagne pour voir s'il aurait bonne mine avec son attelage. Les jeunes filles avaient fait des couronnes à ses chevaux; il avait un bouquet à son chapeau et un autre à sa boutonnière, on eût dit un fiancé. Fier d'avoir débuté sous de si heureux auspices, Antoch prit goût à la besogne. Son attelage était le plus beau de tous, sa charrue la mieux entretenue; les champs que son maître lui confiait étaient les mieux cultivés.

(1) En Bohême comme en Allemagne la femme porte le titre de son mari.

Ses camarades prétendaient qu'il avait recours à quelque sortilège: ils l'observaient souvent pour le prendre en flagrant délit, surtout le vendredi saint, car celui qui ce jour-là peut tuer un hibou, en faire sécher les intestins, les réduire en poudre, les mêler à la dent d'un mort, et jeter ce mélange dans l'avoine de ses chevaux, celui-là aura toute l'année des chevaux gras, luisans et dispos. Le juge, qui ne croyait pas aux sortilèges, s'attachait de plus en plus à Antoch; un jour il lui annonça qu'il voulait le garder toujours auprès de lui, et qu'il avait mis de côté une somme importante pour le racheter du service militaire. Du reste tout le monde se plaisait à louer Antoch, sauf pourtant les filles du pays. Il était, comme elles aimaient à le dire, le plus beau gars des environs : elles lui faisaient mille agaceries; elles l'invitaient à danser, et il ne s'occupait point d'elles, — pas du moins comme elles l'auraient souhaité. Il savait danser et rire au besoin quand l'occasion se présentait, mais il ne la cherchait point. Pas une fille ne pouvait se vanter qu'il lui eût murmuré quelque mot d'amour ou dérobé un baiser. Elles s'en plaignaient parfois à sa maîtresse, qui lui reprochait son indifférence : il restait sourd à ses reproches, et après chaque bal il retournait seul à la maison.

Quand la fille du juge eut atteint seize ans, on la maria, non sans peine, à un meunier des environs; sottre et contrefaite, elle n'avait d'autres attraits qu'une dot assez belle. L'époux qu'on lui donna passait pour un homme brutal, égoïste, avare; la pauvre fille n'avait pas le droit de choisir, elle se résigna, et huit jours après la noce elle alla demeurer au moulin de son mari, à quelques milles de là. Presque aussitôt le juge tomba gravement malade, il fallut faire venir le médecin, qui donna peu d'espoir. Informé du danger, le gendre accourut, amenant avec lui un homme d'affaires; il dicta au moribond un testament par lequel il se faisait léguer tous les biens. Encore toute en proie à sa douleur, la rychtarka n'éleva pas la moindre objection; le gendre remit le testament à l'homme d'affaires, chargé de le faire enregistrer après le décès du juge, suivant le vœu de la loi.

Le juge était à peine enterré que le meunier vint s'installer à Jestied; il donna bientôt raison à ceux qui l'avaient accusé d'être brutal et avare. Sûr de l'indifférence de sa femme, voyant sa belle-mère anéantie par la douleur, le premier jour il réduisit les gages des gens de la maison, le lendemain il avertit les pauvres qu'il ne leur ferait désormais ~~kaumône~~ que le vendredi saint; le troisième jour, il annonça l'intention de couper un bois tout entier pour payer les frais de la succession. Antoch était fort triste : il aimait le juge comme son père; il craignait en outre d'être renvoyé par le nou-

veau maître. Sa présence en effet gênait singulièrement le meunier; mais il fallait trouver un prétexte, et la conduite d'Antoch n'en fournissait aucun. Bientôt il apprit que le meunier l'avait signalé aux autorités comme un sujet que les recruteurs feraient bien de ne pas oublier. Le juge n'avait pas encore versé la somme destinée au rachat. Devenir soldat, renoncer à cette vie champêtre qu'il aimait tant, aliéner à tout jamais sa liberté, cette seule idée remplissait Antech de terreur. Il n'osait en parler à sa mère de peur de l'attrister; parfois il songeait à s'enfuir. La rychtarka était encore trop abimée dans sa douleur pour qu'on pût aborder avec elle un pareil entretien.

Cette situation se prolongea pendant six semaines. La rychtarka errait dans sa maison comme un corps sans âme; elle ne s'était point attendue au coup terrible qui l'avait frappée. Son mari mort, que lui restait-il? Une fille presque imbécile, un gendre bourru et égoïste. Elle passait ses journées au cimetière et ses nuits à pleurer.

Un soir, en revenant du cimetière, elle cueillit quelques touffes d'herbe pour les donner elle-même à une vache que le juge affectionnait particulièrement. C'était une fort belle bête qui portait la tête haute; à cause de ces grands airs, on l'appelait *la comtesse*. Quand la rychtarka entra dans l'étable pour caresser la favorite, la comtesse n'y était plus. La veuve apprit d'un berger que son gendre l'avait vendue le jour même. Ce fut pour elle un grand chagrin.

— Si j'avais su, dit-elle en entrant au meunier, que tu voulais vendre la comtesse, je te l'aurais achetée moi-même, — et elle se mit à pleurer.

— Pourquoi faire? reprit l'autre. Est-ce qu'on ne vous donne pas assez de beurre ou de lait? Qu'avez-vous besoin de cette bête?

— Je ne me plains pas de manquer de quoi que ce soit, répliqua la rychtarka; mais je tenais à conserver cette vache parce que mon mari l'aimait beaucoup.

— Et où l'auriez-vous mise, cette bête? demanda brutalement le meunier, tout en distribuant à ses domestiques une soupe où l'eau était assurément moins rare que le pain.

Ce fut un rude coup pour la rychtarka. Elle se contenta cependant, et reprit : — Vos étables sont pourtant assez grandes; quand on a de la place pour trente bêtes, on peut bien en loger trente et une.

— Non pas; s'il vous plaît de garder une vache, mettez-la en pension où vous voudrez; je n'entends pas héberger vos animaux.

La rychtarka devint pâle comme le mouchoir qu'elle tenait à la main; elle jeta les yeux sur sa fille, qui, avec son apathie habituelle, soupait fort tranquillement. Les gens de la maison semblaient atterrés, mais pas un n'osait prendre le parti de l'ancienne maîtresse

contre le maître nouveau. Ils restaient immobiles, les yeux fixés sur leurs assiettes; on eût dit qu'ils y cherchaient les rares morceaux de pain que la parcimonie du meunier avait pu y laisser tomber. Antoch n'était pas là. La veuve ne dit pas un mot. Au lieu d'aller s'asseoir à la place qui lui était réservée, elle sortit lentement en étouffant ses larmes; à l'expression de son visage, les assistans purent deviner que les choses n'en resteraient pas là.

Le lendemain, la rychtarka se leva de bon matin; elle mit sa toilette de grand deuil. — Je vais à Reichenberg commander une croix pour le tombeau de mon mari, dit-elle à la servante qui lui apportait son déjeuner. — En effet elle partit dans la direction de l'Allemagne (1); mais, quand elle fut entrée dans le bois et bien sûre qu'on ne pouvait plus la voir du village, elle tourna brusquement à droite et descendit dans la vallée de Doub. Elle ne rentra que tard à la maison; le meunier ne paraissait même pas s'être aperçu de son absence, et ne lui demanda pas d'où elle venait. Elle sortit et se rendit au cimetière. Arrivée sur le seuil de l'enclos des morts, elle s'arrêta, et ses regards interrogèrent curieusement le crépuscule. D'ordinaire ses yeux se mouillaient dès qu'elle apercevait le tertre gazonné sous lequel dormait son mari; cette fois ils rayonnaient de joie : un homme était assis auprès du tombeau, et cet homme était Antoch. Il paraissait plongé dans une profonde rêverie; la rychtarka s'approcha et lui mit la main sur l'épaule, ses yeux étaient inondés de larmes. Elle l'apostropha non pas comme à l'ordinaire d'une voix douce et maternelle, mais d'un ton brusque et saccadé. — Je n'aurais pas cru que tu prendrais si à cœur les menaces du meunier : il répète à tout venant qu'il veut te faire soldat. Te voilà tout en pleurs comme si tu avais déjà les dragons à tes trousses. Je te croyais plus de courage.

— Vous vous trompez, répliqua Antoch, si vous croyez que c'est la peur qui me fait redouter le métier de soldat. Ma mère m'a enseigné que nous sommes tous dans la main de Dieu, et qu'il ne tombera pas un cheveu de notre tête sans sa permission. Ce n'est pas pour ma vie que je crains, c'est pour ma liberté... Ah! je voudrais mourir. Chaque soir, je viens ici au tombeau de mon père adoptif, et je lui demande conseil. Parfois je songe à m'enfuir; mais que deviendrait ma mère? Jusqu'ici elle ignore le sort dont je suis menacé, je n'ai pas eu le courage de lui en parler.

La rychtarka secoua la tête. — T'enfuir, mauvais moyen! J'en connais un meilleur,... le meilleur de tous... — En disant ces mots,

(1) Reichenberg est encore en Bohême, mais on y parle l'allemand; pour les Tchèques, c'est déjà l'Allemagne.

sa voix tremblait. Elle releva brusquement son voile et fixa ses yeux sur Antoch; ils semblaient lancer des éclairs. Elle était vraiment belle ainsi, au milieu de ces tombes, dans son noir costume de veuve, sous la pâle lueur de la lune.

Antoch frémit sous ce regard; son cœur battait, il lui semblait que je ne sais quoi d'étrange allait s'accomplir dans sa vie. — Quel est donc, dit-il en balbutiant, ce moyen que j'oublie?

— Te marier, répondit avec effort la rychtarka.

— Me marier? Je ne méritais pas de votre part une pareille ironie dans un tel moment. Vous savez bien que je ne fais la cour à aucune fille. Pauvre, elle ne pourrait me racheter; riche, elle ne prendra pas un simple valet de ferme.

— Si... si... j'en connais une; mais elle n'est ni jeune ni jolie.

Antoch se mit à réfléchir. — Que voulez-vous dire? Je ne songe pas au mariage; cependant je ne suis pas comme les autres jeunes gens, je ne tiens ni à la jeunesse ni à la beauté. Si je rencontrais une femme raisonnable, bonne, affectueuse, je n'hésiterais pas un instant.

— Dis-tu vrai?

— Sans doute. Le sang me bouillonne au cœur quand je songe qu'ils veulent me faire soldat; mais cela ne sera pas, je me tuerais plutôt. Malheur à celui qui m'a dénoncé, à ce meunier, à ce misérable qui vous insulte, qui veut enlever un fils à ma mère et à moi ma liberté!

— Écoute, Antoch, reprit la veuve d'un ton énergique; nous avons tous deux le même ennemi. Tu sais comme mon gendre me traite, tu sais le mal qu'il te veut. Antoch, il faut nous allier tous deux contre lui. Ce matin, j'ai dit que j'allais à Reichemberg; mais je suis allé à Doub, au tribunal. J'ai annoncé que je n'entendais point abandonner mes biens à mon gendre : la ferme vient de moi; mon mari ne pouvait pas l'aliéner. J'ai appris que le testament n'était pas encore enregistré, que par conséquent il est nul; je rentre en possession de mes biens, je paie à ma fille sa dot jusqu'au dernier kreutzer, je chasse mon gendre. Antoch, tu sais que mon mari t'aimait comme son propre fils. Il a souvent répété qu'il serait heureux de voir nos biens entre tes mains; si tu avais eu quelque chose, nous n'aurions jamais donné notre fille à un autre. Aujourd'hui tu peux te venger et me venger en même temps. Antoch, veux-tu être mon mari?

Antoch n'eut pas la force de répondre; il était pour ainsi dire anéanti par le bonheur inespéré qui lui survenait; il laissa tomber sa main dans celle de la veuve. Tout se fit ainsi qu'elle avait dit. Elle rentra dans ses biens, racheta Antoch du service militaire, et

l'épousa. Le meunier et sa femme furent chassés hontusement de cette maison où ils avaient prétendu si insolemment dominer. Ils partirent de nuit pour éviter les rires des voisins, et allèrent cacher leur honte dans leur moulin. Personne ne les regretta.

Pendant plusieurs années, tout alla pour le mieux dans le nouveau ménage. Antoch avait toujours eu l'esprit sérieux et le cœur froid; il aimait sincèrement sa femme, il se rappelait ce qu'elle avait fait pour lui dans sa jeunesse, il était reconnaissant de la fortune qu'elle lui avait donnée. La rychtarka était fière d'avoir pour mari un homme auquel les plus belles filles du canton n'avaient jamais pu arracher ni un mot ni un regard d'amour. Plus d'une fois elle avait été la confidente de leur dépit; en épousant Antoch, elle avait satisfait tout ensemble sa vanité de femme et ses ressentimens de belle-mère outragée; il l'avait vite consolée de la perte de son premier mari, et la mélancolique veuve était devenue une femme riante et heureuse. Elle donna successivement à Antoch deux fils beaux comme leur père; rajeunie par cette double maternité, elle oubliait les années qui la séparaient de son mari; lui-même n'y songeait point.

Pour lui être agréable, elle avait songé à faire venir dans leur maison la vieille mère Jirovets; mais celle-ci refusa constamment de quitter la pauvre chaumière qu'elle habitait. — Je suis née dans la montagne, disait-elle, et j'y veux mourir. — Elle montrait d'ailleurs beaucoup de froideur vis-à-vis de sa belle-fille; jamais elle ne voulut accepter d'elle ni le moindre cadeau ni le moindre secours. Autrefois, quand elle rencontrait la rychtarka, elle la remerciait affectueusement des soins qu'elle avait pour son fils, maintenant elle évitait presque d'aller chez elle. En vain son fils la priait-il d'avoir quelques égards pour sa bru. — Que veux-tu, disait-elle, que je fasse dans une maison où tu es toi-même étranger? Comment veux-tu que j'accepte ce qui n'est pas à toi, ce que tu n'as pas gagné du travail de tes mains? — Pour la fléchir, Antoch lui racontait le danger qu'il avait couru d'être soldat, comment sa femme l'avait racheté du service militaire. — J'aurais dix fois mieux aimé te voir soldat que marié à une femme riche et orgueilleuse. Tu t'es mis dans un pire esclavage... Dieu sait ce que le ciel te réserve. — Antoch eut beau prier, conjurer sa mère, tous ses efforts furent inutiles; elle avait refusé d'aller à la noce, elle refusa également d'assister au baptême de ses petits-fils. La rychtarka affectait de ne voir dans cette conduite qu'une manie de vieille femme; mais, tout en plaisantant avec son mari, elle sentait que la mère Jirovets avait raison, et elle la redoutait. Quant à Antoch, il jouissait en paix de son bonheur; maître d'une

grande exploitation agricole, il y appliquait toutes les ressources de son intelligence et de son activité; il était l'oracle et le modèle de ses voisins. Sa plus grande joie était de s'entendre louer devant sa femme. Il tenait à lui montrer qu'il ne voulait pas se laisser nourrir par elle, et qu'il saurait augmenter la fortune commune. Seule la mère Jirovets ne s'associait pas aux louanges que l'on donnait partout à son fils. Elle évitait autant que possible de lui parler de sa femme; en revanche, elle se faisait souvent amener ses petits-fils, pour lesquels, malgré sa pauvreté, elle tenait toujours quelque friandise en réserve.

Antoch avait une affection profonde pour sa femme. Quand elle montait auprès de lui dans leur voiture, revêtue de son grand manteau en velours noir de Moravie, elle lui semblait la plus belle femme du monde. Leur bonheur aurait pu durer bien longtemps, si la rychtarka eût été aussi raisonnable que son mari. Dans les premiers temps, elle n'avait pas espéré tant d'affection de lui, elle avait été charmée de celle qu'il lui témoignait, puis elle s'y était habituée, et elle avait fini par la trouver insuffisante. Les moindres absences d'Antoch lui semblaient d'une longueur insupportable; elle courait le chercher dans les champs. Lorsqu'il essayait de parler avec elle de ses travaux ou de leurs affaires, elle s'efforçait toujours de détourner la conversation ou de la ramener sur elle-même; quand il appelait à lui les enfans, elle les écartait avec un mouvement de jalousie. S'il allait sans elle quelque part, elle se prenait à pleurer, et lorsqu'il revenait, elle se jetait à son cou, comme s'il eût échappé à un grand danger.

Les voisins riaient de cette tendresse exagérée et engageaient Antoch à y prendre garde; mais il défendait sa femme, il était touché de son affection et ne la redoutait point. Parfois, en la voyant se torturer sans nécessité, il lui donnait de bonnes paroles et s'efforçait de lui faire entendre raison. Alors elle se mettait à fondre en larmes et lui reprochait sa froideur. S'il se taisait, elle prenait son silence pour du dédain et sang'otait de plus belle. Antoch, dans les premiers temps, ne se laissa pas trop émouvoir par ces petites scènes de la vie conjugale; peu à peu il en fut douloureusement affecté. Il devint susceptible et nerveux; le moindre propos de sa femme le blessait, sans qu'elle y eût mis souvent mauvaise intention. Elle avait pourtant ses bons jours et ses bons momens; mais il se défiait d'elle et demeurait inaccessible. De là pour sa femme un nouveau sujet de plaintes et de larmes. Ainsi chaque jour l'abîme devenait entre eux de plus en plus profond. Antoch sentait combien sa mère avait eu raison; cependant il était résolu à tout souffrir avec résignation. Cette résignation, loin de calmer

la rychtarka, l'aigrissait encore davantage. La jalousie la mordait au cœur; à force de chercher des griefs contre son mari, elle finissait par croire à la réalité de ceux que lui forgeait son imagination. Elle le poursuivait d'allusions étranges qu'il feignait de ne pas comprendre; elle l'épiait sans qu'il s'en aperçût. La tristesse qu'Antoch ne savait plus dissimuler la confirmait dans ses soupçons. Sans doute il ne l'avait épousée que par spéculation; en acceptant sa main, il avait compté sur sa mort prochaine. Elle se rappelait qu'en sortant de l'église elle avait vu voler un corbeau noir, symbole de la mort, et non pas une colombe, messagère de l'amour fidèle. La situation se tendait de plus en plus; une crise devenait inévitable.

C'était le jour de la fête du village. Tout le monde dans la ferme était allé prendre part aux divertissemens; filles et garçons avaient mis leurs plus beaux costumes pour danser. Seuls Antoch et sa femme étaient restés à la maison. Autrefois cette journée était si gaie pour la rychtarka; elle était si fière quand, avec sa grande robe de soie, avec sa belle chaîne d'or, elle ouvrait la danse. Maintenant elle était là, vieillie, dédaignée, tandis que son mari s'épanouissait dans tout l'éclat de sa beauté.

— J'irais bien à la musique, lui dit-elle, mais il me faudrait ici une fille de confiance pour garder les enfans et la maison. Malheureusement...

— Quoi malheureusement? Est-ce que tu n'as pas le moyen de prendre une servante de plus?

— Si, si... mais je ne voudrais pas de scandale dans la maison...

— Que veux-tu dire?

La rychtarka éclata enfin; il fallut bien qu'Antoch se décidât à comprendre ce qu'il s'efforçait depuis si longtemps de vouloir ignorer. Ce fut pour lui un coup de foudre; un moment il crut qu'il ne pourrait se contenir, et il faillit lever la main sur sa femme. Il resta cependant maître de lui; accablé, étourdi, à demi fou, il sortit brusquement sans savoir de quel côté il allait se diriger. Son front était brûlant, ses veines gonflées; le cœur lui battait à rompre sa poitrine; longtemps il marcha. La nuit était venue, dans l'auberge du village retentissait la musique qui appelait à la danse filles et garçons. L'an dernier encore, Antoch avait mené sa femme à la musique; il avait dansé avec elle, et les voisins les avaient regardés d'un œil d'envie. Pour la première fois, ce jour-là ils étaient séparés, lui errant seul dans la campagne, elle pleurant seule au coin du foyer abandonné. Elle pleurait. — Était-ce donc sa faute si elle aimait trop son mari? Pendant tant d'années, elle avait été si bonne pour lui; enfant, elle avait été sa mère adoptive; homme,

elle était devenue volontairement sa femme, et la mère de ses enfans. — Antoch ne put résister à tous ces souvenirs; il retourna chez lui, bien résolu à tout oublier, à demander pardon du mal qu'on lui avait fait.

En rentrant, il trouva sa femme assise près du poêle, dans la même attitude qu'au moment où il l'avait quittée. Jamais femme n'entendit de la bouche de son mari des paroles plus tendres, plus affectueuses que celles qu'Antoch adressa en ce moment à la rychtarka. Elle pouvait, en l'écoutant, assurer à jamais son bonheur; l'orgueil la perdit : en le voyant si humble, si résigné, elle crut devoir prendre vis-à-vis de lui le ton de l'offense et du reproche. Elle pensait se relever à ses yeux, elle se perdit pour jamais. Antoch l'écouta en silence, croisa les bras sur sa poitrine et baissa la tête. Quand la rychtarka eut fini son discours, elle s'avança vers le berceau où dormaient ses enfans, les enleva dans ses bras, et annonça d'un air tragique qu'elle quittait désormais cette chambre où elle avait vécu avec lui depuis le jour de son mariage. Elle s'imaginait que cette démarche effraierait Antoch, qu'il allait s'humilier encore, se jeter à ses genoux, demander grâce; elle se trompait. Il ne bougea point, il ne tourna même pas la tête vers elle, quand elle franchit le seuil de la porte; il la laissa monter vers la chambre d'amis... Désormais tout était rompu entre eux deux.

Le lendemain matin, quand sa femme se présenta devant lui, il la traita comme une personne absolument étrangère. Elle avait cru que sa retraite produirait sur lui une certaine impression; il n'y fit même pas la moindre allusion. Elle fut frappée de l'expression de son visage; on y lisait une froide et impassible indifférence. Il semblait que durant cette nuit fatale Antoch eût vieilli de dix ans, des rides sillonnaient son front; il était pâle comme un mort. Poussée soit par la curiosité, soit par une sorte de repentir, la rychtarka essaya de lui adresser la parole; il ne répondit pas. C'était le lendemain de la fête; Antoch ne lui offrit pas de la conduire à l'église, elle s'y rendit seule. Antoch alla chez sa mère chercher des consolations et des conseils. En rentrant chez lui, il donna l'ordre à la servante de porter ses hardes dans une chambre jusqu'alors inhabitée et d'y faire son lit. La séparation était consommée.

II.

A son réveil, Antoch se rendit chez l'aubergiste, qui était un de ses bons amis, et lui emprunta cinq cents florins. — C'est, dit-il, pour une affaire que ma femme doit ignorer. Au cas où quelque chose arriverait, ma mère vous garantit cette somme.

Comme il signait le reçu, l'aubergiste lui dit : — N'irez-vous pas voir aujourd'hui le jeu du coq ? J'y vais en ce moment ; voulez-vous venir avec moi ? Déjà hier on a remarqué votre absence.

Antoch n'osa résister à l'invitation, et suivit son créancier. Lorsqu'ils arrivèrent dans la prairie, la foule la remplissait depuis longtemps. Toutes les filles d'alentour étaient là ; chacune portait une petite baguette au bout de laquelle flottait un mouchoir de couleur ; à un moment donné, elles les agitèrent toutes ensemble pour saluer l'arrivée du cortège qui amenait le coq. Douze jeunes gars des plus vigoureux traînaient ou poussaient une brouette sur laquelle un coq était attaché ; ils affectaient de la traîner avec le plus grand effort, bien qu'il n'y eût sur la brouette d'autre fardeau que la pauvre bête, qui poussait des cris à fendre l'âme. Les vestes, les pantalons et les toques de ces jeunes garçons étaient faits de couleurs différentes. Devant la brouette, un grand gaillard déguisé en bedeau portait une lanterne ; un autre, travesti en prêtre, était accompagné de deux enfans de chœur grotesques. Autour d'eux gambadaient le *komediant* ou saltimbanque de la bande, et un diable cornu. Derrière la brouette marchait un corps de musique, qui jouait une marche funèbre. Les musiciens avaient leurs habits retournés et leurs toques à l'envers. C'était la parodie de l'enterrement tel qu'il se fait en ces pays de virtuoses, où l'on ne saurait ni vivre ni mourir sans musique.

Après de nombreux détours, le cortège arriva au milieu de la prairie. Il y fut accueilli par les rires et les applaudissemens des spectateurs. Il s'arrêta auprès d'un tonneau peint en rouge, sur lequel un sabre était déposé. Les musiciens se rangèrent d'un côté, le prêtre et ses assistans de l'autre. On planta un pieu en terre, on y attacha le coq solidement, de façon toutefois que sa tête dépassât le sommet du pieu ; ensuite le prêtre monta sur le tonneau et commença un beau sermon pour annoncer à l'honorable assistance que le coq avait été par ses nombreux péchés un objet de scandale, qu'il avait donné à la commune l'exemple des querelles, de la paresse, de la criallerie, de la polygamie, qu'en conséquence il était condamné à la peine de mort, et allait être solennellement exécuté.

L'assemblée applaudit. Alors le prêtre tira de sa poche une grande feuille de parchemin, et annonça que le coq ne voulait pas quitter la vie sans faire son testament et sans laisser quelques souvenirs à ses voisins, pour se faire pardonner le scandale qu'il leur avait autrefois causé. Par ce testament, le coq léguait ses éperons au plus grand poltron du village, sa langue à la commère la plus bavarde, sa chair à celui qui serait assez adroit pour l'atteindre les yeux bandés et le décapiter.

Les musiciens se mirent à jouer un air de danse. Les jeunes gens tirèrent au sort pour savoir qui d'entre eux marcherait le premier contre le coq. Le sort désigna Toma. On lui banda les yeux, on lui mit le sabre en main, le diable lui fit faire trois fois le tour du tonneau, le plaça juste en face du coq et lui donna le signal. Toma s'avança bravement; mais le diable et le *komediunt* le suivaient, l'un pour l'étourdir de ses cris, l'autre pour agiter une sonnette à ses oreilles; les spectateurs criaient pour le dérouter. Arrivé à l'endroit où il croyait trouver le coq, Toma donna un coup de sabre, mais un si grand coup qu'il perdit l'équilibre et tomba par terre tout de son long. La foule éclata de rire, et Antoch ne put s'empêcher de partager l'hilarité générale. Ce spectacle le reportait aux jours heureux de sa jeunesse. Il avait été jadis le héros de ces fêtes : il était célèbre par son adresse à décapiter le coq. A voir la gaucherie et les mésaventures des concurrens qui mettaient tour à tour le bandeau, il lui prenait envie de se mêler à leurs jeux.

Au bout d'une heure, tous les jeunes garçons avaient défilé devant le coq sans réussir à l'atteindre; quelques spectateurs se tournèrent vers Antoch et l'invitèrent à essayer à son tour. Il résista quelque temps, puis entra dans la lice et manqua le coq comme les autres. Il ôta son bandeau quand tout à coup une main vigoureuse lui arracha brutalement le sabre qu'il tenait encore; il vit devant lui une jeune fille, une grande et belle brune, en corsage rouge et en jupe noire; elle se fit bander les yeux, pirouetta sur elle-même, et d'un pas ferme et décidé se mit à marcher dans la direction du coq, arriva devant lui, fit tourner le sabre trois ou quatre fois en l'air et lui abattit la tête. Les applaudissemens éclatèrent de tous côtés; la jeune fille, sans paraître s'en émouvoir, ramassa dans l'herbe la tête du coq, la piqua au bout de son sabre, puis on la mit sur le tonneau, et on la porta en triomphe autour de la prairie.

Antoch avait suivi toute cette scène avec un intérêt fébrile; quand la jeune fille passa devant lui, portée sur les bras nerveux de ses admirateurs, il put voir combien elle était belle; son teint était un peu bronzé, mais ses yeux brillaient comme des grenats, ses lèvres comme du corail, ses dents comme des perles. Tout son visage respirait l'audace et la joie. — Quelle est cette fille? demanda Antoch à son voisin Toma.

— Ce n'est pas une fille, c'est, je crois, le diable en personne. C'est la nièce du cordier Prezak, qui vit là-bas à Prosek, dans la montagne. Elle était orpheline; il l'a adoptée, et il a bien fait, car elle vaut deux garçons pour le travail.

— Je ne l'avais jamais vue.

— Ce n'est pas étonnant, elle est souvent à voyager avec son oncle sur les frontières de Saxe et de Prusse. Elle s'entend fort bien

aux affaires; elle sait atteler et conduire les chevaux. Elle s'appelle Sylva.

Cependant la promenade triomphale était finie; la jeune fille descendit de son tonneau, et, tandis que la foule se précipitait dans l'intérieur du village pour aller danser, Sylva s'efforçait de s'ouvrir un chemin dans la direction opposée.

— Ne viens-tu pas avec nous à la musique? lui demanda Antoch. — Cette fille bizarre l'intéressait; sa hardiesse lui plaisait.

— Pourquoi donc irais-je? répondit Sylva d'un air à la fois ironique et impertinent.

— Pour faire comme tout le monde.

— Je n'ai point l'habitude de faire comme tout le monde.

— Aujourd'hui tu serais la reine du bal; tu as vaincu tous nos jeunes gens, et tu as le droit de choisir ton danseur.

— Jolis danseurs, sur ma foi! Des garçons qui ne savent pas seulement tuer le coq! Je n'en voudrais pas pour tout l'or du monde. Ils ne sont bons qu'à porter jupon. — Sylva éclata de rire, et continua de circuler dans la foule.

Malheureusement d'autres qu'Antoch avaient entendu ces propos impertinents. Les garçons, après avoir tenu conseil, coururent après elle; Antoch les suivit, bientôt il les eut dépassés. Il était dans une disposition d'esprit où l'on chercherait volontiers querelle à son meilleur ami; il lui semblait que Sylva avait voulu spécialement se moquer de lui; évidemment elle connaissait ses malheurs domestiques. Il voulait interroger cette étrange fille, connaître le fond de sa pensée; mais Sylva avait de bonnes jambes, elle était déjà sur la lisière du bois, elle allait s'y perdre. Antoch fit un effort désespéré, lui coupa la route, et la saisit par la taille. — Tiens-la bien! tiens-la bien! criaient les jeunes gens tout essoufflés. — Sylva se débattait énergiquement; Antoch l'étreignait comme avec une main de fer. Un moment, il sentit le cœur de Sylva battre sur sa poitrine; ce fut pour lui une sensation étrange, il faiblit. Sylva profita de son émotion pour dégager une de ses mains. — Lâchez-moi, murmura-t-elle, sinon prenez garde. — Mais Antoch redoubla d'efforts. Tout à coup il sentit à la main droite une vive douleur, et s'aperçut que son sang coulait. Sylva lui avait donné un coup de couteau. Il fut obligé de lâcher prise, et, avant que ses camarades fussent arrivés à son secours, elle avait disparu. — Tu nous le paieras, crièrent les garçons, qui se virent pour cette fois obligés de renoncer à la poursuivre; autant eût valu courir après un écureuil. — Ils revinrent tout honteux au village, méditant quelque vengeance. Il fut décidé qu'on sommerait Sylva de faire des excuses; si elle s'y refusait, on la traduirait devant le tribunal pour injures,

coups et blessures. Antoch les laissa faire; il était sur le point de partir pour un voyage, et n'avait ni le temps ni le désir de revenir sur cette affaire, où d'ailleurs il avait joué un rôle assez sot.

Le lendemain matin, il partit en effet. Il annonça simplement à sa femme qu'il la quittait pour quelque temps, sans lui dire où il allait. Elle remarqua qu'il avait une main blessée, et apprit bientôt par ses domestiques ce qui s'était passé. Elle en éprouva une joie méchante, elle eût volontiers embrassé Sylva; elle s'imaginait que le dépit d'avoir été vaincu par une femme était le véritable motif du départ de son mari. Quelques jours après, les jeunes gens envoyèrent une députation à Sylva dans la montagne pour lui demander des excuses, elle les refusa. Ils la citèrent alors en justice; elle y parut fière et railleuse, déclara qu'elle avait en effet voulu insulter les jeunes gens de Jestied, qu'elle avait à dessein blessé Antoch. Elle fut condamnée à huit jours de prison. La rychtarka, dès qu'elle fut mise en liberté, la prit à son service. Elle espérait ainsi rendre insupportable à Antoch le foyer domestique et l'obliger à la quitter tout à fait. Elle aurait pourtant bien voulu savoir ce qu'il était devenu; tout ce qu'elle put apprendre, c'est qu'il avait envoyé chercher à Prague un passeport avec lequel on pouvait voyager jusque dans les contrées les plus lointaines. Ce qui l'étonnait aussi, c'est que pas un kreutzer ne manquait dans la caisse du ménage.

Sylva avait grandi dans la montagne sans que son oncle songeât à lui faire donner aucune espèce d'éducation. Elle ne connaissait l'école que de vue; elle n'avait que de vagues notions du bien et du mal. Cependant personne ne pouvait rien trouver à reprendre à sa conduite. Sa rude vie avait développé en elle des qualités particulières. A un âge où toutes les filles ont en tête quelque amourette, on ne lui en connaissait point. Elle attirait par sa beauté, elle repoussait par sa sauvagerie; elle répondait aux fleurettes par des éclats de rire, et, — Antoch en avait fait l'expérience, — malheur à qui la touchait! On disait d'elle que c'était un garçon déguisé en femme. Lorsque, dans les veillées du soir, les mères cherchaient des fiancées pour leurs fils, nulle ne songeait à Sylva; on la croyait incapable d'aimer et trop farouche pour se laisser jamais marier.

Ces excentricités charmaient la rychtarka; Sylva de son côté trouvait ingénieux d'entrer en service chez la femme même de celui qui avait été la cause de sa condamnation, au milieu même des jeunes gars qui lui avaient voué une inexorable inimitié. Elle montra d'ailleurs dans ses nouvelles fonctions des qualités de travail, d'ordre et d'intelligence que sa maîtresse n'avait pas espéré trouver chez elle en la recueillant. La rychtarka croyait simplement avoir fait une mauvaise action; elle reconnut bientôt qu'elle avait fait

une bonne affaire. La gaité de Sylva animait les gens de la maison; son activité suppléait dans une certaine mesure à celle d'Antoch, dont l'absence se faisait partout sentir. Sylva était sauvage, mais elle aimait à entendre rire autour d'elle; voir la rychtarka triste et sombre lui déplaisait. Un jour qu'elle était restée seule avec elle, elle lui demanda la cause de son chagrin. La rychtarka avait pris Sylva moins comme servante que comme alliée et confidente : elle lui raconta l'histoire d'Antoch d'une façon qui concordait peu avec ce que Sylva avait entendu dire aux gens du village; mais celle-ci était mal disposée pour Antoch depuis le coup de couteau qu'elle lui avait donné, et elle prêtait l'oreille aux plaintes de sa maîtresse.

Par une pluvieuse soirée d'automne, Antoch revint enfin de son mystérieux voyage. Il entra sans que personne l'annonçât dans la salle commune; nul ne lui souhaita la bienvenue. Les enfans dormaient; la rychtarka resta muette en face de cet homme qu'elle avait si passionnément aimé. Elle aurait voulu le saluer qu'elle ne l'aurait pas pu. Un tremblement nerveux la prit à l'aspect d'Antoch. Il était aussi beau, plus beau peut-être qu'au temps où elle se montrait avec tant d'orgueil au bras de son jeune mari. Sans doute d'autres femmes dans ses voyages l'avaient trouvé beau; peut-être elles le lui avaient dit, peut-être il n'était pas resté inaccessible à leurs avances. Cette seule pensée causait à la rychtarka une telle émotion qu'elle faillit s'évanouir. Sylva était assise auprès d'elle et filait. Elle ne se leva point pour servir Antoch, comme c'eût été son devoir. La rychtarka remarqua ce détail et lui en sut gré. Antoch ôta sa pelisse mouillée et la suspendit près du poêle. Il était las, il avait faim et soif. S'adressant à sa femme, il demanda si elle pouvait lui faire servir quelque chose; elle répondit qu'elle n'avait plus rien, d'un ton si froid qu'il ne fut pas tenté de renouveler sa demande. Sylva eut un mouvement de pitié, elle se retourna vers Antoch; il la reconnut, et comprit pourquoi sa femme l'avait fait entrer dans la maison. — J'ai besoin de te parler, dit-il à la rychtarka. Viens demain matin dans ma chambre, nous causerons, — et il se retira.

Le lendemain matin, sa femme ne vint pas le trouver; il descendit : elle était sortie avec les enfans. Elle ne rentra que fort tard. Antoch l'accueillit froidement. — Je t'ai priée hier soir de me donner quelques instans d'entretien, lui dit-il devant Sylva; tu sembles m'éviter à dessein. Je voulais agir à l'amiable, il ne me reste qu'à me rendre chez le juge de paix. Nos querelles auraient dû demeurer entre nous; mais, puisque tu m'y forces, je les ferai connaître.

Il sortit de la chambre. La rychtarka pâlit : l'idée d'un scandale

public l'épouvantait; elle craignait d'ailleurs que son gendre ne trouvât le moyen d'en profiter. Elle réfléchit un instant, puis elle dit à Sylva d'aller demander à son mari ce qu'il lui voulait. — Si c'est quelque chose d'honnête, il pourra te le confier aussi bien qu'à moi. — Elle pleurait presque de rage.

Sylva monta chez Antoch; elle avait été fort surprise de l'attitude qu'il avait gardée vis-à-vis de sa femme. Elle l'avait cru brutal et tyrannique; elle venait de lui voir une dignité froide qui lui imposait. Elle était presque fière du message que sa maîtresse lui confiait, elle allait prouver qu'elle aussi pouvait être bonne à quelque chose. Elle entra brusquement, et exposa l'objet de sa mission. Antoch l'écouta en silence; quand elle eut fini, il lui montra la porte d'un tel geste, avec un tel regard, qu'elle n'osa répliquer et se retira toute confuse. Jamais on ne l'avait ainsi regardée, jamais elle n'avait saisi sur un visage humain une pareille expression de mépris. Pour la première fois de sa vie, elle sentit qu'il est certaines convenances que l'on doit respecter; elle comprit que la rychtarka lui faisait jouer un rôle odieux. Sans bien se rendre compte des choses, elle éprouva une sorte de honte que jusqu'alors elle n'avait pas connue. Elle avoua naïvement à sa maîtresse ce qui s'était passé, et, malgré les railleries et les ordres impérieux de la rychtarka, elle n'osa plus remonter chez Antoch. Elle ne dormit pas de la nuit.

La rychtarka parvint cependant, au bout de quelques jours, à vaincre ses scrupules et à l'engager de nouveau dans ses intérêts. Quoiqu'il eût dit, Antoch n'était point allé chez le juge. Il restait presque toute la journée dans sa chambre occupé à lire et à écrire. La rychtarka chargea Sylva de l'épier et de lui rapporter jusqu'à ses moindres actions. Elle accepta ce rôle sans trop de répugnance et presque avec joie; mais, si étroite que fût sa surveillance, elle ne réussit point à trouver Antoch en défaut. La rychtarka lui avait raconté que son mari buvait, qu'il jouait aux cartes seul pour apprendre à gagner dans ses voyages; jamais elle n'avait pu l'y surprendre. Il était toujours seul, il allait dîner et souper chez sa mère dans la montagne, il ne parlait jamais à sa femme. Un jour, le facteur lui apporta une lettre. La rychtarka prêta l'oreille, Antoch pria le facteur de lui retenir une voiture à la ville voisine. Il allait donc repartir? Qu'était-ce que cette lettre? La rychtarka appela Sylva et lui confia ses inquiétudes. Sylva se glissa au-sitôt à pas de loup derrière Antoch, et le suivit jusqu'à la porte de sa chambre. Elle croyait qu'il ne l'avait point aperçue. Tout à coup il se retourna brusquement. — Bravo, s'écria-t-il, la voilà, cette fille si fière qui a mieux aimé aller en prison que de dire deux mots d'ex-

cuses! Bel orgueil, ma foi, pour le métier que tu fais là! Combien la rychtarka te paie-t-elle pour cela? — Sylva ne répondit pas. — Je comprends, poursuivit Antoch, ta haine pour moi. Tu t'imagines que c'est moi qui t'ai fait poursuivre : en cela, tu te trompes; j'avais bien d'autres soucis en tête. Tu me croiras, si tu veux, peu m'importe. Tu me traites en ennemi, tu me montres sous toutes les formes que tu me hais. Je sais ce que tu fais auprès de la rychtarka : tu dénatures tous mes actes, toutes mes paroles. Qui sait espionner comme toi sait bien aussi mentir.

— Mentir? non! répliqua vivement Sylva en relevant sa tête, qu'elle avait jusqu'alors tenue baissée, et en dardant ses yeux noirs sur Antoch. — Oui, je l'avoue, je suis votre ennemie. Oui, votre femme m'a chargée de vous surveiller; je lui ai dit ce que vous faisiez, rien de plus.

Antoch sourit amèrement. Ainsi cette fille apportait une certaine fierté dans le triste métier qu'elle faisait; son amour-propre se révoltait à l'idée qu'on pouvait la soupçonner de mensonge. Elle se mordait les lèvres, des larmes de rage coulaient dans ses yeux. Il fixa sur elle un long et pénétrant regard et continua : — Je veux bien croire que le mensonge te répugne. Eh bien! je vais te donner une marque de confiance. J'ai des affaires importantes à régler avec ta maîtresse; tu es sa confidente, écoute ce que je vais te dire, et rapporte-le-lui fidèlement. Tu sais où les choses en sont entre moi et ma femme. Tu n'as pas besoin d'apprendre qui de nous deux a tort ou raison. J'aurais déjà débarrassé la rychtarka d'un mari importun, si je ne tenais à ménager le nom et l'avenir de mes enfans. Je veux donc me séparer d'elle sans que le monde en soit informé. Désormais ce qui est à elle n'est plus à moi, ce qui est à moi n'est plus à elle. Il y a quelque temps, je suis parti d'ici avec de l'argent emprunté pour chercher fortune. Je suis allé jusqu'en Hongrie, j'ai acheté des chevaux, je me suis mis à faire le commerce. Mes affaires ont été bonnes. Je m'y connais, en chevaux, on sait que je suis honnête homme, et j'ai déjà une belle clientèle. Je vais me remettre à voyager, je vivrai ainsi séparé de ma femme sans que le monde y puisse trouver à redire. Du reste, je n'entends pas lui laisser toutes les charges de la maison, je lui enverrai de quoi élever les enfans. Dieu m'est témoin que j'ai rempli tout mon devoir envers elle, et que je n'ai rien à me reprocher... J'étais jeune et sans expérience quand je l'ai épousée; je l'ai aimée et respectée autant que j'ai pu. Si elle l'avait voulu, nous aurions pu vivre heureux jusqu'à la mort. L'orgueil l'a perdue; elle a voulu faire de moi son esclave. Aujourd'hui tout est fini entre nous. Dans quelques instans, je serai parti d'ici. Remets à ma femme ces billets de banque; ce sont des florins que j'ai mis de côté pour les enfans. Adieu, Sylva.

Antoch rentra dans sa chambre. Sylva était plus morte que vive; tout un monde de sentimens nouveaux s'agitait en elle. Jusque-là, elle n'avait connu que la douleur physique; les tendresses du cœur lui étaient restées étrangères. Toute jeune encore, elle avait perdu ses parens; elle n'avait ni frère ni sœur. Les jeunes filles la fuyaient, les garçons se moquaient d'elle, son oncle la maltraitait. Elle n'avait guère de sa vie aimé que le cheval noir et le gros chien de la maison où elle avait grandi. Il semblait qu'un charme jusqu'alors eût pesé sur elle; ce charme, Antoch venait de le rompre. D'après une légende slave, l'homme comprend le langage de la nature, le chant des oiseaux et la voix des animaux dans la nuit de Noël, à cette heure sainte où naquit le sauveur du monde. Cette heure était venue pour Sylva; elle comprenait maintenant le langage du cœur, le langage le plus sublime de la nature. A l'estime, à l'admiration qu'elle éprouvait pour Antoch, se joignait un profond mépris pour sa maîtresse. Un instant elle conçut l'idée de la quitter immédiatement et d'aller se mettre en service ailleurs; mais elle réfléchit qu'elle pouvait se rendre plus utile en restant chez cette femme, que peut-être il lui serait possible de réparer une partie du mal dont elle était la complice involontaire. Elle redescendit, et alla rendre compte de sa mission à la rychtarka.

III.

Antoch quitta la maison et reprit son commerce de chevaux; dans les premiers jours, il rencontra beaucoup de mauvaise volonté chez les maquignons d'alentour, irrités de voir entrer en scène un nouveau concurrent. Son assiduité au travail, sa persévérance, surmontèrent tous les obstacles. Ses rivaux vinrent eux-mêmes, au bout de quelque temps lui proposer une association, et sous son intelligente direction elle prospéra rapidement. Antoch ne manquait jamais d'envoyer à la rychtarka une partie de ses bénéfices. Toute son activité ne pouvait pourtant lui faire oublier le chagrin qui le dévorait. Il songeait sans cesse à son bonheur passé, à sa vieille mère, à ses enfans, qu'il avait pour ainsi dire laissés orphelins. Dans les rares visites qu'il leur faisait, il avait eu la consolation de voir qu'ils étaient mieux élevés qu'il ne l'aurait espéré; ils étaient affectueux, ils allaient à l'école et y faisaient de grands progrès. Évidemment ils étaient soumis à une heureuse influence; Antoch attribuait cette bonne éducation aux soins de la rychtarka, et il lui en savait un gré infini. Parfois il aurait voulu interroger ses enfans sur le compte de leur mère; mais, chaque fois qu'il commençait, ils montraient un certain embarras qui l'empêchait de continuer. Il supposait que la rychtarka leur défendait de parler d'elle à

leur père, et il ne voulait pas les obliger à lui désobéir. Du reste, les colères de la rychtarka semblaient apaisées depuis qu'Antoch lui avait fait annoncer que désormais tout était rompu entre eux. Elle parlait rarement de son mari à Sylva, et se montrait convenable avec lui quand par hasard il venait séjourner à Jestied. Elle menait une vie retirée; elle n'allait guère qu'à l'église, et l'on disait dans le village qu'elle commençait à devenir raisonnable. Il n'en était rien. Le plus souvent elle passait les soirées devant son miroir, occupée à peigner sa chevelure, à essayer les bijoux et les toilettes qui plaisaient naguère à Antoch; parfois aussi elle allait en cachette chez le vieux Mikusa, en choisissant pour lui rendre visite les nuits les plus noires. Sylva elle-même n'était pas dans le secret de ces excursions. C'était elle qui menait toute la maison depuis que sa maîtresse semblait tombée dans la dévotion. C'était par son intermédiaire qu'Antoch réglait ses comptes avec la rychtarka. Il lui parlait peu du reste, elle semblait l'éviter, et il ne la recherchait jamais. Il n'y avait point entre eux d'hostilité, il n'y avait pas non plus d'amitié.

Deux années s'étaient écoulées sans qu'Antoch eût célébré la Noël avec ses enfans. Il ne put se résoudre à laisser une troisième fois passer cette grande fête sans se réunir à ceux qu'il aimait. Le 24 décembre, il revint donc à Jestied. La nuit de Noël en langue bohème a un beau nom : on l'appelle *stiedry veczer*, la soirée magnifique. Il n'est si pauvre chaumière qui ne s'illumine, qui ne soit ornée d'un arbre élégamment décoré. Antoch fit provision de jouets et de gâteaux pour ses enfans; il laissa sa voiture à la ville et se dirigea vers Jestied à pied. La nuit était blanche de givre et de neige; aux fenêtres des maisons brillaient des torches de résine. Tout en traversant le bois, Antoch entra dans le chemin qui conduisait au logis de sa vieille mère; il se dit que la pauvre femme ne l'avait pas vu depuis bien longtemps, que sans doute elle était seule, et que sa visite lui serait une si douce surprise. Il pressa le pas, et atteignit bientôt la haie du petit jardin où il avait si souvent joué autrefois. A ce moment, la porte de la chaumière s'ouvrit, et un long reflet de lumière tomba sur la neige. Une femme parut sur le seuil. Elle était grande et droite; ce n'était pas la mère d'Antoch. Surpris de cette apparition, il se mit en observation derrière un arbre. La jeune femme, — sa démarche disait qu'elle était jeune, — s'approcha du premier arbre qu'elle rencontra dans le jardin, écarta la neige qui en recouvrait le pied, tira de son tablier trois poignées de farine, et les jeta autour de l'arbre en chantant :

Jolis arbres, gentils arbres,
Venez aujourd'hui manger avec nous;

Quand vous aurez mangé,
Nous viendrons aussi manger avec vous.

Antoch se croyait le jouet d'une hallucination. Il se frotta les yeux et fit le signe de la croix; mais le fantôme ne disparut point. La jeune femme allait lentement d'arbre en arbre, et à chaque arbre elle jetait trois poignées en répétant la même formule. Lorsqu'elle eut ainsi visité tout le jardin, elle jeta ce qui était resté dans son tablier sur le gazon blanchi par le givre, et chanta :

Gentil gazon, quand tu auras mangé,
Notre chèvre viendra aussi manger avec toi.

Plus Antoch écoutait, plus il lui semblait reconnaître cette voix. La jeune femme retourna vers le seuil de la chaumière, s'agenouilla, ôta le soulier de son pied droit, et de la main gauche le lança avec force par-dessus sa tête. Le soulier alla tomber au-delà de la haie du jardin près d'Antoch; elle courut pour le reprendre. C'était un soulier de velours noir avec une boucle d'argent et un talon rouge, tel que les jeunes filles de Jestied en portaient les jours de grande fête. Antoch le ramassa. En arrivant près de la haie, elle se trouva face à face avec lui. Tous deux à la fois poussèrent un cri de surprise : c'était Sylva. Ils se regardèrent quelques instans sans mot dire. Antoch le premier rompit le silence. — Que fais-tu ici?

— Entrez, et vous verrez.

Il la suivit et entra chez sa mère. Tout dans l'humble demeure respirait la propreté, la joie, la piété de ce grand jour. L'âtre flamboyait, les fenêtres étaient ornées de fleurs desséchées; dans un coin, sous les saintes images, la vieille mère Jirovets était assise devant une table couverte d'une nappe blanche. A côté d'elle, frais et roses, étaient les deux fils d'Antoch. Ainsi que leur grand-mère, ils tenaient sous la nappe leurs mains pleines de petites pièces d'argent. Suivant la tradition locale, Dieu préserve de la misère ceux qui dans cette nuit solennelle mettent ainsi leurs biens sous sa protection. Sur la table brûlait une bougie dans un vieux flambeau; la nappe était couverte de pommes, de poires, de noisettes. La grand-mère était en train d'expliquer à ses petits-enfans qu'il ne fallait toucher à rien avant qu'on eût fait manger la chèvre dans sa crèche et les arbres dans le jardin. — Il serait inconvenant, leur disait-elle, de souper ce soir avant les arbres et les animaux, qui nous nourrissent toute l'année : il faut qu'une fois au moins nous leur fassions les honneurs. Dans plus d'une maison, on a oublié ce pieux usage; alors les vaches et les arbres punissent l'homme de son ingratitude en lui refusant du lait et des fruits. — Comme

elle achevait son discours, les enfans se retournèrent et reconnurent leur père. Ils se jetèrent à son cou et faillirent l'étouffer de leurs caresses. La vieille mère pleurait de joie.

— D'où venez-vous donc? comment êtes-vous ici? — leur demanda Antoch quand la première émotion fut un peu calmée. Il savait que la rychtarka n'aimait point sa belle-mère, et il ne pouvait comprendre comment elle avait pu lui envoyer les enfans pour la nuit de Noël.

— C'est Sylva qui nous a emmenés, répondirent les enfans, — et ils se jetèrent sur les genoux de Sylva, lui prodiguant les caresses dont ils avaient tout à l'heure accablé leur père. Antoch regarda la jeune fille d'un œil soupçonneux; évidemment sa présence lui gâtait le bonheur qu'il éprouvait à revoir sa mère et ses enfans. Sylva le devina, et fit un mouvement pour sortir. La grand'mère la retint et la pria de préparer le souper. Elle mit sur la table un gâteau de millet, des pois chiches, de la crème, des pommes et des noisettes. Sylva veillait à ce qu'aucune miette de pain ne tombât par terre. Quand le souper fut terminé, elle enleva la nappe, et sortit pour aller, suivant la coutume, jeter les restes dans le jardin. Les enfans la suivirent.

Antoch attendait ce moment avec impatience. Il demanda aussitôt à sa mère pourquoi Sylva était chez elle. Il avait été choqué des manières affectueuses de sa mère à l'égard de cette fille; s'il avait prévu qu'il la rencontrerait, il ne serait certainement pas venu dans la montagne. — Sylva non plus ne serait pas venue ici ce soir, répliqua la mère, si elle avait pensé t'y trouver; mais moi, je suis bien aise que le hasard vous ait réunis. Le secret commençait à me peser; j'étais peinée de ne pas pouvoir te dire combien cette fille est bonne pour moi. Elle me traite comme si j'étais sa mère; mais elle ne veut pas que tu en saches rien. Elle a peur que tu ne lui permettes plus de venir ici. Il paraît que tu ne peux pas la souffrir.

— C'est vrai, et je ne comprends pas comment vous pouvez la tolérer. C'est l'âme damnée de la rychtarka. Je vous ai assez souvent raconté comment elle avait agi envers moi. Si elle s'introduit ici, c'est à coup sûr pour nous espionner et tout rapporter à sa maîtresse.

— Je sais ce qui s'est passé : tu me l'as raconté, elle aussi me l'a dit; mais il y a des choses que tu ignores. Tu te rappelles le jour où tu l'as surprise en train de t'épier et où tu lui as fait de si sanglans reproches. Ce jour-là, ses yeux se sont ouverts; elle a reconnu combien la rychtarka t'avait calomnié, et pourquoi elle l'avait prise à son service. Elle s'efforce maintenant de réparer le tort qu'elle t'a fait. Je ne l'ai pas crue d'abord; longtemps je l'ai observée avec

défiance; aujourd'hui je l'aime comme ma fille, et j'ai du chagrin quand une semaine se passe sans qu'elle vienne me rendre visite. Tu vas me demander pourquoi elle est restée chez la rychtarka. Elle aurait pu la quitter depuis longtemps : on lui a offert d'entrer dans d'autres maisons; elle aurait, si elle l'avait voulu, trouvé plus d'un amoureux; elle reste chez la rychtarka dans ton intérêt et dans celui de tes enfans. Ta femme néglige complètement tes enfans; c'est Sylva qui s'en occupe. Elle les envoie à l'école, elle les soigne, et quand la rychtarka dit devant eux du mal de toi, elle leur explique que c'est une plaisanterie, et qu'ils n'en doivent rien croire. Chaque soir, elle prie pour toi avec eux et leur parle de leur père. Lorsqu'elle a le temps, elle vient me voir avec les enfans et me rend toujours quelque petit service. Sans doute elle est un peu sauvage; mais c'est un cœur d'or. Du reste, tu le reconnaitras bientôt toi-même, elle est bien changée à son avantage. Elle écoute mes conseils, elle me prie de lui en donner; elle serait maintenant désolée de faire quelque chose de malséant pour une jeune fille. Ce n'est pas elle aujourd'hui qui irait tuer le coq ou se faire mettre en prison pour une plaisanterie. La rychtarka tient encore à elle, mais ne lui montre plus la même confiance qu'autrefois. C'est elle qui a imaginé de m'amener tes enfans ce soir; elle a envoyé sa maîtresse à un pèlerinage à quelques milles d'ici. La rychtarka y est allée, un peu par curiosité, beaucoup pour faire étalage de sa dévotion. Je me défie plus encore de cette femme depuis qu'elle affecte tant de piété. Il me semble toujours qu'elle médite quelque chose contre toi...

Comme elle disait ces mots, Sylva rentrait avec les enfans. Antoch s'efforçait en vain de dissimuler son émotion; il fallit se jeter à ses pieds et lui demander pardon de la défiance qu'il avait montrée à son égard. Sylva vit qu'on avait parlé d'elle, et qu'il ne lui en voulait plus. Une rougeur subite se répandit sur ses traits; elle s'arrêta et fixa ses grands yeux noirs sur Antoch. Toute son âme était dans ce regard; elle remerciait Antoch de lui avoir pardonné, elle lui reprochait doucement de l'avoir si longtemps méconnue. Dieu sait combien de temps aurait duré cette scène muette, si les enfans, en sautant sur les genoux de leur père, n'avaient découvert dans ses poches les jouets et les gâteaux qu'il leur avait apportés et qu'il avait oublié de leur remettre. Ils s'en emparèrent, et Sylva fut obligée d'aller jouer avec eux. On voyait bien qu'elle était habituée à ce rôle de mère ou de sœur aînée; c'était plaisir de la regarder. Elle essayait les trompettes, rangeait les soldats en bataille; son visage avait une expression de bonheur qu'Antoch ne lui avait jamais vue. Il l'observait du coin de l'œil tout en racontant à sa mère ses voyages et ses affaires; plus d'une fois il interrompit

son récit pour contempler tout à son aise le tableau que lui offraient Sylva et ses deux fils. Il aurait voulu s'absorber dans ce spectacle charmant; mais sa mère le pressait de questions. Pour la première fois de sa vie, il la trouvait importune. Sylva, de son côté, écoutait autant que le lui permettaient les enfans. Du temps où elle vivait chez son oncle, elle avait vu vendre et acheter bien des chevaux : elle connaissait les termes du métier; plus d'une fois elle vint au secours d'Antoch pour expliquer à sa mère tel ou tel détail. Les enfans, las de jouer, finirent par s'endormir, et Sylva prit place sur une escabelle aux pieds de la mère Jirovets. La vieille femme, tout en écoutant son fils, passait ses doigts amaigris dans les beaux cheveux noirs de la jeune fille. A certains momens, Antoch était si ému que les paroles s'arrêtaient sur ses lèvres, et Sylva se chargeait de compléter la phrase. Que sa voix semblait sympathique à Antoch ! Jamais il n'avait entendu plus douce musique. Sylva d'ailleurs avait vu et appris bien des choses; elle racontait des souvenirs de son enfance, des épisodes de ses voyages sur les frontières de Saxe et de Silésie. Antoch ne se lassait pas de l'écouter; la mère Jirovets jouissait du bonheur de son fils. Ils seraient restés ainsi de longues heures; mais la cloche du village sonna le premier coup de la messe de minuit, et pour rien au monde la mère Jirovets n'y aurait manqué.

— Comment les enfans vont-ils retourner à la maison ? demanda Antoch, non sans quelque inquiétude, et se reprochant d'avoir trop longtemps retenu Sylva chez sa mère.

— C'est bien facile, répondit-elle, j'en prendrai un sur les bras, et vous l'autre. Vous m'accompagnerez jusqu'à la maison, et vous retournerez ensuite chercher votre mère à l'église.

Elle enveloppa bien chaudement les enfans; Antoch prit l'aîné dans ses bras, et sortit le premier. Sylva le suivit; elle avait baissé sa capuce jusque sur la tête du petit, et elle le serrait sur son sein si tendrement qu'Antoch ne put s'empêcher de songer à ce tableau d'église qui représente la fuite en Égypte. Ils redescendirent vers le village par ce même chemin qu'Antoch avait gravi quelques heures auparavant. Que de changemens en si peu de temps ! Il lui semblait qu'il avait moins vécu toute sa vie que pendant cette nuit de Noël. Antoch avait-il jamais été jeune ? Sa jeunesse ne venait-elle pas de commencer là dans cette chaumière, en face de sa mère et de Sylva ? La neige durcie craquait sous les pieds des voyageurs attardés. Les étoiles brillaient au ciel, la neige scintillait sur la terre; la voix de la cloche annonçait aux hommes que la lumière du monde était née. Paix et gloire ! disaient le ciel et la terre; paix et gloire ! chantait le cœur d'Antoch.

Ils arrivèrent sans mot dire à la maison de la rychtarka. Antoch déposa doucement sur les bras vigoureux de Sylva l'enfant qu'il tenait. — Tu seras toujours une mère pour eux et une fille pour ma mère? lui murmura-t-il à l'oreille.

Sylva fondit en larmes; ce fut sa seule réponse.

IV.

Après le nouvel an, Antoch reprit ses voyages et ses affaires. Tous ceux auxquels il se présenta furent frappés du changement qui s'était opéré en lui; autrefois taciturne et mélancolique, il respirait maintenant une gaieté radieuse. Un bonheur ne va jamais seul. Antoch réussit dans ses marchés mieux encore que de coutume; quand vint le printemps, il avait réalisé un bénéfice de quelques milliers de florins. Il ne put résister au désir de prendre un peu de repos et d'aller revoir sa vieille mère. Était-ce seulement sa vieille mère qu'il voulait revoir? Par un soir d'avril, il revint à cette chaumière des montagnes où la nuit de Noël lui avait donné tant de bonheur. Cette fois les fenêtres n'étaient point illuminées, le jardin était triste et morne. Antoch s'arrêta au bord de la haie, et chercha des yeux l'enchanteresse apparition qu'il avait rencontrée lors de son dernier voyage. Personne! Il lui sembla qu'il n'avait rien à dire à sa mère, rien à voir chez elle, et il se demanda s'il n'allait point s'en retourner comme il était venu.

Il surmonta cependant ce mauvais mouvement, poussa la porte du jardin, et entra dans la chaumière. Sa mère, qui en ce moment récitait son chapelet, sauta de joie à son aspect; elle fit trois fois le signe de croix sur le front de son fils, prit les deux mains d'Antoch, et tâta dans l'obscurité son visage et ses cheveux comme pour deviner s'il était toujours joyeux et bien portant. Elle paraissait très agitée. — Ne serais-tu point malade? lui demanda son fils.

— Non; mais j'ai eu de grandes inquiétudes.

— Est-il arrivé quelque chose aux enfans? — Antoch se mordit les lèvres: il songeait à une autre personne, dont il n'osait prononcer le nom.

— Les enfans vont bien, répondit la mère Jirovets; c'est pour toi que je suis inquiète.

— Pourquoi?

— La rychtarka me préoccupe beaucoup, mon enfant; ne crois pas qu'elle te pardonne jamais de l'avoir abandonnée. Elle affecte l'indifférence; au fond, elle cherche un moyen de te faire rentrer sous sa loi. Écoute-moi bien. La nuit, quand je ne puis dormir, je

me lève et je vais prier à cette fenêtre. Plusieurs fois j'ai vu la rychtarka avant l'aube sortir du bois; sur son passage, les chiens hurlaient; elle revenait de chez le vieux Mikusa. Je t'en prie, mon fils, ne mange rien, ne bois rien, quand tu vas à la ferme. Sylva m'a raconté d'étranges choses. Chaque fois que tu viens, c'est la rychtarka qui pétrit elle-même le pain; sans doute elle y mêle de ses cheveux comme le font les femmes qui veulent attirer un amant. Autre indice : les plus beaux pigeons disparaissent sans qu'on puisse connaître le voleur. Singulier voleur ! il étrangle les colombes et les jette dans les champs après leur avoir arraché les yeux. J'ai entendu dire dans ma jeunesse que l'on peut faire un philtre d'amour avec des yeux de pigeon arrachés vivans.

— C'est pourtant vrai... Je me souviens que la bière et le pain avaient parfois un goût étrange... Je sais d'ailleurs que la rychtarka est superstitieuse. Je vous promets de ne rien manger chez elle; je prendrai mes repas ici comme autrefois.

— Non; la rychtarka se douterait de quelque chose. Il est convenu avec Sylva qu'elle t'avertira en toussant lorsque tu devras t'abstenir d'un certain mets. C'est elle qui m'a révélé toutes les manœuvres de la rychtarka; elle l'observe avec soin, et elle a de sérieuses inquiétudes. Un jour elle l'a vue lire à l'envers dans un grand livre rouge. Une autre fois la rychtarka lui a dit : « Ne me parle pas de cet ingrat, tant que je ne l'aurai pas maté, — et il sera maté, je te le garantis. » Si tu doutes, demande plutôt à Sylva; mais que fait-elle aujourd'hui? je l'ai attendue vainement toute cette après-midi. Il y a huit jours que ni elle ni les enfans ne sont venus. Pourtant il n'y a pas tant à faire à la maison... Ah! j'oubliais, c'est aujourd'hui la fête des fileuses; Sylva y sera sans doute allée. On danse ce soir à l'auberge, et je serais bien aise qu'elle y fût. Forte et belle fille comme elle est, il serait grand temps qu'elle fit choix d'un mari. Je le lui conseille souvent.

L'obscurité ne permit pas à la mère Jirovets de remarquer la pâleur qui se répandit sur le visage d'Antoch à ces mots. Sylva se marier? Sylva aller à la danse pour y choisir quelqu'un des garçons du village? Était-ce possible? était-ce bien cette même Sylva qui lui était apparue dans la nuit de Noël? Jamais jusqu'alors il n'avait pensé que Sylva pouvait se marier. Pour s'arracher aux émotions qui venaient l'assaillir, il demanda des nouvelles de ses enfans; puis, n'y tenant plus, il déclara qu'il allait leur dire bonsoir avant qu'ils ne fussent endormis. D'un pas rapide, il descendit à l'auberge, entra dans la salle où l'on dansait; presque toutes les jeunes filles du village y étaient réunies, mais il n'y vit point Sylva. Il courut à la ferme. Valets et servantes, tout le monde était sorti,

la rychtarka était absente. Antoch ouvrit d'une main fiévreuse la porte de la grande salle, la seule où il avait vu briller une lumière; Sylva était assise auprès du foyer. En entendant ouvrir, elle poussa un cri de joie, un cri tel que jamais Antoch n'en avait entendu dans sa vie. Elle lui tendit les deux mains; il les pressa sur son cœur et faillit les porter à ses lèvres. — Ainsi, tu n'es pas allée à la fête? lui demanda-t-il.

— Qu'aurais-je été y faire? répondit-elle en rougissant. Vous savez que je ne suis plus cette étourdie que vous avez connue jadis. Vous m'avez appris bien des choses que j'ignorais; votre mère m'a corrigé de bien des défauts. J'écoute ses conseils, et je tâche d'en faire profiter vos enfans, afin qu'ils puissent ressembler à leur père... Vous m'avez pardonné, n'est-ce pas?

— Si je t'ai pardonné! murmura Antoch d'une voix attendrie.

— Je ne cesse, reprit-elle, de songer à cette soirée de Noël que nous avons passée ensemble chez votre mère, je lui en parle souvent; mais, si d'autres prononcent votre nom devant moi, je suis toute honteuse, et je me sauve; c'est sans doute à cause du mal que je vous ai fait? Et vous, songez-vous quelquefois à moi? Comme vous êtes pensif! Qu'avez-vous?

Antoch lâcha brusquement les mains de Sylva. Elle venait, sans le savoir, de répondre à la plus secrète pensée de son cœur. Ce qui n'avait été jusqu'alors chez lui qu'espérance, rêve, sentiment inconscient, tout cela était donc vrai. Elle l'aimait! et ils étaient séparés par un abîme. Il croyait n'éprouver pour elle qu'une affection fraternelle, il s'était trompé; il avait laissé germer en lui une passion qui menaçait d'engloutir sa vie et son honneur. — Sylva, je t'en prie, s'écria-t-il, ne parle plus de la nuit de Noël; tu n'en reverras jamais une pareille.

— Pourquoi? reprit-elle doucement; j'espère au contraire que nous en passerons encore plus d'une ensemble. Vous vous effrayez trop : les enfans ne sont pas si mal qu'on vous l'a fait accroire.

— Comment les enfans? Que veux-tu dire?

— Vous ne savez donc pas? Je croyais qu'on vous avait dit que les enfans étaient malades, et que vous craigniez pour leur vie; mais il ne faut pas vous épouvanter. Le docteur est venu deux fois, il m'a dit qu'il répondait d'eux. Je n'en ai point parlé à votre mère de peur de trop l'inquiéter. — Elle lui raconta que trois jours auparavant les deux garçons avaient été pris de la petite vérole. La rychtarka, au lieu de les soigner, avait immédiatement quitté la ferme, et Sylva était restée seule avec eux. — Ils sont là, à côté, dit-elle, venez les voir. — Antoch la suivit dans la chambre voisine; les enfans dormaient.

— Pauvres orphelins! murmura-t-il en baisant leurs fronts brûlans. Ainsi la mère à la garde de qui je vous avais laissés vous abandonne, et c'est une étrangère qui tient ici la place qu'elle a désertée! La malheureuse, elle a comblé la mesure. Le mal qu'elle m'a fait à moi, je le lui aurais pardonné. Ce qu'elle vous fait à vous, je ne le lui pardonnerai jamais. Désormais vous ne l'appellerez plus votre mère.

Il passa la nuit au chevet de ses enfans, se relayant avec Sylva pour les veiller. Le lendemain, la fièvre le prit; le médecin déclara qu'il avait gagné la maladie des enfans. Sylva envoya au plus vite chercher la mère Jirovets. Pendant plusieurs jours, Antoch fut entre la vie et la mort. Sylva le soignait avec sa mère. — S'il meurt, pensait-elle, je ne lui survivrai pas. — Souvent l'aurore la surprit absorbée dans la prière et dans les larmes.

Un soir qu'elle veillait auprès de lui, la main d'Antoch saisit la sienne. — Sylva, murmura-t-il, si je guéris, je ne veux plus vivre désormais que pour toi. — Elle ne répondit pas. — Tu crois peut-être que j'ai le délire. Non, Sylva, jamais je n'ai été plus maître de moi que je ne le suis à présent. Écoute! la rychtarka a manqué à tous ses devoirs d'épouse et de mère; toi, tu viens de nous arracher à la mort au péril de ta propre vie. Je suis las de jouer la comédie avec ma femme. Devant Dieu, tu as été la mère de mes enfans; tu la seras bientôt devant les hommes. Nous aurons à lutter, nous aurons à gravir un chemin semé d'épines; es-tu prête à m'y suivre? Tu ne sais pas encore, Sylva, ce que c'est que le mépris des hommes; on nous montrera au doigt, il nous faudra quitter le pays... Ne reculeras-tu pas? — Elle sourit, mais d'un sourire plus radieux que le jour où on l'avait portée en triomphe autour de la prairie aux acclamations des assistans. — Nous ne pourrons plus entrer dans l'église où nous avons été baptisés, où nos mères ont prié. On nous traitera de renégats, on insultera notre passé; mais nous aurons pour nous notre conscience et notre amour. Nous irons vivre à Ochianov, dans la communauté des frères moraves; j'espère que nous déciderons ma mère à nous accompagner. A partir d'aujourd'hui, tu es ma fiancée, Sylva; aussi je ne veux pas que tu restes plus longtemps sous le toit d'une femme qui croit avoir encore des droits sur moi. Retire-toi chez ma mère; tu lui diras, — et c'est la vérité, — que tu es fatiguée, que tu as besoin de repos. Moi, je préparerai tout ce qu'il faut pour obtenir mon divorce avec la rychtarka. Quand tout sera prêt, je viendrai te retrouver. N'est-ce pas, Sylva, que tu m'aimes?

Sylva ne trouva pas de paroles pour répondre. Elle se pencha sur son front et lui donna le premier baiser que jamais homme eût reçu de ses lèvres.

La rychtarka ne revint à la ferme que lorsque Antoch et les enfans furent complètement guéris; pendant la maladie de son mari, elle avait souvent été voir le vieux Mikusa, et il lui avait promis que, grâce à sa connaissance des herbes et des sortilèges, bientôt elle ramènerait l'époux rebelle à son devoir. La prédiction tardait pourtant à s'accomplir. Antoch était parti pour de nouveaux voyages; la rychtarka était furieuse de le voir ainsi échapper. D'ailleurs on avait remarqué son absence pendant la maladie de son mari et de ses enfans, et les propos médisans allaient leur train sur son compte. On disait qu'elle tenait plus à sa beauté qu'à la vie des siens; tout le monde en revanche admirait et louait le dévouement héroïque de Sylva. On allait en pèlerinage chez la mère Jirovets pour féliciter la vaillante fille; elle recevait les complimens d'un air distrait et presque avec répugnance. En la voyant si pâle et si amaigrie, on se disait qu'elle avait dû courir de grands dangers, et l'on trouvait tout naturel qu'elle eût momentanément quitté le service de la rychtarka pour aller se reposer chez la mère de celui à qui elle avait sauvé la vie.

Sylva souffrait en effet; mais ce n'était pas le corps qui souffrait chez elle, c'était l'âme. Elle supportait à peine les angoisses de l'attente, l'inaction qui pesait sur elle au moment le plus solennel de sa vie. Elle essayait en vain de tromper par des travaux de toute sorte l'effroyable longueur des journées; la maisonnette de la mère Jirovets était bientôt mise en ordre; ni le rouet ni l'aiguille ne pouvaient calmer l'inquiète pensée de la jeune fille. Elle suivait en esprit toutes les démarches d'Antoch, elle se représentait les obstacles qui se dressaient devant leur bonheur. Elle se reprochait de n'être pas auprès de lui pour l'aider à les écarter. Elle s'étonnait de ne pas recevoir de ses nouvelles. Fallait-il un si long temps pour régler une affaire aussi simple? N'avaient-ils pas pour eux le droit et la justice? Quand la mère Jirovets s'asseyait auprès d'elle pour causer, elle amenait toujours à dessein la conversation sur des histoires de ménage; elle lui demandait comment tel couple s'était marié, comment les époux s'étaient séparés, comment ils s'étaient réconciliés. La mémoire de la vieille femme était riche en souvenirs; mais les histoires qu'elle contait à Sylva répondaient peu à la question qu'elle n'osait poser, et dont elle souhaitait si ardemment la solution; elles effrayaient l'imagination de la jeune fille sans satisfaire sa curiosité. Tantôt un mari avait tué sa femme infidèle, tantôt un amant s'était pendu, tantôt la loi et l'église avaient infligé aux coupables un horrible châtement. — Voici par exemple, disait la mère Jirovets, une histoire qui date du temps de la reine Marie-Thérèse. Vois-tu là-bas, à l'entrée du village, la forge dont on peut, quand le vent est bon, entendre résonner les marteaux? En ce temps-là,

le forgeron avait une femme jeune et belle. C'était un homme bizarre et méchant; il était plus âgé qu'elle et jaloux. Elle devint amoureuse du forestier. Le mari les surprit, et les livra à la justice. On enferma la femme dans un sac, on lui rasa les cheveux, on lui barbouilla la tête de cambouis, on la recouvrit de plumes de coq; puis le dimanche, à l'heure de la messe, elle fut attachée à la porte de l'église. On lui mit dans la main un violon fêlé, et à chaque fidèle qui entrait dans l'église, elle devait racler le violon et dire :

Je vous salue, vous qui entrez dans l'église.
Au péché je me suis soumise.

Après la messe, son mari vint pour la délivrer et la ramener chez elle : il ne put lui faire quitter la porte; on eût dit qu'elle avait poussé racine dans la terre. Pendant trois jours et trois nuits, elle resta ainsi sans boire, sans manger, sans dormir, à gratter son violon. Le troisième jour elle mourut.

— Et le forestier, qu'est-il devenu? demanda Sylva.

— Lui, son histoire est plus affreuse encore. Du jour où sa maîtresse mourut si misérablement, il prit en haine Dieu et les hommes. Il se retira dans les bois; il y vit encore aujourd'hui de sortilèges et de maléfica. C'est le vieux Mikusa.

Quinze jours après le départ d'Antoch, on vint dire à sa mère que le juge la demandait : elle descendit au village, annonçant à Sylva qu'elle serait bientôt revenue; mais la nuit vint, et elle n'était pas encore rentrée. Sylva, impatiente, descendit à son tour; elle aperçut le juge sur le seuil de sa porte. — Où donc est la mère Jirovets? lui demanda-t-elle du plus loin qu'elle l'aperçut.

— La mère Jirovets? mais sans doute à la ville, où elle est allée retrouver son fils. Voici ce qui arrive : Antoch veut divorcer avec sa femme; c'est là une affaire grave et que nous voudrions étouffer; j'ai fait moi-même auprès de la rychtarka une tentative qui n'a point réussi. J'ai envoyé la mère Jirovets à la ville auprès de son fils; si elle n'a pas plus de succès que moi, c'est une affaire finie, et le divorce sera prononcé. Va au-devant de la mère Jirovets; tu la rencontreras sans doute en chemin, et tu me viendras dire comment les choses se sont passées.

Sylva partit en courant.

V.

Jusqu'à ce jour, la mère Jirovets n'avait rien soupçonné des rapports de son fils avec Sylva. Elle ne les devina qu'au moment

où le juge lui annonça qu'Antoch songeait à divorcer. Ce fut un coup terrible. Quoi! Antoch, son fils, son orgueil et sa joie, en était arrivé là! Sylva, cette Sylva qu'elle aimait comme sa propre fille, menaçait son honneur en ce monde et son salut dans l'autre! Elle comprenait maintenant sa pâleur, ses impatiences fiévreuses, ses bizarres questions. Elle comprenait comment de la sympathie Sylva était passée à l'amour, et comment cet amour avait gagné Antoch. Chrétienne des anciens jours, esclave du devoir, plus attachée à la lettre de la loi divine que capable d'en deviner l'esprit, elle voyait s'ouvrir devant elle un avenir d'amertume et de larmes. Elle connaissait le caractère grave et loyal de son fils; bien d'autres à sa place se seraient consolés par des affections éphémères, des caprices inavouables; lui, il ne savait pas ce que c'était que de jouer avec le cœur d'une femme. S'il voulait reprendre sa liberté, c'était afin de pouvoir l'aliéner immédiatement; mais en l'aliénant il devait, — ainsi l'exigeait la législation, — renoncer à la religion dans laquelle il avait été élevé. Et pour qui un pareil sacrifice? Pour une fille à moitié sauvage, sans parens, sans fortune, dont l'amour n'était peut-être qu'une fantaisie passagère.

La mère Jirovets trouva son fils dans la cour de l'auberge, il examinait avec une satisfaction visible des outils d'agriculture qu'il venait d'acheter. — C'est sans doute pour ton nouvel établissement, — s'écria-t-elle d'un ton si amer qu'Antoch frémit dans tout son être. Il fit un signe de tête, ouvrit la porte de la chambre où il avait coutume de loger, et y entraîna sa mère. Il savait pourquoi elle venait, mais il ne s'attendait pas à la trouver si irritée. Elle avait jusqu'alors complètement approuvé sa conduite vis-à-vis de sa femme. Sans espérer qu'il pourrait la gagner du premier abord à ses nouvelles idées, il avait cependant confiance dans son amour maternel, dans la rectitude et l'équité de son jugement.

— Je vois ce qui vous amène, dit-il à sa mère; je n'attendrai pas vos questions. Oui, je veux épouser Sylva, je veux que le monde sache à la fin ce que Dieu sait déjà; je suis las de mentir, de jouer la comédie! — Mais dès les premiers mots il vit qu'il lui serait impossible de s'entendre avec sa mère. Ce qui pour lui était un devoir était pour elle un crime. Elle lui montra ses enfans rougissant un jour de leur père, poursuivis par la haine et la malédiction publique, Sylva condamnée peut-être par les tribunaux pour l'avoir détournée du droit chemin; elle se répandit en imprécations contre cette bonne et noble fille; elle évoqua le souvenir de son père, dont la tombe serait à jamais déshonorée. — Eh bien! soit, s'écria Antoch, vaincu enfin par deux heures de lutte désespérée; soit, il en sera ce que vous voudrez. Réjouissez-vous de votre triomphe, si

vous en avez le courage. Retournez trouver Sylva, dites-lui que je suis un menteur et un misérable, dites-lui que tout ce qu'elle a entendu de ma bouche n'était qu'imposture et tromperie ! Qu'elle ne croie à personne en ce monde, qu'elle n'ait jamais pitié de qui que ce soit ! L'homme ne mérite point de pitié. Dites-lui qu'elle se garde bien de chercher à m'attendrir par le spectacle de son désespoir ; je la chasserais de notre maison, comme vous-même la chassez de votre cœur, en dussé-je mourir. Ce sera de la vertu comme vous l'entendez. Êtes-vous contente ? Je défendrai à mes enfans de prononcer le nom de celle qui a été leur seconde mère. Ce sera bien, n'est-ce pas, et vous m'applaudirez ?

Il allait continuer longtemps sur ce ton, mais sa mère ne l'écoutait plus. Pour la première fois de sa vie, elle le voyait pleurer, et elle ne mêlait pas ses larmes aux siennes. Elle ne lui dit même pas adieu, et partit en courant pour aller annoncer au village qu'Antoch renonçait à son divorce, que les choses resteraient où elles en étaient.

Tandis qu'elle revenait fière d'avoir détruit le bonheur de deux êtres qui s'aimaient tant, Sylva, folle de joie, allait au-devant de celle qu'elle croyait pouvoir appeler déjà sa mère. Elle n'avait jamais douté de la parole d'Antoch, elle ne doutait pas de l'approbation que sa mère donnerait à leur dessein. Peu lui importaient les propos du monde et la colère de la rychtarka. Elle marchait dans la nuit, légère comme un oiseau, souriant au bel avenir qu'elle avait la conscience de mériter, grave et sereine en songeant aux devoirs qu'elle aurait bientôt à remplir. Cette nuit était plus belle encore que celle de Noël ; les mêmes étoiles brillaient au ciel, mais la terre avait dépouillé son manteau de neige, et le bois exhalait le parfum des violettes naissantes. Sylva arriva jusqu'à un carrefour d'où partaient deux chemins qui tous les deux menaient à la ville ; l'un, praticable aux voitures, longeait le bois ; l'autre, plus étroit et plus âpre, coupait à travers les taillis. Au milieu du carrefour s'élevait une grande croix rouge exhaussée de quelques degrés de pierre. Sylva résolut d'attendre la mère Jirovets au pied de cette croix, elle s'assit sur les marches du côté qui regardait la ville, et se mit à rêver.

Tout à coup elle entendit un bruit de pas. Elle prêta l'oreille : ce n'était pas la démarche de la mère Jirovets. Les pas se rapprochèrent de la croix, une forme féminine se détacha sur le fond noir de la nuit. La nouvelle venue s'agenouilla devant la croix du côté opposé, et se mit à murmurer quelques prières. La voix n'était pas inconnue à Sylva ; mais il lui semblait que les prières étaient récitées avec difficulté et en commençant par la fin. Sylva domina son émo-

tion et resta immobile. Trois fois elle entendit la voix répéter les mêmes prières en renversant toujours l'ordre des mots. — Pauvre folle, pensait Sylva, qui fait de la nuit le jour, de la fin le commencement, de la prière un jargon inintelligible! — Elle se sentait prise d'une immense pitié pour cette inconnue; sans doute c'était quelque cœur brisé, quelque âme échouée au milieu des orages de la vie. Elle était presque honteuse de son bonheur à elle. Chaque son de cette voix lui semblait un reproche, une malédiction. Après quelques momens de silence, la voix résonna de nouveau avec des accens graves et solennels. Voici ce que Sylva entendit : — Roi de l'enfer, écoute-moi! Lève-toi, sombre amant du mal! Saisis mon ennemi dans ta main puissante; qu'il te trouve partout devant lui. Qu'Antoch Jirovets termine ses jours dans la misère. Détourne de lui tout bien; fais tomber sur lui tout mal. Que celle qu'il aime perde la raison, que ses enfans soient mendians et orphelins, que sa race périsse. — Sylva était plus morte que vive; elle avait reconnu la voix de la rychtarka. — Que sa mère ne soit pas non plus oubliée par toi. Qu'elle ne puisse vivre ni sur la terre, ni sur l'eau, ni la nuit, ni le jour. Si tu accomplis mes vœux, esprit du mal, à toi seul désormais j'adresserai mes prières...

— Arrêtez! arrêtez! s'écria Sylva en se dressant éperdue de l'autre côté de la croix. Arrêtez! Je le jure : Antoch vous restera.

Un cri sourd lui répondit. Un corps tomba lourdement sur les marches et entraîna Sylva dans sa chute. Quand la mère Jirovets arriva près de la croix, elle trouva les deux femmes sans connaissance; elle alla chercher du secours, et on les ramena toutes deux à la ferme.

Un bruit étrange courut le lendemain matin au village et dans la montagne. Antoch Jirovets avait, disait-on, voulu divorcer avec sa femme parce qu'elle avait refusé de le soigner pendant sa dernière maladie. Pour se venger, elle était allée la nuit le maudire au pied de la croix. Là Sylva l'avait rencontrée par hasard; le cerveau troublé de la rychtarka l'avait prise pour un mauvais esprit, elle était tombée morte, et Sylva aussi. La rumeur populaire, comme d'habitude, exagérait les choses. La rychtarka n'était pas morte sur le coup; après de longues heures d'évanouissement, elle était revenue à elle. Elle se croyait toujours devant la croix, elle murmurait sans cesse la formule d'imprécation que le vieux Mikusa lui avait apprise pour châtier l'indifférence de son mari, ou bien elle demandait de l'eau bénite; elle affirmait qu'elle était bonne chrétienne, et, pour le prouver, elle se mettait à réciter le *Pater* et l'*Ave*, mais elle ne les pouvait réciter qu'en commençant par la fin. Elle mourut dans ce délire, et il fallut l'enterrer la nuit pour évi-

ter un scandale. Tout le monde félicitait Antoch d'être ainsi délivré de cette malheureuse; tout le monde plaignait Sylva. Pendant plusieurs semaines, la pauvre fille resta dans un état d'apathie et d'insensibilité absolue; sa jeunesse et sa vigueur finirent cependant par triompher.

Dès qu'elle fut capable de marcher dans la chambre, Sylva ramassa ses hardes et les mit en paquet. — Que veux-tu donc faire? lui demanda la mère Jirovets. — C'étaient les premières paroles qu'elle lui adressait. Elle l'avait soignée avec dévouement, mais jusqu'à lors elle n'avait pu lui pardonner ni l'amour qu'elle avait inspiré à son fils, ni la lutte que celui-ci avait soutenue contre sa mère.

— Ce que je fais? repartit simplement Sylva, je m'en vais. — Elle aussi n'avait encore parlé à personne depuis son accident. Ses lèvres tremblaient, ses yeux avaient perdu leur éclat, ses joues étaient creuses; on eût dit une statue.

— Mais non, tu ne t'en iras pas! s'écria la vieille mère. Je sais quels projets tu as formés avec Antoch. Dieu lui-même s'est mis dans vos intérêts; en rappelant à lui la rychtarka, il nous a épargné, à moi la honte, à vous le péché.

— Il n'y aurait jamais eu de péché entre moi et Antoch, répondit fièrement Sylva; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Au pied de la croix, j'ai juré à la rychtarka, pour arrêter ses malédictions, qu'Antoch lui resterait, et je tiendrai ma parole. Je ne veux pas que les imprécations de la morte retombent sur lui, et je vous quitte.

— Mais Antoch, que dira-t-il?

— Antoch dira : Je savais bien que Sylva m'aimait plus qu'elle-même.

Le soir de ce jour, malgré les supplications et les larmes de la mère Jirovets, Sylva partit pour Prague, où elle entra comme sœur converse au couvent des sœurs de Sainte-Élisabeth.

Lorsque Antoch revint à la chaumière, il y trouva sa mère seule. Elle lui dit ce qui s'était passé. Il ne songea pas à faire revenir Sylva auprès de lui. S'il ne redoutait pas cette malédiction qui épouvantait l'âme naïve de Sylva, il sentait qu'un abîme s'était ouvert entre eux, que la mort avait brisé la fleur de leur amour, que l'ombre vengeresse de la rychtarka planerait sur leur lit nuptial. Il se résigna. Il vécut auprès de sa mère et pour ses enfans; mais, quand sa mère mourut, il ne tarda pas à la suivre dans la tombe.

DU DROIT INTERNATIONAL

DE SES VICISSITUDES

ET

DE SES ÉCHECS DANS LE TEMPS PRÉSENT

Le Droit international théorique et pratique, précédé d'un exposé historique des progrès de la science du droit d s gens, par M. Charles Calvo.

Le droit international est depuis deux ans soumis à de rudes épreuves. C'est qu'il a la mauvaise fortune de se distinguer du droit qui est propre à une nation par des traits qui lui sont tout particuliers. Ce dernier a des règles positives, consignées dans des textes incontestables, avec des tribunaux régulièrement institués pour en faire l'application, et quand un tribunal a prononcé, personne n'a le pouvoir d'en changer la décision, à moins que ce ne soit une juridiction supérieure pareillement créée par la loi. Les tribunaux ont même la mission de résoudre les cas que les juristes croient douteux, et de fixer la jurisprudence, sauf ensuite au législateur à modifier celle-ci, mais pour l'avenir seulement, par le moyen d'une loi nouvelle, s'il estime que tous les juges successeurs ont commis une erreur.

Rien de pareil pour le droit international. Tandis que dans l'intérieur d'un état chacun se reconnaît le sujet de la loi, dans les relations des états chacun d'eux est non-seulement souverain, mais indépendant. En vertu de cette indépendance, dont il est jaloux et à laquelle il ne reconnaît pas de limite, il se considère, l'histoire ne le révèle que trop, comme médiocrement lié par un engagement contracté envers un autre être semblable à lui-même, c'est-à-dire

un état. On ne manque pas dans les conventions internationales de proclamer qu'elles sont à perpétuité; mais c'est pure courtoisie, et le fait est qu'elles sont provisoires. Il y a un déplorable sous-entendu à l'aide duquel on se réserve de s'y soustraire, du moment qu'on supposera y avoir un grand intérêt, et qu'on sera ou s'imaginera être investi d'une force suffisante pour repousser les réclamations de l'autre partie contractante. Si celle-ci conteste, la force prononcera.

En d'autres termes, quoique l'intervention de la force brutale dans les contestations privées soit interdite au sein de chaque état civilisé, et même y soit traitée et punie comme un délit ou un crime, il en est tout différemment quand elle apparaît dans les relations d'état à état. Elle s'appelle alors la guerre. Sous cette dénomination, l'emploi de la force est reconnu par le droit international, et quoiqu'il comporte alors une masse d'horreurs et d'atrocités près de laquelle les actes qui seraient les plus épouvantables dans la vie privée ne sont que des détails infimes, dès qu'il est paré de ce titre nouveau, il devient honorable et glorieux au gré de l'opinion généralement admise. En tout cas, il n'existe pas de tribunal où puisse être déferée l'interposition de la force dans les affaires internationales, sous quelque forme violente qu'elle se produise, de quelques attentats contre la vie et la propriété qu'elle se rende coupable. Il n'existe de recours que dans le jugement de l'histoire. Certes c'est une juridiction respectable, car le temps finit par la rendre impartiale; mais ses arrêts définitifs sont bien tardifs. Ils sont quelquefois séparés des événemens par des siècles, et ils ne relèvent ni les villes détruites ni les empires abaissés; ils ne sèchent pas les larmes des mères, ils ne ressuscitent pas les myriades, les cent milliers, les millions de victimes.

Il est même trop vrai, quoique ce soit triste à dire, le plus souvent au jugement de l'histoire, de celle qui a cours chez la nation victorieuse, le succès efface les violations du droit, convertit en hauts faits les atteintes flagrantes à la morale, et revêt des plus brillantes couleurs l'oppression et la mauvaise foi. On élève des statues au vainqueur parce qu'il est vainqueur. Les poètes le portent aux nues. S'il s'est emparé d'une province, même en foulant aux pieds les droits les plus sacrés des populations, il est célébré comme ayant ajouté à la grandeur et à l'éclat de son pays, ainsi qu'à sa prospérité. On lui décerne le surnom de *grand* aux applaudissemens enthousiastes du populaire. Dans les temples mêmes du Dieu de paix, on exalte ses trophées sanglans et on ose représenter la divine Providence comme la complice de ces entreprises contraires à la justice et de ces affreuses scènes de carnage, *te Deum laudamus*.

Restent, il est vrai, les historiens des peuples étrangers, qui,

étant désintéressés, ont lieu de juger avec équité; mais les souverains victorieux, leurs ministres et leurs généraux ne s'en soucient guère. Que leur importe que des philosophes de l'autre côté de la frontière maudissent la guerre, et la dénoncent comme un outrage aux lois divines et humaines? La voix austère des sages qui peuvent avoir protesté n'a de l'écho que dans la postérité, et les princes belliqueux ne songent qu'au présent. Ils narguent l'avenir en savourant les fumées de l'encens que brûle pour eux le vulgaire.

Un des caractères les plus étranges du temps où nous vivons ne serait-il pas le suivant? En même temps que, entre personnes de nationalité différente, les rapports individuels sont chaque jour plus profondément empreints d'estime et de bienveillance réciproques, en même temps que les intérêts pacifiques par excellence, ceux du commerce international, acquièrent des développemens inouis, en même temps les institutions militaires, par lesquelles chaque nation menace ses voisins et s'apprête à leur mettre l'épée sur la gorge, se déploient sur des proportions toujours croissantes, et l'Europe adopte avec une surprenante unanimité une organisation sociale et politique ayant pour base que la profession de soldat soit apprise et pratiquée par tous indistinctement, et inhérente à la qualité même de citoyen.

Que pourra devenir le droit international au milieu de ce débordement de l'esprit militaire? On ne voit guère comment l'équité, la sagesse, la modération, pourront fleurir à l'ombre de la forêt de baïonnettes qui va couvrir la surface de l'Europe.

Qu'est-ce donc que le droit international? Y a-t-il même un droit international bien constaté? Oui et non; assurément il existe sur ce sujet un certain nombre de règles reconnues de la plupart des esprits éclairés, à quelque nation qu'ils appartiennent. Des hommes d'un rare savoir et d'un grand jugement ont écrit sur ces matières des volumes parfaitement raisonnés et convaincans, à commencer par le célèbre Grotius, qui fut un homme supérieur (1). Après Grotius, le nombre des hommes éminens qui ont écrit sur le droit international est considérable. Parmi ceux qui ne sont plus, on cite ordinairement Puffendorf, Vattel, l'illustre Montesquieu, aussi grand écrivain que penseur profond, et Bentham, et Kant, et une foule d'autres dont on trouvera la liste chez M. Calvo, qui a pris beaucoup de peine pour la tracer complète. Avant Grotius, il y avait eu Machiavel, autre homme de génie, mais qui s'inspira d'une morale subversive. Je dois mentionner aussi un auteur bien moins connu que M. Calvo a mis en lumière, l'Espagnol Balthazar de Ayala, qui

(1) L'ouvrage de Grotius a été, dans les xvii^e et xviii^e siècles, traduit en français deux fois. Il vient d'en paraître une traduction nouvelle, très exacte et accompagnée d'utiles commentaires par M. Pradier-Fodéré.

écrivit en latin. Son ouvrage sur *le Droit et les devoirs de la guerre* contient des maximes remarquables qui ont été trop méconnues dans ces derniers temps. Il pose entre autres trois principes : 1° que la guerre ne peut se justifier que par la nécessité ; 2° que dans une guerre même juste on ne doit pas se proposer la destruction de l'ennemi, on doit se contenter de lui infliger des dommages dans la mesure qu'il faut pour assurer la paix ; 3° que le vainqueur doit faire usage de la victoire avec modération et humanité chrétienne. Cet auteur recommandable supposait, on le voit, que le sentiment chrétien était au fond des cœurs, que la morale chrétienne était le type auquel devraient désormais se conformer les actes des hommes d'état et des princes. Il ne prévoyait pas l'apparition et l'influence des hégéliens au XIX^e siècle.

L'opinion des publicistes qui ont écrit avec distinction sur le droit international a souvent été transportée de leurs livres dans les traités ou actes internationaux souscrits par des peuples investis d'une grande puissance. Malheureusement ces victoires qu'elle remporte n'ont jamais rien de définitif ni même de stable, la force brutale pouvant toujours intervenir, par un subit accès de furie, pour les annuler, et en effacer les effets, ce qui est assurément une des données les plus affligeantes de l'existence du genre humain. Les règles posées par les écrivains qui font autorité à l'égard du droit international, ces règles, qui sont si peu des barrières infranchissables pour certains hommes à l'audace effrénée, mais qui n'en sont pas moins des protestations contre leurs aberrations et leurs excès, ont pour objet de déterminer l'ensemble des obligations mutuelles des états, c'est-à-dire des devoirs qu'ils ont à remplir et des droits qu'ils ont à défendre les uns à l'égard des autres. Telle est la définition que M. Calvo donne du droit international. Un auteur fréquemment cité par lui, M. Pinheiro Fereira, dit à peu près de même qu'il existe des lois obligatoires, des droits et des devoirs, pour les nations aussi bien que pour les individus, et que le droit international est l'exposé motivé de ces lois. On peut préférer la définition donnée par un jurisconsulte américain, M. Wheaton (1). Elle est plus complète en ce qu'elle montre la tendance des peuples civilisés à se rapprocher, tendance bienfaisante qui reparaît toujours à travers les symptômes contraires, malgré les passions et les systèmes qui conspirent pour l'étouffer. La définition de M. Wheaton a aussi l'avantage de tenir compte de la perfectibilité, que la législation internationale devrait refléter autant qu'une autre. « Le droit international, dit-il, est l'ensemble des règles de

(1) Cet auteur est mort après avoir dignement représenté son pays au dehors ; on lui doit un remarquable traité du droit international, augmenté depuis d'un lumineux commentaire par un de ses compatriotes, M. Lawrence.

conduite que la raison déduit, comme étant conformes à la justice, de la nature de l'association qui existe parmi les nations indépendantes, en y admettant toutefois les modifications qui peuvent être établies par l'usage et le consentement général. »

C'est très bien pensé; quoi de plus digne de respect que la raison et la justice? Quoi de meilleur que de considérer les nations comme formant, soit en vertu d'une loi supérieure, soit sous la pression de la civilisation même, un grand corps dont toutes les parties sont solidaires, une association, je voudrais pouvoir dire une famille, mais le genre humain y ressemble si peu présentement? De même il était indispensable de réserver une porte au progrès, ainsi que le recommande, en termes un peu couverts, la définition de M. Wheaton. Or cependant qui sera l'interprète de la raison et de la justice? Qui jugera des modifications à introduire en vertu du progrès, et qui fixera le moment de l'introduction? Qui soumettra les résistances à la volonté de la majorité, même très forte, des hommes éclairés, pour faire prévaloir des règles nouvelles ou faire respecter les anciennes? Autant de questions qui, il faut le dire, sont insolubles dans l'état présent des choses.

Il y a donc nécessairement beaucoup de vague et d'arbitraire dans le droit international, non tel qu'il est tracé dans les livres des bons auteurs, mais tel qu'il est pratiqué. Il est et il n'est pas, car un droit qui manque de base certaine en ce que personne n'a qualité universellement reconnue pour le proclamer, et qui est dépourvu de sanction, se trouve par cela même dans un état intermédiaire entre la vie et le néant.

C'est vraisemblablement sous cette impression qu'un magistrat éminent de l'Angleterre, lord Cairns, traitant du droit international, le réduit à une opinion. — C'est, dit-il, l'expression formelle de l'opinion publique du monde civilisé touchant les règles de conduite qui doivent régir les relations des nations indépendantes, opinion découlant de la source de toute opinion publique, les convictions morales et intellectuelles de l'humanité. — Le mal est que l'humanité n'a pas de fondé de pouvoirs qui puisse parler pour elle et qui possède l'autorité nécessaire à faire écouter sa voix. D'ailleurs lorsqu'il s'agit des événemens contemporains, l'opinion publique est vacillante et facile à égarer par le souffle de la passion; c'est donc une base bien incertaine. En l'état actuel des choses, le droit international est, dans le règlement des affaires de nation à nation, ce que sont dans les commissions les membres qui n'ont que voix consultative. Il vient après le canon, qui, seul, a voix délibérative.

Il y a donc de ce côté une bien regrettable lacune dans le gouvernement du genre humain. Pour la combler, on a imaginé à diverses époques des institutions ou des expédiens qui ont été quel-

que temps plus ou moins en vigueur, mais dont malheureusement aucun n'a pu avoir un succès indéfini. Les Grecs avaient le tribunal des amphictyons, qui devait les empêcher de guerroyer les uns contre les autres, et y réussissait... quelquefois. Dans le moyen âge, on eut le patronage suprême du saint-siège, devant lequel les souverains s'inclinaient, mais qui, après un petit nombre de siècles, fut repoussé parce que la papauté n'en usait pas avec la discrétion et le désintéressement qui seuls pouvaient le faire respecter. Un des plus grands hommes de ce temps-là et des plus renommés pour leur piété, le roi saint Louis, avait hautement refusé de reconnaître l'autorité politique du pape, et un de ses proches successeurs, Philippe le Bel, en luttant corps à corps contre Boniface VIII avec la dernière violence, semblait avoir démoli la suprématie des papes sur le temporel de l'Europe.

La souveraineté universelle des papes n'était pourtant pas tellement détruite que, longtemps après Philippe le Bel, Alexandre VI, tout Alexandre VI qu'il était, ne pût, sans soulever de réclamation, publier en 1493 des bulles en vertu desquelles les merveilleuses découvertes faites par Christophe Colomb et Vasco de Gama dans les deux hémisphères furent concédées à l'Espagne et au Portugal. Il est vrai que les navigateurs auxquels ces découvertes étaient dues étaient des serviteurs de l'Espagne et du Portugal; nul n'en ignorait, et il y avait aussi en faveur de ces deux couronnes un droit de premier occupant. Puis alors Luther n'avait pas encore levé l'étendard de la réforme. Ce grand acte de la papauté est au reste le dernier usage qu'elle ait pu faire de l'omnipotence politique qu'elle s'était attribuée et qui lui avait été reconnue.

Ensuite apparut la doctrine de l'équilibre européen, en vertu de laquelle la majorité des puissances se tournait contre tout souverain qui abusait de ses forces envers ses voisins. On contenait ainsi chacun dans son ambition, tant bien que mal. Ce sentiment fortement prononcé permit d'arrêter dans leurs prétentions de domination universelle divers souverains insatiables de pouvoir, Charles-Quint et Louis XIV, et de nos jours le fondateur du premier empire français.

Après 1815, l'Europe eut la sainte-alliance, qui partit de l'idée d'un nouvel équilibre établi sur les ruines du vaste et fragile échafaudage érigé par Napoléon; mais par sa réaction contre les droits des peuples celle-ci se décrédita rapidement. Les résolutions absolutistes et oppressives des congrès de Troppau (1820), de Laybach (1821), de Vérone (1822), révoltèrent les âmes indépendantes; elle s'anéantit dans ses propres exagérations comme dans un abîme. Elle n'a été remplacée par rien qui ait pu se tenir debout, de sorte que

présentement il n'existe plus, parmi les nations, aucun abri contre les violences des forts au profit de celles qui sont faibles. L'épouvante est partout, même dans le cœur des plus grands souverains, de ceux qui jusque-là envisageaient avec le plus de confiance leur puissance et leur dynastie comme fondées sur le roc.

Le système de l'arbitrage, qui précéderait toujours et nécessairement les hostilités, qui offrirait des garanties contre l'abus de la force, semblait avoir réuni d'illustres et d'augustes suffrages; mais il a eu beau être conforme à la sagesse la plus élevée et aux sentimens les plus généreux, aux droits de l'humanité et à l'intérêt général, il a eu beau obtenir qu'on l'inscrivît dans un acte solennel, le traité de Paris du 30 mars 1856 : ce succès n'a été que dérisoire. A peine proclamée, la règle a été violée. Elle a été foulée aux pieds par ceux-là mêmes qui semblaient avoir voulu attacher leur gloire à la faire reconnaître, et il n'en reste plus qu'un regret amer pour les âmes d'élite. Que n'a-t-elle eu un meilleur sort ! Et comment ce traité lui-même, qui pouvait ouvrir à l'Europe une ère de paix et de prospérité, en y introduisant quelques modifications propres à sauver la dignité de la Russie, n'a-t-il été qu'un chiffon de papier ?

Il faut bien nommer ici une autre combinaison tutélaire qui a été recommandée par quelques esprits philosophiques, et qui a certes un côté séduisant. Elle consisterait à donner à l'Europe prise en corps une constitution nouvelle qu'on a définie par ces mots « les États-Unis européens. » Il y aurait dans quelque cité européenne ce qui existe à Washington, un congrès permanent chargé de veiller aux intérêts généraux des diverses nations de cette partie du monde, celles-ci conservant, à côté de la souveraineté collective de la confédération, leur souveraineté propre, ainsi qu'on le voit chez les états de l'Union américaine; mais l'idée est si éloignée de toute pratique possible, qu'il faut se résigner à n'y voir qu'un rêve. L'Europe semble bien plus près d'être agglomérée et courbée sous un sceptre unique que de se reconstituer par le moyen de cet arrangement fédéral, qui cependant offrirait bien plus de garanties aux droits et aux libertés de chacun et de tous.

La formule d'après laquelle « la force prime le droit » est incompatible avec l'équité, avec la dignité et la sécurité des nations; c'est l'anéantissement même du droit international. Il n'en est pas moins vrai qu'elle dépeint l'état actuel des choses, en ce qui touche les rapports de nation à nation. Pour un siècle où la liberté est nominale en si grand honneur, où l'on se complaît à parler du progrès, c'est, on doit l'avouer, une situation humiliante.

Pour être juste, il faut reconnaître que, si en ce qui concerne

les questions les plus vitales, spécialement le droit de paix et de guerre, plus particulièrement encore le pouvoir du vainqueur sur le vaincu, nous vivons aujourd'hui en Europe non-seulement sans solutions acceptées, mais même dans la confusion la plus inquiétante, il est un certain nombre d'autres questions plus ou moins importantes, quelques-unes touchant à de très grands intérêts, qui ont été résolues à la satisfaction de la morale et dont les solutions sont entrées dans les codes des nations. C'est ainsi que la traite des noirs a été frappée de réprobation, que le code pénal a partout assimilé le négrier au pirate. L'esclavage même a été aboli par tous les états à peu près. Les colonies espagnoles sont le seul pays du monde occidental où cette dégradante institution soit encore en pleine vigueur. L'Union américaine s'en est dé faite par une des guerres les plus sanglantes et les plus coûteuses qui aient jamais ravagé la terre. L'empereur du Brésil, qui a l'esprit ouvert à toute vérité, a surmonté les résistances qui tendaient à éterniser l'esclavage dans ses vastes états; il a pris des mesures efficaces qui avec le temps le feront sûrement disparaître. L'abolition du servage en Russie, due au souverain actuellement régnant, est un des actes les plus faits pour illustrer un règne. Mais pendant que la servitude s'en va de la société moderne par une porte, que dirait-on si elle rentrait sous un déguisement par une porte différente? Dans la pratique, le droit international aurait-il fait des acquisitions aussi grandes qu'on l'avait supposé, si une nation éclairée et chrétienne que la victoire aurait couronnée en profitait jusqu'à assujettir les vaincus à des tributs écrasants qui dépasseraient les possibilités d'une nation libre, et dont le fardeau devrait se transmettre de génération en génération? En présence de la rançon de 5 milliards qui a été imposée à la France épuisée et désorganisée, cette observation me semble exempte d'exagération. Voilà en effet une nation jusque-là glorieuse qu'un ennemi vainqueur s'est cru le droit de réduire à l'état de tributaire.

L'accueil fait par la loi dans chaque état aux étrangers s'est fort amélioré. Quand éclata la guerre de 1870, on marchait de toutes parts vers l'assimilation civile des étrangers avec les nationaux. La vieille Angleterre abolissait le droit d'aubaine, héritage d'un temps où étranger était synonyme d'ennemi; mais cette guerre même a révélé que tant de libéralité envers les étrangers, tant d'empressement à les recevoir et à leur permettre de s'établir chez soi sur le même pied que les nationaux, sans dérogation aucune aux droits et aux devoirs de leur nationalité propre, recélait un danger extrême. On a vu ce qui arrivait dans le cas où ces étrangers introduits en grand nombre dans le sein d'un état appartenaient à un peuple

organisé militairement, de sorte que, même vivant au dehors, chacun d'eux restât astreint à servir dans sa patrie et eût sa place individuellement marquée dans l'armée, son grade et son numéro dans un régiment qu'il était toujours tenu de rejoindre au premier appel. Que la guerre éclate entre la contrée qui leur a donné l'hospitalité et celle qui est demeurée leur pays, ils partent, sur le signal donné par leur souverain, pour revenir en ennemis là où ils avaient été traités en frères. Ils sont alors d'autant plus formidables qu'ils avaient obtenu un plus libre accès dans l'intimité de leurs confians voisins. Ils connaissent les rues des villes et les sentiers des campagnes ; ils servent de guides et de truchemens à l'armée d'invasion. Avec de telles éventualités, l'usage qui était si largement favorable aux étrangers peut-il se maintenir tel quel ? La pratique du droit international peut-elle demeurer aussi libérale ? Ce que tous les esprits éclairés considéreraient, en 1870 encore, comme du progrès ne devient-il pas une duperie ou un piège ? La question tout au moins mérite qu'on l'examine.

Il y a lieu de distinguer, parmi les règles du droit international, celles qui concernent les hommes dans leur capacité individuelle et celles qui se rapportent à leurs immunités collectives. Les droits individuels sont de nos jours beaucoup plus que les autres l'objet de ménagemens de la part des belligérans et des vainqueurs. A défaut d'autre sanction, une vive réprobation s'attacherait à celui qui ferait massacrer des populations conquises ou prises d'assaut, comme Tilly à Magdebourg en 1631 pendant la guerre de trente ans, ou qui incendierait les villes et dévasterait les campagnes, ainsi que Louis XIV, aveuglément docile aux conseils de Louvois, l'ordonna dans le Palatinat (1), ou qui encore envelopperait tous leurs biens dans une confiscation systématique ; mais sous Louis XIV on accordait aux provinces ou aux villes qu'on s'annexait des capitulations, des sortes de chartes auxquelles on se conformait. Strasbourg eut ainsi ses droits réservés. Sous Louis XIV, quand les Anglais eurent conquis le Canada, ils lui laissèrent ses lois et ses coutumes. Dans ce dernier tiers du XIX^e siècle, tel conquérant qui annexe une province à ses états est moins ménager des droits généraux de ses habitans. Il prétend les soumettre aux lois de ses autres états et même leur imposer sa langue, ce qui est une des plus grandes tyrannies qu'on puisse exercer envers un peuple.

Il a été recommandé par des auteurs modernes, dans d'importans ouvrages sur le droit international, qu'aucune annexion n'eût

(1) Il fut frappé une médaille en l'honneur de l'incendie de Heidelberg. Elle a pour exergue *Heidelberg destructa*. On la remarquait dans la collection du sénat, au Luxembourg. La scène qu'elle présente est celle d'une ville en flammes.

lieu, si ce n'est sous la condition du libre vote des populations. C'est de cette manière que la Savoie et Nice sont venues, sous le second empire, agrandir le territoire de la France. Cette règle humaine et libérale était enseignée dans une des principales universités de l'Allemagne, à Heidelberg, par un professeur justement renommé, qui du reste est Suisse de naissance, M. Bluntschli; mais les Allemands, à ce qu'il paraît, n'ont rien retenu des leçons de ce savant maître. L'Alsace et la Lorraine en savent quelque chose. Le sens moral est oblitéré à ce point en Europe que les neutres, spectateurs de la guerre et juges du camp entre la France et la Prusse, n'ont fait entendre aucune réclamation à ce sujet; même les peuples qui se piquent le plus d'aimer la liberté ont gardé le silence. Ce ne serait pas la preuve des progrès du vrai libéralisme dans les états les plus civilisés.

Le droit maritime est ou a paru être en enfantement d'un grand progrès; mais l'enfant est lent à venir au monde. Certes nous ne sommes plus au temps où l'Anglais Selden, pour réfuter l'ouvrage de Grotius sur la liberté des mers (*mare liberum*), publiait aux applaudissemens de ses compatriotes sa *Mer fermée* (*mare clausum*), où il revendiquait l'empire des mers pour sa patrie. Le cabinet de Saint-James, qui avait maintenu à peu près constamment sous différentes formes ce programme hautain, qui refusa de s'en désister même en 1815 quand on signa la paix, s'est ravisé depuis. Il y a seize ans, on obtint son adhésion à un régime favorable aux neutres, mais non sans une énergique opposition de la part de quelques-uns de ses personnages les plus considérables. Aussitôt après, la continuation même des négociations ouvertes à ce sujet conduisit à revendiquer des puissances, de l'Angleterre surtout, la reconnaissance du principe d'après lequel la propriété privée, c'est-à-dire la marchandise des belligérans, serait respectée sur mer comme elle l'est le plus souvent sur terre. Les États-Unis prirent l'initiative de cette doctrine dans la réponse qu'ils firent à la proposition d'adhérer au traité de Paris du 30 mars 1856. Richard Cobden s'employa à la faire triompher, et ce n'est pas un de ses moindres titres aux hommages des hommes de bien et des hommes de progrès. Dans ce nouveau système, non-seulement les lettres de marque données à des navires privés armés en course seraient abolies, mais la course serait interdite même aux bâtimens de guerre, et de plus on ne soumettait plus au blocus que les arsenaux. L'abolition de la course par le moyen des lettres de marque a été stipulée dans le traité de Paris, par lequel se lièrent les puissances européennes; mais ce même traité recommandait aussi l'arbitrage préalable à toute déclaration de guerre, recommandation qui n'a été qu'une lettre morte. D'ailleurs il n'a pas obtenu l'adhésion des États-

Unis, de sorte que si, — ce qu'à Dieu ne plaise, quoiqu'un certain nombre de têtes politiques le tiennent pour très possible, — une guerre éclatait entre l'Angleterre et les États-Unis, il est probable qu'on verrait les corsaires munis de lettres de marque reparaitre à l'horizon et répéter la plupart des violences qui, au commencement du siècle, marquèrent la lutte entre l'Angleterre et le vainqueur d'Austerlitz, alors maître du continent. Il n'est guère douteux qu'en pareil cas on verrait sortir des ports d'Amérique une flotte d'*Alabamas* qui se rueraient sur les innombrables navires du commerce anglais comme sur une proie riche, facile et sûre. Ainsi, quant au droit maritime international, le progrès est beaucoup moindre en réalité qu'en apparence.

Sur les différens points que nous venons d'indiquer, M. Calvo a rendu au public le service de faire connaître l'opinion individuelle de chacun des auteurs notables qui s'en sont occupés. Son ouvrage rend ainsi facile l'étude du droit international, car c'est une bonne fortune pour le lecteur studieux que de savoir toutes les sources où il peut puiser pour chaque question. On s'est étonné cependant qu'il n'ait pas mentionné des documens historiques remarquables par la vigueur de leurs *considérans*, par exemple les deux décrets de Berlin (10 novembre 1806) et de Milan (17 décembre 1807), rendus par Napoléon au faite de sa puissance, dans l'intérêt de la liberté des mers, contre l'Angleterre, qui par des ordonnances, appelées ordres en conseil (*orders in council*), avait inventé un système monstrueux de blocus, ouvertement violé les droits des neutres, et mis en activité à l'égard des matelots des bâtimens marchands un système de rigueurs inexcusables. Elle les enfermait dans les pontons comme des prisonniers de guerre. Il est vraisemblable que les préambules de ces décrets furent écrits de la main même de l'empereur; ils portent son cachet, et les argumens qui y sont résumés contre les prétentions de l'Angleterre seraient malaisés à réfuter. Il est à regretter que par ces décrets mêmes il eût associé à des raisonnemens sans réplique des mesures excessivement violentes où, sous le prétexte de représailles, les individus n'étaient pas épargnés. M. Calvo aurait pu citer aussi une sentence remarquable émanée de Napoléon, quand, captif à Sainte-Hélène, il était dépouillé de tout pouvoir, mais restait encore un grand esprit. « Nous devons nous rabattre sur la libre navigation des mers et l'entière liberté d'un échange universel (1). » C'est le principe dont il s'agit encore aujourd'hui d'assurer le triomphe.

Entre les autres questions, qui dans le cours de ce siècle ont fait

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, 12 mai 1816.

l'objet de conventions internationales intéressantes, où l'empreinte du progrès est manifeste, figure celle de la navigation des grands fleuves, à l'égard desquels la tendance, fortement accusée et déjà sanctionnée par les traités, est d'adopter la règle de la liberté et de l'égalité pour tous les riverains et même pour les tiers. C'est ce qui a eu lieu nouvellement pour l'Escaut, le Rhin, le Danube, le Mississipi, le Saint-Laurent, le Rio de la Plata et le cours d'eau le plus grand du monde, le Maragnon ou fleuve des Amazones. De même, grâce à l'initiative des États-Unis, les droits exorbitans perçus par le Danemark sur l'usage des détroits qui ouvrent la Baltique ont été abolis moyennant indemnité.

L'extradition des criminels est encore une question à l'égard de laquelle on a, dans le cours des cinquante dernières années, adopté des solutions meilleures, quoique la politique l'ait beaucoup compliquée et hérissée de difficultés. Le sujet est fort délicat. Il reste à cet égard quelque chose à faire. On doit reconnaître cependant que l'Angleterre, celle de toutes les puissances qui résistait le plus, a sagement modifié depuis quelques années sa jurisprudence et sa législation. Elle s'est lassée de protéger visiblement les criminels et les assassins se parant du titre d'hommes politiques.

En somme donc, parmi les événemens et les incidens survenus dans les relations internationales depuis un demi-siècle environ, il en est beaucoup dont le monde civilisé a lieu de s'applaudir et qui attestent le progrès des lumières; mais il en est d'autres en revanche, considérables et de la plus grande portée, qui ont le caractère opposé, et en ce qui concerne la sécurité même des états la tendance rétrograde et violente a pris le dessus. La France en fait la cruelle expérience.

Des sentimens déplorables et de misérables passions, la vanité, la présomption, la passion d'être au-dessus de tout, même des lois de la justice et de l'humanité, ont repris dans les rapports internationaux une place qu'ils avaient perdue précédemment, et qu'ils n'auraient jamais dû recouvrer. La guerre acharnée qui avait dévasté le monde de 1792 à 1815 avait été signalée par une multitude d'actes barbares et même d'atteintes à ce qu'on nomme le droit de la guerre. Elle avait d'ailleurs épuisé tous les peuples et écrasé les finances de tous les états. Elle fut donc naturellement suivie d'une généreuse et salutaire réaction peu après que la paix eut été signée. Les libéraux proclamaient que les peuples sont frères. Les conservateurs, dont les représentans les plus élevés étaient les gouvernemens, dépeignaient de très bonne foi la guerre comme un fléau qu'il fallait absolument extirper, au moins du sein de l'Europe. Le mot d'un grand homme qui eut le tort de n'y pas

conformer sa conduite, que toute guerre européenne est une guerre civile, était devenu une sorte d'axiome pour les cabinets. Les hommes d'état qui avaient rédigé les traités de paix de 1815, les Metternich et les Nesselrode, restés avec éclat dépositaires du portefeuille des affaires étrangères, regardaient comme de leur honneur et de leur devoir au premier chef de perpétuer cette paix si chèrement achetée, et dont au surplus ils avaient tiré, chacun pour sa patrie, un parti excellent. Les souverains eux-mêmes étaient de tout cœur dans ces heureuses dispositions. Par-dessus les autres, l'empereur de Russie, Alexandre I^{er}, y cherchait la gloire la plus précieuse à ses yeux. Les souverains de l'Autriche et de la Prusse imitaient volontiers l'exemple de leur allié. L'Angleterre s'occupait avant tout d'étendre son commerce; la France cicatrisait ses plaies. Les difficultés qui pouvaient surgir entre les différens états s'aplanissaient presque d'elles-mêmes sous l'invocation du saint nom de la paix. Le bon accord était le programme à la mode; mais ce règne d'Astrée ne pouvait durer. La raideur s'introduisit de nouveau dans les rapports de gouvernement à gouvernement, et peu à peu il est revenu de bon goût d'affecter vis-à-vis de l'étranger un faux point d'honneur et de la morgue. Confondant l'arrogance avec l'indépendance, les peuples ont eu le tort d'approuver ce changement d'allures et même de le provoquer. Les peuples libres, car en Europe ils le sont presque tous aujourd'hui, en sont arrivés par degrés à se proposer pour modèle les uns vis-à-vis des autres les seigneurs féodaux les plus altiers. Un ministre des relations extérieures circonspect, équitable, qui tient compte de la dignité des gouvernemens étrangers en même temps qu'il est soucieux de celle du gouvernement dont il est membre, est à peu près certain de ne pas être populaire. On l'accuse d'avilir la nation, parce que, connaissant les calamités que la guerre traîne après elle, il s'applique à en écarter les chances; on exclame qu'il veut la paix à tout prix. Le ministre qui, au contraire, prend volontiers envers l'étranger un ton voisin de l'impertinence acquiert une immense popularité. Il est un patriote, un grand citoyen. Les partis lui tressent des couronnes, et se font un devoir de le replacer sur le pavois quand il a eu la mésaventure d'être renvoyé du pouvoir.

Il s'en est offert des exemples éclatans à une époque qui chronologiquement n'est pas fort éloignée de nous, mais dont nous sommes séparés par des événemens si désastreux et de proportions si énormes que déjà elle est acquise au domaine de l'histoire, de sorte qu'on peut en dire sa pensée tout entière, sans risquer d'offenser personne. Qui ne se rappelle les affaires de la petite île de Taïti, la reine Pomaré et le missionnaire anglais Pritchard, qui, dans

un orgueil peu chrétien, s'érigant de son autorité privée en représentant de l'Angleterre, avait formé le dessein de faire des conquêtes pour elle? Il n'y a pas encore tout à fait trente ans. La plupart des principaux acteurs, notamment lord Aberdeen et sir Robert Peel, sont depuis des années descendus dans la tombe, laissant une mémoire infiniment honorée; mais un autre, qui fut au premier rang, survit, et dans sa vieillesse toujours verte il garde sa place sur la scène du monde : c'est M. Guizot. Certes on peut dire que le différend qui avait éclaté, dans cette possession insignifiante, entre le missionnaire anglais et les officiers de la marine française était une tempête dans un verre d'eau. Néanmoins l'opinion publique s'excita. Sous le souffle des orateurs et des journaux de l'opposition, elle devint si ardente et si intraitable qu'il s'en fallut de peu que de ce misérable incident ne sortît entre la France et l'Angleterre une collision qui eût été une calamité européenne. La transaction fort convenable qui fut convenue entre les deux cabinets leur attira des torrens d'injures que leurs chefs eurent le bon esprit de dédaigner. Il était demeuré dans l'opinion un fonds de sagesse et de bon sens, et c'est ce qui, nonobstant un débordement de clameurs furieuses, les maintint au pouvoir avec l'assentiment notoire des souverains, qui se montrèrent dignes de tenir le sceptre.

Mais ce fut une leçon dont les ambitieux firent leur profit. A peu de temps de là, lord Aberdeen et Robert Peel ayant quitté le ministère, le personnage qui occupait dans le cabinet anglais le poste de ministre des affaires étrangères, lord Palmerston, averti par l'échauffourée de Taïti de ce qu'il fallait faire pour gagner la popularité, souleva l'incident de don Pacifico. Il fut brutal envers le royaume de Grèce : il envoya une flotte, treize bâtimens, bloquer le Pirée et capturer les navires hellènes, afin d'obliger la Grèce à solder le gros mémoire présenté par cet intrigant, qui n'était pourtant pas sujet anglais. Cette ridicule levée de boucliers aboutit, aux yeux des hommes sensés de toute l'Europe, à la confusion de lord Palmerston, parce que la commission d'enquête qui avait été nommée d'un commun accord alloua pour toute indemnité à don Pacifico la somme de 150 livres sterling, soit 3,750 francs, pour quelques papiers qu'on pouvait lui avoir dérobés, et par égard pour les dépenses qu'il avait faites pendant l'enquête même; son mémoire montait à plus de 550,000 fr. Cependant en Angleterre le vulgaire estima que lord Palmerston s'était comporté en parfait patriote. Sans doute la chambre des lords, mieux inspirée, vota au contraire une résolution portant un blâme sévère contre lui. Lord Derby y dénonça la conduite du gouvernement comme ayant été inconvenante, injuste, brutale, ayant tendu à troubler l'harmonie qui doit exister

entre les puissances de l'Europe, car une rupture avec la France avait failli s'ensuivre; mais peu importait à lord Palmerston. Son but était d'acquérir la faveur populaire; il l'avait, et elle devait le soutenir au pouvoir presque sans interruption jusqu'à la fin de sa vie, qui n'arriva que quinze ans plus tard. L'aventure du *Pacifico* est de 1850.

Les procédés sommaires devinrent ainsi à la mode de puissance à puissance, de la part du fort contre le faible, alors qu'on pouvait sans péril être hautain et dur, pour la seule satisfaction de se faire humblement demander grâce. L'Angleterre eut le tort de s'y laisser entraîner plus d'un fois, particulièrement envers des états américains. Il y a eu entre autres l'incident Hopkins, qui est de 1853, et l'incident Canstatt, qui est de 1860, l'un et l'autre contre le Paraguay. En 1860, il y eut celui du capitaine White au Pérou, et en 1862 celui des officiers du navire de guerre la *Forte* contre l'empire du Brésil, à peu près à la même époque celui du navire de commerce anglais le *Prince of Wales*. M. Calvo, qui relate les circonstances de ces différens cas, est d'avis que la conduite du cabinet britannique y fut répréhensible, marquée par des exigences injustifiables. L'Angleterre alors semblait avoir érigé en système de prendre une attitude très impérieuse envers les gouvernemens qui étaient hors d'état de lui opposer quelque résistance. Dans l'affaire du *Prince of Wales*, le cabinet anglais fit bloquer Rio-Janeiro et capturer des navires du commerce brésilien. Le ministre du Brésil à Londres, le baron de Penedo, montra une grande fermeté, afin que le cabinet britannique se décidât à observer envers les états souverains qui pouvaient avoir des différends avec l'Angleterre les égards dus à leur indépendance, et il dut demander ses passeports. Ces exemples donnés par le cabinet à la tête duquel était lord Palmerston ont vraisemblablement exercé une funeste influence. Il est permis de supposer que les agissemens bruyans de l'Angleterre envers la Grèce en 1850, qui eurent un grand retentissement, contribuèrent à tenter l'empereur Nicolas, à lui persuader qu'il pouvait tout aussi bien se permettre à l'égard du sultan la démarche injurieuse de l'ambassadeur Menzikof, d'où sortit la guerre de Crimée.

Le peuple des États-Unis, animé déjà contre les Anglais d'une antipathie que la conduite de l'Angleterre avec l'Union elle-même ne motivait aucunement, a pu, s'érigeant en protecteur du Nouveau-Monde, concevoir ou affecter des ressentimens pour les violences pratiquées par le cabinet anglais contre les différens états de l'Amérique du Sud. Peut-être y a-t-il là en partie l'explication de la hauteur que montre constamment le gouvernement américain

dans ses rapports avec l'Angleterre. On l'a vu dans l'affaire des frontières du Maine, terminée par le traité Ashburton; on l'a vu dans l'affaire de l'Orégon et du détroit de Jean-de-Fuca, où les États-Unis, sans forme de procès, mirent la main sur l'objet du litige. On le voit depuis plusieurs années dans l'affaire de l'*Alabama*, qui semble interminable, et où ils ont traité l'Angleterre comme s'il ne devait pas y avoir de terme à sa patience.

C'est une justice à rendre à l'Angleterre que depuis un certain nombre d'années son gouvernement a eu l'excellent esprit d'abjurer le système que nous venons de signaler; mais ce revirement a été accompagné de telles circonstances, que, contrairement à ce qu'on aurait pu supposer, il n'a été d'aucune utilité pour l'Europe au point de vue du respect des saines doctrines du droit international. La politique qu'elle a substituée aux allures agressives a eu beau en être l'opposé, le monde n'en a pas moins rétrogradé dans la pratique de ce droit, et cette politique nouvelle en a été jusqu'à un certain point la complice contre la volonté de ses promoteurs. Et voici comme. Naguère l'Angleterre s'ingérait trop dans les affaires du continent, désormais elle fait comme si ces affaires ne la regardaient pas; elle se comporte comme si elle n'était pas liée à ce continent par sa proximité extrême, qui est, quoi qu'elle veuille, un lien indissoluble. En se dégageant de l'Europe, elle a retiré du concert des peuples européens une puissance considérable dont l'absence ou l'abstention a eu de déplorables effets. Par la grandeur de ses intérêts extérieurs, par l'extension prodigieuse de son commerce, elle est naturellement une force du premier ordre au profit de la paix. Elle dehors, les élémens belliqueux ont pu prendre la prépondérance. L'équilibre a été rompu au profit des appétits de conquêtes, dès qu'il a plu à ceux-ci de se manifester sous les auspices d'un cabinet sans scrupule, après des préparatifs habilement combinés pendant une suite d'années. Si aujourd'hui en Europe il n'y a plus de sécurité pour aucune nation, on est fondé à l'imputer dans une certaine mesure à l'Angleterre. C'est qu'elle a été d'un extrême à l'autre, c'est que dans sa politique nouvelle elle a affecté de se désintéresser complètement du continent européen, comme si c'était une partie des terres polaires ou du désert de Gobi, laissant ainsi le champ libre aux entreprises les plus audacieuses. Si elle avait signifié son *veto* à la Prusse quand celle-ci, au mépris de toute justice, pour ne pas dire de toute pudeur, se précipita sur l'infortuné Danemark en 1864, elle eût épargné au monde le spectacle d'une grande iniquité; elle eût arrêté à leur début ces violences où la puissance française a succombé au grand détriment, qu'elle n'a pas voulu apercevoir, de la sienne propre.

Même après la faute de 1864, même après l'écrasement de l'Autriche à Sadowa en 1866, elle pouvait faire écouter sa voix et se faire accepter comme médiatrice, de concert avec d'autres qui s'y fussent prêtés quand nos armées régulières eurent été détruites, et de cette manière elle aurait sauvé l'équilibre européen d'une ruine qui prépare tout au moins son abaissement. Et ici il ne faut pas dire que dans l'automne de 1870 l'Angleterre n'avait pas des armemens qui pussent balancer ceux de la Prusse. L'Angleterre n'a pas besoin d'être armée pour qu'on prenne garde à ses recommandations. Elle possède intrinsèquement une masse de ressources telle et, par la solidité de sa puissance, une autorité si réelle que, toutes les fois qu'elle parle avec fermeté, toutes les fois qu'elle articule une volonté, on en tient un grand compte. Fermeté et volonté en notre faveur lui ont manqué après nos malheurs militaires en 1870, et par rapport à elle-même c'est une grande responsabilité qu'elle a ainsi encourue.

Vainement pendant que la Prusse s'acharnait sur nous alors que visiblement pour tout le monde nous étions vaincus, elle a cru se concilier le vainqueur par des ménagemens, par des caresses, par les félicitations qu'elle lui adressait sur ses victoires, par les éloges et la partialité de ses principaux journaux. Elle n'empêche pas le vainqueur de sentir qu'il a prise sur elle. Elle n'étouffe pas l'ardente convoitise que ces descendans des anciens Normands, devenus disciples de Hegel, éprouvent au fond du cœur pour les richesses que renferment Londres et l'empire britannique. Elle n'est aucunement certaine d'être à l'abri de quelque demande arrogante pour la restitution de Hélioland au domaine sacré de la Germanie. Et si jamais la lutte s'engageait, elle n'a aucune assurance au sujet des limites des exigences de son ennemi dans le cas où il serait victorieux. Celui des fils de l'Angleterre qui a écrit l'apologue intitulé *l'École de madame Europe* a certainement adressé à sa nation une morale méritée, et il n'est pas absolument impossible que celui à qui l'on doit le conte de *la Bataille de Dorking* lui ait fait une prophétie : seulement, dans ce dernier désastre, la rançon, au lieu d'être de 5 milliards de francs comme chez nous, pourrait bien monter à 1 milliard sterling.

Nous ne pouvons terminer sans dire un mot de l'histoire de la diplomatie et du droit international dans le nouveau continent pendant le XIX^e siècle; elle est curieuse à explorer, et le livre de M. Calvo nous y invite, parce que, Américain lui-même, l'auteur l'a traitée avec prédilection et en parfaite connaissance du sujet. On aperçoit ainsi les perspectives de cette partie du monde. Avant l'ouverture de ce siècle, l'Amérique ne comptait pas en politique, elle n'y était

d'aucun poids; il est visible qu'elle pèsera beaucoup désormais dans la balance du monde. Ne la voyons-nous pas déjà courtisée par la Russie et par le nouvel empire d'Allemagne?

Il est fort intéressant de suivre les développemens qu'a pris la doctrine qui porte le nom du président Monroë, les phases qu'elle a traversées et les applications qu'elle a reçues. Elle parut pour la première fois dans le message annuel qu'il adressa au congrès le 2 décembre 1823. A l'époque où elle fut proclamée, ce fut une grande hardiesse. Elle allait bien au-delà du programme circonspect recommandé à ses concitoyens par l'illustre Washington dans la proclamation qu'il leur adressa en renonçant à la vie politique; mais en 1823, après les congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone, et le succès de la campagne des Bourbons de France pour le rétablissement du pouvoir absolu de Ferdinand VII en Espagne, elle était commandée aux États-Unis par le soin de leur propre sûreté. Par cette déclaration, fière dans le fond, mesurée dans la forme, l'Union de l'Amérique du Nord, bien faible en comparaison de ce qu'elle est devenue depuis, osa envisager en face et comme d'égal à égal la réunion des potentats du continent européen. C'était noble et digne de la république romaine. La France a fait, sous le second empire, l'épreuve de la portée de cet acte. Après avoir envahi le Mexique et y avoir installé sous le titre d'empereur un prince de la maison d'Autriche, nous fûmes forcés de déguerpir et d'abandonner à toutes les chances d'un mauvais sort ce souverain que nous avions attiré sur un terrain périlleux par l'appât de la pourpre impériale. On peut adresser aux États-Unis ce reproche, qu'après avoir proclamé la doctrine de Monroë comme une mesure défensive au profit du nouveau continent, ils s'en soient servis quand ils se sont sentis plus forts, plutôt pour défier l'Europe que pour favoriser le progrès des états du Nouveau-Monde. Ils n'ont pas ménagé ces états, qu'ils auraient dû traiter en frères. Quand l'empereur du Brésil eut été bravé dans Rio-Janeiro même par un de leurs marins, on ne lui a accordé qu'une satisfaction bien insuffisante, et l'incendie, accompli sous le plus futile des prétextes, de la ville de Saint-Jean de Nicaragua ou Greytown, par un de leurs navires de guerre, est une tache dans leurs annales. Ils n'avaient pourtant qu'à gagner à se montrer les rigides et vigilans observateurs des devoirs fixés par les principes et les convenances dans leurs rapports internationaux avec les états du Nouveau-Monde.

Une grande idée, qui contenait un beau germe, avait en Amérique traversé les airs et captivé les imaginations : c'était celle du congrès de Panama. Elle apparut sous les auspices d'un grand homme, le *Libertador* Bolivar. C'était en 1822. Dans cette ville qui,

à cause de son climat malsain, dut ensuite être remplacée par celle de Tacubaya, sorte de faubourg de Mexico, les différens états de l'Amérique du Sud, le Mexique compris, se seraient réunis par leurs représentans pour concerter leurs intérêts communs. Les États-Unis furent vivement sollicités de prendre part à la réunion, qu'on eût rendue périodique. Des citoyens éminens de la république-modèle, M. Adams, M. Webster, M. Clay, y étaient favorables. C'eût été la reproduction sur une grande échelle, avec des pouvoirs plus effectifs, du conseil des amphictyons de la Grèce. Par là, toute guerre entre deux états américains fût devenue quasi impossible. Les républiques hispano-américaines, qui presque toutes traînent, en dehors des voies du progrès, une existence agitée, pénible, quelques-unes misérable, s'appuyant l'une sur l'autre et soutenues par les États-Unis, auraient pris des allures en même temps plus hardies et plus sûres. C'eût été une institution internationale dont, avec de la bonne volonté, on eût fait le type du genre; mais les États-Unis, dont la position dans le monde en eût cependant été fort agrandie, n'ont pas encouragé cette fondation. Ils ont manqué là une occasion magnifique. Il n'est peut-être pas impossible de reprendre cette grande pensée. Ce serait pour le peuple des États-Unis le moyen de démontrer que sa supériorité sur l'Europe, qui est pour lui un article de foi, n'est pas une prétention vaine. De même que Voltaire écrivait :

C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière,

les nations européennes auraient alors lieu de dire que le soleil se lève à l'occident, et que leurs enfans du Nouveau-Monde les surpassent fort en sagesse.

Un événement pareil n'est cependant pas dans la vraisemblance aujourd'hui. Les États-Unis semblent ne porter aucun intérêt aux autres peuples du Nouveau-Monde et n'éprouver pour eux aucune sympathie. De même que les Allemands dans l'ancien monde, ils se tiennent pour une race privilégiée, faite pour dominer ou asservir les autres. Ainsi l'adoption d'un droit international conforme à l'égalité et à la fraternité des peuples ne semble pas avoir plus de chances dans l'hémisphère occidental que dans le nôtre. Tel est le pronostic du moment.

MICHEL CHEVALIER.

L'ÉCOLE CENTRALE

DES ARTS ET MANUFACTURES

La France éprouve aujourd'hui une vive passion pour toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement. Depuis ses désastres, elle voit dans l'instruction nationale une arme qui lui permettra de ressaisir son influence et son rang. Brisée par un coup de force, elle entend dire que la supériorité de la culture intellectuelle a pu se rencontrer du côté de ceux qui ont eu la gloire de nous vaincre, elle admet du moins que notre confiance trop haute en nous-mêmes nous a trompés, et elle veut fermement qu'il n'en soit plus ainsi. L'enseignement dans toutes les branches du savoir humain, l'enseignement à tous les degrés, tel est le mot d'ordre qui circule d'un bout de la France à l'autre. On peut regretter qu'il s'y mêle parfois le ton déclamatoire de la fausse démocratie, et que l'organisation des écoles se complique de discussions politiques et religieuses dont on exagère la portée. Quoi qu'il en soit, il y a là une résolution vraiment patriotique à laquelle tout bon citoyen s'associe avec empressement.

Parmi les branches d'instruction, l'enseignement approprié au commerce, à l'agriculture et à l'industrie mérite d'occuper une grande place. Le travail assidu, la bonne conduite, l'ordinaire emploi de l'intelligence, ne sont plus les seuls agens qui mettent un capital en valeur et assurent le maximum de production. Il faut y joindre non pas seulement l'instruction vulgaire, mais encore la science, et quelquefois la science la plus élevée. Les opérations si variées de l'agriculture et de l'industrie ne peuvent plus aujourd'hui se passer de la science. Lors de l'apparition des machines, on croyait que l'intelligence et l'adresse de l'homme allaient devenir superflues, et qu'il leur faudrait abdiquer devant la vapeur. C'est

le contraire qui est arrivé. Cette force nouvelle, appliquée au travail, a rendu plus nécessaire que jamais le déploiement des facultés humaines. Aussi, depuis l'exposition universelle de 1851, la France, l'Angleterre, et, à leur exemple, toutes les nations de l'Europe, ont compris l'absolue nécessité d'élever le niveau de l'instruction, d'accroître la part de la science dans l'enseignement, et d'éclairer la pratique par la théorie, en multipliant sous diverses formes les écoles techniques ou professionnelles. Sous l'action de la concurrence, de grands progrès ont été obtenus en France comme ailleurs.

La France n'avait pas attendu ce moment; elle peut même revendiquer une supériorité depuis longtemps acquise pour les hautes études industrielles, supériorité qui est due à l'École centrale des arts et manufactures, fondée à Paris il y a plus de quarante ans. Cette école s'est placée dès le premier jour au sommet de l'enseignement professionnel, et elle s'y est maintenue. Nous possédons ainsi le rouage le plus essentiel de cet enseignement spécial; il reste à organiser plus largement ce que l'on pourrait appeler l'instruction secondaire et l'instruction primaire pour les travaux de l'industrie. Dès 1863, une commission instituée par le ministère du commerce a examiné cette question en procédant à une enquête. Les documens qu'elle a publiés serviront de point de départ aux études que l'on reprendra sans doute prochainement, lorsque le gouvernement et l'assemblée nationale réorganiseront l'instruction publique dans son ensemble. Pour le moment, il nous a semblé utile de retracer l'histoire de l'École centrale des arts et manufactures, qui vient d'ajouter à son programme l'enseignement de la science agricole, et qui peut être considérée désormais comme un établissement complet, national, consolidé par une expérience déjà longue et digne de prendre rang parmi les écoles les plus renommées.

I.

Après l'effroyable crise de la terreur, la convention s'occupa des institutions d'enseignement. Cette assemblée qui, selon l'expression de M. Thiers, avait à la fois toutes les passions et toutes les grandes idées, voulut réaliser en cette matière le programme universel et unitaire que lui imposait la constitution nouvelle de la France. En même temps qu'elle décrétait l'instruction primaire, elle fondait l'École normale, les Écoles de droit et de médecine, le Conservatoire des arts et métiers et enfin l'École centrale des travaux publics. Cette dernière école, créée en 1794, prit l'année suivante le nom d'École polytechnique. Son enseignement, basé sur l'étude de la géométrie, de la mécanique, de la physique et de la chimie, était

destiné à former des ingénieurs pour les travaux civils et pour l'industrie; mais l'école, qui ne recevait d'abord que des élèves externes, ne tarda pas à être détournée de sa destination primitive. Dès 1804, sous l'empire, les élèves furent casernés, soumis au régime militaire et préparés exclusivement pour les services publics.

La période de paix qui suivit la chute de l'empire favorisa la reprise des travaux industriels. Dans cette nouvelle carrière, la Grande-Bretagne prit immédiatement le premier rang. Profitant de sa situation insulaire, elle avait échappé aux bouleversements qui, durant vingt années, couvrirent de ruines l'Europe continentale; son industrie et son commerce avaient supporté sans faiblir le poids des énormes dépenses de guerre qui chargent encore, après deux générations, la dette anglaise; ses ateliers n'avaient point subi de chômage, et elle conservait presque intacts les élémens de sa prospérité manufacturière. Alors que les autres nations de l'Europe venaient de laisser sur les champs de bataille l'élite de leur population, l'Angleterre, plus prodigue de son argent et de son crédit que de ses hommes, avait pu épargner l'outillage intellectuel qui règle le mouvement de l'industrie et garder son personnel d'ingénieurs. Ce personnel était nombreux et considéré. La profession d'ingénieur, dans un pays où l'exploitation des mines, la direction des grandes manufactures et l'introduction récente des machines lui fournissaient d'abondans emplois, était exercée non-seulement par les contre-maîtres intelligens sortis des ateliers, mais encore par les anciens élèves des universités, qui appliquaient avec succès aux procédés et aux manœuvres de l'industrie les principes de la science. Ce fut là, il n'en faut pas douter, l'une des causes de la supériorité qui fut acquise à l'Angleterre dès que la paix de 1815 remit le travail en activité et en honneur. La France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, avaient tout à reconstituer, les ateliers, les marchés et les hommes. Ces pays ne manquaient point d'ingénieurs habiles ni de savans; mais ils ne possédaient pas, comme l'Angleterre, un corps d'ingénieurs civils assez nombreux ni assez expérimenté pour diriger les opérations si compliquées de l'industrie.

En France, l'École polytechnique aurait pu dans une certaine mesure combler cette lacune. Il aurait fallu la réorganiser d'après les principes qui avaient inspiré la convention en 1794. Le gouvernement de la restauration ne jugea point qu'il fût convenable ni opportun de modifier sur ce point l'institution impériale; l'état avait besoin d'officiers pour les armes savantes et d'ingénieurs pour le service public. L'École polytechnique ne fournissait chaque année que le contingent nécessaire pour entretenir les cadres, en outre elle était déjà populaire et célèbre; il eût été imprudent de modi-

fier son régime, ses traditions et son enseignement. Aussi dans le programme des études, remanié en 1816, les sciences mathématiques et les hautes théories continuèrent-elles à former le principal objet de l'enseignement pour être ultérieurement appliquées dans des écoles spéciales à l'artillerie, au génie militaire, aux ponts et chaussées et aux mines. L'école n'a point eu à regretter que l'on ait respecté le caractère purement scientifique de ses cours; elle est demeurée la première école du monde, la plus renommée, la plus féconde en savans illustres : mais par son recrutement restreint, par la nature de ses études et par les sacrifices de temps et d'argent qu'elle exigeait des élèves, elle n'était pas en mesure de répondre aux besoins de l'industrie.

L'École centrale des arts et manufactures fut créée en 1829, et les fondateurs ne manquèrent pas de rappeler qu'ils se proposaient de faire revivre l'École des travaux publics, dont l'École polytechnique avait pris la place et changé le nom. L'honneur de cette création appartient à un petit groupe d'hommes éminens dans la science et dans l'industrie, qui mirent au service de l'œuvre nouvelle une persévérance et un talent d'organisation bien dignes d'être récompensés par le succès. Il faut citer, c'est justice, MM. Laval-lée, Dumas, Olivier et Pécelet, qui fondèrent de leurs deniers et de leur dévouement l'École centrale, ainsi que M. Benoît, qui fut associé aux premiers travaux et à la préparation des programmes. Qu'on le sache bien, une grande part de notre prospérité industrielle est due à leur initiative et à leur audace. Oui, il y avait de l'audace à fonder, à côté des écoles publiques et en face du monopole universitaire, un établissement privé qui prétendait concourir à la haute mission de l'enseignement. Aussi que de difficultés, que de préjugés à vaincre ! Heureusement les organisateurs de l'École centrale trouvèrent dans le ministre de l'instruction publique, M. de Vatisménil, un protecteur bienveillant et libéral, qui encouragea leurs premiers efforts et aplanit les obstacles que leur opposaient les traditions bureaucratiques. Ce patronage leur fit défaut à la chute du ministère Martignac, et l'école dut être soumise à la rétribution universitaire et aux autres formalités administratives. Sans doute, avec les idées qui prévalaient alors, on était presque coupable de tenter une entreprise utile en dehors du gouvernement; peut-être aussi le ministère savait-il mauvais gré aux fondateurs de l'école d'avoir institué un conseil de perfectionnement et de surveillance dans lequel figuraient dès lors à côté des noms purement scientifiques de Poisson, de Thénard, de Payen, de Brongniart, de d'Arcet, les noms politiques de Casimir Perier, de Laffitte, de Chaptal, et le nom d'Arago, dont l'astronomie était taxée d'op-

position. Les gouvernemens sont bien mal inspirés lorsqu'ils transportent dans le domaine intellectuel et scientifique la guerre des opinions, et ils commettent une grave maladresse quand ils laissent à leurs adversaires le patronage d'œuvres utiles. Il n'y eut assurément rien de politique dans la fondation de l'École centrale. Pourtant, par la force des choses et du temps, cette institution eut la bonne fortune de naître sous une étoile libérale, avec le patronage habilement invoqué de noms illustres et, pour ainsi dire, dans le courant d'idées qui entraînait alors tous les esprits éclairés. Elle était utile, elle allait devenir populaire. Recommandable à ce double titre, elle pouvait affronter les difficultés qui s'accumulent au début de toute entreprise, et qui ne lui furent pas épargnées.

Le premier prospectus a été publié en 1829, les cours devant s'ouvrir le 3 novembre de cette même année dans les bâtimens de l'hôtel de Juigné, où l'École centrale a conservé son domicile, agrandi par de nombreuses annexes. Ce document, qu'il est intéressant de relire aujourd'hui, trace dans les termes les plus nets le programme de l'enseignement industriel approprié aux travaux du génie civil, à la direction des manufactures, et même aux spéculations des capitalistes. Laissant à l'École polytechnique l'enseignement supérieur des mathématiques, aux écoles d'arts et métiers l'apprentissage professionnel, le programme de l'École centrale combine un cours d'études qui, en deux années, porte l'instruction des élèves assez haut pour qu'ils puissent appliquer indistinctement les principes aux diverses opérations du travail industriel. Plus tard, la durée des cours fut portée à trois ans; mais cette modification, conseillée par l'expérience, ne changea point d'une manière sensible le caractère de l'enseignement. Le principe admis dès l'origine et conservé depuis lors, c'est que l'unité de la science domine la variété des applications, et que les ingénieurs, les métallurgistes, les constructeurs de machines, les chefs d'usines, doivent s'instruire aux mêmes sources. Aujourd'hui cette vérité paraît vulgaire; à l'époque où elle fut pour la première fois exprimée et pratiquée, elle venait à l'encontre de toutes les idées reçues, et il fallait qu'elle tombât de haut pour être acceptée.

Dès la première année, 140 élèves suivirent les cours. Sur ce nombre, 48 avaient plus de vingt et un ans et quelques-uns plus de trente ans. On vit s'asseoir sur les bancs de l'école des élèves plus âgés que leurs maîtres; c'étaient des manufacturiers qui n'avaient point hésité à quitter l'usine paternelle pour venir demander à un enseignement nouveau les notions générales qui manquaient alors à la plupart de nos industriels. L'étranger fournit également son contingent d'élèves. La publication du programme avait suffi

pour révéler l'utilité de l'institution et pour exciter au dehors une émulation salubre. On sollicita la communication des portefeuilles du dessin et l'envoi des leçons sténographiées. Les cours de chimie, de physique, de géométrie descriptive et d'histoire naturelle, professés par des maîtres tels que MM. Dumas, Pécelet, Olivier et Brongniart, méritaient à tous égards l'attention publique, et devaient même exciter un vif sentiment de curiosité, car ils montraient comment la science la plus profonde pouvait se faire en quelque sorte la servante de l'industrie, s'associer aux opérations pratiques, relever et féconder par son utile intervention les plus humbles travaux professionnels. Il s'agissait de trouver le point juste où la science, qui ne saurait jamais descendre au-dessous d'un certain niveau, peut se rendre facilement accessible et parler la langue vulgaire à l'usage des praticiens. Il fallait créer un enseignement qui ne fût pas celui de la Sorbonne ni de l'École polytechnique, et qui demeurât immédiatement applicable à la direction des ateliers. À ce point de vue, les cours de l'École centrale présentaient un grand intérêt pour l'ensemble du professorat, en fixant les proportions et les limites d'une nouvelle branche d'enseignement.

La révolution de 1830 et l'invasion du choléra en 1832 retardèrent les progrès de l'École centrale, qui n'aurait pas été en mesure de se soutenir sans le généreux désintéressement de ses fondateurs. Pendant les premières années, les dépenses de l'École excédèrent les recettes; mais cette situation ne tarda pas à se modifier. Le conseil-général des manufactures et la Société d'encouragement pour l'industrie nationale avaient apprécié après enquête les services que l'école pouvait rendre à l'industrie; dès 1836, le gouvernement marquait son intérêt par l'allocation de plusieurs bourses, et il engageait les conseils-généraux des départemens à imiter son exemple : en 1837, la chambre des députés allouait un crédit de 17,000 francs pour faciliter le placement à l'école d'un certain nombre de jeunes gens se destinant aux carrières industrielles. C'était précisément l'époque où le travail de la production commençait à se transformer; les machines se substituaient à la main-d'œuvre, les grandes usines remplaçaient les petits ateliers; on s'occupait d'introduire en France les chemins de fer. Le conseil de l'école avait prévu et devancé ce grand mouvement en élargissant son programme d'études, et en instituant dès 1834 un cours spécial pour la construction des voies ferrées, qui jusqu'alors n'avaient formé qu'une sorte d'appendice dans les leçons consacrées à l'exploitation des mines. Aussi voit-on, dans la période de 1837 à 1840, le nombre des élèves s'élever à près de 300, et l'équilibre financier se rétablir avec un enseignement plus étendu

et plus complet. Dès ce moment, l'École centrale, qui n'avait eu que le mérite d'une œuvre utile, devient une spéculation prospère. Le nombre des candidats s'accrut chaque année : il fallut rendre plus difficiles les examens d'admission ; les établissemens d'instruction secondaire durent créer des cours spéciaux pour la préparation des élèves à l'École centrale. En un mot, la science industrielle était fondée ; les carrières civiles et indépendantes de l'état possédaient leur École polytechnique, d'où sortaient chaque année les jeunes gens destinés à diriger les manufactures, les mines et les chemins de fer. En 1850, le nombre des élèves dépassait 350 ; en 1856, il atteignait 450, et il se fût élevé à plus de 500, si l'exiguïté du local n'y avait fait obstacle.

Arrivée à ce point, l'école avait pris véritablement les proportions d'un établissement national. Telle était la pensée de ses fondateurs, qui consacraient à son perfectionnement la plus grande part des bénéfices annuels ; mais l'œuvre, assurée de vivre tant que vivraient ceux qui l'avaient organisée avec un coup d'œil si sûr et dirigée avec tant de dévouement, pourrait-elle se maintenir après eux avec le caractère exclusif d'utilité publique qu'ils avaient eu l'ambition de lui donner ? En outre le développement inespéré de l'école ne devait-il pas être au-dessus des forces d'une entreprise particulière ? Une école n'est pas une industrie : la noble fonction de l'enseignement ne se transmet pas comme une usine, et elle ne saurait être livrée sans dommage à l'action des lois qui régissent les successions individuelles. On voit dans certains pays, notamment en Angleterre, des fondations anciennes, des collèges, des hospices, des musées, qui, survivant à ceux qui les ont créées, ont traversé plusieurs générations, et conservent avec leur caractère primitif une prospérité durable. La législation française ne facilite pas au même degré ce genre de fondation ; nos mœurs ne s'y prêtent pas, et puis enfin, par l'effet de nos institutions, de nos lois, de nos habitudes, c'est le gouvernement qui prend parmi nous la charge et l'honneur des grandes entreprises. Il ne s'agit pas d'apprécier ici cet état de choses, qui est, selon les uns, la conséquence fâcheuse de notre ancien système de centralisation, et, selon les autres, le résultat nécessaire et logique de notre unité ; il suffit de constater le fait. Aussi le directeur de l'École centrale suivit-il les règles de la prudence en même temps que les inspirations du désintéressement lorsqu'il proposa en 1855, d'accord avec les fondateurs survivans, de céder gratuitement à l'état l'école, qui était alors en pleine prospérité.

Cette proposition, soumise au conseil d'état, y rencontra les objections les plus honorables. — Pourquoi, disait-on, reprendre à

l'industrie privée une institution qui prospère entre ses mains? Le gouvernement ne doit agir que dans le cas où l'action des particuliers est insuffisante; il est déjà surchargé de trop de soins; c'est une bonne fortune pour lui, pour le pays, lorsque l'intelligence, le dévouement, les sacrifices de simples citoyens, le dispensent d'intervenir directement dans les œuvres d'utilité publique. Au lieu d'absorber l'École centrale, il doit au contraire désirer qu'elle demeure telle qu'elle est, comme un signe de la puissance individuelle, comme un exemple. Il vaut mieux qu'il réserve son patronage pour les institutions utiles vers lesquelles ne se porte pas l'initiative privée, et dans cet ordre d'idées il lui reste encore tant à faire! — Cet avis était le plus juste hommage que l'on pût rendre aux fondateurs de l'École centrale; mais ceux-ci répliquèrent avec raison que cette doctrine libérale ne les rassurait pas sur l'avenir de l'établissement dont ils voulaient doter le pays. Insistant sur sa proposition, le conseil de l'école fut obligé d'expliquer comment le succès devait être attribué à un concours de circonstances, surtout de personnes, dont la pratique de l'association offre bien peu d'exemples. L'École centrale avait été fondée par des hommes entre lesquels il n'avait jamais existé aucune convention, pas même une convention verbale. Chacun d'eux, directeur, professeurs, avait collaboré à l'œuvre commune, sans autre lien que celui de l'intelligence, sans autre partage que celui de la peine, sans autre pensée que celle d'être utile. La mort avait commencé à faire des vides dans ce groupe d'hommes dévoués, et lorsque l'union intellectuelle aurait été forcément dissoute, quel serait le sort d'une institution qui reposait uniquement sur un contrat scientifique, non écrit, dont le code, plus impitoyable encore que la mort, viendrait détruire les clauses? Au surplus, quand il s'agit de grandes créations d'enseignement, le rôle individuel, qui est prépondérant et décisif au début, doit s'effacer un jour ou l'autre devant le rôle de l'état ou de la municipalité, c'est-à-dire de la puissance collective. Voici en quels termes s'exprimait à cet égard l'honorable directeur de l'école. « Si l'on remontait aux premiers temps de nos écoles spéciales, on verrait que presque toujours ce furent des hommes libres de leurs actions, passionnés pour leur entreprise et s'y consacrant tout entiers, qui en jetèrent les fondemens. Telle fut dans les temps modernes l'origine de l'École polytechnique. Telle fut aussi celle de la première école des sourds-muets, qui fut érigée en institution royale en 1791, après avoir été soutenue pendant douze ans des seuls deniers de l'abbé de l'Épée. Telle est encore, dans un ordre différent, l'origine de la colonie de Mettray, l'une des plus belles conceptions du

siècle, qui absorbe, sans partage et dans l'ombre, la vie de son fondateur, M. Demetz. Au contraire nous avons vu naguère l'École d'administration et l'Institut agronomique de Versailles ne pouvoir se fonder, entre autres raisons, parce que ceux qui en avaient conçu la pensée ne se mirent pas eux-mêmes à l'œuvre pour la réaliser. » Rien n'est plus vrai. L'initiative des particuliers peut créer un établissement, elle peut essayer à ses risques et périls ce que l'état ne veut pas risquer, il est désirable qu'elle continue pendant quelque temps à l'œuvre commencée la sollicitude et la passion paternelle; mais, une fois le succès obtenu, il arrive un moment où se manifeste la fragilité des œuvres individuelles. De même que les grandes usines sont obligées un jour ou l'autre de se consolider par le régime de l'association, de même les grandes écoles ne peuvent assurer leur avenir qu'en se constituant sous la forme de corporation ou en se livrant à l'état, qui n'est autre chose que la corporation nationale. Ce qui survit aux individus, c'est la pensée qui les a inspirés avec le souvenir et l'exemple du bien qu'ils ont fait. — Le gouvernement résolut enfin d'accepter l'offre qui lui était soumise, et, par la loi du 19 juin 1857, l'École centrale des arts et manufactures devint un établissement de l'état.

II.

En prenant possession de l'École centrale, le gouvernement eut le bon esprit de n'apporter aucune modification à l'organisation intérieure ni au système d'enseignement. Il profita des ressources qui lui étaient léguées pour augmenter le nombre des professeurs et pour aménager le local, devenu trop restreint, de manière à recevoir un plus grand nombre d'élèves; mais il conserva fidèlement le plan d'études, le mode d'admission, la discipline intérieure, sous la direction du conseil de perfectionnement. Tout se bornait à un changement d'état civil; l'institution demeurait intacte. On peut donc apprécier, d'après une expérience qui déjà remonte à plus de quarante ans, le régime administratif de l'École centrale, régime qui s'écarte, sur plusieurs points essentiels, de celui qui est adopté dans la plupart des écoles publiques avec lesquelles la comparaison peut s'établir.

Bien qu'ils soient admissibles dès l'âge de dix-sept ans, les élèves ne sont point casernés comme ceux de l'École polytechnique et de l'École normale. Ils ne passent que la journée à l'école, de huit heures et demie du matin à quatre heures du soir, et ce temps est employé à l'audition des cours, aux examens, à l'étude du dessin, qui tient une grande place dans l'enseignement, ainsi qu'aux mani-

pulations chimiques, pour lesquelles sont installés de nombreux laboratoires. Le système de l'externat, en vigueur dans les universités anglaises, est pratiqué moins volontiers en France. On y voit des dangers de plus d'un genre, surtout dans une résidence telle que Paris. Cependant l'exemple de l'École centrale semble décisif. L'externat offre l'avantage de laisser une partie des élèves sous l'influence de la vie de famille; les autres puisent dans leur émancipation précoce le sentiment de la responsabilité. Du reste, grand nombre de ces jeunes gens sont destinés à occuper, au sortir de l'école, des emplois qui les éloignent de leur foyer et les obligent, dès le début de leur carrière, à ne relever que d'eux-mêmes. Appelés à diriger des travaux, c'est-à-dire à exercer le commandement sur des hommes, il n'est pas inutile qu'ils sachent de bonne heure, par leur propre expérience, ce que rapporte une vie régulière et ce que coûtent les écarts de conduite. La discipline intérieure ne connaît pas d'autres peines que la réprimande et l'exclusion, et celle-ci peut être prononcée non-seulement pour les fautes légères qui seraient fréquemment répétées, mais encore pour le simple insuccès dans les études. Lorsqu'un élève est reconnu trop faible pour suivre utilement les cours, le conseil de l'école prononce son exclusion. C'est par là que se maintiennent, à l'intérieur comme au dehors de l'école, le niveau de l'enseignement et la forte discipline. Obligés de rédiger les leçons auxquelles ils ont assisté et soumis à de fréquens examens, les élèves doivent consacrer à l'étude la plus grande partie du temps qu'ils ne passent pas à l'école, ils demeurent sous l'incessante dépendance du travail, et ils ne pourraient, sous peine de risquer leur avenir, se soustraire aux conditions d'assiduité rigoureuse que leur impose la régularité quotidienne des cours. Le conseil de perfectionnement veille avec le plus grand soin à ce que les prescriptions soient observées, de même qu'il intervient dans tous les détails de l'administration et de l'enseignement. Cette intervention constante entretient la discipline, le respect et l'affection chez les élèves, le dévouement chez les professeurs, et elle montre la différence qui existe sous ce rapport entre les écoles de l'état, où chaque professeur s'isole dans son cours, et l'École centrale, où chacun s'intéresse à tous et tous à chacun. De là en outre l'esprit de corps qui se maintient entre les élèves externes de l'École centrale aussi étroit que parmi les élèves des établissements soumis au régime de l'internat.

Dans les Écoles de droit et de médecine, le système d'études et d'examens est tout différent. La présence assidue aux cours est réglementaire, mais on sait qu'elle n'est pas réelle, et il faut croire que cette prescription rencontre d'insurmontables difficultés, puisque les

efforts les plus louables, renouvelés à diverses époques, n'ont pu obtenir qu'elle fût observée. Quelques examens séparés par de longs intervalles fournissent à la Faculté le seul moyen de constater ou plutôt de supposer le degré d'assiduité et de travail pour chaque étudiant, et il est notoire que bon nombre de jeunes gens, au lieu de travailler régulièrement et d'une façon continue, ne travaillent sérieusement que pendant les semaines qui précèdent l'examen. Dès lors l'emploi du temps des étudiants en droit et en médecine n'est pas réglé comme il le serait, si, à l'instar de ce qui se pratique à l'École centrale, de fréquens examens partiels sur les différentes parties du cours étaient ajoutés aux examens généraux. L'externat, qui effraie tant de familles, n'est point dangereux pour les élèves de l'École centrale, grâce à un système très simple qui, s'appliquant à cinq cents jeunes gens, assure le studieux emploi des heures passées en dehors d'une surveillance immédiate.

On peut justifier par des motifs particuliers le régime du casernement ou de l'internat pour l'École polytechnique et pour l'École normale. Cependant l'exemple de l'École centrale apporte un excellent argument à l'opinion contraire. En examinant cette question si grave en matière d'enseignement, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes sous l'influence d'habitudes prises et de traditions qui nous viennent d'une époque où la caserne était fort en honneur. La réorganisation des écoles spéciales et des lycées date du premier empire. Sans méconnaître ni diminuer le mérite des créations qui remontent à cette période et dont la plupart subsistent encore, il est permis de rappeler que l'empreinte autoritaire et militaire y était partout marquée. On enseignait dans les lycées l'école du peloton; l'uniforme et les grades étaient introduits partout; l'internat devait s'ensuivre comme étant le premier degré de la caserne. Nos colléges et la plupart de nos écoles spéciales ont conservé ce régime qui a résisté à plusieurs révolutions et à deux républiques. Il est difficile de réagir contre de telles traditions. Cependant, si l'on imaginait de faire table rase et de reconstituer un système, ne faudrait-il pas tenir grand compte des avantages que présenterait, au moins pour les écoles supérieures, le régime de l'externat? En Angleterre, aux États-Unis et en Allemagne, les jeunes gens, livrés à eux-mêmes dès l'âge de dix-sept à dix-huit ans, sont mieux préparés à la bataille de la vie; ils ont généralement l'esprit plus réfléchi et l'âme mieux trempée : ils acquièrent plus tôt la force morale, et, quant au travail, la valeur économique. Est-ce là, comme on le dit souvent, un privilège de la race anglo-saxonne? Faut-il attribuer cette précocité d'intelligence et d'action aux habitudes mercantiles et aux mouvemens d'émigration que l'on observe

particulièrement chez ces peuples? Quoi qu'il en soit, l'éducation nationale y est pour beaucoup : elle hâte le moment où chaque génération commence à porter ses fruits. Dès l'âge de vingt ans, un Américain ou un Anglais est mûr pour le travail, il a connu les premiers périls de l'indépendance et couru les risques de la responsabilité personnelle. Pour le Français, la majorité morale est plus tardive, et l'on doit s'en prendre, au moins pour une part, au régime d'internat dans les lycées, qui conservent les élèves jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Aux dangers d'une émancipation qui semblerait trop prompte, on peut opposer avec succès le frein du travail. C'est ici que le mode d'enseignement est d'une importance capitale. Les cours qui sont en quelque sorte rivés l'un à l'autre, les leçons qui se succèdent sans interruption, les examens fréquens, tiennent lieu de la plus sévère discipline. La dissipation n'a point de prise lorsque l'étude est solidement installée dans la vie des jeunes gens. C'est à cela qu'il faut viser en laissant aux étudiants la liberté sans loisirs.

Les élèves de l'École centrale ont justifié de tout temps, par leur esprit de discipline à l'intérieur de l'école et par leur conduite au dehors, les réglemens très libéraux qui leur sont appliqués. Ils ont eu la sagesse de ne point prendre part à nos agitations politiques, ils n'ont jamais revendiqué une place dans les manifestations parisiennes, ni mérité la moindre citation dans le calendrier des révolutions. Nul doute qu'ils ne soient, comme tous les jeunes gens, fort épris de la liberté; il leur serait permis, à eux aussi, d'invoquer les traditions libérales en rappelant que les noms d'Arago, de Casimir Perier et de Jacques Laffitte ont figuré sur la liste de leur conseil de perfectionnement, et ils auraient pu, comme tant d'autres, rechercher la popularité qui s'attache trop souvent aux opinions bruyantes. Les exemples et les séductions ne leur ont pas manqué; ils y ont résisté. Cette bonne tenue, qui leur fait honneur, doit être attribuée en grande partie au régime de l'école, qui ne tolère point d'élèves amateurs, et qui, avec son système d'études obligatoires strictement limitées à trois années, ne permet en quelque sorte aucune fissure par laquelle puissent pénétrer les distractions révolutionnaires.

Il n'est pas inutile de s'arrêter à ces détails, qui montrent, contrairement aux opinions reçues, que l'externat, sagement dirigé, peut être sans péril pour les jeunes gens, sans inconvénient pour les familles, sans embarras pour le gouvernement. Au moment où toutes les pensées sont tournées vers le développement des institutions d'enseignement, alors que nos anciennes écoles sont à la veille de recevoir de l'extension et que de nouvelles écoles doivent être

créées, il y a certes un grand intérêt, ne serait-ce qu'au point de vue financier, à étudier de très près les résultats de ce régime. Les écoles dont les élèves sont casernés coûtent fort cher de construction et d'entretien; elles exigent de vastes espaces, des bâtimens spacieux, un personnel considérable pour la surveillance. L'externat supprime une partie des dépenses d'établissement et d'administration. S'il était adopté d'une manière plus large dans notre système d'études, l'état, les départemens et les villes, dont les ressources budgétaires sont aujourd'hui très restreintes, pourraient utiliser au profit d'un plus grand nombre d'écoles les sacrifices que chacun est disposé à faire dans l'intérêt de l'éducation nationale.

En 1829, lors de la fondation de l'École centrale, le prix de l'enseignement annuel fut fixé à 600 francs. On le porta à 800 francs en 1831, et il a été depuis cette époque maintenu au même taux. Les études se prolongeant pendant trois années, la somme que chaque élève verse dans la caisse de l'École est de 2,400 francs; il doit en outre pourvoir à toutes ses dépenses d'entretien personnel, logement, nourriture, vêtement, etc., ce qui coûte au moins 1,200 fr. par an, soit 3,600 francs pour les trois années. D'après ces calculs, le prix d'éducation ou, si l'on aime mieux, le prix de revient d'un ingénieur civil serait de 6,000 francs environ, somme un peu supérieure à ce que coûte l'instruction d'un licencié en droit, et inférieure aux frais du doctorat en médecine. On pourrait croire à première vue que l'enseignement à l'École centrale est trop coûteux, surtout si l'on fait la comparaison avec les tarifs des institutions analogues qui sont établies à l'étranger, en Suisse, en Allemagne et en Belgique. Cette critique n'est pas fondée. C'est avec réflexion et par système que les organisateurs de l'École ont adopté un prix qui en 1831 devait paraître assez élevé. Il ne s'agissait pas seulement d'assurer par un chiffre suffisant de recettes l'équilibre du budget et de faire face aux besoins très dispendieux d'un enseignement scientifique qui exigeait le concours de professeurs habiles, un matériel de laboratoire, une bibliothèque et des collections. On voulait en même temps que le personnel des élèves se recrutât autant que possible dans les familles aisées qui s'adonnaient à l'industrie ou au commerce, et qui étaient en mesure de fournir immédiatement aux jeunes ingénieurs sortant de l'école un emploi convenable. Ouvrir trop facilement la porte de l'école, c'eût été risquer d'attirer des vocations factices, d'avoir en fin de compte plus de fruits secs que d'ingénieurs ou de jeter sur le pavé des mécaniciens sans ouvrage. Il n'était donc pas indifférent de maintenir à un taux élevé le prix de la pension; l'école ne recevait ainsi que des élèves de choix, décidés à suivre la carrière industrielle et

sachant à l'avance dans quelle branche de travail, souvent même dans quelle usine ils utiliseraient leurs études. Du reste ce système de recrutement, que l'on aurait tort de juger aristocratique et qui était simplement pratique, n'excluait pas les jeunes gens sans fortune qui, soit dans les collèges, soit dans les écoles d'arts et métiers, avaient fait preuve d'heureuses dispositions pour la science industrielle. L'instruction de ces sujets d'élite était facilitée par l'allocation de bourses et de demi-bourses. L'égalité démocratique était sauvée.

Le gouvernement s'est conformé, sous ce rapport, aux traditions de l'école. Celle-ci, lorsqu'il en a pris la direction, contenait à peu près le maximum du nombre d'élèves qu'elle pouvait recevoir. Chaque année, les candidats affluaient. Il n'était donc pas à propos d'abaisser les frais d'études, puisque, selon le langage de l'économie politique, la demande excédait l'offre, et il était à coup sûr préférable de consacrer les bénéfices annuels au perfectionnement des cours et à l'augmentation du nombre des bourses. C'est ainsi que l'on a procédé. L'École centrale, qui a son compte spécial annexé au budget du ministère de l'agriculture et du commerce, ne coûte rien à l'état. Elle vit et prospère par ses propres ressources, et nous dirons plus loin comment les économies, sagement ménagées, l'ont mise en mesure de se compléter par la création de l'enseignement agricole.

L'école a, dès l'origine, ouvert libéralement ses classes aux élèves étrangers. Elle est réellement internationale et cosmopolite. D'après une statistique produite par M. Perdonnet, sur 4,560 élèves admis depuis son origine jusqu'au 1^{er} janvier 1864, on comptait 1,114 étrangers, soit près du quart. Les nations qui envoient le plus d'élèves sont la Suisse, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, l'Italie, la Grande-Bretagne, les deux Amériques. Il vient des étudiants de la Turquie et de l'Hindoustan. Aussi la plupart des gouvernemens étrangers ont-ils eu la pensée d'organiser des écoles similaires, et il existe déjà en Suisse, en Angleterre, en Allemagne et en Belgique, des établissemens considérables, où la science industrielle est enseignée avec succès. Aux États-Unis, de généreux citoyens ont fondé à grands frais des instituts à l'instar de l'École centrale. Malgré ces concurrences dont quelques-unes deviennent redoutables, notre école a su conserver jusqu'ici son prestige et sa clientèle à l'étranger. Elle a pour elle la solidité de la méthode, l'harmonieuse combinaison des cours, des professeurs et des répétiteurs dont le mérite et l'expérience seraient difficilement égalés, en un mot la force acquise et la réputation faite. Elle a de plus, dans toutes les parties du monde, de nombreux

témoins de son enseignement. Comme ingénieurs et même comme personnages politiques, car aujourd'hui l'industrie mène à tout, ses anciens élèves occupent dans leur pays les plus hautes fonctions. Qu'il nous soit permis, dans notre infortune nationale, d'éprouver quelque consolation en voyant circuler ainsi partout la marque de notre puissance intellectuelle! Ces étrangers, nos cliens et nos élèves, doivent à la France gratitude et respect; volontairement ils sont venus lui demander avec la science leur instrument de travail, de renommée et de bien-être, ils ne sauraient oublier le profit qu'ils ont retiré de nos leçons et qu'ils ont ensuite répandu autour d'eux. Certes il est bien honorable pour la France que des Anglais, des Américains, des Allemands sollicitent par le concours l'admission dans ses écoles. Rien n'est perdu, ou plutôt tout peut se réparer, tant que nous conserverons la réputation de notre enseignement. L'influence est là, ainsi que la force. Nous avons d'ailleurs un intérêt direct à ce que le gouvernement, devenu propriétaire de l'École centrale, continue à bien accueillir les élèves étrangers. Ceux-ci, de retour dans leur pays en qualité d'ingénieurs, de manufacturiers ou de négocians, conservent avec nous d'utiles relations de confraternité, qui ne sont pas indifférentes pour le mouvement de nos affaires ni pour la carrière de leurs anciens camarades. La France, où ils ont appris ce qu'ils savent, occupe naturellement dans leurs souvenirs et dans leur affection une place privilégiée.

Lors de l'enquête qui a été ouverte en 1863 sur l'enseignement professionnel, on a examiné avec beaucoup de soin la question de savoir si les écoles techniques ne devraient pas organiser des ateliers modèles à côté des amphithéâtres où les cours sont professés, de telle sorte que l'élève pût s'initier à la pratique en même temps qu'à la théorie. On a cité diverses écoles, même du degré supérieur, où ce système est adopté. Les fondateurs de l'École centrale n'ont point jugé qu'il convînt de l'introduire dans leur plan d'études, qui avait pour principal objet la connaissance des principes sur lesquels repose la science industrielle. Deux années, puis trois, leur parurent à peine suffisantes pour donner aux élèves le degré nécessaire d'instruction théorique et les notions du dessin. Il fallait, suivant eux, laisser aux écoles d'arts et métiers et aux établissemens d'apprentissage les exercices du travail manuel. Indépendamment des difficultés matérielles d'installation dans un local qui ne devait pas tarder à devenir trop exigü, le mélange des deux enseignemens aurait eu l'inconvénient de diminuer le nombre d'heures consacrées chaque jour aux études scientifiques et il n'eût été que d'un profit très restreint et fort contestable, car, s'il est nécessaire qu'un ingénieur ou un constructeur de machines connaisse

parfaitement les matières, les outils et les rouages, il n'est pas indispensable qu'il sache travailler de ses mains. Il combine et dirige les opérations, il n'opère pas lui-même. Rien n'empêche d'ailleurs qu'à la sortie de l'école il entre comme ouvrier dans un atelier; c'est ce que font beaucoup d'ingénieurs-mécaniciens, et alors cet apprentissage, dans la mesure où il est utile, peut être très rapide.

Le meilleur argument à invoquer en faveur du système d'études, c'est le résultat. Si l'on parcourt la liste des élèves qui depuis quarante ans sont sortis de l'École centrale avec le diplôme ou le certificat de capacité, on rencontre la plupart des noms qui ont marqué dans les grandes œuvres industrielles de notre époque; on observe également que tel élève qui a obtenu le diplôme dans la section des métallurgistes ou des chimistes a changé facilement de carrière et s'est fait constructeur ou mécanicien, les fortes études théoriques qui sont communes à toutes les sections se prêtant à cette apparente transformation. Dans la période quinquennale de 1853 à 1857, le nombre des ingénieurs sortis de l'École centrale avait été de 76, année moyenne. Sous la direction de l'état, l'effectif des élèves s'étant augmenté, la moyenne quinquennale s'est élevée à 111 par an de 1858 à 1862, et à 133 par an de 1863 à 1867. Ce chiffre ne pourra pas être sensiblement dépassé, car il importe, dans l'intérêt même de l'école, que les examens de sortie continuent à être sévères. Les jeunes ingénieurs se dispersent sur tous les points de la France et du monde; ils se partagent entre toutes les branches d'industrie. Les chemins de fer, français ou étrangers, en emploient un très grand nombre. Dans quelques compagnies, le personnel de la direction, de l'inspection et du service des dépôts est composé en grande partie d'anciens élèves de l'École centrale.

La construction et l'exploitation des chemins de fer se sont développées fort à propos pour ouvrir une carrière à ceux qui n'avaient pas à l'avance leur place assignée dans les forges ou dans les grandes usines. Jusqu'ici l'encombrement ne s'est pas produit, c'est-à-dire que les ingénieurs civils trouvent encore assez facilement des emplois. Si l'industrie suit sa marche normale, le contingent annuel des ingénieurs civils que peut fournir l'école n'excédera pas les besoins. Il est prudent toutefois de se prémunir contre les éventualités défavorables. Le jeune homme qui entre à l'École polytechnique est assuré d'une carrière militaire ou civile au service de l'état : il n'en est pas de même pour celui qui entre à l'École centrale. Il convient donc de rechercher quels seraient les emplois nouveaux qui pourraient être confiés utilement à cette catégorie d'ingénieurs. Par une circulaire adressée aux préfets en 1870, le

ministre de l'intérieur, M. Chevandier de Valdrôme, ancien élève de l'École centrale, a recommandé de les admettre à concourir pour les fonctions d'agens-voyers dans les départemens. Depuis l'allocation extraordinaire de 100 millions accordée par la loi du 11 juillet 1868 pour les chemins vicinaux, ces fonctions sont devenues plus importantes, et l'ancien personnel a cessé presque partout d'être suffisant. Dans les contrées riches, la voirie vicinale dépense des sommes très considérables à titre de construction et d'entretien; dans les pays pauvres et montagneux, elle offre des difficultés qui exigeraient la surveillance d'ingénieurs plus habiles que ne le sont d'ordinaire les agens-voyers de canton. En outre, ces ingénieurs dirigeraient les nombreux travaux de digues, de canaux d'irrigation, de reboisement, etc., que les communes et les habitans ont à faire exécuter, et pour lesquels la présence d'un homme de l'art est nécessaire. Le service des ingénieurs des ponts et chaussées est tellement chargé que ces fonctionnaires ne peuvent pas, malgré leur bon vouloir, accorder à ces modestes travaux l'attention qu'ils méritent. Il serait donc bien désirable que la voirie vicinale fût réorganisée de manière à introduire plus largement dans ses cadres des ingénieurs possédant les connaissances variées et approfondies que l'on acquiert à l'École centrale. Il faudrait sans doute augmenter les traitemens, qui dans certains départemens sont tout à fait dérisoires; mais ce surcroît de frais serait compensé par l'économie d'un entretien mieux entendu et par les services de toute nature qu'un ingénieur plus instruit serait appelé à rendre autour de lui. En prenant à son compte l'École centrale, l'état s'est imposé le devoir de veiller à l'avenir de ces jeunes gens qui reçoivent de lui un diplôme officiel et dont il est intéressé à employer l'aptitude. Les bienveillantes intentions manifestées à ce sujet par le ministre de l'intérieur en 1870 méritent donc d'être accueillies par les conseils-généraux.

Le gouvernement n'a point à regretter d'avoir respecté dans tous ses détails l'organisation de l'École centrale, de lui avoir conservé son autonomie, son budget et son conseil de perfectionnement, au sein duquel siègent encore deux de ses fondateurs, MM. Dumas et Lavallée, gardiens fidèles d'une tradition qui s'est toujours montrée prompte pour les progrès. Sur la demande de ce conseil, une importante innovation vient d'être réalisée par la création d'une section d'agriculture dans l'enseignement de l'école. Il nous reste à exposer les motifs de cette mesure ainsi que les moyens d'exécution.

III.

L'Institut agronomique de Versailles, créé par la loi du 3 octobre 1848, qui avait réorganisé l'enseignement professionnel de l'agriculture, fut supprimé par le décret du 17 septembre 1852. Il avait à peine vécu trois ans. L'institut se composait d'une école pour l'instruction théorique et d'un domaine annexe pour les études pratiques. Il était convenablement doté sur le budget de l'état; les professeurs, élus à la suite de concours qui avaient été très brillants, jouissaient d'une légitime renommée; il avait à sa disposition une ferme, un bon matériel, des bestiaux. Malheureusement les élèves furent peu empressés, et la dépense annuelle était assez lourde. Il nous souvient d'avoir entendu à l'assemblée législative un honorable député critiquer l'inutilité de cette dépense, dénoncer en pleine tribune la vache qui mangeait son berger, et crier haro sur un baudet récalcitrant qui tondait sans profit le pré de Versailles et gaspillait l'herbe du budget. On rit beaucoup, et l'on vota cette fois encore; mais en France l'esprit est impitoyable, et les saillies peu consciencieuses d'un spirituel député de la Gironde ne furent pas sans quelque influence sur la décision qui supprima l'Institut agronomique. Il était facile de montrer qu'en trois ans cette école n'avait encore rien produit, de plaisanter une fois de plus sur la culture de laboratoire ou d'amphithéâtre, et de condamner, sous prétexte d'économie, une création très sérieuse. Le gouvernement commit une faute en se décourageant trop tôt et en sacrifiant l'école nouvelle aux préjugés des indifférens ou aux lazzis de quelques gens d'esprit. L'agriculture est une science; pour toute science, il faut un enseignement, et cet enseignement doit s'étendre à tous les degrés, en commençant par les plus hauts. Voilà ce que l'on avait compris en 1848, et ce que l'on eut le tort d'oublier en 1852.

Ce fut sous d'autres formes que le gouvernement de l'empire manifesta pour l'agriculture une sollicitude qu'il serait injuste de méconnaître. Il entretint les fermes-écoles, facilita la fondation de chaires libres d'agriculture, encouragea les publications scientifiques; mais ce qu'il favorisa particulièrement, ce fut l'organisation des comices agricoles et des concours régionaux. Les comices fournissaient aux campagnes l'occasion de fêtes populaires, et les concours étaient célébrés, on s'en souvient, avec une grande solennité. Il y avait dans ces réunions presque autant de politique que d'agriculture; le gouvernement, désireux de conserver les sympathies du grand nombre, s'appliquait naturellement à rechercher les combi-

naisons qui pouvaient plaire aux foules, multiplier les fêtes locales et répandre au milieu de populations bien disposées les habiles paroles accompagnées de croix d'honneur, de médailles et de primes. On ne saurait vraiment l'en blâmer, quand on voit que tous les gouvernemens agissent à peu près de même. S'il est permis cependant de critiquer la pompe et l'ostentation de ces cérémonies rurales, on commettrait une grave injustice en contestant l'influence très heureuse que celles-ci ont exercée sur l'agriculture. Les concours régionaux ont fait connaître dans chaque partie de la France les inventions utiles, les nouveaux instrumens, les procédés les plus perfectionnés. Les comptes-rendus des comices, les procès-verbaux des chambres ou sociétés d'agriculture révèlent d'immenses progrès dus à la collaboration d'hommes instruits et modestes, qui travaillent, cultivent, produisent, savent bien parler, bien écrire et bien penser, au fond de nos départemens, loin des académies, des écoles et des ministères. C'est ainsi que, par une action constante dont il convient de partager le mérite entre le gouvernement et les associations locales, l'agriculture a réellement prospéré en France, et qu'après avoir apprécié les améliorations dont elle était redevable à un commencement de science, elle en est venue à désirer elle-même la création d'un établissement scientifique qui fût consacré à son enseignement. Ce vœu fut exprimé lors de l'enquête agricole qui eut lieu dans les dernières années de l'empire; on sollicita la résurrection de l'institut de Versailles. L'École centrale des arts et manufactures s'est fort heureusement trouvée là pour réaliser sans plus de retard une mesure que rendait très difficile la situation de nos budgets.

Dès 1829, les fondateurs de l'École centrale avaient examiné s'ils comprendraient l'agriculture parmi les sciences industrielles dont ils se proposaient d'enseigner la théorie. La combinaison fut alors écartée. On craignit sans doute de trop étendre le programme des études, et il parut plus sage de s'en tenir aux sciences qui se rattachaient le plus directement au travail des grandes manufactures, de la construction et des mines. A cette époque d'ailleurs, si l'agriculture était populaire, la science agricole ne l'était pas; bien que, depuis Olivier de Serres, de grands esprits se fussent adonnés à l'étude des champs, et qu'ils eussent produit des ouvrages où sont décrites avec précision les lois immuables de la nature, il subsistait dans les campagnes un vieux préjugé contre les livres. Les ignorans continuaient à peiner dans les anciens sillons; les habiles n'imaginaient pas que l'on pût enseigner ni apprendre la culture ailleurs qu'à la ferme : les uns et les autres se défiaient des savans. Il eût donc été prématuré de créer un enseignement qui, selon toute

probabilité, n'aurait recruté que très peu d'élèves, et, d'après les idées qui prévalaient alors, il aurait semblé fort étrange que l'on s'avisât d'implanter une école d'agriculture dans un quartier du vieux Paris! En 1848, le gouvernement et l'assemblée nationale établirent l'Institut agronomique à Versailles et le dotèrent d'une ferme. L'opinion publique était même assez disposée à ne considérer l'institut que comme une annexe de la ferme; on ne pouvait déceimment professer l'agriculture qu'en plein champ, au milieu des épis et des bestiaux.

Ces idées, qui s'appuyaient en apparence sur le vulgaire bon sens, tendirent peu à peu à se modifier, à mesure que l'union de l'agriculture et de l'industrie devint plus intime, et l'influence de l'École centrale ne fut pas étrangère à cette évolution. On vit par exemple la production du sucre de betterave confondre les intérêts de la ferme et de l'usine. Dans beaucoup d'autres branches de travail, les progrès mécaniques réagirent de même sur l'état de l'agriculture, incitée à produire plus abondamment et plus vite. De la fabrique, l'esprit d'invention et de perfectionnement s'étendit aux champs, et bientôt l'agriculture voulut être organisée, outillée, comme une grande usine. Elle s'adressa donc à l'industrie, qui lui fournit des capitaux, des procédés, des ingénieurs, et qui, en échange des bras qu'elle lui enlevait, lui prêta des intelligences fortifiées par l'étude. Que l'on observe les progrès de l'agriculture et les progrès de l'industrie dans les différentes régions de la France, on verra qu'ils sont parallèles, et que les seconds ont toujours pris l'avance sur les premiers. Partout où l'industrie s'est développée, l'agriculture est devenue plus productive et plus prospère; partout où la science a créé et agrandi les manufactures, les procédés agricoles se sont perfectionnés. Donc la science qui formait les ingénieurs de mines ou d'usines, la science pure était bienfaisante aussi pour les campagnes; elle n'était point l'ennemie des saines pratiques, elle valait mieux que la routine, qui, se décorant du nom d'expérience, ne consulte que les signes du calendrier et les éphémérides des almanachs. Ce fait, qui ne pouvait manquer de frapper tous les yeux, était à lui seul un premier et positif enseignement. Il était clair que l'agriculture devait prendre modèle sur l'industrie.

D'un autre côté, l'on voyait des jeunes gens armés d'un simple diplôme arriver dans des usines où s'exécutent les travaux du caractère le plus technique, puis se trouver promptement en état de surveiller et de diriger les contre-maîtres : on apprenait que leur concours avait apporté des procédés utiles, des économies, des profits. Où donc avaient-ils appris toutes ces choses? Comment leur

inexpérience se montrait-elle si habile? Enfin l'on remarquait qu'un certain nombre d'ingénieurs sortis de l'École centrale avec le diplôme de métallurgiste ou de chimiste avaient facilement changé de carrière pour diriger avec succès des exploitations agricoles. En présence de ces indices multipliés, il était impossible de résister à l'évidence. Chacun devait être convaincu que l'agriculture et l'industrie procèdent de la même source, que tout ce qui est travail, c'est-à-dire tout ce qui exige l'effort de l'intelligence humaine, s'éclaire au même rayon, et que cette source unique, ce commun rayon, c'est la science. La cause de la théorie et du haut enseignement était gagnée. D'abord l'agriculture s'était faite industrielle; ensuite, à l'exemple de l'industrie, elle est devenue scientifique. Telles ont été les phases logiques et rapides de cette évolution, à la fin de laquelle l'agriculture a senti la nécessité d'avoir, comme l'industrie, un corps d'ingénieurs. En outre il n'est pas absolument indispensable que ces ingénieurs soient formés et instruits au milieu des champs, ni que les chaires d'enseignement soient placées dans une étable; l'école peut même s'épargner le séjour à Versailles, concession faite aux préjugés du temps; professeurs et élèves n'ont qu'à s'installer bravement à Paris, car le véritable siège de l'école est là où réside la science, et, par suite d'une prédilection contre laquelle il est inutile de lutter, la science aime à se concentrer dans ces grands foyers qui s'appellent les capitales.

Ainsi se vérifie de la manière la plus complète la pensée qui inspirait les fondateurs de l'École centrale lorsqu'ils rédigeaient, en 1829, leur programme d'enseignement industriel, fondé sur la théorie. Le même principe convient à l'enseignement de l'agriculture. « Il n'existe pas, dit M. Dumas, de mécanique, de physique, de chimie ni d'histoire naturelle agricoles. Celui qui possède les vrais sentimens de ces sciences les applique à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie, et descend des principes aux faits particuliers. Celui qui en ignore les règles et les méthodes remonte difficilement, au contraire, des faits qu'il ne sait pas voir à des principes qu'il ne connaît pas et qu'il serait obligé de découvrir ou d'inventer (1). » Par conséquent, avec la science et la méthode, telles qu'elles sont professées à l'École centrale, on peut instruire des ingénieurs agricoles aussi bien que des ingénieurs industriels. Pour

(1) M. Dumas a publié la note qu'il avait adressée à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, au nom du conseil de perfectionnement de l'École centrale, pour proposer l'organisation de l'enseignement agricole. Dans ce travail, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences a exposé les principes et la méthode du nouvel enseignement. Il y a là, en quelques pages, tout un programme de science et d'études qui se recommande à l'attention publique.

les uns comme pour les autres, on maintient les mêmes conditions d'admission : les études de la première année demeureront communes ; quelques cours spéciaux, comportant 60 leçons pendant chacune des deux autres années, seront substitués, pour les élèves de l'agriculture, à un nombre égal de leçons détachées sans inconvénient de l'enseignement industriel. On estime que 25 ou 30 élèves suivront chaque année les cours agricoles pour obtenir à la fin de leurs trois années d'études un diplôme spécial.

Le gouvernement s'est empressé d'approuver le nouvel enseignement, qui n'imposera aucune charge au budget. Il a promis d'accorder toutes les facilités pour que les élèves soient admis à visiter à Paris et dans les départements les écoles, marchés et collections qui se rapportent à l'objet de leurs études, et il rétablira les missions à l'étranger que le ministère de l'agriculture avait mises autrefois à la disposition des trois meilleurs élèves de l'institut de Versailles. Dans ces conditions et par des combinaisons habilement préparées, l'école se propose de créer une pépinière d'hommes d'élite, capables soit d'administrer de grands domaines, soit de remplir avec compétence les fonctions publiques qui intéressent l'agriculture, soit de se consacrer au professorat. On ne saurait imaginer un procédé plus simple ni plus certain pour faire revivre l'institut agronomique qui avait été fondé en 1848.

Les décisions récemment prises achèvent de constituer solidement, pour toutes les branches de travail, le haut enseignement professionnel. La regrettable lacune qui subsistait encore sera comblée. Il reste à examiner si l'École centrale, avec son organisation définitive et son effectif de cinq cents élèves, peut suffire à tous les besoins. Cette question, que l'on a déjà étudiée en 1863, est destinée à se reproduire, et elle paraît vivement controversée. Les uns estiment que l'enseignement supérieur n'est accessible qu'à un nombre restreint d'intelligences, que l'on ne décrète pas à volonté un chiffre d'élèves qui soient en état de suivre les cours de théorie, qu'il faut tenir compte de l'inévitable rareté des professeurs éminents, et que l'intérêt mutuel de la science et de l'industrie conseille d'entretenir à Paris un seul établissement, dont l'École centrale réalise si complètement le type. Les autres, sans méconnaître la nécessité de maintenir le niveau des cours, répondent que l'enseignement des sciences industrielles pourrait être réparti sur plusieurs points de la France, comme l'est celui des autres sciences. Il leur semble désirable de multiplier pour cet ordre de connaissances les centres d'instruction, ainsi qu'on l'a fait pour les lettres et le droit, qui comptent plusieurs facultés : n'avoir qu'une école installée à Paris, ce serait s'obstiner dans le système de centralisation exces-

sive, contre lequel la population des provinces n'a pas cessé de protester, et qui commence à être fortement ébranlé en matière administrative et politique. On cite à ce sujet l'exemple des autres pays, où les écoles destinées à former des ingénieurs sont plus nombreuses, reçoivent plus d'élèves et répandent plus abondamment dans la région qui les entoure les leçons de la théorie jointes aux notions pratiques. Enfin cette opinion invoque les essais qui sont tentés à Lyon, à Marseille, au Havre, et elle s'en autorise pour soutenir que l'on peut établir dans les grandes villes une sorte d'enseignement supérieur approprié à l'industrie. Les argumens contradictoires ne manquent donc pas dans cette discussion, qui risque d'être détournée de son véritable but et envenimée par la jalousie provinciale, très vive aujourd'hui contre Paris.

Cependant, si l'on prend la peine d'aller au fond des choses, d'observer les faits, de se rendre exactement compte de la mission attribuée à l'École centrale, on finira par se convaincre des difficultés qui s'opposeraient au morcellement ou au déplacement de cette école et des avantages que présente l'unité de ses études. Les motifs qui ont empêché de transporter ailleurs qu'à Paris l'École polytechnique s'appliquent à l'École centrale; la science et les professeurs n'émigreraient pas avec les élèves. De même il est reconnu que, malgré les bénéfices de carrière et de considération qui s'attachent au titre d'élève de l'École polytechnique, le nombre des candidats jugés dignes d'être admis est toujours assez limité, et que, dans les années où des événemens de guerre rendent nécessaire l'augmentation de l'effectif, la force des études subit une rude atteinte. C'est qu'en réalité le degré supérieur d'aptitude est toujours rare; si l'on ne veut recruter que des sujets d'élite, il faut se renfermer dans un cercle très étroit. La nature ne s'est pas encore soumise à nos lois d'égalité : elle est avare de ses dons, elle n'accorde pas à tous les facultés maîtresses qui permettent aux intelligences privilégiées de s'élever dans les régions d'où elles pénètrent le secret des choses et commandent aux hommes; elle tient en réserve pour un bien petit nombre le génie, la science et l'autorité. A cette aristocratie, qui défiera toutes les révolutions, il faut assurer un domaine qui soit placé assez haut pour que la médiocrité ne soit même pas tentée d'y atteindre. De là l'utilité de ces institutions supérieures qui, sous diverses dénominations, sont particulièrement vouées à l'enseignement des principes et gardent le dépôt de la théorie, institutions que l'on ne saurait multiplier sans abaisser la science.

Mais au-dessous de ces sommets lumineux s'étend un vaste espace qui doit s'éclairer à leurs rayons. L'enseignement supérieur

peut donner naissance à un grand nombre d'écoles secondaires appropriées spécialement à chaque industrie. On obtiendra par ce moyen la meilleure solution du problème. Autant il serait téméraire de créer à Lille, à Rouen, à Lyon, à Saint-Étienne, à Bordeaux, des établissemens qui prétendraient s'élever au niveau de l'École centrale, autant il est utile d'encourager dans ces villes des écoles où l'on enseignerait, avec les notions générales qui servent de base à toute instruction, les procédés relatifs à la fabrication du sucre, à la filature, au tissage, à l'exploitation des mines, à la production de la vigne. Ces écoles, créées par les départemens ou par les communes, par les chambres de commerce et même par des groupes d'industriels, exerceraient la plus grande influence sur les progrès du travail agricole et manufacturier. C'est ainsi que la question a été résolue dans la plupart des autres pays. Il existe en Allemagne et en Suisse de nombreux instituts qui contiennent ensemble plus de 4,000 élèves. La France est loin d'atteindre ce chiffre, et il convient qu'elle se mette à l'œuvre; mais ces instituts qui donnent d'excellentes leçons moyennant une rétribution généralement très modique demeurent pour le degré de l'enseignement bien au-dessous de nos grandes écoles; ce qui le prouve, c'est que les jeunes gens de Suisse et d'Allemagne qui désiraient faire de fortes études venaient jusqu'à ces derniers temps achever leur instruction à Paris. En résumé, conservons précieusement l'École centrale avec l'organisation qu'elle a reçue dès l'origine, avec son enseignement théorique, dans les conditions que le succès a consacrées, et occupons-nous de multiplier autour d'elle les établissemens secondaires, selon les besoins et les ressources de chaque région.

Cette conclusion s'accorde avec les documens qui ont été produits lors de l'enquête de 1863. A cette date, la sollicitude des pouvoirs publics était vivement excitée en faveur de l'enseignement industriel. Plus tard, l'exposition de 1867, en montrant les progrès accomplis chez tous les peuples, nous avertit de nous mettre en défense et de hâter le développement de l'instruction technique. La guerre a tout suspendu. Nous voici plus que jamais pressés par la concurrence, alors que nous sommes plus que jamais obligés de travailler, de produire, de réaliser des profits pour reconstituer notre ancienne prospérité. Il s'agit donc d'étudier de nouveau la grande question de l'enseignement national. L'École centrale des arts et manufactures est appelée à y remplir un rôle très important. C'est pour ce motif que nous avons jugé utile de consulter son origine, de décrire sa mission et de retracer son histoire.

UNE

NOUVELLE HISTOIRE

DE FRANCE

L'histoire de France racontée à mes petits-enfants, par M. Guizot.

L'histoire de France, depuis nos récents désastres, semble avoir pris un sens et un aspect nouveaux. Ce n'est plus seulement un champ d'études et de recherches, un tableau plus ou moins fidèle des temps et des mœurs d'autrefois, un long drame fortement tissu, développement continu d'une même pensée, c'est une source inépuisable d'enseignemens et de consolations. Le laborieux enfantement de notre chère patrie, sa naissance et sa formation, ses revers, ses triomphes, ses jours d'angoisse et d'agonie, ses jours de résurrection, et à travers tant de vicissitudes sa destinée toujours la même, sa mission se perpétuant toujours, quelle fortifiante leçon ! Dans nos tristesses et dans nos défaillances, c'est là qu'il faut chercher patience, espoir, courage. Pour se donner pleine assurance d'une guérison nouvelle, « le noble blessé qui s'appelle la France » n'a qu'à compter ses cicatrices. Nos armes humiliées, nos frontières échanquées, notre sol ravagé, cet abîme de douleurs et de honte où follement nous nous précipitâmes une impéritie sans exemple, n'est ni le seul abîme, ni le plus profond peut-être où déjà nous soyons tombés. Notre histoire en fait foi, au lendemain de nos ruines, même de nos folies, quelqu'un nous tend la main, quelqu'un combat pour nous, invisible puissance qui semble nous autoriser ces châtimens de notre orgueil que pour mieux laisser voir qu'elle s'obstine à nous protéger

et qu'elle nous a donné ce privilège étrange de toujours travailler au progrès de ce monde par nos désastres comme par nos succès.

Voilà ce que tout Français devrait savoir par cœur. On demande aujourd'hui l'enseignement pour tous : on le demande à bon droit, chacun à sa façon, l'église la première; elle entend, elle aussi, que ce bienfait devienne universel; elle le souhaite d'aussi bon cœur, aussi sincèrement que la libre pensée : là n'est pas la question, cette cause est gagnée : ce qu'il faudrait maintenant, ce serait que nos enfans, quand tous ils sauront lire, pussent apprendre en lisant à se faire hommes et citoyens; qu'après le divin petit livre qui leur enseigne si bien et en si peu de mots leurs devoirs dans cette vie, leur destinée dans l'autre, on mît entre leurs mains quelque autre petit livre qui, lui aussi, brièvement, clairement et simplement, leur dirait ce qu'est ce coin du globe, cette terre qu'ils habitent; par quelles épreuves, par quelles transformations elle est devenue la France; quels flots de sang l'ont arrosée; pourquoi et à quel titre nous devons l'aimer et la servir; comment nos pères, de siècle en siècle, par de rudes sentiers et non sans faire souvent plus d'un pas en arrière, mais s'acheminant toujours vers le droit et vers la liberté, vers l'affranchissement des conditions et des personnes, ont enfin constitué cette grande famille et fondé ce vaste foyer où tous nous pouvons nous asseoir avec un droit égal, un intérêt commun, et un même avenir comme un même passé.

Si cet enseignement, nous le possédions tous, si nous l'avions reçu dès l'enfance, s'il s'était peu à peu logé dans nos esprits, croit-on que l'*Internationale* aurait aussi beau jeu et ferait aisément des dupes parmi nous? Ce qui ouvre un libre champ à cette lèpre cosmopolite, c'est que l'amour de la patrie, seul obstacle infailible, seul cordon sanitaire qui la puisse arrêter, est à peine enseigné chez nous, et Dieu sait en quels termes et de quelle façon! Ce petit livre, ce guide, cet initiateur, ce second catéchisme qui inculquerait à nos enfans la véritable histoire de France, où le trouver? à qui le demander? Songez qu'il devrait être aussi clair que concis, exclure tout ce fatras de noms de lieux et d'hommes qui fatigue et rebute la mémoire des enfans, n'insister que sur les grands traits, mais les signaler tous, les bien choisir par conséquent, marcher de sommets en sommets et ne mettre en lumière que la physionomie dominante de chaque série d'événemens. Ce n'est pas là un labeur vulgaire. En abrégant, en condensant, on aboutit bien vite à la sécheresse et à l'ennui, sans préjudice d'un autre écueil, plus dangereux encore, les complaisances, les partis-pris, soit en faveur d'un homme, soit au nom d'une idée, c'est-à-dire la partialité, la falsification, le mensonge historique. Sans même aller dans cette voie jusqu'à certains modèles restés justement célèbres, jusqu'au père Lorriquet par exemple, sans faire de Bonaparte le commandant par intérim des armées du roi Louis XVIII,

ou sans inscrire, comme certain programme universitaire de date encore récente, parmi les grands bienfaits du XIX^e siècle la création du Crédit mobilier, il est bien difficile dans ces sortes d'ouvrages, sous ce petit format, en face de ces générations naissantes et malléables, d'échapper tout à fait à l'esprit de parti et de ne pas transformer l'histoire en instrument de propagande.

Or c'est la mort d'un tel enseignement. Que les histoires de France en quinze ou vingt volumes soient plus ou moins empreintes d'esprit systématique, que les auteurs en les écrivant aient obéi soit aux bizarreries de leur propre nature, soit aux désirs, aux exigences, aux préventions de leur parti, c'est un malheur sans doute, mieux vaudrait que ces grands ouvrages, produits d'un long travail, parfois pleins de talent, ne répandissent par le monde que de saines idées; mais les esprits qui entreprennent des lectures aussi longues ont tout au moins l'âge de raison, ils peuvent se défendre, la contagion pour eux n'est qu'à demi redoutable, tandis que les manuels, les abrégés, tous ces produits de librairie qui s'adressent à l'enfance confiante et désarmée, ce n'est pas impunément que les systèmes s'en emparent. Ils y font des ravages qu'on ne peut calculer. Ils sèment, ils enracinent dans les jeunes intelligences des germes indestructibles de préjugés, de haines et de révolutions. La fausse interprétation du passé est à l'heure où nous sommes le plus dangereux des poisons. Donnez-moi des idées justes sur l'histoire de France, répandez-les à profusion, que le pays s'en nourrisse et s'en pénètre, ce pays si facile à duper, si difficile à gouverner, et je vous promets qu'avant peu il verra juste en politique. Notre histoire bien comprise est la clé de tous nos problèmes, le principe régénérateur de tout ordre et de tout progrès.

Ce serait donc un bienfait absolument nouveau, une influence inconnue, une lumière réparatrice, qu'une histoire de France affranchie de tout parti-pris, de toute idée systématique, aussi sincère que savante, image exacte des faits et laissant voir sous cette image les notions générales que les faits représentent, claire, attachante, méthodique, concise et néanmoins vivante et colorée. Cette histoire, ou plutôt cette utopie, ce rêve, y avait-il quelque chance de la voir mettre au jour? Il y fallait de telles conditions! D'abord un historien, un historien de premier ordre, esprit supérieur, versé de longue main aux détails des faits, à l'étude approfondie des sources, et s'étant élevé par l'expérience d'une longue vie et des grandes affaires à ne plus voir les choses que de haut et à les juger sans passion. Quel espoir qu'un tel homme se pût assujettir à composer une œuvre en quelque sorte élémentaire? A moins qu'un tendre sentiment, un dévouement tout paternel ne lui en fit un plaisir, pouvait-il prendre un pareil soin?

Le bonheur a voulu qu'il en pût être ainsi; que le cœur du grand-

père ait inspiré l'historien; que sous ses yeux, à son foyer, dans la paix et le silence de la vie campagnarde, les nombreux enfans de ses filles aient peu à peu formé comme un intime pensionnat, prompt à comprendre, avide de savoir, et qu'entre autres études il ait fallu bientôt initier cette jeunesse à l'histoire de son pays. On essaya d'abord des méthodes connues, de livres dont l'insuffisance et la banale imperfection ne pouvaient guère, dans cette maison surtout, tarder de se trahir; de là bien des questions de la part des enfans, puis des réponses du grand-père, des rectifications et des explications, des commentaires et des récits, en un mot des leçons, de vraies leçons, un enseignement régulier, quotidien, et comme les mères de ces enfans, témoins des entretiens, en prenaient des notes fidèles, le souvenir s'en est gardé, et ces leçons improvisées, ces indications fugitives, sont devenues la substance de l'œuvre inestimable, du très utile et remarquable livre qu'en ce moment publie M. Guizot.

Est-ce à dire que cette histoire de France, si limpide, si simple, si accessible à tous, soit encore assez abrégée, assez élémentaire pour devenir le texte d'un enseignement usuel et général? Les enfans qui l'ont inspirée ne ressemblent pas à beaucoup d'autres. C'est une sorte de serre chaude où s'épanouissent les primeurs que le contact assidu, le constant voisinage de l'historien du Val-Richer. Peut-être un jour viendra où la moyenne de nos écoles, s'élevant par degrés, permettra qu'un tel livre soit mis aux mains des écoliers; pour le moment, nous nous contenterions que les pères et non pas les enfans fussent en état de le comprendre, d'en apprécier la profonde justesse et la haute impartialité. C'est aux mains des pères de famille, de tous ceux qui ont quelque loisir, qui savent et peuvent lire, qu'il nous tarde de voir cette nouvelle histoire de France. L'enfance aura son tour. Nous prévoyons tel extrait, tel abrégé de l'œuvre où, sous des formes plus restreintes encore, toutes les grandes pensées, l'esprit, le dessin, la méthode de l'auteur, seraient fidèlement conservés, et qui dans nos écoles deviendrait un sujet d'études, un *épitome* national. Quant au livre tel qu'il est, tel qu'il sera surtout quand il aura reçu son complément, quand le second volume sera publié, je le tiens pour un puissant secours dans la douloureuse entreprise que nos malheurs nous imposent, la reconstitution, la rénovation de la France. C'est une sorte de machine à dissoudre les préjugés, à dissiper les haines et les antipathies, un instrument de réconciliation, d'ordre, de paix et de mœurs politiques.

Pour qu'on ne voie pas dans ces paroles une hyperbole imaginaire, je voudrais indiquer tout ce qu'il y a d'original et d'efficace dans les parties de l'œuvre déjà sous les yeux du public. Ceux que le titre éloignerait, qui croiraient déroger en soulevant la couverture d'un livre écrit pour des enfans, je les invite à passer outre, à commencer de lire, et

leur promets qu'ils iront jusqu'au bout. M. Guizot n'a rien écrit de plus sérieux et de plus attrayant tout ensemble, rien de plus étudié, de plus vrai, d'une portée plus grande. C'est un résumé substantiel de ces savans aperçus sur nos origines historiques et sur les développemens de la civilisation française qu'il y a quarante ans et plus nous entendions à la Faculté des lettres pour la première fois. Ces vues profondes, sans avoir rien perdu en valeur scientifique, nous sont rendues sous une forme qui leur prête un surcroît de vie, de jeunesse et de vérité. L'auteur se met en frais pour son jeune auditoire : il donne à toute chose un relief et un parfum nouveaux; il parle aux yeux aussi bien qu'à l'esprit, et je ne saurais dire ce que ses idées elles-mêmes y gagnent en évidence et en démonstration.

Veut-il donner à ses enfans, dès le début du livre, l'idée du sol gaulois avant l'invasion romaine, il en déroule un saisissant tableau : « Les mêmes montagnes s'y élevaient, dit-il, les mêmes plaines s'y étendaient, les mêmes fleuves y coulaient; la structure physique du pays était à peu près la même; mais quelle physionomie différente!... Au lieu de nos champs cultivés et couverts de moissons si diverses, d'inabornables marais, de vastes forêts livrées au hasard de la végétation primitive, peuplées de loups, d'ours, d'aurochs et d'élangs, animaux qui ne se rencontrent plus que dans les froides régions du nord-est de l'Europe, comme la Lithuanie ou la Courlande; d'immenses troupeaux de porcs errans dans les campagnes, presque aussi féroces que des loups, dressés seulement à reconnaître le son du cor de leur gardien; une température froide et âpre régnant sur cette terre; les rivières gelant presque tous les hivers assez fort pour être traversées par les chariots, et sur ce vaste territoire, entre l'Océan, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, à peine six ou sept millions d'hommes vivant grossièrement, renfermés dans des maisons sombres et basses, couvertes en branchages et en chaume, formées d'une seule pièce ronde, ouverte au jour par la porte seulement, et confusément agglomérées derrière un rempart construit en poutres, en terre et en pierres, qui entourait et protégeait ce qu'on appelait une ville. »

Nous ne citons ce passage que pour indiquer le ton, la note, le diapason que l'auteur s'est choisi et le soin qu'il a pris, pour se faire mieux comprendre, de figurer ce qu'il raconte. Le livre est ainsi conçu tout entier, sans abus de couleur, sans recherche pittoresque, mais toujours avec une mise en scène habilement calculée. Qu'il nous montre la Gaule avant l'invasion romaine, déjà remuante, agitée, émigrant en tout sens sur tous les points du globe; qu'il nous la montre ensuite conquise par César, transformée en province, presque en légion romaine, puis subjuguée une seconde fois par des armes plus douces, par la foi, par le christianisme, et enfin envahie, soumise, gouvernée par Clovis et ses

Francs; qu'il nous dépeigne nos rois de la première race, l'invasion musulmane et les maîtres du palais, Abdel-Rhaman et Charles Martel, puis Charlemagne et son empire, cette grande création éphémère, s'effondrant et se démembrant dans le chaos féodal; qu'il nous fasse assister à l'origine et au progrès de la monarchie capétienne, à la conquête de l'Angleterre par les Normands, à la naissance des communes, à la sainte fièvre des croisades et aux vaillans débuts de la royauté française personnifiée en ces deux hommes, Philippe-Auguste et saint Louis, toujours sa méthode est la même, toujours l'image est vive, le récit animé, simple, rapide et concluant.

Mieux que tout autre livre, même pour plaire à des enfans, cette histoire pourrait se passer de gravures. Le texte en fait l'office, et j'ose dire qu'il rend la tâche ingrate, presque impossible, à l'artiste qui voudrait s'y risquer. Je suis tenté d'en rester là, car il me déplairait de troubler dans son entreprise un homme d'un rare talent, encore plus d'infirmier les éloges qu'il a déjà amplement recueillis. J'admire en lui la main la plus habile, et dans l'exécution des vignettes qui décorent le début et la fin des chapitres, petits sujets seulement indiqués, ne cherchant pas à traduire une action déterminée et ne représentant que le caractère général d'un ensemble de faits, je lui trouve un esprit, un art de composition ingénieux, agréable et fin; mais les grandes vignettes, les planches couvrant toute la page, me semblent le plus souvent, qu'on me permette de le dire, en disparate, presque en contradiction avec le ton du récit. Autant chez l'écrivain la touche est sobre, juste, assurée, le but atteint et jamais dépassé, autant ces compositions fougueuses et par trop dramatiques, cherchant l'effet, l'effet conventionnel, sont la traduction peu fidèle du texte qu'elles veulent interpréter. Ajoutez que dans ces planches, l'échelle étant plus grande que dans les vignettes et les détails en devenant plus visibles, certaines inexactitudes historiques et archéologiques s'y laissent mieux apercevoir. Il en est parmi elles, et plus d'une à coup sûr, qui sont simplement conçues, et où l'art et la pensée ne le cèdent en rien à l'exécution, toujours irréprochable. Nous ne voulons signaler à l'auteur, vraiment digne de sérieux conseils, qu'une tendance générale contre laquelle il faut le prémunir. Si par la suite il s'assimilait mieux l'esprit de l'historien et s'il parvenait à le rendre, l'ouvrage y gagnerait, les lecteurs, les enfans surtout, y trouveraient profit, et je me pardonnerais mieux la critique un peu franche que je viens de hasarder.

Après tout, la gravure ne joue dans un tel livre qu'un rôle secondaire; c'est un pur accessoire, un luxe, un ornement, et j'en dis presque autant de l'agrément du récit, si bien venu, si précieux qu'il soit. Ce n'est pas tout de bien dire et de bien raconter, la grande affaire est de comprendre, d'apprécier, de juger les choses qu'on raconte. Mettre à

leur place, sous leur vrai jour, les événemens et les personnes, n'attribuer à chacun que sa part d'influence, démêler l'enchaînement des causes, dégager les vraies lois de l'histoire en tenant compte de la liberté humaine, du choc des volontés et de l'imprévu qu'il engendre, tel est l'honneur et le devoir du véritable historien. Ces prétendues combinaisons préalables et nécessaires de toutes choses ici-bas, prophéties faites après coup, fatalisme doctoral qu'on nous enseigne avec tant d'apparat, et qui, de temps en temps, ne laisse pas de faire des dupes, bien que le néant en soit constamment démontré, ai-je besoin de dire que vous n'en trouvez trace dans ces récits de M. Guizot? En revanche, vous y rencontrez comme un fil conducteur qui jamais ne vous abandonne, et qui vous fait saisir dans le dédale des faits la constante unité de notre vie française.

Le principal attrait de cette histoire, c'est qu'elle porte de préférence la lumière sur les points particulièrement obscurs. L'auteur excelle et se complait à rendre clair ce qui, dans nos annales, passe à bon droit pour ténébreux. Ainsi la conquête des Gaules, cette grande invasion, cette stratégie savante, racontée par le conquérant lui-même dans d'admirables commentaires, et néanmoins demeurée presque obscure pour le commun des lecteurs, grâce à la concision, aux ellipses, parfois aux réticences de l'écrivain, il faut voir comme elle se déroule et s'explique, comme elle se classe et s'éclaircit dans le chapitre qui lui est ici spécialement consacré. Ce que nous disons de la conquête des Gaules, nous devons le dire aussi de la Gaule conquise, du régime gallo-romain, et de bien d'autres séries de faits peut-être encore plus obscurs, comme les deux périodes mérovingienne et carlovingienne, ces monotones barbaries à peine interrompues par la lumineuse figure, par la puissante action de Charlemagne; mais c'est surtout l'époque féodale, cet éternel écueil de nos historiens, ce désespoir de leurs lecteurs, qui prend ici des clartés vraiment inattendues. La clé vous en est donnée, vous en pénétrez les mystères, les étranges complications; l'auteur vous y met à l'aise et vous en fait les honneurs comme d'un terrain qu'il possède et dont il connaît les secrets.

N'oublions pas enfin un autre caractère qui distingue cette histoire entre toutes, l'abondance des idées générales sortant de l'examen des faits. Ce ne sont pas des thèses, des théories abstraites, ce sont des vues d'ensemble jetées par intervalles sur les choses que l'auteur vient de nous raconter, sortes de commentaires qui, en quelques mots, donnent aux faits un sens, une portée que le simple récit ne pouvait faire prévoir. Nous voudrions en citer des exemples; ils sont par bonheur trop nombreux, le choix serait trop difficile, ou nous serions conduits trop loin. De dix pages en dix pages, vous rencontrez ces sortes de vigies qui vous font cheminer à coup sûr, en compagnie d'un guide dont la vue

perce au loin, et qui nettement vous signale tout ce qui s'étend à l'horizon.

De ce spectacle si bien compris, si bien étudié, un grand enseignement ressort.

D'abord il est évident que la France ne s'est formée, n'a joué dans le monde un rôle considérable, et ne s'est par momens mise à la tête des nations qu'en ne s'obstinant pas à poursuivre son but toujours par les mêmes moyens. L'infinie variété des formes d'une même idée, voilà le résumé philosophique de l'histoire de la France. Les hommes qui ont été tour à tour les instrumens de la Providence dans l'établissement de notre nationalité, et par là je ne désigne pas les souverains seulement, je parle de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont exercé sur le pays une influence prépondérante, ces hommes se sont constamment appliqués à mettre leur entreprise en harmonie avec les changemens, les nouveautés inévitables survenues dans la société. Ne parlons même pas d'Hugues Capet, lequel évidemment, si jamais il n'eût voulu faire que ce que ses pères avaient fait, s'il se fût constitué le gardien immobile des traditions de sa race, serait mort simple vassal et non pas chef de dynastie; ne parlons que de ses descendans, une fois l'usurpation commise et le *fos-é franchi*, la tradition une fois commencée, n'est-il pas évident que soit par eux-mêmes, soit par leurs mandataires, leurs lieutenans, leurs ministres, ils deviennent les novateurs les plus intelligens et les plus avisés, les plus prompts à faire bon accueil aux changemens que la marche du temps rend successivement nécessaires? C'est par là qu'ils grandissent et poussent des racines. De là cette croissance continue qui peu à peu transforme le plus modeste des domaines en une puissante royauté. La destruction patiente et progressive du régime féodal, la réédification du principe de gouvernement, la participation aux progrès des communes, à l'affranchissement d'une partie notable de la nation, ce grand labeur, cette incessante tâche de la monarchie française dans ses trois premiers siècles, n'est-ce pas, au sens moderne du mot, l'œuvre la plus libérale qui se puisse imaginer, c'est-à-dire la plus émancipatrice et la plus juste, la plus conforme à la notion du droit; de même que la lutte acharnée, la lutte séculaire contre l'invasion anglaise et plus tard contre les agressions espagnoles et allemandes est l'œuvre la plus vraiment nationale et patriotique dont un peuple se puisse enorgueillir? Voilà dans quel esprit et de quel point de vue il faut aborder nos annales. C'est le moyen d'être équitable envers ce passé que tant de gens dédaignent ou calomnient, faute d'en rien savoir, tandis que d'autres l'exaltent sans mesure et le portent aux nues, avec même ignorance, uniquement pour faire fi du présent.

Le présent a sans doute de grandes infirmités; mais le passé avait les siennes, et un des bienfaits de l'histoire est de nous enseigner que ces

infirmités n'ont pas été mortelles. Nous ne saurions trop le redire, rien ne rassure et ne soutient, rien n'excite au courage et ne préserve de la faiblesse comme le spectacle fidèlement reproduit des quinze siècles de notre vie nationale. Quand on voit que nous sommes sortis de ce brutal régime, plus rude que la barbarie même, de cette prison de fer, la féodalité; que plus tard, après cent ans de ruines et de misères, d'incendies, de rapines et de dévastations, nous sommes encore sortis de cet autre fléau, l'occupation anglaise; que tour à tour nous avons échappé aux fureurs de la ligue, aux folies de la fronde aussi bien qu'aux saccages de ces jacqueries diverses qui çà et là, par intervalles, ont comme préludé aux attentats dont les traces fumantes sont encore sous nos yeux; quand on nous voit survivre à tant de maladies, à tant de fièvres intestines, à tant de coups mortels, comment désespérer, comment faiblir et de quoi s'étonner? Si violentes que soient les convoitises qui sourdement nous menacent, si rare que soit le vrai courage, si nombreuses que soient les défaillances, nous ne tomberons pas dans l'abîme, nous franchirons ce mauvais pas comme nos pères en ont franchi tant d'autres. La civilisation n'a pas fait sur ce globe un chemin encore assez long, ses conquêtes ne sont pas assez incontestées, sa tâche est trop incomplète pour que la France ait achevé la sienne. Tant qu'il reste un exemple à donner, une initiative à prendre, une épreuve à tenter, un hasard à courir, il faut que la France soit là. Elle est, et pour longtemps encore, l'avant-garde nécessaire de tout progrès de notre race. Ne parlez pas de décadence, ce mot sinistre, ce glas funèbre ne sonne pas pour elle. Elle peut se laisser choir même aux pièges les plus grossiers, elle peut tomber, passer pour morte : en un clin d'œil, elle est debout, elle s'est relevée plus forte et plus vivante.

Ne nous effrayons donc pas du brouillard qui nous cache aujourd'hui l'avenir : l'horizon nous échappe, et nous voyons à peine à deux pas devant nous, c'est vrai; mais quelle vitalité même dans ces ténèbres! quelle soif de travail, quel instinct de conservation! A ne parler que de la vie physique, je défie qu'on découvre chez nous le moindre signe de décadence. Est-ce assez pour nous rassurer, pour consoler notre patriotisme, pour nous promettre un avenir? La vie morale, la véritable vie, la vraie force d'une nation, la sentons-nous renaître et prendre en nous une sève nouvelle? Nos malheurs nous ont-ils dotés de ce consolant bienfait? Avons-nous répudié les molles habitudes, les somptueuses fantaisies qui nous tenaient comme enlacés pendant nos vingt ans de sommeil? S'est-il rompu un seul anneau de cette énervante chaîne? Rien n'autorise, hélas! à oser l'affirmer; mais rien ne permet non plus d'ajouter foi au sombre pessimisme qui nous condamne à mort, qui se complait à proclamer que déjà la gangrène nous gagne, que nous sommes en décomposition. C'est s'attacher à l'apparence; c'est supposer à la surface une profondeur qu'elle n'a pas; c'est ne pas voir à côté de futi-

lités déplorables certain travail latent, sérieux et viril, qui s'accomplit sans bruit et domine les âmes pour ainsi dire à leur insu. Je ne crains pas d'affirmer que sans un certain concours de circonstances regrettables, véritables malentendus qui ont comprimé l'élan de bien des cœurs, un mouvement religieux considérable se serait manifesté à la suite de nos désastres. Déjà ne constatez-vous pas chez certains incrédules une sorte d'hésitation et plus de tolérance? Ils semblent tenus en respect par je ne sais quel sentiment devenu presque général, par cette conviction que Dieu seul désormais nous peut tirer du chaos où nous sommes, qu'un tel labeur exige l'ouvrier tout-puissant. Sans se traduire encore en ferventes prières, que de regards commencent à se tourner vers lui, qui jusque-là ne l'avaient jamais cherché! C'est un premier symptôme dont il est bon de tenir compte. Et d'un autre côté la raison, cette autre sauvegarde, cet auxiliaire de la foi quand la sottise humaine ne se met pas à la traverse, la raison, si affolée qu'elle semble au milieu de nos divisions, dans cette confusion d'idées, de préjugés, de rêves, de problèmes qui s'entre-croisent de tous côtés, la raison fait aussi certaines évolutions secrètes qui tout à coup peuvent un jour nous rendre ce bon sens public qui nous fait aujourd'hui défaut. Qu'un vrai danger, visible à tous, vienne à percer comme un éclair ces passagères nuées, et vous verrez renaître comme il y a quinze mois, j'en ai la confiance, l'esprit de transaction, ce souverain remède qui dans toutes nos crises nous a toujours sauvés. Il reviendra, soyez-en sûr : nul ne saurait prévoir sous quelle forme, à quelles conditions, encore moins sous quels traits; mais, on peut en répondre, il reviendra.

Voilà pourquoi nous demandons à nos enfans, surtout à leurs pères, de lire, de méditer cette histoire, ce répertoire fidèle de la vie de nos aïeux. Qu'est-ce en effet que ces quinze siècles de laborieuse création, sinon la preuve chaque jour répétée qu'il n'y a pour un peuple ni progrès, ni salut, sans cette intelligence des transactions nécessaires qui s'accommode aux faits sans violer les principes, sans en outrer non plus les exigences et la portée? Cet esprit tempéré, judicieux, politique, seul efficace et seul puissant, chaque fois qu'il triomphe dans notre histoire, nous avançons, chaque fois qu'il succombe, comme étouffé par la violence et la passion, nous reculons. Sachons donc lire dans ce livre, sachons nous inspirer au parfum de libéralisme et de modération qui s'en exhale si franchement, et demandons comme singulière faveur qu'il s'achève, que le monument s'élève et se couronne jusqu'au sommet. Ce n'est pas un signe à dédaigner, parmi toutes nos raisons d'espérer de meilleures et longues destinées pour notre malheureuse France, que de voir une telle œuvre, entreprise à un tel âge, se poursuivre avec un tel bonheur, et léguer aux générations qui nous suivent de telles leçons et un si noble exemple.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai 1872.

Quand on se souvient de ce qu'a été un instant la France au lendemain de la guerre, et quand on rapproche de ce passé d'hier la marche des choses d'aujourd'hui, on se reprend sans effort à l'espoir et à la confiance. Depuis quinze mois, quoi qu'on en dise, le temps n'a point été perdu. Cette assemblée et ce gouvernement qui sont nés à une des heures les plus sombres de notre histoire, et qui, après avoir été chargés à l'improviste du sauvetage d'une grande nation livrée à la plus furieuse tempête, sont maintenant en paix à Versailles, cette assemblée et ce gouvernement n'ont point été au-dessous de la tâche que les circonstances leur imposaient. On ne s'est pas débrouillé en un jour, on n'a pas fait tout ce qu'on aurait pu faire, il est vrai, et même, si l'on veut, dans cette œuvre laborieuse qu'on a dû entreprendre d'un commun accord, qu'on poursuit ensemble, il y a eu souvent, il y a encore des tiraillemens, des luttes intimes, des impatiences de partis, des méprises, des confusions. C'est l'effet inévitable des passions des hommes dans ces périodes douloureusement obscures où le plus difficile est de connaître son devoir. Somme toute, le patriotisme est resté le maître, l'inspirateur dominant et souverain dans les momens critiques, et après ces quinze mois la France, telle qu'elle apparaît particulièrement aujourd'hui, la France offre un spectacle qui n'est point peut-être sans quelque noblesse, le spectacle d'une nation qui, à peine revenue de ses terribles surprises, accepte les dures leçons du malheur, s'interroge courageusement elle-même, expose sans crainte au grand jour ses fautes, ses faiblesses, ses erreurs, pour remonter aux causes de ses désastres.

Non, assurément tout n'est pas fait encore, l'œuvre de réparation et de reconstruction n'est même pas très avancée, tous les mauvais pas et tous les écueils ne sont point franchis; on est du moins sur la bonne voie, on se remet en marche d'un cœur plus tranquille et plus ferme, et c'est

déjà quelque chose. Voilà le symptôme qui se dégage et se précise de plus en plus chaque jour. Peu à peu on entre dans cette voie de travaux sérieux et pratiques où le pays peut trouver les satisfactions les plus vraies, où les partis qui n'ont que des illusions et des ambitions se sentent déconcertés et impuissans, parce que leurs prétentions, leurs rêves, ne répondent nullement à l'état réel des esprits. M. Gambetta peut continuer à tout propos ses monologues pour prouver que c'est la monarchie sous toutes ses formes qui nous a conduits là où nous sommes, que la république est venue heureusement nous sauver; les rabâcheurs du radicalisme, aidés de quelques conseillers municipaux parisiens, peuvent réchauffer leur pétitionnement pour la dissolution de l'assemblée : les uns et les autres parlent dans le vide, leurs pétitions et leurs discours ressemblent à une dissonance choquante et puérite, jurant avec la préoccupation universelle. Le *laboremus* de l'empereur romain est ce qui s'échappe de toutes les âmes, sinon de toutes les lèvres.

Il n'y a pas bien longtemps encore, à la vérité, on ne savait trop par où prendre ce redoutable et douloureux problème de la régénération française; maintenant on commence à le serrer de plus près et à le regarder en face sans se laisser intimider. On ne recule pas devant les besognes ingrates, les investigations sévères et les réformes décisives, devant la lutte contre les abus, contre les traditions routinières. On est pressé d'aborder les grandes questions d'où dépend l'avenir du pays. Demain ce sera la loi militaire, qu'on ne veut plus décidément ajourner, ce sera la réforme des finances, qui n'est pas moins urgente, et en attendant toutes ces commissions d'enquêtes qui ont été instituées par l'assemblée ou en dehors de l'assemblée, qui sont à l'œuvre depuis de longs mois, poursuivent leurs instructives recherches. La commission des capitulations a presque achevé ses travaux; on a aujourd'hui sous les yeux cette pénible histoire, dont le dernier chapitre va être la mise en jugement du maréchal Bazaine. La commission formée pour examiner tous les marchés négociés pendant la guerre a fait déjà plus de deux cents rapports. Il y a une commission des services administratifs qui n'est pas moins occupée, qui travaille, elle aussi, à la réorganisation du pays. Mettez à côté les grandes enquêtes sur le 4 septembre, sur le 18 mars : c'est toute une histoire, politique, militaire, administrative, financière, de la France sincèrement et impartialement poursuivie; c'est l'étude servant de préface à l'action dans cette œuvre immense de reconstruction nationale, et remettant sans cesse les esprits en face de la patrie dans son passé douloureux comme dans son avenir. Sous toutes les formes, c'est la victoire souvent disputée et d'autant plus significative du sentiment des grandes nécessités publiques sur toutes les considérations et tous les entraînemens de parti; M. le duc d'Audiffret-Pasquier vient de le dire dans cette simple et virile parole qui a fait vibrer toutes les âmes : « un

pays n'est pas près de la décadence quand il a le courage d'envisager ses fautes et l'énergie de les réparer... »

C'est le vrai mot et en quelque sorte la moralité de cette phase nouvelle, éclatant tout à coup dans un de ces discours qui ne sont pas seulement l'honneur des institutions libres, qui ressemblent à un acte attendu, qui sont l'expression caractéristique de tout un ordre de préoccupations. Depuis longtemps, il n'y avait eu un succès parlementaire plus soudain et plus universel que celui de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, venant tout simplement résumer les travaux de la commission des marchés, dont il était le président. On ne s'attendait pas peut-être à ce qui est arrivé, l'imprévu a mis du piquant dans cette séance à la fois si brillante et si sérieuse, qui a été comme une révélation. Le fait est que toutes les opinions se sont trouvées un instant confondues autour de l'orateur descendant de la tribune, et le président de la commission des marchés a eu la fortune la plus rare que puisse ambitionner un homme public, puisque l'assemblée, dans un mouvement spontané et unanime de sympathie, a décidé que ce discours qu'elle venait d'entendre serait publié d'une manière exceptionnelle et affiché dans toutes les communes de France. Après cela, il n'y avait plus rien à envier. Comment s'explique cet éclatant succès qui nous a ramenés aux beaux jours de l'éloquence parlementaire? Assurément M. d'Audiffret-Pasquier l'a mérité par son talent d'orateur; il a su être habile, nerveux, substantiel, à la fois modéré et impitoyable, en déroulant ce tissu de marchés onéreux, d'irrégularités inextricables, où la fortune de la France a été si étrangement compromise; il a conduit avec art cet exposé un peu compliqué, et d'un seul coup il a enlevé l'assemblée, lorsqu'après avoir décrit les mœurs créées par l'empire, il a montré d'un trait le service militaire obligatoire comme le seul moyen de remettre partout l'honneur et la discipline, d'enseigner à tous « comment on aime et comment on sert son pays. » Oui, sans doute, après cette séance de l'autre jour, qu'on appelait tout haut un événement, on peut dire que M. le duc d'Audiffret-Pasquier a conquis son rang d'orateur, de véritable *debater*, et cependant ici le talent n'explique qu'en partie un si vif succès.

La vérité est que M. d'Audiffret a surtout réussi parce qu'il a fait un acte de courageuse initiative et de politique honnête, parce qu'il a porté hardiment la lumière dans toutes les obscurités administratives, parce qu'il a saisi corps à corps ces abus invétérés qui survivent aux gouvernements, qui ne font que grandir à travers les révolutions. Qu'on remarque bien d'ailleurs que c'est là une affaire qui commence. M. Rouher, relevant sans doute le défi au nom de l'empire, a déposé une interpellation sur les suites qu'on doit donner aux découvertes de la commission des marchés. M. d'Audiffret lui-même est venu tout récemment annoncer de nouveaux rapports sur les opérations du gouvernement du 4 septembre, et M. Gambetta, de son côté, a immédiatement accepté le

rendez-vous qui lui était assigné, de sorte que l'enquête, qui s'est poursuivie jusqu'à ce moment dans l'ombre discrète des commissions, prend désormais le caractère d'un débat public et solennel devant le pays. Après l'empire, le 4 septembre, tout doit y passer. Toujours est-il que M. d'Audiffret a été le premier à poser la question dans des termes tels que toutes les responsabilités sont en jeu, qu'il n'y a plus moyen de se réfugier dans les demi-jours, et en prenant cette attitude dans son premier discours il répondait à un sentiment universel, à une sorte d'impatience publique qui s'est sentie soulagée par cette courageuse franchise.

Les partisans de l'empire se plaignent avec âpreté aujourd'hui, ils accusent le président de la commission des marchés de ses révélations, et ils ont tort, car M. d'Audiffret a évité habilement tout ce qui aurait pu ressembler à une partialité trop amère contre un gouvernement tombé. Non, il ne s'est pas laissé aller aux représailles posthumes, il n'a récriminé contre personne, pas même contre l'empereur, ni contre les ministres qui se sont succédé. Il a simplement accusé les choses, le système, l'omnipotence autocratique, l'absence de tout contrôle, c'est-à-dire en un mot tout ce qui a été l'essence de l'empire. Est-ce que, s'il y avait eu un contrôle sérieux et efficace, la guerre du Mexique aurait été possible? Est-ce qu'on aurait pu en 1866 commettre ces terribles fautes politiques qui ont fatalement conduit à des fautes nouvelles en 1870? De même dans les affaires administratives : on a beau multiplier les surveillances, les formalités, les règlements, tout est illusoire, parce que le vrai contrôle n'existe pas, parce que l'omnipotence qui est au sommet couvre les omnipotences subalternes qui se cachent à tous les degrés, si bien que la cour des comptes elle-même devient impuissante. Il y a encore une apparence d'organisme régulier; au fond, il n'y a que le caprice universel, et ce caprice conduit à une situation où l'on a pu engager une guerre sans savoir au juste ce que la France avait de ressources, où il a pu se trouver deux généraux soutenant avec une égale bonne foi, l'un qu'il y avait 10,000 canons, l'autre qu'il n'y en avait pas 3,000. Sait-on ce que c'est que cette confusion de la guerre de 1870? C'est l'expiation cruelle d'une omnipotence infatuée et inhabile. M. d'Audiffret a mis le doigt sur la plaie, sur les conséquences désastreuses d'un contrôle annulé ou vicié; il a rendu palpable la fatale cause de tout le mal, et c'est là ce qui a fait de son discours un acte politique saisissant et décisif.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a eu le mérite de fixer une multitude d'impressions vagues, de préciser le sens et la portée de cette enquête qu'il dirige comme président de la commission des marchés. Il est bien clair qu'une telle enquête ne peut pas être uniquement une œuvre d'histoire ou un aliment offert à des curiosités, à des passions banales; elle ne peut pas avoir le sort de toutes les enquêtes qui ont été faites et qui

sont allées s'ensevelir dans les archives. Il doit en rester quelque chose. Ce quelque chose pourra regarder la justice, s'il y a des coupables; ce qui est surtout l'affaire de la politique, c'est d'aller droit à l'organisation qui a rendu tous les abus possibles, de se préoccuper des moyens de remettre l'ordre là où il y avait le désordre, la sincérité là où il y avait le mensonge. Sait-on seulement aujourd'hui ce qu'il y avait réellement de matériel de guerre, d'approvisionnement de toute espèce en France au moment où la guerre de 1870 éclatait? Non, on ne le sait même pas, on ne l'a jamais su, on ne le saura peut-être jamais malgré les recherches les plus minutieuses, parce qu'au bout de toutes les statistiques qu'on pourra produire il y aura toujours un point d'interrogation; on se demandera ce qu'était la réalité. Après l'excès de confiance et d'illusion qui a tout permis, vient le scepticisme troublé qui ne croit plus à rien et se méfie de tout. Il faut cependant que le pays retrouve la sécurité en se sachant à l'abri de surprises comme celles qui l'ont consterné et livré à l'inévitable fatalité en 1870; il faut que, lorsque nos armées sont appelées à combattre, elles ne soient plus exposées à manquer de tout dès les premiers jours d'une campagne, et, pour en venir là, il faut que le contrôle soit sérieusement organisé partout, que les responsabilités soient efficaces, que les réglemens ne soient pas un vain mot, qu'on puisse voir toujours clair dans l'administration de la fortune et des ressources publiques. Voilà ce qui peut sortir utilement de l'enquête; voilà la vérité pratique, et c'est précisément parce que M. d'Audiffret a montré cette vérité avec précision, avec énergie, c'est en mettant ainsi les esprits sur la voie des réformes possibles qu'il a fait un discours qui est plus qu'un discours, qui est tout à la fois un trait de lumière dans une situation obscure et un acte politique plein de promesses pour l'avenir.

Après cela, qu'on ne s'y trompe pas, la vraie et profonde raison d'un si grand succès parlementaire, c'est que M. le duc d'Audiffret-Pasquier s'est porté le témoin de la conscience publique sans trop s'informer s'il mettait en cause l'empire ou le gouvernement du 4 septembre. Il a fait sa trouée à travers les passions et les intérêts pour aller droit à ce qui doit être la condition invariable de tout régime honnête, le programme du seul parti dont la France ait besoin aujourd'hui, le parti de la reconstitution morale et patriotique du pays. L'empire se défendra, le gouvernement du 4 septembre s'expliquera; peu importe, le résultat est acquis, le coup est porté, et par ce succès même qui s'est imposé si spontanément, qui a rallié un instant toutes les opinions sincères, on voit la supériorité d'un sentiment simple sur toutes les combinaisons et toutes les tactiques où l'on s'égaré trop souvent. On voit ce que pourrait une politique qui, prenant la situation telle qu'elle est, se plaçant au-dessus des intérêts de partis qui divisent, se proposerait avant tout de guérir des plaies invétérées, de réorganiser tous les élémens essentiels et per-

manens de la prospérité nationale, de faire rentrer enfin, par l'accord de toutes les volontés patriotiques, la vie et la santé dans ce grand corps mutilé de la France.

Est-ce donc impossible? Serait-il si difficile de s'en tenir à cette politique qui, une fois admise et fidèlement pratiquée, donnerait une force irrésistible à l'assemblée et au gouvernement agissant toujours d'intelligence? Il suffirait de le vouloir, de s'imposer le sacrifice de quelques passions, de quelques préférences, de quelques antipathies, et de faire après tout par choix, par une prévoyante préméditation, ce qu'on est réduit à faire souvent par nécessité. Cette politique nationale, patriotique, au dire des habiles, n'est qu'une utopie qu'on flétrit volontiers du nom d'expédient provisoire, et l'autre politique, que produit-elle? à quoi arrive-t-elle? Il nous semble bien cependant que tout ce qui se passe quelquefois sous nos yeux n'est pas sans quelque éloquence. Remarquez ce double fait. M. le duc d'Audiffret-Pasquier vient poser devant l'assemblée une grande question d'honnêteté publique; ce n'est nullement une simple question de morale abstraite, sur laquelle il est toujours facile de s'entendre : c'est au contraire une question très positive, très pratique, conduisant à des réformes définies, à des épurations administratives, peut-être à des rigueurs nécessaires. Sur ce terrain cependant tout le monde est d'accord, toutes les opinions se rencontrent. Si on le veut bien, si on ne se laisse pas arrêter par la résistance de tous les abus et de toutes les routines, rien n'est plus aisé que d'arriver à un résultat sérieux et utile qui restera un bien pour la France sous tous les régimes possibles. Voyez d'un autre côté ce qui s'est passé à propos de cette reconstitution du conseil d'état, qui a occupé l'assemblée pendant quelques jours et qui l'occupera encore prochainement. Ici toutes les préoccupations de parti se sont livrées bataille, et on a fini par tomber dans une véritable confusion où il serait assez difficile de dire à qui est restée la victoire. La victoire, nous le craignons, elle n'est restée à personne, et encore moins à une bonne politique qu'à un parti quelconque. Malgré tout le talent des hommes, c'est bien là une des discussions les plus étranges qu'il y ait eu depuis longtemps dans l'assemblée. Elle a mis à nu toutes les contradictions, tous les inconvénients de ce qu'on pourrait appeler la politique de réticence et d'arrière-pensée.

Qu'y avait-il cependant de plus simple que cette question? On a essayé de l'arrêter au passage par une sorte de considération préalable, par cette raison souveraine qu'on ne peut la trancher sérieusement tant que la France n'a pas un régime définitif. C'est l'éternelle et banale objection qui finira par devenir irritante. Bientôt, à entendre certaines personnes, on ne pourra plus se permettre les plus simples actes de la vie avant de s'être demandé si on est sous la république ou sous la monarchie. C'est la condition indispensable, la panacée universelle. Qu'il s'a-

gisse de la magistrature, on ne peut y toucher sans savoir d'abord si elle sera républicaine ou monarchique. Qu'il s'agisse du conseil d'état, il faut attendre le régime définitif; jusque-là, une commission provisoire est assez bonne pour nous. Que les intérêts souffrent, que les affaires soient en suspens, peu importe, pourvu qu'on ne mette pas le pied hors du provisoire. Qu'on se souvienne donc une bonne fois qu'il y a des institutions qui sont en quelque sorte indépendantes du régime politique, qui sont comme les articulations du corps social. Est-ce que sous la république, comme sous la monarchie, la magistrature ne doit pas être organisée de façon à maintenir l'autorité et la garantie d'une intègre et impartiale justice? Est-ce qu'un conseil d'état n'est pas nécessaire pour élaborer et préparer les lois? Hélas! il est peut-être plus nécessaire que jamais, et, si on y réfléchissait bien, on verrait qu'il est même urgent d'avoir un conseil d'état fortement constitué, composé d'hommes éclairés et habiles, car un des symptômes les plus sensibles et les plus tristes depuis assez longtemps, c'est que nos lois portent la marque d'une véritable faiblesse de conception et de rédaction. Où donc est d'ailleurs la nécessité de revenir perpétuellement sur le caractère provisoire du régime actuel, de raviver sans cesse et à tout propos le sentiment de ce qu'il y a de précaire dans des conditions où le pays a trouvé le repos après la tempête? M. Dufaure l'a dit avec un vigoureux bon sens, on n'arrive ainsi qu'à une sorte de diminution et d'affaiblissement de tout ce qui existe; on s'étudie à déconsidérer le provisoire sans être pour cela mieux en mesure de fonder le régime définitif qu'on rêve. Étrange manière de soutenir un gouvernement que de lui mettre tous les matins une pincée de cendres sur le front en lui rappelant qu'il est provisoire et mortel! De quelque nom qu'on le nomme, il est la France après tout, la France sans étiquette d'aucune sorte, si l'on veut, la France, qui apparemment n'est point provisoire quant à elle. Parce que dans un avenir qui n'est point fixé on devra se prononcer sur la forme définitive du gouvernement, ce n'est point une raison pour laisser tout en suspens aujourd'hui, pour refuser au pays un des élémens les plus simples d'une régulière et sérieuse organisation.

Soit, on aura un conseil d'état, puisqu'il le faut absolument; le rapporteur de la loi, M. Batbie, M. Saint-Marc Girardin, M. le garde des sceaux, l'ont emporté sur ceux qui voulaient s'en tenir à la commission provisoire. C'est un succès de la raison politique; mais ici a commencé une autre bataille, qui n'a pas été moins singulière, et qui a peut-être même fini par une comédie à laquelle on pourrait donner pour titre *chacun hors de sa place!* Le principe de l'existence du conseil d'état est sanctionné : comment se constituera maintenant ce conseil? qui en nommera les membres? Au premier abord, à ne considérer que la logique des opinions, les traditions des partis, le résultat est à peu près indiqué d'avance. La majorité, dont la droite est un des principaux batail-

lons, se prononcera naturellement pour la nomination des conseillers d'état par le gouvernement, — la gauche, par habitude, par une vieille superstition, votera pour l'élection par l'assemblée. On voit d'ici la marche des choses. Eh bien ! non, tout est changé cette fois : c'est la droite qui vote pour l'élection des conseillers d'état par l'assemblée, c'est la gauche qui se fait la gardienne jalouse des attributions du pouvoir exécutif. La conversion est complète. Le secret de cette évolution du reste n'est pas bien difficile à deviner. La majorité a craint que le gouvernement fit des choix qui ne lui plairaient pas, la gauche a espéré que le pouvoir exécutif nommerait tout au moins quelques républicains, — et une institution précieuse, utile, qui devrait rester au-dessus des hasards de la politique, s'est trouvée ainsi mise à la loterie des combinaisons de partis. Que ces jeux parlementaires eussent un certain intérêt, un certain côté plaisant autrefois, dans des circonstances plus heureuses ou plus faciles, c'est bien possible ; aujourd'hui les temps sont un peu durs pour qu'on se livre à cette stratégie que le pays ne comprend pas toujours. Il reste à savoir si entre la deuxième lecture et la discussion définitive, qui va prochainement trancher la question, on n'aura pas réfléchi, et si la réflexion n'aura pas conduit à quelque transaction nouvelle.

Entendons-nous bien : nous ne mettons nullement en doute que l'assemblée ne fasse les plus honorables choix, même après avoir exclu les députés de toute candidature au conseil d'état. N'est-il point évident toutefois que la majorité, en votant comme elle l'a fait, s'est mise en contradiction avec ses propres principes, avec toutes ses opinions ? N'est-il point certain que dans des circonstances différentes elle se fût prononcée tout autrement, et que ce qu'elle a voté n'est qu'un expédient à ses propres yeux ? L'assemblée est souveraine, dit-on, elle a des prérogatives exceptionnelles qui n'appartiendraient à aucune autre chambre et qu'elle a le droit d'exercer. Oui, sans doute, l'assemblée est souveraine, mais elle a été jusqu'ici assez prudente, assez sage, pour ne s'en souvenir que lorsqu'il le fallait absolument, pour maintenir dans une situation transitoire, irrégulière, les conditions essentielles d'un ordre régulier. Elle a maintenu l'autorité des lois jusque dans le feu de la guerre civile la plus violente, et elle n'a eu recours à aucune mesure d'exception comme on l'avait fait dans d'autres temps. Investie de la souveraineté la plus complète, elle a laissé au gouvernement créé par elle les principales prérogatives, les attributions naturelles du pouvoir exécutif. Au fond, quel est le membre de la majorité qui ne soit pleinement convaincu que la nomination des membres d'un conseil d'état est une de ces prérogatives ? Personne, même parmi les républicains sensés, comme parmi les libéraux conservateurs, ne doute qu'aujourd'hui et pour longtemps peut-être le choix des conseillers d'état ne soit une condition de bon gouvernement sous la république aussi bien que sous la monarchie. On en est persuadé, on ne le cache guère, et s'il en es-

ainsi, pourquoi penser d'une façon et agir en certaines circonstances d'une autre manière? M. Dufaure est allé droit au fait en demandant si c'était une question de défiance. Non, ce n'est pas précisément une question de défiance; c'est peut-être de la part de quelques-uns une question de mauvaise humeur, et la mauvaise humeur n'est pas une politique. Le plus puéril et le plus dangereux de tous les systèmes de conduite serait celui qui consisterait à paraître soutenir un gouvernement et à l'embarrasser ou à l'isoler quand on le peut, à se servir contre lui de tout ce qu'on peut rencontrer, même des succès de tribune qui n'avaient nullement le caractère d'une manifestation de parti, à créer un camp de semi-hostilité inquiète, frondeuse et à peu près impuissante.

Peut-on en effet remplacer ce gouvernement? On n'y a même pas songé sans aucun doute, parce que les services éminens de celui qui le personnifie sont présens à tous les esprits, parce que cette grande expérience n'a point cessé d'être une garantie pour le pays et pour l'assemblée elle-même. Pourquoi dès lors se donner de temps en temps l'apparence d'une hostilité, d'une défiance qu'on ne veut pas et qu'on ne peut pas pousser jusqu'au bout? Ne voit-on pas qu'on ne réussit qu'à jeter quelques incohérences et quelques anomalies de plus dans une situation qui en contient déjà bien assez? Il n'y a qu'une manière de traiter avec un gouvernement qu'on a fait en définitive, qui n'a d'autre raison d'être et d'autre force que la confiance publique : c'est d'agir virilement avec lui, de ne pas trop pratiquer les sous-entendus à son égard, afin qu'il ne les pratique pas de son côté, de lui laisser avec ses attributions naturelles sa responsabilité tout entière, pour avoir le droit de lui demander compte de ses actes et de sa politique. Les confusions de prérogatives renouvelées et perpétuées à tout propos ne servent qu'à mettre la faiblesse partout, à créer une sorte d'irresponsabilité universelle qui fausse toutes les situations sans profiter à rien ni à personne.

Que veut-on de M. le président de la république? Les uns lui demanderaient volontiers d'être un Monk civil, se servant de ce qu'il y a de forces monarchiques dans l'assemblée pour en finir avec ce qui reste de république; les autres lui demanderaient, s'ils l'osaient, d'aller jusqu'au coup d'état jacobin, de se servir de la république contre l'assemblée, et, au bout du compte, en ayant l'air de provoquer M. Thiers à des rôles qui ne sont ni dans son devoir ni dans son humeur, dont il est le premier à se moquer, on se désarme dans tout ce qu'en aurait quelquefois le droit d'attendre de lui. Ce qu'en a le droit de demander à M. Thiers, en le soutenant dans ses efforts, en le secondant sans arrière-pensée c'est de rester dans le grand courant libéral et conservateur qui l'a porté au pouvoir, de se rendre à la puissance de l'opinion en certaines affaires, — et si attaché qu'il soit à ses idées, M. le président de la répu-

blique n'est point assurément homme à se raidir contre certaines nécessités, pas plus qu'il n'est homme à tenter de gouverner sans l'assemblée ou contre l'assemblée. Sait-on ce qui vaudrait infiniment mieux que toutes les tactiques? Ce serait que de ce travail des opinions il sortît à la fin une majorité se ralliant, sans parti-pris, sans préjugés, même si l'on veut sans trop de prétentions à l'habileté, à ce programme primitif de réorganisation nationale que M. le général Chanzy développait l'autre jour dans un discours qui, en son genre, a été comme le pendant du discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui a été, lui aussi, un événement dans ces dernières semaines. Le général Chanzy prenait possession de la présidence des réunions du centre gauche, qui lui a été récemment conférée, et il a saisi cette occasion de dire à son tour son opinion sur les affaires du moment; il a parlé simplement, sincèrement, avec une loyauté persuasive et d'un accent où une certaine inexpérience ne fait peut-être que rehausser l'inspiration patriotique.

L'ancien commandant de la deuxième armée de la Loire, arrivé au parlement avec la réputation d'un vaillant et énergique soldat, s'était tenu jusqu'ici dans une grande réserve, et il en dit naïvement la raison. Tous les autres députés pouvaient avoir une politique et leur place dans un parti déterminé; lui, il n'était d'aucun parti et n'avait point de politique arrêtée. Il avait jusque-là vécu dans les camps, uniquement occupé de servir le pays. S'il s'était formé à Bordeaux un gouvernement définitif, se proposant avant tout de relever la France, il ne cache pas qu'il aurait été le serviteur fidèle de ce gouvernement. On l'a cru hésitant quelquefois, il ne l'était pas; il étudiait, il observait la marche des choses, n'ayant plus sans doute à se fixer sur certains points essentiels qui dominant tout, mais attendant sur d'autres points que la réflexion décidât de ses résolutions. Il s'est prononcé aujourd'hui avec une netteté et une franchise qui ont frappé tout le monde, qui ne laissent pas de faire au brillant chef militaire une place élevée dans les affaires publiques. Nous ne savons pas si le général Chanzy est un habile tacticien parlementaire ou un chef de parti, c'est dans tous les cas un homme qui sait choisir son terrain, et qui voit les choses avec une ferme droiture. Le général Chanzy a réussi d'un seul coup, comme M. d'Audiffret, parce qu'il a dit à sa manière le mot de la situation. Sa politique, à vrai dire, est bien simple; elle est celle de beaucoup d'hommes qui n'écoutent que leur instinct et leur patriotisme: « réorganisation du pays par des institutions libérales et essai loyal de la république conservatrice, la constitution à donner à la France étant réservée. » Voilà le résumé: la république des « gens de cœur, » bien entendu, non celle « des envieux, des énergumènes ou des déclassés qui ne se laissent guider que par la convoitise, les utopies les plus insensées ou la haine qu'ils portent à la société. » Une politique s'efforçant d'obtenir avant tout « l'apaisement dans les esprits, le calme dans les jugemens, la vérité dans

les appréciations, l'ordre dans le pays. » Un patriotisme sans esprit exclusif et sans arrière-pensée de parti, s'attestant moins par des paroles et d'emphatiques déclamations que par des faits et des sacrifices. Un concours sincère prêté au gouvernement dans les limites de l'accord fait à Bordeaux et confirmé à Versailles. Que faut-il de plus ?

A mesure qu'on tourne dans ce cercle d'évolutions parlementaires d'où se dégagent de temps à autre ces manifestations significatives, une chose nous frappe. Il y a dans l'assemblée un centre gauche, un centre droit, sans parler de la droite et de la gauche, d'une extrême gauche et d'une extrême droite et des pointus ou des irréguliers de toutes les nuances. Or, en laissant de côté les partis extrêmes qui ne peuvent s'entendre avec personne et qui ne s'entendent pas toujours avec eux-mêmes, en ne prenant que ces groupes moyens qui constituent le noyau solide de l'assemblée, qui sont comme les masses d'infanterie dans les batailles, quels sont donc les points si graves de dissidence qui pourraient empêcher la formation d'une majorité liée par des habitudes d'action commune ? Entre le centre droit et le centre gauche où sont les incompatibilités absolues, les divergences inconciliables ? Le centre droit veut réserver la constitution définitive de la France, le centre gauche, représenté par le général Chanzy, n'entend nullement engager l'avenir ; tout ce qu'il dit, et ce que personne ne peut contester, c'est qu'on ne peut pas véritablement demander au régime actuel de conduire les affaires en dépit du bon sens, à cette unique fin de bien montrer que la république est impossible. Le centre droit veut maintenir toutes les garanties conservatrices, le général Chanzy les revendique avec une égale force. Le nouveau chef du centre gauche croit qu'il faut soutenir le gouvernement, le centre droit ne se propose assurément pas de le renverser. Les uns et les autres veulent que, sans perdre plus de temps, on mette la main à la réorganisation du pays par des institutions libérales, qu'on fasse justice, s'il y a eu des coupables, qu'on punisse les dilapidations, s'il y a eu des dilapidations, qu'on rétablisse dans toutes les sphères l'ordre, l'honnêteté, la discipline morale sous l'empire d'un contrôle sévère exercé à tous les degrés.

Puisqu'il en est ainsi, puisque sur tant de points essentiels les uns et les autres veulent les mêmes choses, avec les mêmes réserves de tout ce qui divise, pourquoi ne s'entendrait-on pas ? Cette majorité, elle existe sans doute implicitement, elle s'est montrée dans toutes les circonstances difficiles, elle se retrouvera toujours au moindre danger ; seulement elle n'a pas autant qu'il le faudrait le caractère d'un fait permanent, palpable aux yeux du pays ; elle est pour ainsi dire à reconquérir tous les jours, tandis que si elle s'avouait hautement, si elle s'attestait par une certaine suite d'actes et de desseins, elle serait par le seul fait de son existence la plus puissante de toutes les garanties contre tout imprévu. Qu'on se laisse donc aller une bonne fois à cette influence

salutaire et fortifiante des considérations de bien public. Au lieu d'avoir toujours l'air de laisser une porte ouverte à l'esprit de division et aux tactiques de parti, qu'on mette au-dessus de tout cette réorganisation nationale dont on s'est fait justement un programme dans une sorte de mouvement instinctif sous la première impression des malheurs qui ont accablé la France. A chaque heure son travail et sa peine : un jour la loi militaire, sur laquelle M. Thiers se laissera convaincre parce qu'il sait bien qu'il y a des instans où l'on n'a pas raison contre tout le monde, — un autre jour les finances et le système d'impôts, qui restent encore en suspens; puis c'est ce conseil d'état qu'on doit constituer, non sous l'influence de petits calculs du moment, mais tel qu'il doit être pour remplir utilement son rôle; puis c'est la réforme administrative, allant de la loi sur les conseils-généraux, qui est déjà votée, à l'organisation municipale. A toutes les heures, c'est l'ordre moral et matériel à défendre ou à raffermir. De cette manière, ce n'est pas seulement le présent qu'on garantit et qu'on sauvegarde, c'est l'avenir qu'on prépare. Si on le veut en effet, si on agit ainsi, on peut arriver sans secousse et sans trouble au point décisif où la transition s'accomplira en quelque sorte naturellement, où le régime définitif qu'on adoptera ne sera que le couronnement d'une reconstitution nationale patriotiquement élaborée. Si c'est la monarchie qui reparait à l'appel du pays lui-même, il y a des républicains qui n'y auront pas nui, convenez-en. Si c'est la république qui reste notre régime définitif, c'est qu'elle aura fait ses preuves comme institution régulière et protectrice, c'est qu'elle aura montré, non par des paroles retentissantes et vides comme celles de M. Gambetta, mais par des faits, qu'elle est compatible avec la grandeur nationale, c'est qu'elle aura triomphé de beaucoup de ses partisans eux-mêmes; jusque-là, le mieux serait d'éviter les divisions qui ne font qu'affaiblir tout le monde, les dithyrambes qui ne servent à rien, et surtout de se souvenir que, si la république a tant de peine à s'établir, elle ne peut s'en prendre qu'à ces séides qui, pendant les années de calme et de prospérité que la monarchie constitutionnelle a faites à notre patrie, se sont ingénies à faire de ce mot de république un synonyme d'agitation et de convulsion stérile. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est l'hostilité particulière de certains républicains contre ceux dont le nom rappelle ces brillantes années du régime constitutionnel, contre les princes d'Orléans. Que font-ils et que sont-ils cependant ces princes? M. Ch. Yriarte vient de retracer dans un livre ingénieux et juste toutes ces physionomies séduisantes. Ce sont des soldats, des écrivains, des députés, qui s'intéressent à toutes les affaires de la France, qui n'ont jamais songé à troubler leur pays, et dont la virile joie a été de revenir confondre leur fortune avec celle de leur patrie malheureuse.

Le général Chanzy, en parlant l'autre jour du danger des divisions, montrait à la France l'exemple des nations qui se déchirent elles-

mêmes. L'Espagne est assurément un de ces exemples toujours instructifs. Depuis trois semaines, une partie du pays est livrée à la guerre civile allumée par le parti carliste. Don Carlos est allé un instant se mettre à la tête de ses bandes, levées en Navarre et dans les provinces basques, et la cérémonie de son entrée dans son royaume n'a pas été, dit-on, sans un certain apparat. Il s'est coiffé du béret blanc traditionnel, il a revêtu l'uniforme avec toutes les décorations qu'il s'est décernées à lui-même, et il a été reçu au son des cloches à son passage de la frontière. Malheureusement pour lui sa royauté n'a pas duré longtemps; à la première étape, il est allé se faire battre dans un petit village, à Orosquieta, par les troupes du général Moriones, envoyées contre lui. Depuis ce moment, on n'a plus entendu parler du prétendant, et sa défaite a naturellement déconcerté l'insurrection, surtout en Navarre. Beaucoup de soldats de don Carlos se sont débandés ou se sont soumis, sans compter ceux qui ont été faits prisonniers. L'insurrection semble aujourd'hui concentrée dans la Biscaye, qui est sa principale forteresse, et où le général Serrano, qui commande toutes les opérations, cherche à la cerner. Sans être encore absolument vaincue, l'insurrection carliste est donc en déclin. Elle n'aurait eu des chances de prolonger la lutte que si les républicains de leur côté s'étaient soulevés dans les villes. Les républicains sont restés tranquilles, ou ils n'ont paru en fort petit nombre que sur certains points, et l'insurrection carliste laissée à elle-même sera sans doute prochainement comprimée. Réussit-elle à se maintenir encore quelques jours dans les montagnes, elle ne semble plus en état de résister aux forces dirigées contre elle.

L'Espagne échappe à un péril qui a pu être assez sérieux. Malheureusement cela ne change guère la situation politique générale, et c'est à Madrid que s'agiteront maintenant les plus graves questions. Le congrès vient de se constituer, il a nommé pour son président un homme considérable par son passé, comme par son talent, M. Rios Rosas, et au même instant le ministère présidé par M. Sagasta a été sur le point de donner sa démission pour une de ces questions de palais qui faisaient tant de bruit autrefois. C'est le chef de la maison militaire du roi, le général Gandara, qui a été la pomme de discorde. Le roi Amédée a été obligé de céder devant l'insistance de son ministère, et il a livré le général Gandara, qui a donné sa démission. Tout a été apaisé; mais pour combien de temps? Il est clair que ce n'est qu'une crise ajournée, dont la chute définitive de l'insurrection carliste hâterait la solution, et alors ce serait sans doute le général Serrano, le pacificateur de la Navarre, qui serait appelé au ministère. Seulement le général Serrano, après avoir eu affaire aux carlistes, aurait probablement affaire aux républicains et aux radicaux, qui ne lui feraient pas une vie facile, et c'est ainsi que l'Espagne tourne dans un cercle d'inépuisables agitations.

L'EXPOSITION DES ŒUVRES DE M. ÉDOUARD BERTIN.

La salle de l'École des Beaux-Arts, où l'on admirait, il y a quelques semaines, les dessins de Félix Duban, s'est rouverte peu après pour une autre exposition posthume. Aux œuvres d'un maître qui avait eu le temps de vieillir dans la gloire et de faire ses preuves jusqu'au bout ont succédé les reliques d'un talent moissonné dans sa fleur, presque au lendemain de son premier épanouissement, et cependant assez éclatant déjà, assez riche au moins en promesses, pour que le nom de Henri Regnault appartienne désormais à l'histoire de notre art national. Certes aucune comparaison n'est possible entre les exemples de goût réfléchi, de science sereine, légués par le chef de notre école d'architecture contemporaine, et l'habileté toute d'instinct, l'impétueuse facilité du jeune peintre de *Salomé* et de *la Sortie du pacha à Tanger*; mais tous deux, docteur dès longtemps en possession de ses degrés ou licencié d'hier, ont été des artistes dans l'acception la plus exacte du mot; tous deux, malgré la différence des inspirations et l'inégalité des services, ont honoré et honoreront dans l'avenir notre siècle et notre pays. A ces titres, leurs travaux méritaient bien de comparaître dans leur ensemble devant ceux qui les avaient vus d'abord se produire successivement, et de recevoir cette sorte de consécration officielle avant d'être livrés au jugement de la postérité. Aujourd'hui c'est le tour d'un talent très digne aussi d'attention et d'étude. Le même toit sous lequel on avait rassemblé les œuvres de Duban et de Regnault abrite momentanément celles d'un paysagiste éminent, M. Édouard Bertin. Ainsi, pour la troisième fois dans l'espace de deux mois, le public est appelé à mesurer l'étendue des pertes subies, à recueillir des souvenirs inséparables de tant d'autres deuils, et à ne relever les témoignages de l'habileté consommée ou de la verve juvénile que pour constater de ce côté encore ce qui a péri de nos forces vives ou de nos plus légitimes espérances.

D'ailleurs, auprès d'une grande partie de ce public convoqué de nouveau à l'École des Beaux-Arts, l'exposition présente n'a-t-elle pas, plus que les expositions qui l'ont précédée, le caractère d'une révélation? Lorsqu'on apprit la fin de l'existence de M. Édouard Bertin, mort à Paris le 14 septembre 1871, bien des gens peut-être ne ressentirent cette perte qu'en proportion du vide qu'elle laissait dans le domaine de la politique et des lettres. Chacun savait que, héritier d'un nom qui, pour ainsi dire, l'obligeait, M. Bertin avait succédé comme directeur du *Journal des Débats* à son père et à son frère, que depuis près de vingt ans il remplissait ses fonctions avec une fermeté de jugement à la hauteur de cette tâche difficile, qu'enfin le poste où il était resté jusqu'au dernier instant avait été pour lui, comme pour ses collaborateurs, un poste

d'honneur et quelquefois de péril dans la funeste période qui finit avec la commune. Savait-on aussi bien que l'homme qui avait exercé cette sorte de charge publique était avant tout un peintre, un des représentants les plus sérieux de notre école contemporaine, et que, dans le genre spécial qu'il avait choisi, il méritait d'être classé au premier rang? Si beaucoup d'entre nous ignoraient ces titres, la faute, il est vrai, n'en était pas tout entière à leur manque d'attention ou de mémoire. Depuis longtemps déjà, les occasions d'apprécier l'habileté de l'artiste ne se présentaient pas pour ceux qui n'en avaient rien pu connaître autrefois. M. Bertin ayant, à partir de 1854, cessé d'envoyer ses œuvres aux expositions annuelles, la génération appartenant par son âge au temps du second empire se trouvait tout naturellement privée, en ce qui le concernait, des moyens d'information ordinaires, et ne s'avisait guère de découvrir dans le coin le plus obscur d'une des salles du Luxembourg l'unique témoignage qu'elle eût pu à la rigueur consulter.

Au surplus, ceux-là mêmes qui gardaient le souvenir des tableaux exposés au salon par M. Bertin avant la seconde moitié de ce siècle n'étaient pas en mesure pour cela de se prononcer sur un talent dont ils n'avaient en réalité envisagé qu'une des faces et dont ils avaient dû involontairement négliger, dans un autre ordre de travaux, certaines preuves plus concluantes. Pour estimer à son prix ce grave talent, pour en discerner avec une entière certitude les facultés distinctives et les vrais caractères, ce sont surtout les dessins de M. Bertin qu'il eût fallu interroger; or ceux-ci, plus habituellement encore que ses tableaux, demeuraient soustraits à la publicité. A peine quelques-uns, reproduits tant bien que mal par la lithographie, étaient-ils venus, sous le titre de *Souvenirs de voyages*, apparaître un moment aux vitres des magasins d'estampes ou se mêler dans les portefeuilles des amateurs aux œuvres d'autres talens plus féconds en apparence, plus généralement accrédités. Encore ces austères croquis, enjolivés et comme ajustés au goût du jour par le crayon des interprètes, ne pouvaient-ils donner qu'un aperçu bien insuffisant, sinon même une idée inexacte, des qualités propres aux modèles. Pour tout le reste, c'est-à-dire pour un millier peut-être d'études de paysage d'après nature ou de compositions dessinées, on en était réduit aux éloges qu'en faisaient, le cas échéant, ceux qui avaient accès dans l'atelier de M. Bertin et à cette singulière alternative, — ou d'accepter ces louanges sur parole, — ou, si l'on y soupçonnait quelque exagération, d'en contester tout aussi aveuglément la justesse. Maintenant que l'exposition ouverte à l'École des Beaux-Arts livre à l'examen de tous ce qui pendant si longtemps avait été connu seulement de quelques regards privilégiés, il n'y a plus pour personne ni informations incomplètes, ni équivoques d'aucun genre. Les admirateurs de ce talent, qui n'avait voulu se manifester qu'à huis-clos et qui semblait se dérober au succès avec autant de soin que d'autres en mettent à le rechercher,

les amis de M. Bertin se trompaient-ils en réclamant pour lui le titre de maître, ou bien ne faisaient-ils que devancer la justice de l'opinion publique? En un mot, s'agit-il ici de reconnaître les inspirations d'un esprit d'élite ou simplement la patience d'une main laborieuse? On a sous les yeux les pièces du procès; à chacun de voir ce qu'elles valent et quel jugement elles autorisent à porter.

Pour nous, ce qui nous paraît ressortir clairement des paysages peints ou dessinés par M. Bertin aux diverses époques de sa vie et sous le ciel de chaque contrée, ce qui donne à ces œuvres non pas uniformes, mais conséquentes au même principe, leur physionomie particulière et leur accent, c'est l'expression de la foi, de la certitude. La manière de M. Bertin est, comme sa pensée, convaincue. Nulle ruse dans la pratique pour déguiser l'audacieuse simplicité des intentions, nul accommodement non plus avec les doctrines moyennes, avec les coutumes éclectiques de notre temps, et nous ajouterons, nulle ostentation d'indépendance dans ces libres procédés, dans ces allures toutes personnelles. De là quelque chose d'imposant au premier aspect, comme ce qui porte en soi le caractère de la sincérité; de là aussi une séduction d'autant plus sûre qu'elle s'exerce par des moyens moins compliqués et que la méthode adoptée par l'artiste est, malgré sa rigueur, moins pédantesque et moins hautaine. Exempte d'aridité aussi bien que d'emphase, large sans être vide, exacte sans aboutir à l'imitation inerte, cette méthode a je ne sais quelle sérénité dont l'esprit ressent aisément l'influence et qui s'empare tout d'abord du regard. Sans doute le crayon ou le pinceau de M. Bertin ne veut donner et il ne donne en réalité qu'une version abrégée du texte qu'il a choisi, un sommaire en quelque sorte des beautés ou des phénomènes que la nature lui a offerts; mais le sens de ce texte est si nettement saisi et rendu, il y a dans la traduction de ces beautés une concision si éloquente, que plus d'insistance sur les formes d'expression partielles semblerait ici superflue, et que peut-être, en étant mieux informés des détails, nous courrions le risque de comprendre moins bien la signification de la scène générale, on dirait presque la moralité qui en ressort.

Il y a, on le sait, pour l'art du paysage deux manières de nous émouvoir ou de nous charmer. L'une, se réduisant, quant au moyen, à la transcription littérale du modèle donné, intéresse nos souvenirs familiers par l'image des réalités qui nous entourent, ou quelquefois notre curiosité par la topographie imprévue d'un pays lointain; l'œuvre de l'artiste dans ce cas n'exprime rien de plus que la ressemblance matérielle et n'éveille en nous qu'un sentiment analogue à celui que nous inspire le récit strictement fidèle d'un fait. C'est là le principe et la fin du paysage tel que l'ont compris et pratiqué les peintres hollandais du xvii^e siècle; c'est en ce sens aussi que se poursuivent dans l'école française contemporaine les progrès déterminés, il y a près d'un demi-siècle,

par les abus mêmes du système contraire et par la méthode conventionnelle en usage depuis le siècle précédent.

L'autre parti à prendre en face des types que fournit la nature inanimée est, sans transformer ceux-ci, d'en sacrifier jusqu'à un certain point les apparences accidentelles, pour mettre d'autant mieux en relief ce qui les caractérise essentiellement et, si l'on peut ainsi parler, pour en démontrer la raison d'être générale. Je sais le danger de ces procédés synthétiques et le risque qu'on court en prétendant dégager l'esprit des choses, d'en réduire l'imitation pittoresque à l'état d'une formule abstraite, d'une sorte d'épure géométrique. Rien de plus facile en pareil cas que de dépasser la limite des révisions ou des retranchemens permis et d'arriver par excès de correction à n'exprimer que le factice, sous prétexte d'idéal à défigurer le vrai. On se rappelle trop bien les fautes de ce genre commises à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci pour qu'il soit nécessaire d'insister; mais de ce que Valenciennes et les siens se sont mépris sur l'étendue de leur droit et sur la manière de l'exercer, faut-il conclure que ce droit n'existe pas? Devra-t-on, de peur de nouveaux abus dans l'application, proscrire absolument le principe, n'attribuer à l'art et aux artistes qu'une fonction tout impersonnelle, et confondre d'avance les paysagistes qui tenteraient une interprétation poétique de la réalité avec ceux qui, dans le passé, n'en ont su faire qu'un thème pour leurs dissertations prétentieusement didactiques? Autant vaudrait condamner la main intelligente d'un peintre de portraits à la niaise véracité d'un appareil photographique, ou bien exiger du sculpteur qu'au lieu de traduire la forme humaine en se souvenant de l'âme qu'elle enveloppe, il se contentât d'en fabriquer tout uniment l'effigie.

Non, dans le domaine du paysage comme ailleurs, comme dans tout ce que l'art met en cause et en œuvre, la réalité ne peut nous intéresser vraiment et nous instruire qu'à la condition d'avoir préalablement ému celui qui a entrepris de la retracer. Il ne suffit pas que l'artiste ait copié son modèle trait pour trait, il faut encore qu'il nous apprenne ce qu'il a senti en face et à propos de ce modèle; il faut que sa pensée, son goût tout au moins, achève de vivifier cette imitation de la nature, là même où le rôle de l'imagination est en apparence le plus sacrifié à la transcription littérale. Dans ces paysages hollandais par exemple dont nous parlions tout à l'heure, la vraisemblance des objets représentés ne nous séduit et ne réussit à nous persuader que parce qu'elle laisse deviner sous les dehors de l'abnégation les intentions secrètes, l'action particulière de la main qui les a reproduits. A plus forte raison, l'influence exercée par le peintre sera-t-elle prépondérante et décisive, si, au lieu d'un portrait de la réalité rendue jusque dans ses moindres détails, il s'agit pour lui de figurer l'ensemble des harmonies ou des contrastes qui donnent à un site sa majesté propre ou sa grâce, à des effets de jour

leur poésie, aux lignes d'un horizon leur grandeur ou leur mystère. Alors plus que jamais l'impression produite sur le spectateur dépendra de l'impression que l'artiste aura lui-même ressentie, et les préférences témoignées par celui-ci devant la nature se justifieront d'autant plus aisément à nos yeux que l'expression en sera plus nette, plus personnelle, plus ouvertement voulue. Les éblouissantes études d'architecture et de paysage exposées, il y a quelques semaines, à côté des autres œuvres de Henri Regnault ont prouvé ce que l'originalité du sentiment et du style peut avoir en pareil cas de communicatif et de convaincant. Sans forcer le rapprochement entre des travaux matériellement si dissemblables, ne saurait-on dire que les sévères paysages peints ou dessinés par M. Bertin achèvent à leur manière la démonstration?

Ici, en effet, l'intervention du goût individuel se manifeste avec une éclatante franchise. Chaque forme, qu'elle soit exprimée jusqu'au bout ou seulement indiquée, accuse une intention préconçue; chaque coup de crayon ou de pinceau correspond à un ordre d'idées supérieur au fait, et dont l'élévation se révèle dans l'ampleur de l'interprétation même, dans la sobriété majestueuse des procédés de l'imitation. Sans doute, si la représentation de la nature n'avait d'autre fin que l'illusion absolue, le trompe-l'œil, des œuvres traitées avec ce dédain pour les petites vérités d'accident et de détail courraient le risque de paraître insuffisantes; on n'aura garde de les juger telles, si l'on se rend compte des conditions spiritualistes de l'art et des privilèges qui lui appartiennent, si l'on se rappelle qu'il a pour objet principal cette « délectation de l'intelligence » dont parle Poussin, ou, suivant une autre parole du noble maître, que « le tout est de bien savoir ce qui est permis à un peintre dans les choses qu'il veut représenter, lesquelles se peuvent prendre et considérer comme elles sont ou comme elles doivent être. » En réformant à quelques égards ses modèles, M. Bertin ne fait donc qu'user d'un droit incontestable, d'une facilité profitable à la grandeur, et même en un certain sens à la vraisemblance de l'aspect, puisque, par cette réforme ou cet abrégé des choses qu'il retrace, l'artiste en définit d'autant mieux les caractères dominans, la physionomie et la beauté typiques.

Il ne suit pas de là néanmoins que le talent de M. Bertin se produise partout et toujours avec la même autorité. Nous le disions en commençant, les tableaux que M. Bertin a signés ne laissent qu'incomplètement pressentir l'originalité, l'aisance tout au moins de sa manière, tandis que, depuis les dessins achevés jusqu'aux moindres croquis, ce qui est sorti de son crayon révèle, aussi clairement qu'un esprit bien inspiré, une main facile, sûre d'elle-même, maîtresse en toute occasion du sujet qu'elle aborde et du moyen. On ne saurait prétendre sans doute qu'en se servant du pinceau cette main si bien prémunie par l'étude renonce à ses coutumes savantes; encore moins pourrait-on, au point de vue des doctrines, soupçonner chez le peintre la secrète velléité d'un désaveu, de

la plus légère concession même à d'autres exigences que les préférences habituelles de sa pensée. Ce que M. Bertin entreprend d'exprimer sur la toile ne diffère nullement, quant au fond, du genre de beauté et des intentions qu'il réussit ailleurs à faire prévaloir; seulement, soit refroidissement involontaire de la verve par la lenteur forcée du travail, soit égalité d'insistance sur des parties qu'il eût convenu de traiter en proportion de leur importance relative, une certaine monotonie dans le coloris aussi bien que dans la touche ne laisse pas ici d'engourdir les apparences générales et d'en compromettre sinon la dignité, du moins le charme. Quelque chose d'épais, de surchargé, semble parfois exagérer l'intensité des ombres et en appesantir l'obscurité jusqu'à l'étouffement du ton naturel, de même qu'à force d'envelopper les détails, la lumière, sur les objets qu'elle frappe, a l'air de se condenser et de se superposer par couches comme un moule. Contrairement à la méthode des coloristes qui déduisent l'harmonie de la diversité même des couleurs et de leur éclat inégal, M. Bertin cherche l'unité de l'effet dans l'effacement des contrastes que ces couleurs présentent entre elles. En adoptant une gamme presque monochrome dont il se contente de varier les nuances suivant les cas, il fait en réalité bien moins acte de peintre qu'il ne s'approprie et ne renouvelle à sa manière les procédés de l'aqua-tinte ou du camaïeu. De là, même dans les tableaux les plus remarquables du paysagiste (1), un mélange singulier de langueur et de dureté, un ensemble de tonalités à la fois compliquées et mornes qui, sous une apparence de parti-pris, trahissent les recherches pénibles et la longue succession des efforts.

En revanche, tout ce qui tient à la forme pure, à la cadence ou à la combinaison des lignes est tracé sur la toile par M. Bertin avec une rare certitude, une véritable *maëstria*. Que l'on examine, entre autres spécimens de son aptitude à déterminer pour ainsi dire la structure architectonique d'une scène, que l'on regarde, ne fût-ce qu'un instant, les paysages intitulés *Tombeaux de Ghebbel Selseley*, dans la Haute-Égypte, le *Jardin des Oliviers*, l'*Ile de Patmos*, et, le meilleur à notre avis des vingt-cinq tableaux exposés, celui que le livret mentionne sous cette simple désignation *la Chèvre*, — on sentira combien le goût qui a choisi et ordonné les élémens de ces compositions est ample et instinctif, combien la noblesse de ce style diffère de la méthode prosaïque dont nous voyons les produits se multiplier d'année en année au salon, et en même temps quelle distance sépare cette dignité sans faste des formules pédantesques en usage au commencement de ce siècle. Comparés aux simples *vues* et aux *études* qui résument les tendances les plus générales de

(1) *La Tentation du Christ*, par exemple, qui, pendant quelques années, a orné une chapelle de l'église de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, et les *Carrières de la Cervara*, les *Souvenirs de la Vernia*, les *Sources de l'Alphee*, conservés aujourd'hui dans divers musées de province.

notre école contemporaine, les tableaux peints par M. Bertin paraîtront peut-être l'expression d'un art un peu solennel; peut-être les eût-on jugés au contraire d'un caractère trop simple ou trop familier à l'époque où régnaient les représentans officiels du paysage dit « héroïque. » Qu'importe après tout? Si, en raison de son indépendance même, M. Bertin court le risque d'être désavoué par les disciples de l'idéalisme à outrance aussi bien que par ceux qui se proclament aujourd'hui « réalistes, » si ses doctrines, trop austères pour les uns, trop peu académiques au gré des autres, ne permettent de le rattacher à aucune des sectes ayant un nom et une étiquette, la place tout à part qu'il mérite n'en saurait être moins honorable pour cela, et les juges désintéressés l'y maintiendront. Qui sait même? comme Didier Bogue, comme Chauvin, comme d'autres paysagistes presque ignorés de leur vivant, et maintenant en sérieux crédit auprès des connaisseurs et des artistes, peut-être M. Bertin occupera-t-il à l'avenir un rang dont seront déposés quelques-uns de ses plus célèbres contemporains; peut-être ses œuvres, dérobées hier encore aux regards de la foule, sont-elles destinées à figurer en meilleur lieu et à inspirer une estime plus durable que les œuvres de tels talens populaires à l'heure où nous sommes. Dans l'histoire des arts aussi bien que dans l'histoire des lettres, rien de moins rare que de pareils reviremens. Sans remonter au-delà des premières années du siècle, il serait facile d'en citer des exemples bien faits pour nous donner à réfléchir,

Si donc les travaux de M. Bertin doivent échapper à l'oubli dans lequel nos successeurs relégueront sans scrupule plus d'un nom ou d'un talent aujourd'hui tout autrement en vue, c'est principalement sur les dessins de l'artiste qu'il faut compter pour que cette justice lui soit rendue. Que l'on suppose dès à présent quelques-uns de ces dessins exposés dans les collections publiques à côté des œuvres du même genre qu'ont laissées les maîtres, pense-t-on que ceux qui les verront à cette place s'étonneront beaucoup du rapprochement? Ne semble-t-il pas au contraire qu'en tenant compte ingénument de leur valeur ils les accepteront au même titre que les témoignages d'un art plus ancien? Nous ne voudrions pas exagérer le prix des productions dues au crayon de M. Bertin et exhausser l'habileté dont il a fait preuve, si rare qu'elle soit, au niveau de cette puissance souveraine qu'attestent les incomparables croquis d'un Claude Gellée ou d'un Poussin. Ce que nous prétendons indiquer seulement, c'est la parenté qui existe entre l'intelligence du dessinateur moderne et les inspirations de ses plus nobles devanciers; c'est, toute proportion gardée quant aux résultats, la similitude des inclinations naturelles, des principes admis, des entreprises tentées. Bien qu'il ait, au début de sa carrière, fréquenté l'atelier de Girodet et plus tard celui de Bidault, M. Bertin est en réalité un disciple des grands paysagistes français du xvii^e siècle, ou plutôt c'est en se for-

mant à leur exemple, en face de la nature italienne, qu'il a retrouvé et continué, à deux cents ans d'intervalle, la tradition qu'ils avaient fondée. Malgré le profit qu'il a pu tirer de ses études dans les divers musées de l'Europe, ou de ses voyages successifs en Suisse et en Espagne, en Sicile et en Grèce, en Turquie et en Égypte, le meilleur et le plus sûr de ses convictions lui est venu de son séjour aux lieux mêmes qu'avaient contemplés Poussin et Le Guaspre. La vraie patrie de son talent est cette campagne de Rome qui lui dévoilait les secrets de la majesté pittoresque, comme elle les avait révélés jadis aux chefs de notre école, et dont les belles lignes ont été si souvent reproduites par M. Bertin avec une sincérité de plus en plus émue, avec une piété croissante, depuis l'époque où il les étudiait pour la première fois en 1822, à côté de Léopold Robert, jusqu'aux années où il les revoyait tour à tour en compagnie de son ami Paul Delaroché, d'un autre de ses plus chers amis, M. Amaury Duval, ou de la femme dévouée qui, après avoir si tendrement surveillé sa vie, garde aujourd'hui le respect passionné de sa mémoire.

Faut-il maintenant essayer de décrire un à un tous les dessins exposés à l'École des Beaux-Arts? Autant vaudrait entreprendre l'analyse d'un livre en s'arrêtant aux détails que contient chaque page. Nous en avons assez dit pour faire pressentir les caractères généraux du talent de M. Bertin et l'unité de ses efforts, la constance de ses prédilections, quelque variés d'ailleurs que soient les tâches ou les modèles. Qu'il nous suffise de mentionner en passant et de recommander à l'attention, entre autres spécimens significatifs de cette large et robuste manière, les *études* faites à Ronciglione, à L'Arícia, à Tivoli, ou aux portes de Rome même, dans le lieu dit *Fontaine de la nymphe Égérie*, et dans les jardins de la villa Pamfili, — les *Vues de l'île de Philæ*, sur le Nil, et des *Environs de Thèbes*, — les *Latomies de Syracuse*, les *Ruines du temple d'Égine*, et, parmi les sujets d'invention, les *saintes Femmes au tombeau*, *Saint Benoît et ses disciples allant fonder le monastère de Subiaco*, — enfin et surtout le paysage portant le n° 39 et inscrit au livret sous ce titre *Souvenir de Grèce*, composition pleine de grandeur, exécutée avec une aisance admirable, et, plus qu'aucune autre signée du même nom, digne d'avoisiner un jour dans quelque musée ces beaux monumens du vieil art français dont tout à l'heure nous évoquions le souvenir.

L'exposition des œuvres de M. Bertin est, pour les artistes comme pour le public, un enseignement et un exemple. N'eût-elle d'autre résultat que de faire ressortir par le contraste l'inanité ou l'insuffisance de la pure dextérité, des ruses ou des coquetteries de la touche, des petites habiletés du métier, il y aurait là déjà un service rendu ou tout au moins un avis opportunément offert à bon nombre d'entre nous; mais la leçon peut porter plus haut et plus loin. Ces œuvres si ouvertement

empreintes du sentiment de l'idéal nous apprennent ou nous rappellent que, dans la peinture de paysage comme dans toute production de l'art en général, il y a quelque chose de supérieur et de préférable à la simple représentation du fait, quelque chose d'aussi nécessaire que la vraisemblance matérielle, d'aussi influent que la beauté même des types donnés, — c'est l'expression choisie et poétique, c'est l'élévation de la forme, c'est le style. Sans le style, j'entends sans l'interprétation originale et personnelle, la fidélité pittoresque n'est plus qu'une inutile contrefaçon, le talent qu'un synonyme de l'adresse ou de la patience, l'art lui-même qu'un procédé industriel. Ce sont là, dira-t-on, des vérités banales. Soit; mais, s'il y a un moment où des banalités de cette sorte peuvent être répétées sans scrupule, n'est-ce pas quand chacun semble les oublier? Si quelques paysagistes, au premier rang desquels il faut citer M. Cabat et M. Français, s'obstinent heureusement à défendre dans leurs ouvrages les droits de la pensée et la légitimité du sentiment, combien n'en rencontrerait-on pas qui, s'accommodant au hasard de tout ce que la réalité leur offre, paraissent ne viser à rien de plus que la simple copie des surfaces, ne rien ambitionner au-delà d'un naturalisme analogue à la littéralité photographique! D'autres, sectateurs de M. Corot, croient avoir rempli leur tâche quand ils ont, en quelques coups de pinceau, esquissé l'ensemble d'un effet et noyé chaque forme, chaque contour dans les brumes d'une épaisse atmosphère. Enfin les éclatans succès de Henri Regnault et ses procédés tout exceptionnels pourtant, tout inhérens à ses facultés spéciales, n'ont-ils pas déjà éveillé assez généralement l'esprit d'imitation pour qu'on ne puisse craindre de ce côté encore plus d'une entreprise stérile, plus d'une périlleuse aventure? En face des erreurs présentes ou dans la prévision des erreurs prochaines, il n'est donc pas superflu de recourir aux vérités théoriques pour essayer de ramener ou de prémunir l'opinion. La critique a ce devoir en tout temps, même au risque de quelques redites; elle l'a plus que jamais lorsqu'aux efforts qu'elle peut tenter s'ajoute l'autorité imprévue d'un grand exemple, d'une série d'œuvres tout à coup mise en lumière, lorsqu'elle trouve, comme aujourd'hui dans les dessins de M. Bertin, la démonstration pratique du beau dont il lui appartient de recueillir les principes et d'enregistrer les lois.

HENRI DELABORDE.

DE QUELQUES RÉCENS TRAVAUX SUR LA HONGRIE.

- I. Ed. Sayous, *Histoire des Hongrois et de leur littérature politique de 1790 à 1815*. — II. Daniel Lévy, *L'Autriche-Hongrie, ses institutions et ses nationalités*. — III. *Poésies magyares, Péterfi Sandos*, traduction par H. Desbordes-Valmore et Ch. E. de Ujfalvy. — IV. Ujfalvy, *la Hongrie, son histoire, sa langue et sa littérature*.

Pendant bien longtemps, il n'y a guère eu pour les Français d'autre histoire que l'histoire de France. Nous sommes enclins à voir dans la

France un empire du milieu, dont dépend et auquel se rapporte tout le reste du monde. C'est surtout depuis la révolution française, mot que nous ne prononçons jamais sans enfler la voix, que nous sommes les dupes de cette illusion. Presque tous ceux qui ont tenté d'écrire l'histoire des guerres et des convulsions que l'Europe a traversées depuis la fin du siècle dernier ont glissé sur cette pente; leur prétention plus ou moins avouée ou leur tendance plus ou moins naïve a été d'enfermer dans l'histoire de France toute l'histoire de l'Europe. Ignorant les langues étrangères, ne connaissant pas ou connaissant mal les livres publiés en anglais ou en allemand, ils ont été inexacts ou incomplets dans la peinture des idées et des sentimens auxquels obéirent, dans de grandes crises, les peuples dont la France souleva les passions et qui finirent par l'écraser sous leur masse. Il a fallu, pour que nous comprenions le mouvement de 1813 en Allemagne, que le colonel Charras, averti par sa haine pour le second empire des colères que le premier avait pu inspirer, mît à profit les loisirs de l'exil pour apprendre l'allemand et pour étudier toute une littérature d'ouvrages politiques et militaires qu'avaient à peine jusqu'ici soupçonnée nos écrivains.

M. Sayous est de ceux qui ont compris les dangers de cette infatuation et de cette ignorance, et qui travaillent à élargir nos horizons. Depuis plusieurs années, il s'était mis à étudier la langue et la littérature hongroise; il a fait plusieurs voyages dans le pays pour s'y créer des relations, pour s'accoutumer à en parler l'idiome. Il a vécu au milieu des Magyars, suivi de près les débats de leurs *comitats* et de leurs chambres législatives, assisté à leurs fêtes et à leurs réunions, saisi sur le vif les traits de leur étrange et original génie, traits qu'il résume lui-même dans ces lignes, qui méritent d'être citées : « Un peuple tartare, qui a pris rang dans l'Europe civilisée pour la sauver plusieurs fois de la barbarie, un peuple fier qui est capable de la soumission la plus touchante aux rois dans le malheur comme de la résistance la plus indomptable aux rois puissans et victorieux, un peuple orgueilleux de sa race jusqu'à la superstition, et qui doit la beauté de son type et la trempe énergique de son âme à d'heureux mélanges avec des nations dédaignées, un peuple ardent et mobile, qui comprend à merveille le difficile et patient régime parlementaire, un peuple de furieux cavaliers et d'intraitables légistes : telle est, avec ses grandeurs, ses défauts et surtout ses contrastes, la nation magyare. »

Aucune histoire, ajoutée avec raison M. Sayous, n'est demeurée plus inconnue. Pour le moment, il se borne à nous offrir un épisode de ces annales, « le récit, au point de vue hongrois, des vingt-cinq années les plus dramatiques de l'histoire, celles de la révolution française et de l'empire. » En dehors de l'intérêt que présentent certains incidens de ce récit, qui frappent vivement l'imagination, et certaines figures d'un relief saisissant, comme celle de Paul Nagy, un précurseur de François Deak, il est

instructif pour nous de voir par quelles fautes la France perdit rapidement au dehors l'influence morale et les sympathies que lui avaient d'abord conquises jusque sur les rives du Danube, dans la steppe hongroise et les forêts de la Transylvanie, les principes proclamés par la grande constituante. A mesure que la France se fait violente et atroce avec les jacobins, la conscience des peuples qui avaient salué avec transport cet idéal nouveau de justice et de raison s'inquiète, se révolte; ceux qui croyaient aux progrès et qui comptaient s'appuyer, pour en donner le signal, sur les exemples de la France perdent courage et sentent tomber leurs espérances. Dans la douleur sincère que leur cause cette déception, quelques-uns, des meilleurs et des plus nobles, vont même jusqu'à détester ce peuple qui a trompé leur confiance, ils lui reprochent d'avoir désorienté l'Europe et de l'avoir fait douter de la liberté; leur haine n'est encore que de l'enthousiasme et de l'amour réduit au désespoir. En même temps, le pouvoir absolu et les privilèges injustes, qui s'étaient un moment crus tout à fait compromis et qui étaient déjà tout prêts à capituler, reprirent courage, se coalisèrent et reconquirent bien vite presque tout le terrain qu'ils avaient perdu. Ce que la France de Robespierre avait commencé, la France de Napoléon l'acheva. Les horreurs de 93 avaient troublé les esprits et nous avaient aliéné les cœurs; les brutalités de la conquête et les caprices de ce vainqueur qui découpait au gré de sa fantaisie dans la carte de l'Europe des royaumes pour ses frères et beaux-frères firent naître des haines et des colères dont nous avons encore à soixante ans de distance senti l'effet et porté la peine. Le besoin de chasser l'ennemi commun fit remettre à un autre temps ces revendications et ces réformes libérales qu'avaient inaugurées les diètes hongroises de la fin du dernier siècle, et la naissance de la Hongrie moderne en fut retardée de vingt ans.

Ce qui avait été semé pendant cette époque finit pourtant par germer sur ce sol fécond; dès 1825, le mouvement reprenait, quoique avec une certaine lenteur d'abord, et bientôt commençait un merveilleux essor qui, un moment interrompu par la crise de 1848, a fini par aboutir à la pleine émancipation et à l'éclatant triomphe des patriotes hongrois. M. Sayous nous retracera, nous l'espérons, un jour ou l'autre, le tableau de la mêlée de 48 et de ses guerres de races, puis des années d'attente et de lutte patiente et légale qui ont suivi la défaite des Magyars; mais déjà, dans cette période laborieuse dont il a essayé de reconstituer l'histoire, si profondément ignorée en Occident, les Magyars avaient tout préparé, relevé leur langue, créé leur poésie et dressé leur tribune nationale, fait la théorie de leurs droits historiques et jeté les bases de leur liberté. Déjà ils avaient donné des exemples qui méritaient d'être médités et suivis; ils avaient montré quelle force possède l'affirmation patiente du droit, et comment elle finit par avoir raison des puissances même les plus redoutables en apparence.

En attendant que nous ayons cette suite naturelle d'un travail qui est digne de fixer l'attention du public français, ceux qui voudraient mesurer le chemin parcouru et se rendre compte du régime et de l'état actuel de l'Autriche-Hongrie trouveront dans l'ouvrage de M. Daniel Lévy, sinon des tableaux colorés et un style brillant, tout au moins des détails exacts et précis, beaucoup de faits classés avec ordre. L'auteur a vécu à Vienne et à Pesth vers le temps où entraînait en jeu pour la première fois le mécanisme si compliqué des institutions de l'empire, tel qu'il a été constitué par M. de Beust sous la forme du dualisme. Il résume l'histoire de l'Autriche depuis le moment où la maison de Habsbourg prend de l'importance en Europe, et son récit devient plus détaillé et plus ample à mesure qu'il approche du moment actuel; il montre comment le compromis austro-hongrois a été imposé aux hommes d'état chargés des destinées de l'Autriche par l'attitude ferme et inflexible de la Hongrie, par les hautes qualités politiques de chefs qui l'empêchaient de se compromettre dans l'émeute sans lui laisser sacrifier le moindre de ses droits. Que durera ce compromis et combien de temps pourra fonctionner le système des délégations? C'est le secret de l'avenir. Ce qui est certain, c'est que les libertés de la Hongrie, libertés dont la reconnaissance a coïncidé avec un développement admirable de la prospérité matérielle du pays, paraissent maintenant au-dessus de toute atteinte. Quel que soit le sort du lien qui rattache le royaume de saint Étienne à la Cisleithanie, le despotisme ne cherchera même plus à menacer ces franchises si longtemps contestées; où prendrait-il maintenant son point d'appui et sa base d'opérations? On est aussi libre aujourd'hui à Vienne qu'à Pesth et à Presbourg. Le grand problème qui se pose maintenant devant les hommes d'état hongrois, c'est de faire vivre ensemble les différentes races qui se partagent le royaume de saint Étienne. Ils voudraient bien maintenir la suprématie des Magyars, et leurs prétentions sont fondées jusqu'à un certain point : ce sont les Magyars qui ont le plus vaillamment lutté jadis contre les Turcs pour arrêter sur le Danube la barbarie musulmane, eux encore qui, cet ennemi vaincu au xvii^e siècle, ont le plus obstinément résisté au despotisme de la cour et de la bureaucratie autrichienne et sauvé le dépôt des libertés traditionnelles et des droits antiques. Aujourd'hui qu'ils ont triomphé du germanisme et des Habsbourg, que la chancellerie aulique a capitulé devant eux et que le premier ministre du cabinet hongrois est leur vrai souverain, qu'ils n'aillent pas, comme en 48, se faire oppresseurs à leur tour; qu'ils ne fournissent pas contre eux de prétextes soit à l'Allemagne, soit au panslavisme!

Ce qu'a d'original le génie magyar, on pourra le deviner en étudiant le recueil des poésies de Péctéfi, traduites par MM. Desbordes-Valmore et Ch. E. Ujfalvy. Péctéfi n'est pas inconnu des lecteurs de la *Revue* (1);

(1) Voyez un article de M. Saint-René Taillandier dans la *Revue* du 15 avril 1860.

mais si nous ne nous trompons, on n'avait présenté jusqu'ici au public français que de courts et rares échantillons de son talent. Il y a là une verve, un entrain, une imagination ardente et colorée qui, même à travers une traduction, donnent l'idée d'un grand poète. On a appelé Pétœfi le Béranger hongrois; il a bien autrement de variété, une bien autre richesse d'invention que l'auteur du *Roi d'Yvetot* et du *Vieux Sergent*. On regrette en parcourant ces pages de ne pouvoir lire dans l'original tous ces petits poèmes dont quelques-uns doivent être des chefs-d'œuvre. Tout au moins, dans l'ouvrage que M. Ujfalvy, Hongrois établi parmi nous et qui manie avec facilité notre langue, a consacré à l'histoire et à la littérature de son pays, trouvera-t-on de curieux détails sur la langue magyare, qu'il rattache, d'après les philologues les plus compétens, au groupe finnois. Le volume se termine par un choix de poésies empruntées non-seulement à Pétœfi, mais à d'autres écrivains populaires en Hongrie. Ces divers travaux, tout restreint qu'en soit le cadre, donnent déjà à qui sait lire et réfléchir une idée assez juste du caractère et des facultés d'une race qui, bien qu'elle ne compte guère plus de cinq millions d'hommes, joue maintenant et jouera encore longtemps un des premiers rôles dans l'Europe orientale. G. PERROT.

Étude sur l'Administration des finances de l'empire romain dans les derniers temps de son existence, par M. L. Bouchard (1).

La longue période de l'empire romain présente, au point de vue des institutions financières, un intérêt que n'ont pas épuisé les savans travaux consacrés, en France et à l'étranger, à l'administration et aux finances romaines. Il restait à décrire avec plus de précision encore cette machine compliquée et savante, où une grande variété de ressorts aboutit à une centralisation puissante, à y appliquer avec autant d'exactitude que possible l'art moderne de dépouiller le budget des recettes et des dépenses. C'est le travail que vient d'accomplir M. L. Bouchard, avec une connaissance toute pratique des matières administratives et financières unie à une consciencieuse érudition. On suit avec d'autant plus de curiosité cette dissection attentive de toutes les parties, on pourrait dire presque de toutes les fibres de ce corps immense qui eut vie pendant tant de siècles, que cet organisme s'est plutôt métamorphosé qu'il n'est mort. Telle partie restée vivante et comme passée dans notre système administratif et fiscal peut encore être indiquée. Entre le système romain et le nôtre, pour peu que l'attention soit éveillée, les analogies se découvrent d'elles-mêmes à travers des différences profondes qu'on ne saurait méconnaître, et mettent l'esprit sur la voie de plus d'un rapprochement instructif et fécond. Ce qui change d'ailleurs moins que les faits, ce sont les lois, ces lois qui constituent les vérités permanentes du

(1) 1 vol. in-8°; Paris, Guillaumin.

monde politique et économique, et dont l'histoire offre la preuve mieux que les enseignemens abstraits de la pure théorie.

Une des lois le mieux mises en relief par l'auteur de cette étude sur ce qu'on peut nommer l'économie politique romaine de l'impôt, c'est la nécessité du contrôle en matière d'administration financière. En dehors de cette condition, il n'y a pas plus à attendre de prospérité durable que d'ordre réel, car on ne saurait donner le nom d'ordre à un agencement, si habile et industrieux qu'il puisse être, de ressorts heureusement concertés, non plus qu'à l'accident favorable d'un despote éclairé, administrant de son mieux, mais en définitive impuissant à changer le système établi. Cela veut-il dire qu'étant donné l'état du monde, l'empire romain pût avoir telle chose qu'une cour des comptes, surtout qu'une chambre des députés, discutant et votant librement l'impôt? Non assurément; mais c'est là précisément ce qui rend la leçon décisive. C'est l'absence ou, pour mieux dire, c'est cette impossibilité du contrôle qui donne en partie la clé de tant de désordres, d'abus, d'exactions.

Ce qu'on admire, c'est qu'avec des conditions si propres à favoriser l'arbitraire, l'administration financière ait pu être en somme ce qu'elle a été. On ne pourrait citer un pareil exemple de méthode dans le despotisme. Combien de rouages mis en jeu que l'auteur compte, décrit, démonte pour ainsi dire avec un soin exact et presque minutieux! Quelle hiérarchie savamment étagée que celle dont il nous fait parcourir les degrés, depuis les derniers collecteurs jusqu'au comte des largesses sacrées et au comte de la chose privée, deux ministres des finances placés l'un à côté de l'autre, et malgré leurs attributions diverses assez fréquemment en lutte! mais surtout comme on y voit se déployer en matière de taxes une fertilité inventive! Que n'a pas exploité ce génie fiscal, avisé à l'excès! Il a tout imposé, le vice et la débauche comme les matières les plus immondes : inventions honteuses devant lesquelles reculerait la fiscalité moderne dans ses besoins les plus extrêmes. En fait de taxes, on demande ce que les Romains nous ont laissé à découvrir, si ce n'est peut-être celle du timbre.

Plus encore que le contrôle, l'idée morale manque au système financier dans cette longue période si remplie d'enseignemens. L'idée même de l'impôt ne paraît s'y rattacher à aucune conception sociale ou politique. On ne songe guère à y voir une dette, sacrée autant que toute autre, payée par les citoyens pour maintenir avec l'état les conditions de l'ordre social. On ne se demande point si cette dette ne doit pas être exigée suivant certaines règles d'équité et avec certains ménagemens, et si l'état, qui perçoit ces taxes, ne doit pas à son tour assurer certains avantages en échange. Il semble qu'on n'ait pas soupçonné ou nuis en ligne de compte cette espèce de contrat caché au fond de la notion de l'impôt, réduite ici à l'idée brutale d'un pur et simple tribut. Le fait même que Rome est exempte de l'impôt et que les provinces seules le

paient est un indice de cette manière aussi violente qu'étroite d'envisager la question, et les applications pratiques ne concordent que trop avec cette pensée générale. On ne songe qu'à remplir le trésor public sans nul souci de ce que nous appelons justice, proportionnalité, humanité. Aussi le contribuable ne voit-il dans le fisc qu'un instrument d'opposition, et ne se fait-il point de scrupules de tromper un ennemi qui en apporte lui-même si peu dans ses avides et intraitables exigences.

On trouve réunis dans ce travail bien des témoignages de l'action de l'impôt sur les différentes classes. Parmi tant d'autres taxes abusives, l'impôt foncier joue le premier rôle. A une oppression tyrannique, l'art se mêle sous la forme de ces opérations cadastrales, dont l'Égypte et les grandes monarchies de l'Orient avaient déjà donné l'exemple, tant on aurait tort d'y voir une invention toute moderne! C'est un véritable chef-d'œuvre en ce genre d'exaction. L'arbitraire même y repose sur une base régulière, et les historiens ont fait connaître tout ce qu'eut à souffrir cette classe sacrifiée des propriétaires, cette classe des *curiales*, toujours sous la menace de voir leurs biens saisis et vendus, et soumis eux-mêmes à des interdictions d'aller et de venir, de vendre et d'acheter, telles qu'aucun despotisme moderne n'en saurait donner l'idée. Il semble qu'il n'y ait guère eu pour ces hommes d'autre destinée que de servir au fisc de garantie. La situation faite par l'impôt à l'industrie et au commerce était bien moins écrasante, quoique souvent fort dure aussi. Au surplus, à l'exception d'un certain nombre de privilégiés, toutes les classes avaient leur part plus ou moins lourde du fardeau, et il suffit de rappeler, en supprimant tous les détails, le *chrysargyre* et les *portoria* atteignant le commerce, les octrois frappant la consommation, l'impôt du vingtième mis sur les actes civils, comme les successions et les affranchissemens, la capitation établie sur l'individu, les taxes spéciales placées sur les dignités honorifiques, comme l'impôt des consuls, des préteurs, des duumvirs, des *sacerdotes*, et celles qu'avaient à supporter quelquefois les privilégiés, comme la glèbe sénatoriale, l'*aurum oblatitium*, l'*oblatio votorum*, sans parler des mines et de divers monopoles, des manufactures qui fabriquaient au compte de l'état, par exemple de ces *gynécées* où des mains industrieuses étaient incessamment occupées à travailler les riches étoffes et les matières précieuses.

Ce qui ressort parfaitement de cette nouvelle étude, c'est que le service personnel et l'impôt en nature formaient les traits les plus saillans de ce système financier. Ces traits devaient se perpétuer au moyen âge. Rien n'était plus propre à simplifier la tâche de l'état, dispensé d'évaluer en argent les prestations en nature, de passer des marchés avec des entrepreneurs, de reconnaître leurs fournitures ou leurs travaux, d'en fixer le montant, d'en ordonner le paiement. En revanche, rien de plus contraire à la liberté individuelle, à une répartition un peu équitable et à la fortune publique. Le système des prestations en nature était un gaspillage

véritable, gaspillage des forces par l'emploi d'ouvriers sans activité et sans valeur, gaspillage des provisions qui se perdaient faute d'être consommées à temps. On s'explique fort bien dès lors comment la comptabilité en argent chez les Romains est peu connue, tandis que celle qui concerne l'annone l'est souvent dans les derniers détails; les textes sont rares sur ces premières opérations fiscales; ils sont loin de manquer au contraire sur les secondes, de beaucoup les plus nombreuses et les plus perfectionnées.

Peu d'historiens avaient eu jusqu'ici la pensée de se demander si les Romains connaissaient en matière de finances ce principe de la *spécialité* auquel nous attachons avec raison tant de prix. Il est possible de déterminer assez exactement, à l'aide de ces nouvelles recherches, dans quelle mesure ce principe, regardé comme moderne, a été connu des Romains de l'empire. Ils y ont certainement rendu hommage lorsqu'ils ont interdit aux officiers du fisc de confondre dans leurs écritures les produits des divers exercices, défendu de mêler ce qui appartenait aux largesses sacrées et ce qui revenait à la chose privée, établi une sorte de division entre les recettes et dépenses concernant l'empereur et celles qui regardaient l'état, consacré enfin la même séparation entre celles qui se rapportaient ou à l'état, ou aux provinces, ou aux municipes; mais nous voyons aussi que ces distinctions établies en principe étaient fort souvent violées ou éludées; il est même curieux qu'on se soit déjà servi d'un procédé de nous fort connu, et dont ni l'emploi ni l'abus ne demeurèrent étrangers à cette administration trop avancée, le procédé des viremens. Sans doute on aurait répondu aux censeurs importuns qui se seraient permis de faire des observations qu'il fallait pourvoir à tant de besoins déraisonnables ou sensés, illégitimes ou justes, mais tous irrésistibles! Voyez les villes par exemple. Le budget de Paris nous paraît à bon droit considérable. Croit-on que ce ne fût pas un lourd budget que celui de Rome ou de Constantinople? On en peut juger en voyant ce qu'étaient dans ces grands centres l'organisation de la police, l'administration des eaux, la poste, l'hygiène, les théâtres, la bienfaisance publique, les frais du culte, les écoles, et nous ne savons combien de services encore que nous trouvons ici énumérés et décrits.

Nul doute que la régularité purement mécanique de ce système administratif et financier, que cette enveloppe en apparence si solide n'aient contribué à cacher tant de causes de dissolution qu'on y voit clairement aujourd'hui, et n'aient fait illusion sur la durée du système lui-même. Les fonctions essentielles paraissaient s'accomplir malgré certains troubles; l'état trouvait encore de l'obéissance; les membres se pliaient, après tout, à ce que voulait la tête; comment donc croire à une mort prochaine? Et pourtant cette mort se préparait déjà; le colosse se décomposait. Même sans les coups des barbares qui en précipitèrent la destruction, il portait en lui-même le principe de sa fin inévitable. Il

léguaît au monde cette leçon que l'administration n'est pas tout, et qu'il y a, même en matière de finances, des principes de moralité et de droit qui agissent non pas seulement comme élémens de progrès, mais comme conditions préservatrices des institutions. Il faut savoir gré à ceux qui, au milieu d'enseignemens d'une nature spéciale et pour ainsi dire technique, savent tirer de l'histoire ces leçons toutes morales dont nous avons besoin.

HENRI BAUDRILLART.

Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron, d'après les notes de M. Adolphe Berger, professeur à la Faculté des lettres de Paris, réunies et publiées par M. Victor Cucheval; 2 vol. in-12.

Jusqu'à ces trente dernières années, l'enseignement des lettres grecques et latines dans nos facultés, et même au Collège de France, se bornait à peu près, soit à une explication plus ou moins savante des auteurs, soit à un commentaire plus ou moins spirituel ou éloquent des beautés de la littérature classique. C'est à ces modestes exercices qu'appliquaient leurs éminentes qualités d'esprit et les trésors de leur érudition des professeurs de notre pays s'appelant Boissonade, Burnouf, Naudet, Gibon, Rinn, Victor Leclerc, Alexandre, pour ne parler que des morts. C'était une école d'érudits et de critiques, bien plus soucieux de développer le goût ou de perfectionner l'instruction classique de leurs élèves que de les initier à cette histoire des littératures dont notre siècle devait faire une véritable science, celle, par parenthèse, qui lui sera comptée comme l'un de ses meilleurs titres à l'estime et à l'admiration de la postérité.

Ce n'est pas que l'érudition de ces hellénistes et de ces latinistes consommés n'ait rien produit de sérieux et de profitable à l'histoire scientifique des littératures anciennes, en dehors des exercices littéraires ou philologiques. D'excellentes et savantes études ont été faites et publiées par la plupart des professeurs dont il vient d'être fait mention, et par d'autres qui vivent encore, de manière à fournir de nombreux et riches matériaux pour les œuvres d'ensemble qui attendaient la main d'architectes patients et habiles dans l'art de construire un monument; mais, sauf quelques résumés rapides, tels que l'excellent article de M. Rinn sur la littérature latine, ou quelques études suivies, comme la brillante et fine analyse des poètes latins de la décadence, par M. Désiré Nisard, il n'avait point paru d'histoire proprement dite de la littérature latine avant le manuel substantiel, précis et judicieux de M. Alexis Pierron.

Adolphe Berger est peut-être le premier professeur d'éloquence latine qui soit entré franchement dans la voie depuis longtemps ouverte par les professeurs des universités étrangères, et particulièrement des universités allemandes, en y portant toutes les qualités d'un esprit essentiellement français, la précision et la sobriété dans l'érudition, la clarté

dans l'exposition, la vigueur et la fermeté logique dans les conclusions, avec les grâces et les finesses d'une élocution dont les professeurs d'outre-Rhin n'ont jamais eu le secret, et qui a charmé les auditeurs de notre vieille Sorbonne pendant près de vingt ans. Si Berger était un homme de goût, comme les maîtres qui l'avaient précédé dans l'enseignement des belles-lettres en France, il était aussi un homme de science, à tel point que l'on peut dire que sa faculté maîtresse était encore plutôt l'esprit philosophique que le sentiment esthétique. C'était bien plus un professeur de littérature que de rhétorique, quoiqu'il ait excellé dans ce second enseignement; il aimait à comprendre encore plus qu'à sentir et à rendre ses impressions esthétiques, il inclinait vers la méthode de critique qui tend à faire de la littérature une science, par les vues historiques et philosophiques auxquelles l'élevait la variété de ses études. Aussi ne négligeait-il aucune occasion d'éclairer l'histoire de l'éloquence par le droit, la politique, la philosophie, la religion, en un mot, par l'étude du génie romain considéré sous toutes ses faces. En un cours qui n'a pas duré moins de quinze ans à la Faculté des lettres, et où il a parcouru plusieurs fois le même cercle d'études, Berger avait pu embrasser toute l'histoire de l'éloquence latine sans en négliger un seul point important, comprenant dans ce vaste et profond travail tous les écrivains en prose de la littérature latine, les historiens, les philosophes à côté des orateurs, les auteurs de lettres, de mémoires et d'ouvrages techniques, et y mêlant même certains poètes comme Lucrèce et Lucain, chez lesquels la forme poétique n'était qu'une façon plus expressive et plus forte d'écrire l'histoire ou la philosophie.

Tout en étant de la nouvelle école par l'esprit de sa critique, Berger, par sa rare modestie et son peu de souci de la publicité, était resté fidèle aux sévères traditions de l'enseignement classique. Il n'enseignait que pour l'instruction de ses auditeurs et de ses élèves, sans songer à faire servir ses leçons à sa réputation personnelle. Il a donc fait, pendant de longues années, ce qui n'avait été ni fait ni tenté avant lui, une histoire savante et développée de l'éloquence latine, depuis ses premiers bégaiements jusqu'à ses dernières paroles. Ce cours n'a pas eu le moindre écho en dehors des murs de la Sorbonne; pas une ligne de la main du professeur n'en a paru dans le public savant et lettré! De toute cette œuvre jugée remarquable à tous égards par ceux qui ont entendu le professeur, il n'est resté que des rédactions plus ou moins complètes pour certaines parties de cet enseignement, et pour toutes les autres de rares et courtes notes, de simples programmes très secs de leçons, le tout avec une grande richesse de textes.

C'est à un de ses élèves les plus laborieux et les plus dévoués, M. Victor Cuheval, que la famille et les amis de Berger ont confié la difficile tâche de reconstituer l'œuvre entière du professeur, soit en comblant les lacunes, en corrigeant et en complétant les rédactions, soit en dévelop-

pant lui-même les notes et les programmes, de manière à recomposer les leçons sur lesquelles il n'existait pas de rédactions. M. Cucheval vient de livrer au public les deux premiers volumes de ce grand ouvrage contenant l'histoire de l'éloquence latine avant Cicéron. J'ai été l'un des auditeurs les plus assidus de mon regrettable ami, dans cette partie de son cours; j'aime à rendre à M. Cucheval ce témoignage, que, grâce à son intelligente et habile coopération, le public a vraiment sous les yeux l'œuvre du maître. Cette partie est des plus curieuses et des plus intéressantes pour l'historien qui recherche l'explication des faits plutôt que pour l'homme de goût qui ne demande à la littérature que des satisfactions esthétiques. Cicéron, qui a fourni les meilleurs élémens de cette histoire, a souvent besoin d'être lui-même complété, rectifié, expliqué par le rapprochement et la comparaison avec d'autres autorités de la littérature latine. Son engouement pour toutes les œuvres nationales le rend parfois suspect à la critique moderne, dans ses jugemens sur les œuvres et sur les hommes, tandis que sa haute et délicate culture d'esprit, son goût pour l'éloquence ornée et littéraire lui fait juger trop sévèrement l'éloquence mâle et simple des orateurs qui, comme l'ancien Caton, ne savaient bien parler que la langue des affaires et de la politique, avec tous les mouvemens qui soulèvent les passions du Forum ou du palais, mais sans les ornemens qui sont plutôt propres à satisfaire le goût des réunions académiques. Voilà pourquoi les magnifiques œuvres du plus grand, du plus parfait, du plus riche à tous égards des orateurs romains, ne peuvent nous consoler de la perte des harangues de ces hommes, tant célébrés d'ailleurs par Cicéron et Tacite, qui s'appellent Caton l'Ancien, les Gracques, Antoine, Crassus, Caton d'Utique et César. Nous n'irons pas certes jusqu'à dire, avec quelques amateurs outrés de la vieille éloquence, que Cicéron, qui est resté si Romain après tout, malgré toute son éducation grecque, a énervé la forte discipline des grands orateurs qui l'ont précédé, en sacrifiant trop aux grâces de la rhétorique et même aux méthodes de la philosophie, dans ces discours incomparables où l'art se laisse trop apercevoir. Il est certain pourtant qu'en lisant les traités de Cicéron sur l'éloquence, où l'auteur nous présente si souvent le portrait du véritable orateur et énumère les conditions de la parfaite éloquence, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a trop pratiqué pour lui-même les savantes et ingénieuses méthodes si bien décrites dans ses livres. C'était le sentiment du professeur dont M. Victor Cucheval nous donnera prochainement les belles études sur la vie et les œuvres de Cicéron.

É. VACHEROT.

L'ALLIANCE ANGLAISE

ET

LA LIGUE DES NEUTRES

Il n'y a plus d'Europe. Ce que nous avons connu sous ce nom pendant cinquante ans a cessé d'exister depuis que les victoires et les conquêtes de l'Allemagne ont rompu l'équilibre ébranlé déjà en Italie, en Danemark et en Allemagne même. La tranquillité matérielle est rétablie et se maintiendra longtemps encore, il faut du moins l'espérer; mais l'ancien système d'alliances sur lequel reposait la paix européenne, le groupement des forces qui donnaient de la stabilité à ce grand ensemble et prêtaient leur garantie au droit international, l'ordre européen en un mot a péri dans la dernière guerre. Il ne renaîtra que le jour où de nouvelles relations se seront formées pour répondre à des intérêts nouveaux. Jusque-là, il pourra y avoir des trêves entre les nations; mais il n'y aura pas de sécurité pour leur indépendance, ni de garantie sérieuse pour leurs droits les mieux établis.

Il faut s'en souvenir et le rappeler sans relâche aux nations qui essaient de l'oublier : si désormais une guerre éclate, l'Europe est exposée à des secousses formidables et à des bouleversemens inouis. Ce ne serait plus une de ces guerres partielles comme nous en avons vu de nos jours, une de ces guerres de police européenne qui s'entouraient pour ainsi dire de formes légales, qui n'altéraient que pour un instant l'équilibre et qui se terminaient par un arbitrage; — ce serait une de ces grandes convulsions où toutes les ambitions se donnent carrière, où des peuples entiers disparaissent, où des puissances anciennes et respectables peuvent être anéanties par deux ou trois batailles. L'Europe verrait reparaître avec encore plus de brutalité et d'insolence les iniquités et les oppressions du

premier empire. Telle nation qui a vu d'un œil froid nos défaites, qui compte sur sa position territoriale ou sur la garantie des traités pour la mettre à l'abri de pareils malheurs, est peut-être sans le savoir à la veille de sa ruine. Les traités n'existent plus; ils ne sont plus qu'une lettre morte depuis qu'on a cessé de les défendre. Malgré le calme apparent dont nous jouissons, les puissances européennes sont comme des vaisseaux qui ont brisé leurs ancres et qui flottent au hasard jusqu'au jour où la prochaine tempête les entre-choquera confusément. Sans parler de celle qui est désormais l'ennemi le plus dangereux de la paix et de l'indépendance européenne, la responsabilité de ce désordre retombe en grande partie sur les nations imprévoyantes qui se sont réjouies du châtement de la France, et qui aujourd'hui se trouvent châtiées avec elle pour ne l'avoir pas secourue à temps.

De ces nations la plus imprévoyante et la plus sévèrement punie est sans contredit l'Angleterre. Nos désastres, dont le cabinet de Londres s'est fait pour ainsi dire le complice, ont été funestes à la politique anglaise. Beaucoup de gens commencent à croire que l'alliance anglaise est devenue plus gênante qu'utile. Sans vouloir aggraver à plaisir les torts de nos voisins, sans nous dissimuler surtout ni les fautes commises depuis plusieurs années par l'empire, ni la criminelle légèreté avec laquelle son gouvernement a engagé la guerre, sans même nier le juste mécontentement que durent éprouver nos alliés en voyant la France se précipiter sans réflexion dans une telle aventure, nous sommes forcés de l'avouer avec chagrin : la conduite du gouvernement anglais pendant la guerre, pour être moins aventureuse et moins romanesque que celle de l'empire, n'a été au fond ni plus intelligente ni moins coupable.

Nous ne voudrions mettre aucune amertume dans ces reproches ou plutôt dans ces regrets. Le peuple anglais, sans peut-être se défendre toujours de cette espèce de satisfaction maligne qu'on éprouve à la vue des malheurs d'autrui, nous a donné des preuves d'affection ou tout au moins de charité privée qui ne nous permettent pas de lui attribuer des sentimens hostiles. Évidemment le cabinet de Londres a cru obéir à des devoirs supérieurs en nous abandonnant à notre destinée. Toujours est-il que l'Angleterre s'est réjouie de nos premières défaites; dès ce moment, elle se mettait à la tête de la ligue des neutres, bien moins pour diriger les efforts pacifiques des autres nations que pour les paralyser ou pour les refroidir. Plus tard, quand elle eut besoin de nous pour la soutenir contre les prétentions de la Russie, elle n'a su ni faire oublier ses mauvais procédés, ni réparer ses erreurs. L'histoire diplomatique de cette lamentable époque nous la montre malheureusement, d'un

bout à l'autre de la guerre, restant la spectatrice insensible de nos malheurs et se refusant avec obstination à nous accorder aucun secours sérieux.

Cette politique porte déjà ses fruits. En laissant écraser la France, l'Angleterre a compromis sa sauvegarde. C'est en vain qu'elle essaie de se faire illusion en se persuadant qu'elle n'a rien à craindre du nouvel empire germanique, et que sa position insulaire lui permet de regarder avec une philosophique indifférence les guerres et les conquêtes de ses voisins du continent. L'empire, au lendemain de Sadowa, voulait aussi se désintéresser des événemens d'Allemagne et tâchait de s'en consoler en faisant bon visage au vainqueur. L'Angleterre a commis à notre égard la faute que nous commettons nous-mêmes envers la malheureuse Autriche, quand nous la livrions de gaité de cœur aux coups de la Prusse et de l'Italie. Elle a fait bien pis encore, si l'on considère qu'elle était depuis vingt ans notre alliée, que notre sang avait coulé pour elle, et que notre signature était auprès de la sienne sur tous les traités qu'elle avait conclus. La vérité, c'est qu'elle a été vaincue avec nous, mais vaincue sans combat, c'est-à-dire sans souffrance et sans honneur.

La France est donc assez vengée de l'égoïsme anglais, si tant est qu'elle ait besoin d'une vengeance. Malgré les torts de notre ancienne alliée, nous ne saurions nous réjouir de lui voir partager nos épreuves; mais c'est maintenant une question de savoir si son alliance est encore utile, si même elle est encore possible. Dans tous les cas, les derniers événemens délient notre pays de tout devoir de fidélité envers l'Angleterre. Ses malheurs lui ont imposé le rigoureux devoir de ne plus consulter, dans sa politique extérieure, que le seul intérêt national.

I.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'Europe moderne pour s'apercevoir qu'il y règne deux grands antagonismes pouvant servir tour à tour soit à y maintenir l'équilibre, soit à y porter la confusion. Le premier, dont l'origine est ancienne et qui semblait assoupi depuis bien des années, vient de se réveiller avec une violence inattendue; il a des causes assez visibles et en quelque sorte assez *actuelles* pour qu'il soit superflu d'y insister : c'est l'antagonisme de la France et de l'Allemagne. L'autre rivalité est celle de l'Angleterre et de la Russie, adversaires plus éloignés l'un de l'autre, mais non moins irréconciliables, car ils se disputent la domination de l'Orient. C'est moins d'ailleurs comme puissances européennes que comme puissances asiatiques que l'Angleterre et la Russie sont ap-

pelées à se combattre; mais l'Europe leur sert naturellement de champ de bataille, et leur antagonisme se trouve mêlé à toutes les difficultés de la politique européenne.

L'alliance russe est une alliance de guerre, parce que la Russie est elle-même une puissance militaire, ambitieuse, autocratique et conquérante. Si l'un des états de l'Occident a besoin de frapper un grand coup sur l'Europe, l'alliance russe lui est nécessaire. Napoléon ne s'y était point trompé lorsqu'il recherchait à Tilsitt l'amitié de la Russie, pour s'en servir contre sa principale et implacable ennemie, l'Angleterre. Il la perdit plus tard par l'excès de son ambition démesurée; mais du jour où la Russie se tourna contre lui, il cessa de vaincre. M. de Bismarck non plus ne s'y est pas trompé, quand à la veille même de la guerre, pour être plus libre de démembrer la France, il a pris soin d'intéresser l'ambition russe au succès de l'ambition prussienne.

L'alliance anglaise au contraire est celle de la paix et de l'équilibre. Son principal objet est d'arrêter l'essor de la Russie. Puissance commerciale et coloniale, l'Angleterre est intéressée surtout au maintien de la paix générale du monde. Il n'y a pas de conquêtes à faire avec l'alliance anglaise; il y a seulement à faire de temps à autre la police de l'Europe. La France, en s'attachant à cette alliance, a prouvé depuis longtemps qu'elle n'était plus une nation conquérante et dangereuse pour le repos du monde. On aurait pu croire que le second empire, s'inspirant des traditions du premier, allait ouvrir une ère de conquêtes et de guerres ambitieuses. Il n'en fut rien. Napoléon III lui-même, il faut lui rendre cette justice, malgré ses incohérences et ses perfidies, avait compris sous ce rapport l'esprit de son époque et les vrais intérêts de son pays. La guerre de Crimée donna un démenti éclatant au préjugé régnant contre la France. En groupant autour des deux grandes puissances alliées tous les moindres états de l'Europe, elle scellait fortement l'alliance anglaise, et montrait la France aux nations comme le soldat de la civilisation et le gardien du bon ordre en Europe. Si la France n'était point sortie de ce rôle aussi glorieux que sage, si l'Angleterre avait montré elle-même plus de fermeté dans les circonstances difficiles, cette alliance prépondérante se serait maintenue, et il n'y aurait rien de bouleversé dans le monde.

Malheureusement, à partir de ce jour, il semble qu'on n'ait rien négligé pour affaiblir cette heureuse union. Le cabinet des Tuileries, par son esprit d'aventures, par ses arrière-pensées malhonnêtes, celui de Londres par son excessive timidité et par une certaine jalousie mesquine, ont semblé prendre plaisir à compromettre leur propre ouvrage. L'empereur était un utopiste, un rêveur qui,

malgré des éclairs de bon sens, ne pouvait rester fidèle à une politique prudente et modeste. Ne voulant ni renoncer à l'alliance anglaise, ni s'abstenir de toute espérance d'agrandissement territorial, il essaya de mêler les avantages des deux systèmes, et ne réussit qu'à s'enchevêtrer dans ses propres intrigues. Il fit des guerres qui nous coûtaient beaucoup et qui ne servaient qu'aux autres; il apporta dans la politique des préoccupations intéressées qui nuisaient à sa dignité et ruinaient son autorité morale. Tantôt faisant l'Italie de ses propres mains, tantôt préparant la perte de l'Autriche et l'unité allemande, tantôt entreprenant cette folle guerre du Mexique qui nous donnait une ennemie de plus au-delà des mers, tantôt déclarant la guerre à l'Europe entière par de vains discours contre les traités de 1815, il n'a réussi qu'à se brouiller avec ses alliés naturels et à se créer partout des adversaires nouveaux. Peu à peu il a éloigné de lui la prudente Angleterre, il l'a habituée à rester étrangère à ses entreprises, à le considérer comme un de ces amis incommodes et dangereux aux affaires desquels on n'aime pas à se mêler, et qu'on se garde bien de secourir quand ils se sont par leur propre faute engagés dans un mauvais pas.

Pour l'Angleterre, on ne saurait l'accuser d'avoir péché par excès d'imagination. Elle n'a même pas su prévoir les dangers de la politique d'abandon et de laisser-faire qu'elle a pratiquée dans tout ce qui ne touchait pas immédiatement à ses intérêts privés. Tandis que la France intervenait ou intriguait de plus en plus, l'Angleterre se laissait aller à ses penchans mercantiles, se désintéressait graduellement de tout ce qui se passait en Europe; elle semblait même ne se défier que de la France. Si la France recevait le présent du comté de Nice et de la Savoie en reconnaissance des services militaires et pécuniaires qu'elle avait rendus à l'Italie, l'Angleterre se montrait tout alarmée de cet accroissement de territoire. Une compagnie française obtenait-elle du gouvernement égyptien la concession des travaux de l'isthme de Suez, l'Angleterre y voyait une atteinte à sa puissance coloniale, et accumulait tous les obstacles pour faire échouer l'entreprise. En revanche, elle abandonnait le protectorat des îles ioniennes; elle abandonnait le Danemark, qui ne recevait de Londres comme de Paris que de vains témoignages de condoléance. Quant à l'alliance française, ce n'était plus une alliance politique, c'était une simple union commerciale. L'Angleterre ne semblait plus y chercher que les avantages pécuniaires garantis à son industrie par nos traités de commerce.

On le voit, l'Angleterre et la France suivaient depuis longtemps des voies différentes. La France se reposait encore aveuglément sur le souvenir des services qu'elle avait rendus à son alliée, quand

déjà l'Angleterre avait oublié jusqu'à l'intérêt qu'elle avait à les reconnaître. On parlait encore beaucoup de l'alliance; c'était une de ces locutions consacrées dont on se sert par habitude, sans savoir au juste ce qu'elles désignent. Le fait est que les liens d'amitié établis entre les deux nations ne se trouvèrent jamais plus lâches qu'au moment même où il importait de les resserrer pour faire face au danger commun.

Aussi, quand le cabinet des Tuileries déclara la guerre, les sympathies de l'Angleterre furent-elles acquises tout d'abord à la Prusse. Le cabinet anglais, ayant essayé inutilement de s'entremettre entre Paris et Berlin, avait été vivement blessé de l'extravagante infatuation du gouvernement impérial. Mécontent de ce côté, il s'était laissé prendre plus aisément aux apparences de modération du gouvernement prussien, et d'un jour à l'autre il était presque devenu l'ennemi de la France. Du moins l'abandonnait-il à son sort, n'ayant plus d'autre préoccupation que de circonscrire la guerre en détournant les autres puissances de nous venir en aide.

Tel fut l'objet véritable de cette fameuse *ligue des neutres*, formée dès le mois d'août 1870 par les soins de l'Angleterre, entre l'Angleterre elle-même, l'Italie et la Russie, et à laquelle l'Autriche adhéra le 10 septembre suivant. Cette ligue des neutres eût été une excellente chose, si elle avait été parfaitement sincère, et si aucune des puissances contractantes n'y eût apporté d'arrière-pensée. Le rôle des neutres était, suivant l'heureuse expression d'un de nos diplomates, « celui des témoins dans un duel, » veillant à l'observation des règles, et préparant un arbitrage impartial pour empêcher le vainqueur d'égorger son adversaire tombé. En comprenant ainsi les devoirs de la neutralité, l'Angleterre aurait mérité la reconnaissance de l'Europe et la nôtre; mais de la manière dont elle fut conçue, la ligue des neutres ne devait servir qu'à faire le vide autour de la France et à la livrer sans défense à la rapacité de la Prusse.

Les parties contractantes prirent l'engagement « de ne pas abandonner leur neutralité sans s'être préalablement communiqué leurs idées et sans s'être annoncé mutuellement toute modification que pourrait subir leur politique en ce qui concernait cette neutralité. » Au lendemain de nos premières défaites, une telle clause était évidemment dirigée contre nous; elle mettait les trois grandes puissances neutres sous la direction de la politique anglaise; et frappait par là d'impuissance nos efforts auprès de chacune d'elles. En subordonnant toutes leurs démarches à la nécessité d'un concert préalable, elles renonçaient, pour ainsi dire, à toute intervention opportune. Sous prétexte d'assurer l'union des neutres et de limiter la guerre au territoire des deux nations belligérantes, on

nous isolait du reste de l'Europe, et l'on élevait autour de nous une espèce de muraille de la Chine placée sous la garde jalouse de la diplomatie anglaise.

Il ne faudrait pas se hâter d'en conclure qu'en organisant la ligue des neutres l'Angleterre n'eût en vue que le plaisir de nuire à la France. Elle obéissait en même temps à un calcul qui, pour avoir été déçu, ne manquait pas de justesse, ni même de profondeur. Elle pensait qu'en se liant à la Russie par la promesse d'une action commune elle préviendrait les secrets desseins de cette puissance contre le traité de 1856, qui réglait la neutralité de la Mer-Noire, et qu'elle l'empêcherait par là de se laisser gagner aux offres séduisantes que nous pourrions être tentés de lui faire pour mériter son appui. Fidèle à sa défiance accoutumée, c'était la France que l'Angleterre soupçonnait, c'était contre nous qu'elle prenait des précautions. Elle prévoyait qu'un jour, repoussés par elle, abandonnés de tous nos alliés, réduits au désespoir par leur indifférence, nous frapperions à toutes les portes et ne reculerions devant aucun sacrifice pour nous procurer du secours. Elle ne se trompait pas; mais ce qu'elle ignorait sans doute encore, et ce qui lui fut révélé plus tard, c'est que l'Allemagne avait pris les devans, et qu'il y avait déjà entre le tsar et le roi Guillaume des arrangemens intimes qui déjouaient toutes ses précautions. Ainsi le cabinet anglais tombait dans son propre piège, et se faisait à lui-même presque autant de mal qu'à nous.

Les dispositions de la Russie n'étaient pas douteuses, et il n'y avait pas besoin de grands efforts pour l'empêcher de venir à notre aide. Malgré le souvenir pénible de la guerre de Crimée, elle n'éprouvait contre nous aucune malveillance; mais il fallait que la France fût vaincue, parce qu'elle était l'alliée de l'Angleterre. La Russie n'en voulait pas à la France, elle n'en voulait qu'à l'alliance anglo-française, alliance formée directement contre elle, et qu'elle avait besoin de rompre à tout prix. Depuis bien des années, le gouvernement du tsar avait pour unique pensée d'arriver à la révision du traité de Paris, qui bloquait la Russie dans la Mer-Noire, et la réduisait dans tout le Levant à une impuissance humiliante. Dès 1866, lorsqu'il avait été question d'un congrès européen pour régler les difficultés pendantes, la Russie avait émis la prétention de s'affranchir du traité de Paris. Cette fois elle avait saisi l'occasion de la guerre franco-prussienne pour s'assurer l'adhésion de l'Allemagne. Les deux souverains s'étaient rencontrés à Ems au moment même de la rupture avec la France, et ils avaient échangé des promesses verbales que leur proche parenté rendait suffisantes (1). Le

(1) On trouve dans le livre de M. Benedetti, *Ma Mission en Prusse*, l'indice de ces négociations tout intimes entre l'oncle et le neveu.

cabinet de Saint-Pétersbourg n'était donc pas tenté d'intervenir. Il n'allait pas jusqu'à souhaiter le démembrement de la France, il avait même dit à plusieurs reprises qu'il tâcherait d'en dissuader l'Allemagne. Il lui suffisait que notre pays fût assez faible pour être forcé de rompre avec la politique anglaise; encore fallait-il le laisser souffrir assez longtemps pour l'obliger à se jeter de lui-même dans les bras de la Russie. Alors peut-être essaierait-elle de sauver notre territoire; peut-être même découvririons-nous chez les hommes d'état de Saint-Pétersbourg certaine arrière-pensée déjà ancienne d'alliance cordiale entre la Russie et la France. En attendant, ils ne songeaient qu'à nous affaiblir pour nous éloigner de l'Angleterre, et l'on conçoit la satisfaction qu'ils durent éprouver en voyant l'Angleterre elle-même se prêter complaisamment à leurs desseins.

A côté de la Russie, moins ennemie de la France que jalouse de l'alliance française, se trouvait l'Autriche-Hongrie, victime des erreurs de la politique de Napoléon III, mais rapprochée de nous, malgré ses justes griefs, par la conformité des malheurs et des haines. Le cabinet de Vienne aurait bien voulu faire cause commune avec la France, ou du moins lui prêter un concours moral, pour l'aider à faire une paix acceptable. Dès le lendemain de la journée du 4 septembre, quand l'Angleterre cherchait dans cette révolution inévitable un nouveau prétexte pour s'écarter de nous, l'Autriche répondait de la façon la plus bienveillante à la circulaire de M. Jules Favre annonçant la chute de l'empire et le refus de toute cession territoriale; mais, étant elle-même une puissance allemande, elle devait craindre de s'engager dans une voie contraire aux passions surexcitées de l'Allemagne. Elle était d'ailleurs liée à l'Italie par un traité d'alliance intime conclu l'année précédente, et l'Italie venait d'accepter les conditions de la ligue des neutres dans les termes dictés par l'Angleterre. Ajoutons que la Russie prenait à son égard une attitude hostile et la menaçait de grands armemens sur ses frontières, si l'Autriche elle-même faisait mine de s'armer. Aussi le cabinet de Vienne, après quelques vains efforts pour donner à la ligue des neutres un caractère différent et plus favorable à la France, dut céder à son tour à la pression de l'Angleterre en y adhérant sans conditions.

Quant à l'Italie, il n'y avait pas à compter beaucoup sur sa reconnaissance. Elle n'avait vu dans nos embarras qu'une occasion d'achever la conquête de son unité territoriale en mettant la main sur la ville de Rome, d'où nous venions de rappeler notre corps d'occupation pour l'envoyer à la frontière. Peut-être aurions-nous pu acheter son alliance en la déliant formellement des stipulations de la convention du 15 septembre, qui était désormais le seul ob-

stacle à ses désirs. Le gouvernement impérial ne put se résigner à cet acte de faiblesse; il laissa passer l'occasion, et le gouvernement qui suivit ne la retrouva plus. Lorsqu'au lendemain de Sedan nous nous adressâmes à l'Italie, elle avait déjà signé la ligue des neutres. Du reste, elle n'avait plus aucun intérêt à nous prêter un secours militaire, puisqu'elle avait occupé Rome sans coup férir et sans réclamation de notre part. Nous ne pouvions plus guère lui demander que des sympathies bénévoles, avec un effort sincère pour amener une médiation des neutres. Comme nous le verrons plus loin, il n'a pas tenu à l'Italie que cette médiation ne fût tentée; mais ses bonnes intentions devaient rester sans effet : elles devaient échouer, comme celles de l'Autriche, contre la froideur et la mauvaise volonté de l'Angleterre.

Ainsi, dès ses premiers désastres, la France se voit isolée, tenue pour ainsi dire en quarantaine par le reste de l'Europe. La Russie attend de notre défaite un changement de politique favorable à ses desseins. L'Italie, qui n'a plus rien à gagner avec nous, ne veut pas se compromettre sans bénéfice. L'Autriche n'a pour nous qu'un bon vouloir stérile. Enfin à la tête de ce concert nous voyons notre ancienne alliée, l'Angleterre, qui, au lieu de nous tendre la main, se fait l'âme d'une véritable conspiration de neutralité, plus funeste pour nous que tous les revers : elle réprime le zèle de nos amis, elle fournit des prétextes aux indifférens et aux tièdes; elle fait le guet autour de la France pendant que la Prusse achève de l'accabler.

II.

L'extrême malveillance de l'Angleterre pouvait à la rigueur se comprendre au début de la guerre. On a vu qu'avant le commencement des hostilités l'Angleterre avait offert sa médiation au cabinet des Tuileries, et que le gouvernement impérial avait repoussé ses bons offices. Le cabinet de Londres avait lieu d'en être offensé. On ne savait d'ailleurs comment tournerait la guerre, ni de quel côté étaient à craindre les violences et les conquêtes. L'empire semblait s'être donné les torts de la première agression. On conçoit que l'Angleterre, mécontente de n'avoir pas été écoutée, souhaitât de lui voir infliger quelque rude leçon; on l'excuserait volontiers d'avoir éprouvé dans ce moment-là un vif mouvement d'humeur contre la France, si plus tard elle eût compris son erreur et se fût mise en devoir de la réparer.

Il n'en était plus de même après la chute de l'empire. Le caractère de la guerre avait complètement changé. Il ne s'agissait plus d'une simple leçon à donner ou à recevoir. La France avait suffi-

samment expié les fanfaronnades des *blouses blanches* et l'enthousiasme factice des premiers jours. Elle ne se battait plus pour conquérir les provinces rhénanes ou faire une partie de plaisir jusqu'à Berlin; elle luttait évidemment pour son existence même. De leur côté, les Allemands, qui prétendaient n'en vouloir qu'à l'empire, et qui, pour énerver la résistance, avaient adressé, en entrant dans notre pays, d'hypocrites protestations d'amour à la nation française, laissaient voir tous les sentimens de haine et d'avidité qui les animaient. C'était la Prusse qui menaçait l'ordre européen, c'était la France qui s'épuisait pour le défendre. Il semblait donc que l'Angleterre dût oublier un malentendu passager pour nous aider à obtenir une paix équitable, aussi conforme à ses intérêts qu'aux nôtres, et aussi nécessaire à l'équilibre européen qu'indispensable à l'honneur français.

Il n'en fut rien. Nos malheurs, au lieu de la rapprocher de nous, semblèrent l'éloigner davantage; elle parut s'étudier à nous témoigner encore plus de froideur. Le nouveau gouvernement, qui avait ramassé le pesant héritage de l'empire, et qui succombait sous ce triste fardeau, s'adressait à elle avec confiance. Elle lui montra une réserve et une sécheresse qui ne lui laissèrent bientôt aucune illusion. Dès le milieu de septembre, après les premiers pourparlers, les hommes d'état de la défense nationale durent savoir à quoi s'en tenir sur les dispositions de l'Angleterre. Il n'est pas douteux que cette triste certitude n'ait dû exercer une grande influence sur les résolutions désespérées de guerre à outrance dont l'abandon de l'Angleterre était en partie la cause, et où elle trouvait un nouveau prétexte pour nous refuser son appui.

Tout en poussant la France aux derniers efforts, le gouvernement de la défense nationale ne cessa pas un seul instant de négocier auprès des neutres. L'empire s'était jeté dans la mêlée sans une alliance, sans un appui sérieux, au milieu de nations secrètement amies de la France, mais éloignées d'elle par ses propres fautes. Malgré des difficultés presque insurmontables, nos diplomates sentirent que, dans la triste situation du pays, leur amour-propre ne devait se laisser rebuter par aucun échec. On sait aujourd'hui avec quel zèle patient et infatigable M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, M. Thiers, envoyé extraordinaire auprès des cours de l'Europe, M. de Chaudordy, délégué du ministère à Tours, ont insisté pendant quatre mois auprès de l'Angleterre et des autres puissances neutres pour leur arracher, soit une intervention quelconque, soit un simple mot de sympathie dont on pût se prévaloir envers la Prusse. Toujours repoussées, leurs demandes d'assistance prirent toutes les formes possibles, même les plus modestes : médiation armée, médiation pacifique, intervention officieuse, garantissant un

armistice acceptable, ou bien simple reconnaissance du gouvernement nouveau. Le cabinet de Londres leur répondit d'une manière toujours évasive, souvent hautaine, parfois blessante, et tout ce qu'il consentit jamais à leur accorder, ce fut de les aboucher personnellement avec M. de Bismarck, sans d'ailleurs vouloir connaître les propositions qui nous seraient faites, ni se mêler lui-même aux négociations.

C'est à Londres, au mois de septembre, lors de la mission de M. Thiers, qu'apparurent avec évidence ces étranges dispositions du cabinet anglais. Tout le monde a lu le récit que notre illustre négociateur nous a fait de ses conversations avec le chef du *foreign office* (1). C'était le moment où M. Jules Favre essayait d'obtenir un armistice, et venait d'invoquer le secours de l'Angleterre pour engager avec M. de Bismarck les pourparlers qui devaient aboutir à l'entrevue de Ferrières. Le cabinet de Londres avait montré quelque empressement à nous accorder ses bons offices. Son ambassadeur à Paris, dont la bienveillance personnelle ne s'est jamais démentie, s'employait à faciliter l'entrevue demandée par le ministre français, et il avait même envoyé un de ses secrétaires au quartier-général prussien pour hâter la négociation. On pouvait espérer que ces légers indices de bienveillance annonçaient, de la part de l'Angleterre, un secours plus efficace.

Aussi M. Thiers, en abordant lord Granville, fit-il aussitôt un appel hardi à l'ancienne amitié des deux nations. Il essaya, dès les premiers mots, d'entraîner l'Angleterre à nous prêter un concours actif (2) : il vit d'un coup d'œil qu'il ne fallait pas insister davantage. Alors du moins il invoqua avec énergie une médiation prompte et décisive, faisant valoir l'intérêt évident de la nation anglaise à empêcher la ruine de la France. « Ce ne saurait être, dit-il, l'intérêt de ce pays d'abdiquer sa position de grande puissance. Bien qu'étant une île, une puissance maritime, il fait partie de l'Europe. Dans d'autres temps, il a montré l'intérêt qu'il attache à l'équilibre des puissances. Il ne peut pas désirer voir la France, son alliée de quarante ans, qui a combattu à ses côtés en Crimée, qui, dans des temps difficiles comme la mutinerie des Indes, n'a tiré aucun avantage de ses embarras, — il ne peut désirer voir la France humiliée et affaiblie. Il n'est pas de l'intérêt de l'Angleterre qu'une paix déshonorante vienne laisser la France faible et irritable, incapable

(1) Ce récit a été publié par M. Jules Favre dans le premier volume de son *Histoire de la défense nationale*. M. Thiers, avec sa bienséance habituelle, y ménage beaucoup le cabinet anglais. Le récit fait par lord Granville dans ses dépêches à lord Lyons est à la fois plus significatif et plus dur pour la France.

(2) *Histoire de la diplomatie du gouvernement de la défense nationale*, par M. J. Valfrey.

de l'aider, mais prête en toute occasion à chercher à recouvrer son prestige perdu (1). »

« Là-dessus, raconte M. Thiers avec sa grande modération de langage, lord Granville s'est confondu en témoignages d'affection pour la France, et, avec une grande douceur, s'est attaché à éluder tous nos efforts. » A en juger par le récit de son interlocuteur, ces témoignages n'étaient que de pure politesse, et cette douceur n'était que dans la forme. Le ministre de la reine se livra tout au contraire à de froides récriminations contre la France, dont il confondait soigneusement la cause avec celle du gouvernement qui l'avait entraînée dans la guerre. « L'Angleterre avait fait tout son possible pour conserver la paix. Elle était allée au-delà de ce qu'elle avait le droit de faire, et elle avait réussi à écarter la cause du conflit, mais le gouvernement français avait persisté dans des exigences inadmissibles, il s'était jeté dans la guerre avec une présomption hautaine qui avait découragé tous les efforts des neutres : ceux-ci n'avaient plus qu'à regarder et à attendre. Quant à lui, il avait déclaré au parlement que son intention était de maintenir une stricte neutralité et de chercher à entretenir des relations amicales avec les deux pays : le parlement l'avait approuvé. » — « J'exposai à M. Thiers, écrit lord Granville, tous les motifs qui nous empêchent d'offrir notre médiation, à moins que nous n'ayons des raisons de croire qu'elle serait acceptable pour les deux parties, et qu'il ne paraisse y avoir une base sur laquelle les deux belligérans seraient disposés à négocier. » Il poussa même la dureté jusqu'à dire que, quant aux arguments allégués par M. Thiers pour engager l'Angleterre à ne pas rester inactive, « ces raisons n'étaient pas neuves pour lui, et que les Allemands les lui avaient toutes fait valoir en lui exposant qu'il était contraire à l'intérêt et à la dignité de son pays de ne pas prendre parti pour l'Allemagne, quand la France avait commencé une guerre injustifiable et agressive contre l'avis de l'Angleterre elle-même (2). » Il ajoutait, en se gardant bien de le dire dans ses dépêches à lord Lyons, « que l'Angleterre désirerait peut-être bien venir à notre secours, mais que, *ne voulant pas aller jusqu'à la guerre*, elle s'exposait, en insistant au nom des neutres, à *déplaire à la Prusse*, qui ne voulait pas entendre parler de leur intervention, et dès lors, concluait-il, à desservir plutôt qu'à servir notre cause (3). »

Ce langage, mêlé d'amertume pour la France et d'humilité devant l'Allemagne, n'était pas de nature à encourager notre ambassadeur. L'allusion faite par lord Granville aux efforts tentés par la Prusse

(1) Lord Granville à lord Lyons, 13 septembre 1870. — *Blue-Book*.

(2) Lord Granville à lord Lyons, 14 septembre 1870. — *Blue-Book*.

(3) M. Thiers à M. Jules Favre, 13 septembre 1870.

pour entraîner l'Angleterre dans une alliance offensive se ressentait peut-être plus des affections personnelles de la reine pour la famille régnante de Prusse que des sentimens véritables du peuple anglais à notre égard, et M. Thiers ne craignit pas de dire à lord Granville ce que l'on pensait en France de la cour de Londres. Quelle qu'en fût la cause, il était clair qu'aux yeux du gouvernement anglais la France avait cessé d'être une nation amie, et qu'aucun souvenir des services rendus, aucune considération d'intérêt commun ne le déciderait à sortir d'une neutralité quasi malveillante. Quant à la prétention de n'intervenir que le jour où nous lui fournirions « une base également acceptable pour les deux parties, » c'est-à-dire le jour où nous serions d'accord avec la Prusse, c'était une plaisanterie d'assez mauvais goût, pour dissimuler la résolution prise de ne se prêter à aucun essai de médiation sérieuse.

Rien ne pouvait vaincre la force d'inertie d'une politique qui, comme M. Thiers l'écrivait lui-même, semblait consister « à éviter toutes les grosses affaires, et à se boucher les yeux et les oreilles » plutôt que de voir le véritable danger; mais il n'abandonna pas la partie. Il répondit à lord Granville « qu'au début de la guerre les Prussiens pouvaient avoir quelque raison dans ce qu'ils disaient, mais que maintenant tout était changé. Le gouvernement qui avait voulu la guerre n'existait plus; les personnes qui étaient à la tête des affaires avaient toujours demandé la paix (1), » et demandaient en ce moment même un armistice. Puisque le cabinet de Londres approuvait la démarche de M. Jules Favre, puisqu'il en désirait le succès, pourquoi ne pas le témoigner plus vivement? Pourquoi ne pas l'appuyer plus fortement auprès du quartier-général prussien? M. Thiers ne cacha pas à lord Granville combien il regrettait que le *foreign office* « n'eût pas recommandé avec plus de chaleur l'objet de la visite de M. Jules Favre (2). » Il fallait se faire l'intermédiaire de la France, et réclamer l'entrevue comme une chose due à l'Europe et à l'humanité entière. « Il ne suffit pas, dit-il à M. Gladstone, que l'Angleterre s'en tienne au langage d'un *pasteur prêchant la charité*; il faut qu'elle parle au nom de l'Europe, qu'elle tienne un langage conforme à sa grandeur, à sa dignité, aux sentimens élevés qu'elle professe. Il faut qu'elle dise que l'humanité veut la paix, mais qu'elle dise aussi un mot sur la nature de cette paix, qui doit être équitable et durable, et ne pas porter à l'équilibre européen de plus grandes atteintes que celles qu'il a déjà reçues. Sinon, elle abdiquerait en face du monde, et semblerait se

(1) Lord Granville à lord Lyons, 14 septembre 1870.

(2) *Ibid.*, 16 septembre 1870.

renfermer négligemment dans sa position insulaire, pour laisser le sang couler et l'Europe devenir ce qu'elle pourrait. » — « L'Angleterre, ajoutait-il enfin, qui s'irritait autrefois quand Napoléon lui disait qu'elle était une puissance exclusivement maritime, sortant de son rôle légitime lorsqu'elle se mêlait d'affaires continentales, l'Angleterre reconnaît aujourd'hui qu'il avait raison, car décidément elle fait ce qu'il voulait et livre le continent à lui-même, sans oser avoir un avis sur ce qui s'y passe (1). » M. Gladstone « gardait le silence d'un homme à la fois attristé et importuné. » Peut-être sentait-il la vérité de ces reproches, mais, comme l'écrivait M. Thiers, « l'idée d'une grande guerre l'effrayait, et l'idée d'une démarche qui serait repoussée l'effrayait autant que la guerre elle-même. » Il semblait ébranlé et pourtant irrésolu, n'osant ni prendre une décision ferme, ni refuser absolument de rendre service à la France.

Lord Granville fut plus courageux. Il refusa péremptoirement de s'immiscer aux négociations. « Je ne puis, dit-il, joindre au message qui me sera confié par le gouvernement français que des paroles exprimant la satisfaction que j'éprouve à faire ce qui offre à chaque partie le meilleur moyen de connaître les demandes de l'autre, et qui donne les meilleures chances d'arriver à une paix honorable. » C'était d'ailleurs aux Anglais à juger ce qu'ils avaient de mieux à faire. « M. Thiers, avec toute son habileté, ne pouvait pas espérer changer une politique adoptée avec réflexion par le gouvernement de la reine et exposée par lui devant le parlement. » Le ministre anglais consentit même à expliquer à M. Thiers que l'intervention réclamée ne serait pas profitable à la France, « car toute pression de ce genre aurait été peu judicieuse et aurait élevé des obstacles au succès du voyage de M. Favre. » L'Allemagne, semblait-il dire, était une nation d'un caractère ombrageux et jaloux; il ne fallait pas la contrarier. Le roi et M. de Bismarck se montraient d'une humeur peu endurante; ils avaient déclaré que le peuple français devait renoncer à tout espoir d'intervention des neutres, et sans doute ils n'entendaient pas qu'on vînt troubler leur tête-à-tête avec la France. « Ils pourraient accepter plus facilement des conditions que l'armée et l'Allemagne ne considéreraient pas comme suffisantes, si les concessions étaient faites spontanément par la France, et non sur l'avis d'un neutre qui n'aurait eu aucune part aux difficultés de la guerre (2). » Ainsi c'était dans notre intérêt même que l'Angleterre nous refusait sa médiation. La Prusse nous ferait des

(1) M. Thiers à M. Jules Favre, 13 septembre 1870.

(2) Lord Granville à lord Lyons 14 septembre 1870

conditions moins dures, si nous commençons par nous rendre à merci. Enfin lord Granville nous donnait le conseil charitable de renoncer à tout essai d'armistice pour traiter directement d'une paix définitive (1), et M. de Bismarck, complétant la pensée du cabinet anglais dans une circulaire restée fameuse, écrivait à la même date ces mémorables paroles : « c'est une *inhumanité* de la part des neutres envers la nation française, s'ils permettent que le gouvernement parisien *entretienne le peuple dans des espérances irréalisables d'intervention et prolonge ainsi la lutte.* »

Ces sophismes audacieux, qui cachaient mal une pensée trop claire, et que nous retrouvâmes par la suite dans la bouche de toutes les puissances neutres, devenues l'écho de la politique anglaise, ne découragèrent pas encore le patriotisme de notre négociateur. Après avoir refusé son concours militaire, son concours diplomatique, et jusqu'à son patronage moral dans les pourparlers qui allaient s'ouvrir, le cabinet de Londres ne pouvait-il au moins donner au gouvernement de la défense nationale un gage de ses sympathies en le reconnaissant? L'Angleterre, notre plus intime alliée, ne pouvait pas être la dernière à nouer des relations officielles avec un gouvernement né des besoins de la défense et obéi de la France entière. On pouvait ajouter qu'une telle démarche n'avait rien qui dût alarmer la prudence britannique, puisque d'autres nations en avaient donné l'exemple, et que l'Italie elle-même, quoique engagée dans la ligue des neutres, n'avait pas hésité, dès le premier jour, à reconnaître le gouvernement nouveau. En faisant la même chose, l'Angleterre pouvait, sans courir aucun danger, rendre un service sérieux à la France, car la reconnaissance de notre gouvernement privait nos ennemis du prétexte dont ils se servaient tous les jours, soit pour violer à nos dépens les lois de la guerre, soit pour refuser de traiter avec nous; mais c'était encore trop pour lord Granville. Il répondit « qu'il serait contraire aux précédens d'en agir ainsi... » Le gouvernement n'avait pas encore de sanction légale; il ne s'intitulait lui-même gouvernement que pour un objet spécial. Il avait annoncé la convocation d'une assemblée constituante. « Jusque-là, de bonnes relations suffiraient, en ce temps de crise, pour tout ce qui était de la pratique des affaires. »

Cette fois la mesure était comble. Il était malséant de reprocher au gouvernement français de manquer de sanction légale, quand on lui refusait tout appui dans une demande d'armistice qui avait justement pour but de rendre cette sanction plus facile. On ne pou-

(1) 16 septembre 1870.

vait raisonnablement subordonner la reconnaissance du gouvernement à la réunion d'une assemblée, lorsqu'en même temps on l'engageait à traiter directement des conditions de la paix, sans consulter ni l'avis de l'Europe ni la volonté de la France. Ces faux-fuyans, ces réponses contradictoires, annonçaient un parti-pris de ne rien entendre et une résolution bien arrêtée de ne pas se compromettre, sinon même un secret désir de jouer contre nous le jeu de la Prusse.

Arrivés à ce point, les pourparlers devenaient inutiles; ils ne pouvaient plus servir qu'à provoquer des récriminations fâcheuses. Avant de quitter Londres, M. Thiers fit demander à lord Granville un dernier entretien. « Après des aperçus philosophiques, historiques et éloquens, dit son noble interlocuteur avec une nuance d'ironie mêlée d'aigreur, il aborda le sujet de ma position devant la chambre des communes d'Angleterre, jalouses de l'honneur du pays, et il me demanda sous diverses formes si, dans le cas où la Russie prendrait l'initiative d'adresser à l'Allemagne des remontrances amicales en faveur de la France, le gouvernement britannique ne se plaindrait pas d'être laissé en arrière. » C'était toucher le seul endroit sensible de la politique anglaise, et le dépit mal déguisé du ministre montra que le coup avait porté. Il répliqua qu'il suivrait une politique approuvée par la chambre des communes, que d'ailleurs il ne lui convenait pas de discuter sur des hypothèses, mais que, « désireux comme il l'était d'agir de concert avec les puissances neutres, il ne serait pas jaloux, si l'une d'elles voulait entreprendre une action pacifique (1). » Il ajouta qu'il se réservait pour l'avenir une entière liberté d'action. On se sépara sur ces froides paroles. M. Thiers, en revenant à Tours, rendit compte de sa mission à la délégation du gouvernement. « Tout ce que j'ai pu obtenir, dit-il, du gouvernement anglais, c'est qu'à l'avenir il ne contrariera plus autant la bonne volonté de son ambassadeur (2). » Il aurait pu ajouter que, dans sa dernière entrevue avec lord Granville, il avait jeté dans son esprit le germe d'une inquiétude dont il espérait se servir plus tard; mais en fait de résultats immédiats il ne rapportait de sa mission que quelques mots polis pour MM. Favre et Trochu, avec la certitude absolue que l'Angleterre ne ferait rien de sérieux pour la France.

Les événemens qui suivent ne sont que le développement fidèle du programme que nous venons de voir se révéler par la bouche même de lord Granville. Les démarches du gouvernement français,

(1) Lord Granville à lord Lyons, 17 septembre 1870.

(2) *Histoire de la diplomatie du gouvernement de la défense nationale*, par M. J. Valfrey.

les refus du cabinet anglais se succéderont jusqu'au bout dans le même ordre et en conservant le même caractère. Il n'est pas jusqu'aux négociations particulières avec les autres puissances neutres où nous ne retrouvions la trace des résolutions adoptées à Londres, sinon parfois la lettre même des formules employées au *foreign office* et empruntées par lui à M. de Bismarck. Si nous demandons une médiation, on nous répond, comme lord Granville, qu'il vaut mieux négocier nous-mêmes. Si nous réclamons un armistice, on nous engage à traiter directement. Si nous protestons contre la violation des lois de la guerre, on nous réplique que nous n'avons pas de gouvernement reconnu. Si nous demandons enfin qu'on reconnaisse notre gouvernement et qu'on traite avec nous, on nous dit que ce gouvernement n'a pas le droit de parler au nom du pays tant qu'il manque de sanction légale. D'ailleurs on proteste du désir qu'on a d'arrêter la guerre, et l'on nous offre généreusement de nous mettre en relation avec le vainqueur, pourvu que nous soyons résignés à subir toutes ses conditions.

Aussi ne pouvons-nous pas croire que l'Angleterre ait obéi au hasard des événements, à l'inspiration de chaque jour, sans projets arrêtés, sans desseins soutenus, et que dans sa pusillanime abstention à l'égard de la France il n'y ait rien de volontaire et de calculé. Non, l'Angleterre n'ignorait pas ce qu'elle faisait. Elle ne désirait pas le démembrement de la France, mais elle s'y résignait dans la pensée qu'elle n'en souffrirait pas. Elle a espéré qu'en laissant faire les armées allemandes elle tirerait, comme on dit familièrement, son épingle du jeu, et rejetterait sur nous tout le fardeau de la rupture qui allait se produire dans l'équilibre de l'Europe.

III.

Nous n'accompagnerons pas l'envoyé extraordinaire du gouvernement de la défense nationale dans toutes les péripéties de son long et triste voyage à Saint-Petersbourg, à Vienne et à Florence, à la recherche d'une alliance ou seulement d'une médiation qui lui échappait toujours, et que ni son habileté, ni son patriotisme ne pouvaient créer à son pays. Tout le monde en connaît les principaux incidens; nous ne voulons rechercher ici que la part de l'Angleterre dans cette lamentable histoire de notre abandon et de nos mécomptes.

A Saint-Petersbourg, M. Thiers trouva le cabinet russe animé d'une réelle bienveillance, quoique spéculant secrètement sur nos défaites, sincèrement désireux de nous épargner l'humiliation d'une cession de territoire, quoique songeant avant tout à profiter de

l'occasion de nos désastres pour se faire rouvrir la route du Levant, — lié d'ailleurs à la Prusse par des engagemens verbaux ou écrits, mais formels, et au fond uniquement préoccupé d'obtenir la révision des traités de 1856 sur la neutralisation de la Mer-Noire. L'empereur Alexandre était disposé à renouveler auprès de son oncle, le roi Guillaume, les démarches toutes privées qu'il avait déjà faites à l'instigation du général Fleury, soit pour l'engager à nous accorder un armistice, soit pour lui exprimer l'espoir qu'il ne demanderait pas d'annexions de territoire français, sauf à y renoncer, si le roi répondait « qu'il ne pouvait se soustraire au désir unanime de l'Allemagne. » Le prince Gortchakof entendait bien se borner à ces démarches isolées et repoussait toute intervention collective des puissances neutres, de crainte qu'elle ne prit « un caractère comminatoire (1). » D'une part, il assurait à M. Thiers que certaines conditions de paix ne seraient pas regardées par lui comme admissibles, et ne recevraient pas la sanction de la Russie; d'autre part, il disait à l'Angleterre, dont il connaissait les penchans, qu'il était malheureusement fort à craindre que la France ne restât sourde à ses conseils de modération (2). Le seul résultat positif des efforts de M. Thiers fut que le prince Gortchakof lui offrit de demander au gouvernement prussien un sauf-conduit pour lui permettre d'entrer dans Paris, afin d'y prendre les pouvoirs et les instructions nécessaires pour négocier.

A Vienne, notre ambassadeur trouva plus de franchise, un intérêt plus sincère, une bienveillance qui n'avait rien de suspect, mais une impuissance malheureusement trop bien démontrée. Dès le début de la guerre, le comte de Beust avait fait connaître au gouvernement français la situation dépendante où les menaces de la Russie mettaient le cabinet de Vienne, et lui avait avoué son incapacité d'intervenir. Néanmoins il avait combattu dans toutes les cours d'Europe la politique dérisoire des démarches isolées, prônées par la Russie et par l'Angleterre; il saisissait toutes les occasions pour suggérer à ces deux grandes puissances l'idée d'une médiation collective et la leur présenter comme un devoir. « Ce n'est pas seulement, écrivait-il, à mitiger les exigences du vainqueur que devraient tendre les efforts combinés des puissances; c'est encore à adoucir l'amertume des sentimens qui doivent accabler le vaincu... Les conditions qu'on dictera à la France, si dures qu'elles puissent être, seraient bien plus facilement consenties, si elles lui étaient recommandées par la voix unanime des puissances impartiales, que

(1) Sir A. Buchanan à lord Granville, 17 septembre 1870.

(2) *Ibid.*

si elle avait simplement à subir la loi du vainqueur. » Ce langage si judicieux trouvait peu d'écho à Pétersbourg et à Londres, et le chancelier autrichien, indigné de cette inertie, s'écriait : « Je ne vois plus d'Europe (1)! »

A Florence, il y avait depuis quelques semaines une négociation engagée pour un concours armé de l'Italie. Dès le 1^{er} octobre, le délégué des affaires étrangères au gouvernement de Tours avait exposé à M. Nigra tout un plan d'alliance militaire entre les deux pays, stipulant que le roi Victor-Emmanuel mettrait à notre disposition 60,000 hommes. Pour vaincre les hésitations du cabinet de Florence, il lui avait offert d'envoyer lui-même à Tours un officier qui se rendit compte de l'état de nos ressources. Le ministre d'Italie n'avait pas repoussé cette proposition; il avait même promis de l'appuyer auprès de son gouvernement, et l'on espérait que M. Thiers, en passant à Florence, achèverait la conclusion du traité. Les Italiens nous montraient beaucoup de sympathie, au moins en paroles. Le cabinet de Vienne avait promis à M. Thiers de lever tous les obstacles qui, de son côté, pouvaient retenir le gouvernement italien. Malheureusement l'Angleterre était moins explicite : aux questions qui lui furent faites par l'Italie et par la France, elle répondit qu'elle laissait toute sa liberté à l'Italie, mais « qu'elle ne l'encourageait pas. » Cette fois encore, l'influence anglaise l'emporta sur la nôtre. Malgré tous les efforts et toute l'éloquence persuasive de M. Thiers, un conseil de cabinet, auquel se joignirent les principaux chefs de l'armée italienne, déclara ne pas pouvoir prendre la responsabilité d'une résolution aussi grave; l'absence du parlement italien lui en faisait un devoir, et l'attitude réservée des puissances neutres, particulièrement celle de l'Angleterre, l'obligeait à contenir ses sentiments.

L'Angleterre faisait donc partout le vide autour de la France; elle avait un pied dans tous les cabinets de l'Europe, et nous rencontrions partout sa diplomatie pour contrarier la nôtre. On n'était pas plus heureux lorsqu'on s'adressait directement à elle. Le 1^{er} octobre, à une nouvelle démarche de M. de Chaudordy, réclamant avec énergie la reconnaissance du gouvernement de la défense nationale comme un moyen de donner indirectement à la France au moins un appui moral, le ministère Gladstone avait répliqué durement « qu'avant de se faire reconnaître par les puissances étrangères, le gouvernement français devait se faire reconnaître par la France (2). »

(1) Le comte de Beust au comte Chotek à Saint-Pétersbourg, 12 octobre 1870.

(2) *Histoire de la diplomatie du gouvernement de la défense nationale*, t. 1^{er}, p. 45.

Tout à coup un changement favorable s'accomplit dans les dispositions de l'Angleterre. Le 19 octobre, lord Lyons vient trouver M. de Chaudordy, et lui annonce que le cabinet de Londres va s'adresser lui-même à la Prusse, « afin de faire cesser une lutte affligeante et stérile. » Le 21 octobre, lord Granville écrit en propres termes : « L'Angleterre conseille instamment au gouvernement français de s'accorder avec la Prusse pour un armistice qui amènerait la convocation d'une assemblée nationale et aboutirait au rétablissement de la paix. » La délégation de Tours, constatant la parfaite spontanéité de cette demande, décide que la proposition du cabinet de Londres sera transmise à Paris et appuyée auprès du gouvernement de l'Hôtel de Ville.

Que s'était-il donc passé à Londres? D'où venait ce retour d'humanité, de sagesse et de courage? L'Angleterre avait-elle ouvert les yeux aux conséquences de sa faiblesse? Avait-elle fini par se rendre compte de ses devoirs envers la France et envers l'Europe? — Hélas! il n'en était rien. Ce bon mouvement, dont nous voudrions faire honneur au cabinet de Londres, lui était suggéré par la Prusse. M. de Bismarck, qui au fond désirait la paix, et qui, sans vouloir tolérer la médiation des neutres, espérait bien se servir d'eux pour nous faire accepter des conditions dès lors irrévocablement arrêtées dans son esprit, avait exploité adroitement les craintes que la prolongation du siège de Paris devait inspirer à tous les spectateurs de la guerre. Dans un *memorandum* aussi habile que perfide, communiqué le 10 octobre aux puissances neutres, il avait dépeint sous les couleurs les plus noires les calamités auxquelles devait aboutir la longue résistance de la capitale. Il avait fait prévoir l'épuisement prochain des subsistances, l'impossibilité d'un prompt ravitaillement, la destruction d'une population tout entière vouée à la famine et « condamnée à une mort certaine, si Paris ne capitulait pas à temps. » Il rejetait naturellement la responsabilité de tous ces désastres sur l'obstination insensée du gouvernement de la défense nationale et sur le coupable orgueil de la nation française, laissant entendre aux neutres que c'était à eux d'y mettre ordre en joignant leurs efforts à ceux de l'Allemagne pour abattre les prétentions de la France.

C'est à cet appel que le cabinet de Londres, aussi zélé à prévenir les souhaits du chancelier prussien que récalcitrant à nos réclamations ou à nos prières, s'était hâté de répondre avec un empressement inaccoutumé. N'agissant d'ailleurs que par la permission et le désir de la Prusse, il n'avait aucune arrière-pensée de lui imposer sa médiation, ni d'intervenir en rien dans les conditions de la paix. Il le faisait bien entendre dans une dépêche adressée par lord Gran-

ville le 20 octobre à son ambassadeur à Berlin, et où il était beaucoup question du bon droit et de la gloire de l'Allemagne, de la justice d'une guerre entreprise pour repousser la menace d'une invasion étrangère, enfin de tous les lieux-communs chers à l'hypocrisie allemande. Il y était même dit en propres termes : « Notre intention n'est pas d'offrir un avis superflu ou inacceptable aux bel-ligérans. » Quant à M. de Bismarck, il répondit en donnant son entière approbation au langage du gouvernement anglais, et, tenant essentiellement à écarter toute méprise, il développa la pensée de lord Granville d'une manière plus explicite encore. « Nous avons toujours à craindre, dit-il, que, dans l'aveuglement où le gouvernement parisien semble vouloir persister, les intentions bienveillantes du cabinet britannique ne soient pas comprises par lui, et qu'il ne voie dans l'intérêt d'humanité qui a inspiré cette intervention *l'illusion d'un appui des puissances neutres* et par suite un encouragement à une résistance prolongée, ce qui pourrait amener justement le contraire de ce qui est dans les intentions de lord Granville. » On le voit, c'était M. de Bismarck qui fixait la mesure dans laquelle il daignait autoriser l'Angleterre à intervenir.

Il faut rendre justice au cabinet autrichien, il ne voulut être ni le complice ni la dupe de cette comédie. Pendant que l'Angleterre se faisait le très humble exécuteur des volontés de la Prusse, M. de Beust protestait avec modération, mais avec fermeté, contre l'hypocrite démonstration de M. de Bismarck. « Il craignait, disait-il, qu'un jour, devant le tribunal de l'histoire, une grave responsabilité ne retombât sur les neutres, s'ils voyaient avec une indifférence muette le danger des maux inouis dont on plaçait le tableau sous leurs yeux; » puis, insistant pour une médiation collective et simultanée, il exprimait au cabinet de Berlin son regret de voir qu'en présence des catastrophes annoncées par M. de Bismarck il persistait à écarter toute ingérence étrangère; il déclarait au cabinet de Londres que ses efforts resteraient stériles, s'il s'attachait toujours à éviter l'apparence même d'une pression exercée sur la Prusse. « Tel n'est pas, ajoutait-il, le moyen de détourner l'excès d'horreur que la Prusse dit vouloir épargner à ses ennemis. Pour ne point vouloir porter la peine des fautes du gouvernement tombé, les hommes de la république sont prêts aux résolutions extrêmes; c'est un étrange moyen de les en détourner que de ne laisser parvenir jusqu'à eux que la voix du vainqueur (1). »

Assurément ces loyales paroles étaient une consolation pour la

(1) Dépêches du comte de Beust au comte de Wimpffen à Berlin, 13 octobre 1870
— au comte Apponyi à Londres, 27 octobre.

France; mais que pouvait l'Autriche sans l'Angleterre? Fidèle à sa réserve accoutumée, le cabinet de Londres ne voulait encore une fois que nous aboucher avec notre vainqueur, c'est-à-dire nous livrer sans défense à son bon plaisir. Dès que M. Thiers eut obtenu par son entremise les sauf-conduits nécessaires, l'Angleterre se retira discrètement de la scène. C'est dans le plus rigoureux tête-à-tête que la France et l'Allemagne procédèrent à ces négociations si tristement infructueuses qui ne servirent qu'à démontrer une fois de plus l'impossibilité d'un arrangement équitable sans le secours d'une médiation étrangère.

IV.

Après la rupture des conférences de Versailles, il ne semblait plus y avoir aucune chance de paix. L'Angleterre n'ayant pas voulu nous aider quand sur ses propres conseils nous demandions un armistice à l'Allemagne, il n'y avait aucune apparence qu'elle se décidât à nous soutenir une autre fois. Notre diplomatie, sans ralentir ses efforts, commençait à perdre courage, lorsqu'un incident imprévu vint tout à coup relever nos espérances et secouer l'apathie de l'Angleterre en la blessant dans ses intérêts les plus chers. Ce fut la Russie qui nous prêta ce secours. Depuis longtemps, le cabinet de Tours songeait à tirer parti de la rivalité de ces deux puissances. Il cherchait à exciter entre elles une sorte de point d'honneur à notre profit. La Russie avait toujours espéré qu'elle pourrait mêler à la discussion de la paix franco-allemande la question de la révision du traité de 1856, et obtenir des concessions sur ce point en retour de la protection qu'elle accorderait à la France. Aussi avait-elle favorisé l'entrevue de Versailles, comme tout ce qui pouvait lui fournir l'occasion de jouer le rôle auquel elle aspirait. Dès le 1^{er} novembre, ses résolutions, mûrement arrêtées, venaient d'être libellées dans une communication adressée, à la date de la veille, aux cours signataires du traité de Paris. Elle attendait pour s'en servir le résultat des conférences. On dit même que le tsar Alexandre avait écrit encore une fois au roi Guillaume une de ces lettres personnelles dont il était prodigue, et dans laquelle il avait recommandé la modération à son royal oncle, comme il la recommandait d'autre part à la France. C'est peut-être à cette gracieuse intervention qu'il faut attribuer la grande politesse et l'esprit de conciliation montrés par M. de Bismarck au début de la conférence, alors qu'il semblait faire espérer à M. Thiers un accord qu'il devait refuser peu de jours plus tard.

Lorsqu'on apprit à Pétersbourg que les conférences étaient rom-

pues, que toute chance d'armistice était perdue, et que les opérations militaires, un instant ralenties, allaient reprendre avec plus de vigueur, le cabinet russe éprouva un vif désappointement, et, surmontant toutes ses hésitations, il démasqua brusquement ses batteries. Le 9 novembre, communication fut faite à Londres, à Vienne, à Florence, du document, déjà rédigé depuis quelques jours, qui signifiait d'une façon péremptoire que le tsar ne se considérait plus comme lié par les stipulations additionnelles du traité de 1856 concernant la neutralité de la Mer-Noire, et « qu'il rendait au sultan la plénitude de ses droits, » comme lui-même reprenait la sienne.

On se rappelle en quoi consistait le traité de 1856. L'article 14 de ce traité mettait sous la garantie de toutes les puissances contractantes une convention additionnelle conclue entre la Russie et l'empire ottoman, convention limitative des forces navales que les deux puissances riveraines auraient le droit d'entretenir dans la Mer-Noire pour le service des côtes. Ces forces ne pouvaient dépasser six bâtimens à vapeur de taille moyenne et quatre bâtimens légers à vapeur ou à voiles. En retour, le traité garantissait aux deux puissances la neutralité de cette mer; mais, comme l'exposait très bien la note du prince Gortchakof, ces stipulations, semblables en apparence pour les deux parties, avaient en réalité des conséquences inégales. La clause qui limitait les forces navales de la Turquie dans la Mer-Noire ne l'empêchait pas de les développer dans les Dardanelles et dans l'Archipel, tandis que la Russie, bloquée en-deçà du Bosphore, ne pouvait nulle part entretenir une flotte. D'ailleurs la neutralité promise cessait naturellement, si la guerre était déclarée, et les escadres anglaises, se joignant à la marine ottomane, pouvaient venir dans la Mer-Noire accabler sans résistance les quelques vaisseaux qu'on avait permis à la Russie d'y garder. De ce côté, l'empire russe était ouvert à toutes les attaques et mis à la discrétion des flottes alliées. Aussi le prince Gortchakof exprimait-il ses réclamations avec la hauteur d'un orgueil longtemps humilié qui prend enfin sa revanche.

La surprise et l'émotion furent grandes dans les trois cours neutres. Elles soupçonnaient depuis longtemps les projets de la Russie, mais ne s'attendaient pas à les voir éclater si brusquement. L'Autriche se plaignit hautement « d'un procédé qui non-seulement portait atteinte à un acte international signé par toutes les grandes puissances, mais qui encore se produisait au milieu de circonstances où plus que jamais l'Europe avait besoin des garanties qu'offrait à son repos et à son avenir la foi des traités (1). » L'Italie déclara

(1) Le comte de Beust au comte Chotek à Saint-Pétersbourg, 14 novembre.

qu'elle avait le regret de ne pouvoir entrer dans la voie tracée par le cabinet russe (1). L'Angleterre surtout fut touchée au vif, et trouva pour protester un langage énergique dont elle avait depuis longtemps perdu l'habitude. « Je n'ai guère besoin de vous dire, écrivit lord Granville à sir A. Buchanan dans une dépêche dont celui-ci devait laisser copie au gouvernement russe, que le gouvernement de sa majesté a reçu cette communication avec un profond regret, attendu qu'elle provoque une discussion qui pourrait troubler l'entente cordiale qu'il s'est sérieusement efforcé d'entretenir avec l'empire russe. Il est impossible au gouvernement de sa majesté de donner aucune sanction à la mesure annoncée par le prince Gortchakof (2). » En face d'un intérêt anglais directement menacé, l'ancien orgueil anglais semblait se réveiller. Partout, dans le pays et dans la presse, l'opinion publique se soulevait contre les prétentions de la Russie. Le sentiment unanime était que l'Angleterre devait y mettre son *veto*, et qu'il ne fallait pas reculer devant la guerre, si la Russie ne reculait pas devant le refus du cabinet de Londres.

Ce ne fut qu'un feu de paille, un retour de jeunesse aussitôt suivi d'un retour de prudence. En moins de vingt-quatre heures, la colère du gouvernement anglais fut passée. La guerre! on pouvait bien se servir de ce mot redoutable, mais on ne voulait de la chose à aucun prix. Dès le 11 novembre, le lendemain même de l'envoi de l'ultimatum anglais à la Russie, on cherchait un moyen de dénouer pacifiquement l'affaire, et l'on n'imagina rien de mieux que d'aller se réfugier sous l'aile de la victorieuse Allemagne. Le 20 novembre, M. Odo Russell arrivait à Versailles avec le titre d'envoyé extraordinaire; sa mission était de verser les chagrins du cabinet de Londres dans le sein de M. de Bismarck. Le cabinet de Londres ne doutait pas au fond que la brusque dénonciation du traité de Paris ne fût le résultat d'un concert et la preuve d'une alliance intime entre la Prusse et la Russie; mais M. Odo Russell avait l'ordre de ne s'en offenser que si la Prusse faisait naïvement l'aveu de sa faute.

Aussi, le 20 novembre, après conversation avec M. de Bismarck, l'envoyé anglais put-il rassurer lord Granville, et l'informer qu'effectivement « la dénonciation n'était pas un acte concerté, et que la Prusse au contraire avait été désagréablement surprise par une démarche qu'elle ne jugeait ni *mûre*, ni opportune. » Il ajoutait deux jours après que M. de Bismarck lui avait fourni le moyen de sortir d'embarras en lui proposant une conférence destinée à ré-

(1) M. Visconti-Venosta au marquis Carraciolo à Saint-Pétersbourg, 24 novembre.

(2) 10 novembre 1870.

soudre les questions soulevées par le cabinet russe. Pour son compte, — M. Odo Russell l'avouait avec un soupir, — le chancelier n'était malheureusement pas contraire (*was not indisposed*) à une révision du traité dans un sens favorable aux vœux de la Russie; toutefois il poussait la condescendance jusqu'à tolérer l'admission d'un diplomate français à la conférence, et il ne s'opposerait pas à ce que l'Angleterre invitât la principale puissance signataire du traité de Paris à délibérer avec l'Europe sur la révision de ce traité.

Le cabinet de Londres était au comble de ses vœux : il avait trouvé un moyen de céder sans en avoir l'air. Le prince Gortchakof lui facilita cette évolution en protestant de son amour pour la paix et de son respect pour le traité de Paris, qu'il n'avait pas eu la prétention d'infirmer dans son ensemble en réclamant contre une seule de ses dispositions. Loin de repousser l'expédient de la conférence, il se disait « prêt à s'entendre avec les puissances signataires, soit pour confirmer les stipulations du traité, soit pour les renouveler, soit pour y substituer tout autre arrangement équitable qui serait jugé propre à assurer le repos de l'Orient et l'équilibre européen. » Tout fut arrangé en quelques jours. M. de Bismarck, qui était le *deus ex machina* de cette comédie, avait d'abord proposé Saint-Pétersbourg comme lieu de réunion de la conférence; sur les représentations du cabinet anglais, il poussa la courtoisie jusqu'à désigner Londres. Il communiqua lui-même cette décision aux puissances, et leva toutes les difficultés qu'elle pouvait rencontrer à la cour de Russie. L'Angleterre, chargée seulement d'inviter la France, semblait enchantée de tant de bonne grâce. Elle ne voulait pas voir qu'elle se mettait dans les mains de la Prusse, et qu'à Londres, comme à Berlin ou à Pétersbourg, malgré la présidence nominale du plénipotentiaire anglais, M. de Bismarck serait l'arbitre de la conférence et le véritable maître de la maison.

La diplomatie française, on le devine aisément, avait vu ces complications sans terreur comme sans surprise. Elle y trouvait une occasion unique de reprendre dans le monde européen le rang et l'importance qu'on lui contestait depuis le 4 septembre, ou même de provoquer en sa faveur le concert des puissances neutres. La dénonciation du traité de Paris était entre ses mains une arme dont elle pouvait se servir au mieux de ses intérêts, soit contre l'Angleterre, soit contre la Russie, suivant que l'une ou l'autre consentirait à la soutenir. C'était comme une sommation faite à l'Angleterre d'avoir à sortir de sa désespérante neutralité ou à s'incliner devant l'ambition russe. Pour la première fois depuis la guerre, nous nous trouvions recherchés en même temps par deux grandes puissances intéressées l'une et l'autre à nous sauver. Aussi notre diplomatie se

garda-t-elle bien de compromettre par des résolutions hâtives ou par des déclarations imprudentes ces avantages, qui étaient notre dernière chance de salut. Elle conserva tout son sang-froid, et reçut les avances des deux cabinets sans se livrer entièrement ni à l'un ni à l'autre.

Le gouvernement russe avait prévu cette réserve, et il n'avait pas voulu s'adresser à la France avant de lui donner le temps de réfléchir et d'examiner l'opinion de l'Europe. Huit jours s'étaient écoulés depuis la communication officielle de la note Gortchakof à toutes les puissances, quand le chargé d'affaires de Russie vint présenter ce document à la délégation de Tours. On ne lui montra ni colère ni surprise; on se contenta de lui répondre qu'on en référerait au gouvernement de Paris. Il parla lui-même en termes généraux de « la communauté d'intérêts qui existait entre les deux pays, » et, comme on lui faisait observer que le moment était venu de nous prouver cette communauté par des actes, il fit entrevoir une intervention possible de la Russie en notre faveur. « Il ne faut pas, dit-il, s'occuper uniquement du présent, il faut songer à l'avenir; c'est ainsi que se créent les relations utiles. Quel avantage pour la France de trouver, lors de la réunion des représentans des grandes puissances, un concours qui pourrait sauver l'intégrité du territoire (1)! » Toutefois il s'aperçut que le gouvernement français n'avait aucune envie de déchirer le traité de 1856, ni de sacrifier sans nécessité les intérêts de l'Angleterre, et que, sans repousser les ouvertures de la Russie, il ne voulait pas se jeter follement à sa tête à moins d'en obtenir des gages et des secours sérieux.

Tout autre fut notre attitude à l'égard de l'Angleterre. Le délégué des affaires étrangères n'avait cessé d'insister auprès d'elle pour l'entraîner dans quelque démarche favorable à la France. Il n'avait même pas attendu la proposition d'une conférence pour essayer de tirer parti de la présence de M. Odo Russell à Versailles. Dans une série de dépêches et de conversations pressantes, il fit ressortir ce qu'il y avait d'étrange et presque de révoltant dans la situation de cet ambassadeur, envoyé sur le théâtre même de la guerre, si sa mission devait être bornée à la question de la neutralité de la Mer-Noire. Il adjura l'Angleterre de reprendre à cette occasion la négociation d'un armistice avec ravitaillement pour la ville de Paris. Il lui fit voir tout ce qu'elle risquait de perdre à la rupture de l'alliance française, et, lui rappelant alors tous les avertissemens qu'elle avait reçus de lui, il lui montra le rajouissement de cette alliance comme le seul moyen de sauver l'influence anglaise, affai-

(1) *Gouvernement de la défense nationale*, par M. Jules Favre, t. II, p. 246.

blie par les revers de la France. Enfin notre diplomatie épuisa tous les argumens propres à émouvoir le gouvernement anglais; elle alla jusqu'à invoquer les usages religieux de l'Angleterre en lui représentant combien « il serait contraire à tout sentiment chrétien que l'époque des fêtes de Noël fût profanée par la continuation d'une guerre aussi cruelle (1). »

En même temps nous appelions à notre aide l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, jusqu'au pape lui-même, qui tous joignaient leurs instances aux nôtres (2). Le gouvernement anglais ne se laissa pas entraîner. Malgré son vif désir de se ménager l'appui de la France dans les négociations qui allaient s'ouvrir, il ne voulait à aucun prix faire la guerre; il avait donc besoin de mériter les bonnes grâces de l'Allemagne, à la discrétion de laquelle il s'était placé, et il tremblait de déplaire à M. de Bismarck en s'engageant trop avant de notre côté. Lord Granville refusa formellement d'envoyer à M. Odo Russell les instructions demandées par la France. A peine osa-t-il informer M. de Bernstorff, le ministre de Prusse à Londres, que le gouvernement français persistait à croire « qu'il ne pouvait y avoir d'armistice sans ravitaillement et d'assemblée sans armistice, mais que la durée de l'armistice pourrait être abrégée, et qu'on pourrait s'arranger sur les proportions du ravitaillement (3). » Il ajoutait prudemment que ces prétentions excessives ne lui semblaient pas de nature à être admises par M. de Bismarck, et qu'il en informait simplement le gouvernement prussien, sans prendre la liberté de les lui soumettre.

Ces circonstances obligeaient la France à n'accueillir qu'avec une extrême précaution l'invitation faite par l'Angleterre avec la permission du roi Guillaume. C'était la Prusse en effet qui avait imaginé la conférence, et il était visible qu'elle comptait bien en accaparer la direction. Des renseignemens reçus de Florence ne pouvaient nous laisser aucun doute à cet égard. La Prusse, qui n'avait apposé sa signature au traité de Paris qu'à titre de puissance garante, et quand il avait déjà été arrêté par les autres puissances, voulait jouer le premier rôle dans la conférence; elle voulait y paraître

(1) Lord Lyons à lord Granville, 8 décembre 1870.

(2) Nous trouvons la trace de ces démarches dans le livre bleu anglais. C'est tantôt sir A. Paget qui rend compte d'un entretien qu'il a eu le 17 décembre avec M. Visconti-Venosta, et où il a donné pour toute réponse lecture d'une dépêche de lord Granville à lord Lyons, « en faisant remarquer au ministre italien qu'il ne fallait pas attribuer à sa seigneurie l'intention de recommander telles conditions de paix plutôt que d'autres; » — tantôt une dépêche de lord Bloomfield, qui dans un entretien avec M. de Beust démontre savamment au chancelier l'inutilité de toute proposition d'armistice avec ravitaillement. (21 décembre, lord Bloomfield à lord Granville.)

(3) Lord Granville à M. Odo Russell, 5 décembre 1870.

comme l'arbitre et le grand-juge des nations européennes, tandis que la principale intéressée, l'Angleterre, qui avait fait la guerre de Crimée et dicté les conditions de la paix, ne devait y figurer que comme partie au procès, si même elle ne devait s'y asseoir sur le banc des accusés. Quelle pouvait être alors la situation de la France, et pourquoi inviter un plénipotentiaire français à venir entendre les arrêts dictés par l'Allemagne? Si l'on était résolu d'avance à les subir, pourquoi demander à la France de venir jouer son rôle dans une comédie avilissante? La France devait au moins conserver la dignité de ses malheurs. Voulait-on au contraire invoquer sérieusement notre garantie, il fallait alors nous permettre de faire appel nous-mêmes à la garantie de l'Europe pour des intérêts bien plus pressans que ceux de la neutralité de la Mer-Noire. On ne pouvait convoquer la France au tribunal des nations européennes et l'empêcher de saisir ce tribunal d'une question qui, pour elle, impliquait la vie ou la mort. Comment admettre que le plénipotentiaire français pût discuter froidement sur la navigation de la Mer-Noire, « quand nos villes étaient en flammes, leurs habitans massacrés et la France inondée de sang (1)? »

Tel était le sens des réclamations adressées au cabinet de Londres par M. de Chaudordy, d'accord avec M. Jules Favre. Ici encore nous venions nous heurter à une volonté bien arrêtée de M. de Bismarck, et le gouvernement anglais n'avait garde d'y contrevenir. Le chancelier prussien avait déclaré qu'il ne devait être question dans la conférence que de la révision du traité de Paris; son plénipotentiaire avait pour instructions de protester, si nous soulevions la question de paix entre l'Allemagne et la France, de se retirer, si le congrès consentait à nous écouter. L'Angleterre, intimidée, n'osait pas s'insurger contre ces injonctions; elle se refusait absolument à prononcer une seule parole qui pût ressembler à un engagement quelconque de laisser au plénipotentiaire français la pleine liberté de son langage. Elle nous insinuait seulement à voix basse qu'en effet il serait difficile de se circonscrire dans l'affaire du traité de Paris, et elle semblait ainsi nous conseiller de nous montrer accommodans sur les formes, en nous fiant davantage à la force des choses.

Nous cédâmes enfin à ces instances, et, sur l'avis favorable de la délégation de Bordeaux, le gouvernement de la défense nationale décida qu'il enverrait un plénipotentiaire à la conférence de Londres. Malheureusement pour l'Angleterre autant que pour la France,

(1) Le comte de Chaudordy à M. Tissot à Londres, 30 novembre; — aux représentans de la France à l'étranger, 15 décembre. — Lord Granville à lord Lyons, 10 décembre.

divers accidens, auxquels la mauvaise volonté de M. de Bismarck ne fut pas étrangère, empêchèrent, comme on sait, l'accomplissement de ce dessein. La rigueur de la saison rendait très irrégulières les communications aériennes, seules possibles entre la province et Paris. Il en résulta des lenteurs, des malentendus, des hésitations déplorables. Sur la nouvelle que l'Autriche et d'autres puissances neutres semblaient disposées à suggérer au cabinet de Londres une démarche collective en faveur d'un armistice, M. Jules Favre et le gouvernement de Paris, qui voyaient l'heure de la capitulation approcher à grands pas, se rattachèrent à ce vain espoir, et prescrivirent de mettre pour condition à la conférence tantôt un préliminaire fondé sur l'intégrité de notre territoire, tantôt un armistice avec ravitaillement (1). Cependant les vivres s'épuisaient, le bombardement avait lieu. M. de Bismarck, qui sentait mieux que personne l'évidence de nos droits, et qui redoutait la force des choses de même que nous y mettions notre espoir, n'avait pu se refuser à la présence d'un plénipotentiaire français aux conférences de Londres; mais il désirait l'éviter, s'il était possible. Il entassait prétextes sur prétextes et imaginait chaque jour de nouveaux stratagèmes pour empêcher le départ de M. Jules Favre. Tantôt il interrompait brusquement toute relation de parlementaires avec la place assiégée, ce qui retardait d'une dizaine de jours l'arrivée d'une lettre écrite par lord Granville au ministre des affaires étrangères pour lui annoncer que le gouvernement anglais faisait tenir un sauf-conduit à sa disposition; tantôt on exigeait que M. Jules Favre fit solliciter lui-même le sauf-conduit au quartier-général ennemi. Bref, on multiplia de telle façon les difficultés et les outrages, que le gouvernement français ajourna le départ de son plénipotentiaire, et, renonçant aux chances de salut que la réunion de la conférence semblait lui offrir, ne songea plus qu'à tenter un dernier effort pour sauver au moins l'honneur des armes.

Quelques jours plus tard, M. Jules Favre s'acheminait seul vers le quartier-général de Versailles pour y recevoir de nos vainqueurs les termes d'une capitulation nécessaire, plus nécessaire même qu'il ne pouvait l'avouer. Alors seulement lord Granville rompit le silence; il prescrivit aussitôt à M. Odo Russell d'exprimer au cabinet prussien les vœux pacifiques de l'Angleterre. « Le gouvernement de sa majesté, disait-il, espère que les négociations commencées à Versailles conduiront à la cessation immédiate du bombardement de Paris, ou même à une prompt terminaison de la guerre... Le désir ardent de sa majesté, de son gouvernement et de son peuple

(1) Dépêches de M. Jules Favre à M. de Chaudordy, 2 décembre et 4 décembre 1870.

est que le siège de Paris et la guerre de France puissent se terminer promptement, grâce à la justice et à la modération que montreront les négociateurs (1). » Est-il besoin de le dire? ces avis tardifs ne pesèrent d'un grand poids ni sur l'esprit de M. de Bismarck, ni sur le résultat des négociations entamées. Cette dernière homélie de la diplomatie anglaise ne pouvait rien réparer, et elle ne fut prise au sérieux par personne.

La France était abattue, et l'Angleterre était jouée. Depuis plusieurs jours déjà, la conférence de Londres avait commencé ses travaux, et l'absence du plénipotentiaire français se faisait cruellement sentir à nos alliés. Une grave difficulté s'était élevée, longtemps avant la réunion des plénipotentiaires, sur les termes dans lesquels la question serait posée et sur le point de départ qu'on donnerait à la discussion. Lord Granville avait exigé qu'on mit pour condition à la conférence une entière liberté d'examen, sans aucune « conclusion préconçue ni aucun engagement préalable » d'accepter les termes posés dans la circulaire du prince Gortchakof (2). Soutenu d'abord par la seule Autriche, il avait dû, à défaut de la France, chercher l'appui de l'Allemagne et se livrer d'autant plus au cabinet de Berlin. La Prusse en effet avait adhéré à ces conditions et répondait d'obtenir l'assentiment de la Russie; mais elle ne se hâtait guère et faisait durer adroitement des incertitudes qui lui étaient commodes, puisqu'elles lui donnaient le temps d'en finir avec la France.

Lord Granville inséra donc dans la dépêche circulaire par laquelle il comptait inviter les puissances un passage impliquant la reconnaissance formelle du principe de l'inviolabilité des traités, et constatant de la manière la plus explicite que « toutes les stipulations du traité de 1856 devaient être considérées comme valides par tous les co-signataires tant qu'elles n'auraient pas été abrogées ou modifiées d'un commun accord (3). » Mais le baron de Brunnow, ambassadeur de Russie à Londres, déclara que, sur une invitation pareille, son gouvernement ne lui permettrait pas d'assister à la conférence. Alors le diplomate anglais imagina de remplacer cette dépêche par une déclaration insérée au protocole de la première séance, où serait consacré le principe qu'on ne saurait se soustraire aux obligations qu'impose un traité que du consentement de toutes les parties contractantes. Cédant à l'influence prussienne, c'est-à-dire à l'influence russe, il en fit une première rédaction

(1) Lord Granville à M. Odo Russell, 26 janvier 1871.

(2) Le comte Apponyi au comte de Beust, 2 décembre 1870.

(3) Le comte Apponyi au comte de Beust, 18 décembre 1870.

conçue en termes si mous que l'Autriche crut devoir les repousser à son tour.

Lord Granville ne proposa pas moins de trois rédactions nouvelles, qui furent tour à tour acceptées, repoussées, reprises, amendées, puis adoptées par toutes les puissances. Ce fut, comme l'écrivit un diplomate étranger, un vrai travail de Pénélope. La Russie fit quelques difficultés; M. de Bismarck s'entremît avec un zèle bruyant, mais sans grande hâte d'aboutir à une solution. Enfin il fut convenu « qu'aucune puissance ne pouvait se délier des engagements d'un traité ou en modifier les stipulations qu'à la suite de l'assentiment des parties contractantes, au moyen d'une entente amicale, » et cette déclaration fut signée le 17 janvier, à l'ouverture de la conférence, par les représentans de toutes les puissances présentes.

C'était beaucoup que de sauver le principe; pourtant cela ne suffisait pas, si l'on n'était en mesure de le faire respecter par des actes. Or dès les premières séances de la conférence il fut trop visible que les puissances ne jouissaient pas entièrement de cette pleine liberté d'examen dont elles s'étaient montrées si jalouses, et qu'elles subissaient, sans vouloir l'avouer, la pression de la Russie et de l'Allemagne. Elles se montrèrent d'autant plus complaisantes sur le fait qu'elles avaient voulu paraître plus rigoureuses sur le droit, et elles laissèrent la Russie se dégager presque sans résistance des obligations qu'elle voulait rompre. Son plénipotentiaire, M. de Brunnow, appuyé dès le début par l'ambassadeur de Prusse, obtint des succès faciles et à peine contestés. Le plénipotentiaire ottoman ne s'opposa même pas à la révision du traité, et se contenta d'obtenir la promesse de garanties équivalentes à celles dont son gouvernement allait être privé. Quant à l'Angleterre, à chaque sacrifice nouveau qu'elle était obligée de faire, elle ne manifestait son dépit que par l'insertion au procès-verbal de ses vœux ardens pour la prompte arrivée du plénipotentiaire français, et cette expression de ses regrets, reproduits à chaque séance, devint le refrain obligé de tous les protocoles de la conférence.

Enfin le 13 mars, quand tout était déjà convenu entre les principaux intéressés, M. le duc de Broglie fut introduit dans la conférence. Il n'y avait plus rien à dire sur le fond des choses, il n'y avait qu'une signature à donner. En quelques mots pleins de modération et de dignité, notre plénipotentiaire dégagea la responsabilité de la France, qui ne refusait pas de souscrire à des arrangemens auxquels elle n'avait pas concouru, mais qui aurait peut-être préféré s'abstenir jusqu'au bout. « Pourtant, dit-il, le gouvernement français aurait craint de ne pas témoigner assez hautement du prix

qu'il attache à tout ce qui peut entretenir ou rétablir l'harmonie entre les grands états. Il saisit avec empressement l'occasion de maintenir la règle salubre de la société européenne, à savoir de n'apporter aucun changement essentiel aux relations des peuples entre eux, sans l'examen et le consentement de toutes les grandes puissances, — pratique tutélaire, véritable garantie de paix et de civilisation, à laquelle trop de dérogations ont été apportées dans ces dernières années. » Ainsi les plus fières et les plus fermes paroles prononcées dans la conférence en faveur du respect des traités venaient encore de la France, qui, malgré ses malheurs et ses justes griefs contre des alliés infidèles, leur montrait jusqu'au bout une loyauté dont tous ne lui avaient pas donné l'exemple.

On connaît les stipulations du traité qui fut signé le lendemain. La Turquie resta maîtresse de la fermeture du Bosphore et des Dardanelles, qu'il était impossible de lui enlever sans porter atteinte à sa souveraineté même. La convention limitative des forces navales entretenues dans la Mer-Noire par les deux puissances riveraines fut absolument annulée. En retour, la Russie renonçait à la neutralité de cette mer, et l'on réservait à l'empire ottoman la faculté d'ouvrir les détroits, en temps de paix, aux bâtimens des puissances amies et alliées, dans le cas où il le jugerait nécessaire pour sa sûreté. Les intérêts les plus compromis par cet arrangement nouveau n'étaient pas ceux de la Turquie, toujours libre d'appeler ses alliés à son secours; c'étaient ceux de l'Angleterre, obligée désormais de surveiller avec soin les armemens de la Russie dans la Mer-Noire et de déployer en Orient des forces menaçantes, pour y maintenir une paix si commodément garantie naguère par les dispositions du traité de Paris.

Ainsi se termine l'histoire peu glorieuse, mais très instructive, de la neutralité anglaise. En résumé, l'extrême prudence du cabinet de Londres ne lui a valu que des humiliations. Pour comble d'amertume, il a vu dans les derniers jours de la guerre un petit état mis sous la protection de la garantie anglaise, le Luxembourg, grossièrement insulté et menacé par la Prusse sans que lui-même osât souffler mot. Quand il a daigné se souvenir de l'alliance française, il n'était plus temps d'arrêter le mal. Ce rapprochement *in extremis* ne pouvait plus servir qu'à lui montrer toute l'étendue de ses fautes.

V.

L'Angleterre saura-t-elle au moins profiter d'une aussi rude leçon? Reviendra-t-elle à la politique qu'elle n'aurait jamais dû abandon-

ner, à laquelle est attaché le secret de sa puissance? Est-elle décidée à s'unir à nous pour travailler de toutes ses forces à réparer le mal que nous avons provoqué et qu'elle a laissé faire? Il n'est jamais trop tard pour se repentir. L'alliance anglaise est encore la plus désirable pour la France et la plus rassurante pour l'Europe.

Malheureusement les Anglais ne paraissent pas se rendre compte de la faute qu'ils ont commise en se désintéressant des affaires de l'Europe. Ils ont adopté depuis quelques années une politique nouvelle, toute d'égoïsme, d'indifférence et d'inertie, consistant à vivre à part des autres puissances, à rester neutres dans leurs querelles, à demeurer étrangers aux affaires du continent, à ne plus s'occuper que de leurs intérêts matériels, à conserver la paix à tout prix et à se croire en sûreté parce qu'ils vivent dans une île. Ils évitent tout ce qui pourrait les obliger non pas même à tirer le canon, mais à tenir un ferme langage et à faire honneur à leurs promesses. Cette nation autrefois si fière, qui a été pendant quinze ans l'âme de la coalition européenne contre l'ambition désordonnée du premier empire, cette infatigable ennemie de l'esprit de conquête, qui n'hésitait pas à contracter une dette jusque-là sans exemple pour soutenir sur le continent la noble cause de l'indépendance des peuples, n'a plus aujourd'hui l'audace d'affronter le moindre danger de guerre, ni le courage de suspendre un seul instant les bénéfices de son industrie et de son commerce. Elle est encore la plus libre, la plus riche, la plus heureuse des grandes nations de l'Europe, mais elle est devenue l'esclave de sa richesse et de son repos. On dirait qu'elle aspire au rôle modeste de ces petits états neutres, autrefois si paisibles sous la protection de la garantie anglaise, aujourd'hui si inquiets et si menacés dans leur existence, depuis que l'Angleterre renonce à sa politique traditionnelle, et qu'elle cherche à se dégager de tous les devoirs qui la gênent.

Le sort de l'Angleterre n'est point douteux, à moins que de grands événemens ne viennent y réveiller l'esprit national. Elle deviendra une seconde Hollande, un pays industriel, peuplé, prospère, mais un pays en décadence, sans influence sur le monde et sans sécurité pour l'avenir. Déjà ses hommes d'état tiennent un langage plus digne de la bourse d'Amsterdam que du parlement britannique. Le ministre éminent qui la gouverne, et à qui elle doit beaucoup d'excellentes réformes intérieures, est un esprit faussé par les doctrines utilitaires de l'école de Manchester. Au lieu de s'appliquer à relever l'énergie de sa nation, il travaille à endormir sa vigilance et à panser les blessures de son orgueil en lui faisant croire qu'elle n'a rien perdu à l'abaissement de la France, que l'agrandissement de l'Allemagne est sans danger pour elle, et que

d'ailleurs elle est une puissance coloniale, vouée exclusivement par sa nature même aux seules préoccupations du commerce.

Tout dernièrement, un membre de la chambre des communes, M. Lawson, poussait encore plus loin la sagesse; il proposait au parlement de dégager solennellement l'Angleterre de tous les traités dont le maintien avait été placé sous sa garantie, et qui pouvaient devenir pour elle une cause de difficultés ou un danger de guerre, et M. Gladstone ne trouvait rien à répondre à une proposition aussi prudemment patriotique, sinon que ces traités n'engageaient à rien, et qu'ils conféraient la faculté sans imposer le devoir d'intervenir. M. Disraeli lui-même, l'auteur présumé du livre prophétique de *la Bataille de Dorking*, le chef d'un parti qui a cru devoir à l'honneur anglais de protester, au moins pour la forme, contre l'abandon de la France, ne veut pas s'arrêter à la pensée de la guerre. Dans son dernier discours au *meeting* de Manchester, il n'ose attaquer la politique d'inaction du ministère whig qu'en mettant hors de question le maintien de la paix. Une simple démonstration, dit-il, aurait suffi pour changer le cours des choses. M. Disraeli est un habile homme qui connaît l'humeur du public anglais : il ne veut pas se rendre impopulaire en laissant supposer que, s'il eût été au pouvoir, il eût fait autre chose que des démonstrations pacifiques. Désormais, personne ne l'ignore en Europe, l'Angleterre est vouée avant tout à la politique du *comfort*. On peut la provoquer sans péril. Elle versera quelques larmes charitables sur l'infortune de ses alliés, mais elle ne viendra pas à leur secours, et son épée ne sortira plus du fourreau.

Ainsi c'est pour sauvegarder les intérêts de son commerce, pour mieux conserver sa puissance coloniale, que l'Angleterre se croit obligée à cette humiliante abdication! Ne voit-elle pas que sa prépondérance commerciale et sa richesse même, qui en dépend, tiennent surtout au rang élevé qu'elle a tenu dans le monde? N'est-il pas évident que ses colonies seront menacées le jour où elle cessera de les protéger par le respect qu'elle inspire? Les unes se sépareront, les autres seront conquises. La Russie prendra l'Inde et supplantera l'influence anglaise en Orient. L'Australie deviendra indépendante, hostile peut-être, le Canada se fondra dans le sein de la grande république américaine. L'Angleterre aura perdu sa suprématie maritime, et sa puissance coloniale s'évanouira, parce qu'elle n'aura pas voulu défendre son influence en Europe. Pour avoir une paix sérieuse et durable, il faut l'acheter par des efforts continuels. Malheur aux nations trop prudentes qui, soit au dedans, soit au dehors, oublient leurs droits et leurs devoirs pour les satisfactions du bien-être et pour les douceurs de la paix!

Comme tous les peuples qui s'abandonnent, l'Angleterre paraît avoir le sentiment sourd de sa déchéance. Elle sait qu'elle est sur une pente fatale, mais elle n'ose pas s'y retenir de peur de tomber plus bas. Elle se contente du présent parce qu'elle redoute l'avenir, et elle ne demande à l'Europe que du repos et du silence, sans vouloir examiner si ce repos est factice et si cette immobilité temporaire ne recouvre pas des agitations profondes. Elle ressemble à ces malades qui ne comptent plus sur la guérison, mais qui espèrent prolonger leur existence en renonçant pour ainsi dire à la vie.

La France, il faut l'avouer, n'en est pas encore venue à ce degré de philosophie pratique. Quoique bien guérie de son ancienne présomption, elle est résolue à ne rien épargner pour conserver son rang en Europe. C'est justement ce qui déplaît à l'Angleterre; elle éprouve un reste de jalousie en voyant nos courageux efforts pour libérer notre territoire et reconstituer notre puissance militaire. L'expérience ne l'a pas instruite, et à côté de l'Allemagne victorieuse avec son million de soldats c'est encore chez nous qu'elle affecte de voir un péril pour la tranquillité du monde. Sans être menaçans, nous lui sommes importuns. Elle voudrait fermer les yeux au danger, et nous l'obligeons à y penser plus qu'il ne lui convient. Notre vigilance est comme un reproche pour son aveuglement. Elle voudrait que tout le monde suivit son exemple, et elle voit des ennemis dans tous ceux qui n'imitent pas ses défaillances.

Ce n'est pas la France, assurément, qui se jettera au-devant d'une nouvelle guerre. Nous avons trop à faire dans notre pays pour qu'on puisse nous soupçonner de vouloir chercher de nouvelles difficultés au dehors. Malheureusement l'avenir ne dépend pas de nous seuls. Est-il bien sûr que la guerre ne viendra pas nous chercher malgré nous? Pouvons-nous répondre qu'elle ne se rallumera pas avant peu d'années? En ce cas, nous ne pourrions y rester étrangers; nous devrions, pour notre sûreté même, prendre parti d'un côté ou de l'autre. Si l'Angleterre repoussait notre amitié ou ne l'estimait pas à sa juste valeur, la Russie du moins nous ferait bon accueil. Cette puissance nous a peu soutenus dans la dernière guerre; mais, comme nous l'avons vu plus haut, elle était dans son rôle en nous laissant accabler : c'était une manière de dénouer l'alliance anglaise et de nous amener à rechercher la sienne. Le tsar Alexandre a des liens de famille avec l'empereur Guillaume; jamais pourtant la parenté des princes n'a prévalu contre l'intérêt des gouvernemens. Depuis que la Russie a tiré de l'alliance allemande tout le fruit qu'elle en espérait par la révision du traité de Paris, cette alliance paraît condamnée à disparaître. La Prusse et la Russie

avaient des intérêts communs, mais la Russie et l'Allemagne ont des intérêts contraires. La fondation du nouvel empire d'Allemagne et la réunion de toutes les races allemandes sous le sceptre de la maison de Brandebourg doivent faire éclater tôt ou tard l'inévitable antagonisme des deux grandes nations du nord, et jeter la Russie dans les bras de la France.

Ce n'est point un secret que la Russie vise à l'unification des pays slaves, comme la Prusse poursuit l'unité des races germaniques. Les succès rapides de cette dernière ne peuvent que hâter les entreprises de sa rivale. L'Autriche, qui semblait destinée à jouer un rôle important dans l'émancipation des races slaves et à partager en Orient l'influence de la Russie, est devenue la vassale de l'Allemagne à la suite de nos défaites. Depuis l'entrevue de Gastein entre les deux empereurs germaniques, il faut la considérer comme une puissance allemande attachée à la fortune et placée sous le patronage du nouvel empire. Elle ne peut donc plus prétendre au patronage des races slaves, qui reviendra tout entier à la Russie. Le jour où la Russie s'avancerait vers Constantinople, où la lutte déjà commencée entre les deux races dans les provinces baltiques s'allumerait dans le bassin du Danube, ce serait l'Allemagne qui essaierait de lui barrer le chemin de l'Orient. Une guerre gigantesque éclaterait du nord au midi sur toutes les frontières des deux empires, et cette guerre mettrait le feu à l'Europe.

Qui nous empêcherait alors de choisir entre les deux alliances possibles et de consulter avant tout nos intérêts, c'est-à-dire nos devoirs envers la France? Que les Anglais le sachent bien : nous ne pouvons plus nous faire écraser pour le seul plaisir de mériter leur ingratitude. Tant que le cabinet de Londres se complaira dans les doctrines de *non-intervention* qui lui sont chères, toute la bonne volonté de la France ne suffira pas à conserver le repos du monde. Nous serions les dupes de notre vertu, si nous nous faisons les chevaliers errans de l'Angleterre, sans même être soutenus sérieusement par elle. Mieux vaudrait subordonner tout à une seule pensée, celle de prendre notre revanche et de rentrer en possession de notre bien. Plutôt que de périr, nous serions, s'il le fallait, les complices de l'ambition russe. Tant pis si l'équilibre européen devait en être encore une fois altéré, ou si le nouveau maître du monde, avec une main sur l'Europe, une main sur l'Asie, devait faire peser sur les nations un joug aussi lourd que celui de l'Allemagne. Tant pis si l'Angleterre elle-même devait rester privée de ses colonies, déçue de sa splendeur, refoulée dans son île. L'Europe nous a dégagés de tous nos devoirs en manquant à tous ses devoirs envers nous. A ceux qui se plaindraient, la France serait en droit de répondre que,

s'ils voulaient le maintien de l'équilibre, ils n'avaient qu'à ne pas le laisser détruire à ses dépens.

Telles sont les extrémités où nous pousserait la rupture de l'alliance anglaise et que nous devons envisager hardiment, sans avoir le parti-pris d'y recourir. Aussi voudrions-nous dire à l'Angleterre : « Assez de lâches complaisances ! Nous avons tous les deux commis de grandes fautes : travaillons ensemble à les effacer. Redevenez l'Angleterre d'autrefois, la glorieuse et sage Angleterre que nous avons connue, qui nous a combattus au commencement du siècle, dont nous sommes depuis quarante ans les alliés, — la protectrice des nations faibles, l'arbitre des grands états de l'Europe, la civilisatrice des deux mondes, l'implacable adversaire de l'esprit de conquête, le défenseur inflexible du droit des peuples et de la liberté européenne. Nous sommes affaiblis tous les deux, vous dans votre politique et dans votre prestige, nous dans notre territoire, dans nos finances, dans nos armes, dans notre puissance tout entière ; mais avec de la sagesse et de la persévérance, surtout par l'intime union de nos forces, nous pouvons regagner ce que nous avons perdu. Nous pouvons tout au moins préserver l'équilibre européen d'une nouvelle atteinte. Nos intérêts sont les mêmes que par le passé ; notre alliance n'est pas moins utile à la civilisation et à la paix du monde. Nous mettrons un frein aux appétits des nations conquérantes. Nous protégerons l'indépendance des états neutres, de ces nationalités faibles et menacées, condamnées sans nous à être dévorées par leurs voisins, et qui, sous notre loyale garantie, serviront à cimenter la paix européenne. »

L'Angleterre entendra-t-elle ce langage ? Nous voudrions ne pas en douter. Malheureusement elle ne fait rien qui puisse fortifier cet espoir. Sauf quelques charités presque humiliantes, l'Angleterre ne nous a pas donné depuis la guerre beaucoup de preuves de sa bienveillance et de sa bonne foi. Elle s'est amusée des infamies de la commune ; elle se fâche quand la France reforme une armée ; elle trouve mauvais que nous regrettions nos provinces perdues ; elle ne nous permet pas même de nous défier de l'Allemagne et de nous préparer dès à présent à repousser des agressions certaines. Faut-il en croire les apparences ? L'alliance anglaise est-elle morte ?

ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE.

LES

ÉCOLES D'APPRENTIS

Mémoire à M. le préfet de la Seine par l'inspecteur-général de l'instruction publique, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, in-8°.

Tout a été dit sur les misères du premier apprentissage, la plaie a été sondée bien des fois, et pourtant on ne lui avait appliqué jusqu'ici que des palliatifs insuffisans. Aveu triste à faire, les classes qui y sont le plus intéressées sont celles qui s'en occupent le plus superficiellement et font le moins d'efforts pour la guérir. Elles ont d'autres soucis, plus directs, plus personnels. Voyez l'ouvrier tout formé, même l'adolescent qui va toucher le prix de son premier travail. A quoi et à qui songent-ils? Évidemment à eux-mêmes. S'il y a quelque part une agitation pour les salaires, on les y voit courir pour imposer, quand ils le peuvent, des conditions d'argent et de temps, n'ayant pas de cesse que le procès ne soit vidé et y épuisant, s'il le faut, leurs dernières ressources. C'est là ce qui semble le pain des forts; quant aux faibles, enfans et femmes, ils n'y touchent pas, et personne n'y touche pour eux. Par la nature des choses, ce sont des concurrens, presque des ennemis, et dans bien des cas on les traite comme tels. Dans quelques ateliers, on limite strictement le nombre des apprentis de manière que la tâche gratuite ne puisse jamais préjudicier à la tâche soldée: dans d'autres ateliers, un interdit est jeté sur le travail des femmes, arbitrairement exclues de certaines fonctions, le tout sous peine de grèves et de mises à l'index. N'est-ce pas là, sans forcer les mots, l'écrasement des faibles, ce combat de la vie où c'est à qui aura les meilleures parts, et où l'on est sans pitié pour qui n'est pas de force et de taille à se défendre?

A défaut des ouvriers, c'est à la communauté qu'il appartenait d'y pourvoir; la protection des faibles est pour elle de devoir étroit. Nous allons voir par quels moyens, dans quelle mesure elle s'en est acquittée. Elle a d'abord donné la parole à la loi, plus d'une fois modifiée et toujours impuissante; elle a fait appel ensuite aux dévoûmens privés, aux contributions volontaires, qui ont produit quelque bien dans les sphères limitées où ils ont agi. Enfin elle a pris appui dans l'action municipale, qui de toutes paraît être la plus féconde. Déjà d'heureux effets avaient été produits par des prix et bourses d'apprentissage distribués avec discernement; l'essai sera prochainement complété par la création d'une école d'apprentis, dont il va être question.

I.

On a dit et répété, sur la foi de traditions au moins équivoques, que l'apprentissage était mieux constitué, entouré de plus de garanties sous le régime des corporations que de nos jours. Rien n'est moins fondé. Aucun de nos véritables économistes n'a pris le change là-dessus, Jean-Baptiste Say moins qu'un autre; de l'ancien apprentissage, il ne signale que les abus, toujours criants, toujours les mêmes, pires quelquefois dans des professions fermées. Au fond, jadis comme aujourd'hui, de quoi s'agit-il? Du choix du métier. Eh bien! aujourd'hui comme jadis, le hasard en décide. Personne n'en a mieux parlé, avec plus de cœur et de sens que M. Corbon (1). « Voici un enfant de treize ans, dit-il : il n'a pas cessé d'aller à l'école depuis sa septième année; c'est pour nous autres de la classe ouvrière un enfant instruit, c'est un savant pour son père et sa mère : aussi songent-ils qu'il est grand temps de le retirer de l'école et de faire choix pour lui d'un bon état; mais quel état? » Toujours le même problème, sans acception de temps ni de classe. Que fera l'enfant? Rien par lui-même, et presque toujours ses parens seront aussi embarrassés que lui. Pourtant il faut prendre un parti, le besoin presse, et alors le choix est à la merci du moindre incident. Ce sera une offre banale, l'appât d'un gain immédiat, l'exemple d'un camarade, un embauchage de rencontre, un goût superficiel pris pour une vocation réelle, en un mot un caprice, un engouement plutôt qu'une détermination réfléchie. C'est ainsi que l'enfant est jeté dans l'atelier au milieu de visages inconnus, presque toujours sans notions préparatoires. A quoi l'y emploie-t-on d'abord? Moins à s'instruire qu'à servir. Il est trop jeune, trop inexpérimenté, pour qu'on lui confie de la besogne, même à dégrossir.

(1) *De l'enseignement professionnel.*

Sous le prétexte qu'il ne peut pas faire mieux, on l'occupera aux courses, aux transports, aux rangemens, au menu ménage de l'atelier, et la seule chose qu'il apprendra dans ce milieu, ce sera l'art de disperser, de dissiper sa journée.

C'est pour l'enfant une période critique et pleine de pièges. Son avenir en dépend. Il vient d'échapper à la discipline de l'école et ne relève pas pleinement de celle de l'atelier. L'existence ingrate et décousue qu'il mène n'est pas pour lui un frein et ne saurait point avoir d'attrait. Le chargeât-on de besogne, il serait en proie au pire des désœuvremens, le désœuvrement moral. Il voit et il sent qu'il s'épuise en corvées et ne fait rien au fond qui lui profite. De là un découragement qui peu à peu altère ce qu'il y avait en lui de bons instincts. Sans aliment pour le bien, son activité forcément tourne au mal. Entouré d'hommes qui le dominent par l'âge, par la force, par les passions, c'est sur leurs mauvais côtés qu'il prend exemple; il devient le fanfaron du vice, dont plus tard il sera la proie. Une fois sur cette pente, qui l'arrêtera? Le patron? mais presque toujours le patron manque de temps et de liberté d'esprit; le souci qui domine chez lui est le souci de ses affaires; s'il songe aux auxiliaires qu'il emploie, c'est afin d'en tirer, des uns à titre gratuit, des autres à titre onéreux, le plus de parti possible pour le service de ses ateliers. Bien rarement dans tout cela se mêle quelque charge d'âmes. Reste la famille; mais on sait à quoi se réduit pour des parens pauvres la surveillance de leurs enfans. Le moindre inconvénient qu'elle ait, c'est d'être illusoire. La preuve en est aisée à faire, au moins pour Paris. Une enquête publiée en 1864 par la chambre de commerce déclare qu'à cette date 101,171 établissemens industriels ou ateliers privés renfermaient 25,540 enfans au-dessous de seize ans, savoir : 19,059 garçons et 6,481 filles. Or sait-on combien sur ce nombre avaient, pour divers motifs, abandonné le domicile paternel? 10,012 (7,632 garçons et 2,380 filles), qui, en se suffisant, disposaient d'eux-mêmes. Dans ces conditions, le lien est donc rompu, et, il en coûte de le dire, là où il subsiste, ce n'est pas toujours pour le profit de l'enfant. Resté dans sa famille, il y devient l'objet d'autres calculs; il faut qu'il gagne son pain, et, s'il se peut, celui de ses frères et sœurs plus jeunes. Entre le père et le patron survient alors un accord, tacite quelquefois, et qui pour l'un est une nécessité, pour l'autre une spéculation d'industrie. Au lieu d'être exercé sur l'ensemble du métier, l'apprenti sera voué pour ainsi dire à un détail, à une spécialité; il ne traitera plus que certaines pièces, toujours les mêmes, et y acquerra, au détriment d'une instruction complète, une dextérité, une habileté appropriées. La rétribution est plus prompte dans ce service restreint, et beaucoup d'ouvriers ne vont pas au-delà. L'apprentissage a

ainsi pour eux deux écueils à franchir : la domesticité et la division du travail.

Cet enfant que ni le patron ni la famille ne défendent, la loi au moins se portera-t-elle à son secours? A diverses fois elle l'a essayé, et n'a épargné ni les conseils ni les remontrances. La loi de l'an xi n'était guère que comminatoire, celle du 22 mars 1841 ajoute des prescriptions positives. Fixant une limite au travail des enfans, elle impose en même temps au patron l'obligation « d'enseigner à l'apprenti, progressivement et complètement, l'état, le métier, la profession spéciale pour laquelle il est engagé, » et pour ces actes de tutelle prend à partie le père de famille. Ce n'est pas tout : devant des abus déjà crians, elle a fait un appel à toutes les influences qui pouvaient y faire obstacle, la vigilance des commissaires de police, l'autorité des prud'hommes, l'assistance des comités de patronage, des maires, des délégués cantonaux. Enfin, plus récemment, une dernière loi du 5 mars 1851 a fortifié d'une sanction de plus ces mesures tutélaires. En réalité, l'apprentissage n'avait été jusqu'alors qu'une parole en l'air, un engagement sans valeur; cette loi a voulu qu'il devînt un contrat au même titre que ceux dont notre code fait mention et non moins digne de respect. Par trois fois déjà et dans trois monumens de jurisprudence, l'opinion publique a ainsi prouvé avec quelle sollicitude elle veille sur les intérêts que désertent leurs défenseurs naturels.

Comment se fait-il que cette intervention n'ait pas été plus efficace? Par la faute des hommes et l'insuffisance des textes. Les hommes manquaient d'attributions, les textes de précision. La loi du 22 mars 1841, par exemple, ne péchait que par un point, l'oubli volontaire ou involontaire d'une inspection soldée; cette lacune a suffi pour en faire une lettre morte. Des inspections gratuites n'ont pu y suppléer; on ne savait au juste où les prendre, ni quelles armes leur donner; à peine de loin en loin en sortait-il quelque dénonciation pour des sévices qui allaient jusqu'au scandale et s'emparaient de la notoriété. Les griefs de moindre importance demeuraient étouffés et laissaient la carrière ouverte au pire des abus, l'abus de l'enfance. Même défaillance à propos de la loi du 4 mars 1851, et pourtant quelle réforme allait plus droit au but? Exiger un contrat écrit là où régnait le vague des conventions verbales, c'était supprimer d'un coup les désaveux et les chicanes qui sont la monnaie courante sur le marché des apprentis. Le résultat eût été trop beau, la fatalité s'en est mêlée, et là aussi il y a eu un échec, fixé dans quelques chiffres. Sur les 25,540 enfans que devait couvrir à Paris la protection du contrat, 4,523 seulement en ont joui ou pu jouir, et la vérité est que dans ce nombre même il y a quelques fictions. Les stipulations de la loi de 1841 ne sont applicables

qu'à toute fabrique occupant plus de 20 ouvriers, et, pour innover le moins possible, la loi de 1851 a respecté cette condition et maintenu cette limite. Aller plus loin eût paru un acte d'inquisition envers les petits ateliers; c'est ainsi que pour éviter un excès on est tombé dans un autre.

Pour les deux cas, ces scrupules étaient de trop. Sans une inspection soldée point de garantie pour les enfans dans le régime des ateliers, et des peuples qui répugnent plus que nous aux servitudes de police, les Anglais et les Belges, n'ont pas reculé devant celle-là. L'inspection soldée n'est pas seulement admise, elle est en honneur chez eux, et ne fait pas moins bonne figure aux États-Unis. A plus forte raison règne-t-elle dans les pays de haute discipline comme la Prusse et l'Autriche. Voilà des exemples qui depuis longtemps auraient dû nous déterminer, et cela pour les petits ateliers comme pour les grands et les moyens. L'exécution de la loi peut entraîner des exceptions; la loi ne doit point en reconnaître et encore moins en créer. Même règle pour le contrat d'apprentissage : ce n'est pas seulement le sixième; c'est la totalité des enfans qui devrait en tirer une protection contre l'abus des destinations domestiques et l'embauchage outré des spécialités. Pris au sérieux, le contrat n'a qu'une signification, l'instruction aussi complète que possible de l'enfant, et, ainsi entendu, il ne saurait être un privilège de position; tous y ont droit au même titre. Ce retour à un traitement commun est d'autant plus urgent que, dans l'état des faits, la garantie d'un contrat manque surtout aux apprentis qui en auraient le plus besoin. Il est constant en effet que la majeure partie des engagemens sans contrat appartiennent aux petites industries de Paris. Sur les 101,471 fabricans recensés entre 1860 et 1864, on a calculé que 7,492 seulement occupaient plus de 10 ouvriers, que 31,480 occupaient de 2 à 10 ouvriers, que 62,199 n'avaient que 1 ouvrier ou travaillaient seuls. L'opinion des hommes bien informés est qu'il faut rattacher à cette dernière catégorie de patrons les 45,219 apprentis libres que signalait le même recensement. Voilà un premier groupe, exclu jusqu'ici du bénéfice de la législation; il en est un second, non moins digne d'intérêt, c'est celui qu'emploie l'ensemble des ateliers de Paris à titre d'auxiliaires salariés, et dont le nombre s'élève à 5,798 (4,898 garçons et 900 filles). Pour les deux groupes, le grief commun est celui-ci : un apprentissage défectueux. Le remède le plus naturellement indiqué serait de faire du contrat la règle habituelle de l'apprentissage, tandis qu'il n'en est que l'exception.

Il y a eu quelques efforts tentés dans ce sens de la part des conseils de prud'hommes, arbitres et juges de ces questions. Plusieurs fois ils ont essayé de donner à leur juridiction une influence plus

tutélaire, de la rendre plus profitable à l'enfant, d'y puiser les élémens d'une meilleure préparation pour sa carrière. Neuf fois sur dix, ils ont échoué devant les préjugés ou les mauvaises dispositions des parties intéressées, surtout devant la complicité du père et du patron, aggravée par la volonté souvent très résolue de l'enfant. Que faire dans ce cas? La loi ne laisse pas même aux prud'hommes le droit d'intervenir d'office; ils n'agissent que sur la plainte des familles. Et quelle est alors la base de leurs jugemens? Des engagements sans précision, sans authenticité. Pour s'assurer d'une donnée certaine, quelques conseils avaient demandé qu'on rendit obligatoire le dépôt du contrat dans leurs archives; ils ne l'ont pas obtenu, et force leur est de continuer à rendre la justice à tâtons sur des assertions vagues, souvent contradictoires. Cette réforme fût-elle enlevée de haute lutte, le fond du problème n'en serait pas moins intact. Quel moyen a-t-on de contraindre le patron à initier l'apprenti avec suite, avec persévérance, à toutes les pratiques du métier? Même ce point admis, comment l'obliger à concilier cette tâche manuelle avec les devoirs moraux qui en sont inséparables, le respect de l'intelligence et des forces de l'enfant, de son honnêteté et de sa santé? Enfin, le patron une fois réduit à l'impuissance de mal faire, il reste encore à compter avec les familles et avec ce conseiller intraitable que l'on nomme le besoin. Or comment introduire dans les cadres d'une loi cette collection de personnes qui, à des degrés divers, se substituent à l'enfant, parlent, agissent pour lui, et font peser sur sa vie entière la responsabilité de déterminations où il n'a joué qu'un rôle passif? Évidemment on change ici de domaine, la loi refuse son office, c'est aux mœurs et aux coutumes à y suppléer.

On a vu que les deux tiers environ des apprentis sont dispersés dans les petites industries de Paris, par unités le plus souvent. Il convient d'ajouter que cette condition est généralement la meilleure. La famille recommence alors sous une autre forme pour les enfans qui y sont engagés, et, sous les yeux d'un maître qui est lui-même un ouvrier, la profession n'a bientôt plus de secret pour eux. Elle s'exerce à découvert. Tout devient plus aisé quand on se perd si peu de vue et que de bonnes habitudes rendent d'un côté le commandement plus doux, de l'autre l'obéissance plus facile. Un lien direct se forme alors et peu à peu se resserre: quand les caractères s'y prêtent, le maître prend goût à l'éducation de son élève et en tire quelque orgueil; avec le temps, il s'en fait un aide qui souvent le dépasse. Il n'y a pas à chercher ailleurs que dans ces petits ateliers les ingénieux artisans qui, à travers les révolutions et les guerres, ont porté si loin et maintiennent avec tant d'éclat la renommée de la fabrique de Paris. C'est là que s'acquièrent ce que

l'on peut appeler la passion du fini et les surprises du tour de main, ce qui donne au moindre objet de la légèreté, de l'harmonie et de la grâce, les qualités enfin qui, dans chaque Parisien mis à sa vraie place et servi par la chance, montrent l'étoffe d'un artiste. Et dans cette élite même combien sortent des rangs, se font inventeurs, laissent une fortune et quelquefois un nom ! On en cite qui, arrivés à la plus grande notoriété, n'ont pas eu d'autres origines.

Cette bonne chance arrive également à un certain nombre de ces auxiliaires salariés que, dans ses tableaux aussi exacts que judiciaires, M. Gréard, dans son mémoire adressé au préfet de la Seine, nous représente comme livrés en pâture à l'exploitation abusive des spécialités. Ici pourtant il y a lieu de distinguer : c'est l'excès seul qui est à craindre. Au point de vue technique, dégagée de toute fausse acception, la spécialité n'est qu'une forme de ce qu'on appelle la division du travail, c'est-à-dire l'un des instrumens les plus énergiques qu'ait trouvés le génie de l'homme pour dompter et façonner la matière. Depuis un siècle qu'on en use, on a pu s'assurer de ce que vaut cet instrument, en connaître les défauts, en juger les vertus et se décider pour ou contre après comparaison. Les défauts, ils sont en partie ce que M. Gréard les dépeint, et ce que beaucoup d'autres ont dit avec moins d'autorité. Le plus singulier, c'est que le prétexte de toutes ces attaques remonte à Adam Smith. Dans l'un des premiers chapitres de son grand ouvrage, le professeur de Glasgow, comme exemple des bons effets de la division du travail, citait la fabrication des épingles, dont chacune passait par dix-huit mains, ce qui permettait à l'ouvrier chargé d'un détail de faire 4,800 épingles par jour, au lieu de 20 épingles qu'il eût pu faire à lui seul. Tout cela était raconté simplement, sans déclamation, comme fait d'industrie, comme perfectionnement professionnel. Sait-on ce qu'on en a tiré ? Cette accusation, répétée dans vingt ouvrages, que l'industrie traite si bien l'homme comme une machine qu'elle l'oblige, sa vie durant, à ne frapper que des têtes d'épingle ! Certes la division du travail n'a pas affranchi l'industrie de ses misères, elle a eu, comme toutes les choses de ce monde, des imperfections, et il était bon de les signaler ; elle n'en a pas moins été sur quelques points un soulagement réel, un procédé supérieur et une meilleure règle. Aucune déclamation n'a prévalu contre ce qu'il y a en elle de sensé, de conforme à la nature des choses. Sans doute, pour l'ouvrier, l'objet poursuivi, c'est d'apprendre l'ensemble d'un métier ; mais on peut se diviser sur le moyen et y aboutir par la connaissance successive des détails, en insistant sur chacun d'eux, au lieu d'aller d'un détail à l'autre dans une reconnaissance superficielle. L'essentiel en ceci, c'est encore de laisser à l'enfant, surtout à l'adolescent, une certaine li-

berté de déterminations, afin que le goût naisse et que la vocation se décide. Comme attrait, il importe aussi de hâter le moment où son travail prend à ses yeux une valeur par le salaire qu'il en tire : c'est l'instinct qui parle alors et malgré tout commande; ce qui contrarie cet instinct ou le dépasse est du raffinement, et n'a pas de chance d'être obéi.

Quelque opinion qu'on ait sur ces divers points, il n'en demeure pas moins constant que l'apprentissage s'en va. C'est la conclusion de M. Gréard, c'est également le cri des fabricans qui suivent avec le plus de sollicitude les destinées de notre industrie parisienne, des déposans dans l'enquête sur l'enseignement professionnel, des ouvriers délégués à l'exposition de 1867, des hommes de science comme des hommes d'expérience. Il est constant aussi que le peu d'apprentissage qui reste debout n'est autre chose qu'un empirisme, caractère qu'il a eu d'ailleurs de tout temps et pour toutes les générations. A ce propos, il conviendrait de ne pas viser trop haut et de se défendre de prétentions trop grandes. Quoi qu'on fasse, on ne donnera jamais à l'apprentissage, si parfait qu'on le rêve, la rigueur d'un art de précision. Il porte, à Paris surtout, sur trop de genres et sur une trop grande variété d'aptitudes. L'essentiel est d'aller droit aux réformes fondamentales et d'imprimer désormais à l'instruction des apprentis un caractère plus méthodique et moins superficiel, en y ménageant mieux les forces et, dût-on se récrier au sujet du mot, la dignité de l'enfant. Quand on aura obtenu cela, on pourra laisser au temps le soin de faire le reste.

II.

Ce n'est pas d'hier que ces questions ont été agitées, ce n'est pas d'hier non plus que des hommes de bien se sont mis à l'œuvre pour les résoudre et les amender. Il me souvient d'une visite que je fis, il y a trente ans de cela, chez un digne prêtre qui avait fondé rue de Vaugirard un pensionnat d'apprentis, et, après y avoir employé tout son bien, l'entretenait du mieux possible au moyen de dons péniblement recueillis. C'était l'établissement de Saint-Nicolas, qui a fourni à plus d'un atelier de Paris des sujets très capables, et continue à lui en fournir sous la direction des frères des écoles chrétiennes. La pension était des plus modiques, l'enseignement très bien entendu : un des élèves est entré, à ma connaissance, comme compositeur à l'Imprimerie nationale pour les langues de l'Orient. Depuis cette époque, ces pensionnats d'apprentis se sont multipliés; on en compte douze au moins et dans un grand nombre d'industries, la bijouterie, la gravure sur métaux, la décoration des porcelaines, la fabrication des pianos, des porte-

feuilles, des fleurs artificielles, le dévidage de la soie, la tapisserie, le brunissage des métaux précieux, la préparation des papiers à cigarette, le polissage des mouvemens et des ressorts de montres. Il y a eu en outre des externats d'apprentis, comme chez MM. Claye et Chaix pour la typographie; les compagnies de chemins de fer ont suivi le mouvement et ouvert aux fils de leurs ouvriers et de leurs employés des ateliers d'apprentissage. C'est surtout dans les pensionnats proprement dits qu'on peut observer la marche de ces fondations et en apprécier les résultats. Admis à partir de onze ou douze ans, les apprentis restent généralement dans la maison jusqu'à seize ou dix-sept ans. Des réglemens déterminent les heures du lever et du coucher, des récréations et des repas, ainsi que l'emploi de toutes les heures de la journée. Pendant le jour, les apprentis travaillent, chacun à sa place, sous la surveillance d'un contre-maître; dans plusieurs établissemens, ils sont tour à tour attachés à la confection de toutes les parties de la fabrication. Le soir, quelquefois le matin, ils assistent à des classes d'enseignement primaire, auquel sont ajoutées des matières spéciales à la profession. Des bulletins hebdomadaires ou mensuels sont adressés aux parens, qui les renvoient signés après en avoir pris connaissance. Presque partout des récompenses sont distribuées trimestriellement ou mensuellement aux élèves les plus méritans.

A ces moyens de patronage déjà anciens, il s'en est joint d'autres, en 1867, par l'intermédiaire d'une *Société de protection des apprentis*, qui a su rallier de nouveaux groupes de bienfaiteurs. Il s'agit, dans son plan d'action, non d'aider une œuvre spéciale, mais de les englober toutes dans une même assistance, de former des sujets non pour une seule industrie, mais pour toutes les industries, en les distribuant suivant les vocations. C'est à cette catégorie que se rattachent plusieurs orphelinats, une certaine quantité d'ouvriers, quelques associations charitables, diverses œuvres protestantes et israélites. Sous d'autres auspices et par d'autres moyens, des écoles professionnelles pour les jeunes filles tendent au même but, qui est de joindre l'instruction générale à l'apprentissage d'une profession. Reçues de huit heures du matin à six heures du soir, à partir de douze ans, les élèves sont dans la matinée réparties entre diverses classes où l'enseignement primaire élémentaire et supérieur leur est donné; dans l'après-midi, elles sont partagées en groupes ou ateliers suivant leur profession future, atelier de robes, de lingerie, de dessin industriel, de gravure sur bois, de peinture sur porcelaine. Restent, pour ne rien omettre, les sociétés paternelles ou associations fondées soit par des syndicats, soit par des chefs d'industries spéciales, qui, au moyen de cotisations, entretiennent des cours ou distribuent des encouragemens, — les bibliothèques d'apprentis

dont le nom désigne les services, — les institutrices de charité qui fournissent gratuitement une élite de jeunes maîtresses, enfin l'œuvre des familles, création de M. Girette, maire du IV^e arrondissement, et qui, dans le cadre général de l'éducation populaire, a su ménager une part très ample aux enfans et aux apprentis.

Telle est la part de l'initiative privée. Si tout n'y est pas de même valeur quant aux effets, le niveau se rétablit quant aux intentions. Rien dans ces actes qui ne coule des sources les plus pures, le dévouement et le désintéressement. A peine y a-t-il lieu de distinguer les œuvres qui, renfermées dans une industrie particulière, ne visent qu'à un bien circonscrit de celles qui, embrassant toutes les industries, visent à un bien général et constituent une assistance sociale dans la plus large acception du mot. En ce sens, les pensionnats d'apprentis mériteraient un rang à part; la recette y est à peu près nulle, et la dépense y est considérable; quelques droits d'écolage d'un côté, de l'autre, en dehors du traitement des maîtres, tous les frais d'entretien, — c'est en somme un lourd sacrifice. Dans les institutions religieuses, on y pourvoit par des quêtes; dans les institutions laïques, ce sont les entrepreneurs d'industrie qui en partie y suppléent, ou à leur défaut des associations charitables. Tant bien que mal, au bout de l'an, les comptes se balancent, et ceux qui en ont supporté le fardeau ont ainsi aidé un certain nombre de familles dans le pas le plus difficile qu'elles aient à franchir. Combien d'enfans profitent chaque année de cet appui? C'est une récapitulation qui n'est pas toujours aisée à faire, dont les élémens varient avec les fluctuations de la charité privée. M. Gréard l'a pourtant fixée dans un tableau pour la période de 1867 à 1869; personne ne pouvait fournir des chiffres plus précis, dont voici la substance. Au 1^{er} janvier 1870, une quarantaine d'œuvres ou de sociétés dues à l'initiative privée réunissaient plus de 3,000 apprentis, et dans ce nombre figurent tous les établissemens qui à un titre quelconque étaient signalés comme formant à l'apprentissage. Les orphelinats-ouvriers, qui participent au caractère des institutions charitables beaucoup plus que des établissemens d'enseignement technique, y sont compris pour un contingent relativement considérable. Les cultes protestans y comptent pour 300 élèves, les israélites pour 65. « En admettant ces bases assurément très larges, dit M. Gréard, ce seraient 3,000 enfans détournés et sauvés peut-être d'un courant plein de périls; 3,000 enfans, c'est quelque chose, c'est beaucoup même, si l'on considère le bien que peut faire et le mal que peut empêcher autour de soi dans le monde une saine intelligence de plus. » Soit; mais il semblerait qu'il n'y a pas à espérer de l'initiative privée un plus grand effort que celui qu'elle a fait jusqu'ici. Les mains qui donnaient se lassent, et ne sont pas aisément suppléées; de toutes

parts, on fait un appel désespéré à l'action municipale, afin qu'elle assume une charge qui devient trop lourde pour ceux qui la portent, et qu'elle la mène à bien avec la grandeur qui est dans ses attributs et avec la puissance dont elle dispose.

L'administration municipale n'avait pas attendu cet appel pour agir. Depuis longtemps déjà, elle avait mis à l'essai, dans l'intérêt de ses pupilles, des moyens d'encouragement et d'enseignement qui avaient eu quelque heureux effet : prix d'apprentissage, bourses d'apprentissage, classes d'apprentis, classes spéciales de dessin d'art et de dessin géométrique. Quelques mots sur ces essais, qui sont comme les avant-coureurs des nouveaux projets.

L'origine des prix d'apprentissage remonte à deux délibérations du conseil municipal en date du 1^{er} janvier 1842 et 9 août 1844, qui invitaient l'administration à examiner s'il ne conviendrait pas de substituer à l'établissement de nouveaux ouvroirs la création de prix d'apprentissage. Résolue en principe dès 1845, cette création ne fut convertie en fait que dans le courant de 1847. Le programme était des plus simples. Un prix était attribué à chacune des écoles de filles et de garçons. Ce prix était mis au concours. Les candidats devaient être âgés de treize ans accomplis, avoir fréquenté pendant les deux dernières années au moins les écoles communales, s'y être distingués par un travail soutenu et par une conduite constamment régulière, avoir fait leur première communion. Dans ces termes, chaque année, des personnes désignées dressaient ou contrôlaient une liste générale des candidats, sur laquelle les élèves de chaque école procédaient, par voie de scrutin et à la majorité absolue, à l'élection de six candidats qui devaient prendre part au concours. Ce concours s'ouvrait à des jours différens pour les garçons et pour les filles. L'examen portait sur la lecture, l'écriture, les quatre premières règles de l'arithmétique, le système légal des poids et mesures, le dessin linéaire, et, pour les écoles des filles, la couture. Ceux des candidats qui avaient une instruction plus étendue étaient admis à en faire la preuve sous de certaines restrictions. Un jury de correction dressait alors par ordre de mérite, en raison du total des points obtenus par chacun des concurrents, la liste de classement par arrondissement, et le prix d'apprentissage était acquis à celui des six élèves de chaque école qui avait obtenu le meilleur rang. Ce résultat était proclamé dans les séances des distributions de prix, et celui de l'élève couronné y était nommé avant tous les autres.

Le prix obtenu (450 francs) était immédiatement appliqué et réparti inégalement dans trois années d'apprentissage. Le choix des patrons relevait de comités locaux, sur qui retombait également la surveillance de l'exécution du contrat, besogne délicate, comme

on va le voir. De raffinement en raffinement, on en était arrivé à un type de contrat d'apprentissage qui de gratuit en apparence devenait en réalité fort onéreux. La première charge pour l'enfant et pour les parens était de souscrire avant le concours, sous peine de déchéance, à tous les engagements que plus tard on prendrait en son nom. Les parens devaient en outre fournir à l'apprenti un lit complet où il devait toujours coucher seul, ainsi que le linge, les habillemens, les chaussures, dont il pouvait avoir besoin. D'autres conditions non moins strictes s'ajoutaient à celles-là, par exemple l'interdiction pour l'enfant d'être placé chez son père ou sa mère et l'obligation de coucher et de prendre ses repas chez son maître ou sa maîtresse d'apprentissage. En cas d'incompatibilité d'humeur, l'engagement pouvait être rompu sans indemnité de part et d'autre après une épreuve faite qui ne pouvait avoir lieu plus d'une fois, ni se prolonger au-delà d'un mois. Telles étaient les clauses imposées aux parens. De son côté, le patron s'engageait à traiter l'apprenti en bon père de famille; il se dessaisissait également de toute la partie de la subvention municipale qui, par les incidens du contrat, demeurait sans emploi, et alors toutes les remises obtenues sur les 450 francs du prix étaient réservées au profit de l'apprenti; inscrites à son nom sur un livret de la caisse d'épargne, elles lui étaient délivrées à la fin de son stage. Sur la multiplicité et l'exagération de ces règles on peut juger que, dès les débuts, on attachait une importance trop grande à ces concours. Toutes les formes en étaient accomplies avec une sorte de solennité. Les corps intéressés renchérisaient là-dessus, le conseil municipal comme le comité central de l'instruction primaire. On appliquait à ces concours les méthodes d'entraînement en vogue dans l'enseignement supérieur. On dressait, pour y prendre part, des sujets d'élite; l'engouement s'en mêlait.

Le comité central ne tarda pas à en éprouver les effets; le concours, tel qu'il l'avait institué, avait exercé, au-delà de ses vœux, l'émulation des maîtres et des élèves. Parmi les 91 candidats qui prirent part au concours en 1847, 77 avaient dépassé l'âge de l'école primaire. Ils étaient restés ou ils étaient rentrés pour obtenir le prix. Par leur supériorité d'âge et de culture, ils écrasaient le concours et en faussaient l'intention. C'était s'adresser à une élite, principe dangereux, surtout dans les écoles primaires, où l'instruction doit être l'égal patrimoine de tous. Comment obvier à cet abus? On fixa l'âge réglementaire à quinze ans : c'était encore trop; la grande majorité des enfans ne peut rester à l'école après douze ou treize ans. Des plaintes privées se produisirent d'abord, qui restèrent sans effet; plus tard, ce fut le tour des représentations officielles. « Si les

renseignemens fournis sont exacts, écrivait en 1854 le ministre de l'instruction publique au préfet de la Seine, le concours des prix d'apprentissage aurait pour principal résultat de contraindre en quelque façon les maîtres à négliger chaque année pendant deux ou trois mois la masse des élèves confiés à leurs soins, et à concentrer leurs efforts au profit de quelques enfans qu'une aptitude particulière place par avance sur la liste des concurrens. Une sorte d'aristocratie intellectuelle tendrait ainsi à se constituer dans les écoles. Il y aurait là, en même temps qu'une cause d'affaiblissement pour l'enseignement général, une excitation regrettable à la vanité. »

Cette lettre était l'annonce d'un changement de régime; il eut lieu à quelque temps de là. Au mois de juin 1855, par un arrêté du préfet de la Seine, les prix d'apprentissage furent convertis en bourses d'apprentissage. Au concours on substitua l'examen, le tout avec moins d'apparat, moins de mise en scène et une moindre dépense. La bourse était d'une valeur de 275 francs. Il était accordé une bourse à chaque école réunissant moins de 200 élèves, deux bourses aux écoles réunissant au moins 200 élèves présens. L'avantage était donné aux qualités morales sur les mérites de l'intelligence. L'examen était rendu accessible à tous les enfans possédant les élémens des matières obligatoires de l'enseignement primaire. D'autres modifications avaient suivi celles-là. Au mode d'élection par les élèves avait fait place une liste de classement pour chaque école, dressée sur des notes fournies par les instituteurs et d'après les résultats d'une enquête administrative. En principe, cet état ne devait comprendre que des enfans appartenant à des familles pauvres. Ramené à ces conditions modestes, l'examen fut modestement passé dans chaque école par un jury mis en harmonie avec les dispositions générales de la législation de 1850. A la suite de l'examen, les dossiers des candidats devaient être placés sous les yeux du conseil municipal, qui proposait au préfet deux élèves pour chaque école. Quant aux conditions du contrat, la valeur de la bourse exceptée, elles restaient les mêmes. Ce régime ainsi amendé est celui qui est encore en vigueur.

Sur la plupart des points, la réforme était bonne. Remplacer le concours par l'examen, prendre pour base d'attribution des bourses l'effectif numérique des élèves de chaque école, tenir compte enfin de la situation de fortune de la famille, rien de mieux; mais tout à côté se trouvaient inscrites des dispositions moins heureuses. En fixant à deux bourses au maximum la part accordée à toute école qui recevait plus de 200 élèves, on n'a pas obéi à un sentiment juste des proportions, puisqu'il y a des écoles qui comptent 400, 500 et jusqu'à 1,000 élèves. D'un autre côté, en réduisant à 275 fr.

la bourse d'apprentissage, on n'offrait plus à l'ambition des familles un appât suffisant. Enfin, après avoir mis trop haut le prix d'apprentissage, on dépréciait trop le caractère de la bourse : d'un prix d'honneur exalté outre mesure, on faisait le prix, toujours un peu dédaigné, de l'assiduité, ou, comme le disent entre eux les enfans, qui ne se ménagent guère, de l'indigence. Aussi une sorte de discrédit a-t-il frappé dès le premier jour l'institution transformée. Plus on va, plus les candidats aux bourses d'apprentissage décroissent : ils manquent absolument dans la plupart des écoles de garçons, et dans les écoles de filles il faut descendre jusqu'aux rangs les plus médiocres pour trouver l'emploi de la libéralité municipale. C'est au point qu'il a fallu y suppléer par d'autres encouragemens, le certificat d'études primaires entre autres, qui a merveilleusement réussi.

Au fond, il y avait dans tout cela un vice dont on ne s'est aperçu qu'un peu tard, et qui a porté aussi bien sur les prix que sur les bourses : c'étaient les conditions mêmes du contrat d'apprentissage auquel forcément bourses et prix viennent aboutir. L'esprit de règlement y est empreint de manière à en dégoûter les parties intéressées, parens et patrons; il est onéreux aux uns et aux autres sans être avantageux pour l'enfant : beaucoup d'obligations et peu d'avantages manifestes. Sans doute la municipalité fait les frais de l'apprentissage, mais la famille est tenue de fournir, de renouveler un trousseau complet. Dans la maison paternelle, tout sert à l'enfant, pour peu que la mère sache s'y ingénier; il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'équiper l'apprenti à distance. S'il s'agit de filles, il est en outre pénible pour une mère d'abandonner à d'autres mains le soin et la responsabilité de la tutelle; l'internat, commun aux deux sexes et qui est de rigueur, affaiblit l'esprit de famille, blesse les parens honnêtes, s'il sert la discipline de l'atelier; même avec les meilleures garanties, il enlève aux enfans leurs confidens les plus naturels, et les prive de leurs plus douces affections. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que dans bien des cas des apprentissages gagnés au concours n'aient pas été réalisés.

Du côté des patrons, les répugnances n'étaient pas moins grandes. En les substituant par l'internat aux devoirs des parens, on leur impose une responsabilité d'autant plus lourde qu'ils en sentent mieux l'étendue. Admettre chez soi, à l'égal de ses propres enfans, un enfant qu'on ne choisit pas est toujours une charge dans l'exercice de laquelle on se réserve une certaine liberté de déterminations; à plus forte raison y regarde-t-on quand il s'agit d'un marché conclu administrativement et surveillé par des tiers. Et quel marché d'ailleurs! Avec les 450 francs primitifs, à peine y avait-il de quoi loger, nourrir et élever l'apprenti pendant trois ans, c'était l'équi-

valent de la dépense et de la peine. Qu'est-ce de la bourse réduite à 275 francs? On peut dire que dès ce moment l'ancienne combinaison a croulé; le contrat d'apprentissage est désormais éludé sur tous les points qui étaient pour le patron un embarras et un fardeau. Aucune poursuite judiciaire ou administrative n'a d'effet sérieux, et on a fini par y renoncer. Le patron n'a plus en réalité la tutelle de l'apprenti. Le contrat avait pour but de l'en charger; l'usage l'en a affranchi, et l'éducation morale de l'apprenti, qui était une des obligations étroites de son engagement, est presque absolument nulle. Là où elle a survécu, elle est le fait de la probité personnelle et de la volonté du contractant.

Ce qui a plus encore contribué à fausser l'institution, c'est la connivence des parens et des patrons pour un détournement d'emploi des bourses des deux catégories gagnées par l'enfant. Le cas avait été prévu où, l'apprentissage devant durer moins de trois ans, une remise pourrait être faite par le patron au profit de l'apprenti. Ce qui était une exception est devenu une règle. On a constaté par exemple que, dès 1858, sur 187 contrats passés, 24 seulement stipulaient une indemnité pécuniaire au patron, et qu'en 1859, sur 20 contrats signés à l'ancien sixième arrondissement, un seul mentionnait, de la part des familles, une concession d'argent. M. Gréard constate ces faits et y ajoute de curieux détails. « Alors même, dit-il, que les patrons acceptent ostensiblement tout ou partie de la bourse, le plus souvent ils ne reçoivent rien. En réalité, ils rendent de la main à la main la somme qui leur a été livrée. L'institution a été viciée dans son essence. En principe, la bourse était la rémunération de l'apprentissage, et le contrat liait la conscience du patron, qui touchait le prix de sa peine. Aujourd'hui sa parole se trouve en quelque sorte dégagée... L'apprenti cesse en droit d'être un élève confié aux soins d'un patron dûment rétribué : la bourse n'est plus qu'un moyen déguisé, une forme détournée d'assistance publique. »

Ainsi ni l'éducation morale ni l'éducation professionnelle ne se trouvaient bien de ce système, et à consulter les documens scolaires on s'assure que l'éducation générale n'était pas mieux partagée. Les illusions étaient grandes pourtant dans le corps enseignant. On raconte qu'en 1847 quelques patrons avaient eu l'idée d'obliger leurs apprentis à fréquenter, au moins jusqu'à quinze ans, les classes spéciales d'apprentissage qui venaient d'être annexées aux classes d'adultes. Croirait-on que, consulté, le comité central décida « qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à cette proposition! » C'était là un accès de présomption, rien de plus. Il n'était pas admissible, aux yeux du comité, que l'enfant qui avait gagné au concours le prix d'apprentissage ne possédât pas toutes les notions de l'enseignement primaire. Il ajoutait que, dans le cas

où son instruction serait incomplète, il serait toujours loisible à l'enfant de suivre, après l'expiration de son apprentissage, les classes et les cours d'adultes. Dans ce changement de rôle, les patrons, dont ce n'était pas le métier, se montraient plus soucieux de l'instruction des enfans que les maîtres, dont ce devait être le premier souci. Ce que les patrons demandaient comme un surcroît désirable et possible, les maîtres le repoussaient comme un excès.

Par toutes ces causes, les bourses d'apprentissage ont marché d'échecs en échecs, qu'aggravait le délaissement de l'opinion. C'est dommage, le principe était bon. Plus simples dans leurs conditions, moins gênans dans la forme et moins sobres de vues morales, les contrats d'apprentissage, passés sous le patronage de la ville, auraient conservé plus longtemps la faveur publique. Il eût fallu élever le taux de la bourse au lieu de l'abaisser, encourager l'externat, qui maintient et développe l'esprit de famille, s'attacher de préférence aux métiers qui s'apprennent lentement et exigent le concours d'un art, former ainsi une clientèle qui eût créé et perpétué une tradition, fourni un corps de maîtres et préparé une légion d'élèves. Aujourd'hui il n'est plus temps, la vogue est ailleurs. Il est des pentes qu'on ne remonte point, celle-ci est du nombre, des occasions qu'on ne néglige pas impunément. Pour les écoles de garçons, la bourse d'apprentissage ne sera bientôt plus qu'un souvenir, tout au plus survit-elle dans les écoles de filles, où les moindres récompenses pécuniaires ont tant de prix. Quelque jour, cet argent, resté dans les cadres des budgets municipaux, sera converti en livrets de caisses d'épargne de 50 et 25 francs à distribuer aux élèves les plus méritans parmi ceux qui auraient obtenu la distinction en faveur aujourd'hui, le certificat d'études.

Comme dernier essai et dernier titre de la ville de Paris dans cet ordre d'encouragemens et d'enseignement, il ne reste plus à citer que les classes et les cours d'apprentis, les classes pour les connaissances les plus élémentaires, les cours pour les notions plus développées. Le succès des cours du soir en 1864 a marqué dans l'histoire de l'éducation populaire, et les classes d'apprentis, surtout celles de la rue Morand et de la rue d'Aligre, y ont fourni un contingent considérable. Si les cours du soir cette année n'ont pas retrouvé leur effectif régulier, ils présentent ce caractère, que les apprentis y sont dans une proportion sensiblement plus considérable, — deux tiers environ, — que les adultes proprement dits. Néanmoins le grand succès de la ville, celui dont elle peut le plus s'enorgueillir, c'est, dans les classes des apprentis, l'enseignement du dessin. Six classes de dessin pour les apprentis existaient avant 1850, tant dans les écoles laïques que dans les écoles congréganistes. On en compte aujourd'hui 33 : 28 pour le dessin d'art,

5 pour le dessin géométrique. Si l'œuvre a si bien réussi, c'est que l'argent n'y a pas manqué, il est le nerf de toute chose. En moins de sept ans, les crédits de l'enseignement du dessin se sont élevés au budget municipal de 30,000 francs à près de 350,000 francs. Des classes spéciales ont été aménagées, des examens établis, des concours institués, des récompenses accordées tant aux maîtres qu'aux élèves. Enfin il a été créé un portefeuille contenant un choix de 1,500 dessins ou modèles empruntés aux chefs-d'œuvre de l'art.

Le nombre des cliens a répondu à cet effort. En 1862, l'enseignement du dessin dans les classes du soir ne comptait que 1,200 élèves; il en comptait en 1869 près de 4,000, et au 1^{er} décembre 1871, malgré la difficulté des temps, l'effectif des classes, en y comprenant les cours subventionnés, montait à 5,700 inscrits, donnant en moyenne plus de 2,000 présens. Tous les métiers s'y rencontrent : bijoutiers, ciseleurs, graveurs, monteurs sur bronze, sculpteurs sur bois, serruriers, mécaniciens, mouleurs, menuisiers, ébénistes, tapissiers, relieurs, tailleurs de pierre. Les industries qui dominent sont celles des mécaniciens et des ébénistes; ce que l'on nomme la fabrique de Paris y a des groupes de choix. Il est évident, et les chiffres le prouvent, que l'élite seule est assidue; c'est par l'élite, plus que par le nombre, qu'un art et une industrie se soutiennent et mettent au défi les rivalités.

Toutefois ces écoles de dessin, si brillantes qu'elles soient, ne tiennent qu'une place limitée dans l'activité du pays; l'apprentissage a d'autres besoins à desservir. On a vu que l'initiative privée et l'action municipale ne peuvent plus faire face aux besoins. Une partie de ces institutions a fait son temps, l'autre ne suffit plus à la tâche : il est temps d'y suppléer.

III.

Ici plus que jamais, la parole appartient à M. Gréard. Pour raffermir ce qui est encore debout, pour remplacer ce qui s'en va, il estime qu'il n'y a qu'un moyen vraiment efficace : c'est la création d'une école d'apprentis, non pas que l'entreprise lui paraisse facile et qu'il l'aborde sans émotion; mais, si ardue qu'elle soit, il la croit praticable, et, menée avec vigueur, féconde en bons résultats.

Les objections ne manquent pas, et il s'en est sérieusement rendu compte. L'éducation du métier n'est, dit-on, possible que par l'exercice du métier; pour apprendre, il faut voir, toucher, manier. L'enseignement de l'école, toujours fictif inévitablement par quelque endroit, ne peut en aucune façon remplacer la vie de l'atelier, où par la force des choses tout est matière à instruction. On objecte en outre que plus d'un métier ne se prête réellement à aucune

forme d'apprentissage, et qu'à supposer que tous les métiers pussent avoir un apprentissage, il est absolument impossible d'avoir une école pour chaque métier, ou de réunir les principaux métiers dans une école, et conséquemment de satisfaire la variété infinie des intérêts et des besoins. Enfin à ces empêchemens de l'ordre matériel s'ajoutent des empêchemens de l'ordre moral dont il est nécessaire de tenir compte : la vie de tutelle où est tenu l'apprenti, les habitudes qu'il y contracte, la dépendance dont il prend le pli et quelquefois le goût; voilà les objections de principe.

En fait, les questions se pressent et se multiplient. Quel régime d'administration appliquera-t-on à l'école d'apprentis? Qui fournira la matière? La municipalité? mais quelle dépense s'ajoute au budget de l'enseignement! Pour compenser une partie des frais, la municipalité fera-t-elle travailler dans l'école à son profit? Alors comment concilier cette concurrence administrative avec les droits des industries qui travaillent à leurs risques et avec leur propre argent? S'entendra-t-on avec de grandes maisons qui dirigeront l'éducation des apprentis par l'intermédiaire d'un certain nombre de contre-mâtres, et fourniront les matériaux en se réservant le bénéfice de la main-d'œuvre? Toutes questions délicates, plus faciles à soulever qu'à résoudre, si bien qu'au lieu de chercher un inconnu irréalisable, peut-être vaudrait-il mieux se rapprocher de types déjà créés et mis à l'essai par l'état ou par le génie municipal, Chaptal par exemple ou Turgot, les collèges d'enseignement secondaire spécial, les écoles primaires supérieures, lesquels, bien pourvus de ressources et de maîtres, propageraient les connaissances théoriques en vue des applications, et fourniraient des moniteurs à l'enseignement des ateliers.

A ceci il n'y a qu'une réponse à faire, c'est qu'aucun de ces établissemens ne saurait être l'équivalent d'une école d'apprentis, où il ne faut viser ni trop haut ni trop bas, mais garder une juste mesure. Chaptal a une clientèle à lui, Turgot également, qu'on ne saurait ni déplacer ni confondre : Chaptal, une clientèle appartenant à la bourgeoisie aisée, Turgot une clientèle plus modeste, tout aussi nettement spécifiée. Les études, les prix de pension, se conforment à la nature des services. Chaptal embrasse tous les degrés de l'enseignement, depuis l'enseignement élémentaire jusqu'à l'enseignement le plus développé, unissant l'étude du latin à celle de quatre langues étrangères, s'élevant jusqu'à l'étude de l'économie politique et du droit usuel, et si bien pourvu des meilleurs instrumens scientifiques qu'il prépare et fournit des sujets à nos grandes écoles. Un autre avantage de Chaptal et l'un des meilleurs signes de la sève qui l'anime, c'est qu'il se suffit à lui-même avec les 1,200 élèves qu'il a recouverts, et qu'au lieu de coûter à la ville il lui donne des

profits. Turgot, avec de moindres ambitions, ne fait pas moins bonne figure. Plus limité, son enseignement est en même temps mieux défini; c'est à la fois un véritable enseignement primaire supérieur et un enseignement industriel et commercial qui développe les aptitudes générales et conduit à tous les genres d'application. Les 1,000 enfans auxquels il s'adresse appartiennent pour la majorité aux commerçans de détail, aux petits fabricans, aux employés secondaires; il s'y joint aussi quelques boursiers venant des écoles primaires, qui en sont la fleur et forment l'apport des classes vouées aux travaux manuels. Ici également les destinations se mettent en rapport avec les études, et par suite ont des prétentions plus modestes. Sur 150 élèves sortis en 1868 des diverses sections, plus de 100 s'étaient placés dans des emplois de commis aux écritures, à la vente, au magasin, etc. Sur ce point, la réputation de l'école est désormais bien établie tant à Paris qu'à l'étranger. Elle est une véritable pépinière dont les classemens sont des plus sûrs, et bien des maisons de commerce comptent à l'avance sur la promotion de chaque année pour se recruter d'employés.

Aucune analogie, aucune confusion ne sont donc possibles entre ces établissemens ou ce qui s'en rapproche et l'école d'apprentis que devrait fonder la ville de Paris. Le projet de M. Gréard concerne exclusivement « les enfans qui, après avoir passé de la salle d'asile à l'école, doivent, au sortir de l'école, *entrer en métier*, et ne trouvent que l'atelier, où ils désapprennent ce qu'ils ont laborieusement appris, où ils n'apprennent pas ce qu'il faut savoir pour vivre. » L'incident vidé, voyons ce qu'on peut reprocher à ce projet.

En quoi consiste-t-il d'abord? On suppose en premier lieu qu'en demandant la création d'une école d'apprentis il s'agit de substituer l'école d'apprentis à l'atelier. C'est une supposition mal fondée. Procéder ainsi serait aller contre l'expérience et la nature des choses; mais voici dans quelle mesure le système d'une école d'apprentis peut être réalisé.

Un fait constant, c'est que, quelle que soit la durée de l'apprentissage, trois, quatre ou cinq ans, il n'a réellement de profitable pour l'éducation professionnelle de l'apprenti que la dernière année ou les deux dernières années de l'atelier, — en d'autres termes qu'entré à l'atelier à treize ans l'apprenti ne commence un travail sérieux qu'à l'âge de seize ou dix-sept ans. Jusque-là, s'il s'agit de gros ouvrages, la force lui manquerait, et pour les ouvrages fins il n'aurait pas l'habileté qu'ils exigent. Aussi est-il presque uniquement employé alors à des occupations domestiques. Or n'y a-t-il rien à imaginer pour remplir ce vide? Ne conçoit-on pas une école pour le mettre à même, par le maniement des outils combiné avec

l'étude de la technologie, d'aborder de haute main la pratique de l'atelier? Supprimer l'apprentissage de l'atelier dans ce qu'il a d'efficace et de réel serait une chimère; mais est-il chimérique de remplir les lacunes de cet apprentissage par une sorte de stage raisonné, suivi et méthodique? Matériellement on n'en prendrait pas souci, qu'à un autre point de vue il faudrait impérieusement y songer. Rien n'est plus fatal aux enfans que ces quelques années de désœuvrement moral qui accompagnent les débuts de leur apprentissage. Étudiez-les bien tous, ce qu'il y a en eux de mauvais germes vient presque toujours de là. Si l'âme s'est gâtée, si la constitution s'est étiolée, si des vices de la pire espèce ont peu à peu gagné leurs sens après avoir d'abord souillé leurs oreilles, c'est à ce moment-là. C'est donc contre cette dégradation précoce, si funeste et si fréquente, qu'il faut surtout réagir. Quels services ne rendraient pas dès lors des institutions qui prendraient un enfant à sa meilleure heure et s'imposeraient la tâche d'en faire un homme aussi complet que possible, moralement, intellectuellement, physiquement, assujéti pour l'esprit et le corps à des exercices fortifiants, soustrait aux mauvais exemples et protégé par une règle contre les entraînemens des premiers instincts. Voilà ce que serait, bien comprise et bien menée, une école d'apprentis.

Mais, dira-t-on encore, certains métiers ne se prêtent point à un apprentissage régulier. Telle industrie, et on pourrait citer presque toutes celles qui se rattachent aux articles de Paris, ne comporte guère un enseignement de principes; telle autre, comme les produits chimiques, exige tout un appareillage que difficilement on monterait dans une école; d'autres enfin, comme la maçonnerie, ne peuvent être apprises que sur le chantier même et par une pratique directe. Rien de plus juste; mais il n'est point de métier qui ne soit susceptible d'un certain enseignement ou qui n'ait à profiter d'y avoir participé. Prenons ceux dont il vient d'être question, les hommes du bâtiment. Les menuisiers, les tailleurs de pierre, les charpentiers surtout, n'ont-ils pas eu parmi eux, de tout temps, des maîtres de trait, c'est-à-dire des professeurs de dessin linéaire, d'assemblage et de coupe de pierres, qu'ils enseignaient peut-être empiriquement, mais par des procédés de tradition? Les tailleurs d'habits ont aussi des professeurs de coupe. Les journaux de modes ont à leur tour la prétention plus ou moins justifiée, mais légitime au fond, de donner des leçons en même temps que des modèles, et de rattacher tout cela à des principes généraux d'art et de métier. Si le goût est un don de nature, il n'en est pas moins, comme toutes les facultés de l'esprit, susceptible d'éducation; il a des règles et une logique. Ces matières peuvent s'enseigner à titre de préliminaires, et on en trouverait aux abords de toute profession comme on trouve des dé-

finitions pour toutes les règles de la grammaire. Étudiée à fond, une pratique conduit nécessairement à une théorie.

A une autre objection maintenant. Comment réunir dans une même école les enseignemens propres à des métiers divers? Pour ceux qui ont une souche commune, la question n'en est pas une. Ainsi en est-il de la peinture, de la sculpture et de la gravure, qui, à raison des affinités, font toujours bon ménage. La difficulté est de réunir dans une même école et pour les mêmes élèves des enseignemens disparates. C'est là une question délicate, et personne ne l'a mieux traitée que M. Guémied dans un écrit spécial (1); pour juger ses argumens, on ne saurait mieux faire que de lui emprunter quelques lignes. Après avoir établi que l'unité dans la diversité est le fait universel : « A l'aide d'instrumens toujours les mêmes, ajoute-t-il, l'homme produit des œuvres d'une variété illimitée. Au moyen de la géométrie, nous rapportons les figures de tous les corps à quelques formes élémentaires diversement combinées; c'est là une première simplification. Travailler une matière quelconque, c'est, dans le plus grand nombre de cas, lui donner une figure régulière, lui appliquer les principes de la mesure et de la forme, et l'on voit tout de suite quel rôle considérable doivent jouer la géométrie et le dessin graphique dans l'enseignement professionnel. Le travail industriel peut ainsi déjà s'appliquer à quelques opérations fondamentales, telles que dresser ou aplanir, ajuster, tourner, etc. Les matériaux divers sur lesquels on opère se classent à leur tour par grades, catégories, supposant des procédés de travail analogues, suivant qu'ils sont plus ou moins denses et résistans, sujets ou non à l'action du feu, susceptibles d'être forgés et fondus comme les métaux, fondus seulement comme le verre, la corne, le caoutchouc, moulés humides comme l'argile, taillés et tranchés comme le bois et les cuirs, réduits et usés comme la pierre. Les types principaux d'outils se rapportent à ces propriétés diverses de matériaux, et on peut les ranger de même en un petit nombre de groupes. Nous trouverons, par exemple, le marteau qui sert à forger, à dresser, à courber les métaux, à tailler ou à piquer la pierre, — les outils tranchans, haches, ciseaux de toute sorte, doloires, planes et rabots, — les outils servant à diviser, scies de toute forme et de toute dimension, — l'outil essentiel du travail des métaux, la lime, — enfin l'outil universel, le tour. Cherchez un instrument qui ne se rapporte pas à l'un de ces cinq types généraux, vous n'en découvrirez pas...

« Il est possible d'ailleurs de donner la raison de l'universalité de certains types d'instrumens en examinant la nature des mouve-

(1) *Revue de l'enseignement professionnel*, 3^e année.

mens physiques qu'ils exigent, et l'on arriverait même ainsi à réduire encore le nombre des outils dont le maniement résume plus ou moins complètement le travail industriel... Il s'agit au fond de produire un effort musculaire mesuré, contenu, d'une direction définie, le plus souvent rectiligne et régulièrement répété. Cette précision de mouvement une fois acquise, avec un rabot par exemple, peut être utilisée pour la lime, pour la scie, pour tout outil qui fonctionne d'une manière analogue. D'autres outils demandent l'agilité des doigts, quelques-uns les mouvemens combinés des pieds et de la main comme le tour ordinaire, ou des deux mains agissant simultanément comme le tour à l'archet; mais dans chaque cas l'adresse qu'un exercice aura donnée sera applicable à une série d'actions du même genre.

« Que faut-il maintenant de plus pour former un véritable ouvrier? Indépendamment de la rapidité dans l'exécution, qui est le résultat d'une pratique prolongée, ce qu'il faut, c'est l'apprentissage des procédés secondaires ou accessoires propres à faciliter ou à abrégier les opérations, c'est-à-dire la méthode du travail, le complément d'instruction technique qui s'obtiendra par la fréquentation de l'atelier. »

Voilà des argumens précis, partant d'un homme qui connaît bien ces matières. Pour créer une école, encore fallait-il s'assurer d'y avoir un enseignement : nous en avons la théorie, qui semble bien fondée; il ne reste plus qu'à en fixer la valeur par un essai dont en partie nos destinées dépendent. Il s'agit en effet de savoir si les générations qui arrivent souscriront à ces tentatives d'amendement que la communauté attend d'elles, disons mieux, leur impose sous peine de périr. Or le point de départ de cet amendement est là, dans ce premier pli, dans cette première détermination, dans cette volonté de bien faire fixée dans un acte, l'apprentissage. Outre les garanties d'instruction générale qu'il assure à l'apprenti, on voit quels avantages il lui offre. Il lui permet d'avoir un métier, un véritable métier, de le bien comprendre, de le posséder à fond. Il lui facilite les moyens d'en changer dans le cercle des métiers du même ordre, soit définitivement, soit pour un temps, s'il y est contraint par sa santé, par les circonstances, par les accidens de la vie. Il attache l'homme à sa profession parce qu'il la domine, parce qu'il n'en ignore rien et qu'il y réussit; il l'arrache ainsi à ce mécontentement, à ce malaise qui vient souvent du demi-succès comme du demi-savoir, et qui engendre les impatiences fatales à un perfectionnement suivi.

C'est surtout dans ces impatiences jointes à une grande mobilité d'impressions qu'est l'obstacle le plus ordinaire des ouvriers fran-

çais, et on ne saurait trop y insister. Tout ce qui ressemble à un joug nous est odieux; nulle part on ne voit plus volontiers un ennemi dans un maître. C'est là une véritable infirmité, qui nous laisse à découvert devant toutes les surprises et toutes les chutes, et dont il serait temps de se guérir. Si l'école en projet pouvait y contribuer, elle nous apporterait un bienfait de plus. Les habitudes de déférence et de respect sont ce qui manque le plus chez une nation que, depuis un siècle bientôt, on a enivrée de ses droits jusqu'au vertige, et qui a surtout besoin de reprendre un peu d'aplomb et la conscience de ses devoirs. D'ailleurs il s'agit ici d'une école d'externes, où le joug, puisque joug il y a, est toujours léger, et qui offre assez de diversions pour n'avoir rien de redoutable. Ni la liberté des mouvemens, ni l'indépendance des résolutions n'en peuvent être affectées; ce qui peut en revanche y gagner, c'est l'esprit de suite, c'est la tenue, c'est surtout le caractère mieux trempé, plus aguerri pour le combat de la vie. Tout cela, l'école d'apprentis ne le donnera sans doute ni sur-le-champ, ni complètement; mais elle y est au moins un acheminement, et en est la plus plausible justification.

Une recherche qu'en tout état de cause il fallait faire, c'était de s'assurer si des essais du même genre ont eu lieu soit en France, soit en pays étrangers, et dans quelles conditions. Rien en pays étranger n'est, à proprement parler, l'équivalent d'une école d'apprentis. On ne saurait en effet donner ce nom aux écoles qui, dans le royaume-uni, ont un caractère pénitentiaire, et où l'on se propose d'arracher au vice, au crime, des enfans prématurément pervertis. Nous avons ce type dans nos colonies de Loos, de Gaillon, de Fontevault et de Mettray. On ne saurait non plus trouver rien d'analogue dans les *écoles réelles* de l'Allemagne, qui correspondent plutôt à nos écoles primaires supérieures ou à nos collèges d'enseignement secondaire spécial. Il existe, il est vrai, dans ces divers états, à côté des *écoles réelles*, des ateliers d'apprentissage; mais ce sont des établissemens spéciaux comme nos écoles d'horlogerie de Cluses et de Besançon, de tissage et de filature de Mulhouse et d'Amiens, qui s'adressent moins à des fils d'ouvriers destinés à devenir ouvriers qu'à des fils de patrons, futurs patrons eux-mêmes. Ce caractère se retrouve, en sens inverse, dans les ateliers d'apprentissage de la Belgique, du Wurtemberg et du grand-duché de Bade. Là l'apprenti est un enfant pauvre, qui est élevé en partie dans l'atelier, en partie à côté de l'atelier, dans une classe où il reçoit tant bien que mal quelques élémens d'instruction générale. C'est un jeune ouvrier, ce n'est pas un élève. Le nombre des enfans élevés de cette façon est d'ailleurs considérable. Dans la Bel-

gique seule, il n'a pas été, dans une période de vingt années, de moins de 30,000 enfans, la plupart arrachés à la mendicité et à tous les vices qu'elle engendre.

A parcourir les autres états de l'Europe, nous trouverions pour les mêmes faits d'égaux dissemblances; c'est en France seulement qu'un petit nombre d'essais ont été tentés sur le vrai terrain et dans le véritable sens de la question. Laissons d'abord de côté les écoles d'arts et métiers d'Angers, d'Aix et de Châlons, et l'école de La Martinière, à Lyon, qui s'appliquent aux mêmes besoins, y apportant un esprit à part. La destination des écoles des arts et métiers est de former des contre-maîtres; c'est une sorte d'élite qu'elles recrutent par le concours, qu'elles créent par une préparation spéciale, — un corps de sous-officiers, non de soldats. Le but de leurs études et de leur ambition est non de prendre rang dans la classe ouvrière, mais d'en sortir. L'école de La Martinière n'est pas autre chose qu'une sorte de préparation aux divers travaux de la fabrique lyonnaise; ce n'est pas une école d'apprentissage : le travail manuel n'y occupe chaque élève qu'une heure par jour. C'est moins à toutes les catégories d'ouvriers qu'elle s'adresse qu'à des catégories spécifiées. Or ce qu'il importe surtout quand on va jusqu'au fond du problème, c'est de former non quelques ouvriers, mais la masse des ouvriers, de venir en aide à tous les enfans que chaque année l'école livre à l'atelier. Il ne s'agit plus de quelques hommes qui aspirent à un grade, c'est une armée qu'en ce qui concerne Paris on s'étudie à pourvoir. Comment y parvenir?

Divers systèmes ont été successivement mis à l'essai : le premier consiste à placer l'école primaire dans l'atelier, le second à placer l'atelier dans l'école primaire, le troisième à combiner l'école primaire et l'atelier, le quatrième à faire de l'école d'apprentis une école spéciale. Tous les quatre ont fourni des résultats entre lesquels on peut choisir. Le premier système est appliqué dans les grands établissemens du Creusot, de La Ciotat et de Creil. A quatorze ou quinze ans au Creusot, à treize ans à La Ciotat, les élèves, presque tous fils d'ouvriers, quittent l'école proprement dite pour entrer dans l'usine ou dans les chantiers de construction; mais en même temps ils sont astreints à suivre des cours spéciaux dans un local dépendant des ateliers. C'est l'école primaire dans l'atelier. Le second système est celui de l'ancien internat de la rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont et de l'internat actuel de Saint-Nicolas. Dans cet établissement, qui peut servir de type, la période des études primaires terminée, les enfans chez lesquels on a reconnu certaines dispositions naturelles et dont les familles le désirent, — environ 100 sur 1,500, — sont répartis entre dix ateliers différens. Tous les matins, pendant deux heures, ces élèves apprentis reçoivent un ensei-

gnement général commun trois jours de la semaine, et l'enseignement du dessin les trois autres jours. C'est l'atelier dans l'école primaire. Le troisième système, le système mixte, a été réalisé particulièrement à Nantes. Il repose sur les règles suivantes : les élèves sont admis à l'école d'apprentis à douze ans, après avoir justifié des connaissances de l'enseignement primaire. De huit à neuf heures et demie du matin et de cinq à six heures du soir, ils reçoivent un enseignement qui embrasse l'étude de la géométrie élémentaire et descriptive, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la chimie et la physique. De dix à cinq heures, ils travaillent chez des patrons; le soir, ils rentrent dans leurs familles.

Enfin le quatrième système, celui de l'école d'apprentis proprement dite, a été mis en application au Havre en 1867, à la suite d'une délibération du conseil municipal en date du 15 juillet. C'est un externat gratuit qui forme des menuisiers, des découpeurs et des tourneurs sur bois d'une part, d'autre part des forgerons-serruriers, des tourneurs sur fer et des ajusteurs mécaniciens. Les enfans sont reçus après la première communion. Il est donné chaque jour six heures au travail manuel, quatre heures à la révision et au développement des matières de l'instruction primaire. Arrivés à l'établissement le matin, à six ou sept heures suivant la saison, les enfans ne le quittent qu'à huit ou neuf heures du soir. La durée de l'apprentissage est de trois ans. Il y a dans l'école un matériel d'instrumens à l'usage des élèves : une machine à vapeur, un ventilateur pour la forge, des tours, des foreries, une machine à raboter pour l'ajustage, une scie circulaire, une machine à découper pour la menuiserie. Les apprentis sont d'abord exercés au travail tout manuel des petits ateliers, puis ils apprennent à diriger les machines-outils, qui aujourd'hui exécutent presque exclusivement le travail des grands établissemens. A tour de rôle, ils conduisent le moteur et la chaudière. A la fin du stage triennal, un diplôme spécial et un outillage complet sont accordés aux apprentis qui possèdent, théoriquement et pratiquement, la connaissance de leur métier; l'outillage seul est accordé à ceux qui ne peuvent justifier que de la connaissance pratique. Telle est l'école du Havre, véritable école d'apprentis. Elle a tenu, s'accordent à dire les visiteurs, tout ce qu'elle promettait. Il règne dans les rangs un air de santé et de bonne humeur. On a essayé de donner à chaque groupe des occupations qui soient profitables, la confection des pupitres destinés aux écoles primaires ou l'exécution de machines qui servent à l'établissement.

Maintenant, de ces quatre formes d'organisation, laquelle adopter de préférence? Par beaucoup de points, elles se côtoient, et quelquefois elles se confondent : toutes, elles exigent une limite d'âge,

et établissent entre l'école proprement dite et l'école d'apprentissage une ligne de démarcation; toutes, elles se préoccupent de la discipline de l'atelier et de l'éducation morale; toutes, elles font la part, inégale il est vrai, de la théorie et de la pratique; toutes, elles ont fourni la preuve qu'on peut former ainsi des ouvriers exercés à manier les outils de leur profession, rompus à la fatigue, d'un esprit ouvert, propres en un mot aux travaux de l'industrie et en état de gagner un salaire. Au Havre par exemple, où les apprentis demeurent à l'école jusqu'à seize ans, sur 50 élèves sortant chaque année en moyenne, 35 (10 menuisiers, 25 ajusteurs) trouvent à se placer dans des établissemens qui leur paient immédiatement la moitié, quelquefois les deux tiers de la journée ordinaire. A Paris, la moyenne des salaires obtenus par les apprentis sortis de Saint-Nicolas de 1859 à 1864 a dépassé même cette proportion; sur des notes communiquées, on relève les prix suivans, qui ne constituent que des moyennes : ciseleurs en bronze 4 fr. 22 cent., tourneurs en optique 3 fr. 94 c., dessinateurs pour châles 4 fr. 4 c., doreurs sur bois 3 fr., bijoutiers 4 fr., sculpteurs sur bois 4 fr., layetiers-emballleurs 3 fr. 75 cent., facteurs d'instrumens de musique 3 fr. 62 cent., ébénistes 3 fr. 25 cent., d'où il résulte un salaire moyen de 3 fr. 75 cent.

Si ces quatre écoles d'apprentis se touchent sur ces divers points, sur d'autres elles se séparent. Il en est d'abord, comme à La Ciotat et au Creusot, qui ne sont que des annexes de plus grands établissemens, ou, comme à Saint-Nicolas, le produit à un premier degré d'associations charitables; il en est d'autres, comme à Nantes, qui présentent l'inconvénient des distances, et par ces motifs seraient d'une application impossible pour notre fondation municipale, d'où l'on peut conclure, comme le fait M. Gréard et comme il le propose, de prendre pour modèle dans la fondation projetée à Paris l'école d'apprentis du Havre, qui, exempte de ces imperfections, a de plus pour elle l'épreuve du temps et du succès.

Ce point admis, il en restera toujours un dernier à vider. Voilà l'école fondée, comment l'administrera-t-on? Deux modes d'administration ont été jusqu'ici appliqués aux écoles d'apprentis, la gérance directe avec un directeur dépendant de la municipalité, la gérance avec le concours et par l'intermédiaire des patrons. Le premier est celui qui a été appliqué à l'école du Havre, le second est en usage dans les établissemens de Saint-Nicolas. Dans ces derniers, les élèves sont mis à la disposition et sous la direction de patrons qui les font travailler pour leur compte, fournissent les outils et les matières, et les forment soit par eux-mêmes, soit à l'aide d'ouvriers maîtres. Les produits appartiennent aux patrons, qui pendant les trois premières années profitent sans rétribution du

travail des apprentis, et qui à la quatrième année paient à l'établissement 1 franc par journée de travail de l'élève. Au Havre, c'est la municipalité qui a créé, qui entretient à ses frais le matériel de l'établissement et qui fournit les matières premières nécessaires à l'éducation des apprentis. Sous le bénéfice de cette combinaison, elle fait exécuter dans l'école certains ouvrages de serrurerie et de menuiserie pour les propriétés communales. D'autre part, grâce au zèle d'un comité de patronage composé d'administrateurs, d'architectes, d'entrepreneurs, les industriels font des commandes à l'école; ils envoient les matières premières avec les croquis et les plans, et les travaux leur sont rendus confectionnés. Une comptabilité spéciale est tenue, et le produit des travaux est partagé aux élèves, classés par catégories de métier, défalcation faite d'une certaine quotité qui est réservée pour l'achat de l'outillage accordé comme récompense à ceux qui sortent. Un état de détail indique la proportion des prélèvements qu'ont pu obtenir les élèves sur le produit de leur travail, réparti en trois catégories. Les plus habiles d'entre eux ont passé dans le cours de quatre années (1867 à 1870) de 40 fr. à 87 fr., les moins habiles de 9 fr. à 15 fr.; une catégorie intermédiaire a oscillé entre 16 fr. et 42 fr. par tête d'élève. Les sommes totales à distribuer variaient de 1,031 francs 15 cent. à 3,265 fr. 45 cent., le nombre des élèves de 78 à 126, les sommes réservées pour l'outillage de 317 fr. 30 cent. à 1,088 fr. 95 cent. A ces encouragemens bien modestes, il convient d'ajouter la sollicitude du comité qui les suit dans leurs travaux et s'occupe de les placer à la fin de leur stage.

D'un coup d'œil, on peut saisir les avantages et les inconvéniens des deux modes. En remettant, comme à Saint-Nicolas, entre les mains des patrons la direction des travaux avec les profits qu'ils peuvent donner, l'administration municipale se décharge du soin de toute gestion et de toute responsabilité commerciales. Ni l'installation et le renouvellement des outils, ni l'achat des matières, ni la vente des produits ne la regardent plus. En même temps elle s'assure que le travail des élèves est dirigé par des hommes très capables et dont la surveillance a pour stimulant un intérêt que rien ne remplace, l'intérêt personnel. Le danger, c'est que, devenu dominant, l'intérêt des patrons ne tourne contre celui des apprentis, qu'en s'affranchissant de certains embarras on ne se prive de certains droits d'action, en un mot qu'en se substituant en partie au moins des hommes qui font acte de spéculation, on ne soit plus maître ni de leur conduite ni de leurs calculs. C'est cette considération qui a paru déterminante à l'auteur du projet. Il s'est dit qu'on n'aboutirait à rien de sérieux sans une grande unité et une forte concentration de pouvoirs. Un directeur au sommet, des maîtres et des con-

tre-maîtres subordonnés au directeur, sans rouage parasite, sans possibilité de conflit, voilà la combinaison à laquelle il s'est arrêté, — c'est celle du Havre. Tout ainsi devient aisé : les chefs d'atelier ne doivent pas manquer, pourvu que l'on sache rétribuer et honorer leurs fonctions comme il convient; ce ne sont pas non plus les maîtres expérimentés, ni le concours d'un comité spécial; les idées justes sont toujours servies à point et par les meilleures mains.

Quant à la gestion commerciale de l'atelier, en l'étudiant de près, on en simplifie les embarras. En réalité, il ne s'agit pas de créer tout d'un coup dans Paris un grand nombre d'écoles d'apprentis : il ne s'agit que d'une seule école, un échantillon, un modèle; pour le moment, il n'y a pas à porter les vues plus loin. Or la dépense de l'outillage d'installation de l'école du Havre pour un atelier propre au travail du bois et du fer et destiné à recevoir 150 élèves a coûté 26,000 francs. Voilà le premier risque, le premier coût, et on verra que les autres ne sont guère plus considérables. D'autre part, il ne faut pas s'effrayer outre mesure de l'approvisionnement en matières premières. Étant donnés trois ans de stage, la promotion avancée aurait seule à travailler des matériaux de quelque prix; les autres pourraient s'exercer sur des matériaux de moindre valeur, vieux ou bruts, transformés jusqu'à épuisement, bois de corde, vieilles ferrailles. Un entrepreneur prétendait s'en tirer avec 150 francs par an. D'ailleurs, à mesure que l'habileté serait plus grande, l'emploi des matières, au lieu d'être une perte sèche, pourrait devenir un profit pour la ville. On vient de créer un magasin spécial de mobilier scolaire, voilà des fournisseurs tout trouvés. Elle a pris à sa charge l'entretien des bureaux d'octroi et des corps de garde, celui des grilles et des bancs des jardins publics, en un mot tout le matériel qui se rattache soit aux bâtimens communaux, soit au domaine municipal; quoi de plus naturel, de moins susceptible d'objection, que de faire exécuter en partie par les apprentis de troisième année les travaux ayant cette affectation? Et, comme la ville réaliserait de ce chef quelques bénéfices, rien ne s'opposerait à ce que, comme au Havre, une part fût prélevée pour être distribuée en prime aux apprentis les plus méritans.

Après avoir ainsi pesé le pour et le contre, calculé, comparé, M. Gréard en arrive à conclure pour une gérance directe, comme plus favorable à l'apprenti, plus digne de la ville et permettant une expérience plus complète et plus sûre. Comme donnée fondamentale, il estime en outre qu'il y a lieu, comme au Havre, de s'arrêter, pour les métiers qui seraient l'objet de l'école d'apprentis de Paris, aux industries du fer et du bois. Quant aux bases de l'organisation et aux matières d'enseignement, elles entrent dans trop de détails

pour qu'il soit possible de leur donner place; rien n'y est omis, bien s'en faut, peut-être même y a-t-il là plus de charges que le cerveau d'un enfant n'en peut supporter. Sommairement on peut dire que l'école reçoit au maximum 150 apprentis, divisés en trois sections, engagés pour trois ans, et qu'aucun n'y est admis avant l'âge de treize ans révolus. Quant à l'enseignement, il revêt trois formes, général, technologique, dessin géométrique, spécial ou technique. Le personnel comprend un directeur et deux professeurs adjoints, un professeur de dessin géométrique, trois contre-maîtres spéciaux et un maître de gymnastique. Les élèves sont reçus à titre gratuit, et tous les outils qui forment partie du mobilier de l'école leur sont fournis. Pendant la première année, l'apprenti ne touche rien. Arrivé à la deuxième, il peut être admis, pour une part proportionnelle à son mérite et à titre de récompense, au bénéfice des produits fabriqués.

Entraîné à fournir un plan complet pour aboutir à une demande d'allocations, M. Gréard, avec une grande science des détails, a récapitulé un à un les élémens d'une comptabilité qu'il créait de toutes pièces, les installations des salles et des ateliers, d'un chantier servant au dépôt des matières premières, d'un préau couvert et d'un préau découvert avec gymnastique. Enfin, s'appuyant d'un budget connu, celui de l'école du Havre, et y mêlant des évaluations empruntées à sa propre expérience, il dressait le budget de l'école, après avoir fixé la dépense totale des installations de 60 à 65,000 fr., et avec l'imprévu à 70,000 francs. Quant au chiffre du budget, il comprend deux propositions, un minimum de 44,700 fr., et, avec quelques augmentations de traitement pour le personnel, un maximum de 52,100 francs.

La cause dont M. Gréard s'est porté le soutien est de celles qui rencontrent un profond écho dans la conscience publique, honorent ceux qui la plaident, et ne trouvent pas un dissentiment. Son mémoire au préfet est animé d'une chaleur souvent éloquente, servie par une étude patiente des faits; il traite des problèmes les plus délicats de l'avancement des classes laborieuses, et qui ont été de tout temps l'objet des plus vives susceptibilités. On ne saurait donc toucher à ces questions avec trop de ménagemens, ni se montrer trop hésitant au sujet des réserves que l'on pourrait faire. Il en est une pourtant qui se présentera d'abord à l'esprit et que M. Gréard a prévue, c'est la crainte que les proportions du projet n'en éminent et n'en atténuent l'effet. Faire porter l'expérience sur une école unique et 150 apprentis seulement, c'est peut-être risquer une grande partie avec de trop petits moyens. Sur cette échelle réduite, l'écueil est précisément celui que M. Gréard a signalé dans plusieurs

passages de son mémoire, et qu'il a reproché à des établissemens du même genre, publics ou privés, c'est de former des caporaux au lieu de soldats, des cadres et pas d'armée; 150 élèves, c'est un mince appoint, et où les prendre, comment les choisir? Le privilège fera des envieux, et le choix des mécontents. Puis à côté de cet écueil il en est un autre, qui dans une certaine mesure s'y confond, et sur lequel, puisque l'occasion s'en présente, il est bon d'insister.

Les institutions créées dans le cours de ce siècle, surtout en matière d'enseignement, tendent presque toutes à dépasser leur objet, et, comme on dit, à tomber du côté où elles penchent. Un instant on a pu le craindre pour l'École polytechnique, qui au lieu d'ingénieurs et d'artilleurs nous donnait des saint-simoniens et des phalanstériens, même des positivistes. Peut-être l'abus des analyses contribuait-il à ces déviations. Il en a été de même de l'École centrale, que parfois des excès d'algèbre ont troublée dans sa destination, qui est de former des chefs et des directeurs d'usine. Affirmerait-on que les cours du Conservatoire, qui visent surtout à l'instruction des ouvriers, soient toujours maintenus à la portée et au niveau de leurs intelligences? Enfin n'est-il pas de notoriété que la clientèle des écoles d'arts et métiers d'Aix, de Châlons, d'Angers, s'est graduellement transformée, et qu'elle se porte désormais vers les services publics, état ou compagnies, plutôt que vers les services privés? Ces exemples donnent lieu de craindre qu'il n'en soit de même d'une école d'apprentis, et qu'après avoir été conçue dans des conditions très simples, modestes même, accessibles à tous, elle ne tourne peu à peu au raffinement, prenne de l'orgueil, et à l'instar de ce qui l'entoure ne dépasse son objet. Cette crainte est d'autant plus fondée que la moindre école a de grandes ambitions là-dessus, et fait montre d'un programme de matières qui ne méssierait pas à une académie. Que ce soient là des perfectionnemens, à la bonne heure; mais ce sont en même temps des déclassemens, et ils deviennent dangereux dans un temps où personne ne se résigne à rester à sa place.

Ces réserves n'infirmant en rien l'idée de M. Gréard, qui lui-même les a faites. Il a vu les côtés faibles de son projet, mais il en a vu en même temps la grandeur. L'opinion publique le soutiendra, et fera malgré tout aboutir une réforme qui touche aux besoins les plus vifs et les mieux démontrés de la communauté. Grande tâche, en effet qu'un amenement sérieux de l'éducation populaire, la plus saine, la plus fortifiante que, revenue d'une longue léthargie, une nation puisse se proposer!

LOUIS REYBAUD.

ÉTUDES

SUR

LES TRAVAUX PUBLICS

LES TORRENS DES ALPES.

Étude sur les torrens des Hautes-Alpes, par M. Alex. Surell, 2^e édition,
avec une suite par M. E. Cézanne, Paris 1870-72.

Pendant longtemps, les géologues expliquèrent par des mouvemens convulsifs du sol la forme actuelle de notre planète. Les montagnes étaient de brusques soulèvemens; l'affaissement qui y correspondait avait donné naissance aux bassins des lacs et des mers; les vallées étaient des fissures restées béantes lorsque l'écorce du globe s'était disloquée. Partout, dans la croûte solide de la terre, on voulait voir la trace de catastrophes plus ou moins récentes; tout au plus accordait-on aux intempéries atmosphériques et aux eaux courantes la puissance de niveler quelques bas-fonds, d'adoucir quelques pentes. Certains géologues novateurs, la plupart Anglais d'origine, ont répudié ces vieilles doctrines en ces dernières années. A la théorie du *catastrophisme*, seule admise jusqu'alors, ils ont substitué la doctrine de l'*uniformisme*, qui consiste en ceci, que les phénomènes sont dus, sauf des variations d'intensité, aux forces encore actives de nos jours. Plus de soulèvemens subits, mais de lentes oscillations dont l'effet n'est bien sensible qu'après des milliers ou des millions d'années; — des mers dont le sol s'enfonce ou se relève imperceptiblement chaque siècle, des vallées que les glaciers et les torrens creusent et nivellent petit à petit par érosion, des plaines de gravier et des deltas sablonneux auxquels l'eau cou-

rante apporte chaque jour un léger surcroît de matériaux arrachés à la montagne, — telle serait l'histoire du globe éternellement modifié sur lequel nous vivons.

Cette doctrine nouvelle, qui n'a que le tort insignifiant d'assigner au monde une antiquité prodigieuse, est conforme au véritable esprit scientifique, parce qu'elle remplace les cataclysmes accidentels par le jeu régulier des forces ordinaires de la nature. L'observation des faits lui est d'ailleurs favorable. Les recherches poursuivies depuis vingt-cinq ans en tout pays, dans les plaines aussi bien que dans les montagnes, ont rendu évidente la puissance excessive des glaciers, de ceux qui pendent encore sur le flanc des montagnes, et surtout de ceux qui recouvraient l'Europe centrale aux époques antéhistoriques, lorsque le glacier du Rhône s'allongeait jusqu'à Lyon et qu'au pied des Pyrénées un autre glacier de 400 à 800 mètres d'épaisseur déposait sa *moraine* terminale à 15 kilomètres de Tarbes (1). Triturant le sol à leur base, transportant à leur sommet des quartiers de roc sans en adoucir les arêtes vives, ces pesantes masses de glace glissent avec lenteur du haut des montagnes, où elles se forment, dans la plaine, où la chaleur du climat les réduit en eau. Elles attaquent la roche et charrient le déblai, reproduisant sur une immense échelle l'œuvre des terrassiers; elles sont à la fois la pioche et le véhicule. Suivant l'expression fort exacte de M. Cézanne, « incessamment aidées dans leur tâche par l'action atmosphérique, leur force vive est inépuisable, car le soleil, comme une pompe gigantesque qui jamais ne s'arrête, aspire l'eau des mers et la précipite sur les montagnes. »

L'œuvre d'érosion et de nivellement que les glaciers ont accomplie jadis avec tant de vigueur, et qu'ils continuent sous nos yeux avec une énergie plus restreinte, les fleuves, les rivières, les torrens et les moindres ruisseaux l'accomplissent aussi, plus lentement, il est vrai, partout où les eaux courent chargées de cailloux, de sable et de boue. Les eaux qui ruissellent à la surface du sol après une pluie abondante entraînent tant soit peu de limon; réunies dans un pli de terrain, elles roulent des graviers; accumulées dans un ravin étroit et rapide, elles déplacent des blocs énormes, elles rongent les berges, qui leur donnent, en s'écroulant, un nouvel aliment; puis toutes ces matières se déposent à mesure que la vitesse du liquide diminue, soit que le lit s'élargisse ou que la pente devienne moins raide. Il s'opère une sorte de triage entre les matériaux charriés. Les plus gros s'arrêtent les premiers, le gravier se

(1) Voyez les études de M. Ch. Martins sur les *Glaciers actuels et la période glaciaire* dans la *Revue* du 15 janvier, du 1^{er} février et du 1^{er} mars 1867.

se dépose ensuite quand le torrent a pris les allures tranquilles d'une rivière; le sable, que son extrême ténuité maintient plus longtemps en suspens, descend jusqu'à la mer. De ce mouvement perpétuel des matières solides de l'amont vers l'aval résultent trois conséquences fâcheuses : la montagne est incessamment rongée par les ruisseaux qu'elle alimente; le lit des rivières, encombré de sables et de graviers, ne peut plus contenir les eaux, qui débordent en temps de crue par-dessus les berges; les embouchures des fleuves s'obstruent par des bancs que le mouvement des flots déplace chaque jour. Il y a parfois cependant quelques avantages à mettre en regard de ces graves inconvéniens : les eaux troubles, que l'on peut employer en irrigations, déposent sur le sol un limon fertile; mais tout le profit que l'industrie humaine a su tirer en certaines contrées de cette opération, connue sous le nom de colmatage, ne saurait balancer les désastres que causent l'érosion des torrens dans les Alpes, les inondations dans le bassin de la Loire et les bancs de sable mobiles à l'embouchure de la Seine ou de la Garonne.

Notre globe a traversé, dans les temps antéhistoriques, mais non pas avant l'apparition de l'homme, une ère glaciaire dont les effets gigantesques se révèlent çà et là par des amas de pierres, et dont les glaciers actuels reproduisent en petit les terribles phénomènes. Il est en proie aujourd'hui à l'ère torrentielle. Celle-ci sans doute n'a plus toute son activité primitive, car le développement de la végétation et le changement du climat l'atténuent de jour en jour. On voit des rivières couler inoffensives au fond de vallées que les eaux affouillèrent autrefois à plus de 100 mètres au-dessous du niveau du sol primitif. Cependant les torrens causent encore d'affreux ravages en certaines contrées. On ne s'en préoccupe guère que lorsque le désastre atteint un pays riche et fertile, par exemple quand le Rhône ou la Loire déborde, et l'on ne fait pas attention aux dommages plus fréquens qu'éprouvent les pays de montagnes. D'après ce qui précède, il est clair que l'érosion des montagnes par les torrens est en quelque sorte l'origine des dégâts que produisent les inondations dans les plaines et les atterrissemens sur le littoral. C'est donc là qu'il faut de préférence étudier le phénomène et en chercher le remède. Il n'est pas nécessaire pour cela d'aller loin. Nos départemens de la frontière sud-est, celui des Hautes-Alpes en particulier, sont un exemple lamentable de ce que produisent les torrens.

I.

Les rivières qui coulent des Alpes françaises vers le Rhône, la Durance, le Drac, la Romanche, ont un cours rapide et tortueux; elles charrient des sables et de la boue, elles s'enflent beaucoup dans la saison des orages et des fontes de neige, et diminuent de volume le reste de l'année. Toutefois ce ne sont pas ces cours d'eau que les gens du pays appellent des torrens; ils réservent ce nom à de courts affluens qui prennent naissance dans les replis des montagnes, s'enfoncent entre des talus abrupts et débouchent dans la vallée principale après un parcours de quelques kilomètres, en s'étalant sur un lit démesurément large et bombé. Le torrent se divise ainsi en trois parties distinctes: un bassin de réception, un canal d'écoulement et un cône de déjection. Le bassin de réception a la forme d'un vaste entonnoir dont les flancs, ravinés par les eaux, s'éboulent à chaque pluie d'orage. Lorsqu'il est situé dans les parties hautes des montagnes, la neige que l'hiver y avait amoncelée s'affaisse en peu de jours aux premières chaleurs du printemps, et la masse liquide qu'accumule au fond de l'entonnoir une infinité de petits courans produit une crue non moins subite qu'excessive. La terre, les cailloux, même des fragmens de rocher, sont entraînés par les eaux, si bien que la capacité du bassin s'agrandit à chaque crue. En été, toute grosse pluie d'orage est suivie du même effet. L'eau ruisselle rapidement sur les flancs dépouillés et ameublis, que ne protège nul arbuste, nulle racine. La montagne est rongée jusqu'à ce que le roc vif soit mis à nu. Ce qui caractérise spécialement le bassin de réception est que le torrent y affouille sans cesse. Le canal d'écoulement est une gorge étroite, profondément encaissée entre deux berges abruptes qui, minées par le courant, s'éboulent de temps en temps, et fournissent au torrent une grande masse de ses alluvions et les plus gros des blocs qu'il charrie. A part ces éboulemens, le courant n'y affouille pas; il n'y dépose rien non plus, car la pente du lit est toujours assez forte; mais, lorsqu'au sortir de cette gorge les eaux débouchent dans la vallée, elles se répandent sur une large surface, y perdent par conséquent leur vitesse et abandonnent les matériaux qu'elles n'ont plus la force d'entraîner, les plus gros d'abord, les moindres un peu plus loin. C'est ainsi que se forme le cône de déjection, montagne artificielle ronde et bombée, masse de blocs et de cailloux qui s'accole à la montagne véritable et s'étale aux dépens de la vallée. Le ruisseau, quand il est calme, coule habituellement sur l'arête culminante de ce cône, au sommet du dos d'âne, dans un lit qu'il s'est creusé, tandis qu'au moment des crues

il sort de ce lit instable et se promène sur l'un ou l'autre bord de ses déjections. On dit alors qu'il divague, et partout où il passe il laisse de nouveaux débris, jusqu'à ce que, descendu au plus bas de la pente, il déverse dans la rivière dont il est l'affluent ses eaux encore chargées de sable ou tout au moins de limon.

Ainsi le torrent est nuisible à la vallée de même qu'à la montagne. Si d'une part il affouille, de l'autre il dépose. Or la montagne n'est pas un terrain sans valeur. Dans le département des Hautes-Alpes, où le sol est maigre et la population pauvre, beaucoup d'habitans s'adonnent à la vie pastorale. C'est dans la montagne que sont situés les pâturages dont vivent non-seulement les troupeaux du pays, mais encore ceux des plaines basses de la Provence que la sécheresse chasse en été de leurs domaines. Outre que le bassin de réception, en s'agrandissant de plus en plus, diminue la surface gazonnée, tout le terrain environnant s'ébranle par contre-coup. Le long des deux rives du torrent courent de larges fentes parallèles au lit. Ce sont des quartiers qui glissent et s'effondrent par le dessous en attendant que les eaux les aient rongés par lambeaux. Des chalets, des villages entiers sont menacés d'être engloutis de cette manière. Chaque année, le torrent gagne du terrain, et quelques cabanes sont abandonnées. On montre aujourd'hui sur les bords du Rabioux, suspendues au milieu des berges, les ruines d'un monastère habité par les bénédictins au XIII^e siècle. Si loin que les habitations se trouvent des rives d'un torrent, l'ébranlement s'étend si vite que l'on ne peut jamais se croire à l'abri de ces affaissemens.

Dans la vallée où se dégorge les eaux, le dommage n'est pas moins redoutable, quoique d'une autre nature. C'est là que sont les champs cultivés, les villages les plus riches; c'est aussi là que passent les grandes routes. Le cône, qui s'exhausse et s'accroît sans cesse, ne s'arrête devant aucune digue; il ensevelit les héritages sous un monceau de pierres. On cite de ces montagnes artificielles qui ont 70 mètres d'élévation à leur sommet et plusieurs kilomètres de circonférence à leur base. Parfois la surface colmatée par un limon fertile est devenue susceptible de culture. Les paysans s'y établissent avec insouciance, défrichent le sol, bâtissent des maisons jusqu'au jour où quelque écart des eaux emportera le fruit de leur travail. Quant aux routes, elles traversent le plus souvent à gué le lit du torrent. On a bien construit quelques ponts; mais tantôt le lit s'exhausse et enterre la maçonnerie, tantôt les culées s'écroulent parce que le sol s'affouille à leur pied, tantôt encore le lit se déplace et le courant se dirige vers un autre point de la route, ou bien une crue extraordinaire balaie toute la construction. Aussi

se contente-t-on le plus souvent de débarrasser la chaussée, après chaque débâcle, des alluvions et des gros blocs dont elle est recouverte. Pendant l'hiver, lorsque la neige revêt les montagnes et les vallées d'un manteau uniforme, l'œil ne reconnaît plus aucun vestige du chemin sur le cône, où il n'y a ni arbres ni maisons; les voituriers s'égarerent et tombent dans les trous. Sur la montagne, les chemins vicinaux sont établis quelquefois dans le lit même du torrent, que des berges vives surplombent à pic de droite et de gauche. Que deviendrait le voyageur surpris par un orage au milieu de ces défilés? S'il reste au fond du lit, les eaux vont l'engloutir; s'il essaie de gravir les pentes, le sol s'écroule sous ses pieds. Il est de ces routes où les gens du pays n'ont garde de s'aventurer quand ils prévoient le mauvais temps. Tel est l'état des voies de communication dans un département de la France, à 50 lieues à peine de Lyon et de Marseille.

Les torrens n'exercent pas leurs ravages dans le seul département des Hautes-Alpes; les départemens voisins de l'Isère, de la Drôme et des Basses-Alpes en éprouvent aussi les effets malfaisans. Depuis que l'attention s'est portée sur ce sujet, les géologues ont reconnu l'œuvre des torrens en tout pays de montagnes, dans les Pyrénées, les Cévennes, en Savoie, en Piémont, en Suisse. Il n'est pour ainsi dire pas une ondulation du sol où l'on ne discerne dans une crevasse les deux caractères distinctifs qui ont été décrits plus haut : l'érosion des terrains en pente rapide, et le dépôt d'un cône de déjection lorsque les eaux torrentueuses arrivent sur une surface plus large et moins inclinée. Le même phénomène s'est produit jadis, on n'en peut douter, avec une gigantesque énergie dans les temps où notre hémisphère, sortant de l'époque glaciaire, était sillonné par des cours d'eau impétueux. M. Cézanne signale d'immenses cônes de déjection au pied des Pyrénées, au débouché de l'Adour, du Gave et de la Garonne, puis dans la vallée de l'Isère, depuis Voiron, qui en est le sommet, jusqu'à Pont-de-Beauvoisin, Vienne et Voreppe, qui sont à la base. Dans ce dernier cas, il est vrai, le cône a été tellement raviné par les rivières en des temps plus récents que la forme en est maintenant indécise. Suivant le même auteur, le plateau des Dombes, couvert aujourd'hui par des étangs auxquels il doit sur la carte l'aspect d'une plaine parfaitement plate, n'est autre chose qu'un cône à pente presque insensible, dont la création remonte aux plus beaux temps de l'ère torrentielle; mais en aucune des contrées du globe qui nous sont bien connues l'observateur ne voit de nos jours les torrens produire d'aussi grands dégâts que dans les Alpes du Dauphiné et dans le canton suisse du Tessin. Pourquoi le phénomène persiste-t-il à se

montrer là dans toute son intensité, bien qu'il s'efface ailleurs dans des conditions en apparence favorables?

Il faut en chercher la cause dans le climat et dans la nature géologique du terrain. La vallée de la Durance, — celle du Tessin a même orientation, — est ouverte vers le midi et protégée vers le nord par de hautes montagnes. Elle participe donc du climat sec de la Provence, qui n'est guère favorable à la végétation; partant les terrains escarpés restent souvent nus, ce qui les expose d'autant plus au ravinement des eaux courantes. De plus, les vents qui soufflent de la mer déposent, en remontant les pentes, l'humidité dont ils sont saturés. Il en résulte des pluies rares, mais intenses. Il y tombe, année moyenne, plus d'eau qu'à Paris; seulement, au lieu de se répartir en un grand nombre de jours de pluie, c'est l'affaire de quelques heures d'orage. On cite des années où il n'y eut que dix-sept jours de pluie ou de neige. On n'y connaît ni les brumes, ni les brouillards qui assombrissent les pays du nord; le ciel est d'habitude pur et serein, l'air est limpide; en revanche, les nuages s'entassent par instans de tous les points de l'horizon et fondent à l'improviste en prodigieuses averses.

Quant à la nature du terrain, les vallées des Hautes-Alpes présentent l'aspect d'un sol disloqué dans tous les sens. Est-ce parce que ces montagnes sont l'ouvrage d'un soulèvement récent dont l'âge n'a pas encore consolidé les débris? Les roches les plus compactes sont brisées, fendillées; par conséquent, elles résistent mal au frottement des eaux courantes. Le gneiss et le granite, qui seuls sont insensibles aux influences atmosphériques, n'apparaissent qu'au sommet. Dans la région moyenne, ce sont des schistes et des calcaires broyés par l'air et le soleil. Ailleurs c'est du gypse qui se dissout presque dans l'eau. Ces terrains n'offrent aucune résistance au fléau qui les bouleverse.

Et pourtant il semble démontré que le versant français des Alpes n'a pas toujours offert l'aspect désolé qu'on lui voit aujourd'hui. S'il est certains torrents dont l'antiquité n'est pas contestable, d'autres au contraire ne sont devenus actifs qu'à une époque moderne, quelques-uns même n'ont manifesté leur puissance destructive que depuis un petit nombre d'années. Le sol tendre et mobile des montagnes est par cela même, en dépit de la sécheresse, propre à la culture forestière; les arbres, dont les racines entre-croisées arrêtent la descente des eaux pluviales, font obstacle aux crues subites des ruisseaux. En remontant les petits affluens de la Durance, on aperçoit quelquefois d'anciens torrens devenus inoffensifs. Le bassin de réception, recouvert d'une épaisse forêt, ne donne plus naissance qu'à un ruisseau limpide; le cône de déjection, que la

montagne a cessé d'exhausser à ses dépens, s'est garni de plantations vigoureuses qui en dissimulent le modelé primitif. C'est, pour employer l'expression usitée, un torrent *éteint*; la végétation l'a désarmé. Que si par malheur il prend fantaisie aux habitans du voisinage d'exploiter cette forêt qui les protège, aussitôt les eaux reprennent leur vertu destructive; elles ravinent de nouveau les pentes, rongent les berges, et rejettent au milieu des cultures du cône les débris qu'elles ont arrachés dans le haut de leur lit.

Il est incontestable aussi que les versans des Alpes françaises ont connu des alternances de végétation arborescente et de défrichement par lesquelles s'explique que tel vallon soit boisé maintenant après avoir été déchiré par les eaux sauvages, tandis que tel autre est devenu la proie des torrens après en avoir été protégé des siècles durant. Au sortir de l'ère glaciaire, c'est-à-dire lorsque les immenses glaciers des temps antéhistoriques reculèrent jusqu'à leurs limites actuelles par suite du réchauffement graduel de notre hémisphère, les pentes apparurent tout à coup au soleil nues et friables. Un froid prolongé les avait totalement dégarnies d'arbustes : les eaux y exercèrent leurs ravages; mais le reboisement spontané ne se fit pas attendre. Sur toute surface qu'éclairait le soleil et qu'arrosait la pluie, la force végétative fit merveille. Les plantes herbacées d'abord, puis les arbustes, puis les grands arbres retinrent le sol croulant des montagnes. Les torrens les moins funestes, les plus nombreux, ceux que ne favorisait pas le voisinage des glaciers ou l'extrême déliquescence du terrain, s'endormirent d'eux-mêmes. Les Alpes étaient alors inhabitées. Un peu plus tard survinrent les peuplades humaines, qui s'étaient contentées de vivre dans les plaines tant qu'elles n'avaient pas été trop nombreuses. Ces hommes primitifs voulaient des terres à mettre en culture et des pâturages pour leurs bestiaux. Ils continuèrent dans la montagne l'œuvre de défrichement qu'ils avaient commencée sans inconvénient à de moindres altitudes, et, ce faisant, ils détruisirent l'obstacle que la nature avait élevé contre les eaux malfaisantes. Néanmoins les grands bois ne disparurent alors qu'en partie. Les populations étaient rares, et, dès qu'elles s'organisèrent en société, les chefs revendiquèrent la jouissance ou la propriété des forêts. Il est certain cependant que les Alpes françaises étaient en grande partie déjà dénudées quand l'ordonnance de Colbert sur les eaux et forêts vint interdire les défrichemens. Il y eut à la révolution quelques années de confusion ou de désordre dont les effets furent terribles. Les grands massifs forestiers que la confiscation enlevait à la noblesse et au clergé revinrent, les uns à l'état, qui n'avait guère le temps de les protéger, les autres aux communes, qui s'empressèrent d'abattre

les futaies et de livrer le sol aux troupeaux. Pendant une dizaine d'années, l'exploitation des bois eut lieu sans règle ni frein, ce qui est nuisible à toutes les forêts et surtout à celles des pays de montagnes, où dominent les essences résineuses, qui ne se reproduisent pas sans des soins particuliers. Depuis cette époque jusqu'au moment (1840) où M. Surell décrivait le triste aspect des Hautes-Alpes, si ce n'est les habitans, personne ne parut plus s'inquiéter du dépérissement de ces vallées lointaines. Les communes, sous prétexte qu'elles étaient pauvres et réduites à vivre de leurs troupeaux, obtenaient sans trop de peine la permission de pâturer leurs bêtes à laine dans les forêts; les détritrus du sol forestier s'enlevaient chaque année au profit des maigres cultures du voisinage; on tolérait à un degré abusif l'ébranchage des arbres verts pour les besoins de la vie domestique. Aussi la montagne se déboisait-elle rapidement, quoiqu'en même temps le pays s'appauvrit de plus en plus, parce que les habitans n'avaient plus de bois de chauffage et qu'en même temps les pâturages disparaissaient, usés par la dent du mouton ou dévorés par le torrent.

Circonstance étrange, qu'il importe de bien préciser, le mouton, la seule richesse de ce pays, en est aussi le fléau. Le pâturage n'est pas en lui-même une mauvaise chose : en Suisse, où domine la race bovine, la montagne est verte et productive; en France et sur le versant italien, où le mouton est plus abondant, la terre est décharnée et s'épuise. Les qualités propres au bétail de l'une et l'autre espèce expliquent la différence des résultats. La vache tond l'herbe sans l'arracher; avec ses larges pieds, elle tasse le sol et ne le coupe pas. Le mouton au contraire a le pied incisif, la dent tenace; il ne broute pas, il arrache et fouille le sol. La chèvre est encore pire. On raconte que Napoléon I^{er}, demandant un jour à une députation de paysans du Jura ce qu'il pouvait faire pour eux, reçut cette réponse inattendue : « sire, faites une loi contre les chèvres. » Mais le mouton et surtout la chèvre sont le bétail du pauvre, que l'exiguïté de ses ressources prive d'avoir une vache dans son étable. N'est-il pas bizarre cependant que ces troupeaux doux et modestes, si chers aux poètes des temps héroïques, soient proscrits aujourd'hui au nom d'une science progressive? Des savans à l'esprit positif prétendent que la race ovine a ruiné la Grèce et la Sicile; quel effrayant commentaire des idylles de Théocrite et de Virgile!

Les moutons ne font au reste tant de dégâts que parce que le nombre s'en trouve hors de proportion avec les ressources du pays. Outre les troupeaux indigènes, les Alpes françaises nourrissent les troupeaux *transhumans*, qui vivent l'hiver sur les plaines de la

Provence et se réfugient sur les hauteurs durant les grandes chaleurs de l'été. Ces bêtes, accoutumées aux prairies maigres et caillouteuses du midi, émigrent par longues bandes de 1,000 à 1,200 bêtes. Le trajet est long, sur les routes l'herbe est rare; le mouton prend l'habitude de tondre l'herbe jusqu'à la racine, de fouiller le terrain du museau et des pattes. Arrivé sur les herbages plus riches de la montagne, il continue d'arracher gloutonnement les moindres plantes. Enfin les moutons marchent en file, on le sait, tous dans le même sentier, piétinant le sol à la même place, ébranlant les pierres et le gravier, qui roulent jusqu'au bas du talus. Cette double migration annuelle, du sud au nord et du nord au sud, convient, il est vrai, à l'animal. Pendant qu'il est sur les hauteurs, il engraisse, il échappe aux maladies; sa laine prend une qualité supérieure. Qu'y gagnent en échange les habitans de la montagne? Peu de chose en réalité : cinquante centimes par tête de bétail pour la saison. Chaque mouton indigène rapporterait à son propriétaire six ou huit fois plus par la laine et par l'engrais; mais pour acheter des bêtes il faut un capital que n'a pas le paysan des Alpes. Celui-ci vit donc tant bien que mal de la chétive redevance payée par les bergers transhumans, avec la triste condition de voir d'année en année ce faible revenu décroître, parce que la terre se stérilise. M. Surell constatait déjà en 1840 que le nombre des bêtes à laine était réduit de moitié en quinze à vingt ans. Quelle ressource restait-il alors à l'habitant, qui n'a plus ni bois de chauffage ou de construction parce qu'une exploitation inintelligente a ruiné les forêts, ni pâturages parce que les troupeaux ont rongé l'herbe jusqu'à la racine, ni champs à mettre en culture dans la vallée, le torrent les ayant engloutis sous ses déjections? Il ne peut plus qu'émigrer lui-même, — ce qu'il fait, bien qu'il aime son pays natal. De tous côtés, on aperçoit des cabanes désertes ou en ruines. La population diminue; de 1806 à 1846, le département des Hautes-Alpes avait gagné 15,000 habitans; de 1846 à 1866, il en a perdu 11,000. Dans toute la France, sans en excepter la Corse, c'est la portion du territoire où l'on compte le moins d'habitans par kilomètre carré.

II.

Les principaux traits du sombre tableau des Hautes-Alpes que nous venons de tracer sont empruntés à *l'Étude sur les torrens*, ouvrage devenu classique, dans lequel un jeune ingénieur, alors au début de sa carrière, décrivait avec une singulière vivacité de style et de couleur les maux dont les Alpes françaises étaient affli-

gées. Le livre de M. Surell, plein de science et d'observations, exposait ce que les savans appellent la théorie des torrens, et indiquait ensuite les mesures à prendre pour en arrêter les ravages: L'auteur a eu la bonne fortune de donner, après plus de trente ans, une seconde édition de cette œuvre de jeunesse sans avoir autre chose à en ôter que quelques notes devenues inutiles. Le remède qu'il avait prescrit a été mis à l'épreuve et trouvé bon. L'expérience a confirmé les sagaces prévisions de la théorie.

Et d'abord n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que les montagnes bouleversées par les torrens aient été négligées si longtemps? Un savant, M. Héricart de Thury, des préfets de ces malheureux départemens, MM. Ladoucette et Dugied, s'étaient efforcés en vain d'attirer l'attention sur les ruines que les eaux entassaient chaque année dans la vallée de la Durance. C'était un pays pauvre, éloigné, néanmoins intéressant aussi bien par les souvenirs de son histoire que par l'honnêteté de sa population. La vallée de la Durance a fourni de tout temps le passage le plus commode de France en Italie; le col du Mont-Genèvre, auquel elle aboutit, n'est pas désert et inhospitalier, c'est un plateau cultivé, habité. C'est par là que, depuis Annibal jusqu'à Louis XIV, on est entré le plus souvent en Piémont. Il n'est pas une gorge de ces montagnes qui ne soit illustrée par un combat. Vauban y avait fortifié les places importantes de Briançon, Embrun et Mont-Dauphin. Napoléon y avait fait passer une des grandes routes militaires de l'empire, et, quand en 1815 l'armée austro-sarde envahit le Dauphiné, les habitans des forteresses surent tenir l'ennemi à distance. Enfin de nos jours la garde mobile des Hautes-Alpes laissait la sixième partie de son effectif sur les champs de bataille. Voilà bien des titres par lesquels ce malheureux pays se recommande à nous. Par bonheur, l'œuvre de régénération de ces montagnes est enfin commencée. Il nous reste à dire comment on a mis à exécution les plans de M. Surell, et quels résultats sont obtenus déjà.

Jusqu'alors, on n'avait connu que deux moyens de défense contre les torrens : ils consistaient à endiguer le lit sur le cône de déjection, afin de donner aux eaux un cours régulier au lieu de les laisser divaguer au hasard parmi les champs cultivés, et à barrer les parties hautes du lit par des fascines ou des murs en pierre pour amortir la rapidité du courant. Les digues étaient surmontées en peu de temps, grâce à l'exhaussement du sol; les barrages étaient culbutés par les fortes crues, et causaient alors de plus redoutables accidens. De plus, quelques communes de la montagne, effrayées de la ruine progressive de leurs pâturages, s'étaient avisées de les mettre à la réserve, c'est-à-dire d'en interdire l'accès aux troupeaux.

pendant plusieurs années. On y voyait alors l'herbe repousser, les arbustes même reparaitre; mais les habitans ne se résignaient qu'avec peine à ce sacrifice momentané de leurs communaux, puisqu'ils y perdaient les avantages de la culture pastorale, la seule que la nature escarpée du terrain leur permit. D'ailleurs ces divers remèdes, digues, barrages, mise en réserve, ne s'appliquaient nulle part avec ensemble, de manière à en obtenir la plus grande efficacité possible; chacun agissait un peu à l'aventure, sans bien comprendre ce qui était le plus avantageux, et avec un dédain trop marqué de l'intérêt du voisin. Au surplus, les travaux de préservation dirigés contre les torrens se portaient de préférence sur la partie inférieure de leur cours, sur le cône de déjection, où les dommages étaient plus sensibles que dans la montagne. Ce fut un des grands mérites de M. Surell de démontrer jusqu'à l'évidence qu'il n'y avait rien à faire que de provisoire dans la vallée où débouche le torrent, et que le remède devait s'attaquer à la racine même du mal, être appliqué au bassin de réception, dans lequel se réunissent par filets imperceptibles les eaux qui plus bas affouillent les berges de leur lit, et plus bas encore roulent des avalanches de blocs et de cailloux.

Éteindre un torrent, pour employer l'ingénieuse expression que M. Surell a fait adopter, ce n'est pas en tarir les sources et en dessécher le lit; c'est simplement mettre obstacle à ce que les eaux entraînent dans leur cours impétueux de la boue, des graviers et des fragmens de rocher. Par cela seul que les eaux cessent d'être troubles, il est évident qu'elles cessent aussi d'être nuisibles, puisqu'elles ne rongent plus le sol et qu'elles ne déposent plus de sédiment. Or l'extinction s'obtient par les quatre opérations que voici : 1° tracer dans la montagne autour du bassin de réception une zone de défense dont l'accès est interdit aux troupeaux; 2° boiser cette zone par des plantations appropriées au sol et au climat, ou tout au moins y favoriser la végétation herbacée; 3° planter des arbustes ou des broussailles à racines filamenteuses sur les berges vives, dont l'éboulement est sans cesse à craindre; 4° construire enfin des barrages en pierres ou en fascines en travers de tous les ravins, de façon à entraver le cours de l'eau et l'obliger à déposer les débris dont elle est chargée. Ces diverses opérations, simples au fond et même peu coûteuses, devaient rencontrer cependant une vive résistance de la part des plus intéressés, des habitans de la montagne, qui de mémoire d'homme usaient et abusaient de leurs pâturages, et ne se résignaient pas de bonne grâce à en faire le sacrifice. Exclure les troupeaux d'une partie de leurs terrains, c'était en effet leur enlever une partie de leurs revenus; encore moins au-

raient-ils consenti à faire les frais des autres travaux de défense. Après bien des discussions et des hésitations, il fut démontré que l'initiative locale était impuissante, et que le concours de l'état était nécessaire. Ce fut alors qu'intervint la loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement des montagnes.

Il existait déjà, dans l'arsenal des lois antérieures, quantité de mesures exceptionnelles édictées avec l'intention de faire obstacle au déboisement de la propriété forestière; mais, outre que ces mesures restrictives avaient pour but d'empêcher le défrichement plutôt que de favoriser le reboisement des cantons défrichés mal à propos, elles avaient encore l'inconvénient de ne pas faire la distinction qu'il convient entre les forêts des plaines et celles des pays montagneux. Antérieurement à 1860, on ne peut citer qu'une seule grande opération de reboisement entreprise dans un dessein d'utilité publique : c'est la plantation des dunes de Gascogne, par laquelle Brémontier, ancien ingénieur de la généralité de Bordeaux, s'est illustré. En 1845, sur la demande de la plupart des conseils-généraux, un projet de loi avait été préparé qui avait pour but de soumettre au régime forestier tous les terrains sur lesquels l'utilité publique commandait de régénérer les bois ou les pâturages. Ce projet trop radical n'avait pas eu de suite. C'eût été sans contredit s'engager dans des dépenses illimitées et porter une grave atteinte aux droits de la propriété privée.

La loi du 28 juillet 1860 eut une bien moindre portée. Elle ne déclare le reboisement obligatoire que sur les terrains en pente et dans le cas seulement où l'état du sol est un danger pour les terrains extérieurs. Encore dans ce cas soumet-elle la déclaration d'utilité publique à des formalités d'enquête et d'informations qui sauvegardent l'intérêt des propriétaires. Elle ne permet d'atteindre en une année que le vingtième du territoire d'une commune, ce qui garantit les habitans des montagnes contre l'expropriation en masse de leurs pâturages. Au surplus, en mettant la plus forte partie des dépenses à la charge de l'état, le législateur limitait de très près l'intervention de l'administration forestière. On évaluait alors à plus de 1,100,000 hectares la superficie susceptible d'être reboisée, et on affectait à ces travaux une subvention de 10 millions de francs à dépenser en dix ans. Comme on estimait la dépense du reboisement à 180 francs par hectare, il était évident que les opérations ne pouvaient porter en moyenne que sur 8,000 hectares par an. Seulement il était bien entendu que les premiers travaux de reboisement devaient être entrepris dans les cantons victimes des ravages des torrens, où le remède devait être le plus efficace en même temps que le danger du *statu quo* y était le plus grave.

Néanmoins la loi sur le reboisement des montagnes, réduite à ces proportions modestes, fut encore mal accueillie par les populations pastorales qu'elle avait l'intention de sauvegarder. Les montagnards n'apercevaient que le résultat immédiat, la mise en réserve des communaux, et prétendaient que leurs troupeaux périraient tous en attendant les herbages sous bois qu'on leur promettait dans vingt ans. Habités aux maigres ressources de la dépaissance et trop pauvres pour s'en passer, ils se voyaient en expectative privés du domaine dont ils avaient toujours joui. Ils avaient en effet quelque raison de s'effrayer, puisqu'on ne leur parlait que de transformer ces pâtures en forêts, et, avec l'exagération à laquelle le paysan qui se voit menacé dans son bien se laisse volontiers aller, ils comparaient les agens forestiers à « des ogres prêts à dévorer les troupeaux et les pâtures. » Il y avait du bien-fondé dans cette opposition. La plantation des friches était le plus souvent inutile, et, si l'on y eût insisté, la mesure eût profité aux communes situées dans les vallées au détriment de celles dont le territoire était sur les hauteurs. L'administration forestière eut la sagesse de le reconnaître. En 1864, elle provoqua le vote d'une nouvelle loi qui substituait le gazonnement au reboisement dans tous les cas où la végétation arborescente était une précaution superflue. L'érosion du sol par les torrens n'a pas été toujours la conséquence d'un déboisement intempestif; en beaucoup d'endroits, le mal n'a d'autre cause que l'abus de la dépaissance, la destruction des herbages par la dent vorace du mouton et de la chèvre. Dans ce cas, il est inutile de faire venir des arbres ou même des arbustes; il suffit d'herbages qui raffermissent le terrain, à la condition qu'on ne permette pas aux troupeaux de les tondre jusqu'à la racine. Sur les pentes que les eaux n'ont pas encore entamées, la moindre broussaille, une simple touffe d'herbe, retarde l'écoulement des eaux pluviales, les divise, conserve la fraîcheur du sol au profit de la végétation elle-même, et retient les cailloux prêts à s'ébouler. Le résultat est atteint sans que le paysan soit privé de la vaine pâture, qui est quelquefois son unique gagne-pain.

Ainsi l'œuvre de régénération des montagnes consiste dans le gazonnement des parties encore saines et dans le reboisement des terrains profondément attaqués par le torrent, indépendamment des barrages et autres moyens de défense par lesquels on retarde l'écoulement des eaux. Les forêts constituent ainsi de vastes abris qui, dans la région moyenne, protègent les pâturages, et dans le haut préviennent la formation des avalanches. Le paysan reçoit une double satisfaction, puisqu'on remet en bon état les terres de parcours de ses troupeaux, et qu'on lui promet en même temps à courte

échéance le bois dont il a besoin pour les usages journaliers de la vie.

A l'aide de ces deux lois fécondes sur le reboisement et le regazonnement des montagnes, l'administration forestière a obtenu en peu de temps de merveilleux résultats. En dix ans, de 1860 à 1870, malgré les hésitations et les incertitudes du début, 95,000 hectares de terrains en pente furent régénérés. Le département des Hautes-Alpes, si maltraité jusqu'alors par les eaux sauvages, eut la plus belle part de ces travaux. Avec le temps, les préventions que les paysans montraient d'abord se sont évanouies. La mise en réserve des pâturages, que l'on repoussait dans le principe, même par la violence, est regardée maintenant comme le salut du pays, sauf par un petit nombre de mécontents qu'inspire trop évidemment l'intérêt personnel. Réglementer les pâturages, boiser les ravine-mens, voilà la préoccupation du pays. Le conseil-général des Hautes-Alpes en proclame avec enthousiasme l'utilité. Bien loin de rencontrer encore des résistances, les ingénieurs forestiers se sentent appuyés par l'opinion; MM. Séguinard et Costa de Bastelica, auxquels la direction de cette œuvre importante est confiée, reçoivent la sympathique expression de la reconnaissance publique. Peu à peu, dans la montagne, les hideux ravins qui rongeaient les cotéaux disparaissent sous la verdure; dans la plaine, les cônes de déjection se couvrent de belles récoltes et de plantations; le lit des torrens est fixé; les routes franchissent les plus mauvais passages sur des ponts que les crues n'enlèvent plus; les ruisseaux qui descendent à la rivière sont limpides au lieu d'être chargés de cailloux et de sédiments. Si cette transformation pouvait être poussée jusqu'à ses dernières limites, la Durance n'amènerait bientôt plus à Marseille que des eaux vives et pures en place de cet épais liquide que les filtres sont impuissans à clarifier. Pourtant tous les torrens ne sont pas susceptibles d'être éteints par ces ingénieux procédés. Il en est qui prennent naissance près des cimes de la montagne, à une telle hauteur que la végétation n'y saurait prospérer. Ceux-là sont incurables; ils continueront leurs ravages jusqu'à ce qu'ils aient entraîné tout le terrain meuble et mis à nu les roches primitives.

Il y a quelques années, surgirent, — on s'en souvient peut-être, — de longues controverses sur le rôle météorologique des forêts. Les uns soutenaient qu'elles attirent la pluie et la grêle, et d'autres qu'elles les éloignent. On discutait beaucoup sur la façon dont les arbres modifient l'évaporation et l'infiltration des eaux pluviales, sur les rapports entre les défrichemens et les inondations des grandes rivières. Ces problèmes sont encore bien obscurs, comme tout ce qui se rapporte à la science un peu vaine que l'on appelle la mé-

téorologie. Ce qui s'agitait dans ce débat était plus grave qu'une simple question scientifique; il s'agissait en effet de savoir si les forêts doivent être conservées avec soin ou sacrifiées à des cultures plus productives. Les partisans de la sylviculture s'appuieraient sans doute avec empressement aujourd'hui sur les beaux résultats que le reboisement a donnés dans les Alpes. N'est-ce pas en plantant ces montagnes chauves que l'on y ramène la richesse et la sécurité? Il serait inexact d'en tirer tout de suite des conséquences trop favorables aux forêts. Rien ne prouve après tout que la végétation arborescente influe sur le climat, ce qui serait le point important à établir. Dans les montagnes, les arbres jouent en quelque sorte un rôle mécanique, parce que leur feuillage donne de l'ombre à la terre et que leurs racines retiennent les eaux pluviales, que par suite ils modifient le régime des ruisseaux. A ce point de vue, les forêts des pays de montagne sont d'intérêt public; c'est la sauvegarde des vallées et des plaines situées en aval. On l'a vu, le modeste gazon des pâturages est un protecteur presque aussi efficace que les plus belles futaies. Forêts et herbages contribuent à la bonne répartition des eaux sur de vastes étendues de territoire, et, si l'on a l'imprudence de les laisser dépérir, le dommage s'en fait sentir au loin.

Est-il besoin de cet avertissement pour nous faire voir que toutes les parties du territoire national sont solidaires les unes des autres? On l'a peut-être trop oublié. On s'est laissé persuader insensiblement que les plaines aux belles récoltes, aux cultures intensives, méritent seules d'attirer l'attention, que les départemens très peuplés ont seuls droit aux chemins de fer, aux canaux, que les travaux publics dont le budget de l'état fait les frais doivent être réservés aux régions de la France qui en tirent le plus de profit, et si l'on consent à les distribuer d'une main avare aux contrées moins richement dotées par la nature, il semble que ce soit une aumône qu'on leur accorde. Cet égoïsme est un mauvais calcul; ce qui précède l'a suffisamment démontré.

Au moyen âge, les régions montagneuses de la France vécurent dans un état de tranquillité relative que des pays en apparence plus prospères pouvaient leur envier. On y était à l'abri des invasions, des conquêtes; l'âpreté du sol les protégeait contre les bandes armées qui se livraient au brigandage quand la paix leur faisait des loisirs. Les Cévennes et les Alpes ne connurent la guerre qu'aux époques d'intolérance religieuse. Les montagnards étaient en somme paisibles et heureux, car du monde extérieur ils ne voyaient rien qu'ils eussent raison d'envier. Un peu plus tard, lorsqu'ils se trouvèrent en relations plus intimes avec les habitans de la plaine, ils eurent leurs représentans dans les assemblées du Dauphiné, du

Languedoc, de la Guienne, où l'esprit local était encore puissant et vigoureux. On les connaissait, on leur venait en aide volontiers; mais, quand toutes les provinces de l'ancienne France se virent découpées en départemens de moindre étendue, et que la solution des moindres questions de clocher eut été transférée à Paris, ces pays pauvres et peu peuplés ne comptèrent plus dans le gouvernement qu'à proportion du faible chiffre d'impôt qu'ils payaient et du petit nombre de députés qu'ils envoyaient aux assemblées délibérantes. On les oublia, comme si la plus maigre portion du territoire pouvait être négligée sans que le reste en souffrit. C'est l'histoire des montagnes, c'est aussi l'histoire des contrées stériles telles que les Landes et la Sologne. Seulement pour celles-ci, que le progrès entourait de tous côtés, la réparation est venue plus tôt. On a compris enfin qu'un département du centre de la France n'est pas laissé à l'abandon sans que les départemens environnans en soient aussi victimes. Dans les Alpes, l'œuvre de la régénération n'a fait que commencer avec le reboisement des montagnes; il y faudrait bien d'autres travaux. Ces régions sévères où l'homme vit près des limites de la terre habitable et lutte contre tous les fléaux, gelée, sécheresse, pluie ou torrent, sont comme un édifice délabré qu'il faut reprendre en sous-œuvre, si l'on ne veut qu'il périsse en entier. La population l'abandonne, la richesse publique s'y amoindrit chaque année. Routes et chemins de fer, institutions de crédits et établissemens publics, tout y est à faire comme dans un pays neuf. C'est un pays à reconquérir, non sur l'ennemi, ce qui serait glorieux, mais sur la nature, ce qui est plus glorieux encore.

H. BLERZY.

UN

POÈTE AMÉRICAIN

WALT WHITMAN.

Muscle and pluck for ever!

« N'avez-vous pas, disait dernièrement un critique anglais, n'avez-vous pas entendu parler de la musique de l'avenir? n'avez-vous pas entendu la musique elle-même? Ce n'est plus une chose promise, c'est un fait accompli, du moins les fondations seules sont déjà proclamées par certains prophètes supérieures aux plus hauts sommets qu'aient atteints ces talens médiocres du passé : Mozart, Haendel, Beethoven! Il en est de même de la poésie de l'avenir : ses chants sont annoncés, et le premier chanteur se tient là parmi nous. A la vérité il n'est que le précurseur d'une longue série de poètes futurs, mais ceux-ci marcheront sur ses pas, comme Virgile sur ceux d'Homère, Dante sur ceux de Virgile, Milton sur ceux de Dante, et ainsi de suite, l'héritage sacré se transmettant de main en main... Le vieux monde est fini, mais Apollon a choisi les États-Unis pour refuge, et la pauvre petite fontaine d'Hippocrène vient d'être remplacée par les flots bruyans de l'intarissable Mississipi, l'Hélicon et le Parnasse ont abdicqué en faveur des Alleghanys et du soleil levant. » Le poète de l'avenir dont M. Austin annonce ainsi l'apparition avec une ironie attristée n'est point connu en France; jusqu'en 1867, il ne l'était en Angleterre que par les sévères critiques de quelques journaux, échos fidèles d'une bonne partie de la presse américaine, et les citations produites à l'appui

eussent justifié des attaques plus véhémentes encore. On parlait avec stupeur d'un poète dont les vers ne présentaient pas trace de rime, sauf dans un petit nombre de cas où la rime survenait comme par hasard; on parlait avec dégoût d'un prétendu novateur qui exprimait en termes confus, incorrects, grossiers, les paradoxes les plus extravagans que puissent inspirer l'esprit de révolte et le matérialisme; à ce nom de Walt Whitman s'attachaient à la fois le scandale et le ridicule.

Un article de M. Rossetti, celui-là même qui devait plus tard publier une édition anglaise considérablement expurgée de l'œuvre extraordinaire qu'on ne pouvait juger alors que par ses mauvais côtés, une étude qui parut dans *the Chronicle*, donna le premier signal du revirement auquel l'influence d'Emerson, l'illustre champion du principe absolu de l'indépendance personnelle, ne fut pas, dit-on, étrangère. A sa suite, d'autres admirateurs éminens se déclarèrent, et par eux Whitman fut jugé le vrai poète de son temps, un hardi pionnier, incapable de compromis avec les formes anciennes, mais digne de se frayer des voies appropriées aux besoins nouveaux des sociétés démocratiques : c'était le fondateur de la poésie américaine, c'était un législateur méconnu, c'était l'annonciateur des *avatars* suprêmes de la démocratie, — et, l'enthousiasme grandissant toujours, — c'était la démocratie en personne; il donnait l'idée de quelque chose de surhumain; c'était une des grandes forces de notre temps! Le président Lincoln résuma les éloges en prononçant l'arrêt définitif : c'est un homme. — Tout au plus admettait-on qu'il eût quelques défauts résultant de sa force et de son originalité mêmes, d'abord celui de parler crûment de choses brutales, de braver l'honnêteté dans ses expressions toujours, et parfois dans ses théories. On lui reprochait aussi, comme à Shakspeare, l'usage de locutions impropres, de vulgarités incompatibles avec le style élevé, puis un néologisme bizarre, composé d'emprunts plus ou moins défigurés faits aux différentes langues, enfin et surtout l'orgueil poussé jusqu'au délire, la glorification incessante du moi. Il l'a dit lui-même :

« Petit est le thème de l'hymne qui suit et cependant le plus grand de tous, — *soi-même*, cette merveille, une simple personne isolée. »

Soi-même et en masse, l'égoïsme et la démocratie, voilà les sujets favoris des chants de Whitman; à ce titre, ils sont essentiellement modernes. Certes aucun écrivain européen, poète ni prosateur, n'est tombé dans les excès d'énergique mauvais goût que voudraient inaugurer sur les ruines de l'idéal Walt Whitman et ses sectaires;

mais enfin il existe malheureusement chez nous, depuis quelques années, une tendance marquée vers ce réalisme qui est le contraire du naturel et de la vérité, une disposition à confondre les muscles avec le génie. On a trop oublié l'appréciation exquise de Joubert. « Où il n'y a point de délicatesse, il n'y a point de littérature. Un écrit où ne se rencontrent que la force et un certain feu sans éclat n'annonce que le caractère. On en fait de pareils, si l'on a des nerfs, de la bile, du sang et de la fierté. » A ces chercheurs fantaisistes, à ces révélateurs excentriques, ennemis de l'ordre et de la méthode, qui écrivent à la force du poignet et ne craignent pas de fouiller les élémens les moins purs, les plus malsaines profondeurs de la nature humaine, il peut être utile de faire connaître Walt Whitman. Quelques-uns reculeront sans doute effrayés devant les monstruosité auxquelles conduisent leurs propres principes poussés aux extrêmes limites par un maître du genre; les incorrigibles éprouveront du moins ce découragement que donne le sentiment de l'infériorité, ils désespéreront d'atteindre à cette intensité de vie animale, à cette *poignance*, comme disent les *Fankees* admirateurs de Whitman, à ces fureurs d'iconoclaste en présence du convenu, à cette puissance de tempérament titanique, dont M. Victor Hugo dans ses audaces les moins excusables et M. Baudelaire dans ses plus vénéneuses compositions ne se sont approchés que de loin.

Walt Whitman (Walt est l'abréviation de Walter) est né au village de West-Hills, Long-Island, dans l'état de New-York, le 31 mai 1819. Sa famille paternelle est d'origine anglaise; sa mère, Louisa van Velsor, était de race hollandaise. Ses parens appartenaient tous deux à la secte du quaker Elias Hicks, qui professe le déisme pur. Ils eurent de nombreux enfans, dont chacun fut obligé de gagner sa vie. Walt, placé à l'école dans un faubourg de New-York, commença dès l'âge de treize ans le métier d'imprimeur; il devint plus tard instituteur de campagne, et se mit à écrire, tout en se livrant aux entraînemens d'une jeunesse fougueuse, au plaisir des voyages, et en revenant parfois aux humbles travaux de charpentier et de maître maçon, qui avaient été ceux de son père. Ses premiers essais littéraires, publiés dans la *Democratic Review*, remontent à 1841; ils passèrent inaperçus, étant fort médiocres. Son premier poème, *l'Argent du sang*, fut une dénonciation de la loi contre les esclaves fugitifs; mais en 1855 seulement le recueil intitulé *Brins d'herbe* (*Leaves of Grass*) commença en réalité sa réputation.

Le mépris qu'il éprouvait pour le sentimentalisme élégant que les poètes de l'école de Tennyson ont mis en honneur, et qui pour lui n'était qu'un verbiage plus ou moins musical, résultat d'une vie de mollesse et d'énervement, — la haine de ce genre de littérature

dont l'origine selon lui est féodale, d'une certaine distinction convenue, de ce qu'il appelle les façons de la haute vie de bas-étage, — l'ambition enfin de créer une poésie américaine proprement dite, en rapport avec l'immensité territoriale et la grandeur des destinées du Nouveau-Monde, lui inspirèrent cette œuvre, qui eut un succès prodigieux en même temps qu'elle suscita de formidables orages. Emerson n'a pas craint de désigner *Leaves of Grass* comme le morceau le plus extraordinaire de sagesse et d'esprit qu'eût encore produit l'Amérique ! Sans doute la forme en est souvent négligée ou même baroque. Si vous êtes imbu de vieux préjugés contre les poèmes en prose, si vous tenez compte des lois de la versification, gardez-vous de lire ce qu'on a comparé avec trop d'indulgence à la poésie de la Bible et à la prose rythmée de Platon. L'auteur déclare du reste rompre avec tous les précédents ; *Aujourd'hui*, voilà l'épreuve qui doit tenter le poète ! A quoi bon remonter dans la nuit des générations lointaines ? L'homme naturel, tel est son héros ; les États-Unis sont en eux-mêmes le plus grand de tous les poèmes. Walt Whitman enterre le passé : il chante l'avenir, l'Amérique et la liberté ; qu'on n'attende de lui rien de frivole ni de féminin. Il se pique avant tout d'une herculéenne virilité.

« Je ne suis pas un délicat *dolce affettuoso*, moi ! — barbu, brûlé par le soleil, le cou bruni, le ton austère, j'arrive... »

Dans un de ses chants patriotiques, *le Départ de Paumanok*, après nous avoir appris qu'il a quitté Paumanok à la forme de poisson (1), Paumanok, où il est né, où l'a élevé une mère parfaite, pour errer par maint pays, lui, l'amant des pavés populeux, tour à tour habitant de Mannahatta, cité maritime, ou des savanes du sud, soldat campé le sac au dos, le fusil au bras, ou mineur de Californie, nourri dans les bois de Dakotah de la chair des animaux sauvages et des eaux vives de la source, etc. (il y en a très long ainsi, le poète se complait dans ces énumérations interminables), — après avoir fui les foules, salué, libre et heureux, le Missouri rapide, le puissant Niagara, vu paître les buffles dans les plaines immenses, ... après avoir surpris les secrets de la terre et des rochers, des fleurs éphémères, des brillantes étoiles, de la pluie et des neiges, étudié le chant du faucon des montagnes, que sais-je encore ? Walt Whitman s'écrie :

(1) Paumanok est le nom que les indigènes donnent à Long-Island, qui offre en effet sur la carte la figure d'un poisson.

« Je pars pour un monde nouveau... — Voilà donc la vie! voilà ce qui est venu à la surface après de si laborieux enfantemens et tant de convulsions! — Tout est si curieux, si réel! — Sous mes pieds, le sol divin, — sur ma tête, le soleil! — Regardez-bien, le globe tourne, — et avec lui les continens ancêtres groupés ensemble, — les continens présens et futurs, au nord, au sud, avec l'isthme entre eux. — Voyez les vastes espaces sans routes frayées; — comme en un rêve, ils changent, ils se remplissent! — Des masses sans nombre débouchent sur eux, les couvrent, — et les voilà portant les peuples, les arts, les institutions les plus avancées que l'on connaisse. — Regardez-bien! A travers le temps, — j'entrevois un auditoire incalculable; — d'un pas ferme et régulier, ils s'avancent, ils ne s'arrêtent jamais, — cortéges d'hommes, d'Américains, plus de cent millions! — Une génération joue son rôle et passe, — une autre génération s'acquitte du sien et passe à la suite, — le visage tourné vers moi, de côté ou en arrière, — les yeux fixés sur moi rétrospectivement! — Américains, conquérans, l'humanité marche : en avant! — Le siècle marche! Liberté! — Masses, à vous le programme de mes chants! »

Et le programme se déroule : chants des prairies, chants du Mississipi, chants de l'Ohio, de l'Indiana, de l'Illinois, de l'Iowa, du Wisconsin... Walt Whitman ne discute pas l'œuvre des philosophes, des poètes, des prêtres, des martyrs, des artistes, des inventeurs qui l'ont précédé, il ne nie pas la grandeur passée des nations abaissées où éteintes; mais les ruines auxquelles il rend hommage une fois pour toutes ne sont point ce qui l'occupe, son jour est venu, à *lui*.

« J'ai fait dans l'Alabama ma promenade matinale, — j'ai vu la femelle de l'oiseau-moqueur sur son nid, parmi les ronces, couvrir ses œufs; — j'ai vu le mâle aussi, — je me suis arrêté pour l'entendre tout près de là, gonflant sa gorge et chantant joyeusement, — et, tandis que j'écoutais, il me vint à l'esprit que ceux pour lesquels il chantait n'étaient pas ici, — qu'il ne chantait ni pour sa compagne seulement, ni pour lui-même, ni pour l'écho, — mais pour quelqu'un d'inconnu, d'invisible, d'attendu, — pour le dépôt transmis, pour le don mystérieux, pour ceux qui sont encore à naître.

« Démocratie! — aujourd'hui près de vous un gosier se gonfle et chante joyeusement, — ma femme! — pour la couvée qui sortira de nous deux... — pour ceux d'à présent et pour ceux à venir. — Dans la triomphante allégresse que j'éprouve d'être prêt à les recevoir, — je sonnerai les fanfares les plus fières et les plus fortes qu'on ait encore entendues sur la terre. — J'entonnerai les chants de la passion à la-

quelle il faut céder, — des chants pour vous, transgresseurs de la loi, car je vous regarde avec des yeux de frère, et vous êtes pour moi autant que les autres. — Je ferai le vrai poème des richesses, — richesses du corps et de l'esprit... — Je répandrai à longs flots l'égotisme et le célébrerai comme la base de toutes choses, — je suis le barde de la personnalité, — je prouverai que le mâle et la femelle sont égaux, — et qu'il n'y a pas plus d'imperfection dans le présent qu'il ne peut y en avoir dans l'avenir; — je prouverai que, quoi qu'il advienne, à qui que ce soit, on peut tirer de tout accident des résultats magnifiques, — je montrerai que rien ne peut nous arriver de plus beau que la mort! — Je ne ferai pas de poème sur les parties, — j'écrirai des pages, des poèmes grands et petits, des chansons, des proverbes, des pensées sur l'ensemble, — et je ne chanterai pas un jour en particulier, mais tous les jours, — et il n'y aura pas une de mes œuvres, ni la moindre partie de mes œuvres, qui ne traite de l'âme, — parce qu'ayant considéré tous les objets de l'univers, j'ai trouvé qu'il n'y en avait pas un qui dans sa moindre parcelle ne fût en relation avec l'âme. »

M. Walt Whitman comprend que nous puissions être curieux de savoir ce qu'il appelle l'âme. Il procède donc à l'expliquer.

« Quelqu'un demandait-il à voir l'âme? — Mais voyez votre propre forme et votre physionomie, les personnes, les substances, les bêtes, les arbres, les rivières impétueuses, les rochers et les sables. — Tous ont leur part de joies spirituelles, qui leur échappent ensuite. — Comment le vrai corps mourrait-il et serait-il enseveli?

« Votre vrai corps, le vrai corps de tout homme ou de toute femme, — échappera aux mains des fossoyeurs et passera dans les sphères qui lui sont propres, — emportant avec lui tout ce dont il s'est augmenté, du moment de la naissance à celui de la mort.

« Le corps renferme l'esprit, et il est l'esprit, l'affaire essentielle; il renferme et il est l'âme; — qui que tu sois, combien superbe et divin est ton corps en sa moindre partie! »

Sans que nous ayons besoin d'en citer davantage, il est clair qu'en philosophie Walt Whitman professe le naturalisme, poussé même jusqu'au panthéisme. M. Rossetti, son séide en Angleterre, fait très sérieusement remarquer que les doctrines de celui qui partage à ses yeux avec Colomb et Washington la gloire d'être le patron de l'Amérique se rapprochent d'une révélation de Swedenborg, qui nous représente l'ensemble du ciel sous la forme d'un homme et les diverses sociétés célestes sous la forme des diverses parties de l'homme; mais c'est faire trop d'honneur à Walt Whitman que

de le comparer au théosophe scandinave, qui distinguait du moins, en ses hallucinations, le monde matériel du monde spirituel. Pour le poète de l'avenir au contraire, tout est matière, à moins que vous n'admettiez avec lui que la matière est esprit :

« O mon corps! — je crois que vos parties se tiendront debout et puis tomberont avec les parties de mon âme, — tête, cou, cheveux, oreilles, — nez, narines et ce qui les sépare, joues, tempes, front, menton, gorge, etc... (Nous n'oserions le suivre dans l'évocation des différentes parties de ce corps, qui est pour lui chose sacrée.) — Je dis que vous êtes non pas seulement parties et poèmes du corps, mais de l'âme! — Je dis que vous êtes l'âme! »

Après cela, il paraît difficile de nier, comme l'ont fait quelques-uns de ses amis, que Whitman soit matérialiste. Il est vrai qu'il parle souvent et emphatiquement de religion, mais d'une religion qu'il a créée :

« Je dis qu'aucun homme n'a été encore assez dévot de moitié, — que nul n'a encore adoré comme il faut, — que nul n'a commencé à comprendre combien divin il était lui-même, combien sûr est l'avenir, — je dis que la grandeur réelle et permanente de ce pays doit être sa religion, — autrement qu'il n'y a point de grandeur réelle ni permanente, — point de caractère, point de vie digne de ce nom, — pas de patrie, pas d'homme ni de femme sans religion! »

Mais en même temps Walt Whitman nous apprend qu'il est divin en dedans et au dehors, que, s'il adore quelque chose, ce sera de préférence ce qui émane de son corps, et que certaine odeur naturelle est un arôme au-dessus d'aucune prière. Ceci osé, on ne peut être surpris que le poète de la matière ne s'arrête pas en si beau chemin. Non-seulement il aura signalé l'âme dans tout ce qui est du domaine de la physiologie, mais il la découvrira en bien d'autres choses grossières. L'étal du boucher, le couteau du tueur de porcs, la cuve du brasseur, le croc de l'arrimeur, les outils du carrossier, du distillateur, du photographe, les travaux qui se font dans les houillères et dans les mines, le télégraphe, l'omnibus, la locomotive, les rails du chemin de fer, tout ce qui concourt à la vie matérielle, qui n'est autre, reprenez-le bien, que la vie spirituelle, reçoit son hommage.

Ce qui nous paraît aussi bizarre pour le moins que la philosophie et que la religion de M. Whitman, c'est sa morale. Il n'admet pas le mal, ou plutôt il juge que le mal et le bien se valent, puisque tous deux existent; il prend l'homme comme il est et soutient

que rien ne peut être mieux que ce qui est : si les appétits grossiers jouent un grand rôle, ce doit être la condition nécessaire des choses, et nous devons l'accepter. Pourquoi donc ce qui se voit, ce que nous savons, ce qui est nécessaire, par conséquent juste, ne serait-il pas proclamé dans ses vers? Appuyé sur de pareils sophismes, il n'y a point d'indécence qui le fasse reculer; la langue française se refuserait à la traduction de certains morceaux érotiques. M. Walt Whitman n'admettant pas de différence entre l'homme et la femme, ni même entre la laideur et la beauté, ne peut employer le mot d'amour dans le sens ordinaire; ce mot, il le prononce sans cesse, mais en l'appliquant indistinctement à tous les êtres : l'amour, en dehors d'une fraternité universelle, n'est pour lui que le plaisir physique exprimé avec la crudité qui lui est propre. Aussi est-il pénible de l'entendre parler de la femme considérée autrement que comme mère et citoyenne. Le seul hommage, presque respectueux et très éloquent d'ailleurs, qu'il lui rende dans toute son œuvre, a pour cadre, le croirait-on, la morgue, et il s'agit d'une prostituée. En somme, une prostituée vaut-elle moins qu'une vierge?

« Bon ou mauvais, peu m'importe, j'aime tout, je ne condamne rien; — pour moi, les accusés ne sont en aucune façon pires que ceux qu'on n'accuse pas, et en aucune façon pires que moi-même; — pour moi, tout juge ou juré est aussi criminel que les criminels, et tout homme de bonne réputation également, et le président aussi! — *Omnes! omnes!* Je suis mauvais autant que bon; il en est de même pour ma nation, — et je dis qu'au fait le mal n'existe pas! »

Ailleurs il ajoute :

« Je respecte l'Assyrie, la Chine, la Teutonie et les Hébreux, — j'adopte toutes les théories, tous les mythes, dieux et demi-dieux, — je crois que les vieilles traditions, bibles et généalogies, sont vraies sans exception; — j'affirme qu'Aujourd'hui et que l'Amérique ne peuvent être meilleurs qu'ils ne sont. »

Une des prétentions de Walt Whitman est non-seulement de représenter un citoyen de l'univers, comme il nous le fait entendre en déclarant qu'il est un vrai Parisien, un habitant de Vienne, de Pétersbourg, de Londres (tant de villes sont énumérées dans son hymne *Salut au monde* qu'on croirait lire une leçon de géographie ancienne et moderne), mais encore de contenir en lui-même l'univers tout entier.

« Au dedans de moi, la latitude s'élargit, la longitude s'allonge, —

...au dedans de moi sont les zones, les mers, les cataractes, les plantes, les volcans, les groupes de la Malaisie, de la Polynésie et des grandes îles des Indes occidentales... »

Arrêtons-nous, le livre nous tombe des mains, la limite de l'absurde est dépassée; nous ne saurions suivre les divagations de l'ivresse ou de la folie. Est-ce bien la même bouche qui jette à l'Irlande tombée ces paroles d'éloquente consolation?

— « Un mot, vieille mère! — Relève-toi de la terre glacée où tu t'affaisses, le front entre tes genoux, — ne te voile plus de tes cheveux blancs en désordre, — car, sache-le, celui que tu pleures n'est pas dans ce tombeau, — c'est une illusion : l'héritier, le fils que tu aimes n'est pas vraiment mort; — le seigneur n'est pas mort, il est ressuscité jeune et vigoureux dans un autre pays. — Tandis que tu pleurais auprès de ta harpe brisée, de ta harpe royale réduite au silence, auprès de cette tombe, — celui que tu pleurais était transporté bien loin, — les vents favorables le poussaient sur la mer, — et maintenant, avec un sang rajeuni dans les veines, — il prospère au sein d'une nouvelle patrie. »

Nous avons essayé d'indiquer par la traduction de quelle façon irrégulière et capricieuse Walt Whitman scande ses prétendus vers; ce que nous ne saurions rendre, c'est son mépris absolu de la grammaire. L'anglais, qu'il célèbre emphatiquement comme la langue du progrès, de la foi, de la liberté, de la justice, de l'égalité, de l'estime de soi, du sens commun, de la prudence, de la révolution, du courage, et qui, selon lui, exprime presque l'inexprimable, l'anglais devient sous sa plume un jargon barbare souvent incompréhensible. Encore si ses *Chants démocratiques* ne péchaient que par la forme; mais le fond est plus détestable encore. L'an 1793 par exemple lui a inspiré un appel à la révolution, douloureux à lire après les derniers événemens, dont il semble avoir été le sombre prophète.

« Je marchais sur le rivage de notre mer orientale, — lorsque j'entendis au-dessus des vagues une petite voix, — je vis le divin enfant qui s'éveillait avec des vagissemens tristes, parmi le fracas du canon, des imprécations, des cris et des palais croulans.

« Le spectacle des ruisseaux de sang ne me fit pas défaillir, — ni celui des charges de cadavres qu'emportaient les tombereaux, — j'assistai sans désespoir aux battues de la mort, — j'entendis sans frémir les fusillades redoublées; — pâle, silencieux, sévère, que pouvais-je dire contre ces représailles longuement accumulées? — Aurais-je pu souhaiter que l'humanité fût différente, que les peuples fussent faits de

bois et de pierre? — ou qu'il n'y eût pas de justice dans la destinée ni le temps?

« Je signale ce salut par-delà les mers, — et je ne renie pas cette naissance sanglante, ce terrible baptême rouge, — mais je me rappelle la petite voix que j'entendis gémir, et j'attendrai avec une confiance parfaite aussi longtemps qu'il le faudra.

« J'envoie ces paroles à Paris avec mon amour; — je sais qu'elles y seront comprises, — car je devine qu'il y a encore de la musique latente en France, de la musique par torrens;... — j'entends déjà le bruit des instrumens;... il noiera bientôt tout ce qui voudrait l'interrompre. — O! je crois que le vent de l'est m'apporte une marche triomphante et libre, — elle arrive jusqu'ici, m'enivre de folie joyeuse!... »

Lorsque Whitman nous montre les esclaves s'élançant de leur lit de haillons et de cendres pour sauter éperdus, presque effrayés d'eux-mêmes, à la gorge des rois, il égale parfois l'auteur des *Châtiments* et celui de la *Curée*, quitte à redescendre vite au niveau de l'auteur des *Réfractaires*.

« Vous qui faites métier de corrompre les peuples, imposteurs, écoutez! — Ce n'est pas pour des meurtres, des crimes, des infamies sans nombre, — pour ces vols de cour sous leurs formes multiples, qui extorquent à la simplicité du pauvre un maigre salaire trop gagné, — ce n'est pas pour tant de sermens prêtés par des lèvres royales, et qui ont abouti à des parjures moqueurs, — ce n'est pour rien de cela qu'éclate leur vengeance et que tombe la tête des nobles. — Longtemps le peuple n'a répondu que par le dédain à la férocité des rois.

« Mais sa douceur même a engendré la destruction, et les souverains d'abord inquiets sont revenus, — chacun en grande pompe avec sa suite, bourreau, prêtre, collecteur d'impôts, soldat, homme de loi, seigneur, géôlier et sycophante.

« Derrière eux cependant un spectre rampe et se dissimule, — vague comme la nuit, drapé tout entier, tête et corps, dans d'interminables plis d'étoffe rouge; — personne ne voit sa face ni ses yeux,... — de sa robe seulement, de sa robe rouge retroussée par le bas, — sort, comme la tête d'un serpent, un doigt crochu haut levé.

« Pendant ce temps, les cadavres gisent dans leurs fosses fraîches, cadavres sanglans de jeunes hommes, — la corde du gibet pend lourdement, les balles des princes volent en sifflant, les créatures du pouvoir rient tout haut, — et toutes ces choses portent leurs fruits, et elles sont bonnes,

« Car ces corps de jeunes gens, — ces cadavres suspendus aux gibets, ces cœurs percés par le plomb noir, — tout froids, tout inanimés qu'ils paraissent, vivent ailleurs d'une immortelle vitalité.

« Ils vivent en d'autres jeunes gens, ô rois! Ils vivent dans leurs frères prêts à vous défier, — ils ont été purifiés par la mort, ils ont été enseignés, exaltés. — Pas une des tombes où gisent les victimes de la liberté ne manque de produire des graines, qui à leur tour en produiront d'autres, — que le vent emporte et resème, que les pluies et les neiges nourrissent. — Il n'est point un esprit délivré de son corps par le glaive des tyrans — qui ne marche invisible sur la terre, murmurant tout bas des conseils et des recommandations.

« Liberté, que d'autres désespèrent de toi, je ne désespérerai jamais! — La maison est-elle close? le maître parti? — N'importe, tiens-toi prête! ne te lasse pas de veiller. — Il reviendra bientôt;... ses messagers approchent... »

Ce chant, quelque violent qu'il paraisse, est encore modéré, si nous le comparons à celui que Whitman adresse au révolté vaincu, homme ou femme, et qui se termine ainsi :

« Courage donc, révolté! courage, révoltée! — Jusqu'à ce que tout cesse, tu ne dois pas t'arrêter..... Ne trouvions-nous pas que la victoire était belle? — Elle l'est en effet, — mais quand la destinée le veut, la défaite peut être belle aussi, et aussi la mort!... »

On ne peut nier qu'il y ait là une certaine grandeur et beaucoup de passion. Walt Whitman nous fait l'effet du sinistre oiseau de mer, auquel lui-même s'est comparé, ses grandes ailes sombres ouvertes sur l'océan qui le sépare de l'ancien monde, et jetant au milieu des tempêtes les cris de haine rauques et stridens dont par malheur l'écho a retenti chez nous.

Si l'on doit juger sévèrement le poète, il faut pourtant rendre justice à l'homme. Il est malgré ses bizarreries estimé, aimé de tous ceux qui le connaissent. M. Conway, qui lui rendit visite peu après la publication de son livre, a raconté cette entrevue de manière à nous faire douter que Walt Whitman eût l'esprit parfaitement sain. Ce serait pour lui la meilleure excuse. M. Conway le trouva par une chaleur écrasante couché sur le dos, le visage tourné vers le soleil, qui brillait comme il ne peut briller que sur les sables de Long-Island. Ses vêtemens gris, sa chemise bleuâtre, ses cheveux gris de fer, son visage bronzé, son cou nu, se confondaient par la couleur avec le sol. On aurait pu le prendre en passant pour un accident du terrain. M. Conway s'approcha de lui, se nomma, dit qu'il le cherchait, et demanda en même temps s'il ne trouvait pas le soleil bien chaud. — Point chaud du tout! — fut la brève réponse. Il convint ensuite que c'était là son attitude de prédilection pour

composer. Les deux hommes gagnèrent la maison de Whitman, et ce dernier introduisit son hôte dans une petite chambre de quinze pieds carrés environ, dont l'unique fenêtre donnait sur les solitudes arides de l'île; une couchette, une table de toilette surmontée d'un petit miroir, une autre table en bois de sapin portant une écritoire et du papier, avec cette inscription : *fais l'ouvrage*, suspendue de manière que le poète l'eût toujours sous les yeux, deux vieilles gravures enfin représentant Bacchus et Silène, tel était l'ameublement de cette cellule. M. Conway n'y vit pas un livre, mais Whitman lui avoua qu'il lisait souvent la Bible, Homère et Shakspeare. A l'une, il a emprunté en effet un certain tour apocalyptique, à l'autre d'interminables dénombrements, au troisième le dédain de ce qui est correct et ordonné; mais de ses chefs-d'œuvre favoris il a fait un ragoût si sauvage qu'on aurait peine à distinguer les ingrédients qui ont pu entrer dans la composition. Il étudiait les maîtres qu'il s'était donnés, tantôt sur le faite d'un omnibus, tantôt sur un banc de sable, alors absolument désert, qu'on appelle l'île Coney. Peu de gens venaient troubler sa retraite; il n'aimait communiquer qu'avec les classes inférieures de la société. Il avait le dégoût de l'industrie, l'insouciance de la pauvreté, ayant découvert, disait-il, qu'il pouvait vivre magnifiquement de pain et d'eau; cependant il n'était pas indifférent au plaisir d'entendre de bonne musique, surtout celle d'opéra. Taciturne et silencieux, il ne souriait guère, bien qu'il ne fût rien moins que mélancolique et qu'il ignorât le découragement, étant fort insensible à la critique, qu'elle fût amère ou flatteuse. Nous avons vu un portrait de lui qui donne l'idée d'un homme singulièrement vigoureux, d'une santé florissante : le front est beau, sous un chapeau de feutre mou, les traits assez réguliers encadrés de beaucoup de barbe touffue; la tête petite repose sur un cou d'athlète qu'une sorte de vareuse laisse découvert. On prétend que ses yeux bleus exercent une influence magnétique. Au bas est la signature *Walt Whitman*, d'une fort laide écriture, inégale et nerveuse.

Lorsqu'éclata la grande guerre civile, son attachement enthousiaste à l'Union et ses sentimens anti-esclavagistes devaient lui faire embrasser avec feu la cause du nord. Il se consacra en 1862 au service des blessés, montra le plus admirable dévouement, tantôt sur le champ de bataille, tantôt dans les hôpitaux, et les soldats du sud eurent autant à se louer de lui que leurs adversaires. Une fièvre qu'il prit en soignant un cas de gangrène le conduisit aux portes du tombeau sans abattre le zèle de sa charité. A peine guéri, il se remit à l'œuvre. Cette belle conduite fut récompensée par une place au ministère de l'intérieur, qui lui fut retirée aussitôt que le mi-

nistre apprit qu'il avait sous ses ordres l'auteur des *Brins d'herbe*. On lui accorda depuis un dédommagement. Le président Lincoln faisait grand cas de lui, et en retour il considérait le président comme le caractère politique le plus noble et le plus pur de son temps; il lui consacra une hymne funèbre dans laquelle éclatent certaines beautés au milieu de ses rapsodies ordinaires.

La guerre a été une source abondante d'inspirations pour Whitman. On lui doit les *Roulemens de tambour* (*Drum taps*), palpitans d'émotion, de patriotisme et de cet amour de l'humanité qui mêle des larmes aux joies de la victoire :

« Année 1861, année en armes, année de lutte, — point de rimes gracieuses ni d'amoureuses sentimentalités pour toi, année terrible! — Tu m'apparais comme un homme fort, debout et droit, vêtu de l'habit bleu, et qui s'avance, le fusil sur l'épaule, — ... la figure et les mains hâlées, un couteau à la ceinture. — Je t'ai entendue annoncer ton approche, ta voix sonore retentissait à travers le continent, ta voix mâle, ô année, s'élevait parmi les grandes cités... — relancée mainte fois en longs échos. — Année de détresse, de vertige, d'écrasement, de désespoir!... Je répéterai après toi ce que tu as chanté soudain par la bouche ronde du canon. »

Walt Whitman excelle à décrire l'enthousiasme des recrues, l'embarquement des vieilles troupes qui arrivent de toutes parts, couvertes de poussière, fumant de sueur, les tentes blanches qui s'élevaient dans le camp, les salves d'artillerie au lever de l'aurore, les marches précipitées sur des routes inconnues, les haltes rapides sous le ciel nocturne parsemé d'étoiles éternelles; il excelle à mettre en opposition le calme immuable de la nature avec les fureurs humaines, à nous faire respirer « le parfum de la guerre. »

« Battez, battez, tambours! sonnez, trompettes, sonnez! — par les fenêtres, par les portes faites irruption, comme une horde sans pitié; — dans l'église solennelle, éparpillez les fidèles; — dans l'école, interrompez le travail; ne laissez pas le fiancé en repos, son bonheur ne doit pas être désormais auprès de sa fiancée; — ne laissez pas le temps au fermier de labourer son champ, ni de recueillir son grain. — Assourdissant et orageux est le tambour, — aigres sont les trompettes!

« Battez, battez, tambours! sonnez trompettes, sonnez! — Plus fort que le bruit du trafic dans la cité, — que le grondement des roues sur le pavé. — Des lits sont-ils préparés pour les dormeurs? — Les dormeurs ne reposeront pas dans ces lits. — Marchands et spéculateurs voudraient-ils continuer leurs affaires aujourd'hui? — Les causeurs vou-

draient-ils causer, ou le chanteur chanter, ou l'avocat se lever au tribunal pour exposer sa cause devant le juge? — Alors bourdonnez plus vite et plus fort, tambours, sonnez plus perçantes, trompettes!

« Battez, tambours, battez! sonnez, trompettes, sonnez! — Ne vous arrêtez point, — n'admettez ni pourparlers ni excuses; — ne tenez pas compte des craintes, des prières, ni des larmes; ne prenez pas garde au vieillard qui implore le jeune homme; couvrez la voix de l'enfant, les plaintes de la mère; — forcez même les tréteaux à secouer les morts qui attendent, couchés sur eux, le corbillard, — tant vous tonnerez fort, tambours, tant vous vibrerez haut, trompettes. »

Cependant parfois le poète belliqueux s'attendrit :

« Auprès de la flamme capricieuse du bivac, — une procession m'enlace, solennelle, douce et lente; mais d'abord je distingue — les tentes de l'armée endormie, la faible silhouette des champs et des bois, — les ténèbres éclairées çà et là par des taches de feu, le silence; — comme un fantôme, près ou loin, une forme qui passe; — les buissons et les arbres, quand je lève les yeux, semblent m'épier à la dérobée, — tandis que se déroule la procession de mes pensées, — ô tendres et merveilleux rêves, — de la vie et de la mort, d'autrefois, du foyer, de ceux qu'on aime et qui sont loin! — Leur lente et solennelle procession m'enlace, tandis que je demeure assis sur la terre, — près de la flamme au bivac. »

Dans la *Veillée des morts sur le champ de bataille*, Walt Whitman s'élève plus haut encore :

« Ce fut une veillée étrange sur le champ de bataille, cette nuit-là, — vous étiez tombé à mes côtés le jour même, mon fils et mon camarade! — Je ne vous donnai qu'un regard, et vos yeux chéris y répondirent par un regard que je n'oublierai jamais, — nos mains se touchèrent, enfant, comme vous gisiez sur la terre, — puis la bataille m'emporta, la bataille indécise, acharnée jusqu'au soir, où enfin je revins à vous pour vous trouver si froid dans la mort, camarade! — Je découvris votre visage à la clarté des étoiles. — Le vent de la nuit soufflait frais et pur. — Longtemps je vous veillai, le champ de bataille étendant autour de nous son immensité sombre. — Veillée étrange, douce veille dans la nuit embaumée, silencieuse! — Pas une larme ne tomba; il n'y eut même pas un soupir. — Je vous regardais, assis tout près, le menton sur le poing; — je passai ainsi avec vous, mon cher camarade, des heures mystiques, des heures immortelles. Pas une larme, pas un

mot! — Veillée de silence, d'amour et de mort, — veillée à nous deux, mon fils et mon soldat! — Les étoiles glissent vers l'Orient, — cette nuit sera pour vous la dernière, brave garçon! Je n'ai pu vous sauver, soudaine a été votre mort, mais je vous ai fidèlement aimé vivant, et je sais que nous nous retrouverons.

« Comme la nuit languissante faisait place au matin, — j'enveloppai mon camarade de sa couverture grise, — pliai avec soin ce linceul sous sa tête, sous ses pieds, puis je déposai mon fils baigné par le soleil levant dans sa tombe rudement creusée. — La veillée se termina ainsi... Je me levai de la terre froide, et enterrai un soldat à la place même où il était tombé! »

Une autre fois il nous conduit à l'ambulance, une ambulance improvisée dans la vieille église au fond des bois : les lampes voltigent, déchirant l'ombre noire d'une lueur rapide; une grande torche goudronnée, stationnaire, jette sa sauvage flamme rouge et des nuages de fumée sur les groupes confus, sur les formes vagues couchées par terre ou qui surchargent les bancs. Le poète ne nous fait grâce ni de l'odeur du sang confondue avec celle de l'éther, ni de la sueur des spasmes suprêmes, ni des éclairs qui jaillissent de l'instrument d'acier en train de travailler les chairs en lambeaux; il écarte la couverture de laine qui couvre le visage des morts, il recueille le demi-sourire que lui adresse le jeune volontaire, un enfant, en exhalant son dernier souffle; il pense au Christ mort pour ses frères, le sentiment religieux et la divine pitié relèvent la rudesse de certains détails au point d'en faire une beauté de plus. Pour être juste, il faudrait tout citer de ces éloquens et farouches *Roulemens de tambour* : — *la Tombe*, la pauvre tombe du soldat, ignorée, perdue dans les bois de la Virginie, et que le poète, qui l'a rencontrée une fois, retrouve sans cesse sous ses pieds, au milieu des rues bruyantes et des fêtes de la vie; — les *Rêves de guerre*, qui nous transportent en plein carnage avec trop de musique imitative : sifflemens de balles, explosion d'obus; — *le Camp*, où nous goûtons un instant ce repos inquiet qui suit les marches forcées et précède la bataille; — *la Vision*, qui ramène au milieu de la fusillade le vétéran revenu au foyer, tandis qu'à l'heure de minuit il s'accoude sur l'oreiller de sa femme endormie, et que la douce respiration du *baby* s'élève, retombe dans le silence; — l'*Hymne aux soldats morts* :

« La lune vous donne sa clarté, — les clairons et le tambour vous donnent leur musique. — Je vous donne aussi ce que j'ai, mon cœur, ô mes soldats, — mon cœur vous donne son amour! »

— *Les Survivans* :

« Aucune balle ne peut tuer ce que vous êtes en réalité, amis! — L'âme est au-dessus des atteintes du boulet et de la baïonnette! »

Nous voici loin des professions matérialistes dont fourmillent telles pièces radicales que nous ne citons tout à l'heure qu'avec répugnance. Walt Whitman se contredit singulièrement, et on ne saurait s'en plaindre; il ne se pique pas du reste d'être conséquent avec lui-même. Les fanatiques prétendent que la faute en est à la multiplicité d'aspects que présentent les choses et à la prodigieuse capacité de Whitman pour tout sentir et tout comprendre, à son *universalité* en un mot. Nous croyons plutôt qu'il a réussi à écrire des choses élevées et fortes le jour où il s'est décidé à glaner dans le champ fécond de l'observation, au lieu de se perdre dans de vaines utopies, des paradoxes insensés et une philosophie malsaine dont il est loin d'être l'inventeur, — le jour où il s'est inspiré du spectacle inépuisable de la vie humaine avec ses nobles émotions, ses joies pures et ses souffrances, au lieu de prétendre, comme il l'avait fait d'abord, à partager les sensations des choses, à s'assimiler aux lilas, au silex, aux nuages, aux agneaux, aux volailles de la basse-cour, voire au vieil ivrogne qui se traîne en trébuchant hors de la taverne!

« Il y avait un enfant qui sortait tous les jours, — et le premier objet qu'il regardait, il devenait cet objet, et il en faisait partie pour un jour ou pour une partie du jour, ou pour des années... »

La longue composition intitulée *Walt Whitman*, à laquelle nous empruntons ce début grotesque, est considérée en Amérique comme l'une des plus originales et des plus puissantes qui soient sorties de sa plume, comme son œuvre typique proprement dite. Quant à nous, au risque d'être contredits par M. Buchanan, M. Rossetti et autres amateurs de la poésie de l'avenir, nous donnerions volontiers tout ce galimatias pour le simple morceau qui suit :

UNE LETTRE DU CAMP.

« Revenez des champs, mon père, voici une lettre de notre Pierre, — viens à la porte, mère, voici une lettre de ton fils.

« Voyez, c'est l'automne.

« Voyez comme les arbres d'un vert plus sombre, mêlé de rouge et de jaune, étendent une ombre fraîche sur les villages de l'Ohio; leurs feuilles frissonnent sous un vent doux, les pommes mûres se suspendent aux

branches du verger, et les grappes aux treilles. — Sentez-vous le parfum du raisin dans les vignes? — Sentez-vous l'odeur du blé noir où les abeilles bourdonnaient tout à l'heure?

« Au-dessus de tout cela, le ciel si calme, si transparent après la pluie, avec ses nuages étranges. — Au-dessous, tout est beau, calme et vivant aussi, — la ferme prospère. — Dans les champs, les récoltes sont à souhait; — mais maintenant des champs revenez, père, accourez à l'appel de votre fille, et venez sur la porte, mère, devant la maison, bien vite!

« Aussi vite qu'elle peut, elle accourt, saisie d'un pressentiment sinistre, les jambes tremblantes, — elle ne s'est pas arrêtée pour lisser ses cheveux blancs ni pour ajuster son bonnet. — Ouvrez vite l'enveloppe. O! ce n'est pas l'écriture de notre fils; pourtant son nom est signé. — O! une main étrangère écrit pour notre cher fils. — L'âme de la mère est frappée. — Tout flotte autour d'elle, de tous côtés jaillissent de noirs éclairs, — elle ne retient que les mots essentiels, des lambeaux de phrases brisées, — coup de feu, blessure à la poitrine, escarmouche de cavalerie, porté à l'hôpital, — faible à présent, mais sera bientôt mieux.

« Pour moi, il n'y a plus qu'une seule figure — dans tout le riche et populeux Ohio, avec ses cités et ses fermes, — cette figure pâle et fléchissante, qui s'appuie, la tête vague, au jambage de la porte.

« Ne pleurez pas ainsi, mère, dit l'aînée des filles à travers ses sanglots. Les petites sœurs se pressent autour d'elle, muettes et consternées :

« Voyez, chère mère, la lettre dit que notre Pierre sera bientôt mieux.

« Hélas! pauvre garçon, il ne sera jamais mieux, — ou plutôt son âme simple et brave ne souhaite sans doute rien de mieux que ce qu'elle a.

« Tandis qu'ils se tiennent à la porte, il est mort déjà, — le fils unique est mort. — Mais la mère, elle, aspire à être mieux; — amargie, enveloppée de noir, elle reste passive le jour devant les mets qu'elle ne touche pas; la nuit, elle dort par saccades, le plus souvent elle veille. — A minuit, elle tressaille, elle pleure, elle désire d'un profond désir pouvoir s'échapper furtivement, silencieusement de la vie, — pour suivre, pour chercher, pour revoir son fils mort. »

Il est remarquable que, lorsque Whitman choisit bien ses sujets, la forme est toujours plus correcte, ce qui prouve que la noblesse de l'expression est inséparable de celle de la pensée. Le poème tant vanté de *Walt Whitman* nous ramène en pleine brutalité, en plein égoïsme, en plein paradoxe. Nous y avons cependant recueilli une belle pensée qui nous fait espérer que le spiritualisme purifiera

peut-être un jour, si l'orgueil du poète de l'avenir le permet, cette muse révolutionnaire qui l'a trop longtemps inspiré. A la suite d'une comparaison entre la nuit et la mort, il s'écrie :

« Je trouvais le jour plus beau que tout le reste, jusqu'à ce que j'eusse contemplé les beautés de ce qui n'est pas le jour.

« Je croyais que notre globe terrestre était assez, jusqu'à ce que se fussent élevées sans bruit autour de lui des myriades d'autres globes...

« Je vois maintenant que la vie ne peut tout me montrer, de même que le jour ne le peut, je vois que je dois attendre ce que me montrera la mort! »

Restons sur ces vers de bon augure. Sans admettre que le prétendu Christophe Colomb de l'art américain ait découvert des régions jusqu'ici inexplorées, on ne peut nier qu'il possède à un haut degré la passion, la verve patriotique et un salutaire mépris de la banalité; mais que lui et ses imitateurs (puisqu'il doit être, hélas! le père d'une longue génération de poètes) cessent de croire que la grossièreté soit de la force, la bizarrerie de l'originalité, la licence une noble hardiesse. Qu'ils ne confondent pas l'obscurité du langage avec la profondeur, le cynisme avec la franchise, le vacarme avec la musique; — qu'ils ne fassent pas appel à la haine, à l'envie, aux plus mauvais sentimens de l'âme sous prétexte de la réveiller; — qu'ils se dégagent des inspirations factices qui feraient croire en les lisant à un mangeur de haschich ou à un de ces buveurs de whisky mêlé de poudre, comme il en existe, assure-t-on, dans quelques coins sauvages de leur patrie; — qu'ils respectent la pudeur des femmes, puisqu'ils les placent, disent-ils, plus haut qu'elles n'ont jamais été; — qu'ils prennent une attitude plus digne que celle de boxeur, qu'ils permettent au monde de les juger, au lieu de se juger eux-mêmes avec une si altière confiance en leur mérite et leurs destinées futures, avec un enivrement si comique de leur propre personnalité. — Camarade! crie Walt Whitman en terminant, après des prophéties qui prouvent qu'il croit écrire un nouvel évangile, camarade, ceci n'est pas un livre... Quiconque le touche touche un homme!

La virilité est une belle chose, mais l'idéal est une plus belle chose encore; s'il ne peut s'associer à la démocratie, la démocratie restera au point de vue de l'art un arbre stérile, et nous serons forcés, nous autres Français qui tenons compte du goût, de considérer jusqu'à nouvel ordre Longfellow, malgré les liens qui le rattachent à cette vieille maudite littérature féodale, comme le premier des poètes américains, n'en déplaise à M. Walt Whitman.

TH. BENTZON.

LA REINE COAX

CONTE FANTASTIQUE.

A M^{lle} AUREORE SAND.

Puisqu'à présent tu sais lire, ma chérie, je t'écris les contes que je te disais pour t'instruire un tout petit peu en t'amusant le plus possible. Tu apprends ainsi des mots, des choses qui sont nouvelles pour toi. Je me décide à publier un de ces contes pour que d'autres enfans puissent en profiter aussi : leurs parens ne m'en sauront point mauvais gré.

TA GRAND'MÈRE.

Il y avait dans un grand vieux château en Normandie ou en Picardie, je ne me souviens pas bien, une grande vieille dame qui possédait beaucoup de terres, qui était très bonne et très sensée malgré son grand âge. Autour du château, il y avait de grandes douves ou fossés remplis de joncs, de nénufars, de souchets et de mille autres plantes fort belles qui venaient toutes seules, et où vivaient une quantité de grenouilles, quelques-unes si vieilles et si grosses qu'on s'étonnait de leur belle taille et de leur voix forte. La châtelaine, qui s'appelait dame Yolande, était si habituée à leur tapage qu'elle n'en dormait pas moins bien, et personne autour d'elle n'en était incommodé.

Mais il arriva une grande sécheresse. L'eau manqua dans les fossés, les roseaux et les autres plantes périrent ; beaucoup de grenouilles, de salamandres, de lézards d'eau et autres petites bêtes qui vivaient dans ces herbes moururent et furent cause que la boue fut comme empoisonnée, répandit une vilaine odeur de marécage, et fit venir la fièvre dans le château et dans les environs. Cette

fièvre était très mauvaise, plusieurs personnes en moururent, et M^{me} Yolande ainsi que presque tous ceux qui demeuraient avec elle tombèrent malades.

M^{me} Yolande avait des enfans établis dans d'autres pays, il n'était resté auprès d'elle qu'une de ses petites-filles, nommée Marguerite. C'était une enfant de quinze ans, très avisée, très courageuse et très obligeante, qui se faisait aimer de tout le monde, encore qu'elle ne fût point du tout jolie. Elle était petite, très agile de son corps et assez gracieuse; mais elle avait le nez trop court, les yeux trop ronds, la bouche trop grande. M^{me} Yolande, qui avait été belle en son temps, disait parfois : — Quel dommage qu'une enfant si aimable et si intelligente ait la figure d'une petite grenouille!

Est-ce à cause de cette ressemblance que Marguerite aimait les grenouilles et qu'elle les plaignait en les voyant mourir de faim et de soif dans les fossés desséchés? Malgré sa pitié pour ces innocentes bêtes, elle fit un jour une réflexion. C'est que, si les fossés étaient entièrement taris et cultivés en jardin, il y aurait là de beaux fruits abrités de la gelée, et que le terrain assaini ne donnerait plus de mauvais air et de fièvres aux gens du château et des environs. Elle soigna si bien sa grand'mère et ses vieux serviteurs qu'elle vint à bout de les guérir, et, quand l'hiver fut venu, elle dit à M^{me} Yolande, à qui déjà elle avait parlé de son idée : — Grand'mère, voici les fossés tout à fait sans eau, la gelée a détruit toutes les bêtes et toutes les herbes; n'attendons pas le premier printemps, qui est la saison des pluies et qui fera repousser et revivre tout ce marécage. Appelons des ouvriers, faisons enlever tous ces débris et creuser des rigoles par où l'eau s'écoulera au dehors. Nous ferons apporter de la bonne terre, nous sablerons des allées, nous sèmerons et planterons, et l'an prochain nous n'aurons plus de maladies.

— Fais comme tu veux, Margot, répondit M^{me} Yolande. Tu es fille de bon conseil. Je te donne permission de commander à tous les ouvriers.

M^{me} Margot se dépêcha d'ordonner tout. Au bout de quinze jours, les grands fossés furent nettoyés. On mit le feu aux mauvaises herbes desséchées et pourries, on dessina de beaux parterres, on sabla de belles allées, et au mois de mars on planta des espaliers le long des murs, des arbustes précieux dans les carrés, des fleurs dans les plates-bandes. Au mois de mai, tout était feuilles et fleurs dans ces fossés si malsains et si dangereux. Dans chaque compartiment de ces parterres, on avait creusé des bassins revêtus de marbre, où l'eau de pluie était recueillie et restait belle et claire, avec de jolis poissons rouges comme du feu et de beaux cygnes blancs comme la neige. Marguerite fit faire de belles cabanes

peintes en vert, où elle logea ses cygnes et ses paons. Les chardonnerets et les pinsons vinrent faire leurs nids dans les arbres. Elle se plaisait tant dans ses nouveaux jardins bien abrités de la grande chaleur et du grand froid, qu'elle y passait sa vie, et M^{me} Yolande y descendait de temps en temps par un escalier que sa petite-fille y avait fait faire bien doux à son intention.

Un jour que Marguerite lui demandait si elle était contente, car l'été était revenu, et personne n'était malade : — Certainement, je suis contente de toi, répondit la vieille dame, et je reconnais que tu nous as rendu grand service. Pourtant il faut que je t'avoue une chose, c'est que malgré moi je regrette, non pas le vilain marécage dont tu nous as délivrés, mais le temps de ma jeunesse où les eaux étaient abondantes et claires. Je ne connais rien de beau comme une demeure seigneuriale entourée de ses douves bien pleines. A présent notre château a l'air d'une maison bourgeoise, et je suis sûre que les dames des environs se moquent de nous et se demandent, en voyant tes plantations, si nous sommes des jardinières et si nous comptons envoyer nos pommes au marché.

Marguerite fut si mortifiée des paroles de sa grand'mère qu'elle baissa la tête en rougissant. M^{me} Yolande la baisa au front en lui disant pour la consoler : — A présent la chose est faite, et elle est avantageuse. Il faut savoir préférer l'utile à l'agréable. Nous mangerons nos pommes et nous laisserons jaser. Continue à soigner ton jardin, et sois sûre que je t'approuve.

Marguerite, restée seule, devint toute pensive. Elle n'avait jamais vu les douves pleines et limpides. Peut-être ne l'avaient-elles jamais été autant que se l'imaginait sa grand'mère, mais Marguerite se souvenait de les avoir vues toutes vertes de lentilles d'eau, comme un tapis de soie finement brochée, avec de grands massifs de roseaux énormes surmontés de leurs thyrses de velours brun; elle se rappelait les butomes avec leurs gros bouquets de petites roses blanches et rousses, les renoncules d'eau avec leurs mille fleurettes d'argent mat, et les alismas nageans et les véroniques d'eau bleu d'azur, et toutes ces petites merveilles de mousses fontinales qu'elle avait roulées en nids, dans ses jeux, les longues scolopendres dont elle s'était fait des ceintures, les fougères élégantes dont elle s'était fait des aigrettes, et alors elle se sentit prise d'un regret singulier et trouva son beau jardin triste et laid.

— J'ai détruit, se dit-elle, une chose qui me plaisait et que ma grand'mère regrette, une chose qui avait été belle et qui le serait peut-être redevenue cette année-ci aux pluies d'automne. — Elle regarda ses bassins de marbre, ses poissons rouges et ses beaux cygnes, et se prit à pleurer, se persuadant que tout cela ne valait

pas les grosses grenouilles, les salamandres, les lézards d'eau et les mille bestioles qui s'ébattaient autrefois dans la mousse et dans la vase. Elle fixa ses yeux pleins de larmes sur l'eau limpide qui s'échappait pour aller porter au dehors, par une rigole bien propre, le trop-plein des bassins, et elle suivit machinalement cette petite eau courante, devenue libre dans la campagne. C'était un gentil ruisseau qui se perdait dans une grande prairie, et Marguerite marcha dans l'herbe humide vers la rivière où cette eau se glissait sans bruit et comme cachée dans le gazon. Elle arriva ainsi à un endroit où ces écoulemens devenus libres avaient formé au bord de la rivière un marécage assez étendu, qui n'y était pas autrefois. La rivière n'était pas grande, des arbres abattus par l'orage gênaient son cours en cet endroit-là, et ce qu'elle recevait de la prairie ne pouvait aller plus loin sans effort. Alors les grands roseaux qui se dressaient autrefois dans les douves avaient repoussé follement avec leurs compagnons les butomes, les alismas, les souchets, les iris, les renoncules blanches et les véroniques bleues, et autour de toute cette végétation des myriades d'insectes se livraient à leurs jeux. Les grandes et petites demoiselles, phryganes, agrions et libellules rouge-coral, bleues, vertes, diamantées, les perlides légères, les éphémères transparentes ou mouchetées de noir, les ravissantes hémérobies, à la robe diaphane lustrée de rose et lamée d'émeraude, se groupaient, se dispersaient ou se poursuivaient à travers le feuillage élégant de la royale fougère *osmunda*. Dans les tiges de cette petite forêt vierge fourmillait un monde de coléoptères vêtus de bronze doré, ardoisé ou comme rougi au feu, donaciers et gyrins, peuple terrestre qui semble avoir emprunté son éclat aux métaux, comme le peuple aérien des papillons semble emprunter le sien aux fleurs, et le peuple des névroptères aux rayons solaires. Vêtus de couleurs plus sombres, les lourds ditisques nageaient avec une surprenante agilité dans l'eau que des nuages de diptères, tipules et cousins effleuraient comme une poussière d'or.

Marguerite se rappela le temps où elle prenait plaisir à regarder les jeux de tous ces petits êtres et à voir nager les grenouilles; mais elle eut beau chercher, elle vit de tout dans cette eau, excepté une grenouille grande ou petite. — Est-ce qu'il n'y aurait plus une seule grenouille sur la terre? se demanda-t-elle, et serais-je cause que ces pauvres bêtes n'existent plus?

Le soleil s'était enfoncé dans un gros nuage violet qui rampait sur l'horizon, lorsque tout d'un coup il se dégagea et lança sur la prairie un rayon rouge si éclatant que Marguerite fut forcée de fermer un instant les yeux. Lorsqu'elle les rouvrit, elle se vit, non pas au bord du marécage, mais tout au beau milieu, sur un îlot de

branches et de racines, avec de l'eau tout autour d'elle, de l'eau qui paraissait profonde et claire et où sautillaient des milliers d'é-tincelles. Elle ne se demanda pas comment elle était venue là sans se mouiller et comment elle en sortirait sans se noyer. Le rayon de soleil était si beau que tout semblait très beau dans le marécage, l'eau était comme de l'or en fusion, les roseaux semblaient des palmiers couverts de fruits d'émeraude et de rubis, et d'un vieux saule qui se penchait sur le rivage tombaient en pluie des insectes d'azur à ventre d'argent qui se hâtaient de sucer les fleurs lilas des eupatoires.

Alors Marguerite entendit comme un chant faible et confus sous les eaux; ce chant monta bientôt dans les herbes et murmura de petits mots incompréhensibles. Peu à peu les voix s'élevèrent, et les paroles devinrent distinctes. Marguerite entendit son nom mille fois répété par des millions de petites voix : Margot, Margot, Margot, Margot, Margot! Elle ne put s'empêcher de leur répondre : — Qu'est-ce qu'il y a? que me voulez-vous?

Alors toutes les bestioles, lézards, salamandres, araignées d'eau, nautonectes, alcyons, libellules, se mirent à parler tous ensemble sans cesser de gambader, de glisser, de plonger, de voler et de danser follement, répétant : Margot, Margot, sur tous les tons, au point que Marguerite en fut assourdie. — Voyons, dit-elle en se bouchant les oreilles, si vous voulez parler, ne parlez qu'un à la fois, et faites comprendre ce que vous me demandez.

Alors il se fit un grand silence, toutes les bêtes cessèrent de remuer, le soleil se voila de nouveau, et, les roseaux s'écartant comme si ce fût sous les pas d'une personne, Marguerite vit apparaître en face d'elle une superbe grenouille verte tigrée de noir, mais si grosse, si grosse, qu'elle n'en avait jamais vu de pareille, et qu'elle en eut peur.

— Ne crains rien, si tu as de bonnes intentions, lui dit la grenouille d'une voix qui résonnait comme un battoir; sache que, si tu es une petite demoiselle assez puissante sur cette terre, je suis, dans ces eaux et dans ces herbes, une grande reine omnipotente, la reine Coax! Je te connais fort bien. J'ai longtemps demeuré sous ta fenêtre dans les fossés de ton vieux manoir. Dans ce temps-là, je commandais à un grand peuple dont j'étais la mère, et nous t'aimions parce que tu nous aimais. Nous avons remarqué ta ressemblance avec nous, et nous te considérions comme une de nos sœurs. Tu venais chaque jour nous regarder, et nos mouvemens gracieux te charmaient en même temps que notre voix mélodieuse dissipait tes ennuis. Tu ne nous as jamais fait de mal, aussi ne t'ai-je point accusée des malheurs de mon peuple. La sécheresse l'a détruit, hélas!

Seule j'ai survécu au désastre, seule j'ai suivi les quelques gouttes d'eau qui fuyaient à travers ce pré. Je m'y suis établie, en attendant qu'un nouveau mariage me permette d'avoir une nouvelle famille. Écoute donc bien mes paroles. N'aie jamais l'idée de dessécher mon nouvel empire comme tu as desséché les douves de ton manoir, où j'avais daigné établir ma résidence; sache que, si tu en faisais autant de ce pré, il t'arriverait de grands malheurs ainsi qu'à ta famille.

— Vous vous moquez, madame, répliqua Margot avec assurance. Je vois bien que vous êtes fée, et vous devez savoir que jamais je n'ai eu l'intention de vous faire de la peine; même, s'il dépend de moi de vous rendre quelque service, j'y suis très disposée, car je vois votre chagrin, et je n'ai point un mauvais cœur.

— Eh bien! ma belle enfant, dit la grenouille, je vais t'ouvrir le mien et te confier mes peines. Suis-moi dans mon palais de cristal, tu apprendras des choses merveilleuses que nulle oreille humaine n'a jamais entendues.

En parlant ainsi, la reine Coax plongea au plus profond de l'eau. Marguerite se trouva persuadée au point qu'elle allait l'y suivre, lorsqu'elle se sentit arrêtée par le bord de sa jupe, et en se retournant elle vit derrière elle le beau Névé, qui était le plus grand et le mieux apprivoisé de ses cygnes. Il était son favori et portait un collier d'or. Aussitôt le charme que la grenouille avait jeté sur elle se dissipa, et elle s'effraya de se voir au milieu de l'eau, en pleine nuit, car le soleil était couché, le ciel était couvert d'épaisses nuées, et elle ne savait plus où poser le pied pour sortir du marécage. — Ah! mon cher Névé, dit-elle au cygne en le caressant, comment as-tu fait pour venir me trouver ici, et comment vais-je en sortir?

Le cygne reprit le bas de sa jupe et se remit à la tirer de toute sa force. Elle le suivit à tout risque et trouva du sable et des pierres sous ses pieds. Elle put donc sortir du marécage; mais à peine fut-elle dehors, qu'elle ne vit plus le cygne. Elle l'appela en vain, elle fit le tour, elle se hasarda encore sur l'îlot, elle invoqua la grenouille pour qu'elle lui dit où le cygne avait passé. Tout fut muet, et la nuit devenait toujours plus sombre. — Est-ce que j'aurais fait un rêve? se dit-elle, ou bien Névé m'a-t-il devancée au château?

Elle prit le parti d'y revenir en courant, et aussitôt qu'elle se fut montrée à sa grand'mère, elle alla voir si Névé était rentré; mais elle ne le trouva ni dans la cabane, ni dans le jardin, ni dans les cours du château, ni à la ferme, et elle en conçut une grande inquiétude.

Sa grand'mère en avait eu une plus grande encore. Marguerite la rassura en lui disant qu'elle s'était oubliée à rêver au bord de la

rivière; mais elle n'osa point lui raconter les choses extraordinaires qui lui étaient arrivées; elle craignait d'être raillée, d'autant plus qu'elle n'était pas bien sûre de n'avoir point vu et entendu ces choses dans un rêve. La seule chose certaine pour elle, c'est que son beau cygne avait disparu, et quand, après l'avoir cherché en vain, tout le monde fut couché, au lieu de dormir, elle ouvrit sa fenêtre, regardant de tous côtés et sifflant doucement, comme elle avait l'habitude de le faire pour l'appeler. Enfin, ne voyant et n'entendant rien que l'orage qui grondait et le vent qui faisait grincer les girouettes, elle se coucha bien chagrine et bien fatiguée.

Alors elle entendit une voix douce comme une musique lointaine qui passait dans le vent d'orage et qui lui disait : — Ne crains rien, je veille sur toi, mais ne te fie point à la reine Coax; une fille prudente ne doit point causer avec les grenouilles qu'elle ne connaît pas.

A son réveil, elle jugea bien qu'elle avait rêvé cette voix et ces paroles, et bientôt elle crut pouvoir être sûre que les aventures de la veille s'étaient passées dans son imagination, car, étant descendue aux douves, le premier objet qu'elle vit fut le beau cygne nageant dans un des bassins. Elle l'appela, lui donna du pain et lui fit mille caresses. Il mangea le pain avec la même gourmandise et reçut les caresses avec la même indifférence que de coutume, car, s'il était beau et bien apprivoisé, il n'était pas pour cela plus spirituel que les autres cygnes. Marguerite essaya de lui parler, ce à quoi il ne fit nulle attention, et, quand il n'eut plus faim, il s'en alla faire le beau au soleil, lisser ses plumes, gratter son ventre, après quoi il s'endormit sur une patte sans songer à rien.

Alors Marguerite, cherchant la cause de ses rêveries, se rappela qu'elle avait pris grand plaisir dans son enfance à entendre les contes que sa grand'mère lui disait pour l'endormir, et que dans un de ces contes il y avait une grenouille fée qui faisait des choses merveilleuses. Elle tâcha de s'en souvenir et ne put en venir à bout. — C'est cette histoire, se dit-elle, qui m'aura trotté dans la tête. Pour n'y plus songer, je vais demander à ma bonne mère de me la raconter, afin que je puisse en rire avec elle.

Elle alla trouver M^{me} Yolande au salon, mais elle oublia les grenouilles et les fées en voyant près d'elle un personnage dont l'air et le costume lui causèrent de l'éblouissement. C'était un grand jeune homme blanc, rose, frisé, poudré à la mode de ce temps-là, en bel uniforme d'officier bleu de ciel tout galonné d'argent. Il se leva, et, marchant avec beaucoup de grâce, comme s'il eût voulu danser le menuet, il vint à sa rencontre, lui baisa la main, et lui dit d'une petite voix flûtée : — C'est donc vous, ma chère cousine

Marguerite? Je suis heureux de refaire connaissance avec vous. Vous êtes grandie, mais votre figure n'a point du tout changé.

Marguerite rougit, car elle prit cela pour un compliment et ne sut que répondre; elle ne reconnaissait pas du tout celui qui l'appelait ma cousine. — Chère enfant, lui dit M^{me} Yolande, tu ne te rappelles donc pas ton cousin Mélidor de Puypercé? Il est vrai que tu étais toute petite quand il est parti simple officier. A présent qu'il a vingt ans, ses parens lui ont donné un régiment, et tu vois un colonel de dragons. Embrassez-vous, mes enfans, et soyez bons amis comme autrefois.

Marguerite se souvint alors de ce cousin qu'elle n'avait jamais pu souffrir, parce qu'il était taquin et désœuvré. Pourtant, comme elle était sans rancune, elle lui tendit sa joue, qu'il toucha du bout des lèvres avec un air de moquerie qui lui fit de la peine. Elle pensa qu'il était ingrat, ou qu'il ne se souvenait plus de toutes les méchancetés qu'il avait à se faire pardonner.

Cependant il reprit la conversation, et elle l'écouta bouche bée, car il racontait des merveilles de Paris, des spectacles, des fêtes et des bals où il s'était distingué. Il parlait de la mode et des toilettes, et paraissait si au courant et si bon juge des parures de femme, que Marguerite fut toute honteuse de sa petite robe d'indienne à fleurs rouges et du maigre ruban vert qui retenait ses beaux cheveux. Pour lui, il ne faisait aucune attention au dépit qu'il lui causait, et M^{me} Yolande ne paraissait point trouver son petit-neveu aussi frivole qu'il l'était. Elle souriait en écoutant ses niaiseries, comme si elle eût pris plaisir à se rappeler le temps où elle faisait grande figure dans le monde. On servit le dîner. M. de Puypercé trouva tout fort médiocre, même les pâtisseries que Marguerite faisait fort bien, et que tous les hôtes de la maison avaient coutume d'apprécier. Il méprisa tout à fait le cidre du pays, qui était délicieux, et ne se gêna point pour demander du vin de Champagne, que sa grand'tante lui fit servir, qu'il déclara fort plat, et dont il but toutefois plus qu'il n'était nécessaire pour déraisonner.

Alors M^{me} Yolande s'aperçut de son mauvais ton et lui dit : — Mon cher enfant, allez-vous coucher. Demain vous saurez peut-être ce que vous dites. J'aime à croire qu'on vous a enseigné la politesse, et que, quand vous êtes dans votre bon sens, vous ne dépréciez pas ainsi d'une façon impertinente les choses qui vous sont offertes de bon cœur.

Marguerite fut contente de la leçon qu'il recevait, et s'endormit sans songer à lui. Pourtant, comme il y a toujours un peu de vanité au fond du cœur le plus raisonnable, quand elle s'habilla le lendemain, elle reprocha à sa fille de chambre de lui apporter toujours

ses plus vilaines robes; elle en avait dans son armoire d'assez belles, qu'elle ne mettait jamais.

La fille de chambre lui présenta alors une robe de soie jaune très riche que M^{me} Yolande lui avait donnée, et qui était toute rehaussée de rubans couleur de feu. M^{me} Yolande n'était ni pauvre ni avare, mais elle vivait depuis si longtemps à la campagne qu'elle ne connaissait plus rien à la toilette, et, comme Marguerite n'avait point coutume de s'en soucier, préférant les jupes courtes et les étoffes solides pour courir et jardiner, la pauvre enfant, quand on la forçait à se faire belle, avait l'air d'une petite vieille endimanchée. C'était une belle occasion pour le jeune Puypercé de se moquer d'elle. Il ne le fit pourtant point, la leçon de M^{me} Yolande lui avait profité, et Marguerite fut surprise de le trouver très aimable et très poli. Elle lui sut gré des excuses qu'il lui fit de sa *migraine* de la veille, laquelle, disait-il, l'avait rendu maussade; enfin il lui parla de manière à lui faire oublier tout ce qui lui avait déplu, et à son tour elle désira lui être agréable. Après le déjeuner, elle lui proposa de visiter ses nouveaux jardins. Elle l'y conduisit, et se réjouit de le voir s'amuser de tout, s'enquérir de toutes choses et ne plus rien déprécier. Il regarda beaucoup les poissons rouges, et lui demanda s'ils étaient bons à manger; il admira les renoncules, qu'il appela des tulipes, et se divertit à voir nager les cygnes, disant qu'en chasse ce serait un beau coup de fusil.

Une seule chose inquiéta Marguerite, c'est que Névé, comme s'il eût entendu les paroles de Puypercé, entra dans une furieuse colère et le poursuivit à grands coups d'aile et de bec. Elle craignit qu'en se sentant ainsi attaqué, le colonel de dragons ne fit une défense où le pauvre cygne eût succombé; mais il n'en fut rien. Le beau colonel se réfugia d'abord derrière sa cousine, puis, voyant qu'il ne pouvait faire un pas sans que Névé s'acharnât à lui pincer les mollets, il prit la fuite et se planta tout pâle derrière la grille du jardin, qu'il eut soin de fermer entre le cygne et lui. Marguerite eut de la peine à repousser l'oiseau exaspéré et à rejoindre son cousin, dont la frayeur l'étonna beaucoup. Il s'en justifia en lui disant qu'il avait craint de se mettre en colère et de tuer en se défendant une bête qu'elle aimait.

Elle était en train d'excuser tout, elle l'excusa et le mena dans la campagne, où elle lui montra les beaux grands arbres qui entouraient la garenne. — Et combien valent-ils? lui demanda M. de Puypercé.

— Vraiment je ne sais, répondit Marguerite; ils ne sont point à vendre.

— Mais quand ils seront à vous? Votre grand'mère m'a dit ce

matin qu'elle comptait vous donner, après sa mort, tout ce qu'elle possède dans ce pays-ci.

— Elle ne m'a jamais parlé de cela, et je vous prie, Mélidor, de ne pas me parler de la mort de ma grand'mère.

— Il faudra pourtant bien vous y résoudre; la voilà très vieille, et elle désire vous marier auparavant.

— Je ne veux point me marier! s'écria Marguerite; je ne veux pas risquer d'être obligée de quitter ma bonne-maman, qui m'a élevée et qui est ce que j'aime le mieux au monde.

— C'est très gentil de penser comme cela, mais ma tante Yolande mourra bientôt, et vous ne serez pas fâchée de trouver un beau mari qui vous fera riche en vendant tous ces bois, tous ces champs, tous ces prés et ce vilain vieux château où vous êtes comme enterrée vivante. Alors, ma chère Marguerite, vous porterez des habits magnifiques, à la dernière mode; vous irez à la cour, vous aurez un beau carrosse, de grands laquais, des diamans, une loge à l'Opéra, un hôtel à Paris, enfin tout ce qui peut rendre une femme heureuse.

D'abord Marguerite fut très chagrinée d'entendre son cousin parler de la sorte; mais tout en parcourant avec elle ces bois, ces champs et ces prairies, qu'il examinait et dont il supputait la valeur, il revint si souvent à cette idée qu'elle serait très riche et bientôt mariée à son gré, qu'elle commença d'y songer et de s'étonner de n'y avoir jamais songé encore.

Ils arrivèrent, sans se demander où ils allaient, au bord du marécage, et tout à coup Puypercé s'écria : — Ah! que voilà une belle grenouille! Je n'en ai jamais vu de si grosse! C'est bon à manger, les grenouilles; il faut que je la tue. — Et comme la grenouille dormait au soleil sans se méfier, il leva sa canne.

— Arrêtez, mon cousin, s'écria Marguerite en lui retenant le bras; ne faites pas de mal à cette bête, vous me feriez beaucoup de peine.

— Pourquoi donc? reprit le cousin tout étonné, — et il se tourna vers elle en la regardant d'un air singulier.

Ce regard troubla Marguerite. Ne sachant ce qu'elle disait et toute frappée du souvenir de la vision qu'elle avait eue en ce lieu, elle poussa doucement la grenouille avec le bout de son ombrelle en lui disant : — Réveillez-vous, madame, et sauvez-vous.

La grenouille plongea au fond de l'eau, et le colonel se tordit de rire. — Qu'est-ce que vous avez donc à vous moquer comme cela? lui dit Marguerite : je ne puis souffrir qu'on fasse du mal aux bêtes...

— Aux grenouilles surtout! reprit Puypercé, riant toujours, au point qu'il en avait les yeux rouges; vous protégez les grenouilles, vous leur parlez poliment, vous êtes au mieux avec elles!

— Et quand cela serait, dit Marguerite fâchée, qu'est-ce que vous y trouvez de si ridicule et de si plaisant?

— Rien! répondit Puypercé en redevenant tout à coup sérieux; quand une grenouille a de l'esprit et de la grâce... On s'habitue à tout, et autant cette bête-là qu'une autre. Je vous promets, ma cousine, de ne faire aucun mal à vos amies. Parlons d'autre chose, et croyez que je ne me moque point; vous êtes une personne aimable, et, si vous aviez vu le monde, vous gageriez beaucoup.

— C'est donc bien beau, le monde? pensait Marguerite en revenant au manoir, appuyée sur le bras du colonel. Elle se sentait prise d'une grande curiosité, et, le soir venu, elle ne put se défendre de demander à M^{me} Yolande pourquoi elle ne quittait plus jamais la campagne.

— Eh! eh! Margot, répondit la bonne dame, voilà que tu t'ennuies d'être une campagnarde? Prends patience, mon enfant, je suis bien vieille, et tu ne tarderas pas à être libre de vivre où tu voudras.

Marguerite fondit en larmes, et, se jetant au cou de sa bonne-maman, elle ne put lui dire un mot; mais M^{me} Yolande comprit bien son bon cœur et sa grande amitié. Alors elle se tourna vers son petit-neveu et lui dit : — Tu t'es trompé, mon garçon, Margot ne s'ennuie pas avec moi et ne souhaite pas me quitter. Tu peux t'en retourner à ton régiment ou à tes plaisirs.

— Puisque vous me congédiez, ma chère tante, répondit-il, j'ai l'honneur de vous faire mes adieux. Je partirai demain de grand matin. Adieu, Marguerite, vous réfléchirez. — Et il se retira en saluant avec grâce.

— Bonne-maman, qu'est-ce que cela veut dire? s'écria Marguerite dès qu'il fut sorti.

— Cela veut dire, mon enfant, que, si tu veux épouser ton cousin Puypercé, la chose ne dépend que de toi.

— Comment? il était venu pour me demander en mariage?

— Non, il n'y songeait point; mais l'idée lui en est venue ce matin.

— Pourquoi donc?

— C'est peut-être qu'il t'a trouvée jolie? dit en souriant M^{me} Yolande.

— Grand'mère, ne vous moquez point! Je ne suis pas jolie, et je le sais bien. Je ne suis qu'une grenouillette, vous me l'avez dit souvent.

— Et cela ne m'a pas empêchée de t'aimer; on peut donc être grenouillette et inspirer de l'affection.

— Mon cousin m'aimerait! Non; il me connaît trop peu. Dites-moi la vérité, grand'mère; il ne peut pas m'aimer.

— C'est à toi de me dire ce que j'en dois penser; vous vous êtes promenés ensemble toute l'après-midi. Je n'y étais pas. Il a dû te dire beaucoup de belles choses. Ne lui as-tu pas dit, toi, que tu voudrais bien être mariée pour être une belle dame et voir le monde?

— Non, grand'mère, il a menti; je n'ai rien dit de pareil.

— Mais ne l'as-tu point pensé? Il est si malin! il l'aura deviné.

Marguerite ne savait pas mentir, elle se sentit confuse et ne répondit pas. M^{me} Yolande était fine et comprit. — Écoute, chère enfant, lui dit-elle; tu m'as donné du bonheur et des soins dans ma vieillesse, je dois travailler à rendre ta jeunesse heureuse et brillante. Je te ferai riche, et ton cousin le sait. Je ne veux te dire de lui ni bien ni mal. Tu as beaucoup d'esprit et de raison, tu le jugeras, et il te l'a dit : tu réfléchiras. Va te reposer, et si demain matin tu veux qu'il reste, tu n'auras qu'à le lui faire savoir.

Marguerite fut si agitée de surprise et d'inquiétude qu'elle ne songea point à se coucher. Elle ne sentait aucune amitié pour son cousin, mais peut-être en avait-il pour elle. Elle se savait aimable et point sotté. Puypercé lui avait d'abord paru insipide et désagréable. Pourtant, si, oubliant sa laideur, ce joli garçon avait apprécié son esprit, c'est qu'il en avait apparemment aussi. Il avait des défauts : il était frivole, il aimait la dépense et la bonne chère, mais il avait peut-être un bon cœur, car il lui avait cédé en voyant qu'elle protégeait les bêtes, et il ne paraissait point entêté. Je suis si laide, moi! se disait-elle; je ne plairai peut-être jamais à aucun autre, ou bien ce sera un garçon aussi vilain que moi, et tout le monde dira : Elle ne pouvait trouver mieux. Est-il défendu de mettre son amour-propre à se promener au bras d'un joli mari et d'entendre dire : Margot a une figure de grenouille, mais elle a tout de même plu à ce beau monsieur, à ce colonel si bien poudré, si bien habillé, qui pouvait choisir parmi les plus belles! Je ne veux pas quitter ma grand'mère. Eh bien! s'il m'aime, il consentira à me laisser auprès d'elle, et il viendra nous voir souvent. Allons! puisqu'elle me laisse libre, c'est à moi de me décider avant demain matin. Si je le laisse partir, il sera fâché et ne reviendra plus; si je lui écrivais une lettre, qu'on lui remettra sitôt le jour venu? Mais je n'ose point. Pourquoi a-t-il eu si peur de mon cygne, et pourquoi le cygne était-il si furieux contre lui? Il est très bizarre, mon cousin; pourquoi a-t-il tant ri quand j'ai dit à la grenouille?....

Marguerite était fatiguée, elle s'endormit sur sa chaise; elle se leva pour se tenir éveillée, et tout à coup elle se trouva, sans savoir comment, dans les douves, au bord d'un des bassins de marbre que la lune éclairait. Elle fut surprise de voir que de grands roseaux

qu'elle n'avait jamais remarqués avaient poussé tout autour et jusque dans l'eau, et comme elle s'asseyait toute lasse et assoopie sur un banc de gazon, la reine Coax sauta auprès d'elle et lui parla ainsi : — Margot, vous êtes une bonne personne, vous avez empêché qu'on ne m'ôtât la vie. Je vous veux donner un bon conseil, c'est pour cela que je suis sortie de mon palais de la prairie pour venir vous trouver dans vos douves, que je connais comme ma poche. Vous devez épouser votre cousin, ma chère, ce sera pour vous le bonheur et la gloire.

— Vous ne lui en voulez donc pas pour le coup de canne qu'il a voulu vous donner ?

— Il ne savait pas qui j'étais, il me prenait pour une grenouille comme une autre. Cela m'a fait penser qu'il serait prudent de porter désormais ma couronne et mes bijoux ; je compte m'habiller ce soir comme il convient à mon rang.

— Votre couronne et vos bijoux ? dit Marguerite étonnée, où sont-ils donc ?

— Je viens te les demander, Margot, car ils sont chez toi.

— Comment cela ?

— Apprends mon histoire, que j'allais te raconter l'autre jour quand ton affreux cygne, cet oiseau de malheur que tu appelles Névé et qui n'est autre que le prince Rolando, est venu te priver de mes confidences. Entends-le ! Il s'agite dans sa cabane de planches, il voudrait me dévorer ; mais je me suis assurée qu'il était bien enfermé : d'ailleurs je sais des paroles magiques pour le tenir en respect. Écoute-moi donc, et fais ton profit de ce que je vais te révéler :

« Je suis une de tes aïeules, non pas directe, je suis la trisaïeule de la trisaïeule de ta tante M^{me} de Puypercé, mère de ton cousin le colonel. C'est pourquoi je m'intéresse à lui et à toi. J'ai à présent l'honneur d'être fée ; mais j'étais mortelle comme toi, et je suis née dans ce château. On m'appelait Ranaïde. J'étais belle comme le soleil, aussi belle comme femme que je le suis aujourd'hui comme grenouille. Mon père, qui s'occupait de magie, m'enseigna les sciences occultes, et comme j'avais beaucoup d'esprit, je devins si savante que je m'appropriai les plus rares secrets, entre autres celui des transformations. J'étais libre de prendre toute forme extérieure et de reprendre la mienne au moyen de certaines préparations et enchantemens. Par ce moyen, je savais tout ce qui se faisait et se disait sur la terre et dans les eaux ; mais je cachais avec soin ma puissance, car j'eusse été dénoncée, poursuivie et brûlée comme sorcière en ces temps d'ignorance et de superstition.

« J'avais vingt ans quand le prince Rolando m'épousa. Il était

jeune, riche, aimable et beau. Je l'aimai éperdument, et j'eus bientôt plusieurs enfans. Nous étions les plus heureux du monde dans ce château, alors splendide et fréquenté par toute la noblesse du pays, lorsque je crus avoir un sujet de jalousie contre une de mes damoiselles, nommée Mélasié, que je voyais rôder le soir autour des fossés en compagnie d'un homme enveloppé d'un manteau. Je supposai que cet homme était mon mari, et je me changeai en grenouille pour les voir de près ou pour le reconnaître au son de la voix. Je me plantai entre deux pierres sur le parapet de la douve, et je le vis passer tout près de moi. Je reconnus alors que je m'étais trompée, et que l'inconnu était un page de mon mari, qui parlait pour son propre compte. J'en eus tant de joie que je remontai précipitamment dans ma chambre, et, comme il était fort tard, je me jetai sur mon lit et m'endormis avec délices sans songer, hélas ! à prendre le breuvage qui devait me rendre ma forme naturelle.

« A l'heure où l'on avait coutume de m'éveiller, Mélasié entra chez moi, et, voyant une grenouille aussi grande que moi étendue sur mon lit, elle eut une telle peur qu'elle ne put dire un mot ni seulement jeter un cri, ce qui fut cause que je ne m'éveillai pas.

« Dès qu'elle fut un peu remise, elle referma sans bruit la porte de ma chambre et courut éveiller le prince Rolando pour lui demander où j'étais et lui faire part de l'étonnante chose qu'elle avait trouvée à ma place. Le prince accourut, croyant que cette fille était folle; mais quand il me vit ainsi, saisi d'horreur et de dégoût, et ne pouvant supposer que ce fût moi, il tira son épée et m'en porta un coup qui trancha une de mes pattes de devant. Mes enchantemens me préservèrent de la mort. Tant que j'étais cachée sous une forme magique, aucune cause de destruction ne pouvait m'atteindre durant l'espace de deux cents ans. Blessée, mais non mortellement atteinte, je m'élançai sur la fenêtre et de là dans la douve, où ma patte amputée repoussa aussitôt aussi saine que tu la vois. De là j'entendis le bruit qui se faisait dans le château pour retrouver la châtelaine disparue. On me cherchait partout, et mon époux était en proie à une douleur mortelle. J'attendis la nuit pour pénétrer avec précaution dans le manoir. Je grimpai, sautant de marche en marche jusqu'à ma chambre, et je me hâtai de prendre le breuvage qui devait me rendre femme et belle comme par le passé. Hélas ! j'eus beau ajouter à la vertu du breuvage celle des paroles magiques les plus mystérieuses et me frotter avec les onguens les plus puissans, cette malheureuse main ne put repousser. Elle demeura à l'état de patte de grenouille, et comme mon mari désolé approchait de ma chambre, disant que c'était là qu'il voulait se laisser mourir de chagrin, je n'eus que le temps de m'en-

velopper la moitié du corps avec mon manteau de velours pour cacher cette malheureuse patte.

« En me retrouvant, mon mari faillit étouffer de joie ; il me prit dans ses bras en versant des pleurs et en m'accablant de questions. Il supposait qu'un méchant démon m'avait enlevée à sa tendresse, et il voulait savoir comment je lui étais rendue. Je fus forcée d'inventer une histoire et de me dérober à ses embrassemens, dans la crainte de lui laisser voir ma patte ; mais je pensai avec douleur que tout serait inutile pour lui dérober mon secret, et que bientôt il découvrirait la funeste vérité. Je dus prendre un parti extrême, un parti effroyable, celui de faire disparaître celui que j'aimais plus que ma vie. »

Marguerite épouvantée voulut se lever et s'enfuir loin de cette odieuse Ranaïde, mais elle se sentit retenue par un charme, et la grenouille reprit son récit en ces termes :

« Sache, ma pauvre enfant, qu'il ne dépendait pas de moi d'agir autrement. Un serment que rien ne peut effacer et qu'il est impossible d'enfreindre oblige ceux qui reçoivent des dons magiques à faire périr quiconque vient à les découvrir. Mon mari était condamné, du jour où il verrait ma patte, à être emporté dans l'abîme par les esprits, mes seigneurs et mes maîtres.

« Je résolus de le soustraire à leur puissance en le faisant disparaître avant qu'il eût rien découvert, et à cet effet je mêlai à son vin une drogue qui lui fit aussitôt pousser des plumes blanches et de grandes ailes ; en moins d'un quart d'heure, il devint un beau cygne blanc comme neige, qui ne pouvait redevenir homme, mais qui pendant deux cents ans échappait à la mort et à la puissance des génies.

« Apprends que ces deux cents ans seront révolus cette nuit au lever de l'aurore, et qu'il dépend de toi que je retrouve ma jeunesse, ma beauté et mon rang d'être humain dans la création. »

— Soit ! dit Marguerite, car sans doute vous pourrez alors rendre à Névé, au prince Rolando, je veux dire, le même service que je vous aurai rendu ?

— Sans aucun doute, répondit Ranaïde, c'est le plus cher de mes vœux.

— En ce cas, je suis prête, dites-moi vite ce qu'il faut faire.

— Pour le comprendre, il faut que tu saches le reste de mon histoire. A peine le prince Rolando se vit-il changé en oiseau, qu'il entra contre moi dans une colère effroyable et voulut me tuer. Avait-il conservé assez d'intelligence humaine pour voir le malheur où j'étais forcée de l'entraîner ? Obéissait-il seulement au nouvel instinct de sa race ? Il ne songeait qu'à me dévorer. J'essayai en

vain de lui faire comprendre notre mutuelle situation; il n'écouta rien, et je fus forcée de prononcer les paroles magiques qui, pendant deux cents ans, devaient nous rendre étrangers l'un à l'autre. Il s'envola dans les airs avec de grands cris, et je ne l'ai plus revu qu'hier, lorsqu'il est venu te chercher au bord du marécage dont j'ai été forcée de faire dernièrement ma résidence.

— Et pourquoi donc, madame, reprit Marguerite, avez-vous été condamnée à redevenir et à rester grenouille pendant deux cents ans, quand il dépendait de vous de rester dame et de cacher votre patte aux regards indiscrets?

— Les cruels génies l'ont voulu, ma petite Marguerite! Offensés de l'expédient par lequel je leur avais dérobé mon mari en le faisant devenir oiseau, ils m'ont condamnée à abandonner mes enfans et à épouser Coax, roi des grenouilles, avec lequel j'ai régné longtemps sur les douves, et dont je suis enfin veuve. Le château a passé avec le temps dans les mains de ta grand'mère, et toutes les drogues que j'avais si laborieusement préparées ont disparu ou ont perdu leur vertu; mais il existe chez vous un trésor inappréciable qui peut et doit me rendre tous mes charmes. C'est une parure enchantée, ma parure de noces, qui est dans une cassette de bois de cèdre, et que M^{me} Yolande tient enfermée dans sa chambre, comme ce qu'il y a de plus rare et de plus précieux dans vos richesses de famille. Cette cassette t'appartient, puisque ta grand'mère compte te donner tout ce qu'elle possède. Va me la chercher et apporte-la ici!

— Non, madame, répondit Marguerite, je ne veux point dérober ce qui appartient à présent à ma bonne-maman, et à moins qu'elle n'y consente...

— Il ne s'agit pas de dérober, reprit Ranaïde; je ne tiens pas à reprendre mes bijoux. Je veux seulement m'en parer un instant, et dès que je serai transformée, je n'en aurai que faire; je te les rendrai, car tu en as grand besoin pour toi-même. Sache une chose qui doit te décider, c'est que ces joyaux magiques ont le pouvoir de donner la beauté aux plus laides, et que, quand tu les auras portés seulement une heure, au lieu de ressembler à la grenouille que je suis, tu seras semblable à ce que j'étais, à ce que je vais redevenir, c'est-à-dire à la plus belle des femmes.

Marguerite se sentit persuadée, et elle courut chercher la cassette. Au moment où elle la prit dans la crédence de sa grand'mère, il lui sembla que celle-ci s'éveillait et la regardait. Elle alla se mettre à genoux près de son lit, prête à lui tout avouer; mais M^{me} Yolande se retourna vers la ruelle sans paraître l'avoir vue. Le temps pressait; le ciel s'éclaircissait un peu comme si le jour allait

paraître. Marguerite s'élança dehors et se retrouva à l'instant même auprès du bassin où la reine Coax l'attendait. — Ah! mon Dieu! s'écria-t-elle en lui présentant la cassette, il n'y a point de clé, et je ne connais pas le secret pour l'ouvrir.

— Je le sais, moi, répondit la grenouille en bondissant de joie. Il faut qu'une bouche qui n'a jamais menti dise simplement : *Cassette, ouvre-toi!*

— Eh bien! dites-le, madame.

— Je ne saurais, ma fille. J'ai été forcée de mentir jadis pour cacher les secrets de ma science. C'est à toi de parler, et nous allons voir si ta langue est, comme je le crois, pure de tout mensonge.

— Cassette, ouvre-toi! dit Marguerite avec assurance, — et la cassette s'ouvrit. Il en sortit comme une flamme rouge, dont la grenouille ne parut point se soucier. Elle y plongea ses pattes et en tira un petit miroir encadré d'or, puis un collier d'émeraudes étincelantes montées à l'ancienne mode, des pendants d'oreilles assortis, un bandeau et une ceinture de grosses perles fines avec des agrafes d'émeraudes. Elle se para de ces richesses et se regarda au miroir en faisant les plus étranges minauderies.

Marguerite l'observait avec anxiété, craignant qu'elle ne disparût avec les bijoux de sa grand'mère; mais Coax n'y songeait point. Ivre de plaisir et de confiance, elle s'ajustait et se regardait dans le miroir avec des mouvemens désordonnés et des grimaces singulières. Ses yeux ronds lançaient des flammes, une écume verdâtre sortait de sa bouche et son corps devenait glauque et livide, tandis que sa taille prenait des proportions presque humaines. — Margot, Margot, s'écriait-elle sans plus songer à adoucir l'éclat de sa voix, regarde et admire. Vois comme je grandis, vois comme je change, vois comme je deviens belle! Donne-moi ton voile pour me faire une robe, vite, vite, il faut que je sois vêtue décemment,.. et puis il me manque encore quelque chose... Mon éventail de plumes, où l'as-tu mis, malheureuse! Ah! je le tiens! et mes gants blancs... vite donc! mes gants parfumés! mon collier est mal agrafé, rattache-le donc, maladroite! O ciel! il me manque mon bouquet de mariée;... ne serait-il pas dans la cassette? Regarde, retourne-la... Je le tiens! je le mets à ma ceinture, vois! le prodige s'accomplit. Vénus n'est qu'une maritorne auprès de moi. C'est moi, moi, la vraie Cythérée sortant des ondes sacrées. Il faut que je danse, j'ai des crampes dans les mollets; c'est la transformation qui s'opère. Oui, oui, la danse hâtera ma délivrance! Je sens revenir la grâce incomparable de mes mouvemens, et le feu de l'éternelle jeunesse me monte au cerveau! Haptcha! voilà que j'éternue! haptcha! haptcha!

En parlant ainsi, la reine Coax sautait et gambadait d'une manière frénétique; mais, quoi qu'elle fit, elle restait grenouille, et l'horizon blanchissait. Elle riait, criait, pleurait, frappait le marbre du bassin avec ses pieds de derrière, jouait de l'éventail, étendait ses pattes de devant comme une danseuse de ballets, cambrait sa taille et roulait ses yeux comme ceux d'une almée. Tout à coup Marguerite, qui la contemplait avec frayeur, fut si frappée de l'extravagance de ses contorsions, qu'elle fut prise d'un fou rire et se laissa choir sur le gazon. Alors la grenouille entra dans une inexprimable colère. — Tais-toi, petite misérable, s'écria-t-elle, ton rire dérange mes conjurations. Tais-toi, ou je te châtierai comme tu le mérites!

— Mon Dieu! madame, pardonnez-moi, répondit Marguerite, c'est plus fort que moi. Vous êtes si drôle! Tenez, il faut que je rie ou que je meure!

— Je ne puis te faire mourir, ce dont j'enrage, reprit Ranaïde en s'élançant sur elle et en lui passant une de ses pattes froides et gluantes sur la figure; mais tu expieras les tourmens que j'endure. Je voulais t'épargner, tu m'ôtes toute pitié, il faut en finir! Je souffre trop! Prends ma laideur et qu'elle soit ajoutée à la tienne, puisqu'en te mettant à ma place je dois être plus vite délivrée! Tiens! voilà le miroir, ris à présent, si tu as encore envie de rire!

Marguerite prit le miroir que lui tendait la fée et fit un cri d'horreur en se voyant sans cheveux, la figure verte et les yeux tout ronds. — Grenouille, grenouille! s'écria-t-elle avec désespoir, je deviens grenouille, je suis grenouille! c'en est fait! — Et, jetant le miroir, elle bondit involontairement et plongea dans le bassin.

Elle y resta d'abord comme endormie et privée de toute réflexion; mais peu à peu elle se ranima en voyant le soleil percer l'horizon et jeter comme une grande nappe de feu qui dorait la pointe des roseaux au-dessus de sa tête. Elle se hasarda alors à remonter sur l'eau, et elle vit un spectacle extraordinaire : l'infortunée Coax, étendue sur le rivage, les pattes en l'air, le corps inerte et raidi par la mort. Elle avait une affreuse tête humaine avec de longs cheveux verts comme des algues; le reste de son corps, grand comme celui d'une personne ordinaire, était d'un blanc mat et rugueux, et conservait les formes de la grenouille. Près d'elle, le prince Rolando, revêtu d'une armure d'argent avec un baudrier d'or, le casque orné d'un cimier blanc comme neige et portant aux épaules ses grandes ailes de cygne, détachait les bijoux enchantés dont Ranaïde s'était ornée en vain.

— Approche, dit-il à Marguerite, et mets vite ces bijoux qui te rendront ta figure première; mais n'essaie pas de devenir belle par

la puissance des enchantemens. Reste intelligente et bonne, et n'appartiens qu'à celui qui t'aimera telle que tu es. Adieu, la mort de cette criminelle magicienne me délivre à jamais de la servitude à laquelle j'étais condamné depuis deux siècles. Ne plains pas son sort; elle t'avait menti, elle voulait me faire mourir pour cacher ses secrets maudits, et les esprits qu'elle invoquait contre moi ont pris ma défense. Je retourne avec eux, mais je veillerai sur toi, si tu restes toujours digne de ma protection.

Il déploya ses ailes et s'éleva dans le rayon de soleil. Marguerite, en le voyant planer dans les airs, crut reconnaître Névé avec son collier d'or, puis il lui sembla que c'était l'étoile du matin. Lorsqu'elle l'eut perdu de vue, elle chercha le cadavre de la grenouille, et ne vit à la place qu'un hideux champignon noir comme de l'encre qui au souffle de la première brise tombait en poussière.

Elle se retrouva dans sa chambre, assise sur une chaise et les yeux éblouis par le soleil levant. Son premier mouvement fut de courir à son miroir, et pour la première fois de sa vie elle se trouva très jolie, car elle avait sa figure ordinaire, seulement un peu fatiguée.

— Tout cela serait-il un rêve? se dit-elle. Pourtant voici les bijoux anciens que ma grand'mère gardait précieusement. D'où vient que j'en suis parée? Aurais-je été les chercher en rêvant?

Elle les détacha, les remit dans le coffret, et les reporta chez M^{me} Yolande avant qu'elle fût éveillée; puis elle descendit à la douve pour voir si Névé était dans sa cabane, comme elle l'y avait déjà retrouvé une fois après l'avoir cru perdu. — Vous cherchez le cygne? lui dit le jardinier. Il est parti. Je l'ai vu s'envoler au lever du jour. Il a été rejoindre une bande de cygnes sauvages qui passait. J'avais bien dit à mademoiselle qu'il fallait lui casser le bout d'une aile, mademoiselle n'a pas voulu. Il en a profité pour se sauver; il y a longtemps que c'était son idée.

— Eh bien! tant mieux, dit Marguerite, car le voilà heureux et libre; mais, puisque vous l'avez vu partir, n'avez-vous vu rien de plus dans la douve en y entrant? N'y avait-il pas ici de grands roseaux?

— Des roseaux? sans doute, il en reste toujours quelques-uns qui veulent repousser autour des bassins; mais ceux-là étaient encore tout petits, et je les surveillais. Ce matin, je les ai tous arrachés avec soin, j'ai remis du sable à la place, et j'espère qu'ils ne repousseront pas cette fois.

Marguerite regarda le sable, et il lui sembla voir encore l'empreinte que les grandes pattes de la grenouille y avaient laissée en exécutant sa danse échevelée; mais elle reconnut que ces traces

étaient celles des paons qui venaient gratter la terre fraîchement remuée.

En ce moment, un bruit de pas de chevaux résonna au-dessus de sa tête. Elle leva les yeux et vit passer sur le pont-levis son cousin Puypercé qui s'en allait escorté de ses valets. Elle l'avait complètement oublié, et ne se sentit pas dans une disposition d'esprit à s'affliger de son départ. Elle n'eût eu qu'un mot à dire pour le rappeler; elle hésita un instant, haussa les épaules et le regarda s'éloigner.

Comme elle remontait au château, elle vit les domestiques rassemblés sur le perron et se partageant le pourboire que le colonel de dragons leur avait jeté en partant. Elle entendit leurs murmures, il n'y avait pas plus d'un sou pour chacun. — Après tout, se dit-elle, il compte peut-être revenir, ou bien il est très pauvre, et ce n'est pas sa faute.

— Eh bien! lui dit M^{me} Yolande quand elle entra chez elle pour lui servir son chocolat, as-tu vu ton cousin? reste-t-il avec nous?

— Je l'ai vu partir, grand'mère, et je ne lui ai rien dit.

— Pourquoi?

— Je ne sais. J'étais toute troublée par un rêve que j'ai fait et que je veux vous raconter; mais, comme ce rêve ou cette vision est peut-être, à mon insu, ce qu'on appelle une réminiscence, je voudrais vous demander l'histoire de la grenouille fée que vous me racontiez autrefois pour m'endormir.

— Je me la rappelle bien confusément, répondit M^{me} Yolande, d'autant plus que c'était un conte de ma façon, et que j'y faisais chaque fois des variantes à ma fantaisie. Voyons si je me souviendrai... Il y avait jadis dans ce château une belle héritière appelée...

— Ranaïde? s'écria Marguerite.

— Justement, reprit la grand'mère, et elle était magicienne.

— Elle épousa le beau prince... Dites le nom du prince, bonne-maman!

— Attends donc... C'était le prince Rolando!

— J'y suis, bonne mère. J'ai revu toute l'histoire comme si elle se passait sous mes yeux.

— Mais la fin?

— Oh! la fin est terrible! La grenouille, voulant reprendre la figure humaine...

— *S'enfla si bien qu'elle creva?*

— Précisément.

— Alors ton dénoûment est un souvenir de la fable que je te faisais apprendre en même temps, car, pour mon compte, je n'ai jamais eu la peine de terminer mon histoire. Tu étais toujours endormie avant la fin.

En ce moment, un fort coup de vent fit entrer dans la chambre des feuilles sèches et des brins de paille. Marguerite alla fermer la fenêtre, et elle vit sur le bord une feuille de papier à moitié écrite et déchirée comme si ce fût un brouillon de lettre. En ramassant ce papier pour le jeter dehors, elle y vit son nom écrit et l'apporta à sa grand'mère. M^{me} Yolande le prit, l'examina et le lui rendit en disant : — C'est un commencement de lettre de ton cousin à sa mère. Cela a été enlevé par le vent dans la chambre qu'il occupait au-dessus de la mienne, et, puisque nous sommes en train de croire aux esprits, je pense que nous devons remercier le follet qui nous apporte cette révélation. Lis, ma fille, je te le permets.

Et Marguerite lut ce qui suit :

« Ma chère mère, pardonnez-moi mes folies, je suis en train de les expier. Je me résigne à faire un riche mariage, car j'ai découvert que la petite Margot doit hériter de tous les biens de la vieille tante. La fillette est affreuse, une vraie grenouille, ou plutôt un petit crapaud vert, avec cela très coquette et déjà folle de moi; mais quand on est endetté comme nous le sommes... »

Le brouillon n'en contenait pas davantage, Marguerite trouva que c'était assez; elle garda le silence, et, comme elle vit que sa grand'mère était indignée et traitait son petit-neveu suivant ses mérites : — N'ayons point de dépit, ma chère maman, lui dit-elle, et rions de l'aventure. Je ne suis point du tout folle de mon cousin, et vous voyez que sa fatuité ne m'offense point. Vous m'aviez dit hier soir de réfléchir. Je ne sais pas si j'ai réfléchi ou dormi, mais dans mes songeries j'ai vu des choses qui sont restées comme une leçon devant mes yeux.

— Qu'as-tu donc vu, ma fille?

— J'ai vu une grenouille se parer d'émeraudes, jouer de l'éventail, danser la sarabande, se trouver belle et crever à la peine. Elle m'a paru si ridicule que je ris encore en y songeant. Je ne veux point faire comme elle. J'ai vu aussi un beau cygne s'envoler dans un rayon de soleil, et il me disait : — N'épouse que celui qui t'aimera telle que tu es. — Je veux faire comme il m'a dit.

— Et sois sûre que tu seras aimée pour toi-même, répondit M^{me} Yolande en l'embrassant avec tendresse, car il y a une chose qui arrive à rendre belle, c'est le bonheur que l'on mérite.

DÉMOSTHÈNE

ET SES CONTEMPORAINS

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE DÉMOSTHÈNE.

- I. A. Boullée, *Histoire de Démosthène*, 2^e édition; 1867. — II. A. Schæfer, *Demosthenes und seine Zeit*, 4 vol.; Leipzig 1856. — III. Boehnecke, *Demosthenes, Lykurgos, Hyperides und ihr Zeitalter*; Berlin 1864. — IV. Albert Desjardins, *les Plaidoyers de Démosthène*, 1862. — V. Cuheval, *Étude sur les tribunaux athéniens et les plaidoyers civils de Démosthène*, 1863. — VI. R. Dareste, *Du Prêt à la grosse chez les Athéniens, étude sur quatre plaidoyers attribués à Démosthène*, 1867.
-

Dans une série d'études qui nous ont fait parcourir un siècle environ de la vie d'Athènes, nous avons retracé la naissance et les progrès de l'éloquence judiciaire et politique chez ce peuple qui, le premier, a eu l'idée de cultiver comme un art la parole publique. On a vu le génie attique occupé, pendant tout ce temps, de féconder les germes que les sophistes lui avaient apportés de la Grande-Grèce et de la Sicile; on l'a suivi dans les efforts qu'il faisait pour créer la théorie de cet art nouveau et pour en formuler les règles. Ce que les rhéteurs ont porté, dans ce travail, de recherche et de subtilité, de quelles illusions ils ont été dupes, nous l'avons dit; mais nous avons indiqué comment tout ce labeur n'avait point été en pure perte. Ces exercices, qui semblent parfois puérils, n'avaient certes point, comme le prétendaient Gorgias et ses disciples, la vertu de rendre les hommes éloquens; ils n'en ont pas moins contribué à former l'esprit grec, qui s'est assoupli et affiné à ce jeu. Les rhéteurs des premiers temps n'étaient d'ailleurs pas ce que seront leurs successeurs à partir de l'époque alexandrine, des pédans enfermés dans l'école, étrangers aux choses et aux hommes de leur

siècle, tout occupés enfin de sujets imaginaires et de combinaisons artificielles. Plusieurs d'entre eux, dans cette libre et vivante cité qui était leur patrie de naissance ou d'adoption, devinrent, sous la pression des circonstances, de véritables orateurs ; comme Antiphon, Lysias ou Isée, ils prirent une part brillante aux luttes politiques d'Athènes, ou en illustrèrent les débats judiciaires et en commentèrent les lois. D'autres, comme Isocrate, dans des écrits d'un tour tout oratoire, donnèrent leur avis sur les grandes questions où étaient engagés l'honneur et l'avenir de la race grecque. Ainsi, tandis que, dans leurs manuels et dans leurs leçons, tous ces maîtres étudiaient les ressources de la langue et les procédés de l'intelligence qui cherche à persuader, ils fournissaient, par leurs harangues et leurs plaidoyers, des modèles toujours remarquables, parfois déjà presque accomplis, de cet art qu'ils se vantaient d'enseigner. Peu à peu, de cette manière, ils groupaient les élémens et découvraient les secrets de cette prose savante qui atteindra sa perfection avec Platon et Démosthène.

De Périclès jusqu'à Isée, nous avons tenté de retrouver la physionomie originale, de définir la place et le rôle de chacun des hommes distingués qui ont pris part à cette conquête, et dont les ouvrages marquent les différentes étapes du chemin. Au terme de cette route, nous arrivons aujourd'hui à Démosthène, en qui se résume ce long travail, et dont le nom même se confond avec l'idée d'une suprême et souveraine éloquence. L'œuvre de Démosthène est déjà, par le nombre et l'étendue des discours conservés, plus considérable que celle d'aucun de ses prédécesseurs. En même temps, parmi ceux-ci, il n'en est qu'un, Périclès, qui ait fait aussi grande figure sur la scène et dans le plein jour de l'histoire, qui ait, lui aussi, régné sur la cité par la puissance de sa parole ; mais de cette éloquence tant admirée il ne nous est arrivé qu'un lointain et faible écho, deux ou trois mots échappés à l'oubli. On serait donc tenté de croire au premier abord que notre tâche devient ici plus facile, et que Démosthène est de tous les orateurs grecs celui dont les traits s'offrent à nous éclairés dans tous leurs détails de la plus vive lumière. Il n'en est rien pourtant. N'allez point penser au grand orateur romain, aux ressources de tout genre que nous possédons pour étudier sa vie et au parti que l'on en a tiré ici même avec tant de science et de goût (1). Il est de mode, depuis des siècles, de comparer l'un à l'autre Cicéron et Démosthène. Depuis Quintilien et Plutarque, il n'y a pour ainsi dire pas un critique et un historien qui ne se soit essayé sur ce thème. La vérité, c'est que l'on trouve-

(1) Nos lecteurs n'ont pas oublié les études de M. Gaston Boissier sur *Cicéron et ses amis*, quoiqu'elles datent de 1863 et de 1864.

rait malaisément deux hommes qui se ressemblent moins; les rapports que l'on a signalés sont tout extérieurs et superficiels. Cicéron et Démosthène ne sont point de la même famille; ils ne sont voisins l'un de l'autre ni par le caractère, ni par l'esprit, ni par le style, ni par le rôle qu'ils ont joué. Ce contraste se marque encore jusque dans la manière dont se présentent à la postérité ces deux rares génies. Il n'y a peut-être pas dans toute l'antiquité un personnage qui nous soit mieux connu que Cicéron; il n'y en a pas dont la vie privée et l'âme même aient pour nous aussi peu de secrets. Cet avantage, on le doit surtout à cette incomparable correspondance où Cicéron, sans se douter qu'il mettait tant de gens dans la confiance, a laissé couler avec un si charmant abandon le flot limpide et clair de ses sentimens les plus intimes. Pour Démosthène, rien de pareil; les quelques lettres que l'on a sous son nom paraissent apocryphes, et, fussent-elles authentiques, elles ne nous apprendraient rien de ce que l'on aimerait tant à savoir. Elles sont toutes, hors une seule, adressées au sénat et au peuple d'Athènes : ce sont des manifestes, des dépêches, dont quelques parties ne manquent pas de mérite et d'éloquence, mais ce ne sont pas des lettres familières. Rien non plus de semblable chez l'orateur grec à tant de passages des discours et surtout à ces préambules des dialogues philosophiques ou littéraires, à ces pages du *Brutus* où Cicéron se fait son propre biographe et tantôt raconte comment s'est formé son talent, tantôt nous entretient de ses craintes et de ses espérances, de ses douleurs et de ses joies, des consolations que réservent aux vaincus de la politique l'étude et le commerce des grands esprits de tous les temps. Grâce à tous ces secours, il se produit un singulier effet d'optique. On pénètre si avant dans la vie domestique et morale de Cicéron, on en distingue si nettement certains détails et certains accidens, le son et l'accent de sa voix arrivent si bien à l'oreille, que par momens il semble tout près de nous. On oublie que c'est un ancien, et que dix-huit siècles nous séparent du mari de Térentia, du père de Tullie, du spirituel ami de Cœlius et d'Atticus. On se surprend à le traiter comme un moderne, presque comme un contemporain, avec la même familiarité indiscrette, avec le même sans-gêne, parfois affectueux, parfois ironique et cruel.

De Démosthène au contraire, nous ne connaissons que l'homme public, que l'orateur. L'homme privé, l'homme même nous échappe. Ce qui peut paraître étrange, mais ce qui ne saurait être contesté, c'est qu'il se dérobe à nous plus complètement que ce Périclès, qui appartient à une époque plus reculée, qui n'a pas écrit une ligne, et dont les discours sont perdus. A défaut de renseignemens comme ceux que Cicéron nous prodigue sur lui-même, nous n'avons

pas ici, comme pour Périclès, sinon des mémoires et des lettres, tout au moins les indiscretions, les folles médisances, les exagérations burlesques de l'ancienne comédie. Sans doute l'histoire a eu souvent le tort de prendre trop au sérieux les gaîtés de Cratinus, d'Eupolis et d'Aristophane; il n'en est pas moins vrai qu'elles nous renvoient le bruit des prétendus scandales que reprochaient à Périclès ses jaloux et ses ennemis. Tout n'est pas fiction et mensonge dans ce que l'on contaît des mœurs et des goûts du grand homme, de ces affections, de ces joies du cœur et de l'esprit auxquelles il demandait le repos et des forces nouvelles pour recommencer la lutte politique. Les imputations même les plus calomnieuses et les bouffonneries les plus grotesques nous aident à retrouver tout un côté de cette noble vie, à suivre Périclès chez Anaxagore, qui le délivrait des préjugés vulgaires et lui donnait l'idée de l'ordre éternel établi par l'intelligence suprême, dans l'atelier et sur les chantiers de Phidias, où il avait la primeur de tant de belles œuvres, enfin jusque dans la chambre d'Aspasie, auprès de qui s'attendrissait ce fier génie et se détendait ce visage de statue (1).

Pour ce qui est de Démosthène, ses affections, ses faiblesses, tout est resté dans l'ombre. Ses amitiés, nous n'en savons rien. Les femmes ne tiennent aucune place dans sa vie; tout au plus est-il question de quelques courtisanes auprès desquelles il aurait cherché une heure de plaisir et d'oubli. Rien ne nous dit qu'il ait aimé les arts, la poésie, la philosophie, qu'il ait jamais appelé à son secours ces consolatrices auxquelles Cicéron a dû, avec une partie de sa gloire, l'adoucissement de ses plus poignantes douleurs. Il semble qu'il n'y ait pas eu, dans cette vie et dans ce cœur, place pour autre chose que pour l'amour de la patrie. On a peine à comprendre cet envahissement de tout l'homme par la passion du citoyen, cette absorption dans la vie politique. Chez nous, la famille, le monde et les lettres dédommagent souvent l'homme public de ses mécomptes et de ses déceptions; il y a là un doux et cher refuge, un port assuré. Les hommes d'état de l'antiquité, ceux dont Démosthène offre le type le plus original et le plus élevé, n'avaient point d'ordinaire ce recours et cet abri. Leur but avait-il échappé à leur étreinte, leur édifice avait-il croulé, ils mouraient en lançant un dernier défi au vainqueur et à l'injuste fortune.

L'histoire de Démosthène ne sera donc guère que l'histoire de sa vie publique; mais cette vie appartient à la période la plus drama-

(1) C'est ce qu'a récemment essayé de faire, dans l'étude qu'il a intitulée *Aspasie de Milet*, M. Becq de Fouquières, déjà connu des gens de goût pour l'édition critique et savante qu'il a donnée des poésies d'André Chénier. Il y a dans ce petit livre des pages remarquables; mais l'auteur nous paraît parfois dépasser le but, exagérer le rôle d'Aspasie, la pureté de sa vie et la portée de son esprit.

tique peut-être de l'histoire d'Athènes, au temps où la Grèce, en échange de la liberté qu'elle perd, fait la conquête de l'Asie et se répand jusqu'au Caucase, à la Caspienne, à l'Araxe et à l'Indus. Les champs de bataille où se tranche la question entre Athènes et la Macédoine s'appellent Chéronée et Cranon, Issus et Arbelles. Les ennemis contre lesquels Démosthène lutte jusqu'au dernier souffle, c'est un Philippe, c'est un Alexandre, des génies comme jamais ailleurs on n'en a vu deux se succéder sans intervalle sur un même trône. Ses rivaux de succès et d'influence à Athènes, c'est Eschine, Lycurgue, Hypéride et Démade, orateurs qui laissent loin derrière eux les hommes de la génération précédente. Ils leur sont supérieurs à tous, sinon par les dons de nature, au moins par les ressources variées d'un art plus savant, par l'abondance et l'éclat de leur parole. Toutes ces figures de rois et de républicains, de capitaines et d'orateurs, nous les grouperons autour de Démosthène. Celui-ci, malgré le voisinage de Philippe et d'Alexandre, reste encore pour nous ce qu'il y a dans son siècle, sur la scène politique, de plus grand, de plus vraiment digne d'intérêt. C'est un citoyen qui défend contre l'ambition d'un conquérant l'indépendance de son pays, la souveraineté de la loi et la liberté de discussion. Pour lutter contre des princes qui concentrent dans leurs fermes mains tous les pouvoirs politiques et militaires, toutes les ressources du despotisme mises au service du génie, il n'a que l'ascendant de sa raison et de sa parole, qu'un empire moral toujours contesté, toujours menacé, qu'il lui faut sans cesse raffermir et reconquérir à force d'éloquence. Ces expéditions qu'il fait décider, il ne les conduit pas en personne, n'étant pas homme de guerre. Tandis que Philippe et Alexandre exécutent eux-mêmes, avec le concours d'officiers qu'ils ont formés et choisis tout à loisir, les desseins qu'ils ont pu combiner dans le plus profond secret, Démosthène, qui ne peut conclure une alliance ou faire de préparatifs sans que l'ennemi en soit averti par les débats mêmes du Pnyx, est encore contraint de confier à des généraux incapables ou tout au moins insuffisants les armées qui se sont levées à sa voix. Malgré tous ces désavantages, il soutient pendant trente ans ce combat inégal, et, sans un concours vraiment étonnant de mauvaises chances, il aurait, à ce qu'il semble, réussi à sauver le monde hellénique de la conquête macédonienne. En dépit de tous les désaveux que lui inflige une fortune obstinément contraire, il persiste dans ce qu'il croit son devoir, dans ce qu'il sait être le devoir d'Athènes, tel que le lui trace son glorieux passé. Ce ne sont point les lecteurs français qui marchanderont jamais leur admiration et leur sympathie à cette âme indomptable. N'a-t-on pas vu récemment la France, blessée au cœur dès les premières batailles, privée de ses meilleurs généraux et de presque toute son

armée, continuer, elle aussi, pendant de longs mois une lutte presque sans espoir? C'était pour l'honneur, disait-on, qu'après la capitulation de Sedan et celle de Metz il fallait encore combattre. C'est cette idée de l'honneur ou, si l'on veut, du devoir qui inspire et domine toute la politique de Démosthène, depuis le jour où il paraît pour la première fois à la tribune jusqu'à celui où il s'affaisse et meurt, avec la liberté grecque, sur les marches du temple de Calaurie.

I.

Le père de Démosthène, inscrit dans le bourg de Péanée, dème de la tribu Pandionide, portait déjà le nom que son fils a illustré. Ainsi que le père de Lysias et celui d'Isocrate, c'était, pour prendre une expression toute moderne, un riche industriel. Il avait deux fabriques, l'une d'armes, l'autre de sièges et de lits. La première, au moment de sa mort, occupait trente-deux esclaves, la seconde vingt. Athènes, on le voit par ce détail, faisait donc encore un grand usage du travail servile. Il n'y était pas regardé comme déshonorant de gagner sa vie en qualité d'artisan; mais d'ordinaire les hommes libres se réservaient pour diriger l'atelier, qui était peuplé surtout d'esclaves. Ceux-ci, quand ils savaient bien leur métier, étaient d'ailleurs doucement traités, et l'ouvrage qu'on leur imposait n'avait rien d'écrasant. L'œil d'un étranger avait quelque peine à les distinguer des plus pauvres parmi les citoyens. Ils avaient même vêtement, même tenue, et le verbe aussi haut. C'est ce que remarque, non sans un sourire de dédain, l'écrivain aristocratique, Critias ou quelque autre, auquel nous devons le petit traité intitulé *de la république d'Athènes*, qui nous est arrivé dans le recueil des œuvres de Xénophon.

Étrangers domiciliés comme Képhalos, ou citoyens comme Démosthène le père, ces hommes, qui formaient la haute bourgeoisie d'Athènes, lui rendaient des services dont l'histoire, trop attentive aux luttes du Pnyx et des champs de bataille, n'a point tenu assez de compte. Poursuivant leur travail à travers toutes les vicissitudes politiques, dans la guerre comme dans la paix, ils entretenaient la richesse d'Athènes par une production constante, ils réparaient les brèches faites à son capital par des expéditions imprudentes et mal conduites, ils lui permettaient ainsi de se relever, avec une rapidité qui surprenait amis et ennemis, après les crises trop fréquentes où la précipitaient ses orateurs et ses généraux. La plupart de ces hommes, en sus des marchandises brutes ou fabriquées, des instrumens et des esclaves dont se composait leur matériel, avaient

un fonds de roulement dont ils employaient le surplus tantôt à des acquisitions de biens-fonds, soit à la ville, soit à la campagne, tantôt et plus souvent en avances faites au commerce par l'intermédiaire des banquiers : c'était surtout le *prêt à la grosse aventure* qui, par les bénéfices énormes qu'il faisait espérer, attirait les capitaux. Bien placer leur argent, c'était là le principal souci de ces hommes laborieux, économes, sensés et prudents. Beaucoup d'entre eux sans doute, comme le père de notre grand orateur, étaient de bons patriotes. A l'occasion, ils faisaient leur devoir, soit comme *hoplites* ou soldats de ligne, soit comme cavaliers, soit comme *triérarques* ou commandans d'une galère qu'ils avaient à équiper et à entretenir à leurs frais pendant toute une année; mais ils ne recherchaient pas les honneurs et ne prenaient guère la parole sur la place publique. Cela les eût trop détournés de leurs affaires; d'ailleurs, pour jouer un personnage dans la démocratie, il fallait se donner trop de mal, crier trop haut, se faire trop d'ennemis. Ces riches bourgeois devaient avoir pour la foule et pour les fonctions qu'elle confère quelque chose de cette méfiance, de cet éloignement qui, raconte-t-on, décident aux États-Unis beaucoup d'hommes bien nés et distingués à rester tout à fait en dehors de la politique active. Contens d'avoir rempli leurs obligations, d'avoir payé de leur bourse et, quand il le fallait, de leur personne, ils laissaient passer devant eux les plus bruyans et les plus pressés.

Par sa mère Kléobule, Démosthène avait du sang étranger dans les veines. Elle était fille d'un certain Gylon, Athénien, qui après la chute de l'empire maritime d'Athènes s'était établi et marié dans le royaume du Bosphore, la Crimée actuelle. Eschine, quand, dans le procès de la couronne, il cherche à déshonorer son adversaire en l'attaquant jusque dans ses ancêtres, prétend que ce Gylon aurait commis une trahison en livrant au roi du Bosphore Nymphæon, petit port situé à quelques milles au sud de Panticapée, et que pour ce crime il aurait été condamné à mort par contumace, à Athènes; mais on sait quelles libertés prend avec l'histoire, devant un tribunal athénien, la haine d'un ennemi politique, surtout quand il s'agit de faits déjà éloignés et dont on ne songe de part et d'autre ni à fournir ni à réclamer la preuve. Eschine ne dit point quand aurait eu lieu l'événement auquel il veut donner une couleur si fâcheuse. Voici, d'après les termes mêmes dont il se sert, quelle idée nous nous en ferions. Cela se serait passé au lendemain d'Égospotamos, ou peut-être même avant, quand Athènes, voyant ses alliés l'abandonner les uns après les autres, soutenait, avec les débris de sa flotte et de ses équipages, une lutte inégale et déjà désespérée. Elle trouvait l'Hellespont souvent fermé à ses escadres; à

plus forte raison n'aurait-elle pu songer à les envoyer jusqu'au fond du Pont-Euxin quand elles lui étaient si nécessaires pour disputer l'entrée des détroits et pour couvrir au besoin l'Eubée et l'Attique. Gylon, avec la petite garnison qu'il commandait dans ce poste fortifié, se sera donc trouvé surpris par les événemens, coupé d'Athènes sans espoir d'être secouru. Ce qu'il avait alors de mieux à faire, n'était-ce pas de remettre ce comptoir et ses défenses aux mains des princes du Bosphore cimmérien, les Spartocides? De père en fils alliés fidèles d'Athènes, ces princes, auxquels obéissaient les colonies, presque toutes ioniennes d'origine, qui étaient semées sur ces rivages, formaient de ce côté comme l'avant-garde du monde hellénique. Entourés de tribus barbares avides et belliqueuses, ils avaient réussi à se les assujettir ou à se les rattacher par des liens plus ou moins étroits, à soumettre à leur influence presque toute la Crimée et les côtes du continent voisin, de l'embouchure du Borysthène à celle du Tanais. Maîtres ainsi de la *terre du blé*, de ces provinces fertiles qui fournissent aujourd'hui encore à l'Europe une partie de sa nourriture, ils avaient contribué plus que personne, par les avantages qu'ils assuraient sur leur marché aux négocians athéniens, à faire du Pirée pendant un demi-siècle le principal entrepôt du monde grec, celui où l'on venait de toutes parts s'approvisionner de céréales. Athènes avait conclu avec ces souverains de véritables *traités de commerce*, dont nous aurons occasion de parler à propos du discours de Démosthène *sur la loi de Leptine*. Comme Athènes commençait à se relever après ses cruels désastres, les Spartocides s'empressèrent de renouer avec elle les bonnes relations d'autrefois et lui témoignèrent même encore plus d'amitié que par le passé. Il ne semble donc pas que Gylon ait manqué à son devoir en leur confiant le dépôt qu'il ne pouvait plus garder : ce serait alors comme récompense d'un service et non d'une trahison qu'il aurait reçu de Satyros ou de son fils Leukon le commandement d'une des places que ces souverains possédaient sur la rive asiatique du détroit. Cette ville, qui s'appelait Képoi ou *les jardins*, était située non loin de Phanagorée.

Quoi qu'il en soit, l'émigré athénien fit là une grande fortune. Dans chacun de ces comptoirs où les indigènes apportaient leurs blés, leurs cuirs et d'autres denrées que des caravanes amenaient de bien loin, le commerce devait donner de très beaux bénéfices tant aux négocians eux-mêmes qu'aux agens qui le surveillaient pour le compte du roi, qui percevaient en son nom sur les marchands des droits de péage et de douane : on sait que de tout temps en Orient, s'il arrive jusqu'au trésor du souverain quelque chose des sommes levées sur le peuple à titre d'impôt, la meilleure part en reste dans les mains de ceux qui sont chargés de les re-

cueillir, gouverneurs des provinces et fermiers des taxes. Malgré les profits que lui assurait une pareille situation, Gylon fut pris, au bout d'un certain nombre d'années, du désir de revoir Athènes; c'était là qu'il voulait jouir de ses richesses, là qu'il désirait établir les deux filles nées d'un mariage contracté dans le Bosphore. Aussitôt après son retour il eut, paraît-il, à rendre compte devant le jury de sa conduite passée et fut condamné à une amende. En effet, dans le procès qu'il eut à soutenir contre Démosthène, Aphobos, le tuteur infidèle, ayant dit que l'aïeul maternel de son pupille était mort débiteur de l'état, Démosthène ne nie point la dette, mais il se contente d'affirmer qu'elle avait été payée avant la mort de Gylon; or c'était le plus souvent pour une amende non encore acquittée que l'on était inscrit sur cette liste et frappé d'*atimie*, c'est-à-dire de la perte des droits politiques jusqu'à ce qu'on se fût mis en règle.

Ce procès, si procès il y eut, n'empêcha pas Gylon de marier ses deux filles à des citoyens aisés et estimés; l'une épousa Démocharès de Leukonoé, l'autre Démosthène, le fabricant d'épées. D'après Eschine, ces mariages auraient été nuls aux yeux de la loi athénienne, Gylon ayant eu ces filles, dans le Bosphore, d'une femme de race barbare : il reproche à Démosthène d'avoir dans les veines le sang de ces nomades ignorans et brutaux, il l'appelle « un Scythe et un barbare. » Ces attaques, Démosthène n'y répond qu'en diffamant et en insultant bien plus gravement la mère d'Eschine; de sa propre aïeule, il ne dit rien. C'est qu'il est en effet peu probable que Gylon ait trouvé, dans son exil, à épouser une Athénienne. Que sa femme fût d'origine grecque ou scythique, c'était au point de vue du droit strict chose indifférente. Une loi portée ou plutôt renouvelée, à la fin du v^e siècle, après le rétablissement de la démocratie, refusait le droit de cité à quiconque, après ce moment, ne serait pas né tout à la fois d'un citoyen et d'une citoyenne (ἐξ ἀστοῦ καὶ ἀστῆς); à moins donc que la mère de Démosthène ne fût venue au monde avant l'archontat d'Euclide (403), ce qui n'est pas impossible, on pouvait à la rigueur contester la validité du mariage et par suite la légitimité même de l'orateur et son droit de prendre part aux délibérations et aux votes de l'assemblée. Il ne paraît pourtant pas que, soit dans les discussions d'intérêt qu'il eut avec ses tuteurs, soit dans les procès que lui intentèrent ses ennemis politiques, on ait jamais sérieusement mis en question sa qualité de bourgeois d'Athènes. Eschine prétend bien que c'est seulement par faveur et à grand'peine que son adversaire a jadis obtenu de figurer sur les listes électorales, dans le *dème* de Péanée; il affecte de s'indigner des dangers auxquels Athènes a été exposée par cet intrus, par « cet homme indûment in-

scrit sur la liste des citoyens; » mais ce ne sont là que des phrases et des injures. Démosthène, dès le début de sa carrière politique, avait eu l'honneur d'exciter les craintes et de mériter la haine de tout ce qu'il y avait dans Athènes d'aventuriers et d'intrigans sans vergogne; si l'on avait cru pouvoir avec quelque chance de succès contester la légitimité de sa naissance, on n'aurait point hésité à porter le débat sur ce terrain : pour peu que l'on y fût suivi par le jury, on arrêtaît dès ses premiers pas celui que l'on voulait écarter de la tribune aux harangues. Si on ne l'a pas au moins essayé, il faut que l'on se soit cru bien sûr d'échouer.

On en devine la raison. Toute formelle qu'elle fût, la loi en question ne paraît pas avoir jamais été appliquée d'une manière suivie et régulière. On avait beau, de temps en temps, la promulguer à nouveau et entreprendre de chasser des rangs de la bourgeoisie tous ceux qui s'y étaient introduits au mépris de ses défenses; dès le lendemain, on recommençait à en violer ou à en éluder les prescriptions. C'est que, si d'une part elle s'inspirait d'antiques croyances qui avaient encore une forte prise sur les âmes, de l'autre elle contrariait les habitudes et les besoins nouveaux d'une société qui devenait de plus en plus industrielle, commerçante et voyageuse. On craignait toujours de voir les cultes héréditaires, publics ou privés, les sacrifices de la ville, de la phratrie et de la famille profanés par l'intrusion d'un étranger; on craignait d'irriter ainsi les dieux protecteurs de la cité ainsi que les héros, les ancêtres divinisés qui veillaient avec eux sur Athènes. L'orateur qui faisait éloquemment valoir ces considérations devant l'assemblée ou devant le jury était sûr d'agir sur les esprits et d'obtenir gain de cause; mais en même temps il y avait des milliers d'Athéniens qui passaient la plus grande partie de leur vie hors d'Athènes. Les uns, capitaines de navire ou négocians, étaient sans cesse appelés par leurs affaires dans le royaume de Bosphore ou dans quelque'un des ports de la Thrace ou de la Macédoine; ils y séjournaient pendant la belle saison, et parfois ils s'y fixaient pour de longues années; les autres, propriétaires de biens situés dans la Chersonèse, à Lemnos, à Imbros, à Samos et dans l'Eubée, avaient là leur principal établissement et ne reparaissaient guère à Athènes que de loin en loin, quand ils avaient quelque procès à y plaider, quelque devoir public ou privé à y remplir. Marins, marchands ou cultivateurs, tous ces Athéniens qui ne résidaient pas en Attique devaient se trouver amenés, par plus d'une voie, à se marier là où ils s'étaient fixés, à épouser des femmes étrangères. Plus d'un Athénien de renom, depuis Miltiade et l'historien Thucydide jusqu'à Iphicrate et Conon, prit la fille de quelque prince de la Thrace ou de Chypre, qui donnait à ce gendre, dont son orgueil était flatté, des richesses et de spacieux domaines;

d'autres fois, dans une plus humble condition, c'était quelque liaison, née des ennuis de l'exil ou des hasards du voyage, qui tournait en habitude et créait une famille. Dans l'un et l'autre cas, on éprouvait le désir d'assurer l'avenir des enfans nés de ces unions; on se préoccupait de leur procurer les avantages attachés au droit de bourgeoisie. Il suffisait au père, pour y réussir, de trouver à Athènes, quand il y rentrait afin de régler cette affaire, un peu de complaisance chez les membres de la *phratrie*, association religieuse, et du *dème*, subdivision toute politique de la cité, auxquels il appartenait par sa naissance; si l'on acceptait, sans y regarder de trop près, la déclaration du chef de famille, si l'on inscrivait sur les registres de la phratrie et du dème les enfans qu'il présentait comme ses héritiers légitimes, il y avait au bout de quelques années possession d'état, conquête de la qualité de citoyen par le bénéfice d'une sorte de prescription. Trop de citoyens étaient d'ailleurs intéressés à profiter de cette tolérance pour que le plus souvent, quand on n'avait pas d'ennemi disposé à contester la sincérité de la déclaration, les choses ne s'arrangeassent pas ainsi à l'amiable; on laissait volontiers à son voisin une faculté dont on pouvait avoir soi-même besoin d'user un jour ou l'autre.

Voilà comment il se fit que l'illustre orateur, quoique issu d'un mariage dont la validité eût pu être contestée au point de vue du droit strict, ne vit jamais sa qualité de citoyen sérieusement contestée. Démosthène le père était un bourgeois riche et considéré; ne jouant pas de rôle politique, il ne s'était point fait d'ennemis; sa fortune lui permettait de rendre des services aux membres de sa phratrie et de son dème, de les traiter sans parcimonie quand c'était son tour de supporter les frais des sacrifices annuels et des repas où se réunissaient ceux qui appartenaient à une même confrérie, à une même commune. Ainsi tous les ans, à l'automne, dans le courant du mois de pyanepsion, revenait l'antique fête ionienne des Apaturies, fête des familles, fête des morts et de l'enfance; là les chefs de maison réunis dans un lieu consacré, autour de l'autel de Zeus et d'Athéné, protecteurs éternels, patrons de la phratrie, présentaient leurs hommages aux mânes des ancêtres, et par une solennelle cérémonie religieuse ils admettaient dans l'association, — nous allions dire dans l'église, — les nouveau-nés qui devaient plus tard y prendre la place de leurs pères et y offrir à leur tour les sacrifices héréditaires, symboles de l'étroite solidarité qui relie les unes aux autres les générations endormies sous la terre et celles qui continuent leur œuvre dans la cité. Alors donc que, dans la quatrième année de la 98^e olympiade (384 avant J.-C.), le troisième jour de la fête, Démosthène l'armurier présentait à ses *phratores* ou confrères le fils qu'il avait eu de Kléobulé, la fille de Gylon, il

put sans provoquer d'objections prêter le serment d'usage, attester que son fils était né d'une citoyenne, sa femme légitime (ἐξ ἀστῆς καὶ γαμετῆς); nul n'éleva la voix et ne fit mine d'écarter de l'autel, par manière de protestation, la victime que le père y amenait pour être immolée à cette occasion et partagée ensuite entre les assistans. L'enfant, après cette consécration, fut inscrit sur le registre de la phratrie sous le même nom que son père. Il avait dès lors, si l'on peut ainsi parler, son acte de baptême; pour prendre la seule expression qui puisse faire bien comprendre le rôle et le vrai caractère de la phratrie, il figurait sur le livre de sa paroisse. Aussi, quand plus tard, à sa majorité, il dut demander son inscription sur le registre civique, sur les listes électorales de sa commune, du dème de Péanée, ne paraît-il pas avoir eu de peine à l'obtenir. L'idée religieuse, d'où étaient sorties les institutions et les lois de la cité antique, conservait encore au iv^e siècle un tel empire sur les âmes, les Athéniens étaient si attachés à tout ce qui leur représentait l'époque primitive, l'âge héroïque et légendaire de leur patrie, qu'il devait être rare de voir le dème, association civile et de date récente, entrer en lutte avec la phratrie, association religieuse dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Ajoutez à cela que les membres de la phratrie étaient bien moins nombreux que ceux du dème, puisque chaque dème paraît avoir compris plusieurs phratries; on devait donc supposer qu'ils se connaissaient mieux les uns les autres, qu'ils étaient ainsi plus à même de contrôler l'exactitude des déclarations faites par les pères. L'enfant à qui s'était ouvert le lieu de culte (τὸ φράτριον) du groupe de familles auquel il appartenait ne risquait plus guère de voir se fermer devant lui les portes de la cité; les hommes pouvaient-ils repousser celui que les dieux et les ancêtres avaient accueilli, celui que, depuis plusieurs années, ils admettaient aux cérémonies les plus saintes, aux banquets célébrés autour de leurs autels?

En 376, le père de Démosthène tomba gravement malade. Se sentant mourir, il s'occupa, en homme sérieux et sensé, de régler l'avenir des siens. Il allait laisser derrière lui, outre une veuve jeune encore, une fille de cinq ans et un fils qui n'en avait encore que sept; dix années s'écouleraient donc encore avant que celui-ci pût prendre en main l'administration de son bien. Sans doute ce qu'il avait amassé par son industrie était plus que suffisant pour mettre à l'abri du besoin ces êtres chéris; cela représentait une fortune de près de 14 talens, c'est-à-dire environ 78,000 francs de notre monnaie, capital qui, dans l'Athènes du iv^e siècle, suffisait à faire comprendre celui qui le possédait dans la catégorie des citoyens les plus riches et les plus imposés. C'était cet ample patrimoine qu'il s'agissait de garantir à ses héritiers par le choix de

tuteurs habiles et honnêtes tout à la fois. Le mourant ne pouvait, ce qu'il eût fait chez nous, confier cette tâche à celle qui aurait été le mieux qualifiée pour la bien remplir, à la mère. Comme le droit romain primitif, la loi athénienne, au temps même de Démosthène, condamnait encore la femme à une enfance ou plutôt à une minorité perpétuelle; rien ne l'émancipait, ni le mariage, ni la maternité, ni le veuvage même. Quel que fût son âge, de quelque intelligence et de quelque dévouement à ses enfans qu'elle eût fait preuve, loin de pouvoir jamais être tutrice d'un fils ou d'une fille, elle tombait par la mort du mari sous l'autorité d'un autre maître (κύριος), dont les intérêts pouvaient être opposés à ceux des mineurs. Dans ce cas, il lui était interdit même de porter plainte devant le magistrat. Que le tuteur fût seulement négligent et dépensier ou qu'il travaillât à dépouiller ses pupilles, la mère, malgré la clairvoyance de son affection, devait tout voir sans rien empêcher; elle assistait à ce gaspillage ou à ces manœuvres en spectatrice impuissante.

C'était donc hors de sa maison que le père de famille, dès qu'il s'était senti en danger, avait dû chercher qui veillerait sur les orphelins. Vu l'importance de sa fortune, il avait cru bon de diviser les soins et la responsabilité de la tutelle entre plusieurs personnes, qui pourraient à la fois s'aider et se surveiller les unes les autres. Il avait jeté les yeux à cet effet sur deux de ses neveux, Aphobos, le fils de sa sœur, et Démophon, le fils de son frère Démon, ainsi que sur un voisin, Thérippide, du bourg de Péanée, auquel l'unissait une amitié d'enfance. Chacun des trois était riche; on pouvait croire que l'aisance dont ils jouissaient les mettrait à l'abri de honteuses convoitises. Démosthène, qui avait passé sa vie dans les affaires, n'était d'ailleurs pas sans savoir que c'étaient là de faibles garanties; les plus opulens sont parfois les plus avides. Il tenta donc d'obliger les tuteurs à la reconnaissance; tous les trois devaient être largement payés des peines que pourrait leur donner la tutelle. Réussir à les enchaîner ainsi semblait chose d'autant plus facile que deux d'entre eux tenaient de près à ces enfans, dont ils étaient les propres cousins germains. C'étaient ces liens qu'il s'agissait de resserrer encore, de manière à confondre, autant que possible, les intérêts des protecteurs avec ceux des protégés.

Voici à quoi s'arrêta Démosthène. A Thérippide, il léguait l'usufruit de 70 mines (6,510 francs), pour tout le temps qui s'écoulerait jusqu'à la majorité de son fils (1). Démophon épouserait sa

(1) Nous aurons trop souvent, dans le cours de ces études, l'occasion de citer des sommes évaluées en monnaie athénienne pour qu'il ne soit pas utile de rappeler ici, sans tenir compte, bien entendu, de la différente puissance de l'argent, la valeur des principaux termes. Le *talent* attique, monnaie de compte, valait 60 mines, environ 5,561 francs, la mine 100 drachmes ou 92 francs 68 cent., la drachme 0,93.

cousine, quand elle serait d'âge nubile; en attendant, il toucherait tout de suite une dot de 2 talents (11,520 francs). Aphobos enfin prendrait pour femme la veuve de son oncle avec une dot de 80 mines (7,440 francs); Démosthène ajoutait ainsi 30 mines aux 50 que lui avait apportées en mariage Kléobulé. Ce n'était pas tout; Aphobos, jusqu'à la fin de la tutelle, aurait l'usage de la maison et du mobilier dont elle était garnie. Toutes ces dispositions étaient consignées dans un testament qui, plus tard, ne se retrouva pas, mais dont l'existence et les clauses principales ne paraissent pas avoir été sérieusement contestées par ceux même qui sont accusés de l'avoir fait disparaître. Ces prudentes et paternelles volontés, ce n'était pas tout de les confier à une fragile feuille de papyrus; il fallait aussi les graver dans le cœur de ceux à qui l'exécution en était remise. A cet effet, Démosthène appela, il réunit autour de son lit de mort les trois tuteurs. Près du malade était assis son frère Démon, qu'il aurait sans doute chargé de la tutelle, s'il n'avait craint que, déjà âgé, Démon ne lui survécût pas assez pour remplir jusqu'au bout ce devoir. On amena les deux enfans; sans savoir encore tout ce qu'ils perdaient, ils pleuraient en voyant pleurer leur mère. Rassemblant ce qui lui restait de forces, Démosthène dit à ses neveux et à son ami ce qu'il attendait d'eux; « il leur recommanda d'affirmer la maison et de veiller ensemble à la conservation du patrimoine. » Aphobos était celui auquel il assignait le rôle principal, celui qui devait occuper auprès du foyer la place du chef de famille, épouser sa veuve et servir de père aux orphelins; il lui fit prendre son fils sur les genoux. Au milieu des larmes qui coulaient, tous lui promirent, lui jurèrent de respecter ses désirs, de veiller fidèlement sur ce cher dépôt. Avant de fermer les yeux, il put croire que l'avenir des siens était assuré, que cette scène douloureuse et solennelle ne s'effacerait pas de la mémoire des tuteurs. Il est peu d'âmes assez dures pour ne point se sentir émues à l'heure des suprêmes adieux, assez légères pour oublier les sermens demandés et reçus par un mourant.

II.

La pensée que tout était réglé et combiné pour le mieux dut consoler l'agonie du père de famille et adoucir pour lui l'amertume de la séparation. Cependant aucune de ses prévisions et de ses espérances ne se réalisa. Quand Démosthène eut rendu le dernier soupir, chacun des tuteurs s'empressa de se mettre en possession du legs qui lui était destiné. Thérippide prit le capital dont il devait toucher les intérêts. Démophon s'appropriâ les deux talents qui formaient la dot de la fille à laquelle son oncle l'avait fiancé.

Aphobos s'empara de même des 80 mines qui représentaient la dot de la veuve, et il choisit dans le mobilier ce qui pouvait lui convenir; mais aucun d'eux ne songea à exécuter les conditions auxquelles, dans l'esprit du testateur, était subordonnée la remise de ces legs.

C'était Aphobos qui aurait dû donner l'exemple. Nous ne voyons point que la loi athénienne imposât à la femme, en cas de divorce ou de veuvage, un certain délai pendant lequel il lui fût interdit de contracter une nouvelle union. Le législateur antique n'avait point à cet égard les scrupules et la précision du législateur moderne; au risque de soulever parfois de délicates questions de paternité, il laissait l'usage et les mœurs régler cette matière, fixer la durée de l'intervalle qui séparerait les deux mariages. Si, pour épouser la fille, Démophon devait attendre qu'elle eût atteint l'âge nubile, Aphobos pouvait devenir le mari de la mère, aussitôt que se seraient apaisés les premiers transports de sa douleur. L'empressement qu'il aurait mis à se prévaloir du droit qui lui avait été conféré n'aurait choqué personne, pas même la veuve, quelle que fût la sincérité de son affliction.

La femme athénienne était accoutumée dès l'enfance à l'idée de voir ses parens disposer de sa personne sans la consulter, de se voir, si elle était orpheline, adjugée par un tribunal, avec l'héritage qu'elle était chargée de transmettre, à celui qui prouvait lui tenir du plus près par le sang. De ses sentimens et de ses secrètes préférences, de l'accord des âges et des goûts, il n'était pas question en pareille matière. Telle est pourtant la force des liens naturels, et le cœur de la femme éprouve un tel besoin de se donner et d'aimer, qu'il y avait à Athènes même, dans cette société qui traitait ainsi le mariage, de vives et profondes affections conjugales; elles y étaient moins rares que l'on ne serait porté à le croire. Les lois et les mœurs n'avaient pas le moindre souci d'assortir les caractères et de préparer ainsi la fusion des âmes et des volontés; mais souvent le hasard corrigeait la faute des hommes et les servait mieux qu'ils ne le méritaient. D'ailleurs, pour peu que les femmes trouvassent d'égards et de bonté chez l'homme à qui les avait liées la volonté de ceux qui décidaient en maîtres de leur sort, elles se résignaient aisément, et, dès qu'elles avaient des enfans et quelque aisance, elles se trouvaient heureuses. Loin de répugner à un second mariage, la veuve de Démosthène aurait donc accepté tout d'abord l'époux qu'avait pris soin de lui désigner la prévoyante tendresse de celui qu'elle pleurait; c'eût même été pour elle une consolation et une joie de voir ses enfans retrouver ainsi un père qui s'attacherait à eux en vivant sous le même toit et en recevant leurs caresses. Toutes ces espérances, Aphobos les trompa; ni alors, ni plus tard, il ne témoigna

le désir de prendre pour femme la mère de ses pupilles. Vers la fin de la tutelle, il épousa la fille d'Onétor. Quant à Démophon, il ne paraît pas avoir jamais non plus manifesté l'intention d'épouser l'orpheline que son père avait fiancée avec lui à son lit de mort.

Pour ce qui était de l'administration des biens, les tuteurs ne se montrèrent pas plus soucieux de respecter les volontés de leur parent et ami. Il y avait pour les tuteurs, à Athènes, deux manières de s'acquitter de leur tâche : ils pouvaient ou gérer, à leurs risques et périls, la fortune de leurs pupilles, comme ils auraient fait la leur propre, ou la donner tout entière à bail, affermer les biens meubles et immeubles pour un laps de temps égal à la durée même de la minorité et de la tutelle. C'était, à ce qu'il semble, ce dernier parti que devaient prendre la plupart des tuteurs, ceux du moins qui ne nourrissaient point l'arrière-pensée de pêcher en eau trouble, de s'enrichir aux dépens des orphelins en s'appropriant une partie de la succession. Par cette location, le tuteur se débarrassait en effet non-seulement de tout soin d'administration, mais encore de toute responsabilité pécuniaire; il coupait court pour l'avenir à toute chance de procès. Or c'était là un résultat qu'il n'était pas sûr d'obtenir même par une honnête gestion des biens; on voyait des jeunes gens arrivés à leur majorité chercher de mauvaises querelles à des tuteurs qui avaient pourtant fait de leur mieux. Quand on met le pupille en possession de sa fortune, il est rare qu'il la trouve aussi considérable qu'il l'eût désiré. De là à s'en prendre au tuteur il n'y a qu'un pas, et ce pas, sous l'influence des donneurs de mauvais conseils, on était bien vite entraîné à le faire.

Les tuteurs s'étaient-ils au contraire résolus à louer les biens, tout danger de cette espèce s'évanouissait. Ils avertissaient de leurs intentions le premier en dignité de tous les magistrats, celui qui avait l'honneur de donner son nom à l'année attique; à cause de ce privilège, les grammairiens appellent ce personnage l'*archonte éponyme*, ou plus simplement l'*éponyme*, tandis que les orateurs se contentent de le désigner comme l'*archonte*, c'est-à-dire l'archonte par excellence, le chef de ce collège qui se composait de neuf citoyens annuellement désignés par le sort. La compétence de l'archonte embrassait toutes les actions publiques et privées qui naissaient du droit personnel, et particulièrement du droit de la famille, qui forme le premier et le plus important chapitre du droit des personnes. « Que l'archonte prenne soin, dit une loi athénienne qui est citée dans un discours de Démosthène, des orphelins, des héritières, des maisons abandonnées et des femmes veuves, qui, après la mort de leur mari, se disent enceintes et restent dans la demeure conjugale. Toutes ces personnes, qu'il en prenne soin et qu'il les défende de toute violence. » Aussitôt prévenu, l'archonte

portait le fait à la connaissance du public par des affiches apposées sur la base des statues qui représentaient *les héros éponymes* des dix tribus. C'était au pied de ces statues, sur le marché, que se dressait le tribunal où il siégeait, et le soubassement de l'estrade qui portait ces images servait d'*album*, comme on eût dit à Rome; on y exposait, après les avoir fait lire tout haut par le greffier, les projets de loi ou de décret et les actes judiciaires. Cette publicité n'avait pas seulement pour but d'attirer le plus de concurrents possible à l'enchère où serait adjudgée la ferme des biens du mineur, elle était aussi destinée à faire apparaître toutes les créances, toutes les charges dont pouvait être grevée la succession. C'était alors que devaient se présenter, pour faire valoir leurs droits, tous ceux qui avaient quelque chose à réclamer; s'ils négligeaient d'intervenir à ce moment, ils s'exposaient à voir plus tard leurs demandes écartées par une simple fin de non-recevoir. L'inventaire dressé et les dettes réglées, quand tous ceux que la chose intéressait avaient pu visiter les immeubles ou vérifier la valeur des créances dont se composait la succession, le magistrat, au jour dit, procédait à l'adjudication. La fortune du mineur, avec tous ses droits actifs et passifs, était remise, en échange d'une rente annuelle, au plus offrant et dernier enchérisseur pour un nombre d'années qui variait suivant l'âge du pupille. Les conditions du marché étaient constatées par un acte écrit que rédigeait le greffier et dont la teneur pouvait d'ailleurs être certifiée par de nombreux témoins présents à l'audience. C'était ensuite affaire à l'acquéreur d'exploiter de son mieux le capital, d'en tirer un revenu supérieur au loyer.

Cette ingénieuse combinaison offrait un double avantage. D'une part, quelques semaines après le décès du chef de famille, l'inventaire était dressé et la fortune des mineurs rendue claire et liquide (1); d'autre part, le tuteur voyait par là sa tâche singulièrement allégée : il se trouvait ainsi défendu tout à la fois contre ses propres convoitises et contre l'humeur processive d'un pupille qui aurait le caractère mal fait. Il n'y avait qu'un péril, c'était que l'adjudicataire ne se laissât entraîner, par le désir d'augmenter ses profits, soit à risquer dans des spéculations hasardées les sommes qui lui avaient été remises, soit à faire abus du droit d'usage qui lui était concédé sur les immeubles; on pouvait craindre ou qu'il ne devînt insolvable pour longtemps, ou qu'à l'expiration du bail il ne

(1) Il est permis de supposer un intervalle d'environ deux mois entre le moment où était annoncée la location du patrimoine et celui où elle se faisait par voie d'enchères devant le magistrat. Un passage de Théophraste, cité par Stobée, nous apprend en effet qu'à Athènes toute vente à la criée devait être annoncée par des affiches soixante jours à l'avance, et la similitude des situations nous porte à croire que, dans le cas qui nous occupe, le délai légal était le même.

restituât de mauvaises créances ou des terres épuisées, des vergers dévastés, des bois coupés à blanc. Dans sa sollicitude pour les intérêts des pupilles, la loi athénienne s'était préoccupée d'éviter ce danger. L'archonte, sous peine de s'exposer à se voir plus tard pris à partie devant un tribunal, ne devait adjuger la ferme des biens qu'à une personne dont la fortune et le crédit parussent solidement établis. Ce n'était pas tout, il fallait se ménager le moyen de tirer, le cas échéant, parti de ces sûretés. L'archonte stipulait donc au nom des mineurs une garantie hypothécaire qui fût équivalente à la valeur du patrimoine donné à bail. Il avait à voir que l'on ne se contentât point d'un simple échange de paroles, mais que l'inscription, comme nous dirions, fût réellement prise. Bien avant Rome, qui ne fit jamais que la suivre de loin sur ce terrain, Athènes avait conçu et réalisé cette forme du contrat de gage qui a justement gardé dans les langues modernes un nom tiré du grec, l'*hypothèque*; mais elle alla plus loin, et, ce que Rome ne sut jamais faire, elle réussit à organiser la publicité de l'hypothèque. A Rome, l'hypothèque frappe l'immeuble en quelque sorte clandestinement; « à Athènes au contraire les tiers doivent être avertis de l'existence du droit réel qui diminue la valeur de la chose, et qui pourra s'exercer à l'encontre de tous les possesseurs quels qu'ils soient. Voici en quoi consistait cet avertissement : sur le fonds hypothéqué, le créancier faisait placer une borne (*ἄρορς*); sur la maison grevée du droit réel, il faisait appliquer une table de pierre. La borne et la tablette contenaient toutes les indications nécessaires pour renseigner les tiers sur la plus ou moins grande solvabilité de l'immeuble. On y lisait, quand les énonciations étaient complètes (1), d'abord le nom de l'archonte pendant la magistrature duquel la dette avait été contractée, afin de pouvoir déterminer exactement le rang des diverses créances. Puis venait le nom du créancier, près duquel les intéressés allaient chercher tous les renseignemens dont ils pouvaient avoir besoin. Enfin, en dernier lieu, se trouvait le chiffre de la créance garantie par l'hypothèque (2). »

Que ce système présentât quelques dangers, on ne saurait le nier; rien ne peut remplacer en pareille matière un magistrat ayant pour mission de constater sur des registres officiels l'établissement

(1) Peu de stèles contiennent à la fois toutes ces indications; dans beaucoup l'inscription paraît avoir été écourtée, comme pour aller plus vite. Tantôt c'est le nom de l'archonte qui manque, tantôt le chiffre de la somme due, mais l'origine de la créance est toujours rappelée.

(2) Nous avons emprunté cet exposé du mécanisme de l'hypothèque athénienne à une curieuse étude de M. Caillemet, professeur à la faculté de droit de Grenoble, sur ce chapitre si peu connu du droit attique. Elle a pour titre : *Le Crédit foncier à Athènes*. On y trouvera citées plusieurs des inscriptions de ces bornes, inscriptions dont le nombre s'accroît d'année en année par de nouvelles découvertes.

et l'extinction des hypothèques. Il pouvait se faire que des citoyens, pour augmenter leur crédit, fissent disparaître une inscription, sauf à la rétablir plus tard, ou que, pour paraître plus pauvre qu'il ne l'était, tel autre plaçât sur son fonds des bornes constatant les titres de créanciers imaginaires. Au prix pourtant de quelques inconvéniens, cette publicité valait encore bien mieux que la clandestinité hypothécaire de Rome.

Si les tuteurs de Démosthène, avec le concours de l'archonte, avaient affermé son patrimoine, le paiement des loyers stipulés et le bon entretien des biens auraient été garantis par une inscription rédigée sans doute, à de légères variantes près, comme celle-ci, qui a été retrouvée à Marathon :

Borne du champ et de la maison qui servent de gage pour le fils orphelin de Diogeiton, de Probalinthe.

ὄρος χωρίου καὶ οἰκίας ἀποτίμημα παιδὶ ὀρφανῷ Διογεΐτονος Προβαλίσκου (1).

Dans ce cas, les tuteurs n'auraient eu qu'à surveiller les rentrées, à encaisser les loyers, dont une partie eût été consacrée à l'entretien des mineurs, puis à capitaliser le reste; la loi et l'usage leur conseillaient, ou peut-être même leur ordonnaient, d'acheter en pareil cas, au nom de leurs pupilles, des immeubles tels que maisons de ville ou fonds de terre. Quand le patrimoine était considérable, il restait chaque année, une fois prélevés les frais de nourriture et d'éducation, une somme disponible; si elle était sagement employée, si d'ailleurs les biens avaient été affermés dans de bonnes conditions, il devait arriver qu'au terme de la tutelle la fortune des mineurs, loin d'avoir souffert, se fût sensiblement augmentée. Démosthène cite l'exemple d'un de ses contemporains, Antidoros, dont la fortune, en six ans de tutelle, avait été ainsi portée de 3 talens $1/2$ à 6 talens, c'est-à-dire presque doublée. Il arrivait donc souvent que les chefs de famille, pour assurer ces avantages aux enfans qu'ils allaient laisser orphelins, ordonnaient dans leur testament que l'ensemble du patrimoine fût mis en location. Y avait-il une clause de ce genre dans les dernières volontés du père de notre orateur? Démosthène l'affirme dans le procès qu'il fit plus tard à ses tuteurs; mais l'acte testamentaire, qui fut sans doute supprimé par ceux-ci, n'étant point produit devant le tribunal, il ne peut opposer aux dénégations de ses adversaires que le témoignage de sa mère. Les tuteurs prétendaient que le mourant ne s'était pas soucié de voir le chiffre de sa fortune divulgué par la production d'un inventaire complet et détaillé, qu'il eût fallu fournir

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, n^o 5-31.

pour procéder à une adjudication publique; mais c'est là une assertion qu'ils s'étaient chargés eux-mêmes de réfuter. En effet, dès le lendemain du décès, ils avaient déclaré, pour ce patrimoine qu'ils étaient chargés d'administrer, 15 talens, ce qui était en tout cas une évaluation fort exagérée; c'est à ce titre qu'ils avaient fait inscrire le jeune Démosthène, à côté des citoyens les plus renommés pour leur opulence, sur les rôles dressés en vue de cet *impôt sur le capital* (εἰσφορά), impôt à la fois proportionnel et progressif, auquel Athènes demandait, quand elle avait quelque guerre à soutenir, des ressources extraordinaires (1). Il se trouvait rangé ainsi dans la première catégorie des contribuables, dans la catégorie des citoyens les plus imposés; ce fut pour lui une chance inespérée que, pendant toute la durée de sa minorité, la paix ne fut pour ainsi dire pas troublée. Autrement il lui aurait encore fallu, de ce chef, payer de grosses sommes pour ce patrimoine, que diminuaient de jour en jour la négligence et l'infidélité de ceux aux mains desquels il avait été remis.

Que le père eût manifesté ou non le désir de voir affermé le patrimoine de ses héritiers, les tuteurs ne songèrent pas un instant à entrer dans cette voie; il leur était trop commode d'en prendre à leur aise avec cette riche succession. Autant que l'on peut en juger, tous les trois se valaient; ils n'eurent pas de peine à s'entendre pour dépouiller leurs pupilles. Afin d'entrer en jouissance des legs qui leur avaient été attribués, ils commencèrent par gaspiller le matériel de cette industrie, alors en pleine prospérité, qui faisait le plus clair de l'avoir des mineurs. Il y avait en magasin pour les deux fabriques des réserves de métal, de couleurs et de vernis; on les vendit pour compter à Thérippide les 70 mines dont il devait avoir l'usufruit jusqu'à la majorité de Démosthène. La mesure que prit Aphobos fut encore plus fatale. Pour 50 des 80 mines qui lui revenaient, il s'était attribué un ensemble d'objets qui, selon Démosthène, en valait bien 100, les meubles, la vaisselle, qui comprenait plusieurs coupes d'or et d'argent, les bijoux enfin de cette femme qu'il était censé devoir épouser. Pour parfaire la somme, il mit en vente la moitié des esclaves armuriers, et il se paya sur le prix.

Voilà donc un atelier désorganisé. Au moins les tuteurs tâchèrent-ils de réparer, dans la mesure du possible, le mal qu'avait fait leur avide précipitation? Ils ne paraissent pas en avoir eu même la pensée; la suite de leur administration répondit aux débuts. Ce fut d'abord Aphobos qui entreprit de diriger la fabrique. Pendant les deux premières années, il la conduisit ou plutôt la laissa conduire

(1) Sur l'assiette de cet impôt et les changemens qu'elle a subis depuis le temps de Solon jusqu'à celui de Démosthène, voyez Bœckh, *Économis politique des Athéniens*, 2^e édition, liv. IV, ch. 1 à 9.

par un affranchi de la famille, Milyas, sorte de contre-maître qui, n'ayant point de responsabilité légale, ne présentait aucune garantie. Plus tard, pour toute cette période, il ne porta en compte que de prétendus déboursés, 5 mines, comme si pendant ce temps l'atelier n'avait pas produit une drachme de revenu. Vint ensuite un assez long chômage, puis Thérippide se chargea de surveiller l'exploitation. Sa gestion fut moins désastreuse; Démosthène prétend pourtant que l'affaire, toute réduite et tombée qu'elle fût déjà, aurait encore pu rapporter plus qu'il ne lui fit rendre, ou du moins plus qu'il ne déclara.

Quant à la fabrique de sièges, elle fut encore plus sacrifiée. Les vingt ouvriers qu'elle occupait n'étaient pas la propriété de Démosthène le père; ils appartenaient à un certain Mœriadès, qui les lui avait livrés en nantissement, afin de le couvrir d'un prêt de 40 mines. Engagés pour cette somme, ils rapportaient au créancier qui les utilisait 12 mines par an, c'est-à-dire environ 30 pour 100 de leur valeur. Ces esclaves, Aphobos les prit chez lui; il prêta encore, sur ce même gage, 5 mines à Mœriadès, et sans doute il employa ces ouvriers à travailler pour son propre compte. Quant à l'ivoire qu'il trouva en magasin, il s'était hâté de le vendre, et, — c'est ce dont déposeront plus tard des témoins, — il en avait tiré plus d'un talent. Le reste du matériel, les esclaves mêmes, il n'y en avait plus trace à la fin de la tutelle, sans qu'Aphobos portât comme remboursée la dette qu'ils représentaient, sans qu'il exhibât la somme ou justifiât d'un emploi.

C'est ainsi que d'année en année, entre les mains de ces habiles gens, s'en allait pièce à pièce, s'émiettait et s'évanouissait cette fortune, qui paraissait naguère une des mieux assises et des plus solides qu'il y eût à Athènes. Tout ce gaspillage ou plutôt tout ce pillage ne pouvait manquer de finir par attirer l'attention. Les voisins, les amis firent leurs réflexions; un oncle par alliance des orphelins, le mari de la sœur de leur mère, Démocharès, citoyen honnête et considéré, adressa aux tuteurs quelques observations qui furent mal reçues ou qui tout au moins ne furent suivies d'aucun effet. Il ne s'en exprima qu'avec plus de vivacité sur le compte de ceux qui ruinaient ainsi son neveu et sa nièce. Ces bruits, ces accusations arrivèrent jusqu'au magistrat qui, comme nous l'avons dit, était chargé de veiller au nom de la cité sur les orphelins; on en parla autour du tribunal de l'archonte.

Alors il eût peut-être été temps encore de sauver une partie de la fortune. L'archonte ne prenait guère, quoiqu'il en eût le droit, l'initiative des poursuites; mais, pour l'aider à remplir son devoir, la loi avait fait appel à toutes les bonnes volontés. Le premier citoyen venu (ὁ βουλευόμενος) pouvait intenter une action au profit de l'or-

phelin, sans risquer, comme c'était le cas dans les procès ordinaires, d'être condamné à une amende, si le cinquième au moins des voix du jury ne se prononçaient pas dans le sens de sa requête. Pourquoi, lorsque le législateur semblait provoquer lui-même ce genre d'intervention, Démocharès ou quelque autre Athénien ne saisit-il pas l'archonte d'une plainte contre les tuteurs? C'est que ceux-ci étaient tous les trois des gens riches et bien posés; c'est que, grâce à la parfaite entente qui s'était établie entre ces trois larrons, il eût été difficile de les prendre en défaut et de voir clair, dès ce moment, dans les comptes de la succession. A Athènes d'ailleurs, comme en tout pays, on se mêlait volontiers des affaires du voisin tant qu'il ne s'agissait que de satisfaire sa curiosité et de se donner des airs d'importance; mais fallait-il s'engager, pour obliger autrui, dans une longue et pénible entreprise, y perdre du temps et y gagner des ennemis, le zèle se refroidissait vite, et l'on s'en tenait presque toujours à de stériles marques d'intérêt.

Si Démocharès n'osa point aller jusqu'à courir les chances d'un procès, afin de s'opposer à ces dilapidations, au moins semble-t-il avoir contribué à rendre le jeune Démosthène capable d'en tirer un jour vengeance. Aphobos, au bout de deux ans, quand il revint d'une absence qu'il avait faite comme *triérarque* ou commandant de galère, quitta la maison de son oncle, où il s'était d'abord installé, et retourna s'établir dans sa propre habitation; il s'y sentait sans doute plus à l'aise pour travailler à dépouiller ses pupilles. A partir de ce moment, les enfans restèrent seuls dans la demeure paternelle avec leur mère. Thérippide remettait à celle-ci, pour son entretien et celui des enfans, 7 mines (environ 650 francs) par an. Cette somme, toute modique qu'elle nous paraisse, semble avoir été suffisante. Démosthène n'élève aucune plainte à ce sujet, et des exemples tirés de documens contemporains prouvent qu'il n'en fallait pas plus à deux ou trois personnes pour vivre fort à l'aise (1). Le ménage de la veuve était donc à l'abri du besoin; mais il ne s'agissait pas seulement de nourrir et de vêtir ces enfans; il fallait par l'éducation faire un homme de cet adolescent. On est tenté de croire, en songeant au caractère et au génie du fils, que Kléobulé était une femme distinguée; ce n'en était pas moins là une lourde tâche pour une veuve, élevée comme l'étaient les femmes athéniennes, étrangère à la société des hommes, à leur conversation, à leurs études

(1) Voyez le discours attribué à Démosthène, *contre Batos sur la dot* (§ 50). Le plaignant, Mantithéos, y dit que les intérêts de la dot de sa mère, dot qui était de 1 talent, ont suffi pour son entretien et son éducation. Or, en comptant les intérêts de cette somme à 12 pour 100, ce qui était pour Athènes le taux ordinaire, on arrive encore à 7 mines environ.

et à leurs travaux. Il y a lieu de croire que Kléobulé y fut aidée par son beau-frère, dont Démosthène ne parle jamais qu'avec un reconnaissant souvenir. Démocharès venait souvent voir la triste mère, celle-ci lui racontait ses chagrins; elle lui disait comment, de jour en jour, les tuteurs se contraignaient moins, laissaient plus clairement percer leurs convoitises et leur malveillance. Les enfans étaient là, d'abord tout entiers à leurs jeux; mais bientôt, à force d'entendre retentir à ses oreilles ces plaintes et ces conversations, l'adolescent devint attentif. Silencieux, il se rapprochait, il écoutait; un peu plus tard, il interrogea, il se fit expliquer les choses. Dès lors naquit chez lui la pensée de se mettre, par l'instruction et le talent, en état de punir ces mauvais parens et de recouvrer son bien. Ce n'était pas à ses tuteurs qu'il pouvait demander conseil sur la direction de ses études et le choix de ses maîtres; dans cet enfant sans sourire et sans gaieté, dont ils avaient déjà parfois surpris les regards chargés de muettes colères, ils avaient deviné bien vite un ennemi. Démocharès semble avoir été le seul, parmi tous ceux qui entouraient Démosthène, auprès de qui il ait pu trouver alors avis et secours; ce personnage peut donc revendiquer une part de mérite et d'honneur dans le développement du rare génie, du grand citoyen et du grand orateur qui devait illustrer les derniers jours d'Athènes.

III.

Enfant, Démosthène paraît avoir été frêle et délicat, Plutarque dit même maladif. Les tristesses et les inquiétudes dont il devint de bonne heure, grâce à la précocité de son intelligence, le témoin et le confident, n'étaient pas faites pour remettre sa santé. Ce fut sans doute pour ce motif qu'il resta presque étranger à ces exercices du corps qui tenaient d'ordinaire une si large place dans l'éducation de tout jeune Athénien. Loin de le pousser vers ces palestres où la plupart des adolescens passaient la meilleure partie de leur temps, la tendre sollicitude d'une mère aisément alarmée travaillait plutôt à l'en écarter; elle craignait qu'au lieu de le fortifier le saut, la course et la lutte ne le fatiguassent jusqu'à l'épuiser. Bien des années après, Eschine, plaidant contre lui, s'écrie d'un ton de triomphe et de dédain : « Où sont parmi vous les camarades de jeunesse que Démosthène pourra faire comparaître, afin d'implorer les juges en sa faveur? A-t-il des compagnons de chasse ou de gymnase à produire devant le tribunal? Non, par Jupiter, jamais il n'a chassé le sanglier! A l'âge où les autres développent leurs forces physiques, il ne s'occupait déjà que d'apprendre l'art de tendre des pièges aux riches. »

Ce que la haine d'Eschine avec sa verve injurieuse et violente travestit de la sorte, c'est une adolescence studieuse et réfléchie, qu'avaient trop tôt obscurcie de leur ombre de douloureuses préoccupations d'avenir. Si nous en croyons Plutarque, c'est dès ce temps que Démosthène aurait reçu de ses camarades des sobriquets railleurs, plaisanteries de collège, comme nous dirions, qu'exploite plus tard contre l'homme politique l'animosité de ses adversaires. On l'appelait *Battalos*. Sur le sens de ce terme, déjà Plutarque hésitait. A la manière pourtant dont Eschine l'emploie et le commente, il paraît désigner un homme qui a quelque chose de recherché et d'efféminé dans ses goûts, dans son costume, dans toute sa manière d'être. On l'appelait encore *Argas*, surnom qui s'appliquait, disent les biographes, aux gens d'un caractère maussade et hargneux. Tout ceci s'explique. Les autres adolescents, ceux qui entraient dans la vie riches tout au moins de vigueur et de santé, ceux que ne tourmentait point le souci du lendemain, trouvaient déplaisant ce jeune homme malingre et pensif; ils lui en voulaient de ne guère se mêler aux jeux bruyans de la palestine, de rêver à l'écart, enveloppé de chauds vêtemens, tandis que ses compagnons d'âge, déposant tunique et manteau, faisaient couler l'huile sur leurs membres nus et se provoquaient joyeusement à faire preuve de force ou d'adresse; ils trouvaient mauvais qu'il ne se prêtât point volontiers à ces gais bavardages, à ces longues confidences qui remplissaient pour eux les heures de repos. Pendant ce temps, sans faire attention aux chuchotemens et aux mauvais sourires, Démosthène songeait au foyer près duquel pleurait sa mère, à sa jeune sœur, dont la dot serait dévorée et qu'il lui faudrait pourtant établir, à lui-même et aux obstacles qu'il trouverait sur son chemin. Peu à peu se dégageait et s'arrêtait dans son esprit la ferme volonté de ne point laisser impunies ces prévarications, de relever, à force de persévérance et d'énergie, cette fortune qu'avait créée l'industrielle activité de son père. Ce n'était pas par les talens et les prouesses de l'athlète qu'il y parviendrait; on comprend donc qu'il soit resté assez indifférent à ces exercices de gymnastique. En revanche, dès que lui furent fournis les moyens de cultiver son esprit, il les saisit avec ardeur.

Nous n'avons aucun détail sur ses premières études, qui durent être celles de tous les jeunes Athéniens de bonne famille. Presque tout le monde, à Athènes, même les gens de la plus basse condition, savait plus ou moins lire et écrire. Si l'on en avait eue ses tuteurs, il s'en serait tenu là; plus il serait ignorant, moins ils auraient à craindre qu'il ne les poursuivît de ses réclamations et ne réussît à se faire écouter. Les 7 mines annuellement payées par Thérippide pour l'entretien de la veuve et des enfans ne pouvaient suffire à

couvrir les dépenses d'une éducation vraiment libérale et soignée. D'autre part l'enfant se sentait trop curieux, trop désireux d'apprendre, pour en rester aux élémens. Aphobos eut beau refuser de payer les honoraires des maîtres; grâce à sa mère et à Démocharès, on ne s'arrêta point à cette difficulté. Peut-être ses maîtres, dès qu'ils eurent apprécié son application au travail et ses heureuses dispositions, furent-ils les premiers à lui faire crédit, à se contenter des engagements qu'il prit avec eux pour le temps où il serait en possession d'une fortune que personne ne pouvait croire aussi compromise qu'elle l'était réellement. L'adolescent, quand il sut ses lettres, fréquenta donc, accompagné d'un *pédagogue* ou esclave chargé de veiller sur sa personne et de le préserver de tout mauvais contact, l'école d'un grammairien; il y étudia les poètes, Homère d'abord, qui chez les Grecs jouait presque dans l'éducation le rôle que remplit aujourd'hui la Bible chez les nations protestantes, puis les lyriques et surtout les élégiaques, Théognis, Simonide, Solon, dont les enfans apprenaient par cœur de longs morceaux destinés à leur servir tout à la fois de préceptes de morale et de leçons de goût. Si l'on en juge par les citations qu'apportent à la tribune certains orateurs de ce temps, Eschine et Lycurgue par exemple, les trois grands tragiques du siècle précédent, Eschyle, Sophocle et Euripide, les deux derniers surtout, avaient leur place marquée dans ces cours dont nous aimerions à mieux connaître la matière et les programmes. Étudiait-on dans ces écoles des auteurs en prose? Est-ce là que Démosthène prit pour Thucydide cette passion dont témoignent des anecdotes souvent répétées, anecdotes que la critique ne saurait admettre sous la forme que leur ont donnée les sophistes et les byzantins, mais qui n'en contiennent pas moins un certain fond de vérité (1)? Il y a lieu d'en douter. Toute cette première éducation, celle des enfans et des adolescents, était, à ce qu'il semble, purement esthétique, ne s'adressait guère qu'au sentiment et à l'imagination. Plus tard, quand ils étaient jeunes gens ou hommes faits, ceux des Athéniens qui se sentaient de la curiosité et du loisir complétaient leur instruction; c'était alors seulement qu'ils abordaient des études qui eussent un caractère plus pratique ou plus scientifique, la rhétorique, la philosophie et la dialectique. Au contraire la musique, inséparable chez les Grecs de la poésie, était une

(1) On prétendait que Démosthène avait recopié huit fois Thucydide de sa propre main; plus tard, ceci ne paraît plus suffisant, et l'on raconte que, l'histoire de Thucydide ayant été brûlée dans un incendie, c'est grâce à la mémoire de Démosthène, qui la récitait tout entière par cœur, que l'on parvint à la rétablir. Tout cela est puéril; mais quiconque a pratiqué Thucydide et Démosthène reconnaît, comme l'avait d'ailleurs fait déjà Denys d'Halicarnasse, tout ce que le second a emprunté au premier pour former son idéal politique et pour créer sa langue.

des premières choses que l'on enseignait aux enfans; on n'était point regardé comme bien élevé, si l'on n'en avait au moins quelque connaissance. Démosthène dut prendre là certaines notions, un sentiment du timbre, du rythme et du ton, une délicatesse d'oreille dont ne pouvait se passer le futur orateur.

Quand Démosthène eut ses seize ans révolus, il entra, comme tous les fils de citoyens qui avaient atteint le même âge, dans ce que l'on peut nommer *le collège des éphèbes*. L'*éphébie* est la seule institution qui représente, à Athènes, ce que nous appelons l'instruction publique, c'est-à-dire une intervention de l'état dans le développement de l'individu, en vue de le préparer à bien remplir plus tard ses devoirs civiques. Dans des stèles qui ont été retrouvées en grand nombre à Athènes depuis une vingtaine d'années, nous avons des renseignemens curieux et variés sur l'éphébie athénienne (1); malheureusement les plus anciennes de ces inscriptions appartiennent à l'époque macédonienne, et la plupart sont du temps où la domination romaine s'était déjà étendue sur la Grèce. Toutes appartiennent donc à des siècles où Athènes, privée de toute indépendance réelle, de toute vie politique active et sérieuse, était devenue une vraie ville d'université, fréquentée tout à la fois par des étudiants grecs et par des étudiants romains, quelque chose comme l'Oxford de l'antiquité. Il est permis de croire que, sous l'influence de ces circonstances nouvelles, l'éphébie athénienne, où nous voyons alors inscrits des étrangers de tous pays, avait peu à peu changé de caractère. Chaque promotion, comme nous dirions, quand elle était arrivée au terme de ses travaux, faisait graver sur le marbre le nom des membres qui la composaient et celui des maîtres qui l'avaient formée; en examinant ces listes et en complétant l'un par l'autre ces tableaux qui nous sont arrivés en général plus ou moins mutilés, on reconnaît que les exercices suivis en commun par les éphèbes comprenaient, vers le temps de l'empire, des cours de grammaire, de musique, de rhétorique et de philosophie. Nous avons tout lieu de penser qu'il en était autrement au v^e et au iv^e siècle avant notre ère, alors qu'Athènes cherchait à faire des citoyens et non des savans. Laissant à l'initiative privée tout ce qui était instruction proprement dite et culture de l'esprit, la cité ne donnait aux jeunes gens dont elle prenait la charge, pendant deux

(1) M. Albert Dumont prépare un travail d'ensemble sur ces inscriptions éphébiques, qu'il est occupé en ce moment à collationner de nouveau à Athènes; il a déjà donné, dans son *Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la 122^e olympiade*, un exemple des services que peuvent nous rendre ces inscriptions pour compléter la connaissance très imparfaite que nous avons de la vie intérieure d'Athènes après la période classique.

ans, qu'une éducation toute gymnastique et militaire; c'était ce qu'il leur fallait pour servir, le moment venu, soit dans les *hoplites* ou fantassins pesamment armés, soit dans la cavalerie, qui comprenait les Athéniens les plus riches, les fils des meilleures familles. Des instructeurs, choisis par l'état, présidaient, sous les noms de *padotribes* et de *cosmes*, à tous les exercices. Jamais on n'a même vu se poser, dans les républiques anciennes, la question qui nous préoccupe aujourd'hui, celle de savoir si le service militaire doit être général et obligatoire. Le citoyen s'y confondait avec le soldat. Si parfois on admettait qu'il fût dérogé à ce principe, les exceptions avaient un tout autre sens que chez les modernes, elles étaient déterminées et justifiées par des motifs tout contraires. En France, jusqu'à ce jour, grâce au remplacement, les jeunes gens appartenant à la classe aisée trouvaient moyen d'échapper à l'impôt du sang. A Rome, jusqu'à Marius, ce furent les prolétaires qui restèrent exclus des légions; il ne semblait point qu'ils eussent une part suffisante aux bénéfices de l'association politique pour être vraiment intéressés à la défendre, à lui sacrifier leur temps, leur sante et leur vie.

Les jeunes Athéniens étaient soumis pendant deux ans à la discipline de l'éphébie. Sans cesser de demeurer dans leurs familles, ils étaient astreints à des exercices communs où se faisait l'apprentissage du futur soldat. Tantôt ils luttèrent dans les gymnases ou couraient dans le stade, tantôt ils manœuvraient sur les places publiques; tantôt, comme ceux que Phidias nous a montrés dans la procession des Panathénées, vêtus de la légère chlamyde et rangés derrière leurs chefs, ils figuraient dans les fêtes religieuses de la cité, ils défilaient au son de la flûte, dans ses processions solennelles. Au bout de ce temps, ils étaient présentés au peuple dans une assemblée qui se tenait au théâtre de Bacchus. Là, sous les yeux de la foule qui aimait à voir en eux l'espoir de la patrie ou, comme disait Périclès, *le printemps de la cité*, ils recevaient l'épée et le bouclier.

Une autre cérémonie non moins imposante précédait ou suivait, — nous ne savons lequel des deux termes il faut employer, — cette présentation au peuple: c'était la prestation du serment civique dans le bois sacré d'Agraulos, lieu auquel se rattachaient quelques-uns des plus vieux souvenirs du culte primitif de l'Attique. Le texte de ce serment nous a été conservé. Il est assez court, dans sa noble et grave simplicité, pour que nous puissions le citer tout entier :

« Je ne déshonorerai pas les armes sacrées, et je ne quitterai pas le compagnon de rang à côté duquel j'aurai été placé. Seul ou avec d'autres,

je défendrai les institutions et la religion de la cité. *Je ne laisserai pas à mes descendans la patrie plus petite que je ne l'ai reçue de mes pères, mais plus forte et plus grande.* J'accepterai toujours les décisions des juges. J'obéirai aux lois existantes et à toutes celles que le peuple, d'un accord unanime, établirait dans la suite. Si quelqu'un cherche à détruire les lois ou à y désobéir, je ne le souffrirai pas, et je les défendrai seul ou avec le secours de tous. J'honorerai les dieux de mes pères. J'invoque pour témoins de ce serment ces dieux-ci : Aglauros, Enyalios, Arès, Zeus, Thallo, Auxo, Hégémoné. »

Il y a là des promesses, il y a surtout une phrase qui dut plus d'une fois, dans le cours de ce triste siècle, revenir à l'esprit de Démosthène et des quelques hommes qui, sans être découragés par la défaite, luttèrent avec lui jusqu'au dernier soupir pour conserver à Athènes son indépendance républicaine et sa haute situation dans le monde grec. Nous aussi, pouvons-nous répéter sans émotion ces fortes paroles, nous, les fils d'une génération qui a laissé violer les lois, il y a vingt-cinq ans, sans presque rien tenter pour les défendre, nous qui, pour expier cette faute de nos pères, transmettrons à nos descendans la patrie non « plus forte et plus grande, » mais « plus petite que nous ne l'avons reçue de nos aïeux? »

Après ces deux années de préparation, les jeunes gens, que l'on appelle encore parfois, en étendant l'emploi du terme, des éphèbes, servaient pendant deux autres années dans une sorte de garde mobile, où ils achevaient de prendre les habitudes militaires. On les emmenait, pendant les mois d'été, camper sur les montagnes; on leur faisait faire des patrouilles, d'où venait le nom que portait cette milice (*περίπολοι*, ceux qui se promènent en armes pour garder le territoire). En cas de guerre, ils formaient avec les vieillards la garnison des forteresses situées sur le sol de l'Attique. C'était seulement quand ils avaient dépassé leurs vingt ans qu'ils étaient incorporés à l'armée active et qu'on exigeait d'eux le service régulier du fantassin ou du cavalier.

La majorité civile précédait ce que l'on pourrait appeler la majorité militaire. On l'atteignait au sortir de l'éphébie, c'est-à-dire à dix-huit ans. Dans le mois de skirophorion, qui correspondait à peu près à notre mois de juin et qui terminait l'année attique, chaque *dème* ou commune mettait au courant son registre de l'état civil (*ἀξίαρχικὸν γράμματεῖον*). Il s'agissait ici d'admettre le jeune homme dans cette association politique qui formait la cité, et non plus dans ces groupes d'un caractère tout primitif, patriarcal et religieux, que l'on appelait *racés* (*γένη*) et *phratrics*. C'était le *dé-*

marque, magistrat local, sorte de maire élu par le suffrage des *démotes*, ou habitans de la commune, qui avait entre les mains le registre des citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques; il convoquait tous les citoyens qui avaient leur domicile légal dans la commune pour procéder avec eux à la révision des listes. On effaçait les noms de ceux qui étaient morts dans l'année; on inscrivait au contraire ceux qui, selon l'expression consacrée, *avaient déjà deux ans de jeunesse* (ἐπὶ διατεταῖς ἡλικίαι, ἡλικίαι). Ils étaient présentés par leur père, si celui-ci vivait encore, sinon par leur tuteur ou par quelque autre répondant. Il semble qu'après cette inscription le jeune Athénien jouisse, aux yeux de la loi, de la plénitude des droits civils et politiques, sauf cette réserve, que l'on ne pouvait être juré ou archonte avant l'âge de trente ans; mais il n'était pas d'usage que l'on se montrât sur le Pnyx, pour prendre part aux travaux de l'assemblée, ayant d'avoir vingt ans accomplis. L'opinion eût traité d'impatient et de présomptueux celui qui n'aurait pas attendu ce terme.

Le père de Démosthène avait laissé dans le bourg de Péanée de trop bons souvenirs, il y était trop connu pour que l'inscription du jeune homme, quoi qu'en dise Eschine, souffrît la moindre difficulté. Elle eut lieu, d'après le calcul de Schæfer, dans le dernier mois de l'archontat de Polyzelos, c'est-à-dire en juin 366. Démosthène réclama aussitôt les comptes de ses tuteurs et la remise de la fortune qu'ils administraient depuis un peu plus de dix ans. Ceux-ci, d'après les données qu'ils admirent eux-mêmes plus tard dans les discussions qu'ils eurent avec leur pupille, avaient reçu du père un patrimoine qu'ils avaient évalué à 15 talents, mais qui en représentait tout au moins bien près de 14. Voici ce qu'ils livrèrent à Démosthène, devenu majeur : 14 esclaves armuriers au lieu de 30 que le père avait laissés dans la fabrique, 31 mines d'argent comptant et la maison paternelle, le tout valant, assure Démosthène, à peu près 70 mines. Mettons qu'il y ait là quelque exagération, et que Démosthène oublie de porter en compte la maison, qui avait été évaluée lors du décès à 30 mines; il n'en est pas moins vrai que tout cela ne dépassera guère 1 talent, c'est-à-dire le dixième environ de ce qu'il aurait dû toucher des mains de ses tuteurs, s'ils avaient été à peu près honnêtes.

Le coup était rude. Quelques raisons que pût avoir Démosthène de soupçonner ses trois tuteurs, il n'avait pu penser qu'ils pousseraient aussi loin l'infidélité et l'impudence, que son désastre serait aussi complet. On ne voit point pourtant que le jeune homme ait cédé au découragement, qu'il ait eu un seul instant la tentation de se résigner à l'injustice, d'implorer la pitié des misérables qui l'a-

vaient indignement dépouillé. C'est là que, pour la première fois, nous sentons éclater l'indomptable énergie de cette âme dont nous n'avions pu que deviner jusqu'ici, à de légers indices, les secrets mouvemens. Les motifs de craindre étaient plus nombreux que ceux d'espérer. Jeune, pauvre, sans amis, comment arriverait-il à triompher de trois hommes déjà rompus à l'intrigue, bien posés dans la ville, devenus riches à ses dépens, enfin si bien liés l'un à l'autre par la complicité d'un même crime, qu'ils mettraient pour l'accabler toutes leurs ressources en commun et ne reculeraient devant aucun nouveau mensonge, aucune nouvelle perfidie? Il ne se fait point d'illusions sur la difficulté de l'entreprise où il s'engagea, mais il a confiance dans son droit, confiance dans la justice de son pays, confiance en une force mystérieuse qu'il sent au fond de lui-même,

. . . . Et qui lui met au cœur

Ce je ne sais quel dieu qui veut qu'on soit vainqueur.

Il se hâte donc, pour se garder la liberté d'agir, de protester par-devant témoins contre le compte de tutelle qui lui avait été remis, et il commence, sans perdre un moment, à se préparer pour la lutte judiciaire dont lui-même choisira le jour et l'heure.

Nous suivrons Démosthène dans les détours de cette longue et complexe affaire, dans les démêlés que lui suscitera la malice de ses ennemis, presque aussi persévérante et aussi obstinée que son juste ressentiment; nous le suivrons devant le tribunal auquel il est forcé sans cesse de revenir demander de nouveaux arrêts pour contraindre ses adversaires à laisser exécuter les jugemens antérieurs. Ce que nous entrevoyons dès maintenant, c'est l'importance du service que, sans le vouloir, ces trois coquins rendirent à Démosthène et à la cité. Plus heureux, plus riche, trouvant à son entrée dans la vie des circonstances plus propices et des visages plus bienveillans, Démosthène ne se fût pas ainsi concentré et replié sur lui-même, il n'aurait pas obtenu de son intelligence et de ses organes les mêmes efforts; son génie aurait avorté ou n'aurait pas atteint le même degré de puissance. Le procès contre ses tuteurs a été la grande passion de sa jeunesse, comme la lutte contre la Macédoine a été celle de son âge mûr et de sa vieillesse. Ce fut cette épreuve qui lui apprit à s'absorber longtemps dans une seule pensée, tendre vers un seul but tous les ressorts de son esprit et de sa volonté, ce fut elle qui le révéla à lui-même, sinon encore à ses contemporains.

GEORGE PERROT.

LA HONGRIE

ET

LES PARTIS DEPUIS LA GUERRE

I.

Parmi les peuples qui, sans être mêlés à notre guerre contre l'Allemagne et à nos discordes civiles, ont assisté avec le plus d'émotion aux péripéties de la lutte, les Magyars peuvent être cités au premier rang. Ils suivaient avec une attention qui n'était pas absolument désintéressée cette longue série de désastres dont le contre-coup ébranle aujourd'hui, par des secousses plus graves à chaque fois, l'édifice du dualisme péniblement construit, il y a cinq ans, par M. de Beust et par le parti Deák-Andrassy. Ce peuple, doué d'une remarquable intuition politique, avait compris, dès que la guerre eut été déclarée, que de grands changemens en résulteraient pour la constitution internationale de l'Europe. Il s'était posé, avec une anxiété facile à comprendre, cette question vitale : qu'advient-il de nous, de notre progrès intérieur, de notre indépendance nationale? Une histoire séculaire et tragique, pleine de déceptions encore plus que de désespoirs, a fait à cette nation, lorsque s'annonce la tempête, du recueillement un devoir et de la prudence une nécessité.

Les sympathies n'étaient pas douteuses. Il est peu de Hongrois qui n'aient avec passion la France et les Français. De toutes les littératures étrangères, la littérature française est celle qu'ils goûtent le plus, à laquelle ils reviennent de préférence pour la lire, pour la traduire, pour la critiquer. Les esprits les plus avancés ont une prédilection pour le génie violent de nos écrivains révolutionnaires, les plus modérés admirent le bon goût, la tradition austère,

qui règnent à travers les grands siècles de notre histoire littéraire; tous aiment notre vivacité, notre clarté, notre vigueur. Les souvenirs historiques, les plus anciens comme les plus récents, n'ont rien qui puisse être contraire à cette attraction morale. Ils se rappellent que depuis la première croisade, qui fut entre eux et nous la première rencontre pacifique, jamais deux peuples ne se sont mieux compris, que les rois de la dynastie angevine ont porté la puissance hongroise à son apogée, que les grands défenseurs de leur indépendance étaient les alliés de Louis XIV, enfin qu'après les funestes événemens de 1849 les héros magyars ont trouvé sur le sol de la France la plus cordiale hospitalité. S'ils tournaient leurs regards vers la Prusse, quand donc cette haineuse et froide puissance leur avait-elle rendu le moindre service capable de compenser les flots de sang hongrois versés par l'épée du grand Frédéric ou par celle de Guillaume sur les champs de bataille de la Bohême, dans des guerres chaque fois déclarées par la Prusse?

Au mois de juillet 1870, les Hongrois, tout en blâmant notre gouvernement d'avoir déclaré la guerre, ne pouvaient admettre que les Français fussent rendus entièrement responsables des malheurs de toute sorte qu'il était trop facile de prévoir. Chaque dépêche, imprimée, dès qu'elle arrivait, sur des papiers de toute couleur et colportée dans les rues de Pesth à titre de supplément d'un journal, était reçue par le public avec un vif plaisir lorsqu'elle contenait la nouvelle, fautive ou incomplète trop souvent, d'un avantage remporté par nos armes, avec un chagrin visible lorsqu'apparaissait la triste réalité. Un soir, le consul-général prussien pouvait entendre fort près de sa demeure le cri de *vive la France!* poussé par un nombreux groupe populaire, et M. de Castellane, qui représentait dignement son pays, n'a certes jamais eu à se plaindre d'un témoignage quelconque de malveillance. Pendant le mois d'août, un Français ou un partisan bien connu de la France ne pouvait entrer dans un magasin, paraître dans une société, sans être accueilli par des sentimens, quelquefois bien amers, de douloureuse sympathie. A cette époque de vacances générales, il n'y avait aucune réunion politique; mais les paisibles manifestations du théâtre national en tenaient lieu. On semblait jouer de préférence la musique française sur des paroles magyares. On donnait le drame de *Rakoczy*, dont le héros fut un allié de Louis XIV, et les allusions à la France étaient vivement saisies par le public. La plupart des journaux, surtout les feuilles modérées, suivaient avec inquiétude les progrès de la Prusse, de la puissance « toujours grandissante, naturellement illibérale, » et, par-dessus tout, « sœur chérie de la politique russe. » La haine de la Russie, passion dominante du plus

pauvre comme du plus noble Magyar, augmentait l'antipathie contre son alliée traditionnelle.

Cependant une minorité assez ardente formait un contraste visible avec le reste de la nation. Elle se composait de deux élémens très différens, des luthériens et de plusieurs députés ou journalistes de la gauche. Les luthériens de Hongrie sont beaucoup moins nombreux que les calvinistes, et les calvinistes étaient pour la plupart amis déclarés de la cause française. Ce n'était donc pas précisément la croyance religieuse qui valait à la Prusse la sympathie d'une partie des protestans hongrois : c'était plutôt la similitude confessionnelle, l'habitude de regarder le roi de Prusse comme le premier représentant de la confession d'Augsbourg, nom porté en Hongrie comme chez nous par l'église luthérienne; c'était le désir de voir la plus redoutée des nations catholiques vaincue par le peuple et le roi luthériens. Quant aux députés et journalistes de la gauche, les uns étaient conduits par leurs passions politiques à souhaiter la chute de la puissance napoléonienne, les autres voyaient dans l'unité allemande victorieuse la ruine des ambitions germaniques de l'Autriche et par suite la prépondérance de l'élément magyar dans cet empire; quelques-uns enfin éprouvaient une sorte de haine philosophique pour « la France vieillie et cléricale, vouée par cela même, selon eux, à la décadence. »

Les foudroyantes nouvelles de la capitulation de Sedan et de la journée du 4 septembre, sans modifier l'opinion générale, produisirent dans la presse et dans les rangs des hommes d'état un déplacement sensible des sympathies. L'opposition de gauche accueillit avec enthousiasme la proclamation de la république française, et suivit de ses vœux le gouvernement de la défense nationale. Deux fois dans le courant de l'hiver, la chambre des députés, qui venait de reprendre ses séances, entendit un de ses membres proposer, sans résultat il est vrai, un vote d'encouragement à notre adresse, et plus d'un radical hongrois franchit la frontière pour aller s'enrôler dans l'armée de Garibaldi. Malheureusement c'étaient là autant de motifs capables de refroidir les conservateurs; ils se rappelaient qu'en 1848 notre exemple était devenu funeste à leur pays, ils éprouvaient pour l'établissement d'un ordre stable en France des inquiétudes, qui se sont progressivement calmées, mais qui étaient très vives au début. Ils craignaient que de quelque embrasement général ne sortit la ruine du dualisme et de l'empire autrichien. On put s'en apercevoir dans les délégations au peu de faveur que rencontra M. Julian Klaczko, chaleureux avocat d'une cause déjà perdue.

De toute façon, il ne convient point d'attacher une grande im-

portance à des manifestations populaires qui ne sauraient engager la politique des partis. Ces partis eux-mêmes, quelque sincères que fussent leurs sympathies pour la France, ne songeaient à rien moins qu'à porter atteinte à la neutralité observée par l'Autriche-Hongrie. Les vœux exprimés tour à tour par les deux côtés de l'assemblée en faveur des Français n'ont jamais cessé d'être platoniques; jamais ils n'ont été de nature à entraîner les Magyars dans une alliance quelconque ou dans une sérieuse intervention. La nation hongroise éprouve depuis quelques années la lassitude permise aux vieux soldats; elle a, plus que toute autre, prodigué son sang de siècle en siècle. Les stériles efforts de 1849 et les batailles de Solferino et de Sadowa, livrées sans enthousiasme, perdues sans regret, lui ont donné l'amour du travail paisible et le dégoût de la politique guerroyante. Avec un sol aussi riche, avec autant de blé, de vin, de sel, de métaux, avec tous les élémens d'une indestructible richesse, pourquoi jouer le rôle dangereux de don Quichotte, qui a si mal réussi à d'autres peuples chevaleresques? Mieux vaut continuer ses canaux, achever son réseau de chemins de fer, réformer des institutions arriérées, fonder des écoles pratiques, et conserver l'inappréciable neutralité.

Ce raisonnement fort naturel aurait suffi pour contenir dans de prudentes limites l'élan sincère de la plupart des Hongrois; mais il y avait plus. Ils étaient tous d'accord pour ne souhaiter à la France ni une défaite qui pouvait écraser la Hongrie aussi bien que la cour de Vienne, ni une victoire qui pouvait rendre à François-Joseph la domination de l'Allemagne avec une force suffisante pour retirer toutes les concessions faites aux Magyars. Un autre sentiment grandissait avec notre abaissement, et maintenant encore ne cesse de grandir. Ce que l'on détestait jusque-là dans la Prusse, c'était la vieille alliée de la Russie. Plus on voyait que les progrès militaires de l'Allemagne mécontentaient le parti national russe et le faisaient pencher en faveur de la France, plus les Hongrois se disaient que tout n'était pas mauvais dans les victoires prussiennes, puisqu'elles effrayaient le Moscovite, le vainqueur de 1849, l'éternel ennemi. Rien n'a plus contribué à réconcilier les Magyars avec les changemens subis par la situation politique de l'Europe, et à leur faire accepter sans réclamation ni déplaisir l'hégémonie allemande. Cependant des craintes plus pressantes, des intérêts plus immédiats, rapprochent les Hongrois de la Prusse, très habile à profiter de ces craintes, à encourager ces intérêts.

Le Magyar n'est pas vénal, mais il est ambitieux. Cette périlleuse qualité ou ce noble défaut lui fait désirer avec ardeur la grandeur de son pays plus encore que la sienne. Son rêve perpétuel, c'est la

grande Hongrie devenant, comme au *xiv^e* et au *xv^e* siècle, la puissance dominante de l'Europe orientale, tout au moins de la région du Danube; mais il ne se dissimule pas la faiblesse numérique de l'élément magyar, qui lui cause une poignante inquiétude. N'est-ce pas un avenir effrayant que celui de 5 ou 6 millions d'hommes, si énergiques et si patriotes qu'ils puissent être, serrés entre l'énorme masse slave et l'énorme masse allemande, aussi envahissantes l'une que l'autre, et menacés, dans le seul coin de leur sol libre de ces formidables étreintes, par les Roumains, qui veulent, eux aussi, leur unité nationale, et qui ne peuvent y arriver que par le démembrement de la Hongrie? Il ne faut pas oublier qu'entre ces nations et les Magyars il y a une différence de race bien plus profonde qu'entre les Allemands et les Danois, ou même qu'entre les Français et les Allemands, que seuls dans l'Europe centrale les Magyars sont d'origine tartare et parlent une langue étrangère à la famille indo-européenne, enfin que les peuples voisins, parfaitement instruits de ces questions, réservées chez nous aux savans, ne cachent pas leur intention d'écraser ou d'exclure cette « race de barbares asiatiques. »

Les Magyars comprennent depuis les dernières guerres que l'union des nations libérales contre l'absolutisme, — les peuples opprimés faisant appel à la France contre les cours du nord et la sainte-alliance, — cette vieille et estimable légende de Lafayette, des émigrés polonais, ne signifie plus rien dans une époque livrée aux haines de race et à la brutalité sans franchise. L'Europe et le libéralisme européen ont-ils gagné à ce changement? Cela est fort douteux. Quoi qu'il en soit, les Magyars, après avoir payé à la France un tribut de regrets et de vœux fraternels, ont pris le parti de chercher un appui solide contre les deux dangers qu'ils redoutent, le fédéralisme slave et le retour à l'ancien régime autrichien. Par cette double crainte, la Prusse tient également dans sa main la majorité et l'opposition.

En effet, les auteurs du dualisme, les fondateurs de l'Autriche-Hongrie, suivent avec une mauvaise humeur défiante les tentatives de fédéralisme qui ont failli aboutir au succès complet des Slaves de Bohême. Ce qui les effraie, ce n'est pas seulement l'autonomie des Tchèques, c'est plutôt l'exemple donné aux Slaves de Hongrie, la tendance au démembrement intérieur, et finalement la dislocation de la patrie magyare. En cela surtout, ils sont d'accord avec la politique prussienne, qui ne veut pas d'un fédéralisme presque républicain où domineraient les Slaves, et qui l'a nettement laissé voir dans l'été de 1871. Les ennemis de nos ennemis étant un peu nos amis, les conservateurs magyars se trouvent rapprochés des

Allemands par une aversion commune pour les Slaves et leurs projets de fédération. D'autre part l'opposition, qui réclame sans cesse l'indépendance absolue de la Hongrie, compte sur l'unité allemande pour interdire à l'Autriche toute velléité de reprendre son ancien rôle. Mieux encore, elle compte sur la Prusse pour agrandir contre les Slaves, c'est-à-dire contre la Russie, dans un démembrement éventuel de l'Autriche, le royaume magyar. L'avenir et peut-être la simple réflexion montreront aux hommes d'état hongrois les périls d'une semblable alliance avec une nation qui peut bien par momens flatter les Magyars, mais qui n'a avec eux aucune sorte d'affinité. En attendant, les partis qui divisent la nation et le parlement de Hongrie auront donné prise à l'ambition allemande et contribué à faire accepter ses triomphes. D'un autre côté, les évènements extérieurs agissaient sur les partis, accusaient plus nettement leurs tendances, les soumettaient à un lent travail qui devait aboutir en janvier 1872 à des programmes nouveaux, en mars et avril à une crise aiguë, dangereuse pour l'empire tout entier.

II.

Les deux partis opposans, le centre gauche et l'extrême gauche (*balközép-szélső baloldal*), ont tenu dans les premiers jours de cette année des séances que l'on pourrait comparer aux « réunions » des diverses fractions de notre assemblée, avec cette différence, que nos députés ne délibèrent qu'entre eux, et qu'en Hongrie de nombreux électeurs, accourus de tous les comitats, venaient présenter leurs observations et recevoir ou donner le mot d'ordre. En aucun pays, l'électeur n'exerce une pression plus directe sur son mandataire, c'est là une tradition vieille comme la constitution hongroise; le mandat impératif a été pendant des siècles une réalité précieuse aux yeux de l'aristocratique peuple magyar. De pareilles réunions, qui n'empêchent pas les fréquentes comparutions de chaque député devant ses électeurs, ont l'avantage de donner une idée plus complète des partis en montrant quelles sont, dans les diverses régions du pays, leurs variations, leurs inquiétudes, leurs exigences.

La gauche modérée n'a pas beaucoup changé depuis 1867; elle a cependant un peu plus résolument fixé son programme, en même temps qu'elle gagnait en influence et en discipline. Le chef de ce parti, M. Tisza, est un caractère énergique, une intelligence distinguée servie par une parole brève et saisissante; il a toutes les qualités du *leader* sans oublier l'ambition. Sa place est marquée dans l'avenir comme premier ministre, et il n'y a pas lieu de craindre qu'il laisse passer l'occasion. L'orateur séduisant du parti est

M. Ghyczy, à l'éloquence pleine, abondante et sonore, au visage franc où respire une sorte de loyauté militaire. Il rappelle ces députés des anciennes diètes hongroises qui délibéraient sous leur brillant costume de hussard, et qui conservaient même dans les discussions je ne sais quelle vivacité et quelle aisance cavalière. Le romancier Jokai appartient aussi à cette fraction puissante de l'opposition. Il en faudrait nommer bien d'autres en parcourant ces camps si différens et mortellement hostiles, mais où ne manquent ni l'honnêteté ni le talent. Le mot d'ordre de ce centre gauche est aujourd'hui : indépendance absolue de la Hongrie, plus de dualisme, plus de ministère commun pour les affaires étrangères, la guerre et les finances, union personnelle pure et simple. Si ce programme réussissait, la puissance autrichienne serait brisée, car, l'armée hongroise n'ayant plus rien à démêler avec l'état-major autrichien, ni l'armée autrichienne avec l'état-major hongrois, l'Autriche-Hongrie ne pourrait plus ni entreprendre ni soutenir la guerre sans s'exposer à des désastres presque inévitables; on peut même dire qu'aucune négociation diplomatique ne pourrait être suivie sérieusement, puisque l'ambassadeur autrichien et l'ambassadeur hongrois tiendraient un langage différent et ne pourraient jamais se concerter. Et pourtant ce projet si radical paraît timide à l'opposition extrême; elle trouve le centre gauche beaucoup trop royaliste, beaucoup trop aristocrate, et elle a raison jusqu'à un certain point, si on considère que les députés qui reconnaissent pour chef M. Tisza appartiennent pour la plupart à des familles considérables, et ne songent nullement à changer la forme monarchique du gouvernement. Mais enfin ce parti avancé, que veut-il?

L'extrême gauche a pris récemment un titre on ne peut plus significatif, celui de parti *quarante-huit*. Encore un effort de franchise, et elle s'appellera parti *quarante-neuf*, ce qui voudra dire déchéance de la maison de Habsbourg. Du reste, si cette déchéance n'a été proclamée qu'en avril 1849, elle était contenue en germe dans les votations de l'année précédente, et le chiffre 48 a toute la netteté possible. De même il est chaque jour plus évident que le vrai chef du parti est un absent, Kossuth, l'irréconciliable, la « bouche qui dit non » à toutes les tentatives d'arrangement avec l'Autriche. Les autres chefs ne sont que ses lieutenans, orateurs fougueux et amers, M. Irányi surtout, qui, après une longue proscription, a rapporté dans sa patrie, avec la sincérité du martyr, toutes les passions de l'exil.

Parmi leurs exigences, il en est une sur laquelle ils insistent beaucoup : la suppression de la chambre haute, de la table des magnats (*förendek*), où siègent, comme en Angleterre à la chambre

des lords, les chefs des grandes familles et les évêques. On peut se demander d'où vient cet acharnement contre la plus inoffensive des assemblées; les séances des nobles pairs ne sont ni bien fréquentes ni bien longues, et la place qu'elles occupent dans les journaux est bien modeste. Il ne semble pas non plus que la passion politique dévore les magnats, car on leur reproche d'exercer trop rarement leur droit de présence parlementaire. Comme toutes les chambres héréditaires en ce siècle de démocratie montante, mais plus qu'en tout autre pays, ils paraissent ne plus croire à leur propre rôle, et ceux d'entre eux qui veulent exercer une influence sérieuse se font élire à la toute-puissante chambre des députés (*Képvisező ház*). Néanmoins la suppression de ce vénérable reste féodal est réclamée par les *quarante-huit*, qui détestent à l'égal des Habsbourg la vieille aristocratie du pays. Ainsi commencerait la démolition de l'édifice, mais ce ne serait qu'un début. Le suffrage universel, éclairé par une large instruction obligatoire, deviendrait la base de toutes les institutions, projet nullement chimérique en Hongrie, où se pratique depuis longtemps sur une grande échelle l'élection des administrations locales. Le vieux régime confessionnel, qui partage les citoyens en catholiques, luthériens, calvinistes, israélites, serait remplacé par une absolue liberté de conscience, par l'indifférence religieuse de l'état. Plus de monopoles, beaucoup moins d'impôts. Les haines de race, si fatales à la Hongrie, disparaîtraient devant la fraternité des Magyars, des Slaves, des Roumains, et le plan de Kossuth, la fondation des États-Unis du Danube, serait bien près d'être réalisé. On peut se demander ce que deviendrait la royauté. Le parti *quarante-huit* se défend de tout projet révolutionnaire; il déclare ne vouloir parvenir à ses fins que par les moyens légaux, en respectant la dynastie établie, pourvu qu'elle respecte à son tour l'indépendance du pays. Il n'en est pas moins vrai que ce trône inutile ne tarderait pas à crouler, bien que dans le pays de la sainte couronne on hésite à s'avouer républicain.

En attendant, les réunions du mois de janvier ont révélé une divergence croissante entre les deux gauches. Des orateurs irréconciliables ont décoché au centre gauche l'épithète de « politiques lâches, » qu'ils réservaient jusque-là aux purs conservateurs. Quelques électeurs du comitat de Baranya, étant venus dire que leurs concitoyens avaient peur du radicalisme et voulaient fusionner avec l'opposition modérée, ont été hués et mis à la porte, ou peu s'en est fallu. C'est à peine si la majorité de cette réunion fougueuse a consenti à se coaliser avec les candidats du centre gauche dans les élections partielles ou générales, et cela seulement dans les cas où

l'on pourrait redouter le triomphe d'un candidat de la droite conservatrice.

Ce parti conservateur, le parti du dualisme, possède encore la majorité dans la diète, et semble tenir le pouvoir plus solidement que jamais; le ministère magyar, présidé par le comte Lonyay, n'est-il pas sorti de son sein, et le chef du ministère commun, le premier personnage de tout l'empire, n'est-il pas le comte Andrássy? Et combien de talens parlementaires! M. Deák, fatigué, disait-on, usé par les longs efforts de sa vie politique, a de nouveau fait retentir sa parole ferme, logique, serrée, toujours écoutée avec respect de ses adversaires même. Des hommes de tout âge, surtout des jeunes gens, élément important et difficile à recruter pour les partis conservateurs, soutiennent sans broncher les attaques passionnées de l'opposition, et les ministres s'expriment avec netteté, souvent avec éloquence. Eh bien! ce parti, qui gouverne depuis cinq ans, dont la puissance a toujours semblé grandir, est sérieusement menacé. Beaucoup de ses amis le trouvent timide, embarrassé, défiant de lui-même et de l'avenir. Deux hommes politiques, deux patriotes depuis longtemps célèbres parmi leurs concitoyens et même en Europe, le général Klapka et M. Szentkirályi, ont essayé dans ces derniers mois de créer une sorte de centre droit, qui professerait les mêmes principes conservateurs que les fondateurs du dualisme, mais avec un esprit de réforme plus prononcé; malheureusement il ne semble pas que cette nuance réformiste obtienne de nombreuses adhésions : elle affaiblira un peu les conservateurs et ne les changera pas.

On ne saurait pourtant reprocher au parti Deák d'être demeuré oisif, surtout dans ces derniers temps. Il s'est beaucoup occupé de la viabilité, si importante et si arriérée dans ce pays agricole, de l'instruction populaire, non moins arriérée, non moins importante. Il a organisé, exercé l'armée nationale des *honvéd*, dont les manœuvres ont été fort appréciées par les hommes compétens de tous les pays. Enfin il a osé modifier, par la suppression de quelques abus, la belle institution des comitats, et rendre l'administration de la justice indépendante des élections politiques. Les magistrats, élus par une funeste confusion des pouvoirs, se faisaient quelquefois des arrestations et des accusations criminelles un instrument de domination égoïste, et d'honnêtes gens étaient victimes de cette tyrannie de clocher. Par exemple, il y a trois ou quatre ans, dans un comitat du nord-ouest, un puissant petit personnage redoutait la concurrence d'un homme fort estimé qui se constituait son adversaire. Que fit-il? Il le jeta en prison moyennant une ridicule accusation d'empoisonnement, et, en vertu des pouvoirs qu'il tenait de l'élec-

tion, refusa longtemps au gouvernement et à la juridiction suprême la mise en liberté de son rival. Mieux vaut mille fois un peu de centralisation que de pareils abus de la liberté provinciale. La majorité a pensé de même; elle n'a pas craint de confier au gouvernement le soin de composer les tribunaux; elle n'a pas hésité à soustraire les juges à toute pression politique, et à soulever par là les colères de l'opposition, notamment du centre gauche, à quelques égards très conservateur. Toutefois ces réformes et ces bonnes intentions n'empêchent pas que le parti Deák et le dualisme, qui est son œuvre, ne soient sérieusement ébranlés; les discussions de ces derniers mois en fourniront la preuve.

III.

Ce qui fait la gravité des luttes parlementaires dont le récit va suivre, c'est qu'au fond il s'agit moins de budget ou de réformes que d'union avec l'Autriche ou de séparation complète. Cette question primordiale se dresse à chaque instant, que l'on parle de l'armée, des finances ou de l'instruction publique. Chacun a pu s'en apercevoir lorsqu'au milieu de janvier le comte Lonyay a présenté le budget de la défense nationale comme ministre provisoire de ce département. On sait que M. de Beust, en créant un ministère commun pour l'armée austro-hongroise, a laissé à chacune des moitiés de l'empire, situées l'une en-deçà, l'autre au-delà de la Leitha, une administration spéciale pour la levée et l'instruction des milices, et que cette administration porte en Hongrie le nom de ministère du *honvédelem* (défense de la patrie). Il faut avouer que c'est là une dangereuse complication, et l'on comprend la tentation qu'éprouvent les Magyars de la résoudre à leur profit en obtenant leur complète indépendance militaire. L'opinion publique penche incontestablement vers cette solution; devenir un état indépendant (*független állam*), c'est le désir exprimé par des journaux même très modérés. Le glorieux passé de la Hongrie, profondément gravé dans ces mémoires tenaces, enseigne aux descendants des Hunyade une ambition légitime. Nous ne voulons pas quelque chose de nouveau, disent-ils, nous voulons seulement être ce que nous avons été pendant six siècles. Ils pourraient ajouter que, même depuis le désastre de Mohacs et les conquêtes de Soliman le Magnifique, leurs ancêtres ont toujours revendiqué le droit d'avoir une armée séparée, de se lever spontanément en *insurrection* (c'était le mot officiel); Marie-Thérèse a dû son salut à ces dispositions belliqueuses.

L'opposition a beaucoup insisté sur la nécessité où se trouvait le pays et sur le devoir auquel ne pouvait se dérober le gouvernement d'arriver à une séparation absolue de l'armée magyare et de

l'armée autrichienne. Le centre gauche s'est montré prudent et modéré, il n'a pas sommé le comte Lonyay de briser immédiatement tout lien entre les deux armées : il a déclaré qu'il voterait le budget de la défense nationale tel qu'il était présenté; mais M. Tisza n'a fait cette concession qu'en adjurant les ministres d'accomplir leur devoir envers la patrie, quand même ce devoir leur serait désagréable. En effet, les auteurs du dualisme ne pourraient trouver une grande satisfaction à lui porter le coup mortel. Sans une armée commune, on ne saurait trop le répéter, l'empire d'Autriche n'existe plus, pas plus l'Autriche-Hongrie que la vieille Autriche de Metternich; il faut qu'au moins les armes savantes et un certain noyau de troupes permanentes continuent à représenter l'union, sinon l'unité des divers peuples qui reconnaissent la souveraineté des Habsbourg.

Les *quarante-huit*, qui tiennent fort peu à l'existence de la dynastie, n'ont pas été arrêtés par cette considération. La discussion pendante leur fournissait l'occasion de réveiller les souvenirs comme les passions de la guerre d'indépendance; ils n'y ont pas manqué. Un orateur a opposé aux soldats stipendiés les soldats citoyens, qui seuls, disait-il, étaient dignes de garder les villes hongroises : funeste distinction dont notre exemple aurait dû guérir à jamais les autres peuples. D'autres ont exigé que les régimens magyars en garnison dans les diverses provinces de la monarchie fussent immédiatement rappelés, et que les régimens autrichiens fussent expulsés du sol hongrois. Les défenseurs du gouvernement ayant objecté que cette règle existait dans la pratique, à très peu d'exceptions près, et que deux régimens de cavalerie magyare seulement étaient logés au-delà de la Leitha, l'un à Vienne, l'autre à Prague, M. Irányi n'a pas été satisfait de cette réponse. « Le régiment qui est à Vienne, a-t-il dit, peut servir à la garde du roi; mais celui qui est à Prague, à quoi sert-il? — A garder le roi Ferdinand V! » cria, se gaussant du tribun, un interrupteur du côté droit. Pour comprendre cette plaisanterie, il faut se rappeler qu'à la fin de 1848 l'empereur-roi Ferdinand V, ayant abdicqué en faveur de son neveu François-Joseph, se retira dans son palais de Prague, où il réside encore aujourd'hui, et que les révolutionnaires hongrois, n'acceptant pas cette abdication, persistèrent à reconnaître Ferdinand V, devenu une sorte de roi malgré lui. « Je ne croyais pas, a répondu M. Irányi, comme s'il prenait l'interruption au sérieux, que le côté droit regardât Ferdinand V comme roi de Hongrie. » Là-dessus, grand tumulte, et cela se conçoit. Ces courts incidens ont une gravité extrême lorsqu'ils réveillent à l'improviste des passions que l'on croyait mortes.

Le comte Lonyay, sans nier absolument qu'il n'y eût rien à faire

pour consolider l'indépendance militaire et par suite politique de la nation, a insisté avec énergie pour le maintien des principes de la pragmatique-sanction, du pacte juré dès 1723 avec la maison d'Autriche, et pour que l'on tînt compte des circonstances et des nécessités. Le ministre a obtenu la grande majorité des suffrages pour ce chapitre du budget comme pour le budget tout entier. Le 5 février a été votée la loi de finances établissant un total de recettes ordinaires et extraordinaires montant à 252 millions de florins, total insuffisant pour couvrir les dépenses ordinaires et extraordinaires, lesquelles s'élèvent à 296 millions de florins. Ce n'est pas là, malgré la richesse croissante du pays, une situation rassurante; mais les discussions financières les plus vives ont eu lieu sur un terrain autre que celui du budget, sur la question d'une banque magyare, dans les séances du 15 au 21 février.

L'amour-propre national, sans distinction de partis, est vivement froissé depuis longtemps de la situation dépendante de la Hongrie à l'égard de la banque autrichienne. Les billets émis par ce grand établissement circulent en Hongrie sans concurrence, puisqu'il n'y a pas encore de banque purement magyare; de là une véritable action exercée par la finance viennoise, et, suivant les Hongrois, une pression qui dans certains cas pourrait devenir funeste au pays. C'est toujours, on le voit, la question de l'union avec l'Autriche qui surgit à propos des finances comme à propos de l'administration militaire; mais cette fois le centre gauche a pris une attitude plus agressive. M. Tisza (le chef de ce parti, qu'il ne faut pas confondre avec M. Louis Tisza, ministre du commerce), M. Coloman Tisza s'est écrié : « Je ne veux pas que la banque nationale de Vienne dirige le commerce et l'industrie de la Hongrie; je ne veux pas que la Hongrie soit à la merci de quelques banquiers viennois. » M. Jokai n'a pas craint d'élargir le débat et d'ajouter : « De quoi s'agit-il? Des billets de banque? Non, il s'agit de tout le développement du pays, de son progrès ou de sa décadence. » D'autres orateurs, M. Simonyi par exemple, ont fait honte à leur patrie de n'avoir pas une banque à elle, comme le plus petit royaume de l'Europe. Un économiste d'origine française, membre distingué du parti Deák, M. Tréfort, a fait prévaloir sur ces réclamations radicales un projet modéré, aussitôt accepté par le gouvernement et adopté par 180 votans contre 124. En attendant qu'une banque purement magyare soit instituée, le ministre des finances hongrois devra s'entendre avec son collègue autrichien pour un règlement de la banque viennoise qui puisse être soumis aussi à la diète de Hongrie. Encore sur ce point, le dualisme l'emportait, mais non sans effort.

Les réformes et les nouvelles créations relatives à l'instruction

publique reposaient un peu de ces questions brûlantes. Devant le besoin universellement senti des progrès de l'instruction nationale dans toutes les branches, les partis modéraient leur vivacité, le patriotisme inspirait l'apaisement. En Hongrie, une fraction considérable des hautes classes, obéissant aux funestes conseils de l'intérêt conservateur mal entendu, a été longtemps indisposée contre la science; mais les leçons de l'expérience n'ont point été perdues. Ce sont les députés conservateurs qui ont le plus vigoureusement appuyé les projets nouveaux. M. Csengery, excellent critique, désire les progrès de l'économie sociale autant que M. Édouard Horn, l'économiste de l'opposition; il a montré une connaissance approfondie des lois qui régissent en chaque pays l'enseignement populaire, et n'a pas oublié, comme modèle de sage progrès, la loi Guizot de 1833. M. Deák a lui-même pris la parole sur une petite question d'augmentation du traitement des professeurs, et a déclaré bien haut que c'étaient là, pour une nation, de sages prodigalités, de l'argent placé à gros intérêts. Les orateurs de l'opposition se sont montrés encore plus pressés que la majorité dans leur ardeur de réforme. Ils ont voulu peut-être trop supprimer et surtout trop créer à la fois; cependant aucune différence grave ne les séparait de leurs adversaires et du ministre de l'instruction publique. M. Pauler a succédé dans cette charge importante au regretté Joseph Eotveos, un des plus fermes esprits politiques, une des intelligences les plus ouvertes qu'il y eût en Europe. Le baron Eotveos est mort l'année dernière, bien jeune encore; mais l'esprit de renouvellement qu'il avait donné à son administration lui a heureusement survécu, et son successeur a aisément obtenu de toutes les nuances de la chambre les crédits dont il avait besoin pour l'université de Pesth, les écoles populaires et surtout les écoles *réales* perfectionnées sur le modèle allemand. Une belle retraite a été accordée à M. Toldy, l'infatigable historien de la Hongrie et, comme l'a dit M. Saint-René Taillandier, le patriarche de la littérature magyare, pour qu'il eût tout le loisir de consacrer ses dernières années à l'achèvement de son œuvre vraiment nationale. Le musée de Pesth, qui comprend à la fois des collections d'histoire naturelle, d'antiquités, de tableaux modernes et une riche bibliothèque, a reçu des crédits nouveaux. Son directeur, M. Pulszky, a soutenu d'assez vives attaques avec la verve et la fermeté d'esprit qui lui valurent jadis un rôle important dans la révolution hongroise et dans la révolution de Vienne, suivi, il est vrai, d'une double condamnation par contumace; mais aujourd'hui M. Pulszky ne semble pas se ressentir beaucoup d'avoir été pendu à Pesth et décapité à Vienne il y a vingt-trois ans.

La fondation du gymnase de Ujvidék (en allemand Neusatz, en serbe Novisad) a donné une preuve éclatante du nouvel esprit de largeur apporté par les Magyars dans les choses de l'enseignement. On sait avec quelle âpreté ils ont toujours combattu la propagation des langues slaves sur le sol hongrois, s'efforçant même à diverses époques, notamment en 1848, d'imposer leur propre langue aux quatre millions de Serbes, Ruthènes, Slovaques, établis au nord et au sud dans les comitats voisins de la frontière. On pouvait donc craindre que la proposition, soutenue par M. Miletics et les autres députés slaves, de fonder à Novisad un gymnase de l'état où l'on enseignerait en langue serbe ne fût repoussée avec effroi ou avec dédain par les conservateurs magyars. Bien au contraire, M. Deák a soutenu le projet à l'aide des plus nobles argumens. « Toute race a le droit d'instruire ses enfans, a-t-il dit, laissant de côté la question politique. Quand il y aurait dans notre pays trois cents gymnases, quand on ne pourrait faire six milles sans en rencontrer un, du moment qu'en un seul endroit la population se verrait imposer une langue autre que la sienne, la cause des lumières serait en souffrance... Rien ne serait plus contraire aux vrais intérêts du pays que cette barbarie sacrilège. »

Ils sont malheureusement trop rares, les momens de sincère accord entre les Magyars et les Slaves. De ce côté, l'avenir est menaçant. Tout projet de fédéralisme inquiète les hommes d'état magyars et la plupart de leurs électeurs, quand même il ne serait question que des Tchèques de Bohême, quand même par conséquent ce projet de fédéralisme ne porterait aucune atteinte à la couronne de saint Étienne. Ils ont une idée très avantageuse de leurs capacités politiques et sont justement fiers de leurs antiques et tenaces libertés : « si le bon peuple de Vienne et de Bohême n'avait pas eu notre exemple, il n'aurait jamais songé à une constitution. » Cette prétention des Tchèques d'avoir un roi de Bohême couronné comme il y a un roi de Hongrie couronné, un parlement de Prague comme il y a un parlement de Pesth-Bude, un ministère tchèque comme il y a un ministère hongrois, leur paraît déplacée et un peu risible. Aussi ont-ils pris une grande part à la chute du ministère Hohenwart, et l'avènement du comte Andrassy à la direction commune de tout l'empire a-t-il eu le caractère d'une défaite politique des peuples slaves. Lorsqu'il s'agit des Confins militaires ou de la Croatie, qui possède une diète provinciale représentée au parlement hongrois par une délégation, l'entente devient encore plus difficile. Ces frontières militaires, créées par Eugène de Savoie contre les invasions turques, ces populations de soldats laboureurs, avaient perdu depuis longtemps leur destination primitive de bou-

levards de la chrétienté; ce n'était plus pour l'Autriche qu'un moyen assuré de recrutement et un instrument de despotisme. Le gouvernement et la diète de Hongrie, en rendant ces contrées au régime civil, ont accompli une œuvre de progrès, mais ils ont encore envenimé les haines de race. Quel sera en effet ce régime civil, jusqu'à présent plutôt décrété qu'organisé, quoiqu'on ait déjà supprimé deux régimens, c'est-à-dire *civilisé* deux districts de cette singulière contrée? Les ministres et la majorité, une partie même de l'opposition, réclament les frontières militaires comme un ancien domaine hongrois qui doit faire retour à la couronne. Cette opinion, fondée sur le droit historique, est combattue par M. Miletics et ses amis, qui font valoir la nature éminemment slave de ces populations, et qui réclament l'autonomie d'une partie de cette région, la réunion du reste à la Croatie. Ce sont là des luttes passionnées que nous ne pouvons comprendre, nous autres Français, sans un grand effort, et dont les détails auraient à nos yeux peu d'intérêt, s'il ne s'agissait au fond du maintien ou de l'effondrement de la puissance autrichienne.

Cette question, incomplètement résolue, est venue aggraver le dissentiment qui existait déjà entre les Croates et le ministère magyar. Jamais les deux pays n'ont vécu en plus mauvais termes que dans les premiers mois de cette année, et les noms même des antagonistes, les noms de Jellachich et de Lonyay, rappellent 1848. Plusieurs fois la diète de Croatie a été convoquée, pour être dissoute au bout de quelques jours par un rescrit de François-Joseph. Le ban de Croatie, le premier magistrat du pays, était depuis quelque temps le baron Bedekovich, auparavant ministre des affaires croates dans le cabinet hongrois. Sa situation entre ses compatriotes et le gouvernement royal étant devenue insupportable, il a donné sa démission, et a reçu en guise de consolation une lettre aimable de son souverain avec la couronne de fer de première classe. Son successeur, M. Vakanovich, sera-t-il plus heureux que lui? Il est permis d'en douter, si nous sommes exactement renseignés sur les pourparlers inutiles qui ont eu lieu entre le comte Lonyay et les chefs croates. Ceux-ci demanderaient que le ban fût élu à l'avenir par la diète d'Agram au lieu d'être désigné par le gouvernement magyar, et que le ministre des affaires croates, membre de ce gouvernement, fût responsable devant la diète d'Agram, — que diverses questions, celle des forêts, celle des Confins militaires, fussent résolues dans un sens conforme aux intérêts slaves. On se serait séparé sans espoir de conciliation et dans une défiance mutuelle.

Tel est au moins le sentiment qui anime les Magyars à l'égard des peuples slaves. Ils ne feraient exception qu'en faveur des Polo-

nais, ennemis de la Russie, rebelles à tout panslavisme, à l'unité même morale de la race. Si, au lieu du dualisme, il faut absolument une triade, le troisième élément que les Magyars accepteraient le plus volontiers, c'est celui des Polonais de Gallicie. Ils regardent toutes les autres tribus slaves, celle de Prague, celle d'Agram, celle de Belgrade ou de Temesvar, comme les complices de l'ambition russe, « des malheureux qui préfèrent le knout moscovite à la liberté magyare. » Il est toutefois un parti qui a inscrit dans son programme la fédération, la fraternité des peuples sans distinction de races : c'est l'extrême gauche, jadis ennemie déclarée des Slaves de Hongrie. Ceux-ci n'en ont pas perdu le souvenir, et la date de 1848, devise sans cesse répétée du parti Kossuth, ne peut que les rendre soupçonneux à l'égard des radicaux magyars. Le *Narodni Noviny* d'Agram donnait naguère à ses frères de Hongrie le conseil de ne pas faire attention, dans les élections prochaines, à ces questions de parti. « Peu importe, dit ce journal, qu'un député à la diète soit de la droite ou de la gauche. L'essentiel est qu'il défende les intérêts des Slaves. Avant de voter pour lui, donnez-lui ce mandat formel, et, afin d'être plus sûr de sa fidélité, exigez une promesse écrite. »

IV.

Après d'aussi vives et d'aussi nombreuses discussions, on peut prévoir une de ces crises décisives qui rendent nécessaire une dissolution du corps législatif ou un changement de gouvernement. La loi de réforme électorale, présentée par le ministre de l'intérieur, M. Toth, dans la séance du 22 février, a été pour les partis qui se disputent le pouvoir une occasion suprême de mesurer leurs forces. D'ailleurs, en mettant de côté la gravité des circonstances, et pour ainsi dire l'état électrique de l'atmosphère parlementaire, un projet de cette nature présente toujours une importance capitale dans un pays où les électeurs, en dernière analyse, disposent de tout. Cela est vrai à plus forte raison d'un peuple conservateur dont la loi politique change rarement; depuis des siècles qu'il existe une diète hongroise, il n'y a encore eu que deux régimes électoraux, le régime aristocratique et féodal qui a précédé 1848, et le régime à moitié démocratique qui date de 1848, et qui est en vigueur aujourd'hui.

Cette loi, qui depuis vingt-quatre ans préside aux élections hongroises, a beaucoup étendu le droit de voter, réservé auparavant à la noblesse, car les députés des villes libres royales n'avaient presque aucune influence. Sans arriver au suffrage universel, mais sans s'ar-

rêter aux rigoureuses limites censitaires de notre ancien régime représentatif, elle a ouvert les listes électorales à la petite bourgeoisie et à la petite propriété rurale; pour figurer sur ces listes, il suffit de prouver un revenu d'environ 250 francs, d'être propriétaire ou locataire d'une maison ou d'une terre de médiocre importance, ou d'exercer une industrie pour son propre compte. Il n'y a guère que les domestiques, les artisans pauvres, les simples journaliers des campagnes, la partie désœuvrée ou ruinée de la population des villes, classes, il est vrai, assez nombreuses, qui soient privés du droit d'élire et d'être élus. Si l'on cherchait dans l'histoire un système comparable à celui-là, on ne trouverait guère que les citoyens actifs de notre constitution de 91, avec cette différence que les Hongrois ne pratiquent pas l'élection à deux degrés. Malheureusement, lorsqu'on examine les détails de cette loi ou les conséquences pratiques dont elle est responsable, on ne peut nier qu'elle ne réclame de nombreuses modifications. La « franchise magyare » s'est toujours opposée à l'institution du scrutin secret, et les influences aristocratiques se trouvent fort bien du suffrage public, quelquefois en revanche très favorable aux pressions populaires. Des scènes déplorables ont été signalées à maintes reprises; tantôt les marchés scandaleux, les entraînemens de l'ivrognerie, tantôt les menaces suivies de blessure et de meurtre souillent chaque fois ces manifestations si augustes de la vie d'un peuple. « Souvent le chiffre est taché de vin ou de sang. » Quant au droit de voter, les articles de la loi sont compliqués et ouvrent la porte à l'arbitraire; il est bien difficile de s'assurer, en l'absence d'un bon cadastre, que tel électeur se trouve dans les conditions de propriété exigées; il est également difficile de savoir si un industriel exerce réellement pour son compte et non pour le compte d'autrui. La question des incompatibilités n'a pas été bien réglée. Enfin la loi admet de grandes inégalités, sur lesquelles ont insisté à l'envi, dans la discussion, l'opposition et le gouvernement : les exigences censitaires ne sont pas les mêmes dans la Hongrie proprement dite que dans la Transylvanie, et les circonscriptions électorales sont si mal découpées, que la ville de Debreczin avec ses 46,000 habitans nomme deux députés, et que la ville de Pesth, qui compte 200,000 âmes, en nomme cinq au lieu des huit ou neuf que lui attribuerait un calcul proportionnel.

Ce n'est donc pas le fait même d'un projet de réforme qui a soulevé les passions. La loi déposée par le ministre a déplu et par ce qu'elle contenait et par ce qu'elle ne contenait pas : elle était fort longue, elle compliquait au lieu de simplifier. Dans la bonne intention de préserver de tout abus le régime censitaire, fort peu mo-

difié quant au fond, elle édictait des dispositions nouvelles, excluant des listes électorales un grand nombre de citoyens inscrits depuis longtemps. Elle n'osait pas ou ne voulait pas instituer le scrutin secret réclamé par beaucoup d'esprits modérés. Pour rendre moins fréquens les désordres de la période électorale, elle portait la durée de la diète à cinq ans au lieu de trois, tandis que d'autre part elle réduisait de trois mois à un mois l'intervalle exigé entre la convocation et les élections, toutes mesures désagréables aux diverses nuances opposantes. Au total, avec des améliorations de détail incontestables, c'était un projet timide et maladroit.

M. Tisza déclara que ses amis et lui combattraient le projet du gouvernement, et ne dissimula nullement ses motifs. Il ne voulait pas d'une loi qui privait de leurs droits des milliers d'électeurs, appartenant pour la plupart, n'oublions pas d'en faire la remarque, à l'une ou l'autre opposition. Il reprocha aux réformes proposées, ou aux prétendues réformes, de conserver tous les mauvais élémens de la loi de 1848, et de tout faire pour enraciner ou pour rendre plus graves les abus qu'elle prétendait corriger. Nul doute que l'hostilité du centre gauche ne fût sincère; sur le point d'être privé d'une partie considérable de ses électeurs et de voir attribuer à la diète une durée de cinq ans, alors que chaque élection triennale lui fait gagner du terrain, il était profondément irrité. Pourtant sa situation était fautive, car il ne se souciait pas de faire appel aux passions démocratiques; les élémens dont il se compose sont plutôt anti-autrichiens que populaires, il a en horreur le suffrage universel, que M. Ghyczy par exemple a combattu jusqu'au bout. L'extrême gauche était bien plus à son aise pour opposer à la loi ministérielle un plan radical. Dès le 22 février, M. Irányi déposait son contre-projet. Après de vigoureux considérans dirigés contre M. Toth et la droite réactionnaire, l'ami de Kossuth demanda le suffrage universel, le scrutin secret, des circonscriptions électorales proportionnelles à la population, et des dispositions pénales contre toute personne qui par corruption ou par menaces aurait porté atteinte à la liberté et à la pureté des élections. Un tel projet, qui rompait si brusquement avec de vieilles institutions chères à la majorité des citoyens, n'avait pas de chances sérieuses d'adoption; mais le gouvernement allait-il être plus heureux? Les électeurs peu fortunés qu'il se proposait de rayer des listes étant pour la plupart des Roumains ou des Slaves, la question des races n'allait-elle pas soulever contre lui une coalition formidable?

Pendant quinze jours, la lutte parlementaire fut vive, sans offrir un caractère particulièrement orageux; il s'agissait de l'ensemble du projet, sur lequel on devait voter avant de passer à l'examen

spécial de chaque article. C'était donc une discussion préliminaire qui rendait possibles les discours tranquillement et longuement consacrés aux principes mêmes du droit électoral. Sur ces hauteurs un peu métaphysiques, une joute des plus brillantes eut lieu entre M. Ghyczy, adversaire de la loi présentée, et M. Szilagyi, un tout jeune orateur, qui se chargeait de la défendre. Ce débutant de la tribune a montré comment un talent plein de jeunesse peut se concilier avec la sûreté de la science politique et la maturité de la réflexion. Rien n'est plus conforme à la tradition magyare; dans les anciennes diètes figuraient, à côté des députés, sans pouvoir ni voter ni prendre la parole, mais avec le droit d'assister aux séances et de manifester leur opinion, ce que l'on appelait les délégués des absents. Les magnats qui ne pouvaient siéger à la chambre haute, les veuves des magnats qui avaient des fils mineurs, se faisaient représenter par de très jeunes hommes, pour la plupart voués à la carrière politique, et qui trouvaient ainsi au début de cette carrière un salutaire apprentissage de patience et d'attention. M. Szilagyi a prouvé qu'il était fidèle à cette école des anciens jours. Il a réclamé avec éloquence les droits des classes élevées, les droits de l'intelligence, et montré les dangers que pouvait faire courir au pays le chiffre brutal, le suffrage universel insuffisamment éclairé.

D'autres orateurs du parti Deák, M. Gabriel Kemény par exemple, ont défendu la loi sans en dissimuler les défauts, en signalant au contraire certaines inégalités, certaines injustices, qu'elle ne faisait point disparaître. L'opposition avancée mettait en regard de cette politique expérimentale et prudente, conforme au génie de l'Angleterre et de la Hongrie, les formules tranchantes et absolues de la révolution française. La langue elle-même s'en ressentait; au milieu des éclats de l'éloquence sonore des Magyars, on entendait parler de la *népsouverénitas* (souveraineté du peuple), de l'*incompatibilitas*; cependant, à part quelques personnalités blessantes, la discussion générale ne sortait pas des limites des convenances parlementaires, et le 5 mars l'ensemble du projet était accepté en principe par 42 voix de majorité.

Dès lors toute modération disparaît, du moins dans les rangs opposants. Les députés de la gauche convoquent leurs partisans pour une grande manifestation; le rendez-vous est fixé à Pesth le 9 et le 10 mars, il y aura des discours suivis d'un banquet. Ce genre de réunions, que les souvenirs historiques rendent effrayant pour des lecteurs français, n'a rien de particulièrement dangereux chez les Magyars, non plus que chez les Anglais; la gravité de la convocation était dans ce fait, qu'elle émanait du centre gauche et qu'elle s'adressait aux nuances même les plus radicales de l'opposition, qu'elle

annonçait par conséquent une fusion des modérés avec l'extrême gauche. Tel a été le caractère de la fête du 10 mars, destinée, nous le craignons, à devenir une date sérieuse dans l'histoire de la Hongrie et de l'Autriche. Les chefs du centre gauche ont déclaré qu'ils empêcheraient la loi électorale de passer par tous les moyens qui leur étaient offerts. Ils ont repoussé le reproche d'être les ennemis des réformes et de soulever les races, les nationalités (*nemzetiségek*) dans un intérêt de parti. Ils ont fait adopter un programme de vaste propagande dans tous les comitats, au moyen de journaux, de brochures, de réunions publiques. A la fin du banquet, M. Jokai a porté un double toast : « Au roi, qui est le premier homme magyar ; à Kossuth, qui est le plus grand homme magyar ! » Séance tenante, on envoyait à Kossuth un télégramme de félicitation.

Rien de moins rassurant. M. Kossuth est sans doute un *grand homme*, un grand patriote, un orateur comparable seulement aux deux ou trois gloires les plus éclatantes de la tribune française, il pourrait encore aujourd'hui rendre de vrais services à sa patrie ; mais le rôle d'irréconciliable dans lequel il s'enferme obstinément fait de son nom un drapeau dangereux et fatal. Et voilà que ce drapeau, qui signifie haine, vengeance, bouleversement, est porté en triomphe par des hommes modérés dont le mot d'ordre était jusqu'à ce jour : « suppression du dualisme au profit de la simple union personnelle par des moyens légaux et paisibles. » Ces hommes modérés ont frémi de voir la durée de chaque diète portée à cinq ans au lieu de trois, parce qu'ils avaient calculé que dans les élections générales de 1875 ils deviendraient assez puissans pour empêcher deux ans plus tard le renouvellement du dualisme, système qui n'a été voté que pour dix ans (1867-1877). Cet espoir et bien d'autres encore leur échappant si la loi électorale était mise en vigueur, ils ont juré de l'empêcher de passer malgré la majorité, et la coalition s'est faite.

On se demande comment on peut empêcher la majorité de faire passer une loi, et d'où vient cette assurance d'y réussir ? En France, après une discussion plus ou moins longue, la majorité demanderait la clôture, la voterait, et le projet adopté, fût-ce par 201 voix contre 200, deviendrait loi. Les réglemens de la diète hongroise n'admettent pas que la clôture soit infligée à la minorité. Tant qu'il y a des orateurs inscrits, la discussion doit continuer. Bientôt l'honorable président, M. Somsich, constate avec effroi que cinquante membres de l'opposition sont inscrits pour parler sur le titre et le premier article, et le projet du gouvernement contient plus de cent dispositions, destinées peut-être chacune à une épreuve semblable. La majorité, voulant parer le coup, décide qu'il y aura des

séances de nuit; les opposans viennent parler aux séances de nuit. Beaucoup de discours sont bien vides, et les orateurs ne s'en cachent pas; ils veulent seulement parler, et ils l'avouent. Assez enclins eux-mêmes à interrompre, ils provoquent à leur tour des interruptions fréquentes; ils ne le regrettent pas, le temps s'écoule, la lassitude est inévitable. Pour atteindre plus sûrement leur but, les députés de la gauche discutent pendant des séances entières sur l'ordre du jour (*napirend*), et interpellent à chaque instant les ministres sur un chemin de fer qui n'est pas terminé, sur un régiment qui a changé de garnison, sur le droit électoral des femmes. La majorité a-t-elle eu sérieusement l'idée de voter la loi en bloc? En tout cas, c'est une tentation qui se concevrait. Nul autre moyen d'en finir, car au bout de cinq semaines on en était toujours au premier article, et l'on calculait qu'il faudrait vingt ans pour la discussion de la loi tout entière. Le 12 avril, M. Toth, avec une mauvaise humeur évidente, bien qu'avec résignation, a retiré son projet en annonçant la clôture de la diète.

En effet, l'assemblée devait être, après une durée de trois ans, non pas dissoute, mais remerciée par le gouvernement, et les électeurs devaient être convoqués pour la formation d'une nouvelle diète triennale, suivant la loi de 1848, puisque cette loi reste en vigueur après l'échec du nouveau projet. Le 15 avril a eu lieu la séance d'adieu. M. Somsich, le président de la chambre des députés, a prononcé un long discours plein à la fois de patriotisme et d'amertume, et n'a pas ménagé à ses collègues des reproches bien naturels de la part d'un homme qui vient de présider une pareille fête parlementaire de cinq semaines. Le lendemain 16 avril a été prononcé le discours royal. Un des chefs de l'extrême gauche, M. Madarasz, avait annoncé que ni lui ni ses amis ne se rendraient à la séance; tous les députés qui y ont assisté ont fort bien accueilli le roi. François-Joseph est personnellement populaire, et les Magyars, toujours chevaleresquement dévoués à leur souveraine, témoignent une reconnaissance particulière à la reine actuelle, qui s'est donné la peine d'apprendre leur langue, et qui la parle fort bien. Quant au discours du trône, il exprime sous une forme générale une grande satisfaction des réformes votées, des nouveaux crédits accordés; mais dans un paragraphe fort significatif il ne dissimule pas les regrets du gouvernement au sujet des embarras suscités par la discussion électorale et du temps perdu pour bien des lois utiles indéfiniment retardées.

Dès le milieu d'avril, l'agitation électorale a commencé, pour durer plusieurs mois; les candidats prononcent des discours, envoient des lettres aux journaux, tracent des programmes. Il semble que

plusieurs membres importans du centre gauche soient un peu effrayés du chemin qu'ils ont fait vers les opinions extrêmes. M. Ghyczy veut se retirer de la carrière politique; ce serait une véritable perte pour son pays. M. Jokai revient à une attitude plus modérée; ses grands talens seront ainsi bien plus utiles au libéralisme hongrois. On ne peut espérer aucun changement dans les allures de l'extrême gauche et dans ses passions irréconciliables, qui sont pour elle une religion. Le parti Deák aura probablement la majorité cette fois encore, mais on comprend que ce parti et son chef éprouvent quelque découragement. Les moyens récemment employés pour réduire la majorité à l'impuissance n'ont rien de bien édifiant. Quoi de plus triste que cette dérision des principes parlementaires, que cette parodie de la liberté de la tribune, que ce manque de respect envers la représentation nationale?

La nation magyare ne peut laisser longtemps l'Europe sur une pareille impression. Quelle que soit la majorité de la future assemblée, conservatrice, réformiste, radicale même, elle doit à sa propre dignité, au noble passé de la Hongrie, une attitude plus constamment ferme et plus modérée, moins de violence, moins de passions. La diète de 1869-1872 lui lègue un laborieux héritage et de salutaires enseignemens. Après une année de travaux paisibles, l'assemblée dont les pouvoirs viennent d'expirer a traversé une longue crise européenne dont elle n'était point responsable, dont elle a cependant trop subi l'influence. Elle a sans doute continué sur bien des points d'excellentes réformes auxquelles nous avons rendu justice; mais les conservateurs ont exagéré le dualisme aux dépens des Slaves, les opposans, dans leur ardeur à se séparer de l'Autriche, ont failli lancer leur patrie dans les aventures. Sans prétendre donner des conseils aux différens partis qui se disputent l'influence en Hongrie, on peut renvoyer les Magyars aux souvenirs de leur propre histoire. Ils y verront que, si l'Autriche ne peut rien sans eux, ils ne peuvent rien non plus sans l'Autriche, que l'orgueil excessif et la violence les ont toujours perdus, que l'esprit de légalité patiente et les prudentes concessions leur ont seuls permis de survivre à tous leurs malheurs.

ÉDOUARD SAYOUS.

LES PROGRÈS DE LA THÉRAPEUTIQUE

ET LES NOUVELLES SUBSTANCES MÉDICAMENTEUSES

- I. *Éléments de thérapeutique et de pharmacologie*, par M. Rabuteau, 1872. — II. *Dictionnaire de thérapeutique*, par MM. Bouchut et Després, 1872. — III. *Lehrbuch der Pharmacologie*, von A. Schroff, 1870. — IV. *Médecine et Médecins*, par M. Littré, 1872.
-

Ce n'est pas encourir le reproche d'ignorance que de douter de la médecine. Ce genre de scepticisme est d'autant mieux porté que beaucoup de médecins confessent volontiers ne pas croire très fermement à la certitude de leur art, et même se complaisent à en affirmer les illusions et l'impuissance, quand ils ne vont pas jusqu'à nier la possibilité de jamais constituer scientifiquement l'ensemble des méthodes curatives. La vérité est que l'art de guérir se réduit à une application de certaines sciences. Dès que ces sciences font des progrès, cet art en doit faire et en fait d'aussi incontestables. C'est en maintenant l'équilibre entre le progrès de l'anatomie, de la physiologie, de la pathologie, de la thérapeutique, d'une part, et celui de la médecine pratique de l'autre, en subordonnant constamment la seconde aux premières, qu'on développera désormais l'art de guérir. L'anatomie enseigne comment sont faits les organes, la physiologie comment ils fonctionnent dans l'état de santé, la pathologie comment ils fonctionnent dans l'état de maladie, la thérapeutique comment ils se comportent en présence des milieux, c'est-à-dire des modificateurs de toute sorte au contact desquels on peut les placer. Ces quatre sciences, aussi positives et méthodiques que toutes les autres branches de la philoso-

phie naturelle, sont les arsenaux où le médecin prend ses armes pour la lutte qu'il livre à la maladie. C'est à lui d'en faire un salutaire usage et de mettre à profit les inépuisables ressources de la science par un coup d'œil prompt, un tact aiguïté et une industrie attentive. C'est à lui de saisir les indices et de ramener, dans une intuition judicieuse, l'ensemble désordonné et confus des symptômes au mécanisme déterminé qui seul les explique. Il s'acquittera de cette tâche avec d'autant plus d'aisance et de succès qu'il connaîtra mieux les vérités scientifiques qui en sont toute la raison. Or ces vérités sont dans un état d'accroissement plus rapide aujourd'hui que jamais. La *Revue* a entretenu souvent ses lecteurs des travaux dus aux physiologistes et aux anatomistes contemporains, et qui ont tant agrandi la science de la vie. Le moment est peut-être venu de présenter le résumé des dernières investigations thérapeutiques, d'autant plus que depuis peu d'années elles sont entrées dans une voie nouvelle, marquée déjà par de précieuses découvertes. De récents ouvrages, publiés en France et à l'étranger, ne contribuent pas seulement aux progrès de la matière médicale, ils sont pleins de révélations sur les ressorts de la vitalité elle-même.

I.

A l'origine, la pratique médicale fut confondue avec celle du sacerdoce. Les temples étaient en même temps des hôpitaux; mais nous ne savons rien de précis sur les moyens qu'on y employait pour soulager ou guérir les malades, pas plus que sur les circonstances dans lesquelles se fit la découverte des premiers remèdes. Ce qu'il y a de positif, c'est que ces derniers étaient des plantes. Hippocrate employait l'ellébore, les semences de carthame, la racine de thapsie comme purgatifs. Il ordonnait l'oxymel et l'hydromel, il faisait des frictions et des saignées. En réalité, il usait peu de drogues; ses moyens curatifs étaient empruntés à la diététique et à l'hygiène, dont il a établi les préceptes salutaires. L'immortel praticien de Cos croyait que les maladies tendent d'elles-mêmes à la guérison. Il admettait l'existence d'une nature médicatrice, dont le médecin doit favoriser le travail par un régime approprié. Asclépiade de Bithynie, disciple d'Hippocrate, paraît être le premier qui ait connu les propriétés narcotiques du pavot. En somme les médecins des écoles de Cos et de Cnide eurent peu de remèdes à leur disposition; mais les progrès assez rapides de l'histoire naturelle révélèrent bientôt des vertus médicinales dans beaucoup de matières tirées des règnes organiques. Les ouvrages où Aristote et

Théophraste ont résumé l'état des connaissances botaniques et zoologiques de leur temps devinrent le guide de l'empirisme thérapeutique sous l'influence duquel furent composés les premiers livres relatifs aux substances médicamenteuses, entre autres les traités de matière médicale de Scribonius Largus et de Dioscoride. Celui de Scribonius a pour titre : *De la composition des médicaments*. Il est dédié à un affranchi de l'empereur Claude. L'auteur en avait rassemblé les matériaux dans les diverses campagnes où il avait suivi les légions romaines comme médecin militaire. Dioscoride, qui vivait sous Néron, fut également attaché aux armées en qualité de médecin, et recueillit dans les pays qu'il parcourut un grand nombre de substances tirées des trois règnes de la nature. De retour à Rome, il fit un choix de celles qui lui parurent de quelque efficacité médicinale, et les décrivit en langue grecque dans un livre important qui nous donne la plus juste idée de la matière médicale de l'antiquité, et qui devait rester classique jusqu'au xvi^e siècle. Il en a été de ce livre comme de ceux d'Aristote; mais nous verrons que cette sorte de soumission à un vieux maître n'a pas empêché le progrès.

Galien, le plus savant et le plus systématique des médecins de l'antiquité, donne une forme et une impulsion nouvelles à la thérapeutique. Venu peu de temps après Dioscoride, il prétendit indiquer le meilleur parti à tirer des armes rassemblées par ce dernier dans l'arsenal de la pharmacie. Autant Hippocrate était convaincu qu'il faut laisser la nature agir presque seule dans les maladies, autant le médecin de Pergame croyait à la nécessité d'administrer beaucoup de remèdes. Aux méthodes expectantes, il substitua l'usage abondant des drogues et suggéra l'invention de ces mélanges complexes connus sous le nom d'*électuaires*. Le galénisme est l'origine de la polypharmacie. On admettait, sous l'empire des idées auxquelles ce médecin donna une consistance définitive, que, chaque substance conservant sa vertu propre au milieu de l'amalgame commun, celui-ci jouissait des propriétés de tous les ingrédients employés pour le préparer, et formait ainsi une panacée souveraine contre une infinité de maux. La plus fameuse de ces compositions est la *thériaque*, que Bordeu appelle le chef-d'œuvre de l'empirisme, et à laquelle il a consacré une page pleine de verve. Préparée d'abord par Mithridate, elle reçut sa dernière perfection des mains d'Andromaque, médecin de Néron. La thériaque renfermait une centaine d'ingrédients variés, minéraux, végétaux et animaux, dont quelques-uns très bizarres, comme la terre de Lemnos et la chair de vipère. Pendant longtemps, cet électuaire opiacé devait occuper une place importante dans les pharmacopées. On le fabri-

quait avec pompe, et les vertus en étaient si appréciées que les hommes riches en avaient toujours chez eux une provision.

A partir de Galien, la médecine est étroitement associée à la scolastique. Plus on avance, plus elle se confond aussi avec la théosophie et la sorcellerie. Le microcosme ne fut plus qu'une représentation du macrocosme; on était convaincu qu'il existe une liaison intime entre le corps humain et les astres, et le médecin était tenu de consulter ces derniers avant d'administrer un remède. Un praticien de ce temps à qui l'on demandait si la tisane d'orge convient aux personnes atteintes de fièvre répondit que cette boisson ne saurait leur être utile, puisqu'elle est une substance, tandis que la fièvre est un accident. Voilà le bénéfice apparent que la médecine retirait de cette association. Pendant près de mille ans, il se fit, dans les langages de ce mysticisme, un travail des plus extraordinaires, — quelques-uns disent des plus funestes, mais ils ont tort. Cette subtile dialectique de l'école est le lien qui rattache Platon et Aristote à la philosophie moderne et perpétue la tradition spéculative. Cette ardente recherche de la pierre philosophale est le terrain où s'élaborent lentement les germes de l'avenir. Cette chimère de l'élixir de longue vie est l'occasion d'une quantité d'essais empiriques, dont profite, bon gré, mal gré, l'art de guérir. Pendant que l'on croit que tout reste stationnaire et enveloppé de ténèbres, il se trouve qu'au xv^e siècle déjà les écoles d'Arabie et de Salerne d'une part, les alchimistes de l'autre, ont enrichi la matière médicale d'une foule de précieuses substances, telles que plusieurs sels d'antimoine, le sel de Saturne, le foie de soufre, l'éther, l'ammoniaque, le précipité rouge, les acides nitrique, sulfurique et muriatique, l'alcool, etc.

Aussi, quand au commencement du xvi^e siècle Paracelse attira l'attention de l'Europe, le moment était propice à l'entreprise de ce médecin fameux. Paracelse est le principal promoteur de la thérapeutique chimique, et a exercé par là une influence considérable sur les destinées de la médecine. Le premier il représenta la chimie comme le vrai moyen de préparer les médicamens, combattit l'abus des mélanges compliqués et souvent inertes de la polypharmacie galénique, et fit voir la nécessité d'isoler les quintessences, les principes actifs des simples. Il remit en honneur l'opium presque oublié. Il préconisa l'usage des substances énergiques empruntées au règne minéral, et montra l'efficacité thérapeutique des sels de mercure, de fer, d'arsenic, d'antimoine, d'étain, d'or, etc. Ses cures heureuses furent aussi célèbres que les désordres de son existence. Paracelse conserva les formes de langage de ses contemporains, et même en abusa. Ses ouvrages sont pleins des termes mystiques de

la théosophie et de la cabale, mais au fond c'était un esprit parfaitement émancipé, auquel on pardonne sa jactance en souvenir de l'opposition qu'il rencontra, et sa folie apparente quand on songe à la justesse de ses idées fondamentales.

Le xvii^e siècle, qui a été la plus belle époque du progrès des sciences et de la grandeur littéraire, vit la thérapeutique s'enrichir de remèdes héroïques : l'émetique, le quinquina, l'ipéca. L'emploi de ces drogues a été inauguré dans des circonstances particulières auxquelles se rattachent les épisodes les plus curieux de l'histoire de la médecine. Divers composés d'antimoine, comme nous l'avons vu, avaient été employés avant le xvii^e siècle, mais le plus précieux de tous, l'émetique ou tartre stibié, fut préparé pour la première fois vers 1630. La découverte et l'usage de ce nouveau composé antimonial firent renaître d'anciennes disputes; pendant longtemps, il donna lieu, entre les médecins et dans la Faculté, aux discussions les plus acharnées et quelquefois les plus comiques. Tandis qu'Eusèbe Renaudot publiait en 1653 *l'Antimoine justifié et l'antimoine triomphant*, Jacques Perreau ripostait en 1654 par le *Rabat-joie de l'antimoine triomphant d'Eusèbe Renaudot*; Perreau affirmait qu'un religieux, voulant purger les frères de son couvent avec le remède en question, ne parvint qu'à les empoisonner tous, d'où le nom d'antimoine. La querelle s'envenima bien davantage quand un des esprits les plus mordans, mais aussi les plus réactionnaires d'alors, le même qui niait la circulation du sang, le fameux Gui-Patin, vint joindre ses sarcasmes à ceux des détracteurs de l'émetique. Il ne désignait le tartre stibié que sous le nom de *tartre stygié*, le tenant pour aussi funeste que les eaux du Styx, dont il lui semblait provenir. Cependant Louis XIV, à qui ses médecins osèrent en prescrire une assez forte dose pendant une maladie qu'il eut à Calais, s'en trouva bien. Ce fut un échec sérieux pour les adversaires de l'antimoine.

Le nom du grand roi est lié aussi à l'introduction mémorable de deux autres remèdes importans dans la thérapeutique, le quinquina et l'ipéca. Le quinquina croît spontanément et en abondance dans les forêts de la Cordillère. Il est probable que ses propriétés fébrifuges étaient utilisées depuis longtemps par les indigènes de ces contrées, lorsqu'en 1638 le corregidor de Loxa l'administra pour la première fois à la comtesse del Cinchon, vice-reine espagnole au Pérou. Cette dame était atteinte d'une fièvre tierce très opiniâtre dont le médicament triompha sans peine. Aussitôt que cette cure merveilleuse fut connue dans la ville, les bourgeois de Lima envoyèrent des députés au vice-roi pour le prier de répandre le nouveau médicament. Leurs vœux furent écoutés. On fit venir de Loxa

et de Cuença une grande quantité de quinquina que la vice-reine distribua elle-même aux habitans, et qui fut depuis lors appelé *poudre de la comtesse* (1). En 1640, del Cinchon revint en Espagne, et son médecin, Juan del Vego, rapportait une cargaison considérable de l'écorce fébrifuge qu'il vendit fort cher. Les jésuites espagnols en firent bientôt l'objet d'un commerce lucratif, et c'est ainsi qu'elle entra dans la pharmacopée d'Europe. Cependant l'usage n'en fut point d'abord très commun. En 1679, un médecin anglais du nom de Talbot fit prendre un remède secret au fils de Louis XIV qui avait des accès rebelles de fièvre intermittente. Le dauphin recouvra très vite la santé, acheta le secret de Talbot au prix de 48,000 livres, et accorda une pension viagère à ce médecin. En outre le remède, qui n'était qu'une teinture vineuse de quinquina, fut publié par les soins du monarque. De même que l'émétique, l'écorce du Pérou donna lieu dans les écoles à de longues disputes, auxquelles, chose singulière, vinrent se mêler des passions politiques et religieuses; mais le quinquina triompha de toutes les oppositions, et, grâce aux efforts de Sydenham, de Morton et de Torti, tous les praticiens s'accordèrent bientôt à en reconnaître les vertus bienfaisantes.

L'ipécacuanha fut apporté et employé pour la première fois en France en 1672 par un médecin nommé Legras, qui revenait du Brésil. Celui-ci ne sut point faire apprécier les énergiques propriétés purgatives et vomitives de cette racine. Quelques années plus tard, un autre médecin beaucoup plus entreprenant, Adrien Hévétius, résolut de faire fortune avec cette drogue. Il placarda dans les rues de Paris des affiches annonçant un remède infailible contre la dysenterie. Par une coïncidence heureuse pour lui, plusieurs gentilshommes de la cour et le dauphin lui-même, fils de Louis XIV, étaient alors atteints de cette maladie. Le roi, informé par Colbert du secret d'Hévétius, chargea un de ses médecins d'entrer en arrangements avec le possesseur du spécifique. La drogue fut d'abord essayée dans les salles de l'Hôtel-Dieu; une fois que l'efficacité en eut été bien constatée, on compta 1,000 louis d'or à Hévétius sans préjudice des dignités médicales auxquelles on se réservait de l'élever plus tard. L'ipéca se répandit très vite en France et dans le reste de l'Europe; Leibniz lui-même ne dédaigna point d'en faire un chaleureux éloge. Il est à remarquer d'ailleurs que presque tous les grands métaphysiciens se sont occupés de médecine. Descartes, Malebranche, Berkeley, non-seulement étaient versés dans cette

(1) La Condamine donna, un siècle plus tard, en 1738, la première description complète de l'arbre qui fournit le quinquina. Son travail servit de base à Linné pour déterminer les caractères du genre, auquel il donna le nom de *cinchona*, en souvenir de la comtesse del Cinchon.

science, mais encore y consacraient une part de leurs méditations rénovatrices et même de leurs expériences. Sous leur influence, les études de médecine reçurent une activité et une précision nouvelles. On importa dans la biologie les méthodes et les systèmes de la physique et de la chimie, on rechercha la combinaison des forces et la composition des organes de l'économie. La philosophie, en pénétrant la médecine, lui communiqua l'ardeur de chercher et le désir de lumière. Les spéculations du xvii^e siècle, ne l'oublions pas, sont le vrai point de départ de la magnifique élaboration scientifique dont cette époque et la suivante nous offrent le spectacle.

Le xviii^e siècle suivit docilement dans les sciences l'impulsion de l'âge précédent. C'est alors que Bordeu, avec sa verve béarnaise et son étincelant génie médical, propagea l'usage des eaux minérales et surtout des eaux sulfureuses et thermales des Pyrénées, peut-être les plus actives de toutes. Il recommanda d'en boire, et les rendit célèbres par le talent avec lequel il sut en démontrer les effets. De grands médecins italiens étudiaient de très près l'action du quinquina. L'opium acquit, à partir du xvii^e siècle, une vogue extraordinaire. L'illustre Sydenham, en décrivant la dysenterie épidémique des années 1669-1672, s'écrie, après avoir expliqué la préparation du laudanum, qui a conservé son nom : « Je ne puis m'empêcher de féliciter le genre humain de ce que le Tout-Puissant lui a fait présent de ce remède qui convient dans un plus grand nombre de cas qu'aucun autre et qui les surpasse tous en efficacité. Sans lui, l'art de guérir cesserait d'exister! » Les effets de ce remède provoquèrent cependant des discussions violentes et longues, auxquelles se rattache le nom de Brown. Ce médecin, qui professait à Édimbourg au milieu du xviii^e siècle, y enseignait une théorie des effets de l'opium qui séduisit tellement ses disciples que ceux-ci lui élevèrent une statue avec ces mots gravés sur le piédestal : *Opium, me hercle, non sedat*. Brown contestait en effet avec passion les vertus calmantes du suc de pavot. Il le rangeait parmi les excitans, et, pour prouver qu'il avait raison, il en avalait des doses énormes à ses leçons quand sa parole venait à languir. C'est dans la même école d'Édimbourg que professait Cullen, un des grands médecins du xviii^e siècle. On lui doit la découverte de la principale propriété de la digitale, qui est de ralentir le mouvement du cœur, et par suite de diminuer la fréquence du pouls. Déjà Withering et Charles Darwin en avaient reconnu les vertus diurétiques et l'efficacité contre l'hydropisie, mais c'est à Cullen que revient l'honneur d'avoir mis en évidence ce fait considérable, que la digitale est *l'opium du cœur*.

Les progrès rapides de la chimie à cette époque ne pouvaient rester sans influence sur ceux de la thérapeutique. Ils avaient pour

une part donné naissance à de nouveaux systèmes sur la maladie, ils procurèrent aux praticiens des drogues excellentes. C'est du xviii^e siècle que datent l'emploi des sels purgatifs de magnésie, la découverte faite par Goulard de l'acétate de plomb et des énergiques propriétés astringentes qui le caractérisent, l'emploi, recommandé par Odier, des sels de bismuth. Dans le même temps, Van Swieten rendit célèbre la solution de sublimé corrosif qui a conservé son nom, et qu'il substitua aux incommodes préparations mercurielles usitées avant lui. Ces acquisitions utiles favorisaient sans doute le développement de l'art, mais elles n'éclairaient pas beaucoup la science en elle-même, et le moment approchait où il faudrait enfin se demander comment et pourquoi agissent ces drogues. On y avait à peine songé avant Bichat.

Bichat, après avoir renouvelé l'anatomie et la physiologie, puis la pathologie, eut aussi l'ambition de réformer la thérapeutique. Frappé de la confusion et de l'incertitude de cette science, il pensa qu'on pourrait la perfectionner en étudiant méthodiquement l'action des substances médicamenteuses non pas sur les maladies, qui sont des phénomènes complexes, mais sur les tissus. Dans ce dessein, il entreprit à l'Hôtel-Dieu, où il venait d'être nommé médecin, — il avait alors trente ans, — une série d'expériences précises touchant l'effet des remèdes. Plus de quarante élèves commençaient à l'aider dans cette besogne, et il rendait compte, dans chacune des leçons du cours qu'il faisait sur ces matières, des résultats obtenus; mais le destin ne lui permit pas d'aller loin dans cette voie inexploree, il succombait le 3 thermidor an x, à peine âgé de trente-deux ans. C'est ainsi que des travaux qui eussent dès le commencement de ce siècle imprimé une direction nouvelle à la thérapeutique furent étouffés par la mort du grand homme qui en avait conçu l'idée, et qui en aurait certainement poursuivi avec succès l'exécution difficile. A la vérité, cet étonnant génie était trop en avance sur son temps. Parmi les médecins qui vinrent immédiatement après lui, aucun n'aperçut l'importance ou ne se sentit capable de tenter la réalisation du programme de Bichat. La science devait attendre plus de cinquante ans les investigations qui ont ruiné l'empirisme et donné à la thérapeutique son établissement définitif. C'est à M. Claude Bernard que l'on doit cette rénovation, et il ne fallait pas moins pour l'entreprendre et la faire triompher que les qualités de ce biologiste, c'est-à-dire le vif et juste sentiment du déterminisme absolu des opérations de la vie, une conception hardie et nette des problèmes, une ingénieuse industrie et une savante précision dans les expériences.

II.

L'empirisme est si vivace, la tradition si puissante, que, lorsque M. Bernard entreprit, il y a une vingtaine d'années, ses premiers travaux de thérapeutique scientifique et en expliqua les principes, il eut à lutter contre la résistance des plus célèbres médecins. Ceux-ci, parmi lesquels il faut citer Trousseau, — esprit merveilleusement brillant et souple, doué des plus éminentes facultés de l'artiste, qui remplaçaient chez lui celles du savant, — ceux-ci continuèrent à soutenir que l'action des remèdes ne peut pas être ramenée à des lois fixes, et que les opérations de la vie échappent à toute détermination précise. M. Claude Bernard a exposé plusieurs fois, dans cette *Revue*, les raisons victorieuses par lesquelles on réfute ces assertions peu philosophiques. Il a développé, dans plusieurs mémoires, les méthodes qui permettent de résoudre avec rigueur les problèmes de la thérapeutique, et il a joint l'exemple au précepte dans ses recherches sur le curare, l'oxyde de carbone, l'éther, la nicotine, les alcaloïdes de l'opium, etc. Ses méthodes sont l'application des règles mêmes du cartésianisme. « Il faut analyser, dit-il, les actions complexes et les réduire à des actions plus simples et exactement déterminées... Les expériences sur les animaux permettent seules de faire convenablement des analyses physiologiques qui éclaireront et expliqueront les effets médicamenteux qu'on observe chez l'homme. Nous voyons en effet que tout ce que nous constatons chez l'homme se retrouve chez les animaux, et *vice versa*, seulement avec des particularités que la diversité des organismes explique; mais au fond la nature des actions physiologiques est la même. Il ne saurait en être autrement, car sans cela il n'y aurait jamais de science physiologique, ni de science médicale. » Un des plus éminens chirurgiens de notre temps, M. Sédillot, a de son côté démontré que la thérapeutique chirurgicale ne peut avoir d'autre fondement que l'invariabilité des phénomènes de la vie dans leurs rapports de causes à effets. Il a fait comprendre qu'il fallait établir l'art sur l'unité et la généralité de la science, au lieu de le laisser à la merci de la fantaisie individuelle. On voit maintenant de la façon la plus claire, grâce aux efforts de ces deux savans, comment peut être faite avec profit l'étude des ressources multiples auxquelles le médecin a recours pour le traitement des maladies.

Sous l'empire de ces idées, M. Bernard a étudié les divers principes actifs contenus dans l'opium, au point de vue de leur influence comparative sur les fonctions animales, et il a constaté qu'ils

présentent des propriétés non-seulement différentes, mais opposées. Il a fait plus de deux cents expériences avec la morphine, la narcéine, la codéine, la narcotine, la papavérine et la thébaïne. Ces recherches ont démontré que, parmi ces six principes, trois seulement provoquent le sommeil : ce sont la morphine, la narcéine et la codéine. Les trois autres n'ont pas d'action soporifique; ils jouissent d'un pouvoir soit excitant, soit toxique, qui tend plutôt à contrarier ou à modifier l'effet narcotique des précédens. Dans l'ordre soporifique, la narcéine est au premier rang, la morphine au second et la codéine au troisième. Comme excitant, la thébaïne a plus d'énergie que la narcotine, et celle-ci en a plus que la codéine. Enfin, quant à la puissance toxique, M. Bernard les dispose dans l'ordre suivant, en commençant par le plus vénéneux : thébaïne, codéine, papavérine, narcéine, morphine, narcotine. On voit que l'auteur de ces recherches ne s'est pas contenté de caractériser les différences d'action propres aux alcaloïdes de l'opium, mais qu'il a mesuré aussi le degré de l'intensité avec laquelle chacun d'eux manifeste le genre d'activité physiologique ou thérapeutique qui lui appartient.

Ces études ont été reprises tout dernièrement par M. Rabuteau. Cet observateur a examiné l'action des alcaloïdes de l'opium sur la sensibilité et sur l'intestin, et il les a expérimentés méthodiquement sur l'homme aux hôpitaux de la Charité et de la Pitié. L'ordre dans lequel on peut ranger les divers principes de l'opium, au point de vue de leur activité, n'est pas le même chez l'homme et chez les animaux. Ainsi M. Rabuteau a vu que la morphine, qui est relativement peu toxique chez ces derniers, l'est au premier chef chez l'homme. La narcéine fait mieux dormir les bêtes que la morphine, tandis que c'est l'inverse pour nous. Cependant la première, quoique moins efficace que la seconde, quant à l'analgésie (suppression de la douleur) et à l'hypnotisme (production du sommeil), paraît devoir lui être préférée en thérapeutique. La narcéine provoque, à la dose de 25 centigrammes, un sommeil calme et réparateur, suivi d'un réveil après lequel on n'éprouve aucun des troubles qui suivent l'ingestion de la morphine, tels que lassitude et dégoût. Elle doit être préférée aussi comme analgésique, car en abolissant la douleur chez les malades, elle y détermine un état de bien-être précieux; rien n'est meilleur pour les névralgies par exemple. Enfin la narcéine et la morphine ont une propriété qui explique les effets si connus de l'opium dans les flux intestinaux.

Ces travaux montrent une fois de plus combien la thérapeutique profite de la chimie, et quelle constante liaison il y a entre le perfectionnement de l'une et le progrès de l'autre. Tant que l'opium

fut un mystère pour les chimistes, il en fut un aussi pour les médecins. Le jour où la matière de cette drogue complexe fut décomposée en un certain nombre de principes bien définis, et où la nature du mélange fut établie avec certitude, ce jour-là il devint possible de décomposer, non plus la matière, mais la force physiologique de l'opium, et de la ramener à un petit nombre d'énergies distinctes. Aujourd'hui, grâce aux travaux de M. Bernard et de M. Rabuteau, les médecins se rendent compte des tâtonnements de l'ancienne thérapeutique concernant l'emploi des opiacés, et ils ont désormais le pouvoir d'agir avec certitude sur telle et telle fonction, en administrant tel et tel alcaloïde pur dont les propriétés sont connues (1).

En joignant à l'influence de la morphine ou de la narcéine celle du chloroforme, on donne encore naissance à des phénomènes très curieux. M. Bernard avait déjà vu que l'anesthésie chloroformique se prolonge chez les animaux lorsque ceux-ci ont pris de l'opium. M. Nussbaum, ayant pratiqué une injection sous-cutanée d'acétate de morphine chez un malade qu'il opérât et qui était soumis à l'action du chloroforme, vit que l'opéré ne se réveilla pas comme d'ordinaire et dormit tranquillement pendant douze heures. Durant ce sommeil, il était insensible à la douleur. MM. Goujon et Labbé ont vérifié et appliqué ce fait dans leur pratique, et reconnu qu'en associant des doses faibles de chloroforme et d'un sel de morphine on détermine pour plusieurs heures une insensibilité complète sans qu'il y ait nécessairement sommeil. M. Rabuteau a exécuté enfin l'expérience que voici. Un chien à qui on avait donné 5 centigrammes de narcéine, et qui fut ensuite endormi par le chloroforme, ne sentait plus rien au réveil. Il marchait dans le laboratoire, reconnaissait la voix qui l'appelait, mais était totalement privé de l'usage de son système nerveux sensitif. On pouvait le pincer, le piquer, lui marcher sur les pattes sans qu'il manifestât la moindre souffrance. Cet état, extraordinaire chez un animal parfaitement éveillé, dura plusieurs heures; le lendemain la sensibilité était revenue.

Du chloroforme au chloral, la transition est naturelle. Le chloral, qui fut découvert en 1832 par MM. Dumas et Liebig, diffère de l'alcool ordinaire par du chlore en plus et de l'hydrogène en moins (2). Pendant près de quarante ans, cette substance reste sans emploi; on n'en soupçonne pas les propriétés physiologiques. Enfin en 1868

(1) Quelques-uns des résultats de M. Bernard et de M. Rabuteau ont été contestés dernièrement par M. Bouchut. Ces divergences tiennent peut-être à l'emploi de sels impurs.

(2) Ce corps peut être considéré comme de l'aldéhyde trichloré. Les chimistes le représentent par la formule C^2HCl^3O .

un chimiste allemand, M. Liebreich, se rappelant que le chloral peut être dédoublé par les alcalis en chloroforme et en acide formique, se demande si un semblable dédoublément n'aurait pas lieu dans l'organisme vivant aussi bien que dans une cornue de laboratoire. Il tente l'expérience, et la nature lui répond par une affirmation éclatante. Le chloral se décompose dans l'économie au contact des alcalis du sang; il y engendre du chloroforme, mais avec une telle mesure et une telle lenteur que le sommeil provoqué peut durer plusieurs heures. Ce sommeil, moins profond et plus calme que celui qu'on obtient avec le chloroforme, a de plus cet avantage de pouvoir être prolongé sans inconvénient avec de nouvelles doses du composé anesthésique. Le succès du chloral a été rapide. Depuis 1832 jusqu'en 1868, on en avait préparé quelques kilogrammes pour les besoins de la science; aujourd'hui les fabriques de Berlin, à elles seules, en livrent au commerce 100 kilogrammes par jour. Cette vogue est justifiée et durera, d'autant plus que le chloral n'est pas seulement pour la médecine ce que le chloroforme est pour la chirurgie. Il diminue notablement le pouvoir excito-moteur de la moelle épinière, et à ce titre il rend des services remarquables dans le traitement de plusieurs affections; mais c'est surtout pour calmer les atroces et persistantes douleurs, comme celles du rhumatisme aigu, qu'on l'emploie chaque jour.

Le pavot renferme plusieurs alcaloïdes dont les actions respectives ne se ressemblent point. Diverses plantes présentent la même complexité au point de vue thérapeutique; d'autres au contraire, comme la ciguë et la belladone, ne contiennent qu'un seul alcaloïde. La cicutine, extraite de la ciguë, et l'atropine, retirée de la belladone, ont fait depuis peu de temps l'objet de recherches intéressantes. MM. Martin Damourette et Pelvet, qui ont étudié la ciguë, ont vérifié par l'expérimentation l'exactitude des détails historiques qui nous sont parvenus sur les symptômes qu'éprouva Socrate après avoir avalé le mortel breuvage. L'atropine a ouvert une voie nouvelle au traitement des maladies des yeux, grâce à la curieuse propriété qu'elle possède de dilater la pupille de l'œil lorsqu'on l'instille dans cet organe, ou lorsqu'on l'ingère par les voies habituelles. Une quantité infinitésimale de ce principe actif suffit pour déterminer presque immédiatement ce phénomène, dont M. Harley a le premier signalé l'importance. La connaissance précise des effets de l'atropine, qui agit d'ailleurs sur tout le système nerveux, permet d'expliquer les circonstances étranges, entre autres le délire extraordinaire, dont parlent les anciens auteurs en décrivant certains empoisonnements par la belladone.

Il existe une substance qui exerce sur l'appareil de la vision une

influence diamétralement opposée à celle de l'atropine; c'est la *fève de Calabar*, dont les propriétés ont été découvertes en 1863 par un habile médecin d'Édimbourg, M. Fraser. Cette graine (ou plutôt l'alcaloïde qu'elle contient, et qui a été isolé en 1865 par un chimiste français, M. Vée) détermine une contraction, un resserrement si énergique de la pupille de l'œil, que cet orifice s'oblitére presque complètement. La constriction pupillaire atteint son maximum environ une heure après l'ingestion de la substance active, et y persiste environ trois heures, puis elle disparaît lentement. Cette action sur les muscles qui président aux mouvemens de l'iris dépend de l'excitation d'un nerf particulier. L'atropine paralyse ce nerf, ce qui provoque une dilatation de la pupille. Il y a donc antagonisme entre le principe actif de la fève de Calabar et l'atropine, et l'expérience démontre que les effets de l'une annulent ceux de l'autre. Les ophthalmologistes commencent à utiliser ces propriétés.

On voit que chaque alcaloïde, indépendamment d'une action générale sur l'économie, en a une spéciale sur un certain système ou sur un certain organe. Or la digitale est un poison ou un remède du cœur. Après Cullen, qui avait pourtant si bien marqué la véritable utilité de ce remède, il ne fut guère employé que comme diurétique. Dans ces dernières années seulement, M. Traube, professeur à Berlin, et M. Hirtz, professeur à Strasbourg, ont repris l'étude de ce végétal, et remis en lumière par des expériences et des faits cliniques l'importance de l'action qu'il exerce sur la circulation et la chaleur de l'économie. Grâce au pouvoir qu'il a de ralentir les battemens du cœur et par suite de refréner les mouvemens du sang, cet agent est salutaire dans toutes les maladies, surtout dans celles d'un caractère fébrile, où il faut modérer l'activité du feu intérieur. La digitale doit ces propriétés à une matière qui jusqu'ici n'avait pu être isolée complètement. On n'en savait retirer qu'une substance amorphe, jaunâtre et complexe, d'une énergie variable. Il y a quelques mois, un chimiste habile, M. Nativelle, est parvenu à en extraire un principe d'une composition bien définie, en fines aiguilles cristallines, blanches, extrêmement amères, et qui est la vraie digitaline. L'Académie de médecine a décerné un prix extraordinaire à l'auteur de cette découverte. La digitaline préparée par le nouveau procédé est tellement active qu'à la dose d'un quart de milligramme seulement, chez l'homme, elle agit sur les mouvemens du cœur, et qu'à celle de 5 milligrammes elle donnerait la mort. D'autre part cet effet est si caractéristique et si sûr que, lorsque la digitaline existe dans un mélange en si petite quantité qu'on ne l'y puisse déceler par des réactions chimiques, on a un moyen infailible de l'y reconnaître en examinant l'action du mélange sur le

cœur d'une grenouille. C'est l'artifice auquel on eut recours, il y a quelques années, dans une affaire fameuse d'empoisonnement par la digitaline. Les médecins emploient aussi depuis peu de temps un autre alcaloïde, la vératrine, qui, comme le précédent, exerce une action énergique sur les fibres musculaires et surtout sur celles du cœur, et rend des services dans les inflammations des organes intérieurs, surtout dans la fluxion de poitrine.

Il convient de dire ici quelques mots de l'*eucalyptus globulus*, dont on parle tant depuis quelques années. L'eucalyptus, apporté récemment d'Australie par M. Ramel dans le midi de l'Europe, où il s'acclimata très bien, est un arbre gigantesque de la famille des myrtacées. Il contient une huile volatile qui communique aux feuilles et à l'écorce des propriétés qui sont mises à profit depuis peu en thérapeutique, grâce aux efforts de deux médecins français, M. Gimbert et M. le professeur Gubler. L'essence d'eucalyptus émousse la sensibilité réflexe de la moelle épinière, et par là calme la toux et l'oppression dans un grand nombre de maladies pulmonaires. Par l'action qu'elle exerce sur les muqueuses, elle mérite une place au premier rang des agens de la médication anticatharrale. Prosper Mérimée, qui a passé les dernières années de sa vie à Cannes, y fumait d'habitude des cigarettes d'eucalyptus et paraissait en éprouver un grand soulagement. Outre cette essence, l'arbre australien renferme un principe amer, très efficace contre les états morbides intermittens, surtout contre les fièvres paludéennes. Dans l'Amérique du Sud, en Espagne, en Corse, en Algérie, en Roumanie, l'infusion d'eucalyptus commence en effet à jouir d'une certaine vogue comme fébrifuge, et on y a recours avec d'autant plus d'empressement qu'elle triomphe souvent de cas rebelles à l'action du quinquina. Une heureuse salubrité est d'ailleurs l'apanage des contrées où ce végétal est très répandu. Les émanations balsamiques qu'il exhale constamment parfument l'air et l'épurent. Les voyageurs et les médecins qui en ont étudié de près l'économie physiologique sont convaincus qu'il pourrait être employé avantageusement pour assainir les pays marécageux où la fièvre est endémique, non-seulement en modifiant l'atmosphère, mais encore en desséchant le sol et en y empêchant le développement de la végétation aquatique d'où naissent les miasmes.

Les médicamens nouveaux dont il vient d'être question sont tous des composés organiques, c'est-à-dire provenant plus ou moins directement des substances végétales ou animales. La thérapeutique emploie aussi un grand nombre de médicamens minéraux. Il en est peu parmi ces derniers dont l'introduction dans la pratique soit de date récente. L'un d'entre eux cependant, à peine employé il y a

quelques années, a pris depuis peu dans le traitement des maladies nerveuses une place très importante : c'est le bromure de potassium. Ce sel, dont les physiologistes avaient reconnu l'action hyposthénisante sur les nerfs et les vaisseaux, a été adopté récemment par les praticiens comme un remède contre les affections nerveuses et surtout contre l'épilepsie. Administré à la dose de plusieurs grammes par jour, il exerce l'action sédative la plus marquée sur cette terrible névrose; s'il ne la guérit pas complètement, il détermine du moins une rémission prolongée des accidens, et toujours il calme les secousses, les soubresauts et l'irritabilité des malades. Les observations faites en Angleterre et en France, sur une grande échelle, depuis sept ou huit ans, ne laissent pas de doute sur la réalité de ce résultat. Un autre médicament minéral, employé depuis longtemps, l'acide arsénieux, est devenu, grâce aux derniers travaux de M. Magitot, un des agens les plus sûrs de la thérapeutique dentaire : il jouit de la singulière propriété de provoquer la réparation de l'ivoire.

Les faits qui viennent d'être cités attestent une féconde activité des études de thérapeutique scientifique durant les dix dernières années, et ils constituent la meilleure réponse qu'on puisse opposer au scepticisme en matière de médecine. Sans se bercer d'illusions, on peut croire que ce progrès ne s'arrêtera point. Nous n'en voulons pour preuve que l'ardeur réelle avec laquelle ces recherches sont aujourd'hui poursuivies dans tous les pays. Ainsi que le dit M. Rabuteau au début de l'ouvrage complètement neuf qu'il vient de publier, nous ne pouvons plus nous contenter de savoir qu'un médicament guérit, nous voulons savoir aussi comment il opère. Ce genre de curiosité s'est emparé de presque tous les médecins, et ceux même qui ne semblent pas croire que la thérapeutique mérite le nom de science font volontiers des essais pour apprendre à mieux connaître le mécanisme des actions médicamenteuses.

Existe-t-il un rapport entre la nature chimique des corps et le degré de leur pouvoir toxique et thérapeutique? Il est permis aujourd'hui de répondre à cette question d'une manière affirmative. Depuis longtemps on avait fait à ce sujet quelques remarques empiriques. Ainsi on savait que les sels des métaux lourds sont plus actifs que ceux des métaux légers, que les sels de plomb et de mercure ont des propriétés vénéneuses, tandis que les sels de soude et de magnésie sont relativement innocens; mais il n'y avait là qu'une comparaison sans rigueur. C'est M. Rabuteau qui a formulé la relation générale entre l'énergie physiologique des composés minéraux et leur nature chimique. L'énergie des sels métalliques solubles est

en raison directe du poids atomique du métal contenu dans le sel. Les poids atomiques des métaux étant en raison inverse des chaleurs spécifiques, la loi de M. Rabuteau peut encore être énoncée sous cette forme : les métaux sont d'autant plus actifs que leur chaleur spécifique est plus faible. La loi est la même pour les métalloïdes de la famille de l'oxygène; elle est inverse pour ceux qui sont congénères du chlore et pour ceux de la classe de l'arsenic (1). L'infatigable investigateur a entrepris, il y a six ans, des expériences, constamment poursuivies jusqu'à ces derniers temps, pour établir ces lois, dont l'Académie des Sciences a consacré la découverte par une récompense éclatante. Il est aisé d'en apprécier l'intérêt pratique. Lorsqu'un médecin aura désormais à choisir entre divers sels, il lui suffira pour en connaître immédiatement les activités respectives, et par suite pour en déterminer les doses, de consulter une table des poids atomiques. Lorsqu'un physiologiste voudra éprouver l'action d'un composé métallique, il pourra en prédire l'intensité relative et régler en conséquence ses expérimentations. Quand, il y a quelques années, on essaya sur les animaux l'influence des sels de thallium, un des métaux que l'analyse spectrale venait de révéler, on fut tout surpris de constater que ces sels, si ressemblans d'ailleurs à ceux de soude et de potasse, étaient néanmoins fortement toxiques. C'est que le poids atomique du thallium est très élevé; sa puissance vénéneuse est donc en parfait accord avec la loi de M. Rabuteau.

Le perfectionnement de l'art médical est ainsi lié de la façon la plus étroite au progrès de nos connaissances sur l'action réelle des substances toxiques et médicamenteuses. Pour étendre ces connaissances, il faut suivre l'exemple et les méthodes de M. Bernard dans l'examen des effets produits sur les tissus animaux. Il importe aussi, comme l'a recommandé M. Dumas, d'essayer l'action de toutes ces substances nouvelles que crée depuis quelque temps la chimie organique, et dont plusieurs recèlent certainement des vertus médicinales. L'étude de ces effets est très délicate, et il est nécessaire que les savans qui l'entreprennent puissent manier avec une égale habileté les instrumens de la physique, de la chimie et de la physiologie. Il ne s'agit pas seulement d'analyser les symptômes apparens provenant du dérangement des organes, de discerner les parties atteintes et de déterminer le genre d'altération qu'elles ont éprouvé, il est indispensable de rechercher les changemens survenus dans la composition immédiate des sécrétions et des excréctions ainsi que les voies et les modes d'élimination de la substance active, enfin de

(1) Ce dernier point a été établi tout récemment par M. Ritter.

mesurer les changemens de température, de pression, de force musculaire, etc., par lesquels se traduit l'action thérapeutique. Pour mener à bonne fin une investigation aussi complexe, on se sert des instrumens ordinaires de la vivisection, d'appareils enregistreurs, la plupart inventés par M. Marey, de réactifs chimiques, de microscopes, de spectroscopes, de polariseurs. Bref, toutes les sciences fournissent leur tribut au physiologiste désireux de donner à son tour au médecin des préceptes thérapeutiques d'une application sûre.

Telles sont, du côté de la physiologie, les légitimes espérances de la thérapeutique. Elle a le droit d'en concevoir d'aussi belles du côté de la chimie. Cette dernière, qui a rendu déjà tant et de si grands services à l'art de guérir, lui en rendra un dernier et le plus désirable de tous, celui de créer artificiellement les principes actifs qu'on est obligé encore aujourd'hui d'extraire des végétaux. La préparation des alcaloïdes au moyen des plantes est si longue, si dispendieuse, et peut être entravée dans certaines conjonctures d'une façon si préjudiciable aux intérêts de la santé publique, que les chimistes doivent s'appliquer à rendre désormais inutiles ces opérations d'un art grossier. La connaissance de la structure intime des molécules est assez avancée, la puissance des méthodes de synthèse est assez parfaite, pour qu'il ne soit pas téméraire d'entreprendre une pareille besogne. On reproduit de toutes pièces dans les vaisseaux d'un laboratoire les acides, les essences et les graisses des végétaux, on en prépare, au moyen de réactions nettes, les parfums pénétrants et les vives couleurs; pourquoi ne découvrirait-on pas le secret de la formation de ces principes subtils, bienfaisans ou terribles selon les cas, qui tantôt rétablissent la santé compromise, tantôt éteignent la flamme de la vie? Il est vrai que les essais tentés jusqu'ici dans cette direction n'ont pas été couronnés de succès; du moins la médecine n'en a tiré aucun profit. C'est en poursuivant des recherches sur les moyens d'obtenir artificiellement la quinine et en étudiant dans ce sens la toluidine que M. Perkin découvrit en 1856, au lieu du précieux médicament qu'il cherchait, un composé rouge qui est devenu la source des couleurs d'aniline. Cet échec, d'un genre singulier, ne doit pas décourager les investigateurs; une gloire durable est réservée à celui qui réussira là où M. Perkin n'a pas réussi.

Il est permis aussi de penser, comme le faisait remarquer dernièrement M. A.-W. Hoffmann, qu'il en sera désormais de la thérapeutique comme de la teinture. Aujourd'hui on ne cherche plus, comme autrefois, à obtenir les diverses nuances par des mélanges mécaniques de plusieurs matières colorantes. C'est le même prin-

cipe qui, suivant la couleur qu'on veut obtenir, est soumis à une transformation chimique déterminée; c'est la même molécule qui, modifiée dans sa structure profonde par des réactifs appropriés, devient successivement rouge, bleue, verte, violette. Celui qui observe d'un œil attentif l'influence de la chimie sur toutes les industries ne doute pas de la réalisation d'un progrès analogue dans d'autres directions; il a la confiance que la thérapeutique parviendra un jour à modifier à son gré les propriétés des principes médicamenteux, non plus au moyen de mélanges dans la fiole du pharmacien, mais à l'aide de métamorphoses précises et déterminées, opérées dans l'intimité même de la molécule du principe actif. Des expériences récentes de MM. Crum-Brown et Fraser ont inauguré brillamment ce genre de recherches.

La thérapeutique a tiré parti et pourra de plus en plus bénéficier des travaux de la physique. L'application de l'électricité, de la chaleur, du froid, du magnétisme, de la lumière, au traitement des maladies en est encore au rudiment, quoique des résultats importants aient déjà été obtenus. Il faudra étudier avec un soin rigoureux l'action de ces forces diverses sur l'économie humaine. Ces forces elles-mêmes ne sont-elles pas étroitement liées au milieu cosmique dans lequel nous vivons, milieu soumis aux conditions générales de la mécanique céleste? C'est dire que le progrès de l'art médical n'est pas indépendant de celui des recherches sur les rapports de l'organisme avec les agens qui semblent ne l'atteindre qu'à peine.

C'est ainsi que l'histoire nous montre toutes les sciences réagissant continuellement les unes sur les autres et se perfectionnant par de réciproques et profondes influences. C'est ainsi qu'elles se soutiennent et sont inséparables, et que toutes ensemble donnent finalement à l'art de guérir aussi bien qu'aux autres genres d'industrie une puissance et une sûreté croissantes. Telle est la vertu des spéculations et des expériences méthodiques entreprises sans aucun souci d'utilité; mais, précisément parce que cette évolution multiple et laborieuse s'accomplit, à l'insu même de ceux qui en sont les ouvriers, sous l'influence d'un petit nombre d'idées générales dont la philosophie est la source permanente, il arrive, par une juste et admirable réaction, que les sciences fécondées par la philosophie la fécondent à leur tour.

FERNAND PAPILLON.

REVUE MUSICALE

LES THÉÂTRES LYRIQUES ET LE CONSERVATOIRE EN 1872

Nous aimerions à revenir plus souvent à la musique, et si parfois nous avons l'air de nous désintéresser un peu de la question, la faute en est moins à nous qu'aux circonstances. Les théâtres ne donnent rien; çà et là seulement et de loin en loin quelques reprises brochant sur le train journalier du vieux répertoire, et n'offrant pas même l'intérêt d'une belle rentrée ou d'un heureux début! C'est sous de tels auspices que la nouvelle administration de l'Opéra commence à fonctionner; de troupe, il n'en existe plus. Songe-t-on à s'en procurer une? Jusqu'ici nul symptôme de transformation ne s'annonce. Des ombres de chanteurs du côté des hommes, M^{lle} Hisson, M^{lle} Bloch, M^{lle} Arnaud, du côté des femmes, continuent à mener la fête, et quand vous êtes assez curieux pour vous informer des grands ouvrages qui se préparent, on vous montre au haut du mât *la Coupe du roi de Thulé*, c'est-à-dire une de ces pièces en deux actes qui jadis figuraient épisodiquement, en manière d'intermède, dans le paysage, et dont, paraît-il, tous nos appétits de l'année auront à se contenter. Est-ce à de pareils élémens de *gloire nationale* que le brillant rapporteur de la commission faisait allusion lorsqu'il s'agissait pour lui d'enlever la subvention à la pointe d'une cavatine *di bravura* merveilleusement exécutée? Qu'on y réfléchisse cependant, l'assemblée de Versailles a bien pu se laisser prendre une première fois; mais la question ne tardera pas à reparaitre à l'occasion du budget de 1873, et d'ici là, si des actes authentiques n'ont parlé en faveur de l'administration de l'Opéra, la cause des 800,000 francs se trouvera fort compromise. La situation étant définie par le vote de l'assemblée, il importait qu'un sérieux programme fût à l'instant rédigé, et que le public eût confiance de

ce qu'on allait entreprendre. Que s'est-il passé depuis, quels chanteurs sont mis en avant, quelles partitions? Ce malheureux cahier des charges, qui tantôt existait encore pour la forme, vous verrez qu'on ne se donnera même plus la peine de l'éluder. On parlera de la misère des temps, et tout sera dit.

C'est un accident fâcheux à tout point de vue que ce soit un ministre de l'instruction publique qui nomme aujourd'hui le directeur de l'Opéra. La Sorbonne est un pays placé aux antipodes de cette partie du monde où résonne l'orchestre de Mozart, de Rossini, d'Halévy, d'Auber et de Meyerbeer. Je me représente M. Cousin, qui certes en valait bien d'autres, et je me demande ce que cette puissante et fière intelligence eût compris à de semblables attributions, et comme l'illustre philosophe se fût tiré de la difficulté, s'il avait eu à donner un chef de sa main à cet aimable personnel de la danse et du chant, très médiocrement en rapport, avouons-le, avec les professeurs de nos lycées et nos recteurs d'académie. Encore y avait-il chez M. Cousin un côté mondain qu'il ne faut point s'attendre à rencontrer chez le premier venu. Le traducteur de Platon était doublé de l'historien des belles dames de la fronde, et son grand art du savoir-vivre l'eût éclairé sur certaines incompatibilités que d'autres ne soupçonneront même pas. Nous ne souhaiterions, quant à nous, que d'accepter ce qu'on nous donne, et si le directeur se montre actif, intelligent, artiste, s'il ne réforme que pour améliorer, si ses économies n'atteignent aucun des services nécessaires à la grandeur du théâtre, nous ne pousserons pas la défiance plus avant. Justice ou prévention, nous avons toujours eu cette idée, que la province était, en matière d'administration théâtrale, une mauvaise voie d'acheminement vers Paris. Ce rôle de maître Jacques, à la fois directeur et régisseur, ici ne saurait convenir. A ce rude métier d'administrateur de l'Opéra, il faut une initiative que ne réclament les théâtres ni de Lyon ni de Bordeaux, où les ouvrages vous arrivent tout faits, avec leurs décors, leurs costumes et jusqu'à leur mise en scène. Un homme qui viendrait à Paris suivre les errements de la province, qui, sous prétexte de simplifier, renverrait divers employés en prenant lui-même à tâche leurs fonctions, un tel homme serait la ruine de l'Opéra, et nous n'aurions qu'à nous en débarrasser au plus vite. Gardons-nous d'abaisser les niveaux, hélas! déjà bien assez à ras de terre. La place d'un directeur de l'Opéra n'est point parmi ses machinistes; sa place est dans son cabinet, où du matin au soir les compositeurs et les artistes de tout genre se succèdent, où s'élaborent les partitions, se ménagent les auditions et se discutent les traités. Après cela, rien n'empêche qu'on aille visiter ses peintres et ses costumiers et présider à la répétition; mais la grande affaire est de susciter de bons ouvrages et d'avoir des chanteurs.

Pour le moment, les chanteurs manquent absolument. A la vérité,

l'avenir nous promet M. Faure, et nous pouvons dès à présent espérer de revoir pendant quelques mois, mais à l'état de virtuose voyageur, notre baryton d'autrefois. Ce qui fut jadis l'ordinaire devient l'exception, et plus que jamais nous voici menacés du règne des étoiles, — système détestable en tout état de cause, et qui, si nous souffrons qu'il s'établisse, aura bientôt fait d'enlever à notre première scène lyrique déjà si déchu son dernier reste de prestige. C'était bon, les étoiles, aux temps où nous avions une troupe d'ensemble bien constituée; alors, tandis que d'autres tenaient de pied ferme le répertoire, l'astre Nilsson décrivait sa parabole scintillante, sans dommage dans la perspective. Désormais ces sortes de fantaisies ne nous sont plus permises, nous devons concentrer nos efforts et non les éparpiller, nous devons surtout nous appliquer avec suite. Vous montez un opéra, vous avez mis la main sur un succès, quand un matin les journaux annoncent à grand fracas l'arrivée du virtuose ambulante. Soudain tout s'interrompt, se désorganise : théâtre et public sont jetés pendant trois mois hors de leurs habitudes, et l'exhibition, même réussissant, ne passe qu'en créant le vide. Mieux vaut se constituer un bon ménage et n'en pas sortir. Si c'est là ce que l'administration nouvelle de l'Opéra se propose, qu'elle le dise, que nous sachions enfin et sur quelles partitions et sur quels chanteurs on compte s'appuyer. C'est déjà trop de temps de perdu : le vote de la subvention devrait avoir mis fin au provisoire. Le public commence à s'étonner un peu de voir, après comme avant, les choses aller du même train. On nous avait d'abord parlé d'une *Jeanne d'Arc* de M. Mermet, l'auteur de *Roland à Roncevaux*, la question, pour le moment du moins, semble écartée. Jeanne d'Arc est un sujet presque impossible dans la circonstance : tant de patriotisme effraie les susceptibles; accentuer la note belliqueuse, chanter la délivrance serait hors de saison alors qu'une partie du territoire reste occupée. Ajoutons que le drame musical de M. Mermet se termine par toutes les pompes d'un couronnement. La trompette guerrière d'une part, de l'autre ce dauphin par la grâce de Dieu qui se fait sacrer dans la cathédrale de Reims, c'était assurément plus de raisons qu'il n'en fallait pour rendre la chose impraticable et mettre hors de cause dans le présent ce qui, nous l'espérons bien, sera la musique de l'avenir, — tandis qu'avec *la Coupe du roi de Thulé*, à la bonne heure ! Un tel sujet, au moins, ne nous menace d'aucun conflit.

Es war ein Kœnig in Thule.

C'est d'une actualité tout allemande et d'un à-propos plein de goût ! Les jours où l'Opéra ne donnera point *Faust*, il jouera *la Coupe du roi de Thulé*. Il n'y a que nous au monde pour bien savoir faire les choses. D'autres se fâcheraient tout rouge, s'il nous prenait fantaisie d'évoquer

aujourd'hui notre Jeanne d'Arc; mais nous, gens plus débonnaires, quand au quatrième acte de *Faust* nous voyons une armée allemande entrer en scène, déployer son drapeau et chanter victoire, nous trouvons cela fort naturel, et ne nous souvenons déjà plus que *c'est arrivé!*

Il faut fléchir au temps sans obstination.

J'assistais l'autre soir au *Misanthrope*, et frappé plus que jamais de cette situation indéterminée entre le sérieux et le ridicule que le poète fait à son héros, à cet Alceste, l'honnête homme par excellence, qui observe, réfléchit, va au fond des choses et sait haïr, je me demandais si le hasard seul pouvait avoir poussé Molière à ce parti, et si ce n'était point plutôt un symptôme caractéristique de notre état moral que cet avantage continué donné sur le grand Alceste à Philinte, le raisonneur, le philosophe flegmatique, en un mot le vrai Parisien d'hier, d'aujourd'hui et sans doute, hélas! aussi de demain, qui

...Prend tout doucement les hommes comme ils sont,
Accoutumant son âme à souffrir ce qu'ils font.

Regardez nos affiches : à quelle nationalité appartiennent les noms qui s'y pavent? Entrez à l'athénée, non, au Théâtre-Lyrique, une scène subventionnée par l'état, s'il vous plaît; que joue-t-on? *Sylvana*. Pourquoi *Sylvana*? évidemment pour se mettre une fois de plus sous l'invocation d'un grand saint du calendrier germanique. Choisir l'heure pénible où nous sommes pour s'en aller ravauder les papiers de jeunesse de Weber, c'est avoir la main malheureuse. S'il nous faut du Weber à tout prix, si nous en avons la rage, prenons le *Freischütz*, *Oberon*, *Euryanthe*, mais laissons dormir dans leur poussière des médiocrités que désavouerait l'auteur lui-même. Étrange religion que celle qui dédaigne les œuvres des compatriotes morts ou vivans et s'agenouille devant de pareilles reliques! Quand il n'y en a plus de Weber, on en invente; on cueille ici un air, là un duo; de toutes ces fleurs jaunies, passées et trépassées, on compose un bouquet suant la moisissure, et le comble du naïf, ce qui d'un trait vous peint une situation dans toute sa tristesse, c'est qu'on puisse s'imaginer qu'une antiquaille de cette espèce, une chose si piètre et si ridicule, en aura plus de mérite à nos yeux pour être signée du nom musicalement célèbre, mais patriotiquement exécrationnable, de l'auteur des *Chasseurs de Lutzow* et de tant de furieux hurras contre la France!

Et dire que pendant ce temps nous laissons nos compositeurs se morfondre! Les talens, pas plus que les bonnes volontés, ne manquent; il faut désormais que leurs appels soient entendus, il faut que nos lauréats du prix de Rome cessent d'être réduits à devenir sur des scènes de bas étage les vils parodistes d'un art impuissant à les faire vivre.

La carrière s'est élargie pour tous, nul effort sérieux ne doit être perdu; l'assemblée nationale est pleine d'esprits honnêtes, compétens, résolus à surveiller partout ce qui se passe, les artistes le savent, et leur moral se raffermi; qu'importe la lutte, si l'espoir de vaincre nous soutient? Les burgraves qui naguère interceptaient la voie ont disparu, le favoritisme n'a plus de sens. A tout nom nouveau, l'heure est propice. Le danger, nous le connaissons bien; il serait dans le mauvais vouloir des directeurs qui s'entêteraient à ne jamais sortir du répertoire; mais, si engoutis qu'on les suppose, les cahiers des charges finiront pourtant par revenir sur l'eau. C'est donc une régénération qui se prépare. Qu'elle arrive, et nous y applaudirons de grand cœur, nous qui depuis des années regardions progresser la ruine. En effet, nos théâtres de musique meurent littéralement de consommation. A l'Opéra, de même qu'à l'Opéra-Comique, au Théâtre-Lyrique et aux Italiens, les répertoires trop exploités ne rendent plus, et notez que le mal vient de loin. Nous voyons en petit une de ces crises qui dans l'histoire des peuples sont d'ordinaire le résultat de ce qu'on appelle les grands règnes. « Après moi, le déluge! » les directeurs de théâtre qui se sont succédé depuis trente ans n'ont eu d'autre mot d'ordre. Pressés de faire fortune, ils tiraient du sol, à la hâte, tout ce qu'il leur pouvait donner, multipliant les récoltes, épuisant la terre sans l'améliorer, et pareils à des fermiers qui ne songent qu'à mener leur bail à bon terme. Aujourd'hui rien ne subsiste; des compositeurs, s'il y en a, le public les ignore, et comment en serait-il autrement quand on ne joue et rejoue partout que le répertoire, quand on ne monte et remonte que les œuvres des maîtres? « Qu'est cela, monsieur, vous m'apportez une partition? Mais d'abord, qui êtes-vous? Vous appelez-vous Meyerbeer, Auber, Halévy? Non. Eh bien! alors ne m'importunez pas davantage; bonsoir! » C'est ainsi que sous l'empire un aimable humoriste, dont les boutades se racontent encore, accueillait les naïfs candidats. Et les rieurs étaient de son côté, et c'était une mode du temps d'enregistrer les maximes les plus cyniques de cet homme d'esprit qui semblait n'occuper le poste où la *sagesse* du gouvernement l'avait placé que pour y faire le plus de mal possible. Quant à des chanteurs, le vrai, c'est que nous n'en avons plus. Les nôtres nous quittent, vont à Londres, à Pétersbourg, et, n'étant plus désormais assez riches pour les retenir, comment nous y prendrions-nous pour payer aux virtuoses étrangers les sommes folles qu'ils exigent? Dans cette débâcle universelle, un seul moyen de salut nous reste : créer nous-mêmes les élémens de notre consommation, utiliser la grande usine nationale à façonner les produits bruts du sol, et nous arranger de manière que les produits français, dûment élaborés, polis, affinés par nos soins, n'aillent pas ensuite enrichir à nos dépens les marchés européens.

Nous avons un conservatoire; qu'il nous serve, que cette grande in-

stitution, d'où sortaient autrefois les Nourrit, les Levasseur, les Falcon, cesse d'être un vain mot; qu'on la voie enfin fonctionner et se rattacher au présent. On vient de nommer là M. Thomas, l'auteur du *Songe d'une Nuit d'été*, de *Mignon* et d'une partition d'*Hamlet*. D'autres, d'ailleurs excellens juges, eussent préféré M. Reber, esprit moins vaguement spéculatif et plus dans le courant des choses. Pour nous, notre conviction n'a point changé; elle reste ce qu'elle a toujours été, à savoir que ce serait surtout un bon administrateur qu'il faudrait mettre à ce poste d'affaires en lui donnant simplement *ad latus* un comité des études fortement équilibré. D'Alembert disait : « C'est aux musiciens à composer de la musique et aux philosophes d'en discourir; » nous compléterons l'aphorisme en y ajoutant que c'est aux hommes pratiques d'administrer. Or parmi les artistes même illustres, même parmi ceux qu'il convient, comme Cherubini, Auber, d'appeler les chefs de l'école française, le bon administrateur est l'exception. L'auteur de *la Muette* ne l'a que trop bien démontré par son exemple. Maintenant remarquez le tact ordinaire du pouvoir, quel qu'il soit; c'est justement à cause de la part qu'il a prise à l'administration reconnue aujourd'hui déplorable de M. Auber, dont il fut en quelque sorte le coadjuteur pendant ces dernières années, que M. Ambroise Thomas vient d'être choisi. Car de cette suprématie professionnelle par laquelle s'imposent tout de suite des noms tels que ceux de Cherubini et d'Auber, il n'en saurait être question. M. Thomas n'ayant à son compte ni le *Requiem* en *ut* mineur, ni la partition de *la Muette*, c'est tout simplement ce qui aurait dû contribuer à le faire écarter qui l'a fait élire. On s'est dit : Ne pas le nommer équivaldrait à une destitution, comme s'il pouvait exister des droits de survivance en pareille matière, et comme si c'était un décret providentiel qu'en tout temps et partout Louis XVI succédât à Louis XV. Il n'importe; l'homme qui, dans les circonstances où nous sommes, se met ou se laisse mettre à la tête d'une institution de laquelle dépend l'avenir de notre école, cet homme assume une responsabilité trop grave pour ne pas mériter tous les égards de la critique, et c'est sur ses actes qu'il faut le juger. Nous y reviendrons. Évidemment M. Thomas nous arrive avec des projets de réforme. Nourri dans le sérail du vieux padischah, il n'en aura connu les détours que pour mieux aérer l'édifice, et c'est à bien apprendre comment on ne doit pas faire que cette désolante fin de règne lui aura servi. Comptons beaucoup sur sa longue expérience, sur son activité. La tâche est difficile, la maison, lézardée depuis des années, s'effondre; travaillons à rebâtir, à repeupler, à créer une pépinière nombreuse et florissante où le théâtre français et nos scènes lyriques viennent se recruter. Le nouveau directeur du Conservatoire ne peut pas ne pas être un réformateur. M. Thomas a son système, tout le monde est d'accord là-dessus; qu'il le montre, et nous discuterons.

Une institution qui décidément a cessé d'être dans nos mœurs, c'est le Théâtre-Italien. La tentative en dernier ressort de cet hiver a complètement échoué. On ne fait pas revivre ce qui n'a plus de raison d'être. S'il fut une bienheureuse période où le goût du public le portait de ce côté, cet âge d'or a disparu, pour le moment du moins. De merveilleux chanteurs révélaient alors l'inconnu à des générations enthousiastes. Des chefs-d'œuvre et des virtuoses incomparables, une réunion de femmes d'esprit, d'hommes d'état, d'artistes et de gens du monde, qui tous se fréquentaient, s'entendaient à demi-mot, une société élégante, riche, partout cherchant l'étincelle électrique où prendre feu, — essayez de nous ramener à ces tourbillons après la guerre prussienne, après l'horrible commune! Ces ouvrages, alors nouveaux, de Mozart, de Cimarosa et de Rossini, aujourd'hui nous les savons par cœur. La traduction, les concerts en plein vent, et jusqu'aux orgues de Barbarie en ont à ce point vulgarisé les motifs, que nous en avons les oreilles rebattues. Rien ne dit cependant que ces chefs-d'œuvre ne nous charmeraient pas de nouveau, s'ils pouvaient nous être rendus convenablement. Les chanteurs, les orchestres, en ont perdu la tradition. Rossini, lui, n'a déjà plus d'interprètes. Quant à Cimarosa, c'est lettre morte. Après les dernières représentations du *Matrimonio segreto*, il faut tirer l'échelle. L'Alboni seule, dans Fidalma, avait l'air de savoir ce qu'elle chantait, et l'Alboni n'est elle-même qu'un souvenir. Sa voix n'a point trop souffert, mais la virtuose manque de souffle; pour les autres, ils manquent de tout. Exécutée ainsi à l'aveuglée, cette adorable musique vous fait l'effet d'une opérette des Bouffes. C'est maigre, étriqué. Vous entendez grincer les violons, s'espacer une voix sans âme, vous vous dites : Qu'est cela? C'est *Pria che spunti*, ni plus, ni moins, une merveille, l'idéal du *canto spianato*, une de ces phrases que les David, les Rubini, n'abordent qu'avec une sorte de terreur religieuse, et qu'enlèvent haut la main les gens qui ne doutent et surtout qui ne se doutent de rien. Le malheur veut que ces gens-là soient aujourd'hui les plus nombreux qu'on rencontre au théâtre, et aux Italiens nous en avons vu le plus beau défilé : ténors et *soprani*, *bassi e contralti*, passant et saluant, c'était comme dans la cérémonie du *Malade imaginaire*. Que signifie un pareil spectacle, et qu'attendre pour l'éducation musicale de notre pays d'un Théâtre-Italien qui n'a plus à nous offrir que M^{me} Penco dans *Anna Bolenna*, M^{me} Laval-Floriani dans *la Traviata*, ou Marie Sass dans le *Trovatore*? Reconnaissons donc une fois pour toutes que c'est une affaire finie, et portons ailleurs nos efforts et nos encouragements. Restaurons le Théâtre-Lyrique, donnons-lui pour se loger la salle Ventadour ou l'Ambigu, et, puisque nous avons une commission des théâtres, qu'elle nous aide à nommer un directeur capable d'inaugurer décemment la situation. Une troisième scène musicale peut rendre des services, à cette

condition néanmoins que le meilleur de son temps et de ses ressources sera consacré au présent comme à l'avenir de notre école, et qu'on n'y abusera plus des traductions. N'empruntons à l'étranger que les œuvres qui s'imposent d'elles-mêmes à notre admiration, songeons aux sommes folles d'enthousiasme que nous avons dépensées au dehors depuis vingt ans pour des musiciens qui ne nous valaient pas. Connaître les autres est bien, se connaître soi-même doit cependant compter aussi, et j'aimerais à nous voir mieux pratiquer la maxime socratique. Avons-nous donc tant besoin des autres? Un pays qui a produit Méhul, Boïeldieu, Hérold, Auber, dans le passé, qui s'adresse dans le présent à des hommes tels que MM. Thomas, Gounod, Félicien David, Victor Massé, Reber, est-il si déshérité qu'il ne puisse songer à vivre de son propre fonds?

Pour l'avenir, j'en citerais déjà plus d'un qui s'efforcera d'y pourvoir. Aussi je voudrais qu'à l'Opéra-Comique la porte s'ouvrît aux jeunes moins étroite. Un acte est vraiment bien peu de chose; encore cette faveur ne s'accorde qu'aux privilégiés, on ne l'obtient qu'après avoir donné des gages. Qui ne connaît la *Mandolinata*, cette chanson des salons, de la rue et des bois, dont la vogue s'est emparée et qu'elle promène partout? En musique, il n'en faut pas davantage pour lancer un nom. M. Paladilhe était un prix de Rome des mieux pourvus d'antécédens honorables; Halévy, qui l'affectionnait, ne cessait de le recommander à la critique, aux directeurs. Un motif heureusement et lestement tourné, que tout le monde chante, a plus fait pour lui ouvrir la carrière et que les fortes leçons du maître et que son amitié. Non point que cet opéra du *Passant* nous semble destiné à vivre de longs jours; les partitions en un acte peuvent réussir à l'Opéra-Comique : *le Chien du jardinier*, *Gilles ravisseur*, *la Double Échelle* (qu'on devrait reprendre), et par-dessus tout *les Noces de Jeannette*, en sont la preuve; mais le public de la maison exige que la petite pièce ait de l'intérêt. Aller mettre en musique *le Passant* de M. Coppée, singulière imagination! Dans un cercle intime, très restreint, dans les salons de la princesse Mathilde par exemple, la chose eût jadis peut-être fait merveille, le public d'aujourd'hui n'en veut plus. Deux morceaux écrits d'une main sûre et très remarqués, l'introduction et le cantabile de Zanetto, n'ont pu conjurer l'ennui de cette élégie trop prolongée, et *la Mandolinata* même, vaincue par ce clair de lune qui s'éternise et l'implacable azur, a manqué l'effet de son feu d'artifice. M. Paladilhe a cru voir dans *le Passant* un sujet d'opéra-comique, c'est surtout un sujet de pendule.

Si rares que soient les amateurs de ce genre d'intermèdes, comme il en existe quelques-uns de par le monde, hâtons-nous, pendant qu'il en est temps encore, de leur recommander un autre acte de même venue : *Djamileh*. Un jeune Turc athée, libertin et monologuant à perte de vue, une esclave sensible, amoureuse de cet enfant du siècle,

et cet éternel précepteur de fantaisie ignorantissime et balourd, — c'est possible que tout cela soit aussi invraisemblable que *l'Ours et le Pacha*, mais c'est en revanche beaucoup moins divertissant. Personne plus que nous ne goûte le répertoire d'Alfred de Musset à la rue Richelieu ; ne suffit-il pas cependant de donner ses pièces telles qu'il les a composées, sans vouloir maintenant en faire des opéras-comiques, et surtout sans qu'on vienne fourrager jusque dans ses poésies? *Fantasio*, chacun le sait, fut une affreuse chute. On en est à peine rétabli, et voilà qu'avec *Namouïna* les violons recommencent. Attendons-nous un de ces jours à voir *Mardoche*. Franchement, s'il y a système, le système n'est pas heureux. Le plus décontenancé en pareille aventure n'est pas le public ; il s'ennuie, trouve la chose absurde et ne revient pas ; mais l'infortuné musicien, c'est lui que je plains, lui, condamné à dépenser en pure perte sa peine et son talent, à lutter contre un sujet absolument dépourvu de situations, qui au lieu de le soutenir l'accable, à mettre en mélodies, non plus de simples vers de libretto, mais de lourdes strophes qui, parodiant le poète, n'offrent au compositeur qu'un thème intraduisible. M. Bizet moins que tout autre était l'homme d'un pareil tour de force. Écrivain à tendances élevées, s'il n'a sous la main un sujet dramatique, son talent dépérit et se traîne. L'auteur de *Djamileh* a traité sa partition en mélopée. De ce fond monotone et gris, aucun morceau ne se détache. Que vont penser de cet Orient crépusculaire les coloristes tapageurs du salon ? J'aurais plutôt compris une symphonie sur le poème de Musset ; ceci n'est pas même un acte, c'est un entr'acte ; vous attendez toujours que le rideau se lève. Un moment, avec la chanson de l'almée, il semble qu'un rayon commence à luire. Déception nouvelle ; aussitôt l'orchestre se trouble, la phrase redevient nuageuse. Alors finalement vous en prenez votre parti, non sans qu'à votre ennui se mêle un peu de tristesse, car vous pensez aux brillans débuts de M. Bizet, à ce charmant air de ballet dans *la Jolie fille de Perth*, à cette fête de la Saint-Valentin si musicalement réussie, à tout ce que promettait cette partition, et que *Djamileh* n'a pas tenu.

Nous ne reprocherons point à l'Opéra-Comique d'avoir pris *les Noces de Figaro* à l'ancien fonds du Théâtre-Lyrique, il y trouve son avantage, et nous y trouvons notre plaisir, puisque le chef-d'œuvre de Mozart remplit la salle et nous enchante une fois de plus. Tâchons cependant de nous en tenir à cette aventure, fort galamment menée d'ailleurs par M^{me} Carvalho dans le page et M^{lle} Battu dans la comtesse. Un seul répertoire, le nôtre, nous suffit ; deux répertoires encombreraient la place, et c'est moins que jamais le moment de vouloir *fusionner* l'ancien Châtelet avec Favart. Mozart n'a pas besoin qu'on le mette ainsi dans ses meubles un peu partout. N'est-ce point d'ailleurs une sorte de disgrâce pour nos musiciens que cette préoccupation somptuaire qu'on n'affecte qu'à l'é-

gard des maîtres étrangers? Le nom de M^{lle} Battu paraît sur l'affiche, il semble que ce soit une acquisition pour tout le monde; nullement. M^{lle} Battu ne connaît et ne doit connaître que *les Noces de Figaro*, et ceux-là se trompent qui pensent que les ouvrages nouveaux vont profiter de sa présence. Avec ce système, on n'aboutit qu'à la confusion, disons mieux, qu'à l'impossibilité d'être, et le théâtre n'aura que ce qu'il mérite lorsque, par un juste retour, demain M. Victor Massé, pour donner son *Paul et Virginie*, prétendra qu'on engage M. Capoul et la Patti.

Bruxelles s'applaudit déjà de son nouveau directeur du conservatoire, et ce rapide succès ne surprendra point quiconque a vu naguère ici M. Gevaërt à l'œuvre dans les importantes fonctions qu'il remplissait à l'Opéra. M. Gevaërt est un enfant de cette Belgique savante et musiquante qui nous a donné les Grétry, les Fétis, les Grisar. Compositeur éminent, nos théâtres lui doivent plusieurs ouvrages, entre autres une excellente partition de *Quentin Durward*, représentée avec honneur à l'Opéra-Comique, et ce *Capitaine Henriot*, si joyeusement traité à la manière des comédies héroïques. Peut-être regretterons-nous maintenant d'avoir trop peu profité de la bonne volonté productive d'un pareil maître pendant que nous l'avions chez nous. Il est vrai que son temps passé à l'Opéra ne fut pas un temps perdu, bien s'en faut. S'il s'abstenait d'écrire pour son propre compte, c'était pour ne plus s'occuper que des autres et concentrer dans ses mains toute la direction des études musicales. L'ancienne administration de l'Opéra avait cela de bon, qu'elle savait ne point reculer devant la dépense, et s'attachait M. Gevaërt, alors qu'elle avait déjà des chefs de service tels que MM. Victor Massé et George Hainl. Du reste, ces surcroîts-là portent toujours leurs fruits. M. Gevaërt ne se contentait pas de gouverner le personnel, il se mêlait aux détails administratifs, conseillait, surveillait, inspirait; quand on pensait à mettre en scène quelque œuvre d'ancien répertoire, c'était lui qui remplaçait Gluck ou Mozart. Un homme de cette valeur ne pouvait qu'être désigné d'avance à l'attention de son gouvernement. Le roi des Belges y a tenu la main envers et contre les cabales, et M. Fétis a trouvé tout de suite son successeur. Outre la somme énorme de science musicale, historique et linguistique qu'il possède, le nouveau directeur du conservatoire de Bruxelles a pour lui bien des avantages : la jeunesse, l'activité, l'entente des affaires. Voilà l'homme qu'il nous fallait, et notre mauvaise chance veut que ce soit un Belge. A peine installé, M. Gevaërt a donné le branle. Une société s'est organisée sur le modèle de notre société des concerts. On sait quelle pépinière d'instrumentistes est la Belgique; de là nous sont venus les Bériot, les Servais, les Vieuxtemps; l'œuvre fonctionne et grandit à vue d'œil. Ce n'est pas tout, l'influence du directeur du conservatoire s'étend sur les théâtres

de musique; cette absolue nécessité d'un continuel échange de rapports, M. Gevaërt l'avait comprise, et le roi, en l'appelant à ce poste, a décidé que ses pleins pouvoirs s'étendraient sur toute musique dramatique, religieuse et symphonique. Espérons que l'exemple va nous piquer d'émulation, et qu'on nous épargnera cette nouvelle disgrâce de voir un petit pays nous battre avec des ressources beaucoup moindres que les nôtres, et tout simplement parce qu'il aura mieux su discerner les aptitudes des hommes qu'il emploie, ce qui me paraît de plus en plus être un art qu'en Europe tout le monde possède, excepté nous.

M. George Hainl vient de se démettre de ses fonctions de chef d'orchestre de la Société des concerts. Faut-il ne voir dans cette abdication d'autre motif que celui qu'on lui prête généralement, c'est-à-dire un surcroît d'attributions offertes et acceptées à l'Opéra, où M. George Hainl, déjà chef d'orchestre, occupera désormais en même temps l'emploi que remplissait M. Gevaërt? Il est certain qu'un pareil cumul semble de nature à devoir absorber toute l'activité d'un homme. C'étaient cependant de bien illustres fonctions que celles de chef d'orchestre au Conservatoire, et nous avons quelque peine à supposer qu'on puisse les abandonner ainsi de gaité de cœur, alors qu'on se croit sûr de réunir la majorité des suffrages à de prochaines élections. Tranchons le mot, le mal qui ruine nos théâtres travaille aussi et depuis longtemps la Société des concerts. Là, comme partout ailleurs, chacun tire à soi, veut dominer. Dans une compagnie de ce genre, où les soldats sont eux-mêmes des capitaines, la subordination ne saurait exister à demeure, on ne l'obtient qu'en l'imposant; battre la mesure ne suffit pas, il convient d'avoir une force, un prestige, d'être quelqu'un. Habeneck en ce sens fut le héros. Tête carrée, intelligence vigoureuse, main de fer, il avait la puissance de cohésion, l'autorité. Habeneck savait ce qu'il voulait et le faisait exécuter, sans jamais souffrir de réplique et ne se laissant interpellé sur un mouvement ou mettre en cause ni par la petite flûte ni par le basson. Avec lui, tout le monde se tenait à sa place. De plus, c'étaient alors les premiers temps de la Société, chacun avait la foi dans l'œuvre, chacun l'aimait et s'y dévouait. Sous Girard, esprit modérateur et persuasif, la bonne constitution se maintint encore, et ce n'est guère qu'à dater de l'avènement de son successeur que les signes de dislocation commencèrent à se manifester. D'un côté, amoindrissement de l'autorité, complet dépérissement du pouvoir discrétionnaire entre les mains d'un chef plus ou moins discuté, contesté; de l'autre, diffusion de la musique instrumentale : telles furent les principales causes du désarroi auquel nous assistons.

La Société des concerts se démembre. N'est-elle pas aujourd'hui un peu partout? Qui trouvons-nous à la tête de toutes ces réunions nouvelles qui se forment? Des chefs de pupitre de la rue Bergère, fatigués d'obéir

et saisissant à leur tour le bâton de commandement. On érige autel contre autel, on en élève à Beethoven, Haydn, Mendelssohn, Berlioz, Schumann, à tous les dieux, demi-dieux et quarts de dieux de la symphonie, du quatuor et du concerto. La primitive église voit avec amertume ses enfans se détacher de son sein pour aller prêcher ailleurs la parole des maîtres, heureuse quand les apôtres ne deviennent pas des dissidens et des schismatiques. Nommer ici toutes ces fondations, tâche impossible ! Essayons d'en citer quelques-unes. Nous avons d'abord les concerts populaires, maison à part à laquelle toute espèce d'échange avec le personnel de l'œuvre-mère est interdite, ne s'y rattachant que par le choix de ses morceaux, le caractère d'ailleurs plus osé de l'exécution et le tour généralement beaucoup plus aventureux de sa tactique. Viennent ensuite la société Morin et Chevillard pour les derniers quatuors de Beethoven, la société Schumann, la société Jacquard et Armingaud, la société philharmonique de M. Saint-Saëns, les concerts Danbé, Lamouroux, la société Alard, Franchomme et Planté, et bien d'autres que j'oublie, et qui toutes ont réussi à s'achalander, grâce à l'absolu dénûment de musique vocale où nous sommes réduits. On prend ce qu'on a; lorsque les chanteurs manquent, on s'adresse aux instrumentistes : de là ce goût du symphonisme déjà si répandu chez nous, et qui, chose plus extraordinaire, se propage également même en Italie. Verdi, en réagissant contre Cimarosa et Rossini, en forçant et brisant les voix, n'a peut-être pas médiocrement contribué à provoquer ce mouvement tout en faveur de l'Allemagne. Pour nous, il ne nous reste qu'à tâcher de nous consoler avec ce que nous avons. Appelons des temps meilleurs, mais travaillons surtout à les préparer.

Nous savons d'où naît le mal ; il vient de cette fièvre de personnalité qui dévore notre âge et qui fait que nul ne peut rester honnêtement à son poste. Les mêmes causes qui nous ont dotés de la commune ont amené la désorganisation des beaux-arts. Primer, s'enrichir est l'unique affaire; consacrer nos efforts, nos talens au profit d'une de ces institutions nationales dont la gloire et la fortune redescendent ensuite sur nous selon nos mérites, quelle duperie ! Mieux vaut s'établir pour son propre compte, se mettre en chambre et ne s'occuper que de soi. Personne aujourd'hui n'est ce qu'il devrait être. L'intérêt du théâtre auquel il appartient n'entre plus un seul moment dans les préoccupations d'un chanteur; autrefois on s'attachait à la *maison*. Nourrit ne quittait jamais la place, ne vivait que par l'Opéra et pour l'Opéra; un appointement de 25,000 francs suffisait à ce grand artiste, toujours sur la brèche, toujours prêt à servir la cause de l'idée, fût-ce aux dépens de ses avantages particuliers. Ainsi des autres. C'étaient de très médiocres spéculateurs que ces princes de notre scène lyrique, et, quand venait le renouvellement, on n'avait à craindre d'eux aucune de ces

prétentions léonines qui faisaient dire à un directeur parlant d'une virtuose célèbre : « Mais c'est un procureur que cette femme-là ! » Au siècle dernier, lorsque le bailli du Rollet, rencontrant Gluck à Vienne, s'efforçait de le conquérir à la France, il lui vantait la troupe d'ensemble de notre Opéra, les vingt-quatre violons du roi, les ballets, le spectacle et tous ces puissans moyens d'exécution qui sollicitent au travail l'imagination d'un maître. Réussir n'est point tout ; il faut faire succès qui dure. Les chefs-d'œuvre n'existent qu'à ce prix, et ces conditions de stabilité ne s'obtiennent qu'avec l'aide d'un personnel d'ordre supérieur et sérieusement organisé pour longtemps. C'est par ce grand attrait, qui tentait l'auteur d'*Iphigénie* et d'*Armide*, que plus tard nous avons saisi Rossini et Meyerbeer. Aussi les bras vous tombent quand vous entendez un ministre demander au premier venu de lui découvrir des chefs-d'œuvre ! Chose facile en vérité ! Comme si des ouvrages tels que *Guillaume Tell*, *Robert le Diable* et *les Huguenots* s'improvisaient là, tout de suite, sans préparation et sans objectif, sur simple commande.

Que la maison de Molière y prenne garde, la crise qui menace d'emporter l'Opéra pourra bien, avant peu, l'atteindre à son tour. Là, de même, les vieilles fondations sont ébranlées, les mauvaises habitudes s'introduisent ; l'ancien faisceau, s'il ne se rompt, commence fort à se distendre. Qu'est devenu cet amour exclusif des intérêts de la société, ce traditionnel attachement au foyer domestique ? On va, on vient, on se disperse ; quand ce n'est pas l'étranger, c'est la province. Que dire aussi de cette rage nouvelle de courir les salons pour y débiter toute sorte de romances, de ballades, de rondos et de cavatines sans musique ? Le grand style exige plus de recueillement, et les artistes de la Comédie-Française ne sauraient être pourtant des virtuoses en cours perpétuel de représentations particulières. J'avise que les fiers ancêtres, les Fleury, les Contat, les Mars, les Talma, seraient bien étonnés de voir leur aristocratique progéniture se livrer à tous ces exercices de guitare. Hélas ! le répertoire quotidien auquel le goût actuel nous condamne n'est déjà point si relevé que des artistes puissent impunément, en dehors du théâtre, se farcir ainsi la mémoire d'un tas d'inepties rimées ou non rimées. Un pareil train nous va mener droit à la confusion des langues ; nous y perdrons le peu de style qui nous reste au cœur, et dire les vers du *Misanthrope* deviendra pour la Comédie un secret tout aussi bien perdu que l'est pour l'Opéra l'art de parler la langue de Gluck, de Sacchini ou de Spontini. Cette mode ridicule évidemment passera, les comédiens se lasseront d'un métier qui ne saurait leur rendre en dignité ce qu'il leur coûte en frais de mémoire et de déplacement, et le mieux qu'on puisse faire en attendant pour maintenir le style du théâtre à son point, c'est de jouer beaucoup Musset et *l'Aventurière* de M. Émile Augier.

Une commission, où se rencontrent quelques noms des plus rassurans

et des plus autorisés, vient d'être instituée. C'est la première garantie donnée au pays de la manière dont ses fonds vont être employés. N'oublions pas qu'il s'agit à présent de voir les choses d'un peu haut. Jusqu'ici, les intérêts de l'art n'ont été que trop abandonnés à la direction des subalternes. Les hommes que les événemens ont appelés au pouvoir, soit qu'ils n'eussent de la question aucune idée spéciale, soit qu'ils fussent sollicités ailleurs par des raisons plus graves, ont commis cette triste erreur de laisser à des chefs de bureau le soin de pourvoir à tout. La commission comprendra ce qu'une telle situation renferme de périls. Il importe qu'elle soit là, non-seulement pour veiller sur l'avenir, mais pour rectifier le passé et régler le présent. Il faut qu'elle-même rédige les cahiers des charges, quitte à les faire intégralement exécuter ensuite. Ce que veut l'assemblée, ce que nous voulons tous, c'est que les subventions ne soient pas un simple thème à tirades oratoires. Nous attendons qu'on nous montre des résultats; l'état paie assez cher sa curiosité pour savoir désormais à qui profitent ses largesses, et si c'est l'art musical qui s'enrichit ou seulement le directeur du théâtre. Nous ne pouvons admettre cependant que la France donne à l'Opéra 800,000 fr., qu'elle entretienne un Conservatoire national de musique et de déclamation, à cette unique et glorieuse fin de voir la brillante jeunesse de ses écoles subvenir aux besoins du répertoire des Variétés, des Bouffes-Parisiens et des Folies-Dramatiques. Phénomène très remarquable que l'envahissement chaque jour plus complet de ces illustres scènes! Cet art, qui dans l'origine n'eut qu'un fournisseur, un seul, compte désormais des adeptes par douzaines. En serait-il ainsi, je le demande, si les avenues des grands théâtres s'ouvraient comme elles doivent au talent qui se présente sous le firman du prix de Rome? Ces jeunes lauréats dont les directeurs se sont tant joués, à force d'être rebutés de partout, ont fini par ne plus se prendre au sérieux, et les voilà qui se moquent d'eux-mêmes et de vous. *Sunt lacrymæ rerum!* Vous les envoyez à Rome s'édifier au spectacle de la ville éternelle, déchiffrer les palimpsestes sacro-saints, écouter la musique des anges dans la chapelle Sixtine. Quand ils vous reviennent d'un pèlerinage si fameux, c'est pour écrire *le Canard à trois becs, la Tour du Chien vert, la Timbale d'argent, les Cent Vierges*, et donner le coup de pied de Cassandre à Pierrot dans le dos de Palestrina et d'Allegri. Assez de pindarisme, déposons la lyre thébaine, voyons les choses comme elles sont, et que la question des subventions, lorsqu'elle se représentera, redevienne une question comme les autres. L'assemblée doit être éclairée, elle veut des raisons et non des hymnes; elle s'est laissé émouvoir trop aisément, il est temps et grand temps que quelqu'un vienne enfin à ce propos lui parler affaires dans la langue de M. d'Audiffret-Pasquier.

LE

MARIAGE D'UN SAVANT

Journal et Correspondance de André-Marie Ampère, publiés par M^{me} H. C...

Les romans vrais ne sont pas les moins attachans de tous, et parmi les passions que l'art ou la vie met en jeu, celles qui peut-être remuent le plus profondément le cœur sont les passions simples et vertueuses. C'est un de ces romans, c'est l'histoire d'une de ces passions que nous fait connaître l'éditeur anonyme qui vient de publier le *Journal et la Correspondance d'André-Marie Ampère* aux premières années de sa jeunesse. Une recherche, d'abord froidement agréée, un mariage, dont le bonheur est bien vite troublé par la séparation de deux cœurs aimans, une naissance et une mort, voilà la rapide succession d'événemens que nous offrent ces fragmens de lettres, rassemblés et liés entre eux d'un fil léger par une main amicale et pieuse. Événemens bien ordinaires, tissu presque banal, dont se compose pour la plupart des créatures humaines le rêve de la vie! Ici le rêve est rêvé par une âme si chaste, qui réfléchit si ingénument et avec tant de pureté l'amour, la joie, la tristesse, les soucis des commencemens difficiles, l'espérance, le travail et l'amour du bien aux prises avec un sort étroit, qu'il n'y a qu'à la regarder sentir pour assister tour à tour à la plus sereine des idylles et au plus émouvant des drames. Le héros d'ailleurs est l'un des hommes éminens de notre siècle. Il y a toujours un plaisir d'une saveur particulière à surprendre en leurs jours d'obscurité ceux qui plus tard sont devenus célèbres. Les grandes facultés dans les grands hommes jaillissent alors et se répandent autour d'eux, sans compter, pour l'étonnement et la félicité d'un petit nombre d'êtres chéris, qui devinent d'instinct leur supériorité, tout juste assez pour en jouir, pas assez pour

en être écrasés. Comme on voit en physique certaines forces se changer en d'autres forces à la fois différentes et équivalentes, le mouvement par exemple devenir chaleur et la chaleur mouvement, ainsi le génie, en ces premiers momens où il est ignoré du grand public, et où lui-même ne s'est pas encore absorbé dans l'égoïsme de sa vocation propre, subit mille transformations instantanées et charmantes. C'est une fécondité de nature et d'invention qui s'applique à tout et s'épanche à propos de tout, sur le moindre objet comme sur le plus haut; c'est une manière supérieure de goûter et de faire goûter la vie, de recevoir et de rendre le bonheur, d'être bon et gai et sain, d'espérer et d'aimer. Oh! combien ces heures d'avant la gloire sont délicieuses! Quel Rousseau a jamais valu le Rousseau inconnu que M^{me} de Warrens voit se présenter un jour devant elle sur le seuil des Charmettes? Quel Goethe le Goethe de Wetzlar et d'Ensisheim? Et le grand mathématicien Ampère, à l'époque culminante de sa vie, au moment où il vient de découvrir les lois de l'électro-dynamisme, combien diffère-t-il déjà, et non à son avantage, de ce qu'on le voit en sa correspondance, lorsqu'à Bourg, régent de collège, réduit à calculer le prix d'un gilet, il tranchait des problèmes ardu dont la solution avait été vainement cherchée avant lui, sans autre objet que d'obtenir dans la pénible carrière de professeur un mince avancement qui le rapprocherait d'une épouse adorée?

Il faut commencer par observer que tout n'est pas absolument inédit dans le livre publié aujourd'hui par M^{me} H. C... Sainte-Beuve avait déjà connu par Jean-Jacques Ampère, le fils d'André, les papiers et manuscrits de son père. Il les a lus, comme il savait lire, et il en a extrait, il y a bien longtemps, la plus pure substance pour les lecteurs de cette *Revue* (1). On n'a qu'à se reporter à l'article *Ampère* dans le premier volume des *Portraits littéraires*; on y trouvera racontée toute l'idylle de Polémieux, on y trouvera cités *in extenso* et mis en leur lumière tous les passages expressifs du journal d'amour et des lettres d'André Ampère, avec cette justesse du sentiment critique et du sentiment poétique qui partout où Sainte-Beuve a passé ne laisse plus qu'à glaner. Heureusement Sainte-Beuve ne s'est attaché qu'au personnage principal. Il l'a pris d'ailleurs dans l'ensemble de sa vie, qu'il a cherché à éclairer de cette aurore de jeunesse. M^{me} H. C... ne dépasse pas l'aurore. Elle n'en fait pas un épisode; elle en fait son sujet tout entier. Elle ressuscite et remet en scène toute la petite société au sein de laquelle André Ampère a vécu, entre vingt-deux et vingt-sept ans. Ce n'est plus seulement les lettres d'un homme célèbre qu'on nous place sous les yeux; c'est la correspondance de deux ou trois femmes ignorées, acteurs et témoins

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1837.

d'une histoire simple et touchante dont ils fournissent les traits. Ainsi le roman que M. Sainte-Beuve a ébauché est ici complet, et c'est pourquoi l'on peut essayer sans trop de scrupule d'y revenir après lui.

Julie Carron, dont Ampère s'éprend dès le premier jour où il la voit, — le 10 avril 1796, il a noté avec soin ce jour entre les jours, — était la fille d'un homme d'affaires de Lyon. Elle avait deux sœurs; l'aînée était mariée à Marsil Périssette, chef d'une maison de librairie lyonnaise dont le renom n'a fait, depuis cette époque, que grandir; l'autre, Élise, était encore fille au moment où Ampère et sa sœur se connaissent et se marient. Ampère lui-même était le fils d'un négociant, peu fortuné, qui avait été compromis en 1793 dans l'insurrection de Lyon, condamné à mort et exécuté le 13 novembre de cette fatale année. La mère d'Ampère habitait avec son fils le modeste domaine de Polémieux, à peu de distance de Lyon; tout près de là se trouvait le village de Saint-Germain-du-Mont-d'Or, où résidait pendant l'été la famille Carron. On se rencontra grâce au voisinage. A ce moment, Ampère n'avait que vingt et un ans. Elle ne devait pas être elle-même beaucoup plus jeune. Il ne payait pas de mine; il était timide, gauche et négligé, avec des coupes de vêtemens et des chapeaux à faire rougir une fiancée qui aurait eu encore moins d'amour-propre et de respect humain que Julie. Après la mort de son père, l'excès de la douleur, joint à une activité cérébrale désordonnée, l'avait jeté dans un état tel qu'on avait pu craindre qu'il fût frappé d'idiotisme; il n'avait pas de carrière, et il ne savait ce qu'il deviendrait dans le monde. Elle était grande et belle, avec des yeux bleus, une bouche à la grecque, une taille délicate et des cheveux d'or; élégante et mondaine autant que le lui permettait la médiocrité de sa condition, assez amie du plaisir, quoique trop sage, et, s'il faut dire le mot vrai, trop positive pour perdre son temps à être coquette. L'hiver, à Lyon, elle brillait dans les bals de la société bourgeoise. « Elle faisait des fous par centaines. » Elle avait de l'ambition, elle rêvait la fortune. Je la peins là en ses traits extérieurs, telle qu'elle était avant de connaître Ampère. Voilà, à première vue, cette Julie et son Saint-Preux; combien peu faits, ce semble, l'un pour l'autre! Elle avait déjà refusé un premier mariage, honorable et avantageux, avec un M. Dumas, professeur à l'École de médecine de Montpellier, parce qu'il aurait fallu se séparer de sa famille, et aussi parce qu'elle connaissait trop peu le prétendant pour être assurée de son bonheur à venir, et qu'en tout Julie est une personne raisonnable qui pèse et calcule les chances diverses de la vie. Elle ne se décide en faveur d'Ampère qu'après trois ans de soins journaliers et d'adoration enthousiaste, — trois années qui en leur tranquillité sont exquisés et profondes! Les lettres et le journal d'Ampère en mettent en relief les moindres incidens, et ces épisodes familiers prennent si vivement couleur que chacun de nous,

rejeté tout à coup au fond, bien au fond des années lointaines, croit voir se redresser devant lui quelque chose de sa propre vie. « Demain, à sept heures, je m'embarque sur la diligence de Neuville; à dix heures, j'aurai déjà traversé la Saône. Me voilà montant à Saint-Germain par le chemin des amoureux; jamais il n'aura mieux mérité ce nom. J'aperçois bientôt dans le lointain la jolie maison blanche, mon pas devient plus pressé... C'est alors que mon cœur bat; je traverse rapidement le peu d'espace qui me reste à parcourir; j'entre dans la cour, j'approche de la porte, je l'ouvre; il n'y a point d'expression qui puisse peindre les sensations que j'éprouve; le cœur de Julie saura lire dans le mien, à travers mon embarras, mon air gauche et contrait. » Vous rappelez-vous dans *Mauprat* l'admirable page où Mauprat raconte son retour après sept années d'absence? « Lorsque nous approchâmes de La Varenne, nous mîmes pied à terre, etc., » et le cri qui termine : « enfin l'impatience me prit, l'allée était interminable, bien que très courte en réalité, et je me mis à courir, le cœur bondissant d'émotion : Edmée, me disais-je, est peut-être là! » Le récit de M^{me} Sand est plus riche et de plus d'élan que la lettre d'André Ampère; il n'a pas plus de fraîcheur : la simple nature se trouve ici égale au plus grand art. De ces tableaux achevés en leur négligence, les lettres et le journal d'Ampère en sont remplis; seulement les détails puérils et par trop personnels s'y entrelacent comme de vulgaires broussailles à une branche d'aubépine, et voilà l'infériorité de la nature brute et de la vie toute crue sur l'art qui choisit, orne et généralise.

Nous ne faisons ici d'ailleurs qu'indiquer le personnage du jeune André, définitivement analysé et peint par Sainte-Beuve. L'intérêt propre du livre de M^{me} H. C... est de remettre l'héroïne à côté du héros. C'est à l'héroïne que nous devons nous tenir. Il est curieux d'observer comment une âme froide, mais honnête et vertueuse, comment une belle personne, portée vers l'ambition, et qui ne semble attacher de prix qu'aux avantages extérieurs, se laisse peu à peu échauffer et gagner par l'amour naïf d'un homme de génie, sans apparences comme sans position, qui ne lui peut offrir que sa vertu et son honnêteté, et ce génie encore obscur qu'elle devine à peine et dont elle est bien sûre qu'il ne saura jamais tirer parti. C'est la victoire du roman sur la sagesse et de la poésie sur la prose. Julie a d'abord vingt objections contre lui : il est trop jeune ou bien il a l'air presque vieux, il n'a pas de manières, il salue mal. On lui dit qu'il est déjà bien savant. Elle réplique : « Si je voyais que ça pût le mener à quelque chose! » Il songe à se faire professeur. Elle aimerait mieux « le voir dans le commerce. » Elle a devant les yeux l'heureuse et large vie de sa sœur aînée, mariée à Marsil Périssette. Sur ce sujet, il passera toujours dans son cœur des bouffées de regrets qu'elle ne parviendra point à écarter d'elle.

« ... Marsil, associé pour tout, excepté pour les deux campagnes, est fatigué d'avoir tant de choses à conduire; il disait que, si cela dépendait de lui, il réaliserait 200,000 livres, et que le fonds de commerce resterait encore assez considérable pour les occuper. J'étais démontée ce jour-là, et, quoique j'éprouvasse du plaisir à savoir ma sœur et mon frère bien heureux, ces choses me faisaient songer tristement. *Dieu sait pourtant que je ne suis pas jalouse!* » Insensiblement, de ce jeune homme timide et embarrassé il se dégage une saveur de nature et un accent de génialité par lequel Julie, en dépit qu'elle en avait, se sent pénétrée et subjuguée. Elle ne le trouve plus gauche, « ses yeux cessent d'être éblouis de ce qu'on appelle un muscadin, » lorsqu'il lit d'un certain ton une élogie « très passionnée » de Saint-Lambert, lorsqu'à la fin du jour après une de ces promenades sous les cerisiers, telles que les a décrites Jean-Jacques, assis au bord d'un ruisseau, il peint « le coucher du soleil qui dore ses habits d'une manière charmante, » ou lorsqu'il lui parle sans phrases déclamatoires de la révolution française, ou lorsqu'enfin il aspire à découvrir et à inventer dans le champ de la science. Elle-même se développe d'une façon inattendue; ce qu'on lui peut reprocher de trop raisonnable s'amollit et s'embellit. Après trois années d'assiduités, elle arrive à donner sa main, sans trop savoir comment elle se résigne à la donner et sans savoir non plus comment elle ferait pour la refuser plus longtemps. Julie devait trop peu vivre pour apprendre qu'elle avait épousé un homme de génie; elle a pressenti Ampère, elle ne l'a pas connu d'une connaissance certaine et complète. Tantôt elle le gronde et le guide comme un enfant, et tantôt elle est saisie pour lui d'un vague respect, comme si une voix mystérieuse lui soufflait à l'esprit : *Deus! ecce Deus!* « Ton âme, lui dit-elle un jour, est ce que j'aime en toi; *elle n'est pas ordinaire.* » C'est tout ce qu'elle voit de lui; mais n'est-ce pas assez pour décider une fille qui ne pense pas elle-même d'une façon commune?

Il faut tout dire, pour bien marquer la nuance de cet amour qui s'est formé peu à peu de raison, et que la raison cependant semblait d'abord combattre. Julie ne se serait probablement jamais décidée toute seule. C'est sa sœur Élise qui la pousse et la jette dans les bras d'André. Au point de vue littéraire, Élise est le personnage le plus remarquable peut-être du récit arrangé et publié par M^{me} H. C... Ce sont ses lettres qui nous donnent le tissu du roman de Polémieux. Toutes celles qu'a citées M^{me} H. C... sont des chefs-d'œuvre de grâce familière. Les hommes ne sont guère des écrivains lisibles que quand ils s'en mêlent et en font leur état; quantité de femmes, en de certaines limites et jusqu'à un certain niveau qu'elles ne franchissent pas, écrivent sans étude et par un don de nature de manière à satisfaire les plus difficiles. Je ne vois pas trop en quoi une lettre d'Élise, si ce n'est la modestie des person-

nages mis en scène, diffère d'une lettre de Sévigné, ni en quoi non plus, si ce n'est le degré de culture intellectuelle et de raffinement de la pensée, elle diffère d'une lettre de Du Deffand. C'est la même justesse de langue, c'est le même ton aisé et qui se joue. Élise est aussi réfléchie que sa sœur, mais moins réservée. Sa vivacité d'esprit, son humeur abandonnée, sa facilité de contentement et sa gaieté, à qui tout est prétexte, forment un parfait contraste avec le caractère de Julie. Elle a de la philosophie, comme sa sœur de la sagesse. Elle rappelle le personnage si charmant de Claire d'Orbe dans la *Nouvelle Héloïse*. Elle n'a pas plus tôt vu André une ou deux fois qu'elle est tout de suite gagnée à lui. « Il m'intéresse, dit-elle, par sa franchise, sa douceur, et surtout par ses larmes, qui coulent sans qu'il le veuille. Pas la moindre affectation, point de ces phrases de roman qui sont le langage de bien d'autres. Arrange-toi comme tu voudras, ma bonne Julie, mais laisse-moi t'aimer un peu avant que tu t'aimes; il est si bon! » Il ne faut pas qu'on lui dise, à elle, qu'André manque d'usage. Elle riposte vivement, et elle définit ce manque d'usage du beau nom de « simplicité. » Elle pénètre la première ce je ne sais quoi de supérieur qui perce sous la gaucherie, ce qu'elle appelle d'une expression heureuse et originale *le petit coin caché d'Ampère*. Elle fait des enquêtes auprès de tous les braves gens du pays, elle interroge les peigneurs de chanvre qui font leur tournée de maison en maison, et elle apprend avec joie que les peigneurs de chanvre ont dit à Claudine « que chez la veuve Ampère c'était la maison du bon Dieu, que la maman et le fils étaient si bons, si bons, que c'était plaisir chez eux! » Et lorsqu'André arrive à Saint-Germain-du-Mont-d'Or avec une anglaise toute neuve, lorsqu'il achète un chapeau de toile cirée et des culottes à la mode, comme elle s'émerveille de sa tournure! comme elle s'irrite contre ceux qui ne trouvent pas ses toilettes du dernier goût! Toutes les maladresses du pauvre André, toutes ses indiscretions et ses timidités deviennent sous sa plume des tableaux d'une gentillesse qui ravit. Elle lui conseille les savantes manœuvres qu'il n'eût jamais inventées de lui-même, en sa simplicité d'or, pour forcer Julie aux doux aveux. C'est ainsi qu'un beau jour André, qui ne se croit pas aimé, se décide à faire semblant de ne point penser à Julie, et Julie donne dans le piège. « Je m'assis en conséquence dans le verger, loin de Julie, qui me regarda plusieurs fois d'un air d'étonnement et d'inquiétude. » On peut bien dire que cette sœur bonne et spirituelle arrive à les unir malgré eux, l'un n'osant jamais dire assez haut qu'il aime, l'autre n'osant point avouer qu'elle consent d'être aimée. Élise les enlève tous deux et les marie de verve.

Julie et Élise, l'une avec son sérieux, l'autre avec son enjouement, celle-ci avec sa promptitude inspirée de sympathie, celle-là avec son âme ferme et noble, lente à s'attacher, mais qui ne s'attache que pro-

fondément, paisiblement et pour toujours, sont deux types achevés de la femme française. Elles possèdent à un égal degré la rectitude dans les affections et dans le jugement. Elles ont le même fonds de simplicité cordiale et d'honnêteté. Dans l'une et l'autre, ce qu'il y a de plus aimable, c'est la sincérité de nature; ce sont deux cœurs sans artifice et sans détour. J'en connais de pareils, même aujourd'hui, et je ne dis pas que la forme en soit perdue. Elle n'est peut-être plus aussi commune qu'en ce temps-là, car Julie et Élise, il faut le remarquer, ne sont point d'une élite, ce sont deux femmes prises littéralement au hasard dans la société bourgeoise d'une grande ville de province en l'an 1800. Je ne dis pas non plus qu'on ne trouve pas chez les femmes d'à présent des vertus aussi hautes et aussi solides; la qualité générale d'esprit et la trempe générale de caractère a certainement décliné. On rencontre beaucoup de femmes charmantes qui ne sont que frivoles, et beaucoup de femmes sérieuses auxquelles manquent un peu le désir et le don de plaire. L'élégance est faite de plus de luxe; le bon sens, de plus de froideur et d'égoïsme; la sensibilité, de plus de passion aveugle. Il entre dans la religion des femmes, — Élise et Julie, malgré la terreur et la fermeture des églises, étaient restées très religieuses, — plus de mollesse d'intelligence; dans la libre allure de leur esprit, — Julie et Élise étaient aussi des esprits très libres, — plus de sécheresse et de pédantisme; dans leur philosophie comme dans leur religion, plus de mode. Le soin du ménage nuit à la culture de l'imagination, et la culture exclut l'aptitude au ménage. L'équilibre n'y est plus. C'est par l'équilibre, c'est par l'association harmonieuse de dons divers et contraires qu'Élise et Julie semblent parfaites.

Il y aurait intérêt à rechercher comment se formaient et se composaient de tels caractères de femmes. Nous faisons la part de l'heureuse influence exercée sur elles par le milieu honorable et distingué où elles vivaient. Nous disions tout à l'heure que Julie et Élise ne faisaient point partie d'une élite; mais les tenans et aboutissans de leur famille touchaient à beaucoup d'hommes remarquables dans leur sphère modeste. L'un des attrails de la correspondance publiée par M^{me} H. C... est précisément de mettre sous nos yeux quantité de noms, alors inconnus, qui ont acquis, soit quelques années plus tard, soit à la génération suivante, la célébrité ou la notoriété en diverses directions : Ballanche, Périsset, le jésuite Barret, Petetin, Vitet. L'aïeul maternel d'André Ampère lui-même et par conséquent le bis-aïeul de Jean-Jacques Ampère était un M. Sarcey de Suttières, qui se trouve avoir fait souche de bonne et solide littérature dans la ligne masculine comme dans la ligne féminine. Julie et Élise ont sans doute reçu quelque chose du commerce plus ou moins assidu de leur famille avec tant de gens d'un vrai mérite. L'excellent fonds d'éducation leur vient pourtant d'ailleurs. Il leur vient

d'abord d'une méthode sévère et éclairée qui présidait dans l'ancienne France à l'instruction religieuse des femmes, et dont les origines remontent au calvinisme et à Port-Royal. A une certaine manière de placer et de prononcer les mots « la crainte de Dieu » et « la miséricorde divine, » on reconnaît, on perçoit dans le petit monde de Polémieux et de Saint-Germain-du-Mont-d'Or les dernières vibrations inconscientes du jansénisme. Il leur vient ensuite d'un autre élément tout différent de celui-là, mais qui en des esprits sains et en des âmes droites peut s'y marier sans discordance : la lecture exclusive et continue, quoique faite sans beaucoup d'ordre, de nos poètes et de nos écrivains classiques. Les jeunes filles d'à présent lisent encore *Télémaque*; mais Deshoulières, mais Sévigné, mais Bourdaloue, mais *la Princesse de Clèves* ou *Gonzalve*, mais Corneille, les tragédies de Voltaire et les comédies de Destouches ! Ce sont là les livres favoris de Julie et d'Élise avec les *Pensées* de Cicéron, quelquefois une pastorale italienne, presque pas d'auteurs anglais, plus du tout de poètes espagnols, comme au xvii^e siècle, et pas encore de poètes allemands. Racine était alors pour les femmes une lecture si attrayante et si d'licieuse qu'on en faisait presque pour les jeunes filles du fruit défendu. Rappelez-vous les vers de Gresset :

Tel fut l'adieu d'une nonnain poupine,
Qui, pour distraire et charmer sa langueur,
Entre deux draps avait à la sourdine
Très souvent fait l'oraison dans Racine.

A en juger par le résultat, on devrait bien reprendre ce régime de lecture. La sûreté du goût chez Élise est aussi étonnante que la finesse de l'esprit. Je cueille par exemple cette pensée dans sa correspondance : « les ridicules de la nature sont supportables ; ceux qui se montrent avec orgueil et qu'on paraît ignorer pour ne penser qu'à ce qu'on croit avoir d'agrémens ne le sont pas. » Savez-vous bien qu'il ne manque ici que le poli et la vivacité du tour que donnerait à une *maxime* de ce genre, je ne dis pas La Bruyère ou La Rochefoucauld, ce serait de l'excès, mais Vauvenargues ? Je prends aussi ce jugement sur *Tancredé* : « je n'avais pas encore lu *Tancredé* ; je l'aime de tout mon cœur parce qu'il est sensible comme une femme et courageux comme Bonaparte. » Quel *brio* ! quelles notes de bravoure ! Est-il possible de mieux sentir, avec plus de nouveauté et de fraîcheur ?

En général, il y a un sujet d'étonnement dont on ne revient pas en lisant les lettres de ce recueil, celles qui sont signées de noms d'hommes aussi bien que les lettres de femmes : c'est combien peu tous ces gens-là, gens inconnus et appartenant à la foule, ressemblent à ceux qui occupent à ce moment les premiers rangs sur la scène du monde. La déclamation règne alors en souveraine maîtresse chez les orateurs po-

litiques, les écrivains à la mode et les chefs d'armée. Tous, tant qu'ils sont, ne parlent qu'avec des attitudes théâtrales. Les ordres du jour trop admirés du général Bonaparte sont à ce point de vue d'une école aussi détestable que les discours de Saint-Just, de Robespierre ou d'Isnard, et voici que par-dessus tout cela Chateaubriand arrive, initiateur d'une génération qui se drapera de génie et de mélancolie. Au contraire, chez Julie, Élisé et leurs amis, le naturel est absolu. Ce qu'ils disent et ce qu'ils font, ils le font et le disent uniment. De Rousseau, qui a gâté tous ceux qui sont les conducteurs du siècle, ils n'ont pris que le sentiment de la nature et l'élan original de passion sans la sensiblerie et la cuistrerie pompeuse. Faut-il croire qu'ils forment une exception dans leur temps et dans leur pays? Non, car vers ce temps-là, à l'autre extrémité de la France, à l'autre extrémité de la hiérarchie sociale, et aussi à l'autre extrémité des doctrines politiques qui dominent chez nos amis de Lyon, la marquise de Lescure écrivait le récit de la guerre de Vendée de la même plume ingénue que le père d'André, au moment de monter à l'échafaud, avait écrit son admirable testament (1); elle parlait et sentait avec la même absence de prétention que parlaient André, Élisé et Julie. Il y avait évidemment deux Frances : au sommet, une France factice, surexcitée et exaltée, qui ne vivait que de pathos politique et qui jouait bruyamment la tragédie; au-dessous et engloutie sous celle-là, la bonne et saine France d'autrefois, satisfaite d'avoir détruit beaucoup de préjugés et beaucoup d'abus, mais gardant ses vieilles mœurs et son vieil esprit, qui étaient excellents. C'est encore un peu ainsi aujourd'hui. Derrière la France qui se montre et s'étale et remplit le monde de son tumulte, il existe une France qui se cache et vaut mieux que l'autre, et c'est la vraie France.

Je reviens à l'histoire de Julie et d'André. Leur bonheur fut de courte durée. A peine lui avait-elle donné le fils en qui devait une seconde fois se signaler le nom d'Ampère, qu'elle tombe malade, pour ne plus se relever. Tandis que déjà elle languit, il est obligé de s'arracher d'avec elle, afin de pourvoir aux nécessités de l'existence. Il ne vivait à Lyon que de leçons particulières, mal rétribuées : un modeste emploi vient à vauquer à l'école centrale de Bourg; il l'accepte, parce que ce sera peut-être le plus court chemin pour revenir s'établir à Lyon d'une façon définitive, lorsque le premier consul organisera les lycées. C'est ici que l'idylle de Polémieux tourne au drame. Sainte-Beuve a traité avec soin le séjour d'Ampère à Bourg, l'histoire de ses premiers travaux et de ses découvertes, ses premiers rapports avec Monge, Lalande et Laplace; mais, occupé d'Ampère seul, de l'homme qui est destiné à devenir illustre, je ne sais s'il a fait ressortir tout le charme mélancolique que

(1) Déjà cité par Sainte-Beuve.

présente, à cette époque de leur séparation, la correspondance d'André et de Julie. Il a bien senti le tour d'humeur poétique et méditatif d'André, il l'a bien rendu en citant quelques extraits de ses lettres où l'on entend un écho affaibli des *Réveries* et des deux *Lettres à M. de Mallesherbes*; il a laissé dans l'ombre son adorable candeur, que développe encore l'isolement de Bourg, son esprit original, qui goûte et reflète avec plus de vivacité, dans une ville nouvelle pour lui, les scènes de la province, tout un ensemble de traits aussi vrais aujourd'hui qu'il y a soixante-dix ans, et dont on pourrait composer un récit *sui generis* qui s'intitulerait *les Débuts d'un professeur*; débuts matériellement plus difficiles à l'époque d'Ampère, mais moralement plus doux qu'ils ne le sont à présent. Rien n'est touchant et rien aussi n'est navrant comme les désespoirs de Julie à propos de quinze sols mal dépensés, les terreurs et les contritions du malheureux André, quand il est obligé de confesser à sa femme qu'il a gâté, en faisant une expérience de chimie, sa culotte presque neuve! On ne le croira pas, si on ne lit soi-même ces lettres; mais la question en apparence si simple : « Ampère sera-t-il nommé au lycée de Lyon? » le cri que Julie, malade loin de son mari, pousse chaque jour : « lycée, lycée, quand te tiendrons-nous? » saisit peu à peu et oppresse si péniblement le lecteur que, dans le roman combiné avec le plus d'art, il n'est guère de péripétie plus poignante. Enfin on est soulagé; Ampère « tient le lycée, » il est nommé à Lyon. Hélas! c'est pour voir bientôt après sa femme expirer entre ses bras, et sa vie à lui-même brisée et perdue pour toujours.

Oui, brisée et perdue, de quelques beaux travaux et de quelques grandes découvertes qu'elle ait été marquée! Ampère s'est arrêté à mi-chemin. Il ne s'est pas déployé tout entier et selon ses vraies aptitudes. Depuis la mort de Julie, la direction lui a manqué; faute de cette direction, la faculté d'invention, chez lui, s'est dissipée et égarée. Ampère était une nature faible et dérégulée, qui avait besoin du frein et de l'aiguillon. L'instinct de jeunesse qui l'avait irrésistiblement poussé vers Julie ne l'avait pas trompé; elle possédait tout ce qui lui faisait défaut à lui-même et qui est indispensable pour le bon emploi du génie : une âme ferme, l'esprit de conduite et la raison. Il avait cherché en elle, sans le savoir, et trouvé son guide et son mentor. Son fils Jean-Jacques, que notre génération a connu, lui ressemblait en ce point; il aide à le comprendre. Les années les plus laborieuses et les plus fécondes pour Jean-Jacques ont été celles qu'il a passées sous les auspices et comme sous le joug de l'amie sage et dévouée qui publie aujourd'hui la correspondance d'André. Pendant qu'André réside à Bourg, Julie le force à écrire ses premiers mémoires sur les mathématiques transcendantes; elle ne lui permet pas de dévier à droite ni à gauche du sujet qu'il a choisi. A peine a-t-elle lu dans le *Moniteur* l'annonce du prix de 60,000 francs offert par Bonaparte « à celui qui fera faire à l'électricité et au galva-

nisme un progrès comparable à ceux qui ont illustré les noms de Volta et de Franklin, » elle écrit à son mari : « Que penses-tu de ce que dit Bonaparte pour le galvanisme? » Ainsi elle lui jette dans le cerveau le germe qui fructifiera et dont vingt ans plus tard sortiront les lois de l'électro-dynamisme. Si elle eût vécu, elle eût sauvé son mari de la psychologie, de l'idéologie, de la métaphysique, du mysticisme, qui ont trop souvent dévoré son temps et sa pensée. Elle eût ramassé en un seul lit et selon un courant unique son génie, trop souvent épars. Pauvre Julie, qui rêvait la vie large et brillante! Le destin, qui se rit de nous, l'a enlevée au moment où son rêve allait se réaliser. Un an après sa mort, Ampère avait enfin fixé l'attention du monde savant; Lacuée, sur la recommandation de Delambre, l'appelait à l'École polytechnique. Avec une femme telle que Julie, qui se serait sentie de nouveau ardente aux ambitions légitimes, tous les horizons de gloire et de fortune étaient ouverts devant lui. Et Julie n'était plus!

Convenons cependant, pour conclure la triste élégie des amours d'André et de Julie, qu'avant d'être aussi cruellement traités par la Providence l'un et l'autre en avaient reçu une faveur bien rare. Je ne voudrais décourager personne; mais peu de femmes sont destinées à obtenir du sort aussi bien que Julie. Tel qu'on se représente André Ampère à vingt-trois ans, cette abondance et ce feu de génie, cette grâce sauvage, un cœur d'une richesse intacte et d'une limpidité que le monde n'a pas encore ternie, c'est un héros, digne sujet des vœux d'une fille bien née, comme on n'en trouve guère, même dans les romans où l'imagination arrange tout à notre guise. Et il n'arrive pas non plus tous les jours qu'un jeune homme, gauche et d'écorce brute, qui ne semble pas pouvoir viser plus haut qu'à être régent de la classe de mathématiques à Bourg, touche le cœur d'une Julie restée insensible à de plus brillantes amours. Je ne sais si je suis en cette matière trop délicat. Il me semble qu'il ne vaut guère mieux charmer une femme par la beauté du visage, par la réputation de l'esprit ou par de grandes actions que de l'éblouir par l'éclat du rang et de la fortune; car, en tous ces cas, c'est toujours sa vanité qui est séduite. Celui-là seul est vraiment aimé pour lui-même qui, pauvre, inconnu, timide, doutant de soi, consumé et, pour ainsi dire, flétri par le sentiment d'une vertu qu'il n'aura jamais occasion de déployer, rencontre cependant une femme d'assez grand cœur pour deviner tout ce qu'il aurait pu être avec un sort moins jaloux, et pour s'en contenter. André Ampère a rencontré cette femme. S'il n'a pas joui longtemps de son bonheur, il en a joui pleinement. Quelque prompt et quelque affreuse qu'ait été la catastrophe qui a emporté toute sa joie, beaucoup, qui peut-être le valent, considérant sa vie et la leur, penseront qu'il est encore plus à envier qu'à plaindre.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai 1872.

Ce qu'il y a de mieux dans la politique qui a été suivie depuis plus d'une année, c'est qu'elle a donné à la France un repos relatif après tant d'événemens accablans et tant d'épreuves cruelles, après des effusions de sang, des commotions et des accès de fièvre à perdre la nation la plus forte. Que pouvait-on lui demander? Elle a éteint le sang, elle a coupé la fièvre, elle a remis de l'ordre dans la confusion, et elle a gagné du temps. C'est la politique des grandes et laborieuses convalescences. Elle a fait à notre pays une situation où peu à peu maintenant il retrouve l'usage de ses facultés et de ses forces, où, avec un peu de bonne volonté, de persévérance et de sagesse, le généreux et glorieux malade en viendra bientôt peut-être à sentir qu'il a reconquis la santé, qu'il a tout au moins vaincu le mal. C'est là notre unique affaire aujourd'hui, et un des signes les plus caractéristiques de cette phase nouvelle, c'est que le pays lui-même prend goût à cette trêve où il se tranquillise et se fortifie, c'est que les partis sont réduits à ménager extrêmement cette disposition universelle, c'est que partout, dans le gouvernement, dans l'assemblée, on sent la nécessité de donner le pas aux grandes questions nationales sur les vains conflits et les déclamations irritantes.

La France se repose, prête d'ailleurs à tous les sacrifices que lui imposent les malheurs qu'elle a subis. Les partis sont impuissans, ils ne font que dégoûter quelquefois par leurs violences sans écho, par les déchainemens de leur turbulent égoïsme. L'assemblée et le gouvernement s'entendent sur tout ce qui pouvait les diviser. Hier ils se mettaient d'accord dans cette affaire du conseil d'état qui a été définitivement réglée par une transaction. Aujourd'hui la commission de l'assemblée et M. le président de la république marchent d'intelligence dans la discussion de la loi de réorganisation de l'armée. L'accord qui s'est fait sur la loi militaire se fera aussi dans les affaires de finances. Tous ces

conflits, à peu près inévitables, sérieux jusqu'à un certain point sans contredit, mais exagérés et grossis par les passions intéressées, s'évanouissent l'un après l'autre. Depuis quelque temps, le progrès est certainement sensible. Cela ne signifie point sans doute qu'il ne puisse y avoir des rechutes, des défaillances, des irruptions de l'esprit de parti, toujours prêt à se jeter au milieu de l'œuvre pacificatrice; cela signifie tout simplement qu'il y a un instinct supérieur à tout, qu'il se forme par degrés une situation où la première pensée est de faire les affaires de la France, d'aller droit aux questions essentielles, en écartant les divisions, les agitations, les querelles acrimonieuses et stériles. Qu'on mette en présence l'empire et le 4 septembre pour arriver à démêler la vérité sur l'un et sur l'autre, pour chercher comment de si poignans désastres ont pu se produire, comment ils ont été aggravés, rien de mieux, c'est l'objet des enquêtes qui se poursuivent. En dehors de cela, il est douteux qu'on réussisse à émouvoir le pays par des évocations passionnées qui ne peuvent que rétrécir et obscurcir les problèmes de reconstitution nationale dont la France est justement occupée. On vient de le voir encore une fois à l'occasion de ce débat que M. Rouher a soulevé comme pour atténuer l'effet des saisissantes peintures que M. le duc d'Audiffret-Pasquier avait retracées, il y a peu de jours, de toutes les misères, de toutes les confusions de cette guerre, où la légèreté présomptueuse de la politique qui l'a engagée n'a eu d'égale que l'imprévoyance de l'administration qui était chargée de la préparer et de l'organiser.

On l'attendait, cette séance des interpellations de M. Rouher, avec une impatience mêlée d'une certaine crainte. On avait hâte de savoir ce qu'avait à dire l'ancien ministre d'état, et en même temps on n'était point sans une vague inquiétude; on se demandait si une discussion de ce genre ne déchaînerait pas de nouveaux orages, si le gouvernement ne serait pas obligé de prendre un rôle dans ce débat, si la défense de l'empire n'appellerait pas d'impitoyables représailles, peut-être quelque nouveau verdict de déchéance, si enfin l'assemblée n'allait pas offrir encore au pays le spectacle d'un de ces tumultes qui laissent les esprits un peu plus troublés, les questions et les situations un peu plus obscures. C'était un danger, on le sentait bien, et c'est peut-être parce qu'on le sentait, parce qu'on le voyait, que le danger a cessé d'exister. On s'est surveillé, on s'est contenu, on s'est dit qu'il fallait tout à la fois respecter l'inviolabilité de la tribune et ne pas laisser une illusion à la cause qui retrouvait un défenseur dans le parlement dix-huit mois après Sedan. La raison l'a emporté, la discussion est restée un duel suffisamment régulier entre M. Rouher et M. le duc d'Audiffret-Pasquier sur le terrain des marchés de la guerre, et elle n'aurait pas perdu ce caractère sans une intervention de M. Gambetta, qui a pour sûr jeté

dans le débat plus de bruit que de raisons et d'argumens nouveaux. Entre M. Rouher et M. d'Audiffret-Pasquier du moins, la lutte a été serrée, pressante et sérieuse. A vrai dire, la position de l'ancien ministre d'état était singulièrement délicate. Réduit au silence par les événemens de ces deux dernières années, entraîné dans la chute du gouvernement qu'il avait servi, dont il était le plus brillant orateur, M. Rouher reparaisait pour la première fois à la tribune, non plus désormais devant un corps législatif empressé à lui décerner des ovations, mais devant une assemblée qui a prononcé la déchéance de l'empire, et qui a par cela même sanctionné la révolution de septembre. Pour l'ancien président du sénat impérial, c'était une épreuve qui avait ses périls. Tout ce qu'on peut dire, c'est que M. Rouher a réussi à parler pendant trois heures, de façon à se faire écouter d'une assemblée hostile, systématiquement glaciale, et il a parlé avec assez d'habileté du moins pour ne provoquer ni l'intervention du gouvernement, ni une explosion trop violente des passions qui grondaient sourdement. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, de son côté, il faut en convenir, avait tous les avantages, la netteté de la situation, la faveur de l'assemblée, la force du sentiment d'honneur qui dirige les travaux de la commission d'enquête, l'encouragement de l'opinion, et, porté par ce courant, le président de la commission des marchés est resté sans effort à la hauteur où il s'était placé il y a quelques semaines, il a retrouvé par l'éclat, par la nerveuse chaleur du nouveau discours qu'il a prononcé, le succès qu'il avait obtenu le 4 mai. M. le duc d'Audiffret, comme orateur, comme historien de l'administration impériale, a su défendre et garder les positions qu'il avait conquises. Il a été plus heureux que beaucoup de généraux.

C'était une lutte inégale. Après la bataille qu'il a livrée sans la gagner, M. Rouher reste certainement un orateur habile à exposer une affaire qu'il a bien étudiée. Il a été l'autre jour ce qu'il était autrefois, lorsqu'il ne se bornait pas uniquement à sonner la fanfare, et, quel que fût son talent, il ne devait pas moins être vaincu; il ne pouvait s'assurer un certain succès relatif et tout personnel qu'en ayant l'air d'oublier la cause qu'il représente, en s'efforçant de diminuer la question qu'il s'était chargé de porter devant l'assemblée. En quoi consiste en effet la thèse qu'il a développée? Elle se réduit tout simplement à essayer de montrer, à soutenir que l'empire n'est presque pour rien dans les marchés qui ont été négociés durant la guerre, qu'il s'était entouré de précautions pour assurer l'exécution de ceux qu'il avait conclus, que la plupart des marchés qu'on incrimine sont l'œuvre du gouvernement du 4 septembre, que M. le duc d'Audiffret-Pasquier a dû nécessairement se tromper dans la navrante description qu'il a faite du dénûment de nos arsenaux, de l'insuffisance de nos armemens, de la désorganisation des services militaires. Eh bien! soit, l'ancien ministre d'état peut avoir

raison sur quelques points. Si l'on veut, il aura découvert les erreurs des autres sans s'apercevoir de celles qu'il commettait lui-même, et quand cela serait vrai, en quoi l'empire serait-il bien sérieusement réhabilité? Est-ce qu'un esprit avisé comme M. Rouher a pu se méprendre à ce point de placer aujourd'hui la question dans d'obscurs détails?

La responsabilité de l'empire, elle n'est point seulement à coup sûr dans quelques marchés bâclés en toute hâte avec les premiers traitans venus, sous l'impression des défaites du mois d'août 1870; elle est dans cet ensemble de procédés administratifs décrits d'un trait si énergique par M. d'Audiffret-Pasquier, et qui ont conduit notre pays à une situation qu'on n'aurait jamais connue tout entière sans ces dépêches qui se sont échappées de toutes les archives au lendemain du 4 septembre. Ici c'est un général qui demande où sont ses régimens, qui ne peut arriver à les trouver; là ce sont des intendans qui font savoir au plus vite que les corps d'armée n'ont ni infirmiers, ni ouvriers d'administration, ni caissons d'ambulances, ni vivres; ailleurs c'est un général en chef qui prétend qu'il ne peut soutenir deux jours de bataille, parce qu'il craint de manquer de munitions; plus loin, ce sont des commandans de places frontières qui préviennent qu'ils n'ont ni garnisons suffisantes ni approvisionnement. Partout c'est le désordre et l'incohérence; qui donc a créé cette confusion, où la nation la plus guerrière du monde se trouve abattue et désarmée d'un seul coup, presque avant d'être entrée en campagne? La responsabilité de l'empire, elle est dans cet étrange système qui a conduit les affaires de la France de telle façon qu'au premier signal de guerre on n'a eu que 200,000 hommes à porter sur la frontière, 200,000 hommes qu'on a fractionnés encore pour multiplier les commandemens supérieurs. La responsabilité de l'empire, elle est dans l'affaiblissement des mœurs militaires, dans la décadence de l'instruction, par-dessus tout enfin elle est dans la politique qui a préparé ces événemens, qui a laissé se former ces orages, dans cette politique qui inspirait à M. Rouher lui-même les « angoisses patriotiques » dont il faisait un jour l'aveu en plein corps législatif.

A cette époque, ce n'était pas pourtant la liberté parlementaire qui gênait le gouvernement; il suffisait que M. Thiers fit entendre un dramatique avertissement à la veille de la guerre de 1866, pour qu'on lui répondit par le discours d'Auxerre, par quelques mots qui ressemblaient à un encouragement envoyé à la Prusse. Au nom de la France, on promulgait dans des lettres sibyllines le programme de la « neutralité attentive, » — fort attentive en effet, si attentive qu'elle a vu tout faire, qu'elle a laissé tout faire, et que nous n'avons plus aujourd'hui ni Strasbourg ni Metz! L'empire serait innocent de tous les marchés Chollat, Jackson ou van Wiver, qu'il ne resterait pas moins coupable d'avoir préparé, d'avoir rendu inévitable la plus effroyable épreuve qu'ait subie

jusqu'ici la grandeur française. Voilà la vérité, et M. le duc d'Audiffret-Pasquier était certainement dans son droit en n'acceptant pas absolument une discussion circonscrite dans l'examen de questions subalternes, en replaçant l'ancien ministre d'état en face de la politique d'où ont découlé tous nos désastres, l'invasion, l'incendie de nos villes, l'humiliation de nos armées, la perte de deux de nos provinces. C'est pour cela précisément que la lutte était inégale entre M. d'Audiffret ayant dans les mains de si terribles armes et M. Rouher réduit à éluder habilement la vraie et unique question.

Après cela, que M. Rouher, en cherchant à réhabiliter l'administration impériale sur quelques points, ait plus ou moins réussi à mettre en cause le 4 septembre, à rejeter sur le gouvernement de la défense nationale une certaine part de responsabilité dans la continuation de la guerre, dans les abus qui ont signalé la seconde phase d'une lutte désastreuse, nous le voulons bien; c'est un procès qui s'instruit encore. Le gouvernement du 4 septembre, selon le mot spirituel de M. d'Audiffret, a pris la suite des affaires de l'empire. Sous ce rapport, il a subi des fatalités auxquelles il n'a pu se dérober; d'un autre côté, il est bien clair qu'à partir d'une certaine heure il a eu son initiative, il est resté maître de ses résolutions : il demeure responsable de la direction qu'il a imprimée à la guerre, de l'administration des affaires de la France aussi bien que des marchés et des opérations financières qu'il a cru devoir négocier. Au fond, sait-on quelle est la plus évidente moralité de cette discussion? Elle n'a profité réellement ni à l'empire, qui est sorti du débat plus meurtri que jamais, ni au gouvernement du 4 septembre, sur lequel on ne s'est point prononcé; elle n'a été bonne que pour le pays, dont elle a élevé la cause au-dessus de toutes ces compétitions passionnées de systèmes et de gouvernements empressés à se défendre; elle a dégagé et précisé une fois de plus le droit, l'incontestable droit qu'a la France de demander compte aux uns et aux autres des forces et des ressources qu'elle a prodiguées, de sa fortune morale, politique, militaire. C'est le mérite de M. le duc d'Audiffret-Pasquier de s'être fait l'organe impartial et éloquent de cet intérêt supérieur du pays. C'est le mérite de M. le duc de Broglie d'avoir résumé la moralité de cette discussion dans un ordre du jour qui livre de nouveau et plus que jamais aux commissions d'enquête tout ce qui s'est fait « avant et après le 4 septembre, » qui a eu l'étrange fortune de rallier tous les suffrages, même les votes de M. Rouher et de M. Gambetta, — de telle sorte que ce débat, engagé devant l'assemblée entre l'empire et le 4 septembre, a fini par une victoire de l'honnêteté publique évoquant devant elle toutes les responsabilités.

Victoire de l'honnêteté, disons-nous, victoire aussi de la raison politique dans une assemblée qui est trop nombreuse pour ne pas se laisser

aller quelquefois à d'apparentes incohérences ou aux contradictions tumultueuses, mais qui, placée en présence d'un péril, en face d'une situation simple, se retrouve tout naturellement ce qu'elle est, — sincère, patriote, libérale d'instinct, sensible au bien public, n'ayant pas plus de goût pour les coups d'état révolutionnaires que pour les coups d'état du césarisme. Ainsi est l'assemblée dans ses bons jours, image de la nation plus encore qu'on ne le croit, représentation vivante de la France avec ses excentriques dans les camps opposés, et avec cette masse loyale, sensée, qui maintient tout au centre sans pouvoir quelquefois tout empêcher. Cette assemblée, elle a encore cela de commun avec le pays qu'elle est facile à conduire, pourvu qu'on ménage ses susceptibilités, et au fond elle ne demande pas mieux que d'appuyer le gouvernement, de partager avec lui cette souveraineté dont elle est la première et inviolable dépositaire. Elle se prête sans effort à toutes les concessions pour arriver à cette union qu'elle désire, parce qu'elle sent que là est la vraie sécurité, parce qu'elle comprend que ce n'est pas le moment de se jeter dans les expériences et dans les aventures. L'assemblée et le gouvernement marchant ensemble, se mettant d'accord sur les grandes questions de réorganisation nationale, tout n'est pas fait sans doute, mais tout est en bonne voie. La paix publique est garantie, la France reste libre, et on peut mettre la main à l'œuvre. On n'est point à l'abri des incidens, surtout des incidens de discussion, on est à l'abri des événemens et des surprises. Les situations se simplifient, et c'est dans ces conditions, c'est sous ces auspices d'un accord patriotique établi entre l'assemblée et le gouvernement qu'on vient d'aborder enfin l'examen de la loi de réorganisation militaire, ou plutôt de recrutement, car c'est là le point de départ de la reconstitution de notre armée dans les circonstances actuelles.

Cette loi, on le sait, a été longuement, laborieusement préparée par une commission de quarante-cinq membres de l'assemblée choisis parmi les hommes les plus éminens, les mieux faits pour traiter de telles questions. Elle a été récemment expliquée et commentée par un remarquable rapport de M. de Chasseloup-Laubat. Toute la difficulté était, à dire vrai, dans la divergence qui s'était élevée entre la commission et le gouvernement au sujet du principe du service personnel obligatoire. Dès que cette divergence avait cessé d'exister, dès que la loi se présentait avec la garantie de la préparation la plus consciencieuse, d'un accord désormais complet entre la commission et le gouvernement, était-il absolument nécessaire d'entrer dans une discussion prolongée qui, en ouvrant une issue aux diversions inopportunes, peut-être aux passions et aux récriminations, pouvait avoir de sérieux inconvéniens? Ne valait-il pas mieux faire le sacrifice de quelques discours et aborder simplement la question pour la trancher par un vote aussi unanime que possible? Le général Chanzy en a fait l'observation avec

autorité dès le premier jour; il a donné un conseil d'homme d'action, qui n'a peut-être pas plu à ceux qui avaient un discours à faire.

Si on avait écouté le général Chanzy on se serait épargné quelques incidens qui, sans changer le sort définitif de la loi, ne laissent pas d'être pénibles. M. le colonel Denfert-Rochereau, qui a eu l'honneur de défendre Belfort, serait resté avec sa gloire, sans avoir l'occasion de développer des idées qui rendraient toute discipline impossible, qui ont provoqué les protestations du général Changarnier, et il ne se serait pas exposé à échanger les plus regrettables paroles avec un des plus illustres vétérans de nos guerres, qui a oublié son âge pour aller au feu en simple volontaire du dévouement et de l'honneur. M. le général du Temple ne se serait pas laissé entraîner à des divagations et des récriminations auxquelles M. Gambetta a répondu de la façon la moins parlementaire. Un autre député, croyant répondre avec esprit à un de ses collègues qui jugeait à leur vraie valeur les traditions militaires de 1793, n'aurait pas cédé à la tentation de dire : « Allez à Coblenz ! » Celui-là ne s'est pas souvenu qu'il ne faisait que répéter ce que les plus violens séides de l'empire criaient à M. Thiers le 15 juillet 1870, le jour où celui qui devait être président de la république s'efforçait encore de détourner la guerre : tant il est vrai qu'entre certains radicaux et les partisans de l'empire la distance morale n'est pas aussi grande qu'on le croit ! Oui, tout cela aurait pu être évité avec avantage pour tout le monde, si on eût écouté le général Chanzy, qui avait certainement montré du coup d'œil et du sens politique dans le conseil qu'il donnait; mais on n'a pas écouté le général Chanzy, et on a fini par lui donner raison plus qu'il ne l'avait peut-être prévu lui-même.

Assurément cela ne veut point dire que cette discussion soit tout entière dans quelques détails secondaires, dans quelques violences épisodiques. Elle a été au contraire sérieuse et brillante par instans. Elle a offert notamment à M. le duc d'Aumale l'occasion de paraître pour la première fois à la tribune. Qu'allait être M. le duc d'Aumale à la tribune? On s'attendait peut-être à voir poindre un prétendant venant exposer ses titres, en produisant à l'appui quelque manifeste politique. Point du tout, il n'en a rien été absolument. Le prince s'est exprimé tout simplement, avec netteté, avec une précision élégante et ferme, avec un sens très fin et très pratique des choses, en soldat expérimenté et en homme instruit. Il a parlé de ce qu'il sait et de ce qu'il aime, de l'armée, du drapeau de la France, de ce drapeau tricolore qui, après avoir été un emblème de gloire, reste un symbole d'union et de concorde dans le malheur, et en parlant ainsi il a eu le succès qu'il méritait. De tous ces discours qui ont été prononcés, un des plus curieux à coup sûr est celui du général Trochu, qui a fait l'aveu qu'il n'avait accepté le mandat de député que pour pouvoir exposer une dernière fois ses vues sur l'ar-

mée. L'ancien gouverneur de Paris a eu certainement tout le succès personnel qu'il pouvait ambitionner; il a ému, il a ébloui et intéressé, il a tenu pendant quelques heures l'assemblée sous le charme d'une parole familière, imagée et vibrante, en lui exposant la psychologie de l'armée française. Après cela, est-ce bien un discours politique, c'est-à-dire un discours d'une portée efficace et pratique, qu'il a prononcé? N'a-t-on pas assisté plutôt à une conférence faite par un homme d'infiniment de talent?

De quelque façon qu'on juge le général Trochu comme chef militaire, c'est toujours une nature de soldat d'une originalité singulière, mêlant le sentiment moral le plus élevé à un brillant esprit, un certain stoïcisme à la plus vive imagination. Le discours de l'autre jour est justement une expression nouvelle et plus accentuée peut-être de cette originalité. Que le général Trochu ait discerné depuis longtemps avec sagacité les faiblesses de l'organisation militaire de la France, cela n'est point douteux : son livre de 1867 le disait avant que les événemens eussent justifié cruellement ses prévisions attristées; il le répète aujourd'hui après des désastres qui ont dépassé toutes ses craintes. Le général Trochu a bien souvent raison, et touche assurément bien des points vulnérables; il n'a pas même tort lorsqu'il entreprend, comme il le dit spirituellement, de compléter le régime des libertés nécessaires par celui des « vérités désagréables » faisant suite « au régime des complimens, de l'admiration mutuelle et perpétuelle. » Oui certes, le général Trochu est un observateur des plus ingénieux; seulement il a peut-être quelquefois trop d'esprit pour la circonstance. Sa théorie sur les légendes par lesquelles se perdent les nations est, nous le craignons, une brillante image plus qu'une vue bien sérieuse ou qu'une explication bien profonde de ce phénomène à peu près invariable qui fait succéder une période d'affaiblissement à une période d'expansion et d'éclat dans l'histoire des peuples. Ce qu'il dit de la Légion d'honneur est peut-être bien sévère. Après tout, les institutions deviennent ce qu'on les fait. Parce que depuis longtemps tous les gouvernemens ont prodigué la Légion d'honneur au point de la donner par habitude, ou comme un luxe, ou comme une sorte de récompense obligée, parce que depuis un an on a distribué plus de décorations que si on était allé de victoire en victoire, cela prouve-t-il que l'idée première n'eût point quelque grandeur? Est-ce que cette petite croix n'est rien pour le vieux soldat qui a servi son pays, qui est peut-être couvert de blessures, et qui peut montrer à ses enfans ce signe d'honneur reluisant dans sa modeste maison comme un symbole visible du devoir accompli? Est-ce qu'une démocratie se corrompt et s'altère par ce seul fait, qu'elle honore ceux qui l'honorent et la servent, en les signalant par une distinction personnelle à la considération, à la confiance de leurs compatriotes? Le mal n'est pas dans

l'institution, il est dans l'abus; qu'on réprime l'abus, et l'institution reprendra sa valeur, sans être en aucune façon, comme on le dit, un instrument de corruption, en restant au contraire un gage de généreuse émulation.

On ne fera pas une armée parce qu'on aura supprimé la Légion d'honneur; on aura peut-être commencé de la faire ou de la refaire en adoptant définitivement ce principe du service obligatoire, qui ne rencontre plus d'opposition, et que le général Trochu a été un des premiers à préconiser. Aujourd'hui la discussion de la loi est assez avancée pour qu'il n'y ait même plus un doute : le service personnel obligatoire peut être considéré désormais comme le principe de notre organisation militaire, il ne reste qu'à l'appliquer et à le régulariser. C'est un progrès conquis; mais, qu'on ne s'y trompe pas, la vertu régénératrice n'est pas dans le mot. Toute la question est de savoir ce qu'on fera de ce service obligatoire, tout comme de l'instruction obligatoire, à laquelle il faudra bien aussi arriver. Le service militaire obligatoire n'est un progrès qu'avec l'introduction d'un esprit nouveau de devoir et d'abnégation patriotique, avec le maintien d'une forte et sévère discipline. Sans cela, ce ne serait qu'un moyen d'étendre à la société tout entière et sous les formes les plus redoutables la confusion et l'anarchie, en achevant la décomposition de la puissance militaire de la France. De même, si l'instruction obligatoire ne servait qu'à enseigner aux générations nouvelles les doctrines matérialistes et athées, elle ne ferait que précipiter la décadence du pays. En d'autres termes, instruction obligatoire et service obligatoire ne sont que des moyens; ce qu'il faut avant tout, c'est la séve morale pour nous rendre des générations dévouées et intelligentes, formées à l'amour de la patrie, au respect des lois, à la dignité de l'esprit et des mœurs. A ce prix seulement, la France peut sortir rajeunie et retremée des épreuves où elle a failli succomber, et qui n'auront été pour elle qu'un avertissement salutaire, un généreux et tout-puissant aiguillon.

Il y a un mot qui est revenu quelquefois dans la discussion de la loi militaire et qu'on adressait à ceux qui prêchaient l'indiscipline : voulez-vous établir en France le régime des *pronunciamientos*? C'est par malheur depuis longtemps le régime de l'Espagne, qui ne s'en trouve pas assez bien pour qu'on soit tenté de l'imiter. Où en est aujourd'hui l'insurrection carliste au-delà des Pyrénées? Elle n'est point entièrement vaincue, c'est bien évident; elle court les chemins, et même à travers l'obscurité des dépêches officielles on distingue qu'elle s'est montrée dans des provinces qu'on ne croyait point envahies. Somme toute cependant, le principal foyer semble s'éteindre par degrés. Dans le nord, les bandes se dispersent ou se soumettent, et, pour en finir, le général Serrano n'a cru pouvoir mieux faire que de promulguer une amnistie assez étrange,

allant jusqu'à reconnaître les grades de certains officiers de l'insurrection. Aura-t-il réussi par ce bizarre système de pacification? C'est encore une question, d'autant plus que tout dépend peut-être de ce qui se passe à Madrid.

Ici en effet la situation s'est tout à coup singulièrement embrouillée. Le ministère de M. Sagasta, qui n'était pas déjà bien solide, est tombé soudainement, victime de l'incident le plus imprévu. Le cabinet espagnol pratiquait, lui aussi, à ce qu'il paraît, le système des viremens. Le ministre de l'intérieur, se trouvant au dépourvu, avait emprunté une certaine somme au ministre des colonies pour suffire aux besoins de la police, qui a eu fort à faire dans les élections aussi bien qu'à l'occasion du soulèvement carliste. On s'en est aperçu dans le congrès, on a demandé des explications, et, pour se justifier, le ministre n'a trouvé rien de plus simple que de communiquer les rapports d'un certain nombre d'agens de police. Or ces rapports compromettaient un peu tout le monde, sans excepter le roi, à qui on prêtait un rôle peu fait pour le populariser. Le général Serrano était représenté comme préparant la rentrée du prince Alphonse, les républicains devaient mettre la main sur la banque de Madrid, les radicaux complotaient le pillage des manufactures de la Catalogne. Les révélations de la police espagnole étaient trop complètes pour n'être pas inventées, et le ministère est tombé sous le ridicule. On s'est adressé alors au général Serrano, qui, en attendant sa rentrée à Madrid, a délégué ses pouvoirs à l'amiral Topete, et il s'est formé un ministère composé surtout d'hommes de l'union libérale. On en était là lorsqu'est arrivée tout à coup à Madrid la nouvelle de l'amnistie promulguée dans le nord par le général Serrano, et tout a été remis en question. On a trouvé que le commandant de l'armée du nord procédait un peu trop largement avec les insurgés. Maintenant il s'agit de savoir où l'on va. L'amnistie sera-t-elle désavouée, et, si elle est rétractée, l'insurrection exaspérée ne reprendra-t-elle pas des forces? Le ministère nouveau pourra-t-il se maintenir à Madrid? Tout cela ne finira-t-il pas par quelque vaste confusion? Qui pourrait porter la lumière dans cet imbroglio espagnol toujours prêt à recommencer?

Les événemens marchent pour tous, pleins d'amertumes et de tristesses pour les uns, favorables pour les autres. Que sortira-t-il pour l'Espagne de toutes ces agitations dont la dernière prise d'armes carliste n'est qu'un épisode? On ne peut pas même le pressentir. L'Espagne recueille le fruit de quarante années de révolutions et de contre-révolutions qui lui font aujourd'hui une existence incertaine et un avenir obscur. L'Italie de son côté recueille le fruit de sa sagesse dans une situation conquise, maintenue et fortifiée par le bon sens autant que par une persévérante habileté. Elle a su conduire ses affaires, passer à travers tous les défilés, et c'est peut-être de cela que lui en veulent ceux qui

rêvent des restaurations du passé de jour en jour plus difficiles. L'Italie en réalité a résolu un problème aussi nouveau qu'étrange en politique. Elle a fait les choses les plus hardies, la révolution la plus grave peut-être du siècle, en restant modérée et pratique, sans se laisser emporter aux résolutions par trop excessives, en sachant résister au contraire aux entraînemens des têtes folles des partis. Le cabinet de Rome, ce cabinet qui compte dans son sein des hommes tels que M. Lanza, M. Visconti-Venosta, M. Sella, représente cette politique dans ce qu'elle a de prudent et d'heureux.

Parce que le cabinet actuel a eu le privilège de pousser jusqu'au bout le programme de la révolution italienne, parce qu'il est allé à Rome et parce qu'il a fait tout cela un peu malheureusement à la faveur des victoires de la Prusse sur la France, il y a des esprits passionnés ou futiles qui ne demanderaient pas mieux que de l'engager dans une guerre à fond contre la papauté, qui voudraient le voir lier la fortune de l'Italie à la fortune de la Prusse contre la France. Les hommes habiles et aussi sensés qu'habiles qui dirigent les affaires italiennes se gardent bien de tomber dans ce piège. Ils sont allés à Rome, ils veulent y rester, et c'est parce qu'ils veulent y rester qu'ils évitent tout ce qui pourrait conduire à des aventures nouvelles. Ils agissent comme des politiques prévoyans qui n'ont aucune envie de voir des querelles religieuses s'allumer tout à coup sur les pas du saint-père s'enfuyant du Vatican. Ils ont réussi jusqu'à présent à montrer à l'Europe que le pape pouvait rester en toute sûreté à Rome. C'est là sans doute le secret de leur politique, des ménagemens qu'ils gardent, de l'ajournement de certaines mesures, telles que la loi qui devait être présentée sur les corporations ecclésiastiques romaines. Le cabinet de M. Lanza suit cette ligne de conduite avec persévérance, au risque d'avoir à se séparer en chemin d'un de ses membres, le ministre de l'instruction publique, M. Correnti, qui a refusé récemment d'abandonner une loi sur l'enseignement dont le premier article supprimait toute direction religieuse dans les écoles. M. Correnti s'est retiré très honorablement, très dignement, sans mauvaise humeur, le cabinet a maintenu sa politique, et la majorité du parlement lui a donné raison une fois de plus. Ce n'est nullement à coup sûr la marque d'une inspiration réactionnaire, c'est l'acte d'une politique prudente et habile. Le ministère ne croit point à l'urgence de ces questions dans les circonstances actuelles, il croit à la nécessité de l'apaisement par la modération, et il reste convaincu avec raison que cette modération est sa force devant l'Europe, qu'elle fait plus pour la sécurité, pour l'avenir de l'Italie que tout ce qui pourrait pousser le pape à quelque résolution extrême.

Le ministère de Rome n'est pas moins éloigné de céder aux étranges conseils qui fausseraient absolument la politique extérieure de l'Italie,

qui poussent à une alliance avec la Prusse par une étroite et inintelligente antipathie contre la France. M. Visconti-Venosta a eu plus d'une fois dans ces derniers temps l'occasion de manifester ses idées. Sans doute ce qu'il veut avant tout pour l'Italie, c'est une politique indépendante; mais cette indépendance même est ce qui peut le mieux servir à rapprocher l'Italie de la France par l'affinité des intérêts et des traditions. Le ministère ne l'ignore pas, il sent le prix de l'alliance française, et en cela il représente la majorité du pays et du parlement. Ceux de nos compatriotes qui sont toujours portés à se figurer que nos amis ou nos alliés à l'étranger sont les partis démocratiques, révolutionnaires, n'ont qu'à voir ce qui se passe en Italie. C'est la gauche, à Rome, qui s'efforce de faire l'Italie prussienne, qui prodigue ses admirations à M. de Bi-marck, qui laisse éclater en toute occasion la plus ridicule haine contre la France. C'est le libéralisme modéré, le libéralisme représenté par le ministère et par la majorité du parlement, qui garde ses sympathies pour la France, qui s'affligeait, il y a quelque temps, de ces indéfinissables nuages interposés un instant entre les deux pays, qui regarde aujourd'hui comme une victoire l'aplanissement de toutes les petites difficultés de ces derniers mois, le rapprochement des deux nations, des deux gouvernemens dans une cordiale et honorable intelligence. Malgré tout, malgré les excitations des esprits excentriques en Italie comme en France, c'est là le vrai penchant comme c'est le véritable intérêt des deux peuples. Que le prince Humbert aille servir de parrain à un enfant de l'héritier de la couronne de Prusse, cela ne change rien à la politique. Au fond, les sympathies pour la France sont toujours vivantes au-delà des Alpes, elles ne demandent pas mieux que de s'attester, pourvu qu'on ne se donne point ici la vaine et dangereuse satisfaction de renouveler trop souvent les pétitions pour le rétablissement du pouvoir temporel du pape.

Qu'on laisse donc un libre cours à ces sentimens naturels qui doivent peu à peu reprendre leur empire dans les affaires des deux pays, et qui trouvaient récemment une expression aussi juste que sérieuse dans un des principaux journaux de la péninsule, dans *l'Opinione*, cet organe des tendances modérées et sensées de l'Italie. Qu'on cesse de faire de la politique avec des mots qui sont quelquefois blessans et qui ne prouvent rien, qui ne conduisent surtout à rien, si ce n'est à raviver perpétuellement des susceptibilités qu'il faudrait éteindre.

Quant à nous, il y a peu de temps nous ne pouvions lire sans une certaine émotion un petit livre qui a paru à Florence sous le simple titre de *Souvenirs de 1870-1871*, et où l'auteur, qui est un jeune homme, M. Edmondo de Amicis, reproduit les impressions qu'il a ressenties, au courant de cette néfaste année de guerre, pour la France couverte de sang et de deuil, pour notre armée. Sous le coup du désastre de

Wœrth et des premiers revers du maréchal de Mac-Mahon, le jeune écrivain italien rappelait cet autre jour de 1859 où le vaillant et intègre soldat de l'honneur et du devoir rentrait à Paris tout brillant de la victoire de Magenta. Aux injustices populaires de 1870, il opposait les ovations d'autrefois, et il disait avec une effusion touchante : « Qui a un esprit et un cœur pour comprendre les grandes infortunes et pour mesurer les grandes douleurs enverra de loin un salut plein de respect et d'affection au vaincu de Wœrth, en lui disant du plus profond de l'âme : Maréchal, les Italiens ne sont pas ingrats ; pour nous, vous êtes toujours le vainqueur de Magenta ;... pour nous, le nom de Mac-Mahon est un nom d'ami, un nom qui n'inspire que de la reconnaissance... » Celui-là au moins n'était point oublieux, il ne se faisait pas le courtisan du succès, le flatteur des victorieux, et ce que M. de Amicis disait du valeureux soldat, il le disait de la France elle-même. « L'affection que nous avons pour la France glorieuse, puissante et redoutée, pour son armée choyée par la victoire, pour son peuple ardent d'enthousiasme et de foi, cette affection, nous la garderons toujours vive et immuable à la France malheureuse, frappée au cœur, et portant la couronne desséchée de reine des peuples sur un front ensanglanté... Nous aurons la conscience d'avoir aimé et honoré ce grand peuple, de l'avoir aimé victorieux, de l'avoir honoré vaincu, sans hypocrisie, sans intérêt, d'un cœur de frères... » C'est ainsi qu'il faut parler en Italie, comme en France, lorsqu'on se met au-dessus des vulgaires passions et des calculs subalternes. Voilà les paroles qu'il faut recueillir lorsqu'on se préoccupe non d'aigrir et de diviser, mais de rapprocher deux nations unies par tant de traditions et d'intérêts, exposées peut-être aux mêmes périls et faites pour marcher ensemble, en se prêtant un mutuel appui, dans les voies de la civilisation.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

LES LATIFUNDIA DE L'AGRO ROMANO.

Relazione sulle condizioni agrarie ed igieniche della campagna di Roma,
par Raffaele Pareto, 1872.

Le ministère de l'agriculture du royaume d'Italie a publié récemment un très curieux mémoire sur la campagne romaine, rédigé par M. Raffaele Pareto, au nom de la commission chargée d'étudier les moyens d'améliorer les conditions économiques et hygiéniques des environs de la nouvelle capitale. On sait que l'*agro romano* est désolé par une fièvre paludéenne très pernicieuse, la *malaria*, et que par suite elle forme un vrai désert d'un sol fertile, mais exploité comme le sont les

pampas de l'Amérique du Sud ou les steppes du Volga. Ces solitudes ont un caractère de majesté mélancolique qui convenait à la Rome des papes et qui était en parfait accord avec les ruines de la Rome antique. Chateaubriand a décrit admirablement cette harmonie dans sa lettre à M. de Fontanes, peintres et poètes s'en sont inspirés à l'envi; mais une capitale moderne peut-elle se développer au centre d'une campagne qui, pendant une partie de l'année, lui envoie sur l'aile des vents les germes d'une maladie terrible et souvent mortelle? Le gouvernement italien ne l'a pas cru; aussi a-t-il nommé des commissions spéciales pour rechercher les causes du mal et les moyens de le combattre. En cela, il n'a fait que suivre l'exemple des papes. Dans un *motu proprio* de 1802, Pie VII avait décrété une foule de mesures pour arriver à repeupler la campagne romaine, et en 1829 Pie VIII promit une prime de 10 *baiocchi* pour tout pied d'olivier ou de mûrier nouvellement planté. Les primes furent payées, mais les arbres disparurent, et l'état de la campagne romaine resta le même.

Le problème est des plus compliqués, car il touche en même temps à des questions d'hygiène, d'économie rurale et de législation foncière. On est enfermé dans un cercle vicieux. La *malaria* provient en grande partie du défaut de population. La population manquant, la terre n'est pas suffisamment asséchée, et la population manque parce que la *malaria* la tue ou la chasse. Mais quelle est la cause de la *malaria*? Elle provient, dit-on, des sporules d'une algue d'eau douce, qui empoisonnent l'air quand elles mûrissent et que le soleil a mis à sec les marais où cette plante croît. Il faudrait donc faire disparaître les eaux marécageuses; or comment y parvenir? A la rigueur, l'état peut se charger du dessèchement des grandes lagunes, comme celles d'Ostie et de Maccerata, au moyen de travaux et de pompes semblables à ceux qui ont converti le lac de Harlem en un canton nouveau d'une admirable fertilité; mais cela ne suffirait pas. Toute la campagne romaine est parsemée de petites mares, de flaques d'eau, de fossés croupissants, de terrains humides, qui sont inondés l'hiver et que l'été convertit en autant de foyers d'infection. L'état ne peut pas imposer aux propriétaires actuels le travail énormément coûteux d'assécher complètement le sol. Il ne peut non plus se charger lui-même de cette opération, à moins d'exproprier tout l'*agro romano*, de l'exploiter en régie, et d'y entretenir toute une armée d'ingénieurs et d'ouvriers. Seuls, de petits propriétaires viendraient à bout de ce travail d'Hercule; mais la terre appartient à des corporations, à des grands seigneurs opulents, à des majorats. Faut-il donc exproprier la terre pour la vendre en parcelles, et trouverait-on des acquéreurs ayant un capital suffisant et disposés en même temps à s'exposer à la mort, pour conquérir le sol sur la fièvre des marais (1)?

(1) Dans une publication récente, M. le comte Leonetto Cipriani, sénateur du

Les chances de mort sont grandes en effet. Le comte Nicola Roncalli cite le fait suivant : pendant l'été de 1848, on établit dans la campagne romaine la colonie de Santa-Balbina, pour employer aux travaux agricoles les enfans abandonnés. Au bout de peu de temps, il ne resta dans l'établissement que deux individus valides; tous les autres étaient à l'hôpital, où plusieurs succombèrent. A Rome, le nombre des décès surpasse en moyenne celui des naissances. Suivant Tournon, pendant la période décennale de 1710 à 1719, l'excédant de la mortalité était de 9,821, de 1790 à 1799 de 6,231, de 1820 à 1829 de 2,812. Pour les vingt années de 1840 à 1860, suivant M. l'ingénieur Giordano, l'excédant était de 5,052. La population de Rome a néanmoins augmenté. En 1709, elle était de 432,104 âmes, en 1800 de 464,586 âmes, en 1870 de 470,820; mais cette faible augmentation, qui contraste avec les rapides accroissemens des autres capitales, est due uniquement à l'immigration des étrangers qui viennent combler, — et un peu au-delà, — les vides qui résultent de l'excédant des décès.

M. Ch. Roller a tracé récemment dans la *Revue* un tableau très fidèle de l'exploitation agricole de la campagne romaine. J'emprunterai au remarquable rapport de M. Pareto quelques données précises qui compléteront l'étude de M. Roller. *L'agro romano* est réellement la région de ces *latifundia* dont parlait Pline. Sur les 203,000 hectares de superficie divisés en 396 exploitations, il s'en trouve 48 qui ont de 1,000 à 7,000 hectares et qui occupent environ la moitié de ce territoire. La *tenuta* (ferme) de Campo-Morto mesure 7,401 hectares, celle de Conca 5,625, et elle touche à celle de Cisterna, située dans les Marais-Pontins laquelle a 28,000 hectares. La plus grande partie du sol est inaliénable : la mainmorte des couvens, des églises et des hôpitaux religieux occupe 60,930 hectares, les majorats et les fidéicommiss 63,690 hectares, de sorte qu'il ne reste que 79,731 hectares de propriété libre. Encore celle-ci change-t-elle rarement de mains et presque toujours au profit de la grande propriété. Le chapitre de Saint-Pierre possède 19,536 hectares, San-Spirito-in-Saxia 14,944, le prince Borghèse 23,000 hectares. Les *tenute* tendent à s'agglomérer de plus en plus. Les quatre *tenute* de Fusano, Guerrino-Quarto, Casale et Tommoletto-Spinerba se sont réunies en une seule, qui porte aujourd'hui le nom de Castel-Fusano. Celle de Sant-Agata s'est accrue de celle de Pietraurea, Torrenova s'est adjoint Rocca-cenci, et Castel-Romano, Santala. On ne compte en tout que 204 propriétaires dont 89 seulement possèdent des terres libres. Autrefois plusieurs grands seigneurs faisaient eux-mêmes valoir leurs terres, comme les princes Barberini, Chigi, Borghèse, Doria, Pallavicini, le comte Carpe-royaume, propose d'exproprier toute la campagne romaine et les Marais-Pontins, et de concéder ce territoire à une compagnie puissante, qui ferait tous les travaux d'amélioration indiqués par la science. Le comte Cipriani pense que la culture de la betterave et la fabrication du sucre donneraient des résultats magnifiques.

gna. Aujourd'hui on ne cite plus que le prince Torlonia qui gère parfaitement sa grande terre de Porto, située à l'embouchure du Tibre. Ces immenses fermes sont louées à des entrepreneurs agricoles, *mercanti di campagna*, qui en réunissent parfois plusieurs, de façon à exploiter une étendue immense, grande comme plusieurs communes françaises. Il y a quelques années, on citait les *mercanti* Canori, Andrea et Truzzi, qui à eux trois louaient 37,000 hectares, ou plus de 12,000 hectares chacun.

La terre est naturellement fertile. Le sol, très bas vers le littoral, se relève à l'intérieur en un plateau découpé par de nombreux ravins d'érosion et formé en grande partie de matières volcaniques sous-marines. Au pied des montagnes qui entourent la plaine romaine, on rencontre un terrain pliocène ou diluvien, des marnes argileuses, entremêlées de sable et de débris calcaires provenant des Apennins. La vallée du Tibre et les vallons plus petits qui y débouchent contiennent des terres d'alluvion d'excellente qualité (1). Sur les hauteurs, la couche végétale qui recouvre le tuf est parfois si peu profonde que les sillons mettent au jour le sous-sol volcanique et dur. Aux bords de la mer et dans les vallées, le sol est profond et gras. Convenablement traités, le froment et surtout le maïs donneraient des récoltes exceptionnelles; mais faute de main-d'œuvre le mode de culture est tout à fait primitif et presque barbare. L'homme, ne pouvant séjourner sur cette terre qui l'empoisonne, sème à la hâte et se retire; puis, au péril de sa santé, il vient faire la moisson, et s'enfuit. La majeure partie de la superficie est consacrée tour à tour au pâturage des troupeaux de bœufs et de moutons qui vivent presque à l'état sauvage. Le sol arable est cultivé une année sur trois, système de la *terzeria*, ou une année sur quatre, système de la *quarteria*. Puis la jachère sert de pâture. Elle ne reçoit jamais d'autre fumure que celle qu'y déposent les animaux qui la parcourent. Néanmoins on estime que le blé donne à l'hectare 23 hectolitres sur les bonnes terres, 19 hectolitres sur les médiocres et 12 sur les mauvaises, ce qui constitue relativement un très beau produit moyen. L'avoine donne 39, 23 ou 15 hectolitres, suivant la qualité du sol.

Les différentes cultures se répartissent de la façon suivante :

Terres arables cultivées tous les trois ou quatre ans. . .	95,449 hectares.
Prairies.	12,268 —
Pâturages permanens.	54,035 —
Vignes et produits industriels.	2,114 —
Marais.	1,143 —
Bois.	39,338 —
Total.	<hr/> 204,347 hectares.

Les pâturages permanens donnent peu de nourriture au bétail, parce

(1) Voyez *Cenni sulle condizioni fisico-economiche di Roma e suo territorio*, per l'ispettore F. Giordano.

qu'ils sont envahis par les chardons et les broussailles. Le produit total des grains alimentaires est estimé à environ 200,000 hectolitres, ce qui donnerait un peu plus d'un hectolitre par habitant. La campagne romaine ne peut donc suffire à nourrir Rome, quoiqu'elle n'ait pas de population agricole propre à entretenir. On importe annuellement pour 2 ou 3 millions de francs de céréales. Pendant la période de la végétation, on met deux bêtes à cornes par trois hectares sur les pâturages des vallées. Les plateaux secs ne nourrissent que des moutons, au nombre de 3 à 4 par hectare. Les vaches donnent très peu de lait, de 3 à 4 litres par jour. Les femelles des buffles en donnent un peu plus, et leur lait est très estimé. Les bœufs pèsent de 300 à 375 kilogrammes, les vaches de 200 à 255. D'après M. Giordano, le nombre total des bêtes à cornes ne dépasse pas 60,000. — 450,000 moutons vivent sur environ 100,000 hectares de pâturages, et donnent un produit de 1.500,000 fr. en laine, et d'environ 400,000 francs pour les peaux. Les bois pourraient donner un grand revenu, car le combustible est cher à Rome, mais ils sont complètement abandonnés et ravagés par la dent des troupeaux. On voit quelques beaux pins parasols (*pinus pinea*) dans la *pineta* d'Ostie, et par-ci par-là quelques gros chênes, mais les taillis ne sont guère que des *macchie*, de grandes broussailles, dont le produit est presque nul.

Les ouvriers qui descendent des Apennins pour faire les travaux agricoles de l'*agro romano* sont relativement très peu payés. Les hommes d'élite ne touchent que 1 fr. 25 cent. ou 1 fr. 50 cent. par jour. Le foin se coupe à la tâche, au prix de 5 à 6 fr. par hectare. Pour couper le blé on paie de 12 à 15 fr. à l'hectare outre la nourriture; c'est encore très peu, car le moissonneur ne dépeuille que 16 ares par jour, faute d'employer la faux ou, ce qui vaudrait mieux encore, la faucille flamande avec le crochet.

La campagne romaine, quoique consacrée en grande partie au bétail, ne suffit pas à fournir Rome de viande. Il faut importer des bœufs de l'Ombrie et du Val di Chiana. La viande de bœuf se vend sur pied 1 fr. 20 cent. le kilo, et celle de vache 1 franc. Le lait est très cher à Rome, il coûte 45 cent. le litre. Un jeune cheval sauvage de trois ans vaut de 350 à 400 francs.

Le fisc porte la valeur imposable de l'hectare à 220 francs en moyenne; mais la valeur vénale est au moins triple. Le prix de location est de 20 à 30 francs. Il a doublé depuis quinze ans. Cet accroissement de la rente est un fait général en Europe : il provient en partie de la dépréciation du numéraire, en partie de l'augmentation générale de la richesse, qui rend la demande des produits du sol plus intense. On estime que le capital d'exploitation d'un *mercato di campagna* occupant 2,000 hectares doit être d'environ 210,000 francs. M. Pareto publie un inventaire agricole complet dans tous ses détails.

Ces quelques chiffres suffisent pour donner une idée de la situation

économique de la campagne romaine. C'est actuellement un désert, mais un désert très fertile, puisqu'il produit sans engrais jusqu'à 24 hectolitres à l'hectare, comme les meilleures terres de France et de Belgique, ou comme les *terres noires* de la Russie. Pour le convertir en un jardin d'une admirable fécondité, il suffirait de faire cesser ou de neutraliser les effets de la *malaria*. Voilà le grand et complexe problème sur lequel le gouvernement italien appelle l'attention des hommes spéciaux de tous les pays. En dehors de l'Italie, où les ingénieurs ont déjà notablement amélioré les conditions hygiéniques des mares toscanes, ce serait la Néerlande qui probablement fournirait le plus d'éléments de comparaison et d'exemples utiles à consulter, car elle aussi a des terrains fertiles, comme ceux des environs d'Ostie et de Castel-Fusano, exposés à la fièvre des *polders*. Je citerai un seul fait : grâce à une diète particulière, les ouvriers qui ont exécuté les travaux si malsains du dessèchement du lac de Harlem n'ont presque pas souffert de la fièvre.

Dans ses conclusions, M. Pareto avoue qu'il ne connaît aucun remède qui puisse faire disparaître le fléau à bref délai ; mais il compte qu'il cédera peu à peu aux lentes influences de cette vie plus active qui s'éveille en ce moment dans la capitale si longtemps endormie. L'état pourrait assécher les grandes lagunes, puis, après une étude approfondie du régime d'écoulement des eaux, édicter des réglemens sévères qui feraient disparaître de nombreux foyers d'insalubrité. La terre devrait aussi être arrachée aux liens de la mainmorte et des majorats. Actuellement, personne n'a un intérêt direct à exécuter des améliorations agricoles. Les fermiers, *mercanti di campagna*, ne pensent qu'à tirer du sol le plus qu'ils peuvent pendant la durée de leur bail de six à dix ans ; le sol serait à jamais stérilisé ensuite, qu'ils ne s'en inquiéteraient guère. Quant aux propriétaires, qui ne sont au fond que des usufruitiers, ils ne connaissent leurs domaines que par le revenu qu'ils en tirent. Ce revenu augmente en vertu d'une loi économique générale : ils n'en demandent pas davantage, et ils ne songent guère à consacrer à des améliorations un capital qu'ils ne sauraient comment employer. Il faut donc que ce soit le petit propriétaire qui, la bêche à la main, fasse pas à pas la conquête du désert meurtrier. On cite plusieurs exemples de colonisation qui ont réussi. Au xvii^e siècle, la Casa Pia di San-Spirito parvint à fixer quelques cultivateurs sur sa *tenuta* de Monte-Romano, et peu à peu il se forma un village d'environ 1,000 habitans. On cite encore les concessions emphytéotiques faites aux habitans de Zagarolo. M. Pareto ne croit pas aux bons effets du reboisement, parce que l'air est des plus malsains près des bois de pins d'Ostie et de Castel-Fusano ; mais ne peut-on pas s'attendre à ce qu'un reboisement complet et systématique des parties les plus humides réduirait notablement les émanations paludéennes ? On pourrait y employer une essence nouvelle dont on dit merveille, l'*Eucahyptus globulus*. Cet arbre pousse avec une rapidité prodigi-

gieuse. Dans les magnifiques jardins du roi dom Ferdinand à Cintra, en Portugal, j'en ai vu qui avaient grandi de 4 à 5 mètres par année. L'eucalyptus se contente d'un sol très sec; mais on prétend qu'il assèche les terrains humides d'une façon étonnante, et on ajoute qu'il dégage des émanations fébrifuges très salutaires (1).

En résumé, quoi qu'on fasse, je pense qu'il faudra plus de temps pour conquérir la campagne romaine à la culture qu'il n'en a fallu pour faire l'Italie. Longtemps encore l'artiste pourra reproduire sur sa toile ces grands et mornes horizons sur lesquels se découpe la silhouette imposante des aqueducs en ruine, et ce n'est pas de sitôt que le buffle des marais et le cheval sauvage auront fait place aux villas des citadins et aux jardins des maraîchers. La *malaria* se défendra plus longtemps que le pouvoir temporel. En attendant il y a là pour les hommes instruits et entreprenans un champ d'études et d'expériences où l'on peut recueillir, outre des avantages matériels, la reconnaissance de l'Italie et l'estime du monde entier, à qui rien de ce qui concerne Rome ne peut être indifférent.

ÉMILE DE LAVELEYE.

(1) La rapidité de la croissance de l'eucalyptus est vraiment prodigieuse. M. A. Lucy, ancien vice-président de la Société centrale d'horticulture de France, nous communique le fait suivant. Un eucalyptus semé à Hyères en 1859 avait, en 1871, 20 mètres de hauteur, 2^m,20 de circonférence à 40 centimètres du sol, et 1^m,41 à 5^m,80 du sol. — Autre exemple non moins extraordinaire : M. Regulus Carlotti, secrétaire de la Société d'agriculture d'Ajaccio, a planté en Corse en 1865 et en 1866, dans les terrains du pénitencier de Castelluccio, quelques pieds d'eucalyptus qui mesurent aujourd'hui de 4^m,25 à 4^m,50 de circonférence. — M. P. Ramel, revenu en Europe après un long séjour en Australie, a consacré tous ses efforts à doter l'Algérie de cet arbre merveilleux, dont il avait pu apprécier la valeur dans la colonie anglaise. Aujourd'hui de nombreuses plantations d'eucalyptus prospèrent en Algérie. Dans un rapport lu à la Société centrale d'agriculture d'Alger, M. Trottier estime qu'après huit ans les plants d'eucalyptus, pouvant servir à faire des traverses de chemin de fer, produiraient 6,000 francs à l'hectare. M. le docteur Gimbert, de Cannes, dans une brochure intitulée *L'Eucalyptus globulus, son importance en agriculture, en hygiène et en médecine*, décrit les effets salutaires des émanations résineuses de cet arbre, qui appartient à la famille des myrtacées. On affirme qu'en Australie les plantations d'eucalyptus mettent fin aux fièvres paludéennes. La puissance d'absorption des feuilles et des racines de l'eucalyptus est aussi phénoménale que sa croissance et en est évidemment la cause. Voici une expérience faite par M. Trottier. « Le 20 juillet 1868, à six heures du matin, nous avons placé une branche d'eucalyptus dans un vase rempli d'eau; à six heures du soir, la branche, qui le matin pesait 800 grammes, en pesait 825, et l'eau du vase avait perdu 2 kilogr. 600 grammes. » L'eucalyptus ne peut croître que dans la zone de l'oranger, car il ne supporte pas plus de 4 à 5 degrés au-dessous de zéro. Il faut le planter aussitôt que la graine a germé, ou mieux encore le multiplier de semis sur place, parce que dès les premiers jours il pousse en terre un pivot d'une longueur démesurée, et si ce pivot est entamé lors de la transplantation, le jeune plant ne se développe pas bien. La campagne romaine, avec son sol fertile et humide et son chaud climat, conviendrait probablement à l'eucalyptus, qui comme bois de construction donnerait un revenu considérable. C'est évidemment une expérience à tenter, mais avec tous les soins voulus pour en assurer le succès.

Traité du crédit foncier, suivi d'un Traité du crédit agricole et du crédit foncier colonial,
par M. J.-B. Josseau; 2^e édition.

M. Josseau vient de publier une nouvelle édition de son *Traité sur le Crédit foncier* : c'est un manuel à l'usage des propriétaires qui auraient besoin de recourir à l'emprunt à long terme; il est destiné aussi aux juristes et aux hommes d'affaires, qui y trouveront une explication théorique et pratique de la législation spéciale. Cette édition a été enrichie de beaucoup de documents nouveaux, et, comme elle vient après une expérience déjà assez longue de l'institution qu'elle veut faire connaître, la théorie s'y trouve appuyée sur des faits. En tête du livre, il y a une introduction qui explique les difficultés qu'a rencontrées le Crédit foncier à l'origine, et la manière dont il est parvenu à en triompher. Il a eu à lutter d'abord contre beaucoup de préventions. On contestait le mérite du principe sur lequel il repose, celui de l'emprunt à long terme remboursable par annuités; on disait que ce système ne réussirait pas en France, qu'on n'aimerait pas à garder sa propriété grevée pendant cinquante ans, — c'est le terme ordinaire des prêts du Crédit foncier, — qu'à cause des incertitudes de l'avenir on ne serait pas sûr de pouvoir toujours payer l'annuité à l'échéance. En outre on se défierait d'un établissement public qui, pour faire ses avances, serait obligé en quelque sorte de se livrer à une enquête sur la situation de ceux qui s'adresseraient à lui. Beaucoup de propriétaires, pensait-on, plutôt que de se soumettre à cette enquête, préféreraient subir des conditions plus dures en continuant à emprunter chez leurs notaires. Telles étaient les objections que rencontrait le Crédit foncier à l'origine. Ajoutez à cela qu'il y a toujours dans notre pays une certaine résistance contre les innovations les plus utiles, même lorsqu'elles ont réussi ailleurs. Nous faisons volontiers des révolutions pour bouleverser tout du jour au lendemain, mais nous reculons devant les réformes qui pourraient améliorer sans détruire. Néanmoins, grâce à l'appui du gouvernement et à la persévérance des hommes qui s'étaient mis à la tête de l'œuvre, le Crédit foncier triompha de ces difficultés, et finit par prendre rang au milieu des institutions les plus avantageuses à la nation.

Il fut quelque temps aussi à trouver sa voie. On avait d'abord décidé qu'il prêterait à un intérêt fixe, à 5 pour 100 en dehors de la commission et de l'amortissement. Comme ce taux ne s'accordait pas toujours avec celui du marché, et que la nouvelle institution ne pouvait prêter qu'en empruntant, il en résultait que le mécanisme cessait de fonctionner aussitôt que le prix de l'argent dépassait un certain niveau. Ce règlement fut aboli un peu plus tard; le Crédit foncier put prêter aux conditions ordinaires du marché et élever l'intérêt selon le prix de l'argent; mais toutes les difficultés n'étaient pas encore surmontées. D'abord il était fâcheux que le chiffre de l'annuité restât incertain et variable, cela

pouvait éloigner un grand nombre d'emprunteurs, qui n'aiment pas l'inconnu; puis le Crédit foncier lui-même n'était pas sûr de réaliser toujours les sommes dont il aurait besoin. Comment d'ailleurs en prévoir d'avance la quotité, et que ferait-on de l'argent en attendant que les demandes de prêts se produisissent? C'étaient de nouveaux embarras qui paralysaient l'essor de l'entreprise; elle ne sortit de toutes ces difficultés que le jour où elle fut autorisée, à l'exemple des sociétés allemandes, à prêter en lettres de gage ou obligations que l'emprunteur négocierait à ses risques et périls. Ce jour-là, elle avait trouvé sa voie et son crédit devint inépuisable. Cette autorisation lui fut accordée par décret en date du 24 juin 1856. « Le prêt en lettres de gage, dit justement M. Josseau, c'est le crédit foncier dans son vrai caractère, dans sa propre nature. Le jour où l'emprunteur peut accepter indifféremment ou du numéraire, ou une obligation qui lui procure ce dont il a besoin, le signe représentatif de la propriété immobilière est trouvé. La lettre de gage est à l'immeuble ce que le billet de commerce est à la marchandise, le crédit réel existe dans toute sa puissance. »

Le Crédit foncier se chargea souvent lui-même de la négociation des titres qu'il remettait à l'emprunteur, il lui fit aussi des avances avec les fonds qu'il avait en comptes-courants, et obtint de la Banque de France qu'elle en ferait également. A partir de ce moment, les progrès furent considérables, et on put croire à la vérité de ce que nous disait à l'origine du Crédit foncier un homme fort éclairé qui avait contribué à l'établir et qui en est encore l'administrateur, M. Bartholomy : « c'est un gland qui deviendra un chêne. » Le gland mit quelque temps à germer, mais le chêne est enfin apparu. Au commencement de l'année 1870, la société nouvelle avait réalisé pour 1 milliard 192 millions de prêts hypothécaires et pour 711 millions de prêts communaux, en tout 1 milliard 903 millions. C'est peu encore par rapport au chiffre de la dette hypothécaire, qui passait pour être dès 1852 de plus de 8 milliards; mais c'est beaucoup eu égard à la durée de la société, qui n'a que vingt années d'existence : elle a déjà obtenu des résultats supérieurs à ceux des sociétés allemandes, dont l'origine remonte pour la plupart à plus d'un siècle. Cela prouve au moins que, si nous avons quelque peine à nous résoudre aux innovations, nous les faisons progresser plus vite qu'ailleurs lorsque nous les avons une fois acceptées. Le mérite de ce succès rapide revient d'abord aux fondateurs du Crédit foncier, à M. Wolowski, qui en a été le premier directeur, à M. Josseau, qui en a élaboré les statuts, enfin à l'initiative intelligente de M. Fremy, le gouverneur actuel.

On a beaucoup reproché à cet établissement d'avoir favorisé les prêts urbains au détriment des prêts ruraux, et d'avoir trop aidé surtout aux dépenses somptuaires de la transformation de la capitale. Ces reproches ne sont pas sans fondement. Il est sûr que la société nouvelle, trouvant une source de bénéfices facile et très féconde dans les prêts qu'elle

faisait aux entrepreneurs de constructions à Paris, ne se préoccupait pas beaucoup d'étendre ses opérations au dehors et particulièrement dans les campagnes. Cependant il faut dire, pour être juste, que la tâche n'était pas aisée. Il y avait d'abord une grande répugnance de la part des gens de la campagne à s'adresser au Crédit foncier; ensuite la propriété n'était pas toujours constituée de façon à présenter les garanties nécessaires. Il fallait vaincre cette répugnance, et obtenir que la propriété fût mieux établie. En attendant, le Crédit foncier commença ses opérations là où elles étaient possibles; ses premiers succès ont eu au moins cet avantage qu'ils ont contribué à le faire connaître, à populariser ses titres, et aujourd'hui il est en mesure de prêter son assistance à quiconque la lui demandera sur tous les points du territoire. Il s'est mis pour cela en rapport avec les receveurs-généraux et les notaires; il n'est personne, dans le moindre village, qui, au moyen de ces intermédiaires, ne puisse avoir accès jusqu'à lui. Il n'a plus qu'un obstacle contre lequel il lui faille lutter sans cesse, c'est l'envie. Au début, on doutait du succès; aujourd'hui on est jaloux de la prospérité. Ah! c'est une bien terrible maladie à laquelle sont en proie les sociétés démocratiques. Aussitôt qu'une chose réussit et donne des bénéfices, on oublie qu'il y a eu des risques à courir, que ceux qui y ont engagé leurs capitaux pouvaient les perdre, et que, s'ils les avaient perdus, l'entreprise elle-même, avec les avantages que le public en retire, n'existerait pas. On n'a plus qu'une préoccupation, c'est de la ruiner. C'est avec ce sentiment qu'on attaque aujourd'hui nos grandes compagnies des chemins de fer, qu'on voudrait leur susciter à tout prix des concurrences. On se récrie de même contre la Banque de France, et ces attaques prennent une vivacité toute particulière lorsque les bénéfices à répartir proviennent d'un monopole. Il semble alors que les droits du public soient complètement sacrifiés. On ne se dit pas que, dans une société bien organisée, il y a des monopoles nécessaires dont tout le monde profite. Nous l'avons démontré ici même plus d'une fois à propos de la Banque de France, et qui oserait soutenir aussi, en ce qui concerne le Crédit foncier, qu'il y aurait aujourd'hui en circulation 1 milliard 800 millions de lettres de gage parfaitement acceptées du public, si elles étaient émanées de divers établissements, de ce qu'on appelle la libre concurrence? Évidemment, s'il n'y avait pas eu en France un établissement unique pour émettre des lettres de gage, comme il y a une seule banque pour créer des billets au porteur, notre crédit, sous ses diverses formes, ne serait pas après nos désastres ce qu'il est en ce moment. Obligations de chemins de fer, lettres de gage, billets au porteur, tous ces titres doivent la faveur dont ils jouissent aux monopoles dont ils dérivent.

VICTOR BONNET.

L'ANGLETERRE

ET

LA VIE ANGLAISE

I.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

LA LIGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, L'UNION ET LES CONSEILS
D'ÉCOLES PRIMAIRES.

Il fut un temps où dans la Grande-Bretagne l'enseignement supérieur était tout entier entre les mains du clergé de l'église établie. Cependant, en dehors de la religion nationale, s'était développée une forte masse de dissidens qui, exclus par la loi des fonctions politiques, se jetèrent dans le commerce, où ils firent fortune. Ces Anglais avaient un peu les qualités de notre ancien tiers-état. Laborieux, économes, rompus à la pratique des affaires, ils ne tardèrent point à conquérir dans la société tout le terrain que leur avaient ravi les persécutions religieuses. A la suite de la richesse vint l'ambition ; ils n'en avaient pas beaucoup pour eux-mêmes, mais ils en avaient pour leurs enfans, auxquels ils voulaient ouvrir l'accès des carrières libérales. Devant eux se dressait un obstacle invincible : pour être admis dans les universités, il fallait alors signer les articles de foi qui forment la constitution de l'église anglicane, et toute la jeunesse dissidente se refusait à une telle transaction de conscience. Vers 1826, leurs amis les whigs étant au pouvoir, ces hérétiques du protestantisme demandèrent aux universités d'Oxford et de Cambridge de retirer l'exclusion morale qui les frappait dans

leur famille. Il leur fut répondu : « Jamais ! » C'est alors qu'ils eurent l'idée de fonder à Londres une université qui fût ouverte à tous sans distinction d'origine et de croyance religieuse. La concession fut demandée au parlement, qui l'accorda. Grâce aux efforts de lord Brougham et du poète Thomas Campbell, cette tentative fut couronnée de succès malgré la violente opposition des évêques protestans. Le 1^{er} octobre 1828 s'inaugurait le collège qui fut le berceau de l'université de Londres.

Cette université laisse en dehors le principe religieux; elle n'a point de chaire de théologie, elle ne s'adresse ni à une secte ni à une autre; catholiques, protestans de toutes les nuances, juifs, libres penseurs, Hindous sectateurs de Brahma ou adorateurs du feu, tous s'y réunissent sur le terrain neutre de la science et des belles-lettres. C'est ce même système que beaucoup d'Anglais voudraient maintenant étendre et appliquer aux écoles primaires, tandis que d'autres, tout en tolérant une telle expérience pour la jeunesse de la classe moyenne, la déclarent dangereuse et subversive de tout ordre social pour les enfans du peuple. La lutte se continue depuis quelques années vive, opiniâtre, et aucun des deux partis n'a encore rendu les armes. Dans ce mouvement d'idées, il faut faire la part du gouvernement et celle de la nation. Le gouvernement a servi de médiateur entre les belligérans : il a promulgué une loi sur l'éducation qui a été votée par les deux chambres; le suffrage électoral a même été appelé à se prononcer sur le choix des hommes qui doivent fixer le mode d'enseignement national et diriger les écoles. D'un autre côté, l'opinion publique a préparé, dicté, on oserait presque dire exigé, la plupart des réformes introduites dans le dernier bill. Ce qu'il s'agit de démontrer dans cette étude est comment un peuple servi par toutes les libertés, jouissant du droit absolu de réunion et d'association, mais ayant renoncé depuis longtemps à l'emploi de la force, s'organise pour atteindre par les seules armes de la raison des conquêtes qui finissent toujours par appartenir au plus juste et au plus sage.

I.

Il n'existe point dans la Grande-Bretagne de statistique indiquant le nombre et la valeur des écoles primaires avant 1811. On peut néanmoins se faire une idée des influences qui présidaient à l'éducation du peuple. Toutes les révolutions religieuses ont cherché à s'emparer de la jeunesse. Martin Luther, dans une lettre adressée en 1526 à l'électeur de Saxe, lui proposait d'obliger les parens catholiques à envoyer leurs enfans dans les écoles qu'il avait fondées.

Ce procédé ne témoignait point d'un respect très grand pour la liberté de conscience, mais il faut dire que les adversaires de la nouvelle doctrine en faisaient autant de leur côté. Le protestantisme, ayant réussi à s'établir en Angleterre, dut naturellement favoriser les institutions qui pouvaient étendre et affermir dans les intelligences l'empire de la réforme religieuse. L'école devint ainsi une annexe de l'église. Malgré l'intérêt de propagande qui s'attachait chez nos voisins à la diffusion des lumières, l'éducation populaire était encore au commencement du XIX^e siècle dans un état déplorable. Les institutions, les méthodes, les livres de classes, tout manquait, tout était à créer. Quelques rares écoles étaient clair-semées dans les campagnes, tandis que dans les villes, notamment dans la cité de Londres, de louables, mais impuissans efforts avaient été tentés pour l'instruction des enfans de la classe pauvre. En 1808, une société de dissidens (*British and foreign school society*, société britannique et étrangère) se fonda pour propager l'enseignement élémentaire parmi les familles des différentes sectes qui couvraient la surface du royaume. D'un autre côté, en 1814 naissait la Société nationale (*National society*), qui se proposait de baser l'éducation sur les principes de l'église établie. Toutefois le mouvement ne se développa qu'en 1815, après la bataille de Waterloo. Est-ce la destinée des guerres heureuses ou malheureuses que d'appeler l'attention des peuples sur les dangers de l'ignorance et sur les bienfaits de l'instruction publique pour accroître les moyens de défense nationale?

De 1815 à 1839, l'éducation de la classe la plus nombreuse fut entièrement abandonnée chez nos voisins à ce qu'ils appellent le système volontaire. C'est l'initiative personnelle qui a tout fait. Avec l'aide et sous la direction de deux puissantes sociétés rivales, l'une vouée aux intérêts de l'orthodoxie protestante, l'autre représentant les doctrines des hétérodoxes, les écoles surgirent de toutes parts comme par enchantement, appuyées sur des legs, des souscriptions, des dons généreux. Le clergé de l'église anglicane, les ministres des différentes sectes religieuses, se mirent partout à la tête du mouvement. Envisagé dans son ensemble, ce système fut admirable. Que d'écoles construites et maintenues par le zèle des différentes congrégations! Impartial spectateur des faits, je déclare avoir vu dans la Grande-Bretagne des écoles primaires fort bien administrées sous la direction de l'église établie et sous la main des dissidens; mais (et c'est là toute la question) ces établissemens ne s'adressaient qu'à un nombre restreint d'élèves; au-dessous, dans les profondeurs de l'ordre social, dans les régions ténébreuses et sans foi, ainsi que disent les Anglais, s'échelonnait une sombre

multitude d'enfans qui ne recevaient aucune éducation. Nul ne songe aujourd'hui à nier les énormes sacrifices du clergé anglais et de ses adhérens; mais son principal motif en fondant des écoles, et il l'avoue lui-même, a été de maintenir et de propager les doctrines de l'église nationale. Cette préoccupation constante a eu pour inévitable conséquence de subordonner l'éducation séculière à l'éducation religieuse. Certes ce n'est point à la négligence ni à l'égoïsme des classes privilégiées qu'il faut attribuer les échecs du système volontaire; c'est à la force des choses et à la marche fatale des événemens. La charité est impuissante devant la masse des misères morales, et l'aumône sous une autre forme, celle de l'éducation fournie par la bourse des particuliers, ne saurait égaler les services à l'immensité des besoins.

En 1839 fut créé le comité du conseil d'éducation (*committee of council*), embryon d'un ministère de l'instruction publique. Aussi longtemps que les écoles étaient soutenues dans la Grande-Bretagne par des efforts et des sacrifices spontanés, nul n'avait le droit d'intervenir dans leurs affaires; elles jouissaient d'une parfaite liberté d'enseignement. L'intervention de l'état dans l'instruction publique trouva surtout des adversaires parmi les membres du clergé protestant et catholique. Leur principal argument était celui-ci : les gouvernemens tels qu'ils sont maintenant constitués n'ont pas de religion; l'éducation qu'ils peuvent et doivent donner est donc exclusivement laïque. D'un autre côté, l'état était riche, il pouvait servir d'auxiliaire à l'église anglicane, avec laquelle il avait d'ailleurs tant de liens officiels. On courtisa peu à peu ses bonnes grâces. C'était une déviation du principe volontaire, mais n'était-il point évident que ce principe avait échoué contre les difficultés matérielles? L'état s'introduisit dans les écoles sous forme de souscripteur. Dans le commencement, il ne fit guère que servir l'organisation des établissemens fondés par le clergé; mais avec le temps vinrent d'autres exigences. Les demandes affluaient de la part des écoles. « Je veux bien vous aider, répondait le comité du conseil; mais je ne puis vous donner mon argent, qui est l'argent de tout le monde, qu'à certaines conditions. » Ces conditions étaient que les différentes localités fissent les premiers sacrifices. Il fallait que des fonds eussent été réunis et qu'un conseil de *managers* (régisseurs) se fût institué dans la paroisse avant que le gouvernement s'intéressât à l'œuvre commencée. Le budget des écoles secourues se composait d'un tiers de souscriptions, d'un tiers fourni par les rétributions des élèves et d'un tiers payé par l'état (1). Le gouvernement, dans ses

(1) Le principal inconvénient de ce système saute aux yeux : l'état secourait ceux

libéralités, ne distinguait point entre les croyances religieuses; mais le clergé anglican ne tarda point à se faire sous un tel régime la part du lion. Servi par une organisation puissante, jouissant de la confiance des classes riches, il trouva partout des ressources qui manquaient trop souvent aux autres sectes religieuses, et sans lesquelles on n'obtenait rien du trésor public. Non content de ne donner de l'argent que contre de l'argent, l'état, en sa qualité de souscripteur, imposa encore d'autres obligations aux écoles qui acceptaient ses services, telles que la visite d'inspecteurs nommés par lui, l'admission des enfans appartenant aux familles dissidentes, et quelques garanties ayant pour but d'assurer la liberté de conscience. Ces mesures réveillèrent les anciennes défiances du clergé protestant et catholique. Le loup s'était-il glissé dans la bergerie? Quoi qu'il en soit, l'Angleterre vécut plusieurs années sous ce régime mixte, qui tenait à la fois du système volontaire et du système de protection par l'état. Le premier avait été convaincu d'impuissance; le second n'obtint guère plus de succès, tant les conditions dans lesquelles il s'exerçait étaient restreintes et défavorables (1). Nos voisins s'aperçurent un jour avec horreur qu'en dépit de tous les efforts personnels, malgré d'énormes sacrifices d'argent, malgré toutes les ressources de l'administration publique, près de 2 millions d'enfans entre l'âge de cinq et de treize ans ne recevaient aucune éducation dans leur pays. Les chiffres sont inexorables, et les Anglais attachent une grande importance à la statistique. Aussi, vers 1869, la voix de l'opinion publique s'éleva de toutes parts et réclama un système d'éducation vraiment nationale.

Les Anglais ont depuis longtemps reconnu et pratiqué la force de l'association pour le triomphe des idées. Les lois se votent au parlement; elles se préparent par le concours de certains groupes qui agitent le pays aussi longtemps qu'ils n'ont point obtenu la réparation de justes griefs ou la réforme des anciens abus. En 1869 se fonda dans la ville de Birmingham la ligue de l'éducation nationale (*National education league*). Son programme était tracé d'a-

qui étaient capables de s'aider eux-mêmes, mais il négligeait absolument ceux qui ne pouvaient rien pour améliorer leur sort.

(1) On peut se faire une idée de l'état de quelques établissemens par les rapports des inspecteurs. L'un d'eux, ayant visité une école, témoigna le désir d'entendre un hymne. L'institutrice, véritable pythionisse, agita sa baguette d'un air menaçant, et, les cheveux hérissés, les sourcils froncés, les yeux étincelans d'un feu sombre, s'écria d'une voix aigre : « Enfans, chantez tous en chœur : *Christ est doux et miséricordieux*. » Une Anglaise (celle-là inspectrice volontaire) interrogeait les élèves sur l'usage des cinq sens. Arrivée à l'organe de l'odorat : « A quoi sert le nez? demanda-t-elle. — A se moucher, » répondit gravement l'un des gamins.

vance : elle demandait l'établissement d'un système qui assurât les bienfaits de l'éducation à chaque enfant en Angleterre et dans la principauté de Galles. Ce n'était pas tout que d'indiquer le but, il fallait trouver les moyens de l'atteindre. Voici ce qu'elle proposait : « Les autorités locales seront forcées par la loi de veiller à ce qu'un nombre suffisant d'écoles soit établi pour les enfants dans leur district; les dépenses pour la fondation ou l'entretien de ces écoles seront couvertes par des contributions locales, auxquelles l'état ajoutera un supplément; toutes les écoles, aidées par les contributions des habitans, fonctionneront sous la direction des autorités de l'endroit et seront soumises à l'inspection du gouvernement; elles seront absolument étrangères à l'esprit de secte; l'admission y sera gratuite. Après avoir pourvu aux besoins de l'éducation publique, l'état ou les autorités locales auront le droit et le pouvoir d'obliger les enfans à suivre les cours de l'école, à moins que ces enfans ne reçoivent chez eux ou ailleurs une instruction convenable. » Ce programme trouva beaucoup d'adhérens, et le 12 octobre 1869 fut convoqué à Birmingham un grand *meeting*, auquel assistaient des membres du parlement, des ministres de l'église anglicane et des différentes sectes religieuses, des professeurs attachés à des sociétés savantes, des orateurs libéraux et des délégués de la classe ouvrière. Il s'agissait de constituer la ligue de l'éducation national. On nomma un conseil et un comité exécutif. Le conseil se composait de quarante-cinq membres du parlement, de donataires ayant versé au moins 500 livres sterling (12,500 fr.) dans la caisse de la société, et d'un grand nombre de personnes, hommes et femmes, *ladies and gentlemen*, connues pour l'intérêt qu'elles portent à la propagation des lumières. M. George Dixon, qui s'est plusieurs fois distingué à la chambre des communes par l'ardeur avec laquelle il défend la cause de l'instruction publique, fut élu président. Le comité exécutif était formé du président, du secrétaire, M. Francis Adam, du trésorier, M. John Jaffray, et de quarante membres, dont trente nommés en séance publique et les autres choisis par le comité lui-même. En Angleterre, rien ne se fait sans argent; c'est le nerf de la lutte. On ouvrit une liste de souscription dont le montant devait se payer chaque année par dixième; la responsabilité du souscripteur cessait à la mort, ou lorsque l'objet de la ligue aurait été atteint. On est toujours surpris en pareil cas de la générosité britannique : plusieurs adhérens s'inscrivirent pour une somme de 1,000 livres sterling (25,000 francs). Le *meeting* dura deux jours, et se termina le soir du 13 octobre dans l'hôtel de ville sous la présidence du maire de Birmingham. Après les nombreux discours qu'on venait d'entendre, et parmi lesquels il y en avait d'éloquens,

le principe de la ligue était nettement défini : elle voulait séparer l'école de l'église.

On ne connaît point assez en France les services qu'ont rendus de telles organisations à la cause du progrès et de la liberté dans la Grande-Bretagne. Par leur concours s'établit un lien entre l'opinion publique et le parlement. L'orateur qui se lève à la chambre des communes pour défendre la réforme proposée a derrière lui une légion d'esprits, des travaux accumulés, des réclamations claires et précises qui ont déjà reçu le contrôle de l'examen et qui ont été approuvées, sinon par la majorité, du moins par une forte minorité dans le pays. La ligue de l'éducation nationale était à peine constituée, qu'elle s'occupa de recueillir et de publier des renseignemens, des statistiques, de provoquer des lectures publiques et des conférences, d'organiser des *meetings*, de distribuer des brochures par milliers, des feuilles volantes par millions, en un mot de conduire et de diriger ce que les Anglais appellent l'agitation publique. Le 1^{er} décembre 1869, elle fondait le *Monthly paper*, recueil mensuel destiné à répandre les idées de l'association et à défendre la cause de l'enseignement laïque (1), obligatoire et gratuit. Dès cette époque, la ligue avait institué dans les villes de l'Angleterre quarante-deux *branches* ou succursales qui se sont multipliées avec le temps (au mois d'octobre 1871, on en comptait trois cent quinze), et qui, ralliées au comité exécutif, devaient servir de centres à l'action locale. Des agens étaient envoyés dans les provinces pour stimuler le zèle des différens groupes. Le nombre des adhérens s'accroissait chaque jour : parmi eux, il y avait des noms illustres, tels que ceux de Jacob Bright, de Fawcett, du révérend chanoine Kingsley, de sir John Lubbock, savant naturaliste, de l'éminent professeur Huxley; il y en avait aussi d'à peu près inconnus, mais qu'importe ? La plupart des grandes réformes publiques ont commencé en Angleterre par les travaux d'hommes obscurs. A côté des *clergymen* de l'église établie et des ministres des différentes congrégations religieuses figuraient des libres penseurs. Cette alliance d'éléments opposés n'a rien qui effraie les Anglais quand ils croient poursuivre une conquête utile. « J'aime mieux, disait M. Illingworth, membre du parlement, m'associer à des athées pour faire triompher un acte de justice que de m'allier à des croyans pour combattre l'exercice d'un droit. » Malgré la multiplicité des nuances, la couleur dominante était celle des *non-conformists*. On appelle ainsi tous les dissidens qui ne se conforment point aux articles de foi ni aux rites de

(1) Les Anglais se servent du mot *secular* ou *unsectarian*; mais ils ajoutent que ce mot répond négativement à celui d'*ecclesiastical*.

l'église officielle. A quelle opinion politique se rattachent-ils? Depuis la révolution de 1688, ces *non-conformists* ont toujours fait partie de l'armée libérale. Lorsque Guillaume III monta sur le trône, ils étaient comme étrangers dans leur propre pays : une série de lois iniques les privaient de leurs droits de citoyens; grâce à d'indomptables efforts, ces lois ont été abolies; ils ont livré de grandes batailles pacifiques et enlevé d'assaut les situations qu'on leur disputait dans le gouvernement. Les vrais hommes d'état de l'Angleterre apprécient le caractère et la valeur de ces anciens puritains. « Je connais les *dissenters* (dissidens), disait un jour lord John Russell, ils ont emporté le *reform bill*, ils ont obtenu l'abolition de l'esclavage, ils ont combattu pour le libre échange, ils triompheront toujours, car ils ont la force de l'obstination et de la patience. » Leur grand principe est que la loi ne doit jamais pénétrer dans le domaine de la foi, que l'argent soutiré au pays sous forme d'impôts ou de contributions ne doit point être appliqué à l'enseignement de la religion, ni dans l'église ni dans l'école. Comment s'étonner alors de ce que les *non-conformists* s'enrôlèrent par milliers sous le libre drapeau de la ligue?

Il est certain que l'influence d'une organisation puissante, les *meetings*, les publications, l'initiative personnelle et collective, contribuèrent beaucoup à appeler l'attention des Anglais sur l'enseignement primaire; mais le mouvement se rattachait en même temps à d'autres causes. Il suffira d'en indiquer quelques-unes. Après le vote du second *reform bill*, M. Lowe, qui avait combattu le projet, laissa échapper cette parole amère et cet avis très sage : « maintenant il nous faudra apprendre l'alphabet à nos futurs maîtres (1). » Pour quiconque connaît la prévoyance des Anglais, l'extension du suffrage électoral devait entraîner une modification dans le système d'instruction publique. Octroyer au peuple des pouvoirs dans l'état sans lui ouvrir en même temps les voies de l'éducation, n'est-ce point faire une œuvre dangereuse? Aujourd'hui que le droit de suffrage est étendu à toutes les classes par le dernier *reform act*, les Anglais se disent que la politique de la nation pouvait être engagée d'un instant à l'autre dans des aventures qui conduisent aux abîmes. Des votes ignorans étaient capables de jeter le pays dans la guerre et dans d'autres calamités qui coûteraient bien plus cher à la Grande-Bretagne que le système le plus libéral d'écoles primaires. Aucune nation se gouvernant elle-même n'échappe à l'obli-

(1) M. Lowe a dirigé pendant cinq années le département de l'éducation. On lui doit quelques innovations utiles. C'est lui qui, d'accord avec lord Granville, a introduit le système de payer les maîtres d'école d'après les résultats obtenus dans les classes et contrôlés par les inspecteurs : tant de travail et de succès, tant d'argent.

gation de fournir à tous les moyens d'apprendre à lire. Les Américains des États-Unis, dont les Anglais suivent les progrès avec inquiétude, ne considèrent-ils point l'éducation comme absolument nécessaire non-seulement à leur bien-être et à leur succès, mais à leur existence même en tant que citoyens libres? Une autre considération très forte chez un peuple essentiellement pratique était l'état du commerce et de l'industrie. Depuis quelques années, nos voisins se sont aperçus que les produits de leurs fabriques rencontraient sur les marchés étrangers une concurrence redoutable. Les manufactures des États-Unis envoient aujourd'hui dans les nouvelles colonies et les contrées lointaines des ouvrages de quincaillerie qui battent sur place les articles anglais. D'un autre côté, les marchandises de l'Allemagne ont supplanté dans ces derniers temps quelques-unes des branches les plus florissantes de l'industrie britannique. On s'est alors demandé si cette décadence relative ne tenait point à ce que les ouvriers allemands et américains étaient plus instruits que les artisans anglais, et si, pour maintenir sa place dans le monde, pour défier la concurrence de ses rivaux, la Grande-Bretagne ne devait pas éclairer les enfans du peuple. Les habitans du royaume-uni n'avaient-ils pas chez eux un exemple frappant de l'infériorité industrielle et commerciale que produit l'ignorance? D'où vient que l'Écosse est beaucoup plus florissante que l'Irlande? L'étendue du territoire est à peu près la même, le sol de l'Irlande est plus fertile que celui de l'Écosse, la population de l'ancienne Calédonie est beaucoup moins nombreuse que celle de l'île-sœur; à quoi donc peut tenir la différence, sinon à l'inégalité de culture intellectuelle? La race écossaise est avide de s'instruire. De malheureux enfans s'engagent pendant l'été dans des travaux pénibles, et amassent ainsi sou par sou une petite somme pour payer les frais de leur éducation durant l'hiver. Dans les *highlands*, une famille de *gipsies* avait planté sa tante près d'une école : une des femmes de la tribu, gagnée par les conseils des mères écossaises et par la contagion de l'exemple, envoya ses enfans à cette même école avec ceux des fermiers. Beaucoup parmi les artisans et les agriculteurs ne se contentent point de l'instruction primaire. Il n'est pas rare de voir des apprentis forgerons battre le fer pendant la journée et le soir suivre les cours de l'université. Un berger étant tombé malade lisait dans son lit un auteur grec pour se distraire. Ce goût de l'étude n'a certes point été étranger au développement industriel et commercial de l'Écosse. L'esprit est un élément dont il faut tenir compte dans la production des richesses. Ce n'est point le fer, ce n'est point le charbon, ce n'est point le cuivre, qui font la prospérité de l'Angleterre, c'est le cerveau de l'Anglais qui exploite ces

trésors naturels si longtemps enfouis dans les profondeurs du sol et méconnus. Une sage politique conseillait donc à nos voisins d'étendre les moyens de culture morale pour accroître les sources du travail et du bien-être.

Il ne faut pas non plus se dissimuler que le mouvement des classes ouvrières inquiète depuis ces dernières années la Grande-Bretagne. L'armée des travailleurs n'est plus ce qu'elle était autrefois, humble et docile sous la main de l'aristocratie. Dans les élections politiques, les artisans n'ont point encore remporté de grandes victoires; mais ils connaissent leur force et se promettent bien de s'en servir lorsque viendra le moment. Après tout, les Anglais éclairés ne craignent point l'égalité par en haut; ce qu'ils redoutent est l'égalité par en bas. Or ils se sont dit que le seul moyen d'élever les classes inférieures sans abaisser les classes supérieures était l'éducation. Il n'en est point des richesses de l'intelligence comme des richesses matérielles, qui s'amointrissent en se divisant. La distribution des lumières et des connaissances échappe aux lois du monde économique : c'est là seulement que le partage est tout à la fois possible et légitime; les idées se répandent sans appauvrir celui qui les communique, elles se fécondent au contraire en se donnant. Aussi la ligue de l'éducation nationale attachait-elle une grande importance à l'adhésion des *trades' societies*, ces puissantes organisations de travailleurs, et à celle des sociétés coopératives. Les unes et les autres répondirent immédiatement à l'appel. Dans tous les *meetings* figuraient les délégués de certaines industries, des charpentiers, des mécaniciens, qui apportaient avec leur concours celui des camarades dont ils étaient les représentants. En se rattachant à la cause de l'éducation universelle et gratuite, ces ouvriers ont suivi le conseil que leur donnait un des leurs, M. Cremer. « Nous gémissons, disait-il, sur le gouffre qui sépare les classes en Angleterre, nous regrettons qu'il y ait des castes et des privilèges dans la société; mais, soyez-en convaincus, mes amis, vous ne vous délivrerez jamais de cet ordre de choses, dont vous êtes les victimes, tant que vous n'aurez point atteint le niveau intellectuel de ceux qui vous dominent. C'est la condition nécessaire de l'égalité. Essayez tout ce que vous voudrez, une classe rude et ignorante ne sera jamais l'égale d'une classe éclairée et polie. Ce que vous avez donc à faire est de vous instruire. » On voit d'ici dans quelle intention, je dirais presque dans quel intérêt, les ouvriers anglais se rattachèrent avec enthousiasme à un mouvement d'idées derrière lequel ils entrevoyaient de grands avantages pour eux ou du moins pour leurs enfans. Il y avait à Londres, sous la présidence de M. George Odger, un groupe composé surtout des secrétaires de grandes

trades' unions, et qui s'était organisé pour seconder l'élection de quelques ouvriers à la chambre des communes. Dès que ces travailleurs apprirent l'existence de la *National education league*, ils se rassemblèrent entre eux pour examiner une question qui intéressait à un si haut degré le sort de la classe la plus nombreuse et la moins instruite. Il fut décidé que l'œuvre méritait leur chaleureux concours, et que tous les membres présents s'engageaient à la soutenir par tous les moyens en leur pouvoir. Cette résolution fut signée par un grand nombre de secrétaires, et l'un d'eux représentait de 30,000 à 40,000 mécaniciens.

Le comité exécutif de la *National education league* venait de rédiger un projet de loi qui devait être soumis à l'examen des chambres lorsque le bruit se répandit que le gouvernement anglais, toujours habile à devancer les vœux de l'opinion publique, allait proposer lui-même un nouveau bill sur l'instruction primaire. Ce bill, qui fut en effet présenté à la chambre des communes le 19 février 1870, était à la fois pour la ligue une victoire et une défaite, — une victoire en ce sens que ses principes avaient triomphé, une défaite parce que l'application ne répondait point à tous ses désirs. D'accord avec les promoteurs du mouvement, M. Forster, l'auteur du nouveau projet de loi, déclara que le devoir du gouvernement était de veiller à ce que, dans chaque district du royaume, l'éducation primaire fût distribuée par l'entremise d'autorités locales. Il faut se souvenir que les Anglais ont longtemps témoigné un vif sentiment de défiance envers le pouvoir central, quel qu'il fût. Ce sentiment, qui avait bien des raisons d'être et auquel nos voisins doivent le maintien de leurs libertés, s'est beaucoup affaibli depuis le triomphe du premier et du second *reform bill*. Aujourd'hui le gouvernement est la nation elle-même. Les jalousies et les inquiétudes bien naturelles qu'inspirait aux communes dans les âges de compression l'autorité de l'état se sont à peu près évanouies. Il est même à remarquer que ce sont les radicaux qui ont le moins peur de cet ancien fantôme, et qui, dans ces dernières années, ont imposé au gouvernement central des devoirs et des charges regardés jadis comme tout à fait en dehors de sa compétence. Tel est pourtant le respect des Anglais pour les droits des communes que nul d'entre eux ne songeait à remettre le système des écoles entre les mains de l'état. Ils y voyaient deux inconvénients : le premier est que la dépense serait trop considérable, l'état payant toujours plus cher que les corporations pour tout ce qu'il administre; le second, qui les frappait surtout, était l'atteinte portée au *self-government*, la meilleure garantie et le plus ferme rempart des libertés britanniques. M. Dixon, membre du parlement et président de la ligue, demandait une

éducation des enfans du peuple par des officiers du peuple, choisis dans des assemblées locales et contrôlés par les représentans de la nation à la chambre des communes. Le nouveau projet de loi, tout en réservant à l'état l'inspection et la surveillance des écoles, les plaçait sous la direction de conseils librement élus et auxquels il donnait le nom de *school boards*.

Le grand champ de bataille fut la question religieuse. Cobden avait prédit qu'après une énorme perte de temps et d'argent, après avoir épuisé toutes les expériences et tous les moyens de transaction, l'Angleterre en arriverait un jour, de même que les États-Unis et la Hollande, au seul système logique, — la séparation de l'école et de l'église. Il est bien vrai qu'autrefois dans la Grande-Bretagne l'état se rattachait au protestantisme officiel par des liens qui semblaient indissolubles, mais qui ont été successivement relâchés ou rompus. L'émancipation des catholiques, le *marriage act*, qui permet aux dissidens de se marier dans leurs chapelles, l'abolition des *church rates*, le *désétablissement* de l'église anglicane en Irlande, ont été autant de victoires de la liberté civile sur l'ordre religieux. Que demandent aujourd'hui les *non-conformists* et les membres de la ligue? Que l'on poursuive l'œuvre commencée en l'étendant à l'instruction primaire. Selon eux, le devoir de l'état est de protéger tous les cultes, mais de n'en favoriser aucun; il n'a pas le droit de choisir une religion pour le peuple. Le gouvernement se propose dans l'éducation de faire des citoyens; l'église aspire à faire des chrétiens : que l'un et l'autre jouissent des libertés nécessaires pour remplir leur mission distincte. « Nous n'empêchons point, disent-ils, les familles de donner une éducation religieuse à leurs enfans, nous ne les empêchons nullement de payer pour cette éducation ou de la recevoir gratuitement de la main des pasteurs qui consentent à la donner; mais nous ne voulons pas qu'on se serve de l'argent du public pour acheter l'enseignement de certains dogmes ni pour encourager le développement d'une secte dominante. » Les avocats du nouveau système demandent que l'instituteur apprenne à lire, à écrire et à compter, qu'il enseigne aux enfans quelques-unes des lois qui gouvernent le monde matériel, qu'il leur inspire le goût du travail, la tempérance, l'amour de la patrie, qu'il leur indique clairement la distinction du bien et du mal : là finit, selon eux, le devoir du maître d'école et commence la fonction du prêtre ou du ministre protestant.

Le projet de loi fut vivement attaqué à la chambre des communes et dans le pays. Les *meetings* succédèrent aux *meetings*. Les pétitions affluèrent, couvertes de 300,000 signatures. Des députations furent reçues par M. Gladstone, le comte de Grey et M. Forster. Le

gouvernement anglais croyait avoir résolu la difficulté en subventionnant toutes les écoles, de même que le premier empire s'imaginait avoir tranché la question religieuse en subventionnant tous les cultes. Les *non-conformists* soutinrent que c'était au contraire le moyen de raviver les haines et les rivalités entre les sectes : à les entendre, il fallait entrer dans une tout autre voie. Le moment était venu, suivant eux, d'éloigner de l'école ce qui divise les hommes et de n'y enseigner que ce qui les rapproche. Tout le monde croit aux lettres de l'alphabet, à l'arithmétique, à l'histoire naturelle : que tout le monde soit contraint de payer pour la diffusion de connaissances dont nul ne conteste la réalité ! L'état doit se borner à faire ce qui est de sa compétence ; or ce qu'il peut faire sans entreprendre sur les droits de la conscience est de donner à tous une éducation scientifique et littéraire, abandonnant la religion aux soins et au zèle des diverses congrégations religieuses. Les Anglais ont l'esprit positif : ils aiment sans doute ce qui rend l'homme meilleur ; mais ils recherchent surtout ce qui le rend utile. La piété ne donne point les moyens de gagner sa vie. C'est une valeur qui n'est point cotée sur le marché du travail. Le plus dévot des maîtres de fabrique paie ses ouvriers non pour leurs bons sentimens, mais selon l'adresse et l'intelligence dont ils donnent des preuves dans leur métier. L'état est donc tenu de propager l'instruction, mais une instruction productive d'utilité, et la seule qui rentre vraiment dans ces conditions est le système laïque. L'éducation théologique sera donnée à part soit par les ministres des différens cultes, soit par des associations volontaires, selon le désir des parens. Il est de l'intérêt de la société que l'enseignement laïque soit distribué par ordre et l'enseignement religieux par choix. Nos voisins accusent même le système de compression clérical de tourner le dos au but qu'il voudrait atteindre. Quelles sont les deux nations les plus religieuses dans le monde ? Les États-Unis d'Amérique et la Hollande, précisément celles où l'école est entièrement dégagée de l'église. Les *non-conformists* d'Angleterre qui réclament le divorce entre l'enseignement laïque et l'enseignement ecclésiastique ne sont-ils point de fermes et austères croyans ? Il y a mieux, un chapelain ordinaire de la reine, le révérend F. Barham Zincke, vicaire de Wherstead, Suffolk, invoque l'exemple de la France à l'appui des doctrines de la ligue. En France, selon lui, nous sommes des incrédules, et ce manque de foi tiendrait à ce que l'éducation est en grande partie chez nous entre les mains du clergé ou des congrégations religieuses.

On pense bien que de leur côté les partisans de l'ancien système d'éducation disputaient le terrain aux novateurs. Le 9 mars, une

députation de pairs du royaume, de quatre-vingts membres du parlement, de *clergymen* de l'église anglicane, se rendit chez les chefs du gouvernement, et les engagea à tenir ferme pour l'alliance du principe religieux et de l'instruction publique. Des journaux, des *meetings*, des pétitions soutenaient la même cause. Séparer l'école de l'église, c'était, disait-on, ébranler et détruire les fondemens de la morale. Cet argument fut vigoureusement combattu par les libéraux. On s'est trop habitué, selon eux, à considérer la morale comme une annexe de la religion, et par conséquent comme le domaine du clergé. Ce sont deux départemens distincts. La religion s'occupe surtout des rapports de l'homme avec la Divinité; la morale règle les rapports des hommes entre eux : elle appartient donc à l'ordre social. L'éducation donnée aux frais de l'état se rapporte aux devoirs de l'enfant envers l'état et envers ses semblables. Il s'agit de lui apprendre les services qu'il peut rendre à la société, les devoirs qui limitent sa liberté vis-à-vis de la liberté des autres, ce qu'est la loi et pourquoi les hommes vivant en commun s'imposent certaines obligations nécessaires. La morale ne s'appuie ni sur une secte religieuse ni sur un dogme, elle repose sur une base universelle. N'y a-t-il point un livre en Angleterre qu'on rencontre dans toutes les maisons, qui figure avec respect sur la table du *parlour*, le second après la Bible, et dans lequel les générations successives viennent puiser des leçons utiles? Ce sont les œuvres de Shakspeare; eh bien! ce grand moraliste a jeté sur ses croyances personnelles un voile si épais que les critiques les plus perspicaces et les plus déliés n'ont pu jusqu'ici découvrir s'il était protestant ou catholique. Quel rapport d'ailleurs entre la théologie et l'école primaire? Apprend-on à lire et à écrire selon des dogmes particuliers? A-t-on découvert jusqu'ici dans l'alphabet des lettres orthodoxes et des lettres hétérodoxes? Le maître d'école chargé d'enseigner certains articles de foi en même temps que de conduire le cours des études devient la doubleure du prêtre ou du ministre; il appartient à la secte qui l'emploie, et M. Disraeli lui-même tourne en dérision « cette nouvelle caste sacerdotale. » Le cabinet anglais fut-il touché des réclamations du parti libéral? Il y a lieu de le croire, car entre la première et la troisième lecture il modifia son projet de loi. Il suffira d'indiquer quelques-unes des concessions faites à l'esprit moderne. Dans les établissemens publics fondés sous l'ancien système et auxquels ne touchait point le nouveau bill, tout élève est libre d'assister ou de ne point assister le dimanche aux services du temple, de suivre ou de ne pas suivre dans l'école les cours d'instruction religieuse, et son absence motivée par le désir des parens ne doit lui faire perdre aucun des avantages de l'institution. Pour que cette règle soit plus

aisément observée, aucun exercice de piété, aucun enseignement dogmatique ne peut avoir lieu qu'au commencement et à la fin des classes. Un tableau indiquant les heures des pratiques ou des leçons religieuses doit être constamment affiché sur les murs de l'école. Aussi le législateur anglais donnait-il à une telle disposition le nom de *time-table conscience clause*, en ce sens qu'elle était destinée à protéger par la division du temps la conscience des enfans contre les doctrines que désavouaient leurs familles. Les inspecteurs du gouvernement doivent se borner à examiner les élèves en matières profanes. D'autre part dans les nouvelles écoles confiées à la direction des conseils locaux, *school boards*, et qu'on peut considérer comme les types du moderne système, l'enseignement du catéchisme ou de tout autre formulaire religieux est interdit. Là s'arrêtaient les concessions du ministère.

Le débat s'ouvrit le 16 juin 1870 : il fut vif et mémorable. M. Bright demandait que l'instruction religieuse fût donnée en dehors des heures de classe, qu'elle ne rentrât point dans les attributions du maître d'école, et qu'elle ne fût en aucun cas payée par les deniers publics. Cet amendement fut repoussé par le vote de la chambre. D'un autre côté, le ministre, M. Forster, affirmait que l'intention du gouvernement ne devait donner lieu à aucune équivoque : il voulait que l'enseignement distribué dans les écoles ne fût ni dogmatique ni entaché d'esprit de secte. Le principe de la gratuité fut rejeté par la chambre des communes; mais la loi autorisa les *school boards* à exempter les enfans pauvres de la rétribution scolaire et même à fonder en certains cas des écoles gratuites, *free schools*. Il en fut de même pour l'enseignement obligatoire : l'état se refusait à lui-même le droit d'intervenir auprès des familles qui négligent d'instruire ou de faire instruire leurs enfans; toutefois il transmet aux conseils locaux l'exercice de la sanction pénale. Une telle loi, on le devine tout de suite, était un compromis, une transaction entre des partis irréconciliables. Ne pouvait-on combiner l'élément de progrès et l'élément de conservation, de manière à renouveler peu à peu les écoles tout en laissant debout les débris de l'ancien système? Telle est la question que semble s'être posée le ministère anglais et qu'il croyait avoir résolue. MM. Gladstone et Forster défendirent énergiquement cette position, attaquée à la fois par quelques membres de l'extrême droite et par MM. Bright, Dixon, Richard, Walter, Trevelyan. Les amendemens vinrent échouer l'un après l'autre contre une majorité inébranlable. Le bill, voté par la chambre des communes, très peu modifié par la chambre des lords, reçut le 9 août 1870 la sanction royale.

Cette loi était un progrès, tout le monde en convint. Le comité

de la *National education league* délibéra un instant sur la ligne de conduite qu'il devait suivre. Fallait-il se contenter d'une victoire douteuse et se dissoudre? On décida que l'œuvre de la ligue n'était point accomplie, qu'elle n'avait obtenu qu'un succès négatif, et qu'elle devait persévérer. Les libéraux anglais ne se découragent point aisément en face des obstacles. « Le temps, dirent-ils, est de notre côté, *time is on our side*; on n'a jamais vu en Angleterre une minorité se retirer de la lutte, car elle n'est jamais vaincue quand elle accepte sa défaite avec courage et regarde fixement dans l'avenir le jour où, par la diffusion de ses doctrines et l'accroissement de ses forces, elle doit devenir une majorité. » De leur côté, le clergé anglican et l'aristocratie, effrayés des progrès de la ligue, inauguraient le 3 novembre 1870 à Manchester une association rivale qui prit le titre de *National education union*. Elle se composait de 2 archevêques, 5 ducs, 1 marquis, 18 comtes, 20 évêques, 21 barons, 111 membres du parlement, 300 défenseurs bien connus de l'ancien système d'éducation et 5,000 souscripteurs. Je ne dirai rien de son organisation, qui ressemble beaucoup à celle de la ligue; ses moyens d'action sont les mêmes, des succursales, des *meetings*, des agens, des publications; quant à son but, elle se propose de résister à la *sécularisation* des écoles nationales. L'évêque d'Ély (principauté de Galles) déclarait qu'il aimerait mieux voir le mahométisme enseigné dans les pensions de son diocèse que d'y trouver l'absence de toute instruction religieuse. Ces deux sociétés, sœurs ennemies, la *National education league* et la *National education union*, se promettaient bien de surveiller la manière dont fonctionnerait la nouvelle loi, d'intervenir dans les élections des *school boards* et de défendre les intérêts de leurs adhérens. Il faut les suivre l'un et l'autre sur ce terrain pratique, où nous serons mieux à même de saisir le mécanisme de l'instruction primaire chez nos voisins.

II.

L'*education act* était à peine en vigueur, que déjà les grandes villes, Londres, Birmingham, Leeds, Sheffield, Manchester, Liverpool, Bradford, réclamaient la formation des *school boards*. On avait compris que c'était la clé de voûte du nouveau système. D'après la loi, ces conseils locaux peuvent être institués par le gouvernement lorsqu'à la suite d'une enquête il s'est assuré que les moyens d'éducation sont insuffisants dans le district (1) : ils peuvent

(1) Le nouveau bill divisait le pays en districts scolaires, *school districts*, composés

aussi être provoqués par le vœu de la majorité des contribuables. Dans les villes, ce sont en général les municipalités, *town councils*, qui se mirent à la tête du mouvement, et demandèrent au *département de l'éducation*, sorte de ministère de l'instruction publique, l'autorisation d'élire un *school board*. Dans les paroisses rurales, les formalités sont différentes et beaucoup plus compliquées. Une demande écrite et signée par cinquante contribuables est remise au clerc de l'*union*, qui, dans l'intervalle de quatorze jours, doit convoquer un *meeting*. L'heure, le lieu et l'objet de la réunion sont clairement indiqués une semaine à l'avance. Chaque contribuable est admis à délibérer et ne dispose que d'un vote. La question est nettement posée devant l'assemblée. Convient-il d'établir un *school board* dans la paroisse (1)? Si personne ne réclame le scrutin et que la proposition ne soit point combattue, le président la déclare adoptée. Dans le cas au contraire où le scrutin est demandé par dix contribuables, le clerc fixe l'époque du vote qui doit avoir lieu dans un délai de dix jours au moins. Chaque votant écrit alors *oui* ou *non* sur un bulletin qu'il dépose dans l'urne. Deux personnes favorables à la résolution et deux autres d'un avis contraire doivent assister au dépouillement du scrutin, dont le résultat est ensuite proclamé par le clerc. N'était que le mot rappelle de sombres et pénibles souvenirs, on pourrait dire que c'est le plébiscite appliqué à une question de gouvernement local.

L'élection des *school boards* est précédée d'une notice indiquant le jour, le lieu et les conditions du scrutin. Le nombre des membres à élire varie selon l'importance de la localité; il est déterminé par l'avis du département de l'éducation et flotte entre cinq et quinze, jamais moins, jamais plus. Toute personne, homme ou femme, peut se porter candidat; il lui suffit pour cela d'envoyer à l'officier chargé des élections, *returning officer*, son nom, son adresse, et de se faire appuyer dans les villes par deux bourgeois, *burghesses* (2), dans les campagnes par deux contribuables ayant droit de voter. Acte lui est donné de sa *nomination*; c'est le terme dont se servent les Anglais. Une liste des candidats est alors publiée dans les divers journaux de l'endroit. Arrive-t-il par hasard que le nombre des aspirans

de la métropole, des bourgs, excepté Oxford, et des paroisses renfermées dans ces districts.

(1) Ce terme ne correspond point à une division ecclésiastique du sol; est considérée comme paroisse en Angleterre, *parish*, toute localité dans laquelle est établie une taxe distincte et séparée pour les pauvres, *poor rate*.

(2) La loi considère comme bourgeois toute personne âgée de vingt et un ans, ayant demeuré un an dans la ville à partir du mois de juillet, ayant occupé un logement, un magasin, un comptoir ou une boutique et ayant acquitté la taxe des pauvres.

soit égal à celui des membres qu'il s'agit de nommer, il sont tous élus par le fait; mais on pense bien qu'il en est très rarement ainsi, et que l'affluence des compétiteurs en sens contraire donne presque toujours lieu à un scrutin. Cette épreuve se poursuit le même jour depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures de l'après-midi dans différens locaux (*polling places*), mais jamais dans les cabarets, *public houses*. Les électeurs sont dans les villes les bourgeois, dans les campagnes les contribuables. A mesure qu'ils se présentent dans les divers bureaux, on leur donne un papier sur lequel ils doivent écrire leur nom et le nombre de votes qu'ils attribuent à chaque candidat. La chambre des communes avait d'abord décidé que le scrutin serait secret; mais la chambre des lords, craignant de voir le *ballot* s'introduire par une porte de derrière dans le domaine de la politique, élimina cet article de la loi, et le gouvernement y consentit. Les Anglais ont donné le nom de *cumulative vote* (vote accumulé) à cette liberté qu'a chaque électeur de distribuer ses suffrages comme il l'entend. Qu'on suppose quatorze membres du *school board* à nommer, l'électeur peut donner quatorze voix à un seul candidat ou les répartir entre quatre ou cinq noms. Cette disposition singulière avait été introduite dans la loi pour assurer la représentation des minorités. Les femmes sont éligibles de même que les Anglais qui ne résident point dans la ville ou dans la paroisse. Chaque papier signé est déposé dans une boîte (*polling box*), et l'officier électoral préside au dépouillement des votes; s'élève-t-il quelque contestation, il intervient dans le débat, et sa décision est sans appel. Les candidats qui sortent victorieux du scrutin sont nommés pour trois ans membres du *school board*. Ce long terme, qui contraste avec la mobilité des autres magistratures et charges électives en Angleterre, a été vivement blâmé par M. Bright.

Après les déclarations du ministère à la chambre des communes et en face de l'esprit libéral de la loi, on put s'imaginer un instant que la paix était faite entre les diverses croyances religieuses : c'était la guerre qui commençait. Partout, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, les élections pour les *school boards* furent autant de courses au clocher dans lesquelles la secte dominante de la localité cherchait à s'emparer de l'école au détriment des autres sectes. On avait cru extirper le mal, on l'avait au contraire enraciné. Dans beaucoup d'endroits, les électeurs s'occupèrent bien moins de choisir des hommes capables que des candidats répondant à leur manière de voir et professant la même foi théologique. A Birmingham et dans d'autres villes, la lutte donna lieu à des excitations fâcheuses. Les élections se firent au cri de « la Bible ou à

bas la Bible, *Bible or no Bible* (1)! » D'un autre côté, le *vote accumulé* amena des conséquences imprévues. Le législateur avait voulu que les minorités fussent représentées; dans beaucoup de centres industriels et commerciaux, ce furent elles qui l'emportèrent. A Manchester, le parti le moins nombreux, en concentrant tous ses suffrages sur huit ou neuf candidats au lieu de quinze, réussit à s'assurer la victoire. A Birmingham, grâce au *cumulative vote*, la minorité gouverne la majorité; pendant trois années, l'église établie sera autorisée à lever des contributions sur toutes les autres sectes religieuses et à employer ces subsides au bénéfice de ses propres écoles. Dans les campagnes, le clergé, qui tient à conserver le monopole de l'enseignement (et il serait injuste de lui en faire un reproche), s'oppose à la formation des *school boards*. Il est dans la nature des choses que la foi cherche à gagner des prosélytes; or les anciennes écoles sont les pépinières de l'orthodoxie protestante. Ce qui a certes lieu d'étonner est l'alliance des anglicans et des catholiques : on se demande comment deux églises dont l'une déclare l'autre la personnification de l'antechrist s'entendent pour repousser l'immixtion de l'élément laïque dans les écoles primaires; mais il faut se souvenir que toutes deux défendent le principe d'autorité religieuse. Les adversaires des *school boards* trouvent d'ailleurs un appui chez les petits boutiquiers, qui ne veulent point payer de nouvelles contributions, parmi les fermiers, qui s'imaginent que l'éducation rendrait les enfans impropres aux travaux de la terre, et surtout dans la masse ignorante, qui se figure que la taxe pour les écoles ferait hausser les prix des loyers et baisser les salaires. De telles appréhensions sont puérides et chimériques; mais il faut que les obstacles soient bien réels, car le ministre, M. Forster, la dernière fois qu'il déposait devant la chambre des documens statistiques, avouait que 96 sur 200 bourgs, et 172 sur 14,000 paroisses environ, s'étaient pourvus de *school boards*. De tels succès ne sont point de nature à inspirer une très grande confiance dans l'efficacité de la loi. On avait pu croire dans les commencemens que toutes les écoles fondées sous l'influence de l'esprit sectaire seraient un jour absorbées par le nouveau système; mais combien faudrait-il d'années pour que l'Angleterre atteignît par cette voie une méthode d'enseignement en harmonie avec la raison

(1) Ce livre, adopté en Angleterre par toutes les sectes chrétiennes, donne lieu à plus d'un genre de contestation. La Bible doit-elle être lue dans les écoles? Lord John Russell, qui se rallie d'ailleurs aux principes de la ligue, propose qu'elle soit lue sans note et sans commentaire, de telle sorte que l'adolescent arrivé à l'âge de seize ans puisse se faire à lui-même une conviction religieuse. D'autres voudraient que cette lecture se fit uniquement dans les chapelles et les églises.

et l'intérêt public? Le temps n'effraie point nos voisins, ils ont la patience que donnent à un peuple des institutions libres; encore faut-il que leurs efforts répondent à un but positif et non à une illusion (1).

L'intérêt qui s'attache, du moins dans les grandes villes, à l'élection des *school boards* s'explique aisément par l'étendue des attributions dont jouissent ces conseils. Ils peuvent acheter des terres, emprunter de l'argent, régler et ordonner les dépenses, nommer ou révoquer les instituteurs, fixer le budget scolaire, limiter l'instruction à ce que les Anglais appellent *secular subjects*, c'est-à-dire les connaissances scientifiques et littéraires. Parmi bien d'autres privilèges que leur confère la loi, on remarque celui de lever des contributions, *rates*; ils sont même autorisés dans certains cas à nommer des officiers qui vont recueillir l'argent nécessaire pour combler le déficit de la caisse des écoles. En général, l'Anglais ne répugne point à payer les impôts qui lui semblent justes, il tient seulement à savoir pourquoi il paie, et à suivre ses shillings, comme il dit, jusque dans les mains de l'autorité. Tous les jours, il s'assure contre l'incendie, contre les dangers de mort, contre les accidens de chemin de fer; pourquoi ne s'assurerait-il point contre l'ignorance, qui est le plus redoutable fléau des sociétés? Beaucoup d'esprits éclairés ne considèrent point l'argent donné pour soutenir les écoles comme un sacrifice, c'est un placement de fonds à gros intérêts sur les développemens du travail et de la richesse matérielle; l'un d'eux a même calculé que 4,000 livres sterling dépensées avec sagesse pour l'éducation des enfans produisaient en quelques années un retour de 10,000 livres sterling dans les caisses du pays. Marchands, manufacturiers, capitalistes, tous y trouveraient leur compte, car de telles avances rencontrent bientôt une rémunération dans les progrès du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Il se peut sans doute que tous les contribuables n'envisagent point les choses de la même manière; quelques-uns d'entre eux se montrent probablement insensibles à une branche de prospérité publique dont ils ne doivent recueillir les fruits que dans l'avenir; mais il est permis d'affirmer qu'ils sont en petit nombre chez nos voisins. D'où vient donc alors la résistance qui s'est déclarée dans ces derniers temps au paiement des *school rates*? L'obstacle est toujours dans la question religieuse. Beaucoup d'Anglais

(1) Il est pourtant juste de faire observer que les districts dans lesquels se sont établis les conseils d'école représentant les grands centres de l'industrie et du commerce. Londres, Liverpool, Manchester, Bristol et d'autres districts, sont gouvernés, en ce qui regarde l'éducation, par 418 conseils tenant sous leur main une population de 6 millions d'âmes, plus d'un tiers des habitans du royaume-uni.

accusent les membres des conseils locaux de n'avoir presque rien changé à l'ancien système, et de se servir de l'argent des contribuables pour subventionner des écoles appartenant à leur culte (1). On admet généralement que les fonds versés par tous doivent servir aux intérêts de tous : or quel avantage a le *non-conformist* qui dénoue les cordons de sa bourse pour soutenir des doctrines contraires aux siennes? Aussi demande-t-il avec obstination que ceux qui veulent donner à leurs enfans une instruction religieuse en couvrent les frais au lieu de mettre les autres à contribution. Nul n'est obligé d'envoyer son fils dans une école protestante, juive ou catholique, mais à plus forte raison aucun père de famille n'a le droit de réclamer de l'état ou des autorités locales certains subsides pour le genre d'éducation religieuse qu'il préfère. Vous tenez à ce que vos enfans soient élevés dans telle ou telle croyance? — Fort bien, payez pour cela, ou confiez-vous au zèle des pasteurs et des associations volontaires, qui ne manqueront point d'accomplir cette œuvre. Comment expliquer un fait bien connu en Angleterre : les dissidens, dont les ministres ne sont point rétribués par l'état, dont les congrégations s'appuient uniquement sur la piété des fidèles, ne demandent rien au trésor public pour enseigner leurs dogmes, tandis que l'église établie, toute riche qu'elle soit, et les catholiques romains s'adressent sans cesse au gouvernement ou aux pouvoirs locaux afin d'obtenir des secours. Non contents de protester dans les journaux et les *meetings* contre les abus de la taxe des écoles, quelques Anglais ont tout dernièrement refusé leur argent. « Nous aimons mieux aller en prison, s'écrient-ils, que de forfaire à notre conscience; or nos convictions nous défendent de payer des instituteurs qui ne sont que les sergens recruteurs du clergé. » Les tribunaux sont forcés d'appliquer la loi; mais c'est ainsi que commença, il y a quelques années, l'opposition aux *church rates*, et cette taxe a été abolie. Les dissidens accusent la taxe des écoles d'être une autre contribution déguisée en faveur de l'église.

La loi accorde aussi aux *school boards* le droit de forcer les enfans du district à suivre les cours de l'école. La *compulsion* (c'est le nom que donnent nos voisins au système d'enseignement obligatoire) a été l'objet de vives et nombreuses critiques. Elle était, disait-on, contraire à l'esprit anglais, *un-english*. Qui ne sait que l'inviolabilité du domicile et par conséquent de la famille est considérée dans toute la Grande-Bretagne comme le boulevard des libertés politiques? N'y avait-il donc point un grave inconvénient à armer

(1) La loi exclut, il est vrai, l'enseignement du catéchisme; mais elle ouvre ou ferme la porte de l'école à l'esprit de secte, selon la volonté du conseil.

l'état d'un pouvoir inquisitorial? On le comprit si bien que le gouvernement lui-même confia l'exercice de ce droit à des conseils locaux, émanation directe des citoyens qu'ils doivent surveiller. Il y avait pourtant lieu de se demander si dans les sociétés les plus libres on n'a point jugé à propos d'établir diverses contraintes en vue d'un intérêt général. N'existe-t-il point en Angleterre une loi qui oblige les mères à faire vacciner leurs enfans? Les propriétaires ne sont-ils point tenus de réparer et de badigeonner leurs maisons? Les quarantaines n'imposent-elles point aux vaisseaux revenus d'un voyage de long cours certaines servitudes? Toutes ces mesures se justifient par les services qu'elles rendent; mais, s'il est vrai que le développement de la richesse publique, le bien-être et la moralité des citoyens, la sécurité politique d'une nation, tiennent en grande partie à la fréquentation des écoles, pourquoi les pouvoirs locaux ne seraient-ils point autorisés à prendre contre l'ignorance les mêmes précautions dont ils se servent contre les maladies contagieuses? La liberté ne mérite point ce nom quand elle entreprend sur les droits et la liberté des autres; or beaucoup d'Anglais admettent que l'enfant a le même droit à la nourriture de l'esprit qu'à l'alimentation matérielle; l'obligation intervient dans ce cas pour défendre le faible contre le fort. Ces réflexions avaient converti les libéraux éclairés, mais en serait-il de même pour les classes ouvrières? On pouvait craindre que les travailleurs ne se soumissent point à la contrainte; c'est tout le contraire qui arriva. Les ouvriers anglais sont beaucoup plus avancés sur cette question qu'on ne pourrait le supposer; ils ne repoussent jamais un progrès politique ou moral par un faux sentiment d'indépendance. On assista même dans cette lutte à un spectacle étrange : d'un côté, de nombreuses députations d'artisans venant demander que l'éducation fût obligatoire pour tous et se soumettant à toutes les conséquences de la loi, non pour leur propre avantage, mais pour celui de leurs enfans, et d'un autre côté les évêques, les archevêques protestans, comme celui d'York, faisant appel à ces mêmes ouvriers pour exciter leurs craintes égoïstes et leurs préventions contre un acte de sacrifice personnel. Partout ce fut un sentiment de justice qui l'emporta. En 1867, le parlement anglais avait d'ailleurs fait un premier pas vers l'enseignement obligatoire : le *factory half-time act* ordonnait que tous les enfans employés dans les filatures de coton au-dessous d'un certain âge seraient contraints de suivre les cours de l'école pendant un nombre d'heures par semaine. Cette loi rendit des services; mais elle avait eu le sort de beaucoup d'autres : appliquée dans quelques endroits par les chefs de manufactures qui s'intéressaient à l'éducation des ouvriers,

elle n'était point universellement observée dans toute l'Angleterre.

C'est surtout de la part des campagnes qu'on s'attendait à une résistance. Le paysan anglais gagne de 9 à 13 shillings par semaine, et il est souvent chargé d'une nombreuse famille. Ce gain suffit à peine pour lui procurer le nécessaire; beaucoup se demandent même comment il peut vivre. Il vit du travail de ses enfans. De six à sept ans jusqu'à seize, le jeune garçon parcourt une échelle croissante de salaires; tout petit, on l'emploie d'abord à chasser les oiseaux des terres nouvellement ensemencées, puis plus tard à soigner les écuries et les étables. Il reçoit ainsi successivement de 18 deniers à 6 ou 7 shillings par semaine. Les fils et même les filles rapportent beaucoup à la famille rustique; le moyen de lui enlever cette ressource? Comment convertir les ouvriers des champs à l'idée qu'il est de leur devoir et de leur intérêt d'envoyer leurs enfans à l'école? Il ne faut d'ailleurs point se dissimuler qu'une des conséquences les plus fatales de l'ignorance est qu'elle dégrade l'homme au point de le rendre insensible aux avantages de l'éducation. Apprécie-t-on ce qu'on ne connaît point? De quoi sert d'apprendre à l'enfant ce que son père et ses aïeux ont toujours ignoré; n'en ont-ils pas moins vécu en honnêtes gens? A ces mauvaises raisons venaient s'ajouter des craintes mal fondées. Beaucoup ne comprenaient point au juste la portée ni la valeur du mot *compulsion*; ils se figuraient déjà voir le *policeman* saisir au collet les mioches récalcitrans et les traîner de force à l'école. Était-il rien de plus contraire aux mœurs et aux habitudes anglaises? Le système obligatoire se pratique pourtant en Prusse, en Suisse et un peu en Hollande, sans qu'il soit besoin de recourir à la force brutale. L'exemple de nations protestantes chez lesquelles florit l'instruction publique contribua beaucoup à vaincre certains préjugés. L'Anglais, qui passe pour exclusif, est au contraire très éclectique: il n'y a guère d'institution au monde qu'il ne tienne à s'approprier, s'il lui est démontré qu'elle soit bonne. Il saura d'ailleurs bien la frapper du cachet de l'esprit national. Malgré tous les obstacles que nous venons de signaler, la plupart des *school boards* (au moins cent dix-huit) n'ont pas craint de protéger le droit de l'enfant à l'éducation contre l'ignorance et la mauvaise volonté des parens. La loi les autorise à forcer les jeunes garçons et les jeunes filles, entre l'âge de cinq et treize ans, de suivre les cours de l'école: elle n'admet d'excuse que dans le cas de maladie, quand l'enfant reçoit chez lui une instruction convenable, ou si l'école primaire située dans le voisinage est à plus de 3 milles anglais. Les conseils nomment des officiers spéciaux qui sont chargés de recruter les élèves réfractaires. On n'en vient jamais à la contrainte légale qu'après avoir

épuisé les moyens de douceur et de persuasion. L'officier se présente dans la maison de l'enfant dont le nom figure sur la liste des absens, et s'informe des raisons que donnent les parens pour ne point l'envoyer à l'école. S'ils résistent à ses avertissemens et méprisent ses conseils, il cite les délinquans devant la justice de paix, *justices*, qui les condamne à 5 shillings d'amende. Qu'on veuille bien y réfléchir, et l'on reconnaîtra que cette coercition est surtout dans l'intérêt des classes pauvres. Il y a trois milieux dans lesquels s'exerce en Angleterre l'éducation, — la famille, l'église et l'école. L'enfant pauvre ne trouve souvent chez lui que de mauvais exemples, et il ne va guère à l'église ni à la chapelle; il ne reste donc que l'école où il soit à même de puiser aux sources du vrai et de la morale.

Parmi les parens qui négligent de faire instruire leurs enfans, les uns ne veulent point acquitter les frais et les autres n'en ont point les moyens : les premiers sont atteints par le système obligatoire; c'est pour les seconds que beaucoup d'Anglais réclament l'enseignement gratuit. On a pourtant fait quelques objections; l'exemption de toute solde n'affaiblirait-elle point ce sentiment de responsabilité que les familles doivent avoir pour leur progéniture? L'Anglais est habitué à n'estimer que ce qu'il paie : la rétribution scolaire donne aux yeux des parens une valeur à l'éducation. Ces motifs n'ont peut-être point été étrangers à la résolution de la chambre des communes; mais en repoussant le principe de la gratuité elle a surtout cédé à une considération plus puissante, — le montant de la dépense (1). Toutefois les membres de la ligue ne se tiennent point pour battus : ils demandent si l'entrée gratuite des bibliothèques publiques a déprécié la valeur des bons livres. D'ailleurs l'argent dépensé pour les écoles est une économie prélevée sur le *work-house*, la police et les prisons. Les contribuables anglais paient chaque année près de 11 millions 1/2 de livres sterling pour la taxe des pauvres; la police coûte plus de 50 millions de francs; les frais pour la punition des attaques contre la propriété se sont élevés en 1870 à plus de 3 millions de livres sterling. Ce sont autant de tonneaux des Danaïdes par lesquels s'échappent des flots d'or, et qu'il faut toujours remplir. Un savant jurisconsulte anglais, M. Matthew Hill, frère de l'ancien directeur des postes, a démontré par des faits le lien qui existe entre l'ignorance et la criminalité. Les rapports officiels constatent que, sur 100 prisonniers, 90 ne sa-

(1) On a calculé que l'éducation donnée à tous les enfans de cinq à treize ans coûterait à l'état de 2 à 3 millions de livres sterling par an. C'est beaucoup moins que n'a coûté la guerre d'Abyssinie, et que ne coûtent en ce moment les travaux de fortifications pour couvrir les côtes de l'Angleterre.

vent ni lire ni écrire. La paresse, qui est la gardienne du *work-house*, le vice, qui est le pourvoyeur des bagnes et des cachots, correspondent, dans neuf cas sur dix, à un défaut d'éducation. Les conséquences d'un pareil état de choses étaient faciles à tirer. On s'est demandé si l'état, qui a le droit de punir les crimes, n'avait pas aussi le droit et le devoir de les prévenir. La propriété ne serait-elle pas mieux défendue par les lois de la morale que par des agens de police et des geôliers? La vie des citoyens ne serait-elle pas plus en sûreté chez une nation où l'école serait le rempart de l'ordre public que chez une autre où l'éducation serait livrée aux hasards de la charité? Un moraliste anglais a même posé en ces termes le terrible problème des temps modernes : instruire les enfans du peuple ou les pendre. Qu'est-ce que le confesseur ou le ministre que les différens cultes accordent au condamné à mort pour le conduire à l'échafaud, sinon une sorte d'instituteur? Seulement il vient trop tard.

Quoique l'idée de distribuer à tous l'éducation gratuite soit nouvelle en Angleterre, il y a toujours eu chez nos voisins une tendance très forte à exonérer les classes pauvres d'une charge trop lourde pour elles. Beaucoup de personnes envoient leurs enfans à l'école et paient 3 deniers (30 cent.) par semaine pour une instruction qui coûte en réalité 9 deniers (90 cent.); la différence est fournie par les sources de la charité publique. Encore les écoles primaires, *elementary schools*, sont-elles sous ce rapport les moins bien partagées; les *grammar schools* et les universités offrent à la classe moyenne divers avantages pour alléger le fardeau des dépenses. Grâce à certaines immunités, aux donations et aux legs qui ont été concédés par les générations précédentes, aux *exhibitions*, sorte de bourses décernées au mérite par le concours, la jeunesse sans fortune peut se frayer un chemin vers les degrés supérieurs de l'éducation. C'est même à ces conditions favorables que l'Angleterre doit plusieurs de ses grands hommes. Les Anglais ont été tout dernièrement encouragés dans cette voie par l'exemple d'autres nations; en Hollande, plus de la moitié des enfans ne paient rien pour s'instruire; dans les cantons français de la Suisse et aux États-Unis d'Amérique les écoles primaires sont entièrement gratuites. L'état de New-York était, il y a quelques années, un des seuls qui eût conservé la rétribution scolaire. Une nouvelle loi édictée en 1867, *free schools act*, abaissa cette barrière, et moins d'une année après les rapports des officiers civils constataient une augmentation de 20 à 30 pour 100 dans le nombre des enfans qui suivaient les cours de l'école. Aujourd'hui, d'après l'expression d'un Américain, l'enseignement luit pour les pauvres et les riches comme la clarté du gaz pendant la

nuit. Le service public qui éclaire les rues est assimilé dans les États-Unis à cet autre service également payé par les contribuables et qui éclaire les intelligences.

Chez les Anglais, la nouvelle loi indique aux *school boards* trois manières de résoudre la difficulté en ce qui concerne les familles pauvres; ils peuvent exempter l'enfant de la rétribution scolaire, payer pour lui, ou même dans certains cas spéciaux, quand les habitans du district sont incapables de subvenir aux frais de l'éducation, ouvrir, d'accord avec le gouvernement, des écoles gratuites. L'expérience a démontré que les deux premiers moyens étaient sujets à une foule d'inconvéniens. Il est extrêmement difficile de fixer les limites de l'indigence; tel est aujourd'hui à même d'acquitter les droits de l'école, qui demain, par suite du chômage, du cas de maladie ou de tout autre revers de fortune, sera obligé d'abandonner ses enfans à la charité publique. Il est bien vrai que l'exemption des frais d'école n'est soumise à aucune indignité; il n'en est point de cette immunité comme des secours de la paroisse, qui entraînent la perte des droits électoraux. Toutefois la déclaration de misère ne détruit-elle pas chez l'homme cette indépendance de caractère, ce respect de soi-même auquel les Anglais attachent tant de prix? Beaucoup, en face d'un pareil aveu, aimeraient mieux par un faux orgueil priver leurs enfans des bienfaits de l'école. Cette distinction entre celui qui peut et celui qui ne peut point payer ne crée-t-elle point d'ailleurs deux catégories dans les classes? Une sorte de flétrissure et d'humiliation atteint l'enfant lui-même dont les parens ont allégué l'excuse de leur pauvreté. Ces affronts que les jeunes élèves (cet âge est sans pitié) savent si bien s'infliger entre eux ne contribuent-ils point à affaiblir ce sentiment de dignité humaine que l'éducation doit au contraire développer? Il y a encore une autre difficulté: les familles pauvres appartiennent à diverses sectes religieuses. La loi prescrit, il est vrai, que les parens seront libres de choisir et de désigner aux membres du *school board* l'institution qu'ils préfèrent: c'est très bien dans les endroits où il existe plusieurs écoles; mais, s'il n'y en a qu'une, l'enfant subira nécessairement la peine de sa dissidence. On avait beaucoup compté sur une des clauses de la loi pour protéger la conscience des minorités; cependant la liberté qu'elle accorde de se dérober durant certaines heures à l'enseignement religieux est à peu près illusoire, car un grand nombre de familles n'osent point la réclamer pour leurs fils. L'élève qui se tient ainsi à l'écart est d'ailleurs mal noté, sinon par l'instituteur, du moins par ses camarades, qui se croient meilleurs que lui parce qu'ils étudient un autre catéchisme. Le remède indiqué par les adversaires du présent système serait une école

vraiment nationale, qui ne ferait aucune distinction entre les croyances, et ne tiendrait aucun compte des inégalités entre les conditions sociales. De toutes les formes de la charité, la meilleure est celle qui développe chez l'homme le pouvoir de s'aider lui-même. Eh bien! l'éducation laïque et gratuite n'est-elle point l'instrument le plus efficace pour s'assurer un tel avantage? Les Américains n'en doutent point, les Anglais commencent à le croire. La Grande-Bretagne tient naturellement à conserver son rang parmi les nations civilisées; elle sait très bien que sa force ne s'appuie ni sur l'armée ni même sur la marine, toutes braves qu'elles soient; elle repose sur une autre base, l'industrie et le commerce. C'est donc à la classe moyenne et à la classe ouvrière qu'elle fait appel pour maintenir sa vieille gloire; c'est à l'éducation qu'elle s'adresse pour cultiver chez l'une et chez l'autre les mâles vertus, l'honnêteté, la sobriété, le dévouement, d'où dépend l'existence même du royaume-uni.

Le système volontaire avait été impuissant à résoudre le problème de l'instruction pour tous; celui des écoles soutenues par les souscriptions locales, mais aidées en même temps par les fonds de l'état, ne fut guère plus heureux. Après tant d'efforts trompés par le succès, la loi de 1870 atteindra-t-elle le but? Il y a lieu d'en douter, si l'on tient compte de l'opposition qu'elle rencontre. Le 17 et 18 octobre 1871 se tint à Manchester le troisième *meeting* annuel de la ligue d'éducation nationale. Les plus vives attaques y furent dirigées contre un essai dont le temps et la pratique avaient signalé l'insuffisance. Le principe de l'enseignement obligatoire est bien reconnu par la loi, mais l'application en est facultative; elle dépend de la volonté des *school boards*, et comme ces conseils n'existent point partout, il en résulte la plus grande inégalité dans l'exercice du droit coercitif. Tel district force les enfans d'aller à l'école, tandis que tel autre échappe à toute surveillance. C'est surtout dans les campagnes que l'obligation serait nécessaire, et c'est là qu'elle est le moins en vigueur. La jeunesse des villes reçoit par ordre de l'autorité l'instruction primaire, tandis que la jeunesse rustique jouit de la fatale liberté de l'ignorance, cette mort de l'esprit. Les membres de la ligue voudraient un système d'impulsion générale qui embrassât tout le pays; ils demandent aussi que l'état veille à ce que la pauvreté des familles ne soit point pour les enfans une cause d'exclusion. Selon eux, il n'y a que les écoles libres, accessibles à tous comme l'air et la lumière du soleil, qui puissent abaisser les obstacles à l'acquisition de la science. Ce n'est point pour le bien de telle ou telle famille, c'est pour le bien de la nation tout entière que les enfans doivent être instruits; il faut donc que l'enseignement soit

gratuit. Le gouvernement avait espéré que la difficulté religieuse s'évanouirait devant quelques concessions; elle est plus menaçante que jamais. Les diverses sectes se disputent avec acharnement les bénéfices de la loi; on accuse même le ministère d'avoir accru de beaucoup les secours aux établissemens fondés par le clergé. L'état s'abstient, il est vrai, de juger entre les croyances; que l'école soit protestante, catholique, juive, ou qu'elle appartienne à l'une des *dénominations* (1) aussi nombreuses dans la Grande-Bretagne que les lettres de l'alphabet, il se contente de demander si les régisseurs sont satisfaits du mode d'enseignement, et dans le cas où leur réponse est affirmative il accorde la subvention. Peut-il néanmoins exiger que les mœurs et les vieux préjugés s'imposent la même réserve? Dans les campagnes, le parc du *squire* est ouvert une fois par an aux élèves de l'école orthodoxe. Les anciennes familles du voisinage, les belles ladies, viennent assister à la fête, applaudir aux jeux de toute cette jeunesse qui s'amuse, tandis que les enfans de l'école libre contemplant piteusement et d'un œil d'envie à travers les grilles toute cette joie dont ils sont pour ainsi dire excommuniés. De telles distinctions sont-elles de nature à semer dans les jeunes cœurs des germes de concorde et d'union? Quel autre remède à un pareil état de choses que l'école fondée, comme dans les États-Unis d'Amérique, sur les droits et les devoirs du citoyen, *citizenship*? Au nom de la fraternité humaine, beaucoup de nos voisins désirent que l'instruction laïque soit un terrain neutre où nul élève n'ait à rougir de la foi de ses pères, ni même de leur incrédulité. Le *meeting* s'est séparé en déclarant que l'agitation continuerait jusqu'au jour où tout enfant en Angleterre recevrait une bonne éducation primaire, c'est-à-dire en harmonie avec les droits de la conscience et de la liberté religieuse.

A cette conférence en succéda une autre, qui fut un événement dans l'histoire politique de l'Angleterre. Le 23 janvier 1872 se réunirent à Manchester les *non-conformists*. Cette ville avait été choisie à dessein; c'est là que trône la *National education union*, et l'on avait voulu attaquer l'ennemi dans son camp : 4,880 délégués, dont chacun représentait des groupes considérables, assistaient à ce *meeting*. Les orateurs furent très agressifs, et les journaux anglais ont donné à l'exposition de leurs griefs le nom de révolte, — révolte morale, la seule qu'on connaisse en Angleterre, et qui conduise vraiment à la conquête d'un droit. Ce qu'on ne sait pas assez

(1) Le mot, dans le sens où on l'emploie depuis quelque temps, est tout moderne : il ne se trouve point, du moins avec cette acception, dans le dictionnaire de Johnson : aujourd'hui il sert à désigner toute espèce de sectes. De là le terme de *denominational schools* (écoles sectaires) dans le langage de la polémique.

en France, c'est que la loi de 1870 sur l'éducation a puissamment contribué chez nos voisins à désagréger le grand parti libéral. Aux dernières élections, les *non-conformists* avaient donné comme un seul homme pour assurer une forte majorité au ministère Gladstone. Aujourd'hui ils se plaignent de ce qu'on s'est servi d'eux pour escalader le pouvoir, et qu'une fois sur la brèche on a repoussé l'échelle. Ils espèrent encore en M. Gladstone, mais ils ont perdu toute confiance en M. Forster, le chef du département de l'éducation. M. Forster se vante de descendre d'une famille de puritains; c'est un orateur de talent qui est sorti des rangs du parti radical; ses anciens alliés l'accusent d'avoir battu en retraite et de les avoir abandonnés depuis qu'il est au pouvoir (1). Les dissidens sont assez forts dans le pays pour renverser le cabinet; mais ils sont trop faibles pour constituer un autre gouvernement. On se demande alors ce qu'ils gagneraient à se séparer d'un ministère libéral. « Nous y gagnerons, répondent-ils fièrement, de rester fidèles à nos principes : mieux valent des ennemis avoués que de perfides amis. » Ce n'est point le lieu d'examiner si cette politique est habile et si elle ne prépare pas en Angleterre le triomphe des tories. A en croire les dissidens, les libéraux s'amollissent au pouvoir et se retrempe sur les bancs de l'opposition. Les *non-conformists* combattent surtout la loi de 1870 au nom de la liberté et de l'égalité religieuses. Ils accusent M. Forster d'avoir voulu coudre des lambeaux de cléricisme au vêtement des idées modernes. Selon eux, la politique du gouvernement, en confiant l'éducation des enfans du peuple au clergé de l'église d'Angleterre et de l'église de Rome, viole les droits de la conscience. Aussi le *meeting* en appelait à tous les dissidens du royaume pour ne point accepter de candidats qui ne s'engageassent avant les élections à réclamer un nouvel examen de l'*education act*. Il faut que le gouvernement lui-même ait compris le danger, car dans la séance du 23 avril, à la chambre des communes, M. Forster promit de modifier un des articles de la loi dénoncé par M. Chandlish comme particulièrement odieux aux non-conformistes. Un membre de la droite, M. Collins, avait pourtant soutenu que, si l'article était retranché, c'en serait fait de l'éducation religieuse dans les écoles anglaises.

Le système d'instruction publique voté en 1870 par le parlement

(1) Dans une visite à Bradford, M. Forster fut blâmé et désavoué par ses commettans eux-mêmes. On lui reprocha sa conduite dans la discussion de la loi. Comme la plupart des hommes d'état anglais, M. Forster s'en tira avec dignité. « Si vous ne voulez plus de moi, dites-le, s'écria-t-il; faites-le-moi savoir avant les élections, et votre vieux serviteur ira chercher avec regret un autre maître. » Il parlait naturellement d'un autre collège électoral, *constituency*.

ne s'applique qu'à l'Angleterre : l'Écosse et l'Irlande sont soumises à d'autres lois. Dans ces deux divisions du royaume-uni éclate pourtant la même lutte entre des doctrines rivales. Il y a peu de temps, le comité de l'église libre d'Écosse demandait, comme seul moyen de résoudre la difficulté, que la religion fût éliminée de l'école. Cette déclaration a d'autant plus d'importance que les Écossais sont bien connus pour leur attachement à la foi chrétienne. En Irlande, l'état pourvoit aux besoins de l'éducation scientifique et littéraire; mais il exclut des institutions nationales l'enseignement religieux. Il est vrai que le clergé catholique voudrait abolir cet ordre de choses et lui substituer une éducation fondée sur les dogmes de l'église romaine. Le 17 janvier 1872, un *meeting* eut lieu à Dublin dans la cathédrale; le cardinal Cullen y prit la parole, et s'éleva vigoureusement contre ce qu'on appelle en Irlande *mixed schools*, c'est-à-dire des écoles neutres où se confondent sur les mêmes bancs des enfans de toutes les croyances. Il est néanmoins certain que ce système rencontre des défenseurs éclairés. En 1866, le primat d'Irlande, la moitié des évêques et du clergé protestant, quarante-cinq pairs irlandais et plus de six cents juges de paix signèrent une adresse pour réclamer le maintien de ce qui existe aujourd'hui. Beaucoup d'écrivains anglais très bien renseignés affirment que cette séparation de l'élément séculier et de l'élément religieux a élevé le niveau de l'enseignement primaire, apaisé les dissensions, désarmé les haines, rapproché les esprits sur le terrain des vérités positives. Tandis que dans les établissemens dogmatiques l'instruction littéraire est trop souvent reléguée au second plan, dans les écoles mixtes les élèves consacrent tout leur temps et tous leurs efforts à acquérir certaines connaissances utiles. L'instituteur fait son devoir, il laisse au prêtre le soin de faire le sien : la mission de l'un est toute laïque, celle de l'autre est sacerdotale; l'école et l'église se partagent ainsi l'éducation de la jeunesse. D'après une parole célèbre, c'est le système qui divise le moins dans un pays où, animés les uns contre les autres de passions farouches, les catholiques et les protestans en viennent trop souvent aux mains.

En Angleterre, il est assez difficile de prédire l'issue de la lutte entre deux principes irréconciliables. Le fait est que les sacrifices d'argent, les combinaisons ingénieuses, les lois plus ou moins libérales, sont venus échouer depuis près d'un demi-siècle contre le même écueil, — la question religieuse. La résoudra-t-on par des concessions et des demi-mesures? L'expérience dit non. On prétend que la résistance du clergé anglican tient à certaines craintes bien naturelles : derrière la séparation de l'église et de l'école, il a en-

trevu la tête de Méduse, c'est-à-dire la séparation de l'église et de l'état. Les conséquences s'enchaînent dans un ordre fatal, et il serait téméraire de nier que l'opinion publique ne puisse réclamer un jour pour l'Angleterre une réforme qu'elle a déjà obtenue pour l'Irlande. Toujours est-il que dans le présent il s'agit de tout autre chose : la Grande-Bretagne a reconnu qu'un meilleur système d'éducation nationale était absolument nécessaire à la réorganisation de son armée, à la solidité morale de sa flotte, au développement de son commerce et de son industrie : s'arrêtera-t-elle devant l'éternel obstacle qui a défié jusqu'ici toutes les tentatives personnelles, toutes les ressources de l'état? Ce ne serait guère dans le caractère anglais. Il faut distinguer entre le sentiment et les principes : chez nos voisins, le sentiment est religieux, les principes sont d'accord avec la raison et l'intérêt général. La théologie n'a rien à voir dans la politique. Les libéraux anglais ne veulent point, comme on l'a dit, faire la guerre à Dieu : ils font la guerre à l'ignorance, ce sombre génie du mal. Le temps leur a démontré qu'ils devaient ou renoncer aux écoles publiques ou séparer deux élémens qui se nuisent et se contredisent sans cesse dans la pratique. C'est surtout au point de vue de l'honneur national et de l'utilité qu'ils envisagent la situation : est-il avantageux pour un peuple de défricher le champ des intelligences? Est-il sage de rattacher à la cause de l'ordre et du travail des forces morales qui, faute de culture, se perdent dans le vice ou dans l'oisiveté? N'est-il pas plus digne pour un pays civilisé d'étendre chez lui le domaine infini de la science que de faire la guerre à ses voisins pour leur arracher un lambeau de terre? S'il en est ainsi, la liberté, qui a déjà résolu bien d'autres problèmes, doit trancher tôt ou tard le nœud gordien et affranchir l'éducation, que les Anglais appellent pour l'homme une seconde naissance, *second birth*, en même temps qu'ils la considèrent pour le citoyen comme le plus solide rempart des droits et des garanties politiques. Une nation peut s'accroître par la victoire, elle ne grandit que par la diffusion des lumières.

ALPHONSE ESQUIROS.

CLÉOPATRE

La vérité de l'histoire est souvent dans le cri d'un poète. Les gros livres ont leur parti-pris, leurs systèmes; les mémoires mentent; l'inspiration, il la faut subir. Écrivant, nous sommes de sang-froid : celui qui chante ne se possède plus; on n'est un lyrique qu'à ce prix. Les vrais inspirés perdent terre, et presque toujours en disent plus qu'ils ne voudraient. Qui ne connaît, ne sait par cœur l'ode d'Horace : *Nunc est bibendum, nunc pede libero!*.. Il y a plus que la joie de la victoire dans ces fameuses strophes, il y a le cri de libération; l'âme de tout un peuple y respire. Un immense danger a menacé Rome : ce danger, les dieux l'ont conjuré; enfin on va donc revivre. Lisons ces vers comme on les doit lire, en nous reportant au centre des événemens : les triomphes inespérés provoquent seuls de tels élans, cette exaltation capiteuse ne saurait être que le contre-coup d'une grande épouvante; « être furieux, c'est n'avoir plus peur à force d'avoir peur, et dans ces cas-là la colombe frapperait l'épervier du bec (1). » Vous vous dites : Faut-il que ces Romains aient tremblé pour triompher si bruyamment! et quelle ennemie était donc cette Cléopâtre dont la disparition les soulageait d'un poids si lourd? L'ode d'Horace est un document que revendique l'histoire; la supériorité de Cléopâtre y éclate de partout. A travers les jubilations de cet hymne entonné à la gloire du vainqueur, vous surprenez chez le poète un mouvement de sympathie, d'admiration involontaires pour la grande Égyptienne.

D'autres, plus tard, l'insulteront; un Properce imaginera que, si les dieux n'ont pas permis qu'elle tombât vivante aux mains d'Octave, c'est qu'ils la jugeaient indigne d'orner son triomphe, et ne voulaient point qu'une femme pareille fût conduite par ces mêmes

(1) Shakspeare.

rues de Rome où jadis passaient les Jugurtha; mais Properce est un plat courtisan, un de ces diffamateurs à la suite dont le sauveur du monde (*servator mundi*) aime à patronner les bons offices. D'ailleurs Properce avait dix ans lors de la mort de Cléopâtre; ses impressions ne sont que de seconde main. Horace et Virgile ont assisté aux derniers momens de la république, Horace a même combattu pour elle. Properce n'a rien vu de ces glorieux temps; il est sans modération comme sans élévation d'esprit, et tombe sur les vaincus parce que c'est une manière de faire sa cour au vainqueur. La onzième élégie du livre III n'a qu'une intention : chauffer, pousser au fanatisme cette haine nationale des Romains contre Cléopâtre. Le poète y chante le funeste pouvoir des grandes dominations féminines, et passe en revue tous les mythes, tous les fameux exemples, dont le plus effroyable est naturellement celui que le monde vient d'avoir sous les yeux. La flatterie gagne à la main, la belle littérature s'en va. Il ne s'agit plus que de plaire au maître, qui sait ce que vaut l'enthousiasme des honnêtes gens et ne marchande pas. On n'est un parfait panégyriste de décadence qu'à deux conditions, s'aplatir devant César et jeter de la boue à ses ennemis. Properce remplit ce double emploi; ceux qui viennent après lui, historiographes et rhapsodes, également ne s'y ménagent pas, car c'est à remarquer qu'à mesure qu'on s'éloigne de la génération contemporaine de Cléopâtre, et que le despotisme s'affermît, l'invective, moyen d'adulation, se corse et s'envenime, — tandis qu'Horace à l'autorité du galant homme joint ici la garantie du témoin. Il a vu de ses yeux, entendu de ses oreilles. Cette crise funeste, il l'a traversée, vécue. Horace touchait à ses trente ans quand éclata la guerre entre Octave et Marc-Antoine, ou plutôt entre Rome et Cléopâtre, ainsi que les protocoles de l'époque affectent de s'exprimer. Pendant toute la durée de la campagne, il ne quitta point Rome, on peut donc s'en fier à son émotion, qui fut, à tout prendre, celle du Forum, mais qu'il manifeste en des termes dont assurément le Forum ne se servirait pas, — car la peur est d'ordinaire pour la multitude une terrible conseillère de mauvaises paroles, et respecter dans sa défaite un ennemi qui nous a rudement secoué les entrailles n'appartient qu'aux âmes élevées. Horace donne la vraie note; il s'emporte au nom de son patriotisme contre l'être fatal, mauvais démon de César et d'Antoine, et dont l'ambition téméraire osa prétendre conquérir le Capitole et l'empire; *funus et imperio parabat*; mais son indignation ne l'aveugle pas, il est des ascendans prestigieux auxquels l'âme d'un poète ne se peut soustraire. Horace a beau s'évertuer, même à l'instant qu'il la maudit, Cléopâtre le domine; il se débat sous son regard, avoue sa

puissance, et cette créature néfaste (il accouche du mot), ce *fatale monstrum* reste à ses yeux une femme de génie.

Sur sa beauté, Horace pas plus que Virgile n'insiste; mais quand on vous parle toujours de la grâce et du charme d'une femme, quand vous la voyez enguirlander, asservir à son gré tous les maîtres du monde, il en faut cependant bien conclure que cette femme était belle, disons mieux, qu'elle était pire. « Hélène du Nil, » Plutarque l'appelle de ce nom, ce qui prouve beaucoup et ne prouve rien, car, si les conditions d'origine et de climat, si les facultés de l'âme et de l'intelligence sont un indice, il est certain que la fille de Léda, nature impersonnelle, passive, et la fille des Lagides, activité, lumière, flamme, orage, ne devaient pas plus se ressembler au physique qu'elles ne se ressemblent au moral. Sous quels traits se la figurer? Pas un document vraisemblable; nous n'avons que les gigantesques dessins hiératiques de Denderah, d'horribles médailles où le connu permet de juger l'inconnu, et qui trahissent leur mensonge par ce qu'elles nous montrent au revers de la belle tête d'Antoine grossièrement caricaturée. M. de Prokesch-Osten, parlant du colossal profil du temple égyptien, croit y voir, à travers le système conventionnel, des signes attestant une grande beauté. « Cléopâtre est représentée en Isis, superbe, séduisante au plus haut degré; pour l'harmonie, l'abondance de l'ensemble, la beauté physique, c'est elle. » Et l'ingénieux amateur, captivé davantage encore par les divers portraits placés au-dessus de l'image énorme, ajoute, non sans une pointe de madrigal : « Il me suffit de contempler cette Cléopâtre pour comprendre la faiblesse d'un César! La coiffure a beaucoup d'élégance et de distinction, les cheveux nattés en filet sur la tête pendent sur la nuque et les épaules en tresses nubiennes; le visage est noble, fin, altier, une aile se déploie à chaque tempe, et sur le front se dresse un petit serpent; le sein, les bras sont nus, richement ornés de bijoux; une ceinture presse la taille au-dessous de la gorge et maintient la tunique étroite qui descend jusqu'à la cheville. Pour le dessin de l'étoffe, on dirait des écailles d'argent; aux pieds brillent aussi des bijoux comme en porte encore aujourd'hui la femme arabe. »

Les belles dames de la fronde ne sont pas les seules qui aient su inspirer des passions d'outre-tombe. J'ai connu jadis à Vienne le baron de Prokesch, c'était un amoureux de Cléopâtre. Mon premier mouvement serait donc de me défier de son impression et d'y voir plutôt le rêve d'un idéaliste qui se monte la tête devant une informe ébauche; mais la science pure et simple ne tient pas un autre langage. M. Rosellini, dans son ouvrage sur les monumens d'Égypte et de Nubie, admet la possibilité d'une certaine notion conjecturale

du type d'après l'examen de cette imagerie. « Ces traits, écrit-il, sont loin de mentir à l'histoire, et dénoncent assez bien la femme dont l'influence s'exerça si puissamment sur César et sur Marc-Antoine. Quiconque a l'habitude de la physionomie humaine reconnaîtra une âme instinctivement adonnée à l'amour et aux plaisirs des sens, tandis que cette médaille fabriquée sous son règne et reproduite dans l'*Iconographie* de Visconti ne nous offrira qu'une grotesque charge où l'œil s'émousse vainement à vouloir ressaisir quoi que ce soit d'analogue à l'être qu'on se représente comme une des merveilles du sexe féminin. » Attiré naturellement par l'intérêt qui s'attache à ces grandes figures du temple de Denderah, l'archéologue italien poursuit ainsi sa description. « La reine marche précédée de Césarion, qui porte la coiffure des dieux, le casque orné du *pschent*; sur sa *gonna*, très courte, on voit l'image d'un roi couvrant de son glaive un groupe de vaincus qui demandent grâce, — sujet reproduit dans presque tous les portraits de pharaons illustres. Césarion offre à la déesse du temple un sacrifice d'encens; sa main gauche tient la cassolette sacrée, tandis que de la droite il répand les grains de parfum. Au-dessus de sa tête voltige l'épervier de Hat, serrant entre ses griffes l'emblème de la victoire. La reine porte sur son front les insignes d'Athyr, divinité locale; elle est vêtue d'une robe très juste au corps, et présente en offrande un collier. Les inscriptions la désignent sous ce vocable : « Cléopâtre, maîtresse du monde, » et Césarion est appelé Ptolémée, César, Philopator et Philometor, selon les titres qu'Antoine lui donna en l'élevant près de sa mère à la régence. Ce qu'il y a de plus frappant, c'est l'exacte ressemblance du jeune homme avec ce que nous connaissons du visage de Jules César : d'où il suit que les Alexandrins, loin d'incriminer la naissance du fils de leur reine, en tiraient gloire, comme faisait la reine elle-même. »

Tout cela ne m'empêchera pas de penser que, si Cléopâtre revenait au monde, la noble dame rougirait et s'indignerait de voir sur quels indices nous la jugeons, et que la postérité en soit réduite à ne pouvoir, au sujet d'une beauté comme elle, interroger que le ciseau d'un art provincial de la Haute-Égypte au temps de la décadence. Octave, au moment de quitter Alexandrie, fit emballer pour Rome tous les objets précieux. Les statues d'Antoine, descendues de leur piédestal, durent se préparer à prendre le chemin du Capitole; celles de Cléopâtre allaient avoir le même sort, lorsque l'intervention d'un puissant personnage les sauva de l'affront auquel la reine s'était dérobée par la mort. Cet Alexandrin courtisan du malheur comprit qu'il valait mieux s'adresser à la cupidité d'Octave qu'à sa pitié; comme il avait autant d'or que de dévouement, il proposa la somme de 2,000 talens, et les statues de Cléopâtre

ainsi que ses portraits restèrent en Égypte. C'est à cet acte pieux que se rattache peut-être l'absolue disparition de tant de monuments si regrettables. A Rome probablement, tout n'aurait pas péri; en même temps que bien d'autres chefs-d'œuvre, quelques restes auraient surnagé de ces marbres, de ces peintures, où le génie grec devait tant de fois s'être appliqué à reproduire cet idéal de formes et de physionomie.

Un linéament symbolique en plein désert, un griffonnage sur le mur d'un temple croulant, voilà donc l'unique répertoire! Béatrice Cenci, dona Lucrezia, Mona Lisa, où sont-ils, vos Léonard, vos Raphaël, vos Titien? « Savez-vous que vous finiriez par me rendre jalouse de ce fantôme? disait une femme d'esprit à son amant. Passionnez-vous tant qu'il vous plaira pour des vivantes : si belles qu'elles soient, je ne les crains guère, car je sais que pas une d'elles ne vous aimera comme moi; mais ces figures de marbre que vous animez de toutes les flammes de votre cœur et de votre imagination, je les redoute, et, si vous voulez que je dorme tranquille, ne me parlez plus de votre Cléopâtre! » L'imagination, c'est en effet l'unique ressource; dans l'absence de toute information pittoresque, *essendo carestia*, l'esprit travaille, cherche à reconstruire, des anciens descend aux modernes, pour remonter ensuite par Shakspeare à Plutarque; ne pouvant copier, on recompose, on s'abandonne à cette idée secrète qui vous vient à l'âme. Essayons du système, cherchons l'idole sous les bandelettes sacrées, fouillons comme des sarcophages tous les livres récemment publiés (1), Drumond, Merivale, Adolphe Stahr surtout; interrogeons-les, utilisons-les. « Je vais à elle malgré moi, comme l'oiseau va au serpent! » Ainsi de certains sujets : ils vous attirent, vous fascinent, vous absorbent. Pourquoi parler de rajeunir? Est-ce que l'idéal vieillit jamais? Les types sont immortels; on ne les rajeunit pas, on les évoque. C'est affaire d'imagination, d'analyse psychologique et de pur sentiment. « La muse seule peut prêter de la vie à la mort, » dit l'Euphrosine de Goethe, et je complète la pensée en ajoutant : que de taches peut aussi effacer la muse!

I.

C'était au lendemain de Philippes, Antoine touchait au point culminant de sa fortune. Le petit-fils de Jupiter et de Sémélé, — on sait qu'Antoine, comme César, était de la maison des dieux, — pouvait alors avoir quarante ans, l'âge sous lequel on se représente

(1) Merivale, *The Roman Empire*, — Drumond, *History of the Romans under the Empire*, — Ad. Stahr, *Cleopatra*.

aisément un descendant d'Hercule, et sa constitution, que ni les fatigues de la guerre ni les épreuves du plaisir n'avaient entamée, prouvait aux yeux de tous que depuis le grand ancêtre la race n'avait pas dégénéré. Comme chef militaire et aussi comme grand seigneur, la nature l'avait pourvu de ses plus rares avantages, de ses dons les plus aimables et les plus séduisants; mais elle lui avait refusé deux choses : un bon jugement et cet art de se gouverner soi-même par lesquels seulement tous ces biens portent leurs profits. *Magnum virum ingenii nobilis*, ainsi l'appelle Sénèque, qui d'ailleurs lui reproche son ivrognerie et son libertinage. Faible parfois, méchant jamais, le premier au combat, au danger, patient, solide, imperturbable, en campagne un modèle de soumission à la discipline, le camarade du légionnaire et son idole, de tous les généraux formés à l'école de César, il n'y en avait pas de plus populaire. Il fallait le voir enlever sa cavalerie et se précipiter à la tête de quatre cents hommes sur un carré d'ennemis, qu'il enfonçait et taillait en pièces : c'était un Murat.

Cicéron, dans ses pages de haine, nous le peint comme un composé de tous les vices et de tous les crimes de la terre. Rien n'est plus faux que ce portrait, si peu en rapport d'ailleurs avec les autres témoignages : pourtant ce sont aussi des ennemis d'Antoine qui parlent; mais de cette histoire, écrite par des flatteurs d'Octave, la figure d'un héros se dégage. Son simple commerce avec Jules César vous montre une âme capable des plus généreux mouvemens. Quelle excellente note, et pour le caractère d'un homme, et pour sa valeur intellectuelle, que cette subordination constante et sans envie à la grandeur! Tant que vivra César, Antoine estimera que sa place est au second rang; pour que l'idée lui vienne de jouer le premier rôle, il faut que *l'autre* ne soit plus là.

Ce qui manquait à cette nature, c'était la volonté. Deux pôles irrésistiblement l'attiraient : le pôle ambition et le pôle volupté, qui, somme toute, fut le plus fort et l'entraîna dans le gouffre. Jouir était l'unique but; le reste, influence, autorité, renom, ne comptait que pour moyen, tant il est vrai que les abstinences, les privations, ne retrempent que les natures foncièrement morales, en ce sens qu'elles imposent à l'être physique des habitudes de soumission, et font prévaloir le principe supérieur; mais ceci n'est que l'exception. Chez la plupart des hommes et des demi-dieux, la nature reprend ses droits dès qu'elle en trouve l'occasion, et rebondit alors avec d'autant plus d'entraînement et de frénésie qu'elle a été plus violemment et plus longtemps comprimée et mise à l'épreuve. Les âpres souvenirs de la faim dont on fut consumé aiguïssent les appétits présents, et ces servitudes de la vie, rudement supportées, endurcissent moins le tempérament qu'elles ne le pré-

disposent à la mollesse. Antoine, devant l'ennemi, pouvait, dans son héroïque retraite de Mutine, s'abreuver d'eau croupie et se nourrir de racines sauvages; mais ce serait mal comprendre une organisation comme la sienne que de s'étonner de voir cet Héraclide oublier dans les excès de la jouissance les *strapaces* de la guerre, et perdre de vue dans l'orgie de la victoire les millions d'hommes dont les circonstances viennent de mettre les destinées entre ses mains.

Enorgueilli par la victoire, ivre de sa fortune, le cerveau travaillé d'ambition et les sens plus encore enfiévrés, tel était Marc-Antoine lorsqu'il mit le pied sur le sol d'Asie, où régnait dans sa pompe, sa gloire, son implacable puissance de fascination, celle dont les amours de César avaient fait la dame de beauté du monde antique. Dame de beauté n'est point assez; le terme applicable aux agrémens de la personne n'exprime pas ce que ces agrémens pouvaient avoir de charme fantastique. Si Cléopâtre n'avait eu que de la beauté, Antoine, ce coureur d'aventures galantes, ce don Juan romain las de conquêtes, ne l'eût pas instinctivement recherchée pour ne la plus quitter ensuite qu'à la mort. Ce qu'il faut voir en elle, c'est la *charmeuse*, un de ces êtres adorables et malfaisans dont la faiblesse tue les forts, et qui doivent avoir servi de type aux sirènes, aux walkyries, car, bien que les poètes prétendent le contraire, c'est dans l'humanité que se recrutent les mythologies. Chez Cléopâtre, comme dans lady Macbeth, une force démoniaque travaille; nommez-la ambition, délire des sens : toujours est-il que chez la walkyrie du nord comme chez la sirène d'Orient une richesse, une puissance surnaturelle d'organisme sauve, au point de vue poétique du moins, ce que le personnage a d'anormal. La beauté, la grâce ennoblit tout. A ce compte, et s'il n'existait en ce monde d'autre morale que l'esthétique, Cléopâtre serait sans reproche.

Dès longtemps, le sortilège avait agi sur le triumvir. Moins perverse et moins femme, elle n'eût pas si prodigieusement troublé, affolé ce grand libertin, marié à Fulvie, femme qui n'avait de féminin que le corps, *nil muliebre præter corpus gerens*, Fulvie, l'énergie et l'action en personne, l'ambition aussi, — virile, soldatesque, souvent féroce, détestant le neveu de César, qu'elle appelait « ce gamin d'Octave. » Nous autres modernes, c'est du côté de l'esprit que nous avons poussé notre débauche; nous voulons tout savoir. Ces demi-dieux du paganisme romain en train de s'écrouler voulaient, eux, tout sentir. Terrible curiosité que celle des sens, et quel théâtre pour la satisfaire, l'Égypte avec ses enchantemens, son libertinage primitif où la culture hellénique avait importé tous les raffinemens de l'intelligence!

Pour le luxe, les arts, la science, les plaisirs, pour cette agglomération, ce tohu-bohu d'éléments dissemblables qu'on appelle du nom de civilisation, Alexandrie tenait la tête. Le fier Romain lui-même s'inclinait religieusement devant ce pays, cette ville dont la grande ombre des pharaons séculaires protégeait le passé, et qu'inondait de ses rayons le soleil nouveau d'Alexandre. Là se trouvaient rassemblés dans des bibliothèques, des musées, tous les trésors de la littérature et de la poésie; là, sous le regard de la plus belle et de la plus élégante des femmes, d'une reine qui mettait son émulation et sa coquetterie à maintenir l'équilibre entre les séductions de l'esprit et les grâces physiques, — là, splendidement soldés, entretenus sur la cassette de Cléopâtre, philosophes, astronomes, mathématiciens, médecins et naturalistes expérimentaient, dogmatisaient et professaient. Et nous modernes, ce qu'après deux mille ans nous possédons aujourd'hui des lettres grecques, c'est à ces institutions des Lagides que nous le devons. Cette gloire du savant et du bel esprit tenta la plupart des Ptolémées, il y eut chez eux jusqu'à des virtuoses, témoin le père de Cléopâtre qui jouait de la flûte comme le grand Frédéric, — et ces goûts n'étaient point simplement un privilège de la dynastie et des hautes classes, toute la population y participait. L'élément grec, quoique mêlé, dominait et formait encore le meilleur de cette cohue alexandrine, où le vieil élément égyptien continuait à se montrer réfractaire aux mœurs nouvelles, et qu'infectaient de leur contagion ces hordes mercenaires composant l'armée nationale, rendues encore plus insupportables, depuis la restauration du dernier roi par la brutalité des garnisaires romains. Aux uns comme aux autres, une chose était pourtant commune, l'élanement vers toutes les ivresses de la vie, le plaisir sous toutes ses formes. Aux environs de la grande cité, les *maisons de fleurs* remplissaient la campagne. Sur le canal qui reliait Kanope à la ville montaient et descendaient nuit et jour de folles bandes, et de leurs barques, de leurs gondoles, s'exhalaient, au bruit des flûtes et du cistre, des baisers et des chansons qui n'étaient que le prélude ou l'épilogue de la fête.

Antoine avait jadis entrevu la reine, lorsqu'il commandait un corps de cavalerie dans l'armée de Gabinus en Cilicie. Il l'avait ensuite retrouvée à Rome pendant sa liaison avec Jules César. Si le rêve de ces amours qui devaient remplir le monde fut alors ébauché, les circonstances ne permettaient guère d'espérer qu'il se réalisât. Les choses avaient désormais changé de face; César était mort, la victoire de Philippes, les évènements avaient fait d'Antoine un triumvir, et de ce triumvir le maître de tout l'Orient. Quoi d'étonnant que dans ce cerveau de satrape l'ancien rêve reparût, et cette fois avec l'intensité du désir qui n'a plus à s'occuper de l'impos-

sible? De son côté, Cléopâtre le voulait; il convenait à cette main d'enfant de ployer sous le joug ce dompteur. Ce que la coquetterie d'une femme peut en certaines occasions faire d'un homme et d'un grand homme, César le lui avait appris. N'était-ce pas le moment de recommencer l'épreuve et de rejouer avec un autre la partie si fatalement perdue aux ides de mars? Ainsi dans le silence de son cœur parlait déjà l'ambition, et la Célémène du Nil n'en avait dans ses mouvemens que plus de liberté pour viser, atteindre et saisir sa proie, qui d'ailleurs ne demandait qu'à se laisser prendre.

Depuis Rome, ils ne s'étaient donc pas revus. Elle avait de ses nouvelles pourtant, et d'Alexandrie suivait la marche du héros, qui, après avoir parcouru en triomphateur Athènes et les villes de la Grèce, après s'être vu dans Éphèse décerner les honneurs divins sous le nom de *Dionysos*, venait de s'installer sur les bords enchantés du Cydnus pour y tenir cour plénière et recevoir l'hommage des princes de l'Asie. Tous en foule arrivaient à l'obéissance; elle seule, la plus ardemment attendue, ne paraissait point, et ne daignait pas même s'excuser par ambassadeur : attitude d'autant plus arrogante que la conduite de cette reine pendant la dernière guerre prêtait à l'inculpation; mais Cléopâtre connaissait son Marc-Antoine, et se disait qu'avec une nature aussi pressée que celle-là le plus infailible des stimulans devait être la temporisation. Son calcul ne la trompait pas. Cette abstention prolongée, si fort qu'elle affectât l'orgueil d'Antoine, le blessait moins en somme qu'elle n'irritait son désir de voir la reine. Rien ne l'empêchait d'exercer sur elle son autorité discrétionnaire, il pouvait la mander par ordre; il la fit très humblement inviter à venir, — et ce fut le Quintus Dellius des odes d'Horace, un de ces beaux esprits sans mœurs ni caractère, vivant dans les honneurs et la fortune en trahissant tous les partis, Quintus Dellius mort plus tard l'intime ami de l'empereur Auguste, qu'Antoine, alors son maître et son trésorier, chargea de cette commission délicate. Cléopâtre l'attendait, et, si roué que fût l'entremetteur, il ne lui dit que ce qu'elle savait, en lui parlant et de sa beauté et de la suprême domination qu'elle allait exercer sur Antoine aussitôt qu'elle apparaîtrait. Pressée de tous côtés, et par les lettres du triumvir et par les instances de ses amis, appuyant les démarches de ses ambassadeurs, elle promit, mais sans consentir à préciser l'instant de son arrivée. Cléopâtre se réservait d'offrir à l'Alcibiade romain un de ces spectacles imprévus comme ses yeux n'en avaient pas encore rencontré, même en Asie.

Assis à son tribunal au milieu de la place publique de Tarse, Antoine, environné de dynastes et de mages, rendait la justice, distribuant les peines et les grâces, lorsque soudain une nouvelle se

répand, et voilà toute la multitude qui se précipite électrisée vers le fleuve, dont la ville entière couvrait déjà les bords. Le triumvir, resté seul ou à peu près, envoie savoir ce qui se passe, et son messager lui rapporte ce bruit : Aphrodite s'approche en grande pompe, et vient, pour le salut de l'Asie, rendre visite au divin Bacchus. C'était elle en effet, l'Aphrodite du Nil, la reine des rois, qui venait à la conquête du triomphateur. Elle remontait le Cydnus dans sa galère étincelante d'or; les voiles qu'enflait la brise étaient de pourpre, les rames à poignée d'argent s'agitaient en cadence, battant les *flots harmonieux*. Quant à elle, couchée sous les tissus d'or de son pavillon dans la molle posture que les peintres donnent à Vénus, on l'eût prise pour Vénus même. Qui ne connaît le merveilleux récit de Shakspeare, auquel la palette de Plutarque semble avoir prêté ses couleurs? « Ses femmes, pareilles à des Néréides, épiaient des yeux ses désirs; au gouvernail, une d'elles, une sirène, dirige l'embarcation. La voilure de soie se gonfle sous la manœuvre de ses mains, douces comme des fleurs, qui lestement font leur office. De l'embarcation émanent invisibles des parfums délicieux qui viennent sur les quais voisins enivrer les sens. La ville envoie son peuple entier à sa rencontre, et Antoine demeure seul assis sur son trône dans la place du marché, sifflant à l'air, qui, s'il avait pu se faire remplacer, serait allé, lui aussi, contempler Cléopâtre et aurait créé un vide dans la nature! »

A peine débarquée, Antoine l'envoie complimenter et la prie à souper. La reine s'excuse en ajoutant qu'elle sera charmée de recevoir d'abord chez elle le triumvir. Antoine était galant et savait vivre; il accepte. Je me tais sur les splendeurs de ce festin improvisé; je laisse les anciens et les modernes décrire ces magnificences, ces prodigalités invraisemblables. L'émerveillement de l'histoire, il n'est ni dans ce luxe de vaisselles, de tapis et de pierreries, ni dans ce train d'un service près duquel tout le faste romain semblait de la rusticité; il est dans la puissance de cette femme, dont l'ascendant s'exerce à volonté, et qui d'un regard, d'un sourire, va disposer à merci d'un soldat, d'un vainqueur. Antoine l'avait citée à comparaître comme accusée, et, sans l'avoir pour ainsi dire encore vue, il tombe à ses pieds.

Elle avait d'avance décidé que sa beauté, sa grâce, ne seraient cette fois que simples forces de réserve; c'était par les charmes de l'esprit, les séductions de l'intelligence, qu'elle voulait combattre et vaincre. Elle en avait assez du renom d'enchanteresse que l'univers lui prodiguait, il lui plaisait pour le moment d'apparaître à ce Romain sous les traits d'une grande reine ayant les traditions du trône et sachant en parler la langue. Se défendre des torts qu'on lui reprochait, elle n'eût daigné; au lieu de s'excuser, elle récri-

mina, citant les nombreuses tribulations qu'elle avait encourues de la part de Cassius en lui refusant à trois reprises les secours qu'il réclamait d'elle, parlant de sa flotte de la mer ionienne, qu'elle s'apprêtait à commander lorsqu'une maladie, survenue à la suite de tant de fatigues et d'ennuis, l'avait arrêtée au milieu de ses projets, et finissant par dire qu'après la conduite qu'elle avait tenue c'étaient des remerciemens et des actions de grâces, non pas des reproches et des accusations, qu'elle se croyait en droit d'attendre de Marc-Antoine et de ses collègues. L'effet sur Antoine fut surprenant. Par la tête, les sens et le cœur, la déesse l'envahissait si bien, qu'à dater de cette heure il l'adora, comme un homme de quarante ans au faite des passions et du pouvoir adore une femme.

OËil qui fascine et griffe qui tue, Cléopâtre avait de la race féline la souplesse, l'élégance et cette férocité inconsciente qui chez le jeune tigre jouant avec sa proie a tant de grâce. Se sentant la maîtresse, elle voulut aussitôt des gages, et dans le premier sourire de cette bouche aimable, avant même de l'avoir effleurée, Antoine surprit des caprices de vengeance que le triumvir s'empressa de satisfaire. Arsinoë, sœur de la reine, s'était jadis déclarée sa rivale au trône; Mégabyse, grand-prêtre de Diane à Éphèse, avait traité en majesté cette rivale d'un moment; l'amiral Sérapion avait désobéi. Arsinoë, réfugiée à Milet dans le sanctuaire d'Artémis, fut enlevée et mise à mort; Mégabyse, emprisonné, n'eut la vie sauve que par l'intervention suppliante des Éphésiens, et sur un ordre d'extradition les Tyriens renvoyèrent l'amiral rebelle en Égypte, où son châtimement l'attendait. L'entrevue aux bords du Cydnus, bien que rapide, avait donné tout ce que l'habile Égyptienne s'en était promis. Cléopâtre rentrait dans sa capitale, le cœur fier de sa victoire et des conséquences que cette victoire allait avoir. Son trône était de nouveau raffermi, sa primatie entre tous les monarques d'Orient reconnue et consolidée. Les anciens rêves de toute-puissance, jadis caressés au temps de César, pouvaient renaître, et, qui sait? agrandis encore par le ressort de cette imagination incandescente. Pour les moyens d'action, le pouvoir, le génie militaire, n'était-ce pas un autre César qu'elle avait à son côté? Et si le caractère était moins grand, l'esprit moins vaste, ne devait-on pas se féliciter même de ces désavantages, qui lui permettaient de gouverner Antoine au gré de sa volonté, de son désir, de ses caprices? Du reste, il y a tout lieu de soupçonner que déjà la question politique n'était plus seule en jeu. Entre ces deux natures si peu dissemblables et qui invinciblement s'attiraient l'une l'autre, les courans magnétiques avaient agi. Antoine était doué d'une de ces beautés viriles qui ne manquent jamais d'exercer leur prestige sur les Cléopâtre et les Marie Stuart, organisations physiquement subtiles, délicates,

sûres de dominer quand même par leur prétendue faiblesse, et trouvant en dehors de beaucoup d'autres sensations plus secrètes un certain raffinement d'orgueil dans la force apparente de l'homme qu'elles ont choisi. Ajoutez à cela l'héroïsme du triumvir, ses succès parmi les femmes romaines, ses mille aventures de par le monde, et jusqu'à ses fantasques transformations par le costume, qui tantôt vous le montraient vêtu à l'athénienne et tantôt à l'asiatique.

Ces premières rencontres à Tarse font songer au tableau de Virgile. On revoit Énée et Didon avec Éros entre les deux, qui sous les traits non plus d'Ascagne cette fois, mais du jeune Césarion, dérobe au doigt de Cléopâtre l'ancien anneau du divin Jules, pour y substituer l'anneau brûlant d'Antoine. La liaison commença-t-elle à Tarse? On en peut douter. Cléopâtre, qui dès la première entrevue s'était donnée à César, connaissait mieux le prix de ses faveurs; l'enfant avait grandi, c'était aujourd'hui une reine de vingt-six ans, et, bien que ses débuts dix ans plus tôt ne fussent point d'une ingénue, les événemens, le séjour à Rome, l'usage du trône, lui avaient enseigné certaines bienséances pratiques. Ses mœurs n'en étaient pas beaucoup meilleures, seulement elle avait rayé de son programme, du moins avec les puissans de ce monde, ces avant-propos qui ne mènent à rien. Son ambition, son orgueil, lui suggéraient que, jusque dans les désordres d'une grande reine, la politique doit avoir sa part d'intérêt, et l'occasion se subordonner à la volonté. Tout porte à croire qu'il n'y eut alors que des préliminaires de posés, et que Cléopâtre ne devint la maîtresse d'Antoine que l'hiver suivant dans Alexandrie, où l'on se donna rendez-vous en se quittant.

L'antiquité a beau parler de sortilèges, de philtres, de démons; il n'y eut dans cette romanesque aventure d'autre démon que le tempérament d'Antoine, d'autre philtre que son amour, le plus dévorant, le plus profond, le plus implacable dont l'ancien monde nous ait transmis la chronique. Alexandrie paya la dette de Tarse, et avec quel luxe et quel art! Antoine n'avait encore connu que le plaisir, on l'initiait aux mystères de volupté. De ce concert de toutes les ivresses réunies dont la *maestra* souveraine dirigeait les modulations, quelques sons à peine articulés ont tout au plus traversé les âges, et c'en est assez pour que l'imagination s'enflamme. Comment décrire tout ce que notre romantisme moderne emprunte là de ces tableaux où les sens et l'esprit font échange de délices? Qu'est-ce que Renaud, Armide? Promenez-vous avec Arioste et Gluck dans leurs jardins enchantés; leurs fontaines jaillissantes, les échos vous jetteront les noms d'Antoine et de Cléopâtre, les arbres vous montreront les chiffres entrelacés des deux amans, et vous songerez moins à la magicienne du poème qu'à celle de l'histoire,

dont Shakspeare a dit : « L'âge ne peut la vieillir, ni l'habitude de la voir ému pour vos yeux l'attrait de la séduction toujours nouvelle. Les autres femmes rassasient les appétits auxquels elles donnent pâture; mais elle, plus elle satisfait la faim, plus elle l'aiguise, et les choses les moins nobles prennent en elle un tel air de dignité que les prêtres saints la consacrent jusque dans ses désordres! » Il faut lire la première scène de ce drame d'où j'extraits ces lignes. C'est Plutarque mis en action, vous vivez à la cour d'Égypte au moment de cette fantastique lune de miel, vous respirez l'atmosphère de la grande cité gréco-orientale, paradis d'un monde qui, revenu de son idéal de jeunesse, a fait de la jouissance physique le suprême objet de son culte et se dit que la toute-sagesse consiste à savoir fêter l'heure présente. « Il gaspillait, écrit Plutarque en parlant d'Antoine, il galvaudait le bien le plus précieux donné aux hommes : le temps. » Toute l'exposition de Shakspeare roule sur ce mot. La parole est aux courtisanes, aux eunuques, aux devins; frivolité, superstition, montrent leur vieux compagnonnage; l'immoralité s'affiche avec la belle humeur d'une conscience honnête. On a franchi la période transitoire de l'hypocrisie, fort vilaine période, à laquelle succède un nouvel état de nature, vers lequel nous aussi, Parisiens de la décadence, nous nous acheminions tout doucement pendant les dernières années de l'empire, et qui s'appelle la naïveté dans le vice.

Cléopâtre employait sur Antoine tous les moyens de captation. Elle se mêlait à ses jeux, à ses exercices, l'accompagnait au gymnase, à la chasse et jusque dans son camp au milieu de ses officiers, joyeuse de vider une coupe à la santé de son héros, de son vainqueur. Incapable d'aimer, pourquoi l'eût-elle été? Quand il serait vrai que le seul intérêt et la seule ambition l'eussent jetée dans les bras de César, quelle raison peut-on voir là pour décréter que le cœur d'une pareille femme fut de ceux qui ne s'émeuvent point? Entre cette adolescente spoliée, chassée par ses frères, qui venait, sans réfléchir à la disproportion d'âge, ressaisir par un coup d'audace sa couronne sur le lit d'un grand homme usé, vieilli dans le plaisir, accoutumé déjà depuis longtemps à prendre tout ce qui s'offrait à lui, et la personne de vingt-six ans, consciencieuse, accomplie, qui pose devant nous, les conditions sont loin d'être les mêmes. Pour la gloire et la puissance, Antoine sans doute à ses yeux vaudra César, car on conçoit qu'une imagination qui ne demande qu'à s'exalter confonde aisément les lauriers de Philippes avec ceux de Pharsale; mais eût-il été moins illustre cent fois, Antoine, fils d'Hercule, avait en son pouvoir pour s'emparer d'une Cléopâtre et la passionner des avantages et des facultés dont toute la gloire du monde ne saurait tenir lieu, et que le fils de Vénus, si tant est qu'il

les eût jamais eus, ne possédait, hélas! déjà plus à l'époque où l'étoile des Lagides projeta sur lui son éblouissement. Non, dans cet hymen qui riva l'une à l'autre leurs destinées, il y eut chez Cléopâtre plus que l'ivresse des sens et que l'ambition : son cœur aussi fut engagé. Antoine n'était pas un dameret, et probablement ne mit point au jeu tant de malice : l'adorer éperdument n'eût point suffi ; mais il sut la rendre amoureuse, et par là se fit aimer d'elle.

Que cet amour, qu'il devait devant l'univers payer d'un si terrible prix, lui ait également coûté bien cher dans le train journalier de la vie, un pareil fait n'a rien qui puisse étonner. Les Célimènes de l'histoire l'emportent sur les grandes coquettes de la vie ordinaire par le merveilleux de la catastrophe, leur écroulement entraîne un monde, et pendant trois mille ans on en parle. Les autres meurent bourgeoisement d'une fluxion de poitrine, et personne hors du quartier n'y prend garde ; mais pour ce qui touche aux petites misères de l'existence qu'elles vous font mener, cela doit au demeurant se ressembler beaucoup. Scènes de jalousie et de colère, évanouissements, menaces de rupture, larmes et pâmotions, c'est toujours à peu près le même air, et qui n'en vaut pas mieux, je suppose, parce que la virtuose qui l'exécute porte un bandeau royal à son front et des perles de six millions à ses oreilles. D'ailleurs, de ce qu'une femme joue la comédie, on aurait tort de conclure que cette femme n'aime pas. « Vois où il est, qui est avec lui, ce qu'il fait. Tu sais que je ne t'ai pas envoyé. Si tu le trouves triste, dis-lui que je danse ; si tu le trouves gai, raconte-lui que je suis subitement tombée malade. » Je cite Shakspeare, et j'y retournerai : c'est la vraie source ; bien rarement son point de vue à lui prête à la controverse, lorsque dans le doute il devine ; mais pour la vivante peinture des caractères, le mouvement scénique, il semble qu'on y doive recourir comme à des documens certains. Dire que c'est Plutarque mis en action n'est point assez dire, c'est Plutarque mis en poésie. Je songe à la douceur, à l'harmonie de ce langage si délicieusement approprié à la bouche qui le parle. « Le charme de son discours pénétrait les âmes ; dans la conversation, sa beauté empruntait à sa voix un nouvel attrait, et, sans qu'il soit question de l'agrément de son entretien ni de sa facilité à manier toutes les langues, tous les dialectes, on l'eût écoutée causer pour la seule magie de son organe. » Shakspeare s'est accordé si bien là-dessus avec l'histoire (voir Plutarque et Dion Cassius) qu'il a fait de tout son rôle de Cléopâtre un chant d'oiseau, une musique. Cléopâtre joue la comédie en ce sens que la plupart du temps ses mouvemens, ses gestes, ses discours, sont en parfaite contradiction avec le sentiment qui l'affecte. Elle pleure quand elle aurait envie de rire, et rit quand ses larmes l'étrouffent ; mais presque toutes les femmes qui aiment en sont là. Bien

qu'elle s'efforce de ne livrer que ce qu'il lui convient de laisser voir, on sent à travers les mille feintes de son jeu percer toujours une émotion, ce quelque chose du cœur qui parle au cœur. Il y a de la vérité dans son mensonge, comme du mensonge dans sa vérité. Ainsi, lorsqu'en proie au dévorant souvenir d'Antoine et faisant sur elle-même une sorte de mélancolique retour elle dit à Charmion : « Regarde-moi, regarde-moi comme je suis, bronzée par les amoureuses morsures de Phébus, ridée par le temps; ah! César au large front, lorsqu'il t'arriva d'aborder sur ce rivage, alors j'étais digne d'un roi! » qui la prendrait au mot serait malavisé, car la belle dame s'amuse et sait d'avance que ses femmes et son miroir vont lui répondre qu'elle ment.

Ces crises incessamment renouvelées, loin d'user la passion du triumvir, l'attisent au contraire, l'irritent et sont le véritable philtre répandu dans la coupe qu'il boit avec ivresse. Inquiéter, harceler, enfiévrer l'heure présente en ayant soin de tenir hors de page l'immuable sécurité du sentiment où l'avenir commun est enchaîné : double jeu de fiefcée coquette et de femme qui aime. Plutarque observe spirituellement qu'avant de tomber aux mains de sa royale maîtresse Antoine avait appris à vivre à l'école de Fulvie, qui lui avait formé, assoupli le caractère de façon à mériter toute la reconnaissance de ses maîtresses. Je doute cependant qu'Antoine eût jamais supporté de sa turbulente moitié tout ce qu'il supporta de Cléopâtre. Il n'y a que les amours criminelles pour se payer de semblable monnaie et tourner à délices et ravissements ce qui empoisonnerait même la lune de miel d'une existence légitime. Gentillesse féroces à plaisir réitérées, coups de griffe sanglans auxquels un sourire agréable doit répondre! Cette Fulvie sacrifiée, et dont le dévouement incommode parfois, mais sans bornes, n'a pu sortir de sa mémoire, il lui faut l'entendre narguer à tout propos. « Que dit la femme mariée? Elle est peut-être en colère. Plût au ciel qu'elle ne vous eût jamais donné la permission de venir! Qu'elle ne dise pas que c'est moi qui vous retiens ici : je n'ai pas de pouvoir sur vous; vous êtes à elle! » Et quand le malheureux, apprenant que Fulvie est morte, cède au premier accablement de sa douleur, de son remords, quelle suite, quel croisement de reproches déraisonnables (1)! Ce mari pleurant sa femme n'est qu'un traître envers sa maîtresse, et, s'il ne la pleure pas, on lui jetera au visage ce compliment : « maintenant je vois, je vois par la mort de Fulvie, comment la mienne sera reçue! »

Cléopâtre tient à la possession de son amant avec l'indomptable

(1) Les larmes données par Antoine à Fulvie n'apparaissent que dans Appien et ne sont point dans Plutarque. Encore une divination de Shakspeare, qui, on le sait, n'a connu que Plutarque.

furie d'une nature habituée à ne reconnaître au-dessus d'elle ni morale ni dieux. Elle veut d'Antoine non pas seulement sa puissance politique, ses trésors, elle veut aussi son intelligence et son cœur, son génie et sa fortune. Elle a tout épousé, et Shakspeare, avec cette profonde perception psychologique qui fait de lui un guide si parfait dans ces labyrinthes de l'histoire, Shakspeare donnant à deviner, accusant chaque nuance, vous montre une Cléopâtre d'ensemble, vous met devant les yeux la figure dans son plein, sans même indiquer par quels côtés chez elle l'intérêt personnel se mêle à la passion, et dans quelle mesure cet amant et ce héros agissent sur son esprit, ses sens et son cœur, qu'ils occupent et captivent à la fois. C'est dans la fusion, l'assimilation organique de ces divers genres de mobiles que réside l'attrait merveilleux du personnage. A ces petits manéges de boudoirs, à ces artifices de *gipsy* couronnée, succèdent çà et là de fulgurantes explosions, et la femme passionnée excuse alors, relève, ennoblit presque la courtisane. Comment douter encore de l'amour de cette femme après la scène du messenger? Depuis de longs mois, les deux amans sont séparés. Antoine, rappelé en Italie à la mort de Fulvie, est allé se réconcilier avec Octave, qui, pour sceller la paix du monde et comme un suprême gage de nouvelle amitié, vient de lui donner sa sœur Octavie en mariage. Cléopâtre ignore tout; on annonce l'arrivée d'un messenger apportant des nouvelles de Rome. Ici la transformation est complète; plus de minauderies, rien que le simple élan du cœur, la vraie nature. Quelle frémissante agitation, quelle angoisse dans cette attente! Dès les premières paroles, sa curiosité s'élançait follement au-devant de la certitude, mais la crainte la force à reculer. Enfin, l'horrible lumière éclate à ses yeux; elle apprend la trahison d'Antoine, son mariage. Sur qui se vengera-t-elle d'un tel désastre, là, dans le moment même, sinon sur le pauvre diable chargé de l'en instruire? Il en coûtera cher au malheureux d'être ainsi venu se jeter au travers des rêves de cette imagination. Elle l'accable d'invectives, de menaces, de coups, c'est comme la manifestation plastique de cette nature incontinent et désordonnée à l'excès; s'il parvient à sauver sa vie, ce colporteur de mauvaises nouvelles aura du bonheur. Elle-même ne fait que tomber d'un paroxysme dans un autre; puis, au sortir de l'attaque de nerfs obligée, la voilà soudain qui veut qu'on lui décrive les traits, la beauté d'Octavie, les moindres particularités de sa personne. « Quel âge a-t-elle (1)? quelles sont ses inclinations? et n'oublie pas surtout la couleur de ses cheveux. »

(1) On a dit : « Octavie était plus jeune, plus belle. » Plus jeune, nous savons qu'elle ne l'était pas, puisque nous la trouvons en l'année 5½ mariée à Marcellus, son premier époux. N'aurait-elle eu que quinze ou seize ans à cette époque, cela reporte-

Sir James Melvil, envoyé l'an 1564 par Marie Stuart, reine d'Écosse, à sa bonne sœur Élisabeth d'Angleterre, donne l'histoire suivant de la manière dont il fut reçu. « Sa majesté commença par me demander comment s'habillait ma souveraine, *quelle était la couleur de ses cheveux*, et laquelle des deux avait, à mon sens, la taille la mieux faite? Ensuite elle voulut savoir à quoi la reine Marie occupait son temps. Je répondis que la reine, au moment où je l'avais quittée, revenait de chasser dans les *highlands*, mais que, lorsque les affaires lui en laissaient le loisir, elle aimait beaucoup à se distraire en jouant soit du luth, soit du virginal. — Et joue-t-elle bien? — me demanda Élisabeth. Je répliquai : — Oui, très bien pour une reine. — Le même jour, après dîner, lord Hunsden me conduisit dans une galerie dérobée pour entendre jouer sa majesté, assurant qu'il agissait ainsi de son propre mouvement et sans y être autorisé. Après avoir écouté quelques instans, je soulevai la tapisserie qui servait de portière, et, voyant que la reine me tournait le dos, je pénétrai dans la chambre, et continuai à prêter l'oreille. Élisabeth jouait remarquablement bien. Sitôt en m'apercevant elle s'arrêta, parut d'abord un peu surprise, se leva et vint à moi en me menaçant gracieusement de la main comme pour me donner une tape. — J'ai pour habitude de ne jamais jouer devant les hommes, me dit-elle; je ne joue que lorsque je suis seule et pour dissiper la mélancolie. — Je tâchai de m'excuser de mon mieux, je parlai de la cour de France, où j'avais longtemps séjourné et où de pareilles licences ne sont point mal vues, et j'ajoutai que j'étais prêt à me soumettre humblement à telle peine qu'il plairait à sa majesté de m'infliger. Elle s'assit alors sur un coussin, et, comme je m'agenouillais par terre à ses pieds, elle insista pour me faire aussi m'asseoir. Ce n'était point tout. Elle voulait avoir mon opinion sur son talent, et que je lui disse si je trouvais que c'était elle ou ma souveraine qui jouait le mieux. La position devenait délicate; je m'en tirai en lui donnant le prix. » J'ai cité ce trait, parce qu'il prouve une chose, que dans toute reine il y a une femme, et qu'en dépit des siècles et des climats, des royaumes et des mœurs, chez les Ptolémées-Lagides comme chez les Tudors, toutes les rivalités de femmes se ressemblent à l'endroit de la curiosité.

Les scènes de colère et de jalousie, l'impatient Égyptienne dut

raiter sa naissance à 70 ou 71, et nous la montrerait non point plus jeune, mais au contraire plus âgée que Cléopâtre, née en 69. Plus belle! qui le prouvera? Il s'agit bien d'ailleurs d'argumenter sur la jeunesse et la beauté d'Octavie et de Cléopâtre, et de comparer, en prenant pour type l'idéal romain, l'auguste et chaste matrone, la noble femme donnée en mariage à Marc-Antoine par la politique d'Octave, avec cette sirène du Nil, la plus séduisante, la plus rouée, la plus féminine des grandes coquettes de l'ancien monde et du moderne.

les renouveler souvent dans ce long abandon. Désespéra-t-elle jamais? Entre cette Ariane et son Thésée s'étendaient les mers, se dressait, belle et sympathique, imposante par son droit, dangereuse par le prestige des contrastes, la plus chaste et la plus simplement aimable des épouses; mais le serpent du Nil savait le pouvoir de ses morsures. Cléopâtre, jusqu'en ses plus démonstratives défaillances, comptait sur les indélébiles souvenirs de volupté dont elle avait enflammé l'imagination d'Antoine, et qui tôt ou tard le lui ramèneraient, — souvenirs d'ailleurs fort habilement entretenus par de secrets agens, courtisans, affranchis, serviteurs chargés d'évoquer partout le nom de l'absente et de multiplier les favorables allusions. Comme il s'agissait de l'éloigner tout d'abord de Rome, les marchands d'oracles ne se gênaient pas pour faire parler les astres. « L'éclat de ta fortune brille au plus haut, disait son devin à Marc-Antoine, mais l'étoile de César (Octave) cherche à l'obscurcir; c'est pourquoi je te conseille de te tenir aussi à distance que possible de ce jeune homme, car ton démon à toi redoute celui de César, et plus il a de puissance et de domination lorsqu'il règne seul, plus il sent sa force et son courage s'amoindrir dès que l'autre s'approche de lui. » Lire Plutarque en ce chapitre, c'est lire un roman. Longtemps avait dormi cette malheureuse passion d'Antoine, et il paraissait presque que les bons avis triompheraient du sortilège, lorsqu'au retour en Syrie le feu se ralluma. Les rapports de confiance rétablis, du moins par les semblans, avec son perfide collègue, le triumvirat renouvelé pour cinq ans, Antoine revenait prendre le gouvernement de l'Asie romaine, qui était sa part d'empire, et poursuivre ses projets de guerre contre les Parthes. Observons que la passion d'Antoine trouva dans cette circonstance un bien puissant réactif; mais il faut ajouter, pour être juste, que cette circonstance, il ne la créa point à plaisir. Son amour n'eût pas existé, que les événemens ne lui eussent point dicté d'autre conduite. C'était donc bien sa destinée qui pour la seconde fois le poussait vers Cléopâtre.

Ce qui devait arriver arriva. Ils se revirent; dans cette rencontre éperdue, Cléopâtre oublia tout, et son amant ne se souvint que de ce qu'il avait à réparer. Antoine avait cette sensibilité d'âme particulière aux grands libertins. Il était bon, humain, magnifique, les soldats l'adoraient, et si jamais mœurs plus scandaleuses que les siennes ne furent données en spectacle, encore doit-on lui tenir compte d'une qualité fort rare chez les anciens : il n'était pas étranger au remords, sa conscience lui reprochait les vices de son tempérament, ce qui ne le corrigeait point sans doute, mais ce qui montre un naturel exempt de cruauté. Octave au contraire, sobre,

doucereux, réservé près des femmes, *nam pulchritudo intra pudicitiam principis fuit*, Octave avait le goût des proscriptions, aimait le sang, comme plus tard Saint-Just et Robespierre, deux grands modèles aussi de chasteté, de tempérance, et deux grands scélérats pour tout le reste. Antoine était ce que j'appellerais un viveur lucide; il pouvait faire la débauche sans perdre absolument connaissance. Au plus profond de cette âme enténébrée de paganisme, on perçoit je ne sais quel clignotement du sens moral; rien ne dit que cent ans plus tard, la foi chrétienne aidant, ce pourceau d'Épicure n'eût pas fini comme un saint Jérôme dans quelque Thébaïde. Malmené par Fulvie, il pleura sa mort; c'était le tour d'Octavie d'émouvoir maintenant ses scrupules de conscience. La noble dame, après avoir accompagné son mari jusqu'à Corcyre, était rentrée à Rome dans la maison du grand Pompée, devenue depuis Pharsale propriété d'Antoine, et ne s'occupait plus que du soin de ses enfans, qu'elle élevait avec ceux de Fulvie. Toutes les vertus, tous les agrémens faits pour rendre un homme heureux, elle les possédait; seulement il eût fallu que cet homme ne fût pas l'excentrique descendant de Jupiter et de Sémélé. A cette nature surabondante, géniale, accoutumée au bel esprit, au sans-çon des mœurs athéniennes, tant de pudeur, de rigorisme, ne pouvait longtemps convenir. Cette atmosphère de préjugés l'opprimait, l'étouffait, lui qui partageait toutes les idées d'indépendance du grand Jules. Combien ne se sentait-il pas plus à l'aise près de *l'autre*! Là du moins il échappait aux obséquieuses protestations d'un entourage hostile; là son imagination trouvait à qui parler. Puis cette reine d'Égypte, que Rome appelait sa concubine et qui lui avait donné deux enfans, était-elle en somme moins sa femme que la veuve de Marcellus, qu'il avait épousée étant grosse et par dispenses du sénat? Cléopâtre était pour lui plus qu'une amante, qu'une épouse, elle était son œuvre, sa création; s'il relevait de son amour, elle relevait, elle, de sa puissance. Il l'avait assise sur le trône, grandie à la hauteur où le monde la voyait, et de la même main qu'il l'avait faite, il pouvait la défaire. D'ailleurs, entre tant d'avantages, elle avait surtout celui de n'être pas la sœur d'Octave, car ces nouveaux rapports de famille, loin d'atténuer l'antipathie d'Antoine, n'avaient servi qu'à l'accroître; c'était la secrète animosité du presentiment qui désormais l'échauffait contre ce pâle et imberbe jeune homme de vingt-quatre ans auquel tout réussissait, et qui, sans aucun mérite civil, sans ombre de valeur militaire, marchait déjà son égal, pour ne pas dire plus, et le battait en politique comme au jeu.

L'enchantreuse ressaisissait à pleine main les rênes d'or de son

char de victoire. Antoine, à son côté, plus affolé que jamais, s'intitulait le premier de ses esclaves, et, costumé à l'orientale, le sabre recourbé des Mèdes à la ceinture, trônait au prétoire et dans les cérémonies en satrape asiatique. Sa gloire était d'abdiquer la toute-puissance aux pieds de cette femme et de n'être que le mari de la reine, le *roi-consort*, lui triumvir, lui que Rome et les dieux du Capitole avaient investi de leur majesté souveraine ! César, insultant au sentiment public, avait jadis poussé l'audace jusqu'à installer en plein temple de Vénus l'image de cette étrangère maudite, de ce monstre, *monstrum illud*, comme l'appelle Horace. Le scandale était dépassé. Les soldats romains, confondus avec des Nubiens, des eunuques, portant sur leurs boucliers le chiffre de l'Égyptienne, lui servaient de gardes d'honneur dans les revues qu'elle passait à cheval en compagnie de Marc-Antoine. Ici l'extravagance prend les proportions du mythe. Évidemment cette fameuse perle dévorée en un festin n'est qu'un symbole. Ils eussent à ce train absorbé le monde. Et quelle chose merveilleuse il faut cependant que soit l'amour pour faire que deux êtres si coupables, si chargés de responsabilités terribles, trouvent la postérité moins sévère que miséricordieuse, et vivent à travers les âges, annistiés, plaints et célébrés dans la cause même de leurs fautes ! « Nul tombeau sur la terre n'enfermera un couple aussi fameux, et la pitié qu'inspire leur histoire égale la gloire de celui qui les a réduits à être plaints. » Quand César-Octave s'exprime ainsi au dénoûment, c'est Shakespeare qui parle par sa bouche au nom de la conscience humaine. A la distance où, grâce à Dieu, nous sommes d'une société qui pouvait supporter de telles aberrations, le spectacle a bien sa grandeur. Jamais, depuis que le monde existe, cet éternel drame de l'amour ne fut représenté d'une façon plus héroïque : ces acteurs, qui dépassent la fable de cent coudées, ont une authenticité chronologique ; aussi belle qu'Hélène, Cléopâtre a toute la mobilité d'esprit, toute l'éducation de la femme moderne, et la puissance de l'homme qui l'adore est, comme son amour, sans mesure. Pour satisfaire les infinis caprices de sa déesse, Antoine n'a pas besoin d'être un demi-dieu ; tel que Pharsale et Philippes l'ont fait, les olympiens sont ses vassaux. Il peut tout ce qu'il veut, tout ce que veut Cléopâtre, et tailler en Asie autant de royaumes nouveaux qu'en demande sa reine est aussi facile à sa munificence que d'étoiler sa tête vipérine d'une escarboucle de cent millions.

Ce fut ainsi qu'il lui donna la Phénicie, Cypre, une partie de la Cilicie et toute une province de Judée renommée pour la culture des essences, rendant la terre des parfums tributaire de sa dame de beauté, et répondant à qui osait se plaindre que savoir conférer était plus encore que savoir prendre l'attribut de Rome et de sa

grandeur universelle; — politique du reste assez habile, puisqu'en même temps qu'il enrichissait sa maîtresse il fortifiait la puissance d'une alliée. Rien n'est plus erroné que de représenter Cléopâtre sous les traits d'une bayadère adonnée aux seules jouissances du moment et ne connaissant d'autres occupations que la galanterie et le plaisir. Cette voluptueuse avait son ambition, et, pour remplir ses vœux, sa *faiblesse* s'appuyait sur la force d'Antoine, comme elle se serait appuyée sur le bras de César, qui, n'en doutons pas, s'il eût vécu, eût épousé non-seulement la cause, mais la femme (1). Étendre jusqu'aux anciennes limites l'empire de ses aïeux, rétablir à tout jamais son indépendance, était la pensée avouée; mais combien d'autres desseins plus vastes, plus hardis, ne caressait-elle pas! Quels rêves de domination ne s'agitaient dans cette jolie tête nonchalamment inclinée sous le peigne d'or de la coiffeuse Iras? « Aussi vrai qu'il m'arrivera un jour de régner au Capitole! » on ne parlait à Rome que de cette nouvelle forme de serment usitée par l'insolente courtisane du Nil.

Tout n'était peut-être pas calomnie dans ces bruits qui, fomentés, propagés par les soins d'Octave, soulevaient d'indignation la grande ville. En effet, depuis les jours heureux de jeunesse et de fortune où, maîtresse déclarée du dictateur, elle s'était vue adulée par la noblesse et le sénat, Cléopâtre n'avait jamais oublié Rome. Elle habitait alors, de l'autre côté du Tibre, dans ces jardins de César qui s'étendaient au pied de la colline, à la place même que ceux de la villa Pamphili occupent à présent, et tenait une cour des plus brillantes. Encombrer les antichambres de la reine d'Égypte était un honneur fort à la mode et fort goûté de ces fiers consulaires, qui savaient par là se concilier les bonnes grâces du nouveau maître. Cicéron se faisait présenter, et, quitte à l'accabler plus tard d'allusions acerbes, commençait par dépenser en menue monnaie de flatteries son éloquence et sa littérature (2). Tous ces souvenirs

(1) Rome à la vérité s'indignait à la seule idée de ces projets de mariage; mais César se mettait au-dessus de l'opinion. Cléopâtre, pour déjouer l'effort de cette antipathie publique, entraînait le génie de César du côté de l'Orient, estimant qu'à moins de le tenir là elle ne serait jamais rassurée, et tous les rivaux de César, tous ceux qui pour un motif ou pour un autre avaient intérêt à l'éloigner de Rome et d'Italie, sans être de connivence avec elle, poussaient, comme on dit, à la roue. La guerre contre les Parthes était résolue, on avait fixé pour l'embarquement le quatrième jour après les ides de mars. Cléopâtre triomphait, lorsque quelques jours avant le départ, le 15 mars de l'an 44, vœux, calculs, espérances, un orage dispersa tout.

(2) « Je déteste la reine, elle le sait et sait pourquoi, » écrit-il plus tard à Atticus. Quelles étaient ses raisons? Un manque de mémoire, une distraction de Cléopâtre, hélas! peut-être un simple bâillement saisi pendant qu'il discourait. Il en faut si peu pour blesser certaines vanités toujours sur le qui-vive. Ce qu'il raconte, c'est que la reine lui avait promis divers manuscrits pour sa bibliothèque, et que jamais ces manuscrits ne lui furent envoyés. D'autre chef, la *maison* de la reine s'était, sans le

ramenaient Cléopâtre vers un passé qui d'un jour à l'autre pouvait cesser d'être un mirage. Rien ne l'empêchait de revenir sur ses pas au bras d'Antoine, et de compléter avec lui l'œuvre de domination souveraine, ébauchée seulement avec Jules César. Elle voulait y rentrer, dans cette Rome, mais pour abattre sa puissance, pour y promener son char de triomphe sur les ruines de cette aristocratie vénale dont son père avait subi les extorsions, et pour transporter ensuite dans sa chère Alexandrie le siège du gouvernement du monde. A défaut de César, elle avait l'épée d'Antoine et son génie; à elle seule, à Cléopâtre, appartenait désormais le triumvir. Ses conquêtes, sa gloire, ne le regardaient plus; il ne devait agir et vaincre qu'au profit exclusif de l'idole, et c'était en s'aidant de ces avantages qu'elle comptait, à côté du héros et forte de tous les droits d'une épouse légitime, gravir chaque degré du trône entrevu sur les hauteurs du Capitole : projets superbes, auxquels manqua l'esprit de conséquence et de ferme propos! Cléopâtre eut bientôt fait de subjuguier Antoine, mais là s'arrêta son action; elle ne réalisa donc que la moitié de son programme, qui était de régner sans partage sur le triumvir. Une fois en possession du moyen, elle oublia le but. On perdit terre dans les ivresses du moment, et les grandes perspectives disparurent, effacées par les vapeurs de l'éternelle fête. Plus égoïste qu'Antoine et sachant mieux calculer ses intérêts, elle se montra également sans volonté contre le plaisir. Le même démon les possédait l'un et l'autre, ils se ressemblaient trop. « L'homme que la servitude entreprend, dit Homère, perd la moitié de sa virilité. » Antoine lui appartenait corps et âme, en esclave, et Cléopâtre, débordée elle-même par cette folie des sens, paraissait n'avoir plus qu'une ambition : être la maîtresse de son esclave!

Jamais amant ne fut plus magnifique. La reine avait le goût des belles-lettres, il enrichissait le musée d'Alexandrie de 200,000 papyrus enlevés à la bibliothèque des rois de Pergame; elle aimait les arts, et il dépossédait le sanctuaire de Samos pour lui donner un groupe de Miron. Rome criait au sacrilège, il laissait dire, et, sentant de loin gronder ses colères, leur préparait de bien autres motifs d'explosion. Au retour d'une campagne victorieuse en Arménie, n'eut-il pas l'incroyable idée d'offrir à cette magicienne le spectacle

vouloir, rendue coupable de *lèse-famósité*. Un chambellan ayant fait mine de l'aborder, Cicéron lui demanda ce qu'il voulait, et le personnage commit l'impertinence de passer en répondant « rien, j'avais à parler à Atticus. » N'y avait-il point là de quoi justifier d'implacables rancunes? Tant que César vécut, Cicéron, le plus prudent des hommes, tint sous clé le trésor de ses animosités; mais sitôt après les ides, il y fouilla, et alors à pleines mains. Un mois après la catastrophe, Cicéron, alors dans sa terre de Sinuessa, sur la voie Appienne, apprend par une lettre d'Atticus que Cléopâtre a quitté Rome, et répond à son ami par un « ça m'est bien égal » assez ironique; « *regine fuga mihi non molesta est.* »

d'un triomphe? Un général romain triompher hors de Rome, cela ne s'était jamais vu. Pour Rome seule, on devait vaincre; elle seule avait le privilège de conférer au vainqueur la suprême récompense. Aller à l'encontre de ce principe, autant valait proclamer l'indépendance des provinces et ne plus voir de différence entre le peuple romain et les barbares! Antoine, qui sait? ne voulait peut-être pas autre chose. Depuis longtemps, il méditait de rompre avec le Capitole, de forger un rival au vieux Jupiter, et, pour atteindre son but, il lui fallait grandir le prestige d'Alexandrie aux yeux des populations orientales et les convaincre que le Nil et l'Oronte ne méritaient pas moins que le Tibre, placé à l'extrémité de l'empire. Déjà redoutable sous les derniers Lagides, l'Égypte était devenue une menace, un danger pour Rome et l'Occident. Antoine, par des sorties militaires presque toujours brillantes et que suivaient des traités avantageux, Antoine avait mis sa reine à la tête d'une confédération de rois; leur marine était sans égale, et c'étaient des légions romaines qu'il commandait, lui soldat romain, *imperator*, le premier homme de guerre de son temps! Cléopâtre voyait chaque jour s'accroître ses états, des îles, des provinces, cadeau sur cadeau! Antoine semblait ne prendre que pour lui donner, et certes la spéculation avait son bon côté, car il se disait que ce qui appartenait à la reine appartenait à Marc-Antoine, et qu'il se retrouverait encore fort à son aise dans le cas où rien ne lui resterait que ce qu'il aurait donné, — ce qui prouve que c'est une assez vieille histoire que de rentrer dans son bien en épousant la femme avec laquelle on s'est ruiné.

Octave, pendant ce temps, créait à Rome ce qu'on appelle un mouvement d'opinion. Ses écrivains, ses poètes, recevaient le mot d'ordre; il s'agissait d'exploiter les faits au point de vue des préjugés romains, et, la matière étant déjà si belle, il est vraiment curieux que tant d'imaginations aient pris à tâche de l'illustrer; mais pour se rendre agréable à César rien ne coûte, — le temps n'est déjà pas si loin où nous assistions tous, tant que nous sommes, à l'écoeuvante mise en scène de ce proverbe de bas-empire. Au fond, ce qu'on voulait des deux côtés, c'était la succession du grand Jules, la souveraineté universelle sans partage. Au Capitole, comme sur les bords du Nil, on comprenait qu'un pareil antagonisme ne pouvait désormais se prolonger; la question de vie ou de mort était posée. Il fallait une *journée*. Octave s'y préparait en levant des troupes, Antoine armait à force. Ni l'un ni l'autre n'avait cependant jeté le masque. Le vrai motif restait encore sous-entendu; mais les griefs personnels, les prétextes activement disséminés, commençaient à charger l'atmosphère d'une électricité *louable*. Quelle chance en effet pour ce roué tacticien d'Octave d'avoir à jouer la partie qui s'engageait là! Cette lutte toute d'égoïsme et d'ambition,

les circonstances lui permettaient de la présenter à l'opinion comme une simple affaire de patriotisme; s'il entreprenait de combattre Antoine, cette guerre n'avait qu'un seul objet, l'existence même de l'empire. Indifférent aux querelles d'intérêt, peu soucieux de sa propre fortune, il ne livrait bataille que pour Rome, son honneur et sa suprématie dans le monde. Venger les mœurs et les institutions nationales, défendre la religion des ancêtres contre d'ignobles Égyptiens voués au culte des animaux, humilier leur odieuse reine, implacable ennemie du nom romain, il n'a, quant à lui, jamais connu d'autre programme. L'Italie et Rome doivent se le tenir pour dit, — ce qu'elles firent. C'est bien là le thème qui circule dans la littérature du temps, littérature qui naturellement donna le ton à la prose comme à la poésie des âges suivans, d'où l'on peut conclure que, sans être de grands modèles d'honnêteté, Antoine et Cléopâtre n'ont peut-être point mérité tout le mal qu'on a répandu sur leur compte, puisque leur histoire n'a été écrite et qu'ils ne furent racontés et chantés que sur la recommandation très particulière de l'homme qui les a vaincus (1).

La sorcière d'Égypte, le *monstre*, sert de point de mire à toutes les colères; Antoine est moins vilipendé; sa qualité de Romain, son titre d'amî, de vengeur de César, ses lauriers de Philippes le protègent. Le malheureux n'est plus qu'à plaindre; la conscience de lui-même l'a désormais abandonné, il a bu sa folie dans un philtre. Représentons-nous le sentiment d'horreur qu'à la cour de Philippe II eût inspiré le mariage d'un grand seigneur espagnol avec une Juive. La conduite d'Antoine soulevait aux yeux des Romains une égale réprobation, et le sournois Octave n'avait garde de négliger un seul des avantages de son jeu. Chaque affront infligé à sa sœur était pour lui un capital qu'il faisait valoir à gros intérêts. Cette grande dame romaine, cette épouse délaissée, formait avec les enfans d'Antoine un groupe à la fois sympathique et pittoresque. Les Romains se sentaient émus, attendris à la vue de cette auguste femme chargée de toutes les afflictions qui contristaient la république, et dont on ne pouvait prononcer le nom sans éclater aussitôt en récriminations contre son mari coupable et contre l'Égyptienne, sa rivale détestée. Il est certain que tout ce beau puritanisme prête quelque peu à l'étonnement dans une ville qui voyait chaque jour passer les divorces d'un œil assez indifférent, et que ni l'exemple de César, ni celui d'Octave n'avaient scandalisée;

(1) Virgile, dans l'*Énéide*, se déclare du parti d'Octave; tout le huitième livre est une sorte de profession de foi, mais loyale. Pas plus qu'Horace, il n'insulte la reine; il a du ressentiment, point de mauvaise haine. Un simple mot, *nefas*, lui suffit pour exprimer l'horreur que lui inspire le mariage d'Antoine avec l'Égyptienne, et quant au reste, s'il maintient sa franchise de poète, il ne violente pas l'histoire.

mais on peut répondre qu'ici l'aversion excitée par la personne même de Cléopâtre dominait tout : il n'était plus question pour les Romains de divorce, mais de ce divorce, qui, mettant à l'écart une patricienne de sang illustre et de mœurs irréprochables, allait lui substituer une courtisane dont l'avènement menaçait la liberté de Rome.

Antoine, à qui tous ces bruits revenaient, ne faisait qu'y puiser un aliment de plus à sa flamme, et répondait aux reproches d'Octave avec une certaine affectation de cynisme soldatesque. « Qu'est-ce donc finalement qui t'indigne contre moi? Tu m'en veux de mes rapports avec la reine; mais elle est ma femme (*uxor*), et ce n'est pas d'hier, puisque voilà neuf ans que cela dure. Et toi-même n'as-tu donc de relations qu'avec Drusille? Je gage ta vie et ta santé qu'avant de lire cette lettre tu n'étais pas sans avoir connu Tertulla, ou la Terentilla, ou la Rufilla, ou la Salvia Titissennia, ou les quatre ensemble. » Cette lettre, empruntée par Suétone aux archives de la maison de Jules et datée de l'an 39, prouve qu'à cette époque Antoine avait formellement répudié Octavie (1). La querelle s'accroissait, et chaque jour marquait un pas vers la rupture. Comme jadis, au temps de César et de Pompée, l'esprit de parti remuait la ville. Les signes précurseurs, oracles, prodiges, commençaient à parler. Antoine perdait du terrain. Un seul moyen lui restait de rétablir sa popularité : éloigner Cléopâtre. Ses amis voyaient le tour que prenaient les choses. Les uns l'en informaient par lettres, d'autres arrivaient en personne. Antoine conservait encore assez de bon sens, mais la reine, même de lui, ne voulut rien entendre. Vainement il représenta que cette séparation serait courte, que nulle puissance au monde ne le forcerait jamais à la quitter; que peuvent de telles assurances contre les prières et les larmes d'une femme si éperdument adorée? Cléopâtre n'avait oublié ni les charmes d'Octavie, ni la fragilité du cœur d'Antoine. Ce qui s'était vu déjà pouvait se reproduire, l'altière Égyptienne était résolue à tout entreprendre plutôt que de servir une seconde fois de gage à la réconciliation des triumvirs et d'être sacrifiée à la paix du monde. Son amour, plus encore que le soin de son ambition et de sa propre sûreté, lui dictait cette conduite. Antoine était un homme qu'il lui fallait en quelque sorte garder à vue, et qu'elle ne tenait que par

(1) Les mariages se faisaient et aussi se défaisaient par politique. Ce n'est donc point avec nos idées modernes qu'il convient d'envisager ici la situation. Julie, fille de César, épouse Pompée; Octavie, sœur d'Octave, épouse Antoine étant grosse et venant de perdre Marcelles, son premier mari, depuis quelques mois seulement. Parler de la sainteté du mariage à propos de telles unions serait donc se méprendre. Qu'on invoque l'idée morale, je le veux bien, et encore! Quant à l'idée sacramentelle, toute chrétienne, elle y manque absolument.

la continuelle incantation de sa présence. Elle avait résolu de le suivre partout, quoi qu'il advînt, sans vouloir réfléchir à ce que la présence d'une femme comme elle devait nécessairement causer d'embarras dans l'exécution d'un plan stratégique. Elle maintint sa volonté contre tous les avis. A Éphèse, où Marc-Antoine rassemblait la flotte, Domitius Éno-barbus, la voyant apparaître, s'emporte comme un lansquenet; mais Antoine, au lieu de la renvoyer en Égypte attendre la fin de la guerre, s'élançe au-devant d'elle et rabroue son général.

Jamais le monde romain n'avait assisté à de pareils armemens. Octave commandait à l'Occident tout entier, derrière lui se levaient l'Italie, la Gaule, l'Espagne, l'Illyrie, la Sicile, la Sardaigne et ses îles; du côté d'Antoine étaient la Thrace, la Grèce, la Macédoine, l'Égypte, toutes les provinces romaines de l'Asie, et la plupart des dynastes orientaux restés indépendans. Cent mille hommes de légionnaires aguerris, douze mille cavaliers formaient le noyau de son armée, autour duquel venaient se masser d'innombrables auxiliaires. Cinq cents vaisseaux de guerre, y compris les fameuses galères égyptiennes, composaient sa flotte, bien montée et bien pourvue d'engins de toute sorte. Les forces d'Octave, beaucoup moindres, — elles ne dépassaient pas 250 voiles, — avaient l'avantage d'être manœuvrées par d'incomparables marins. Parmi ces hommes rompus à la navigation, habitués au succès, se trouvaient presque tous les anciens pirates de Sextus Pompée, et l'on peut aisément se rendre compte des empêchemens et des périls dont ces hardis équipages menaceraient les énormes bâtimens égyptiens, si par un coup de maître on les amenait à rompre leur ligne, ce qui fut le trait décisif de la victoire d'Actium. Ajoutez à cela que ces forces si admirablement appareillées étaient dans la main d'un amiral de premier mérite, qui s'appelait Agrippa, et commandait *sous les ordres* de César-Octave, lequel, à défaut de talens et de vertus militaires, avait du moins cette qualité de savoir s'effacer, de laisser faire. Comment un général tel que Marc-Antoine, disposant d'une si belle armée, en vint-il à opter pour le combat naval quand tout lui semblait conseiller de livrer bataille sur terre? Cléopâtre ne voulait se séparer de son amant; il lui fallait être là près de lui, sinon son côté. On se battit sur mer, parce qu'elle y trouvait une occasion d'assurer mieux son poste de combat. Qu'on ose donc parler encore de la destinée d'Antoine, comme s'il y avait une destinée pour l'homme alors qu'une femme est dans son jeu! D'ailleurs, sur mer, la fuite n'était-elle pas plus facile en cas de désastre? « O mon *imperator*, pourquoi veux-tu confier ta fortune à ces misérables planches? Laisse tes Égyptiens et tes Phéniciens combattre sur la mer, et donne-nous le champ de bataille

en terre ferme, où nous autres nous savons vaincre ou mourir. » Ainsi parlait à la dernière heure un vieux centurion de Pharsale et de Philippes tout criblé de blessures. Antoine soucieux l'encouragea d'un geste amical et sans lui répondre passa. Pendant ce temps, Octave accostait un ânier : « Comment te nommes-tu? — Je m'appelle Bonaventure, et ma bête s'appelle Victoire! »

II.

C'était le 1^{er} septembre de l'an 38 avant Jésus-Christ. Le combat, vigoureusement engagé, faisait rage de part et d'autre, et se prolongeait depuis plusieurs heures, implacable, mais encore indécis. Cléopâtre avec ses soixante galères avait pris position à distance, dans l'intérieur du golfe dont la flotte d'Antoine défendait l'entrée. Intrépides à l'attaque, prompts à la retraite, les vaisseaux octaviens multipliaient leurs évolutions, qui ressemblaient à des charges de cavalerie poussées à fond de train contre des masses inexpugnables. Des deux côtés, les forces se balançaient ou, pour mieux dire, se neutralisaient, car, si les flottantes citadelles d'Antoine avaient le mérite de ne point se laisser entamer, elles avaient aussi cet inconvénient, que leur masse même les condamnait à ne poursuivre aucun avantage sur un ennemi qu'il fallait se contenter de repousser toujours, sans jamais pouvoir l'anéantir. La reine courait un danger, celui d'être enveloppée dans la mêlée. Ce danger à chaque instant semblait la menacer de plus près. Le rempart interposé par les vaisseaux antoniens avait peu à peu fléchi : le combat n'en avait pas fait un pas de plus; mais elle se sentait moins protégée, et déjà se voyait tombée aux mains de son redoutable ennemi. Cléopâtre était femme; l'attente, le doute, l'inaction, la peur, tout la troublait, l'effarait. Soudain une brise favorable se lève, sa tête n'y tient plus : elle donne le signal du départ. L'*Antonia*, sa galère amirale, file au travers d'une trouée ouverte entre les combattans, et, ses voiles dehors, sa banderole de pourpre au vent, suivie de la flotte égyptienne, s'envole « comme un oiseau affolé » dans la direction du Péloponèse. L'ennemi s'étonne, les amis regardent consternés; est-ce une fuite? Personne n'y veut croire. Et Antoine? Ici se dresse une de ces énigmes psychologiques dont la solution défie l'entendement humain. Écoutons les témoins : Plutarque d'abord, ce grand devineur des secrets de la conscience. « A ce moment, dit-il, Antoine montra qu'il avait absolument perdu possession de lui-même. Le général avait disparu aussi bien que l'homme. On a prétendu que l'âme d'un amoureux habite dans un corps étranger; Antoine s'élança sur la trace de cette femme comme s'il n'eût fait qu'un avec elle, et comme si de ses mouvemens à elle ses mouve-

mens à lui eussent dépendu. A peine vit-il cingler le navire, il oublia tout ce qui se passait, et, plantant là combattans et blessés, il se jeta dans une trirème rapide, emmenant Alexas et Skellius à la poursuite de celle qui, perdue, allait l'entraîner dans sa perte. » Velleius est plus laconique : « Cléopâtre la première prit la fuite; Antoine, plutôt que de continuer à se battre au milieu de ses soldats, préféra accompagner la reine. L'*imperator*, dont c'eût été le devoir de châtier les déserteurs, déserta lui-même sa propre armée. » Et la bataille n'était pas perdue ! Dion Cassius donne une autre version, qui pourrait bien être la vraie : « lorsque la flotte égyptienne s'éloigna, l'idée ne lui vint pas que ce fût sur un ordre de la reine; il cru à une panique générale, et s'élança pour rallier l'escadre et la ramener au combat. » Peut-être espérait-il avec cet appoint décider la victoire. C'était trop tard. Cléopâtre refusa de rentrer dans l'action, ses officiers déclarèrent qu'ils n'obéiraient à d'autre volonté que la sienne, et le malheureux Antoine n'eut qu'à se laisser emporter à la dérive. On a parlé de trahison. Quel intérêt Cléopâtre avait-elle à trahir Antoine à ce moment, — Antoine qu'elle aimait, son époux, le père de ses enfans, l'homme à qui elle devait tout, et sur le génie et la puissance duquel reposait encore son avenir ? Non, dans ce désastre d'Actium, le crime ne fut pour rien; il n'y eut que la faute d'une femme, et cette faute datait du jour où Cléopâtre, s'obstinant à ne pas vouloir laisser Antoine agir seul, entra, compromit et perdit tout par sa présence.

Le mouvement d'opinion qui souleva Rome et l'Italie, la défection de tant de partisans, le sourd mécontentement de l'armée, la lenteur des opérations, les défaillances d'Antoine, combien de funestes conséquences l'éloignement de la reine n'eût-il pas évitées ! Ce n'était point assez d'avoir exigé qu'on se battît sur mer; elle voulut être à la fête, à la peine, et sa présence, disons le mot, ensorcela la bataille. De trahison, il n'y en eut point. Est-ce à prétendre qu'il y en ait jamais eu ? « Les femmes ne sont pas fortes dans la meilleure fortune; mais la nécessité déciderait au parjure la vertu même d'une vestale. » C'est l'idée du César-Octave de Shakspeare, virtuose passé maître dans l'art de spéculer sur les faiblesses et les vices de ses adversaires. Attendre et voir venir, à ce métier-là on gagne peu de gloire; mais en revanche comme le temps travaille pour vous ! Ainsi lui sont tombés entre les mains Sextus Pompée, Lépide. Le visage humain ne ment pas : j'examine, j'étudie les bustes du Vatican, de la villa Borghèse, les statues du cabinet des bronzes à Naples, de la galerie des Offices à Florence. J'observe cette figure dans les trois périodes de la vie : l'adolescent du musée Chiaramonte répond à l'homme mûr de la villa Borghèse, au vieux potentat de la galerie des Offices. Les traits, ordinaires au début,

prennent avec l'âge l'expression bourgeoise et madrée d'un vilain compère : nulle trace d'héroïsme, de dignité vraie, pas l'ombre d'idéal ; égoïsme, mauvaise foi, histrionisme, un Médicis avant la lettre ! Si la noblesse de l'âme entre pour quelque chose dans la beauté de l'homme, Auguste est laid. Ce visage embarrassé, sans cesse à l'affût, écœure les honnêtes gens, et c'est pour le coup que Marie Stuart s'écrierait : « O Dieu ! quel méchant renard me promet ce museau ! » Le voilà, toujours avec sa feinte bonhomie, qui s'approche maintenant pour saisir sa double proie. Il compte que la frayeur, la vanité, une insatiable ambition, lui livreront la femme, et commence par disjoindre à l'instant les deux causes. Suivez à travers leur obscurité les négociations entamées après la catastrophe, et qui se prolongent aussi longtemps que l'agonie des deux victimes. Octave met sa diplomatie à ne traiter qu'avec la reine ; vainement le héros vaincu envoie des propositions d'arrangement, vainement il charge son fils Antyllus et d'une mission et d'une énorme somme : on prend l'argent, et le jeune homme est congédié sans réponse.

Que faire en pareille impuissance ? Provoquer son ennemi en combat singulier, le défier en champ-clos ? Suprême incartade des paladins désarçonnés, que César-Octave repoussera avec le même sourire dont, environ quinze cents ans plus tard, les tenans d'armes de l'empereur Charles-Quint retrouveront l'expression narquoise sur les lèvres du roi François I^{er}. « Ah ! que ne peuvent-ils, lui et César, décider cette grande guerre en combat singulier ! Alors, Antoine ; mais... maintenant ! Venez, sortons ! » Je confonds à plaisir dans mes citations Shakspeare et Plutarque, parce que rien n'est dans Plutarque qui ne soit dans Shakspeare. Je dirai plus, ce grand souffle de chevalerie qui parcourt l'épopée dramatique du poète anglais lui vient de Plutarque ; ce romantisme n'est pas de Shakspeare, il ne l'a point inventé. Ce romantisme est l'histoire elle-même, qui cette fois, au lieu de se copier, anticipe. Ce Marc-Antoine, hier maître de la moitié du monde, roi de tous les rois de l'Asie, ne comptant ni ses flottes ni ses armées, et maintenant vaincu, proscrit, ne possédant plus rien que ce qu'il a donné, *hoc habeo quodcumque dedi* ; cet Antoine du soir d'Actium, assis, courbé la tête dans ses mains au coucher du soleil, ressemble au roi don Rodrigue après sa défaite. On pense en le contemplant à ces vers du *romancero* d'une application si directe :

Ayer villas y castellos,
 Hoy ninguno poseia ;
 Ayer tenia criados,
 Y gente que me servia,
 Hoy no tengo una almena
 Que pueda decir que es mia.

Revenons aux négociations. Antoine et Cléopâtre étaient prêts aux plus grands sacrifices. Octave écarte de la discussion l'ancien triumvir, son beau-frère, et ne consent à parlementer qu'avec la reine. Qu'elle dépose les armes, qu'elle abdique, et dans sa justice il avisera. A la vérité, ce langage impitoyable était pour le public; en secret, on insinuait certains moyens de conciliation : « défaites-vous, délivrez-moi d'Antoine, et vous aurez la vie sauve, et vous serez maintenue sur le trône. » César avait toute raison d'agir ainsi. Antoine vivant lui était une gêne, un danger. Ce grand vaincu l'importunait : il ne savait qu'en faire; on n'enchaîne pas un général romain à son char de triomphe. D'ailleurs le général humilié conservait un reste d'armée; il pouvait soutenir des sièges, disputer le sol pied à pied, et s'en aller ensuite porter la guerre en Espagne ou dans les Gaules. Quant à la reine, il fallait sur toute chose éviter de la pousser aux extrémités. Ses immenses trésors, si convoités, elle les avait enfouis dans les cryptes funèbres du palais, et menaçait, à la première alerte, de les anéantir avec elle-même par le feu. Cléopâtre ouvrit-elle l'oreille aux insinuations de César? Tant de maux soufferts, de lassitude, l'épouvante de ce qui l'attendait à Rome, lui conseillaient une perfidie; *regina ad pedes Cesaris provoluta tentavit oculos ducis frustra*. Qu'elle y ait songé, je ne dis pas : il y eut certainement là ce qu'on appelle un moment psychologique; mais l'idée du crime fut surmontée, point assez tôt pourtant pour qu'Antoine n'en ait rien su. Elle et lui ne se voyaient plus. Abandonné, trahi de partout, le malheureux s'était choisi près du temple de Neptune, sur le môle, une demeure écartée, et vivait là, sombre, farouche, amer. Méditations tardives de l'accablement, vains retours vers l'irréparable! il s'accusait, déplorait les fautes commises, se reprochait ce combat follement livré sur mer, cette fuite honteuse, restée inexplicable même pour lui. A ces remords, à ces déchirements, se mêlait la pensée de Cléopâtre, qu'il envisageait désormais comme la cause de tous ses malheurs, sans pouvoir la haïr, de cette femme qu'il maudissait en lui pardonnant et qu'il aimait toujours. Il souffrait de la savoir si calme, si parfaitement libre d'esprit, tandis qu'un pareil désespoir le consumait. Cette froideur, cette souplesse de complexion l'irritaient. Ne pouvait-elle donc, elle aussi, regarder en arrière, se reprendre au passé, le regretter? Non, ses yeux semblaient n'en vouloir encore qu'à l'avenir; loin de se retourner, elle allait de l'avant, et négociait pour son salut, pour sa couronne avec le mortel ennemi d'Antoine. De là ces colères sourdes et ces féroces jalousies qui grondaient au cœur du vaincu d'Actium. Vivre ainsi plus longtemps dans le voisinage de l'infidèle eût dépassé le courage d'Antoine. Il rompit le jeûne, reparut au palais, tendit la main et fut le bienvenu. A dater de ce moment, les nuages cessè-

rent, et la salle de festin s'anima de nouveau. L'un et l'autre s'étaient compris et savaient à quelle divinité leurs libations allaient être désormais consacrées. Leurs amis le savaient aussi, et ces banquets suprêmes, auxquels l'idée d'une commune mort présidait, égalèrent en raffinemens les plus splendides fêtes d'autrefois. La reine avait vu clair dans le jeu de César-Octave. Ces différentes missions d'agens publics ou secrets, parmi lesquels il s'en trouvait qui devaient, comme Thyréus, transmettre les déclarations d'amour du vainqueur, toutes ces allées et venues n'étaient point de nature à tromper longtemps une Grecque aussi intelligente, aussi avisée que Cléopâtre. Elle se connaissait trop bien aux choses de galanterie pour croire à la passion de cet homme aux yeux ternes, à la face de marbre, qui aimait sa femme et qui était le frère d'Octavie. Que le neveu de Jules César cherchât une maîtresse dans Cléopâtre, on ne peut qu'en douter; ce qu'il y a de certain, c'est que dans cette Égyptienne il trouva son maître, et que ce fut la comédie du trompeur trompé.

De cette femme, de cette reine, dont il se disait amoureux, ce qu'il voulait, c'était non pas triompher de sa personne, mais la faire servir à son triomphe. Il comptait que de cette présence un impérissable éclat rejaillirait sur son char de victoire. Promener dans Rome cette Égyptienne chargée de chaînes d'or, *ne quid deesset honori*, cette altière et fameuse ennemie des dieux du Capitole, c'était évidemment le comble de l'habileté politique, puisqu'on écartait par là tout mécontentement rétroactif, toute rumeur défavorable, et que, la haine et la vindicte se concentrant sur une seule tête, la multitude oublierait que la guerre qu'on venait de faire était une guerre civile, et que le véritable vaincu de la journée était le plus illustre et le plus populaire des généraux romains et l'ancien collègue de César-Octave au triumvirat. « Il ne m'aura pas pour son triomphe (1)! » pensait-elle en voyant à l'œuvre l'enjoleur. Ses trésors, autre objet d'empressements hypocrites, elle voulait aussi les lui dérober. Dans le temple d'Isis, attenant à la citadelle royale, était un vaste mausolée fortifié; là s'entassèrent jour et nuit des richesses fabuleuses : lingots et monnaie d'or et d'argent, monceaux de perles et de pierreries, vases murrhins, parfums et tissus précieux; tous les sanctuaires, tous les palais, toutes les banques, tous les magasins d'Alexandrie avaient accru de leurs envois particuliers ce colossal dépôt de merveilles. Cet imprenable monument, où l'on n'entrait que par le haut et dont les portes de

(1) C'est le mot qu'elle se plaisait à murmurer au moment où César redoublait d'industrie autour d'elle, affectant de ne lui témoigner que douceur et petits soins; *nam et T. Livius refert illam, cum de industria ab Augusto indulgentius tractaretur, identidem dicere solitam : Οὐ θριμυδύσομαι.* » (Porphyre.)

fer une fois barrées ne s'ouvraient plus, devait servir de suprême refuge à la reine au cas où des conditions humiliantes lui seraient définitivement imposées. Du fond de ces catacombes, qu'emplissaient des montagnes de souches résineuses, de bûchers arrosés d'asphalte et de poix, la volonté d'une femme défiait le maître du monde et pouvait lui ravir son butin. Également résolu tous les deux à sortir de la vie, Cléopâtre seule hésitait sur le genre de mort. Antoine avait le recours du soldat, et, s'il tardait à trouver sur le champ de bataille ce qu'il y cherchait, son propre glaive ne lui faillirait pas; mais Cléopâtre, l'Athénienne Cléopâtre, quelle mort inventera-t-elle qui réponde à ses goûts de volupté, d'esthétique? La souffrance lui fait horreur, elle ne veut rien qui la défigure. Éteindre l'âme sans que la divine harmonie de ce corps charmant en soit troublée, à quel souffle mystérieux demander ce prodige? Elle y rêva longtemps, en artiste, en reine qui, jusque dans la mort, se souvient qu'elle est femme et prétend ne perdre devant l'histoire aucun avantage de sa beauté. Sur la question des poisons, c'était une savante, et là je ressaisis encore l'affinité avec nos princesses du temps des Valois, — race élégante, fine, dangereuse, adonnée aux curiosités malsaines, volatilisant la mort pour la répandre autour de soi.

Un peu avant la bataille d'Actium, il y eut de la part d'Antoine un certain refroidissement. Déjà l'heure des défections commençait à sonner; Éno-barbus passait à l'ennemi. Antoine, inquiet, ombrageux, se défiait de la reine, craignait qu'elle ne l'empoisonnât, et à table ne touchait à rien qu'après elle. Un soir qu'elle avait docilement satisfait aux exigences de ce nouvel ordinaire, et goûté d'abord à chaque mets, à chaque vin, Cléopâtre détacha de sa couronne une rose qu'elle effeuilla dans sa coupe, et, tendant ensuite la coupe à Marc-Antoine, l'invite à boire avec elle. Antoine accepte et va porter le breuvage à ses lèvres, mais elle soudain l'en arrachant : « Arrête, Marc-Antoine, et vois quelle femme tu soupçonnes; vois que ni les moyens ni les occasions ne me manqueraient pour te tuer, si je pouvais vivre sans toi! » La fleur était empoisonnée; un esclave qui vida la coupe mourut à l'instant foudroyé. Ce trait, que raconte Pline, prouve au moins que la reine d'Égypte avait toujours vécu en assez bons rapports avec les forces léthifères de la nature, et se connaissait en toxiques, comme nous dirions aujourd'hui. Elle eut recours à de nouveaux essais; elle instrumenta sur des criminels voués au dernier supplice, qu'on enlevait à leur geôle pour les soumettre à ses observations. Voilée, impénétrable comme Isis, elle assistait au spectacle divers de leurs agonies. Aucune expérience ne lui plaisait; les poisons violens agissaient trop brutalement, les doux trop lentement; d'ailleurs partout la contor-

sion des muscles, la lividité, l'horrible. Alors Olympus, son médecin, lui parla des serpens. Elle dit : Voyons ! On évoqua l'aspic. Les premières morsures donnèrent des résultats charmans : c'était une mort tout agréable, un simple et facile assoupissement dont on ne se réveillait plus. Point de convulsions, une molle sueur vous baignait le visage, puis venait l'alanguissement des membres, de l'esprit, et ceux que le sommeil gagnait ainsi trouvaient l'état si doux que, pareils à de réels dormeurs, ils se montraient récalcitrans à toute pression exercée pour les rappeler au sentiment de l'être. Cléopâtre était rassurée. A une vie de gloire, de jouissance et d'oubli comme la sienne, un seul genre de mort pouvait en effet convenir. Elle tenait son moyen de salut et de liberté, et n'attendait plus désormais que le moment de l'appliquer.

La catastrophe approchait à grands pas. Péluse était prise et rasée, Octave campait sous les murs d'Alexandrie. Antoine, en ces extrémités, fit des prodiges. Goethe a dit judicieusement que le plaisir exclut l'action. Rien de plus vrai : la jouissance atrophie, annule l'homme ; mais le beau côté de cette nature d'Antoine, ce qui la rend plus romanesque encore que dramatique, c'est que le plaisir l'entraîne sans l'épuiser ; la jouissance est un des puissans mobiles de ce caractère, elle n'est point, tant s'en faut, tout ce caractère. L'intelligence, le courage, le rayonnement des facultés et des talens, l'art de savoir se plier à toutes les situations, à tous les rôles, ces dons-là, aux yeux des hommes, réussissent toujours, même quand ils se rencontrent chez un débauché ou chez un coquin. Antoine avait cette nature de Protée. Dans Plutarque ainsi que dans Shakspeare, les traits les plus contradictoires caractérisent sa physionomie. C'est un sybarite et c'est un soldat ; un épicurien pour le luxe et le bien vivre, un stoïcien pour la capacité d'endurer toutes les privations. Mélange de faiblesse et de bravoure, à Mutine l'adversité le grandit, à Actium elle l'abat du premier coup, et maintenant nous assistons au réveil du lion. De tels hommes, l'inconséquence même, semblent conserver à travers tout l'empreinte géniale, et c'est cette force qui vous attire en eux, vous séduit. Chez eux, la puissance naturelle prime la volonté, la furie des aptitudes les entraîne à ce point qu'on dirait qu'ils ne sont pas libres d'agir autrement qu'ils ne font. De ce buveur, de cet insouciant, le héros tout à coup se dégage. De même que Cléopâtre a sa beauté, son charme inéluctable, il a, lui, sa bravoure et son génie. Damna- bles tous les deux par devant l'éternelle morale, ils se recommandent à toutes les indulgences de l'esthétique, et Goethe, qui ne hante guère que ce tribunal-là, se montre évidemment trop sévère. Prisonnier avec une poignée de vieilles troupes dans une capitale devenue hostile, qui déjà crie à la trahison et que l'armée et la

flotte de César entourent de partout, Antoine rassemble quelques escadrons, fond à leur tête sur l'ennemi, le disperse et rentre vainqueur. Cléopâtre vole au-devant de son chevalier, et donne à baiser ses belles mains royales aux plus vaillans d'entre leurs amis.

La victoire et lui ne devaient jamais plus se rencontrer sur un champ de bataille. Le soldat finissait comme il avait débuté sous Gabinus, par une charge de cavalerie. Le lendemain, « jour de royal péril, » Octave, au moment de livrer le double assaut qui va mettre à sa discrétion la cité du grand Alexandre, voit arriver un messager. Encore un duel qu'Antoine lui dépêche. Cette fois le neveu de César daigne rompre le silence, et répond avec un froid sourire : « A quoi bon? Antoine n'a-t-il pas devant lui assez d'autres chemins ouverts pour sortir de la vie? » La dernière partie est jouée et perdue; l'édifice s'écroule, écrasant de ses débris le couple illustre. Sur mer, les équipages, au lieu de combattre, ont mis la rame en l'air et fraternisent avec l'ennemi. Octave, profitant du désarroi général, pousse ses troupes vers la ville. Cette superbe cavalerie, hier si brave, aujourd'hui prise de panique, se débande, fuit et laisse là son chef désarçonné. Antoine se relève, sa résistance est culbutée, les Romains lui passent sur le ventre. Crier à la trahison, tous les vaincus en sont là; c'est une suprême consolation et si facile! Antoine rentre dans les murs au milieu d'une poussée de fuyards, ne voit que poings levés et menaces, n'entend que malédictions sur son passage, ou plutôt il ne voit et n'entend rien, se précipite vers le palais, s'informe éperdu de la reine; on lui répond que la reine est morte. Cléopâtre, courant s'enfermer au mausolée, avait en effet laissé pour lui cette nouvelle. On a dit qu'elle redoutait ses mauvais traitemens; mieux vaut admettre que, résolue elle-même à mourir, elle pensait qu'il se tuerait, et qu'elle n'en serait alors que plus libre et plus à l'aise pour préparer et consommer l'inévitable sacrifice. Il arriva ce qu'elle avait prévu : de tels amans ne survivent pas l'un à l'autre. Antoine demande la mort à son affranchi; Éros veut obéir, mais ne peut, et de son glaive levé sur son maître se perce lui-même le cœur. « Bien, mon Éros, merci, dit l'imperator, voyant rouler à ses pieds la pauvre victime, tu me montres comment je dois m'y prendre. » Et il se frappe.

Cléopâtre avec ses femmes était assise à l'étage supérieur du mausolée : un bruit de foule s'agite au dehors; la reine met la tête à l'une des ouvertures de la muraille, et dans ce corps défait, sanglant, porté par des soldats, reconnaît Marc-Antoine. Le malheureux n'avait réussi qu'à se blesser à mort. En apercevant Cléopâtre, il veut revivre, tend les mains vers elle, vers la lumière. A force de cordages, d'échelles, on le hisse. Charmion, Iras, toutes sont à la

manœuvre, la reine les dirige, les aide, son sang-froid décuple sa vigueur. Le douloureux fardeau monte, monte; il arrive. Une fois encore, avant de mourir, Antoine embrassera Cléopâtre. Elle le reçoit expirant, le couvre de larmes, de caresses, l'appelle son époux, son maître, son imperator. A la vue de ce cher et glorieux sang qui ruisselle, tout l'ancien amour s'est réveillé, les calculs personnels ont fait place au seul désespoir, à l'immolation. Elle s'arrache les cheveux, déchire ses vêtemens, lacère sa gorge de ses ongles. Courtisane ou grande reine, assurément cette femme-là savait aimer. Octave ne s'y méprit point, il sentit que sa proie lui échappait. Renonçant à la persuasion, il usa de la menace; sous la peau du renard, le tigre apparut, montra ses griffes. Césarion et Antyllus étaient gardés au camp romain comme otages. César-Octave informa sa captive que la mère lui répondrait au besoin des folles insoumissions de la princesse, et que, si Cléopâtre attentait à ses jours, les enfans royaux seraient mis à mort. Ces enfans! le tyran fit bien voir plus tard qu'il ne les avait pas oubliés. C'est même une de ces cruautés trop peu maudites par l'histoire que le meurtre de ces deux pâles héraclides, égorgés sur le degré même du sanctuaire qui leur servait d'asile. Et penser que, de ces deux victimes, l'une était le propre fils du grand Jules, sa vivante image! Mais l'histoire ne peut s'occuper de tout, elle recherche les horizons où son œil plane; la politique l'accapare. L'histoire n'a de faible que pour les forts et ne fait pas de sentimentalité. C'est œuvre aux poètes d'exprimer la vibration de la conscience humaine (1).

(1) Immolés tous les deux à la cruauté d'Octave, Césarion et Antyllus ne périrent pas de la même mort. Peu de temps avant la catastrophe d'Alexandrie, l'un et l'autre avaient été déclarés majeurs, et désignés comme héritiers présomptifs du trône d'Égypte. Césarion, sous le nom de Ptolémée, devait partager la régence avec sa mère. Il avait dix-huit ans, et pour l'air du visage, la tournure, c'était son père; raison de plus pour Octave de chercher à s'en débarrasser. Cléopâtre, qui se doutait de l'intention, avait eu soin, à l'approche du vainqueur, de pourvoir au salut de cet enfant. Son précepteur, un Grec nommé Rhodon, eut pour mission de l'accompagner à la frontière sud, pour gagner de là l'Éthiopie et fuir, en cas de besoin, jusqu'aux Indes. C'était compter sans Octave, qui de loin surveillait sa proie, et trouva moyen de s'en saisir en corrompant le précepteur. Le traître persuada au jeune prince de rentrer dans Alexandrie, où César-Octave l'appelait, l'attendait pour le prendre en grâce et en amitié et plus tard l'installer sur le trône. L'infortuné revint et fut égorgé. On se raconta dans Rome qu'en effet Octave d'abord avait voulu le laisser vivre, mais que le stoïcien Arius (du musée d'Alexandrie, son camarade d'études et ami) trancha d'un mot la question en lui soufflant au conseil la parodie d'un vers d'Homère : « trop de *césarité* peut nuire » (ὄχι ἀγαθὸν πολυκαιραίνη). Il mère dit : ὄχι ἀγαθὸν πολυκαιραίνη. — Fils d'Antoine et de Fulvie, Antyllus avait déjà payé sa dette. Lui aussi, son précepteur Théodorus, — encore un Grec, — l'avait trahi. Il s'était réfugié dans le sanctuaire d'un temple élevé à César par Cléopâtre; on l'en arracha malgré l'asile, malgré ses prières, sa jeunesse. Il était plus jeune que Césarion; ni sa parenté avec le vainqueur,

Cependant Cléopâtre, du fond de son mausolée, dominait la partie. Seule arbitre après tout de sa destinée, maîtresse de l'heure, elle pouvait en finir dès qu'il lui plairait et disparaître dans l'incendie de ses trésors. Octave, qui voyait le danger de la situation, essaya de le déjouer : il y réussit, non point complètement, puisque la reine parvint à se tuer, et le frustra du plus fier ornement de son triomphe ; mais les trésors furent préservés, chose énorme. Il s'agissait, par un habile coup de main, d'enlever la reine à sa retraite. Antoine mourant avait recommandé à son amie de s'adresser pour le règlement du sort de ses enfans à Caius Proculeius, gendre de Mécène et favori d'Octave. Il l'estimait un galant homme, incapable de la trahir, ce qu'il fit pourtant et du ton le plus dégoûté. Cornelius Gallus et lui, après s'être distribué les rôles, se rendent au mausolée. Une suite d'affidés les accompagne à distance. Gallus, un autre bel esprit, un rimeur de poésies légères, l'ami de Virgile et d'Ovide, qui plus tard gouvernera l'Égypte au nom d'Octave et terminera par le suicide une vie d'intrigues et de présomptueuse agitation, — Gallus fait appeler la reine à l'une des portes basses du monument. Pourquoi cet entretien si prolongé ? quelles négociations nouvelles le rusé fabricant de trames noue-t-il du dehors avec la fille des Lagides, qui, debout, l'oreille collée à la plaque d'airain, écoute et répond du dedans sans se douter que pendant ce dialogue Proculeius monte à l'échelle par l'autre côté et s'introduit avec ses hommes dans la place ? « Reine, royale reine, te voilà prise ! »

A ce cri de Charmion et d'Iras, Cléopâtre soudain se ravise ; un homme la saisit et la désarme. C'est l'honnête Proculeius, ce chevalier romain, l'ami d'Antoine. Étranges mœurs de cette époque ! tout le monde trahit tout le monde. Nul idéal d'honneur, de dignité ; au premier échec, l'armée se débande, les antichambres se vident ; forces militaires, trésor, administration, entourage même, tout est à refaire. A la journée d'Actium, les désertions commencent avant l'engagement. « Avant même d'être engagée, dit Velleius, la bataille était gagnée par Octave. » Où sont-ils, ces vieux Romains de la république, que l'idée de patrie exaltait ? Ces masses belligérantes du triumvirat appartiennent bien moins à Rome qu'à l'aven-

qui l'avait fiancé tout enfant à sa nièce Julia, ni les fameuses larmes données à Marc-Antoine par Octave, ne le sauvèrent du supplice. Il fut enlevé à sa retraite et décapité ; mais du moins le misérable précepteur porta la peine de son crime. Antyllus au moment de sa mort avait au cou un joyau de grand prix. Théodorus, cela va de soi, se l'adjugea. Le vol fut raconté à César-Octave, et le voleur mis en croix. Quant aux trois enfans que Cléopâtre avait eus d'Antoine, comme ils n'étaient point d'âge à inquiéter le vainqueur, on en fit butin à triomphe.

turier qui leur donne la victoire et les gorge de butin. Nous reverrons pareil spectacle au xvi^e siècle; légionnaires d'Antoine ou d'Octave et lansquenets de Waldstein, pirates de Sextus Pompée et forbans anglais écumant les mers espagnoles, simples variétés d'un même type! Les dévoûmens, lorsqu'il s'en rencontre, relèvent de l'intérêt plus que du sens moral proprement dit.

Shakspeare ne s'y est pas trompé. Prenez son Énocharbus : il fait de cet homme robuste, courageux, intelligent, mais sans conviction et sans idéal, une des figures les plus originales de son drame et néanmoins toujours vraie selon l'histoire. Énocharbus connaît son temps et le juge avec la netteté d'observation d'un esprit naturellement doué et auquel a seule manqué la culture de l'éducation. Il prévoit la désorganisation qui va suivre, désapprouve tout ce qui se fait sous l'influence d'une femme; son coup de Loutoir ne ménage personne, pas plus la reine que ses suivantes, pas plus son général Marc-Antoine que les eunuques du palais, ce qui ne l'empêche pas d'obéir à tous ses instincts matériels et d'écouter en premier lieu son intérêt, quitte à se repentir ensuite, à se tuer, accablé par la magnanimité d'Antoine lui renvoyant ses trésors. De toutes les jouissances qu'il condamne, il prend sa bonne part, se gaudit avec ce monde dont les agissemens sont loin de lui sembler exemplaires. Il goûte en amateur les bonnes choses, la table de Cléopâtre et d'Antoine n'a pas de gourmand plus raffiné que ce soldat. Iras et Charmion le laissent dire et faire; sur Cléopâtre comme sur l'entourage, il a son franc-parler, son ironie souvent amère. « Dès que Cléopâtre va saisir le plus petit bruit de cette affaire (le départ d'Antoine pour l'Italie), elle en va mourir immédiatement. Vingt fois je l'ai vue mourir pour des occasions bien moins importantes. » Et cependant, merveilleuse influence de la toute-beauté, cet atrabilaire, ce bourru, quand il *s'enlève* au sujet de Cléopâtre, vous a tout de suite l'air de chevaucher Pégase! Alors qu'une femme peut ainsi par sa seule atmosphère enivrer, *extasier* les natures les plus âpres, les plus rebelles, quelle sera sur ses amans l'infinie puissance de son magnétisme! Soldat d'une époque devenue la proie des seuls instincts matériels, Énocharbus a pourtant le cœur bon, dévoué plus que d'ordinaire dans une société où nulle idée morale ne subsiste. Ce reître est attaché corps et âme au chef qu'il s'est choisi, et c'est de cet attachement réfléchi, loyal en somme tant qu'il dure, qu'après sa déchéance sortira son désespoir, sa tragique apothéose. A peine l'acte consommé, le sentiment de son infamie l'empoigne et ne le lâche plus. Sans doute il eût mieux valu ne pas désertier, éviter d'abord le crime pour ne pas avoir à s'en infliger soi-même le châtement, mais la chose est dans les

mœurs du temps; tous trahissent, la seule différence entre les bons et les mauvais, c'est que chez les bons le remords vient à son heure et qu'ils se font justice.

Cherchez dans cette décadence; les honnêtes gens ont disparu; de loin en loin seulement vous retrouvez un galant homme, par exemple cet Asinius Pollion, un autre vieil ami d'Antoine, mais qui, grâce à Dieu, n'a rien de commun avec la race des Proculéius. Il se tenait à l'écart depuis la paix de Brindes; ayant abandonné la politique pour les lettres, les sciences (1), il n'était jamais allé en Égypte, et ne connaissait point la reine. Octave, qui l'estimait fort, voulait se le concilier et l'emmenner avec lui. « Non, répondit Asinius, après tout ce que j'ai fait pour Antoine, et tout ce qu'Antoine a fait pour moi, il me serait impossible de prendre parti contre lui; souffre donc que je reste à distance, et ne sois que le butin du vainqueur. » Je me trompe, il n'y eut pas qu'un honnête homme en cette affaire, il y en eut deux. Nous connaissons le premier, le second fut Dolabella, l'amoureux de la reine. — Dans certaines femmes tout est charme; mais lorsque l'immense attrait de l'infortune vient se joindre aux mille séductions d'une personnalité déjà lumineuse et vibrante, comment résister? Cléopâtre ne pouvait mourir sans éveiller un de ces dévoûmens éperdus et tels qu'en inspira plus tard Marie d'Écosse, sa bonne royale sœur à travers les âges, son autre *moi*. La nature est comme les grands peintres, elle a des physionomies parfois perverses, mais adorables, sur lesquelles il lui plaît de revenir, qu'elle rajuste, met au point, et pour les esprits curieux rien de plus délicat que ces réminiscences.

Ce Mortimer antique se nommait Dolabella; il était jeune, beau, de l'illustre maison de Cornélius, et venait de faire vaillamment la campagne d'Égypte à la suite d'Octave. Tombée à la discrétion de son ennemi depuis le guet-apens de Proculéius, Cléopâtre avait dû rentrer dans son palais, où les honneurs dont on l'entourait ne servaient qu'à la convaincre davantage de sa captivité. Ses vêtements, ses coffres, étaient fouillés par crainte du poison, toutes ses armes confisquées; on n'imagine rien de plus navrant. Un misérable Épaphrodite, affranchi d'Octave, la gardait à vue, obséquieux du reste, tout aux petits soins, géôlier qui jouait au courtisan. La pauvre pri-

(1) Un caractère et un portrait de l'ancien temps, celui-là; en politique, la probité même, et quel censeur littéraire, quel âpre critique! C'était un archaïste de nature, un Padouan invétéré maugréant toujours contre les élégances et le bel esprit de la grande ville. Tout lui semblait raffinement, grécité. Ennius, Pacuvius le tragique, étaient ses maîtres; il préférerait Lucilius à Horace, Lucrece à Virgile, pour l'éloquence rustique d'un Caton aurait donné vingt Tullius, et ne goûtait à fond que le vocabulaire de Menenius Agrippa et la langue des douze tables.

sonnière y succomba; la fièvre l'entreprit. Si douée d'élasticité que fût cette nature, tant d'émotions, de deuils, de catastrophes, l'avaient abattue. L'état moral se compliquait maintenant d'atroces douleurs physiques, suite des blessures qu'elle s'était faites en se labourant la poitrine de ses mains désespérées. Octave cependant redoublait de surveillance. Il tenait les trésors, il voulait la femme; il la voulait belle, point endommagée par la maladie; mais Cléopâtre avait dit : « Il ne m'aura pas à son triomphe. » Parmi les officiers romains commis à sa garde figurait Publius Cornélius Dolabella. La reine s'était confiée à lui. Quand il la vit repousser tout soulagement, il la supplia de se laisser guérir, ajouta qu'elle serait toujours à temps de s'ôter la vie, et que, le maître n'ayant point prononcé son dernier mot, elle devait au moins attendre que toute espérance eût disparu de conserver le trône d'Égypte à ses enfans. Cléopâtre se rendit à la condition que Dolabella prendrait l'engagement de lui transmettre à l'instant même, aussitôt qu'il les aurait surprises chez Octave, les dispositions définitives à son égard. Dolabella jouait sa tête, il n'en mit que plus de flamme à la partie; le lendemain, un message secret informait la reine que César avait résolu d'opérer son retour par la Syrie, mais qu'elle et ses enfans allaient être sous trois jours expédiés par mer en Italie.

III.

Cléopâtre sait ce qui l'attend, sa résolution est arrêtée. Elle veut mourir, et mourra comme elle a vécu, en reine, dans ses états, dans le palais de ses ancêtres, dont avec elle va finir la dynastie. Une fois encore cependant la défaillance aura son heure. Je veux parler de l'entrevue avec Octave, où la femme irrésolue, coquette, reparaitra dans ses artifices et sa fragilité. Patience! le roseau ploie, il se relèvera, et tout de suite alors quel spectacle! A ce mot, j'entends les sceptiques se récrier. « Ce qui vous prend, disent-ils, c'est le côté décoratif, la mise en scène. Vous êtes là sur le terrain de l'Opéra; un pas de plus, et vous allez nous demander de la musique de Mozart ou de Rossini! » — Pourquoi pas? Oui, certes, il y a le spectacle; mais peut-on ne voir que cela? Tout grand fait, pour se graver dans la mémoire des hommes, a besoin d'une mise en scène : tout héroïsme est plastique de sa nature; mais la mise en scène, qui fait des comédiens, ne crée pas des héros, et telle femme aura beau s'appliquer un aspic à la saignée et mourir solennellement sur un lit de parade qui n'en sera point illustre pour cela. On ne vit ici-bas, ou plutôt on ne survit que par l'idée. « Du sein

de l'être immobile, du sein du vide, émanent les idées premières de toute beauté; la contemplation et le génie du poète les évoquent à la lumière, et voilà Pàris, Hélène et Cléopâtre, toute l'antiquité dans la fleur de sa jeunesse et l'éclat de sa gloire qui passe devant nous (1). » L'idée! on ne devient une héroïne qu'à ce prix. Or perdre un trône au milieu de l'éroulement du monde, le perdre avec cette dignité, cette souveraine grâce esthétique qui dans les sociétés anciennes a pu souvent tenir lieu du sens moral, repousser dédaigneusement du pied l'ignoble esclavage, et couronner par une mort virgilienne une vie d'amour, de gloire, de plaisir, de merveilles, autour de laquelle ont évolué tous les grands noms, tous les grands événements d'une époque, et dont les fautes même étincellent parmi les ténèbres de l'Hadès avec la néfaste attraction de certains corps célestes, — il y a là un ensemble de circonstances assez grandiose pour constituer un idéal qui prête à la mise en scène; mais sans cet idéal le seul spectacle eût-il jamais prévalu? *Non humilis mulier*, a dit Horace. Voyons mourir cette héroïne.

Octave est un diplomate bien subtil, bien rusé, Cléopâtre endormira sa vigilance, et même à ce jeu de la dissimulation le battra. Elle a changé d'attitude, feint de se soumettre : insensiblement la perspective de ce voyage en Italie cesse de l'épouvanter, elle s'y fait; Livie, sa bonne sœur Livie, la soutiendra. Elle compte sur cette influence auprès d'Octave, et, pour se la mieux assurer, prépare des cadeaux; on la voit fourrager dans ses coffres, sortir et montrer des bijoux, des tissus. Qui pourrait croire qu'une personne occupée à pareils soins songe à se tuer? Encore une des mille inconsciences de cette nature mobile et frivole : après les larmes, voici le sourire. Ainsi la surveillance peu à peu se relâche; on la laisse à ses colifichets. Épaphrodite, émerveillé des progrès de cette transformation, en instruit régulièrement son maître, qui, désormais certain de son triomphe, s'étonne d'avoir eu des doutes. Octave était de ces fourbes qui ne savent tromper que les hommes. Voyant son ennemi où elle le voulait, Cléopâtre, — chef-d'œuvre d'habileté féminine, — lui demande timidement de permettre qu'elle rende les derniers honneurs à Marc-Antoine. A captive soumise, prince généreux; il consent. La scène était destinée à parfaire l'œuvre de persuasion. Cléopâtre l'exécuta comme elle l'avait imaginée, en artiste consommée. Elle parla de son prochain départ pour l'Italie, adressa des adieux publics à la terre d'Égypte, et le pathétique de sa harangue, de son geste, porta si à fond que les plus incrédules sortirent

(1) Voyez la scène des *mères* dans la seconde partie de *Faust*, p. 267 de notre traduction commentée.

desarmés. Plutarque est là; le traduire, c'est ranimer cette émotion. « Amenée par ses gardes dans le mausolée et s'agenouillant avec ses femmes devant le sarcophage, — Antoine, ô mon bien-aimé, s'écria-t-elle, ces mains, lorsqu'elles t'ont déposé là, étaient encore les mains d'une femme libre; aujourd'hui c'est une captive qui vient t'offrir ces libations, — et des satellites la surveillent de peur qu'elle ne frappe et endommage son misérable corps, précieusement réservé pour le triomphe qu'on s'apprête à célébrer en souvenir de ta défaite. — Aie donc pour agréables ces honneurs, les seuls que je te puisse rendre, les derniers! car nous, que dans la vie rien n'avait pu séparer, la mort maintenant nous entraîne à distance l'un de l'autre et nous condamne à faire échange de patrie. Toi, Romain, tu reposeras en ces lieux, tandis que moi, infortunée, c'est en Italie qu'on va m'ensevelir, et de la terre de tes ancêtres je ne posséderai que l'étroit espace d'un tombeau; mais, puisque les dieux de mon pays nous ont abandonnés, je me tourne vers ceux du Latium, et, si l'un d'eux daigne m'être propice, je le supplie et l'implore, afin qu'il empêche ce que toi-même tu ne permettras pas, que ta femme soit traînée vivante derrière le char du vainqueur, et qu'en elle une telle humiliation te soit infligée. Non; tu me cacheras plutôt près de toi; tu me prendras à ton côté dans cette tombe, certain que de tant de douleurs, dont le fardeau m'écrase, aucune ne me pèse si cruellement que les courts instans que j'ai vécus sans toi. »

Rentrée au palais, elle se retire dans ses appartemens, ordonne son bain; après le bain, elle s'étend sur un lit de repos. Un homme alors se présente, portant un panier recouvert. Les gardes du vestibule l'interrogent; il défait son panier, écarte les feuilles et montre au-dessous de belles figues. Les gardes admirent les fruits, il leur offre en souriant d'y goûter; eux s'excusent, il entre. C'est dans Shakspeare qu'il faut lire l'entretien de Cléopâtre avec l'homme au panier de figues; la scène des fossoyeurs dans *Hamlet* reproduira plus tard ce mouvement, mais sans en dépasser l'effet tragique. Lui seul a le secret de ces étonnantes diversions. Introduire le burlesque en plein pathétique, procédé qui semble des plus simples; tous l'ont employé, combien ont réussi? C'est qu'en même temps que le génie il a la mesure, et sait à quel point il importe d'être rapide en de pareils contrastes, de n'y pas insister lourdement. Il pousse deux élémens l'un contre l'autre, de l'entre-choquement un éclair jaillit, il s'en tient là, et revient à son propos. Je prends pour exemple cette scène, ce campagnard de bonne humeur, moitié simple et moitié goguenard, témoin indifférent que le destin amène là, et qui traverse le plus effroyable des écroulemens sans en avoir conscience. Bossuet n'inventerait pas mieux. « As-tu là ce joli rep-

tile du Nil qui tue sans faire souffrir? » Le froid vous gagne en la voyant causer familièrement, cette grande reine, avec ce rustre. Vous ressentez quelque chose de sa solitude, immense, horrible solitude, celle de l'être qui souffre et que tous ont abandonné!

Cléopâtre, ayant fini de déjeuner, prend une lettre écrite et scellée d'avance, et la mande à César; puis elle congédie tout le monde, ne gardant auprès d'elle que ses deux femmes, Iras et Charmion, et les portes sont aussitôt fermées et verrouillées en dedans.

A peine restée seule, ses mains s'emparent du panier, fouillant parmi les figues, ravageant les feuilles. « Le voilà! » s'écrie-t-elle triomphante en apercevant l'aspic. La femme et le serpent une fois encore sont en présence; leurs yeux dardent la flamme, se défient; le serpent veut bondir, il hésite, retombe, s'enroule fasciné par ce regard plus fort que le sien. Cléopâtre, du bout d'une épingle d'or de ses cheveux, l'irrite, l'enfièvre, l'affole. Enragée, la bête venimeuse saute sur elle et la mord au bras.

Tous ne s'accordent pas sur la manière dont mourut l'Égyptienne. C'est pourtant chez les anciens l'opinion la plus accréditée que l'héroïque femme eut recours au venin de l'aspic, moyen dès longtemps imaginé, mis à l'épreuve. A Rome, on ne croyait pas autre chose; les contemporains, poètes, annalistes, adoptent le fait. Ceux de l'âge suivant le répètent; Plutarque néanmoins, en le rapportant, marque des doutes. « Octave ayant rompu le sceau, ses premiers regards tombèrent sur les instances de la suppliante pour être ensevelie auprès d'Antoine. Il n'eut pas besoin d'en lire davantage, et comprit. Son premier mouvement fut de courir lui-même la sauver, s'il en était encore temps; mais il se ravisa et dépêcha au plus vite les gens de son entourage. Rapidement avait marché la catastrophe. Lorsque les envoyés arrivèrent, ils trouvèrent les soldats de garde dans la plus complète ignorance de ce qui avait pu se passer. On enfonça les portes. Cléopâtre, étendue morte et dans tout l'appareil royal, gisait sur son lit de repos. A ses pieds, l'une de ses deux femmes, Iras, exhalait son dernier soupir; l'autre, Charmion, titubant et la tête lourde, était encore occupée à fixer le diadème sur la tête de sa souveraine. — Voilà en effet une belle chose! s'écria furieux l'un des survenans. — Oui! certes, une chose splendide et bien digne de la descendante de tant de rois! répondit la fidèle suivante, et à ces mots, les derniers qu'elle prononça, on la vit s'affaisser sur le corps de sa princesse inanimée. » Comme Éros, ce brave affanchi qui meurt de la même mort que Marc-Antoine, Iras et Charmion accompagnent Cléopâtre chez les ombres et ne lui survivent un moment que pour continuer, parachever l'ornement de ce corps adorable et chéri. Touchant exemple de ce que peut

encore, dans l'absence de tout idéal métaphysique, ce sentiment de fidélité à la personne du maître !

La version de Dion Cassius diffère peu de celle de Plutarque, rédigée, comme on sait, d'après le témoignage d'Olympus, médecin de la reine. « Quelques légères piqûres au bras furent tout ce qu'on trouva sur le cadavre. Les uns racontent qu'elle fit servir à son dessein un aspic apporté dans une fiole de verre ou dans une corbeille de fleurs, d'autres parlent d'une aiguille empoisonnée. » Octave resta frappé du coup. « Ce fut, ajoute Dion Cassius, comme si par cette mort volontaire toute sa gloire à lui, tout l'éclat de sa victoire eût disparu ! » Et cette Rome, cette Italie que l'impatience dévore, qui n'aspirent qu'à se repaître des tortures d'humiliation infligées à l'Égyptienne ! Cléopâtre ! Mais c'est le point de mire à tous les anathèmes, l'indispensable diversion à toutes les colères suscitées par la guerre civile, à toutes les compassions que le souvenir d'Antoine peut réveiller ! Il lui faut sa captive, sa reine : elle est morte, elle revivra ; on court chercher des psyllés, ils arrivent, opèrent ; peine perdue !

On trouvera dans l'ouvrage de M. Stahr une très intelligente discussion de ces diverses sources. C'est de la critique judicieuse, mordante, sachant dire son fait à tout le monde, et ne ménageant pas plus les anciens que les modernes. Cela se voit et à la manière dont les fameux mémoires d'Auguste sont appréciés en tant que témoignages véridiques, et à la façon très nette et très leste dont l'auteur allemand relève chez Drumond certaines de ces erreurs que les historiens se passent d'un siècle à l'autre, comme les traducteurs se transmettent leurs contre-sens. Il convient aussi de dire qu'un monographe a toujours beau jeu pour enfermer son adversaire, quand il se bat sur un terrain spécial. Laissons aux savans la controverse ; rapprocher des opinions, inventorier, ce ne sont point là nos affaires. Plutarque et Shakspeare ont été nos maîtres pendant tout le cours de cette étude ; qu'ils nous conduisent jusqu'au bout. Soyons de leur avis, qui est aussi l'avis d'Horace. D'ailleurs, que le poison vint d'un reptile ou d'une fleur, qu'importe ? Celle qui le fit couler dans ses veines n'était point une personne vulgaire ; fut-elle une grande reine ? Ce qu'il y a de certain, c'est que Rome s'enrichit fort à cette conquête, d'où il ressort que même en ces derniers temps le gouvernement de l'Égyptienne, pour si désastreux qu'on nous le donne, n'avait du moins pas réussi à ruiner complètement les ressources du pays. « Les trésors rapportés étaient incalculables, écrit M. Stahr ; outre qu'ils suffirent à payer à l'armée l'arriéré de solde, chaque homme reçut deux cent cinquante drachmes, et cent drachmes chaque citoyen, y compris les en-

fans. Octave éteignit toutes ses dettes, supprima les impôts, et telle fut à Rome l'abondance du numéraire, que le taux de l'argent de douze tomba à quatre, et que la valeur des choses doubla.» L'Égypte étant devenue province romaine, Octave n'eut rien de plus pressé que de la soustraire à l'autorité du sénat, et de la garder pour lui. C'eût été en effet très impolitique à ses yeux que de laisser un pays de cette importance commerciale et militaire à la gouverne d'une aristocratie d'où pouvait à chaque instant s'élever un ambitieux qui, fort d'un pareil proconsulat, deviendrait obstacle et péril pour *la dynastie*. On ne visita même plus l'Égypte sans une autorisation spéciale du *souverain*, et les emplois n'y furent désormais exercés que par de simples commis dont la personnalité ne comptait pas. Cette mesure de gouvernement, instituée par le divin Auguste, continua d'être en vigueur sous ses successeurs.

Cléopâtre occupe une grande place dans l'histoire. Ce trône chancelant sur lequel à dix-huit ans elle était montée, elle entreprit de le restaurer, de lui rendre son ancien éclat. De Rome venait le danger, elle se proposa d'annuler Rome. Grand dessein, mais qui ne pouvait s'accomplir qu'à la condition que Rome elle-même y prêterait ses armes! Là fut toute la politique de Cléopâtre, une vraie Grecque, avisée dès le premier âge, précoce au moins autant d'intelligence que de tempérament, sensuelle adolescente qui déjà forme d'illustres plans. Ses amours avec César, représentant du principe monarchique, sont bien plutôt une alliance qu'une liaison. L'oligarchie pompéienne l'avait précipitée à bas du trône, César l'y replaça. Il aurait fait bien davantage; que n'eût point fait pour une Cléopâtre un tel amant! On l'aurait vu transporter d'Occident en Orient le siège de la toute-puissance; roi des rois, il l'eût couronnée sa propre reine. Le poignard de Brutus coupa court à ces fiers projets. A ce moment, le destin pousse au-devant d'elle Marc-Antoine, et comme contre-poids à ce nouvel élément de fortune, déjà moindre, un adversaire d'autant plus redoutable qu'il n'a pour lui que des vertus, des forces négatives, et ne connaît que la tactique du silence. De l'initiative d'Octave, de ses talents, de son courage, rien à craindre; mais, si vous commettez des fautes, il les saura porter à son profit. Et des fautes, comment n'en pas commettre quand on ne se possède plus? Avec César, Cléopâtre s'était gardée, sinon tout entière, du moins en grande partie, à ses desseins ambitieux. La tête eut son insolation, le cœur ne battit pas. Aussi quelle habileté de vues, quelle puissance et quelle sagesse chez cette étrangère de vingt-trois ans, tenant salon à Rome, et de sa jolie main, pleine de présens, de faveurs, assouplissant à ses projets une aristocratie haineuse et récalcitrante! Mais sitôt l'arrivée d'Antoine

il n'y eut plus que l'amour avec ses voluptés, ses jalousies, ses fureurs, ses inconséquences, ses désordres. La reine disparut, la femme seule demeura, et c'est au compte de ses faiblesses que toutes les erreurs politiques doivent être portées. Moins amoureuse, elle eût laissé Antoine faire librement son métier d'*imperator*, et les événemens eussent peut-être mieux tourné pour elle et son héros, sinon pour le monde, car, tout abominable qu'ait pu être le régime issu de cette victoire, je ne soupçonne pas quel avantage aurait eu l'humanité à ce que la bataille d'Actium eût été gagnée par Antoine. Vaincue et par sa faute, Cléopâtre, au plus profond de ses amertumes, ressentait un immense orgueil et pouvait se dire, comme Mithridate, qu'elle avait mis Rome à deux doigts de sa perte et fait trembler le Capitole. La catastrophe ramena la reine, qui, longtemps égarée, reparut, releva la femme pour ne la plus quitter. L'honneur royal fut sauf; les quelques jours qu'elle se laisse vivre, elle les emploie, hélas! bien vainement, nous l'avons vu, à conjurer le mauvais sort de ses enfans; puis elle s'en va rejoindre Antoine et chercher dans la mort son apothéose. Horace, avec ses trois mots, n'a point dit tout. Ces trois mots sont une épitaphe et ne visent que l'héroïque ennemie du peuple romain; quant au caractère, si chatoyant au dehors et si profondément compliqué, de la femme, il défierait l'analyse moderne. Comment l'absoudre et comment la condamner? Elle est la terreur du moraliste, la damnation de saint Antoine, et l'éternelle curiosité du psychologue. Ariane à Naxos et stryge de la nuit de Walpurgis, figure étrange, être idéalement pernicieux, adorable et fatal, que l'histoire dispute à la fable, et dont l'attraction égale l'attrait!

HENRI BLAZE DE BURY.

LE LUXE PUBLIC

ET LA RÉVOLUTION

I.

LE VANDALISME.

I. *Le Vandalisme révolutionnaire*, par M. Eugène Despois. — II. *L'Académie royale de peinture et de sculpture*, par M. Vitet. — III. *Histoire de la révolution française*, par M. Louis Blanc, 12 vol. — IV. *Histoire de la révolution française*, par M. Michelet, 7 vol.

I.

L'idée du luxe privé ou public n'a guère coutume d'être associée aux souvenirs que réveille la révolution française. On se demande comment il y aurait eu place alors pour des jouissances qui veulent, à ce qu'il semble, du loisir, de la liberté d'esprit et des ressources surabondantes. C'est pourtant un fait d'expérience que les époques les plus troublées n'ont point toujours pour cela manqué de luxe; il est même arrivé qu'elles aient connu parfois, en ce genre de dépenses dites superflues, des excès dont on s'étonne. Pendant certaines périodes par exemple des guerres avec les Anglais au xv^e siècle, le faste et les prodigalités des seigneurs n'eurent point de bornes, — fait étrange que n'explique pas seule la puissance de l'habitude. Il y a dans l'incertitude même du lendemain un puissant aiguillon pour toute espèce de jouissances faciles, rapides. *Carpe diem*, saisis le jour, jouis de l'heure présente, semble dire la fatalité, qui presse. Assurément cette observation ne s'applique que dans une certaine mesure à la révolution; mais elle s'y vérifie assez pour que cette persistance d'un élément qui paraît réservé aux

temps calmes et prospères mérite d'y être signalée. On peut suivre comme à la trace dans la vie privée ce goût, ces satisfactions de plaisir ou d'art, ces jouissances coûteuses, les unes délicates, les autres grossières dans leurs raffinemens mêmes. La spéculation, l'agiotage sur les assignats et d'autres valeurs se donnent carrière en pleine terreur : argent presque toujours aussi mal dépensé que mal acquis ! Nous faisons allusion à ces enrichis du parti des *corrompus* et du parti hébertiste, joueurs éhontés, pris en flagrant délit de manœuvres frauduleuses, mais avant tout désignés aux soupçons et comme trahis par l'imprudente profusion de leurs scandaleuses dépenses. A côté de ces témoignages d'une opulence insolente et d'une prodigalité du pire aloi, il ne manque pas de preuves d'un luxe plus avouable, et l'on pourrait citer, en s'aidant des *mémoires* du temps, telles maisons où se conservent les restes d'une hospitalité élégante et riche, tels salons qui, comme celui de l'acteur Talma, où se pressaient des célébrités de tout genre, présentaient encore les somptueux raffinemens de la vie, la coûteuse recherche des objets d'art, l'éclat de fêtes où se réunissaient la danse, la musique, le chant. C'est à une de ces fêtes brillantes que Marat, apparaissant soudainement sans être annoncé, vint faire un épouvantable esclandre, invectivant plusieurs des femmes présentes et apostrophant Dumouriez.

Si j'ai rappelé ces preuves, peu connues ou assez oubliées, du luxe privé pendant la révolution, c'est que les mêmes causes qui expliquent la persistance de cet élément dans la vie des particuliers agissent aussi sur les peuples. Malgré les épreuves des révolutions, et même quand le nécessaire manque ou est menacé, ils ne renoncent pas à tout superflu ; ils veulent encore des fêtes, des théâtres. La politique a beau multiplier ses tragédies, ses prodigieux changemens à vue, la réalité ne leur suffit pas. La révolution a donné une satisfaction étendue à ce besoin public. Non-seulement elle tint ouverts les théâtres, qui ne chômèrent point, comme on l'a remarqué, pendant la terreur, et qui même, grâce à une concurrence illimitée, se multiplièrent, — non-seulement le Théâtre-Français et l'Opéra réunirent le soir, pour entendre quelque œuvre célèbre et quelque acteur ou chanteur en renom, ces girondins et ces montagnards, plus tard ces dantonistes et ces partisans de Robespierre, qui y venaient chercher l'oubli du jour et peut-être du lendemain ; mais on sait quels furent le nombre et l'éclat des fêtes de cette période. La révolution songea aussi aux arts ; elle leur ouvrit des salles où ils exposèrent leurs œuvres, que tout le monde put visiter. Elle fonda, dota des écoles, des établissemens destinés à les enseigner, à les développer. Elle eut des encouragemens pour tout ce

lux national. Elle ne négligea presque aucune des satisfactions que l'état réserve aux besoins les plus élevés et les plus raffinés. En même temps qu'elle se montrait créatrice en ce genre ou qu'elle se livrait à des essais de réformes quant à certaines parties du luxe public, avec un succès d'ailleurs inégal, elle supprimait d'une main brutale, on ne le sait que trop, certains établissemens, elle ravageait les monumens qui rappelaient les plus grands souvenirs du luxe public de l'ancien régime. Elle était violemment destructive en un mot. Elle l'était même à ce point que la postérité, accusée aujourd'hui d'ingratitude par les écrivains qui aiment à relever les mérites de la révolution, a un peu oublié ce qu'elle a pu faire ou tenté de grand et d'utile, pour ne se souvenir que du mal.

La vérité est que le bien et le mal subsistent l'un et l'autre; dans quelle proportion? c'est une question à examiner. On ne recherche guère en général en quoi au juste ces ravages d'une part et de l'autre ces créations ou ces essais consistèrent. Quand on n'est pas tout à fait dans le faux, on s'en tient volontiers à des à-peu-près. Arriver sur ce point à la précision historique est une tâche qui nous tenterait, nous l'avouons, quand bien même nous ne nous proposerions pas d'autre but. Il s'attache toujours de l'intérêt à l'exactitude, même quand il s'agit de choses qui n'ont qu'une simple valeur de spéculation ou de curiosité, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'ôter un peu de terrain à ces assertions vagues dont abuse en sens divers l'esprit de parti. Nous ne manquons pas heureusement de documens qui permettent à l'examen de trouver une base solide. Quant aux jugemens, ils abondent : aussi bien c'est toujours chez nous ce qui manque le moins. Il faut savoir gré aux écrivains qui se sont occupés de la révolution depuis quelques années d'avoir porté leur attention sur un sujet d'un intérêt si général. De quelque façon qu'on juge au point de vue politique et sous le rapport de l'appréciation historique les récits que M. Michelet et M. Louis Blanc ont consacrés à la révolution française, on doit reconnaître que ce coin du tableau prend avec eux un nouveau relief. Si, relativement aux ruines et aux dévastations, ils n'entrent pas toujours dans de très amples détails, ils s'attachent à décrire, à montrer les côtés civilisateurs de la révolution sous le rapport des arts comme des sciences. Ils le font avec l'accent enthousiaste qu'on peut attendre d'écrivains aussi favorables à la révolution française, et avec une vivacité de couleurs qui s'imprime fortement dans le souvenir. Ces tableaux, tracés avec un incontestable talent, ne sont-ils pas un peu idéalisés? Les auteurs n'oublient-ils pas un peu trop, ou ne relèguent-ils pas trop dans l'ombre ce qui fait tâche,

terriblement tache à la même époque? Sont-ils sévères comme il le faudrait quand il y a lieu? Nous aurons sur ce point plus d'une réserve à faire.

C'est surtout au point de vue des destructions qu'un autre écrivain a envisagé le sujet. M. E. Despois a consacré un volume au *Vandalisme révolutionnaire* : non pas qu'il ne s'occupe que des ruines qui furent faites à cette époque, loin de là; lui aussi jette un regard complaisant sur les divers encouragemens que les arts et le luxe public ont reçus de la révolution française. On se doute même de ce que, de la part d'un écrivain aussi plein d'admiration pour la révolution, ce mot de *vandalisme* peut cacher d'ironie. Qu'il y ait eu des actes de vandalisme, l'auteur ne le nie pas. Y en a-t-il eu autant qu'on le dit, et la révolution elle-même a-t-elle été véritablement vandale? Voilà ce qu'examine M. Despois. Il n'est que juste de reconnaître sa modération, sa bonne foi, ce que son livre atteste de recherches, ce que même il rectifie d'erreurs sur quelques faits faux ou exagérés. Son plaidoyer est habile et bien fait, mais c'est un plaidoyer, et non des moins systématiques. La convention y est jugée sur ce point, comme sur tous les autres, avec sympathie, indulgence au moins, quand décidément il ne saurait y avoir lieu à sympathie. Au surplus, ce n'est pas ici une question de parti : c'est, il faut le répéter, une question d'histoire. Nous la discuterons d'autant plus volontiers avec l'auteur du *Vandalisme révolutionnaire* que son travail et les histoires plus générales de la révolution nous ont aidé et comme invité à nous reporter vers les sources si indispensables en pareille matière.

Et d'abord il y a un point sur lequel il paraît difficile que l'accord ne se fasse pas. Non, il n'est pas vrai que la convention ait été une assemblée d'iconoclastes. Elle n'a pas fait une guerre systématique aux arts, au luxe public. Si elle a eu des torts à cet égard, ce n'est pas le tort du moins d'une haine de parti-pris. Elle estimait à leur valeur ces décorations brillantes des sociétés civilisées, dans lesquelles elle vit même mieux que de simples décorations superflues. On fait à ce sujet plus d'une confusion. On croit trop souvent que la convention était hostile aux arts, tandis qu'elle ne l'était qu'au passé, qu'elle attaquait ou laissait attaquer sans ménagement, en dépit de certaines mesures spéciales à la conservation des objets d'art que nous examinerons. On confond en cela la convention avec ce qui n'en fut qu'un groupe, une fraction, une secte, — secte bizarrement éprise de l'austérité spartiate, qu'elle prétendait faire revivre en pleine civilisation moderne. Eh bien! même ce groupe dont Saint-Just est l'expression la plus systématique, tout en déclamant contre le luxe privé, l'opulence, n'étend guère ses

proscriptions au luxe public. En cela encore, elle était conséquente avec son esprit imitateur de l'antiquité. Dans les anciennes républiques, la pauvreté des citoyens n'excluait pas une certaine magnificence dans l'état. La médiocrité régnait dans les demeures des particuliers : les temples, les monumens, les fêtes, manifestaient un luxe public plein de grandeur et d'éclat. Point de jouissances exclusives à l'usage du riche, un luxe collectif à l'usage du peuple, quoi de plus conforme au programme démocratique?

Sur la question du luxe privé, de la latitude à laisser à l'usage et à l'abus de la richesse privée, la convention présente donc des oppositions d'idées qu'on ne retrouve pas pour le luxe public. Elle l'admet, tout comme l'ancienne monarchie, quoique sous des formes à plus d'un égard différentes. Qu'on ne fasse pas exception même pour les disciples de Rousseau, qui, bien que beaucoup plus nombreux et influens à la convention que dans la constituante, ne formèrent pas d'ailleurs la majorité dans cette assemblée, car ni les girondins ni même les dantonistes ne sauraient être enrôlés sous la bannière du *Contrat social*. La convention dans son immense majorité veut un luxe public et des arts très développés : elle en rêve, nous verrons comment, la régénération. Sous la forme des fêtes nationales, elle va même jusqu'à en abuser. Elle tend, ici comme partout, à centraliser à l'excès. Où était le roi, elle met l'état, protecteur des arts et des lettres. La convention aime les arts et les lettres un peu trop à sa manière; mais les aimer même ainsi, ce n'est pas les détester et les proscrire.

La question au reste n'est pas purement historique. Elle nous touche de près en même temps qu'elle a une portée générale. Que doit être le luxe dans une société démocratique? Cette question paraît digne de fixer l'attention des moralistes et des politiques en tout temps et plus que jamais aujourd'hui. Voilà ce dont s'est préoccupée la révolution avec un mélange d'idées justes et d'aberrations singulières. Est-il possible de croire que la même question ne se présente plus, et qu'elle ait reçu de tout point une solution satisfaisante? On a beaucoup fait, depuis la révolution même, pour donner à ce luxe, autrefois privilège d'une élite dans la plupart de ses manifestations, un caractère moins exclusif; nos expositions d'art et d'industrie en sont la preuve. Il ne manquerait pas d'autres témoignages de la même pensée. Beaucoup plus qu'autrefois la foule est admise à ces jouissances, auxquelles seuls la fortune et un certain rang donnaient accès. N'y a-t-il plus là pourtant aucun perfectionnement à introduire, aucun écueil à éviter? Si nos fêtes, par exemple, n'ont pas l'emphase prétentieuse qu'on a reprochée à la plupart des fêtes de la révolution, ne sont-elles pas comme mar-

quées d'une insignifiante banalité? On ne saurait sans doute non plus prétendre que le théâtral a cessé parmi nous de faire école. Combien de questions qui tiennent au fond même de la civilisation, bien qu'elles ne paraissent en exprimer que les côtés tout extérieurs! Combien d'enseignemens contenus, sans presque qu'on ait besoin de s'appliquer à les en dégager, dans cette grande expérience révolutionnaire!

C'est cette expérience qu'il convient de suivre sous ses deux faces, l'une toute destructive, l'autre qui se rapporte à des fondations ou à des tentatives de réforme. Nous commencerons par le *vandalisme*. Bien des faits y sont à éclaircir, bien des leçons aussi à en tirer. Nous allons dire, si la honte et la douleur ne nous retenaient, que le sujet est à l'ordre du jour; les vandales de 1871 n'ont que trop remis en mémoire les vandales de 1793.

II.

Quelles ont été les origines du vandalisme révolutionnaire? Nous avons déjà répondu que ce ne furent point des ennemis systématiques du luxe public et des arts qui entreprirent ces destructions comme une sorte de campagne contre la civilisation. Certains esprits disposés à voir partout des complots et des mots d'ordre ont cru reconnaître dans cet entraînement la présence d'une main mystérieuse, les fils cachés d'une conspiration savamment ourdie. Les uns l'ont attribué à la direction d'un des partis qui dominaient la France, les autres à l'or de l'étranger poussant la révolution aux excès pour la mieux déshonorer. Rien ne justifie ces accusations, et tout nous paraît les démentir. Elles pouvaient bien retentir pendant la révolution, dans ces heures troublées où on veut à tout prix avoir devant soi un ennemi désigné, responsable. Tous les grands mouvemens populaires ont eu et ont leur source en eux-mêmes. Celui-là ne fait pas exception et s'explique suffisamment, selon nous, par les lois éternelles de la nature humaine. Un irrésistible instinct pousse les peuples à personnifier la foi religieuse ou politique dans des symboles; ils les vénèrent tant que cette foi subsiste, et, par un instinct non moins irrésistible, on les voit se retourner contre eux avec une haine farouche dès que la même foi n'existe plus. Plus cette révolution dans les idées aura été soudaine dans ces masses qui ne reçoivent le contre-coup du changement opéré dans les idées que lorsqu'il s'est accompli lentement dans les classes supérieures, plus violent sera le mouvement qui précipitera contre ces symboles, la veille même souvent l'objet d'un culte idolâtrique, les multitudes égarées. Ne cherchons pas ail-

leurs l'origine de ce souffle de destruction qui, passant sur les villes et les campagnes, traversa la France comme un vent de mort, emportant tout, brisant tout sur son passage.

Faut-il aller jusqu'à croire pourtant, comme on a un peu trop l'air de le dire, que cette fièvre se soit allumée toute seule? Faut-il se ranger à cette thèse qui réduit à un simple emportement populaire cette guerre faite à la partie précieuse du luxe public exprimée par les monumens et les arts? Ne faut-il pas en rendre responsables les clubs, les municipalités, et ce grand pouvoir qui absorbe tous les autres, la convention, n'y est-il absolument pour rien? Comprendrait-on tout d'abord qu'un peuple, naguère soumis, surtout le peuple des campagnes, ait été pris de cette rage subite, s'il n'y avait pas eu d'excitations venant du dehors? Et comment serait-il possible de ne pas voir l'action de ces sociétés populaires, jacobins et cordeliers à Paris, et de tant d'autres associations affiliées ou indépendantes, mais animées des mêmes passions en province? Qu'on songe qu'il n'y avait pas moins de huit cents affiliations rien que jacobines réparties sur le territoire! Là fut le foyer toujours brûlant; de là partit le plus souvent le mot d'ordre. Où trouver ailleurs que dans les membres et les auditeurs de ces tumultueuses assemblées, tous vibrans des colères du jour, et suivant le courant avec une sorte d'émulation empressée, le contingent naturel de cette armée de la destruction, qui a laissé peu de points en France sans y porter ses ravages? Les municipalités étaient malheureusement composées d'élémens analogues, si ce n'est les mêmes. En tout cas, quand elles ne donnèrent pas l'exemple, elles furent souvent dominées, entraînées.

Mais la convention! elle vandale, elle qu'elle fit de si beaux décrets! Elle sacrifiant le luxe public, les arts, à ses haines politiques ou philosophiques, quel blasphème! Est-ce qu'elle n'a pas essayé de lutter contre le vandalisme? Et ici on cite des textes. Tout cela est fort bien, et on doit faire une juste part à ces résistances. Quant à décharger la convention de toute responsabilité dans la destruction des monumens et des objets d'art, est-ce possible? De quel droit supposer que tant de discours véhémens, respirant la haine furibonde de ce passé dont les emblèmes étaient partout, n'auraient pas eu d'écho dans ce peuple facile à émouvoir, à passionner? Qu'on songe à ce qu'était aux yeux des populations la convention nationale; elle leur représentait tout autre chose qu'un corps politique ordinaire. Qu'on veuille ne pas l'oublier : les peuples ont besoin de mettre l'autorité morale quelque part, dans un livre, dans un homme, dans une assemblée. Alors l'assemblée était tout. Elle était tout d'autant plus qu'on rompait violemment avec la grand

autorité morale figurée par l'église. Pour ceux que le mouvement révolutionnaire entraînait, tout ce qui venait de l'assemblée se revêtait d'une sorte de consécration. Et que sera-ce si la bouche qui avait laissé tomber l'oracle était celle de quelqu'un des chefs populaires qui personnifiaient pour la foule les lumières et la vertu ! Ce serait un travail ingrat, auquel chacun peut d'ailleurs suppléer avec ses souvenirs, que d'aller rechercher tous ces discours qui, avidement lus, commentés par des hommes d'un tempérament exalté ou jetés par la violence des événemens hors de leur nature, pouvaient se traduire par des voies de fait.

Est-il besoin de mesurer la portée des discours quand il y a des actes ? Il y en a un surtout, le décret du 1^{er} août 1793. Ce décret établit qu'à quelques jours de date on devra détruire, dans toutes les églises, d'un bout de la France à l'autre, tout ce qu'il y a de tombes royales. Ce fut comme un coup de tocsin. On désignait un objet spécial à la haine d'un peuple soulevé déjà. Et comment ne se serait-il jeté avec la même furie sur d'autres symboles non moins détestés et beaucoup plus multipliés ? On précipitait par là le peuple dans les églises. Mais, dit-on, il ne s'agissait que d'*exhumer* les personnes royales, et non de *détruire* les tombeaux. Pourquoi faut-il que cette interprétation, qui réduit le décret à une exhumation, ce qui n'est qu'une circonstance très médiocrement atténuante, ne soit pas conforme au texte ? Il porte : « Les tombes et les mausolées des ci-devant rois élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la république, seront *détruits* le 10 août. » Quoi de plus formel ? Et quelles ne furent pas les conséquences immédiates de ce décret ! La municipalité de Saint-Denis, impatiente de mettre à exécution une mesure qui, outre ce qu'elle soulève d'objections générales, ôtait à cette localité ce qui en faisait la gloire devant le monde entier et la principale richesse, n'attendit même pas la date du 10 août assignée par la convention pour se mettre à l'œuvre. La présence d'un des membres de la convention n'empêcha pas les dévastations qui eurent lieu dans les journées du 6, du 7 et du 8 août. Même quand il eût été vrai qu'il ne se fût agi que d'une exhumation, elle ne pouvait se faire sans entraîner des dégradations inévitables. « On a été obligé, dit le commissaire de la convention dans son rapport, de briser la statue couchée de Dagobert, parce qu'elle faisait partie du massif du tombeau et du mur. » S'imaginer qu'il suffisait de prescrire par un décret ultérieur de ne pas endommager les objets d'art pour qu'il en fût tenu compte, c'est trop d'illusion. Exhumer, c'était saccager. Livrer au peuple des tombes royales renfermant des valeurs précieuses, c'était, quoi qu'on tentât pour s'y opposer, inviter au pillage. Nous

n'en voudrions pour preuve que cette même destruction du tombeau de Dagobert. Faut-il croire le commissaire de la convention, plutôt intéressé à atténuer les faits, ou bien un témoin qui a pour être cru toute autorité et qui se tait sur ce fait? Nous trouvons, dans la description des monumens du moyen âge qui avaient été transportés de Saint-Denis, due à Alexandre Lenoir, que le vol fut le mobile d'une telle dégradation. Les violateurs brisèrent la statue et le cercueil, croyant qu'il renfermait un trésor; mais des ossemens enveloppés d'un suaire furent tout ce qui s'offrit à leur cupidité. Le même écrivain nous renseigne sur l'importance de ce tombeau : il datait du temps de saint Louis, l'ancien tombeau ayant été détruit à l'époque où les Normands ravagèrent une partie de la France. Louis IX avait élevé à son prédécesseur une chapelle sépulcrale à la suite des réparations qu'il fit faire dans l'abbaye de Saint-Denis, après la mort de l'abbé Suger, et à la sollicitation de Blanche, sa mère. Le corps de Dagobert, échappé à la destruction, avait été placé au milieu de la chapelle dans un sarcophage. Il y avait donc là sous le double rapport de l'archéologie et de l'art une valeur véritable.

On ne saurait, on le voit, exonérer la convention de toute responsabilité dans la destruction des objets d'art et de luxe. Elle demeure responsable de cette affaire des tombes royales, véritable attentat contre l'histoire, répudiation folle dans le fond, odieuse dans la forme, d'un passé qui n'avait pas été sans gloire. La royauté soumise à ces outrages posthumes représentait la France formée, agrandie, quelquefois même par la main de ceux qu'on nommait les mauvais princes. Cette responsabilité existe encore dans un autre acte, l'accueil fait aux adresses injurieuses pour la religion, aux offrandes burlesques de châsses, surplis, croix, dépouilles des églises. Les bandes qui les apportèrent reçurent les honneurs de la séance.

Voyons maintenant ce qu'il faut penser de ce qu'on appelle les mesures préservatrices des monumens et des arts. Nous consentons à en faire honneur à la convention, mais sous réserve; le mérite en revient surtout à certains comités et à un petit nombre d'hommes auxquels l'histoire rendra justice plus encore qu'elle ne semble l'avoir fait. La masse de l'assemblée ne pouvait guère ressentir une grande douleur des injures qui s'adressaient à des souvenirs qu'elle detestait et à des monumens qu'elle n'appréciait guère. Les comités spéciaux, et d'abord le comité d'instruction publique, stimulèrent cette inaction et l'empêchèrent de tourner trop souvent en complicité. Ce fut leur mérite. Ce fut celui de l'assemblée de les avoir nommés et de faire droit à leurs réclamations. Eux seuls con-

tenaient un assez grand nombre de ces hommes qui, sans aimer les rois, ressentent vivement les outrages faits aux monumens élevés même à la gloire de la monarchie, qui, sans être chrétiens, trouvent mauvais qu'on insulte aux symboles du christianisme. Qu'on veuille bien y songer, la disposition large, hospitalière aux idées, qui comprend du moins ce qu'elle n'admet pas, était fort rare à cette époque. Elle l'était même dans ces comités auxquels nous faisons allusion; elle leur était pourtant moins étrangère. L'art du moyen âge était de même peu goûté; l'idée plus générale que l'art doit être respecté, recueilli dans tous ses vestiges, sous toutes ses formes, ne rencontrait que peu d'adeptes. Elle en eut pourtant, et trouva même un apôtre dans Alexandre Lenoir. Avant tout, il fallait lutter contre les destructions. C'est ce que tentèrent, au nom des comités qu'ils animaient de leur zèle, un petit nombre de promoteurs. Il ne faut pas oublier ces hommes de bon vouloir qui en toute chose prennent sur eux les peines et les périls des difficiles entreprises, et ne recueillent le plus souvent qu'une part bien faible d'un honneur devenu en quelque sorte anonyme.

Au premier rang de ces promoteurs comment ne pas placer Lakanal? Une véritable reconnaissance est due à ce modeste et énergique défenseur des lumières et des arts. Plusieurs de nos contemporains l'ont connu; il recevait même, il y a quelques années, au sein de l'Institut, qu'il avait contribué à organiser, et où il était venu en quelque sorte terminer sa longue carrière, l'hommage le plus éclatant et le plus mérité (1). On le voit mêlé à tout ce qu'il y eut de créations grandes, utiles. Il défendit avec courage les académies près de succomber, et particulièrement l'Académie des Sciences, qui comptait alors plusieurs hommes de génie, et qui rendait dans ce moment même tant de services au pays en perfectionnant divers moyens de guerre nécessaires à la défense du territoire. Il réussit à sauver le Jardin des Plantes. Il fit adopter le télégraphe de Chappe contre l'indifférence des uns et les doutes des autres. Il fut enfin l'auteur d'une loi importante sur la propriété intellectuelle et de grands projets sur l'enseignement en partie appliqués. Lakanal est le premier qui mit en circulation dans la langue officielle le mot de *vandalisme*. Peu importe qu'il l'ait recueilli de la voix publique ou qu'il l'ait choisi pour désigner ces destructions qui rappelaient les ravages des vrais Vandales. Ce fléau, qu'il osait alors attaquer de front, il le dénonçait dès le commencement de 1793. « Des chefs-d'œuvre sans prix, dit-il, sont chaque jour brisés ou mutilés; les arts pleurent

(1) *Notice historique sur Lakanal*, par M. Mignet, lue à la séance publique de l'Académie des Sciences morales et politiques le 2 mai 1857.

des pertes irréparables. Il est temps que la convention arrête ces funestes excès. » Cù sont pourtant les traces de cette résistance pendant cinq mois? Nous les cherchons en vain. C'est encore Lakanal qui revient sur la brèche. Il insiste, il fait accepter le décret du 6 juin qui porte « la peine de deux ans de fers contre quiconque dégraderait les monumens des arts dépendans des propriétés nationales. » Deux ans de fers! certes la peine était sévère; ne l'était-elle pas trop dans certains cas, pour certains individus? Fut-elle exécutée? C'est bien douteux. Les pouvoirs restés debout étaient désarmés devant la multitude, et les municipalités paraissaient, nous l'avons dit, plus fréquemment mêlées à ces désordres qu'occupées ou résolues à y mettre de sérieux obstacles.

Achevons de montrer ce que fit la convention pour modérer du moins l'étendue des dégradations. Outre les monumens, il y avait les dépôts. Ces dépôts étaient remplis de livres, de meubles, d'objets d'art. Il fallait prendre des précautions contre les pertes qui pouvaient résulter de la confusion de ces dépôts, où s'entassaient tous ces trésors provenant de la suppression des monastères et des biens des émigrés. C'est à cela que travaillèrent diverses commissions. La première fut la *commission des monumens*, nommée dès le 18 octobre 1792, confirmée le 17 août 1793. Elle était chargée de dresser l'inventaire de tous les objets précieux, livres, tableaux, statues, etc. Son président, le célèbre philanthrope Laroche-foucauld, s'adjoignit lui-même plusieurs savans et artistes qu'il réunit pour procéder au choix des monumens et des livres que ce comité voulait conserver plus particulièrement. La municipalité de Paris, qu'on trouve mêlée à des actes par trop peu en rapport avec cette mesure, nommait aussi des artistes et des savans qui apportèrent leur concours à la commission des monumens. Qu'advint-il de cette commission? Après avoir fait preuve à ses débuts d'un zèle sans doute mal secondé, elle tombe dans une incurie qui finit par exciter les murmures. Le 18 décembre 1793, le rapporteur Mathieu, parlant au nom du comité d'instruction publique, constate une masse de dévastations, de pertes, de méventes dont il rendait hautement la commission responsable. Elle fut remplacée, sur la proposition du rapporteur, par la commission temporaire des arts, à laquelle s'attache une juste célébrité. Cette commission en effet se composait d'hommes spéciaux, quelques-uns illustres, tels que Berthollet, Monge, Lamarck, Brongniart, Corvisart, Vicq-d'Azir. Elle était divisée en douze sections, selon la nature des objets qui appelaient ses soins. Le même conventionnel Mathieu en saluait l'entrée en fonction dans des termes qu'il suffit de rappeler. « C'est à la convention nationale, disait-il, de faire aujourd'hui pour les arts, pour

les sciences, pour les progrès de la philosophie, ce que les arts, la science et la philosophie ont fait pour amener le règne de la liberté : ce sont aussi des créanciers de la révolution, et pour qui la révolution doit tout faire. Les ténèbres sont une servitude. »

Cette commission devait rendre en effet de très réels services. Elle arracha quantité d'œuvres d'art à la destruction. On lui doit aussi une instruction remarquable rédigée dès les premiers jours de 1794, œuvre principalement de Vicq-d'Azir et de dom Poirier, sur *la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la république, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*. Les indications exactes sur les moyens de sauver de la dégradation les tableaux, gravures, statues, objets de physique, livres, etc., y sont multipliées, classées de manière à former un traité complet. L'envoi de cette pièce patriotique et savante fut fait aux agens nationaux et aux sociétés populaires. Il est permis de garder des doutes sur leur volonté constante et sur leur pouvoir de respecter et de faire exécuter ces prescriptions salutaires. Le succès des efforts de la commission resta très limité, tout le démontre. Comment d'ailleurs, au milieu de tant de préoccupations ardentes et de soins absorbans, faire ce qu'il n'eût pas été facile d'accomplir en des temps plus calmes, c'est-à-dire improviser l'ordre dans des dépôts énormes, entassés à la hâte? Quant à suspendre les coups de la hache populaire, cela était-il au pouvoir d'une commission? En fait, les pertes, les détournemens ne cessent pas. Les destructions violentes continuent pendant les six premiers mois de 1794. Elles persistent dans plusieurs provinces même après le 9 thermidor. Le premier rapport de l'abbé Grégoire, lu un mois après cette date fameuse, a pour titre *le Vandalisme et les moyens de le réprimer*. Il en parle comme d'un mal encore existant et même dans toute sa force.

Voilà quelles furent les mesures prises. La convention les adopta; les soutint-elle avec une énergie suffisante? Quoi qu'il en soit, les dégradations et les pertes sont telles qu'il y a bien de l'illusion à vouloir atténuer aujourd'hui la portée du terme de vandalisme révolutionnaire. C'est par trop aussi oublier la notoriété publique. Quoi qu'on puisse dire, la mémoire de ces dévastations est vivante encore. La pierre en garde le stigmate. La façade, l'intérieur des monumens mutilés, en portent témoignage dans presque toutes les localités. Quel commentaire plus irréfragable de tant de rapports écrits? Quelle réfutation plus concluante de trop indulgens plaidoyers? Et à quoi sert-il d'alléguer que de pareils exemples auraient été légués par le passé, précédens qui ne seraient pas des excuses, alors même qu'ils ne reposeraient pas sur de trompeuses

analogies? Non sans doute, le passé n'est pas pur de tout excès de ce genre. Toutes les fois qu'on voudra, on trouvera à tous les désordres, à tous les crimes, des précédens dans l'histoire; mais, je le demande, comment ces exemples tirés de l'ancien régime, tels que l'exhumation des corps enterrés à Port-Royal, ordonnée par un caprice de despotisme monarchique, tels que les ravages commis dans les églises par les fureurs sectaires au temps des guerres de religion, s'appliqueraient-ils à cet emportement systématique, général, ici capricieux et désordonné, là organisé, discipliné, de presque tout un peuple soulevé contre les monumens de son passé? Comment deviendraient-ils des circonstances atténuantes pour la révolution notamment? Contre qui se faisait-elle? N'était-ce pas contre ces temps mêmes dont elle maudissait le fanatisme barbare, qu'elle se vantait de remplacer par des mœurs plus douces? Que l'on dise que la réaction contre un fanatisme amenait un autre fanatisme, cette explication, très discutable en elle-même, n'ôte rien à l'objection qui reproche à la révolution comme une inconséquence criminelle d'avoir déchaîné une barbarie plus destructive que la France n'en avait connu à aucune époque.

III.

Sans essayer d'entrer dans le dernier détail des dégradations et des pertes, qui serait infini, nous désirons ne pas rester dans les termes d'une trop grande généralité. L'exactitude, qui est de devoir en histoire, l'est ici d'autant plus que la question reste encore livrée aux controverses des partis. N'y a-t-il d'autre moyen de combattre certaines légendes royalistes que de leur opposer une légende révolutionnaire, tantôt environnant d'une auréole des héros peu intéressans, tantôt atténuant, adoucissant le mal amnistié dans ses intentions et amoindri quant à l'étendue qu'on lui attribue? A en croire de nouveaux apologistes, la réfutation semble contenue dans ces mots : on a exagéré! Ainsi on n'a pas tant guillotiné, on n'a pas tant détruit, on n'a été ni tellement septembriseur ni tellement iconoclaste que l'ont prétendu des gens malintentionnés. Nous voulons bien; mais examinons.

C'est particulièrement sur les dévastations commises dans la basilique de Saint-Denis que portent ces réclamations. C'est à croire que nous sommes dupes d'une illusion. Nous avons été trompés là-dessus par Chateaubriand et par quelques poètes élégiaques : le premier a écrit à ce sujet un chapitre fort emphatique et fort peu concluant dans *le Génie du christianisme*; les autres ont pleuré des larmes politiques que la réaction royaliste savait apprécier à

leur juste valeur. Qu'il y ait quelque chose de fondé dans ces remarques, d'accord; mais donnent-elles le droit de conclure que les ruines sont imaginaires? Non, les ruines restent, et les larmes aussi, non pas celles que répand une sentimentalité de commande, mais celles dont le poète a dit avec une vérité immortelle : *Sunt lacrymæ rerum!* On a tort de ne s'attacher qu'au nombre des statues brisées et des bras endommagés. N'y eût-il que la statue de Dagobert et les deux statues de Charles VII et de la reine sa femme mises en pièces, que la tête de la statue de Marie, fille de Charles le Bel, séparée du corps et qui fut *volée*, que les deux doigts cassés de l'une des statues du mausolée de François I^{er}, il nous serait encore impossible de déclarer que les tombeaux de Saint-Denis n'ont pas été saccagés, détruits; oui, détruits, quoique la plupart des pierres aient été replacées sous la restauration. Il nous semble qu'on se serait donné moins de peine pour réduire les proportions de ce désastre, que l'on considère presque comme fictif, si on s'était dit que cette destruction consistait dans l'exhumation même des corps, dans la fonte des cercueils, dans la disparition de tout ce qui constituait une nécropole royale. Faut-il en prendre son parti avec indifférence? A ce compte, la mémoire et l'imagination des peuples ne sont plus rien uniquement parce que nous sommes une démocratie. Il est difficile de prendre son parti de cette indifférence. On confond à tort avec un superstitieux fétichisme le respect du passé historique. L'enlèvement des statues pouvait bien s'appeler aussi une destruction quand elle fut accomplie, puisqu'elle faisait disparaître l'intégrité du monument. Il fallut qu'Alexandre Lenoir allât les déterrer sous l'herbe qui les recouvrait dans un champ voisin.

Nous éviterons de pousser trop loin l'investigation; nous n'irons pas avec un soin trop minutieux fouiller dans les cercueils des rois de France pour y chercher un à un quels objets précieux, quels témoignages de luxe des sépultures tout un passé monarchique y avait entassés. On trouve ce travail accompli avec la plus tranquille indifférence par un des témoins délégués, par le rapporteur principal de l'*opération* d'extraction des cercueils, le bénédictin dom Poirier. N'approuvant ni ne blâmant rien, républicain ou royaliste, on ne peut le deviner, il décrit, il suppute, avec la simple curiosité d'un antiquaire. Il raconte comment on a trouvé des restes de diadème et point de couronnes dans deux tombeaux, l'un du commencement du XIII^e siècle, l'autre du commencement du XIV^e. Si les tombeaux intermédiaires n'offrent ni diadèmes ni couronnes, c'est que les cadavres ont été bouillis et désossés, et les ossemens rassemblés dans de petits cercueils. Ils n'ont donc pu être revêtus des ornemens de la dignité qu'ils avaient possédée pendant leur vie.

Dans les tombeaux des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, on a trouvé neuf couronnes tant de vermeil que de cuivre doré. Le cercueil de Charles V renfermait une couronne de vermeil, une main de justice d'argent, un sceptre de cinq pieds de long, surmonté de feuilles d'acanthé d'argent bien doré, celui de Jeanne de Bourbon un anneau d'or, des fragmens de bracclets, des souliers d'une forme très pointue, brodés d'or et d'argent. On a trouvé dans le cercueil de Louis VIII un reste de sceptre de bois pourri, un diadème qui n'était qu'une bande d'étoffe tissée en or, avec une grande calotte d'une étoffe satinée assez bien conservée : le corps avait été enveloppé dans un drap ou suaire tissu d'or; on en trouva des morceaux. On voit par là qu'en somme les matières précieuses et les objets d'art ensevelis dans le cercueil des vieux rois n'étaient pas aussi prodigués qu'on l'a cru par nos aïeux. Dom Poirier ajoute même qu'on finit par sentir le *ridicule* d'enfouir l'or et l'argent dans le sein de la terre avec la pourriture des cadavres. Cet usage cessa au ^{xvi}^e siècle. La révolution fit plus : elle porta à la Monnaie ces matières précieuses restées inutiles dans des tombes, et les fit fondre.

Les détails que nous transmet dom Poirier sont instructifs, mais accompagnés d'une expression dont la crudité choque. Sommes-nous devenus trop délicats sur le chapitre des laideurs physiques de la mort, dans lesquelles avait paru pendant des siècles se complaire à l'excès un spiritualisme ascétique? Pour l'impassible bénédictin, l'exhumation des restes des rois de France se réduit à deux questions, une question d'archéologie, une question d'anatomie et d'embaumement, qui ne l'intéresse pas moins, et qui lui paraît trouver dans l'opération qui s'accomplit une circonstance unique pour être résolue. Ce sont ses termes mêmes. Il regrette que les citoyens Turrette et Pinson, très versés dans l'étude de la composition et de la décomposition des ossemens, malheureusement invités trop tard, aient manqué l'*occasion unique*, dit-il, *d'observer des sujets* de tout âge et de tout sexe qui se sont succédé pendant l'espace de douze siècles, c'est-à-dire depuis le squelette de Dagobert, mort en 638, jusqu'à celui du dauphin mort en 1789. Des *sujets*, voilà l'expression que continue à employer, en parlant des restes des personnes royales, ce pieux et sévère écrivain, qui, se renfermant dans sa probité rigide d'érudit, sans laisser percer jamais la moindre émotion, même historique, décrit tout en conscience, et pour qui les cercueils de Henri IV et de Louis XIV ne sont que des coffres de chêne ou de métal, mesurant telles dimensions et renfermant des curiosités dignes d'être constatées avec soin, y compris les os et le cadavre des rois défunts!

Sur les pertes d'objets d'art et de luxe, comme sur la dégrada-

tion des monumens, il n'existe pas de documens plus instructifs que les rapports de l'abbé Grégoire. Le premier fut lu le 14 fructidor an III. Les pertes les plus étendues y sont signalées. « Les lois conservatrices des monumens sont inexécutées et inefficaces, » dit le rapporteur, qui ajoute ces paroles remarquables, si l'on se reporte à cette date déjà avancée, car nous sommes en pleine année 1794 : « Le vandalisme redouble ses efforts. Il n'est pas de jour où le récit de quelque destruction nouvelle ne vienne nous affliger... C'est dans le domaine des arts que les plus grandes dilapidations ont été commises. Ne croyez pas qu'on exagère en vous disant que la seule nomenclature des objets enlevés, détruits ou dégradés, formerait plusieurs volumes. » On s'explique peu que ces mémoires si substantiels soient frappés de suspicion, non pas que l'auteur soit dans ses écrits une autorité infaillible : esprit honnête et courageux, mais passionné, parfois crédule, Grégoire porte la peine de son caractère ardent et de sa position fautive de prêtre convaincu et de montagnard déclaré; mais la lecture de ces rapports ne justifie pas, à ce qu'il nous semble, l'accusation de vague adressée à des rapports qui offrent en général le caractère d'une assez grande précision. Grégoire parlerait le plus souvent d'objets qui ont *failli* être détruits. Il se sert quelquefois de cette expression, mais à propos d'objets qui ont échappé à une destruction imminente, qu'il n'a pas tenu au vandalisme de ne pas consommer. Il fallait bien signaler aussi ces attentats. Les assertions de Grégoire seraient souvent hasardées. Qu'on lise le rapport du 7 brumaire an III, époque où encore « les destructions continuent; » on y verra que les faits allégués par le célèbre conventionnel dans ses différens rapports n'ont pas été recueillis par lui; il ne fait que résumer la correspondance des comités de l'instruction publique et des arts. On ajoute que l'auteur lui-même a reconnu des exagérations, les a rectifiées dans son troisième rapport du 24 frimaire. Sans doute, il a donné cette preuve de sa bonne foi; mais outre que les faits, en très petit nombre, qui se trouvaient exagérés gardent en général une gravité réelle, presque toujours les rectifications du rapporteur portent moins sur les dégradations en elles-mêmes que sur la participation des administrations. Bien loin d'atténuer les résultats des précédens rapports sur le vandalisme, ce troisième mémoire ajoute encore aux révélations contenues dans les premiers; il constitue un acte d'accusation des mieux motivés, et dont on essaierait en vain de diminuer l'importance. Qu'en effet il y ait eu moins qu'on ne l'avait cru de dégâts à Coutances et dans la petite ville de Thorigny, il n'y a pas de quoi beaucoup triompher. Grégoire cite vingt autres endroits où le mal est plus grave qu'on ne l'avait dit d'abord.

Parmi ces faits, il en est qui méritent d'être rappelés. A Verdun, les tableaux, les tapisseries, les livres et autres objets provenant de la cathédrale ont été transportés sur la place La Roche; les officiers municipaux, décorés du ruban tricolore, le district, deux membres du département, ont assisté à cette glorieuse expédition. On a battu la générale, on a fait prendre les armes aux citoyens, et les destructeurs se sont livrés à ces excès de boissons par lesquels ce genre de scène finit d'ordinaire quand ce n'est pas par là qu'il commence. Après la cérémonie, ces mêmes hommes ont forcé l'évêque constitutionnel à danser autour du bûcher. Il nous semble pourtant que cela ne laisse pas d'être assez complet comme scène de vandalisme. Le mal n'avait pas été connu non plus tout entier pour Nîmes, Morfontaine, Bourges, Gisors, Mayenne, pour d'autres localités, comme Meudon, comme Sens, où le monument du chancelier Duprat avait été dégradé. Combien d'autres faits ajoutés à ceux qui avaient été dénoncés! En voici quelques échantillons : à Mont-de-Marsan, deux statues de Mazetti ont été mutilées; à Reims, on a mutilé un tombeau d'un beau travail, précipité d'une hauteur de 20 pieds un tableau de Zuccharo. A Melun, une belle statue de marbre blanc a été cassée. A Fontainebleau, un tableau magnifique est en cendres. Sans doute Grégoire fait allusion au portrait de Louis XIII par Philippe de Champagne. Dans la même ville, on a brisé une statue de fleuve en bronze qui avait été exécutée sous la direction de Léonard de Vinci. A Étain, nombre de livres volés. A Saint-Serge, près d'Angers, dans l'église des Bénédictins, des groupes précieux sont brisés. Deux belles statues, le saint Jérôme et le saint Sébastien, qui avaient échappé à cette rage dévastatrice, ont été détruites. A Verdun, où nous venons de voir la municipalité se signaler par ses hauts faits, les arts regrettent surtout une Vierge de Houdon, et un Christ mort de grandeur naturelle. A Versailles, c'est une magnifique tête de Jupiter qui subit le même sort. Un vandale s'est amusé à tirer à balle sur ce monument, qui avait orné les jardins de Médicis, et qui, depuis plusieurs siècles, n'avait subi aucune avarie. Ailleurs, comme à Carpentras, des parties entières de monuments tombent sous le marteau. Dans plusieurs villes, on détruit jusqu'aux orangers. A Paris même, aux Invalides, des statues mutilées en grand nombre jonchent le sol de leurs débris; il faut citer beaucoup de sculptures dues à Coisevox, à Houdon, à Bouchardon. Vous ne trouverez pas mentionnée là une autre perte, avérée pourtant, deux figures de Germain Pilon ornant l'horloge du Palais de Justice, qui furent brisées. Quel remède, outre l'appel aux bons citoyens, invoque Grégoire contre ces destructions qu'il signale avec la plus honorable indignation? L'instruction du peuple! Sans doute

le remède a sa valeur, quoiqu'on ne puisse s'empêcher de remarquer qu'il nous a été donné de voir des révolutionnaires fort lettrés n'avoir pas plus de respect pour les monumens. En tout cas, il faut avouer que le remède indiqué par l'abbé Grégoire était un peu lent, comparé au mal.

Une des parties les plus curieuses et plus incontestables des pertes causées par le vandalisme se rapporte aux bibliothèques. Ces grands établissemens, outre leur caractère d'utilité publique, représentent un des côtés du luxe national. Les richesses qu'elles renfermaient, et dont la dégradation constitue une double atteinte portée à l'art et à la fortune publique, ont à l'époque révolutionnaire souffert au-delà de ce qu'on suppose habituellement. On en a la preuve dans un assez grand nombre de documens du temps, parmi lesquels les recherches de Grégoire tiennent encore une place des plus notables. Il parle des livres avec un véritable enthousiasme. Il demande qu'on remette en lumière beaucoup d'ouvrages remarquables par la beauté de l'exécution, tenus dans l'ombre systématiquement, à ce qu'il croit, par l'ancien régime, parce qu'ils accusaient les vices ou les crimes des princes, ou parce qu'ils racontent les glorieux exploits de la liberté. Au reste, l'évêque de Blois, en bon républicain, ne veut pas que les beaux volumes, c'est-à-dire les livres magnifiquement habillés, absorbent seuls l'attention; il pense à la plèbe, aux bouquins. Il veut qu'on les catalogue avec soin. Ils valent mieux parfois que les livres reliés en maroquin et dorés sur tranches. Qu'il y ait d'ailleurs des livres de luxe, soit; mais que la lecture ne soit pas un luxe, que les bibliothèques s'ouvrent à tous! Et ainsi des statues et des tableaux. Tous ces dépôts allaient s'accroître de magnifiques envois faits par nos armées victorieuses. Le rapporteur les célèbre dans un langage presque lyrique. « Outre les planches de la magnifique carte de Perrari, dit-il, vingt-deux caisses de livres et cinq voitures d'objets scientifiques sont arrivés de la Belgique; on y trouve les manuscrits enlevés à Bruxelles dans la guerre de 1742, et qui avaient été rendus par stipulation expresse du traité de paix en 1769. La république acquiert par son courage ce qu'avec des sommes immenses Louis XIV ne put jamais obtenir. Crayer, Van Dyck et Rubens sont en route pour Paris, et l'école flamande se lève en masse pour venir orner nos musées. » Le beau joue un rôle, on le voit, à côté de l'utile dans les préoccupations du savant évêque de Blois. Il n'est pas tellement *égalitaire* en fait de livres qu'il n'attache un juste prix à tout ce qui représente une valeur d'art. C'est ainsi, dit-il encore, que le missel de *Capet* à Versailles allait être livré pour faire des gargousses lorsque la Bibliothèque nationale s'empara de ce livre, dont la matière, le

travail, les vignettes et les lettres historiées sont des chefs-d'œuvre.

Loin de trouver ces documens exagérés, n'y aurait-il pas lieu de se demander s'ils ont tenu compte de toutes les dégradations et de toutes les pertes? Pour les monumens, non évidemment. On dit qu'il n'y a pas eu beaucoup de chefs-d'œuvre détruits : il nous semble que nous en avons cité quelques-uns. Et combien d'œuvres distinguées et rares ont été mutilées! Combien de fragmens détachés de monumens dont ils étaient comme une partie vivante, et qui par là, comme par leur antiquité et leur caractère, restent à jamais regrettables! Quant aux bibliothèques, nous soutenons que Grégoire n'a pas tout dit; les preuves qu'il apporte du vandalisme s'attaquant aux bibliothèques, aux collections, aux cabinets scientifiques, sont loin d'équivaloir à la réalité. Coupé (de l'Oise) lui-même, dans un rapport détaillé du 21 janvier 1794 (4 pluviôse an II) sur les bibliothèques, n'a pu tout dire par la raison que beaucoup de faits éclaircis aujourd'hui restaient obscurs alors, et que beaucoup plus encore probablement demeureront toujours inconnus. La révolution assurément mit un grand zèle à répandre dans une foule de bibliothèques, non-seulement à Paris, où les richesses existantes déjà augmentèrent dans une proportion très grande, mais dans les départemens, les ouvrages provenant des maisons religieuses et des biens confisqués des émigrés. Néanmoins entre le moment où ces volumes, dont beaucoup étaient fort précieux, vinrent s'entasser au nombre de plus de quinze cent mille dans divers dépôts du département de la Seine et à Versailles, et l'instant où ils trouvèrent leur place définitive, il s'écoula un temps que le vandalisme devait mettre à profit. La convention avait eu beau nommer une section de bibliographie; le travail était loin d'être fini en 1798, quand le directoire faisait chercher dans les dépôts les élémens de sa propre bibliothèque et de celle du conseil d'état. Longtemps après ces rapports de Grégoire le désordre continuait dans ces fonds, destinés à former les bibliothèques départementales, presque toujours livrés à des administrations peu compétentes. On ne sait pas tout ce qui fut perdu, vendu à vil prix, emporté à l'étranger, de livres remarquables par la beauté de la reliure, la rareté de l'édition, de manuscrits d'une grande valeur sous le rapport de l'art ou de l'érudition. Les plus beaux parchemins, les ouvrages les plus curieux, furent vendus au poids à des débitans qui en enveloppaient leurs denrées.

A Paris, les dilapidations persistent dans certains dépôts malgré les plaintes des rapporteurs et les soins du comité. Dans sa sollicitude ingénieuse, la commission des arts avait décrit avec soin, cherché à prévenir tous les dangers que peuvent courir les livres,

l'humidité, les insectes ; elle n'avait pas prévu les bibliophiles ! Ils s'abattirent sur cette curée. Un fin connaisseur, d'Ambreville, avait été autorisé à faire pour les bibliothèques un choix dans le dépôt dit *Culture Sainte-Catherine*. Il fut accusé de l'avoir fait pour lui, de s'être composé une bibliothèque de superbes volumes, magnifiquement reliés. Sans doute, on ne saurait donner le nom de vandales à ces amateurs distingués et instruits, mais peu scrupuleux, ni même à ces spéculateurs qui firent des fortunes en achetant et en revendant des livres et des objets d'art ; ces dispersions des collections importantes, ces achats clandestins qui dépouillaient la France de vrais trésors, n'en constituent pas moins une variété de vandalisme. On cite dès 1791 beaucoup de livres dérobés dans les anciens monastères de Saint-Jean de Laon, de Saint-Faron de Meaux, vendus à Paris, à l'hôtel de Bullion, d'après un catalogue supposé d'un certain abbé pour écarter les soupçons. Les malversations, les friponneries dénoncées par ces documens, purent être pratiquées sur une large échelle dans beaucoup de localités où les volumes étaient accumulés par grande masse. D'adroits voleurs dépareillaient les ouvrages, les rachetaient incomplets presque pour rien, les recomposaient ; on faisait subir le même traitement aux machines, instrumens de physique ; on achetait séparément les pièces à vil prix, on en reformait l'ensemble pour le revendre cher au bon moment. Et, chose plus grave, n'y eut-il pas un vandalisme officiel ? Ce ne serait pas du vandalisme, le décret par lequel la législature avait ordonné, le 19 juin 1792, que tous les titres de noblesse existant dans les dépôts publics seraient brûlés ! Et l'homme qui proposa et fit adopter cette résolution, dont la conséquence fut la destruction de nombre de pièces importantes pour l'histoire, était qui ? un savant de premier ordre, un philosophe poussant l'enthousiasme des lumières et de la civilisation jusqu'aux limites de l'utopie, qu'il a franchies plus d'une fois, l'auteur du *Tableau des progrès de l'esprit humain*, Condorcet lui-même ! A l'auto-da-fé d'un grand nombre de ces pièces qui furent brûlées, au milieu des transports de joie, dans beaucoup de localités où existaient des archives, s'en joignit un autre également regrettable. Ordre était donné, le 19 août 1792, de brûler aussi les pièces des ci-devant chambres des comptes, remontant à plus de trente ans, et tous les titres relatifs aux droits seigneuriaux. On voulait couper court à tout retour au privilège : mesure aussi peu efficace à ce point de vue qu'elle était désastreuse sous le rapport de l'érudition et de la vraie science historique ! La convention, il faut le reconnaître, mit dans cette affaire plus de modération et d'intelligence que l'assemblée législative. On doit ici encore savoir un gré particulier à ces comités spéciaux qui, en consacrant le prin-

cipe de la séparation des travaux, empêchèrent bien de mauvaises choses et en produisirent d'excellentes. Il y aurait pourtant à distinguer entre les premières mesures et celles qui suivirent. Y a-t-il une différence bien notable entre le décret de la législative qui fait brûler les archives et celui de la convention du 3 octobre 1792 qui les destine à servir à la confection des gargousses de l'artillerie? On trouvait encore en 1853 (le fait a été relaté par M. Vallet de Viriville), dans les magasins de l'artillerie, des parchemins qui avaient été destinés à faire des gargousses, et qui contenaient des débris de comptes relatifs au règne de Charles VII! Les deux décrets, l'un ordonnant la réunion des archives dans un local commun, l'autre décidant que ce local serait le Louvre, donnaient satisfaction à ceux qui attachent du prix à la conservation des monumens. Cette satisfaction devenait plus complète avec l'organisation successive des archives nationales par des mains savantes de plus en plus expérimentées.

Tous les vandales, on le voit trop, ne furent pas des plébéiens ignorans et fanatiques. L'histoire dans ses documens fut plus d'une fois sacrifiée par des hommes de science. Des bibliophiles dilapidèrent les livres; des artistes voulurent abandonner à la destruction les produits de l'art du moyen âge. Il fallut que d'autres artistes, plus sympathiques ou plus respectueux pour ces débris d'une époque alors dépréciée, fissent les plus grands efforts pour en recueillir les monumens. Enfin on vit des lettrés pousser à la mutilation des beaux livres de luxe qui portaient sur leur couverture les emblèmes de la royauté. Qui pourrait le croire, si on n'en avait les preuves trop authentiques? Un membre de cette Académie française qu'un décret sans excuse avait supprimée, un critique célèbre, malheureusement connu par d'autres emportemens d'un zèle révolutionnaire trop soudain pour n'être pas soupçonné d'un calcul inspiré par la peur, La Harpe lui-même, dans un article du *Mercur* du 15 février 1794, demandait la suppression des armoiries royales des livres de la Bibliothèque nationale. On objectait qu'un tel travail ne coûterait pas moins de 4 millions. La Harpe, tout en contestant le chiffre, ne s'en effrayait pas. « Nous n'en sommes pas, écrivait-il, à 4 millions près quand il s'agit d'une opération vraiment républicaine. » Singularité d'une époque féconde en contrastes inattendus, tandis que cet écrivain d'un caractère faible et irritable, mais inoffensif, commentait les tragédies de Racine, coiffé d'un bonnet rouge, et dénonçait aux proscriptionnaires les reliures de l'ancien régime, un homme tout autrement redoutable, un approbateur, un complice des massacres des prisons, un signataire des affreuses circulaires du 2 septembre, déployait en

faveur des objets d'art, même catholiques et monarchiques, l'ardeur la plus conservatrice! Sergent, dans ses rapports, parle des tableaux avec sensibilité, et verse à propos de statues des larmes sincères. Sergent, artiste par profession, aimait tout ce qui tient à l'art. Laissons à la biographie anecdotique le soin de rechercher si son goût pour les objets d'art et précieux ne fut pas porté jusqu'au point de se les approprier parfois d'une manière illégitime. Ce qui est certain, c'est que, de gré ou de force, il rendit à la convention, sous forme d'hommage, la fameuse agate tombée dans ses mains aux Tuileries pendant la nuit du 10 août, agate qui présentait le phénomène singulier d'offrir aux yeux les reflets des trois couleurs nationales, — attrait auquel s'en joignait un autre : elle valait cent mille francs, d'après l'évaluation du détenteur lui-même, à qui le sobriquet de *Sergent-agate* en resta. Ni ces accusations, contre lesquelles il cherche à se défendre dans plusieurs brochures, ni sa complicité trop démontrée dans les massacres, ne sauraient empêcher qu'il n'ait fait preuve du plus actif et du plus efficace dévoûment dans la commission des arts. Il arracha aux fureurs révolutionnaires les chevaux de Marly, l'horloge de Lepaute, un grand nombre de statues placées à Versailles, qu'il fit transporter à Paris et mettre sous bonne garde; il établit à l'hôtel de Nesle le dépôt de tout ce qui put être soustrait au vandalisme; enfin il fit remplacer dans le jardin des Tuileries par des fleurs et des arbustes les pommes de terre que ses collègues de la commune y avaient fait planter.

Nous nous sommes posé en commençant cette question de savoir qui fut coupable du vandalisme et s'il faut l'imputer à un parti. La question s'agite avec une singulière passion en 1793 et en 1794. Robespierre en accuse à diverses reprises Pitt et les aristocrates, les thermidoriens en accusent Robespierre. Erreur des deux parts. Pitt n'eut pas besoin de solder des hommes qui trouvaient leur plaisir à détruire, et la contre-révolution ne mit pas la main dans la dévastation de tous les souvenirs qu'elle honorait. Grégoire, Lakanal, Fréron, Fourcroy, Marie-Joseph Chénier, s'accordent tous à comparer le dictateur déchu au farouche conquérant Omar. Ils répètent à l'envi qu'il avait comploté de plonger la France dans la barbarie. Ce complot contre les arts et les lumières, ce dessein suivi d'en anéantir jusqu'aux derniers restes ne repose sur aucun fait, et l'étude du caractère de l'homme le dément. Quelque juste répulsion qu'il inspire, et bien qu'il pût obéir à un sentiment d'envie en proscrivant de brillans orateurs, Robespierre ne saurait être accusé de ce projet, qui n'est en rapport ni avec ses théories, ni même avec ses actes. Ce défenseur de l'instruction primaire n'était pas un conspirateur en faveur des ténèbres; ce rhéteur étudié ne

saurait être pris pour un ennemi des lettres; cet adversaire de l'hébertisme, qui protestait contre les scènes impies dont la convention était le théâtre, n'était pas un partisan des profanations et du pillage des églises; ce héros de fêtes pompeuses dont il était le prêtre et le dieu n'était pas le systématique adversaire du luxe public. Justice à chacun, même à Robespierre, puisque le parti thermidorien a trouvé moyen de calomnier même Robespierre. C'est le tort des partis vainqueurs de croire que les crimes réels ne suffisent pas, s'ils n'en ajoutent d'imaginaires. Le parti victorieux paraissait craindre que la mémoire du tyran tombé ne restât pas écrasée sous d'assez sûrs et d'assez terribles griefs. C'est une crainte que nous n'avons plus, et cela doit nous rendre du moins l'impartialité facile.

Le coupable, il faut le redire quand on a jeté un coup d'œil sur ces tristes excès, ce n'est personne et c'est tout le monde, ce n'est aucun parti et ce sont tous les partis qui encouragèrent de leurs paroles enflammées ou de leur faiblesse devant la foule des passions qui ne sont pas seulement celles d'un temps, mais qui couvent au fond de toutes les sociétés humaines, même alors que les révolutions ne les agitent pas. L'auteur direct, immédiat, du vandalisme, pour l'appeler par son nom, c'est la démagogie, fléau de la civilisation comme de la liberté, qui se modifie, mais ne meurt pas. Elle ne quitte la hache que pour saisir la torche. 1793, ce que personne n'eût pu croire, revit par certains côtés en 1871. Les monumens sont proscrits par des passions à quelques égards différentes, mais non moins destructives, et armées de procédés plus savans et plus rapides. A l'époque révolutionnaire, l'homme démolit à ciel ouvert et sans se cacher derrière l'élément irresponsable. L'outil est simple comme la pensée, et ne va ni au-delà ni en-deçà de ce qu'elle a résolu. Jeu terrible, jeu où l'homme s'anime, s'exalte, où la destruction pour elle-même finit par tenir plus de place que la haine de ce qu'on détruit, et où l'on continue à frapper sans pouvoir s'arrêter par cette raison surtout qu'on a commencé à frapper!

A ces ennemis farouches du luxe public, qui en attaquent tous les monumens par le fer et le feu, se joint enfin un autre ennemi d'une nature toute différente, prudent et habile, qu'on a vu se glisser déjà dans les ventes, s'introduire dans les dépôts, tour à tour rusé ou hardi, c'est la spéculation sans scrupule. La révolution n'était pas terminée, et la spéculation déjà organisait la *bande noire*. Nous ne confondons pas cette spéculation, après tout légitime en elle-même, mais parfois peu scrupuleuse, avec le vandalisme. La bande noire eut pourtant plusieurs de ses effets, et acheva son œuvre. On la vit, ou plutôt on vit ces *bandes noires* répandues partout, pendant près de quarante ans, agissant au grand jour, achetant les do-

maines, les dépeçant, faisant aux châteaux, aux monumens de la vieille France une guerre sans haine, mais non moins destructive. Un vif et caustique esprit, un rare écrivain, Paul-Louis Courier, a fait des bandes noires le plus spirituel éloge. Oui, il avait raison de le dire, la petite propriété gagnait à cette division du sol, la classe rurale en profitait; mais Courier, qui en Italie écrivait avec un crayon sur la base d'une jolie statue de Cupidon brisée par la guerre: *Lugete, Veneres Cupidinesque*, ne retrouvait plus la même émotion en faveur des arts de l'ancien régime. C'était la tâche exclusive du parti royaliste d'en déplorer les pertes en prose et en vers. L'agriculture et la politique réunies ne désarmeront pourtant pas les arts de leurs légitimes griefs, et ne les consoleront pas de leurs pertes en leur montrant un champ de blé à la place où s'élevait le château qui renfermait encore de précieuses merveilles.

Ainsi devait périr, sous l'empire des mobiles les plus différens et par les moyens les plus divers, une partie de ce qui avait constitué le luxe du passé. Ces ruines ont été un des griefs qui ont le plus nuï à la révolution. Les sociétés civilisées sont ainsi faites: plus encore que le sang qui coule dans les discordes civiles, la destruction des monumens et des arts laisse un souvenir profond, une plaie vive et durable; sentiment qui peut paraître exagéré au premier abord, mais dont la réflexion se rend compte aisément. Ce n'est pas seulement, si puissans que soient ces motifs, parce que la pierre est désarmée, innocente en quelque sorte des griefs des partis, et parce qu'il est impie de faire disparaître en un instant ce qui a coûté tant de longs et pénibles travaux; ce n'est pas non plus toujours en raison de la beauté des choses détruites que ce sentiment se manifeste et se développe. Il y a de cette douleur un motif plus profond encore, c'est que tout ce qui porte la trace de la vie morale est sacré, et que rien n'en peut périr sans que l'humanité se sente atteinte dans quelque partie de son âme, religion, loi, science ou art, représentés par ces monumens! Un autre sentiment, moral encore, c'est le respect des générations passées qui les ont élevés, aimés. Voilà ce qui souffre en nous quand tombent ces édifices de pierre et ce qui se souvient quand ils sont tombés. Lorsque la destruction s'est faite par la lente action du temps ou par quelque soudain désastre de la nature, on se borne à des regrets résignés. Lorsqu'il a plu à l'homme de s'en rendre le libre instrument, le regret se change en ressentiment amer et trouve un suprême écho dans l'histoire.

Ce que la révolution a fait contre le luxe public, on vient de le voir; nous rechercherons ce qu'elle a créé ou essayé pour l'encourager.

HENRI BAUDRILLART.

LE SALON DE 1872

I. — LA PEINTURE.

Il est d'usage, à chaque nouveau Salon, de s'apitoyer sur la décadence et sur la médiocrité de l'art moderne en général et de l'art français en particulier. Cette année pourtant les plus pessimistes ne peuvent s'empêcher d'éprouver une certaine surprise en parcourant l'exposition des beaux-arts. Si jamais il doit y avoir des excuses pour la faiblesse ou pour la stérilité des artistes, c'est bien après les deux funestes années que nous venons de traverser. Il y a quelques mois, on pouvait croire que nous allions retourner à la barbarie. Quand, au lendemain de nos défaites, un ramassis de brigands de tous les pays s'abattait sur notre capitale, et que l'ennemi, campé sur nos collines, chantait victoire à la vue de nos monumens en flammes, nous avons pu désespérer un instant de l'art français, comme de la société française; mais, Dieu merci, notre civilisation répare ses ruines presque aussi vite qu'elles ont été faites. Quelques semaines après la guerre, l'industrie française figurait avec honneur à l'exposition de Londres, et aujourd'hui, en comptant nos richesses, nous pouvons entièrement nous rassurer. Si quelques-uns de nos chefs-d'œuvre ont péri, nous ne sommes pas encore incapables de travailler à les refaire.

Nous devons le constater avec fierté en face des nations étrangères, quoiqu'elles nous traitent volontiers d'histrions et d'amuseurs à gages, Paris est encore la capitale de l'art, et, comme dans le temps où nous sommes les affaires s'emparent de tout, il est devenu pour l'Europe le grand marché cosmopolite et pour ainsi dire la *bourse* de l'art. C'est maintenant pour la France une source de

revenus qui n'est pas à dédaigner, et ceux qui nous ont pris nos milliards à coups de canon ne peuvent pas trouver mauvais que nous tâchions de les regagner en détail; mais il y a là un danger en même temps qu'un profit. Déjà nous ne sommes que trop portés à nous relâcher des grandes études pour rechercher des succès faciles et lucratifs. La dernière génération d'artistes a été gâtée par l'esprit mercantile; elle s'est arrêtée dans son développement, et nous la voyons aujourd'hui en pleine décadence. Pour que la nouvelle ne se corrompe pas encore davantage, il lui faut une discipline rigoureuse, et elle n'a pas de maîtres sérieux pour la lui donner.

Aussi faut-il féliciter le jury d'admission de s'être montré plus sévère que par le passé. Il ne faut pas que les expositions publiques soient pour les artistes un simple moyen de se défaire de leur marchandise, il faut que ce soit un honneur et un commencement de récompense. A notre sens, les juges auraient pu se montrer encore plus rigoureux, et proscrire sans pitié plus d'un des deux mille tableaux, dessins ou statues qui ont trouvé grâce devant eux. Il faut pourtant leur savoir gré d'un triage qui a pu coûter souvent à leur indulgence, et qui relève, au moins en apparence, le niveau général. Sans contenir beaucoup d'œuvres tout à fait supérieures et d'un caractère original, sans surtout nous révéler encore les nouveaux maîtres qui vont diriger et rajeunir l'école française, cette exposition présente un ensemble assez satisfaisant pour qu'il soit permis d'espérer leur venue.

I.

Un critique bien appris, qui tiendrait à montrer la délicatesse et l'élévation de son goût, devrait tout d'abord s'occuper des œuvres dites de *style*, et commencer sa revue du Salon par ce que les peintres appellent les tableaux d'histoire. Il est convenu en effet que le tableau d'histoire est la suprême expression de l'art, l'épreuve décisive du génie, et qu'on n'est pas un peintre sérieux, si l'on ne fait pas de tableaux d'histoire. Je demande au lecteur la permission de m'affranchir de toute étiquette et de traiter sans façon les règles de préséance. Je ne méconnaissais pas assurément que le tableau d'histoire ne soit une œuvre capitale, et qu'il n'exige une réunion de facultés bien rares; mais de notre temps la hiérarchie de l'art n'a pas été moins troublée que la hiérarchie sociale. Comme l'ancienne noblesse, qui ne se distingue plus guère de la bourgeoisie, qui elle-même confine de très près au peuple, les « œuvres de style » tendent beaucoup à se confondre avec les tableaux de genre, et le réalisme, qui dans l'art représente la démocratie, s'est glissé un

peut partout. Qu'on me permette donc de donner ici la première place à un genre qui est l'écueil comme la marque de la véritable vocation des peintres, et qui prime tous les autres, parce qu'il les contient tous en substance : je veux parler de la reproduction de la figure humaine sous toutes ses formes, et particulièrement sous celle du portrait.

C'est d'ailleurs un portrait qui occupe cette année la place d'honneur. Certains critiques ombrageux, qui mêlent la politique aux choses de l'art, ont trouvé mauvais qu'on la lui eût donnée. Ce n'était pas le tableau qui leur déplaisait, c'était le modèle. Le personnage qui profane ainsi le panneau jadis réservé aux grandeurs princières n'est ni une impératrice en robe de gala, ni un grand dignitaire en habit brodé. C'est un vieillard à cheveux blancs, avec des lunettes sur le nez, bourgeoisement vêtu d'une longue redingote brune : son attitude est celle de tous les portraits graves. Il se tient debout près d'une table chargée de livres où il s'appuie d'une main. Tout le monde l'a reconnu d'un coup d'œil : c'est cette figure si française et rendue depuis bientôt quarante ans si populaire par la caricature politique encore plus, hélas ! que par le portrait sérieux ; c'est en un mot la figure de M. Thiers.

La ressemblance est fidèle, et cependant le premier coup d'œil n'a rien de frappant. L'artiste, M^{lle} Nélie Jacquemart, n'y a pas mis cette unité saisissante, cette simplicité expressive, ce grand caractère individuel qui sautait pour ainsi dire aux yeux dans ses autres portraits, et particulièrement dans ceux de M. Duruy et du maréchal Canrobert. L'ensemble a même au premier abord quelque chose de heurté, de discordant, d'un peu confus et presque de grimaçant. A quoi cela peut-il tenir ? La tête est d'un dessin consciencieux et ferme, d'une exécution habile ; les détails sont d'une finesse, d'une vérité remarquable, et tous les plans du visage sont observés avec une scrupuleuse exactitude. La bouche surtout est admirable, avec ses lèvres fines, arrêtées, un peu railleuses et presque parlantes, même au repos. Plus on regarde ce portrait, plus il s'anime ; les plans se marient, l'ensemble se recompose, la confusion cesse ; elle reparait, si l'on détourne un moment les yeux, ou si l'on s'éloigne de quelques pas. Décidément il y a des défauts graves : les ombres sont trop heurtées, trop plombées pour cette tête pâle et blanche ; le relief est excessif et artificiel ; la touche est correcte, mais un peu méticuleuse. Le corps, malgré le savoir-faire déployé dans la redingote, n'a pas de forme humaine et ressemble à un sac de laine. Le bras droit s'affaisse mollement, englouti dans une manche aux plis épais et lourds. Pourquoi enfin donner au chef de l'état, dont tout le monde connaît la simplicité, cette physionomie

et cette pose sévères? M. Thiers porte plus allégrement le fardeau du pouvoir, et quelques-unes des grâces familières qui lui sont naturelles n'auraient certes pas déparé l'air de dignité qui convient au président de la république.

Ce n'est donc pas une œuvre de premier ordre; mais ce n'est pas non plus, comme on l'a trop dit, une œuvre médiocre. C'est au contraire un bon travail, plein de conscience, d'intelligence et de talent; il n'y manque que l'inspiration, l'expression communicative, le je ne sais quoi des œuvres conçues clairement du premier coup d'œil et exécutées d'un seul jet, sans tâtonnemens ni ratures. Pour l'apprécier à sa juste valeur, il faut l'examiner en détail; on a besoin de temps pour le voir, parce qu'il a fallu du temps pour le faire. On sent que le modèle lui-même a dû changer depuis les premiers coups de pinceau. Il faut enfin tenir compte à M^{lle} Jacquemart des grandes difficultés du sujet. Son talent n'a certainement pas diminué depuis l'époque où elle exposait les portraits de M. Duruy et du maréchal Canrobert. La personnalité de ces messieurs était sans doute plus facile à saisir que celle de M. Thiers. La nature vivante est beaucoup plus difficile à peindre que la nature morte, et un homme de premier ordre exerce et embarrasse beaucoup plus le talent d'un peintre que le premier modèle venu. Assurément il est possible de mieux faire; mais combien y a-t-il d'artistes contemporains qui en soient capables?

La plupart des portraits d'hommes exposés cette année sont plus que médiocres. Le lecteur nous pardonnera donc de ne pas lui présenter les images d'une foule de généraux, amiraux, officiers de marine, officiers de garde nationale et autres grands personnages remarquables seulement par leur uniforme. J'aime mieux m'arrêter quelques instans devant quatre œuvres d'un vrai mérite et curieuses à des titres divers; je veux parler des portraits de M. About par M. Baudry, de M. Cavelier par M. Dupuis, de M. S... par M. Liévin de Wynne, de M. *** par M. Ricard.

Il y a longtemps que M. Baudry n'a paru dans nos expositions publiques; depuis l'époque où il s'est mis en retraite dans son atelier du nouvel Opéra, il s'adonne exclusivement à la grande peinture murale et semble dédaigner un peu les petits tableaux de chevalet. Cette fois pourtant c'est presque en miniature qu'il s'est amusé à peindre la tête spirituelle de M. Edmond About. Ce petit tableau sur fond bleu, à la façon des vieux émaux, est une sorte de fantaisie du maître; mais l'art n'y perd rien, et ce travail des momens perdus tiendra peut-être dans son œuvre un rang plus élevé qu'il ne s'en doute lui-même. Le brillant littérateur est représenté dans son fauteuil, à côté de sa table de travail, dans une tenue un

peu excentrique qui sent plus l'atelier que le cabinet. Une toque de fourrures sur la tête, un paletot de fourrures entr'ouvert de la main droite, le coude rejeté sur le dossier du fauteuil, l'œil grand ouvert sous ses paupières épaisses et comme en observation devant le public, il a l'air de toiser du regard un interlocuteur absent et de méditer quelque trait satirique. La bouche, un peu serrée, est plus dédaigneuse que bienveillante; c'est la bouche d'un railleur un peu brutal, le regard d'un esprit brusque, plus vif que profond, plus fertile en saillies qu'en idées. La touche, peut-être un peu pailletée, est grasse, empâtée même, et dans sa finesse elle rend à merveille les boursouflures d'une chair sanguine, colorée avec une verve et un brillant qui étonnent dans d'aussi petites proportions.

Le portrait de M. S... par M. Liévin de Wynne est incontestablement l'une des œuvres capitales du Salon. Il est difficile de juger un portrait sans en connaître le modèle. On jurerait pourtant, rien qu'à le voir, de l'exactitude de la ressemblance. Il y a un caractère de vérité, ainsi qu'une remarquable noblesse, dans cette grande figure d'homme à longue barbe blonde, si simplement posée, si simplement vêtue, debout, de trois quarts, la main droite sur la hanche, en habit noir, un chapeau à la main. L'expression du visage est aussi fière et aussi réservée que l'attitude; les traits sont fins, calmes, réfléchis, modelés d'une touche grasse, pleine, souple et aisée. La coloration générale en est grave, brune, sobre, un peu sévère, mais d'une grande richesse de tons. Le fond, qui représente vaguement un paysage gris brunâtre, s'harmonise admirablement avec la figure. De qui s'inspire particulièrement M. Liévin de Wynne? Est-ce de Van Dyck ou de Rembrandt? Toujours est-il qu'il les continue dignement dans l'école flamande, et que ce tableau pourrait être mis sans trop de péril à côté de ceux des grands maîtres.

M. Ricard est un homme d'un vrai talent et d'un sens distingué, qui conserve, lui aussi, les grandes traditions de la peinture. Tous ses portraits ont du caractère, mais ils manquent peut-être un peu de simplicité et de franchise. Il expose cette année une figure de vieillard au long visage, aux longs cheveux, à la barbe blanche, d'un aspect froid et imposant. Le fond est, comme chez les vieux maîtres, coupé en deux parties, l'une sombre et noyée dans un clair-obscur brunâtre, l'autre plus lumineuse et figurant le ciel. La lumière tombe sur les plans du front, qui sont larges et beaux. Le nez est long et anguleux, le regard clair, les joues serrées, le menton mince. Ce portrait, qui n'est pas voyant, s'anime et grandit à mesure qu'on le regarde; mais pourquoi le ton général en est-il un peu vieux et verdâtre? Pourquoi M. Ricard s'amuse-t-il à donner à

ses tableaux cette *patine* sombre, qui est bien celle des vieux maîtres, et qui rappelle la couleur de Van Dyck, mais de Van Dyck noirci par les siècles? Pour donner du prix à ses toiles, M. Ricard n'a pas besoin d'en faire des pastiches du temps passé.

M. Dupuis n'est pas un homme arrivé, ni dont le talent paraisse encore tout à fait formé. Il y a des maladresses qu'il commet, ou plutôt des habiletés du métier qu'il ignore; mais il y a aussi dans son portrait de M. Cavellier une sincérité de ressemblance et une force de modelé qui le classent au premier rang. L'éminent sculpteur est assis un peu de travers, penché en avant, une main sur le genou. Le raccourci de cette main, du bras, de la manche de l'habit et du genou lui-même est extrêmement faible. La tête maigre, fine, le visage creusé, la barbe grise, les yeux légèrement inégaux, le regard perçant et toutefois un peu vague, tout est pris sur le fait, étudié avec conscience et sagacité, rendu avec fermeté, largeur et scrupule. Si M. Dupuis était un très jeune homme, une œuvre pareille, malgré ses défauts, annoncerait un grand avenir.

Tout autres sont les défauts comme les qualités de M. Pérignon; il expose cette année un portrait d'homme qui ne manque pas d'habileté ni d'élégance : c'est celui du brave et malheureux commandant Franchetti, tué le 2 décembre 1870 au combat de Villiers-le-Bel. On y sent un peu trop une main accoutumée à flatter son modèle et à recouvrir d'une élégance banale les grâces parfois un peu douteuses de nos soi-disant jolies femmes. Debout sur une colline, Franchetti observe l'horizon. Son manteau, ses gants, sa longue-vue, sont jetés négligemment à côté de lui. Le ciel est sombre, nuageux, mélancolique comme il convient au sujet, mais d'une tristesse convenable et modérée. Dans le creux d'un ravin, on aperçoit deux cavaliers qui attendent. Si le personnage manque un peu de vie, les accessoires sont traités avec goût, la touche sobre et adoucie, comme il convient au clair-obscur des salons.

M. Pérignon est bien mieux dans son élément quand il fait des portraits de femme. Celui de M^{me} Alboni était un sujet scabreux. Dans les portraits de femme, les défauts, au lieu de servir à marquer la ressemblance, doivent être fondus dans la masse générale. La netteté du modelé ne doit pas nuire à cet effet de rondeur et de fluidité qui caractérise les formes féminines. Que faire quand un excessif embonpoint dissimule la structure même? M. Pérignon s'en est tiré avec beaucoup d'habileté. Il a représenté la célèbre artiste dans l'attitude la plus simple : debout, de face, un bras appuyé sur un piano, un cahier de musique à la main. Elle se détache sur un fond d'une couleur feuille-morte, assez sombre pour atténuer un peu la masse disgracieuse du corps, assez clair pour se marier

aux blancheurs de la tête et des épaules. Sa physionomie calme, ses yeux bleus tranquilles, ses traits fins, reposés et beaux encore, ses épaules et ses bras, dont les opulens contours sont adroitement noyés, se modèlent avec discrétion et suavité. La couleur est aussi discrète que le dessin. L'auteur excelle dans cet art de voiler à demi la nature, et d'envelopper d'un clair-obscur décent les défauts qu'il doit révéler sans vouloir en faire parade.

En ce genre-là, M. Jalabert est depuis longtemps considéré comme un maître. Nul ne possède plus que lui, parmi les peintres qui en font métier, l'art d'embellir à ses propres yeux une jolie femme, et de graduer la couleur de ses toiles au demi-jour des boudoirs. Ses tons sont agréables sans être brillans, son dessin facile sans paraître lâché. Il a une certaine sensiblerie courante, sans trop d'exagération ni de mignardise, dont la mesure convient à merveille à cet élégant public féminin où il aime à choisir ses modèles. Sous ce titre, *le Réveil*, il expose cette année une vignette assez banale, figurant une jeune femme en costume italien qui tire un enfant de son berceau. Son œuvre la plus sérieuse est le portrait de la maréchale Canrobert. On pourrait dire de ce tableau que c'est une romance en bleu et en gris-perle, destinée à être chantée dans un salon, mais un peu effacée sur ce grand théâtre d'une exposition publique. La jeune femme est en buste, de profil, la tête tournée presque de face, avec des aigrettes de plumes bleues dans la chevelure, un corsage orné de rubans bleus, et un manteau blanc négligemment jeté sur ses épaules. Son cou mince et légèrement penché, ses épaules un peu tombantes, soutiennent avec une certaine indolence son long et élégant visage, dont les formes un peu trop anguleuses sont peut-être trop amollies. L'ensemble est fort gracieux. Cette fois pourtant le modèle n'est pas flatté; malgré sa bonne volonté bien connue, l'artiste n'a pu l'embellir.

M. Giacomotti est plus coloriste que M. Jalabert, mais il est moins habile et moins élégant. Dans son portrait de M^{me} M. B..., il nous montre une jeune femme assise de profil, penchée en avant, les mains croisées sur ses genoux, et tournant la tête d'un mouvement brusque vers le spectateur, qu'elle regarde de côté avec un demi-sourire, d'un air moitié effarouché, moitié espiègle. Un manteau de velours noir flotte sur ses épaules; des plumes de paon sont plantées dans ses cheveux blonds et frisés. L'ensemble est assez joli, mais d'une gentillesse un peu prétentieuse. La bouche est presque grimaçante à force de malice; les plans des joues, assez vaguement modelés, aboutissent, on ne sait comment, à un menton légèrement pointu. Peut-être l'artiste avait-il quelque défaut à dissimuler dans ce jeune et aimable visage. Combien je préfère ceux qui ne préten-

dent pas corriger la nature, de peur de la gâter encore davantage en mettant une symétrie artificielle à la place de la secrète harmonie qui règne dans toutes ses œuvres, même les moins parfaites!

M. Faure a des qualités toutes différentes. Son portrait de M^{me} J... se distingue par la simplicité de l'attitude, presque par la froideur de l'expression. C'est une femme grande, mince, blonde, aux traits effilés, au regard calme et fier, qui se tient assise toute droite sur une de ces chaises carrées qui ne trouvent plus guère place dans le mobilier des femmes. Cette figure a un air de noblesse qui rappelle de loin les grandes dames des tableaux de Van Dyck. La touche, la couleur même, semblent imitées de ce maître. Pourquoi faut-il que nous ayons à reprocher à M. Faure le dessin négligé et insuffisant de ces belles mains effilées que M^{me} J... laisse traîner sur ses genoux avec une royale indifférence? Il est fâcheux que de telles négligences viennent déparer une œuvre dont le grand mérite est de n'être ni affectée, ni banale.

M. Saint-Pierre est un dessinateur plutôt qu'un coloriste, ce qui ne l'empêche pas de tenter des effets de couleur très hardis, on pourrait même dire plus hardis qu'heureux. Le remarquable portrait qu'il expose cette année représente une jeune femme avec des cheveux d'un blond ardent, des yeux bleu clair relevés dans les coins à la chinoise, vêtue d'une robe bleu d'azur qui rappelle la couleur de ses yeux, le tout sur un fond blond doré qui ne s'éloigne guère du ton de la chevelure. Sa physionomie étrange, dedaigneuse et presque méchante, est rendue d'une touche dure, mais singulièrement expressive. Ce n'est pas du moins un modèle quelconque, servant de thème à un tableau quelconque; c'est une personne vivante, qu'on reconnaîtrait au passage. Malheureusement les bras, le cou et la gorge ne paraissent pas aussi scrupuleusement copiés. Une autre figure du même auteur, la *Bacchante*, est adossée à un tertre de gazon, et se renverse en arrière sur une peau de tigre en élevant une grappe de raisin au-dessus de sa tête. Ce morceau, dont l'exécution un peu froide manque de la fougue que le sujet comporte, montre du moins comment l'artiste peut dessiner lorsqu'il s'en donne la peine.

M. Delaunay expose, comme M. Saint-Pierre, un sujet mythologique et un portrait de femme. Diane, au fond d'une forêt, descend dans le bassin d'une claire fontaine; c'est une bonne étude, bien dessinée, solidement peinte, mais une composition sans naturel et sans intérêt. Au contraire le portrait de M^{lle} L... est une de ces figures saisissantes qui se gravent dans la mémoire et qu'on se figure avoir toujours connues quand on les a regardées une fois. La tête est brune, vivante, bien en relief, et vous regarde en face avec

des yeux noirs, francs et animés. Les accessoires sont simples : un col blanc, un fichu bleu, une robe noire; le fond est un treillis de verdure figuré feuille à feuille et non sans quelque affectation de réalisme. L'exécution, ferme, vigoureuse et franche, a cependant une certaine dureté, qui tient sans doute au cercle noir qui entoure toute la figure. Beaucoup de peintres ont aujourd'hui cette manie de détacher leurs contours à l'emporte-pièce, afin de leur donner une vigueur apparente. Ce procédé grossièrement enfantin a été mis surtout à la mode par quelques prétendus novateurs de la soi-disant école réaliste. Ignorent-ils donc qu'il n'y a rien de pareil dans la nature? Les contours doivent au contraire se fondre dans l'air ambiant, et les lignes ne sont qu'un moyen de se rendre compte des masses en mesurant les plans d'ombre et de lumière. Bien loin de donner du relief aux figures, ces cercles noirs en font saillir les bords et en ruinent l'harmonie.

Faut-il parler de M^{me} Henriette Browne? Son talent ne me semble pas en progrès. De la distinction, de l'esprit, du naturel, de la facilité, M^{me} Browne a gardé toutes ces qualités à la fois féminines et françaises, elle ne les perdra jamais; mais jusqu'à présent elle n'a pas réussi à s'ouvrir un horizon plus large. Son *Alsace* est une jeune paysanne vêtue de noir, portant la croix rouge des ambulances, qui quête avec un plat d'étain rempli de pièces de monnaie. Nous n'avons rien de plus à en dire. Le portrait d'une femme assise, les bras croisés, avec des fourrures autour du cou, a plus de valeur sérieuse. C'est de la peinture aimable et saine, distinguée, quoique un peu bourgeoise, et spirituelle, quoique sans prétention.

Faut-il enfin parler de M. Dubufe? Nous aurions préféré nous taire, par déférence pour le succès et pour le mauvais goût public. M. Dubufe est un de ces artistes enviés qui ont rencontré la vogue, et qui de leur vie n'ont fait une véritable œuvre d'art. Il a été l'élève de Paul Delaroche, dont il ne semble avoir appris qu'à vernir ses toiles et à ne pas y laisser un grain de poussière. C'est le Blaise Desgoffes du portrait. Ses personnages ressemblent tant à des figures de cire qu'on les prendrait volontiers pour des natures mortes. Ses tableaux luisans de propreté attirent forcément les regards. Voici par exemple une grande figure en casaque bleu tendre et en manteau jaune, qui ne peut manquer d'être vue. Femme ou poupée, je ne saurais trop dire; — ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a la plus grande envie qu'on la remarque; elle n'aurait pas fait si belle toilette pour passer inaperçue. Oui sans doute, M. Dubufe est un incomparable tailleur pour dames; il connaît à merveille toutes les pièces de leur vêtement, et cependant il habilte trop vo-

fontiers ses clientes comme des perruches. Pour ma part, je préfère aux poupées de M. Dubufe le *Polichinelle* de M. Vollon ou le *Magot japonais* de M. Saintin; ils ont certainement plus de vie.

Passons condamnation sur le portrait; c'est la *Medgé*, disent ses admirateurs, qui le vengera de nos critiques. Voilà de la couleur, du modelé, de la lumière, de la volupté, du soleil! On croirait voir la *Salomé* d'Henri Regnault! — Cela est vrai, M. Dubufe a essayé de faire tout cela, mais comme un maître d'écriture fait de la gothique ou de la ronde, quand il est las de la cursive ou de l'anglaise; il a cherché à imiter notre regretté et éternellement regrettable Henri Regnault, comme un calligraphe imite l'écriture d'autrui. Il s'est dit : Je veux être coloriste, et il a entassé les tapis, les coussins de soie, les bijoux brillans, les ornemens bariolés; il a mis de grandes plaques de bleu d'azur à côté de grandes plaques de vermillon, et il ne s'est pas aperçu que sa pauvre odalisque, si maladroitement couchée au milieu de ces splendeurs criardes, en pâlisait encore davantage, qu'elle était maigre de dessin, faible de modelé, grisâtre de ton, et que son terne et insignifiant visage ressemblait à une tête de carton.

Pour nous reposer de l'affadissement que nous ont laissé les portraits de M. Dubufe, arrêtons-nous un instant devant les deux toiles de M. Carolus Duran. Enfin voici un peintre, un de ceux devant lesquels on s'incline, lors même qu'on doit les critiquer. Son œuvre est sujette à controverse, mais personne ne peut lui dénier une étonnante puissance de couleur, une incomparable vigueur de modelé, une merveilleuse possession de tous les moyens de son art, même dans ses hardiesses les plus scabreuses, et surtout une originalité qui subjugue ceux même qu'elle est loin de charmer. A quelle école appartient M. Carolus Duran? Descend-il des Flamands, des Espagnols, ou ne relève-t-il que de lui-même? Cela est bien difficile à dire; mais il me semble que c'est ainsi qu'aurait peint l'Espagnol Goya, s'il n'avait pas tant abusé du noir, et s'il avait été un amant convaincu de la réalité au lieu d'un fantaisiste et d'un poète.

Le public, et c'est l'essentiel, subit involontairement l'ascendant de ces toiles. Je vous défie d'entrer dans la salle où elles sont exposées sans que vos yeux s'attachent malgré vous à ce portrait de femme robuste, aux cheveux d'un roux ardent, largement et simplement assise sur un canapé de satin marron, vêtue d'une robe gris de fer à revers de velours noir, les pieds posés sur un tapis d'un vert presque criard, une main gantée sur ses genoux, l'autre bras appuyé au dossier, et agitant un éventail de plumes rouges, qui se découpe, comme sa tête, sur un fond bleu verdâtre. Le contraste

de toutes ces couleurs est d'une hardiesse incroyable, et accable l'œil autant qu'il le captive. Il y a dans leur harmonie audacieuse quelque chose d'âpre, de mordant, de sauvage, comme dans un concert uniquement composé d'instrumens de cuivre. Elles ont la saveur étrange de ces instrumens, dont la dissonance naturelle augmente, comme on sait, la sonorité de la note dominante. Ce tableau écrase tous ceux que leur malchance a placés autour de lui; tous les moindres détails y sont figurés avec un relief, une vérité, un éclat impitoyable. Néanmoins la tête, les bras, la gorge, toute la personne vivante placée au beau milieu, ne souffrent pas du voisinage; ils gardent toute leur vigueur et s'élèvent sans effort au niveau de cette gamme étourdissante. On se rappelle qu'il n'en était pas de même dans le portrait de M^{me} Feydeau, où la tête semblait un peu éclipsée par la splendeur des étoffes. Cette fois la difficulté a été abordée de front et surmontée de haute lutte.

L'autre portrait, fort différent, est pourtant bien de la même main. L'autre femme était rousse, celle-ci est brune, mais elles ont un grand air de famille. C'est une symphonie en rose et en gris, au lieu d'une symphonie en rouge et en vert. L'effet en est plus doux, mais l'orchestration n'en est pas moins riche ni moins savante. La dame est debout, et se présente de trois quarts dans une posture ferme et aisée. Elle tient une fleur à la main, et c'est cette fleur, une capucine, si je ne me trompe, qui remplace l'éventail rouge et donne le ton au tableau. Elle a le teint rose et jeune malgré un commencement d'embonpoint qui lui alourdit les traits; elle se tient dans une serre ornée de fleurs, dont les teintes discrètes et un peu malades pâlisent devant elle. On critique, au point de vue de la couleur, la manière dont ces fleurs sont rendues, et l'on se plaint qu'elles n'aient pas assez d'éclat. L'artiste aurait pu facilement éviter ces critiques : il suffisait pour cela de donner un fond sombre à son tableau; mais c'est justement la blancheur et la clarté répandues partout qui en font le charme. D'ailleurs la puissance du tableau n'y perd rien : on n'a qu'à voir la pauvre figure que font autour de lui ses voisins.

Un autre reproche mieux fondé, c'est que M. Carolus Duran n'embellit point ses modèles, que même il les enlaidit quelque peu, défaut pour un *peintre de dames*. Oui sans doute, M. Duran est ce qu'on appelle un réaliste, et il faut avouer qu'il n'a pas un sentiment très délicat de la grâce féminine : en fait de beauté, il préfère celle qui s'allie à l'opulence des formes et à la force brutale; mais il n'est pas vrai qu'il *encanaïlle* ses modèles. Il rend la nature telle qu'il la voit, et, s'il ne l'idéalise pas de parti-pris, il ne la dégrade pas non plus à plaisir, comme il arrive quelquefois à celui qui s'in-

titre orgueilleusement le chef de l'école réaliste. Je jurerais que M. Carolus Duran n'a aucune de ces prétentions malsaines. Ce qui est haïssable dans l'art, ce n'est point la réalité, c'est l'esprit de système, le raffinement qui corrompt le sentiment sincère, l'affectation également condamnable dans un sens comme dans l'autre, soit qu'elle s'applique à exagérer les vilains côtés de la nature, soit qu'elle essaie vainement de les dissimuler. M. Carolus Duran n'a aucun de ces deux travers; c'est un artiste sincère, et voilà pourquoi il a peut-être l'étoffe d'un grand peintre.

Passer de M. Duran à M. Hébert, c'est quitter la réalité pour le rêve. M. Hébert a toujours eu des tendances très idéalistes. Son goût persévérant pour les sujets tristes et pour les grâces malades n'est qu'une des formes de ce besoin qu'il a de spiritualiser la nature en dégagant l'âme du corps. Cette fois cependant il dépasse les bornes permises. Son portrait de la marquise de J... peut être d'un joli sentiment, mais il n'a rien de terrestre. On se demande où habite l'âme qui laisse évanouir ce corps en fumée. On ne dirait pas une femme de chair et d'os, mais un brouillard condensé par un rayon de lune. La marquise, ou plutôt la fée, est assise toute droite dans un fauteuil gothique, les mains croisées sur ses genoux, noyée dans une robe blanche vaporeuse, un diadème sur la tête, le cou orné de perles limpides comme des gouttes de rosée, semblable à une reine jeune mariée qui s'assied pour la première fois sur son trône. Il y a des tons très fins dans ces blancheurs, les yeux noirs ont un regard doux et voilé, mais le visage est indécis et flottant; la gorge, les bras, les longues mains effilées, sont d'une fluidité désespérante. Lorsqu'on immatéalise à ce point la peinture, on s'expose à faire regretter ceux qui ont le travers opposé. Le jury, qui a ouvert la porte toute grande au tableau de M. Hébert, aurait dû, pour être impartial, l'ouvrir également à la *femme vue de dos* de M. Courbet.

Un autre essai malheureux de mysticisme archaïque est la *Giacomina*, portrait florentin de M. Cabanel. L'auteur vient, dit-on, de voyager en Italie. Il s'est beaucoup pénétré des ravissantes fresques de fra Angelico, et c'est en souvenir de son voyage qu'il nous rapporte cet ange de paravent au visage terne, avec sa robe plate en forme de chasuble. Se peut-il en vérité que ce vulgaire échantillon de papier peint soit détaché des fresques du divin moine de Fiésole? On le dit, et il faut bien le croire; mais que vous êtes dégénérée, ô Giacomina, depuis que vous avez quitté les murailles du saint lieu pour venir vous fixer sur cette toile profane! Je crains bien que vous n'ayez perdu votre âme dans l'atelier de M. Cabanel, sans cependant y trouver un corps. Si vous m'en croyez, vous re-

nierez votre nouveau maître, et vous irez reprendre votre place vide au monastère, parmi les séraphins du paradis, qui, j'en ai peur, ne vous reconnaîtront plus.

Avec M. Lefebvre, nous revenons sur la terre, et nous sommes certains de ne jamais la quitter. M. Lefebvre, quoique très jeune encore, n'est pas un homme d'une imagination mélancolique ou déréglée. C'est tout simplement un artiste intelligent, consciencieux, vraiment épris de la nature : voilà pourquoi ses premiers essais ont été presque des coups de maître. Peut-être seulement pourrait-on lui reprocher une certaine monotonie, qui n'est pourtant pas de la stérilité. Il débutait, il y a quelques années, par une magnifique étude de femme couchée. Au dernier Salon, il nous donnait la Vérité sortant de son puits; cette fois il nous présente sous le titre de *la Cigale* une jeune femme aussi dépourvue de vêtements que ses devancières. Ce choix des sujets n'est pas un hasard, c'est une véritable vocation. Les formes féminines lui donnent l'occasion de déployer son talent de dessin peut-être un peu sec, mais toujours fin et précis. Toutes ses qualités ordinaires se retrouvent dans *la Cigale*. La pauvre bestiole est toute jeune encore; elle est nue, il fait froid. La bise souffle, agitant un reste d'écharpe avec lequel elle essaie vainement de se couvrir. Elle se blottit contre la muraille et croise les bras sur sa poitrine par un geste aussi vrai que charmant. Son visage, un peu rougi par le vent du nord et peut-être par les larmes, regarde au hasard avec une expression d'étonnement et de honte; mais, faut-il le dire? toutes ses intentions se devinent plus qu'elles ne se traduisent. Sans les feuilles mortes qui tourbillonnent, le bout de draperie secoué par la bise et les flocons de givre répandus sur le sol, on ne saurait pas que la pauvre fille a froid: on la croirait seulement un peu intimidée de se voir nue. C'est le défaut des compositions de M. Lefebvre: elles ne sont pas parlantes. Il s'absorbe trop dans l'étude du modèle pour l'animer de sa propre pensée. En revanche, quel talent pour le portrait! Celui de M^{me} G. C... est presque un chef-d'œuvre. Selon les habitudes de l'auteur, qui cherche les difficultés pour avoir le plaisir de les vaincre, la figure se présente de face, en plein jour, toute modelée dans le clair. La tête est légèrement inclinée en avant, le nez droit, un peu long, la bouche nette et ferme, le menton un peu anguleux. Du fond de l'arcade sourcilière, les yeux grands ouverts vous regardent fixement, de grands yeux d'un bleu clair, à la fois timides et hardis, inquiets et étincelans. L'attitude du corps complète la physionomie. La jeune femme, simplement vêtue d'une robe noire, est assise sur un fauteuil de soie jaune (la couleur favorite de M. Lefebvre), les mains croisées, le

buste droit, mais tourné un peu de côté, comme une personne d'un caractère à la fois craintif et décidé, énergique et un peu farouche. Il semble, tant ce caractère est visible, qu'on y lise comme dans un livre. Grâce à une exquise précision de la forme, l'âme est transparente à travers son enveloppe, car, n'en déplaise aux mystiques qui négligent ou méprisent la forme, c'est surtout en fait d'art qu'il faut dire avec Aristote que « l'âme est la forme du corps. »

Il ne faut pas dissimuler à M. Humbert que depuis quelques années il ne justifie pas entièrement les grandes espérances qu'il nous avait données. Il est coloriste cependant, ce que n'est guère M. Lefebvre; on pourrait même dire qu'il l'est trop. Entraîné par le plaisir des yeux, il se laisse aller quelquefois à des fantaisies juvéniles et à des compositions imparfaites où, pour parler la langue des ateliers, le *chic* remplace trop souvent les qualités sérieuses. Sa *Tireuse de cartes* n'est certainement pas une œuvre sans mérite; mais, quoiqu'il ait cherché à la rendre étrange, elle ressemble vaguement à une vignette de *la Vie parisienne*. Cette jolie tête, fine, mais un peu plate, ces lèvres peintes d'un vermillon trop vif pour être naturel, cette robe rose, cette écharpe rouge, cette ceinture de pierreries, tous ces oripeaux d'assez mauvais goût où se joue la palette exubérante de M. Humbert, l'attitude même, aisée, mais sans noblesse, tout nous porterait à croire qu'au fond son *Hélène* n'est qu'une lorette en costume de bal masqué. Aussi préférons-nous de toute façon le *Saint Jean-Baptiste enfant prêchant dans le désert*. Il y a dans cette toile un effort sincère dont il faut savoir gré à l'auteur, lors même qu'il n'aurait pas complètement réussi. Ou je me trompe fort, ou bien il a voulu marier le style des grands maîtres italiens avec le réalisme expressif des écoles espagnoles et flamandes. Il y a du Léonard de Vinci dans la composition et dans le dessin; il y a du Ribera et presque du Rembrandt dans l'expression extatique, inspirée, réaliste, dans le geste exagéré du jeune prophète. Il est à moitié couché sur un rocher, au pied d'un buisson, dans une solitude montagneuse; d'une main il tient la croix, de l'autre il montre le ciel du doigt. Le corps nu est d'un dessin très remarquable, surtout la jambe qui se présente pliée, de face, et dont le raccourci est très puissant; mais la tête, entourée de cheveux roux échevelés, manque de relief et de vigueur. M. Humbert, qui aime trop les raccourcis, modèle souvent ses têtes de face et sans ombre, de sorte qu'à distance elles font l'effet de surfaces planes.

Nous voudrions signaler encore un charmant portrait d'enfant de M. Henner : c'est un jeune garçon vêtu de drap noir, debout, sa toque à la main, dans une attitude simple et déjà virile, avec

toute l'expression et toute la fermeté que comporte l'indécision des traits naturelle à cet âge; — puis un joli portrait de jeune fille tenant une épée, par M. Jacquet, œuvre fine, fraîche et gracieuse, quoique sans beaucoup de vigueur; — puis deux *Ophélie* blafardes de M. Bertrand, qui, depuis le succès de sa *Jeune naufragée*, paraît voué aux femmes noyées pour le reste de ses jours; — enfin une étude de femme nue endormie sur un canapé, par M. de Gironde, excellente étude, un peu dure peut-être, quoique ferme et chaude, qui rappelle, avec plus de couleur, les débuts de M. Lefebvre. On ne saurait parler de tout, et pour employer un néologisme contemporain du Salon de cette année, les *canapéistes* sont trop nombreux pour qu'on leur accorde un chapitre spécial.

Ce n'est d'ailleurs pas en ce genre, estimable, mais inférieur, que nous trouverons l'oiseau rare, le maître tableau que tout visiteur consciencieux et méthodique cherche à découvrir au Salon. Jusqu'ici nous avons vu beaucoup d'œuvres respectables, quelques morceaux de peinture supérieure; mais, sauf les portraits de M. Carolus Duran, qui indiquent surtout un tempérament, nous n'avons rien trouvé qui s'impose. Le trouverons-nous dans les tableaux d'histoire ou dans les tableaux de genre?

II.

C'est une étrange institution que celle de la grande médaille d'honneur, et je doute fort qu'elle fasse naître beaucoup de chefs-d'œuvre. Les jurés, que l'on charge d'en désigner un chaque année à l'admiration publique, doivent être parfois bien embarrassés. Cette fois, selon nous, ils n'avaient pas à hésiter. Le premier prix revient de droit à M. Jules Breton pour ses deux admirables tableaux de la *Fontaine* et de la *Jeune fille gardant des vaches*.

Deux jeunes filles de la campagne se rencontrent le soir auprès d'une fontaine; l'une est debout, le bras replié au-dessus de sa tête, et, saisissant des deux mains sa cruche placée sur son épaule, elle se prépare à la déposer; l'autre, accroupie devant elle, remplit son pot de terre à la fontaine, en levant les yeux vers sa compagne; sa bouche entr'ouverte semble sourire vaguement. Voilà le sujet bien simple sur lequel M. Jules Breton a su faire une de ces œuvres de grand style qui sont à elles seules tout un poème. Et, remarquez-le bien, il y est parvenu sans aucun de ces moyens extérieurs, sans rien de ce charlatanisme en usage chez les peintres pour attirer l'attention en frappant les yeux. Il ne nous a conduits ni sous le ciel d'Italie, ni sous le ciel d'Orient; le paysage est uniforme, — pas d'accidens qui amusent le regard : des landes, de maigres prairies,

quelques broussailles et un triste horizon où des lueurs fines et argentées luttent avec les brouillards. La couleur est un peu sourde, car M. Breton n'est pas un coloriste de métier, et il peint moins pour le plaisir de peindre que pour exprimer un sentiment. La fontaine elle-même n'est pas une de ces ruines somptueuses où les amateurs de couleur locale aiment à placer de belles Italiennes dans leur brillant costume national; c'est une pauvre petite source isolée au milieu des champs, jaillissant presque à ras de terre, et humble comme tout ce qui l'environne. Quant aux deux jeunes paysannes, coiffées de leur petit bonnet rond, vêtues de leurs vilaines cotonnades, avec leurs grosses jupes retroussées pour le travail, ce ne sont ni de belles contadines romaines, ni des nymphes de fantaisie; ce sont de pauvres servantes, absorbées par les rudes travaux, vivant simplement, pensant de même, et ne voyant pas grand'chose au-delà du labeur de chaque jour. Pourtant elles sentent et elles rêvent; il y a dans leurs regards, dans leurs attitudes, une certaine mélancolie, qui s'accorde avec la nature et avec l'heure du jour; elles ont cette noblesse calme et simple, cette grâce naturelle que rien ne saurait imiter, et dont la vérité naïve dépassera toujours les effets de théâtre et les poses d'atelier les plus savantes. Celle qui est debout ressemble à une cariatide grecque. Les critiques minutieux qui épluchent toutes choses vous diront peut-être que cette pose est empruntée à *la Source* de M. Ingres. Non, M. Breton n'est pas un plagiaire. Il a choisi cette attitude comme il a dessiné les plis de cette grosse robe de serge si largement drapée, parce qu'il l'a prise sur le fait, et qu'il est un de ces artistes supérieurs dont les œuvres ne sont pas des compilations pillées dans les académies et les musées, mais des créations spontanées de leur génie, et qui trouvent la beauté sans effort, parce qu'à leurs yeux l'idéal et la réalité ne font qu'un.

M. Breton est arrivé aujourd'hui à toute la maturité de son talent. C'est sans doute à cause de cela qu'il devient moins populaire, et non pas à cause de l'affaiblissement qui se fait peut-être sentir dans son exécution. La foule se pressait devant ses toiles quand il faisait des tableaux de genre, des scènes de village, des vignettes pittoresques et amusantes. Elle l'admirait encore et s'attendrissait avec lui quand il nous représentait ces groupes charmans de faneuses dont la mélancolie se mariait à celle du soleil couchant. Le gros public a cessé de le comprendre quand cette poésie facile est devenue plus profonde et plus grave. Lui-même a paru chercher sa voie pendant quelque temps. Aujourd'hui toute trace d'imitation et d'effort a disparu. Il est en pleine possession de sa pensée, et cette pensée est bien à lui. Malheureusement M. Breton est un solitaire dans l'é-

cole moderne. Personne ne lui ressemble, personne ne l'imité, et son art périra avec lui.

L'originalité de M. Breton est peut-être encore plus frappante dans son tableau, d'ailleurs plus imparfait, de la *Jeune fille gardant des vaches*. Dans une prairie entourée de grands arbres, comme les *cours* des fermes du pays de Caux, une bergère s'est laissée tomber assise sur le gazon, à l'ombre d'un pommier, et, soulevée sur sa main droite, elle se penche en avant, les yeux vaguement fixés devant elle, avec un air de rêverie calme et profonde. Deux vaches paissent à quelque distance, et plus loin, sous la futaie, on aperçoit la chaumière natale. Il n'y a pas d'horizon; on ne devine le ciel que par les rayons du soleil qui illuminent la clairière; les arbres le cachent de tous côtés, et semblent enfermer dans ce nid rustique les pensées de la jeune fille, comme les pas du troupeau qu'elle garde. A quoi réfléchit-elle? Elle ne saurait le dire. Pourquoi cette vague tristesse sur son front pur et dans son œil limpide? Ce n'est pas de la tristesse, c'est du repos. Rien qu'à la voir, on devine toute une existence de travaux monotones, de souffrances patiemment supportées, de contemplations vagues, de songes à peine éclos, de plaisirs simples et tranquilles, une vie encore à moitié végétative, comme celle des animaux des champs. Cette âme à moitié endormie s'éveille parfois sourdement; elle s'écoute vivre, mais elle ne cherche pas à s'envoler de terre; elle reste, comme ces bonnes vaches, attachée au sol qui la nourrit, et aux ombrages de l'enclos paternel. Disons-nous maintenant qu'il y a dans ce tableau quelques imperfections de dessin, que le paysage, si original, si expressif, ressemble peut-être un peu dans sa gaucherie volontaire à un joujou de Nuremberg? Tout cela est vrai, mais ce tableau parle, et ce paysage enfantin est lui-même un morceau du poème qu'il raconte. C'est ainsi que doit le voir la simple et naïve créature dont il résume toutes les pensées. Je sais bien que c'est là une voie dangereuse : il ne faut pas trop encourager les peintres à s'affranchir de la vérité pour faire exprimer à la nature les sentimens de l'âme humaine. On peut cependant l'essayer sans péril quand on a le goût exquis et sûr de M. Jules Breton.

Voulez-vous mesurer d'un coup d'œil toute la distance entre un véritable artiste et un habile fabricant? Passons de M. Breton à M. Bouguereau, un homme de talent, lui aussi, qui excelle dans le genre artificiel auquel il s'est adonné. Malheureusement M. Bouguereau a voulu changer de manière; il a voulu, une fois par hasard, sortir du convenu, et il s'est appliqué à peindre sérieusement une *Faucheuse* dont il a essayé de faire une vraie paysanne comme celles de M. Breton. La figure n'est pas mal posée, le dessin n'est

pas précisément mauvais, la couleur est peut-être moins factice que d'habitude; mais il suffit que M. Bouguereau ait voulu sortir de son atelier et s'affranchir de la convention qui y règne, qu'il ait affronté le grand soleil des champs et le plein jour de la réalité, pour que tous ses efforts soient restés vains. Sa *Faucheuse*, malgré un grand étalage de muscles, n'est qu'une poupée mesquine et molle. A côté de là, regardez son tableau intitulé *Pendant la moisson*. Un modèle costumé en Italienne joue avec un joli petit Jésus couché sur une gerbe, à l'ombre d'un bosquet de paravent. Cela est faux, mignard, mais plus sincère et plus vrai que la *Faucheuse*. Ici du moins l'artiste ne force point son talent; il est rentré dans son atelier, dont il ne devrait jamais sortir.

Dans un autre genre, M. Berne-Bellecour a disputé, dit-on, à M. Jules Breton, la médaille d'honneur. On ne saurait contester à son *Coup de canon* des qualités à la fois très aimables et très sérieuses, beaucoup d'intelligence, une composition simple, aisée, spirituelle, et une franchise du meilleur aloi dans l'exécution. Le principal personnage du tableau est, comme son titre l'indique, une pièce de canon, ou plutôt le bastion sur lequel cette pièce est posée, et dont les talus en terre éboulée, soutenus par des tonneaux et des fascines, occupent près de la moitié de la toile; on ne voit que très peu de ciel au-dessus des personnages, et cette disposition fort intelligente ajoute beaucoup à l'effet sinistre de la scène. Quant au canon, qui vient de tirer et qui fume encore, il est là, immobile sur son affût. Un canonnier, non moins immobile, se tient droit derrière, et en bouche la lumière de la paume de sa main. Les autres artilleurs, accoudés au parapet, observent l'effet du coup qui vient de partir. Parmi eux, un officier braque sa longue-vue sur l'horizon. Si les poses ne sont pas très variées, elles sont naturelles; les personnages paraissent groupés au hasard, et cependant ils sont bien groupés. L'art de la composition y est réel, et néanmoins il se dissimule à force de se faire oublier. Les valeurs sont justes, la touche sobre et assez ferme, moins puissante pourtant que celle de Meissonier, dont le procédé est tout différent. Tout cela est saisi sur le vif et comme photographié sur nature. Je ne serais vraiment pas bien étonné si l'auteur avait demandé son inspiration première à la photographie.

Les scènes militaires de M. Berne-Bellecour peuvent être admirées outre mesure; elles n'en méritent pas moins une estime sérieuse. Il n'en est pas de même de l'inévitable M. Protais, qui nous revient avec son cortège accoutumé de troupiers sentimentaux, de sergens romantiques, de zouaves élégiaques et de jolis officiers larmoyans dont l'intéressante pâleur attendrit le cœur des bour-

geoises et remue la fibre sensible des prudhommes de tout sexe et de tout âge. Si tendres et si héroïques, serait-on tenté de s'écrier, si malheureux et si distingués ! Toutes les mères seraient fières de les avoir pour fils et toutes les jeunes filles heureuses de les prendre pour maris. Aussi M. Protais est-il, comme d'habitude, le candidat préféré d'une grande partie du public, la plus nombreuse, celle qui vient se promener au musée pour y chercher des émotions et pour en rapporter précieusement le doux souvenir des larmes qu'elle a failli verser. Heureusement ce public-là n'a pas voix au chapitre.

M. Protais est un exemple curieux de ce que peuvent la persévérance et l'esprit de conduite pour fonder une renommée. Cet artiste, qui ne manquait ni de goût, ni d'étude, mais à qui la nature avait refusé les vraies qualités du peintre, s'est voué de bonne heure au soldat, toujours populaire en France, et au soldat sentimental, toujours agréable aux dames. D'ailleurs la monotonie de l'uniforme militaire, exécuté par un procédé mécanique, lui permettait de déguiser la nullité de sa couleur et la pauvreté de son imagination. Ses premiers essais furent médiocres et n'obtinrent que des succès de sentiment. Peu à peu le métier lui vint; il acquit une certaine habileté dans la fabrication du soldat, — je dis du soldat d'infanterie, car sa spécialité ne s'étend pas à la cavalerie. Depuis ce temps, il ne cesse de fabriquer des soldats, et il en fabriquera jusqu'à ce que mort s'ensuive. A chaque exposition, il en choisit une quinzaine dans sa boîte, les groupe, les arrange, les nettoie, leur met une épée au côté, un fusil sur l'épaule, un képi dans la main ou un shako sur la tête, surtout une larme dans le coin de l'œil, et voilà un tableau qu'on admire. A force de lui voir faire la même chose, le public le reconnaît et lui sourit comme à une vieille connaissance. Sa stérilité même est une des raisons de son succès. Il est célèbre, et ses tableaux se vendent cher. Que peut-on lui demander de plus ?

Dans son tableau intitulé *la Séparation (armée de Metz)*, un groupe d'officiers français rassemblés sur une éminence pleurent en se serrant les mains; à leurs pieds, l'armée prisonnière et désarmée défile entre deux haies de soldats prussiens et salue ses chefs, en passant, d'une dernière acclamation patriotique. Dans l'autre toile, intitulée *Prisonniers, environs de Metz*, des soldats assis par terre et dispersés dans une triste plaine boueuse pleurent silencieusement, la tête dans leurs mains, sous la garde de quelques sentinelles prussiennes, qui se promènent lentement l'arme au bras, le casque en tête, au milieu de cet affreux bivouac. Les officiers sont assez habilement groupés dans le premier tableau; dans le second, la silhouette du casque à pointe qui se dresse immobile devant l'ho-

rizon au milieu de ces groupes prosternés, accablés par la fatigue, la misère et la honte, représente assez bien la force brutale jouissant de sa victoire. Pourtant cette peinture est creuse, terne, grise, insignifiante; on peut en dire ce qu'un homme d'esprit disait d'un sot de ses amis : « il est si nul qu'il n'est même pas bête. »

Non, les peintures de M. Protais ne peuvent pas être considérées comme une revanche des pénibles événemens qu'il aime à nous représenter. S'il voulait raviver nos douleurs patriotiques, il fallait le faire à la façon virile de M. Schutzenberger, dont le tableau d'*Une famille alsacienne émigrant en France* est un véritable cri de haine. La dureté, la violence, la brutalité réaliste, tous les défauts de ce tableau tendent à en augmenter l'effet et à exprimer plus fortement la passion qui l'inspire. Les émigrans sont encore dans la rue de leur village; ils s'en vont d'un pas ferme, le père de famille en avant, tenant son jeune fils à la main; la mère chemine à côté de lui en sanglotant, avec un enfant dans ses bras. Une petite fille marche à côté d'elle, une main accrochée à sa jupe rouge, se tenant de l'autre à son jeune frère, qui s'avance à grands pas, avec l'insouciance de son âge. Derrière vient la famille, jeunes gens et jeunes filles, soldats blessés et désarmés, le bras en écharpe, une blouse jetée sur leur uniforme, escortant un chariot chargé de tout le mobilier de la maison. Un jeune homme à cheval conduit l'attelage en faisant claquer son fouet, qu'il élève d'un geste énergique, comme s'il avait hâte de quitter ce lieu, souillé par l'étranger. Les voisins sortent de leurs maisons, et serrent la main des exilés sans pouvoir retenir leurs larmes. Des oies et des poules s'enfuient effrayées. A droite, une sentinelle prussienne monte la garde à la porte d'une cour; à gauche, la silhouette d'un officier prussien se montre à une fenêtre. La couleur est dure, ligneuse, d'un ton de brique : les figures sont cerclées, et la perspective manque; mais les expressions sont énergiques et simples, les attitudes vraies, pleines de mouvement et de vie, et les imperfections même semblent conspirer à la vigueur de l'ensemble.

M. John Lewis Brown n'est pas, lui non plus, de l'école de M. Protais. Dans le dessin comme dans la couleur, il recherche l'énergie et ne recule pas devant la violence. Si sa couleur est un peu criarde, si son dessin est souvent imparfait et heurté, ni l'ardeur, ni la conviction ne lui manquent. La *Charge de Reischoffen* accuse d'ailleurs un progrès sensible. Sur un cheval blanc lancé au galop, bien que criblé d'affreuses blessures et inondé de sang, un trompette de dragons chancelle, la tête renversée, le bras étendu; d'une main il laisse échapper son clairon, de l'autre il serre convulsivement les rênes de son cheval, qu'il fait cabrer en tombant.

Tout autour de lui, au milieu des fumées confuses qui montent vers le ciel, des chevaux roulants, des cadavres épars, tous les débris du carnage jonchent la verte prairie, qui seule garde sa fraîche parure au milieu de cette scène d'horreur. Quand M. Brown aura complètement discipliné son talent, plus fougueux que réfléchi, on pourra porter sur son compte un jugement définitif.

Le Bivouac devant Le Bourget, de M. A. de Neuville, est une de ces compositions libres, animées, faciles, et qui semblent un peu décousues, mais qui sont très savantes avec toute l'apparence du hasard. La plaine est couverte de soldats de toutes armes : fantassins, cavaliers, *lignards*, zouaves, chasseurs, gardes nationaux, gardes mobiles, pantalons rouges, pantalons noirs, capuchons bleus, capotes grises, et jusqu'au burnous blanc d'un Arabe qui galope sur la route. Des officiers, des ordonnances, vont et viennent de tous côtés; c'est le pêle-mêle inséparable d'un campement improvisé après un combat. Ceux-ci essaient d'allumer du feu sur la terre humide et froide; ceux-là se couchent où ils se trouvent et s'endorment dans le fossé. Au fond, quelques maisons brûlées, trouées de boulets, dressent leurs pignons noircis. Cependant le vent souffle, la foule bariolée s'agite, le désordre est partout, et la confusion nulle part; — je veux parler du tableau, bien entendu, et non pas de l'armée. Cette toile est peut-être la meilleure de M. de Neuville et l'une des meilleures de ce Salon.

M. Henri Lévy, dont on parlait aussi pour la médaille d'honneur, mérite certainement d'occuper une place à part. C'est un des seuls peintres, le seul peut-être parmi les exposans de cette année, qui sache aborder sans y succomber les grandes compositions historiques et théâtrales. Il a tout ce qu'il faut pour de pareils sujets : science de composition, coloris brillant, imagination dramatique. Son talent, nourri de l'étude des grands maîtres du temps passé, n'a rien de commun avec l'école académique qui a marqué le commencement de ce siècle. Ses modèles sont les Vénitiens et les Flamands, Véronèse et Rubens; mais il ne parvient pas à remonter si haut, et ses plus proches parens sont ces peintres qui ménagèrent la transition entre l'art des Poussin, des Lesueur, des Lebrun, et l'école plus légère du XVIII^e siècle. Est-ce l'analogie des costumes, est-ce l'aspect oriental? Son *Hérodiade* me fait l'effet d'un beau tableau de Lemoyne arrangé par un homme d'esprit qui a subi l'influence de Delacroix. La femme d'Hérode est assise sur une sorte de trône, dans un de ces édifices ornés de colonnes et tendus de riches draperies, qui, depuis Paul Véronèse, sont en possession d'abriter les tableaux d'histoire ancienne. Une esclave jaune couchée à ses pieds remplit le devant du tableau, j'allais dire du

théâtre. La jeune fille se présente à sa mère d'un air dégagé, la gorge nue, le corps drapé dans des étoffes légères, chatoyantes, et prétentieusement entortillées; de ses deux bras tendus, elle lui présente un plat qui porte la tête de saint Jean-Baptiste, et en même temps elle se tourne vers l'auditoire, comme pour demander si elle joue bien son rôle. Dans le fond, une esclave noire soulève un rideau brillant; un coin de ciel apparaît dans le haut, comme dans les colonnades des tableaux de Véronèse. La couleur est riche, éclatante, mais un peu cherchée. Enfin pourquoi la tête de saint Jean-Baptiste regarde-t-elle fixement la reine? Cette fantasmagorie jure avec l'insouciance des personnages. Signalons en revanche les bras, les mains et les épaules de Salomé, qui sont d'une grande beauté. Il est vraiment dommage que tant de qualités éminentes n'aboutissent qu'à une déclamation froide, et pour ainsi dire à une scène d'opéra, moins la musique.

En face de l'*Hérodiade* de M. Lévy se trouve un colossal tableau de M. Gustave Doré qui représente le massacre des innocens. Triste exemple des génies avortés et des réputations surfaites, M. Doré aime le gigantesque : c'est une affection malheureuse pour un artiste aussi incorrect et aussi négligent. Ce qu'on lui pardonnait dans ses vignettes est intolérable dans ces proportions grandioses. D'ailleurs il paraît croire plus que jamais que le grand art consiste dans le pêle-mêle et dans la déraison. Son *Alsace* pressant sur son cœur le drapeau tricolore est un mannequin blême, blafard, bistré, cadavéreux, qui n'a de nom dans aucune langue. Son *Massacre des Innocens* n'est qu'une chaos bizarre de contorsions absurdes, où tous les personnages s'écroulent les uns sur les autres en se démenant comme des possédés. S'il était permis de renvoyer M. Gustave Doré à Raphaël, nous le prierions d'étudier un tableau fait autrefois sur le même sujet par ce classique de la vieille école; mais nous craindrions d'offenser M. Gustave Doré, et, comme nous le savons d'ailleurs incorrigible, nous l'abandonnons à ses travers.

J'en dirais volontiers autant de M. Puvis de Chavannes, dont je n'ai jamais compris la réputation surfaite, et qui, comme tous les mauvais peintres trop bien convaincus de leur génie, cède de plus en plus au facile plaisir d'ériger ses infirmités en système. Autrefois M. Puvis de Chavannes badigeonnait de vastes compositions allégoriques, lavées à la détrempe, souvent vides et mal conçues, mais où perçaient parfois des intentions heureuses et un louable effort vers le grand style, dont il se rapprochait tout au moins par les dimensions colossales de ses toiles. Le voici qui se fait maintenant préraphaélisme, genre commode pour qui ne sait ni dessiner ni peindre. Sous ce titre : *l'Espérance*, il représente une grande fille blême avec

une robe blanche, assise sur de petits rochers groupés comme un tas de pavés, et tenant un rameau vert, mais d'une verdure sésaphique, au bout d'un long bras démesuré et maigre comme un morceau de bois. Ce n'est même pas un squelette, car un squelette a des os qui ont une forme : c'est un de ces mannequins faits avec des bâtons qu'on habille avec quelques chiffons, et qui servent à effrayer les oiseaux dans les champs. Tout autour d'elle s'étend un paysage très pierreux et très symbolique, parsemé de chardons et de rochers; dans un coin s'élève un petit tertre bien régulier et planté tout du long d'une rangée de petites croix en bois noir. Au bout de cette plaine grise, figurant sans doute la vallée de larmes où nous vivons, un horizon de montagnes bleues sous un ciel groseille représente évidemment la Jérusalem céleste, la terre promise à l'espérance et à la foi. Pour être la dupe des grandes pensées de M. Puvis de Chavannes, il faut un degré de naïveté bien rare, et que lui-même ne possède pas, du moins je le suppose, quand il ne s'agit plus de ses propres œuvres. On sait en effet que cet artiste est un des membres ordinaires du jury de peinture, et j'aime à croire que, pour lui comme pour nous, la critique et l'art sont deux choses différentes.

L'*Épisode de l'éruption du Vésuve*, de M. Thirion, est une œuvre théâtrale, inspirée évidemment des grandes compositions de Nicolas Poussin, mais se rapprochant peut-être un peu, par l'effet mélodramatique, des fantaisies barbares de M. Gustave Doré. La scène se passe à Herculanium, au moment où les vapeurs volcaniques asphyxient les habitans sans leur laisser le temps de fuir. Au pied des portiques de marbre, dans un lugubre crépuscule éclairé à l'horizon par les lueurs rouges de l'éruption, les malheureux habitans se débattent au milieu des convulsions de l'agonie. La rue est semée de cadavres. Deux figures se jettent dans les bras l'une de l'autre et s'étreignent avec la frénésie de la souffrance et du désespoir. A droite, une jeune femme blonde, d'un joli dessin, se colle contre la muraille en élevant ses mains crispées vers le ciel; à gauche, sur le devant, un mourant couché par terre tient encore d'une main ses trésors, qu'il essayait d'emporter dans sa fuite. L'ensemble est d'un grand effet tragique et n'a rien de vulgaire. Nous recommanderons seulement à M. Thirion de ne pas cercler de noir ses figures; nous lui recommanderons aussi de se rapprocher de plus en plus du Poussin et d'éviter désormais toute ressemblance avec M. Gustave Doré.

Il serait impertinent de passer devant le *Damoclès* de M. Couture sans en dire au moins un mot; mais faut-il tout pardonner à un artiste parce qu'il porte un nom célèbre? n'est-ce pas au contraire

une raison de se montrer plus sévère? C'est avec un véritable chagrin qu'on se trouve réduit à chercher dans les ouvrages d'un homme tel que M. Couture une idée, un sentiment, une expression, une originalité quelconque, pour n'y trouver qu'une facilité banale et un jeu d'esprit prétentieusement vulgaire. Le *Damoclès* porte comme devise : *Potior mihi periculosa libertas quam securo et aurea servitus*. Sans cette explication latine, il serait effectivement impossible de comprendre le sujet. Un homme en costume antique et couronné de fleurs est assis sur de riches coussins, entouré de tout ce qui, selon M. Couture, peut rendre la vie agréable et la « servitude dorée, » de beaux fruits, de brillantes draperies, des trésors. De lourdes chaînes traînent à ses mains et à ses pieds : c'est là toute la moralité de l'œuvre, et, il faut le dire aussi, tout son intérêt. Du reste, ce voluptueux prisonnier a l'air fort calme, fort indifférent à tout ce qui se passe, et évidemment il ne se doute guère des réflexions philosophiques qui lui ont donné le jour.

M. Alma-Tadéma est par certains côtés un fils de M. Couture et de M. Gérôme. Ses admirateurs lui assignent, il est vrai, une origine bien plus relevée, et le font descendre en droite ligne de la renaissance. C'est remonter vraiment beaucoup trop haut. M. Alma-Tadéma est un artiste de talent; mais malgré certaines recherches d'archaïsme et certains choix de sujets grecs ou romains il nous paraît avoir un génie des plus modernes. Son amour de l'antiquité a quelque chose de posthume et, si j'ose ainsi parler, de *néo-grec* qui conviendrait mieux à la maison pompéienne de l'avenue Montaigne qu'aux galeries du Vatican ou au palais des césars. Avec beaucoup d'esprit et une certaine originalité, il a ces deux travers de notre temps, l'abus de la caricature et l'abus de l'archéologie. Son *Empereur romain* représente une des scènes les plus connues de cette tragi-comédie sanglante de la décadence romaine où la soldatesque faisait passer de mains en mains l'empire du monde, acclamant et immolant tour à tour des maîtres dont elle se faisait des jouets ou des idoles. Après le meurtre de Caligula, Claude, craignant le sort de son neveu, s'est caché derrière une des tapisseries du palais, et c'est là que les prétoriens le découvrent et le saluent empereur. Le pauvre imbécile, encore tout épouvanté, s'accroche à la draperie où il a cherché un refuge, et que soulève un centurion, en le saluant avec une affectation de respect ironique. Ses mains se crispent dans les plis du rideau, son visage blême et ahuri a ce *rictus* inquiet et bestial dont parle Suétone. A ses pieds, le cadavre du dernier empereur attend qu'on le traîne à la voirie. De l'autre côté, une foule de soldats et de femmes agitent les aigles et acclament en riant le nouveau César. C'est bien là une

de ces séditions de palais à la fois féroces et plaisantes qui commencent dans le sang et finissent par se noyer dans le vin.

Faut-il parler des défauts? L'air et la perspective manquent. Les personnages sont entassés, plaqués les uns sur les autres. Les têtes ne sont pas toujours expressives, ni les attitudes naturelles. La composition paraîtrait vide, si la muraille qui en occupe le centre n'était couverte de peintures, d'arabesques et d'ornemens qui attirent trop l'attention et tiennent une trop grande place dans le tableau. — *La Fête intime* est une œuvre à la fois plus païenne et moins imparfaite. Dans le jardin d'une maison grecque, le long d'une sorte de galerie étrusque peinte d'un vert doux et pâle, des jeunes gens et des jeunes filles vêtus de blanc conduisent autour du trépied sacré cette ronde des bacchanales qui était dans l'antiquité une espèce de rite religieux. Ils soulèvent en dansant une poussière dorée; on aperçoit au-dessus de leurs têtes un peu de verdure, la corniche d'une toiture ensoleillée et une bande de ciel bleu. Au centre, un jeune danseur bondit en élevant au-dessus de sa tête une torche enflammée; à côté de lui, une jeune femme admirablement drapée, la taille cambrée, le poing sur la hanche, danse en agitant au bout d'un thyrses la pomme de pin de Bacchus. A droite, un vieux Silène couché cuve déjà son vin; un jeune garçon en tunique blanche suit la danse en agitant des cymbales. A gauche, trois musiciennes sont rangées le long de la muraille; la première, d'un délicieux dessin, est accroupie et frappe un tambourin; la seconde souffle dans un chalumeau; la troisième joue de cette flûte à deux becs que les Latins appelaient *ambubagæ*. Toute cette composition est leste, vive, gracieuse, d'un style qui rappelle les danseuses des fresques romaines; il semble qu'on sente la cadence qui les soulève. Certains morceaux sont d'une grande finesse. Pourquoi faut-il que l'harmonie soit détruite en quelques endroits par l'abus du procédé? Ainsi la tunique blanche du jeune homme aux cymbales, quoique d'un fort bel arrangement, est trop accusée et trop empâtée. La tête, d'un travail beaucoup plus sobre et plus uni, paraît être sur un autre plan, et ne tient pas aux épaules. Pourquoi aussi le sarcophage situé au milieu de la toile, et devant lequel fume le trépied sacré, n'est-il pas en porphyre au lieu d'être en marbre blanc, et confondu aux draperies blanches des danseurs? Il ne faut pas éviter la difficulté quand elle se présente; mais un artiste de la valeur de M. Alma-Tadéma devrait comprendre qu'il ne faut pas non plus la rechercher inutilement.

M. Becker est, quant à lui, le propre élève de Gérôme. On le reconnaît du premier coup d'œil, tant au choix de son sujet qu'à une certaine mollesse élégante. *La Veuve du martyr* visite, au fond des

catacombes, la niche étroite où reposent les restes de son époux. Une lampe brûle devant le tombeau. De ses deux bras tendus, elle élève son dernier-né vers les reliques vénérées du martyr; le geste est joli, mais sans fermeté; derrière elle, sa fille est debout, recueillie, la tête penchée, tenant à la main un jeune garçon qui présente une palme. Toutes ces poses sont jolies, mais l'exécution en est molle; les draperies, couleur d'albâtre, ne s'ajustent pas bien aux corps. Enfin la coloration générale, blanche, douce, claire et rose, même dans les ombres, ne donne pas l'idée du jour sépulcral des catacombes.

Si nous cherchions les contrastes, nous parlerions ici de M. Biard et de sa *Traversée orageuse*, qu'on pourrait aussi bien appeler *le Mal de mer à dîner*; mais nous aimons mieux nous taire sur cette bouffonnerie. Il y a longtemps que M. Biard nous avait habitués à lui voir prostituer son remarquable talent dans de grossières plaisanteries. On serait très disposés à lui pardonner à l'occasion quelques boutades de mauvais goût; ce qui ne peut se concevoir, c'est qu'il ait eu la patience de consacrer une toile d'au moins trente figures à un pareil sujet. Il y a là une vocation si déterminée, que nous ne voudrions pas la contrarier, et que nous préférons passer en silence.

Non loin des excentricités de M. Biard, M. Bonnat expose une vieille femme basque, toute vêtue de noir, à la mode de son pays, les yeux baissés, occupée à dire son chapelet. Cette peinture saine et ferme, faite de cette touche grasse et virile que chacun connaît, nous fait l'effet d'un cordial. Le tableau des *Cheiks d'Akhabah, scène de l'Arabie-Pétrée*, achève de nous remettre. Ce sont des cavaliers arabes arrêtés au fond d'un ravin rocailleux. Le paysage est éblouissant. De beaux rochers absolument nus se découpent au fond sur un ciel d'un bleu profond; l'ombre qui les enveloppe est violette et chaude. L'autre versant du ravin est tout ensoleillé, tout embrasé de lumière; on se sent dans une atmosphère de fournaise. On ne peut que féliciter M. Bonnat de ce premier essai de paysage, qui nous promet, en ce genre, de dignes pendants de ses autres œuvres.

Parmi les tableaux d'histoire proprement dits, il faut remarquer ceux de M. Laurens, qui se distinguent par une foule de qualités sérieuses, par une étude approfondie des sujets, et par une exécution consciencieuse et solide. *Le pape Formose*, exhumé par l'ordre de son successeur pour être jugé en concile, n'a guère qu'un succès de curiosité et d'estime. Le cadavre, couvert de ses ornemens pontificaux, est assis à côté de son avocat, vêtu de noir. Étienne IV, au banc de l'accusation, l'interpelle avec chaleur. Est-ce que les expressions et les attitudes sont trop vulgaires, ou bien le sujet

n'est-il plus en rapport avec nos idées et nos mœurs? Ce tableau nous surprend plus qu'il ne nous intéresse, et nous laisse froids, malgré la recherche théâtrale de la composition et la beauté de la couleur. Il n'en est pas de même de *la Mort du duc d'Enghien*. Le malheureux prince est représenté au moment même où on lui donne lecture de sa sentence. C'est la nuit, et la scène n'est éclairée que par la lanterne du gendarme chargé de remplir cet office. Debout devant une muraille où son ombre se projette avec des dimensions colossales et une intensité un peu fantastique, le prisonnier porte encore l'habit de chasse jaune, la casquette ronde galonnée qu'il avait quand on le saisit à Ettenheim. Son visage pâle, un peu émacié, reçoit en plein la lumière, qui frappe ses yeux éblouis: il paraît accablé, mais de fatigue plus que de peur. Le gendarme, coiffé d'un lourd tricorne, tourne le dos au spectateur, et sa forte silhouette, qui se découpe en ombre sur les parties lumineuses du tableau, contraste avec la figure violemment éclairée de la victime. Dans le fond, d'autres gendarmes, seuls témoins de cette tragédie, montrent leurs figures pacifiques et indifférentes. Les têtes sont très vraies et très magistralement exécutées, la couleur est puissante, quoique laissant voir l'effort; l'ensemble est d'un grand effet, quoiqu'on sente peut-être un peu trop la volonté de le produire. La volonté, l'étude, l'imagination raisonnée, telles sont à présent les qualités de M. Laurens, et elles valent mieux que la négligence facile et l'invention banale, dont il a lui-même abusé quelquefois.

Un étranger, M. Rodakowski, nous donne aussi, avec un fort beau portrait de femme, un tableau d'histoire qui est une œuvre importante. Sigismond, roi de Pologne, vaincu par les séditions des nobles et les intrigues de la reine, fait proclamer aux gentilshommes ameutés le rescrit confirmant leurs privilèges. Le vieux roi est assis tristement, le menton dans sa main, sur une terrasse, du bord de laquelle le grand-connétable donne lecture à la foule de la proclamation royale. Son lévrier, couché à ses pieds, le regarde. La reine, debout derrière le dossier du trône, dissimule mal une expression de triomphe et reçoit d'un air hautain les hommages de ses courtisans. Un jeune prélat en capuchon rouge s'incline devant elle en joignant les mains, d'un geste naturel à sa profession. Au fond du tableau sont assemblés des seigneurs et des dames qui descendent par l'escalier du palais. Un archevêque mitré, forte et réelle figure du moyen âge, se tient debout à côté de la reine, portant la croix épiscopale. Au-dessus, on aperçoit les murailles et les bastions du château. Tout ce tableau respire une certaine puissance sérieuse qu'on ne trouve plus guère, il faut l'avouer, dans l'école française, et qui rappelle certains morceaux de M. Robert-Fleury.

La figure du grand-connétable, vue de dos, cambrée fièrement dans son grand manteau noir, est vraiment très ferme et très belle. C'est chez les étrangers qu'il faut aller maintenant pour y retrouver l'art français tel que nous l'avons connu jadis.

Un peintre étranger aussi, non moins distingué, quoique dans un genre plus modeste, et appartenant d'ailleurs à l'école française, M. Anker, a eu l'heureuse idée de rappeler sa patrie à la reconnaissance du public français par son touchant tableau des *Soldats de Bourbaki soignés par des paysans suisses*. C'est une œuvre pleine de bonhomie, de sobriété, de naturel et de sentiment simple. Une honnête famille apporte à manger aux pauvres prisonniers couchés dans l'étable obscure, à côté des moutons étonnés de ce voisinage. L'un d'eux boit avec avidité une jatte de lait dans les mains d'une vieille femme; un bon vieux père se tient à côté avec une de ces figures bienveillantes qu'on ne voit que dans les pays de mœurs pastorales, et deux enfans intimidés, émus de tant de misères, se cachent derrière les vieux parens. Cette composition est parlante; elle ne cherche pas l'effet, mais elle le trouve, grâce à un heureux mélange d'esprit, de naïveté, de finesse et de bon sens, oui, de bon sens, car le bon sens n'est pas une qualité sans valeur, même dans les arts de l'imagination. Chamfort disait :

Le goût n'est rien qu'un bon sens délicat
Et le génie est la raison sublime.

C'est justement un des plus grands défauts de notre époque que de trop dédaigner cette qualité exquise et modeste, et de chercher à remplacer le génie, qui souvent nous manque, par l'affectation et par la manière, qui ne conduisent qu'au ridicule.

On pourrait classer le *Gullertanz* de M. Brion parmi les tableaux d'histoire, et même d'histoire ancienne, puisque c'est un souvenir d'Alsace, et du temps où l'Alsace était heureuse. A présent, ce nom n'évoque plus des tableaux de danses villageoises. On connaît d'ailleurs le talent fin, gai, brillant et solide de M. Brion, l'émule en ce genre du célèbre Knaus. — Passons donc, et demandons-nous si *la Toilette*, ou plutôt le tondeur de chiens de M. Baader, est aussi un tableau d'histoire? Il appartient à ce genre mêlé et factice, qui, empruntant un sujet familier à la vie réelle, croit le relever en le déguisant sous le costume d'une autre époque. Combien n'avons-nous pas vu, il y a quelques années, de marquis et de marquises poudrés, de hallebardiers du moyen âge, de dames à fraises ou de châtelaines en souliers à la poulaine! A présent, c'est l'antiquité qui est à la mode. Un peintre qui craint d'être banal met vite à ses personnages un péplum, une tunique, une paire de sandales lacées, et

le tour est fait. M. Baader ne remonte pas si loin; il s'est contenté de faire endosser à son tondeur de chiens un costume du temps de Louis XIII, et c'est vraiment dommage, car ce petit tableau ne manque ni d'esprit ni de vérité. L'opérateur est assis sur les marches d'une maison, tenant entre ses jambes un gros chien blanc. Un petit chien noir dressé devant lui jappe avec fureur. Le dessin de la tête, des bras, des jambes, du cou est excellent, quoique les proportions générales, un peu trop académiques, nuisent à la réalité pittoresque du modèle; mais pourquoi ces oripeaux inutiles? Pourquoi, pour employer une expression d'atelier, cette grossière *ficelle*? Ces enjolivemens n'ont rien de commun avec l'art sérieux, qui ne consiste pas dans le décor, mais dans la vérité.

Un jeune homme fort bien doué, M. Heullant, donne un peu dans le même travers. *La Cachette*, tel est le titre d'une fantaisie plus ou moins étrusque où il nous représente, dans un jardin, une jeune fille en costume antique, soulevant le couvercle d'un tonneau où elle a caché son amant. Le mouvement inquiet de la jeune fille est charmant; l'air un peu morfondu du jeune homme sortant de sa cachette est fort spirituel. La robe, les couronnes de fleurs entrelacées aux chevelures, les buissons de fleurs et de plantes grimpantes qui remplissent ce coin du jardin, sont d'une touche fraîche, légère, pailletée, éblouissante de tons clairs. Un autre tableau de M. Heullant, *la Source*, représente un jeune pâtre blond, couronné de fleurs, debout au bord d'un ruisseau et donnant à boire dans une feuille de lotus à une jeune fille brune qui se penche de l'autre côté. Le groupe est mièvre, mais des plus gracieux; les couleurs sont d'une vivacité hardie et presque offensante pour les yeux. Oui certes, M. Heullant a beaucoup d'esprit, de facilité, de grâce et d'éclat; il en a tant que j'en suis inquiet pour son avenir. C'est mauvais signe quand un artiste à ses débuts manque déjà tout à fait de naïveté, et quand il a besoin de réveiller son imagination blasée par des fantaisies d'un goût douteux.

Ces mièvreries archaïques ne diffèrent guère que par le costume des mièvreries modernes, si fort mises à la mode par MM. Wilhems, Goupil, Caraud, et tant d'autres. Sous le titre de *une Nouvelle en province, épisode de la guerre*, M. Goupil nous représente une scène qui n'a rien de militaire. Trois jeunes femmes rassemblées dans un salon viennent de recevoir de l'armée des nouvelles apparemment satisfaisantes, à en juger par leurs aimables sourires. L'une, en robe bleue, lit une lettre; l'autre, en robe jaune, se penche sur une carte, qu'elle regarde d'un petit air capable; la troisième, en châle rouge et en chapeau, une visiteuse sans doute, se borne à sourire d'un air très gracieux. Toutes les trois paraissent fort ex-

perles dans l'art de faire des mines. — M. Caraud est plus modeste, et représente simplement *une jeune fille portant un chat*. Tout l'intérêt de ce petit tableau, d'ailleurs fort joli et fort habile, est dans la juxtaposition de la robe blanche de la jeune fille avec le chat blanc qu'elle porte dans ses bras, et dans l'éclat superlatif d'un parquet verni et brillant comme une glace. Il y a du talent dans toutes ces petites toiles, qui seraient d'agréables ornemens pour un boudoir; mais en serions-nous réduits à y voir la véritable expression de l'art moderne? Faut-il la chercher aussi dans les tableaux de curiosités exotiques, dans les sujets japonais et chinois, qui prennent la place des sujets turcs et égyptiens, déjà trop exploités? Il n'est pas douteux que l'art japonais et chinois n'exerce sur nous quelque attrait et quelque influence. Le procédé de coloration de beaucoup de jeunes peintres, qui consiste à juxtaposer par masses uniformes des couleurs brutalement opposées les unes aux autres, est jusqu'à un certain point une imitation de l'art japonais ou chinois. Ainsi, dans la *Marchande de fleurs* de M. Girard, une petite toile d'une grande vigueur et d'une admirable vérité réaliste, les masses de couleur se détachent par plaques éclatantes, au détriment de l'unité et de la perspective du tableau, ce qui lui donne un peu l'air d'une espèce de mosaïque ou de vitrail d'église. M. Carolus Duran lui-même a quelque chose de ce défaut, et ne parvient à le racheter que par la grande largeur des masses locales et par l'habile composition de la gamme des couleurs employées dans chaque tableau. A défaut d'autres caractères plus marqués, c'est là une des tendances de la nouvelle école, si tant est qu'on puisse dire, au milieu de l'anarchie et de l'individualisme de l'art moderne, qu'il y ait une école nouvelle.

Un autre travers de nos jeunes peintres qui se rattache au même principe et pour ainsi dire au même instinct de *chinoiserie*, c'est l'exagération des détails au détriment de l'ensemble. Voyez par exemple les *Deux Grigous* de M. Charbonnel, un élève distingué de M. Carolus Duran. Deux vieux avares, mari et femme, comptent leurs économies; les têtes sont expressives, bien étudiées, mais le principal personnage du tableau est un billet de banque de 100 fr. exécuté avec une telle vigueur de réalisme que les têtes ne se voient plus. Il faut blâmer sévèrement ce défaut de goût et de mesure, et l'enfantillage insolent des prétendus novateurs qui voudraient en faire une théorie et une nouvelle doctrine de l'art. Soyez réalistes, vous avez raison, c'est-à-dire étudiez la nature et ne cherchez vos inspirations qu'en elle; — mais ce n'est pas un vrai réalisme que celui qui déploie toutes ses ressources dans les accessoires et dépense ses forces à contre-temps.

C'est à un peintre de nature morte, M. Philippe Rousseau, que nous allons demander des leçons de goût, de mesure et d'harmonie. Dans ce genre réputé inférieur, M. Rousseau s'est fait une place qui éclipe bien des talens plus ambitieux que le sien. C'est que M. Philippe Rousseau est un véritable artiste, qui ne se contente pas de savoir peindre un morceau, mais qui se donne la peine de composer, de méditer, de distribuer ses sujets. Son tableau des *Confitures* est certainement un de ses plus beaux. La couleur n'en est pas seulement admirable, l'arrangement en est ingénieux, élégant, harmonieux, gracieux même, quoique uniquement composé d'objets vulgaires. Dans un magnifique chaudron renversé, un tas de superbes prunes noires attendent le moment de l'opération. Une écumoire se dresse fièrement plantée au milieu. De beaux pains de sucre enveloppés de papier bleu et décollétés seulement du bout élèvent leurs cônes majestueux au fond du tableau. Des prunes jaunes transparentes remplissent des vases de faïence, des piles de pots de confiture se dressent à côté d'une balance. Sur le bord de la table, un almanach de cuisinière, un grand couteau de cuisine et un bas à demi tricoté animent la scène. — C'est un jeu d'esprit, direz-vous; non, c'est de l'art, et du grand art dans un sujet modeste. Il serait à désirer que beaucoup de peintres d'histoire ou de style s'inspirassent un peu plus des *Confitures* de M. Philippe Rousseau.

M. Vollon et M. Monginot, qui excellent aussi dans le genre des natures mortes, sont loin d'être des artistes aussi sérieux et aussi complets. M. Monginot a un grand éclat de coloris, et se plaît à représenter de riches étoffes, des plats d'argent, des cassettes ciselées, des faïences, des plumes de paon, des fleurs brillantes. La facture en est très belle, mais c'est à peu près tout. — M. Vollon, dont le coloris original et la sombre vigueur sont fort admirées depuis quelque temps, est certainement un peintre d'un faire large, hardi, et d'une certaine étrangeté qui ne nuit jamais au succès. Il y a quelque chose de tragique dans l'aspect de son grand chaudron jaune, dont le relief et l'éclat sont incomparables, les poissons jetés à côté sur la table sont d'une touche grasse, large et d'une finesse de tons merveilleuse; mais il y a des négligences, une certaine disposition fâcheuse au charlatanisme, à ce que nous avons appelé déjà le *chic*. Le tableau intitulé *le Jour de l'an*, qui représente un polichinelle entouré d'oranges, de dragées, de bonbons et autres attributs de la nouvelle année, est un caprice brillant, mais une plaisanterie au point de vue de l'art; la facture même n'en est pas sérieuse, et ce n'est pas encore avec de tels exemples qu'on régénérera l'école française.

III.

Notre école de paysage a été jusqu'à présent une de nos gloires. Quand un censeur trop sévère, amateur du grand style, reprochait à notre époque sa stérilité ou sa décadence, — lorsqu'il se plaignait de ne plus voir, au lieu de tableaux méritant ce nom, que de jolies études et des fantaisies d'un art blasé, nous répondions invariablement en vantant notre école de paysage, véritable conquête du temps présent. En même temps que la vie bourgeoise et le règne du caprice individuel détournaient l'art des vastes ouvrages et des difficiles entreprises, le sentiment des beautés de la nature s'était développé, disions-nous, dans les âmes, et la peinture s'était pliée à l'expression de cette poésie nouvelle. En nous affranchissant des conventions académiques, nous avons appris à vivre dans l'intimité de la nature, à pénétrer ses secrètes harmonies, à parler la langue des choses inanimées, à saisir l'idéal dans ses manifestations tour à tour les plus humbles, les plus imposantes et les plus fugitives. Sans doute nous avons dans cette voie de sublimes devanciers que nous ne prétendions pas égaler; mais les Claude, les Poussin, les Ruysdaël même n'avaient eu qu'un sentiment général des aspects de la nature; nous étions devenus plus familiers avec elle. Tout en renouant la tradition de l'admirable école hollandaise, nous y avons joint cet art de composition qui est proprement dit le génie français. Nous avons le droit de nous enorgueillir, car nous pouvions citer toute une liste de glorieux témoins, les Decamps, les Corot, les Paul Huet, les Marilhat, les Cabat, les Français, les Rousseau, les Daubigny, les Troyon, les Dupré, les Fromentin, et bien d'autres.

De ces nobles champions de l'école française et du grand art, les uns ont disparu, et ils n'ont pas été remplacés; les autres languissent et commencent à vieillir. Il en est du paysagiste comme du musicien; le jour où l'inspiration lui manque, il ne cesse plus de se répéter. On en voit plusieurs qui, vers un certain âge, quittent brusquement la route qu'ils ont suivie, et cherchent à s'en frayer une autre sous des cieux nouveaux. Alors ils désertent l'Orient pour la France ou la France pour l'Orient. Ils se transportent du climat d'Italie aux neiges du pôle; sans le savoir, ils restent les mêmes, parce que le paysage n'est pas un drame où l'action s'exprime par les contours, mais une symphonie de couleurs, où le sentiment joue un plus grand rôle que la pensée. Aussi le paysagiste, tant qu'il est épris de la nature, reste éternellement jeune; pourtant il ne se renouvelle guère, et il est comme ces vieux amoureux

qui voyagent encore dans le pays du Tendre avec des cheveux blancs sur la tête, et qui chantent encore des romances avec des voix chevrotantes auxquelles on voudrait trouver des accens plus mâles et plus sévères.

M. Corot, grâce à Dieu, est encore vivant. Il est toujours le peintre des lacs, des forêts mystérieuses, des matinées de printemps, des brouillards du crépuscule qui s'élèvent sur les eaux à la chute du jour. Il sait faire sortir les dryades de l'écorce des chênes, faire baigner les branches des saules dans les rivières, faire frissonner les bouleaux au bord des étangs, et transfigurer les plus humbles sites de nos campagnes au point d'y évoquer sans effort les vieilles divinités de la nature. Que d'admirables scènes il a tirées autrefois des bois de Ville-d'Avray, son séjour favori, et quels trésors de poésie champêtre il nous a révélés à la porte de nos faubourgs! Quelle pureté matinale dans les eaux de ses lacs, quelle fraîcheur et quelle légèreté dans les feuillages de ses jeunes taillis printaniers! Quelle beauté de style et quelle exquise délicatesse de coloris! — Tout cela se retrouve dans ses œuvres récentes, mais la répétition perpétuelle tourne à la manière et au procédé. Nous sommes encore à Ville-d'Avray, mais nous ne croyons plus voir les ombrages et les ruisseaux de l'Arcadie. Il nous promène encore dans les clairières des forêts où dansent les nymphes, mais les ombrages s'alourdissent, ces délicieuses petites touches multicolores qui animaient le dessous des fourrés comme des rayons de soleil vaguement épars sous la voûte des bois remplissent maintenant tout le tableau de leurs paillettes. Son tableau des *Environs d'Arras* est d'un papillotage fatigant. N'est-ce point là un signe de déclin? Quand le sentiment vient à s'user, il s'exagère et tourne à l'abus.

Que dirons-nous de M. Cabat, le peintre des rudes paysages celtiques, des épaisses forêts gauloises, des vieux chênes bossués et cornus, de toute cette nature robuste et austère, sans grâce et sans sourire, qui n'est pas celle des aimables divinités de la Grèce, mais plutôt celle des temps druidiques? Qu'est devenu ce génie dur et sévère, à la fois plein de style et empreint de je ne sais quelle sauvage grandeur? Il est resté lui-même, et cependant il n'est plus tout lui-même. Son *Temps orageux* est une composition d'une raideur toute classique, d'un ton ligneux, terne et noirâtre. L'orage éclate au fond avec l'accompagnement obligé d'un carreau de foudre qui sillonne la nuée. Sur le devant, de grands et beaux arbres, d'une coupe toujours imposante, remplissent le milieu du tableau. A gauche, une prairie et quelques chaumières sont encore éclairées par un jour blafard, bien blafard en vérité quand on le compare

aux magnifiques et lugubres échappées de lumière qui percent de place en place dans les paysages orageux de Ruisdaël. — La *Fontaine druidique* est à la fois d'une exécution plus riche et d'une imagination plus grande. Elle représente le bassin clair d'une source qui s'ouvre dans une forêt séculaire, au pied d'un entassement de rochers que surmonte une futaie de ces chênes robustes auxquels M. Cabat sait si bien donner la raideur majestueuse et l'endurcissement des siècles. Un chevreuil debout sur la roche la plus élevée, une grosse couleuvre enroulée auprès de la source, sont les seuls habitans de cette solitude austère, où nous retrouvons l'ancien génie du grand paysagiste.

Et M. Daubigny, qu'a-t-il fait de son talent? Ceux qui se rappellent encore ses coteaux de la Seine inondés de soleil, ses rives de l'Oise si riantes, ses vastes paysages maritimes d'un caractère si sérieux et si noble, ne peuvent le reconnaître cette année dans la vue d'un moulin à *Dordrecht*. Cette toile, hélas! n'a de l'école hollandaise que la simplicité du sujet : un bouquet d'arbres, un peu de ciel et une maisonnette couverte de chaume. Tout y est confus, lâché, fait sans conscience et comme au hasard. Ce n'est pas *la brosse* qui manque; il y en a même trop. Le ciel est tapoté à grands coups. La masse d'arbres, lourde, opaque et impénétrable à l'air, est percée d'un trou qui laisse entrer sur le premier plan une seule gerbe de rayons lumineux. C'est cette espèce de fusée, d'un effet bizarre et invraisemblable, qui est, selon toute apparence, le motif du tableau. Tout le reste a été brossé tant bien que mal d'une main distraite pour donner prétexte à ce disgracieux phénomène. Voilà encore un signe de décadence. Un peintre qui se dégoûte des aspects simples pour rechercher les effets extraordinaires et excentriques n'est plus un artiste sincère, mais un blasé qui s'amuse.

M. Français est le seul de la pléiade dont le talent semble se surpasser encore. Son tableau de *Daphnis et Chloé* nous paraît, sans exagération, un chef-d'œuvre. Dans un délicieux vallon, où sont rassemblées toutes les grâces d'une nature à la fois souriante et sauvage, au bord d'un clair ruisseau, qui s'en va de détour en détour et de cascade en cascade, entre deux berges couvertes de fleurs, au milieu des plus ravissans bocages que puisse rêver un Théocrite ou un Virgile, les deux amans goûtent les joies champêtres de leur immortelle lune de miel. Accroupis côte à côte et dans les bras l'un de l'autre sur un petit promontoire de rochers qui domine le clair courant du ruisseau, ils se livrent à l'innocent plaisir de la pêche à la ligne. Le couple amoureux et couronné de fleurs forme un groupe d'une grâce et d'une harmonie toutes sculp-

turales. Daphnis, un genou en terre et penché en avant, le bras tendu, entoure de l'autre bras le corps nonchalamment affaissé de sa compagne, attentive comme lui. Une nappe de lumière se repose sur les blanches épaules de Chloé, dont les contours nacrés rayonnent au soleil. Il y a de l'air, du plein jour, de l'éblouissement autour de ces deux jeunes corps aux formes suaves, baignés dans une lumière diffuse, et transfigurés comme toute cette nature épanouie au soleil d'un éternel printemps. Les eaux sont vives, argentées. étincelantes. Les tons les plus délicats, les plus vifs, les plus fins, animent le dessous des bosquets, disposés sur les deux rives avec un art infini, jusqu'à l'horizon vaporeux où brille au sein de la verdure une cascade au filet d'argent. Les premiers plans sont couverts d'une végétation exubérante de grandes herbes sauvages et de buissons fleuris. Le gazon, constellé de fleurs, est comme parsemé d'une pluie de pierres précieuses qui scintillent au soleil. Peut-être y a-t-il quelque chose d'artificiel et d'un peu maniéré dans cet étalage de merveilles. Assurément ce n'est pas la nature vraie, celle de tous les jours et surtout celle de nos climats; c'est la nature transfigurée, divinisée pour ainsi dire, non pas même celle des Champs Élysées du paganisme, retraite majestueuse et un peu mélancolique, qui n'offrait aux âmes fatiguées qu'un asile paisible pour l'éternel repos, mais celle de l'âge d'or et du paradis terrestre, celle où l'enfance de l'humanité se livrait à ses premiers ébats, dans l'insouciance du lendemain et dans l'inexpérience du mal.

M. Fromentin n'a pas vieilli plus que M. Français. Je ne sais pourquoi il a cherché cette année à se dépayser. Il a quitté l'Algérie et l'oasis du Sahara, dont il nous rapportait, il y a deux ans, de si charmans souvenirs, pour transporter son chevalet sur les quais de Venise. Dans deux belles toiles vraiment imprégnées de l'atmosphère et de la lumière des lagunes, il nous représente *le Grand Canal* et *le Môle*. La première est d'un ton brun, calme et discret comme le mouvement de ces eaux paresseuses, où se reflètent, sous un ciel vaporeux, les façades brunies des palais. La seconde est d'un ton plus vif, animée par les gondoles qui glissent sur l'eau verte et par le soleil couchant qui éclaire le palais ducal. M. Fromentin est à sa place dans tous les sujets. Qu'il nous soit permis cependant de regretter la majesté de ses grands horizons du désert et la grâce harmonieuse de ses scènes orientales. C'est en ce genre qu'il a fait ses chefs-d'œuvre, et j'ai peur qu'il ne les refasse plus.

Un autre de nos orientalistes, M. de Tournemine, est resté fidèle à sa patrie d'adoption. Son *Éléphant attaqué par des lions* dans une des plaines marécageuses du centre de l'Afrique est un de ces morceaux fortement colorés qui auraient besoin d'être mis dans un

cadre noir. Le *Lac sacré d'Oudeypour* éblouit au contraire par les blancheurs des portiques et des pagodes bizarrement entassées sur le rivage. Deux barques pompeusement ornées relèvent par leurs vives couleurs l'éclat un peu monotone de ce désert de pierre ouvragée. M. de Tournemine est toujours le peintre voyageur par excellence, le touriste consciencieux et passionné que le public connaît et aime depuis longtemps. — Ajoutons que M. Lambinet expose une vue de la Seine au pied des coteaux de Bougival, baignée dans une lumière d'un blanc-lilas très clair, suivant sa manière fine, aimable et un peu timide, ainsi qu'une autre toile plus originale et plus puissante, qui représente *un cours d'eau*, bordé de têtards et d'herbes déjà jaunies par l'automne, et nous aurons à peu près épuisé tous nos *anciens* paysagistes. Voyons à présent ce que les nouveaux nous apportent, et s'ils peuvent, sinon les faire oublier, du moins les remplacer avec honneur.

M. van Marcke est l'élève de M. Troyon et cherche à recueillir son héritage; mais, comme tout bon disciple, il reste à distance respectueuse du maître. Certainement M. van Marcke a du talent, un talent même des plus distingués. Son troupeau de vaches dans les landes du bassin d'Arcachon est un tableau bien composé, habilement peint, satisfaisant sous tous les rapports. Il n'y a pas de mal à en dire, et c'est là tout son mérite. Quant à cette vigueur incomparable, à cette audace héroïque, à cette grandeur simple et vraie, et, qu'on me permette une expression familière, à ce réalisme *empoignant* que donnait aux œuvres de son maître l'habitude de lutter corps à corps avec la nature, il n'y en a pas trace dans la composition savante et un peu banale de M. van Marcke. C'est une œuvre qui méritera l'approbation des plus difficiles, mais qui n'arrachera l'admiration de personne. La couleur même, si vraie, si individuelle, si *trouvée* chez Troyon, n'est plus ici qu'une coloration convenable, mais un peu fausse, comme tout ce qui est convenu. M. van Marcke ne s'est-il pas trompé en se faisant l'élève de Troyon? N'aurait-il pas été mieux à sa place dans l'atelier de Rosa Bonheur, côte à côte avec son frère, l'auteur trop vanté du *Dormir des vaches*?

M. Nazon, qui donnait, il y a quelques années, de grandes espérances, est décidément une étoile qui file. Il s'est perdu par sa facture maniérée et par l'abus du procédé d'empâtement par touches, qui donnait de l'originalité à ses premiers tableaux. A présent, les lignes et les masses lui font complètement défaut. Tout nage dans un éblouissement confus, parsemé de petites touches miroitantes qui composent des pâtes de couleur sans forme. Son *Souvenir de l'Arcyron*, quoique d'une coloration toujours assez

belle, ne peut pas être considéré comme un tableau. D'autres paysagistes et même quelques peintres de genre abusent de la peinture au couteau, qui ne donne qu'un modelé insuffisant, mais détache au moins les uns des autres les divers plans d'un paysage. Le procédé de M. Nazon, que j'appellerais volontiers la peinture en pattes de mouche, est encore bien plus hasardé.

M. Masure continue à choisir ses sujets sur les côtes de la Méditerranée et surtout dans le golfe de Gènes. Sa peinture douce et claire, où le bleu domine, a pourtant des teintes d'une vivacité extrême et d'une exquise fraîcheur. Il excelle à rendre la transparence lumineuse des eaux profondes sous le ciel du midi. Dans sa vue d'Antibes, la surface verte de la mer et les petites vagues arrondies qui viennent gracieusement se briser sur la plage qu'elles couvrent d'un flot d'écume argentée sont d'une incomparable vérité pour quiconque a vécu dans ces parages. Je n'en dirai pas autant de M. Appian, qui donne aux eaux et au ciel de la Méditerranée les verdeurs un peu agrestes de ses beaux paysages forestiers. M. Appian voit le midi à travers une brume chaude, comme celle des brouillards d'été, mais sous un aspect orageux et mélancolique. — M. Lansyer au contraire, qui depuis quelque temps voyage aussi dans le midi, cherche à en reproduire la transparence et la netteté. On ne saurait lui refuser du style et de la vérité. Son panorama des *Alpes liguriennes* est un fort beau morceau de dessin. Sa *Citerne sous les oliviers* essaie de rendre cet éblouissement du bleu que connaissent tous ceux qui ont voyagé sous ce beau ciel; mais sa couleur est un peu molle et grisonnante, et il faut lui savoir gré de traduire aussi bien sa pensée avec des moyens d'expression beaucoup trop faibles.

Un peintre vraiment original est M. César De Cock. Tandis que la plupart des peintres préfèrent les couleurs chaudes et mûries de l'automne, M. César De Cock a une sorte de passion juvénile pour les âpres saveurs et les fraîcheurs exquises de la verdure printanière. Il aime les dessous de bois, les taillis verdoyans au mois de mai, les fourrés qui bourgeonnent au mois d'avril. Il rend avec une habileté extrême le duvet moelleux des jeunes pousses, la forme indécise des buissons seulement à demi vêtus de leurs feuilles nouvelles, la foule des jeunes tiges qui encombrent les taillis, la profondeur chatoyante qui se laisse entrevoir au travers, — le tout sans confusion ni minutie, avec la précision d'un œil exercé à voir tous les détails sans perdre la vue de l'ensemble, et avec l'aisance d'un pinceau jeune et hardi que rien n'embarrasse. M. De Cock n'est point un imitateur, c'est un peintre original auquel on peut prédire un brillant avenir.

La *Solitude* de M. Otto von Thoren, un étranger dont nous ne nous rappelons pas avoir vu le nom dans nos expositions antérieures, est un fort beau tableau qui fait songer à ces grandes plaines inhabitées de la Pologne, couvertes de marécages, de landes et de forêts. C'est au mois de novembre, les forêts brunies commencent à se dépouiller, le soleil se couche dans un ciel froid au milieu de nuages d'un rose doux et calme. Un cerf, immobile, en arrêt, la tête dressée vers l'horizon, veille sur son troupeau qui broute non loin de là. Une volée de corbeaux tourbillonne lourdement dans le ciel. — Le *Souvenir du pays de Bade*, du même auteur, est un effet de neige. Sur une route de la Forêt-Noire, une charrette à bœufs chemine lourdement, accompagnée d'un cavalier. Les grands sapins laissent pendre leurs branches chargées de frimas. Des hauteurs boisées et neigeuses se découpent à l'horizon sur un ciel pur avec un relief et une perspective remarquables. Les mêmes qualités se retrouvent au premier plan et dans tout le reste de ce tableau, qui se distingue, comme la *Solitude*, par un sentiment très sincère et par une très grande justesse dans la valeur des tons.

Les effets de neige paraissent fort à la mode cette année. Voici d'abord M. Chenu, dont le tableau de la *Visite de noces* doit être considéré surtout comme un paysage, car ce ne sont pas les personnages qui en font le principal intérêt. Devant une maison de village de modeste apparence, une carriole s'arrête dans la neige, et deux personnes en descendent, accueillies sur le seuil par les habitans du logis. Ce sont probablement les mariés, et ils doivent sans doute à leurs *feux*, comme on dirait dans l'ancien langage, le privilège qu'ils semblent avoir de ne pas sentir le froid de la saison. On voit d'ailleurs que le dégel approche. Le ciel est bas et brouillé; un peu de jour perce à travers la brume blanche, qui commence à rougir sous les rayons d'un soleil invisible, et projette un reflet doré sur le tapis de neige qui couvre la terre. Ces nuances sont observées avec une délicatesse infinie; quoiqu'il y ait peu d'accidens, la perspective est excellente; la maison, peinte en rouge, a bien l'aspect sombre des objets colorés en temps de neige. La touche est fine, scrupuleuse, un peu léchée, et sans empâtemens visibles. M. Chenu est né à Lyon, mais en peinture il est Hollandais de naissance. — M. Héreau au contraire est un Parisien pur sang. Rien de plus vrai, de plus juste, de plus facile, de plus français en un mot que sa *Station d'omnibus à Batignolles par un temps de neige*. C'est le soir, les arbres dépouillés se profilent sur le ciel. Une grande lueur rouge embrase l'horizon, et se noie graduellement dans le gris-bleu pâle et froid d'une soirée

d'hiver. Une maison très ordinaire, qui se dresse au milieu de l'horizon, emprunte au jour et à l'heure je ne sais quel aspect mystérieux et grandiose. La lourde voiture stationne avec ses lanternes allumées, attelée de deux forts chevaux; un vrai cocher tout encapuchonné se pelotonne sur son siège; de vrais passagers arrivent en courant, pliés en deux par la bise; un vrai bec de gaz s'allume à côté, et sa lueur faible lutte avec celle du jour qui tombe; tout est frappant de vérité, juste de valeur, merveilleux d'intelligence, jusqu'à la blouse de l'allumeur de réverbères, jusqu'à l'affiche peinte sur la muraille et éclairée dans l'ombre par un jour de reflet. Non-seulement tout est vrai dans ce tableau, mais tout y est franc, naturel et distingué. Tant pis pour ceux que le sujet rebute et qui s'en détournent avec mépris. La belle peinture n'a pas toujours besoin de ce qu'on appelle un sujet noble, et tous ceux qui aiment les beautés de la nature savent combien les objets les plus humbles se transfigurent à certaines heures pour les yeux qui savent les regarder.

On n'adressera pas du moins le même reproche aux deux toiles de M. Émile Breton, *une Matinée d'hiver* et *un Soir d'hiver*. Ce sont deux œuvres capitales, d'un faire large, simple et puissant, qui, à mon sens, mettent leur auteur tout à fait hors de pair. La *Matinée d'hiver* est une vue prise en travers d'une rivière bordée d'arbres absolument nus, avec des flocons de givre pour tout feuillage. Au fond, uneasure brune se reflète dans l'eau jaunâtre aux sombres transparences. Le ciel épais et plombé fuit vers l'horizon d'une teinte uniforme où il y a de la profondeur sans aucune apparence de plans successifs. Il en est de même du sol, englouti sous la neige comme sous un vaste linceul, qui ne fait pas un seul pli. Une vieille femme courbée sous un fagot noir chemine vers la maison, et semble, dans ce désert glacé, la seule forme possible de la vie. — La *Soirée d'hiver* représente également une rivière dont les yeux suivent le cours, mais cette fois au milieu d'une forêt et avec un soleil couchant qui montre à l'horizon son disque sanglant à travers la brume. L'effet n'en est pas moins saisissant, et il s'ajoute même je ne sais quelle terreur lugubre à la morne désolation de la nature. Nous en dirions plus long que nous n'en dirions pas davantage. Cela est beau, parce que cela est réel, et qu'à la simple grandeur du sentiment se joint la simplicité vigoureuse de l'exécution.

Arrêtons ici notre voyage d'exploration, que nous pourrions continuer longtemps encore. Aussi bien ce ne sont pas les œuvres distinguées qui manquent. Si nous n'avions d'autre désir que d'être un bon cicérone, nous ne devrions négliger ni les pommiers en fleur

de M. Chintreuil, ni l'inondation de M. Saintin, ni la forêt de sapins de M. Isambart, ni les bords de la Creuse de M. Imer, ni les lacs de Suède de M. Wahlberg, et tant d'autres encore, car les paysagistes s'appellent légion; mais le coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur le salon de peinture peut à la rigueur nous suffire pour en avoir une idée d'ensemble, s'il est possible de s'en faire une au milieu d'œuvres si variées. Nous avons, chemin faisant, glané assez d'épis pour en former une gerbe respectable, qu'il est temps de porter sous la meule, afin d'en recueillir le fruit.

Quand nous aurons fait pour les statues le même travail que pour les tableaux, nous essaierons timidement de conclure et de tirer l'horoscope de l'école française. Bornons-nous à dire pour le moment que dans l'abondante récolte de cette année il y a beaucoup de menus grains, mais peu d'épis absolument stériles. La grande diffusion de l'art moderne et la culture uniforme des artistes les développent comme dans une pépinière, où bien peu de tiges avortent, mais où bien peu s'élèvent au-dessus de la taille de leurs voisines. Le public, qui les passe en revue, ne s'aperçoit pas qu'il y a là une foule d'arbres sains et vigoureux qui ne demandent qu'à grandir. Les artistes eux-mêmes, comme les écrivains, cherchent à vaincre son indifférence et à se faire remarquer, quoi qu'il en coûte. Ils quittent l'école de bonne heure, et veulent produire de bonne heure des œuvres qui les rendent célèbres. C'est ainsi qu'ils se jettent dans de frivoles excentricités qui les perdent, ou qu'ils tombent, sans s'en douter, dans la platitude. A mesure qu'ils se perfectionnent dans le métier, ils s'abaissent dans leur art, et quand plus tard ils veulent se remettre aux sérieuses études, il n'est plus temps d'y revenir. C'est l'histoire de beaucoup de peintres, pleins de ces dons que la nature prodigue plus qu'on ne le pense, et qui, faute d'une saine direction, restent médiocres toute leur vie; mais quelle est cette direction qui leur manque? Est-ce celle qu'on trouve dans les académies et les écoles? Je veux parler de celle qu'ils se donneraient eux-mêmes, si, avant de vouloir briller, ils étudiaient longtemps la nature, et lui demandaient sincèrement, avec la persévérance des vocations véritables, les secrets qu'elle ne refuse jamais à qui sait les lui arracher. L'étude assidue de la nature, c'est le noviciat indispensable de l'art; c'est la lutte de Jacob avec l'ange, qu'il faut terrasser et asservir avant de s'élever aux régions supérieures où se rencontrent sinon toujours la fortune, du moins la véritable gloire et les pures jouissances de l'idéal.

ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE.

LA STATISTIQUE

DES

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

EXPLOITATION ET RESSOURCES FINANCIÈRES DU RÉSEAU

La statistique tient une grande place dans les discussions qui traitent des intérêts matériels. Le chiffre domine les argumens et les éclaire. Bien souvent, lorsque l'on a longuement disserté sur des principes contradictoires, il suffit d'un simple calcul arithmétique pour fixer les décisions. La statistique remporte ainsi de véritables triomphes, et l'idée s'incline devant elle. Il faut cependant que les chiffres qu'elle produit si volontiers soient acceptés comme exacts, qu'ils échappent à tout soupçon de partialité, qu'ils demeurent l'expression impassible et même brutale des faits observés. Dès qu'une doctrine se voit menacée d'être vaincue par les chiffres, elle les conteste ou elle les interprète à sa manière, en s'efforçant de prouver que deux et deux ne font pas toujours quatre. C'est ce qui arrive invariablement quand on discute sur la législation commerciale. Avec les mêmes chiffres, extraits des mêmes tableaux de douanes, le libre échangeur et le protectionniste prétendent démontrer des thèses très différentes; où l'un relève une perte, l'autre aperçoit un bénéfice, et chacun des deux adversaires s'ingénie à ranger les calculs sous la bannière de son opinion. On se souvient des fréquentes batailles qui se sont livrées à ce sujet dans l'enceinte législative et dans la presse. Pour aucune discussion, l'art de grouper les chiffres n'a été pratiqué plus habilement; jamais il n'a été fait un plus grand usage ni un plus grand abus de la statis-

tique. Cela vient de ce que ces longues colonnes où se balancent les importations, les exportations, les mouvemens des entrepôts, le transit, en un mot toutes les opérations commerciales d'un pays, contiennent nécessairement des élémens incertains, d'une évaluation difficile et d'un contrôle douteux. On n'admet comme incontestables que les chiffres qui reposent sur des perceptions de droits; le reste est livré aux appréciations les plus contraires, et pourtant, malgré des erreurs inévitables, il est certain que les débats engagés sur la législation commerciale ont été singulièrement éclairés par la statistique.

Le régime et l'organisation des chemins de fer sont en ce moment l'objet de discussions très vives. L'attaque et la défense se poursuivent avec une égale ardeur. D'un côté, l'on n'apprécie pas avec une équité suffisante les progrès réalisés; d'un autre côté, on les exalte peut-être outre mesure. Ici encore la statistique intervient utilement. Établie en France dès l'origine des concessions et sans cesse perfectionnée par les soins du ministère des travaux publics où elle occupe un bureau spécial, la statistique des chemins de fer présente l'avantage de ne rien laisser à l'arbitraire. Ses chiffres sont certains et authentiques, car ils engagent la responsabilité de l'état devant le pouvoir législatif et celle des compagnies concessionnaires devant de nombreux intéressés. Ils indiquent jusqu'au dernier centime les sommes dépensées et les sommes reçues; ils constatent tous les transports, et ils rendent compte d'une exploitation très compliquée, dont le voyageur, entraîné par la locomotive, ne peut apercevoir les détails. Il est nécessaire de consulter attentivement cette statistique, si l'on veut se former une opinion exacte sur l'organisation des voies ferrées. De récentes publications permettent d'aborder cette étude, qui semble aujourd'hui très opportune. Il faut, il est vrai, s'armer de courage contre les chiffres et ne pas craindre de s'aventurer dans les arides régions du calcul; mais il s'agit de dresser en quelque sorte l'inventaire d'une grande industrie, de l'une des branches les plus importantes de la fortune publique. En pareille matière, l'arithmétique devient intéressante. Les chiffres d'ailleurs ne sont-ils point l'apanage et presque la parure de la statistique?

I.

Au 31 décembre 1870, la longueur du réseau concédé comprenait 22,482 kilomètres, auxquels s'ajoutaient 1,763 kilomètres de chemins de fer d'intérêt local et 189 kilomètres de chemins industriels, appartenant à des particuliers ou à des usines. L'ensemble des lignes formait donc un total de 24,434 kilomètres. Nous ne par-

lerons dans le cours de ce travail que des chemins de fer d'intérêt général, auxquels s'appliquent exclusivement la plupart des renseignemens contenus dans les statistiques officielles. Les autres chemins ont une grande utilité, et leur extension s'accroît chaque année; mais ils se trouvent dans des conditions particulières de construction et d'exploitation qui ne permettent pas de les confondre avec les lignes du réseau national.

Sur les 22,482 kilomètres du réseau concédé, 16,720 kilomètres étaient en exploitation, et se partageaient entre 26 compagnies ou entreprises distinctes. Ce partage est fort inégal. En réalité les chemins de fer appartiennent presque en totalité aux six grandes compagnies du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, de Lyon et du Midi qui, au 31 décembre 1870, exploitaient 16,043 kilomètres, le surplus, soit 677 kilomètres, étant exploité par des compagnies secondaires qui se sont constituées pour la plupart depuis l'adoption du régime des fusions. Il convient, au reste, d'observer que durant ces dernières années le gouvernement a concédé bon nombre de lignes en dehors du réseau attribué aux grandes compagnies. Celles-ci ont encore à construire plus de 3,000 kilomètres, il est bien difficile de leur imposer une charge plus lourde, et cependant il se produit sans cesse de nouvelles demandes de lignes pour lesquelles se présentent des concessionnaires. Si l'on consulte le tableau des concessions, l'on compte 33 compagnies distinctes, et il y a lieu de prévoir que ce nombre s'accroîtra, sans même attendre que la situation financière du pays soit libérée des engagements qui pèsent en ce moment sur elle. La confiance et la faveur des capitaux sont demeurées fidèles aux chemins de fer. Il ne faut pas s'en plaindre, car il n'y a pas d'industrie qui soit plus utile pour le développement du travail; il importe seulement de veiller à ce que les concessions nouvelles ne fassent pas un double emploi avec les concessions existantes et ne détournent pas au profit de la spéculation les ressources qui sont nécessaires pour achever le réseau déjà concédé.

Plus de la moitié du réseau exploité est construit avec une simple voie, mais presque partout on a ménagé le terrain et disposé les travaux d'art de manière à pouvoir établir une voie double, lorsque le trafic aura pris une extension suffisante. Il n'est pas besoin d'insister sur les inconvéniens de toute nature que présente l'exploitation avec une voie simple. La circulation des trains est moins régulière, moins rapide, et elle ne conserve toute sécurité qu'au prix d'une surveillance exceptionnelle. Le service normal d'un chemin de fer exige une double voie. Tous les ingénieurs et les agens responsables de la direction des trains sont de cet avis : quelques-uns prétendent même que l'économie de construction pour la voie

simple est largement compensée par l'augmentation des soucis et des risques de l'exploitation. Quoi qu'il en soit, les grandes compagnies devançant en général le moment où il serait indispensable de poser la seconde voie, au moins sur celles des lignes de l'ancien réseau qui en sont encore dépourvues.

La longueur exploitée en 1848 dépassait à peine 2,200 kilomètres. Ce fut seulement à partir de 1854 que les travaux de construction prirent une grande activité; pendant chacune des deux années 1858 et 1859, plus de 1,200 kilomètres furent livrés à la circulation; depuis cette époque, la moyenne a atteint près de 900 kilomètres par année. La France était en effet demeurée fort en arrière des principaux pays d'Europe sous le rapport des voies ferrées. Elle avait perdu en longs débats préliminaires et en révolutions le temps que les autres peuples avaient su mieux employer au profit de leur prospérité intérieure, et elle avait beaucoup à faire pour regagner le terrain perdu. Voici quelle était, à la fin de 1869, la situation comparée du réseau des chemins de fer en France et à l'étranger.

	Kil. exploités.		Kil. exploités.
France.	16,954	Belgique.	3,052
Grande-Bretagne.	24,765	Suède et Norvège.	2,125
Allemagne.	17,330	Pays-Bas.	1,480
Autriche.	8,037	Suisse.	1,380
Russie.	7,685	Portugal.	694
Italie.	5,772	Danemark.	681
Espagne.	5,407	Turquie, Roumanie, Grèce.	524

On comptait ainsi en Europe près de 96,000 kilomètres en exploitation, pour une superficie évaluée à 9,338,000 kilomètres carrés et pour une population de 282 millions d'habitans; ce qui représentait un peu plus d'un kilomètre de chemin de fer par myriamètre carré, et 340 kilomètres par million d'habitans. La France, avec 3 kilomètres de chemin de fer par myriamètre carré, et 444 kilomètres par million d'habitans, se trouvait dans une condition supérieure à la moyenne.

Sans médire de la statistique, il est permis de rappeler qu'elle se borne à nous donner des chiffres bruts, des calculs tout faits, dont l'exactitude matérielle est inattaquable, mais qui conduiraient parfois à de fausses conclusions, si l'on n'y prenait garde. Par exemple, il n'est pas possible de mesurer le progrès d'un pays, en matière de voies ferrées, au moyen d'une simple règle de proportion entre le nombre de kilomètres exploités et la superficie territoriale. Les superficies sont très dissemblables; ici, des plaines qui se prêtent à la construction des chemins de fer; là, des régions montueuses que le rail ne saurait gravir. L'étendue, le climat, le nombre et la répartition de la population sont autant d'éléments qui

influent sur l'extension des chemins de fer. Il est préférable de s'en tenir, pour tracer une comparaison rationnelle, au rapport qui existe entre la longueur du réseau et le chiffre de la population. D'après ce calcul, la Grande-Bretagne compte 826 kilomètres par million d'habitans; la Belgique, 623; la Suisse, 550; l'Allemagne, 452. Vient ensuite la France avec 444 kilomètres. Disons tout de suite que la supériorité de l'Allemagne sur la France est due aux nombreux tronçons que chacun des petits états avait fait construire sur son territoire avant l'annexion à la Prusse. Quant à l'ancienne Prusse, elle ne comptait à la fin de 1869 que 9,946 kilomètres en exploitation, soit 414 par million d'habitans. Chaque état voulant avoir son réseau national, les petits pays avaient construit des voies ferrées qui étaient peu distantes des lignes parallèles du pays voisin, et qu'un grand état se serait abstenu d'établir. Cela explique comment l'Allemagne du sud possède un réseau relativement plus étendu que celui de la France. On voit néanmoins, par les chiffres du tableau comparatif, que notre réseau n'est point ce qu'il devrait être, et que la France n'a pas encore à sa disposition le nombre de kilomètres qui correspond à sa population, à sa richesse agricole, industrielle et commerciale, aux besoins de la défense militaire. Après l'achèvement des chemins de fer concédés et avec l'appoint des chemins d'intérêt local, nous pourrions supporter avantageusement la comparaison avec les pays qui sont aujourd'hui plus avancés que nous. Dans peu d'années sans doute nous serons au pair.

Le régime adopté pour la construction et l'exploitation des chemins de fer varie selon les pays. La Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Turquie et la Grèce laissent à des compagnies concessionnaires le soin de construire et d'exploiter les voies ferrées. En France, l'état a construit, à l'origine, plusieurs lignes; mais l'exploitation par les compagnies est demeurée la règle générale. En Belgique, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, en Russie, en Suède, dans le Danemark et en Suisse, la propriété et la gestion des chemins de fer se partagent entre les compagnies et l'état, et ce sont ordinairement les compagnies qui exploitent la plus grande portion du réseau. Enfin, dans quelques pays tels que l'Allemagne, la Belgique et la Suède, l'état se charge d'exploiter une partie des lignes qui ont été construites par des compagnies et dont celles-ci se conservent la propriété. Chacune de ces combinaisons a sa raison d'être. Lorsque la création du réseau a été déterminée par un intérêt gouvernemental, comme en Belgique après 1830, ou lorsque l'industrie privée n'était pas assez entreprenante ni assez riche pour mettre la première main à l'œuvre de construc-

tion, comme en Suède, en Danemark et même en Allemagne, ou bien encore lorsque la forme du gouvernement voulait que tous les intérêts fussent soumis à la direction du pouvoir central, comme en Russie, c'est l'état qui s'est chargé de commencer le réseau et de l'exploiter. On retrouve ainsi dans les systèmes qui ont été appliqués aux chemins de fer la marque de la constitution politique, de l'organisation financière et de la puissance industrielle de chaque pays. Cette observation coupe court aux discussions théoriques auxquelles on se livre encore quelquefois sur le mérite absolu de tel ou tel régime. Dans l'ordre des intérêts matériels, le meilleur système est celui qui atteint le but, et les modèles que l'on cherche au dehors ne peuvent être utilement invoqués et imités que si l'on doit procéder dans des conditions analogues, au point de vue politique, industriel et financier. Du reste, la tendance universelle est aujourd'hui de confier à l'industrie privée le soin de construire et d'exploiter les chemins de fer. Dans tous les pays, même en Russie, les lignes nouvelles sont concédées à des compagnies. Partout les gouvernemens se rallient à la théorie anglaise qui proclame la séparation de l'industrie et de l'état, limite l'action du pouvoir central et ouvre le champ libre à l'initiative des particuliers. Les enseignemens de la science économique ont certainement exercé leur influence sur cette transformation des mœurs administratives en démontrant que l'état, chargé seulement d'une mission de contrôle, doit s'abstenir de toute participation directe à l'industrie des transports comme aux autres branches d'industrie ou de commerce. Le régime français, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'exposer les combinaisons assez complexes, se rapproche de la liberté. S'il intéresse le gouvernement aux destinées financières des compagnies, et si, pour hâter la construction du réseau, il a dû conserver sur plusieurs points très importants l'intervention de la loi et des réglemens, il laisse en définitive à l'industrie privée la construction ainsi que l'exploitation des chemins de fer. Le droit de propriété qu'il réserve à l'état doit être plutôt considéré comme l'application du principe général quant à l'inaliénabilité du domaine public que comme le prix des avantages accordés par les décrets de concession.

Les relevés statistiques font ressortir en chiffres les services rendus par les chemins de fer pour les transports des voyageurs et des marchandises. En 1855, le total des voyageurs transportés était de 33 millions; il a dépassé 111 millions en 1869. Le parcours moyen d'un voyageur, qui était de 44 kilomètres, est descendu à 37, à cause du développement qu'ont pris autour des grandes villes les voyages de banlieue. Ainsi la compagnie de l'Ouest, qui dessert la partie la plus fréquentée des environs de Paris, a transporté en

1869 plus de 18 millions de voyageurs de banlieue, tandis qu'elle n'en a transporté sur ses grandes lignes que 10 millions. De même, sur un chiffre total de 22 millions $1/2$ de voyageurs, la compagnie de l'Est en a compté près de 6 millions pour la petite ligne de Vincennes. Au contraire, sur les lignes des compagnies de Lyon et d'Orléans, qui pratiquent moins activement l'exploitation de la banlieue parisienne, les voyageurs à long parcours sont de beaucoup les plus nombreux. Si considérable que paraisse au premier abord cette circulation de 111 millions de personnes sur le réseau de nos chemins de fer, circulation à laquelle les gares de Paris contribuent pour un chiffre de 36 millions (arrivée et départ réunis), on peut regretter que ce mouvement ne soit pas plus important, surtout quand on observe que la circulation intérieure de Paris par les omnibus dépasse le chiffre de 100 millions de voyageurs. Même en tenant compte des différences de conditions, de parcours et de prix, on devrait supposer que le territoire entier de la France est sillonné par un plus grand nombre de voyageurs dans les diverses directions. De 1861 à 1869, la circulation sur l'ensemble des chemins de fer ne s'est guère accrue que dans une proportion arithmétique par rapport au nombre de kilomètres ouverts à l'exploitation. Le goût et le besoin des voyages ne se sont pas encore propagés autant qu'on devait le croire; il y a en France de nombreuses régions où les habitans n'aiment pas à se déplacer. On s'en prend quelquefois au prix de transport, et l'on insiste pour que les compagnies, dans leur propre intérêt, réduisent leurs tarifs. C'est une grosse question qui ne peut être résolue d'un trait de plume. Un dégrèvement radical, tel que les réformateurs le conseillent, détruirait infailliblement, au moins pour plusieurs années, l'équilibre financier de l'exploitation, et les compagnies, non plus que l'état leur garant, ne sont en mesure de courir ce risque. Du reste le prix du transport est peu élevé, car il ne revient en moyenne, d'après la statistique de 1869, qu'à 5 centimes 43 centièmes par kilomètre (non compris l'impôt du dixième), et il serait injuste de soutenir que les compagnies ne sont pas entrées dans la voie des réductions de tarif, puisque ce prix moyen est inférieur de 1 centime 23 centièmes à celui de 1851. Or veut-on savoir ce que représente cette réduction centésimale? Cela ne va pas à moins de 50 millions de fr. au profit de l'ensemble des voyageurs de 1869, qui ont fait sur les chemins de fer un parcours de 4 milliards 107 millions de kilomètres. En d'autres termes, si ces voyageurs avaient eu à payer les mêmes tarifs qu'en 1851, ils auraient versé dans les caisses des compagnies 273 millions au lieu de 223 millions. Cette démonstration chiffrée, dont tout l'honneur revient à la statistique, semble concluante.

En procédant aux mêmes comparaisons pour les marchandises, on observe qu'en 1855 les chemins de fer ont reçu, pour la petite vitesse, 10,645,000 tonnes, et qu'en 1869 ils ont transporté 44,013,000 tonnes; c'est une augmentation de près de 34 millions, plus considérable proportionnellement que celle dont il a été rendu compte pour les voyageurs. Pendant les deux années, le parcours moyen de la tonne a été de 142 kilomètres $\frac{1}{2}$. Ce chiffre n'a pas varié. Quant au tarif, il était en moyenne de 7 centimes 70 centièmes par tonne et par kilomètre en 1851; il est descendu, pour 1869, à 6 centimes 17 centièmes, soit une diminution de 1 centime 53 centièmes, qui, s'appliquant à 6 milliards 271 millions de tonnes kilométriques, représente un dégrèvement de 96 millions de francs au profit du commerce. Les produits de la petite vitesse, qui ont été en 1869 de 387 millions, se seraient élevés à 483 millions, si le tarif moyen de 1851 avait été maintenu.

Il serait intéressant d'étudier les détails infinis de ces transports, d'observer les directions suivies par les marchandises et de dégager, dans ce mouvement si considérable, la part de chaque compagnie; mais il faut savoir se borner et ne point céder aux entraînemens de la statistique. Mentionnons seulement, pour dernier chiffre, le mouvement des gares de Paris, qui ont reçu en 1869 par la petite vitesse 4,036,000 tonnes et qui en ont expédié 1,139,000; total, 5,175,000 tonnes, c'est-à-dire près de 12 pour 100 des transports effectués sur tout le réseau. En retour des matières brutes, des denrées alimentaires, de la houille, etc., produits encombrans et d'un lourd tonnage, Paris exporte les innombrables articles qui se fabriquent dans ses ateliers et qui sous un faible volume ont une si grande valeur. La nature de cet échange est exprimée par la différence du tonnage à l'arrivée et à la sortie. Observons encore que les moyennes du prix de transport comprennent les chiffres fournis pour tout le réseau. Si l'on ne tenait compte que des chiffres relatifs aux six grandes compagnies, on obtiendrait des moyennes moins élevées pour le tarif des marchandises, qui se trouverait réduit à 5 centimes 11 centièmes par tonne et par kilomètre, tandis que sur les lignes secondaires il dépasse 11 centimes. On sait déjà ce que représentent, en cette matière, les centimes et leurs fractions. La différence provient de ce que les marchandises effectuent sur les grandes lignes de plus longs parcours; elle est tout à fait rationnelle; mais elle démontre que la fusion des anciennes compagnies a procuré l'économie des transports et rendu possibles des réductions que l'on ne saurait attendre d'entreprises morcelées, n'ayant qu'un champ d'exploitation très limité et obligées de faire peser sur un réseau trop restreint la somme de leurs frais généraux.

Lors de la création des chemins de fer, l'opinion générale était

que ce nouveau mode de circulation servirait aux voyageurs beaucoup plus qu'aux marchandises. La statistique prouve que tous les intérêts en ont tiré parti et que les transports des produits s'y sont développés plus rapidement que ceux des personnes. Bien qu'il soit assez malséant de comparer un voyageur à une tonne, nous rappellerons que jusqu'en 1856 le chiffre du voyageur kilométrique excédait celui de la tonne. Depuis 1856, cette dernière a pris le dessus; en 1869, on comptait 4 milliards de voyageurs et 6 milliards 1/2 de tonnes transportés à la distance d'un kilomètre, et l'écart devient chaque année plus grand au profit des marchandises. Comment les compagnies arrivent-elles à faire mouvoir cette masse énorme de milliards? Par quels procédés et dans quelles conditions de sécurité opèrent-elles ces transports multipliés, encombrans, rapides, qui utilisent les rails et remplissent les gares? La statistique du personnel et du matériel va nous le faire connaître par des chiffres qui dessinent en quelque sorte toute la manœuvre de l'exploitation.

11.

Les chemins de fer ont à leur service une armée dont l'effectif en 1869 comptait 138,000 personnes, nous dirions 138,000 soldats, s'il n'y avait pas 10,000 femmes dans les rangs. Cet effectif a presque doublé depuis dix ans. Il était en 1859 de 75,000 employés pour l'exploitation de 9,061 kilomètres, soit 8 employés 36 centièmes par kilomètre. L'effectif de 138,000 employés, recensé en 1869 pour le service de 16,973 kilomètres, donne la proportion de 8 employés 14 centièmes par kilomètre. Le chiffre kilométrique a donc peu varié. Avec l'extension du réseau, le nombre des agens de l'administration centrale a diminué proportionnellement; il y a eu au contraire augmentation dans le personnel des gares et de la voie, parce que le développement considérable du trafic a nécessité un surcroît de bras et de surveillance. Quant au personnel attaché à la traction et à l'entretien du matériel, il ne s'est pas accru dans la même proportion que le réseau : il est en effet plus facile de combiner économiquement la manœuvre des locomotives et des wagons sur de grands parcours que sur de petites distances. Voici au surplus comment se répartissait le personnel des divers services en 1869 :

Administration centrale.	2,028
Mouvement et trafic.	54,539
Traction et matériel.	34,530
Voie et bâtimens.	47,150
Total.	<u>138,247</u>

La presque totalité de ce personnel était au service des six grandes compagnies dans les proportions suivantes :

Nord.	20,605 employés, ou 13.24 par kilomètre.		
Est.	24,592	—	8.60 —
Ouest.	19,851	—	9.13 —
Orléans.	20,956	—	5.40 —
Lyon.	38,021	—	9.07 —
Midi.	11,359	—	6.07 —

Il existe, on le voit, des différences assez sensibles dans le chiffre kilométrique du personnel employé sur chaque ligne. Elles peuvent être dues en partie à ce que certaines compagnies auraient recours à un personnel auxiliaire qui ne figure pas sur les contrôles, tandis que d'autres n'observeraient pas la même pratique. Dans un travail aussi compliqué, l'absolue concordance des renseignements est bien difficile à obtenir, et il faut se résigner à quelques incertitudes ou erreurs de statistique. Au reste ce chiffre du personnel kilométrique doit varier selon les lignes, comme il varie sur les diverses sections du même réseau, parce que la longueur et la nature du parcours, le nombre et l'importance des gares, le caractère du trafic, en un mot l'organisation générale du service exerce une influence directe sur les procédés d'exploitation. Quoi qu'il en soit, les différences indiquées par les tableaux statistiques se recommandent à l'étude des compagnies, qui sont désireuses sans aucun doute de s'emprunter mutuellement les réglemens et les moyens les plus sûrs pour réaliser des économies. Ce qui importe au public, c'est que ces économies ne tournent pas au détriment du service. Or depuis 1859 les compagnies continuent à employer environ 8 personnes par kilomètre, bien que beaucoup de lignes, ouvertes durant ces dernières années sur le nouveau réseau, soient à voie simple, ne comptent pas de grandes gares et n'aient encore qu'un faible trafic. Il est donc certain que le personnel de l'ancien réseau a dû être augmenté.

Les compagnies employaient en 1869 près de 45,000 anciens militaires : c'est environ le tiers de leur personnel. Elles se sont conformées aux instructions ministérielles qui leur recommandent de réserver aux candidats sortant de l'armée une partie des places dont elles disposent. Le service des gares et des trains exige en effet la plupart des qualités que l'on doit obtenir plus facilement des hommes qui ont passé par le régiment : l'ordre, la discipline, la propreté et l'exactitude. Cette dernière qualité est particulièrement indispensable. On disait autrefois l'heure militaire, il faut dire aujourd'hui l'heure du chemin de fer, pour exprimer le plus haut degré d'exactitude. Les anciens sous-officiers et soldats sont donc

les bienvenus auprès des compagnies, non point ceux qui ont vieilli au drapeau et qui ne pourraient plus se plier à de nouvelles habitudes, mais ceux qui ont fait un ou deux congés et qui sont encore dans l'âge où l'on oublie et où l'on apprend. L'ancien militaire, appliqué à un service civil, et destiné à se trouver en relations constantes avec le public, a besoin d'oublier la forme quelque peu sommaire du commandement sous les armes et d'acquérir, à l'endroit de cet être ondoyant, divers et peu patient qui s'appelle le voyageur, une modération à toute épreuve. D'après la nouvelle organisation de l'armée, le nombre des jeunes gens sortant chaque année des régimens deviendra très considérable. On se préoccupe déjà de chercher pour eux des carrières civiles appropriées à leurs habitudes. Cette question intéresse directement le succès d'une réforme qui n'est rien moins qu'une révolution sociale, en ce qu'elle peut déplacer et mettre en mouvement toute la nation, changer brusquement les mœurs, les penchans et les carrières. Combien de soldats, après avoir achevé leur temps, ne veulent plus retourner au village! Éloignés de leur foyer qui peut-être s'est éteint en leur absence, accoutumés au mouvement des villes, ayant désappris le travail de la terre, ils sont complètement dépaysés, et ils vont solliciter leur admission dans les services publics ou dans le personnel des grandes compagnies. « L'art de mettre les hommes à leur place, a dit Talleyrand, est le premier peut-être dans la science du gouvernement. » Cet axiome est à l'usage des hommes d'état, qui bien souvent l'oublient; on peut dire de même que l'art de procurer aux citoyens les places qui leur conviennent est très essentiel pour le bon ordre de la société. La liberté ne suffit pas toujours pour cette sorte d'aménagement humain. Elle est commode, mais parfois dangereuse, lorsqu'elle laisse se multiplier au milieu d'une nation la classe des déclassés. Il convient donc de songer aujourd'hui plus que jamais à l'avenir de cette nombreuse portion d'anciens militaires qui dans quelques années encombrera nos grands centres de population. Les chemins de fer leur offriront une ressource très précieuse qui se chiffre déjà par l'emploi de 45,000 hommes attachés aux différens services de l'exploitation. En Allemagne, le personnel presque tout entier est organisé militairement. Tôt ou tard en France, par la force des choses, nous en viendrons là.

Que l'on se rassure cependant, les anciens militaires ne prendront pas toutes les places; il en restera pour les femmes, qui leur font, pour certaines catégories d'emplois, une rude concurrence. En 1869, l'effectif des femmes au service des chemins de fer était de 4,500; il dépasse aujourd'hui 10,000. L'épreuve a donc réussi, puisque les compagnies facilitent de plus en plus l'admission de cette classe si intéressante d'auxiliaires. Les femmes sont employées

dans les guichets des gares, dans quelques ateliers où se répare le matériel, aux barrières des passages à niveau, et elles s'acquittent aussi bien, sinon mieux que les hommes, de la tâche qui leur est confiée. Elles sont, pour un moindre salaire, aussi exactes et habiles, et peut-être plus attentives. La question du travail des femmes est l'une des plus graves de notre temps. Elle a fini par attirer la sollicitude émue des moralistes et même l'attention des économistes, que l'on croit généralement peu sensibles. Il est trop vrai que dans l'état social, tel que l'ont fait les lois modernes, les femmes n'ont point vu s'améliorer leur condition. Dans les villes surtout, les machines d'abord, puis les hommes, leur ont enlevé ou disputé une partie de leurs anciennes branches de travail, et, sauf de rares exceptions, elles n'ont profité que médiocrement de la hausse des salaires. Certains réformateurs politiques ou socialistes réclament pour elles les droits de citoyen; il serait plus utile de leur trouver simplement de l'ouvrage. Sans nous arrêter sur ce problème qui est vraiment triste, nous ne pouvons que signaler avec empressement l'exemple que donnent les compagnies de chemins de fer en accueillant le concours des femmes. Cet exemple mérite d'être imité.

Il ne suffit pas de consulter les statistiques pour dénombrer le personnel qui obtient un emploi dans l'industrie des chemins de fer. A l'effectif de 138,000 personnes qui figurent sur les tableaux, il convient d'ajouter le chiffre plus considérable peut-être des ouvriers qui sont attachés aux industries accessoires, relèvent indirectement des voies ferrées et subsistent réellement par elles. Les gares sont des foyers de travail. Il s'y produit un continuel rayonnement d'hommes et de marchandises qui se projette à toute heure dans chaque direction. Que deviendrait cette armée de travailleurs, si l'on en était réduit aux transports des diligences et de l'ancien roulage, et si les chemins de fer n'existaient pas! Non-seulement les chemins de fer ont créé une foule d'industries qui ne vivent que par leur contact et qui fournissent la subsistance à de nombreuses familles, mais encore ils ont ressuscité, pour ainsi dire, les industries qu'ils semblaient avoir frappées de mort. Ainsi les voitures de correspondance et le camionnage emploient plus de postillons, de charretiers, d'ouvriers, que n'en occupaient les anciens modes de transport. Il est très difficile de risquer en pareille matière un chiffre approximatif; cependant nous ne serions pas surpris que l'on dût évaluer à près d'un million le nombre des individus qui, soit directement, soit indirectement, vivent de l'industrie des chemins de fer.

La statistique du matériel qui circule sur les voies ferrées est intéressante à étudier en présence des plaintes très vives exprimées

dans ces derniers temps sur cette partie du service. Voici les chiffres qui font connaître le nombre des différens véhicules affectés à l'exploitation en 1859 et 1869 :

	1859.	1869.
Locomotives à voyageurs.	1,712	2,273
— à marchandises.	1,302	2,597
Voitures à voyageurs. 1 ^{re} classe.	1,398	2,449
— 2 ^e classe.	2,618	3,972
— 3 ^e classe.	3,074	5,334
Wagons de service.	3,015	4,575
— de marchandises.	57,657	117,616
Total.	67,762	133,916

Le chiffre des véhicules mis à la disposition des voyageurs et du commerce a doublé en dix ans; de plus, la contenance des voitures et des wagons a été augmentée. En ne tenant compte que du nombre, on calcule qu'en 1859 il y avait 7 véhicules 48 centièmes par kilomètre exploité, et en 1869 un effectif de 7 véhicules 89 centièmes par kilomètre. L'accroissement, qui porte pour la plus forte part sur les wagons à marchandises, paraît donc peu sensible; car la comparaison doit s'établir au moyen du nombre kilométrique. On a vu cependant que le trafic des voyageurs et surtout celui des marchandises ont augmenté dans de plus grandes proportions. En réalité, il y a eu d'importantes additions de matériel sur l'ancien réseau, les nouvelles lignes moins fréquentées et à voie simple n'exigeant pas le service des 7 véhicules par kilomètre qui ne représentent qu'une moyenne générale pour l'ensemble des deux réseaux; d'un autre côté, les conditions du transport se sont régularisées et améliorées au profit des compagnies, qui ont su mieux utiliser leur matériel. Augmenter la puissance des locomotives, diminuer autant que possible le vide dans les wagons, et réduire au minimum le poids mort, tel est le but que doit se proposer une exploitation habile. Si l'on examinait en détail la statistique du matériel pour chaque compagnie, l'on observerait des différences plus ou moins considérables, analogues à celles qui ont été signalées plus haut dans les chiffres du personnel et provenant sans doute des mêmes causes. Nous devons nous borner à indiquer les résultats d'ensemble, qui montrent à quel degré l'exploitation se perfectionne en tirant un meilleur parti des instrumens de transport. Ces perfectionnemens profitent aux compagnies, qui ménagent leur capital et travaillent à moins de frais; ils profitent également au public, ces économies permettant d'accorder des diminutions de tarifs.

Cependant le bénéfice disparaîtrait en partie, s'il était établi que pour réduire leurs dépenses les compagnies n'entretiennent pas un

nombre suffisant de véhicules. Le premier besoin pour le commerce, c'est d'avoir à sa portée le wagon prêt à partir. Si le wagon fait défaut, à quoi sert la baisse des tarifs? On se souvient des réclamations qui ont été exprimées sur ce point dans le courant de 1871, des discussions qui se sont engagées entre les chambres de commerce et les compagnies, des mesures prises par le gouvernement pour suspendre l'exécution des clauses relatives aux délais de transport. Il est certain qu'il y a eu sur une portion du réseau un grand encombrement de marchandises et que le matériel a été insuffisant pendant plusieurs mois; mais la commission d'enquête parlementaire, appelée à examiner les plaintes, a reconnu que les conséquences de la guerre avaient créé un cas de force majeure qui dégageait la responsabilité du service de l'exploitation. Aujourd'hui, les opérations de transport sont à peu près rentrées dans l'ordre accoutumé, le matériel se complète, et, s'il est désirable que l'on profite de l'occasion pour améliorer les voitures à voyageurs, il ne faudrait pas exiger sans nécessité absolue l'augmentation du nombre des wagons destinés aux marchandises. Il vaudrait mieux étudier les combinaisons les plus propres à accroître la circulation du matériel existant. Le progrès que révèle sous ce rapport l'étude comparée des statistiques de 1859 et de 1869 n'a pas encore dit son dernier mot. Accroître la circulation ou la charge des wagons, c'est par le fait accroître leur nombre.

Le choix du personnel et l'entretien du matériel influent à un égal degré sur la sécurité des transports. Chacun de nous est en mesure d'apprécier les causes multiples qui peuvent entraver la circulation, nuire à la régularité du service et entraîner des accidens. Si les expéditions ou les passages de trains ne sont pas exactement calculés, si la voie n'est pas maintenue en parfait état, si les véhicules ne sont pas visités avec soin avant le départ et même en cours de route, la vie des voyageurs est compromise. La plus stricte surveillance est donc indispensable : elle doit s'étendre à tous les détails, personnel et matériel, et s'exercer à tous les instans. La statistique que nous avons sous les yeux fournit le chiffre des accidens qui se produisent sur les chemins de fer, ainsi que le nombre des morts et des blessés. Consultons ce triste bulletin pour l'année 1869.

Sur 1,044,296 trains ayant transporté des voyageurs, 76 ont occasionné mort ou blessures : 2 voyageurs ont été tués et 135 blessés par le fait de l'exploitation; 22 ont été tués et 141 blessés par suite d'accidens étrangers à l'exploitation, soit en tout 24 voyageurs tués et 276 blessés pour une circulation de 111 millions de personnes. Il est donc permis de dire que les accidens sont relativement peu nombreux; la statistique mortuaire des anciennes dili-

gences donnait des chiffres plus élevés. Il faut ajouter que, d'après les enquêtes faites avec soin sous le contrôle de l'administration et de la justice, la plupart des accidens qui arrivent sur les voies ferrées sont dus à l'imprudence des voyageurs, sans compter les suicides, qui, en 1869, ont été au nombre de 4.

Les accidens arrivés au personnel des compagnies ont été beaucoup plus fréquens. On a constaté 175 cas de mort, dont 9 sont attribués à l'exploitation, 150 à l'imprudence et 16 à diverses causes fortuites ou mal expliquées. Parmi les victimes, on compte 53 hommes d'équipe, 19 gardes-lignes et gardes de nuit, 15 poseurs de la voie, 13 cantonniers, 12 aiguilleurs, 11 conducteurs ou chefs de train. Ce sont les agens de la voie qui sont le plus exposés; puis viennent les agens des gares. La statistique ne donne pas le chiffre des blessés, qui doit être considérable. Alors que la sécurité des voyageurs paraît suffisamment garantie, le personnel des chemins de fer paie bien largement son tribut aux périls d'une exploitation qui est pour lui comme un champ de bataille. Vainement les invitations les plus expresses, les réglemens les plus stricts commandent-ils la régularité et la prudence dans les manœuvres, l'attention sur les mouvemens de la voie, et la patience qui, dans un service de ce genre, est la meilleure sauvegarde. De même que l'on ne peut empêcher beaucoup de voyageurs de descendre de voiture avant l'arrêt complet, de même on ne parvient pas à modérer la précipitation effrayante que certains agens des trains apportent dans leur service. Les ouvriers qui travaillent sur la voie se laissent souvent surprendre par des trains en marche ou par des locomotives isolées, soit qu'ils n'aient pas entendu le coup de sifflet, soit qu'ils n'aient pas eu la précaution de se ranger assez vite. Ici comme à la guerre, l'habitude du danger, auquel on a échappé tant de fois, produit l'insouciance et pousse à la témérité. C'est la nature humaine. Les compagnies ont le devoir de ne rien négliger pour diminuer autant que cela est possible les chances d'accident, pour recommander la prudence et l'imposer par les réglemens d'une discipline rigoureuse, enfin pour venir en aide aux victimes ou à leurs familles; il faut aussi que le public sache ce qu'il doit de gratitude et de respect à ces vaillans soldats de l'industrie, qui luttent jour et nuit, et trop souvent succombent sur le champ du travail.

III.

Après avoir résumé les documens statistiques d'après lesquels on peut suivre les progrès du réseau, le développement des transports et les principaux détails de l'exploitation, il nous reste à examiner la situation financière pour l'ensemble des voies ferrées. Quel est le

capital qui a été employé, et de quels élémens se compose-t-il? Quelles sont les dépenses et les recettes? Quel est le produit final de cette grande industrie qui nous intéresse presque tous comme associés ou comme cliens et qui nous intéresse tous comme contribuables? Tels sont les points qu'il est utile d'éclairer à la lumière des chiffres. Il s'agit d'un compte de budget, dont il convient de parcourir les différens chapitres, si l'on veut acquérir des notions exactes sur la situation des chemins de fer.

Au 31 décembre 1869, les dépenses faites pour la construction du réseau s'élevaient à 8 milliards 217 millions. L'état y avait contribué pour 1 milliard 86 millions sous forme de travaux ou de subventions non remboursables, les départemens, les communes et divers intéressés pour 83 millions, et les compagnies pour 7 milliards 48 millions. A cette même date les compagnies avaient réalisé, soit au moyen de leur capital social ou d'actions, soit par la vente d'obligations, soit enfin par diverses rentrées provenant en général de subventions des départemens ou des communes, une somme de 7 milliards 498 millions. Il leur restait donc 150 millions disponibles pour la continuation des travaux, ainsi que la faculté d'émettre des obligations au fur et à mesure de leurs besoins. L'état, venant en aide au crédit des compagnies, a garanti pendant cinquante ans un capital de 3 milliards 988 millions à des taux qui varient de 4 à 4,65 pour 100, et sous des conditions particulières qui, d'une part, n'engagent sa responsabilité qu'à titre éventuel, et d'autre part stipulent le remboursement ultérieur des sommes payées aux compagnies en exécution du contrat. Ainsi d'après le système adopté en France, la presque totalité des dépenses de construction a été faite par des entreprises concessionnaires. Le trésor n'y est intervenu que pour un huitième; mais il demeure intéressé à l'exploitation par la garantie dont il a couvert le crédit des six grandes compagnies.

Le nombre des actions de chemins de fer était, en 1869, de 3,217,417, et celui des obligations de 17,928,192. Ces 21 millions de titres forment aujourd'hui la portion la plus considérable de la richesse mobilière, et ils appartiennent à plus d'un million de propriétaires, les obligations garanties par l'état étant recherchées à l'égal de la rente. Ces chiffres sont bons à retenir; ils expliquent la sollicitude que tout gouvernement sage doit accorder à une industrie qui compte dans les rangs les plus divers de la société, au plus bas comme au plus haut degré de l'échelle des fortunes, un si grand nombre d'associés. Pour les obligations, le chiffre des intérêts et de l'amortissement s'élevait en 1869 à près de 300 millions de francs. Cette somme, à laquelle s'ajoute l'intérêt du capital-actions, doit être prélevée sur les produits de l'exploitation;

elle donne la mesure de l'importance qui s'attache à la direction des entreprises de chemins de fer : il ne suffit pas d'éviter la prodigalité dans les dépenses, il convient en outre de ne toucher que d'une main sûre aux éléments de recettes. Une fausse manœuvre risquerait de coûter des millions et de faire pencher vers la ruine, qui serait la ruine publique, le plateau d'une balance qui se trouve déjà chargée d'un poids de 300 millions pour l'intérêt des obligations, c'est-à-dire pour le service d'une dette. Aussi est-ce avec beaucoup d'attention qu'il convient d'observer les résultats de l'exploitation des chemins de fer, d'examiner si les recettes suivent la même progression que les dépenses et de s'éclairer sur les conséquences financières qui résultent de l'extension du réseau.

En 1851, les recettes de toutes les compagnies étaient de 106 millions, et les dépenses de 48, ce qui laissait un excédant de recettes de 58 millions. L'exploitation de 1869 a compté 706 millions de recettes, 321 millions de dépenses, soit un excédant de 385 millions. Ne nous arrêtons pas cependant à ces gros chiffres, qui ne font que traduire en argent les énormes augmentations signalées plus haut dans le transport des voyageurs et des marchandises. Pour établir des comparaisons utiles, on doit consulter les résultats kilométriques. La statistique montre que la recette par kilomètre s'est élevée de 32,600 fr. en 1851 à 42,900 fr. en 1869, la dépense de 14,600 fr. à 19,500 fr. : soit un excédant de recette de 18,000 fr. pour la première année et de 23,000 fr. pour la dernière. Cette situation paraît favorable, puisque la recette s'est accrue dans une plus forte proportion que la dépense ; mais il y a en outre le budget de la construction qui prélève sur l'exploitation les sommes réclamées par le service des capitaux employés à l'établissement de la voie ferrée. Quelle que soit l'augmentation de la recette, si le chiffre des intérêts dus au capital pour l'ensemble du réseau suit une progression plus rapide, le profit de l'exploitation est atténué. C'est pour ce motif que les bénéfices des compagnies ont été moindres en 1869 qu'en 1851, malgré l'amélioration du trafic.

Cette question est si importante que nous croyons nécessaire d'y insister, en la limitant pour la rendre plus précise. Les grandes compagnies ont dressé des tableaux qui font connaître, pour chaque ligne de l'ancien et du nouveau réseau, d'une part les recettes, dépenses et produit net de l'exploitation en 1869, d'autre part le bénéfice ou la perte qui resterait en fin de compte, si l'on ajoutait aux dépenses l'intérêt à 5 1/2 pour 100 des capitaux de premier établissement. A ne considérer que l'exploitation proprement dite, presque toutes les lignes présentent un excédant de recettes ; mais dès que l'on ajoute à la dépense l'intérêt du capital, le résultat est modifié. Il n'y a pas une seule ligne du nouveau réseau qui ne soit

en déficit. Même sur l'ancien réseau, il existe nombre de lignes dont le produit ne suffirait pas pour payer, en sus des dépenses d'exploitation, un intérêt de 5 1/2 pour 100 au capital.

Prenons pour exemple la compagnie de Lyon. Son ancien réseau se composait, en 1869, de 32 lignes ou sections, mesurant ensemble 3,560 kilomètres, dont la construction a coûté 1 milliard 811 millions, soit 509,000 francs par kilomètre. Sur ces 32 sections, l'on en compte 24, d'une longueur totale de 2,449 kilomètres, qui seraient en déficit. Cette insuffisance est compensée au-delà par les résultats de l'exploitation des 8 autres sections qui, avec un parcours de 1,111 kilomètres, procurent un bénéfice de beaucoup supérieur au chiffre qui serait nécessaire pour payer l'intérêt au capital de premier établissement. Cet excédant est de 65 millions, qui servent à couvrir non-seulement le déficit de 34 millions sur 24 sections de l'ancien réseau, mais encore le déficit de 11 millions sur les 10 sections du nouveau réseau. S'il était porté atteinte aux recettes de la grande ligne de Paris à Marseille, qui produit la presque totalité du bénéfice net, les combinaisons financières sur lesquelles repose la constitution de la compagnie de Lyon seraient détruites. Il en serait de même, à un moindre degré peut-être, pour les autres compagnies. Il ne faut point se lasser de répéter que le nouveau réseau et une partie de l'ancien n'ont pu être construits et ne peuvent continuer à être exploités dans des conditions d'équilibre que grâce aux bénéfices d'un petit nombre de grandes lignes et au crédit que ces bénéfices donnent aux compagnies sous la garantie de l'état. La statistique achève la démonstration. En permettant de décomposer les chiffres généraux et d'examiner ce que chaque ligne, considérée isolément, coûte et rapporte, elle dissipe les illusions dangereuses, rectifie les écarts de la controverse et montre clairement à quel prix et dans quelle mesure il est possible d'engager dans de nouvelles entreprises la fortune publique et les capitaux privés.

La recette kilométrique des chemins de fer français a suivi un mouvement presque continu d'augmentation jusqu'en 1855, année pendant laquelle son chiffre a dépassé 53,000 francs; puis elle a décliné presque régulièrement pour s'abaisser à 43,000 fr. en 1869. De même l'excédant des recettes sur les dépenses de l'exploitation est descendu de 30,900 francs à 23,500 francs. Les premières lignes concédées ont été très productives, les secondes l'ont été moins: à mesure que l'on a étendu le réseau primitif, la moyenne générale des recettes et des excédans a diminué, bien que les compagnies, ayant acquis plus d'expérience, aient réalisé des économies dans les dépenses. Voilà le fait qui est connu, et à l'appui duquel il serait inutile de multiplier les chiffres. Cette industrie

paraît vraiment singulière : plus elle travaille, moins elle gagne.

Est-ce à dire que l'on doive s'arrêter, suspendre les concessions éventuelles, ne plus construire de nouvelles lignes et attendre plus ou moins longtemps que la recette kilométrique pour l'ensemble du réseau remonte et se fixe à un chiffre plus rémunérateur? Cela serait inadmissible. Les populations veulent, et elles ont raison de vouloir qu'on leur donne des chemins de fer; sous ce rapport, le suffrage universel n'est pas seulement exigeant, il est impérieux. Les partis les plus divisés en politique se réunissent dès qu'il s'agit de réclamer une ligne, un embranchement, une gare, un service plus accéléré ou plus fréquent. C'est le train de la popularité, et, au temps où nous sommes, c'est le train de tout le monde. Il y a un chemin de fer dans les plis de chaque candidature. Ce qui est sérieux et vrai, c'est que l'organisation actuelle de l'industrie, le mouvement des échanges, la concurrence entre tous les peuples, enfin, nous le voyons trop tard, les intérêts de la défense militaire demandent la multiplication des voies rapides. La statistique n'y fait pas obstacle. Elle se borne à établir sans émotion, comme un comptable, le crédit et le débit de l'affaire; elle donne l'inventaire du passé, le budget du présent et le devis de l'avenir. Elle écrit en quelque sorte les factures qu'elle n'a point l'embaras de payer.

Le véritable débiteur, ce n'est même pas ce million d'actionnaires ou d'obligataires qui a confié ses capitaux à l'industrie des voies ferrées. Sans doute on risquerait d'amener une perturbation très-redoutable en altérant brusquement, par une atteinte profonde, les conditions actuelles de l'exploitation, et la crise s'étendrait à toutes les zones du crédit public. Aucun gouvernement ne serait tenté de courir pareille aventure, car le vrai débiteur, ce serait l'état garant des compagnies, l'état qui serait obligé de combler le déficit des recettes et qui verrait diminuer en même temps la valeur de son gage. Dès maintenant, aux termes des contrats, il doit aux compagnies des annuités qui dépassent 30 millions, et la situation présente du trésor le condamne à rechercher des combinaisons dilatoires. Est-ce le moment d'accroître le chiffre de cette dette annuelle? ce qui arriverait infailliblement, si, malgré les avis de la statistique, l'extension nécessaire du réseau était livrée aux caprices et aux imprudences de la spéculation.

Il appartient aux pouvoirs publics de calculer avec précision ce qui doit être entrepris. En premier lieu se présentent les lignes stratégiques, dont la construction ne saurait être ajournée. Puis viennent les lignes déjà concédées éventuellement au profit de plusieurs régions qui les attendent et qui ont le droit de compter sur elles. La perte de nos deux provinces de l'est entraînera sans doute le

déplacement de plusieurs industries qu'il conviendra de suivre dans leur émigration et de mettre sans retard en communication avec les grands marchés et la mer. Enfin il est possible que sur certains points du territoire il se soit établi, depuis les dernières concessions, de nouveaux courans commerciaux qui mériteraient une exception à la règle de prudence que nous imposent l'état du crédit public et la situation du budget. Dans ce champ limité, où s'agiront tant d'intérêts fort respectables, les concessionnaires trouveront à glaner quelques centaines de kilomètres, en attendant que l'amélioration du réseau permette de reprendre plus activement, sans péril et sans trop de sacrifices, les grands travaux de chemins de fer.

D'après les devis qui sont ordinairement présentés à l'appui des demandes de concession, il semblerait que les nouvelles lignes, pour lesquelles on ne sollicite ni subvention ni garantie d'intérêt, doivent en peu de temps s'exploiter avec bénéfice. Les documens les plus certains prouvent que cette espérance aboutirait le plus souvent à une déception. Que l'on consulte les renseignemens fournis par les compagnies. Il y a sur le nouveau réseau, et même sur l'ancien, des lignes relativement peu coûteuses qui, après plusieurs années de service, ne donnent encore que de la perte. On ne saurait prétendre cependant qu'elles soient mal exploitées; elles sont bien pourvues en personnel et en matériel, elles font partie d'un vaste groupe, et la plupart s'embranchent sur de grandes voies qui les mettent en relations presque directes avec les principales villes de la région. Tout en faisant la part des économies qu'une entreprise plus modeste essaierait de réaliser, comment admettre que de nouvelles lignes, établies dans des conditions moins favorables, seraient mieux en mesure de balancer leurs recettes et leurs dépenses? Les erreurs en pareille matière sont ruineuses. Invoquer ainsi les résultats connus, jeter l'eau froide de la statistique sur des illusions trop ardentes, mettre un chiffre à la place d'une chimère, ce n'est point combattre l'esprit d'entreprise. Il faut en toutes choses savoir ce que l'on fait, et nous préfererions, pour notre part, voir accorder une subvention et la garantie d'intérêt pour un chemin de fer utile plutôt que d'assister gratuitement aux infortunes d'un concessionnaire imprudent et de ses associés. Les voies ferrées ne se sont développées en France que du jour où elles sont devenues ce qu'on appelle vulgairement une bonne affaire; elles ne se développeront encore que si elles continuent à être au moins une affaire sûre. C'est pourquoi l'autorité qui délivre les concessions et le public qui apporte ses capitaux sont très intéressés à ne point dédaigner les enseignemens statistiques.

La même observation s'applique aux chemins de fer d'intérêt local, que l'on cherche à multiplier de tous côtés. Les conseils-généraux ont à contrôler très sérieusement les devis, en les comparant avec les résultats obtenus ailleurs. Ici encore, il vaut mieux se rendre un compte exact et augmenter le chiffre des subventions que d'accueillir trop vite des projets séduisants, mais peu sûrs. De plus il serait opportun que l'administration examinât s'il n'y aurait pas lieu d'accorder à cette catégorie de chemins de fer plus de tolérance quant aux formalités de la construction et de l'exploitation, et de réviser la loi de 1865. Bien que cette loi ait été rendue à la suite de longues études, elle n'a point le caractère d'un règlement définitif pour une branche de législation qui était alors toute nouvelle; il est même à craindre que l'objet n'en ait pas été défini en termes assez clairs. Où s'arrête, en fait de voies ferrées, l'intérêt général? Quel est le domaine de l'intérêt local? Cette question vaut la peine d'être résolue.

La statistique recueille les divers élémens au moyen desquels chacun peut établir, année par année, le bilan de l'industrie des chemins de fer. Avec son langage de chiffres, elle paraît bien aride; elle a quelque peine à fixer notre attention sur les longues colonnes où s'alignent les additions, les proportions et les moyennes. Ces chiffres pourtant sont instructifs, et l'esprit y rencontre la lumière. Il n'est pas indifférent que le pays connaisse, pour chaque réseau, pour chaque ligne, la situation vraie des voies ferrées, les dépenses de construction et les résultats du trafic. Ces renseignemens ne se bornent pas à indiquer où l'on en est, ils montrent comment l'on peut avancer, successivement et pas à pas, dans ce grand travail de construction, qui ne sera jamais achevé, car on aura toujours à créer des lignes nouvelles. Nous approchons d'une dépense de 10 milliards, dont il importe de surveiller le bon emploi. Dans cette industrie, les milliards vont vite, sous l'aiguillon des intérêts et quelquefois aussi sur les ailes de l'imagination. Il ne s'agit pas de les éloigner d'un champ qu'ils ont si largement fécondé, ni même de tempérer l'ardeur avec laquelle ils sont disposés à l'étendre. Il suffit de leur rappeler de temps en temps l'inventaire des récoltes passées pour qu'ils sachent mieux apprécier la situation présente, et ne s'égarerent pas dans la poursuite des gains futurs. Ils se dirigeront alors plus sûrement, pour leur profit comme pour le nôtre. Ce sont là de simples opérations de calcul dont la statistique, amie des chiffres, veut bien se charger.

C. LAVOLLÉE.

UN

ROMANCIER CALIFORNIEN

BRET HARTE.

Go ahead!

Il y a quatre ans au plus que le nom de Bret Harte a été prononcé pour la première fois dans son pays même. Le romancier célèbre aujourd'hui en Angleterre autant qu'aux États-Unis n'était alors que le directeur d'un journal de San-Francisco, et n'obtenait qu'un succès tout local pour ainsi dire. Ce succès lui valut cependant d'être mis à la tête de l'*Overland Monthly* par la compagnie d'éditeurs californiens qui lançait ce recueil transatlantique. Tout marche à pas de géant en Amérique, les fortunes littéraires comme les autres. A quelques mois de là, l'*Overland* était devenu la revue américaine par excellence, et M. Bret Harte un génie transcendant dégagé de toutes les influences de l'ancien monde. Ébloui par ce panorama des mœurs californiennes que déroulait une série de nouvelles saisissantes dans leur brièveté, le public exagéra l'enthousiasme, comme il arrive toujours, et voulut que son auteur favori fût non pas seulement un grand romancier, mais un poète de premier mérite, un critique plein de goût. Il nous semble, quant à nous, que les petites compositions héroï-comiques qui forment la meilleure partie de son bagage poétique devraient être laissées dans l'ombre plutôt que si bruyamment applaudies, et que ses parodies un peu lourdes de quelques-uns de nos romans européens étaient dignes tout au plus des feuilles volantes qu'on a eu le tort de rassembler en volume (*Sensational Novels*). Pour les récits au contraire, on se rangerait volontiers de l'avis de Charles Dickens, qui, peu de mois avant sa mort, saluait avec une noble émotion

l'avènement d'un rival. Il y a en effet certains rapports entre le style de Bret Harte et celui de l'éminent romancier anglais; mais par la sobriété, le talent rare de condenser en un petit nombre de pages le vif intérêt de l'action et l'analyse profonde des caractères, Bret Harte se rapprocherait plutôt d'un autre modèle exquis, Mérimée. Quelques lignes finement et vigoureusement frappées, où chaque mot porte, lui suffisent pour évoquer un site, un personnage, et l'on n'a plus rien à apprendre : il semble que ce coin sauvage des sierras soit le pays natal, que tel colon à chemise rouge, espagnol, irlandais, chinois ou autre, avec tous ses signes distinctifs de race précisés d'un trait net, soit une vieille connaissance.

La supériorité de Bret Harte sur beaucoup d'écrivains auxquels on pourrait le comparer est dans la nouveauté de ses sujets. Il nous initie à un monde inconnu, il peint avec une vérité pleine d'énergie cette ère des premières immigrations qui touche à sa fin. et qui, malgré beaucoup de désordres, de violences et de grossièretés, a sa grandeur, sa poésie presque héroïque. Il nous introduit dans les centres miniers appelés *camps*, à l'origine composés de tripots, de buvettes et autres mauvais lieux, où la fièvre de l'or surexcitait encore des passions communes aux animaux féroces et aux hommes sans frein; il nous montre à l'état d'embryons ces villes aujourd'hui bien bâties, macadamisées, éclairées au gaz, renfermant tout ce que la civilisation peut apporter de luxe et de bien-être. Il tire enfin de celui de tous les sujets qui émeut le plus fortement une âme bien trempée, la lutte victorieuse de l'homme contre la nature, des effets inattendus, d'une beauté incomparable. Ce que lui reprocheront les critiques du vieux monde, c'est un dédain apparent de la morale, une façon alarmante de dérober pour ainsi dire son individualité. Nous aimons sentir la présence du romancier entre ses héros et le lecteur, nous aimons qu'il soit non pas seulement le miroir qui reflète les événemens et les caractères. mais la main ferme qui tient ce miroir, mais la conscience, mais la logique qui nous aide à distinguer entre le mal et le bien, excusant ceux-ci, condamnant ceux-là, expliquant toujours. Ce serait d'autant plus nécessaire pour une œuvre qui s'écarte de ce que nous avons l'habitude de voir, de sentir et d'apprécier, qui est en opposition perpétuelle avec notre propre nature et qui nous présente des types dont la rudesse et la brutalité risquent d'étonner certains lecteurs jusqu'au dégoût. M. Bret Harte n'écrit pas pour le vieux monde; il a cependant prévu le reproche.

« Parmi les premiers moyens employés pour moraliser la Californie, dit-il dans une de ses préfaces, je me rappelle une série de dessins inspirés, je crois, par ceux d'Hogarth : *les effets du travail et de la paresse*. Ces dessins représentaient les carrières respectives

du mineur honnête et du mineur vicieux, l'un rétrogradant à travers les phases successives de la malpropreté, de l'ivrognerie, de la maladie et de la mort, l'autre s'élevant par degrés correspondans jusqu'à la richesse et à la chemise blanche. Quelle qu'ait pu être l'imperfection de ces dessins, la moralité en était claire; elle manqua pourtant à produire la réforme désirée, peut-être parce que la moyenne des mineurs refusa de se reconnaître dans aucun de ces deux types absolus. Celui-là même qui eût pu servir de modèle au *mineur vicieux* avait sans doute le sentiment vague de certaines circonstances atténuantes qui dégageaient en partie sa responsabilité. — Voyez-vous, faisait observer l'un d'eux dans le langage intraduisible de sa classe, ce n'est pas jouer franc jeu. Ils ont mis toutes les cartes gagnantes dans les mains de ce gaillard-là! — Cet exemple sous les yeux, je me suis abstenu, dans mes esquisses, de formuler aucune moralité positive. J'aurais pu peindre mes scélérats sous les couleurs les plus sombres, si sombres en vérité que les originaux se seraient sentis devant eux comparative-ment vertueux; j'aurais pu leur rendre impossible l'accomplissement d'une action généreuse, évité ainsi la confusion morale qui résulte de l'étude de motifs et de qualités contradictoires et mélangés; mais j'aurais en ce cas assumé sur moi la responsabilité de créations imaginaires... »

M. Bret Harte s'est donc borné à écrire sans commentaires ce qu'il a observé; de cette façon, et le prestige du style aidant, il est parvenu à nous intéresser, fussions-nous armés jusqu'aux dents de pédantisme et de pruderie, à l'amour paternel du « Camp Rugissant » tout entier pour l'enfant orphelin de la misérable créature qui, seule de son sexe au milieu d'une centaine de bandits, leur a laissé en mourant un gage de réhabilitation; il nous fait compatir à la fin tragique du joueur Oakhurst, qui, bloqué par la neige dans une gorge des sierras, se brûle la cervelle pour assurer une dernière chance de salut aux deux malheureuses dont il est le dernier compagnon; il nous fait pleurer bon gré mal gré sur Miggles, la belle pécheresse de Marysville qui se transforme soudain, par un élan de cœur héroïque, en ermite et en garde-malade, et sur l'associé stupidement dévoué, ridiculement sublime du voleur de grand chemin Tennessee, pendu de par la loi de Lynch; et sur l'imposteur effronté qui vient usurper la place d'enfant prodigue chez le vieux Thompson.

Il nous force à des indulgences excessives, à des sympathies inavouables. Eh bien! il faut avoir la force d'échapper à ses enchantemens et de lui dire qu'il aurait tort de persévérer dans le genre auquel il doit une renommée que nous sommes du reste loin de vouloir diminuer. Un écrivain vraiment digne de ce nom n'a pas le

droit, quoi que prétende M. Bret Harte, de présenter au lecteur qu'il émeut, qu'il entraîne, un pareil mélange de mal et de bien avec cette dédaigneuse impartialité. S'il est vrai, comme on l'a dit, et comme il est consolant de le croire, que la perle divine existe sous tous les fumiers humains, encore faut-il montrer par quels moyens elle peut se dégager de la fange qui nous la cache, remonter pure et rayonnante à la lumière du jour. La tâche est belle. Nous apprendre comment le travail a transformé cette écume tumultueuse de toutes les nations en un peuple respectueux des lois qu'il s'est librement données, — indiquer la part d'influence que le nombre toujours croissant des écoles, que la famille surtout, quoique l'élément féminin soit encore trop rare, a pu avoir dans cette transformation, — examiner comment les vertus sociales ont réussi à se greffer sur l'unique vertu des premiers émigrans, cette force d'âme qui n'est souvent que la conséquence de la force physique, — nous faire assister au progrès moral, qui a été dans la terre promise de l'aventure presque aussi rapide que le progrès de l'industrie, — il y a là de quoi tenter M. Bret Harte. La veine d'or qu'il a si heureusement découverte est loin d'être épuisée; cette épopée, pour laquelle, dit-il trop modestement, il n'a voulu que recueillir des matériaux, personne mieux que lui ne peut la chanter. En attendant, nous avons choisi parmi ses œuvres celle qui doit donner aux lecteurs de la *Revue* l'idée la plus complète de ce talent original et distingué. Nous avons essayé, en la traduisant, de conserver cette *saveur de terroir* dont on fait tant de cas en Amérique.

MLISS.

I.

A l'endroit où la Sierra-Nevada commence à s'abaisser en ondulations plus douces, où les rivières deviennent moins rapides et moins jaunes, sur la pente d'une grande montagne rouge se dresse « Smith's Pocket » (la poche de Smith). Vues de la route rougeâtre au coucher du soleil, à travers la rouge lumière et la poussière rouge, ses maisons blanches ressemblent aux affleuremens de quartz qui tachent le flanc de la montagne. On perd de vue la diligence rouge, couronnée de voyageurs à chemises rouges, une demi-douzaine de fois durant la descente tortueuse; après les détours les plus imprévus, elle disparaît tout à fait à deux cents pas de la ville. Ce brusque crochet de la route est cause sans doute que l'arrivée d'un étranger à Smith's Pocket donne lieu ordinairement à une erreur assez plaisante : en descendant au bureau des diligences, le voyageur, trop sûr de lui, sort volontiers de la ville sous l'impres-

sion trompeuse qu'elle s'élève dans une tout autre direction. L'on raconte qu'un de ces voyageurs présomptueux fut rencontré par des mineurs à deux milles de Smith's Pocket, chargé de son sac de nuit, de son parapluie, d'un recueil littéraire et d'autres signes évidens des raffinemens de la civilisation, s'évertuant en vain sur la route même qu'il venait de parcourir à chercher la colonie. Un observateur eût trouvé du reste quelque compensation à son désappointement dans l'aspect fantastique du pays. Les vastes fissures qui entr'ouvrent le sol et les déplacements de terre rouge ressemblent plus au chaos d'un soulèvement de l'époque primitive qu'à l'œuvre des hommes, tandis qu'à mi-chemin de la descente la longue passerelle d'un bief écarte au-dessus du gouffre les jambes disproportionnées qui soutiennent son corps étroit, pareil à l'énorme fossile d'un antédiluvien oublié. A chaque pas, des canaux plus petits traversent la route, cachant dans leurs profondeurs des ruisseaux qui vont s'unir clandestinement au grand torrent dont les flots jaunis roulent plus bas. Ça et là gisent les ruines de quelque cabane avec la cheminée seule debout, l'âtre à ciel ouvert.

La colonie de Smith's Pocket doit son origine à la découverte d'une poche (1) en cet endroit par un certain Smith. Cinq mille dollars furent tirés de cette poche en une demi-heure par Smith, trois mille dollars consacrés à la construction du bief et des tunnels; enfin on découvrit que la poche de Smith était sujette comme d'autres poches à se vider. Smith eut beau fouiller les entrailles de la Montagne-Rouge, ces cinq mille dollars furent la première et la dernière récompense de son travail. La montagne devint avare de ses secrets d'or, et le bief engloutit le reste de la fortune de Smith.

Alors Smith se livra dans les mines et dans les moulins à l'exploitation du quartz, puis à des travaux hydrauliques et de terrassement, puis par degrés à la débauche. Bientôt on se dit à l'oreille que Smith buvait beaucoup; peu à peu le bruit se répandit que Smith était un ivrogne de profession, et les gens jugèrent, comme il arrive souvent, qu'il n'avait jamais été autre chose. Heureusement l'avenir de Smith's Pocket, non plus que celui de la plupart des découvertes, ne dépendait pas de la fortune d'un pionnier: d'autres creusèrent des puits et trouvèrent des poches, de sorte que Smith's Pocket devint un établissement important avec ses deux magasins de fantaisies, ses deux hôtels, son bureau des dépêches et ses deux « premières familles. » De temps à autre, l'unique et longue rue était intimidée par l'apparition des dernières modes de San-Francisco, importées pour l'usage exclusif des premières familles; ces chiffons élégans ajoutaient encore par le contraste à

(1) Poche se dit en langage de mineur d'un gisement aurifère.

l'aspect misérable, ridé, nu, de la nature outragée, n'humiliant pas moins la majeure partie d'une population à qui le dimanche n'apporte que du linge propre, sans aucun ornement superflu. Il y avait encore une église méthodiste et tout près la banque, — un peu plus loin, en descendant, le cimetière, enfin la petite école.

« Le maître, » son petit troupeau ne le connaissait que sous ce nom, était assis seul un soir dans l'école, traçant avec soin sur quelques cahiers ouverts devant lui ces exemples qui passent pour être le dernier mot de la perfection calligraphique et morale. Il venait d'écrire : *Les richesses sont trompeuses*, et il enjolivait le substantif avec des artifices de fleurons qui étaient tout à fait dans l'esprit de son texte, quand on frappa doucement. Les piverts avaient travaillé sur le toit toute la journée sans que leur bruit le dérangeât de sa tâche; mais il leva la tête lorsque la porte s'ouvrit après de petits coups répétés, et l'apparition d'une jeune fille misérablement vêtue le fit tressaillir. Ses grands yeux noirs, ses cheveux que le peigne semblait n'avoir jamais lustrés, et qui tombaient en désordre sur un visage brûlé par le soleil, ses bras et ses pieds poudrés de terre rouge, lui étaient cependant familiers. C'était Melisse Smith, la fille sans mère de Smith. — Que peut-elle me vouloir? pensa le maître.

Chacun connaissait Miss, comme on l'appelait sur toute la hauteur et dans toute la largeur de la Montagne-Rouge, chacun la connaissait pour une fille incorrigible. Sa nature fougueuse et rebelle, ses folles équipées, sa haine de toute loi, étaient proverbiales comme les faiblesses de son père et acceptées tout aussi philosophiquement par les gens de la ville. Elle échangeait avec les garçons qui fréquentaient l'école des invectives, des horions, et, si elle avait la langue plus prompte, elle avait le bras aussi solide qu'aucun de ses antagonistes. Elle suivait les pistes avec la sagacité d'un chasseur, et le maître l'avait déjà rencontrée à plusieurs milles de distance sans bas ni souliers, tête nue, sur le chemin de la montagne. Les camps de mineurs, échelonnés le long du torrent, lui fournissaient sa subsistance en aumônes libéralement offertes durant ces pèlerinages volontaires. Il n'avait tenu qu'à elle d'être l'objet d'une plus haute protection : le révérend Josué Mac Snagley, prédicateur en titre, l'avait placée à l'hôtel comme servante, dans l'espoir de la civiliser un peu, et l'avait présentée à ses élèves de l'école du dimanche; mais, non contente de jeter à l'occasion les assiettes à la tête de son patron et de riposter vertement aux facéties des hôtes, elle produisit à l'école du dimanche un effet si incompatible avec la morne placidité de cette institution, que, par déférence pour les robes empesées et l'irréprochable moralité des deux enfans roses et blancs des premières familles, le révérend dut l'expulser ignomi-

nieusement. Tels étaient les antécédens et la réputation de Mliss lorsqu'elle apparut à l'école; ils se trahissaient dans ses haillons, sa chevelure inculte et ses pieds saignans, qui émurent la pitié du maître; ils éclataient dans ses yeux noirs, dont le regard intrépide lui imposa.

— Je suis venue ce soir, dit-elle rapidement et avec hardiesse, son regard dur fixé sur le sien, parce que je savais que vous étiez seul. Je ne viendrais pas à l'heure où les filles sont ici; je les hais, et elles me haïssent... voilà. — Vous faites l'école, n'est-ce pas? Je veux apprendre.

Si à la pauvreté de ses habits et à l'inconvenance de ses cheveux emmêlés, de son visage malpropre, elle eût ajouté l'humilité des larmes, le maître aurait étendu jusqu'à elle un sentiment banal de pitié; mais avec l'instinct inné, bien qu'illogique, de l'espèce humaine, à sa hardiesse il répondit par cette sorte de respect que toutes les natures originales s'accordent mutuellement sans en avoir conscience lorsqu'elles sont mises en contact. Il la contempla donc avec attention, tandis qu'elle continuait avec volubilité, la main sur le loquet de la porte, les yeux sur les siens.

— Mon nom est Mliss... Mliss Smith! Vous pouvez parier votre vie là-dessus. Mon père est le vieux Smith, le vieux Bummer Smith, voilà ce qu'il est... Je suis Mliss Smith, et je viens à l'école.

— Eh bien? dit le maître.

Elle était accoutumée à la contradiction et à la résistance, injuste même et cruelle, car on s'amusait souvent à exciter sa colère et ses emportemens. Le calme du maître fut donc pour elle une surprise; s'arrêtant tout à coup, la sauvage créature commença interdite à tordre une mèche de cheveux entre ses doigts, la ligne rigide de la lèvre supérieure, crispée sur ses petites dents féroces, se détendit et trembla légèrement, les paupières se baissèrent, et quelque chose comme une rougeur lutta sur sa joue contre les éclaboussures de terre plus rouge encore et contre le hâle.

Soudain elle se jeta en avant, criant à Dieu de la tuer, et vint tomber le visage sur le pupitre du maître, pleurant, sanglotant, comme si son cœur eût voulu se briser. Il la releva doucement et attendit que le paroxysme fût passé. Tandis que, détournant toujours la tête, elle répétait entre ses sanglots le *mea culpa* du repentir enfantin : qu'elle ne l'avait pas fait exprès! qu'elle ne le ferait plus! qu'elle serait sage! — il vint à l'esprit du maître de lui demander pourquoi elle avait quitté l'école du dimanche. — Pourquoi? Oh! oui! Mais pourquoi aussi lui avait-il dit (*il*, c'était Mac Snagley) qu'elle était mauvaise, et que Dieu la haïssait pour cela? Si Dieu la haïssait, qu'aurait-elle été faire à l'école du dimanche? Elle ne se souciait de rien devoir à personne qui l'eût

en grippe! — Avait-elle dit ceci à Mac Snagley? — Oui. — Le maître se mit à rire. Ce rire franc avait des échos si étranges dans la petite maison d'école, il était en tel désaccord avec les gémissemens des pins au dehors, que bien vite il s'arrêta en soupirant, et ce soupir aussi partait du cœur. Après un moment de silence sérieux, il lui parla de son père. — Son père? Quel père? Le père de qui? Qu'avait-il jamais fait pour elle? Pourquoi les autres filles la méprisaient-elles? Qu'est-ce qui faisait dire aux gens : « La Miss du vieux Bummer Smith! » quand elle passait? Oui, oh oui! elle voudrait être morte, être morte! Que tout le monde fût mort! — Et ses sanglots recommençaient.

Le maître, penché sur elle, lui dit, aussi bien qu'il put, tout ce que nous aurions pu dire, vous ou moi, après avoir entendu des théories contre nature sortir d'une bouche d'enfant, mais en tenant compte, mieux que vous et moi peut-être, de ses guenilles, de ses pieds ensanglantés, de l'ombre omniprésente du père ivrogne, qui était non moins contre nature; puis il la mit debout, il l'enveloppa d'un châle qu'il avait, et la reconduisit, l'engageant à revenir le lendemain. Sur la route, il lui souhaita une bonne nuit. La lune éclairait brillamment l'étroit sentier qu'elle devait prendre. Il resta quelque temps à suivre des yeux la petite forme brisée qui se traînait en chancelant; il attendit jusqu'à ce qu'elle eût dépassé le cimetière et atteint la courbe du chemin, où, se tournant de son côté, elle se tint une minute immobile comme un atome de souffrance sous les lointaines et patientes étoiles. Alors il alla reprendre sa tâche; mais les lignes du cahier se déroulaient en longues perspectives de routes sans fin, où des figures d'enfans semblaient passer en pleurant dans la nuit. La petite maison d'école lui parut plus solitaire qu'auparavant; il ferma la porte, et retourna chez lui.

Le lendemain matin, Miss vint à l'école; sa figure avait été lavée, l'état de sa chevelure révélait des luttes récentes contre le peigne, où peigne et cheveux avaient évidemment souffert. Le regard de défi étincelait encore de temps à autre; mais elle était déjà comme apprivoisée. Alors commencèrent une série de petites épreuves et de petits sacrifices auxquels maître et élève eurent part égale, ce qui augmenta entre eux la confiance et la sympathie. Bien que toujours obéissante sous les yeux du maître et parfois même traitable durant les récréations, Miss, quand on la contrariait ou qu'elle se croyait offensée, retombait dans ses exaspérations indomptables, et plus d'un jeune sauvage, trouvant en elle à qui parler, allait ensuite, l'habit en loques, la figure égratignée, se plaindre au maître de la terrible Miss.

L'événement de son entrée à l'école divisa les gens de la ville; quelques-uns menaçaient d'enlever leurs enfans à si mauvaise

compagnie, d'autres soutenaient vivement le maître dans son œuvre de régénération. Cependant, avec une persistance et une fermeté qui l'étonnèrent lui-même quand plus tard il s'en souvint, le maître fit peu à peu sortir Mliss des ténèbres de sa vie passée, comme si elle eût tout naturellement avancé sur le sentier étroit où il l'avait laissée au clair de la lune le soir de leur première entrevue. Se rappelant l'expérience de l'évangélique Mac Snagley, il évita soigneusement l'écueil contre lequel sa foi naissante avait fait naufrage par la faute d'un pilote maladroit. Si dans le cours d'une lecture elle tombait sur les paroles qui ont élevé ses pareils au-dessus des plus mûrs, des plus sages et des plus prudents, si elle apprenait quelque chose d'une religion qui est symbolisée par la souffrance, et que l'ancienne flamme de mauvais augure s'adoucit dans ses yeux, ce n'était jamais sous forme de leçons que la vérité lui était présentée. Quelques-uns des colons parmi les plus humbles avaient rassemblé une petite somme qui permit à Mliss la déguenillée de porter désormais les habits d'un être décent et civilisé, et souvent un rude serrement de main, un mot d'approbation de la part de quelque ouvrier à chemise de laine faisait monter une rougeur vive au visage du jeune maître, qui se demandait s'il méritait bien ces témoignages d'estime.

Trois mois s'étaient écoulés depuis l'époque de leur première rencontre, et le maître travaillait tard un soir à ses sentencieux exemples, quand Mliss frappa de nouveau à la porte. Elle était convenablement vêtue, elle avait le visage propre, et, sauf les longs cheveux et les brillans yeux noirs, il ne restait plus rien peut-être qui rappelât sa première apparition.

— Êtes-vous occupé? demanda-t-elle. Pouvez-vous venir avec moi? — Sur sa réponse affirmative, elle ajouta du ton impérieux d'autrefois : — Venez vite alors!

Ils sortirent ensemble dans l'obscurité. Comme ils atteignaient la ville, le maître lui demanda où elle allait.

— Voir mon père, répondit-elle.

C'était la première fois qu'il l'entendait lui donner ce nom filial ou même l'appeler autrement que « le vieux Smith, » ou plus brièvement « le vieux. » C'était la première fois depuis trois mois qu'elle en eût parlé seulement, et le maître savait qu'elle s'était tenue éloignée de son père depuis son grand changement. Comprenant d'après le ton de sa réponse qu'il serait inutile de la questionner davantage, il la suivit passivement. Dans des lieux écartés, dans des cabarets, des tripots, des salles de danse, le maître entra précédé par Mliss pour sortir aussitôt avec elle. Au milieu de la fumée de tabac, du tumulte et des blasphèmes de ces bouges, l'enfant, tenant la main du maître, semblait chercher quelque chose, indiffé-

rente à tout, sauf à l'objet de sa préoccupation. Plusieurs des débauchés qui se trouvaient là, reconnaissant Miss, l'appelèrent pour chanter et danser avec eux; ils l'eussent forcée à boire sans l'intervention du maître. D'autres, reconnaissant ce dernier, lui livraient passage en silence. Une heure fut employée ainsi. Alors l'enfant dit à l'oreille de son compagnon qu'il y avait une cabane de l'autre côté du cours d'eau que traversait la passerelle, où elle pensait le trouver encore. En une demi-heure de marche laborieuse, ils s'y rendirent, mais inutilement.

Ils retournaient le long du canal et se trouvaient près de la culé du bief, regardant les lumières sur la berge opposée, lorsqu'une détonation éclata tout à coup dans l'air pur de la nuit. Les échos s'en emparèrent, lui firent faire tout le tour de la Montagne-Rouge, et les chiens se mirent aussitôt à aboyer de toutes parts. Des lumières parurent danser et voltiger pendant quelques secondes dans les faubourgs de la ville; cependant ils entendaient distinctement le murmure du cours d'eau à leur côté et le clapotement de quelques pierres détachées du flanc de la montagne; les branches des cyprès s'entre-choquèrent poussées par un vent lourd les unes contre les autres, puis le silence se rétablit plus profond, plus morne, plus funèbre. Avec un mouvement involontaire de protection, le maître se tourna vers Miss, mais l'enfant avait disparu. Oppressé par une terreur étrange, il courut sur ses pas jusqu'au lit du ruisseau, et, sautant de galet en galet, atteignit le pied de la Montagne-Rouge et les faubourgs. A mi-chemin du bord, il leva les yeux, et la respiration lui manqua, car au-dessus de lui, sur l'étroite passerelle, il avait vu la forme aérienne de sa petite compagne glisser comme une flèche dans les ténèbres. Il gravit la berge, et, guidé par les lumières qui s'étaient groupées sur un point fixe de la montagne, se trouva bientôt tout haletant au milieu d'une foule de gens pétrifiés d'horreur. Parmi eux était l'enfant; elle sortit du groupe, prit la main du maître, et le conduisit en silence devant ce qui semblait être un trou béant dans la montagne. Elle était mortellement pâle, mais son excitation s'était apaisée, et son regard disait que l'événement depuis longtemps prévu était arrivé; il y brillait je ne sais quoi qui parut au maître stupéfait être presque du soulagement. Les murs de la caverne étaient en partie étayés par des pièces de bois vermoulu. L'enfant montra du doigt un tas de hailons qui semblaient avoir été laissés dans cet abri par le dernier occupant. Le maître s'approcha, fit du feu, et, courbé sur les vieux vêtements, vit qu'ils n'étaient autre que Smith lui-même, déjà froid, un pistolet à la main, une balle dans le cœur, gisant auprès de sa *poche* vide.

II.

Ce que Mac Snagley appelait la conversion de Mliss était qualifié plus énergiquement par les mineurs, qui disaient que Mliss avait décidément *tapé* dans une bonne conduite. Sur la tombe fraîche, ajoutée aux autres tombes du petit enclos, on grava aux frais du maître une inscription. *Le Drapeau de la Montagne-Rouge* apporta, lui aussi, son tribut à la mémoire « d'un de nos plus vieux pionniers » avec une délicate apostrophe à « ce poison des plus nobles intelligences » et des façons discrètes d'ailleurs d'enterrer le passé en même temps que « notre cher frère. » — Il laisse pour le pleurer, ajoutait *le Drapeau*, une enfant unique qui est aujourd'hui une écolière exemplaire, grâce aux efforts du révérend M. Mac Snagley. — Le révérend Mac Snagley faisait en effet grand bruit de la résipiscence de Mliss. Attribuant indirectement à la malheureuse enfant le suicide de son père, il émut l'école du dimanche par des allusions si touchantes, il parla si bien des effets salutaires « de la tombe silencieuse, » que la plupart de ses jeunes auditeurs en demeurèrent muets de frayeur, et que les rejets roses et blancs des deux premières familles poussèrent des hurlemens lamentables en refusant de se laisser consoler.

L'été suivit, long et brûlant. A mesure que chaque journée torride se consumait en petites bouffées de fumée gris-perle sur la cime des montagnes, et que, soulevées par la brise, des cendres rouges s'éparpillaient sur tout le paysage, la verdure dont le printemps avait paré la tombe de Smith se flétrit et se dessécha. En ces jours-là, le maître, errant dans le petit cimetière durant les après-midi du dimanche, était parfois surpris de la voir jonchée des rares fleurs sauvages que recèlent les humides forêts de pins; plus souvent une guirlande grossièrement tressée s'enroulait à la petite croix rustique. Ces guirlandes étaient faites d'une herbe odoriférante dont les enfans à l'école parfument leurs pupitres, entremêlée de brins de syringa et d'anémones des bois; çà et là le maître remarquait les sinistres épis de l'aconit. Il y avait quelque chose dans l'association de cette plante vénéneuse avec certains souvenirs qui l'impressionnait péniblement. Un jour qu'il traversait après une longue promenade une crête boisée, il rencontra Mliss perchée, au cœur de la forêt, sur un pin renversé dont les branches mortes aux panaches pendans lui formaient un trône fantastique. Elle avait la robe pleine d'herbes, de pommes de pin, et se chantait à elle-même une des mélodies nègres de sa première enfance. Le reconnaissant de loin, elle lui fit place sur son trône, puis d'un air de protection et d'hospitalité lui offrit à manger des pommes sau-

vages. Le maître profita de l'occasion pour lui faire connaître les qualités malfaisantes de l'aconit, dont les fleurs sombres étaient éparses sur ses genoux, et obtint d'elle la promesse de ne plus y toucher tant qu'elle serait son élève. Ceci convenu, il fut tranquille, ayant déjà mis à l'épreuve sa scrupuleuse probité, et le sentiment pénible qui l'avait envahi momentanément s'évanouit.

Parmi toutes les maisons qui s'ouvrirent pour Miss aussitôt que sa conversion fut connue, le maître avait préféré celle de M^{me} Morpher, un type aimable et doux de la femme telle qu'elle fleurit dans nos régions du sud-ouest, et qui jeune fille avait été connue sous le nom de « la Rose de prairie. » Étant de celles qui luttent résolument contre elles-mêmes, M^{me} Morpher, après une longue suite d'efforts, avait surmonté sa disposition naturelle à l'insouciance, et s'était soumise aux principes d'ordre, qu'elle considérait avec Pope comme la première loi du ciel; mais elle ne pouvait réussir, quelque précis que fussent ses propres mouvemens, à régler également l'orbite de ses satellites; parfois même un choc survenait entre elle et son époux. La nature qu'elle avait vaincue s'affirmait surtout dans ses enfans : Lycorgue furetait dans le buffet entre les repas, Aristide revenait de l'école sans souliers, ayant laissé ces articles importans de sa toilette à la porte afin d'avoir le plaisir de barboter nu-pieds dans les fossés. Octavie et Cassandra se moquaient de la propreté. A une seule exception près, la Rose de prairie, quoi qu'elle eût fait pour émonder, redresser, discipliner sa maturité luxuriante, n'avait pu empêcher les petits rejets de pousser quand même indociles et désordonnés. L'exception unique était Clytemnestre Morpher, familièrement Clytie, âgée de quinze ans, et qui réalisait l'immaculée conception de sa mère : méthodique, bien tenue, terne et lente d'esprit. L'excellente M^{me} Morpher avait le tort de s'imaginer que, pour Miss, Clytie était une consolation et un exemple. Égarée par cette illusion, elle jetait Clytie à la tête de Miss toutes les fois que celle-ci était méchante, et la lui citait comme modèle aux heures de pénitence.

Le maître apprit donc sans trop s'étonner que Clytie allait venir à l'école; évidemment il devait considérer sa venue comme une grande faveur pour lui et un sujet d'édification pour Miss et pour les autres, car Clytie était une vraie demoiselle. Héritière des qualités physiques de sa mère et subissant l'influence du climat de la Montagne-Rouge, elle s'était épanouie de bonne heure : aussi toute la jeunesse de Smith's Pocket, aux yeux de qui ce genre de fleur était une rareté, soupirait pour elle en avril et languissait de désir au mois de mai. Les amoureux assiégeaient l'école à l'heure de la sortie, quelques-uns étaient jaloux du maître. Peut-être ce fut cette dernière circonstance qui lui ouvrit les yeux; cependant il ne pou-

vait point ne pas remarquer que Clytie était romanesque. Pendant la classe, elle exigeait qu'on s'occupât d'elle sans relâche; ses plumes étaient toujours mauvaises, elle demandait qu'on les lui fixât, et accompagnait cette requête d'un regard suppliant, sans rapport avec le service que réclamaient ses lèvres; parfois elle appuyait, par hasard sans doute, un bras rond et blanc sur celui du maître, tandis qu'il écrivait dans son cahier, et chaque fois elle rougissait en rejetant ses boucles blondes en arrière par un mouvement de tête coquet. Je ne sais si j'ai dit que le maître était un jeune homme, — peu importe d'ailleurs : il avait reçu à l'école où Clytie prenait sa première leçon une éducation sévère, et soutint le feu des œillades fascinatrices comme un jeune Spartiate qu'il était; peut-être la qualité insuffisante de ses repas aidait-elle à cet ascétisme. Quoi qu'il en fût, il évitait ordinairement Clytie; mais un soir elle revint à l'école pour quelque chose qu'elle avait oublié et qu'elle ne retrouva que lorsque le maître eut consenti à la reconduire, et en cette circonstance, dit-on, il s'efforça de plaire un peu, j'imagine, parce que cela devait ajouter à l'amertume et au fiel qui surchargeaient déjà l'âme des admirateurs de Clytemnestre.

Le matin qui suivit cet épisode sentimental, Miss ne vint pas à l'école; l'après-midi s'écoula, point de Miss. Clytie, interrogée là-dessus, répondit qu'elles étaient parties pour l'école ensemble, mais que la capricieuse avait pris une autre route. Dans la soirée, le maître alla trouver M^{me} Morpher, dont le cœur maternel était singulièrement alarmé. M. Morpher avait passé tout le jour en recherches qui ne l'avaient point mis sur la trace de la fugitive. Aristide fut appelé comme complice probable; mais l'honnête enfant réussit à convaincre toute la famille de son innocence. L'opinion de M^{me} Morpher était qu'on trouverait la pauvre petite noyée dans quelque canal, ou, ce qui était presque aussi terrible, salie et couverte de boue au point de défier la vertu du savon. Le maître retourna, le cœur serré, à l'école. Comme il allumait sa lampe et s'asseyait devant son bureau, il vit devant lui un billet à son adresse et de l'écriture de Miss. Ce billet paraissait être griffonné sur une feuille arrachée à un vieil agenda, et, dans la crainte d'indiscrétions sacrilèges, il était scellé de six pains à cacheter rompus. L'ouvrant presque avec tendresse, il lut ces mots, dont nous ne reproduirons pas l'orthographe excentrique.

« Honoré monsieur, quand vous lirez ceci, je me serai sauvée pour ne revenir jamais, — jamais, *jamais*, JAMAIS! Vous pouvez donner mes perles à Mary Jennings, et mon *orgueil de l'Amérique* (c'était la lithographie vigoureusement coloriée d'une boîte à tabac) à Sally Flanders; mais n'allez rien donner à Clytie Morpher, ne vous en avisez pas! Vou-

lez-vous mon opinion sur son compte? Elle est parfaitement dégoûtante. Voilà tout ce qu'a pour le moment à vous dire

« Votre respectueuse, MELISSE SMITH. »

Le maître médita cette étrange épître jusqu'à ce que la lune eût levé son brillant visage au-dessus des montagnes lointaines et illuminé le sentier de l'école, durci par le va-et-vient continuel des petits pieds. Il sema ce sentier des morceaux de la lettre, qu'il avait déchirée, puis se sentit plus calme, ayant pris son parti. Au lever du soleil, il se frayait un chemin à travers les fougères semblables à des palmes et les épais taillis de la forêt de pins, faisant partir ici un lièvre de son gîte, s'attirant plus loin une protestation querelleuse de la part de quelques corneilles dissipées qui avaient évidemment fort mal passé la nuit, et gagnait ainsi la crête boisée où il avait une fois rencontré Miss. Là il trouva bien encore le pin abattu et ses branches frangées, mais le trône était vide. Comme il approchait cependant, une forme qui lui parut être celle d'un animal effarouché bondit à travers les branches sèches, passa sur le corps du monarque déchu et se blottit dans quelque feuillage ami. Le maître, en atteignant le vieil arbre, y trouva un nid encore tiède, et, ayant regardé en l'air, aperçut haut perchée la fugitive. Ils s'observèrent en silence, elle fut la première à parler. — Que voulez-vous? demanda-t-elle brièvement.

Le maître s'était tracé une ligne de conduite. — Des pommes sauvages, répondit-il avec humilité.

— Vous n'en aurez pas! Allez-vous-en. Pourquoi n'en pas demander à Clytemenerestre (Miss semblait trouver plaisir à exprimer son mépris en joignant des syllabes additionnelles au nom classique déjà long de sa compagne)? Oh! vous, méchant!

— J'ai faim, Lissy. Je n'ai rien mangé depuis le dîner d'hier. Je meurs de faim. — Le jeune homme s'appuya de tout son poids à l'arbre, comme s'il tombait d'inanition.

Le cœur de Miss fut touché. Dans les jours amers de sa vie vagabonde, elle avait connu la sensation qu'il simulait avec art. Désarmée, mais sans renoncer tout à fait à ses soupçons, elle lui dit : — Fouillez sous l'arbre, à côté de vous, et vous trouverez ce qu'il vous faut, surtout n'en parlez à personne. — Miss avait ses dépôts de provisions, comme les rats et les écureuils; mais le maître ne sut rien trouver, la faim probablement le privant de l'usage de ses sens. Miss devint perplexe. Enfin elle lui jeta un regard de lutin à travers les branches, et demanda : — Si je descends et que je vous en donne, me promettez-vous de ne pas me toucher?

Le maître promit.

— Que la mort vous prenne si vous mentez!

Il accepta de bonne grâce d'être foudroyé en cas de parjure, et Miss glissa jusqu'au bas de l'arbre : pendant plusieurs minutes, on n'entendit rien que le craquement des noix sous la dent du maître.

— Vous êtes mieux? demanda-t-elle avec sollicitude.

Le maître avoua qu'il se sentait réconforté, puis, la remerciant gravement, fit mine de retourner sur ses pas. Comme il s'y attendait, elle ne tarda pas à le rappeler. Il se retourna. Elle était debout, pâle, avec de grosses larmes dans ses yeux dilatés. Le moment favorable était venu; il alla droit à elle, lui prit les deux mains, plongea son regard dans ses yeux humides, et dit avec son sérieux ordinaire : — Lissy, vous souvenez-vous de la première soirée où vous êtes venue me voir?

Elle s'en souvenait.

— Vous m'avez demandé si vous pourriez venir à l'école, parce que vous vouliez apprendre quelque chose et être meilleure, et je vous ai répondu...

— Viens! acheva l'enfant avec vivacité.

— Que diriez-vous si le maître venait à son tour vous dire qu'il se sent seul sans sa petite élève, et qu'il lui demande de venir lui apprendre à être meilleur aussi?

L'enfant tint quelques instans sa tête baissée sans rien répondre. Le maître attendait tranquillement. Tenté par le silence, un lièvre se hasarda tout près d'eux, et, levant jusqu'à ses yeux d'escarboucle ses pattes de velours, s'assit pour les regarder. Un écureuil descendit à mi-chemin du tronc rugueux de l'arbre abattu, et là s'arrêta brusquement.

— Nous attendons, Lissy, dit tout bas le maître, et elle sourit. Agités par une brise fugitive, les arbres balançaient leurs sommets, un long filet de lumière, se glissant entre leurs branches entrelacées, tombait en plein sur le visage irrésolu de la petite fille. Tout à coup elle saisit la main du maître de la façon brusque qui lui était propre. Ce qu'elle dit, à peine l'entendit-on; mais le maître écarta de son front les grands cheveux noirs, et l'embrassa. Ce fut ainsi qu'ils quittèrent les nefs humides, les âcres parfums de la forêt, pour la route découverte où pleuvait le soleil.

III.

Moins hostile désormais à ses autres compagnons, Miss gardait cependant avec Clytemnestre une attitude offensive. Peut-être la jalousie n'était-elle pas entièrement endormie dans sa petite poitrine passionnée, peut-être était-ce seulement parce que les blanches rondeurs et les contours potelés offrent plus de surface aux

coups de griffe; mais, comme de pareilles violences étaient réprimées par le maître, son inimitié prit une forme nouvelle qui échappait au contrôle. Dans sa première appréciation des mœurs et habitudes de Mliss, le maître n'avait pas imaginé qu'elle eût jamais possédé de poupée; le maître, comme beaucoup d'observateurs perspicaces du cœur humain, raisonnait mieux *a posteriori* qu'*a priori*. Mliss avait en réalité une poupée, mais c'était proprement la poupée de Mliss, un diminutif d'elle-même. Sa malheureuse existence avait été un secret que M^{me} Morpher découvrit par hasard. Cette vieille compagne des courses vagabondes de Mliss portait des marques irrécusables de souffrance : son teint primitif avait été depuis longtemps effacé par les injures du temps et fardé par le limon des canaux; bref, elle ressemblait beaucoup à la Mliss du passé. Sa robe d'étoffe fanée était salie et déchirée comme l'avait été celle de sa maîtresse, et jamais on n'avait entendu Mliss consoler sa poupée de tant de misère par aucun terme de tendresse. Elle ne la montrait jamais aux autres enfans; l'infortunée était couchée avec rudesse dans un arbre creux près de l'école, et ne prenait d'exercice que pendant les promenades solitaires de sa maîtresse. Celle-ci remplissait sévèrement son devoir envers sa poupée comme envers elle-même, elle ne lui permettait pas le moindre luxe. Il arriva que M^{me} Morpher, cédant à un mouvement de bienveillance, acheta une autre poupée pour Mliss. L'enfant reçut le présent avec un mélange de froideur et de curiosité. Le maître, en regardant un jour cette nouvelle poupée, trouva que ses yeux bleus tranquilles et ses joues roses arrondies offraient quelque légère ressemblance avec Clytemnestre; il était clair que Mliss avait fait la même observation, car tantôt elle lui cognait la tête contre les rochers quand elle était seule, tantôt la traînait, une corde au cou, de la maison à l'école et de l'école à la maison. D'autres fois, la plaçant sur son pupitre, elle se faisait une pelote à épingles de son corps patient et inoffensif. Était-ce pour tirer vengeance au figuré des avantages que Clytie pouvait avoir sur elle, ou connaissait-elle par intuition les rites de certains autres païens qui s'imaginent que l'ennemi dont ils torturent l'effigie languit et meurt? En dépit de ces bizarreries, elle étonnait le maître par l'intelligence vive et infatigable qu'elle apportait au travail, de quelque genre qu'il fût. Elle ignorait les hésitations et les timidités de l'enfance; ses réponses en classe étaient toujours assaisonnées d'une sorte d'audace. Il va sans dire qu'elle n'était pas infallible; mais le courage et l'aplomb avec lesquels elle s'élançait bien au-delà des profondeurs où eussent osé se risquer les petits nageurs craintifs de son entourage l'emportaient sur toutes les erreurs de jugement.

Les enfans sous ce rapport ne valent pas mieux, je crois, que les grandes personnes, et aussitôt que la petite main rouge se levait pour demander la parole, il s'établissait un silence d'admiration; le maître lui-même doutait parfois, en l'écoutant, de sa propre expérience et de sa propre opinion. Néanmoins certaines particularités dont il s'était amusé d'abord commencèrent à lui inspirer de grandes inquiétudes. Il ne parvenait pas à se dissimuler que Miss fût vindicative, arrogante et volontaire; on ne pouvait lui accorder qu'une qualité inséparable du tempérament demi-sauvage, la faculté physique pour ainsi dire de l'énergie et du dévoûment, et une autre encore qui n'est pas toujours, celle-là, il faut le reconnaître, l'attribut du noble sauvage, la sincérité. Miss était brave et sincère; peut-être dans un pareil caractère les deux adjectifs étaient-ils synonymes.

Le maître avait beaucoup réfléchi là-dessus, et était arrivé à la conclusion de tous ceux qui réfléchissent de bonne foi, à savoir qu'il était l'esclave de ses propres préjugés; il résolut donc de prendre l'avis du révérend Mac Snagley. Cette démarche humiliait son orgueil, car Mac Snagley et lui n'étaient rien moins qu'amis, mais il ne pensait qu'à Miss et à leur première rencontre. Pénétré peut-être de la superstition bien pardonnable que ce n'était pas le hasard qui avait guidé ce soir-là ses pieds dociles jusqu'à l'école, se complaisant peut-être aussi dans le sentiment de la magnanimité dont il allait faire preuve, le jeune maître surmonta ses répugnances, et alla trouver Mac Snagley. Le révérend fut aise de le voir; cependant il remarqua qu'il avait l'air abattu, — affligé probablement de névralgie ou de rhumatisme? Lui-même avait été pris de fièvre depuis la dernière conférence; mais il avait appris pour sa part la résignation et la prière. Après un moment de silence pour recueillir certaine recette que lui donnait le maître contre la fièvre, M. Mac Snagley entama d'interminables éloges sur sœur Morpher. — Elle était l'ornement de la chrétienté, sa jeune famille promettait beaucoup; quelle jeune personne bien élevée que miss Clytie! si polie, si douce!.. — Il était ébloui des perfections de Clytie, il ne tarissait pas à ce sujet. Le maître se sentait doublement embarrassé; cet enthousiasme paraissait souligner la différence entre Clytie et la pauvre Miss, et il y avait quelque chose de confidentiel qui lui déplaisait dans le ton du révérend tandis qu'il lui parlait de l'aînée des demoiselles Morpher, de sorte qu'après de vaines tentatives pour dire quelque chose de naturel, le maître jugea opportun de battre en retraite. Il n'avait pas demandé le conseil qu'il était allé chercher, mais reprochait en lui-même assez injustement au révérend Mac Snagley de le lui avoir refusé.

Cet échec parut renouveler entre le maître et l'élève l'intime union d'autrefois. L'enfant se rendit compte d'un changement dans les manières du maître, qui, depuis peu, étaient devenues contraintes. Un jour qu'ils se promenaient ensemble, elle s'arrêta brusquement, monta sur une souche qui se trouvait là, et le regarda de toute la force de ses grands yeux chercheurs.

— Vous n'êtes pas fou? dit-elle en soulignant l'interrogation d'un mouvement de tête qui secoua ses tresses noires. — Non. — Ni ennuyé de quelque chose? — Non. — Vous n'avez pas faim? (La faim était pour Mliss une maladie dont on pouvait être pris à tout moment.) — Non. — Et vous ne pensez pas à elle? — A qui, Lissy? — A cette fille blanche. (C'était la dernière épithète inventée par Mliss, qui était une brune très foncée, pour désigner Clytemnestre.) — Non. — Votre parole? (Sur la demande du maître, Mliss avait substitué cette formule à l'ancienne : que la mort vous emporte!) — Oui. — Votre honneur sacré? — Oui. — Là-dessus, Mliss lui donna un petit baiser féroce, et, sautant à terre, s'échappa. Les deux ou trois jours qui suivirent, elle condescendit à ressembler davantage aux autres enfans, à être sage, comme elle disait.

Il y avait deux ans que le maître habitait Smith's Pocket, et, comme son salaire était minime et la perspective que Smith's Pocket devint par aventure la capitale de l'état assez incertaine, il rêvait un changement. Déjà les administrateurs de l'école étaient informés de ses intentions; mais, les jeunes gens instruits et d'une moralité intacte étant rares à cette époque, il consentit à diriger encore l'école durant tout l'hiver. Personne d'ailleurs n'eut connaissance de sa détermination, son unique ami excepté, un docteur Duchesne, jeune médecin créole, fixé à Wingdam. Il n'en parla ni à M^{me} Morpher, ni à Clytie, ni à aucune de ses élèves; cette réticence fut l'effet en partie d'une répugnance naturelle à faire de l'embaras, en partie du désir d'éviter les questions et les conjectures d'une curiosité vulgaire, en partie aussi de ce qu'il ne croyait jamais réellement qu'il allait faire une chose avant qu'elle ne fût faite.

Il n'aimait pas penser à Mliss. Un instinct égoïste, je suppose, lui fit essayer de se persuader que le sentiment qu'il éprouvait pour elle était déraisonnable, romanesque; il alla jusqu'à se dire qu'elle serait mieux dirigée par un professeur plus vieux et plus sévère. Déjà elle avait onze ans, et bientôt, d'après l'usage de la Montagne-Rouge, serait une femme. Il avait fait son devoir. Après la mort de Smith, il s'était adressé aux parens de cet homme; une sœur de la mère de Mliss avait répondu qu'elle remerciait le maître, et annoncé son intention de quitter quelques mois plus tard avec son mari les états de l'Atlantique pour la Californie. C'était déjà une

fondation posée pour le château dans les nuages que bâtitait le maître. N'était-il pas naturel de se figurer après tout qu'une femme bonne et sympathique, armée de l'influence que donne une proche parenté, guiderait mieux que lui ce caractère difficile? Cependant, quand il lui avait lu la lettre, Mliss l'avait écoutée avec distraction, l'avait reçue de sa main d'un air soumis, puis découpée avec des ciseaux en personnages qui représentaient Clytemnestre, et qu'elle signa « la fille blanche, » pour qu'on ne s'y trompât point, avant de les clouer sur les murs extérieurs de l'école.

L'été touchait à sa fin; dans les vallées, on avait rentré la dernière récolte, lorsque le maître songea, lui aussi, à faire sa moisson, en examinant ce que les leçons semées avec tant de zèle avaient produit dans les jeunes esprits qu'il cultivait. Les juges compétens qui pouvaient se trouver à Smith's Pocket furent réunis pour la solennité consacrée par l'usage, qui consiste à embarrasser des enfans timides en les forçant à parler comme on force les témoins à la barre du tribunal. Il arrive inmanquablement que la hardiesse et le sang-froid sont comblés d'honneur. Le lecteur devinera donc que Mliss et Clytie brillèrent en première ligne et se partagèrent l'intérêt du public, Mliss par la netteté de ses perceptions et sa confiance en elle-même, Clytie par son assurance placide et la correction parfaite de ses manières. Les autres se troublèrent et firent faute sur faute. Les brillantes réponses de Mliss furent, cela va sans dire, les plus applaudies et obtinrent le plus de succès; les antécédens de Mliss lui assuraient les sympathies particulières de toute une classe d'individus dont les formes athlétiques s'effaçaient le long des murs, et dont les belles figures barbues regardaient par la fenêtre; mais la popularité de Mliss fut compromise par une circonstance imprévue.

Mac Snagley s'était invité, et venait de savourer le plaisir d'effrayer les élèves les plus craintifs par les questions les plus vagues, les plus ambiguës, posées d'un ton dogmatique et lugubre. Il interrompit Mliss, qui avait pris son essor en pleine astronomie et traçait les révolutions de notre boule terrestre dans l'espace, battant la mesure à la musique des sphères et définissant avec aisance l'orbite de chaque planète. — Melissy, dit onctueusement Mac Snagley, vous parliez des révolutions de cette terre et des mouvemens du soleil, et vous disiez qu'il en était ainsi depuis la création, n'est-ce pas?

Mliss fit un signe affirmatif assez dédaigneux.

— Eh bien! était-ce la vérité? dit Mac Snagley, se croisant les bras.

— Oui, répondit Mliss, serrant ses petites lèvres rouges.

Les beaux garçons qui encombraient les fenêtres s'avancèrent pour mieux voir dans la salle d'école, et une figure raphaélique de jeune saint à barbe blonde, qui appartenait au plus grand vaurien des mines, se tourna vers l'enfant en lui soufflant à l'oreille : — Tiens ferme, Mliss! — Le révérend poussa un profond soupir, jeta un regard de compassion sur le maître, puis sur les enfans: ce regard finit par se reposer sur Clytie. La beauté de Smith's Pocket leva doucement son bras blanc et poli, dont les contours séducteurs étaient encore rehaussés par un splendide bracelet d'échantillon en or massif, don d'un de ses plus humbles adorateurs, qu'elle portait en l'honneur de la circonstance. Un silence momentané se fit : les joues rondes de Clytie étaient du rose le plus vif et le plus doux, les grands yeux de Clytie étaient du bleu le plus brillant, la mousseline blanche de sa robe décolletée encadrait les épaules les plus fraîches et les plus dodues. Clytie regarda le maître, et le maître fit un signe de tête; alors elle parla d'une voix suave : — Josué commanda au soleil de s'arrêter, et le soleil obéit.

Il courut un bourdonnement flatteur dans la chambre, une expression triomphante passa sur les traits de Mac Snagley, une ombre sévère sur celle du maître, et les spectateurs de la fenêtre ne purent contenir un désappointement comique. Mliss feuilleta rapidement son livre d'astronomie, puis le ferma d'un coup sec et bruyant. Mac Snagley exhala un gémissement, la foule respectable alignée dans l'école s'étonna; un hurra sauvage éclata parmi le public des fenêtres, lorsque, laissant retomber son poing fermé sur le pupitre, Mliss fit entendre cette déclaration emphatique : — C'est un mensonge. Je ne le crois pas!

IV.

On allait en avoir fini avec la longue saison des pluies; les signes précurseurs du printemps étaient visibles dans les bourgeons gonflés et les torrens impétueux. Les forêts de pins exhalaient leurs pénétrants aromes; les azalées étaient déjà en boutons, les céanotes préparaient leur livrée lilas. Sur le plateau verdoyant du côté sud de la Montagne-Rouge les longs épis d'aconit, jaillissant d'un large feuillage, secouaient de nouveau leurs clochettes bleues-noires; de nouveau la petite vague de terrain soulevée sur la tombe de Smith devint verte et brillante, frangée sur la crête d'une écume de pâquerettes et de boutons d'or. Le petit cimetière avait recueilli quelques hôtes de plus dans l'année qui venait de s'écouler, et les tombes s'alignaient deux par deux le long de la palissade jusqu'aux environs de la tombe de Smith, qui, elle, s'élevait isolée. Une su-

perstition générale avait fait éviter ce voisinage, et le gazon auprès de Smith ne recouvrait personne.

Nombre d'affiches avaient informé la ville qu'une troupe dramatique célèbre allait représenter pendant quelques jours une série de farces bruyantes « à crever de rire, » avec lesquelles alternaient agréablement un mélodrame et un grand divertissement de danse, de chant, etc. Ces affiches firent sensation et furent pour les enfans de l'école l'objet d'ambitieuses espérances. Le maître avait promis à Mliss, qui considérait ce genre de plaisir comme chose rare et sacrée, qu'elle irait avec lui, et la fameuse soirée trouva le maître et Mliss parmi le public.

Le jeu des acteurs était le triomphe même de la médiocrité : le mélodrame n'était pas assez mauvais pour faire rire, ni assez bon pour intéresser; mais le maître, se tournant vers l'enfant, fut étonné et comme honteux de lui-même en constatant l'effet extraordinaire que produisait sur cette nature impressionnable ce qui lui semblait fastidieux. A chaque battement de son petit cœur qui haletait, le sang lui montait aux joues, ses lèvres minces et passionnées étaient entr'ouvertes par la respiration rapide, ses yeux dilatés, ses sourcils noirs contractés. Elle ne riait pas des lourdes plaisanteries du bouffon, car Mliss riait rarement, elle ne recourut pas non plus à son mouchoir, comme la tendre Clytie, qui, tout en s'essuyant discrètement les yeux, causait avec ses compagnes et lorgnait le maître à la dérobée; mais, quand la pièce fut achevée, que le rideau vert tomba, Mliss reprit son souffle, et, regardant le maître avec un sourire qui demandait pardon à demi, d'un petit geste de lassitude : — Ramenez-moi à la maison, dit-elle. — Ses paupières brunes retombèrent comme si elle eût voulu rester en imagination sur la scène.

Chemin faisant, le maître jugea convenable de ridiculiser toute la représentation. — Croyez-vous, demanda-t-il gaiement à Mliss, croyez-vous en vérité que la demoiselle qui joue si bien soit sérieusement amoureuse du monsieur qui porte de si beaux habits? Si elle l'aime tout de bon, elle est bien à plaindre!

— Pourquoi? dit Mliss en levant les yeux avec vivacité.

— Mais parce qu'il ne pourrait faire vivre sa femme avec le peu qu'il gagne et payer tant par semaine en outre pour ses beaux habits, et puis ils auraient des appointemens moins considérables comme gens mariés que comme amoureux, en admettant, ajouta le maître, qu'ils ne soient pas déjà mariés chacun de son côté, car je soupçonne le mari de la jolie comtesse de vendre les billets à la porte, de lever le rideau, de moucher les chandelles, ou de remplir quelque autre fonction tout aussi élégante et distinguée. Quant au

jeune homme bien mis, je vous accorde que ses habits soient beaux : ils valent bien deux dollars et demi, peut-être trois, sans parler de ce manteau de droguet rouge dont je sais le prix, car j'en ai acheté une fois pour ma chambre à coucher; quant à ce jeune homme, Lissy, ce serait un bon garçon, s'il ne buvait pas trop volontiers. Les gens ne devraient point abuser de cela pour lui pocher les yeux et le jeter dans la boue, comme on l'a fait l'autre soir à Wingdam. N'êtes-vous pas de mon avis, Lissy? Il pourrait me devoir longtemps deux dollars et demi sans que je les lui reproche, pauvre diable!

Miss avait pris sa main dans les siennes, et s'efforçait de regarder dans ses yeux, que le jeune homme détournait obstinément : elle avait une vague idée de l'ironie, étant susceptible elle-même à l'occasion de témoigner par ses actes et ses paroles une humeur sardonique; mais le maître continua sur le même ton jusqu'à la porte de M^{me} Morpher. Il remit Miss entre les mains de sa mère adoptive, refusa l'offre qui lui était faite de se rafraîchir, de se reposer, et, abritant ses yeux de sa main pour éviter les œillades de la blonde Clytemnestre, rentra chez lui.

Les deux ou trois jours qui suivirent l'arrivée de la troupe, Miss fut en retard pour la classe, elle manqua même au rendez-vous que lui avait donné le maître pour leur excursion habituelle dans l'après-midi du vendredi, ce qui fut cause que le maître ne sortit pas. Comme il rangeait ses livres avant de quitter l'école, une petite voix bégaya sous son coude : — S'il vous plaît, monsieur?

Le maître se retourna, et se trouva en face d'Aristide Morpher. — Eh bien! mon petit homme, dit-il avec impatience, qu'y a-t-il encore? Dis vite.

— S'il vous plaît, monsieur, moi et Kurg, nous croyons que Miss va encore se sauver.

— Qu'est-ce que cela signifie, monsieur? dit le maître avec cette injuste irritation qui retombe toujours sur le porteur d'une nouvelle désagréable.

— Dame! monsieur, elle ne reste plus jamais à la maison, et Kurg et moi nous la voyons causer avec un de ces acteurs,... tenez, ils sont encore ensemble maintenant, et, s'il vous plaît, monsieur, elle a dit à Kurg et à moi hier qu'elle pouvait déclamer tout aussi bien que M^{lle} Célestine Montmorency. C'est vrai,... elle nous a récité tout son discours par cœur... Le petit s'arrêta effaré. — Quel acteur? avait crié le maître. — Celui qui a le chapeau si luisant... et des cheveux... et l'épingle d'or... et la chaîne d'or, dit Aristide le Juste, mettant des points à la place des virgules pour reprendre haleine.

Le maître saisit ses gants, son chapeau, et s'élança dehors; il éprouvait un sentiment de strangulation désagréable. Aristide le suivait sur la route, trottant à ses côtés et réussissant mal à mettre ses jambes courtes d'accord avec les grands pas du jeune homme, lorsque tout à coup celui-ci s'arrêta, ce qui fit qu'Aristide vint se cogner contre lui. — Où causaient-ils? demanda le maître, comme s'il eût continué la conversation.

— A l'arcade.

Dans la grande rue, le maître s'arrêta encore. — Cours chez toi, dit-il au petit garçon. Si Miss y est, viens me le dire à l'arcade. Cours! — Et Aristide aux jambes courtes se remit à trotter.

L'arcade était juste de l'autre côté de la rue. On nommait ainsi un long bâtiment irrégulier renfermant un comptoir, un billard et un restaurant. Le jeune maître, en traversant la place, s'aperçut que deux ou trois passans se retournaient pour l'observer. Il rajusta ses vêtemens et s'essuya le visage avant d'entrer dans la salle du comptoir; il y avait le nombre ordinaire de flâneurs, qui le regardèrent ébahis, — l'un d'eux si fixement, avec une expression si étrange, qu'il s'arrêta; ce n'était que le reflet de lui-même dans une grande glace. Ceci lui fit penser qu'il était peut-être un peu surexcité; aussi, prenant un numéro du *Drapeau de la Montagne-Rouge*, il s'efforça de se calmer en lisant la colonne des annonces. Puis il traversa le restaurant, et entra dans la salle de billard: l'enfant n'y était pas; mais un homme se tenait auprès d'une des tables, un chapeau de toile cirée à larges bords sur la tête. Le maître le reconnut pour le directeur de la troupe; il l'avait pris en aversion à première vue sur sa façon particulière de porter la barbe et les cheveux. Content de s'être assuré que l'objet de sa recherche n'était pas là, il se tourna vers l'homme au chapeau ciré. Ce dernier, bien qu'il eût vu le maître, feignit d'ignorer sa présence, — jeu qui réussit rarement aux gens vulgaires; une queue de billard à la main, il visait attentivement une bille placée au milieu de la table. Le maître resta en face de lui jusqu'à ce qu'il levât les yeux; lorsque leur regard se fut rencontré, il l'aborda. Son intention avait été d'éviter les scènes et les querelles. Dès qu'il eut commencé à parler, sa gorge se serra de plus en plus, au point que les mots sortaient avec peine et que sa propre voix l'effrayait, tant elle paraissait être basse, lointaine et vibrante cependant. — Je sais, commença-t-il, que Melisse Smith, une orpheline, une de mes élèves, s'est entretenue avec vous du projet d'adopter votre profession. Est-ce vrai?

L'homme au chapeau ciré se pencha de nouveau sur le billard, et donna un vigoureux coup de queue qui envoya la bille rouler à tous les coins, puis fit le tour de la table, alla chercher cette bille, et

la remit à la même place. Ceci fait, il reprit sa première position, et répondit :

— Supposons que ça soit?..

Le maître se sentit étouffer de nouveau; mais, serrant la bande du billard de sa main gantée, il continua :

— Si vous êtes homme d'honneur, je n'ai qu'un mot à vous dire : je suis son tuteur et responsable de son avenir. Vous connaissez aussi bien que moi les dangers du genre de vie que vous lui offrez. Tout le monde ici pourra vous dire que je l'ai déjà arrachée une fois à une existence pire que la mort, que je l'ai prise aux boues de la rue et du vice. Je vais essayer de recommencer. Allons, raisonnons comme des hommes. Elle n'a ni père ni mère, ni frère ni sœur. Lui donnerez-vous l'équivalent?

L'homme au chapeau ciré examina le bout de la queue qu'il tenait, puis chercha autour de la chambre quelqu'un qui pût rire avec lui de cette bonne plaisanterie.

— Je sais que c'est une fille bizarre et obstinée, continua le maître, mais elle est devenue meilleure qu'elle n'était; je crois que j'ai encore quelque influence sur elle. J'espère par conséquent que vous n'irez pas plus loin dans cette affaire. J'adjure l'homme, le *gentleman*, de me la laisser. Je ne demande pas mieux que de... Quelque chose qui lui montait derechef violemment dans la gorge l'empêcha d'achever sa phrase.

L'homme au chapeau ciré, se méprenant sur son silence, leva la tête avec un brutal éclat de rire et dit tout haut : — Vous la voulez pour vous tout seul, n'est-ce pas? Ça ne prend pas ici, mon garçon!

L'insulte était dans le ton plus que dans les paroles, dans le regard plus que dans le ton, et dans la personne de l'homme plus que dans tout le reste. La rhétorique que ce genre d'animal apprécie le mieux est un coup de poing. Le maître le comprit, et, sa force nerveuse longtemps contenue se soulageant dans cet acte, il frappa le visage qui ricanait devant lui. Le coup envoya le chapeau ciré d'un côté, la queue de l'autre, et déchira le gant du maître avec la peau de la main; la bouche de la brute qui l'insultait fut déchirée aussi aux deux coins, ce qui gâta pour longtemps la forme particulière de sa barbe. Il y eut un cri, une imprécation, une lutte, puis le trépignement d'un grand nombre de pieds. La foule avait fait irruption dans le billard, se partageant à droite et à gauche, et deux détonations se succédèrent rapidement. La foule s'était précipitée autour de son adversaire, et le maître se trouva seul, ramassant de la main gauche sur la manche de son habit des morceaux de bourre enflammée. Quelqu'un lui tenait l'autre main. Il la regarda stupidement et vit qu'elle saignait; ses doigts étaient

serrés autour du manche d'un couteau. Où, comment il avait pris ce couteau, il n'en savait rien. L'individu qui tenait sa main sanglante était M. Morpher. Il entraîna le maître jusqu'à la porte; mais le maître résistait et essayait de prononcer autant que le lui permettait la sécheresse de son gosier brûlant le nom de Miss. — Tout va bien, mon garçon, dit M. Morpher. Elle est chez nous.

Ils descendirent la rue ensemble, et, tout en marchant, M. Morpher lui apprit que Miss était accourue essoufflée à la maison et l'avait averti qu'on tuait le maître à l'arcade.

Désirant rester seul, le maître promit à M. Morpher, pour se débarrasser de lui, qu'il ne chercherait pas à rencontrer de nouveau son adversaire cette nuit-là, et reprit le chemin de l'école. A sa grande surprise, il s'aperçut en approchant que la porte était ouverte; sa surprise redoubla lorsqu'il vit Miss assise dans un coin.

Le caractère du maître, on l'a déjà compris, avait, comme la plupart des organisations d'une excessive susceptibilité, l'égoïsme pour base. Le souvenir de l'injure qui lui avait été jetée à la face s'envenimait dans son cœur. Il était donc possible qu'on interprêtât ainsi son affection pour un enfant? En tout cas, il était coupable de donquichottisme, il était ridicule. D'ailleurs ne renonçait-elle pas volontairement à cette affection, ne bravait-elle pas son autorité? Tout le monde l'avait mis en garde contre elle, seul il avait combattu l'opinion générale, et maintenant il était obligé de confesser tacitement la justesse de ce qu'on lui avait prédit; grâce à elle, il en était venu aux mains dans un cabaret avec un coquin de bas étage, il avait risqué sa vie pour prouver quoi? Qu'avait-il prouvé? — Rien. — Que dirait le monde? que diraient ses amis? que dirait Mac Snagley?

Comme il s'accusait ainsi, la dernière personne qu'il eût voulu rencontrer était certainement Miss. Entrant dans la chambre, il s'assit à son pupitre, et déclara en quelques mots froids et rapides qu'il avait à faire, qu'il souhaitait qu'on le laissât seul. Lorsqu'elle se leva, il prit la chaise qu'elle venait de quitter, s'assit à son tour, et cacha son front dans ses mains. Quand il releva la tête, elle était encore là debout, l'observant anxieuse. — L'avez-vous tué? demanda-t-elle.

— Non.

— Je vous avais donné le couteau pour cela, s'écria l'enfant avec animation.

— Vous m'avez donné le couteau? répéta le maître abasourdi.

— Oui, je vous l'ai donné. J'étais cachée sous le comptoir. Je vous ai vu le frapper, je vous ai vu tomber tous les deux. Son couteau lui avait échappé; je vous l'ai donné. Pourquoi ne l'avez-vous

pas piqué? dit Miss avec un clignement d'œil expressif et en brandissant sa petite main. — Le maître se taisait atterré. — Oui! continua Miss, si vous m'aviez questionnée, je vous aurais dit que je partais avec les comédiens. Et pourquoi était-ce que je partais avec les comédiens? Parce que vous ne m'aviez pas dit que vous vous en alliez; mais je le savais... Je vous l'ai entendu dire au docteur. Et je n'allais pas rester ici seule avec les Morpher, vous pensez bien. Je mourrais d'abord! — D'un geste dramatique qui était parfaitement dans le rôle, elle tira de son sein quelques feuilles vertes flétries, et, les tenant à bras tendu, de la façon précipitée qui lui était propre, avec la prononciation originale de sa première enfance, dans laquelle aux momens d'exaspération elle retombait toujours : — Voilà le poison qui fait mourir, vous me l'avez dit. J'irai avec les comédiens, ou je mangerai ces feuilles et je mourrai ici. L'un ou l'autre, cela m'est égal. Je ne resterai pas où l'on me hait, où l'on me méprise! Et vous ne me laisseriez pas derrière vous, si vous ne me haïssiez, si vous ne me méprisiez pas aussi! — Sa petite poitrine se soulevait avec fureur, et deux grosses larmes tremblaient au bord de ses cils, mais elle les chassa du coin de son tablier, comme si elles eussent été des guêpes. — Si vous m'enfermez en prison, dit Miss de plus en plus farouche, pour m'éloigner des comédiens, je m'empoisonnerai. Mon père s'est bien tué... J'en ferai autant. Vous m'avez assuré qu'une bouchée de cette racine était mortelle, et j'en porte toujours sur moi, dit-elle en frappant sa poitrine de son poing fermé.

Le maître pensa une seconde à certaine place vide près de la tombe de Smith, et à ce que deviendrait ce petit être frémissant de passion. Saisissant ses deux mains dans les siennes et la regardant au plus profond de ses yeux qui ne mentaient jamais, il dit : — Lissy, veux-tu partir avec moi?

L'enfant passa ses bras autour de son cou et répondit joyeusement : — Oui!

— Mais tout de suite,... cette nuit.

— Cette nuit.

La main dans la main, ils suivirent la route, le chemin étroit qui une fois l'avait amenée si lasse à la porte du maître, et que, semblait-il, elle ne devait plus fouler seule. Les étoiles étincelaient au-dessus de leurs têtes. Que ce fût pour le mal ou pour le bien, la leçon avait été apprise, et derrière eux l'école de la Montagne-Rouge se ferma sur les fugitifs à tout jamais.

LES

MŒURS ÉLECTORALES

AUX ÉTATS-UNIS

La comédie politique n'est pas un genre de littérature populaire aux États-Unis, bien que les Américains tiennent de leurs pères, plus Irlandais qu'Anglais, un fonds de verve humoristique qui les dispose à rire tout aussi philosophiquement de leurs faiblesses que de celles d'autrui. Ce n'est pas non plus un sentiment de fausse susceptibilité nationale qui éloigne de la scène la satire politique, attendu que, satisfaits, et à bon droit, de leur prospérité sans pareille, ils font bon marché de ce qu'il peut y avoir d'incomplet dans les institutions à l'ombre desquelles ils l'ont acquise et développée. Si en Amérique la comédie politique ne vient pas frapper plus souvent à la porte du théâtre, c'est qu'elle se joue d'habitude dans la rue : les *stump speeches* (discours en plein vent), la *barbecue* (pique-nique électoral où pour son plat le candidat offre un bœuf rôti sur place), les processions politiques sont de véritables représentations théâtrales avec affiches, tréteaux, musique et comptes-rendus. Il en résulte que, lorsqu'un homme éminent a été livré aux sifflets de quelques millions de spectateurs et de quelques milliers de journaux, quand la foule et la presse l'ont déshabillé de la tête aux pieds pour lui chercher des plaies sur la poitrine, des meurtrissures sur le dos, le poète satirique a beau vouloir ne mettre en scène que les côtés plaisans de la victime, son public n'en regarde que les côtés saignans. L'auteur voulait amuser ses spectateurs, il les fait pleurer ou bâiller ; le squelette n'a pour eux rien d'émouvant, ils ont disséqué l'homme.

Pourtant le *Rabagas* de M. Sardou avait eu un devancier aux États-Unis : dès 1854 paraissait à New-York *the School for politics*. A cette époque, nous avions parcouru la comédie de M. Gayarré

avec l'attention distraite que l'on n'apporte que trop souvent à étudier les symptômes de maux dont on n'est pas incessamment menacé; nous l'avons relue depuis avec l'intérêt que le malade, astreint à un régime en désaccord avec son tempérament, met à étudier le tempérament de son voisin que ce même régime fait vivre. Cette seconde lecture ne nous a servi qu'à constater une fois de plus l'exubérance de la vie politique en Amérique, qui tuerait toute société dont la vie matérielle ne serait pas exubérante à pareil degré, — et même dans ce pays l'avenir de la société paraît déjà au moraliste américain sérieusement menacé par l'invasion d'un mal qui l'inquiète et qu'il signale à ses concitoyens, la corruption politique. Il s'en explique sans hésitation dans sa préface, en même temps qu'il décline éventuellement le reproche d'avoir mis en scène une individualité quelconque à laquelle les spectateurs auraient pu appliquer un nom. « Je me suis proposé, dit-il, en écrivant l'ouvrage que je présente au public sous le titre de *l'École de la politique*, d'attaquer des maux qui sont devenus tellement sérieux qu'ils sont alarmans, et non d'attaquer un parti ou une personnalité. Quant aux caractères que j'ai dépeints, ils sont fictifs, quoiqu'il n'y ait que trop de réalité dans les scènes de dégradation politique que j'ai retracées. »

La corruption électorale, et c'est plus particulièrement de celle-là qu'il est question ici, est l'accusation ordinaire des minorités battues aux élections. Nous savions déjà par les discussions de tribune et de presse les prix du vote vénal en France et en Angleterre; M. Gayarré, en nous disant les prix-courans de ce genre de vote en Amérique, complète cette curieuse statistique. De ces prix comparés, il ressort que, plus libre est le citoyen, plus cher est son vote. Ainsi en France, où le suffrage universel, au lieu d'être la source du pouvoir, n'en est que le prétexte, le vote de l'électeur trafiquant de son mandat se paie d'un repas d'auberge, d'une surenchère de marchandise sans valeur. En Angleterre, où le vote fait le député, qui fait le ministre, qui fait le cabinet, le prix du vote négociable est déjà fort élevé; en Amérique, où l'élection est la source des pouvoirs législatif, administratif, judiciaire, le prix de ce genre de vote n'a pas de limite.

Pour mettre un étranger au courant des compromis qui se pratiquent dans les élections aux États-Unis, il fallait un homme du pays et du métier. M. Gayarré est l'un et l'autre; citoyen de la Louisiane, membre de la législature et ultérieurement du congrès, il sait tout ce que l'on peut savoir des agissemens des partis, il en dit certainement tout ce qu'on en peut dire. S'en est-il servi lui-même à son profit ou à celui de ses amis? Ce n'est pas probable, puisqu'il en dénonce la pratique; mais il a vu ses adversaires, il

a pu voir ses amis s'en servir, et c'est avec indulgence qu'il les gourmande les uns et les autres des hardiesses électorales que leur fait commettre leur dévouement à leur cause.

Son cadre est l'élection au congrès d'un sénateur par l'état de la Louisiane; son intrigue, il l'emprunte à la scène française. Ses deux principaux personnages, Randolph et Beckendorf, sont copiés sur Bertrand et Raton, cet impérissable Raton qui tire éternellement du feu les marrons que dévore le non moins impérissable Bertrand; il n'y a jamais de différence que dans la forme des pincettes. Comme dans *l'Art de conspirer* de M. Scribe, des courtisans du souverain font le siège du pouvoir, de ce pouvoir partout et en tout temps le même, le distributeur de la fortune publique. Seulement le souverain, qui dans la pièce française est Christian VII de Danemark, se trouve être le peuple dans la pièce américaine, et c'est là surtout ce qui donne de l'intérêt à ce pastiche, qu'il faut parcourir comme une sorte d'enquête électorale dialoguée.

Les deux pièces principales de cette enquête sont une séance dans les bureaux de la chambre des représentans de l'état de la Louisiane, et une leçon de stratégie électorale donnée par de vieux *politiciens* à un politicien novice. Sur ce terrain, plus particulièrement le sien, l'auteur américain se montre hardi, neuf, original. Analyser ses discours, c'eût été diminuer leur valeur; le lecteur français se serait d'ailleurs refusé à relire, traduit de l'anglais, *Bertrand et Raton*, qu'il a vu jouer tant de fois sur notre scène. Nous avons donc pensé que le mieux serait de détacher des cinq longs actes de *l'École de la politique* les scènes où il est question d'agissemens électoraux, et de négliger celles qui ont simplement rapport à l'action. C'est dans la ville de Bâton-Rouge, la capitale politique de la Louisiane, où se font réellement les élections fédérales de l'état, que l'auteur a placé la scène de son élection fictive. Ses personnages sont : le gouverneur de l'état et sa fille Henriette, Beckendorf, un Allemand, citoyen naturalisé et représentant à la législature, Gertrude, sa femme, Mortimer, son fils, John, son commis, Randolph, sénateur de l'état, Gammon, Trimsail, Turncoat, Lovedale, Wagtail, représentans à l'assemblée législative de la Louisiane.

Trimsail est seul dans le bureau, il regarde sa montre et commence à s'impatienter.

« TRIMSAIL. — En vérité, c'est intolérable! J'ai attendu ici plus d'un quart d'heure les autres membres du comité des cinq, nommés par la chambre pour examiner si l'article 5,000 du code civil de la Louisiane a besoin d'être amendé. Nous sommes invités à faire notre rapport demain à l'ouverture de la session, il est près de 7 heures 1/2, la séance

était fixée à 7 heures, et je suis seul présent au poste. Cette ponctualité, je l'ai observée ces dix dernières années, durant lesquelles mes constituans m'ont envoyé à la chambre. Il est vrai que personne autre que moi ne veut être candidat dans ma paroisse, peuplée de planteurs indolens d'origine française; pourtant mes services n'en sont pas moins notoires. Je suis fatigué de faire des sacrifices inutiles, mon temps aurait pu être employé plus profitablement qu'à la législature, et, si je m'étais dévoué à ma profession d'avocat, j'aurais pu... mais non! Il n'y a pas de procès dans cette paroisse somnolente où je me suis installé. J'aurais pu encore devenir un honnête ouvrier et faire ma fortune comme tant d'autres, mais j'aurais été obligé au début de travailler de mes mains, et le travail manuel est vulgaire; j'en hais jusqu'à la pensée! Je suis trop gentleman pour cela. Après tout, ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'essayer de la législature avec l'espoir de devenir un jour juge de canton. Qui n'est pas juge en ce temps-ci? Ce n'est pas grand'chose, et pourtant cela donne un certain rang dans la société: « Juge, je vous présente mes respects... Juge, aurai-je l'honneur de boire avec vous?... Monsieur, laissez-moi vous présenter le juge un tel... » Cela sonne bien, et m'aurait mis à même, comme ce lourdaud de Thomas Snub, d'épouser une plantation de sucre sans autre charge qu'une grosse veuve.

« Depuis dix ans, j'ai été candidat à ce poste sous toutes les administrations, et toujours sans succès! Mais, Dieu merci, une occasion se présente, et je la saisirai aux cheveux; juge aujourd'hui ou jamais, à moins que le diable ne s'en mêle. Comptons les atouts que j'ai en main: une place est vacante au banc des juges du troisième district; un sénateur au congrès doit être élu dans quelques jours; la place de juge est à l'option du gouverneur, et le cher homme est décidé à aller régler au sénat de Washington les affaires de la nation. Il a deux formidables compétiteurs; j'ai de l'influence dans la chambre, et à moins de faire des étourderies d'écolier, j'ai la partie en main. Il ne sera pas dit qu'un politicien comme moi n'aurait pu être autre chose que membre de la législature et colonel de milice. Colonel! fi! Il y a si longtemps que ce nom résonne à mon oreille qu'il me donne des convulsions. Colonel! fi donc! je n'ai pas encore rencontré un maquignon ou un cabaretier qui ne fût appelé colonel!

« TURNCOAT, entrant. — Salut, mon digne colonel! toujours la ponctualité incarnée!

« TRIMSAIL. — Encore du colonel! Vous continuez à être aussi paresseux que d'habitude! c'est honteux. Depuis une demi-heure, vous me laissez méditer sur cet intéressant ouvrage, le code civil, et vous restez au café! Mais où sont Wagtail et les autres?

« WAGTAIL, entrant. — Où puis-je être, sinon à mon poste de fidèle représentant du peuple? J'aurais été ici le premier, si je n'avais rencontré ce vieux renard de Joe Gammon, qui depuis quarante ans n'a jamais

cessé de remplir une fonction ou une autre, que ses amis, avec la persistance la plus cruelle, ont tenu à lui infliger pour le besoin du pays. Il manœuvre aujourd'hui en désespéré pour ne pas être précipité au sénat des États-Unis par ses amis obstinés. Je m'en suis débarrassé à la fin, mais j'ai laissé entre ses griffes Fawning et Talebearer, qu'il a invités à souper, et qui, avant qu'ils n'en aient fini avec lui, seront obligés d'user de violence pour lui faire accepter leur concours.

« TRIMSAIL. — Toujours méchante langue!..

« WAGTAIL. — Je ne suis que vrai; mais nous sommes en nombre, et n'avons pas besoin d'attendre. Nos collègues, et ils ont raison, aiment mieux déguster les huîtres et le sauterne que discuter le code civil.

« TURNCOAT. — Trimsail, vous êtes président du bureau; exposez-nous les motifs de la réunion.

« TRIMSAIL, ouvrant le code. — Messieurs, vous savez que nous nous réunissons pour une affaire sérieuse. Il s'agit de décider si l'article 5,000 du code civil concernant la sécurité, le bonheur, la destinée de la partie la plus intéressante de la population, les femmes et les mineurs, nécessite ou non un amendement. Mon esprit s'émeut de la grandeur du sujet; le peu de connaissance que je possède se trouble devant les difficultés à surmonter pour résoudre cette question d'une manière satisfaisante, et MON CŒUR... (Pendant que Trimsail parle, Turncoat met ses jambes sur la table et se renverse sur sa chaise, la tête en arrière comme pour faire confortablement un somme. Wagtail prend une feuille de papier et fait une cocote, qu'il place sur le nez de Turncoat, et après avoir imité le chant du coq.)

« WAGTAIL. — Éveillez-vous, le jour se lève, et Trimsail s'endort en parlant! (A Trimsail.) Je voudrais qu'au lieu d'avoir été chargés de faire un rapport sur notre ami le code civil, on nous eût demandé d'inventer quelque mesure administrative pour mettre fin à cette avidité d'emplois qui corrompt les mœurs du peuple.

« TURNCOAT. — Celui qui détruirait ce mal aurait autant de droits à la gratitude de sa nation que Washington lui-même.

« TRIMSAIL. — En cela, je suis parfaitement de votre avis; mais, hélas! je crains que l'infection ne soit tellement répandue et ne soit si contagieuse que nous ne soyons les seuls membres de la législature qui puissent se vanter de leur indépendance.

« LE SECRÉTAIRE PARTICULIER DU GOUVERNEUR, à Wagtail. — Je suis chargé par le gouverneur de vous informer qu'il est à son bureau, et qu'il désire causer avec vous de la pétition que vous lui avez adressée...

« WAGTAIL, embarrassé. — Oui! oui, cela a été fait, messieurs, à la demande même du gouverneur, sollicité par de hautes influences en faveur d'un candidat inacceptable. Vous connaissez notre intimité, je ne pouvais refuser. Vous m'excusez, messieurs. (Il va pour sortir.)

« TRIMSAIL. — Mais nous ne serons plus en nombre, Wagtail, comment ferai-je le rapport demain?

« WAGTAIL. — Continuez comme si j'étais présent; je vote pour le maintien de l'article tel qu'il est.

« TURNCOAT. — Au nom des dieux! dites-moi, Trimsail, avez-vous jamais vu quelque chose de si honteux? Ceci confirme ce qui m'a été dit; le drôle est sur mon chemin et postule l'emploi pour lequel mon nom a été mis sous les yeux du gouverneur. Il faut, sans perdre de temps, le surveiller, ou il me jouerait quelque méchant tour. (Il court vers la porte.)

« TRIMSAIL. — Eh! qu'y a-t-il, Turncoat? Êtes-vous malade? Vous avez mauvaise mine, où allez-vous?

« TURNCOAT. — Je suis tellement étranglé par l'indignation que me cause l'hypocrisie de ce drôle, que je suis impropre à tout travail. Je vais prendre l'air; je me sens incapable d'écrire autre chose qu'une satire sur cette époque de dégénération.

« TRIMSAIL. — Mais notre rapport, mes amis, notre rapport sur l'article?

« TURNCOAT. — Au diable l'article! j'en vote, avec Wagtail, le maintien tel quel, faites votre rapport en ce sens. (Il sort.)

« TRIMSAIL. — Voilà un autre parasite flagorneur, un mendiant qui se vendrait à Tom, Dick ou Harry pour une croûte à mettre dans son sac. Et, ce qui pis est, des drôles comme Wagtail et Turncoat ont la présomptueuse hardiesse de vouloir se faire passer pour des hommes indépendans! Et ce sont pourtant ceux-là qui obtiennent toutes les places, tandis que des hommes de mon mérite sont méconnus et mis de côté. Je serai vengé un jour ou l'autre! mais voyons, comment rédigerai-je ce rapport? (Il écrit.)

« A l'honorable assemblée des représentans de...

« Nous soussignés, par suite d'une résolution de votre honorable assemblée, ayant formé un comité, déclarons que, après avoir examiné à fond l'article 5,000 du code civil, soumis à notre appréciation, après avoir étudié la question sous toutes ses formes, nous sommes unanimement arrivés à la conclusion que ledit article ne demandait aucun amendement et devait être maintenu tel quel pour les raisons, — quelles raisons donnerai-je? voyons,... ah! c'est cela : — pour les raisons qui sont données par de savans commentateurs lorsqu'il fut inséré dans le code Napoléon, auquel il a été emprunté. » Voilà! que les curieux cherchent ces raisons, ils les trouveront, s'ils le peuvent. Maintenant je n'ai plus qu'à signer : *Trimsail, président.* »

Ainsi le *politicien* américain n'est pas, comme le Rabagas français, un placeur de révolutions là où se fait sentir le besoin de déplacer le centre de gravité sociale, c'est au début de sa carrière un courtier d'élection et, s'il le faut, un entrepreneur de corruption électorale pour son compte ou pour celui de son parti. La politique

dans la république américaine n'est point le simple passe-temps d'hommes engagés en des poursuites industrielles ou autres; c'est une profession distincte et presque une vocation. L'on est *politicien* comme l'on est médecin, négociant, banquier. Le stage du politicien est laborieux; il lui faut avant tout prendre ses degrés de *lawyer*, et l'homme de loi américain doit embrasser dans sa profession élastique les connaissances de l'avocat, de l'avoué, du notaire, de l'homme d'affaires et, en matière d'élection, de l'homme à tout faire. Il doit être journaliste, orateur, négociateur, servir de la plume, de la parole, au besoin du poignet, les intérêts du parti sous la bannière duquel il s'est enrôlé. Quand pendant des années il aura rempli ces conditions, qu'il sera devenu utile à tous ses amis politiques, ceux-ci le porteront à la législature de son état, et, si là ses qualités d'homme de parti s'affirment, ils le feront arriver au congrès. Sur cette grande scène se rencontre toujours pour le politicien aux aguets l'occasion de passer homme politique; s'il sait en profiter, son nom, jusque-là connu de ses seuls commettans, devient familier aux électeurs des autres états, et sa candidature aux plus hautes fonctions, y compris celle de président, est dès lors acceptée par l'opinion publique.

Le fauteuil présidentiel est pour les jeunes Américains ce qu'est pour nos soldats le bâton de maréchal. Là-bas tout homme né avec de l'ambition se dit qu'il pourra un jour échanger l'escabeau de bois sur lequel il travaille dans l'office de son *lawyer* contre ce glorieux fauteuil. Seulement, comme il lui faut acquérir des connaissances spéciales que ne procure pas l'école primaire, l'aspirant politicien est obligé de compléter son instruction à ses frais, de suivre des cours particuliers, de se loger, de se nourrir. Bien souvent il n'a rien à lui ou de chez lui, les parens qui sont pauvres ne pouvant rien donner, et ceux qui ont fait eux-mêmes leur fortune ayant pour principe de laisser à leurs fils le soin de faire la leur. Il arrive alors que, pour se procurer les moyens de subvenir à ces diverses dépenses, le jeune politicien qui dans son enfance avait appris un métier se résigne à faire œuvre de ses bras quelques heures de la journée durant pour consacrer le reste de son temps à son éducation professionnelle.

Ce sont ces traces de travail manuel, retrouvées dans la biographie d'hommes américains éminens, qui ont fait dire à tort en Europe que la démocratie américaine allait chercher à l'établi un tailleur ou un menuisier pour en faire le président de la république. Ils avaient pu travailler de leurs mains courageuses avant que de travailler de leur tête puissante, les Douglas, les Fillmore, les Lincoln et tant d'autres hommes illustres; mais ensuite ils avaient lentement gravi un à un les échelons glissans de l'estime publique,

et occupé les situations les plus considérables : ce n'était pas à l'échoppe qu'allait les chercher la confiance de leurs concitoyens, c'était dans l'armée, dans la diplomatie, dans la plus haute magistrature. Le peuple américain, éminemment logique, ne va point prendre, pour faire ses lois, des charpentiers, pour construire ses demeures des hommes de loi. Le premier magistrat de la république, ainsi qu'on le nomme, le premier serviteur du peuple, ainsi qu'il a la hauteur de se nommer lui-même, est donc toujours un homme éminent à un degré quelconque. Il est à noter qu'une supériorité relative est plus avantageuse au candidat présidentiel qu'une supériorité absolue : la démocratie américaine, soit par instinct, soit par raisonnement, n'a pas les enthousiasmes et les abandons d'elle-même de la démocratie française; le candidat à la présidence, s'il s'est montré orateur entraînant, politique habile et actif manœuvrier, s'il s'est acquis une popularité trop générale, peut, une fois au pouvoir, s'affranchir de la tutelle du parti qui le lui a confié et lui imposer sa propre politique. La renommée de l'homme illustre plaît aux masses, qui s'approprient son illustration; — sa personnalité leur porte ombrage. Les Américains rendent à leurs grands hommes vivans les hommages les plus éclatans, ils les accablent en toute occasion d'ovations passionnées, mais ils ne les nomment pas présidens de la république. Aux élections préparatoires (conventions) dans lesquelles tous les quatre ans sont décidées les élections présidentielles, les délégués des états qui les composent ont la coutume traditionnelle d'inscrire par courtoisie sur leurs bulletins le nom de l'homme populaire du moment, tout en ayant soin de ne pas laisser leurs votes arriver au chiffre qui assurerait son élection. Pendant ce temps, les meneurs de la majorité se sont abouchés avec le candidat dont à l'avance ils ont fait choix pour fixer avec lui le programme de la nouvelle administration et la répartition des emplois fédéraux au prorata des votes acquis à son élection. Cela fait, les noms illustres disparaissent des bulletins pour faire place à un nom unique, celui du candidat qui a le plus sincèrement reconnu que, si le président devait régner, c'était son parti qui devait gouverner.

Ce n'est pas le politicien transfiguré en homme politique que fait comparaitre sur la scène de Bâton-Rouge le moraliste américain, c'est le politicien suant sang et eau pour escalader le pouvoir. Chaque acteur de cette comédie est un politicien à un degré quelconque, depuis celui qui est chargé d'aller dans les cabarets faire boire l'électeur et marchander son vote jusqu'à celui que son habileté fait manœuvrer au milieu de la fange électorale sans se salir ni les bottes ni les gants. Deux amoureux, introduits dans la pièce pour servir non pas au dénouement, mais simplement à la marche

de l'action, prêtent leur concours empressé aux agissemens électoraux du Bertrand de l'endroit. La mère de l'amoureux, brave femme allemande, qui fait des tirades toutes germaniques sur les douceurs d'une existence que ne troublent ni la politique ni les politiciens, en vient elle-même à marchander et acheter quatre consciences d'électeurs. Il n'est pas jusqu'à l'auteur de la satire qui, après avoir menacé de sa fêrule les corrompus et les corrupteurs, ne finisse, à la vue des belles passes d'armes électorales qu'il décrit, par s'éprendre à son insu du beau joueur qui, en jouant plus serré, a gagné la partie, et qui ne joigne en connaisseur ses bravos aux hourras que pousse la foule en l'honneur de l'homme que sans le vouloir, sans le savoir, elle a élu sénateur au congrès.

L'une des habiletés du candidat victorieux a été d'unir en mariage les deux amoureux chacun de condition différente, le fils de Beckendorf, riche à millions, propriétaire, député à la législature, à la fille du gouverneur de l'état. C'était là une mésalliance que le père de la jeune personne repoussait, — résistance que la mère du jeune homme et le jeune homme lui-même jugeaient insurmontable, et qui l'aurait été sans le besoin d'un vote décisif. Il y a en effet dans chaque état, à défaut de noblesse titrée, un patriciat formé des familles dont l'histoire se rattache à la guerre de l'indépendance, de celles qui se sont installées les premières dans la contrée déjà riches ou en train de le devenir. Lorsque pendant plusieurs générations ces familles ont conservé et développé leur fortune, ont occupé des charges municipales et fédérales, ont doté des établissemens publics, ont exercé une large hospitalité, elles sont naturellement classées par l'opinion comme familles patriennes. C'est le patriciat des villes libres de l'Italie du moyen âge : il ne procure pas d'influence politique, son influence se borne aux relations de salon. L'influence véritable, celle avec laquelle l'administration doit compter, parce qu'elle peut dans une certaine mesure déplacer la majorité électorale, c'est celle des grands banquiers, des grands brasseurs d'affaires de New-York, de Chicago, de San-Francisco, qui forment une oligarchie puissante.

Dans la mêlée électorale dont M. Gayarré a placé la scène à Bâton-Rouge, le sens moral semble faire défaut à tout le monde; chacun trompe, chacun est trompé, et cependant l'on entrevoit à travers les ardeurs de la lutte que l'électeur, une fois son vote donné ou négocié, s'en retournera plus ou moins sobre au logis, et que là, assis au foyer domestique, les pieds en l'air, il racontera gaîment à sa femme et à ses enfans, qui en comprendront les finesses, les bons tours que son parti et le parti contraire se seront réciproquement joués. Au lendemain de ce jour enfiévré, il sera redevenu bon père, bon époux, bon planteur, et il ne donnera pas à

son nouveau représentant au sénat le mandat impératif de renverser la constitution de son pays.

La constitution, personne aux États-Unis ne l'attaque, bien que la plus simple logique révolutionnaire suffise à démontrer qu'un contrat passé en 1776 entre 3 millions d'Anglais campés sur un coin du littoral de l'Atlantique n'engage pas en 1872 leurs 30 millions d'héritiers, possesseurs de la moitié du globe. Il se trouve en effet que cette vieille charte, dont l'esprit peut être changé sans qu'il soit besoin d'en altérer la lettre, répond aux besoins politiques et sociaux du nouveau peuple américain, comme elle répondait à ceux des premiers colons anglais, et cela parce qu'elle consacre en principe les droits et les devoirs de tous devant la loi, la religion, l'instruction, en même temps qu'elle proscriit toute autorité révolutionnaire, personnelle ou collective.

Les rédacteurs du pacte fédéral étaient, comme leurs commettans, attachés aux institutions anglaises, les seules au XVIII^e siècle qui assurassent sans sous-entendu la sincérité du gouvernement du pays par le pays; c'était pour défendre leur interprétation de la constitution contre celle qu'en avait faite la couronne qu'ils avaient combattu les troupes de George III. Après le succès, leur interprétation était restée la bonne, celle des ministres du roi était devenue la mauvaise: aussi supprimèrent-ils la royauté. Le clergé anglican avait persécuté les sectes dissidentes; ils supprimèrent l'église officielle. Ils n'eurent pas à supprimer la noblesse, qui n'existait pas à l'état d'ordre politique chez eux; basée sur le revenu des immeubles dans la vieille Angleterre, elle n'avait pas trouvé place dans cette société nouvelle, qui avait à se créer, au milieu d'inutiles richesses immobilières, une fortune mobilière. Les treize états étaient placés sous toutes les latitudes; ils étaient peuplés, au sud, de planteurs, de légistes, d'hommes politiques, au nord, de commerçans, de manufacturiers, de fermiers: ici le travail blanc, là le travail noir, partout des intérêts antagonistes. Chaque état était souverain, chaque citoyen maintenait sa part de souveraineté individuelle. Il fallait une habileté et une sobriété excessives de rédaction pour fondre ces intérêts particuliers dans l'intérêt général, et faire voter dans la même urne le planteur et le laboureur, le manufacturier protectionniste et l'armateur libre échangiste. Ils firent une constitution d'ordre législatif, et, pour l'appliquer, un gouvernement aussi peu exécutif que possible. L'individu libre et souverain délégua par voie d'élection sa part de souveraineté aux mandataires de son choix, qui, réunis aux mandataires élus par ses concitoyens des autres états, formèrent l'assemblée souveraine. Le congrès fut chargé d'exercer directement ou par délégation tous les actes de la souveraineté. Il délégua le pouvoir exécutif à un président éligible

au second degré et élu pour quatre années. Au-dessous de lui, il plaça le pouvoir initiateur des lois de finance, la chambre, qui, n'ayant que deux ans de durée, n'a pas le temps de se faire dictatoriale, — à côté d'elle, le pouvoir pondérateur, le sénat, qui pendant la durée de son mandat (six ans) a le temps de voir la présidence changer deux fois de mains et la chambre se renouveler trois fois. C'était bien là le règne de la chose publique, de la *res publica*; les Américains lui en laissèrent le nom. Ils ne s'étaient pas préoccupés de théories humanitaires, et leur déclaration de l'indépendance ne fit mention des droits de l'homme que pour régler ceux de l'immigration future volontaire ou contrainte.

Les immigrants, d'après les tableaux statistiques tenus par les officiers fédéraux, appartiennent à trente et tant de nationalités; ils sont classés dans l'évaluation publique en trois groupes distincts : le groupe de race anglaise, qui comprend les Anglais, les Écossais, les Irlandais, — le groupe de race allemande, embrassant l'ensemble des races du nord, — le groupe de race latine, composé de Français, d'Italiens, d'Espagnols, de Portugais. Les Anglais et les Écossais travaillent aux mines, les Irlandais aux chemins de fer et aux canaux; ce sont eux qui font la fortune des États-Unis, et dont les États-Unis font la fortune. Vient ensuite le groupe allemand, qui comme un flot humain s'avance incessamment sur les terres en friche de l'ouest, et qui fortifie l'élément conservateur du pays, le cultivateur, qu'improprement on appelle *farmer* (fermier), puisqu'il est toujours propriétaire du sol. Quant aux hommes du groupe de race latine, ils ne se classent dans le pays qu'à titre d'individualités; ils n'y viennent qu'avec l'esprit de retour, et ils le quittent aussitôt qu'ils ont gagné quelque argent ou perdu l'espérance d'en gagner. L'Irlandais et l'Allemand, une fois établis en Amérique, engagent leurs parens et leurs amis à venir les rejoindre; le Français, et avec raison, détourne les siens de tenter la même aventure. Les premières lois de naturalisation furent faites par des législateurs qui, soigneux de se réserver l'influence municipale et politique, apportèrent des entraves, non pas à l'immigration européenne, qu'ils appelaient, mais bien à la jouissance, pour les immigrants, des droits du citoyen américain. Les besoins électoraux des partis ont facilité l'accès de l'étranger à la *citoyenneté* américaine, et, une fois que les nouveaux citoyens se sont trouvés en nombre, ils ont élargi les portes de l'indigénat et ont fini par les ouvrir toutes grandes. Il en est résulté des différences notoires entre le peuple américain actuel, — produit de la fusion des nationalités dont les individus abordent annuellement dans les ports des États-Unis sans savoir même qu'il y a eu une fois sur cette terre un grand homme qui s'appelait Washington, — et les premiers habi-

tans des treize états de la Nouvelle-Angleterre, qui furent le noyau de ce même peuple.

Pour retrouver la république de Washington, celle des livres de M. de Tocqueville et des romans de mistress Beecher Stowe, il faut l'aller chercher dans l'histoire de son passé, laborieux à l'intérieur, fièrement réservé vis-à-vis de l'étranger, — histoire commencée à la guerre de l'indépendance pour finir à la guerre de la sécession en traversant la guerre du Mexique, de 1776 à 1862. Les Américains, après un siècle de labeurs, avaient acquis l'outillage producteur, manufacturier, commercial, monétaire, qui constitue la puissance des nations modernes, ils étaient virtuellement maîtres du continent nord-américain ; mais le Mexique, dans sa présomptueuse faiblesse, se refusait à reconnaître le fait accompli. Le peuple américain s'indigna de cette résistance; 100,000 hommes s'en allèrent droit devant eux sans trop savoir où ils allaient, franchissant les obstacles, ouvrages de terre ou armées, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Mexico. Là les Mexicains offrirent la dictature au général Scott, ou, à son choix, la présidence à vie; celui-ci reçut de ses soldats, redevenus ses électeurs, l'ordre de refuser. Ils pouvaient tout prendre; ils se contentèrent d'acheter, moyennant 50 millions de francs qu'ils se réservaient de payer à ceux de leurs concitoyens qu'aurait lésés la guerre, la Californie, la Sonora et la route pour s'y rendre, route large de cent lieues et longue de six cents.

Ils étaient partis miliciens, ils revinrent soldats. C'était en 1847. Le militarisme entra comme élément dans les mœurs des Américains, qui à partir de cette époque se livrèrent au perfectionnement et à l'invention des armes de précision. Ils étudièrent la grande guerre au moyen de commissions militaires qu'ils envoyèrent en Europe, partout où l'on se battait et jusque dans les deux camps des belligérans. Quand ils eurent connu l'art de s'entre-tuer, n'ayant pas de voisins à qui l'appliquer, ils se battirent entre eux. Les états du sud, qui depuis l'annexion du Texas, de la Californie et des territoires sur l'Océan-Pacifique s'étaient trouvés le centre de la confédération nord-américaine au lieu d'en être la limite extrême, voulurent profiter des accroissemens de territoire qui doubleraient leur influence pour assurer la prépondérance politique que jusque-là le nord leur avait abandonnée en échange de la prépondérance industrielle et mercantile. Passé une certaine limite, les territoires acquis ne pouvaient recevoir que des travailleurs libres : les hommes du sud y envoyèrent des noirs. Les états du nord répondirent à cette agression politique par une agression sociale : ils encouragèrent partout dans le sud la fuite des noirs, et, contrairement à la loi fédérale, se refusèrent à leur extradition. A cette époque finissait la dernière présidence de compromis, celle de M. Buchanan. M. Lincoln fut

porté au pouvoir par la majorité anti-esclavagiste; c'était planter au Capitole le drapeau de l'abolition de l'esclavage. Les états du sud y répondirent en arborant le drapeau de la souveraineté de l'état dans ses limites. C'était la guerre civile compliquée de questions sociales et religieuses; elle eut le caractère sombre et impitoyable de ces sortes de luttes. Les états du sud furent subjugués, et le droit de propriété de leurs habitans fut anéanti. Leurs 3 millions d'esclaves, dont le pacte fédéral leur garantissait la possession, furent déclarés libres et citoyens. A 4,000 dollars par tête, cela faisait un capital de 15 milliards de francs enlevé à la propriété foncière. Les terres suivirent la condition des bras qui les travaillaient, et furent les unes séquestrées, les autres confisquées au profit des nouveaux affranchis. La constitution de 1776 était violée, mais telle était la volonté du peuple, formulée par le congrès, où siégeaient seuls les représentans des vingt-quatre états victorieux: le nord restait en pleine légalité, il était la majorité. Les dix états du sud rebelles étaient la minorité, ils se trouvaient légalement condamnés. Cette guerre, pendant les quatre années qu'elle avait duré, avait coûté 13 milliards de francs. Grâce aux immenses ressources du pays, à son crédit sur les places étrangères, ces 13 milliards, sortis des presses de l'état et restés dans le pays, acquirent la même valeur monétaire que s'ils fussent sortis en lingots d'or des mines de la Californie. Ce décuplement de capital produisit en Amérique l'effet qu'avait produit en Espagne l'exploitation des mines d'or et d'argent du Mexique et du Pérou. L'or perdit de sa valeur relative, tous les produits virent doubler la leur, résultat dont le contre-coup commence à se faire sentir partout en Europe. Cette unité du pays et ces richesses nouvelles ont permis aux États-Unis d'affirmer hautement leur politique extérieure, dont jusque-là ils s'étaient contentés de plaider la légitimité. Cette politique repose sur deux ou trois aphorismes anglais apportés en germe par les premiers colons et affirmés au fur et à mesure du développement du pays sous le titre « d'aspirations nationales. »

Ce à quoi aspire le peuple des États-Unis, c'est à rester par l'annexion, l'achat ou la conquête le maître unique du continent nord-américain et des îles qui géographiquement s'y rattachent, — à dominer par voie d'infiltration les Amériques espagnole et portugaise, — à substituer dans l'Inde, en Chine, au Japon, par le bas prix des marchandises et la modicité des transports, son commerce au commerce anglais, — à faire enfin, comme camionneurs maritimes, concurrence aux marines d'Europe dans les ports européens. Ce qu'il repousse en principe (doctrine *Monroë*), c'est l'intervention européenne armée dans les deux Amériques. Avec un tel programme, non-seulement les États-Unis n'ont pas besoin d'al-

liances, mais les alliances les gêneraient, car elles assignent un but à une entreprise commune, et le peuple américain ne veut se lier les mains en quoi que ce soit dans la voie de ses aspirations nationales. Quant à la politique intérieure, elle consiste, pour l'administration régnante, à mettre en œuvre l'idée sortie triomphante des dernières élections, et à mettre en place les hommes qui l'ont fait triompher. L'idée politique varie, et depuis Washington jusqu'au général Grant, les présidens qui ont successivement occupé le fauteuil présidentiel y ont été portés chacun par l'idée qui dominait au moment de leur élection. Ces idées ont fait place à d'autres idées plus neuves quand les partis qui les avaient lancées les ont trouvées trop usées pour les faire durer plus longtemps.

Étant donné un gouvernement qui est tout le monde et personne, un président qui n'est que le porte-voix de la majorité, un ministère dont la liste lui est imposée, l'opposition en est réduite, pour se maintenir à l'état de parti, à entamer, au lendemain de l'élection présidentielle, contre la majorité au pouvoir une campagne électorale qu'elle poursuivra jusqu'au jour de la nouvelle élection, pour devenir à son tour majorité et élire son président. Cette élection entraîne le renouvellement intégral du personnel des administrations qui relèvent du gouvernement fédéral : postes, douanes, contributions, diplomatie, armée et marine, du moins quant aux employés civils de ces deux derniers départemens. C'est là l'opération que les Américains appellent « le partage des dépouilles, » ou plus brièvement « les dépouilles, » *the spoils*. Le pouvoir qui en dispose ne pouvant, comme chez nous, s'acquérir par la violence, c'est sur les manœuvres électorales que se rejettent les partis. Tout ce qui ne dépasse pas la limite extrême de la lettre de la loi rentre dans le domaine des agissemens tolérés. C'est une science dont l'auteur de l'*École de la politique* s'est fait l'éditeur pour en combattre les excès, et qu'il expose à son public par l'intermédiaire des politiciens émérites de Bâton-Rouge. Gammon, Lovedale et consorts veulent faire accepter à Randolph la candidature éventuelle de gouverneur pour l'état de la Louisiane, et voici les leçons qu'ils lui donnent.

« LE GOUVERNEUR. — Je vais proposer un toast qui sera cordialement accepté : à Jean Washington Randolph, notre futur gouverneur !

« RANDOLPH. — D'où vient cet honneur inespéré, auquel j'ai si peu de titres ?

« LE GOUVERNEUR. — Connaissant votre modestie et votre aversion pour la politique, nous avons tout arrangé sans vous en prévenir. L'élection vient dans six mois, il est nécessaire de tout préparer d'avance. Veuillez seulement nous donner pleine liberté d'agir en votre nom.

« RANDOLPH. — Messieurs, je vous suis reconnaissant de ce témoignage

d'estime; mais, avant de me séparer de ce que je chéris le plus, mon repos, je désire savoir au juste ce que j'obtiendrai en échange. Je tiens à m'assurer à l'avance que je n'aurai pas à payer les violons trop cher.

« GAMMON. — C'est fort raisonnable.

« TRIMSAIL. — Notre expérience est à votre service.

« RANDOLPH. — Je suis disposé à m'instruire à votre école, mais à la condition que vous me laisserez me sauver comme l'écolier paresseux, si je n'aime pas votre discipline.

« TURNCOAT. — Agréé à l'unanimité.

« RANDOLPH. — Voyons votre prospectus, mes chers maîtres.

« LOVEDALE. — Bien que le plus jeune, je demande à être l'orateur. Attention, mon élève!

« RANDOLPH. — J'écoute; mais une question d'abord. Quels motifs vous ont poussés à me choisir comme gouverneur? De retour depuis deux ans seulement, je ne connais personne dans l'état. Élu sénateur dans ma paroisse, parce qu'il était impossible de trouver dans toute sa longueur et sa largeur quelqu'un disposé à venir à Bâton-Rouge, je n'ai pas jusqu'à présent dit un mot dans cette assemblée et n'ai pris aucune part aux affaires de la législature. Pourquoi donc m'avez-vous choisi?

« LOVEDALE. — Par la raison même que vous avez donnée.

« RANDOLPH. — Très flatteur en effet.

« LOVEDALE. — Vous avez incontestablement de grands talens, mais heureusement ils ne sont pas connus : ils exciteraient l'envie, et tant d'esprits inquiets vous regarderaient comme un obstacle possible sur leur route que vous seriez repoussé par leurs intrigues. Si votre manque d'ambition, votre amour pour l'indépendance et votre aversion pour la politique leur étaient aussi connus qu'ils nous le sont, cela pourrait contre-balancer le mauvais effet produit par vos talens. Il est fort heureux qu'on ne s'en doute pas.

« TOUS. — Nous ne sommes pas d'accord avec vous!

« LE GOUVERNEUR. — Au contraire, Lovedale, nous adoptons notre ami pour ses talens, et nous désirons le pousser aussi loin et aussi haut que possible.

« LOVEDALE. — Nous, certainement, parce que nous sommes ses amis désintéressés, mais non les autres meneurs.

« RANDOLPH, à part. — Vieux renards! (A Lovedale.) Avez-vous sondé le peuple en ce qui regarde ma candidature?

« LOVEDALE. — Est-il naïf! Que diable le peuple a-t-il à faire en cette matière? Le peuple ne se mêle pas de ces choses-là, si ce n'est pour aller ratifier ce que nous, ses meneurs, nous avons décidé; grâce à notre organisation de parti, nous arrangeons les choses de façon que personne ne puisse se révolter contre nos ukases, et que le peuple est forcé d'accepter les candidats que nous lui choisissons. Le plat est servi chaud et fumant, il doit l'avaler comme il est.

« RANDOLPH. — Vous m'étonnez!

« **LOVEDALE.** — Pour être bref, voici ce que vous aurez à faire. Vous devez commencer par acheter le concours d'une douzaine de journaux influens dans le pays et aussi par vous assurer toute la presse de la Nouvelle-Orléans. Il sera pourtant entendu qu'un de ces journaux paraîtra vous être hostile, et appuiera les titres de l'un des rivaux que vous pouvez avoir avant la convention, mais de manière à lui couper la gorge. C'est de la bonne politique. Il vous faudra aussi un journal indépendant, et l'opération sera complète.

« **RANDOLPH.** — Acheter la presse, le grand palladium de nos libertés!

« **LOVEDALE.** — Le grand palladium de nos libertés! Quelle innocence primitive!

« **RANDOLPH.** — Mais ce doit être assez cher, cet achat de la presse?

« **GAMMON.** — Non, — à peu près six mille dollars, et vous avez les moyens de les dépenser.

« **LOVEDALE.** — M. Gammon a raison. Pour une légère rémunération, ces journaux diront que vous êtes la perfection même, et démontreront que le peuple vous réclame à grands cris comme gouverneur. Après cela, il faudra travailler les assemblées préparatoires. Dans toutes les paroisses de campagne, il y a deux ou trois hommes qui mènent et qui peuvent faire nommer tels ou tels délégués qu'il leur plaît. En s'assurant de ces hommes, nous nous assurons l'influence du pays, et, soyez-en sûr, nous connaissons les moyens à employer. Quant à la Nouvelle-Orléans, c'est la chose la plus facile du monde; c'est tout simplement une affaire de dollars.

« **RANDOLPH.** — En sommes-nous donc là? Des hommes libres peuvent-ils donc s'acheter comme du bétail au marché? Bien! Quel prix cela coûtera-t-il?

« **WAGTAIL.** — Pour contrôler les arrangemens préliminaires et pour avoir des délégués à soi dans les arrondissemens de la ville, il faut compter cinq mille dollars.

« **LOVEDALE.** — Une fois admis par l'assemblée préparatoire, le reste est facile. Tout ce que vous avez à faire, c'est de remettre dix mille dollars entre les mains du comité central, qui achètera ou fabriquera pour vous, s'ils n'existent pas, quatre mille votes pour la Nouvelle-Orléans. Cela seul suffit pour assurer votre élection.

« **RANDOLPH.** — Est-ce tout?

« **TURNCOAT.** — Non; vous aurez à éparpiller trois ou quatre mille dollars pour employer des agens, et acheter tous les votes qui peuvent être achetés dans les différentes paroisses de la campagne.

« **LE GOUVERNEUR.** — Comme somme ronde, vous pouvez mettre tous les frais à vingt-cinq mille dollars.

« **RANDOLPH.** — Si tel est l'état des affaires, un homme pauvre a bien peu de chances politiques.

« **LOVEDALE.** — Je vous demande pardon, il en a, mais d'une autre

manière. Si vous étiez pauvre, j'aurais dit : Montrez vos talents, endettez-vous, simulez quelque vice. L'envie vous pardonnera alors vos talents. Chacun des mérites que vous pouvez avoir doit être contre-balancé par quelque imperfection éclatante. Si le peuple peut seulement dire : Quelle intelligence a ce gaillard ! quel malheur que ce soit un tel vagabond ! vous pouvez être sûr qu'ils voteront tous pour vous ; mais si vous êtes un candidat exceptionnel, vous êtes condamné. Donnez une poignée de main à tout individu que vous rencontrerez ; plus il sera sale, mieux cela fera, — habillez-vous avec négligence, affectez d'être grossier, jurez aussi haut et aussi fort que possible, frappez affectueusement sur l'épaule de tout le monde, enivrez-vous une fois par semaine et dans un cabaret en renom, devenez membre d'une de ces associations qui surgissent journellement à la Nouvelle-Orléans, déclamez contre les tyrans, les aristocrates et les riches ; mais par-dessus tout parlez éternellement du pauvre peuple oppressé et de ses droits, et vous courrez la chance d'une élection triomphante, surtout si...

« RANDOLPH. — Vous semblez hésiter ? Si... je promettais d'être un instrument pour les chefs ?

« GAMMON. — C'est cela même.

« TRIMSAIL. — Jouons franc jeu. La science de la politique consiste maintenant en ceci : acheter ou être acheté, se servir des autres comme d'instruments ou être à son tour leur propre instrument.

« RANDOLPH. — Avez-vous d'autres instructions à me donner ?

« LOVEDALE. — Oui. Lorsque vous aurez été choisi par la convention, et que vous aurez réuni tous les moyens nécessaires entre les mains du comité, vous voyagerez tranquillement dans l'état, et de temps en temps vous lancerez un petit discours. C'est utile pour l'effet théâtral, le véritable travail se fera derrière le rideau.

« RANDOLPH. — Mais, messieurs, je prévois plus de difficultés que vous ne vous en doutez. On parle de Cramford comme gouverneur, et personne n'a la centième partie de ses droits. A mon avis, il a autant de talent qu'aucun homme d'état aux États-Unis. Il sera certainement élu.

« LE GOUVERNEUR. — Cramford est hors de place et de saison ; il manque de jugement et de bon sens.

« LOVEDALE. — D'ailleurs il ne nous va pas, il n'est pas notre ami, et il est facile de l'écartier. Avec quelques agens habiles répandus dans la ville et quelques autres dans la campagne, nous en viendrons aisément à bout. Toutes les fois que le nom de Cramford sera prononcé, nos agens feront semblant d'être ses meilleurs amis, et diront qu'il est la perfection même ; mais avec un geste de découragement profond ils s'écrieront : « Quel malheur qu'il soit si impopulaire ! L'opinion publique est contre lui, et on ne peut résister à ce courant impétueux. »

« RANDOLPH. — Bien ; mais j'ai voyagé dernièrement dans l'état, et je sais que le pays est pour lui.

« TURNCOAT. — Vous oubliez que nous aurons des agens dans le pays qui feront circuler le bruit que la ville lui est hostile. Ils en auront l'air chagrin, et cette manœuvre habile le fera abandonner de tout le pays.

« LE GOUVERNEUR. — D'ailleurs, mon cher Randolph, il est très facile de persuader séparément chaque paroisse. Dans chacune d'elles, nous envoyons des agens : à Attakapas et à Opelousas, par exemple. — Pour qui êtes-vous? disent-ils au peuple. — Pour Cramford. — Et nous aussi, répondent-ils, et toute la Nouvelle-Orléans est de notre avis; malheureusement cela ne servira de rien; c'est un homme si impopulaire. — Quel dommage! s'écrie le peuple, nous l'avions choisi; mais naturellement nous devons l'abandonner pour assurer l'unanimité dans le parti. — Naturellement, continuent les agens les larmes aux yeux, c'est très triste; mais il faut qu'il en soit ainsi. — Qui choisirons-nous à sa place? — Randolph. — Nous n'avons jamais entendu parler de lui. — Quoi? l'homme le plus populaire dans l'état! — Il n'est pas de notre choix; mais, si tout le monde le désire, nous devons lui donner la préférence. — Nous vous assurons que c'est le candidat qui a le plus de chance de succès, répondent les agens. — Et la chose est ainsi arrangée.

« LOVEDALE. — On joue la même scène dans tous les autres districts de l'état, et l'homme que tout le monde désirait est mis de côté pour tout le reste de sa vie.

« RANDOLPH. — Mais on nous demandera pourquoi il est si impopulaire.

« GAMMON. — Mon cher monsieur, un politicien ne donne jamais de raisons particulières au peuple. Cramford est impopulaire parce qu'il est impopulaire; c'est inexplicable, mais il est impopulaire! Peut-être pourrait-on ajouter qu'il est fier, qu'il n'est pas du peuple, qu'il est aristocrate... Cela prend, soyez-en sûr, et il est coulé à tout jamais.

« LE GOUVERNEUR. — Eh bien! Randolph, qu'avez-vous à dire maintenant?

« RANDOLPH. — Messieurs, si je vous ai bien compris, quoique notre gouvernement soit constitutionnel en apparence et démocratique sur le papier, il n'est en somme qu'une oligarchie.

« LE GOUVERNEUR. — Ce n'est pas notre faute.

« RANDOLPH. — N'importe à qui la faute. Si je suis élu gouverneur, comme j'en serai redevable à cette oligarchie et non au peuple, qu'est-ce que cette oligarchie attendra de moi?

« LOVEDALE. — Parbleu! une mutuelle assistance. Vous l'aidez, et elle vous aidera.

« RANDOLPH. — Mais on peut me demander des choses contraires à mon serment et à ce que je croirai devoir au peuple.

« LOVEDALE. — Au diable le peuple! qui s'occupe du peuple? Nous parlons ici en amis, à cœur ouvert, comme des hommes pratiques, comme des hommes politiques. Je commence à croire que notre ami ne veut pas comprendre.

« RANDOLPH. — Messieurs, ma résolution était prise à l'avance. Je répète ce que j'ai toujours dit : je ne veux pas d'emploi. Mon désir suprême est de passer ma vie dans la tranquillité. Recevez pourtant mes remerciemens les plus sincères, et, avant que nous ne partions, laissez-moi porter un toast : Au premier sénateur élu de la Louisiane, qu'il soit grand dans le congrès !

« LE GOUVERNEUR. — Je vois que vous êtes incorrigibles. J'en suis fâché. Adieu ! »

Les institutions du pays ne résisteraient pas à cette grande curée, qui se renouvelle périodiquement tous les quatre ans, et la constitution tomberait déchirée sous la dent des électeurs, si tous ceux d'entre eux qui ont droit aux dépouilles en revendiquaient leur part. Cette revendication n'est faite que par le petit nombre; les gens qui recherchent les emplois sont ceux qui accidentellement n'ont pas le moyen de faire autre chose. Un marchand, un banquier, un homme riche ou en train de le devenir s'occupe de ses affaires et non de celles de l'état; s'il a besoin d'un organe politique, il gagne un politicien, et le fait parler ou écrire pour lui. Il faut qu'un homme jeune et ambitieux soit bien dénué de patronage pour embrasser la carrière de politicien; il faut qu'un homme intelligent ait bien mal réussi dans ses entreprises commerciales ou professionnelles pour solliciter un emploi du gouvernement. Tout homme qui peut faire fortune dans un autre métier ne fait pas celui-là; le citoyen américain peut prendre une profession, la changer, être ou ne pas être soldat ou marin, faire et défaire sa fortune, se marier et divorcer, émigrer sans esprit de retour, écrire et dire ce que bon lui semble, et cela sans savoir sous quelle présidence aura vécu sa génération, sans qu'il ait à se préoccuper de réglemens administratifs de nature à aider ou à gêner l'exercice de son droit inné d'évoluer à sa guise dans le cercle de son libre arbitre. S'il sort de ce cercle pour mettre un pied dans le cercle de son voisin, la loi intervient d'office, régulière comme un balancier de machine à vapeur, et elle lui marche sur le pied avec une pesanteur qui le fait rentrer précipitamment dans son cercle individuel ou le rejette de la communauté.

Travailler à sa fortune, tel est le thème que développe l'auteur de *l'École de la politique*. — Faites de la bière, ne faites pas de politique, dit frau Gertrude à son mari. — J'aurais pu arriver à la fortune en travaillant, si le travail n'eût pas été aussi vulgaire, dit le politicien Trimsail. — M. Randolph, dit Mortimer, l'héritier de plusieurs millions, ne me traite pas en intendant de sa plantation; il me traite en ami et m'enseigne sur place le métier de planteur. — Le travail à tous les degrés, dans toutes les conditions, à

tous les âges, pour toutes les fortunes, voilà le fondement sur lequel repose la société américaine, la cause de la prospérité de l'individu et de celle de la nation; la constitution n'en est que l'effet. Essentiellement malléable, cette constitution s'est prêtée aux transformations sociales que lui ont fait subir les trois générations qui depuis 1776 se sont successivement superposées sur le sol américain; elle se prêtera également à celles que voudront lui faire subir les générations futures, et cela sans qu'il soit besoin d'un plébiscite, la majorité des deux tiers des membres du congrès suffisant à la confection des lois organiques. La volonté du peuple, qui aux États-Unis est tout le monde, a fait la constitution et le gouvernement; elle peut à son gré défaire l'un et l'autre. Chez nous, les constitutions, octroyées les unes par le prince au peuple, arrachées les autres par le peuple au prince, ont-elles porté l'empreinte des mœurs de la génération par qui elles étaient faites, ou chaque génération a-t-elle porté l'empreinte de sa constitution? A l'avenir seront-ce les mœurs de la nation qui feront sa constitution? sera-ce la constitution qui fera les mœurs de la nation? C'est une question dont l'étude des mœurs sociales et politiques de la république américaine peut éclairer certains côtés, et l'un de ces côtés, l'auteur de *l'École de la politique* l'a mis sans réserve en lumière.

Il a donné à ses concitoyens leurs grandes entrées dans les coulisses du théâtre électoral de leur capitale législative, et en publiant son ouvrage, il semble avoir invité les étrangers à y entrer à leur suite, — libre à chacun d'en rapporter ses impressions. Quant à nous, sans tenir pour acquis que la république, l'une des formes pratiques du gouvernement parlementaire, soit le dernier mot des sociétés modernes, nous ne partageons cependant pas les sentimens de crainte ou de dédain qu'en principe cette forme de gouvernement fait éprouver à nombre de gens honorables. Aux États-Unis, nous admirons et respectons la république, qui, loin d'être une surprise ou un expédient, se trouve être le gouvernement national et légitime du pays, le seul qu'il puisse avoir, le seul qui réponde aux besoins politiques, matériels et moraux de la nation. Partout où se rencontreront les mêmes conditions de race, de civilisation, de territoire, ce même gouvernement pourra s'établir de lui-même sans secousses, sans oscillations; là où elles ne se rencontreraient qu'en partie, l'application en serait plus laborieuse; là enfin où elles ne se rencontreraient pas du tout, l'application définitive en serait vainement tentée. Nos races latines ont fait sans doute le premier pas dans cette voie, puisque leurs sociétés en sont arrivées à l'état démocratique; mais nos mœurs publiques et privées, nos institutions nationales sont loin d'avoir suivi cette marche, que le lecteur pourra nommer à son gré ascendante ou descendante.

La société américaine est une démocratie pure; dans notre société française, l'individu, démocrate pour les autres, reste aristocrate pour lui. La fusion de races qui s'opère sur le sol américain est formée d'éléments du nord, notre race est gallo-romaine; la civilisation américaine est anglo-saxonne, la nôtre est franco-latine; notre organisation intérieure est basée sur la centralisation de départemens administrés par l'autorité, la leur est fondée sur la fédération d'états souverains. Leur constitution est d'ordre législatif, la nôtre d'ordre exécutif; leur instruction est basée sur les connaissances utiles, la nôtre sur les beaux-arts, les sciences, la poésie; leur religion est le protestantisme, c'est-à-dire la foi humiliée devant la raison, notre religion est le catholicisme, qui représente la raison s'humiliant devant la foi; leur gouvernement est celui de tout le monde, chez nous il est par malheur trop souvent, presque toujours, celui d'un seul. Le frein moral de la société est chez eux la loi, il est chez nous l'autorité. Chez eux, quand la plèbe usurpe le sacerdoce de la loi, c'est parce qu'elle redoute trop de lenité envers le coupable pris en flagrant délit (*Lynch law*), et c'est le voleur qui pend le volé! Chez nous, c'est le volé qui pend le voleur. La guerre chez eux, pour être populaire, doit être profitable; nous nous contentons de la vouloir glorieuse. Le droit de tester, qui chez eux est libre, chez nous est réglementé; nous travaillons pour vivre, ils vivent pour travailler; leur territoire est un monde sur lequel se répand sans se coudoyer l'espèce humaine, le nôtre est un terrain étroit; dans ses entrailles, les morts sont superposés aux morts, à sa surface les vivans se superposent aux vivans!

Tout en faisant la part de ce qu'il y a d'absolu dans les résumés présentés sous forme de parallèles, il n'en serait pas moins permis de dire, si ces dernières appréciations étaient exactes, qu'il existerait encore entre la société française et la société américaine un écart trop considérable pour qu'une même forme de gouvernement puisse à cette heure les abriter l'une et l'autre avec avantage. Les hommes courageux qui travaillent péniblement à combler les vides laissés entre ces deux sociétés ne doivent pas plus négliger les enseignemens du théâtre que ceux de la chaire ou de la tribune. S'il en est parmi eux qui aient les loisirs de parcourir *l'École de la politique*, ils y rencontreront, résultat de dissemblances plutôt que d'analogies, des enseignemens applicables à tous les pays à suffrage universel, que le chef de l'état en soit président ou roi.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

EN FRANCE ET EN ANGLETERRE

Quelques mois avant la guerre, il était déjà question d'introduire dans la loi organique de nos caisses d'épargne quelques modifications et certains perfectionnemens pour développer les services de cette précieuse institution et lui donner un organisme plus puissant, plus conforme aux excellentes caisses d'épargne anglaises. Pendant la guerre et la commune, nos caisses d'épargne ont subi l'épreuve la plus grave qu'elles aient connue depuis leur fondation en 1818. Cette épreuve a donné lieu à des mesures accidentelles, qui se sont trouvées salutaires, et que l'on pourrait établir avec avantage dans le fonctionnement ordinaire de l'institution. Enfin un mouvement se produit à cette heure en Angleterre pour développer mieux encore les *post-office savings-banks* par des moyens nouveaux que l'expérience a indiqués, et qu'il nous conviendrait d'imiter aujourd'hui plus que jamais, car ces longs mois de faible production sous l'invasion étrangère et la guerre civile, ces deux années de disette, et les exportations d'argent pour les dépenses de guerre et pour les milliards de notre rançon, ont affaibli le capital général de la France. Par le chômage surtout, le stock des 720 millions d'épargnes populaires que comptaient nos caisses d'épargne au commencement de 1870 est réduit à 526 millions. Pour Paris, sur les 54 millions que nos ouvriers possédaient à la caisse d'épargne avant la crise, 18 millions ont été consommés pendant ce long chômage malgré les soldes de la garde nationale données aux hommes, aux femmes et aux enfans. Il importe donc de favoriser aujourd'hui de tous nos efforts la reconstitution de l'épargne, — et quel meilleur moyen pour cela que de faciliter l'action des caisses d'épargne, si utile pour la formation du capital national, en même temps si bonne pour les mœurs!

Un franc déposé chaque semaine à une caisse d'épargne se trouve à la fin de la trente-deuxième année produire une somme d'environ 3,600 francs. Ainsi un ouvrier qui à vingt ans aurait pris la résolution

d'économiser chaque semaine sur sa paie et d'ajouter à son livret une pièce de 1 fr. se serait créé pour lui-même un capital de 3,000 fr. qu'il pourrait toucher à l'âge de cinquante-trois ans. Ce n'est pas tout : en maintenant sa résolution d'économiser 1 franc par semaine, cet homme s'est sauvé de bien des tentations de dépenses futiles ou malsaines. C'est pourquoi les Anglais ont deux fois raison d'appeler les caisses d'épargne *savings-banks*, banques de salut. Aussi les hommes d'état anglais, qui sont en même temps et les plus habiles financiers du monde et les plus sages meneurs de peuples, s'appliquent-ils à multiplier dans toutes les parties de la société britannique les caisses d'épargne comme les meilleurs instrumens de l'ordre, comme les auxiliaires les plus actifs de la prévoyance, qu'ils considèrent comme la première vertu de la civilisation.

Ces *savings-banks* ont un rôle et une action bien plus considérables que nos caisses d'épargne : l'ensemble de leurs dépôts, atteint aujourd'hui 1 milliard 400 millions de francs, alors que nos caisses d'épargne en 1870 n'avaient pas dépassé 720 millions. Les ouvriers anglais, au point de vue de l'économie, valent-ils donc mieux que les ouvriers français ? On peut dire d'abord qu'ils sont mieux servis par une organisation plus large et plus complète de leurs caisses d'épargne. Hâtons-nous de faire observer que la différence des stocks des caisses d'épargne d'Angleterre et de France ne tient que fort peu à la différence des lois politiques des deux pays. Sans doute l'ouvrier anglais ne peut guère placer ses économies en biens-fonds, tandis que nos paysans, et même certains ouvriers de nos villes, ainsi surtout les Limousins, les Auvergnats, les Savoisiens, ont le droit de satisfaire, et ils le font parfois jusqu'à l'excès, leur passion de la terre; mais les Anglais ont pour leurs placemens de capital et même de petite épargne deux institutions puissantes que nous n'avons encore imitées en France que très faiblement : les *friendly societies* et les assurances humaines, les assurances humaines surtout, qui chez nos voisins sont entrées dans les mœurs de toutes les classes de la société, à ce point qu'un voyageur humoriste définissait le peuple anglais, — un peuple qui s'assure. Le capital énorme centralisé par ces deux institutions et utilisé dans le vaste commerce britannique équivaut bien pour les ouvriers anglais au capital que nos paysans placent en fonds de terre.

Les *savings-banks* n'ont jamais fait que progresser depuis l'origine de l'institution. En France, les caisses d'épargne ont éprouvé en 1848, par suite d'une mesure malheureuse du gouvernement, une liquidation à peu près complète : elles ont donc recommencé comme à nouveau à partir de cette époque, et il est même étonnant qu'ensuite les épargnes ouvrières accumulées en quelques années aient atteint si rapidement le chiffre de 720 millions. Ce chiffre est d'autant plus remarquable que depuis 1848, depuis la déplorable liquidation des caisses d'épargne, disons le mot, depuis la banqueroute de 1848, plusieurs de nos hommes

politiques se sont montrés inquiets de la responsabilité du trésor au sujet des dépôts, que l'état centralise et fait valoir, et qu'il s'engage à rembourser à vue. De là des restrictions systématiques dans la loi des caisses d'épargne qui ont réduit l'action bienfaisante de l'institution en France.

N'y aurait-il pas moyen de sauvegarder la responsabilité de l'état, pour le mettre à même de rendre aujourd'hui les facilités anciennes offertes aux déposans, les facilités que la loi anglaise procure de plus en plus par ses perfectionnemens successifs aux ouvriers économes de l'Angleterre? Telle est la question que nous avons été amené à étudier. Nous avons formulé ainsi, pour modifier et améliorer la loi organique des caisses d'épargne, un projet de dispositions additionnelles ou correctives qui a été bien accueilli parmi les hommes les plus anciennement dévoués à cette institution et les plus autorisés en matière d'économie financière, et cette réforme pourrait bien être portée prochainement à l'examen de l'assemblée nationale, si les questions politiques laissent le temps de penser un peu aux affaires.

Interrogeons l'expérience des Anglais, qui dans les caisses d'épargne ont été nos devanciers et peuvent encore nous servir de guides, sous la réserve de la différence des mœurs des deux nations. Avant 1861, toutes les caisses d'épargne anglaises étaient des établissemens privés : sauf quelques formalités faciles, la première association venue pouvait ouvrir une caisse de dépôts pour les épargnes du peuple. Cette excessive liberté amena des abus, et de tels abus que le parlement crut devoir ordonner une enquête. L'enquête parlementaire, publiée en un énorme volume de plus de mille pages, révéla une foule de faits regrettables, qui nous rappellent les scandales de certains établissemens financiers français fondés, il y a quelques années, pour mettre en œuvre aussi les épargnes du peuple, et la crise plus récente de quelques banques de dépôts dans les mois de juillet et août 1870. Le rapporteur de l'enquête anglaise conclut à la nécessité d'aviser par une réforme, et recommande de combattre les excès de la liberté par la centralisation.

Quand on étudie les lois faites en Angleterre et en France depuis une trentaine d'années, on est frappé d'une double tendance : en Angleterre, le parlement veut centraliser, corriger les excès de la diversion des forces économiques par la centralisation; en France, nos hommes d'état au contraire cherchent à corriger les excès de la centralisation par une plus grande latitude accordée aux autorités locales et aux associations libres. Ainsi les deux nations, rectifiant leur marche, tendent à se rapprocher dans une voie moyenne, qui sera peut-être un jour leur voie commune, la bonne voie des grands peuples civilisés. Seulement, dans cette transformation, l'Angleterre et la France n'opèrent pas avec la même sagesse. En France, nous faisons trop souvent table rase : nous arrachons volontiers les arbres jusqu'aux racines pour en planter ensuite d'autres sur ce

sol nu; cette méthode nous vaut toujours une transition très pénible et qui détermine un déplorable bouleversement de nos mœurs, tout en nous exposant aux hasards du succès ou de l'insuccès de la chose nouvelle. En Angleterre, on fait plus sagement : on conserve les vieux troncs, on se contente de greffer quelques rameaux pour les rajeunir, et c'est ainsi que des racines primitives, qui plongent dans le tréfonds du sol national, on fait monter la sève dans des rameaux vaillans de la plus jeune vigueur.

Ce fut de cette manière que procéda le parlement en 1861 pour les *savings-banks*. Il respecta les caisses d'épargne privées; mais à côté de ces établissemens il fonda une caisse d'épargne modèle, une caisse d'épargne officielle, dont l'administration fut confiée au directeur-général des postes, et le service aux agens des postes. On nomma ce service public *post-office savings-banks*. Qu'est-il arrivé depuis onze ans, depuis la création de la caisse d'épargne postale? Dans les villes et les bourgs où les ouvriers ne trouvèrent pas à leur portée des caisses d'épargne privées, ils ont été provoqués à l'épargne par les facilités que leur offraient les bureaux de poste. Dans les localités où les caisses d'épargne privées n'inspiraient pas une grande confiance, les *post-office savings-banks* les ont remplacées. Ainsi, depuis 1861, 155 caisses privées ont cessé leurs opérations et transféré leurs fonds, 47 millions de francs, à la caisse postale. Enfin partout ailleurs, dans toute l'étendue du royaume, les bonnes caisses d'épargne privées ont rivalisé avec la caisse postale pour mériter la confiance, et cette émulation a profité à la moralité publique non moins qu'à la vertu d'économie des classes ouvrières. En définitive, de 1861 à 1870, pour les caisses privées, il en a été fermé 155, il en a été créé 13; il en reste 496, comptant 949 millions de francs de dépôts et 1,384,756 déposans. De 1861 à 1870, les caisses postales ont ouvert 4,047 bureaux, comptant en 1870 377,747,500 francs de dépôts et 1,183,153 déposans : l'ensemble des dépôts s'est considérablement accru; il était de 1 milliard 31 millions de francs en 1860, il dépasse aujourd'hui, en 1872, 1 milliard 400 millions, dont près de 1 milliard pour les caisses d'épargne privées et plus de 400 millions pour la caisse postale.

Le progrès appelle le progrès, et voici qu'un membre de la *Society of arts*, de cette académie pratique des sciences morales et économiques de la Grande-Bretagne, qui depuis plus d'un siècle est en Angleterre le foyer d'élaboration de la plupart des lois, des réformes et des progrès, une sorte de chambre d'initiative du parlement anglais, voici que M. George Bartley vient d'adresser, au nom de la *Society of arts*, au *postmaster general* du royaume-uni un projet pouvant servir de base à un nouveau *bill* qui aurait pour but de développer les services de la loi organique des *post-office savings-banks*. M. Bartley propose d'ouvrir les caisses d'épargne postales le soir, les vendredis et samedis, jours ordinaires de la paie, pour saisir le bon vouloir des ouvriers économes à

l'heure même où ils viennent de recevoir leurs salaires, — de faire descendre le minimum des dépôts au-dessous de 1 shilling (1 fr. 25 cent.), afin de permettre aux caisses postales de rendre les mêmes services que les *penny-banks*, où l'on reçoit les plus petites sommes, établissemens qui sont comme les radicules de l'épargne, et qui, fondés il y a quinze ans à Derby, se sont bientôt multipliés dans un grand nombre d'autres localités, — de permettre au déposant de verser plus de 750 francs dans une année, et d'avoir à son livret plus de 3,750 fr., — enfin d'ouvrir des caisses d'épargne postales dans tous les bureaux de poste, même dans les villages, privés jusqu'ici de ce service. Ainsi en Angleterre l'opinion des hommes d'état les plus compétens est favorable à l'extension des dépôts par des facilités plus grandes données aux déposans, et cela en face d'un stock qui sera bientôt de 1 milliard $1/2$, qui est aujourd'hui de plus de 400 millions pour la caisse postale, et qui pour cette seule caisse postale s'accroît chaque année de 40 à 50 millions de francs.

En France, nos caisses d'épargne, constituées par des sociétés privées ou par des communes, sont des établissemens d'utilité publique, soumis à une législation spéciale de faveur, mais autonomes, c'est-à-dire ayant leur existence propre. Elles s'administrent elles-mêmes : cependant l'état les surveille par ses inspecteurs des finances, et il centralise en comptecourant leurs fonds, qu'il bonifie d'un intérêt de 4 pour 100. En réalité, les administrations des caisses d'épargne françaises ne sont que des agences administratives, intermédiaires entre les déposans, qui leur versent ou leur retirent leurs épargnes, et l'état, qui encaisse et fait valoir les fonds déposés. On le voit, le dépositaire réel est ici l'état. Pourquoi donc alors un intermédiaire spécial entre l'ouvrier déposant et l'état dépositaire? Ne vaudrait-il pas mieux avoir une caisse d'épargne absolument officielle, servie par les seuls agens du trésor? En définitive, si nous mettons à part dans cette question la Banque de France, qui reste et doit demeurer dans son rôle spécial, il n'y a pas en France un établissement, autre que l'état, qui puisse inspirer et qui inspire au peuple une confiance suffisante. Si l'état est en France le dépositaire naturel et seul possible des épargnes du peuple, pourquoi ne serait-il pas le directeur-général de tous les bureaux d'épargne de France?

Cette question a été posée et sérieusement examinée en 1869 par une commission officielle ayant pour président M. de Parieu et pour rapporteur M. le comte Ch. de Germiny, ancien gouverneur de la Banque de France, et on a été d'avis qu'il est prudent à l'état et profitable au crédit populaire des caisses d'épargne d'associer à la responsabilité de l'état les hommes honorables qui administrent gratuitement chaque caisse d'épargne. Ce sont des notables de la localité, connus et estimés des déposans; leur concours désintéressé a le caractère d'un généreux patronage, et fortifie la confiance nécessaire à cette délicate institution, car il place entre l'état et les déposans un curateur qui a pu quelquefois pro-

téger l'intérêt général des déposans en face de certains ministres mal conseillés ou mal inspirés. Puis on a considéré ceci : les caisses d'épargne, importées en France en 1818, se sont fondées par la libre initiative des simples particuliers, et cette libre initiative dans les œuvres d'intérêt public doit être encouragée en France plutôt que combattue.

L'état a donc sagement refusé d'absorber les caisses d'épargne privées, et même de leur créer une concurrence par une caisse officielle, qui aurait bientôt fini par engloutir toutes les autres suivant nos mœurs populaires, si faciles à la centralisation; mais ce que peut bien faire l'état, ce que voulait un projet de loi préparé par la commission de 1869, c'est de faciliter les opérations des caisses d'épargne en mettant à leur service, pour la réception et le remboursement des dépôts, les perceptions des finances et les recettes des postes. Ainsi les caisses d'épargne auraient dans tous les cantons au moins de la France des succursales. Ce développement de l'institution amènerait un accroissement considérable du stock de dépôts confié à l'état. Ce stock, qui s'est élevé jusqu'à 720 millions, chiffre bien inférieur sans doute aux 1,400 millions des caisses d'épargne anglaises, mais considérable eu égard à la responsabilité du trésor dans un pays agité comme la France, ce stock depuis trente ans a inquiété plus d'un financier d'état. De là des mesures qui visaient à restreindre plutôt qu'à développer les services, pourtant bien utiles, des caisses d'épargne françaises. — Voyons, sur ce point, ce que peut nous enseigner l'histoire de nos caisses d'épargne pendant les deux dernières crises politiques, en 1848 et en 1870. Expérience vaut science, et rien ne guide et n'affermite le législateur comme l'étude des faits.

Dès que la révolution de février eut éclaté, les déposans aux caisses d'épargne affluèrent pour retirer leurs fonds. Le gouvernement provisoire pensa qu'il suffisait, pour modérer le mouvement de ces créanciers de l'état, d'élever de 1 pour 100 le taux de l'intérêt des dépôts : un décret du 7 mars 1848 fixa ce taux à 5 au lieu de 4 pour 100. On s'aperçut bientôt que le palliatif était sans effet; la foule des réclamans grossissait chaque jour plus tumultueuse aux abords des caisses d'épargne, surtout à Paris. Le ministre des finances, désorienté (il faut le dire, c'était un parfait honnête homme, mais qui manqua de sang-froid), le ministre des finances imagina, le 9 mars 1848, un nouveau décret qui suspendait les remboursements en espèces, ou du moins les limitait à 100 francs par chaque livret, et offrait le paiement du surplus moitié en bons du trésor à quatre et six mois, moitié en rentes 5 pour 100 au pair de 100 francs. Or les bons du trésor s'escomptaient à ce moment en perte de 30 à 40 pour 100, et les rentes 5 pour 100 valaient au plus 75 francs. Ainsi l'état se libérait de ses dépôts en livrant des valeurs dépréciées; c'était réellement une banqueroute partielle. La moitié environ des déposans subirent ce concordat forcé. Quatre mois après, l'assemblée essaya de tirer les caisses d'épargne de cette fausse situation; l'état

n'ayant pas encore assez d'argent pour s'acquitter envers les déposans, on proposa de leur offrir la meilleure valeur dont le trésor pouvait disposer, des rentes, mais cette fois des rentes au cours. Le cours de la rente se trouvait bien au-dessous du pair, et e'eût été pour l'état un sacrifice; par cela même e'eût été aussi un grand acte de loyauté qui devait profiter au crédit des caisses d'épargne et au crédit général de l'état. Malheureusement dans cette affaire il semblait écrit que tout irait gauchement. Un décret du 7 juillet 1848 régla sur le cours de 80 francs la rente à délivrer aux déposans. Or ce cours, tout à fait accidentel à ce moment, était trop élevé comme base d'une opération étendue; le cours réel de la rente ne fit que décroître en effet jusqu'au mois de novembre, où il tombait à 64 fr. De plus, et pour achever la maladresse, on rendit générale et obligatoire pour tous les déposans cette conversion en rentes, si préjudiciable, ce qui amena la liquidation à peu près complète, et à perte, de nos caisses d'épargne, c'est-à-dire l'anéantissement en France de cette grande institution populaire, qui est devenue l'un des organes essentiels de toute nation civilisée.

L'assemblée nationale s'empessa de réparer autant que possible l'injustice et le malheur de ces mesures; une loi du 21 novembre 1848, appuyée par M. Berryer, accordait à chaque déposant dont le compte avait été converti en rentes au cours de 80 fr. un livret spécial, dit de compensation, portant une somme de 8 fr. 40, égale à la différence entre le cours de 80 fr. et celui de 71 fr. 60, cours moyen des trois mois qui avaient précédé le malencontreux décret du 7 juillet. Cette loi faisait revivre l'institution des caisses d'épargne en rétablissant les livrets liquidés; mais l'institution a gardé longtemps la blessure des décrets de 1848, dont nous pouvons mesurer par quelques chiffres les déplorables effets.

Le stock des caisses d'épargne de France, qui, depuis la fondation en 1818 et surtout depuis la loi organique de 1835, s'était rapidement élevé jusqu'à 455 millions de francs en 1845, se trouvait un peu réduit en 1848 par l'effet de la loi restrictive de 1845 et par suite de deux années de disette; il était pourtant au chiffre considérable de 355 millions de francs au moment de la révolution de février. Par les décrets de 1848, il se trouva presque réduit à rien, et tout ce que put faire la loi réparatrice du 21 novembre, ce fut de reconstituer un solde de 74 millions. Pour la caisse d'épargne de Paris, considérée à part dans ce total, le solde dû aux déposans le 31 décembre 1847 était de 80 millions; il se réduisit par la liquidation à perte à 2,649,741 fr., et ne se releva par les livrets de compensation qu'à 10,155,440 fr. Cependant la confiance populaire, ranimée par l'acte loyal de l'assemblée nationale, rétablit peu à peu le mouvement progressif des dépôts, et malgré la loi de 1851, qui abaissa jusqu'à 1,000 fr. le maximum des livrets, l'épargne de nouveau afflua aux caisses jusqu'à dépasser en 1854 le stock de 1845,

jusqu'à atteindre en juin 1870 le chiffre de 720 millions, dont 54 pour la caisse d'épargne de Paris.

En juillet 1870, aussitôt après la déclaration de guerre, la caisse d'épargne de Paris, où le contre-coup des événemens politiques se fait toujours le plus sentir, vit les demandes de remboursement en espèces et d'achats de rente grossir du simple au double et au triple. La baisse des fonds publics engageait beaucoup de déposans à profiter de la loi de 1845, qui leur permet de se faire acheter sans frais des rentes avec leurs dépôts, placement qui leur était alors en effet très avantageux. Dans les cinq semaines du mois de juillet, les achats de rentes pour compte et sur demande des déposans sont de 45,816 fr., 44,334 fr., 68,255 fr., 114,022 fr. et 145,848 fr., les remboursemens en espèces de 316,576 fr., 368,669 fr., 439,753 fr., 805,483 fr. et 1,018,981 fr. Dans ce mois, les versemens hebdomadaires diminuent beaucoup : de 334,506 f. ils descendent à 224,238 fr. Dans le mois d'août, les achats de rentes sont moins demandés; ils ne sont plus par semaine que de 102,431 fr., 56,302 fr., 33,676 fr., 28,944 francs; mais les remboursemens en espèces grossissent jusqu'à s'élever dans la semaine du 20 août à près de 2,300,000 francs. Chacun se munissait d'argent par précaution; c'était d'ailleurs le moment de l'emprunt d'état de 800 millions, et l'on sait que les déposans prennent volontiers leur bonne part aux emprunts de l'état, que leur concours, souvent considérable, aide beaucoup au classement rapide des titres dans les souscriptions nationales; les retraits ne sont alors pour le trésor qu'un changement de main. Pendant ce mois d'août, par le fait de l'emprunt, et bientôt après par la nouvelle de nos premiers désastres militaires, les versemens diminuent rapidement, de 238,854 fr. à 63,084 fr.

Survient la révolution du 4 septembre : les remboursemens, qui étaient de 1,186,031 fr. dans la semaine précédente, s'élèvent à 1,413,751 fr., et les versemens diminuent toujours. Les déposans affluent aux guichets du remboursement; au souvenir de la panique de 1848; on craint de revoir aux abords de la caisse d'épargne ces foules inquiètes, ces queues de réclamans, qui avaient alors si péniblement frappé les hommes d'ordre et de sage progrès. Le gouvernement de la défense nationale eut l'idée malheureuse de rééditer le décret du 9 mars 1848, et de le faire pire encore : il limita le remboursement en espèces, non plus même à 100 fr., mais à 50 fr. seulement, offrant d'ailleurs, comme en 1848, le reste en bons du trésor. Ce décret, renouvelé des gouvernans provisoires de 1848, porte la date du 17 septembre, avant-veille de l'investissement de Paris.

A ce moment, je revenais d'Angleterre, où pendant une mission relative à des questions d'économie industrielle et financière j'avais eu lieu de m'entretenir au sujet des caisses d'épargne avec quelques-uns des hommes d'état anglais qui ont le plus d'expérience et d'autorité dans les institutions de prévoyance. La question du remboursement des dépôts

en temps de crise politique avait été agitée dans ces entretiens, — « question qui n'a pas grand intérêt en Angleterre, me disait-on avec un certain sentiment d'amour-propre national, car nous vivons dans un état régulier et stable; mais dans votre France volcanique, où tous les quinze ou vingt ans vous avez votre tremblement de terre périodique, il y a des précautions à prendre, des mesures à combiner d'avance et de sang-froid, des dispositions légales à établir dans votre loi organique des caisses d'épargne, dans le contrat entre l'état et les déposans, en vue de toute éventualité. Ces précautions sont d'autant plus utiles à inscrire formellement dans vos lois, que vos révolutions élèvent souvent au pouvoir des ministres peu préparés aux affaires, faciles à toutes les violences par raison de salut public. Faites donc qu'ils trouvent dans vos lois et un lien qui les retienne et un moyen de salut qui leur ôte l'occasion ou le prétexte de mesures illégales. » Ces paroles m'étaient dites à Londres au mois de mai 1870.

Lorsqu'en septembre 1870 le trésor français se trouva, sans préparation, en face des demandes des déposans des caisses d'épargne, je soumis à quelques membres du gouvernement de la défense nationale la solution que voici. En temps de crise politique, deux motifs poussent les déposans à redemander leurs fonds aux caisses d'épargne : la peur et le besoin. Pour calmer la panique, l'état doit d'abord déclarer que le seul sacrifice qu'il demande à ses déposans ne sera qu'un délai un peu plus étendu pour le remboursement des dépôts, et, à l'appui de cette déclaration, il doit en même temps publier des résolutions dominées par ce principe, qu'en aucun cas l'état ne cherchera à se libérer en offrant des titres fiduciaires dont la réalisation immédiate causerait aux preneurs une perte. L'état fera connaître alors ses résolutions, inspirées par sa sollicitude pour les déposans qui viennent réclamer leurs fonds uniquement pour subvenir aux besoins courans de la famille. L'état ne saurait donc offrir à ses déposans ni bons du trésor, bientôt peut-être dépréciés, ni rentes au pair sur un cours amoindri; il ne doit même livrer des rentes au cours que comme accessoire et avec prudence, car ces rentes, aussitôt vendues en masse par les déposans besoigneux, détermineraient un avilissement du crédit de l'état, très dangereux dans les crises politiques. Il faudrait formuler ainsi le décret exigé par la situation : pendant la durée de la guerre et les trois mois qui suivront la conclusion de la paix, les fonds qui seront redemandés aux caisses d'épargne seront remboursés par à-comptes, par quinzaine, et d'après les règles suivantes. Sur chaque livret réclamant, portant plus de 50 fr., il sera remboursé 50 francs (en espèces ou valeurs ayant cours légal) par quinzaine. Les déposans qui demanderaient le remboursement d'un livret portant moins de 50 fr. seront remboursés intégralement. Outre ce remboursement en espèces de 50 francs par quinzaine, le déposant réclamant pourra se faire délivrer sans frais par l'état quatre unités de

rente 3 pour 100 au cours de la veille : l'état ne sera libéré que de la somme égale à la valeur ainsi calculée de ce titre. Ces quatre unités de rente 3 pour 100 au cours des temps critiques équivaldraient à la moyenne du montant des livrets de Paris. Par cette mesure, l'état substitue au remboursement intégral immédiat un règlement par à-comptes, et il dissipe la panique par ces tempéramens aménagés suivant ses possibilités de trésorerie et suivant aussi les besoins réels des réclamans.

Par bonheur, le ministre des finances était alors un homme d'esprit et de bon sens, qui n'avait qu'un tort, celui d'être trop peu initié aux précédens des questions financières : il se montra aussi disposé à réparer son erreur qu'il avait été facile à se la laisser dicter, et apprécia ces observations, appuyées d'ailleurs par les hommes considérables qui patronnent ou gèrent la caisse d'épargne de Paris, et maintiennent si bien les traditions d'honneur et de dévouement des fondateurs de l'institution. Un décret du 17 octobre 1870 accorda aux déposans un second à-compte de 50 francs : ces à-comptes mensuels furent continués par des décrets promulgués chaque mois. Les déposans avaient d'ailleurs la faculté de se payer pour le surplus en bons du trésor à trois mois et à 5 pour 100, ou de demander, au titre de la loi de 1845, que le trésor leur achetât des rentes sans frais jusqu'à concurrence de leur solde entier. Par ce dernier moyen, ils auraient pu éluder les restrictions des décrets d'exception, et recouvrer tout leur avoir : il leur eût suffi de vendre à la Bourse les rentes qu'ils auraient fait acheter pour leur compte par le trésor. Le ministre des finances était averti sur ce point, et, s'il s'était aperçu qu'on usât trop de la faculté octroyée par la loi de 1845, il aurait immédiatement limité, à cet égard aussi, le droit des déposans; mais les déposans ignorèrent peut-être ce détour, qu'on eut soin de ne pas trop leur signaler dans l'intérêt de la chose publique, et pendant toute la durée du siège les achats de rente demandés par les déposans restèrent à des chiffres assez faibles (1).

Le décret restrictif du 17 septembre n'eut guère son effet qu'à partir du 1^{er} octobre, les caisses d'épargne ayant déjà été invitées, par une circulaire ministérielle du 19 août 1870 à employer dans toute la latitude le délai de quinze jours réservé par les statuts et les réglemens du 4 juin 1857.

Les remboursemens, qui s'élevaient à 888,000 fr. le 17 septembre et à 974,000 fr. le 24 septembre, ne sont plus que de 448,000 fr. le 1^{er} octobre, de 96,000 fr. le 8 octobre, et le 15 octobre de 60,000 fr.; cette dernière somme devient comme une moyenne pour les autres semaines du siège. La panique a disparu; on ne réclame ses fonds que pour ses be-

(1) 23,910 fr., 22,638 fr., 6,227 fr., 11,515 fr., 14,397 fr., 12,896 fr., 20,856 fr., 17,891 fr., 17,072 fr., 11,844 fr., 18,190 fr., 16,647 fr., 14,478 fr., 17,827 fr.; et en janvier 1871 : 28,270 fr., 7,306 fr., 13,205 fr., 11,841 fr.

soins, et cela est si vrai que chaque décret rendu est immédiatement suivi d'un accroissement momentané de demandes; on voit que beaucoup de déposans attendent le décret mensuel comme une rentrée régulière destinée à subvenir à leurs besoins les plus impérieux. Cette confiance dans les à-comptes réguliers en espèces diminue la demande des bons du trésor; on en prend 69,660 fr. le 8 octobre, ensuite de moins en moins : 67,000 fr., 42,000 fr., 41,000 fr., 22,000 fr., 19,000 francs, 9,000 fr., 5,000 fr., 4,000 fr., 6,000 fr., et en janvier : 6,000 fr., 7,000 fr., 3,000 fr., 5,000 fr. Il est à noter que, pendant les jours les plus difficiles du siège de Paris, les versements n'ont pas cessé, quoique amoindris : ils ont été en moyenne de 20,000 à 25,000 francs par semaine, et, qui plus est, des livrets ont été ouverts à 413 déposans nouveaux, bien entendu que les sommes versées par les déposans depuis le 17 septembre 1870 étaient intégralement et à vue remboursables en espèces. On a lieu de penser que les versements provenaient surtout des domestiques, dont les gages étaient toujours payés malgré la difficulté des temps, et des petits commerçans ou industriels occupés de l'alimentation, qui ont gagné beaucoup d'argent pendant ces quatre mois et demi d'investissement absolu.

La confiance existait donc encore, par le seul fait de ces remboursements partiels; peut-être eût-elle été plus marquée, si en octobre le ministre des finances eût consacré le système des à-comptes partiels pour toute la durée de la crise, et eût assuré ainsi les déposans des résolutions droites et bienveillantes du gouvernement. Malgré une application morcelée et incertaine, par décrets successifs, la solution proposée réussit. Le succès, il faut le dire, fut bien moins dû à ceux qui par l'étude et la pratique des institutions financières avaient éclairé la question qu'aux déposans eux-mêmes, qui par leur excellente attitude rendirent facile la mesure conseillée. Oui certes, pendant ces longs mois du siège de Paris, nos ouvriers déposans ont été remarquables par leur intelligence de la situation, leur sens calme, leur dévouement patriotique, et considérez que ce sont généralement des hommes qui, parvenus, à force de courage laborieux et de sobriété, à se suffire, ont la fierté de vivre sans rien demander à personne, qu'à la dernière extrémité. Là surtout se trouvent, en temps de crise, ceux qu'on nomme les pauvres honteux, parce qu'ils se résignent et souffrent très souvent ignorés.

L'affaire des caisses d'épargne pendant le siège de Paris est une des pages les plus curieuses et les plus édifiantes de l'histoire de notre temps; c'est grâce aux ouvriers déposans de Paris que l'institution des caisses d'épargne peut se dire désormais en France à toute épreuve, car quelle épreuve peut-on redouter plus violente et de plus longue durée? Eh bien! à la mise à exécution du décret du 17 septembre 1870, la caisse d'épargne de Paris comptait 245,000 déposans : à 50 fr. en espèces par livret, c'était une somme de 10 à 12 millions de francs qui pouvait être

réclamée. Or dans le premier mois, en octobre, les paiemens en espèces n'ont été que de 300,000 fr., et malgré les décrets et les décisions ministérielles qui ont continué les à-comptes mensuels de 50 fr. par livret, l'ensemble des paiemens en espèces jusqu'au 31 mars 1871, durant six mois, n'a été que de 1,750,000 francs; les déboursés du trésor se réduisent même à 1 million, si l'on retranche des 1,750,000 francs remboursés 750,000 francs versés par les déposans dans les mêmes six mois. Quant aux bons du trésor, ils ont été livrés aux déposans réclamans pour 447,060 fr. C'est donc au total moins de 1 million 1/2 de francs que le trésor a déboursé d'octobre à mars pour répondre aux demandes sur un solde de 44 millions de francs. Il faut reconnaître que le trésor s'est tiré de la situation sans grands frais ni grand'peine, et à la satisfaction des intéressés. Quelle différence entre ces résultats et ceux de 1848!

La commune, c'est-à-dire le second siège de Paris, du 18 mars au 28 mai, ne modifia que peu le mouvement des retraits. Les remboursemens continuèrent sur les bases des décrets mensuels; ils furent, à partir du 1^{er} avril, de : 41,000 francs, 46,000 fr., 67,000 fr., 39,000 fr., 58,000 fr., 40,000 fr., 36,000 fr.; le 20 mai, veille de la lutte décisive, 74,000 fr.; le 27 mai, pendant la lutte, 1,752 fr. seulement; puis, recrudescence immédiate le 3 juin : 54,000 fr. Par une habile précaution, l'administration de la caisse d'épargne s'était ménagé à son compte-courant à la Banque de France un solde plus fort que d'habitude : elle puisa là pour ses opérations d'espèces; mais le service des bons du trésor et les achats de rente durent cesser à partir du 2 avril. La caisse d'épargne resta imperturbablement ouverte, et ne cessa pas de recevoir des versemens. Ces versemens diminuèrent, il est vrai, très rapidement : voici les chiffres, en milliers de francs, à partir du 18 mars : 87,000 fr., 35,000 fr., 27,000 fr., 17,000 fr., 5,000 francs, 7,000 fr., 3,000 fr., 4,000 fr., 4,000 fr., 3,000 francs; 3,461 francs le 27 mai, et 752 fr. le 3 juin; dès le 10 juin, reprise des versemens pour 18,544 francs.

L'ordre rétabli, le gouvernement et l'assemblée nationale voulurent témoigner de leur estime et de leur bienveillance pour les déposans des caisses d'épargne en leur ménageant une faveur : la loi du 21 juin 1871 les autorisa à demander la conversion de leurs dépôts en titres libérés de rentes 5 pour 100 aux conditions de la souscription de l'emprunt du 23 juin. Quatre jours leur étaient accordés pour manifester leurs intentions. La caisse d'épargne de Paris reçut 4,509 demandes; le capital converti a été de 2,096,747 fr. 90 cent. Peu de jours après, la loi du 12 juillet 1871 abrogeait toutes les restrictions imposées par suite du décret du 17 septembre 1870, et les caisses d'épargne reprenaient le 17 juillet 1871 leur action statutaire.

En définitive, le stock de la caisse d'épargne de Paris, compté pour 54 millions avant la guerre, est descendu à 44 millions le 17 septembre

1870, à 44 millions en juin 1871, et à 39 millions après l'emploi en rentes autorisé pour l'emprunt du 23 juin 1871; il s'est réduit enfin à 37 millions le 31 décembre 1871, par un effet de l'épuisement général des ressources et par la reprise du travail, quand les petits commerçans et industriels ont dû faire face à leurs billets prorogés, à leurs termes de loyers et aux achats de matières premières ou de marchandises. Cet épuisement des dernières épargnes, aggravé par les impôts, s'est continué pendant les premiers mois de l'année courante. Voilà pour Paris. Que s'est-il passé dans le reste de la France?

En juillet 1870, avant la guerre, le solde de toutes les caisses d'épargne de France, Paris compris, était de 720 millions, représentés par 500 millions placés en rentes et 220 millions en compte courant au trésor. Les caisses d'épargne départementales, moins heureuses que celle de Paris ou moins bien défendues par défaut d'une commission supérieure des caisses d'épargne de France auprès du gouvernement, subirent dans toute sa rigueur le décret du 17 septembre 1870; les déposans n'eurent droit qu'à 50 fr. par livret, une fois donnés, et pour le reste à des bons du trésor. Ce régime d'exception se prolongea jusqu'au 17 juillet 1871. Elles n'eurent d'adoucissement que par la loi du 21 juin 1871, qui, pour servir l'emprunt du 23 juin, offrit aux déposans une conversion avantageuse en rentes 5 pour 100 : 64 millions furent ainsi convertis dans toute la France, Paris compris.

Le stock des caisses d'épargne de France était, en mars 1872, réduit à 526 millions, en diminution de 194 millions sur le stock d'avant la guerre : c'est pour les départemens une réduction de près d'un quart; la réduction pour Paris est à peine d'un tiers, bien qu'à Paris le trésor ait offert pendant dix mois des à-comptes mensuels de 50 fr., capables d'épuiser presque tous les livrets. Ainsi les déposans de Paris, plus satisfaits des procédés du gouvernement, se sont montrés relativement plus discrets que les déposans des provinces dans leurs demandes de remboursement. Le système des remboursemens fractionnés et périodiques, pratiqué à Paris pendant la crise, a donc été une solution aussi heureuse pour le trésor que pour les déposans, aussi bonne pour le crédit de l'état que pour la popularité des caisses d'épargne. Voilà un précédent qui résout l'une des questions capitales de l'institution des caisses d'épargne : le remboursement en temps de crise. Cependant il faut nous l'avouer, ces mesures imprévues, ces décrets de remboursemens partiels, en droit strict, constituaient une violation du contrat inscrit dans la loi organique des caisses d'épargne à l'égard du déposant.

Il convient donc, pour l'avenir, que la loi organique contienne une clause accessoire portant que, dans les cas de force majeure, constatée par un décret du pouvoir exécutif après avis d'une commission générale des caisses d'épargne de France, l'état aura la faculté de rembourser les réclamans par des sommes partielles de 50 francs en espèces,

échelonnées par quinzaine, et de limiter à quatre unités de rente 3 pour 100 le droit des déposans de faire acheter par le trésor, sans frais, des rentes sur leurs fonds de dépôts. Cela posé, l'état n'aura plus tant à s'inquiéter de l'accroissement de l'épargne confiée à ses soins, et il pourra, à l'exemple de l'Angleterre, faciliter par tous les moyens possibles les versements des ouvriers économes, c'est-à-dire favoriser puissamment en France la reconstitution du capital par l'épargne, et par cette épargne des ouvriers, qui n'enrichit pas seulement la nation, mais qui la moralise. L'état pourra ainsi mettre au service des caisses d'épargne, comme succursales, les perceptions des finances et les recettes des postes, sous des conditions de rémunération à déterminer. Les bureaux des caisses d'épargne, dans les grandes villes et les centres industriels, seront ouverts le samedi soir. La limitation des dépôts à 300 fr. par versement sera élevée à 1,000 fr. La limitation du livret, aujourd'hui fixée à 1,000 fr., sera portée à 2,000 fr., et même à 3,000 avec l'accumulation des intérêts, comme cela était établi par la première loi organique des caisses d'épargne, par la loi du 5 juin 1835. Une commission générale des caisses d'épargne de France, analogue à la commission supérieure des sociétés de secours mutuels, sera instituée auprès du ministère du commerce. Cette commission comprendra 5 députés, dont 3 au moins devront être conseillers-généraux de département hors Paris, 2 régens de la Banque de France, 1 membre de la chambre de commerce et 1 membre du tribunal de commerce de Paris, 2 membres du conseil des prud'hommes de Paris, 2 membres du conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Paris, et 2 membres de l'Institut, ces quinze commissaires désignés chaque année par leurs corps respectifs, et quatre autres personnes nommées chaque année, deux par le ministre du commerce et deux par le ministre des finances.

Par ces mesures, prises de l'expérience de l'Angleterre et de notre propre expérience dans la dernière crise, nous obtiendrons que le nombre de nos déposans, 2,130,766 avant la guerre, et que le chiffre des sommes déposées, 720 millions de francs, se retrouvent bientôt, non-seulement pour réparer les pertes de ces deux terribles années, mais pour nous mettre en voie d'élever l'énergie d'épargne des ouvriers français au niveau de la puissance d'épargne des ouvriers économes anglais. Rappelons-nous bien que ces ouvriers économes anglais se comptent aujourd'hui, en 1872, par plus de 2 millions 1/2 de déposans, et qu'ils possèdent dans les *savings-banks* 56 millions de livres sterling; 1 milliard 400 millions de francs, par cela surtout qu'ils ont au service de leur vertu économique 4,523 bureaux d'épargne, dotés de facultés légales très étendues, tandis que nous ne possédons encore en France que 525 établissemens et 648 succursales, en tout, 1,373 bureaux d'épargne, et avec une loi organique des plus étroites.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juin 1872.

Dans cette laborieuse carrière où elle est engagée, la France porte deux sentimens vivaces, décidés, qui sont comme la compensation amère et généreuse encore de nos dernières épreuves.

La France n'est point aussi frivole qu'on le dit : elle a la conscience de ses malheurs et de ses fautes, et elle ne songe pas plus à dissimuler les fautes que les malheurs. Jamais peut-être nation maltraitée par la fortune ne s'est montrée plus naïvement disposée à faire les aveux les plus complets, à subir toutes les expériences, toutes les enquêtes qu'on peut entreprendre sur elle. Opérations de la guerre, actes de gouvernement, capitulations, marchés équivoques, confusion des choses, défaillances des hommes, crises politiques, influences morales, on veut tout interroger, on ne recule devant aucune investigation pour arriver à connaître les causes et les détails de tant de désastres. La France qui s'est livrée si souvent aux illusions, aux fascinations de sa propre gloire et de sa propre grandeur, la France a cette fois le courage de sonder ses blessures, d'avouer tout haut ses humiliations, de regarder en face la vérité la plus cruelle. C'est sa première vertu et sa première force dans le malheur. Il y a un autre sentiment qui n'est pas moins vivace au cœur de la France, c'est le sentiment de ce qu'elle se doit à elle-même après tout ce qu'elle vient de souffrir, c'est la passion de se relever, de réparer les immenses désastres qui ont étonné et attristé son orgueil national. Elle se sent une incomparable fécondité de ressources, de l'énergie et de la résolution pour tout ce qu'on lui demandera, pour les efforts comme pour les sacrifices, et la sincérité qu'elle met dans l'aveu de ses déceptions ou de ses fautes, cette sincérité n'a d'égale que la bonne volonté qu'elle offre à ceux qui voudront ou qui pourront lui rendre un avenir digne de son passé. Pourvu qu'on la conduise, elle est prête à tout, elle le montre chaque jour; elle est du moins merveilleu-

sement disposée à seconder ceux qui mettront la main à l'œuvre pour elle. C'est ici seulement que commence la difficulté.

Reconstituer, réorganiser le pays, c'est la pensée universelle, c'est le programme de tout le monde; mais ce programme, comment arrivera-t-on enfin à le réaliser, à le rendre palpable et pratique? Ah! ici les problèmes se pressent, aussi redoutables que délicats. On sent qu'on va toucher aux ressorts essentiels de la puissance nationale. Les questions militaires s'enchevêtrent avec les questions politiques, les questions économiques ou financières se confondent avec les questions administratives. Chemin faisant, les unes et les autres se compliquent souvent encore des incidens qui viennent tout obscurcir, des antagonismes de partis, des vivacités impétueuses de discussion, des conflits de pouvoirs, de tout ce qui jette de l'imprévu dans la vie publique. N'est-ce point là justement ce qui se passe en ce moment même au sujet de cette loi sur le recrutement de l'armée qui depuis deux ou trois semaines occupe l'assemblée et le gouvernement, captive toutes les attentions? N'est-ce point la véridique histoire des vicissitudes de cette réforme à la fois militaire et sociale, qui semble si simple dans son principe et qui est si complexe dans ses applications, sur laquelle on croyait s'être mis d'accord de façon à marcher rapidement au but, et qui a failli devenir l'occasion d'une crise des plus graves lorsqu'on s'y attendait le moins, lorsque la nécessité d'une crise nouvelle se faisait si peu sentir?

Depuis quinze jours en effet, la politique est là tout entière. L'unique et souverain intérêt est dans cette loi militaire, qui éclipse tout le reste, qui a eu déjà ses péripéties, qui, sous une forme spéciale, résume les difficultés et les grandeurs de cette œuvre de réorganisation nationale que la France rencontre à chaque pas devant elle. A dire vrai, cette question, la première de toutes désormais, la plus grave qu'on puisse discuter, cette question n'est point née d'hier, et, si elle pèse aujourd'hui sur nous de tout le poids de foudroyantes catastrophes, c'est qu'on n'a pas su ou l'on n'a pas cru pouvoir la résoudre quand il l'aurait fallu, avant les catastrophes. Nous nous souvenons encore du temps où, par une vive intuition de patriotisme, et comme enflammé par un pressentiment ému, notre malheureux ami E. Forcade, le premier entre tous, dégageait et précisait cette question au lendemain de la guerre de 1866 (1). Il montrait ce prodigieux déplacement de puissance qui venait de s'accomplir en quelques jours par la main et au profit de la Prusse, qui mettait désormais la France en face de la plus redoutable concentration de force militaire, et il ajoutait avec cette clairvoyance politique à laquelle les faits n'ont que trop donné raison : « Le problème à résoudre est aussi nettement posé que pressant. Avouons la nécessité qui nous domine, quelque

(1) *Chronique* du 31 août 1866.

énorme qu'elle puisse paraître au premier abord. Il faut désormais que la France se tienne prête à posséder toujours, pour le cas de guerre, un effectif de 1 million d'hommes, en tenant compte des divers élémens du problème, de nos ressources de population, des conditions économiques du pays, de nos traditions, de nos mœurs. Il est d'une nécessité absolue qu'un nouveau système de recrutement, qui puisse nous assurer un effectif de guerre de 1 million d'hommes, soit étudié, adopté, appliqué sans perdre de temps... Il faut s'appliquer à la révision de nos institutions militaires, promptement, de bon cœur, avec un zèle conciliant, car on a ici affaire au plus élevé des intérêts patriotiques... » Ainsi parlait-on ici même déjà au mois d'août 1866. Au lieu d'entrer dans cette voie résolument, on fit la loi de 1868, qui, au jour de la guerre que la plus imprévoyante politique avait rendue inévitable, nous a donné 200,000 hommes d'armée active sur le Rhin, des réserves sans consistance et sans instruction, une garde mobile qui ne savait pas même manier un fusil.

Aujourd'hui tout est à recommencer, et ce n'est plus seulement une affaire de prévoyance pour détourner un danger possible, lointain, c'est une nécessité impérieuse et absolue pour réparer des désastres qu'on n'a pas su éviter, qui sont devenus une effroyable réalité, quoiqu'on les crût invraisemblables. Les événemens les plus terribles ont montré, non pas la décadence individuelle du soldat français, qui est toujours resté le même avec ses qualités natives, mais l'insuffisance de notre organisation et de nos institutions militaires, qui au jour de l'épreuve ne se sont point trouvées à la hauteur d'une grande guerre. La question n'est donc plus de savoir s'il y a quelque chose à faire; la vérité est que tout est à faire, et qu'il n'y a point un instant à perdre, si on ne veut pas que la France reste exposée à une abdication indéfinie. La question n'est pas non plus de marchander avec le principe inévitable d'une organisation nouvelle, avec le service personnel obligatoire. Ce principe, il nous est imposé par nos malheurs; il est né en quelque sorte pour nous dans le sang de la dernière guerre, comme il est né autrefois pour la Prusse dans le sang d'Iéna. La vraie question est d'aborder enfin d'une façon efficace et pratique tous ces problèmes de reconstitution nationale, parmi lesquels le problème de la réorganisation militaire est devenu par la force des choses le plus impérieux et le plus pressant.

Là est la difficulté, là est le nœud de la situation. Oui, sans doute le service obligatoire est et doit être désormais le principe de notre organisation militaire. M. le président de la république, qui a été le dernier à se rendre et qui ne s'est peut-être rendu qu'à demi, a paru du moins se résigner. L'obligation du service personnel est inscrite au frontispice de la loi. Si elle ne trompe pas nos espérances, si elle est sérieusement appliquée, elle ne peut que fortifier l'armée en y introduisant des élé-

mens nouveaux, elle doit aussi fortifier la société tout entière en cimentant pour ainsi dire l'unité morale de la nation sous le drapeau, en propageant les habitudes de discipline, en réalisant cette fusion des élémens militaires et des élémens civils qui peut avec le temps donner une trempe plus vigoureuse, une solidité nouvelle au tempérament national. De toute manière, c'est une école ouverte de patriotisme et de régularité. Il ne reste pas moins toujours à faire passer le principe de l'obligation personnelle dans la réalité des choses, à la combiner avec une multitude d'autres nécessités, avec ce qui est possible dans les conditions d'une société aux mœurs, aux traditions, aux intérêts infiniment compliqués. Comment fera-t-on? Toute la question est là. Le service obligatoire est admis dès ce moment, c'est entendu; il s'applique indistinctement à tous les jeunes gens qui atteignent chaque année l'âge voulu pour aller sous les drapeaux. Qui ne voit cependant que, si on voulait appliquer le principe dans toute sa rigueur, sans tenir compte de rien, on arriverait inévitablement à des impossibilités absolues? Il y aurait de quoi épuiser le budget le plus puissant, et d'un autre côté on s'exposerait au danger d'affaiblir le pays en dépeuplant momentanément toutes les carrières des sciences, des arts, de l'industrie, de l'agriculture, en suspendant ou en ralentissant le travail sous toutes les formes. Si l'on veut faire du service obligatoire une loi sérieuse, féconde et durable, la première condition est donc de le rendre possible, non certes par des exemptions de privilège, par un système d'inégalité arbitraire dans la répartition d'une charge à laquelle nul n'a le droit de se dérober, mais par des combinaisons prudentes, équitables, destinées à concilier tout à la fois l'intérêt de l'armée, l'intérêt du budget, l'intérêt de la société tout entière.

C'est là justement ce que la commission des *quarante-cinq* a essayé de faire dans ce projet qu'elle prépare depuis un an, et qu'elle vient de livrer aux débats publics de l'assemblée nationale après s'être entendue avec le gouvernement sur les points essentiels. La commission a maintenu sérieusement, fermement, le service obligatoire pour tout le monde, elle est restée fidèle à un principe que lui apportait en quelque sorte la bonne volonté du pays, et en même temps elle s'est visiblement appliquée à résoudre de la manière la plus équitable, la plus pratique, les difficultés de tout genre qu'elle rencontrait à chaque pas dans son œuvre aussi délicate que laborieuse. Elle a tenu compte de tout autant que possible sans abaisser l'honneur du principe sous la protection duquel elle plaçait son projet. Elle a fait la part de l'intérêt militaire dans la durée du service pour l'armée active, de l'intérêt du budget dans la distribution du contingent annuel, de l'intérêt des professions libérales, de l'industrie, de l'agriculture, par les dispenses ou les sursis temporaires qu'elle a inscrits dans sa loi. Aurait-on pu faire mieux? Il est possible que des esprits absolus se fussent précipités plus résolument dans une expérience

qui serait peut-être devenue promptement une aventure, et dont le pays en définitive aurait payé les frais. Les hommes éminens ou distingués qui ont été chargés d'étudier le nouveau système de recrutement de l'armée ont compris qu'ils avaient par-dessus tout à faire une loi destinée elle-même à préparer la transformation graduelle des mœurs et des institutions militaires de la France, la transition mesurée d'une situation à une autre situation. C'est le caractère et le mérite de leur travail. La commission a fait son œuvre; et l'assemblée en est depuis quinze jours à faire la sienne en discutant le projet soumis à ses délibérations, en y portant un zèle et un intérêt qui n'ont fait que grandir jusqu'au moment où la question militaire a failli disparaître dans la question politique soulevée à l'improviste par M. le président de la république. Naturellement toutes les opinions se sont manifestées, toutes les contradictions se sont fait jour : elles se sont particulièrement attachées avec une passion plus ou moins vive, avec un succès plus ou moins réel, à deux ou trois points qui, sans être toute la loi, en sont cependant comme les points culminans, la durée du service dans l'armée active, les sursis temporaires accordés à une certaine classe de jeunes gens retenus par leur apprentissage ou par des travaux agricoles. Il reste, il est vrai, une question qui n'est pas la moins grave, celle du droit de substitution, qui ne serait guère qu'un remplacement déguisé de nature à porter une atteinte réelle, quoique indirecte, au principe du service obligatoire.

Ce qu'on peut dire, c'est qu'entre une certaine incohérence du début et le dernier orage, que rien ne laissait pressentir, à mesure qu'on est entré plus avant dans l'étude de la loi, il s'est produit une discussion brillante, sérieuse, animée, qui est assurément l'honneur de l'assemblée aussi bien que des orateurs qui ont figuré dans ce débat. On sentait qu'on faisait trêve un instant aux préoccupations de parti pour s'occuper avec une généreuse et patriotique émulation de la plus grande affaire du pays. Le général Trochu, reprenant et serrant de plus près la question, a fait un nouveau discours plein d'éclat, de savoir et de verve sur la durée du service actif, qu'il aurait voulu restreindre à trois ans. Le général Chanzy, le général Ducrot, ont soutenu leur opinion, qui était l'opinion de la commission, avec autant de fermeté que de talent. M. Gambetta lui-même, parlant contre les sursis d'appel, a subi l'influence modératrice du moment, et il a prouvé qu'à traiter sérieusement les choses sérieuses il gagnait infiniment plus qu'à se lancer dans toutes les divagations retentissantes. M. le président de la république enfin est venu couronner cette discussion par un de ces discours abondans, instructifs, attachans, où l'expérience et l'habileté du politique se parent si merveilleusement de grâce et d'esprit. Dire que M. Thiers partage toutes les vues qui ont cours depuis quelque temps, qu'il a le goût des innovations en matière d'organisation des armées, ce serait un peu exa-

géré. Il consent à quelques-unes de ces innovations et de ces vues pour un bien de paix avec ses contemporains, il se tait sur quelques autres; il y en a par exemple qui ne peuvent se produire devant lui sans qu'il soit tenté de courir sur elles pour les pulvériser. M. Raudot peut plaisanter en classant M. le président de la république parmi les généraux, parmi les autorités militaires de première compétence. Eh! sans doute, M. Thiers parle de guerre comme un général et même mieux qu'un général, parce que chez lui sous l'homme d'état il y a l'historien, il y a l'administrateur accoutumé à manier tous les ressorts de la puissance publique; il y a de plus le patriote chatouilleux sur tout ce qui intéresse la grandeur nationale et sur ce qui est l'instrument le plus décisif de cette grandeur. Il aime l'armée, il la défend à sa manière, il est bien toujours certain de la défendre avec une entraînant éloquence. On peut quelquefois ne point se laisser convaincre par M. Thiers, on ne peut pas résister à la séduction de cette impétuosité généreuse qui le pousse au combat toutes les fois qu'un des premiers intérêts de la France se trouve engagé.

Au fond, de quoi s'agit-il dans ce débat, qui n'est point encore fini, mais qui est arrivé à ce point où les questions les plus essentielles, — obligation du service personnel, durée du service dans l'armée active, — sont déjà tranchées? Rien n'est plus évident, il s'agit avant tout de reconstituer la puissance militaire de la France subitement désorganisée et compromise, de refaire une armée française, une véritable armée. Voilà la question. Eh bien! pour arriver à résoudre ce problème aussi douloureux que simple, la première condition est de ne point commencer par se créer des illusions nouvelles à la place des illusions d'autrefois, de ne point se payer de mots retentissans, de ne pas se laisser tromper par des analogies plus spécieuses que réelles, de savoir ce qu'on veut et ce qu'on peut. On parle sans cesse de la « nation armée » comme du moyen souverain de reconstituer nos forces. M. Thiers a eu certes mille fois raison de le dire, ce n'est là qu'une décevante chimère et la plus vaine flatterie qu'un peuple puisse s'adresser à lui-même. Ce qu'on appelle la « nation armée » n'est le plus souvent que la nation désarmée, ou plutôt ce n'est qu'une immense et bruyante cohue fatalement promise d'avance à tous les désastres le jour où elle va se heurter contre une force constituée et dirigée. Que des esprits peu réfléchis se soient laissé bercer, il y a quelques années encore, par toutes les légendes des volontaires de 1792, qu'un homme qui est encore aujourd'hui ministre ait eu l'étrange fantaisie de dire en 1868 qu'il voulait une armée ayant le moins possible l'esprit militaire, c'était bon dans un temps où l'on ne savait pas encore ce que coûtent les illusions. Maintenant nous avons vu le malheur de près; nous savons, pour l'avoir éprouvé, ce que peut la confusion agitée et tumultueuse contre l'organisation sérieuse et

méthodique. Sans doute l'armée doit être toujours la représentation, l'émanation du pays, sans distinction de rang, de classe ou de fortune, et en ce sens on peut dire, si l'on veut, que c'est la nation armée; mais c'est cette portion virile se détachant momentanément du sein de la nation pour y rentrer plus tard, et soumise pendant quelques années à une vie particulière, faite pour développer en elle les habitudes de discipline et de dévouement. A ce prix seulement, elle peut être la gardienne efficace de la grandeur et de l'honneur du pays. Souvent aussi on parle de la Prusse, comme si pour nous relever nous n'avions qu'à imiter ceux qui nous ont vaincus. Évidemment, entre la situation de la France au lendemain de Sedan et la situation de la Prusse au lendemain d'Iéna, il y a d'apparentes similitudes. Il y a d'abord le même point de départ, un grand désastre national, et il y a la même nécessité, le service universel. Au-delà, tout est différent, mœurs, esprit populaire, traditions, constitution sociale, caractère de la nation. Ne voit-on pas que ce qui est possible en Prusse ne le serait point en France? Est-ce qu'avec notre unité politique et administrative nous pouvons songer sérieusement à créer des corps d'armée régionaux comme ceux qui existent en Prusse, et qui ont sans aucun doute l'avantage de faciliter singulièrement les mobilisations? Est-ce que nous avons, comme élément de cohésion et d'organisation, cette noblesse terrienne qui a été toujours en Allemagne une pépinière d'officiers, qui est encore la force de l'armée prussienne? Ces analogies et ces chimères écartées, la reconstitution militaire de la France reste donc un problème que nous avons à résoudre à notre manière, dans les conditions de notre société, avec les ressources de notre génie éclairé et retrempé par le malheur.

Si l'on veut avoir une armée, il faut d'abord évidemment faire des soldats, il faut que les soldats restent assez longtemps dans les rangs pour s'instruire, pour se laisser pénétrer par l'esprit militaire, pour se façonner à cette vie en commun à l'ombre du drapeau; il faut des cadres permanents, vigoureux et solides, pour enlacer fortement ces masses qu'on veut faire passer successivement dans l'armée. Or comment obtiendra-t-on tout cela? C'est ici justement que revient cette question qui s'est particulièrement agitée entre M. Thiers et le général Trochu, la question de la durée du service actif. Le général Trochu s'est prononcé pour un service de trois ans, et il a défendu son système avec autant d'esprit que de chaleur. Trois ans, c'est tout ce qu'il faut selon lui, c'est le moyen d'éviter les incorporations partielles, de faire passer le contingent annuel tout entier sous le drapeau sans imposer au budget un fardeau trop pesant. Tout est ainsi concilié : on a de bons soldats, on ne met aucune inégalité entre les différentes parties du contingent, et on ne dépense pas trop. Si on le croyait, si la séduction du talent suffisait, le général Trochu aurait gagné sa cause. Malheureusement ces trois

années de service, qui dans la pratique se réduiraient même à deux années et demie ou deux années, n'auraient peut-être d'autre résultat que de créer une sorte de mouvement perpétuel, une mobilité inconsistante et stérile, sans laisser aux mœurs militaires, à l'esprit militaire, le temps de se développer et de s'affermir. Ce serait assez pour donner une apparence d'instruction, ce ne serait pas assez pour faire un soldat, et ce serait encore trop pour nos finances, puisque avec les trois contingens complets de 150,000 hommes et le fonds permanent de l'armée, qui s'élève à 120,000 hommes, le général Trochu dépasse le chiffre que peut supporter le budget. On n'aurait ainsi ni l'avantage des incorporations universelles, ni l'avantage d'un solide et vigoureux noyau d'armée active. Le général Trochu a soutenu son système par un argument singulier : il montre la troisième année comme le moment de perfection pour le soldat, et c'est juste à ce moment qu'il veut le renvoyer ! Il a même imaginé une autre combinaison non moins étrange, ce serait de délivrer des congés anticipés aux plus méritans par la voie du concours, de sorte que l'armée se trouverait successivement privée de ses meilleurs élémens. Que resterait-il ? Évidemment il y a dans tout ceci quelque confusion qui a nui au succès du général Trochu, et qui l'a empêché de gagner sa bataille pour le service de trois ans. D'autres après lui ont demandé quatre ans. La commission a maintenu jusqu'au bout un service de cinq années pour la portion du contingent appelée dans l'armée active.

Ainsi marchaient les choses, lorsque tout à coup a éclaté un orage que rien n'annonçait dans ce débat vivement soutenu sans doute, mais en même temps plein de modération et d'intérêt. A l'approche du vote décisif, M. le président de la république, reprenant la parole et s'animant par degrés, a fini par menacer l'assemblée de se retirer, si on lui refusait les cinq années du service militaire. Il a posé, comme on dit, la question de cabinet, ou plutôt la question de gouvernement, rouvrant ainsi toutes les perspectives d'une crise politique imprévue, et jetant brusquement l'assemblée dans une véritable confusion, dans une de ces pénibles perplexités où elle s'est trouvée déjà le 19 janvier, le jour où pour la première fois, à propos de l'impôt sur les matières premières, M. Thiers a menacé la chambre d'une abdication immédiate.

L'émotion a été vive, elle n'est même pas entièrement calmée, et le plus triste inconvénient de ces pénibles scènes, c'est de raviver le sentiment de l'incertitude des choses, de nous rappeler trop cruellement que nous sommes dans le provisoire, de réjouir uniquement nos ennemis, — nos ennemis extérieurs qui nous regardent, aussi bien que nos ennemis intérieurs de toute sorte : ceux qui ne veulent ni du provisoire actuel, ni de la république modérée, ni de la monarchie constitutionnelle, qui n'ont d'autre pensée que de jouer la France sur un coup de

dé, au profit du radicalisme ou du césarisme. Qu'on nous permette seulement de le dire, ces impressions soudaines, ces vivacités de discussion, ces mouvemens d'impatience, ne peuvent pas être plus forts que toute une situation. La situation, elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier; elle est ainsi faite que ni l'assemblée ne peut avoir l'idée de retirer le pouvoir à M. Thiers, ni M. Thiers ne peut songer sérieusement à quitter les affaires. Dès lors il est bien clair qu'il vaudrait mille fois mieux éviter jusqu'à ces apparences de conflits, qui ne peuvent conduire à rien, et le meilleur moyen, pour M. le président de la république, ce serait assurément de ne pas aller à la bataille, de rester dans la sphère de son autorité supérieure et incontestée. M. le président de la république a eu tort sans doute de recourir à cet argument extrême d'une menace d'abdication, et il a eu, si l'on veut, d'autant plus tort que c'était inutile. La commission, maintenant avec fermeté ses propositions, suffisait pour faire prévaloir le service de cinq ans. Autour de la commission se pressaient des généraux distingués, le général Changarnier, le général Chanzy, le général Ducrot, soutenant la même cause. Le vote était à peu près assuré, la bataille pouvait être gagnée sans que la vieille garde eût besoin de donner. Rien n'est plus vrai, il n'était pas nécessaire de faire sentir au dernier moment ce cruel aiguillon; mais enfin ce n'est pas une raison pour se laisser emporter à son tour, pour parler aussitôt de violences, de dictature, de menaces de coup d'état suspendues sur l'assemblée.

Étrange dictateur que celui qui s'en va au plus fort des mêlées parlementaires, qui s'épuise à convaincre ceux qui l'écoutent, qui n'a d'autres armes que la persuasion, l'éloquence, l'esprit, le savoir, pour faire triompher ses opinions! Imagine-t-on M. Thiers forgeant des coups d'état? Il faut bien comprendre aussi cette situation d'un homme qui porte le fardeau des affaires dans les circonstances les plus douloureuses, qui, malgré tout ce qu'on peut dire, a une responsabilité supérieure à toutes les autres responsabilités, qui sait souvent ce que nous ne savons pas, qui est quelquefois convaincu, sans avoir toujours tort, que les mesures qu'on lui donne à exécuter ne sont pas les meilleures dans l'intérêt du pays. Il a des impatiences, des susceptibilités impétueuses; il lui arrive de résister avec d'autant plus d'opiniâtreté qu'il n'a que sa raison pour vaincre, qu'il se sait désarmé devant une chambre souveraine. Préférerait-on qu'il laissât tout passer, qu'il livrât les affaires du pays à la merci des mobilités de discussion et des initiatives individuelles? C'est un spectacle nouveau et singulier, nous en convenons; il n'est point après tout plus extraordinaire que la situation de la France. Chose étrange! quand M. Thiers intervient personnellement, en accentuant son opinion, en faisant sentir son autorité, on l'accuse de faire violence à l'assemblée; quand il s'abstient, il se trouve assez souvent que la confusion envahit

les délibérations publiques, et que toutes les fantaisies se donnent carrière. Les propositions et les amendemens se multiplient au point de compromettre quelquefois les plus sérieux intérêts. On croit peut-être que c'est l'idéal parlementaire; non, c'est l'incohérence, qui peut conduire tout droit à l'impuissance, si l'on n'y prend garde, si au lieu de se plaindre de M. Thiers on ne songe pas à mettre un certain ordre dans cette vie publique qui va un peu à l'aventure.

Sait-on en effet ce qui se dégage de plus clair de ces incidens dont nous avons de temps à autre le spectacle aussi pénible que singulier? C'est que tout cela n'arriverait pas, s'il y avait dans l'assemblée ce que tous les esprits sensés demandent avec une impatience croissante, une direction visible, une majorité sérieuse, réelle, ayant ses chefs écoutés, choisissant son terrain d'action, mettant toujours l'intérêt du pays au-dessus des intérêts des partis. Si cette majorité existait, si elle se manifestait par une impulsion palpable, éclatante, la situation de la France s'en ressentirait immédiatement; la marche des affaires prendrait une assurance qui lui manque souvent aujourd'hui. Les conflits ne se produiraient pas, parce que le gouvernement, à la fois appuyé et contenu, saurait avec quoi il doit compter, et si à la dernière extrémité il y avait des conflits, ils seraient sans danger. Au lieu de cette constitution régulière des partis, il y a bien encore, si l'on veut, une majorité, mais une majorité flottante, mobile, toujours prête à se fractionner ou à se rejoindre selon le hasard d'une discussion ou l'inspiration du moment, une majorité livrée quelquefois aux fantaisies de tous ceux qui servent en volontaires indépendans dans cette armée confuse. Alors un jour vient où l'on se réveille en sursaut devant une sommation un peu vive de M. le président de la république ou devant des élections comme celles qui viennent d'avoir lieu dans le Nord, dans la Somme, dans l'Yonne, en Corse, et qui ont causé la plus désagréable surprise à l'assemblée en lui envoyant, tout compte fait, un contingent de trois radicaux ou républicains et un bonapartiste. C'était tout ce qu'on pouvait faire de plus désobligeant pour elle. On pourra chercher partout où l'on voudra le secret de ce résultat électoral, qui n'a en effet rien de trop rassurant; nous l'expliquons à notre manière, par la division et l'inertie des partis conservateurs, par le rôle nécessairement effacé ou passif qu'ils se font dans l'assemblée et par suite dans le pays.

Qu'on remarque bien la situation étrange de toutes ces fractions conservatrices qui triomphaient si complètement au 8 février 1871 dans une heure d'angoisse nationale. Chacune d'elles tient à garder son vœu secret, sa préférence, son arrière-pensée, son drapeau, sans se confondre avec les autres; mais aucune d'elles ne se sent le pouvoir d'aller jusqu'au bout de ses opinions, d'établir son ascendant. Elles veulent bien toutes, dans un intérêt d'ordre public, se résigner à ce qui existe, se

rencontrer dans le régime actuel comme dans une hôtellerie de passage; mais elles le font visiblement par condescendance, avec mille répugnances à peine déguisées, avec une incrédulité dédaigneuse et en ne négligeant aucune occasion de rappeler au provisoire qu'il est le provisoire. En d'autres termes, si on nous permet de parler ainsi, elles ne peuvent pas ce qu'elles voudraient, et elles ne veulent qu'à demi, avec une complète tiédeur, ce qui est possible. Il en résulte qu'au lieu d'exercer une influence réelle, décisive, proportionnée à leur importance, elles se font un rôle en quelque sorte tout négatif, tandis que les partis actifs, remuans, se démènent, se donnent comme conservateurs parce qu'ils combattent toute révolution contre le régime actuel, et les populations indécises, ne sachant plus que faire, vont, comme il arrive souvent, à ceux qui montrent une si présomptueuse confiance en eux-mêmes. C'est l'éternelle histoire, c'est la faiblesse du suffrage universel dans les situations troublées.

Est-ce à dire que ces élections mêmes qui ont porté à l'assemblée M. Deregnacourt, M. Bert, M. Barni, aient absolument la signification qu'on leur donne, et que les départemens du Nord, de la Somme, de l'Yonne, aient entendu bien positivement envoyer à la chambre des radicaux, des révolutionnaires? Non sans doute, les élus eux-mêmes n'ont pas trouvé de meilleur moyen pour populariser leur candidature que de se déclarer disposés à soutenir le gouvernement de M. Thiers, — et le pays, on n'en peut guère douter, n'a pas cru voter contre le gouvernement. On a parlé d'une interpellation qui serait adressée au ministère sur ces élections, sur la direction de la politique intérieure. Que peut-on demander sérieusement au ministère et au chef de l'état? On leur demanderait, dit-on, de gouverner avec la majorité; mais c'est là justement la question. Qu'elle se montre donc, cette majorité, qu'elle ait son programme sérieux, pratique, dans les limites du possible, sur le seul terrain où puissent se rencontrer toutes les forces libérales et conservatrices: ce sera la réponse la plus décisive aux élections de l'Yonne et de la Corse, ce sera le meilleur moyen de mettre la France à l'abri des entreprises du radicalisme et du césarisme, auxquels le dernier scrutin n'aura donné qu'un triomphe de hasard et sans lendemain.

La France est certainement intéressée à voir s'affermir chez elle les conditions d'un gouvernement libéral et régulier. C'est pour elle le gage de son affranchissement définitif vis-à-vis de ses ennemis d'hier et de sa rentrée dans les affaires de l'Europe. Jusque-là, nous avouons ne point attacher une importance démesurée à tous ces commentaires dont on accompagne le voyage du prince Humbert en Prusse, la rencontre de l'empereur d'Allemagne et de l'empereur de Russie dans la ville où l'on doit élever un monument au baron Stein, l'excursion possible de l'empereur d'Autriche à Berlin. Que les gobe-mouches de la

politique s'efforcent de donner à ces entrevues princières l'apparence de combinaisons profondes dont notre pays aurait à souffrir, ils sont libres. Allemagne, Russie, Autriche, Italie, ont plus d'un compte à régler ensemble avant qu'il y ait rien de sérieux dans ces alliances de fantaisie, dans ces beaux projets qu'on lance de temps à autre comme des bulles de savon. Quant à l'Angleterre, pour sûr, elle n'est point en ce moment occupée de ce qui se passe sur le continent européen; elle a bien assez de se débrouiller avec cette éternelle question de l'*Alabama*, qui, après six mois de procédures, de négociations, de communications télégraphiques à travers l'Océan, d'explications diplomatiques ou parlementaires, en est revenue tout juste au point où elle était le premier jour, c'est-à-dire que rien n'est terminé absolument. On avait cependant bien fait ce qu'on avait pu pour s'entendre sur le malheureux traité de Washington. On avait imaginé un article supplémentaire qui devait mettre fin à tout. Les États-Unis semblaient abandonner les dommages indirects. Le tribunal arbitral de Genève allait pouvoir se réunir demain même, jour fixé depuis longtemps; mais voilà qu'au dernier moment tout est remis en doute. Le sénat de Washington s'est séparé sans avoir approuvé les dernières modifications demandées par le cabinet de Londres dans l'article supplémentaire. Les États-Unis se refusent à proposer un ajournement du tribunal de Genève, et l'Angleterre reste en face de cet inutile amas de procédures entassé depuis six mois. M. Gladstone et lord Granville poursuivent le cours des succès diplomatiques qui ont illustré leur carrière ministérielle depuis quelques années!

L'Espagne ne se livre point précisément aux procédures de la diplomatie; mais sa situation est à coup sûr une des plus curieuses et des plus malheureuses où puisse se trouver une nation. La vérité est que tout devient de plus en plus obscur et incertain au-delà des Pyrénées. Et d'abord, où en est l'insurrection carliste? Les dépêches officielles renouvellent chaque jour, il est vrai, l'assurance qu'elle n'existe plus, que les contrées envahies par la guerre civile sont pacifiées; il se trouve seulement que les mêmes dépêches constatent d'un autre côté la présence de bandes insurgées dans plus de vingt provinces. En Catalogne et en Navarre notamment la guerre semble avoir pris quelque recrudescence. Le chef carliste Carasa échappe à toutes les poursuites, se retrouve partout, et les bandes ont si peu disparu, que l'autre jour, à ce qu'il paraît, l'une d'elles a enlevé l'escorte du général Serrano lui-même, rentrant à Madrid après avoir signé cette convention d'Amorovieta qui devait être l'acte définitif de pacification. A dire vrai, rien n'est pacifié, et ce qui se passe d'un autre côté à Madrid n'est peut-être point de nature à désarmer l'insurrection carliste.

Ce qui se passe à Madrid en effet n'est rien moins que le signe d'une situation plus troublée encore par le désordre moral, par l'anarchie des

partis, par le désarroi de toutes les forces du gouvernement, que par une insurrection matérielle. Le général Serrano s'est hâté de quitter la Navarre, il est rentré à Madrid pour prendre la présidence du cabinet, à laquelle il avait été appelé par le roi Amédée. Or quel est ici l'état réel des choses? Les chambres, telles qu'elles étaient sorties des dernières élections, offraient une majorité relativement conservatrice, et c'est sur cette majorité que devait s'appuyer le ministère du général Serrano; mais dès le premier jour il s'est produit un fait aussi curieux que menaçant. Les partis hostiles ont commencé par manifester l'intention de quitter le congrès, où ils ne dominaient pas. Les carlistes ont été naturellement les premiers à battre en retraite. Quelques républicains se sont retirés, d'autres sont restés, en menaçant toutefois de se retirer à leur tour. Le chef d'une des principales fractions du parti radical rattaché à la monarchie, M. Ruiz Zorrilla, a donné lui-même sa démission avec éclat. On aurait dit que les uns et les autres avaient hâte de quitter les régions officielles pour attendre les événemens. Et dans ce qui reste du congrès, que se passe-t-il chaque jour? Les républicains qui sont demeurés à leur poste ne se gênent guère pour annoncer la république. Les parti-ans du prince Alphonse parlent comme si le trône était déjà vacant et attendait celui qu'ils nomment le roi légitime. Faire face à cette situation n'était point facile, en vérité. Le général Serrano, après avoir obtenu des cortès l'approbation de sa conduite à l'armée du nord, a voulu aller plus loin : il a demandé au roi l'autorisation de proposer aux chambres la suspension temporaire des garanties constitutionnelles; mais le roi n'a pas voulu suivre son ministre jusque-là. Le général Serrano est tombé après quelques jours de pouvoir, et par qui est-il remplacé? Par le chef du parti radical, par M. Zorrilla lui-même, qui quittait l'autre jour bruyamment le congrès, de sorte que voilà en Espagne un premier ministre auprès d'une royauté qu'il abandonnait il y a quelques jours à peine, avec des chambres où il n'a pas la majorité, avec des finances ruinées, avec une insurrection carliste qui trouvera peut-être un encouragement dans ces crises nouvelles. Et c'est ainsi que marchent les choses quatre ans après une révolution qui devait régénérer l'Espagne!

CH. DE MAZADE.

Les susceptibilités du ministère de la marine ont été éveillées par un article publié dans la *Revue* du 15 février dernier sur le contrôle des arsenaux, et notamment par un passage où l'on discutait l'hypothèse de détournemens possibles avec le système de la comptabilité en valeurs. L'article dont il s'agit avait pour objet d'influer les améliorations introduites dans la comptabilité-matière de la guerre, et ne s'occupait qu'accessoirement de celle de la marine. Le paragraphe en question ne soule-

vait, dans la pensée de l'auteur, qu'une discussion théorique de deux systèmes, le système en quantité et le système en valeur, et n'avait pas en vue le système complexe adopté par le département de la marine. Il a établi cette vérité incontestable, que le système-valeur, lorsqu'il est uniquement et exclusivement employé, peut donner lieu à des substitutions; mais, en ce qui concerne la marine, il avait indiqué quelques lignes plus haut que, dans les ports et autres établissements, la comptabilité du magasin et de l'atelier était tenue par quantité. Il est donc évident que les critiques adressées au système-valeur ne sont pas applicables à la comptabilité de la marine.

BOUCHARD.

ESSAIS ET NOTICES.

La Chanson de Roland, nouvelle édition, par M. Léon Gautier, professeur à l'École des chartes, avec une introduction historique et eaux-fortes de M. Chiffard.

En ces temps de fièvre et d'incertitudes, après ce foudroyant tumulte qui, tous, nous a plus ou moins arrachés à nos travaux, à notre vie et à nous-mêmes, ce n'est pas sans quelque effort qu'on peut se retourner vers les sphères sereines de l'érudition, de l'histoire et de la littérature. Et cependant n'est-ce pas encore servir son pays que de chercher à lui conserver, au moins dans le domaine de la science et de la pensée, la place qu'une guerre funeste lui a fait perdre sur les champs de bataille? Lorsque M. Léon Gautier, achevant son *Introduction* à la chanson de Roland, entendait siffler autour de lui les obus du bombardement prussien, il pouvait se dire que, lui aussi, avec ses armes de savant, il prenait part à la lutte contre ce peuple envahissant et jaloux, notre rival en érudition comme en suprématie.

Plût à Dieu que notre pauvre pays, en littérature comme en guerre et en politique, comptât beaucoup de champions aussi consciencieux, disons le mot, — aussi enthousiastes que M. Léon Gautier. C'est là en effet ce qui distingue particulièrement le savant professeur de l'École des chartes; c'est sa chaleur de conviction, c'est sa foi profonde dans le culte du beau et du vrai. L'érudition chez lui n'est point l'art de bâtir sur des pointes d'aiguilles et de grossir sans mesure les infiniment petits. Sa science, sans être moins exacte et moins consciencieuse, est plus large, par cela même plus communicative. Travailleur infatigable, M. Léon Gautier s'est déjà conquis, avec les couronnes académiques, l'estime du public savant et lettré par son ouvrage considérable sur les épopées françaises. Aujourd'hui, dans un cadre plus restreint, il aborde un sujet qui n'est guère moins grandiose, et ne fait preuve en tout cas ni de moins de labeur, ni de moins de mérite. Faire une édition d'un vieux conte, et surtout d'un poème aussi célèbre que notre Roland, cela

ne saurait être, comme on le pourrait croire, une affaire de pure réimpression. Autre est la tâche aujourd'hui pour un savant véritable, autres sont les habitudes de cette école studieuse et vraiment nationale où M. Léon Gautier a l'honneur d'occuper une chaire. Confronter les divers manuscrits non pas sur les copies de seconde main, mais *de visu*, sur les originaux, comparer et relever toutes les variantes, combler les lacunes, éclaircir les obscurités, établir les origines, voilà le devoir d'un éditeur sérieux. M. Léon Gautier ne s'est pas contenté de le remplir, il a voulu faire, il a fait plus encore. Suivant l'exemple de l'auteur de l'édition de *Joinville*, M. Natalis de Wailly, il a, nous dit-il lui-même, « prétendu publier un texte critique, » restituer le texte de Roland tel qu'il aurait été écrit par un scribe intelligent et soigneux, dans le même temps et dans le même dialecte. C'est ainsi qu'étudiant pour ainsi dire mot par mot les divers manuscrits de notre vieux poème, il a déterminé ce qu'il appelle « les règles positives de la grammaire de Roland. » Le résultat de ce travail énorme, c'est un *glossaire* complet de tous les mots du poème; ce sont des notes philologiques, qui forment une sorte de grammaire de la langue de notre vieille chanson, — des notes historiques, où passent l'un après l'autre, avec leur histoire poétique et légendaire, tous les héros qui entourent Roland, — des notes archéologiques, des notes juridiques, géographiques, en un mot toute une série de petits traités spéciaux, destinés à éclairer d'un jour plus vif les diverses faces de notre épopée nationale.

C'est là la partie purement scientifique de l'œuvre de M. Gautier; il ne nous est pas permis ici de l'étudier en détail et comme elle le mérite; mais ce que nous pouvons signaler à l'empressement de quiconque a l'âme ouverte aux nobles émotions et l'esprit curieux de ce qui touche à notre histoire, c'est la traduction, c'est surtout l'introduction historique que nous offre M. Léon Gautier. Nous ne parlons pas du poème lui-même : les beautés en ont été dès longtemps révélées aux lecteurs de la *Revue* dans des pages où semblait revivre l'âme de la vieille chanson (1). Si, pour sa traduction, ayant à choisir entre les trois systèmes qu'avaient adoptés ses devanciers, la prose pure et simple, les vers rimés ou les vers blancs, M. Léon Gautier a préféré une quatrième méthode, la traduction en prose, mais vers par vers, il nous en donne lui-même la raison : c'est qu'avant tout il a tenu à reproduire la couleur originale de notre vieux poème. Et, de fait, s'il est des cas où le rythme cadencé du vers, comme dans la vigoureuse et savante traduction de M. d'Avril, séduit et entraîne plus vivement l'oreille et l'imagination du lecteur, il en est d'autres où l'on ne saurait méconnaître que le système de M. Léon Gautier n'atteigne à une exactitude, à une fidélité plus parfaites.

Que pouvons-nous mieux faire, au surplus, que de renvoyer le lec-

(1) Voyez dans la *Revue* du 1^{er} juin 1852 la *Chanson de Roland*, par M. L. Vitet.

teur à l'introduction qui ouvre le volume, et qui nous offre un frappant exemple de cette science substantielle, consciencieuse et en même temps vive d'allures? M. Gautier intitule son introduction « Histoire d'un poème national; » c'est plus et mieux que cela : c'est l'histoire de notre poésie nationale au moyen âge, c'est presque un résumé de l'histoire comparée de notre littérature et des littératures étrangères à cette époque trop peu connue et longtemps trop dédaignée. Avec le savant professeur, on suit pas à pas notre épopée naissante : on en saisit les origines dans ces chansons, dans ces cantilènes qu'enfantait la tradition populaire; on la retrouve formée et sans cesse grandissante dans la bouche des jongleurs, de château en château, de province en province. On la voit enfin rayonner sur les nations voisines, qui toutes à l'envi l'accueillent, la retiennent, la revendiquent. Oui, toutes, jusqu'à cette Allemagne qui prétend mettre au compte de sa gloire littéraire la légende de Roland, alors que le Ruolandes Liet n'est qu'une servile copie de notre vieille chanson; jusqu'à cette Italie, en qui l'on s'obstine à ne voir que l'initiatrice de la renaissance, comme si elle n'avait pas été d'abord, au XII^e et au XIII^e siècle, l'imitatrice de notre langue et de notre poésie, l'emprunteuse de nos chansons de geste au nord, et au midi de nos chansons d'amour et de nos sirventes.

C'est avec un légitime orgueil que M. Léon Gautier retrace cette histoire. Cet orgueil, comment ne pas le comprendre, comment ne pas le partager? Humiliés aujourd'hui, faut-il donc oublier que jadis, et plus d'une fois, nous avons été grands? Faut-il oublier que plus d'une fois aussi, accablé de désastres, notre pays avait su jusqu'ici, en perdant la victoire matérielle, conserver la suprématie intellectuelle et le respect des autres peuples? La chanson de Roland, c'est l'histoire d'une défaite, mais d'une défaite plus glorieuse, plus célébrée, plus chantée, plus admirée que bien des triomphes. Roland succombant sous le nombre, mourant fier et chrétien avec l'amour de la patrie au cœur, et dès ces temps reculés avec le nom de la douce France sur les lèvres, — quel spectacle mieux fait pour émouvoir un cœur vraiment français, pour réveiller en nous un peu de cette vertu qu'on a voulu tuer par le ridicule et qui seule peut fortifier les hommes et relever les peuples : l'amour de la patrie! Ne fuyons pas ces antiques et salutaires leçons; remercions ceux qui nous en montrent toute la grandeur et toute la majesté, et si le présent est fait pour nous rendre modestes, puissions du courage dans le passé en attendant l'avenir!

EUGÈNE AUBRY-VITET.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XLII^e ANNÉE.

MAI — JUIN 1872

Livraison du 1^{er} Mai.

LA VÉRITABLE POLITIQUE DE LA FRANCE EN CHINE DEPUIS LES TRAITÉS DE 1858 ET DE 1860, par M. le capitaine de frégate PROSPER GIQUEL.	5
LA PRUSSE ET LES DEUX EMPIRES, par M. ALBERT SOREL.	35
L'INSURRECTION DU 18 MARS ET L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE. — L'EMPIRE, LE 4 SEPTEMBRE ET LA COMMUNE, par M. CH. DE MAZADE.	66
IMPRESSIONS DE VOYAGE ET D'ART. — III. — SOUVENIRS DE LA BOURGOGNE, DIJON, LES TOMBEAUX DES DUCS ET LE Puits DE MOÏSE, par M. ÉMILE MONTÉGUT.	102
L'ULTRAMONTANISME ET LA POLITIQUE FRANÇAISE DEPUIS LA GUERRE, par M. EDMOND DE PRESSENSÉ, député à l'Assemblée nationale.	134
UN DIPLOMATE AU XVIII ^e SIÈCLE. — L'ABBÉ DUROIS D'APRÈS LES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, par M. CHARLES AUBERTIN.	152
L'EMBRYOGÉNIE ET LA PISCICULTURE EN FRANCE, par M. GEORGE POUCHET.	189
LÉGENDES HUMORISTIQUES D'UN CONTEUR ALLEMAND. — FRÈRE EUGENIUS, par M. KELLER.	241
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	225
ESSAIS ET NOTICES	237

Livraison du 15 Mai.

L'INVASION GERMANIQUE AU V ^e SIÈCLE, SON CARACTÈRE ET SES EFFETS, par M. FUSTEL DE COULANGES.	241
LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE EN ANGLETERRE, par M. A. LAUGEL.	269
L'ÉGLISE DES ANCIENS-CATHOLIQUES DE HOLLANDE, SON ORIGINE ET SON RÔLE DANS LA CATHOLICITÉ CONTEMPORAINE, par M. ALBERT RÉVILLE.	304

LE TRAVAIL DES FEMMES DANS LA PETITE INDUSTRIE ET L'INSTRUCTION PROFESSIONNELLE, par M. PAUL LEROY-BEAULIEU.	332
LA RYCHTARKA DE JESTIED, UN ROMAN BOHÈME, par M. LOUIS LEGER.	361
DU DROIT INTERNATIONAL, DE SES VICISSITUDES ET DE SES ÉCHECS DANS LE TEMPS PRÉSENT, A PROPOS D'UNE PUBLICATION AMÉRICAINE, par M. MICHEL CHEVALIER, de l'Institut de France.	396
L'ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES, par M. CHARLES LAVOLLÉE.	415
UNE NOUVELLE HISTOIRE DE FRANCE, DE M. GUIZOT, par M. L. VITET, de l'Académie Française.	439
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	449
L'EXPOSITION DES ŒUVRES DE M. ÉDOUARD BERTIN, par M. HENRI DELABORDE.	462
ESSAIS ET NOTICES.	470

Livraison du 1^{er} Juin.

L'ALLIANCE ANGLAISE ET LA LIGUE DES NEUTRES PENDANT LA GUERRE DE 1870-1871, par M. E. DUVERGIER DE HAURANNE, député à l'Assemblée nationale.	481
ÉCONOMIE INDUSTRIELLE ET MORALE. — LES ÉCOLES D'APPRENTIS, par M. LOUIS REYBAUD, de l'Institut de France.	518
ÉTUDES SUR LES TRAVAUX PUBLICS. — LES TORRENS DES ALPES, par M. H. BLERZY.	548
UN POÈTE AMÉRICAIN. — WALT WHITMAN, par M. TH. BENTZON.	565
LA REINE COAX, CONTE FANTASTIQUE, par M. GEORGE SAND.	583
L'ÉLOQUENCE A ATHÈNES. — DÉMOSTHÈNE ET SES CONTEMPORAINS. — I. — LA JEUNESSE DE DÉMOSTHÈNE, par M. GEORGE PERROT.	604
LA HONGRIE ET LES PARTIS MAGYARS DEPUIS LA GUERRE, par M. ÉDOUARD SAYOUS.	634
LES DERNIERS PROGRÈS DE LA THÉRAPEUTIQUE, par M. FERNAND PAPILLON.	656
REVUE MUSICALE. — LES THÉÂTRES LYRIQUES ET LE CONSERVATOIRE EN 1872, par M. F. DE LAGENEVAIS.	674
<i>Journal et Correspondance d'Ampère.</i> — LE MARIAGE D'UN SAVANT, par M. J.-J. WEISS.	688
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	699
ESSAIS ET NOTICES. — L'ACRO ROMANO ET LA MALARIA, par M. E. DE LAVELEYE.	711

Livraison du 15 Juin.

L'ANGLETERRE ET LA VIE ANGLAISE. — I. — L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA LIGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, par M. ALPHONSE ESQUIROS, député à l'Assemblée nationale.	721
CLÉOPATRE, par M. HENRI BLAZE DE BURY.	752
LE LUXE PUBLIC ET LA RÉVOLUTION. — I. — LE VANDALISME, par M. HENRI BAUDRILLART, de l'Institut de France.	798
LA PEINTURE FRANÇAISE AU SALON DE 1872, par M. ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE.	821
LA STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS. — EXPLOITATION ET RESSOURCES FINANCIÈRES DU RÉSEAU, par M. CHARLES LAVOLLÉE.	861
UN ROMANCIER CALIFORNIEN. — MISS, par M. BRET HARTE.	882
LES MŒURS ÉLECTORALES AUX ÉTATS-UNIS, par M. E. DE SARTIGES.	908
LES CAISSES D'ÉPARGNE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE DEPUIS LA GUERRE, par M. A. DE MALARCE.	929
CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.	943
ESSAIS ET NOTICES. — NOUVELLE ÉDITION DE <i>la Chanson de Roland</i>	956

TUFTS UNIVERSITY LIBRARIES



3 9090 007 516 574

